

①
DICTIONNAIRE
DE THÉOLOGIE,

PAR L'ABBÉ BERGIER,

CHANOINE DE L'ÉGLISE DE PARIS, ET CONFESSEUR DE MONSIEUR,
FRÈRE DU ROI;

EXTRAIT DE L'ENCYCLOPÉDIE MÉTHODIQUE.

*ÉDITION augmentée de tous les Articles renvoyés aux
autres Parties de l'Encyclopédie.*

~~~~~  
TOME VIII.  
~~~~~



A TOULOUSE,

Chez JEAN-MATTHIEU DOULADOURE, Imprimeur-
Libraire, rue Saint-Rome, n.º 41.

—
1823.

DICTIONNAIRE DE THÉOLOGIE.

~~~~~  
TAB = ZWI  
~~~~~


DICTIONNAIRE

DE

THÉOLOGIE.

TAB

TAB

TABERNACLE, tente ou temple portatif dans lequel les Israélites, pendant leur séjour dans le Désert, faisoient leurs actes de Religion, offroient leurs sacrifices et adoroient le Seigneur. Cet édifice pouvoit se monter, se démonter, et se transporter où l'on vouloit.

Il étoit composé d'ais, de peaux et de voiles; il avoit trente coudées de long, sur dix de haut et autant de large, et il étoit divisé en deux parties. Celle dans laquelle on entroit d'abord s'appeloit le *Saint*, c'est là qu'étoient le Chandelier d'or, la Table avec les pains de proposition ou d'offrande, et l'Autel sur lequel on brûloit les parfums. Cette première partie étoit séparée par un voile de la seconde, nommée le *Sanctuaire*, ou le *Saint des Saints*, dans laquelle étoit l'Arche d'alliance. L'espace qui étoit autour du *Tabernacles* s'appeloit le *parvis*; dans celui-ci, et vis-à-vis l'entrée du *Tabernacle*, étoit l'Autel des holocaustes, sur lequel on brûloit la chair des victimes; et un grand bassin plein d'eau, nommé la *Mer d'airain*, où les Prêtres se lavoient avant de faire les fonctions de leur ministère. Cet espace, qui avoit

cent coudées de long sur cinquante de large, étoit fermé par une enceinte de rideaux soutenus par des colonnes de bois revêtues de plaques d'argent, dont le chapiteau étoit de même métal, et la base d'airain. Tout le *Tabernacle* étoit couvert d'étoffes précieuses, par-dessus lesquelles il y en avoit d'autres de poil de chèvre pour les garantir de la pluie et des injures de l'air. Reland, *Antiq. sacræ vet. Hebr.*, 1.^{re} part., c. 3 et suivans. Lami, *Introd. à l'étude de l'Écriture-Sainte*, c. 10. Walton, *Prolég.*, c. 5, etc.

Les Juifs regardoient le *Tabernacle* comme la demeure du Dieu d'Israël, parce qu'il y donnoit des marques sensibles de sa présence; c'étoit là qu'on devoit lui offrir les prières, les vœux, les offrandes du peuple et les sacrifices; Dieu avoit défendu de le faire ailleurs. Pour cette raison le *Tabernacle* fut placé au milieu du camp, environné des tentes des Lévités, et plus loin de celles des différentes Tribus, selon le rang qui leur étoit marqué.

Ce *Tabernacle* fut dressé d'abord au pied du Mont Sinai, le premier jour du premier mois de la seconde

année après la sortie d'Égypte, l'an du monde 2514. Il tint lieu de temple aux Israélites, jusqu'à ce que Salomon en eut bâti un qui devint le centre du culte divin, et ce temple fut bâti suivant le même plan que le *Tabernacle*. Voyez *TEMPLE*. Dans la *Vulgate* celui-ci est appelé *Tabernaculum testimonii*, la tente du témoignage; mais le mot hébreu désigne plutôt la *tente de l'assemblée*, et ce sens convient mieux à la destination de cet édifice. Après la conquête de la Palestine, l'Arche d'alliance ne fut pas toujours renfermée dans le *Tabernacle*; elle en fut ôtée plus d'une fois et déposée ailleurs; on ne voit pas dans l'Histoire Sainte que Dieu en ait fait un reproche aux Juifs; Reland, *ibid.*

Spencer, de *Legib. hebr. ritual.*, l. 3, 2.^e part., c. 3, a imaginé que Moïse avoit construit le *Tabernacle* à l'imitation des peuples dont il étoit environné; c'est une conjecture sans fondement. Il n'y a aucune preuve positive qu'à l'époque dont nous parlons, les Égyptiens, les Chananéens ni les nations qui étoient à l'orient de la Palestine, aient eu des temples portatifs pour y adorer leurs dieux; ces nations étoient déjà pour lors sédentaires; elles avoient des villes et des habitations fixes; une des principales attentions de Moïse fut d'éviter toute ressemblance entre le culte du vrai Dieu et celui des fausses divinités.

Un Incrédule de nos jours, qui s'est attaché à rassembler des objections contre l'Histoire Sainte, prétend qu'il est impossible que dans un désert où les Israélites manquoient d'habits et des choses nécessaires à la vie, ils aient été assez riches pour fournir à la cons-

truction d'une tente si magnifique, et à faire des meubles aussi précieux que ceux qui sont décrits par Moïse; il en conclut que le *Tabernacle* fut seulement commandé et projeté dans le désert, mais qu'il ne fut exécuté qu'après la conquête de la Palestine.

Ce Critique imprudent n'a pas voulu se souvenir que les Israélites étoient sortis de l'Égypte chargés des dépouilles de leurs hôtes, et que les Égyptiens leur avoient donné ce qu'ils avoient de plus précieux, *Exode*, c. 12, v. 36. D'ailleurs l'évaluation qu'il fait des métaux est purement arbitraire et fautive; on ne sait pas au juste ce que pesoit ni ce que valoit le *talent* ou le lingot d'or de ces temps-là; le poids et la valeur en ont varié chez les différens peuples.

Ce même Ecrivain soutient que les Israélites n'ont rendu aucun culte au vrai Dieu dans le Désert; si donc ils ont construit un *Tabernacle*, ce n'a pas été pour lui, mais pour quelque fausse divinité. Il prétend le prouver par ces paroles du Prophète Amos, c. 5, v. 25 : « Enfans d'Israël, m'avez-vous offert des dons et des sacrifices dans le désert pendant quarante ans? Vous avez porté les tentes de votre Moloch et les images de votre Kium, et les étoiles des dieux que vous vous êtes faits. » Les Septante, au lieu de *Kium*, ont mis *Raphan*. Saint Etienne, dans les *Actes des Apôtres*, c. 7, v. 42, suit les Septante, et dit : « Vous avez porté la tente de Moloch et l'étoile de votre dieu *Rempham*, figures que vous avez faites pour les adorer. »

Nous répondons que l'interrogation qui est dans le texte hébreu

emporte souvent une négation , et qu'il faut traduire : *Ne m'avez-vous pas offert des dons et des sacrifices*, etc. ? on peut en citer plusieurs exemples. Il en est de même de l'interrogation M^a dans les Septante et dans les Ecrivains Grecs. Ce qui précède et ce qui suit exige absolument ce sens. Dieu dit aux Juifs qu'il connoissoit leurs crimes , qu'ainsi il n'acceptera point leurs sacrifices ; il compare leur conduite à celle de leurs pères , qui dans le désert ont mêlé son culte à celui des faux dieux , mélange abominable , que Dieu déteste. En traduisant autrement , l'on fait déraisonner le Prophète. Moïse n'a pas passé sous silence cette idolâtrie des Israélites dans le Désert , puisqu'il leur reproche d'avoir sacrifié aux Démon , à des dieux nouveaux que leurs pères n'avoient pas connus , *Deut. c. 32, v. 16* et suiv.

Il n'est pas certain que Moloch , Kium et Raphan ou Rempham aient été trois dieux différens ; plusieurs Savans ont pensé que c'étoit Saturne , astre et divinité , appelé *Moloch* par les Ammonites , *Kium* par les Chananéens , *Raphan* par les Egyptiens. Mais comme la planète de Saturne ne peut pas avoir été fort connue des peuples qui n'étoient pas astronomes , il nous est permis de croire que c'étoit plutôt le Soleil , qui a été constamment adoré sous différens noms par les Orientaux. Voyez ASTRES.

TABERNACLES (Fête des). C'étoit une des trois grandes fêtes des Juifs ; Dieu leur avoit ordonné de la célébrer en mémoire de ce que leurs pères avoient demeuré pendant quarante ans sous des tentes dans le Désert , *Lévit. c. 23, v. 34, 43*. L'objet des fêtes juives ,

en général , étoit de rappeler à ce peuple les principaux événemens de son histoire , et de le faire souvenir de la protection et des bienfaits que Dieu lui avoit accordés dans tous les temps.

La fête des *Tabernacles* commençoit le quinzième jour du septième mois , nommé *Tisri* , jour qui répond au dernier de septembre , après la récolte de tous les fruits de la terre ; elle duroit sept jours. Pendant cette solennité les Juifs demeuroient sous des cabanes faites de branches d'arbres ; comme il leur étoit ordonné de la passer dans la joie , ils faisoient pendant ces sept jours avec leur famille des festins de réjouissance , auxquels ils admettoient les Lévités , les étrangers , les veuves et les orphelins , suivant l'ordonnance de la loi.

Dans l'Evangile cette fête est nommée *scenopegia* , du grec *σκηνη* , tente , et *παινωμι* , je construis , je bâtis. Le premier jour et le dernier étoient les plus solennels ; il n'étoit permis de s'occuper d'aucun travail ; les Juifs devoient se présenter au Temple , y faire des offrandes , remercier Dieu de ses bienfaits. Comme cela se faisoit immédiatement après les vendanges , les Païens , témoins de ces cérémonies , et qui n'en connoissoient pas l'objet , en prirent occasion de dire que les Juifs rendoient un culte à Bacchus.

Dans la suite les Juifs ajoutèrent à ce qui étoit prescrit par la Loi d'autres cérémonies , comme de porter des palmes à la main en criant *hosanna* , d'aller le dernier jour de la fête puiser de l'eau à la fontaine de Siloé , pour en faire des libations , etc. Il paroît que ce dernier usage étoit déjà établi du temps de Jésus-Christ , et qu'il y

fit allusion lorsque se trouvant à Jérusalem dans ce même jour, il cria aux Juifs : « Si quelqu'un a » soif, qu'il vienne à moi ; lors- » que quelqu'un croira en moi , » comme l'Écriture l'ordonne, il » sortira de son sein des eaux » vives, » *Joan. c. 7, v. 37. Voy. HOSANNA ; Reland, Antiq. sacræ vet. hebr. 4.^{me} part., c. 5 ; Lami, Introduction à l'étude de l'Écriture-Sainte, c. 12.*

TABERNACLE. On appelle ainsi dans nos Eglises une petite armoire dans laquelle on renferme la sainte Eucharistie, et d'où on la tire pour l'exposer à l'adoration du peuple, ou pour la porter aux malades. *Voyez CIBOIRE.*

TABLE DE LA LOI. *Voyez LOI.*

TABLE des Pains de proposition ou d'offrande. *Voyez PAIN.*

TABLE DU SEIGNEUR. *Voyez AUTEL.*

TABEAU. *Voy. IMAGE.*

TABORITES. *Voy. HUSSITES.*

TACODRUGITES, ou TAS-CODRUGITES. *Voyez MONTANISTES.*

TALMUD, mot hébreu qui signifie *Doctrine*. Les Juifs modernes appellent ainsi une compilation énorme des traditions de leurs Docteurs, qui est contenue en 12 vol. *in-fol.* Cet ouvrage est de la plus grande autorité parmi eux ; ils croient que c'est la Loi orale que Dieu donna à Moïse, et qui est l'explication du texte de la Loi

écrite ; que Moïse la fit apprendre par cœur aux Anciens, et qu'elle est venue d'eux par tradition, d'âge en âge, pendant un espace d'environ seize cents ans, jusqu'au Rabbin *Juda Haccadosch* ou *le saint*, qui la mit enfin par écrit sous le règne d'Adrien, environ l'an 150 de Jésus-Christ. *Voyez LOI ORALE.*

Le *Talmud* contient deux parties, savoir, la *Mischna*, ou *seconde Loi*, qui est le texte, et la *Gémare* ou *Complément*, qui est le commentaire. Mais il y a deux *Talmud*, l'un est celui de Jérusalem, duquel nous venons de parler, dans lequel la *Mischna* ou le texte est du Rabbin *Juda Haccadosch*, la *Gémare* ou le commentaire est l'ouvrage de divers Rabbin qui ont vécu après lui. Il ne fut achevé que vers l'an 300 de Notre-Seigneur ; il est renfermé dans un vol. *in-folio*. Comme il est fort obscur, les Juifs en font très-peu d'usage ; cependant, comme il a été fait dans les siècles voisins du temps de Jésus-Christ, et qu'il est écrit dans le langage qui étoit encore usité pour lors dans la Judée, Lightfoot, savant Anglois, très-exercé dans la langue Hébraïque, en a tiré un grand nombre de remarques qui peuvent servir à l'intelligence du nouveau Testament.

Le second *Talmud* est celui de Babylone ; il n'a été composé qu'environ deux cents ans après le premier, vers la fin du cinquième siècle ou au commencement du sixième ; c'a été l'ouvrage de plusieurs Rabbin qui, après la dispersion des Juifs sous le règne d'Adrien, se retirèrent dans la Babylonie, et y tinrent des Ecoles pendant quelques siècles, probablement jusqu'aux incursions et aux conquêtes

des Mahométans. C'est ce dernier *Talmud* dont les Juifs font le plus de cas, qu'ils étudient avec le plus de soin, pour lequel ils ont pour le moins autant de respect que pour les Livres saints; toutes les fois qu'ils parlent du *Talmud*, de la *Mischna*, ou de la *Gémare*, fait, comme nous l'avons dit, à Babylone, ils entendent l'ouvrage en 12 vol. *in-folio*.

Ce n'est cependant qu'un amas de fables, de rêveries et de puérités, sous lequel les Juifs ont étouffé la Loi et les Prophètes, et pour lequel les Juifs Caraïtes ont beaucoup de mépris. C'est, comme s'exprime le Docteur Prideaux, l'Alcoran des Juifs; c'est là qu'ils puisent toute leur science, leur croyance et leur religion. De même que l'un est rempli d'impostures que Mahomet a données comme apportées du Ciel, l'autre contient aussi mille absurdités auxquelles les Juifs donnent une origine céleste.

Maimonide, savant Juif Espagnol du douzième siècle, a fait un extrait de ce *Talmud*, où laissant de côté les disputes et les choses ridicules, il ne donne que les décisions des cas dont il y est parlé. Il a donné à cet ouvrage le titre de *Iad Hachazakah*, main forte. C'est, dit-on, un digeste de lois des plus complets, estimable, non pour le fond, mais pour la clarté du style, la méthode et l'ordre des matières; PRIDEAUX, *Hist. des Juifs*, l. 5, an 446 avant Jésus-Christ.

TANCHELIN, TANKELIN, ou TANQUELME, Hérétique qui fit grand bruit dans le Brabant, dans la Flandre, et sur-tout à Anvers au commencement du douzième siècle. Il enseignoit que les Sacremens de l'Eglise Catholique

étoient des abominations, que les Prêtres, les Evêques et le Pape n'avoient rien de plus que les Laïques, que la dime ne leur étoit pas due, que l'Eglise n'étoit composée que de ses Disciples. Il séduisoit les femmes, il en abusoit pour satisfaire sa lubricité; il extorqua beaucoup d'argent de ceux dont il avoit fasciné l'esprit. Fier de se voir à la tête d'un parti nombreux et d'avoir communiqué son fanatisme à une multitude ignorante, il affecta l'extérieur et la magnificence d'un Souverain; il ne parut plus en public qu'environné de gardes et de soldats armés; il poussa l'impiété jusqu'à prétendre que puisque Jésus-Christ est adoré comme Dieu, parce qu'il a eu le Saint-Esprit, on devoit lui rendre le même culte, puisqu'il avoit aussi reçu la plénitude de l'Esprit saint. C'est ce que le Clergé d'Utrecht écrivit à l'Archevêque de Cologne, qui avoit fait arrêter cet imposteur insensé. Mais *Tanquelme*, échappé de sa prison, recommença ses prédications impies et séditeuses; enfin, dans un de ces tumultes qu'il avoit coutume d'exciter, il fut tué par un Prêtre, l'an 1115. Sa secte, qui lui survécut, fut dissipée par les instructions et par les exemples de S. Norbert et de ses Chanoines Réguliers. *Hist. de l'Egl. Gallic.* t. 8, l. 22, sous l'an 1105.

Comme un Hérétique qui déclame contre le Clergé ne peut jamais avoir tort au jugement des Protestans, Mosheim dit que si les crimes imputés à *Tanquelme* étoient vrais, ç'auroit été un monstre d'imposture, ou un fou à lier, mais qu'ils sont incroyables, par conséquent faux, qu'il y a tout lieu de croire que le Clergé lui imputa des blasphèmes pour se venger de lui. *Hist. Ec-*

clés. 12.^e siècle, 2.^e part. c. 5, §. 9.

Il nous paroît qu'il y a tout lieu de penser le contraire. 1.^o Il est plus naturel de croire qu'un sectaire ignorant et fanatique, enivré de ses succès, est devenu impie et insensé, que de juger sans preuve que tout le Clergé de la ville d'Utrecht étoit composé de calomnieux. 2.^o Les Historiens de la vie de S. Norbert, témoins contemporains, ont attesté la même chose que le Clergé d'Utrecht. 3.^o La multitude d'imposteurs de même espèce qui parurent au 12.^e siècle, tels que les Cathares, nommés aussi Patarins et Albanois, espèce de Manichéens, Pierre de Bruys et Henri, Arnaud de Bresse, Pierre Valdo et les Vaudois ses Disciples, les Paëginiens ou Circoncis, les *Capuciati*, les Apostoliques, Eon, etc. desquels Mosheim a rapporté les erreurs et les impiétés, quoiqu'il en ait dissimulé plusieurs, ne prouve que trop que dans ce siècle de vertiges, rien n'est incroyable de la part des faux illuminés. 4.^o Si l'on ramassoit toutes les grossièretés, les propos de taverne, les traits de folie répandus dans les Livres de Luther, écrits en allemand, on seroit tenté de dire qu'il méritoit pour le moins autant d'être mis aux petites maisons que d'être condamné comme Hérétique. Mais on les ignore, personne ne les lit plus, pas même les Luthériens; cela sauve l'honneur du Patriarche de la réforme. S'ensuit-il qu'il n'en est pas l'Auteur, que c'est le Clergé Catholique, irrité de ces déclamations, qui les a forgés?

TARGUM. Voyez PARAPHRASES CHALDAÏQUES.

TARTARES. Nous ne parlons de ces peuples que pour exposer les différentes tentatives que l'on a faites pour les convertir et les amener à la connoissance du Christianisme.

Toujours vagabonds, adonnés au pillage et à la rapine, les *Tartares* étoient connus des Anciens sous le nom général de *Scythes*, et ils ont été représentés, il y a deux mille ans, tels à peu près qu'ils sont encore aujourd'hui. Il n'est point de nation qui occupe une aussi grande étendue de terrain sur le globe; la grande Tartarie a pour bornes au Septentrion la Sibérie, au Midi les Indes et la Perse, à l'Orient la mer du Kamschatka et la Chine, à l'Occident le grand fleuve du Volga et la mer Caspienne; c'est pour le moins le double de l'Europe. Ses habitans sont aussi les hommes de l'univers dont les mœurs sont le plus opposées au Christianisme; l'aversion pour la vie sédentaire, pour le travail, pour l'agriculture, l'amour du pillage, la cruauté, les débauches contre nature, sont des vices aussi anciens qu'eux. Mais enfin Jésus-Christ, en ordonnant de prêcher l'Evangile à toutes les Nations, n'a pas excepté celle-là, et s'il est très-difficile de lui faire embrasser cette Doctrine, l'événement a prouvé plus d'une fois que cela n'est pas impossible.

En faisant l'histoire du Nestorianisme, nous avons observé que les partisans de cette hérésie, pros crits par les Empereurs de Constantinople au cinquième siècle, se retirèrent dans la Mésopotamie et dans la Perse, et s'étendirent du côté de l'Orient; que pendant le sixième, ils portèrent leur doctrine aux Indes sur la côte de Ma-

labar, sur les bords de la mer Caspienne, et dans une partie de la grande Tartarie; qu'au septième, ils pénétrèrent dans la Chine et y firent des progrès. Quoique l'on ne sache pas précisément jusqu'à quel point ils allèrent au Nord de la Tartarie, il est prouvé par des catalogues que les Nestoriens ont dressé des Evêchés soumis à leur Patriarche; qu'il y en avoit plusieurs situés dans la Tartarie.

Il est certain qu'avant cette époque il y avoit eu déjà des Chrétiens dans cette partie du monde, puisque des Ecrivains du quatrième siècle ont parlé du Christianisme établi chez les *Séres*, qui sont ou les Chinois, ou les Tartares Orientaux; mais on ne sait pas positivement par qui ni comment ils avoient été convertis. Au septième siècle, les Arabes Mahométans s'emparèrent de la Perse, et s'y établirent; depuis cette révolution, les Nestoriens furent souvent troublés dans l'exercice de leur religion dans leurs missions, et maltraités par ces ennemis du nom chrétien.

Dans une *Histoire Ecclésiastique des Tartares*, composée sous les yeux du savant Mosheim par un de ses Elèves, et imprimée à Helmstadt en 1741, l'Auteur nous apprend que sur la fin du huitième siècle, et au commencement du neuvième, Timothée, Patriarche des Nestoriens, qui demuroit au Monastère de Beth-Aba dans l'Asyrie, envoya successivement plusieurs de ses Moines prêcher l'Evangile chez les *Tartares* voisins de la mer Caspienne, qu'ils furent écoutés, et qu'ils fondèrent plusieurs Eglises, non-seulement dans cette contrée, mais au Cathai, dans la Chine et dans les Indes. Il le prouve par des monumens tirés de la Bi-

bliothèque orientale d'Assémani, tome 3 et 4.

Au commencement du onzième siècle, toute l'Europe retentit du bruit de la conversion et du Christianisme d'un personnage célèbre nommé le *Prêtre Jean*, sans que l'on sût positivement dans quelle partie du monde il étoit. Il est prouvé que c'étoit un Prince *Tartare* qui dominoit sur la partie orientale de la Tartarie la plus proche de la Chine, et que l'on appelle aujourd'hui le Royaume de Tanguth. Il paroît encore que ce nom de *Prêtre Jean* a été donné à plusieurs autres Kans ou Princes Tartares qui avoient embrassé le Christianisme, puisqu'il en est encore fait mention au milieu du douzième siècle. Le dernier de ces Princes, nommé Ung-Kan, fut vaincu et détrôné par Gengis ou Zengis-Kan, l'an 1203. On prétend que le Pape Alexandre III lui avoit écrit l'an 1177, pour l'engager à se réunir à l'Eglise Romaine, et que la postérité de ce dernier *Prêtre Jean* subsista encore long-temps après lui, et continua de conserver la Foi Chrétienne.

Gengis-Kan, dévastateur de l'Asie, mort l'an 1226, ne fut jamais Chrétien, on ne sait pas même s'il avoit une religion; mais il passe pour constant que Zagataï, l'un de ses fils qui eut le Royaume de Samarcande, fit profession du Christianisme. L'an 1241 et les suivans, un essaim de *Tartares* vint ravager la Hongrie, la Pologne, la Russie, et pénétra jusque dans la Silésie. C'est ce qui engagea le Pape Innocent IV, à envoyer, l'an 1245, des Missionnaires en Tartarie, pour tâcher d'adoucir la férocité de ces peuples; il choisit pour cela des Dominicains et des

Franciscains. L'historien que nous copions prétend que les premiers manquèrent de prudence et réussirent mal, que les seconds furent mieux reçus, mais qu'ils ne firent pas grand fruit. Il y a cependant lieu de penser le contraire, puisqu'en 1246, Gajuch-Kau et d'autres Chefs des *Tartares* avoient embrassé le Christianisme, et avoient épousé des femmes chrétiennes. Assemani, *Biblioth. Orient.* t. 4, p. 101, etc.

En effet, André de Lonjumel, l'un de ces Dominicains, revenant de son voyage cette même année, trouva dans l'île de Chypre le Roi S. Louis qui étoit en marche pour la Terre-Sainte. Sur le récit de ce Religieux, et d'un Ambassadeur *Tartare*, qui arriva en même temps, le saint Roi les renvoya en Tartarie avec des présens pour le grand Kan. Si les Dominicains avoient été mal accueillis dans ce pays-là, il n'est pas probable qu'André de Lonjumel eût voulu y retourner sitôt, et s'il n'y avoit eu aucun succès à espérer pour la Religion, S. Louis n'auroit pas hasardé cette ambassade. Mais les *Tartares*, ennemis déclarés pour lors des Sarrasins ou Mahométans, étoient instruits et charmés de l'expédition des Princes croisés, et ils savoient que le meilleur moyen d'être en bonne intelligence avec eux, étoit de permettre en Tartarie la prédication de l'Evangile.

Aussi, l'an 1249, Mangu-Kan, Souverain puissant parmi les *Tartares*, et un autre Prince, nommé Sartack, se firent Chrétiens à la sollicitation d'un Roi d'Arménie. S. Louis, informé de ce fait dans la Palestine, exhorta de nouveau Innocent IV à envoyer des Missionnaires en Tartarie; il fit par-

tir avec eux Guillaume de Rubruquis, Religieux Franciscain, qui écrivit la relation de son voyage. Cette mission ne fut pas infructueuse, puisque Sartack-Kan écrivit des lettres respectueuses au Pape et à S. Louis, par lesquelles il faisoit profession d'être Chrétien.

L'an 1256, le même Mangu-Kan envoya Halack, l'un de ses Généraux, avec une grande armée, pour délivrer la Perse du joug des Mahométans. Halack les battit, prit Bagdad, et se rendit maître de la Perse; il traita les Chrétiens avec douceur, et leur rendit la liberté de professer et de prêcher leur Religion. En 1259, les *Tartares*, sous un autre Chef, firent encore une irruption dans la Hongrie, la Pologne et la Russie, pendant que Halack continuoit de poursuivre les Sarrasins dans la Mésopotamie et la Syrie. C'est ce dernier qui, en 1262, extermina la nation des assassins et leur chef, que l'on nommoit *le vieux de la Montagne*. Cette horde de brigands s'étoit emparée de plusieurs châteaux dans la Phénicie, d'où elle faisoit trembler les environs par les rapines et les meurtres qu'elle exerçoit. Il est donc constant que l'expédition de S. Louis dans la Palestine étoit concertée avec les *Tartares*, et qu'il étoit assuré d'en être soutenu, circonstance que les Historiens n'ont pas assez remarquée.

En 1274, Abaka, successeur d'Halack dans le gouvernement de la Perse, envoya un ambassadeur avec ceux du Roi d'Arménie à Grégoire X, et au Concile de Lyon, pour demander du secours contre les Sarrasins. Il en envoya encore d'autres deux ans après au Pape Jean XXI, aux Rois de France et

d'Angleterre, pour réitérer la même demande, en assurant que Coplai, Grand Kan de Tartarie, avoit embrassé le Christianisme, et demandoit des Missionnaires : ce fait ne s'est pas vérifié. Depuis cette époque, jusqu'en 1304, les Chrétiens dans la Perse furent tantôt en paix, et tantôt maltraités, suivant que les Mahométans y eurent plus ou moins de pouvoir. Mais les Papes ne cessèrent point d'y envoyer successivement des Missionnaires, et ceux-ci vinrent souvent à bout de réconcilier des Nestoriens à l'Eglise Romaine.

Mosheim, *Hist. Eccl.* 13.^e et 14.^e siècles, 1.^{re} part. c. 1, §. 2, convient que ceux qui allèrent en Tartarie à la fin du treizième et au commencement du quatorzième siècles, y firent les plus grands progrès, qu'ils convertirent au Christianisme une infinité de *Tartares*, et ramenèrent à l'Eglise un grand nombre de Nestoriens; qu'ils érigèrent des Eglises dans différentes parties de la Tartarie et de la Chine, de laquelle les *Tartares Mongols* s'étoient rendus les maîtres. L'un de ces Missionnaires Franciscains, nommé Jean de Montcorvin, exerça dans ce pays-là pendant quarante-deux ans les fonctions d'un Apôtre. Il parcourut non-seulement la plus grande partie de la Tartarie, mais il alla dans les Indes; il traduisit en langue *tartare* le nouveau Testament et les Psaumes de David. L'an 1307, Clément V érigea en sa faveur un Archevêché dans la ville de *Cambalu*, que l'on croit être la même que Peking. Tant que les *Tartares Mongols* demeurèrent maîtres de la Chine, la Religion chrétienne y fut florissante.

Mais l'an 1369 les Chinois vinrent à bout de chasser les *Tarta-*

res, et de remettre sur le trône un Prince de leur nation; la Religion chrétienne fut bannie de la Chine avec ceux qui l'y avoient portée. A cette même époque la Tartarie fut troublée par des guerres intestines; les divers Kans travaillèrent à se dépouiller les uns les autres, et ces divisions donnèrent à Timur-bec ou Tamerlan la facilité de les subjuguier tous. Sur la fin du quatorzième siècle, ce conquérant farouche porta le fer et le feu dans presque toute l'Asie; il dévasta la Perse, l'Arménie, la Géorgie et l'Asie mineure; il prit Bagdad l'an 1392; par lui a commencé le règne des Turcomans ou des Turcs; par-tout il établit le Mahométisme sur les ruines de la Religion chrétienne.

Depuis cette fatale époque, il n'a pas été possible de la rétablir dans la grande Tartarie; cependant le zèle des Missionnaires, sur-tout des Capucins, ne s'est pas ralenti, ils n'ont presque pas cessé de faire des tentatives pour rentrer dans cette vaste région; en 1708 deux de ces Religieux essayèrent encore d'y pénétrer par la Chine, d'autres y sont allés par la Perse; on ne voit pas que leurs efforts aient eu du succès. D'ailleurs la découverte de l'Amérique, faite à la fin du quinzième siècle, et la navigation des Européens aux Indes, ont fait tourner d'un autre côté les courses apostoliques. A présent la Tartarie est divisée entre deux fausses Religions; les *Tartares* occidentaux, voisins de la mer Caspienne et de la Perse sont Mahométans; ceux qui touchent à la Chine et qui s'étendent vers le nord, sont idolâtres; leurs Prêtres, nommés *Lamas*, ont à leur tête un chef souverain, appelé le *Dalaï-Lama*, que tous les *Tartares*

honorent comme une espèce de Divinité.

Quand on considère la persévérance des Missionnaires Catholiques pendant plus d'un siècle à travailler à la conversion des *Tartares*, les fatigues qu'ils ont supportées, les cruautés auxquelles ils ont été exposés, la multitude de ceux qui y sont morts, on ne peut refuser des éloges à leur courage. Mais les Protestans en parlent froidement, on ne sait s'ils l'approuvent ou s'il leur déplaît; ils en dépriment les succès pour vanter ceux des Nestoriens. Cependant on ne peut faire aux Missionnaires Catholiques, sur-tout aux Capucins, aucun des reproches que les Protestans et leurs copistes ont faits contre la plupart des autres Missionnaires. La vie pauvre et dure de ces Religieux ressembloit à celle des Apôtres, elle imprimoit le respect aux *Tartares*. Ils n'ont travaillé ni à se procurer des richesses, ni à fonder une souveraineté, ni à étendre le pouvoir du Pontife Romain; l'Episcopat dont plusieurs ont été revêtus n'a rien changé à leur manière de vivre. On ne voit pas qu'ils aient croisé les travaux des Nestoriens, qu'ils aient disputé contre eux; et ceux-ci étoient Moines aussi-bien que les Catholiques. Cependant, à la réserve du seul Jean de Mont-Corvin, auquel les Protestans n'ont pu refuser des éloges, parce qu'il traduisit le nouveau Testament en *Tartare*, ils n'ont pas dit un mot des autres.

Mais le travail de ce Franciscain est une censure sanglante de la négligence des Nestoriens; pendant sept cents ans que ceux-ci ont prêché dans la Tartarie, aucun d'eux n'a pensé à traduire la Bible; il a fallu que ce fût un Catholique

et un Religieux qui prît cette peine. Cela nous paroît démontrer que les Nestoriens ne croyoient pas, comme les Protestans, que l'Ecriture-Sainte est la seule règle de notre Foi, et que l'on n'est pas vrai Chrétien quand on ne lit pas la Bible. Lorsque des Nestoriens se sont réunis à l'Eglise Romaine, on n'a pas exigé d'eux une abjuration de leur croyance sur aucun des points de doctrine contestés entre les protestans et nous; ce fait nous paroît prouver encore que les Nestoriens n'ont jamais eu la même croyance que les Protestans.

Quand on n'envisageroit les choses que du côté politique et à l'égard du bien temporel de l'humanité, l'extinction du Christianisme dans la Tartarie est un très-grand malheur. C'est de cette région funeste que sont sortis la plupart des hordes de Barbares qui ont ravagé l'Europe et l'Asie, les Huns, les Alains, les Vandales, les armées de Gengis-Kan, de Mangu-Kan, de Tamerlan, etc. Si notre Religion s'étoit établie dans cette partie du monde, elle y auroit produit sans doute les mêmes effets que chez les autres Barbares du Nord; elles les a civilisés, rendus sédentaires, laborieux, raisonnables. Quand les Papes n'auroient point eu d'autre dessein, en envoyant des Missionnaires chez les *Tartares*, il faudroit encore bénir leur zèle, et reconnoître du moins à cet égard l'utilité de leur juridiction; mais dès qu'il est question de Papes et de l'Eglise Romaine, les Protestans n'entendent plus raison. Voyez MISSIONS.

TATIEN, Ecrivain ecclésiastique du second siècle, étoit Assyrien d'origine et né dans la Mésopotamie.

potamie. Il fut disciple de Saint Justin, sous lequel il apprit à Rome pendant plusieurs années la doctrine chrétienne. Après la mort de ce saint Martyr, il retourna dans sa patrie, et privé de son guide il adopta une partie des erreurs des Valentiniens, des autres Gnostiques, et des Marcionites. Il est accusé par les Pères de l'Eglise d'avoir enseigné, comme Marcion, qu'il y a deux principes de toutes choses, dont l'un est souverainement bon; l'autre, qui est le créateur du monde, est la cause de tous les maux. Il disoit que celui-ci a été l'Auteur de l'ancien Testament, et que le nouveau est l'ouvrage du Dieu bon. Il condamnoit l'usage du mariage, de la chair et du vin, parce qu'il les regardoit comme des productions du mauvais principe. Il soutenoit, comme les Docètes, que le Fils de Dieu n'a pris que les apparences de la chair; il nioit la résurrection future et le salut d'Adam. Il vouloit que l'on traitât durement le corps, et que l'on vécût dans une parfaite continence. Cette morale rigide séduisit plusieurs personnes; ses disciples furent nommés *Encratites* ou *Continens*, *Hydroparastes* ou *Aquariens*, parce qu'ils n'offroient que de l'eau dans les saints mystères, *Tatianistes*, à cause de leur chef, *Apostoliques*, *Apotactiques*, etc. Voyez ces mots.

Tous les anciens s'accordent à dire que *Tatien* avoit beaucoup d'esprit, d'éloquence et d'érudition; il connoissoit parfaitement l'antiquité païenne. Il avoit composé beaucoup d'ouvrages; presque tous ont péri. Il reste seulement de lui un *Discours contre les Païens*, qui manque d'ordre et de méthode; le style en est diffus et

souvent obscur, mais il y a beaucoup d'érudition profane. *Tatien* y prouve que les Grecs n'ont point été les inventeurs des sciences, qu'ils ont emprunté beaucoup de choses des Hébreux, et qu'ils en ont abusé. Il l'a parsemé de réflexions satiriques sur la Théologie ridicule des Païens, sur la contradiction de leurs dogmes, sur les actions infâmes des Dieux, sur les mœurs corrompues des Philosophes. On trouve cet ouvrage à la suite de ceux de S. Justin, dans l'édition des Bénédictins. Il y en a eu aussi une très-belle édition à Oxford en 1700, in-8.º, avec des notes, et qui a été donnée par Worth, archidiacre de Worcester.

Tatien avoit aussi composé une concorde, ou harmonie des quatre Evangiles, intitulée *Diatessaron*, par les quatre; cet ouvrage a souvent été nommé *l'Evangile de Tatien* ou des *Encratites*, et il a encore eu d'autres noms; il est mis au nombre des Evangiles apocryphes. On n'accuse point l'Auteur d'y avoir cité ou copié de faux Evangiles; aussi cet ouvrage fut goûté par les orthodoxes, aussi bien que par les hérétiques. Théodoret, qui en avoit trouvé plus de deux cents exemplaires dans son Diocèse, les ôta des mains des Fidèles, et leur donna en échange les quatre Evangiles, parce que l'Auteur y avoit supprimé tous les passages qui prouvent que le Fils de Dieu est né de David, selon la chair. On a été long-temps persuadé que cet ouvrage n'existoit plus; celui qui a été mis sous le nom de *Tatien* dans la bibliothèque des Pères, a été fait par un Auteur latin, bien postérieur au second siècle: mais le savant Assémani découvrit dans l'Orient une tra-

duction arabe du *Diatessaron*, et le rapporta à Rome, *Biblioth. Orient.* tome 1, à la fin. On pourroit vérifier si ce Livre est conforme à ce que les anciens ont dit de celui de *Tatien*.

Jusqu'à présent les plus habiles Critiques avoient pensé que son *Discours contre les Païens* avoit été écrit vers l'an 168, et avant que l'Auteur fût tombé dans l'hérésie; ils n'y voyoient aucun vestige des erreurs des Encratites ni des Gnostiques, mais plutôt de la doctrine contraire. Le Clerc, qui l'a examiné avec des yeux critiques, *Hist. Ecclés.* an 172, §. 1, p. 735, l'Editeur d'Oxford qui en a pesé toutes les expressions, les Bénédictins qui en ont fait l'analyse, Bullus, Bossuet, le Père le Nourry, etc., en ont ainsi jugé. Mais Brucker, dans son *Hist. crit. de la Philos.* tom. 3, p. 378, soutient que tous se sont trompés, que ce discours renferme déjà tout le venin de la philosophie orientale, égyptienne et cabalistique, de laquelle *Tatien* étoit imbu; qu'il y enseigne évidemment le système des émanations, qui est la base et la clef de toute cette philosophie; que les apologistes de cet Auteur ont perdu leur peine, en voulant donner un sens orthodoxe à ses expressions.

Pour contredire ainsi des hommes auxquels on ne peut refuser le titre de savans, il faut de fortes preuves; voyons s'il y en a.

1.^o *Tatien*, dit Brucker, avertit qu'il a renoncé à la Philosophie des Grecs, pour embrasser celle des Barbares; or, celle-ci étoit évidemment la Philosophie des Orientaux.

Si Brucker n'avoit pas commencé par supposer ce qui est en ques-

tion, il auroit vu que par la *Philosophie des Barbares*, *Tatien* a entendu la Philosophie de Moïse et des Chrétiens, parce que les Grecs nommoient *barbare* tout ce qui n'étoit pas Grec. Il s'en est clairement expliqué, *Edit. Paris.* n. 29, *Edit. Oxon.* n. 46, il dit: « De-
» goûté des fables et des absurdités
» du Paganisme, incertain de sa-
» voir comment je pourrois trouver
» la vérité, je suis tombé par ha-
» sard sur des Livres barbares,
» trop anciens pour être comparés
» aux sciences des Grecs, trop di-
» vers pour être mis en parallèle
» avec leurs erreurs; j'y ai ajouté
» foi, à cause de la simplicité du
» style, de la candeur modeste des
» Ecrivains, de la clarté avec la-
» quelle ils expliquent la création
» (ποίησις) de l'univers, de la
» connoissance qu'ils ont eue de
» l'avenir, de l'excellence de leur
» morale, du gouvernement uni-
» versel qu'ils attribuent à un seul
» Dieu, n. 31 (48); il est à pro-
» pos de faire voir que notre Phi-
» losophie est plus ancienne que
» les sciences des Grecs. » Il prend
pour termes de comparaison Moïse
et Homère; il prouve par l'Histoire profane que le premier a de-
vancé de long-temps le second.
Peut-on reconnoître à ces traits la
Philosophie des Orientaux et des
Gnostiques?

2.^o *Tatien*, continue Brucker, a enseigné le système des émanations, c'est-à-dire, que la matière et les esprits sont sortis de Dieu par émanation, et non par création; c'étoit le dogme favori des Orientaux.

Le contraire est déjà prouvé par la profession de Foi que cet Auteur vient de faire, en disant qu'il a cru aux Livres barbares, à cause de la clarté

clarté avec laquelle ils expliquent la naissance de l'univers ; or , les Ecrivains sacrés n'enseignent point les émanations , mais la création ; voyez ce mot. Il y a plus ; au mot GNOSTIQUES , nous avons fait voir que ces Hérétiques admettoient , non l'émanation , mais l'éternité de la matière. Ils pensoient sans doute que les deux premiers *Eons* ou Esprits étoient sortis de la nature divine par émanation , mais l'un étoit mâle et l'autre femelle , et c'est de leur mariage que toute la famille des *Eons* étoit descendue. Il est donc faux que l'hypothèse des émanations soit la clef de tout le système théologique des Gnostiques et des Orientaux.

Mais il faut entendre parler *Tatien* lui-même , et voir les passages dont Brucker et tant d'autres ont abusé.

N. 4 (6) , il dit : « Notre Dieu » n'est pas depuis un temps ; il est » seul sans principe , ou sans com- » mencement , puisqu'il est le prin- » cipe de tout ce qui a commencé » d'être. Il est Esprit , non mêlé » avec la matière , mais Créateur » (*Κατασκευαστής*) des Esprits ma- » tériels et des formes de la ma- » tière. Il est invisible et insensi- » ble , Père de tous les êtres visi- » bles ou invisibles. N. 5 (7) : Je » vais exposer plus clairement no- » tre croyance. Dieu étoit au com- » mencement , et nous avons ap- » pris que le commencement ou le » principe de toutes choses est la » puissance du Verbe. Lorsque le » monde n'étoit pas encore , le Sei- » gneur de toutes choses étoit seul ; » mais comme il est la toute-puis- » sance , et la subsistance des êtres » visibles et invisibles , tous étoient » avec lui. Le Verbe qui étoit en » lui , étoit aussi avec lui par sa

Tome VIII.

» propre puissance. Par un acte de » volonté de cette nature simple , » le Verbe est sorti , ou s'est mon- » tré ; il n'est pas sorti du vide , » c'est le premier acte de l'Esprit. » Nous savons que c'est lui qui a » fait le monde. Or , il est né par » participation et non par retran- » chement. Ce qui est retranché est » séparé de son principe , ce qui en » vient par participation , et pour » une fonction , ne diminue en rien » le principe duquel il procède. De » même qu'un flambeau en al- » lume d'autres , sans rien perdre » de sa substance , ainsi le Verbe » naissant de la puissance du Père » ne le prive pas de sa raison , ou » de son intelligence. Quand je » vous parle , et que vous m'en- » tendez , je ne suis pas privé pour » cela de ma parole ; mais en vous » parlant je me propose de produire » un changement en vous. Et de » même que le Verbe engendré au » commencement a produit notre » monde , *après avoir fait la ma- » tière* , de même , moi régénéré à » l'imitation du Verbe , et éclairé » par la connoissance de la vérité , » je donne une meilleure forme à » un homme de même nature que » moi. La matière n'est pas sans » commencement comme Dieu , et » n'étant point sans principe , elle » n'a pas le même pouvoir que » Dieu ; mais elle a été faite , elle » est venue , non d'un autre , mais » du seul ouvrier de toutes cho- » ses. N. 7 (10) : Le Verbe cé- » leste , Esprit engendré du Père , » intelligence née d'une puissance » intelligente , a fait l'homme à la » ressemblance de son Créateur , et » image de son immortalité , afin » qu'ayant reçu de Dieu une por- » tion de la Divinité , il pût parti- » ciper aussi à l'immortalité qui est

B

» propre à Dieu. Avant de faire
 » l'homme, le Verbe a produit les
 » Anges. »

Remarquons d'abord que *Tatien* ne donne point ce qu'il dit du Verbe et de ses opérations, comme une opinion philosophique, mais comme une doctrine apprise par révélation : *nous avons appris, nous savons que c'est lui qui a fait le monde*. Il est évident qu'il avoit dans l'esprit les premiers versets de l'Evangile de S. Jean, et qu'il se sert des mêmes expressions.

3.° L'on dira sans doute que dans tout ce long passage il n'y a point de terme qui signifie proprement et en rigueur la *création*; mais il n'y en a point non plus dans S. Jean, parce que le grec, non plus que les autres langues, n'avoit point de terme sacramentel pour rendre cette idée. Voy. CREA-TION. Personne cependant ne s'est avisé de penser que S. Jean admettoit les émanations. Ceux qui les ont admises n'ont jamais dit que la matière a eu un commencement, qu'elle a été faite ou produite, qu'elle est l'ouvrage de celui qui a fait toutes choses, comme s'exprime *Tatien*. Encore une fois, les Gnostiques ont supposé, comme Platon, la matière éternelle. Pour qu'elle fût sortie de Dieu par émanation, il auroit fallu qu'elle fût en Dieu de toute éternité; or, *Tatien* nous avertit que Dieu ne fut jamais mêlé avec la matière. Selon sa doctrine, la production de la matière a été un acte de la puissance du Verbe; suivant le sentiment des Philosophes, les émanations se faisoient par nécessité de nature; ils étoient persuadés que Dieu n'a jamais existé sans rien produire. *Tatien* enseigne le contraire. Voyez EMANATION.

Il dit que c'est le Verbe qui a

fait ou produit les Anges et les âmes humaines, et ç'a été encore un acte de puissance; ces êtres ne sont donc pas sortis de lui par émanation. Brucker lui reproche d'avoir appelé ces Esprits *matériels*; en quel sens? *Tatien* et d'autres Pères ont cru que Dieu seul est Esprit pur, toujours séparé de toute matière, au lieu que les Esprits créés ne subsistent jamais sans être revêtus d'une espèce de corps subtil. Cette erreur n'est ni grossière ni dangereuse. Mais l'hypothèse des émanations est-elle compatible avec la notion d'Esprit pur, de *nature simple*, que *Tatien* attribue à Dieu? Voyez ANGE, ESPRIT, etc.

4.° S'il est question dans son texte d'une *émanation*, c'est de celle du Verbe, avant la création, ou plutôt par la création du monde. Il dit en effet que le Verbe est *émané, sorti, né, provenu* du Père. Mais on a prouvé cent fois contre les Ariens et les Sociniens, que dans le style des anciens Docteurs de l'Eglise, lorsqu'ils parlent du Verbe Divin, *émaner, sortir, naître, procéder*, etc. signifient seulement se produire au dehors, se montrer, se rendre sensible, par les œuvres de la création.

Quoi qu'en dise Brucker, ceux qui ont soutenu que *Tatien* a enseigné l'éternité et la Divinité du Verbe, n'ont pas eu tort. En effet, *Tatien* dit que Dieu est sans commencement, qu'avant d'émaner de lui pour créer le monde, le Verbe étoit en lui et avec lui, non *en puissance* comme le monde qui n'existoit pas encore, mais *avec une puissance propre*, par conséquent subsistant en personne. Il dit que le Verbe est émané de Dieu *par participation*; à quoi a-t-il participé, sinon à la puissance et

aux attributs de Dieu ? Il dit qu'en sortant du Père, il ne s'en est pas séparé, parce que Dieu n'a jamais pu être sans son Verbe, sans sa raison ou son intelligence éternelle. Si ce langage n'exprime point la Divinité du Verbe, aucune profession de Foi ne peut suffire ; mais il est bien différent de celui des Philosophes Orientaux, des Gnostiques, des Cabalistes, de celui des Ariens.

5.° Le Clerc, *Hist. Ecclésiast.* an. 172, p. 378, §. 3, dit que toute cette doctrine de *Tatien* est fort obscure, que les Païens n'en pouvoient rien conclure, sinon que les Chrétiens admettoient deux Dieux, l'un supérieur et par excellence, l'autre engendré de lui, et nommé le *Verbe*, Créateur de toutes choses ; qu'il auroit été mieux de s'en tenir aux paroles des Apôtres, et de ne point entreprendre d'expliquer des choses inexplicables.

Cela eût été bon, si les Païens eussent voulu s'en contenter ; mais ils répétoient sans cesse que la doctrine des Chrétiens n'étoit qu'un amas de fables et de contes de vieilles, bons tout au plus pour amuser des enfans. *Tatien* vouloit leur faire voir que c'étoit une doctrine profonde et raisonnée, une Philosophie plus vraie et plus solide que toutes les visions des prétendus sages du Paganisme. La manière dont il expose l'émanation du Verbe au moment de la création, ne ressemble en rien aux généalogies ridicules des Dieux, admises par les Païens, ni aux émanations des Eons, forgées par les Gnostiques.

6.° Origène et Clément d'Alexandrie reprochent à *Tatien* d'avoir dit que ces paroles de la Genèse : *Que la lumière soit*, expriment plutôt un désir qu'un com-

mandement, et qu'il a parlé comme un Athée en supposant que Dieu étoit dans les ténèbres. Or, dit Brucker, c'étoit un dogme de la Philosophie orientale, égyptienne et cabalistique.

Mais ce n'est point dans le discours contre les Gentils que *Tatien* a ainsi parlé ; peu nous importe de savoir ce qu'il a rêvé lorsqu'il est devenu Hérétique, et qu'il a embrassé la plupart des visions des Gnostiques.

7.° Nous ne nous arrêterons point à prouver que dans ce discours il n'a enseigné ni la matérialité ni la mortalité de l'âme ; les Editeurs de S. Justin l'ont justifié à cet égard, *Préf.* 3.° part. c. 12, n. 3. Il a du moins déclaré positivement que l'âme humaine est immortelle *par grâce* ; cela nous suffit.

8.° L'Editeur d'Oxford prétend que *Tatien* ya réprouvé le mariage ; il dit, n. 34 (55) : « Qu'ai-je besoin de cette femme peinte par » Périclymène, qui mit au monde » trente enfans dans une seule couche, et que l'on prend pour une » merveille ? Cela doit être regardé » plutôt comme l'effet d'une intempérance excessive et d'une » lubricité abominable. » Mais autre chose est de condamner l'usage modéré du mariage, et autre chose de blâmer l'intempérance dans cet usage.

9.° Enfin, Brucker prétend que *Tatien* a emprunté de Zoroastre et des Orientaux le système des émanations et l'opinion que la chair est mauvaise en soi. Cependant nous voyons par le Zend-Avesta que Zoroastre n'a enseigné ni l'un ni l'autre ; on ne connoît aucun autre Philosophe Oriental dont on puisse prouver les sentimens par ses ouvrages.

Il seroit inutile de pousser plus loin l'apologie du discours de *Tatien* ; nous ne prétendons point soutenir qu'il est absolument irrépréhensible, mais il y a de l'injustice à y chercher des erreurs qui n'y sont point. Brucker a commencé par supposer sans preuve, ou plutôt malgré toute preuve, que cet Auteur étoit déjà pour lors imbu des opinions de la Philosophie orientale ; ensuite il part de cette supposition fautive pour en expliquer toutes les phrases dans le sens des Gnostiques. Dès que son principe est faux, toutes les conséquences qu'il en tire, toutes les interprétations qu'il donne, sont illusives. Au mot Gnostiques, nous avons fait voir que le plan de Philosophie orientale forgé par les Critiques Protestans, n'est qu'un système conjectural, imaginé pour travestir la doctrine des Pères de l'Eglise. Voyez PHILOSOPHIE, PLATONISME, etc.

TÉMOIGNAGE. Ce mot, dans le sens propre, signifie l'attestation que fait un homme en justice de ce qu'il a vu et entendu ; ainsi le *témoignage* ne peut avoir lieu qu'à l'égard des faits. Mais ce terme, dans l'Ecriture-Sainte, a d'autres significations. 1.^o Il désigne un monument ; ainsi, *Gen.* c. 31, v. 45, Laban et Jacob, après s'être juré une amitié mutuelle, érigent pour monument de cette alliance un monceau de pierres, comme un témoin muet de leurs sermens ; Laban le nomme *Galaad*, le monceau témoin, et Jacob, le monceau du témoignage. Après le partage de la Terre promise, les Tribus d'Israël placées à l'orient du Jourdain, élèvent de même un grand tas de pierres en

forme d'autel, pour attester qu'elles veulent conserver l'unité de Religion et de culte avec les Tribus placées à l'occident ; *Josué*, c. 22, v. 10.

2.^o Il désigne la Loi du Seigneur, parce que Dieu témoigne ou atteste aux hommes ses volontés par sa Loi.

3.^o Dans l'origine, *témoignage* sont synonymes, parce que le testament d'un mourant est le *témoignage* de ses dernières volontés ; il en est de même en hébreu : et comme une alliance se conclut toujours par des *témoignages* extérieurs de fidélité mutuelle, l'Arche qui renfermoit les Tables de la Loi est appelée indifféremment l'*Arche du Testament*, l'*Arche du Témoignage*, l'*Arche de l'Alliance*. Le Tabernacle est aussi nommé la *Tente du Témoignage*, parce que c'est là que Dieu annonçoit ordinairement ses volontés à Moïse et au peuple.

4.^o Il signifie quelquefois une prophétie, par la même raison ; Dieu dit à Isaïe, c. 8, v. 16 : Tenez secrète cette prophétie, cachez ma Loi pour mes Disciples ; *Liga testimonium, signa legem in Discipulis meis.*

TÉMOIGNAGE (FAUX). Ce crime est pros crit non-seulement par le second précepte du Décalogue, qui défend de prendre le saint Nom de Dieu en vain, mais encore par le neuvième, en ces termes : « Tu » ne porteras point *faux témoignage* contre ton prochain. » Suivant la Loi, un faux témoin étoit condamné à la peine du talion, ou à subir la même peine qui auroit été décernée contre l'accusé, si celui-ci avoit été jugé coupable, *Deut.* c. 19, v. 19. Il est très-évident

que ce crime est contraire à la loi naturelle.

Les Loix civiles ont toujours condamné les faux témoins; les Loix Ecclésiastiques n'ont pas été moins sévères; par le 74.^{me} canon du Concile d'Elvire, un homme convaincu de *faux témoignage* est privé de la Communion pour cinq ans, dans le cas où il ne s'est pas agi d'une cause de mort; dans le cas contraire, le témoin étoit censé homicide, et comme tel privé de la Communion jusqu'à l'article de la mort. Les Conciles d'Agde, en 506, et de Vannes, en 465, le soumettent à la même peine, jusqu'à ce qu'il ait satisfait au prochain par la pénitence; le premier et le deuxième Conciles d'Arles confirment cette discipline, le dernier néanmoins laisse la longueur de cette pénitence au jugement de l'Evêque. Bingham, *Orig. Eccles.* l. 16, c. 13, §. 1, tome 7, p. 510.

Les Docteurs de l'Eglise pensent à peu près de même de la calomnie réfléchie et préméditée, quoiqu'elle ne soit pas appuyée par un faux serment.

TÉMOIN. L'on sait assez ce que ce terme signifie. La Loi de Moïse défendoit de condamner personne à mort sur la déposition d'un seul homme, mais le crime étoit censé prouvé par l'attestation de deux ou trois *témoins*; *Deut.* c. 17, §. 6. Lorsqu'un homme étoit condamné à mort, les *témoins* devoient frapper les premiers, lui jeter la première pierre, s'il étoit lapidé. Jésus-Christ fit allusion à cet usage, lorsqu'il dit aux Pharisiens qui lui présentoient une femme surprise en adultère: « Que celui de vous qui est » sans péché lui jette la première

» pierre. » *Joan.* c. 8, §. 7. *Voy. ADULTÈRE.*

L'Ecriture appelle aussi *témoin* celui qui publie une vérité; dans ce sens Jésus-Christ dit à ses Apôtres: « Vous serez mes *témoins*, » *Act.* c. 1, §. 8; parce que leur prédication consistoit à rendre témoignage de ce qu'ils avoient vu et entendu, 1 *Joan.* c. 1, §. 1. Ils se donnent eux-mêmes pour *témoins* de la Résurrection de Jésus-Christ, *Act.* c. 2, §. 32. Il est dit que S. Jean-Baptiste avoit aussi rendu témoignage au Sauveur, parce qu'il avoit vu le Saint-Esprit descendre sur lui au moment de son Baptême, *Joan.* c. 1, §. 15, 19, 32. Dans ce même sens l'on a nommé *Martyrs* ou *témoins*, ceux qui ont donné leur vie pour attester la vérité de notre Religion; S. Etienne est le premier qui ait été ainsi appelé, *Act.* c. 22, §. 20. *Voyez MARTYR.*

Puisque la Doctrine de Jésus-Christ a été d'abord annoncée par des *témoins*, nous concluons qu'elle a dû se transmettre de même aux générations suivantes; une doctrine révélée de Dieu ne peut ni ne doit se perpétuer autrement. C'est ce que nos Controversistes ont appelé *probatio fidei per testes*; Wallembourg, *Tract.* 5.

Eu effet, de même que les Apôtres ont été capables de rendre un témoignage certain et irrécusable de ce qu'ils ont entendu de la bouche de Jésus-Christ, et de ce qu'ils lui ont vu faire; les Disciples immédiats des Apôtres, qui en ont reçu la mission, ou la charge d'enseigner les Fidèles, ont été capables aussi d'attester avec certitude ce qu'ils ont ouï dire aux Apôtres, et ce qu'ils leur ont vu faire. Si les Apôtres ne les en avoient pas

jugés capables, ils ne leur auroient pas confié une fonction aussi importante. Ces seconds *témoins* doivent donc être crus, lorsqu'ils attestent qu'ils ont reçu des Apôtres la doctrine qu'ils enseignent eux-mêmes aux Fidèles. Comme plusieurs de ceux-ci avoient entendu prêcher les Apôtres, il n'a pas été possible à leurs Pasteurs d'en imposer sur ce fait éclatant et public.

Il ne serviroit à rien de dire que les Apôtres avoient reçu la plénitude des dons du Saint-Esprit, et que leurs Disciples n'ont pas été favorisés de la même grâce. Nous sommes convaincus, par les écrits mêmes des Apôtres, qu'ils donnoient le Saint-Esprit par l'imposition de leurs mains, cérémonie que nous appelons l'*Ordination*; ils nous disent que les Pasteurs qu'ils ont préposés au gouvernement des Eglises ont été établis par le Saint-Esprit; que c'est Jésus-Christ lui-même qui a donné à son Eglise des Pasteurs et des Docteurs, aussi bien que des Apôtres et des Evangélistes, pour maintenir l'unité de la foi; que Jésus-Christ a envoyé le Saint-Esprit *pour toujours*, etc. Donc les Pasteurs choisis par les Apôtres ont aussi reçu le Saint-Esprit, pour remplir avec succès le ministère dont ils étoient chargés.

Nous ajoutons que s'il avoit été nécessaire, pour maintenir l'unité de la foi, que les Pasteurs reçussent le Saint-Esprit avec la même plénitude que les Apôtres, Jésus-Christ le leur auroit certainement donné; car enfin ce divin Sauveur n'a pas établi son Eglise pour la laisser bientôt défigurer par l'erreur; il n'a pas apporté la vérité sur la terre pour la laisser bientôt étouffer par des inventions humai-

nes; il lui a promis, au contraire, son assistance jusqu'à la fin des siècles.

On ne gagnera pas davantage en disant que les Apôtres ont mis par écrit la Doctrine de Jésus-Christ, que c'est dans leurs Livres qu'il faut la chercher. 1.^o Les Livres ne sont d'aucun usage pour les ignorans, et les vérités de la Foi sont faites pour tout le monde. 2.^o Il est faux que les Apôtres aient écrit toute la Doctrine de Jésus-Christ, sans en rien omettre; du moins on l'affirme sans preuve, et nous ferons voir le contraire au mot *TRADITION*. 3.^o Le plus grand nombre des Apôtres n'ont rien écrit, du moins on n'a jamais connu aucun de leurs ouvrages; tous cependant ont fondé des Eglises, et ont laissé après eux des Pasteurs pour enseigner les Fidèles. 4.^o Les Apôtres ont écrit dans une seule langue, qui n'étoit en usage que dans l'Empire Romain, et ils ont fondé le Christianisme chez des peuples qui ne l'entendoient pas; nous ne voyons point qu'ils leur aient ordonné de l'apprendre, ni qu'ils aient fait traduire leurs écrits dans toutes les langues: donc ils ont jugé que leur Doctrine pouvoit être connue, professée et conservée autrement. 5.^o Plusieurs peuples ont été Chrétiens pendant fort longtemps, sans avoir dans leur langue une traduction des Livres saints; et quand ils l'auroient eue, ils n'auroient pas dû s'y fixer, à moins qu'ils n'eussent été certains de la fidélité de cette version. 6.^o C'est sur le sens de ces mêmes Livres que sont survenues toutes les disputes, et qu'ont été fondées toutes les erreurs en matière de Foi; vingt sectes différentes n'ont pas manqué d'y trouver à point nom-

mé toutes les opinions fausses qu'il leur a plu d'adopter.

Il a donc toujours fallu un guide, un garant, une règle, pour saisir avec certitude le vrai sens de ces Livres, et il n'y en a jamais eu d'autre que le témoignage, l'enseignement, la tradition des Pasteurs. De même que les Apôtres ont donné aux Pasteurs du premier siècle leurs écrits, et le sens dans lequel il faut les entendre, ces Pasteurs ont transmis l'un et l'autre à ceux du second siècle, ceux-ci à ceux du troisième, et ainsi de suite jusqu'à nous. Il est absurde de consentir, par nécessité, à recevoir par ce témoignage la connoissance des écrits authentiques des Apôtres, et de ne vouloir pas recevoir par la même voie le sens qu'il faut leur donner. Si les Pasteurs de l'Eglise sont croyables lorsqu'ils attestent que tels et tels écrits sont véritablement des Apôtres, pourquoi ne le sont-ils plus lorsqu'ils attestent que les Apôtres leur ont appris à y donner tel ou tel sens? Nous cherchons vainement dans les livres de nos adversaires une réponse solide à ce raisonnement. *Voy. ECRITURE-SAINTE, EGLISE, TRADITION, etc.*

TÉMOINS (TROIS). *Voy. SAINT JEAN L'ÉVANGÉLISTE.*

TEMPÉRANCE, vertu morale et chrétienne qui consiste à éviter les plaisirs excessifs, défendus ou dangereux. Elle a été louée et recommandée par les Philosophes Païens les plus sages, aussi-bien que par les Auteurs sacrés. Mais c'est à tort que les censeurs de la Morale chrétienne prétendent qu'elle nous défend tous les plaisirs sans exception. Il y a nécessaire-

ment du plaisir à satisfaire les besoins du corps et à exercer les facultés de l'âme; Dieu a voulu par cet attrait engager l'homme à se conserver, et à regarder la vie comme un bienfait; il ne lui en fait donc pas un crime. Mais l'expérience prouve que l'usage immodéré des plaisirs opère notre destruction, nous les rend bientôt insipides, et que l'abus des plaisirs innocens nous conduit à rechercher les plaisirs criminels.

Il est d'ailleurs si ordinaire à l'homme de rechercher le plaisir pour lui-même et d'en abuser, l'Epicurisme étoit si généralement répandu dans le monde du temps de Jésus-Christ, plusieurs Philosophes avoient enseigné des maximes si scandaleuses, et avoient donné de si mauvais exemples, que ce divin Maître ne pouvoit pousser trop loin la sévérité pour réformer les idées des hommes et le relâchement des mœurs.

De là ces maximes austères de l'Evangile: « Heureux les pauvres » d'esprit..., heureux ceux qui » pleurent, heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, etc. ; *Matt. c. 5.* Si quelqu'un veut me suivre, qu'il porte sa croix tous les jours de sa vie ; » *Luc, c. 9, v. 23.* Ceux qui sont » à Jésus-Christ crucifient leur chair » avec ses vices et ses convoitises ; » *Galat. c. 5, v. 4, etc.* » Telle est la destinée à laquelle devoient s'attendre les Disciples d'un Dieu crucifié au milieu d'un monde livré à l'amour effréné des plaisirs. Mais comment ne pas écouter un Maître qui a confirmé ses leçons par ses exemples, qui a promis à ses Disciples dociles le secours de sa grâce, et qui leur assure une récompense éternelle? Avec de pareils encoura-

gemens un Dieu a droit d'exiger de l'homme des vertus qui paroissent au-dessus des forces de l'humanité. Une preuve qu'il n'y a rien dans tout cela d'excessif, c'est que les Saints l'ont pratiqué et le font encore; loin de se croire malheureux, ils disent comme S. Paul : « Je » suis content et je suis transporté » de joie au milieu des afflictions » et des souffrances; » 2 *Cor. c. 7, v. 4.*

Si cette morale avoit besoin d'apologie, elle se trouveroit justifiée par le spectacle de nos mœurs; il suffit de regarder ce qui se passe parmi nous, pour voir les désordres que produit l'amour excessif des plaisirs dans tous les ordres de la société. Les profusions insensées des Grands, qui renversent leur fortune, une ambition que rien ne peut assouvir, les productions des deux Mondes rassemblées pour satisfaire leur sensualité; la négligence des devoirs les plus essentiels de la part de ceux qui occupent les premières places; la rapacité des hommes opulens; la fureur d'accumuler par les moyens les plus bas et les plus malhonnêtes, pour finir ensuite par une banqueroute frauduleuse; les talens frivoles honorés et enrichis aux dépens des arts utiles, la paresse et le faste introduits dans toutes les conditions, la bonne foi bannie de tous les états, l'impudence du libertinage érigée en vertu, la jeunesse pervertie dès l'enfance, etc. etc. Voilà les tristes effets d'un goût effréné pour les plaisirs. Il n'est pas étonnant qu'avec un esprit et un cœur gâtés on ne puisse plus souffrir la morale de l'Evangile, et que les anciens Philosophes partisans du Stoïcisme soient regardés comme des rêveurs atrabilaires. *Voy. Mo-*

RALE CHRÉTIENNE, MORTIFICATION, PLAISIR, etc.

TEMPLE, édifice dans lequel les hommes se rassemblent pour rendre leurs hommages à la Divinité. La censure que les Incrédules et d'autres Critiques téméraires ont faite de cet usage, nous donne lieu d'examiner plusieurs questions : 1.^o s'il y a eu des Temples chez les Païens avant qu'il y en eût aucun destiné au culte du vrai Dieu; 2.^o si l'usage en est répréhensible ou dangereux; 3.^o si Dieu n'a permis aux Juifs de lui en élever un que par condescendance pour leur grossièreté; 4.^o si la magnificence de ces édifices est un abus.

§. I. *Les Païens ont-ils construit des Temples avant les adorateurs du vrai Dieu?* Nous convenons d'abord qu'avant l'érection du Tabernacle fait par Moïse, l'Histoire Sainte ne fait mention d'aucun édifice destiné au culte du Seigneur. On conçoit aisément que les premières peuplades n'ont pas pensé à bâtir des Temples, tant qu'elles ont été errantes et bornées à la vie pastorale; mais il ne s'ensuit pas qu'elles en ont eu dès qu'elles sont devenues sédentaires. Les critiques qui se sont livrés aux conjectures, ont imaginé que les peuples ont voulu avoir cette commodité pour le culte religieux aussitôt qu'ils ont habité des maisons solides et qu'ils ont bâti des villes; mais quelque vraisemblable que soit cette opinion, elle nous paroît détruite par la narration des Livres saints.

Il est dit, *Gen. ch. 4, v. 17*, que Caïn, fils aîné d'Adam, bâtit une ville; peu de temps après le déluge il est parlé de Babylone, d'Arach, d'Achad, de Chalanne, de Ninive, comme de villes déjà

existantes, ou qui ne tardèrent pas d'être bâties; chap. 10, *ŷ.* 10 et 11. Il y avoit des villes dans la Palestine, lorsqu'Abraham y arriva vers l'an 1200 du monde; mais il n'étoit pas encore question de lieux fermés et couverts destinés au culte de Dieu. On voit, ch. 12, *ŷ.* 7 et 8, qu'Abraham éleva des autels au Seigneur; Noé avoit fait de même au sortir de l'Arche après le déluge, ch. 8, *ŷ.* 20; cela ne prouve point qu'ils construisirent des édifices pour continuer d'y exercer le culte religieux. Il est dit, c. 25, *ŷ.* 22, que Rebecca, épouse d'Isaac, alla consulter le Seigneur; nous ne savons ni en quel lieu, ni de quelle manière. Jacob son fils appela *Bethel, maison de Dieu*, l'endroit dans lequel il eut un songe prophétique, et dans lequel il consacra une pierre par une onction; ch. 28, *ŷ.* 17 et 22. A son retour de la Mésopotamie il y éleva un autel et offrit un sacrifice avec toute sa maison, et nomma de nouveau ce lieu *la maison de Dieu*, ou plutôt *le séjour de Dieu*; c. 35, *ŷ.* 3 et 7. Or, un autel n'est pas un *Temple*. Il en agit de même dans tous les lieux où il s'arrêta, et il continua de mener une vie errante et pastorale, jusqu'à ce qu'il alla rejoindre Joseph en Egypte.

Il paroît donc certain qu'avant l'entrée de Jacob et de sa famille dans ce Royaume, il n'y avoit encore eu aucun *Temple* consacré au Seigneur par les Patriarches. Mais on ne peut pas prouver que les Egyptiens en avoient déjà pour lors, ni que les Israélites y en aient vu aucun pendant tout leur séjour. Il y a donc lieu de croire que le Tabernacle construit par Moïse dans le désert fut non-seulement

le premier *Temple* consacré au vrai Dieu, mais le premier édifice de cette espèce dont on eût jamais ouï parler. Dans les premiers temps le mot *Temple* ne signifioit qu'un enclos, un terrain consacré.

Ce n'est point l'opinion de Spencer; il a fait tous ses efforts pour persuader qu'avant l'érection de ce Tabernacle, les Egyptiens, les Chananéens, et les autres peuples voisins de la Palestine, avoient déjà des *Temples* destinés au culte de leurs fausses Divinités, et que Moïse les a pris pour modèles; de *Legib. Hébreux. ritual.* liv. 3, *Dissert.* 6, c. 1. Pour établir un fait aussi essentiel, malgré le silence profond et constant des Ecrivains sacrés, il faudroit des preuves positives et solides; Spencer n'en apporte que de très-foibles, et nous espérons de lui en opposer de meilleures; déjà des savans l'ont fait avant nous; *Mém. de l'Acad. des Inscript.* t. 70, in-12, p. 50 et suiv.

La première qu'il allègue est un passage du *Lévitique*, chap. 26, *ŷ.* 27 et suiv., dans lequel Dieu dit aux Israélites; « Si vous vous » révoltez contre moi, je détruirai » vos lieux élevés, et vos lieux » consacrés au Soleil. » La question est de savoir si ces lieux où l'on adorait le Soleil étoient des *Temples*. D'ailleurs ceci est une menace contre ce qui devoit arriver dans la suite, et non un reproche de ce qui se faisoit déjà pour lors. Dieu ajoute: « Je réduirai vos vil- » les en solitude; » il ne s'ensuit pas que les Israélites dans le désert habitoient déjà des villes.

La seconde est que dans le *Deutéronome*, ch. 34, *ŷ.* 6, il est parlé de Beth-Péor, ou Beth-Phogor, la maison ou le *Temple* de

Phogor. Mais lorsque Jacob nomma *Beth-el*, la maison de Dieu, le lieu dans lequel il avoit consacré une pierre, étoit-il question d'un Temple? Nous avouons que dans le 1.^{er} Livre des Rois, c. 5, v. 2, il est parlé du Temple de Dagon; mais il y avoit pour lors plus de quatre cents ans que le Tabernacle étoit construit. Dans ce même Livre, c. 1, v. 7 et 9, le Tabernacle, qui n'étoit qu'une tente, est aussi appelé la Maison ou le Temple du Seigneur.

La troisième est que les Auteurs profanes ont dit que les Egyptiens sont les premiers qui aient bâti des Temples. Malheureusement ces Ecrivains, sont trop modernes, et ils connoissoient trop peu les Juifs pour avoir pu savoir ce que l'on faisoit dans les temps dont nous parlons; le plus ancien de tous est Hérodote, qui n'a vécu que mille ans après Moïse. Il ne savoit sur les antiquités de l'Egypte que ce que lui en avoient dit les Prêtres, et leur témoignage n'étoit pas fort digne de foi, puisqu'ils prétendoient que les Egyptiens étoient les premiers qui avoient élevé aux Dieux des Autels, des Statues et des Temples; Hérodote, l. 2, §. 4. Fait contredit par l'Ecriture-Sainte, qui nous apprend que Noé au sortir de l'arche après le déluge érigea un Autel au Seigneur.

Quand il seroit prouvé que les Idolâtres ont eu des Tabernacles ou des Temples à peu près en même temps que les Israélites, il seroit encore question de savoir lesquels ont servi de modèles aux autres. Il y a pour le moins autant de probabilité à soutenir que les Chananéens et les autres peuples voisins ont imité les Juifs, qu'à

supposer que Moïse a copié les usages de ces nations idolâtres. En tout genre la vraie Religion a précédé les fausses. Les Ecrivains qui ont imaginé que les Temples sont aussi anciens que l'Idolâtrie, n'ont fait qu'une fausse conjecture. En effet, il est constant que la plus ancienne idolâtrie a été le culte des astres; voyez ce mot. Or, il n'est pas aisément venu à l'esprit des hommes que le soleil et la lune qu'ils voyoient dans le Ciel, pouvoient en descendre pour venir habiter dans un Temple. Il est très-probable que les Païens n'ont commencé à en bâtir que quand ils se sont avisés d'adorer comme des Dieux les âmes des Héros, culte qui n'est pas de la plus haute antiquité, et de les représenter par des statues qu'il fallut mettre à l'abri des injures de l'air; *Mém. de l'Acad. des Inscript. ibid.*, p. 59.

Au mot TABERNACLE, nous avons vu que le Prophète Amos a reproché aux Juifs d'avoir fait dans le Désert un tabernacle ou une tente à Moloch, Dieu des Ammonites et des Moabites; mais le tabernacle consacré au culte du vrai Dieu étoit déjà construit. Il n'est pas prouvé que ces deux peuples avoient aussi pour lors des tentes semblables, ou des Temples pour y exercer l'Idolâtrie. Le crime des Israélites a donc pu consister en ce qu'ils firent pour Moloch une tente semblable au tabernacle que Moïse avoit élevé au vrai Dieu.

Ce n'est point ici une conjecture hasardée comme les imaginations de Spencer, nous avons pour nous des preuves positives.

1.^o Deut. c. 4, v. 7, Moïse dit aux Israélites : « Il n'y a aucune nation assez privilégiée pour avoir ses Dieux près d'elle,

» comme le Seigneur se rend présent à toutes nos prières. Quel » est le peuple qui puisse se glorifier d'avoir des cérémonies, des » lois, une Religion semblables à » celles que je vous prescris aujourd'hui ? » Si les Egyptiens, les Chananéens, les Madianites, les Moabites, etc., avoient eu pour lors des tentes ou des *Temples* qu'ils eussent regardés comme le séjour de leurs Divinités, s'ils avoient pratiqué pour elles les mêmes cérémonies que Moïse prescrivait aux Israélites, il n'auroit pas été assez imprudent pour faire cette comparaison. L'on auroit pu lui répondre que Moloch, Chamos, Béelphegor, etc., habitoient dans des *Temples* construits pour les adorer, tout comme le Dieu d'Israël habitoit dans le Tabernacle ; que l'on pratiquoit dans leur culte les mêmes cérémonies qui étoient prescrites pour honorer le Seigneur.

2.^o *Deut. c. 12, v. 30*, il dit aux Israélites : « Gardez-vous d'imiter les nations que vous devez » détruire dans la terre qui vous » est promise, de pratiquer leurs » cérémonies, et de dire, comme » ces nations ont adoré leurs Dieux, » ainsi j'adorerai le mien ; vous ne » ferez rien de semblable pour le » Seigneur votre Dieu. » Si Moïse n'avoit fait qu'imiter dans ses lois cérémonielles ce qui étoit en usage chez les nations idolâtres, de quel front auroit-il osé faire cette défense ? On auroit été en droit de lui reprocher qu'il faisoit le premier ce qu'il défendoit aux autres de faire, et les Israélites toujours mutins et réfractaires n'y auroient pas manqué.

3.^o *Ibid. v. 13 et 14*, il leur défend d'offrir leurs sacrifices, leur encens, leurs prémices, dans tous

les lieux indifféremment, mais seulement dans le lieu que le Seigneur aura choisi, par conséquent dans le tabernacle. Donc un des usages des Idolâtres étoit de faire leurs sacrifices, leurs offrandes, leurs cérémonies partout où il leur plaisoit, et non dans un *Temple* destiné au culte de leurs Divinités. Spencer lui-même a été forcé de reconnoître qu'un très-grand nombre des lois cérémonielles de Moïse avoient pour objet de leur interdire les pratiques qui étoient en usage chez les nations idolâtres. En recherchant avec tant de soin dans les Livres saints les passages qui semblent favoriser son système, il ne devoit pas omettre ceux qui le détruisent.

Nous savons que plusieurs Auteurs respectables semblent l'avoir adopté ; mais dans une question de fait il faut s'en tenir, non à des conjectures, mais à des témoignages. Aucune autorité ne peut prévaloir à celle d'un Historien aussi bien instruit que l'étoit Moïse. On aura beau fouiller dans toute l'antiquité, on n'y trouvera rien qui prouve qu'il y a eu des tabernacles plus anciens que celui qu'il a construit, ou des *Temples* solides qui aient précédé celui de Salomon.

§. II. *L'usage des Temples est-il dangereux et répréhensible en lui-même ?* Spencer le prétend ; c'est une des raisons dont il se sert, pour prouver que Dieu n'avoit permis qu'on lui en construisît un, que par condescendance pour la grossièreté des Juifs. Il a été suivi par la foule des Incrédules modernes ; ils soutiennent comme lui que la coutume de bâtir des *Temples* est l'effet d'une erreur grossière et qui contribue à l'entretenir. « Les » hommes, dit un Déiste, ont » banni la Divinité d'entre eux,

» ils l'ont reléguée dans un Sauc-
 » tuaire, les murs d'un *Temple*
 » bornent sa vue, elle n'existe
 » point au delà. Insensés que vous
 » êtes, détruisez ces enceintes qui
 » rétrécissent vos idées, élargissez
 » Dieu; voyez-le partout où il est,
 » ou dites qu'il n'est pas. » Un
 autre prétend qu'un culte simple,
 rendu à Dieu à la face du Ciel sur
 la hauteur d'une colline, seroit
 plus majestueux que dans un *Tem-
 ple* où sa puissance et sa grandeur
 paroissent resserrées entre quatre
 colonnes. Ces réflexions sublimes
 sont-elles solides?

1.^o Il seroit fort étonnant que
 les peuples barbares qui prati-
 quoient le culte divin sur les mon-
 tagnes, ou dans les plaines à la
 face du Ciel, eussent été plus sa-
 ges que les nations policées, et
 que le genre humain dans son en-
 fance eût eu plus de lumières et de
 philosophie que dans son âge mûr.
 Nous voudrions que ceux qui ad-
 mettent ce phénomène eussent pris
 la peine de l'expliquer. Nous sa-
 vons très-bien que les Patriarches
 ont ainsi rendu leur culte au vrai
 Dieu dans les premiers âges, nous l'a-
 vons prouvé par l'Écriture-Sainte.
 Dieu a bien voulu agréer cette ma-
 nière de l'honorer, parce qu'elle
 étoit analogue à la vie errante et
 pastorale que menaient ces saints
 personnages. Mais si cette manière
 étoit la meilleure et la plus con-
 forme aux notions du vrai culte,
 nous soutenons que jamais Dieu
 n'auroit permis à ses adorateurs de
 la changer, que jamais il n'auroit
 ordonné aux Israélites de lui bâtir
 un tabernacle et ensuite un *Tem-
 ple*. Dieu qui est la sagesse infinie
 et la vérité par essence, n'a jamais
 tendu aux hommes un piège d'erreur.

2.^o Il est incontestable, et plu-

sieurs savans l'ont prouvé, que la
 plus ancienne idolâtrie a été le
 culte des astres; Moïse l'a défen-
 due aux Israélites, *Deut.*, c. 4,
 v. 19, et c'est la seule dont il soit
 parlé dans le *Livre de Job*, c. 31,
 v. 26. Par cette raison, l'une des
 plus anciennes superstitions a été
 de pratiquer le culte religieux sur
 les montagnes, que l'Écriture-
 Sainte appelle *les hauts lieux*; les
 Païens croyoient par là se rappro-
 cher du Ciel ou du séjour des
 Dieux; *Num.* c. 22, v. 41; c. 23,
 v. 1, etc.; *Mém. de l'Acad. ibid.*
 p. 63. Croirons-nous que Dieu
 vouloit autoriser cette superstition,
 lorsqu'il ordonna à Abraham de
 lui immoler son fils Isaac sur une
 montagne, et lorsqu'il parla aux
 Israélites sur le mont Sinai? Non
 sans doute, Dieu choisit ces lieux
 par préférence, parce que l'on ne
 pouvoit pas voir, comme en rase
 campagne, ce qui s'y passoit. Mais
 Moïse défendit expressément cette
 pratique aux Israélites; *Lévit.*
 c. 26, v. 30. Il leur ordonna de
 détruire tous ces hauts lieux des
 Idolâtres; *Num.* c. 23, v. 52,
Deut. c. 12, v. 2, etc. Lorsque
 dans la suite les Juifs retombèrent
 dans cet abus, ils en furent blâmés
 par les Écrivains sacrés; 3. *Reg.*
 c. 3, v. 2 et 3; c. 12, v. 31, etc.

Il est donc très-probable qu'une
 des raisons pour lesquelles Dieu
 voulut que l'on construisît le Ta-
 bernacle, fut de convaincre ce
 peuple qu'il n'étoit pas nécessaire
 d'aller sur les montagnes pour
 s'approcher de Dieu, et qu'il dai-
 gnoit lui-même s'approcher de son
 peuple en rendant sa présence sen-
 sible dans le *Temple* portatif érigé
 en son honneur. Ainsi ce que l'on
 prend pour une source d'erreur en
 étoit justement le préservatif. Il

n'est donc pas vrai qu'en bâtissant des *Temples* les hommes aient banni la Divinité d'entre eux, puisqu'ils ont cru, au contraire, que par ce moyen ils se rapprochoient d'elle.

3.^o Quel est en effet le dessein qui a présidé à la construction des *Temples* ? ç'a été en premier lieu de s'acquitter plus commodément du Culte divin ; cela convenoit aux Israélites rassemblés dans un seul camp, le tabernacle fut placé au milieu. Ç'a été en second lieu de rassembler dans une seule enceinte les symboles de la présence de Dieu, afin de frapper davantage l'imagination des hommes. Aucune de ces deux intentions n'est blâmable, c'est pour cela même que Dieu a daigné s'y prêter ; l'une et l'autre furent remplies par la construction du Tabernacle et du *Temple* de Salomon. Ils renfermoient l'Arche d'alliance dans laquelle étoient les Tables de la Loi ; le couvercle de cette Arche, où le Propitiatoire étoit surmonté de deux Chérubins dont les ailes étendues formoient une espèce de trône, symbole de la Majesté Divine. On y voyoit un vase rempli de la manne dont Dieu avoit miraculeusement nourri les Israélites pendant 40 ans, la verge d'Aaron, l'autel des Parfums, la table des pains d'offrande, l'autel sur lequel on brûloit la chair des victimes, le chandelier d'or. Tous ces objets rappeloient aux Juifs les miracles et les bienfaits dont le Seigneur avoit favorisé leurs pères, et les cérémonies du culte concouroient au même but : le peuple ne pouvoit avoir trop souvent sous les yeux ces signes commémoratifs, et ils ne pouvoient être rassemblés que dans un *Temple*.

4.^o Il est faux que cette conduite ait donné lieu aux hommes de penser que la Divinité est renfermée dans les murs d'un édifice, et qu'elle n'existe point au delà. Si les Païens l'ont pensé lorsqu'ils se sont fait des Dieux semblables à eux, il ne s'ensuit rien contre les adorateurs du vrai Dieu. Moïse, après avoir construit le tabernacle, continue de dire aux Israélites : « Sachez donc, et n'oubliez jamais » que le Seigneur est Dieu *dans le ciel et sur la terre*, et qu'il n'y en a point d'autre que lui, » *Deut. c. 4, v. 19.* Salomon, après avoir achevé le *Temple*, dit à Dieu : « Peut-on croire, Seigneur, que vous habitiez sur la terre ? si toute l'étendue des cieux ne peut vous contenir, combien moins serez-vous renfermé dans ce *Temple* que je vous ai bâti ! » *3 Reg. c. 8, v. 27.* Nous savons très-bien que malgré ces leçons, les Juifs devenus idolâtres ont souvent pensé comme les Païens, et qu'ils en ont été repris par *Isaïe*, c. 66, v. 1 ; mais il ne s'ensuit point que c'étoit l'usage du *Temple* qui leur inspiroit ces idées fausses. Puisque les Juifs grossiers, aussi-bien que les Païens, abusoient également du culte rendu à Dieu sur les montagnes, et de celui qu'on lui rendoit dans le *Temple*, nous demandons lequel de ces deux cultes il valoit le mieux choisir.

5.^o Dieu, *Ezéch. c. 20*, et ailleurs, reproche aux Juifs, captifs à Babylone, toutes les prévarications de leurs pères, sur-tout leur fureur à imiter les superstitions de l'Égypte ; mais il leur promet de les purifier et de les en préserver, lorsqu'il les aura rétablis dans la Terre promise. Il les y fait revenir

en effet, et à leur retour il les exhorte par ses Prophètes à rebâtir le *Temple*. Si cet édifice avoit été par lui-même une pierre de scandale et un piège d'erreur, Dieu l'auroit-il fait reconstruire après la captivité ? Il prédit que toutes les nations viendront y adorer Dieu, *Isaïe*, c. 56, *ψ*. 7 ; *Jérém.* c. 32, *ψ*. 12. Sans doute, il n'a pas voulu tendre un piège à toutes les nations.

Il y a plus : *S. Paul*, 2. *Cor.* c. 6, *ψ*. 16, dit aux Fidèles qu'ils sont le *Temple de Dieu*, et il leur applique ce qui a été dit du Tabernacle et du Temple. Il ne s'ensuit pas de là que Dieu est renfermé dans l'âme d'un Fidèle, qu'il n'habite point ailleurs, et qu'il n'est pas présent partout.

6.° Un culte rendu à Dieu, à la face du Ciel, sur la hauteur d'une colline, pourroit peut-être sembler plus majestueux aux yeux d'un Philosophe très-instruit, habitué à contempler les beautés de la nature ; mais il ne paroîtroit pas tel aux yeux du peuple, accoutumé au spectacle de l'univers, il le voit sans émotion, au lieu qu'il est frappé d'admiration à la vue d'un *Temple* richement et décemment orné. Or, ce n'est point au goût des Philosophes qu'il faut régler le Culte divin. Ces censeurs bizarres ne doivent point être écoutés, lorsqu'ils s'élèvent contre ce que le sens commun dicte à tous les hommes. Qui les empêche d'adorer Dieu à la face du Ciel, après l'avoir adoré dans les *Temples* ? Mais ils ne l'adorent d'aucune manière ; ils voudroient retrancher tout exercice public de Religion, parce qu'ils savent que sans le culte extérieur bientôt elle ne subsisteroit plus.

§. III. *Dieu n'a-t-il permis de bâtir des Temples que par condes-*

cendance pour la grossièreté de son peuple ? C'est encore l'opinion de *Spencer*. S'il s'étoit borné à dire que Dieu a voulu qu'on lui érigeât des *Temples* afin de pourvoir au besoin des hommes en général, de réveiller et de conserver en eux des sentimens de Religion, et même de leur rendre son culte plus aisé, nous serions de son avis. Mais supposer que les *Temples* ne leur sont nécessaires qu'à cause de leur grossièreté, de leur ignorance en fait de vrai culte, et que c'est un goût emprunté des Idolâtres, voilà ce que nous n'avouerons jamais, parce que cela est évidemment faux.

Nous n'ignorons pas que Dieu n'a pas besoin de nos hommages extérieurs, mais nous avons besoin de les lui rendre ; non-seulement au fond de notre cœur, mais en public et en commun, parce que la Religion est un lien de société, et que sans cela les peuples seroient bientôt abrutis. Puisque c'est Dieu qui a créé les hommes avec ce besoin, il étoit de sa sagesse et de sa bonté d'y pourvoir d'une manière analogue aux différentes situations dans lesquelles le genre humain s'est trouvé. Voilà pourquoi il a daigné prescrire pour les Patriarches un culte domestique, et qui n'étoit fixé à aucun lieu ; pour les Israélites un culte national et uniforme ; pour les Chrétiens mieux instruits, un culte universel et commun à toutes les nations. C'est sans doute une condescendance de la part de Dieu, mais ce n'est de la part des hommes ni grossièreté, ni preuve d'ignorance, ni penchant à l'idolâtrie. Aussi le paradoxe de *Spencer* est-il très-mal prouvé.

Il suppose, 1.° que les peuples ont commencé à bâtir des *Temples* dans le temps qu'ils étoient encore

grossiers et stupides. Nous avons fait voir le contraire dans le §. 1 ; il y auroit de la démente à soutenir que les *Temples* ont été plus communs chez les nations Barbares et chez les Sauvages, que chez les nations policées, et que les premiers en ont bâti pour leur commodité, avant d'avoir connu par expérience les commodités de la vie. Pour étayer un rêve aussi incroyable, il faudroit des preuves démonstratives, et il n'y en a pas seulement d'apparentes.

2.^o L'idée de bâtir des *Temples*, dit-il, est venue de ce que les hommes ont cru par là se rapprocher, de la Divinité, et avoir un accès plus facile auprès de leurs dieux ; erreur grossière, s'il en fut jamais. Nous soutenons, en premier lieu, que cette idée bien entendue n'est point une erreur, et que Dieu lui-même l'a donnée aux hommes ; nous le verrons dans un moment. En second lieu, qu'ils ont voulu multiplier autour d'eux les symboles de la présence divine, et s'acquitter du culte religieux plus commodément ; deux motifs qui n'ont rien de répréhensible, comme nous l'avons déjà observé. Encore une fois, il ne faut pas confondre les idées absurdes des Païens avec celles des adorateurs du vrai Dieu.

3.^o Dieu, continue Spencer, n'avoit pas commandé, mais seulement permis aux Israélites de lui construire un *Temple*. S'il est dit assez souvent que c'est la maison de Dieu, et que Dieu y habite, il est dit aussi ailleurs que Dieu n'habite point sur la terre, 3. *Reg.* c. 8, v. 27 ; *Isaïe*, c. 66, v. 1. Il faut que ce critique n'ait pas pris la peine de lire l'Ecriture-Sainte. *Exode*, c. 25, v. 8, Dieu dit à Moïse : « Les Israélites me feront

» un sanctuaire, et j'habiterai au milieu d'eux. » Il prescrit à Moïse le plan de cet édifice, et le détail de tout ce qu'il doit renfermer ; il lui en montre le modèle sur la montagne, et lui ordonne de s'y conformer, *ibid.* v. 9 et 40. Est-ce là une simple permission ? A moins d'accuser Moïse d'avoir forgé toute cette narration, l'on est forcé d'y reconnoître un ordre formel. Salomon, dans sa prière à la Dédicace du *Temple*, s'exprime ainsi, 3. *Reg.* c. 8, v. 18 : « Le Seigneur a dit à David mon père : Vous avez bien fait de vouloir me bâtir un *Temple*, mais ce ne sera pas vous, ce sera votre fils qui exécutera ce projet. Le Seigneur a vérifié sa parole. » Dieu, en effet, lui apparoît et lui dit : « J'ai exaucé votre prière..... J'ai sanctifié cette maison, j'y ai placé la gloire de mon nom pour toujours, mes yeux et mon cœur y seront ouverts à jamais, » c. 9, v. 3. Ce n'est point ici une permission, mais une approbation très-expresse. Dieu enseignoit-il à Salomon par ces paroles une erreur grossière ? Lorsque ce Roi dit au Seigneur, c. 8, v. 27 : « Est-il donc croyable que vous habitiez sur la terre ? » il est évident que c'est un sentiment d'admiration, et non un désaveu de cette vérité.

4.^o Spencer s'obstine à soutenir que le Tabernacle et le *Temple* ont été faits à l'imitation de ceux des Egyptiens. Il oublie deux choses essentielles, la première, que Dieu lui-même avoit tracé le plan et fait le modèle du Tabernacle ; avoit-il eu besoin de copier les Egyptiens ? La seconde étoit de prouver que les Israélites avoient vu des *Temples* en Egypte ; le silence absolu

des Ecrivains sacrés sur ce sujet est du moins une preuve négative et très-forte du contraire, et il y en a des preuves positives même dans les Auteurs profanes, *Mém. de l'Acad. des Inscript. ibid. p. 55.* Il est absurde d'y opposer le témoignage de Diodore de Sicile, qui n'a vécu que sous Auguste, 1500 ans après l'érection du Tabernacle.

5.° Zénon, Sénèque, Lucien et d'autres ont désapprouvé la coutume de bâtir des *Temples* aux dieux; Hérodote nous apprend que les Perses et les Scythes n'en avoient point; S. Paul et les Apologistes du Christianisme ont tourné en ridicule les Païens qui prétendoient renfermer la Majesté divine dans l'enceinte d'un édifice, comme s'ils avoient voulu la mettre à couvert des injures de l'air, ou persuader qu'elle n'est pas partout. Déjà nous avons répondu que les folles idées des Païens n'ont rien de commun avec la croyance des Juifs, qu'ainsi la censure lancée contre les premiers ne doit point retomber sur les seconds. Si l'erreur des Païens avoit été une conséquence nécessaire de l'érection des *Temples*, Dieu n'auroit jamais ordonné ni permis de lui en faire un. D'autre part, si cet usage avoit été un effet de l'ignorance et de la grossièreté des hommes, les Scythes, qui sont aujourd'hui les Tartares, auroient dû avoir plus de *Temples* qu'aucune autre nation. Il en faut dire autant des Germaius et des autres peuples errans.

6.° Spencer cite un passage de S. Jean Chrysostôme, dans lequel ce Père de l'Eglise dit que Dieu accorda un *Temple* aux Israélites, parce qu'ils avoient été accoutumés à en avoir en Egypte. Nous répondons qu'une simple conjecture de

ce respectable Auteur ne peut pas prévaloir aux preuves que nous avons données du contraire; il a pu être trompé par les témoignages d'Hérodote et de Diodore de Sicile, comme Spencer l'a été lui-même.

David n'étoit certainement pas un Juif grossier; l'on sait avec quel enthousiasme il parle dans ses *Psaumes* du Tabernacle, du Sanctuaire, de la Maison du Seigneur, de la Montagne sainte sur laquelle elle est placée, etc.; combien de fois il se félicite de pouvoir y rendre à Dieu ses hommages, et y invite toutes les nations. Nous ne voyons pas comment l'on peut accorder cette piété d'un Roi-Prophète avec les idées de Spencer et de ses copistes.

Par entêtement de système, ce critique veut tourner en preuve de son opinion la magnificence du Tabernacle et du *Temple*. C'étoit un abus selon lui, et l'on ne peut, dit-il, en imaginer aucune raison, sinon que l'usage des autres peuples et la grossièreté des Juifs l'exigeoient ainsi. Ce sentiment est celui de tous les Protestans, et ils sont en cela d'accord avec les Philosophes incrédules. C'est ce qui nous reste à examiner.

IV. *La magnificence des Temples est-elle un abus?* L'irrégion seule peut faire adopter cette manière de penser. Au mot *Culte*, §. 3, nous avons observé que l'homme en général veut être pris par les sens; cette disposition est commune aux savans et aux ignorans, aux peuples policés et aux sauvages. Jamais on n'inspirera au peuple une haute idée de la Majesté divine, à moins qu'il ne voie employer au culte du Seigneur les objets pour lesquels il a naturellement de l'estime, et qu'il ne voie rendre

rendre à Dieu des hommages aussi pompeux que ceux que l'on rend aux Rois et aux Grands de la terre. C'est donc le sens commun qui a inspiré à toutes les nations le goût pour la magnificence dans le culte religieux. Que l'on nomme, si l'on veut, ce goût une foiblesse et une grossièreté, elle vient de ce que nous sommes composés d'un corps et d'une âme, et de ce que celle-ci dans ses opérations dépend beaucoup des organes du corps; en affectant de déprimer nos penchans naturels, fera-t-on de nous de purs esprits?

Vainement quelques Philosophes, par vanité, se croient exempts de ce foible; souvent ils sont plus hommes que les autres. Tel qui ne veut point d'ornemens dans les Temples, ni de pompe dans les cérémonies religieuses, trouve très-bon que l'on en mette beaucoup dans les spectacles profanes, dans les fêtes publiques, dans les assemblées formées pour le plaisir; il juge donc qu'il est mieux de prodiguer les richesses pour corrompre les hommes que pour les porter à la vertu; pour en faire des Epicuriens, que pour les rendre Religieux. C'est pousser trop loin le philosophisme, que de joindre l'hypocrisie à l'irréligion.

Mais à un Protestant, tel que Spencer, nous avons d'autres arguments à opposer.

1.^o Dieu lui-même ordonna les ornemens et la magnificence du Tabernacle. *Exode*, c. 25, v. 3. « Voici, dit le Seigneur, ce que » les Israélites doivent m'offrir, » l'or, l'argent, le bronze, les » étoffes en couleur d'hyacinthe et » de pourpre, l'écarlate teinte deux » fois, le fin lin, etc. » Voilà ce que l'on connoissoit alors de plus

précieux. Disons-nous que par cette conduite Dieu fomentoit dans son peuple la grossièreté, le goût du luxe, l'amour des richesses?

2.^o Jésus-Christ descendu sur la terre pour nous enseigner à adorer Dieu en esprit et en vérité, n'a blâmé nulle part la magnificence du Temple, ni l'appareil des cérémonies; il a nommé le Temple, comme les Juifs, la *Maison de Dieu*, le *Lieu saint*; il dit que l'or et les autres dons sont sanctifiés par le Temple dans lequel ils sont offerts, *Matth.* c. 23, v. 17; il ne désapprouvoit donc pas les richesses de cet édifice.

3.^o Ce divin Maître a trouvé bon de recevoir les mêmes honneurs que l'on rendoit aux personnes de la première distinction. Lorsque Marie, sœur de Lazare, répandit sur sa tête un parfum précieux, quelques-uns de ses Disciples blâmèrent cette profusion, sous prétexte qu'il auroit mieux valu donner aux pauvres le prix de ce parfum; Jésus-Christ les reprimanda, il loua la conduite de Marie, et il soutint qu'elle avoit fait une bonne œuvre, *Matt.* c. 26, v. 7; *Joan.* c. 12, v. 3. Il y a bien de l'imprudence à répéter aujourd'hui la censure peu réfléchie des Disciples du Sauveur, à blâmer ceux qui emploient leurs richesses à orner les Temples dans lesquels il daigne habiter en personne; y est-il donc moins digne d'être honoré qu'il ne l'étoit pendant sa vie mortelle? Que les Protestans, qui ne croient pas à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, argumentent sur leur erreur, cela ne nous surprend pas; mais la magnificence des Eglises chrétiennes, aussi ancienne que le Christianisme, dépose contre eux.

4.° En effet, dans l'*Apocalypse*, où la Liturgie chrétienne est représentée sous l'image de la gloire éternelle, il est parlé de chandeliers d'or, de ceintures d'or, de couronnes d'or, d'encensoir d'or, etc. c. 2 et suiv. Voilà le modèle, tracé par un Apôtre, auquel les premiers Fidèles se sont conformés dans le culte religieux.

5.° Lorsque Constantin, devenu Chrétien, fit bâtir des Eglises, aurait-il convenu qu'il y épargnât la dépense, qu'il en fit des chaumières, pendant qu'il habitoit un palais ? Il dit sans doute comme David, 2 Reg. c. 7, v. 2 : « Je suis » logé dans une maison de cèdre ; » faut-il que l'Arche de Dieu soit » sous des tentes ? » et il raisonna bien.

6.° Spencer a dévoilé lui-même le motif de son opinion ; il n'affecte d'exagérer la grossièreté des Juifs et de comparer leur culte à celui des Païens, que pour déprimer d'autant celui des Catholiques ; voici la conclusion de sa *Dissertation sur l'origine des Temples*. « Ce que j'ai dit démontre évidemment l'imprudence, pour ne pas » dire le Paganisme de la piété des » Papistes, qui pour orner les *Temples*, sur-tout ceux des Saints, » prodiguent l'or, l'argent, les » pierres précieuses, les dons de » toute espèce, afin d'éblouir le » peuple. » Quand on lui objecte la magnificence du Tabernacle et du Temple de Salomon, il répond avec Hospinien, que Dieu l'avoit ainsi ordonné, à cause du penchant que les Juifs avoient à l'idolâtrie, et afin de prévenir les effets de l'admiration qu'ils avoient conçue pour le culte pompeux des idoles, dont ils avoient été frappés en Egypte ; que cette cause ayant

cessé, l'effet ne doit plus avoir lieu.

Mais si son système est faux, que devient la conclusion qu'il en tire ? Il y a d'abord de la mauvaise foi à supposer que nous consacrons des *Temples* aux Saints ; il doit savoir que nous les dédions à Dieu, sous l'invocation des Saints. En second lieu, copier pour les Juifs le culte des Païens auroit été le moyen le plus sûr d'autoriser et de nourrir leur penchant à l'idolâtrie ; il auroit fallu plutôt leur prescrire un culte tout opposé, tel que celui qu'il a plu aux Protestans d'imaginer. En troisième lieu, il est singulier que ces Réformateurs se croient plus sages que Dieu ; suivant leur avis, pour guérir les Juifs de leur goût pour l'idolâtrie, Dieu a trouvé bon de faire imiter par Moïse le culte des Idolâtres ; mais quand il a fallu amener au Christianisme les Juifs et les Païens accoutumés à un culte pompeux, l'Eglise chrétienne a fait une imprudence de mettre de la magnificence dans son culte. Pour détruire ce nouveau Paganisme, les Réformateurs ont cru devoir faire main-basse sur tout cet appareil, profaner les Eglises et les Autels, les brûler, en faire des étables d'animaux, etc. En quatrième lieu, nous les défions de prouver que les Juifs avoient vu en Egypte les mêmes choses que Moïse institua. Pour établir ce fait, il a fallu contredire l'Histoire Sainte, brouiller les époques, hasarder des conjectures, et c'est sur ces visions que Spencer argumente contre nous.

Il a néanmoins été forcé d'avouer que dans ce genre il y a un milieu à garder, qu'il ne conviendrait pas que les Eglises des Chrétiens ressemblaient à l'étable dans laquelle Jésus-Christ est né. Les Protestans

ont-ils trouvé ce milieu ? l'un d'entre eux convient que cela n'est pas aisé. Les Anglicans se flattent d'y être parvenus ; ils blâment également la somptuosité des Eglises catholiques, et la nudité des *Temples* des Calvinistes. Ceux-ci répliquent que les Eglises des Anglicans se rapprochent trop de celles des Catholiques, que les Anglois sont encore à moitié Papistes, que Saint-Paul de Londres a été bâti par rivalité contre Saint-Pierre de Rome. Qu'ils commencent par s'accorder, avant de nous attaquer. Ils peuvent se féliciter tant qu'il leur plaira d'avoir inventé la Religion des Anges, nous nous contentons d'avoir reçu de Jésus-Christ et des Apôtres la Religion des hommes.

Il étoit d'autant plus nécessaire de réfuter Spencer, que son ouvrage est regardé comme un livre classique par les Protestans, et que les Incrédules ont employé la plupart de ses argumens pour déprimer le culte extérieur en général. Le P. Alexandre l'a réfuté dans ses *Dissert. sur l'Hist. Ecclés.*, t. 1, p. 404.

TEMPLE de Salomon ou de Jérusalem. Nous avons vu dans l'article précédent que Dieu approuva la construction de cet édifice, comme il avoit ordonné celle du Tabernacle. David en rassembla les matériaux, et Salomon son fils le fit construire sur le Mont de Sion, lieu le plus élevé de la ville de Jérusalem, afin que l'on pût l'apercevoir de loin, et il l'acheva en deux ans avec des dépenses prodigieuses. Cette masse de bâtiment, en y comprenant seulement le *Temple* proprement dit, que l'on appeloit le *Saint*, et le Sanctuaire, nommé le *Saint des Saints*, ou le

Lieu saint par excellence, avoit cent cinquante pieds de long et autant de large, ce qui est au-dessous de plusieurs de nos Eglises modernes. On ne concevroit pas qu'un édifice d'une grandeur aussi médiocre eût occupé cent soixante mille ouvriers pendant deux ans, comme quelques Auteurs le rapportent ; mais il faut se souvenir que les deux cours ou parvis qui environnoient le *Temple* étoient censés en faire partie, que la cour extérieure qui renfermoit le tout étoit un carré de 1750 pieds de chaque côté, qu'elle étoit entourée en dedans d'une galerie soutenue de trois rangs de colonnes dans trois de ses côtés, et de quatre rangs au quatrième ; que c'étoit là qu'étoient les appartemens destinés à loger les Prêtres et les Lévites pendant le temps qu'ils exerçoient leurs fonctions, et à renfermer les vases, les meubles et les provisions nécessaires au culte religieux.

L'Auteur des *Paralipomènes*, l. 1, c. 3, dit que la seule dépense des décorations du Saint des Saints, qui étoit un édifice de trente pieds en carré et de trente pieds de haut, montoit à six cents talens d'or. Mais il faut faire attention qu'il est ici question du talent de compte, et non du talent de poids. Ainsi toutes les supputations que l'on a faites pour évaluer les énormes richesses amassées par David, et employées par Salomon pour la construction du *Temple*, peuvent très-bien être fautives. Les Incrédules qui en ont conclu que cette quantité de richesses est incroyable et impossible, ont raisonné sur une fausse supposition. Nous voyons seulement par l'Ecriture que l'or étoit prodigué dans ce *Temple*.

Le Sanctuaire ou Saint des Saints occupoit la partie orientale du *Temple* proprement dit; au milieu étoit l'Arche d'alliance. Elle étoit surmontée de deux Chérubins de quinze pieds de haut, leurs ailes étendues remplissoient toute la largeur du Sanctuaire. Comme il est souvent dit dans l'Ecriture que Dieu est assis sur les Chérubins, on présume qu'ils formoient une espèce de trône; mais l'hébreu *Cherubim* ne signifie pas toujours les Chérubins de l'Arche. Voyez CHÉRUBIN. Nous avons dit dans l'article précédent, §. 2, ce que renfermoit le Saint, ou le reste de l'espace du *Temple* intérieur. L'Auteur des *Paralipomènes*, l. 2, c. 7, v. 1, pour exprimer l'éclat et la magnificence de cet édifice, dit que *la majesté du Seigneur remplissoit son Temple*, et qu'au moment de sa dédicace, les Prêtres mêmes, frappés d'étonnement, n'osoient pas y entrer. L'ambition de Salomon avoit été que ce *Temple* n'eût rien de semblable dans l'univers; plusieurs Auteurs profanes sont convenus qu'il étoit très-beau: ils n'avoient cependant vu que le second *Temple*, rebâti après la captivité de Babylone, dont la magnificence n'approchoit pas de celui de Salomon, quoiqu'il fût reconstruit sur les mêmes fondemens.

Plusieurs Auteurs se sont appliqués à donner la description de cet édifice célèbre, Reland, *Antiq. sacræ vet. Hebr.* 1. part., c. 6 et 7; Prideaux, *Hist. des Juifs*, sous l'an 535 avant Jésus-Christ, tome 1, p. 88; le P. Lami, *Introd. à l'étude de l'Ecriture-Sainte*; D. Calmet, *Dissert. sur les Temples des Anciens*, n. 18; *Bible d'Avign.*, tom. 4, p. 422; mais sur-tout

Villalpand, dans son *Comment. sur Ezéchiel*, dont l'ouvrage est extrait dans les *Protégomènes de la Polyglotte de Walton*; c'est ce dernier qui a servi de guide aux autres. Comme ce que les Rabbins en ont dit est tiré du *Talmud*, qui a été composé long-temps après la ruine du *Temple*, on ne peut pas y donner confiance. Il n'est pas étonnant que ces divers Ecrivains ne s'accordent pas dans tous les détails; il y a beaucoup de choses qu'ils n'ont pu deviner que par conjecture.

Mais ce bâtiment superbe essuya depuis sa construction plusieurs malheurs; il fut pillé sous le règne de Roboam, fils de Salomon, par Sézac, roi d'Egypte. L'impie Achaz, roi de Juda, le fit fermer; Manassès son fils en fit un lieu d'idolâtrie; enfin, l'an 598 avant Jésus-Christ, sous le règne de Sédécias, Nabuchodonosor, Roi de Babylone, s'étant rendu maître de Jérusalem, ruina entièrement le *Temple* de Salomon, en enleva toutes les richesses, et les transporta à Babylone. Cette destruction avoit été prédite aux Juifs par Jérémie; mais ces insensés se persuadoient que Dieu ne consentiroit jamais à la ruine d'un édifice consacré à son culte, et à toutes les menaces du Prophète ils ne répondoient autre chose que *le Temple de Dieu, le Temple du Seigneur*, Jérém. c. 7, v. 4, comme si ce *Temple* avoit dû les mettre à couvert de tous les châtimens.

Cependant il demeura enseveli sous ses ruines pendant 52 ans, jusqu'à la première année du règne de Cyrus à Babylone. Ce Prince, l'an 536 avant Jésus-Christ, permit aux Juifs captifs dans ses États, de retourner à Jérusalem, de rebâtir le *Temple*, et leur fit ren-

dre les richesses qui en avoient été enlevées ; cette reconstruction fut entreprise par Zorobabel, et ensuite interrompue ; cependant le *Temple* fut achevé, et la dédicace s'en fit l'an 516 avant Notre-Seigneur, la septième année du règne de Darius, fils d'Histaspe. Ce second *Temple* fut pillé et profané par Antiochus, Roi de Syrie, l'an 171 avant notre ère ; il en enleva la valeur de dix-huit cents talens d'or ; trois ans après, Judas Machabée le purifia et y rétablit le culte divin. Pompée s'étant rendu maître de Jérusalem, 63 ans avant la naissance de Jésus-Christ, entra dans le *Temple*, en vit toutes les richesses, et se fit un scrupule d'y toucher. Neuf ans après, Crassus moins religieux en fit un pillage qui fut estimé à près de cinquante millions de notre monnaie. Hérode, devenu Roi de la Judée, répara cet édifice, qui depuis cinq cents ans avoit beaucoup souffert, soit par les ravages des ennemis des Juifs, soit par les injures du temps. Enfin il fut réduit en cendres et rasé à la prise de Jérusalem par Titus. Ainsi fut accomplie la prédiction de Jésus-Christ, qui avoit assuré qu'il n'en resteroit pas pierre sur pierre, *Matt.* c. 23, v. 38, etc., et celle de Daniel, c. 9, v. 27.

Les Juifs entreprirent de le rebâtir sous le règne d'Adrien, l'an 134 de Jésus-Christ ; cet Empereur les en empêcha, et leur défendit d'approcher de Jérusalem et de la Judée. Ils recommencèrent vers l'an 320 sous Constantin ; ce Prince leur fit couper les oreilles, et imprimer une marque de rebellion, et renouvela contre eux la loi d'Adrien. Enfin ils y furent excités par l'Empereur Ju-

lien l'an 363, et ils furent forcés d'y renoncer par des tourbillons de feu qui sortirent de terre et renversèrent leurs travaux.

Ce miracle est rapporté en ces termes par Ammien Marcellin, officier dans les troupes de Julien, contemporain de l'événement, et qui n'étoit pas Chrétien. « Julien, » pour éterniser la gloire de son » règne par quelque action d'éclat, » entreprit de rétablir à grands frais » le fameux *Temple* de Jérusalem, » qui, après plusieurs guerres sanglantes, n'avoit été pris qu'avec » peine par Vespasien et par Titus. » Il chargea du soin de cet ouvrage » Alypius d'Antioche, qui avoit gouverné autrefois la Bretagne à la » place des Préfets. Pendant qu'Alypius et le Gouverneur de la » Province employoient tous leurs » efforts à le faire réussir, d'effroyables tourbillons de flammes » qui sortoient par élanemens des » endroits contigus aux fondemens, » brûlèrent les ouvriers, et rendirent la place inaccessible. Enfin, » ce feu persistant avec une espèce » d'opiniâtreté à repousser les ouvriers, on fut forcé d'abandonner l'entreprise. » *Hist.* l. 23, c. 1. Cette narration ne peut être suspecte à aucun égard.

Julien lui-même convient de ce fait dans le fragment d'un de ses discours, qui a été recueilli par Spanheim, *Juliani*, op. p. 295, où cet Empereur parlant des Juifs, s'exprime ainsi : « Que diront-ils » de leur *Temple*, qui après avoir » été renversé trois fois, n'a pas encore été rétabli ? Je ne prétends point par-là leur faire un reproche, puisque j'ai voulu moi-même rebâtir ce *Temple*, ruiné depuis si long-temps, à l'honneur du Dieu qui y a été invo-

» qué. » Il n'est pas étonnant que Julien garde le silence sur l'événement qui l'a empêché d'exécuter son dessein.

Les Juifs l'ont avoué plus clairement. Wagenseil, *Telu ignea Sathanæ*, pag. 231, rapporte le témoignage de deux Rabbins célèbres. L'un est R. David Ganz-Zemach, 2.^e part., p. 36, qui dit : « L'Empereur Julien ordonna de » rétablir le saint Temple avec » magnificence, et en fournit les » frais. Mais il survint du Ciel un » empêchement qui fit cesser ce » travail, parce que cet Empereur » périt dans la guerre des Perses. » Ce Juif dissimule le miracle, mais un autre a été de meilleure foi ; R. Gédalia, Schalchelet-Hakkabala, p. 109, dit : « Sous Rabbi » Chanan et ses collègues, vers » l'an 4337 du monde, nos anna- » les rapportent qu'il y eut un grand » tremblement de terre dans l'uni- » vers, qui fit tomber le Temple » que les Juifs avoient bâti à Jérusalem, par ordre de l'Empereur Julien l'Apostat, avec une » grande dépense. Le lendemain, » il tomba beaucoup de feu du » Ciel, qui fondit les ferremens » de cet édifice, et qui brûla un » très-grand nombre de Juifs. » Ce récit est conforme à celui d'Ammien Marcellin. Le célèbre P. Morin de l'Oratoire, *Exercit. Bibl.* p. 353, rapporte un troisième passage des Juifs, tiré du *Béresith rabba*, ou du *grand Commentaire sur la Genèse*.

Libanius, sophiste et orateur Païen, prétend que la mort de Julien fut présagée par des tremblemens de terre arrivés dans la Palestine, de *oïtd sud*.

Trois Pères de l'Eglise, contemporains de l'Empereur Julien, rap-

portent le miracle arrivé à Jérusalem, comme un fait public, connu de tout le monde et indubitable. S. Jean Chrysostôme, dans ses *Homélies contre les Juifs*, qu'il prononça à Antioche, l'an 387, 24 ans après l'événement, prend ses auditeurs à témoin de la vérité ; il invite ceux qui voudroient en douter, à en aller voir les vestiges sur le lieu même. On n'avoit pas pu ignorer à Antioche ce qui s'étoit passé à Jérusalem 24 ans auparavant. S. Ambroise, l'an 388, en rappelle le souvenir à l'Empereur Théodose, pour l'empêcher d'obliger les Chrétiens à rebâtir un Temple des Païens, *Epist.* 40. S. Grégoire de Nazianze, *Orat.* 4, raconte ce miracle avec toutes ses circonstances ; il vivoit dans l'Orient, et il avoit pu les apprendre des témoins oculaires ; son discours sur ce sujet peut avoir été écrit avant ceux de S. Jean Chrysostôme. Rufin, Socrate, Sozomène, Théodoret, qui ont vécu dans le siècle suivant, en parlent comme d'un fait duquel personne n'avoit jamais douté ; une infinité d'autres historiens plus récents, n'ont fait que copier les anciens.

Parmi les écrivains modernes, plusieurs se sont attachés à prouver ce miracle, et à faire voir que le témoignage des contemporains que nous avons cités, est à l'abri des objections de la critique, mais aucun ne l'a fait avec autant d'exactitude et de succès que Warburton, dont l'ouvrage a été traduit en français sous ce titre : *Dissertation sur les tremblemens de terre et les éruptions de feu qui firent échouer le projet formé par l'Empereur Julien de rebâtir le Temple de Jérusalem*, à Paris, 1764, 2 vol. in-12. Cet Auteur examine

en particulier chacun des témoignages que nous avons cités, et répond aux objections de Basnage, qui a voulu rendre douteux ce fait important. Il auroit résolu avec autant de facilité celles que le D. Lardner a faites en dernier lieu contre ce même événement.

Il n'est pas étonnant que quelques Incrédules de nos jours l'aient attaqué, ils n'y ont opposé que des conjectures et des *peut-être*. Si l'on est surpris de ce que deux Protestans leur ont fourni ces faibles armes, il faut faire attention que le miracle arrivé sous Julien est presque aussi incommode aux uns qu'aux autres. En effet, s'il étoit vrai qu'au quatrième siècle le Christianisme avoit beaucoup dégénéré, que les successeurs des Apôtres en avoient altéré la doctrine et le culte, qu'il étoit déjà infecté d'idolâtrie par les honneurs rendus aux Saints, aux images et aux reliques, comme le prétendent les Protestans, Dieu auroit-il fait un miracle éclatant en faveur de cette Religion ainsi corrompue, miracle qui confirmoit les Chrétiens dans la croyance que l'Eglise professoit pour lors? Nous ne concevons pas comment les Ecrivains Protestans, qui ont soutenu la réalité de ce prodige, n'ont fait aucune réflexion sur ses conséquences.

Nous ne nous arrêterons pas long-temps à réfuter les objections des Incrédules et des Critiques pointilleux, la plupart ne méritent aucune attention.

Ils objectent, 1.° que l'Ecriture n'a pas dit que le Temple ne seroit jamais rebâti, Jésus-Christ ne l'a pas défendu; qu'importoit à Dieu qu'il le fût ou non?

Réponse. Jésus-Christ avoit prédit qu'il n'en resteroit pas pierre sur pierre, et Daniel avoit prophé-

tisé que la désolation ou la ruine de ce sanctuaire dureroit jusqu'à la fin; il ne faut pas séparer ces deux prédictions. Il importoit à Dieu de les vérifier pleinement, de confondre les efforts d'un Empereur Apostat qui vouloit les rendre fausses, de confirmer ainsi la foi des Fidèles, et de renverser les folles espérances des Juifs. Soerate, *Hist. Eccles.* l. 3, c. 20, rapporte que Saint Cyrille, Evêque de Jérusalem, voyant commencer cette entreprise, assura les Chrétiens, sur la foi de la prophétie de Daniel, que ce projet ne réussiroit pas, et sa prédiction fut accomplie la nuit suivante.

2.° Ammien Marcellin étoit un militaire peu instruit et crédule à l'excès; il a rapporté plusieurs autres faits évidemment fabuleux; d'ailleurs ce qu'il a dit du miracle de Jérusalem est peut-être une interpolation des Chrétiens.

Réponse. Il n'étoit pas nécessaire d'être fort instruit pour rapporter un événement éclatant, public, sensible, frappant, tel que celui-ci; les fables que cet Historien raconte ne sont pas de cette espèce; ce ne sont pas des faits aussi aisés à constater. Si les Chrétiens ont interpolé son histoire, il faut qu'ils aient altéré aussi le *Fragment de Julien, le récit de Libanius*, et celui de deux Auteurs Juifs; que S. Jean Chrysostôme ait perdu toute pudeur en prenant ses auditeurs à témoin du fait, et en enviant ceux qui en douteroient à en aller voir les vestiges.

3.° S. Jérôme, Prudence, l'Historien Orose, n'en parlent pas; il y eut dans ce temps-là des tremblemens de terre ailleurs que dans la Palestine, et ce n'étoient pas des miracles.

Réponse. Le silence de trois Auteurs ne prouve rien contre le témoignage positif de dix ou douze autres qui étoient bien informés, et dont plusieurs avoient intérêt à n'en rien dire, tels que Julien et les Juifs que nous avons cités. Suivant le récit d'Ammien Marcellin, les autres tremblemens de terre n'arrivèrent que quinze ou dix-huit mois après celui de Jérusalem; ils ne furent point accompagnés d'éruptions de flammes sorties du sein de la terre, ni d'autres circonstances que l'on remarque dans celui-ci, et qui prouvent que ce prodige ne fut ni un événement naturel, ni un cas fortuit.

4.° Il est vraisemblable que Julien, qui avoit besoin d'argent pour faire la guerre aux Perses, en reçut des Juifs pour qu'il leur permit de rebâtir leur *Temple*, qu'il leur promit seulement d'y faire travailler après son retour; ce projet devoit naturellement périr avec lui: un miracle ne fut donc pas nécessaire. Celui-ci ne servit à rien, puisqu'il ne convertit ni les Juifs, ni les Païens.

Réponse. Un fait n'est plus vraisemblable dès qu'il est contredit par le témoignage de plusieurs Ecrivains bien informés, et entre lesquels il n'a point pu y avoir de collusion. Les Juifs n'attendirent pas l'événement de la guerre des Perses pour commencer les travaux, et Julien ne leur avoit pas fait une simple promesse, puisqu'il avoit chargé Alypius du soin de cette entreprise, et que le miracle précéda la nouvelle que l'on reçut de la mort de Julien, comme Libanius l'a remarqué. Ce n'est point à nous de juger dans quelles circonstances Dieu doit ou ne doit pas faire des miracles; et il n'est pas vrai qu'ils

soient inutiles, dès qu'ils ne servent pas à convertir les Incrédules opiniâtres. Il est constant que celui-ci servit à augmenter les progrès du Christianisme après la mort de Julien.

Vainement l'on ajoute que les Chrétiens l'ont surchargé de circonstances fabuleuses; Warburthou a fait voir que les circonstances rapportées par les Ecrivains Ecclésiastiques étoient des effets assez ordinaires de la chute de la foudre et des éruptions des feux souterrains. Les soupçons, les conjectures, les accusations hasardées des Incrédules ne sont donc fondées que sur leur entêtement et sur leur prévention contre les miracles en général.

TEMPLE DES CHRÉTIENS. *Voy.*
EGLISE, BASILIQUE.

TEMPLE DES PAÏENS. Au mot TEMPLE en général, nous avons fait voir que les Païens n'ont commencé à en bâtir de solides et de couverts, que quand ils ont pris la coutume de représenter leurs Dieux par des statues ou des idoles. La plupart de ces simulacres n'étant faits que de terre, de plâtre ou de bois, il fallut, pour les conserver, les mettre à l'abri des injures de l'air. Comme les Païens étoient persuadés que ces statues étoient animées par le Dieu qu'elles représentoient, et qu'il venoit y habiter dès qu'elles étoient consacrées, les Apologistes Chrétiens et les Pères de l'Eglise n'ont pas eu tort de dire aux Païens que leurs Dieux avoient besoin de maison et de couverture, pour ne pas être exposés aux intempéries des saisons.

Ces Temples, loin d'être propres à inspirer la vertu, la piété, le respect envers la Divinité, sem-

bloient uniquement destinés à porter les hommes au crime. La plupart des idoles étoient des nudités scandaleuses, les Dieux étoient représentés avec les symboles des aventures et des vices que les fables des Poètes leur attribuoient; Jupiter avec l'aigle qui avoit enlevé Ganymède, Junon avec le paon qui caractérisoit l'orgueil, Vénus avec tout l'appareil de la lubricité, Mercure avec la bourse qui tentoit les voleurs, etc. Athénée nous apprend que les Artistes Grecs, pour peindre les Déesses, avoient emprunté les traits des plus célèbres Courtisanes. Dans plusieurs *Temples* la prostitution et le crime contre nature étoient pratiqués pour honorer les Dieux; on y exerçoit les différentes espèces de divination, l'on y offroit souvent des sacrifices cruels et abominables. Ce sont des faits attestés non-seulement par les Écrivains sacrés et par les Pères de l'Eglise, mais encore par les Auteurs profanes. *Mém. de l'Acad. des Inscrit.* tome 70, in-12, page 99 et suiv. Voyez MYSTÈRES DES PAÏENS, PAGANISME, SACRIFICES, §. 5, etc.

Constantin converti au Christianisme fit détruire les principaux *Temples* dans lesquels se commettoient ces désordres, il laissa subsister les autres. Théodose le Jeune, parvenu à l'Empire l'an 408, les fit démolir tous dans l'Orient; Honorius son oncle, se contenta de les faire fermer dans l'Occident; il crut qu'il falloit les conserver comme des monumens de la magnificence romaine. Dans plusieurs endroits ces édifices furent purifiés et changés en Eglises; le culte du vrai Dieu y fut substitué au culte impur des idoles.

Ainsi en agirent Théodose le

Grand à l'égard du *Temple* d'Héliopolis, l'an 379; Valens, vers ce même temps, au sujet du *Temple* d'une île dont tous les habitans s'étoient convertis. L'an 399, sous le règne d'Honorius, l'Evêque de Carthage, Aurélius, fit un pareil usage du *Temple* d'Uranie; et en 408, ce même Empereur défendit de détruire les *Temples* dans les villes, parce qu'ils pouvoient servir à des usages publics. Bingham, *Orig. Ecclés.* l. 8, c. 2, §. 4.

Lorsque les Saxons Anglais se convertirent, S. Grégoire le Grand écrivant au Roi Ethelbert, l'exhorta à détruire les *Temples* des idoles, l. 11, *Epist.* 66. Mais dans une lettre postérieure qu'il écrivit à S. Mélit, il permit de les changer en Eglises, *Epist.* 76. Déjà l'an 607, le Pape Boniface IV avoit fait purifier à Rome le Panthéon, et l'avoit dédié à l'invocation de la Sainte Vierge et de tous les Martyrs; c'est encore aujourd'hui l'un des plus somptueux édifices de Rome. Il en a été de même du *Temple* de Minerve, de celui de la Fortune virile et de quelques autres.

Pendant les trois premiers siècles les Païens objectèrent souvent aux Chrétiens qu'ils n'avoient ni *Temples*, ni Autels, ni Sacrifices, ni Fêtes; nos Apologistes répondoient que toutes ces choses matérielles n'étoient pas dignes de la Majesté divine; que le vrai *Temple* de la Divinité étoit l'âme d'un homme de bien; que les Chrétiens offroient en tout temps et en tout lieu des sacrifices de louange sur les autels de leurs cœurs allumés par le feu de la charité; que les vrais Chrétiens étoient toujours en fête par le repos de la bonne conscience, et par la joie que leur donnoit l'espérance du

Ciel. *Clem. Alex. Strom.* l. 7, c. 5, 6, 7.

Il ne s'ensuit pas de là que les Chrétiens n'avoient pas encore des Eglises ou des lieux d'assemblée, mais ces Eglises ne ressembloient en rien aux *Temples* du Pagauisme; ils avoient des Autels, puisque Saint Paul le dit, et qu'il les nomme aussi la *Table du Seigneur*; ils offroient un sacrifice, qui est l'Eucharistie; ils célébroient des Fêtes, sur-tout celle de Pâques, tous les Dimanches et le jour de la mort des Martyrs. Mais il auroit été inutile, et ç'auroit été une imprudence d'entrer dans ce détail avec des Païens, ils n'y auroient rien compris, tout cela ne fut mis au grand jour qu'au 4.^{me} siècle, lorsque Constantin eut donné la paix à l'Eglise et autorisé la profession publique du Christianisme. Voyez AUTEL, EGLISES, EUCCHARISTIE, FÊTES, etc.

TEMPLIERS, Chevaliers de la milice du Temple. L'Ordre des *Templiers* est le premier de tous les Ordres militaires et Religieux; il commença vers l'an 1118, à Jérusalem. Hugues de Paganès ou des Païens, et Geoffroi de S. Adémar ou de S. Omer, en furent les Fondateurs; ils se réunirent avec six ou sept autres Militaires pour la défense du saint Sépulcre contre les Infidèles, et pour protéger les Pèlerins qui y abordoient de toutes parts. Baudouin II, Roi de Jérusalem, leur prêta une maison située auprès de l'Eglise que l'on croyoit être bâtie au même lieu que le Temple de Salomon; c'est de là qu'ils prirent le nom de *Templiers*; de là vint aussi que l'on donna dans la suite le nom de *Temple* à toutes leurs maisons. Ils furent encore nommés d'abord, à cause de leur

indigence, les *pauvres de la Sainte Cité*; comme ils ne vivoient que d'aumônes, le Roi de Jérusalem, les Prélats et les grands leur donnèrent à l'envi des biens considérables.

Les huit ou neuf premiers Chevaliers firent entre les mains du Patriarche de Jérusalem les trois vœux solennels de Religion, auxquels ils en ajoutèrent un quatrième, par lequel ils s'obligeoient à défendre les Pèlerins, et à tenir les chemins libres pour ceux qui entreprendroient le voyage de la Terre-Sainte. Mais ils n'agregèrent personne à leur société qu'en 1128. Il se tint alors un Concile à Troyes en Champagne, présidé par le Cardinal Mathieu, Evêque d'Albe et Légat du Pape Honorius II. Hugues des Païens, qui étoit venu en France avec six Chevaliers pour solliciter des secours en faveur de la Terre-Sainte, se présenta à ce Concile avec ses Frères, ils demandèrent une règle; S. Bernard fut chargé de la dresser; il fut ordonné qu'ils porteraient un habit blanc, et l'an 1146, Eugène III y ajouta une croix sur leurs manteaux.

Les principaux articles de leur règle portoient qu'ils entendraient tous les jours l'Office divin, que quand leur service militaire les empêcheroit, ils y suppléeroient par un certain nombre de *Pater*; qu'ils feroient maigre quatre jours de la semaine, que le Vendredi ils n'useroient ni d'œufs ni de laitage, que chaque Chevalier pourroit avoir trois chevaux et un écuyer, et qu'ils ne chasseroient ni à l'oiseau, ni autrement.

Cet Ordre se multiplia beaucoup en peu de temps; il servit la Religion et la Terre-Sainte par des prodiges de valeur. Après la ruine du

Royaume de Jérusalem , arrivée l'an 1186, la milice des *Templiers* se répandit dans tous les États de l'Europe , elle s'accrut extraordinairement , et s'enrichit par les libéralités des Souverains et des Grands. Matthieu Paris assure que dans le temps de l'extinction de cet Ordre en 1312, par conséquent en moins de deux cents ans, les *Templiers* avoient dans l'Europe neuf mille Couvens ou Seigneuries.

De si grands biens ne pouvoient manquer de les corrompre ; ils commencèrent à vivre avec tout l'orgueil qu'inspire l'opulence, et à se livrer à tous les plaisirs que se permettent les Militaires , lorsqu'ils ne sont pas retenus par le frein de la Religion. Dans la Palestine, ils refusèrent de se soumettre aux Patriarches de Jérusalem qui avoient été leurs premiers Pères, ils envahirent les biens des Eglises, ils se lièrent avec les Infidèles contre les Princes Chrétiens, ils exercèrent le brigandage contre ceux mêmes qu'ils étoient chargés de défendre. En France ils se rendirent odieux au Roi Philippe le Bel, par leurs procédés insolens et séditieux ; ils furent accusés d'exciter la mutinerie du peuple et d'avoir fourni des secours d'argent à Boniface VIII dans le temps de ses démêlés avec le Roi. Conséquemment ce Prince résolut de les détruire, et il en vint à bout de concert avec le Pape Clément V qui résidoit en France.

Ceux qui voudront voir le détail et la suite des procédures faites contre les *Templiers*, peuvent consulter l'*Histoire de l'Eglise Gallicane*, t. 12, l. 36, sous l'an 1311 ; elles y sont rapportées avec fidélité et avec l'extrait des actes originaux ; l'Auteur paroît avoir observé la plus exacte impartialité.

Le plus célèbre des Incrédules de notre siècle, qui a voulu justifier les *Templiers*, n'a pas agi avec autant de circonspection ; il s'est contenté de copier Villani, Auteur Florentin, ennemi déclaré de Clément V et de tous les Papes Français, et non moins irrité contre Philippe le Bel, à cause de ses démêlés avec Boniface VIII. Aussi a-t-il commencé par faire le portrait le plus désavantageux de ce Roi. *Essai sur l'Histoire générale*, c. 62.

C'étoit, dit-il, un Prince vindicatif, fier, avide, prodigue, qui extorquoit de l'argent par toutes sortes de moyens ; il fut donc animé par la vengeance et par le désir de mettre dans ses coffres une partie des richesses des *Templiers*. La vérité est que Philippe le Bel ne profita point de leurs dépouilles ; nous le prouverons par des témoignages irrécusables ; la lenteur et les précautions que l'on mit dans les poursuites faites contre les Chevaliers, prouvent que ce Roi ne se conduisit point par passion. L'Apologiste des *Templiers* donne à entendre que leurs accusateurs étoient préparés d'avance : c'est une imposture ; ils se trouvèrent par hasard.

On convient que ce furent deux criminels détenus dans les prisons, dont au moins l'un étoit un *Templier* Apostat, qui furent les premiers délateurs, et qui espérèrent par là d'obtenir leur grâce ; mais il est faux que sur cette accusation seule le Roi ait donné l'ordre secret d'arrêter les *Templiers* dans tout son Royaume ; un Auteur du temps rapporte qu'auparavant Philippe le Bel fit arrêter et interroger plusieurs *Templiers*, qui confirmèrent la déposition des deux accu-

sateurs dont on vient de parler, et qu'il consulta des Théologiens. Son dessein n'étoit plus secret, puisqu'avant le 24 Août 1307, le Grand-Maître et plusieurs des principaux Chevaliers en avoient porté des plaintes au Pape, et avoient demandé que le procès leur fût fait en règle. L'ordre d'arrêter tous les *Templiers* ne fut exécuté que le 13 Octobre suivant. En supprimant des circonstances essentielles, et en falsifiant les dates, il est aisé de dénaturer tous les faits.

Le Roi ne pouvoit se dispenser de prendre cette précaution; sans cela les *Templiers* auroient pu exciter une sédition, les plus coupables se seroient évadés, et l'on n'auroit pas connu les vrais motifs qui déterminoient le Roi à détruire cet Ordre, qui n'étoit plus ni soumis au Souverain, ni religieux. Le lendemain de l'emprisonnement des *Templiers*, le Roi fit assembler le Clergé de Paris, et le 15 il fit convoquer le peuple, et l'on rendit compte en public des accusations formées contre ces Chevaliers; la passion n'a pas coutume de procéder si régulièrement.

Ils étoient accusés, 1.^o de renier Jésus-Christ à leur réception dans l'Ordre, et de cracher sur la Croix.

2.^o De commettre entre eux des impudicités abominables. 3.^o D'adorer dans leurs chapitres généraux une idole à tête dorée, et qui avoit quatre pieds. 4.^o De pratiquer la magie. 5.^o De s'obliger à un secret impénétrable par les sermens les plus affreux. Il est certain, disent les Historiens, que les deux premiers articles furent avoués par cent quarante des accusés, à la réserve de trois qui nièrent tout.

Comme Clément V agit dans toute cette affaire de concert avec

le Roi, l'Apologiste des *Templiers* fait observer que ce Pape étoit créature de Philippe le Bel, et cela est vrai; cependant il s'opposa d'abord aux poursuites commencées contre ces Religieux militaires, et il écrivit au Roi des lettres très-fortes à ce sujet; il ne consentit à la continuation des procédures qu'après avoir interrogé lui-même à Poitiers soixante-douze Chevaliers accusés, et ce n'est que d'après leur confession qu'il fut convaincu de la vérité des faits. Mais il est faux qu'il ait disputé au Roi, comme le dit l'Apologiste, le droit de punir ses sujets. Il abandonna le jugement et la punition des particuliers à des commissaires, et il se réserva de statuer sur le sort de l'Ordre entier, parce que c'étoit le droit du Saint Siège. Jusque-là nous ne voyons rien d'irrégulier.

En conséquence il y eut des Commissaires nommés, et des informations faites non-seulement à Paris, mais à Troyes, à Bayeux, à Caen, à Rouen, au Pont de l'Arche, à Carcassonne, à Cahors, etc.; et l'on entendit plus de deux cents témoins de divers états. Les Bulles du Pape furent envoyées aux divers Souverains de l'Europe, pour les exhorter à faire chez eux ce qui se faisoit en France.

Avant d'examiner les raisons alléguées par l'Apologiste des *Templiers*, il y a quelques réflexions à faire.

1.^o Il est impossible que la multitude des personnages qui ont eu part à cette affaire, Cardinaux, Evêques, Inquisiteurs, Officiers du Roi, Magistrats, Docteurs, Témoins, etc., aient tous été des scélérats, et de vils instrumens des passions de Philippe le Bel; quand cela auroit été possible en France,

et esprit de vertige n'a pu être le même en Angleterre, en Espagne, en Sicile et ailleurs. 2.^o Il paroît que le plus grand nombre des *Templiers* coupables des abominations qu'on leur reprochoit, étoit en France, et sur-tout à Paris, ville qui a toujours été le centre et le foyer de la corruption du Royaume; il n'est donc pas étonnant que ce soit là que le plus grand nombre ont été livrés au supplice. 3.^o Le Grand-Maitre et les principaux Chevaliers ont pu n'avoir aucune part au désordre, ignorer même jusqu'à quel excès il étoit porté; ce pouvoit être une raison de les épargner, mais ce n'en étoit pas une de conserver un Ordre essentiellement gâté, et qui ne servoit plus à rien, puisqu'il n'étoit d'aucune utilité hors de la Terre-Sainte. 4.^o Les *Templiers* tenoient à ce qu'il y avoit de plus grand dans le Royaume; si l'on procédoit injustement contre eux, comment le corps de la Noblesse, très-intéressé à la conservation de cet Ordre, n'a-t-il fait aucune réclamation? cela est inconcevable.

L'Apologiste convient que ces supplices dans lesquels on fait mourir tant de citoyens, d'ailleurs respectables, cette foule de témoins contre eux, ces aveux de plusieurs accusés mêmes, il falloit ajouter, cette suite de procédures continuées pendant six ans tout entiers, en divers endroits, et par-devant différents Commissaires, semblent des preuves de leurs crimes et de la justice de leur perte. Mais aussi, dit-il, que de raisons en leur faveur! Voyons ces raisons.

« Premièrement, de tous ces » témoins qui déposent contre les » *Templiers*, la plupart n'articu- » lent que de vagues accusa-

» tions. » Cela peut être vrai à l'égard de plusieurs qui n'avoient jamais été à portée de savoir certainement ce qui se passoit dans cet Ordre. Mais le fondement de la procédure n'étoit point ces accusations vagues; c'étoit la confession formelle de cent quarante Chevaliers interrogés d'abord à Paris par l'Inquisiteur, en présence de plusieurs Gentilshommes, et répétée par soixante-douze d'entre eux à Poitiers par-devant le Pape. Les dispositions des autres témoins, quoique vagues, pouvoient servir à confirmer la preuve.

« Secondement, très-peu disent » que les *Templiers* renioient Jésus-Christ. Qu'auroient-ils en effet » gagné en maudissant une Religion qui les nourrissoit et pour la » quelle ils combattoient? » On pourroit demander de même ce que gagnent les impies à blasphémer contre Jésus-Christ et contre la Religion dans laquelle ils ont été élevés. Ils le font cependant, l'Apologiste devoit mieux le savoir qu'un autre. Alors les *Templiers* ne combattoient plus pour la Religion, du moins en France. Il est faux qu'il y ait eu très-peu de témoins qui aient déposé de ce fait odieux; les insultes faites à Jésus-Christ, et les impudicités, furent les deux faits les plus généralement avoués et prouvés.

« Troisièmement, que plusieurs » d'entr'eux, témoins et complices des débauches des Princes et » des Ecclesiastiques de ce temps- » là, eussent marqué quelquefois » du mépris pour les abus d'une Religion tant déshonorée en Asie » et en Europe, qu'ils en eussent » parlé avec trop de liberté, c'est » un emportement de jeunes gens » dont certainement l'Ordre n'est » point comptable. » Nous soute-

nous que l'Ordre en étoit comptable, puisque les Chefs avoient l'autorité de punir les Chevaliers; l'Apologiste auroit raisonné tout différemment à l'égard de tout autre Ordre Religieux. D'ailleurs les *Templiers* n'ont point été condamnés pour des discours contre la Religion, mais pour des actions abominables. Enfin ce n'étoit point à des complices du désordre qu'il convenoit de le blâmer; on pouvoit leur dire, *castigat turpia turpis*. Mais on comprend que l'Apologiste étoit intéressé à excuser toute espèce d'emportement contre la Religion.

« Quatrièmement, cette tête do-
» rée qu'on prétend qu'ils ado-
» roient, et qu'on gardoit à Mar-
» seille, devoit leur être représen-
» tée; on ne se mit pas seulement
» en peine de la chercher. » Ils s'en-
suit seulement de là que cette accu-
sation ne parut pas suffisamment
prouvée, et que l'on ne cherchoit
pas à multiplier les crimes imputés
aux *Templiers*.

« Cinquièmement, la manière
» infâme dont on leur reprochoit
» d'être reçus dans l'Ordre, ne
» peut avoir passé en loi parmi
» eux... Je ne doute nullement que
» plusieurs jeunes *Templiers* ne
» s'abandonnassent à des excès qui
» de tout temps ont été le partage
» de la jeunesse, et ce sont des
» vices passagers qu'il vaut mieux
» ignorer que punir. » Ici l'Auteur
confond très-mal à propos deux
espèces de réception. Il est à pré-
sumer que celle qui se faisoit en pu-
blic par le Grand-Maitre, ou par
d'autres, étoit décente; mais il y
en avoit une autre secrète, imagi-
née par les libertins de l'Ordre,
qu'ils faisoient subir aux nouveaux
Chevaliers, et dans laquelle se
commettoient les abominations et

les profanations dont on a parlé;
cela est d'autant plus probable,
que plusieurs dirent qu'on les y
avoit forcés par la prison et les
tourmens. L'on sait assez que l'am-
bition des scélérats est d'avoir des
complices de leurs crimes. Il en
étoit de même de ces statuts secrets,
dressés pour forcer les coupables au
silence. La plupart de ceux qui
furent exécutés n'étoient pas des
jeunes gens; leurs désordres n'é-
toient donc plus des vices passagers.
Il n'est que trop vrai que les vieux
libertins sont encore plus adonnés
aux excès de la lubricité que les
jeunes gens. C'est une grande ques-
tion de savoir s'il vaut mieux igno-
rer que punir un crime détestable,
lorsque le nombre des coupables est
très-grand.

« Sixièmement, si tant de té-
» moins ont déposé contre les *Tem-*
» *pliers*, il y eut aussi beaucoup
» de témoignages étrangers en fa-
» veur de l'Ordre. » Nous avons
déjà remarqué que probablement
l'Ordre n'étoit pas également cor-
rompu partout; mais les témoigna-
ges rendus en faveur des Chevaliers
étrangers, ne pouvoient servir à
justifier ceux de France.

« Septièmement, si les accusés
» vaincus par les tourmens qui font
» dire le mensonge comme la vé-
» rité, ont confessé tant de crimes,
» peut-être ces aveux sont-ils au-
» tant à la honte des Juges qu'à
» celle des Chevaliers. On leur pro-
» mettoit leur grâce pour extorquer
» leur confession. » C'est une pure
calomnie d'avancer que ceux qui
ont confessé des crimes y ont été
forcés par des tourmens. Les cent
quarante Chevaliers interrogés à
Paris par l'Inquisiteur, en présence
de quelques Gentilshommes, ne fu-
rent point mis à la question, non

plus que ceux qui furent interrogés à Poitiers par Clément V, au nombre de soixante-douze ; leurs aveux se trouvèrent conformes. Il n'est pas prouvé qu'on leur ait promis à tous leur grâce pour les engager à faire cette confession, il ne l'est pas non plus que l'on ait envoyé au supplice aucun de ceux à qui l'on avoit promis sa grâce.

« Huitièmement, les cinquante-neuf que l'on brûla vifs prirent Dieu à témoin de leur innocence, et ne voulurent point de la vie qu'on leur offroit à condition de s'avouer coupables. Quelle plus grande preuve, non-seulement d'innocence, mais d'honneur ? » Ce n'est point là une preuve ; on a vu plus d'une fois des criminels convaincus par les preuves les plus évidentes, persister jusqu'à la mort à nier leurs crimes ; cette opiniâtreté ne doit point étonner dans des impies et des incrédules décidés.

« Neuvièmement, soixante-quatorze *Templiers* non accusés entreprirent de défendre l'Ordre, et ne furent point écoutés. » Cela est absolument faux. L'Apologiste a cité ailleurs l'*Histoire des Templiers* par Pierre Dupuis ; or, cet Historien rapporte que les soixante-quatorze défenseurs de leur Ordre furent entendus par des Commissaires pour la première fois, le samedi 14 Mars 1310, qu'ils nommèrent quatre d'entre eux pour parler au nom de tous. Non-seulement ils furent écoutés, mais ils présentèrent des Requêtes et des Mémoires par écrit, les procès-verbaux de leur dire furent exactement rédigés, l'Auteur de l'*Hist. de l'Egl. Gallicane* les a copiés. Ils s'inscrivirent en faux contre les confessions faites par les accusés, ils dirent comme l'Apologiste, ou que ces aveux

avoient été extorqués par promesses, par menaces, ou que ceux qui les avoient faits étoient des scélérats ; ils dirent qu'ils demandoient à être jugés par le Pape et par le Concile de Vienne qui devoit bientôt se tenir. Que résulte-t-il de cette défense ? Il s'ensuit que ces soixante-quatorze *Templiers* étoient innocents, puisqu'ils n'étoient pas accusés, qu'ils avoient ignoré jusqu'alors les crimes qui se commettoient par leurs Confrères, et qu'ils avoient de la peine à les croire. Mais ce n'étoit là qu'une preuve négative ; l'ignorance ne prouve rien, ils n'alléguèrent aucun fait positif qui fût capable de détruire la confession des accusés.

« Dixièmement, lorsqu'on lut au Grand-Maître sa confession rédigée devant trois Cardinaux, ce vieux guerrier, qui ne savoit ni lire ni écrire, s'écria qu'on l'avoit trompé, que l'on avoit écrit une autre déposition que la sienne ; que les Cardinaux, ministres de cette perfidie, méritoient qu'on les punît comme les Turcs punissent les faussaires, en leur fendant le corps et la tête en deux. » Que s'ensuit-il encore ? que ce Grand-Maître, nommé Jacques de Molai, étoit fort mal instruit de ce qui se passoit dans son Ordre ; que quand il fut interrogé à Chinon en Touraine, le 18 et le 20 août 1308, par les trois Cardinaux Commissaires nommés par le Pape, il fut étonné et étourdi par la déposition de la multitude de ses Chevaliers qui avoient avoué leurs crimes à Paris et à Poitiers, et qu'il n'osa pas s'inscrire en faux contre cette preuve. Le procès-verbal porte qu'il avoua formellement le premier article des accusations, savoir, le renoncement à Jésus-Christ. In-

terrogé de nouveau à Paris le 26 Décembre 1309 et quelques jours après, il désavoua cette confession, et accusa les Commissaires de falsification; pour la défense de son Ordre, il ne dit que des choses vagues et qui n'alloient point au fait; il demanda d'être jugé par le Pape.

Lesquels devons-nous plutôt soupçonner de fausseté, les trois Cardinaux Commissaires, ou Jacques de Molai? Les premiers ne pouvoient avoir aucun motif; l'intention du Pape n'étoit point que l'on usât de supercherie; dans ses Bulles de commission, il recommande l'équité et l'observation des formes. Ce n'étoit pas non plus celle du Roi, puisqu'il consultoit le Clergé de Paris, les Universités, les Parlemens, et se conduisoit avec toutes les précautions possibles; nous verrons qu'il n'avoit pas besoin de falsification ni de supplices pour obtenir l'extinction de l'Ordre des *Templiers*. Deux des Cardinaux lui écrivirent pour lui rendre compte de leur commission; ils lui mandèrent qu'ils avoient accordé l'absolution des censures à Jacques de Molai et à cinq autres Chevaliers repentans; ils supplièrent le Roi de les traiter favorablement. Ce ne sont pas là des marques de perfidie. Quant au Grand-Maître, il n'est pas le seul criminel qui ait varié dans les interrogatoires, et qui ait rétracté les aveux qu'il avoit faits d'abord.

« Onzièmement, on eût accordé » la vie à ce Grand-Maître, et à » Gui, frère du Dauphin d'Au- » vergne, s'ils avoient voulu se » reconnoître coupables publique- » ment, et on ne les brûla que » parce qu'appelés en présence du » peuple sur un échafaud pour

» avouer les crimes de l'Ordre, ils » jurèrent que l'Ordre étoit inno- » cent. Cette déclaration, qui in- » digna le Roi, leur attira leur » supplice, et ils moururent en » invoquant en vain la vengeance » céleste contre leurs persécuteurs.» Nous avons déjà fait remarquer que cette déclaration ne prouve rien, sinon que ces deux Chefs de l'Ordre avoient ignoré jusqu'alors les crimes qui s'y commettoient, et qu'ils ne pouvoient se les persuader; leurs sermens étoient donc téméraires, ils juroient de ce qu'ils ne savoient pas. Encore une fois, ces protestations ne pouvoient pas détruire les preuves positives tirées de l'aveu des coupables et de la déposition des témoins.

Il y a plus. Le Pape s'étoit réservé le jugement de ces deux personnages et de deux autres Chefs de l'Ordre; ce ne fut qu'après le Concile de Vienne, et après la publication de la Bulle qui supprimoit les *Templiers*, qu'il nomma de nouveaux Commissaires pour achever leur procès. Ces Commissaires furent trois Cardinaux, l'Archevêque de Sens, plusieurs Evêques, et plusieurs Docteurs. Par-devant eux le Grand-Maître, le frère du Dauphin d'Auvergne et les deux autres confessèrent de nouveau les crimes dont ils étoient accusés; en conséquence, le 18 Mars 1314, ils furent condamnés à une prison perpétuelle. L'on dressa un échafaud au parvis de Notre-Dame, pour qu'ils fissent leur confession publique, et c'est là que les deux premiers la rétractèrent. Le Roi, informé sur-le-champ de cet événement, assembla son Conseil, qui les condamna à être brûlés vifs, et cet arrêt fut exécuté le soir même.

Dans

Dans cette circonstance Philippe le Bel ne pouvoit plus agir par vengeance, ni par une autre passion ; l'Ordre des *Templiers* avoit été supprimé et détruit au Concile général de Vienne, deux ans auparavant : ce Roi étoit donc satisfait ; le supplice du Grand-Maitre, ni celui de Guy d'Auvergne ne pouvoit lui procurer aucun nouvel avantage ; mais il fut indigné de leur conduite, et voilà pourquoi il les fit condamner et punir.

Leur apologiste ajoute que le Pape abolit l'Ordre de sa seule autorité, dans un Consistoire secret pendant le Concile de Vienne. Nouvelle imposture. La Bulle fut dressée le 22 Mars 1312, dans un Consistoire secret, mais elle fut publiée en plein Concile le 3 Avril, en présence de Philippe le Bel et de ses trois fils ; le Pape y déclara, de l'agrément du Concile, *sacro approbante Concilio*, l'Institut des *Templiers* proscrit et aboli ; il réserva au saint Siège la destination des personnes et des biens. En second lieu, il y a eu depuis ce temps-là plusieurs Instituts Religieux supprimés par un simple Bref du souverain Pontife ; personne ne s'y est opposé et n'a prétendu qu'il falloit pour cela le décret d'un Concile.

Ce même critique en impose encore en disant que Philippe le Bel se fit donner deux cent mille livres, et que Louis Hutin son fils prit encore soixante mille livres sur les biens des *Templiers* ; il ne cite aucune autorité ni aucun monument de ce fait, et il y a des preuves du contraire. Dès l'an 1307, le Roi avoit déclaré au Pape, dans une lettre du 24 Décembre, qu'il s'étoit saisi des biens des *Templiers*, et qu'il les faisoit garder pour être

Tome VIII.

employés totalement au secours de la Terre-Sainte ; c'étoit leur première destination. Il renouvela cette déclaration dans une autre lettre du mois de Mai 1311, où il prioit le Pape de faire en sorte que ces biens fussent employés à un autre Ordre militaire destiné pour la Terre-Sainte, promettant de faire exécuter tout ce qui seroit réglé sur cet article ; il ne s'opposa point à la Bulle par laquelle le Pape s'en réservait la disposition. De là Dupuy et Baluze concluent avec raison que les Historiens qui ont accusé ce Roi d'avoir voulu s'approprier les biens des *Templiers*, sont des calomnieux. Enfin notre Auteur lui-même est forcé d'avouer que ces biens furent donnés aux Chevaliers de Rhodes, aujourd'hui Chevaliers de Malte, dont la destination étoit la même que celle des *Templiers*.

« J'ignore, continue-t-il, ce qui » en revint au Pape..... Je n'ai » jamais pu découvrir ce qu'il re- » cueillit de cette dépouille. » La vérité est qu'il n'en recueillit rien, et qu'il n'en a été accusé par aucun Ecrivain digne de foi. Nous ne doutons pas que les frais des procédures qui furent faites pendant cinq ou six ans contre les *Templiers* dans différens endroits du Royaume, n'aient été immenses, cela ne pouvoit se faire autrement.

Qu'un Protestant, tel que Mosheim, ait peint Clément V comme un Pontife avare, vindicatif et turbulent ; qu'il ait dit que Philippe le Bel joua cette sanglante tragédie pour satisfaire son avarice et assouvir son ressentiment, *Hist. Ecclés.*, 14.^e siècle, 2.^e partie, c. 5, §. 10, cela n'est pas étonnant ; mais il l'est qu'un Philosophe, qui auroit dû se mettre au-

D

dessus des préjugés vulgaires, n'ait fait que copier des Auteurs prévenus, et se rende écolier des Protestans. Il est convenu lui-même que les *Templiers* vivoient avec tout l'orgueil que donne l'opulence, et dans les plaisirs effrénés que prennent les gens de guerre; que Philippe le Bel eut lieu de penser qu'ils lui étoient infidèles, et qu'ils fomentoient des séditions parmi le peuple; n'en étoit-ce pas assez pour autoriser ce Prince à demander et à poursuivre l'extinction de cet Ordre, sans agir par vengeance ni par avarice?

TEMPOREL DES BÉNÉFICES. *Voyez* BÉNÉFICE.

TEMPOREL DES ROIS. *Voyez* ROI.

TEMPS. Ce mot dans l'Ecriture signifie ordinairement la durée qui s'écoule depuis un terme jusqu'à un autre; mais il se prend aussi dans d'autres sens. 1.^o Pour les saisons; *Gen.* c. 1, *ψ.* 14, il est dit que Dieu a fait les astres pour marquer les *temps*, les jours et les années. 2.^o Pour une année; *Daniel*, c. 7, *ψ.* 25, prédit que les Saints seront persécutés *pour un temps, deux temps, et la moitié d'un temps*, ce sont les trois ans et demi de la persécution d'Antiochus. 3.^o Pour l'arrivée de quelqu'un; *Isaïe*, c. 14, *ψ.* 1, *propè est ut veniat tempus ejus*, son arrivée est prochaine. 4.^o Pour le moment favorable de faire quelque chose; pendant que nous en avons le *temps*, faisons du bien à tous, *Galat.* c. 6, *ψ.* 10. 5.^o *Dan.* c. 2, *ψ.* 8, *racheter le temps*, c'est demander du délai; mais dans S. Paul, *Ephés.* c. 5, *ψ.* 16, c'est prendre patience en

attendant un *temps* plus heureux. 6.^o *Ezéch.* c. 22, *ψ.* 3, *son temps viendra*, c'est-à-dire, le moment de sa punition. 7.^o S. Paul appelle les *temps des siècles passés*, ceux qui ont précédé la venue de Jésus-Christ, *Tit.* c. 1, *ψ.* 2. Il les nomme aussi les *temps d'ignorance*, *Act.* c. 17, *ψ.* 30. *Voyez* Jour.

TÉNÈBRES. La signification de ce terme varie beaucoup chez les Ecrivains sacrés. 1.^o De même que la *lumière* exprime souvent la prospérité, les *ténèbres* désignent l'affliction et l'adversité, *Esth.* c. 8, *ψ.* 16; c. 11, *ψ.* 8. 2.^o Il signifie la mort et le tombeau, *Ps.* 87, *ψ.* 3: « Connoîtra-t-on les merveilles de Dieu dans les *ténèbres*? » 3.^o L'ignorance, *Joan.* c. 3, *ψ.* 19: « Les hommes ont mieux aimé les *ténèbres* que la lumière. » 4.^o Saint Paul appelle les péchés, les *œuvres de ténèbres*, soit parce qu'ils sont souvent commis par ignorance, soit parce que l'on se cache pour les commettre. De là ce même Apôtre appelle souvent l'idolâtrie les *ténèbres*, par opposition à la lumière du Christianisme et de l'Evangile, *Ephes.* c. 5, *ψ.* 8. « Vous étiez autrefois *ténèbres*, à présent vous êtes lumière dans le Seigneur. » 5.^o Il signifie le secret, *Matth.* c. 10, *ψ.* 27: « Ce que je vous dis dans les *ténèbres*, dites-le au grand jour. » 6.^o Saint Jean, *Epist.* 1, c. 1, *ψ.* 5, dit que Dieu est la lumière, et qu'il n'y a point en lui de *ténèbres*, parce que c'est de lui que viennent toutes nos connoissances, et qu'il n'est jamais la cause de l'ignorance, des erreurs et de l'aveuglement des hommes. Jésus-Christ a dit de lui-même, *Joan.* c. 8, *ψ.* 12: « Je suis la

» lumière du monde ; celui qui me » suit ne marche pas dans les *ténèbres*, mais il aura la lumière » de la vie. » 7.^e De même qu'il représente le bonheur éternel sous l'image d'un festin qui se fait dans un salon bien éclairé, il appelle la damnation les *ténèbres extérieures*, où il y a des pleurs et des grincemens de dents, signes de regrets et de désespoir.

Ces métaphores qui nous semblent extraordinaires au premier aspect, ne sont point inconnues aux Auteurs profanes, sur-tout aux Poètes. Dans la Théogonie d'Hésiode, les parques, le destin, la mort, les malheurs, le chagrin, les douleurs et les crimes, sont enfans de la nuit ou des *ténèbres*. Pendant la nuit les chagrins sont plus cruels, les passions plus violentes, les douleurs plus aiguës, les idées plus noires ; la nuit ne pouvoit donc manquer d'être regardée de mauvais œil, et de désigner tout ce qu'il y a de plus fâcheux. Dans le langage des peuples de quelques Provinces, quand on veut dire qu'un homme n'est bon à rien, que c'est un mauvais sujet, l'on dit, *c'est la nuit*. Les Manichéens qui admettoient deux principes de toutes choses, l'un bon, l'autre mauvais, plaçoient le premier dans la région de la lumière, le second dans le séjour des *ténèbres*.

TÉNÈBRES ARRIVÉES A LA MORT DE JÉSUS-CHRIST. Voyez ECLIPSE.

TÉNÈBRES de la Semaine Sainte. C'est ainsi que l'on nomme vulgairement les Matines du Jeudi, du Vendredi et du Samedi de la Semaine Sainte, qui se chantent la veille de ces trois jours sur le soir. Ces offices sont trop connus parmi

les Catholiques, pour qu'il soit nécessaire d'en parler plus au long.

TENTATION, épreuve. Lorsqu'il est dit dans l'Écriture que Dieu *tente* les hommes, cela ne signifie point qu'il les séduit ou qu'il leur tend des pièges pour les faire tomber dans le péché, le mot *tenter* n'a point ce sens dans les livres de l'ancien Testament ; mais cela veut dire qu'il met leur vertu à l'épreuve, soit par des commandemens difficiles, soit par de grandes afflictions. *Tenter Dieu*, ce n'est pas vouloir l'exciter au mal, mais c'est vouloir mettre sa toute-puissance et sa bonté à l'épreuve, en attendant de lui un miracle sans nécessité, ou en s'exposant témérairement à un danger duquel on ne peut pas sortir sans un secours miraculeux que Dieu ne doit et n'a promis à personne. Il a défendu sévèrement cette folle présomption, *Deut. c. 6, v. 18* : « Vous ne » tenterez point le Seigneur votre » Dieu. »

Ainsi lorsqu'il est dit, *Gen. c. 22, v. 1*, que Dieu *tenta* Abraham, cela signifie qu'il mit son obéissance à l'épreuve, en lui ordonnant d'immoler son fils. Saint Paul dit, *Hebr. c. 11, v. 19*, qu'Abraham obéit, parce qu'il crut que Dieu peut ressusciter un mort ; ce n'étoit plus là *tenter Dieu*, puisque Dieu lui avoit formellement promis qu'Isaac seroit la tige de sa postérité, *Gen. c. 21, v. 12*, comme l'Apôtre l'observe au même endroit. « Parce que vous étiez » agréable à Dieu, dit l'Ange à » Tobie, il a fallu que la *tentation* » vous éprouvât.... Dieu permit, » ajoute l'Ecrivain sacré, que cette » *tentation* survint à Tobie, afin » de donner à la postérité un exem-

» ple de patience, aussi-bien que
 » de celle du saint homme Job. »
Tob. c. 2, v. 12; c. 12, v. 13.
 A la vérité Dieu n'a pas besoin de
 nous éprouver pour savoir ce que
 nous ferons, il le sait d'avance ;
 mais nous avons besoin nous-mêmes
 d'être mis à l'épreuve, 1.^o afin
 d'apprendre par expérience ce dont
 nous sommes capables ; 2.^o afin
 que nous donnions des exemples
 héroïques de vertu, exemples très-
 nécessaires au monde ; 3.^o afin que
 nous soyons ou encouragés par notre
 fidélité à Dieu, ou humiliés par
 nos chutes, et que nous sentions
 le besoin de la grâce. Aussi Dieu
 a-t-il récompensé d'une manière
 éclatante la foi d'Abraham, la sou-
 mission de Tobie, et la patience
 de Job ; ce sont là les grands traits
 qui frappent les hommes et leur
 font sentir qu'il y a une Providence.

Dans le nouveau Testament,
tenter signifie quelquefois exciter
 ou solliciter au mal, mais *tentation*
 signifie aussi *épreuve*, comme dans
 l'ancien, parce que toutes les fois
 que nous sommes excités ou solli-
 cités à pécher, c'est une épreuve
 pour notre vertu. Lorsque nous di-
 sons à Dieu dans l'Oraison Domi-
 nicale : *Ne nous induisez point en*
tentation, cela ne signifie pas, ne
 nous tendez point de pièges pour
 nous faire pécher, puisque nous
 ajoutons : *Déliorez-nous du mal* ;
 mais cela veut dire, ne mettez
 point notre foiblesse à de trop for-
 tes épreuves, ou donnez-nous la
 grâce nécessaire pour nous préser-
 ver du mal. « Lorsque quelqu'un
 » est *tenté*, dit S. Jacques, c. 1,
 » v. 13, qu'il ne dise point que
 » c'est Dieu qui le *tente* ; Dieu ne
 » porte point au mal, il ne *tente*
 » personne, mais tout homme est

» *tenté* par sa propre concupiscence
 » qui le séduit et le porte au pé-
 » ché. »

Une des questions qui fut agitée
 entre les Pères de l'Eglise et les
 Pélagiens, étoit de savoir si l'homme
 peut résister aux *tentations* sans le
 secours de la grâce divine ; ces
 Hérétiques le soutenoient, et leur
 erreur fut unanimement condamnée
 par l'Eglise. Elle a été proscrite
 de nouveau par le Concile de
 Trente, *Sess. 6, de Justif.* en ces
 termes, *Can. 2* : « Si quelqu'un
 » dit que la grâce divine est don-
 » née par Jésus-Christ, seulement
 » afin que l'homme puisse plus fa-
 » cilement vivre dans la justice et
 » mériter la vie éternelle, comme
 » s'il pouvoit faire l'un et l'autre,
 » mais difficilement et avec peine,
 » par le libre arbitre, sans la
 » grâce, qu'il soit anathème. »
Can. 23 : « Si quelqu'un enseigne
 » qu'il peut pendant toute sa vie
 » éviter tous les péchés, même vé-
 » niels, sans un privilège spécial
 » de Dieu, tel que l'Eglise le sou-
 » tient à l'égard de la Sainte
 » Vierge, qu'il soit anathème. »

Cela n'a pas empêché Basnage
 de calomnier à ce sujet les Théolo-
 giens Catholiques, *Hist. de l'Egl.*
l. 11, c. 2, §. 3 ; il prétend qu'ils
 sont partagés en cinq opinions dif-
 férentes. « 1.^o Les uns ont dit
 » qu'on pouvoit *sans la grâce* évi-
 » ter toutes les tentations contrai-
 » res au droit naturel, et observer
 » toute la loi de nature, non-seu-
 » lement pendant quelque temps,
 » mais durant le cours entier de
 » la vie. » Comme c'est là le pur
 pélagianisme, formellement con-
 damné par le Concile de Trente,
 Basnage, pour son honneur, auroit
 dû citer au moins un Théologien
 Catholique qui ait enseigné cette

Doctrine, et nous soutenons hardiment qu'il n'y en a aucun.

2.^o « Les autres, continue Basnage, ont cru que l'on pouvoit vaincre *quelque tentation particulière*, et éviter quelques péchés; mais qu'on ne pouvoit les vaincre toutes, ni observer tous les préceptes, sans le secours de la grâce. 3.^o Les autres n'ont accordé à l'homme que la force de surmonter quelques légères tentations, et non celle de résister à des tentations violentes, et d'observer les préceptes difficiles. » Il est ridicule d'abord de distinguer ces deux opinions, puisque l'une rentre dans l'autre; les partisans de la première n'ont jamais soutenu que sans la grâce l'homme pouvoit vaincre *quelque tentation particulière violente*, ou observer quelque précepte difficile. Il falloit encore observer que les uns ni les autres n'ont jamais enseigné que la résistance à une *tentation* quelconque, et l'observation d'aucun précepte faite sans la grâce, pussent contribuer au salut, ni mériter la grâce; et c'est en cela qu'ils se sont éloignés du Pélagianisme.

4.^o « On pourroit former une longue liste des Scholastiques qui ont cru que l'on pouvoit faire une œuvre moralement bonne, sans la grâce, par un simple concours de Dieu qui donne le mouvement et l'action aux créatures. » Nous ne voyons point encore en quoi ce sentiment est différent des deux précédents, puisque les Scholastiques n'ont jamais cru qu'une œuvre moralement bonne ainsi faite pouvoit contribuer au salut.

5.^o « Il y en a d'autres qui ont soutenu la nécessité de la grâce,

» soit pour vaincre toutes les tentations, soit pour éviter le péché, soit pour faire le bien. » Il étoit encore de la bonne foi d'ajouter que ce sentiment est le plus commun et presque universel parmi les Théologiens Catholiques.

Il est donc clair que toutes ces opinions se réduisent à deux, savoir, à la dernière, qui est presque générale; l'autre est celle de quelques Scholastiques qui ont cru que l'homme par ses seules forces naturelles et avec un secours de Dieu qu'ils regardent comme naturel, peut éviter quelques légères tentations, observer quelques préceptes faciles de la loi naturelle, faire quelques œuvres moralement bonnes, mais qui ne peuvent contribuer au salut, ni mériter la grâce, et que Dieu peut cependant récompenser par quelque bienfait temporel. Opinion très-indifférente à la Foi, qui ne donne aucune atteinte à la Doctrine du Concile de Trente; et qui n'est point un Pélagianisme, quoi qu'en disent Basnage et d'autres; mais opinion très-superflue, puisque Dieu donne aux infidèles et à tous les hommes des grâces pour faire le bien; nous l'avons prouvé au mot INFIDÈLES. On voit par cet exemple, et par mille autres, combien peu l'on doit se fier aux assertions des Protestans.

Basnage n'a pas été plus équitable à l'égard des Pères de l'Eglise; il prétend qu'ils ont varié sur cette question tout comme les Théologiens; l'on peut se convaincre du contraire, en consultant le P. Péttau, de *Incarn.* l. 9, c. 2 et 3; l'uniformité de leur langage prouve qu'ils ont eu tous les mêmes notions du libre arbitre, de ses forces, ou plutôt de sa faiblesse.

TENTATION de Jésus-Christ au désert. Les Incrédules qui ne lisent l'Evangile qu'avec des yeux critiques, sont scandalisés de ce que le Sauveur a permis au Démon de le tenter; c'étoit, disent-ils, accorder à l'ennemi du salut un pouvoir injurieux à la dignité de Fils de Dieu. Les Pères de l'Eglise ont répondu qu'il n'étoit pas plus indécent au Sauveur du monde d'être tenté, que d'être revêtu des faiblesses de l'humanité, d'être injurié, outragé et crucifié par les Juifs. Il vouloit nous apprendre que la *tentation* par elle-même n'est pas un crime; que quand on y résiste, la vertu en reçoit un nouveau prix et un plus grand mérite. Il vouloit rassurer les âmes timides et scrupuleuses, qui se croient coupables parce qu'elles sont tentées, et qui se découragent dans le chemin de la vertu; il vouloit leur montrer par quelles armes l'on résiste au tentateur. C'est par la prière, par le jeûne, par les leçons de la parole de Dieu. « Il a fallu, » dit S. Paul, que le Fils de Dieu » fût semblable en toutes choses à » ses frères, afin qu'il fût miséri- » cordieux, et fidèle Pontife au- » près de Dieu, pour obtenir la » rémission des péchés de son peu- » ple; parce qu'il a éprouvé des » tentations et des souffrances, il » a acquis le pouvoir de secourir » ceux qui sont tentés.... Nous » n'avons donc pas un Pontife in- » capable de compatir à nos infir- » mités, puisqu'il les a éprouvées » toutes, à l'exception du péché; » approchons donc avec confiance » du trône de sa grâce pour y re- » cevoir miséricorde et tous les se- » cours dont nous avons besoin. » *Hébr. c. 2, v. 17; c. 4, v. 15.*

Les censeurs de l'Evangile ont

imaginé que le Démon *transporta* Jésus-Christ sur le sommet du Temple, et ensuite sur une haute montagne, *Matt. c. 4, v. 5 et 8*; mais le Grec *παράλαβεν*, et le latin *assumpsit*, ne signifient pas toujours transporter; ils veulent dire souvent prendre avec soi, conduire; nous lisons, *c. 17, v. 1*, que Jésus-Christ prit avec lui, *assumpsit*, trois de ses Disciples, et qu'il les conduisit sur une montagne; *c. 20, v. 17*, il prit avec lui ses douze Apôtres, *assumpsit*, pour aller à Jérusalem. Quand nous disons qu'un homme s'est transporté dans tel endroit, cela ne signifie pas qu'il y est allé en l'air.

L'Evangéliste ajoute que du sommet d'une haute montagne le Démon montra à Jésus-Christ tous les royaumes du monde et leur gloire, *c. 4, v. 8*; mais les *montrer*, ce n'est pas les faire voir à l'œil, c'est en indiquer la situation, l'étendue, les richesses, etc. il n'est pas besoin pour cela de voir toute la surface du globe. Ceux qui ont pensé que la *tentation* de Jésus-Christ au Désert ne s'est point passée en réalité, mais seulement en songe ou en vision, se sont embarrassés mal à propos; la narration de l'Evangile n'admet point cette explication.

TENTATIVE, thèse de théologie. Voyez DEGRÉ.

TERMINISTES. On a ainsi nommé certains Calvinistes qui mettent un terme à la miséricorde de Dieu. Ils enseignent, 1.^o qu'il y a beaucoup de personnes dans l'Eglise et hors de l'Eglise, à qui Dieu a fixé un certain terme avant leur mort, après lequel il ne veut plus les sauver, quelque long que

soit le temps pendant lequel elles vivront encore sur la terre; 2.^o qu'il l'a ainsi résolu par un décret impénétrable et irrévocable; 3.^o que ce terme une fois expiré, Dieu ne leur donne plus les moyens de se repentir et de se sauver, qu'il ôte même à sa parole tout pouvoir de les convertir; 4.^o que Pharaon, Saül, Judas, la plupart des Juifs, beaucoup de Gentils, ont été de ce nombre; 5.^o que Dieu souffre encore aujourd'hui beaucoup de réprobus de cette espèce, que s'il leur accorde encore des grâces après le terme qu'il a marqué, ce n'est pas dans l'intention de les convertir.

Les autres Protestans, sur-tout les Luthériens, rejettent avec raison ces sentimens, qui sont autant de conséquences des décrets absolus de prédestination soutenus par Calvin et par les Gomaristes; à proprement parler, ce sont autant de blasphèmes injurieux à la bonté infinie de Dieu et à la grâce de la rédemption, destructifs de l'espérance chrétienne, formellement contraires à l'Ecriture-Sainte. *Voy. ENDURCISSEMENT, RÉPROBATION, SALUT, etc.*

TERRE. Ce mot dans l'Ecriture-Sainte a différentes significations. Il signifie, 1.^o le globe encore informe et mêlé avec les eaux, tel qu'il fut créé d'abord, *Gen. c. 1, v. 1*; 2.^o ce même globe, tel qu'il fut arrangé ensuite, avec tout ce qui s'y trouve, les plantes, les animaux et les hommes, *Ps. 23, v. 1*; 3.^o les habitans de la terre, *Gen. c. 6, v. 11*; 4.^o un pays ou une contrée particulière, comme quand il est dit, Bethléem terre de Juda. 5.^o Nous lisons dans l'Exode qu'en Egypte les sauterelles dévorèrent la

terre; c'est-à-dire, ses fruits et ses productions; 6.^o le tombeau, *Job, c. 10, v. 22*; 7.^o la terre des vivans signifie quelquefois la Judée, d'autres fois le séjour des Bienheureux; 8.^o toute la terre ne désigne quelquefois que la Judée, comme *Luc, c. 2, v. 1*, ou l'Empire Romain seulement, *Act. c. 11, v. 28*. Faut de faire attention à ces divers sens, les censeurs de l'Ecriture-Sainte ont souvent fait des objections ridicules contre plusieurs passages.

TERRE PROMISE ou TERRE SAINTE. C'est aujourd'hui la Palestine. Cette partie a souvent changé de nom, et son étendue a varié en différens temps, suivant les révolutions qui y sont arrivées. Elle fut d'abord appelée la Terre, ou le pays de Chanaan, parce que les descendans de ce petit-fils de Noé s'y établirent; Terre promise ou Terre de promission, parce que Dieu promit à Abraham de la donner à ses descendans; Terre d'Israël, lorsque les Israélites, enfans de Jacob, en furent en possession; Terre sainte, parce que Dieu seul y étoit adoré. Lorsque les Israélites furent nommés Juifs, après leur retour de la captivité de Babylone, on appela leur pays la Judée. Il paroît que ce sont les Romains qui lui ont donné le nom de Palestine; parce que cette contrée est moins montueuse que la Syrie dont elle étoit censée faire partie. Mais c'est à juste titre que les Chrétiens l'ont appelée la Terre sainte, depuis qu'elle a été sanctifiée par la naissance de Jésus-Christ et par les mystères de notre rédemption.

Moïse, parlant de ce pays aux Israélites dans le Désert, en fait une description pompeuse, *Deut.*

c. 8, v. 7; il dit que c'est une terre excellente, où les ruisseaux, les fontaines et les eaux coulent en abondance; où naissent le froment, l'orge, les fruits de la vigne, les figues, les grenades, les olives, le miel; où ils ne manqueront de rien, où l'on trouve le fer parmi les pierres, et le cuivre dans les montagnes. Il répète sans cesse que c'est une contrée dans laquelle *coulent le lait et le miel*; les autres Ecrivains sacrés s'expriment de même.

Plusieurs Incrédulés se sont inscrits en faux contre cet éloge; il n'y avoit pas lieu, disent-ils, de tant vanter ce pays, ni de le promettre avec tant d'emphase à la postérité d'Abraham; il a tout au plus vingt-cinq lieues d'étendue, il est sec, pierreux, stérile, sur-tout dans les environs de Jérusalem; on y chercheroit vainement les ruisseaux de lait et de miel promis aux Juifs. D'ailleurs ils ne l'ont jamais possédé tout entier selon les limites qui lui sont assignées dans les Livres de Moïse. Un célèbre Incrédule Anglois oppose au récit des Auteurs sacrés celui de Strabon, qui dit, *Géogr.* l. 16, que ce pays n'a pas de quoi exciter l'ambition ni la jalousie, qu'il est rempli de pierres et de rochers, sec et désagréable dans toute son étendue. Ce témoignage, selon lui, doit prévaloir à tout ce qu'en disent les Auteurs Juifs. On y ajoute celui de Saint Jérôme qui y demeurait et qui l'avoit parcouru; dans une lettre à Dardanus il parle très-désavantageusement de la Palestine, et il en resserre beaucoup les limites. Enfin l'Ecriture-Sainte même atteste que ce pays étoit souvent affligé par la disette des vivres et par la famine.

Tout cela mérite un examen.

1.^o Selon la Topographie de Moïse,

la *Terre promise* devoit avoir pour bornes à l'Orient l'Euphrate, à l'Occident la Méditerranée, au Septentrion le Mont Liban, au Midi le torrent d'Egypte ou de Rhinocorure; cela fait une étendue de quatre-vingts lieues de long, sur trente-cinq de large, les cartes en font foi. Or par le second livre des Rois, c. 8; par le 3.^o, c. 4; par le second des Paralipomènes, c. 8 et 9, il est prouvé que David et Salomon l'ont possédée dans toute cette étendue sans exception. Il n'étoit pas nécessaire que les Israélites en fussent les maîtres plutôt, ils n'étoient pas encore assez multipliés pour l'occuper.

2.^o Au sentiment de Strabon, nous pourrions opposer celui des Auteurs Grecs et Romains, tels qu'Hécatée, Diodore de Sicile, Plin, Solin, Tacite, Ammien Marcellin; mais cela n'est pas nécessaire. Ce Géographe n'avoit pas vu le pays dont il parle, et il se contredit, puisqu'il ajoute que cette contrée est bien arrosée, *ήνυδρον*. Il dit que la *Trachonite*, qui étoit la partie la plus pierreuse et la plus remplie de rochers, puisqu'elle en avoit tiré son nom, avoit cependant des montagnes grasses et fertiles. On sait d'ailleurs que les vins de Gaza et de Sarept ont été célébrés chez les anciens.

Que la Judée fût arrosée par la nature ou par l'art, cela est égal; Moïse n'avoit pas laissé ignorer aux Israélites que ce pays demandoit une culture assidue. *Deut.* c. 11, v. 10 : « La terre que vous allez » posséder, leur dit-il n'est point » comme celle de l'Egypte, d'où » vous êtes sortis, que l'on sème » comme un jardin, et qui est ar- » rosée par elle-même, mais elle » est coupée de montagnes et de

» plaines, elle attend les pluies du
 » Ciel ; le Seigneur votre Dieu la
 » visite continuellement, et ses
 » yeux y sont ouverts d'un bout de
 » l'année à l'autre. Si vous lui êtes
 » fidèles, il vous donnera des pluies
 » à propos, et vous accordera des
 » récoltes abondantes.... Si vous
 » adorez des Dieux étrangers, le
 » Ciel sera fermé, vous éprouve-
 » rez la sécheresse et la stérilité. »
 La suite de l'Histoire atteste que
 ces promesses et ces menaces ont
 été fidèlement accomplies.

3.^o Pour prendre le vrai sens du
 passage de Saint Jérôme, il faut le
 rapporter tout entier. Dans sa let-
 tre à Dardanus, *Op.* tome 2, col.
 609 et 610, il vouloit prouver que
 les éloges pompeux donnés à la
Terre promise n'étoient que l'em-
 blème du bonheur éternel promis
 aux Chrétiens ; voici comme il
 s'exprime : « Que l'on me dise
 » combien les Juifs sortis de l'E-
 » gypte ont possédé de la *Terre*
 » *promise*, ils l'ont tenue depuis
 » Dan jusqu'à Bethsabée ; c'est tout
 » au plus cent soixante milles en
 » longueur... J'ai honte d'en fixer la
 » largeur, de peur de donner lieu
 » aux Païens de blasphémer. Depuis
 » Joppé jusqu'à notre petite ville
 » de Bethléem, il y a quarante-
 » six milles, après lesquels est un
 » vaste désert rempli de barba-
 » res féroces (c'étoient les Sarra-
 » sins, aujourd'hui les Arabes Bé-
 » douins).... Si vous envisagez, ô
 » Juifs, la *Terre promise* telle
 » qu'elle est décrite dans le Livre
 » des Nombres, c. 34.... J'avoue-
 » rai qu'elle vous a été promise,
 » mais non livrée, à cause de vos
 » infidélités et de votre idolâtrie...
 » Lisez le Livre de Josué et celui
 » des Juges, vous verrez combien
 » vous avez été resserrés dans vos

» possessions... Je ne dis point ces
 » choses pour déprimer la Judée,
 » comme un hérétique imposteur
 » m'en accuse, ou pour attaquer
 » la vérité de l'Histoire qui est le
 » fondement du sens spirituel, mais
 » pour rabattre l'orgueil des Juifs. »

Remarquons d'abord que Saint
 Jérôme parle de la possession des
 Juifs, telle qu'elle étoit sous Josué
 et sous les Juges, et il est vrai
 qu'elle ne s'étendoit alors que de-
 puis Dan jusqu'à Bethsabée ; mais il
 y avoit au delà du Jourdain les
 Tribus de Ruben et de Gad, et la
 moitié de la Tribu de Manassé, et
 elles n'étoient point resserrées pour
 lors par les Arabes ou Sarrasins.
 Puisque Saint Jérôme ne veut point
 attaquer la vérité de l'Histoire, il
 ne prétend pas nier que David et
 Salomon n'aient poussé leurs con-
 quêtes jusqu'à l'Euphrate, au delà
 de la Mer-morte, et au torrent de
 l'Egypte. La ville de Palmyre,
 bâtie par Salomon à peu de dis-
 tance de l'Euphrate, en étoit un
 monument subsistant. Ainsi lors-
 qu'il dit que cette étendue ne leur
 a pas été livrée, il entend qu'elle
 ne leur a pas été accordée d'abord,
 et qu'ils ne l'ont pas tenue pendant
 long-temps, puisque cette posses-
 sion n'a duré que pendant soixante
 ans ; et il est vrai que c'est en
 punition de leur idolâtrie et de
 celle de leurs Rois qu'ils en ont été
 dépossédés.

4.^o Le point capital est de savoir
 si la Judée étoit un bon ou un mau-
 vais pays. Voici comme S. Jérôme
 en parle dans son Commentaire sur
 Isaïe, l. 2, ch. 5, *Op.* tome 3,
 col. 45 et 46 : « Aucun lieu n'est
 » plus fertile que la *Terre promise*,
 » si, sans avoir égard aux monta-
 » gnes et aux déserts, l'on consi-
 » dère son étendue depuis le tor-

» rent de l'Egypte jusqu'au fleuve
 » de l'Euphrate, et au Nord jus-
 » qu'au Mont Taurus, et au Cap
 » Zéphyryon en Cilicie. » C. 36,
 §. 17, l. 11, col. 287 : « Le Roi
 » d'Assyrie fait dire aux Juifs qu'il
 » les transportera dans un pays
 » semblable au leur, qui abonde
 » en blé et en vin ; il ne nomme
 » point ce pays, parce qu'il n'en
 » pouvoit point trouver de sembla-
 » ble à la *Terre promise*. » Sur
 Ezéchiél, l. 6, c. 20, col. 832 :
 « On ne peut plus douter que la
 » Judée ne soit le plus fertile de
 » tous les pays, si on la consi-
 » dère depuis Rhinocorure jusqu'au
 » Mont Taurus et à l'Euphrate. »
 Or ce n'étoit pas la partie la plus
 voisine du Mont Taurus et de l'Euphrate qui étoit la plus fertile, puisque c'est là que se trouvent les plus hautes montagnes du Liban.

Il faut observer encore que Saint Jérôme écrivoit au commencement du cinquième siècle ; or, avant cette époque, la Judée avoit été ravagée successivement par les Assyriens, par les Rois de Syrie, par les Romains sous Pompée, par les Tétrarques qu'ils y avoient établis, par les armées de Titus et d'Adrien. Un pays moins bon n'auroit jamais pu subsister après tant de ruines, et s'il avoit été mauvais, tant de conquérans n'auroient pas eu l'ambition de s'en saisir. Strabon, qui écrivoit sous Auguste, dit que la Judée étoit pour lors opprimée par des tyrans ; c'étoient sans doute les Tétrarques ; il n'est pas étonnant qu'il l'ait jugée peu digne d'exciter l'ambition dans ces circonstances.

5.^o Les famines, dont l'Ecriture-Sainte fait mention, n'ont été rien moins que fréquentes ; on en connoît cinq : la première arriva sous Abraham ; la seconde, cent

seize ans après, du temps d'Isaac ; la troisième, au bout de quatre-vingt-seize ans, pendant la vieillesse de Jacob ; la quatrième, plus de vingt-cinq ans après, sous les Juges, et dont il est parlé dans le Livre de Ruth ; enfin, la cinquième sous David, après un intervalle d'environ cent ans. Ce sont cinq années de disette pendant un espace de plus de huit cents ans. Quel est le pays de l'univers dans lequel il n'en soit pas arrivé davantage dans un intervalle aussi long ?

6.^o Pour satisfaire à l'objection des Incrédules, on leur a représenté qu'il ne faut pas juger de l'ancienne fertilité de la Palestine par l'état de stérilité et de dévastation dans lequel elle est aujourd'hui. Un pays ne peut être bien cultivé qu'autant que les habitans jouissent de la liberté, sont protégés par un gouvernement doux et sage, et sont sûrs de ne pas être privés du fruit de leurs travaux ; malheureusement les peuples de la Palestine n'ont plus aucun de ces avantages. Ce n'est pas dans cette terre seule que le gouvernement dur, oppressif et stupide des Turcs a porté la stérilité, la misère et la dépopulation ; il produit le même effet dans tous les lieux de sa domination.

7.^o Indépendamment de cette observation qui est évidente, les voyageurs modernes attestent que la Palestine montre encore aujourd'hui les preuves de son ancienne fertilité. Nous ne citerons point ceux qui ont écrit avant notre siècle, comme Villamont, Piédro della Valle, Eugène Roger, le Moine Brocard, Sandys, Maundrell, Thevenot, Shaw, Morison, Gemelli-Parreri-Potocke, Hassel-

quist, etc. nous nous bornons au témoignage de ceux qui ont écrit plus récemment. Niebuhr, qui a voyagé en Egypte et en Arabie en 1762 et 1763, met au rang des plus fertiles contrées de l'Orient les environs d'Alexandrie en Egypte, une partie de l'Yémen en Arabie, plusieurs cantons de la Palestine, les terres voisines du Mont-Liban, et celles de la Mésopotamie. Cependant, dit-il, en Egypte, à Babylone, en Mésopotamie, en Syrie et dans la Palestine, l'on ne s'applique pas beaucoup à l'agriculture; il y a si peu de monde dans ces Provinces, que plusieurs bonnes terres sont en friche. Les instrumens du labourage y sont très-mauvais, aussi-bien qu'en Arabie et dans les Indes. Il ajoute que dans ces contrées le *Durra*, espèce de millet dont on fait du pain, rend au moins cent pour un; qu'ainsi, lorsqu'il est dit, *Gen.* chap. 26, v. 12, Isaac moissonna le centuple, il est probable qu'il avoit semé du *Durra*. *Descript. de l'Arab.* c. 24, art. 4.

M. de Pagès, qui a fini ses voyages en 1776, dit qu'après avoir vu presque tous les climats de l'univers, il n'a point trouvé de position plus favorable que celle du Sud de la Syrie; c'est précisément celle de la Palestine. La Syrie, selon lui, réunit les productions des climats chauds et celles des pays froids; le blé, l'orge, le coton, la vigne, le figuier, le mûrier, le pommier, et les autres arbres d'Europe y sont aussi communs que le jujubier, les figuiers - bananiers, les orangers, les limoniers doux et aigres, et les cannes à sucre. Les productions communes aux deux climats pour les jardins s'y trouvent de même. L'industrie des

habitans a fertilisé le sol des montagnes et en a fait un jardin très-agréable. *Voyages autour du Monde*, etc., tom. 1, p. 373-375. Ces habitans sont principalement les Druses et les Maronites, qui se sont rendus indépendans des Turcs; il n'est donc pas étonnant que les Juifs aient fait autrefois de même, puisque chez les Druses on reconnoît encore les anciennes mœurs et les usages dont parle l'Ecriture-Sainte. *Ibid.* p. 386.

Le Baron de Tott, qui a cotoyé la Palestine, à peu près dans le même temps, dit que l'espace entre la mer et Jérusalem est un pays plat d'environ six lieues de large, de la plus grande fertilité. *Mem.* tom. 4, p. 110.

M. Volney, qui a examiné ce pays avec un soin particulier en 1783-85, confirme le témoignage de M. de Pagès; il est persuadé que sous un gouvernement moins oppressif et moins insensé que celui des Turcs, la Syrie seroit le séjour le plus délicieux de l'univers. *Voyage en Syrie et en Egypte*, tom. 1, p. 288 et suiv.

Si malgré tant d'obstacles qui s'opposent à la culture de la *Terre promise*, elle conserve encore des restes de son ancienne fécondité, que devoit-elle être, lorsque la Judée étoit habitée par un peuple immense, libre et laborieux? Le lait et le miel devoient y couler, selon l'expression de l'Ecriture-Sainte, vu le nombre des troupeaux, la quantité des abeilles et des plantes odoriférantes dont elle étoit couverte.

Les Incrédules, qui ne raisonnent qu'au hasard, et sans avoir rien examiné, demandent pourquoi Dieu ne donna pas à son peuple le riche et fertile pays de l'Egypte,

plutôt que la Palestine. Il n'y a qu'à comparer ces deux climats, pour en voir la raison. La fertilité de l'Égypte est excessive, lorsque la crue du Nil se fait au point nécessaire; alors la culture se réduit à remuer un peu le limon formé par le fleuve, pour y jeter les semences, et le peuple demeure dans l'indolence et dans l'inaction; mais à quel péril la nation entière n'est-elle pas exposée, lorsque pendant quelques années de suite, ce qui n'est pas rare, le Nil, ou se déborde trop, ou ne croît pas assez? L'inondation de ce fleuve, si nécessaire à l'Égypte, est pour elle une source de maladies pestilentiennes, lorsque ces eaux viennent à croupir dans les terrains bas. De là une multitude d'insectes qui tourmentent jour et nuit les hommes et les animaux. Le sable même déposé par le Nil, et soulevé ensuite par le vent d'est, brûle les yeux et les éteint; dans aucun pays du monde il n'y a autant d'aveugles qu'en Égypte. Ce même sable infecte les alimens, quelque soin que l'on prenne de les renfermer; il trouble le repos de la nuit, parce qu'il pénètre jusque dans l'intérieur des lits, malgré toutes les précautions. L'Égypte ne produit point de vin, et les olives y sont bien inférieures à celles de la Syrie; dans la haute Égypte les chaleurs de l'été sont insupportables. La Palestine n'est point sujette à ces inconvéniens, elle abonde en plusieurs productions dont l'Égypte manque absolument. On peut juger de la différence de ces deux climats par la taille avantageuse de Maronites que nous voyons en Europe, en comparaison desquels les Égyptiens ne sont que des pygmées difformes. Or, Tacite reconnoît que les Juifs

étoient sains, robustes et laborieux. *Corpora hominum salubria et ferentia laborum.* Il n'est point d'homme instruit qui ne préférât la position de la Palestine à celle de l'Égypte, quoiqu'en disent quelques Écrivains modernes qui ne nous ont fait des descriptions pompeuses et riantes de l'Égypte, que pour contredire ceux qui avoient écrit avant eux. M. Volney, plus judicieux, représente l'Égypte comme un pays malsain, désagréable, incommode à tous égards, dans lequel les voyageurs ne cherchent à pénétrer que pour en visiter les ruines.

TERTULLIEN, Prêtre de Carthage et célèbre Docteur de l'Eglise. On croit communément qu'il est né vers l'an 160, et qu'il est mort vers l'an 245; quoique ces dates ne soient pas absolument certaines, tout le monde convient qu'il a écrit sur la fin du second siècle et au commencement du troisième. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont la meilleure édition est celle que Rigaud a fait imprimer à Paris en 1634 et 1642, in-fol. En général le style de Tertullien est dur et obscur, il faut y être accoutumé pour l'entendre; il s'est fait, pour ainsi dire, un langage particulier; c'est pour cela que l'on a mis à la fin des ouvrages un Dictionnaire des mots qui ne se trouvent que chez lui, ou qu'il a pris dans un sens qui n'est pas commun. Voyez *Index glossarum Tertulliani*.

Il nous apprend lui-même qu'il étoit né et qu'il avoit été élevé dans le Paganisme; et il avoue les défauts et les vices auxquels il avoit été sujet avant sa conversion, de *Pœnit.* c. 4 et 12. Mais il embrassa la Religion Chrétienne avec pleine

connoissance de cause, et pour rendre raison de son changement, il composa son *Apologétique* pour défendre le Christianisme contre les reproches et les fausses accusations des Païens; il l'adressa aux Magistrats de Carthage et aux Gouverneurs des Provinces; il présenta dans la suite un Mémoire à Scapula, Gouverneur de Carthage, pour le même sujet. On retrouve le canevas et la première ébauche de ces deux écrits dans celui qu'il a intitulé *ad Nationes*. Son *Apologétique* et son *Traité des Prescriptions* contre les Hérétiques, sont les principaux et les plus estimés de ses ouvrages; nous avons parlé de l'un et de l'autre sous leur titre particulier.

Comme *Tertullien* étoit d'un caractère naturellement dur et austère, il se laissa séduire sur la fin de sa vie par les maximes de morale sévère et par les apparences de vertu qu'affectoient les Montanistes; il en adopta les rêveries et les erreurs: triste exemple des travers dans lesquels peut donner un grand génie, dès qu'il ne veut plus se laisser conduire par les leçons de l'Eglise, et qu'il se fie trop à ses propres lumières. Les écrits qu'il a composés après sa chute n'ont pas autant d'autorité que les précédens, et on les reconnoît surtout au ton de sévérité excessive qui y domine; cela n'empêche pas que ce Père ne tienne un rang distingué parmi les témoins de la tradition sur tous les dogmes qui n'ont point de rapport à ses erreurs.

Il n'est aucun des Ecrivains Ecclésiastiques duquel on ait dit autant de bien et autant de mal, et l'on a pu le faire sans blesser absolument la justice ni la vérité.

S. Cyprien, qui a vécu peu de temps après lui, en faisoit tant de cas qu'il l'appeloit son maître; en demandant ses ouvrages il disoit: *Dà Magistrum*. Au cinquième siècle, Vincent de Lerins, *Common.* c. 18, édit. Baluz. en fait le plus grand éloge. « De même, dit-il, » qu'Origène a été le plus célèbre » de nos Ecrivains chez les Grecs, » *Tertullien* l'a été chez les Latins. Qui fut jamais plus savant » que lui, ou plus exercé dans les » sciences divines et humaines? Il » a connu tous les Philosophes et » leur doctrine, tous les chefs de » sectes, et leurs opinions, toutes » les histoires et leurs variétés; » il les a comprises avec une » sagacité singulière. Son génie » est si fort et si solide, qu'il » n'a rien attaqué sans le détruire » par sa pénétration, ou sans le » renverser par le poids de ses raisons. Comment louer dignement ses écrits, dans lesquels » il y a une telle connexion de » raisons et de preuves, qu'il force » l'acquiescement de ceux mêmes » qu'il n'a pas pu persuader? Chez » lui, autant de mots, autant de » sentences; autant de réflexions, » autant de victoires. On peut interroger à ce sujet Marcion, » appelé Praxéas, Hermogène, les » Juifs, les Païens, les Gnostiques » et les autres dont il a écrasé les » blasphèmes par ses Livres, comme par autant de foudres. Ce pendant après tout cela, ce même *Tertullien*, peu fidèle au » Dogme catholique, c'est-à-dire, » à la croyance ancienne et universelle, et moins heureux qu'éloquent, a changé de sentiment; » il a vérifié enfin ce que Saint Hilaire a dit de lui, que par ses » dernières erreurs il a ôté l'auto-

» rité à ceux de ses écrits que l'on
» approuvoit le plus. »

Aussi *Tertullien* a eu des censeurs sévères parmi les Pères de l'Eglise et parmi les Auteurs modernes, chez les Catholiques aussi-bien que chez les Hérétiques et chez les Incrédulés ; indépendamment des erreurs de la secte qu'il avoit embrassée, on lui en a reproché de très-graves, tant sur le dogme que sur la morale. S'il nous est permis d'en dire notre avis, il nous paroît que souvent on l'a condamné avec trop de sévérité, et que l'on ne s'est pas donné assez de peine pour prendre le vrai sens du langage particulier qu'il s'étoit formé. On ne peut pas le disculper en tout, mais plusieurs Ecrivains judicieux et modérés sont venus à bout de dissiper une partie des accusations dont on le charge, et nous voudrions pouvoir être de ce nombre. Pourquoi prendre dans un mauvais sens des expressions susceptibles d'une signification très-orthodoxe, sur-tout lorsqu'un Auteur s'est expliqué ailleurs plus clairement et plus d'une fois ?

1.^o L'on reproche à *Tertullien* d'avoir enseigné que Dieu, les Anges et les âmes humaines sont des corps. Le passage le plus fort que l'on objecte est tiré de son Livre contre *Praxéas*, qui prétendoit qu'il n'y a en Dieu qu'une seule personne, savoir le Père ; que c'est lui qui s'est incarné, qui a souffert pour nous, et qui a été nommé *Jésus-Christ* ; ainsi *Praxéas* fut l'auteur de l'hérésie des *Patripas-siens*. Voyez ce mot. Conséquemment il disoit que le *Verbe* divin dans l'Ecriture-Sainte, signifie simplement la parole de Dieu, que ce n'est ni une substance, ni une personne, non plus que la parole

humaine, qui n'est qu'un son ou une répercussion de l'air. *Adv. Praxeam*, chap. 7. Voici comme *Tertullien* argumente contre lui, *ibid.* « Je vous soutiens qu'un néant » et un vide n'ont pas pu émaner » de Dieu, comme si Dieu lui-même étoit un vide et un néant ; » que ce qui est sorti d'une si » grande substance, et qui a fait » tant d'êtres subsistans, ne peut » pas être sans substance. Il a fait » lui-même tout ce que Dieu a fait. » Comment peut être un néant » celui sans lequel rien n'a été » fait ?... Appelons-nous un vide » et un néant celui qui est appelé » *Fils de Dieu*, et Dieu lui-même ? » *Le Verbe étoit en Dieu, et le » Verbe étoit Dieu....* Qui niera » que Dieu ne soit un corps, quoi- » qu'il soit un esprit ? L'esprit est » un corps dans son genre et dans » sa forme (ou dans sa manière » d'être) ; toutes les choses invisibles » ont en Dieu leur corps et leur » forme, par lesquels ils sont visi- » bles à Dieu ; à combien plus forte » raison ce qui vient de la subs- » tance de Dieu ne sera-t-il pas » substance ? Quelle qu'ait été » la substance du Verbe, je dis » que c'est une personne, et en » lui donnant le nom de *Fils*, je » le soutiens second après le Père. »

Il nous paroît évident que *Tertullien* a confondu le terme de *corps* avec celui de *substance*, puisqu'il les oppose l'un et l'autre au vide et au néant, et que par *forma* ; *effigies*, il entend la manière d'être des esprits, rien autre chose. Le savant Huet n'est point de cet avis ; *Tertullien*, dit-il, n'étoit ni assez ignorant en latin, ni assez dépourvu de termes, pour n'avoir pu exprimer un être subsistant, autrement que par le mot de *corps* ; *Origen.*,

quest. l. 2, q. 1, §. 8. Beausobre et d'autres se sont prévalus de cette réflexion.

Sauf le respect dû au docte Huet, elle n'est pas juste. *Tertullien* parloit le latin d'Afrique, et non celui de Rome; on ne peut pas nier qu'il n'ait donné à une infinité de mots latins un sens tout différent de celui des Ecrivains du siècle d'Auguste. Cicéron lui-même, obligé d'exprimer dans sa langue les matières philosophiques qui n'avoient été traitées jusqu'alors qu'en Grec, fut forcé de se servir de termes grecs, ou de donner aux termes latins une signification très-différente de celle qu'ils avoient dans l'usage ordinaire, *Tertullien* au second siècle s'est trouvé dans le même cas à l'égard des matières théologiques; avant lui personne ne les avoit traitées en latin, son langage n'a donc pas pu être aussi exact, ni aussi épuré qu'il l'a été dans la suite.

Dailleurs Huet n'ignoroit pas que *Lucrèce* a dit *corpus aquæ*, pour la substance de l'eau, parce que dans l'usage ordinaire *substantia* signifioit autre chose qu'un être subsistant; ce terme même est une métaphore. Quand nous disons le corps d'une pensée, pour distinguer le principal d'avec l'accessoire, nous n'entendons pas pour cela qu'une pensée est corporelle ou matérielle.

Tertullien a soutenu contre *Hermogène* que Dieu a créé la matière et les corps, donc il est impossible qu'il ait cru que Dieu est un corps. Dans le livre même contre *Praxéas*, c. 5, il dit: « Avant » toutes choses Dieu étoit seul, il » étoit à lui-même, son monde, » son lieu, son univers; » *ipse sibi et mundus et locus et omnia.*

Une idée aussi sublime est-elle compatible avec l'opinion d'un Dieu corporel?

Enfin, au 4.^e siècle, *S. Phébade*, Evêque d'Agén, dont la doctrine est bien connue d'ailleurs, a donné, comme *Tertullien*, le nom de *corps* à tout ce qui subsiste. Voyez *Hist. litt. de la France*, t. 1, 2.^e part. p. 271.

Par ces mêmes réflexions l'on pourroit justifier ce qu'il a dit des Anges et de l'âme humaine, mais cette discussion nous mèneroit trop loin. Il nous paroît qu'il a seulement cru qu'un esprit créé est toujours revêtu d'un corps subtil pour pouvoir agir au dehors; opinion très-indifférente à la Foi: il ne s'ensuit pas que *Tertullien* n'ait eu aucune notion de la parfaite spiritualité.

2.^o L'on prétend qu'il n'a pas été orthodoxe sur le mystère de la Sainte Trinité; mais il a été justifié sur ce point par *Bullus* et par *Bossuet*. Dans le Livre contre *Praxéas*, c. 2, il y a une profession de foi sur ce mystère qui nous paroît irrépréhensible, quoique conçue dans des termes dont on ne se sert plus aujourd'hui; on sait que pour l'expliquer avec plus d'exactitude, les Scholastiques ont été obligés d'employer des termes barbares, inconnus aux anciens Auteurs latins.

3.^o C'est sur-tout en fait de morale que l'on a imputé les erreurs les plus grossières à *Tertullien*; *Barbeyrac*, *Traité de la Morale des Pères*, c. 6, l'accuse d'avoir condamné absolument l'état militaire et la profession de soldat, la fonction de faire sentinelle devant un Temple d'idoles, la coutume d'allumer des lampes et des flambeaux dans un jour de réjouissance, l'u-

sage des couronnes, les fonctions de Juge et de Magistrat, la fréquentation des spectacles, sur-tout de la comédie, la dignité d'Empereur, les secondes noccs, la fuite dans les persécutions, la juste défense de soi-même, etc.

Dans divers articles de ce Dictionnaire nous ayons fait voir l'injustice de la plupart de ces reproches. *Tertullien* a regardé la profession des armes comme défendue à un Chrétien, non-seulement à cause du brigandage auquel les soldats Romains se livrèrent dans les séditions que l'on vit éclore sous Niger et Albin, mais à cause du serment militaire que les soldats prêtoient en présence des Enseignes chargées de fausses Divinités, et du culte idolâtre que l'on rendoit ces mêmes Enseignes; *Tertullien* s'en est expliqué clairement dans son *Apologétique* et ailleurs. Vu l'excès de la superstition qui régnoit pour lors, il n'étoit guère possible de faire sentinelle devant un Temple d'idoles, sans participer en quelque manière au culte qu'on y pratiquoit. Il en étoit de même des couronnes que l'on distribuoit aux soldats. Les Fêtes et les jours de réjouissance étoient célébrés à l'honneur des Divinités du Paganisme, un Chrétien devoit-il y prendre part? Ce Père a douté si les Empereurs pouvoient être Chrétiens, ou si un Chrétien pouvoit être Empereur, dans un temps où l'un des points principaux de la politique romaine étoit de persécuter le Christianisme; il a pensé de même de la Magistrature, lorsque les Juges et les Magistrats étoient obligés tous les jours à condamner des Chrétiens à mort : avoit-il tort? Il n'en avoit pas plus de réprover les spectacles, lorsque la scène étoit

ensanglantée par les combats de Gladiateurs, et souvent par le supplice des Chrétiens, et les comédies ordinairement très-licencieuses. Il a blâmé la défense de soi-même pour cause de Religion, dans des circonstances où il falloit aller au martyre; et les secondes noccs, dont la plupart se faisoient en vertu d'un divorce que les Chrétiens n'ont jamais dû approuver. Pour savoir si des leçons de morale sont vraies ou fausses, justes ou répréhensibles, il faut commencer par connoître le ton des mœurs qui régnoient, et les abus que l'on se permettoit; jamais les Protestans n'ont pris cette précaution avant de blâmer les Pères de l'Eglise.

Quant à la fuite dans les persécutions, Jésus-Christ l'a formellement permise, *Matt. c. 10, v. 23*; *Tertullien* ne l'a condamnée qu'après s'être laissé séduire par la morale outrée des Montanistes; son *Livre de fugâ in persecutione*, est un de ses derniers Ouvrages.

Mais il y a une difficulté touchant l'état militaire : *Tertullien* semble le condamner absolument, *de idolatr. c. 19*; cependant il dit dans son *Apologétique*, c. 37 et 42, que les armées romaines étoient remplies de soldats Chrétiens. Suivant l'opinion d'un incrédule moderne, cela ne fut vrai que sous Constance Chlore, soixante ans après *Tertullien*; il ne parloit ainsi qu'afin de faire paroître son parti redoutable.

Ce grand Critique ignoroit sans doute que déjà sous les Antonins et sous Marc-Aurèle, immédiatement après la naissance de *Tertullien*, le fait qu'il avance étoit connu et incontestable. Il passoit pour constant que sous Marc-Aurèle étoit arrivé le miracle de la légion fulminante

fulminante, composée principalement de soldats Chrétiens, miracle que *Tertullien* affirme comme certain, c. 5. *Voyez* LÉGION FULMINANTE. Il atteste qu'aucun d'eux n'a jamais trempé dans les séditions que l'on vit arriver sous Albin, sous Niger, sous Cassius, *ibid.* 35 *ad Scapul.* c. 11; il ne craignoit donc pas d'être contredit. Il est probable que ces soldats avoient prêté le serment militaire sans être astreints aux cérémonies accoutumées, et n'avoient fait aucun acte d'idolâtrie, puisque sous les Empereurs suivans plusieurs souffrirent le martyre plutôt que de se rendre coupables de ce crime.

4.° Plusieurs Protestans ont soutenu que *Tertullien* n'attribuoit aucune autorité à l'Evêque de Rome, et qu'il ne croyoit pas la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie; par reconnoissance ils ont parlé de ce Père avec plus de modération que les autres.

Mais ils se sont vainement flattés de son suffrage. Dans son *Traité des Prescriptions contre les Hérétiques*, c. 22, il demande si la doctrine de Jésus-Christ a été ignorée par S. Pierre, « qui a été nommé » la pierre de l'édifice de l'Eglise, » qui a reçu les clefs du royaume » des cieux et le pouvoir de lier et » de délier dans le ciel et sur la » terre. C. 36, il dit : Si vous êtes » à portée de l'Italie, vous avez » Rome dont l'autorité est près de » vous. Heureuse Eglise à laquelle » les Apôtres ont livré avec leur » sang toute la doctrine de Jésus-Christ? Voyons ce qu'elle a appris, ce qu'elle enseigne; or elle est d'accord avec les Eglises d'Afrique..... Puisque cela est ainsi, nous avons la vérité pour nous tant que nous suivons la règle qui

Tome VIII.

» a été donnée à l'Eglise par les » Apôtres; aux Apôtres par Jésus-Christ, à Jésus-Christ par Dieu lui-même, et nous sommes fondés » à soutenir que l'on ne doit pas » admettre les Hérétiques à disputer par les Ecritures, puisque » nous prouvons sans les Ecritures » qu'ils n'ont rien à y voir. » Que les Protestans pensent et parlent comme *Tertullien*, qu'ils attribuent à la seule Eglise Apostolique qui subsiste aujourd'hui, la même autorité que ce Père lui attribuoit, nous serons satisfaits. Mais ils se sont élevés contre ce *Traité des Prescriptions*, et nous avons répondu à leurs plaintes. *Voyez* ce mot.

A l'article EUCHARISTIE, on nous fait voir que *Tertullien* a enseigné très-clairement la présence réelle de Jésus-Christ dans ce Sacrement, et que les Protestans rendent mal le sens des passages de ce Père qui semblent prouver le contraire.

5.° Quelques Incrédules ont dit qu'il a fait un raisonnement absurde dans son Livre de *carne Christi*, c. 5; il argumente contre Marcion, qui ne vouloit pas croire que le Fils de Dieu s'est véritablement incarné, et qu'il a réellement souffert; il dit : « Le Fils de Dieu » a été crucifié, je n'en rougis point, » parce que c'est un sujet de honte. » Le Fils de Dieu est mort, il faut » le croire, parce que cela est indécemment; il est sorti vivant du » tombeau, cela est certain, parce » que cela est impossible. » On ne peut pas, disent nos Censeurs, déraisonner plus complètement.

Pour en juger sensément il ne falloit pas supprimer ce qui précède; il demande à Marcion : « Direz-vous qu'il est honteux à

» Dieu d'avoir racheté l'homme, et
 » jugerez-vous indignes de lui les
 » moyens sans lesquels il ne l'auroit
 » pas racheté? Par sa naissance il
 » nous exempte de la mort et nous
 » régénère pour le ciel; il guérit
 » les maladies de la chair, la lèpre,
 » la paralysie, la cécité, etc. Cela
 » est-il indigne de Dieu et de son
 » Fils, parce que vous le croyez
 » ainsi? Que cela soit insensé, si
 » vous le voulez; lisez Saint Paul :
 » *Dieu a choisi ce qui paroît une*
 » *folie pour confondre la sagesse*
 » *des hommes.* Or où est ici la
 » folie? Est-ce d'avoir amené
 » l'homme au culte du vrai Dieu,
 » d'avoir dissipé les erreurs, d'a-
 » voir enseigné la justice, la chas-
 » teté, la patience, la miséricorde,
 » l'innocence? Non, sans doute.
 » Cherchez donc les folies dont
 » parle l'Apôtre..... C'est évidem-
 » ment la naissance, les souffran-
 » ces, la mort, la sépulture du
 » Fils de Dieu..... Vous vous croyez
 » sage de ne pas croire tout cela,
 » mais souvenez-vous que vous ne
 » serez véritablement sage, qu'au-
 » tant que vous serez insensé selon
 » le monde, en croyant de Dieu
 » ce qui paroît insensé aux mon-
 » dains..... S. Paul fait profession
 » de ne savoir que Jésus crucifié.....
 » Respectez, ô Marcion, l'unique
 » espérance du monde entier, ne
 » détruisez point l'ignominie insé-
 » parable de la foi. Tout ce qui
 » paroît indigne de Dieu est utile
 » pour moi; je suis sûr de mon
 » salut, si je ne rougis point de
 » mon Dieu; *je rougirai*, dit-il,
 » *de celui qui rougira de moi*; telle
 » est la confusion salutaire que je
 » veux avoir, ou plutôt en la bra-
 » vant, je veux me montrer impu-
 » dent avec raison, et insensé pour
 » mon bonheur. Le Fils de Dieu a

» été crucifié, je n'en rougis point,
 » parce que c'est un sujet de honte;
 » le Fils de Dieu est mort, il faut
 » le croire, parce que c'est une
 » indécence; il est sorti vivant du
 » tombeau, cela est certain, parce
 » que cela est impossible. » *Impos-*
 » *sible*, selon Marcion et selon le
 » monde, mais non selon les lumières
 » de la foi. Il est évident que le
 » discours de Tertullien n'est autre
 » chose que le commentaire de ces
 » paroles de Saint Paul : *quæ stulta*
 » *sunt mundi elegit Deus ut confun-*
 » *dat sapientes*, etc., 1. Cor. c. 1,
 » v. 27; aussi les Incrédulés en ont
 » fait un reproche à Saint Paul de
 » même qu'à Tertullien.

6.° L'un de ces Critiques impru-
 » dens dit, que dans son Livre de *Pal-*
 » *lio*, ce Père débite une morale qui le
 » dispensoit des devoirs de la société,
 » et que c'étoit l'esprit du Christianisme.
 » Un autre est scandalisé d'a-
 » voir lu ce passage, *Apol.* c. 32 :
 » « Nous avons encore un plus grand
 » intérêt à prier pour les Empe-
 » reurs, pour tous les états de la
 » société, pour la chose publique,
 » parce que nous savons que la
 » prospérité de l'Empire Romain
 » est une espèce de garant contre
 » la révolution terrible dont le
 » monde est menacé, et contre les
 » horribles fléaux par lesquels l'or-
 » dre présent des choses doit finir. »
 » De là le Censeur conclut que les
 » Chrétiens n'auroient pas prié pour
 » leurs maîtres s'ils n'avoient pas eu
 » peur de la fin du monde.

Voilà comme raisonnent des
 » Ecrivains sans réflexion. Dans le
 » Livre de *Pallio*, Tertullien répon-
 » doit à ceux qui le tournoient en ri-
 » disule, parce qu'il affectoit de porter
 » le manteau des Philosophes, au lieu
 » de l'habit commun; il n'étoit donc
 » pas question des devoirs de la so-

ciété, mais des modes, des coutumes, des usages indifférens. *Tertullien* se défend en jetant du ridicule à son tour sur la plupart de ces usages; c'est une satire très-vive, pleine d'esprit et de sel un peu caustique. Il n'est presque aucun de nos Philosophes qui n'en ait fait autant à l'égard de nos mœurs et de nos usages; lorsque leur censure a paru ingénieuse, on s'en est amusé, et on ne leur en a pas su mauvais gré. Quant aux devoirs de la société civile, *Tertullien* atteste dans son *Apologetique*, que les Chrétiens les remplissoient avec la plus grande exactitude, et il défioit leurs ennemis de leur rien reprocher sur ce sujet.

Dans le chap. 31, il avoit cité les paroles de Saint Paul, qui ordonne de prier pour les Rois, pour les Princes, pour les Grands, afin que la société soit tranquille et paisible. « Lorsque l'Empire est ébranlé, dit-il, nous en sentons le contre-coup, comme les autres citoyens. » C. 32, il ajoute le passage que nos adversaires lui reprochent. Or, il n'y est pas question de la fin du monde, mais d'une révolution terrible que l'on prévoyoit et qui arriva en effet au commencement du 5.^e siècle par l'irruption des Barbares dans l'Empire. Déjà dès le troisième, vu la continuité des guerres civiles, le fréquent massacre des Empereurs, les dissensions des grands, l'indiscipline des soldats, on prévoyoit que les Barbares, toujours prêts à fondre sur l'Empire, et qui le menaçoient de toutes parts, viendroient à bout de le renverser; l'on craignoit les malheurs dont cette catastrophe seroit nécessairement suivie, et l'événement n'a que trop vérifié ces tristes présages.

Tertullien et les autres Pères qui ont parlé de même n'avoient pas tort, c'est mal à propos qu'on leur reproche d'avoir annoncé la fin du monde. Comment la prospérité de l'Empire Romain auroit-elle pu être un garant contre la fin du monde? Voyez MONDE.

7.^o Parmi les Protestans, l'un soutient que *Tertullien* et Justin le Martyr ne pouvoient se tirer avec honneur de leur controverse avec les Juifs, parce qu'ils ignoroient leur langue, leur histoire, leur littérature, et qu'ils écrivoient avec une légèreté et une inexactitude que l'on ne sauroit excuser. Un autre dit que ce Père s'est trompé lourdement en attribuant toutes les hérésies à la philosophie des Grecs; qu'il n'a point eu de connoissance du système des émanations et de la philosophie des Orientaux, de laquelle les Gnostiques avoient tiré toutes leurs erreurs.

Ne sont-ce pas ces Critiques mêmes qui écrivent avec un peu trop de légèreté? Il n'étoit pas besoin de savoir l'hébreu pour disputer contre des Juifs Hellénistes qui ne l'entendoient plus eux-mêmes, et qui ne lisoient l'Écriture-Sainte que dans la version grecque des Septante, ou dans celle d'Aquila. Les Juifs n'ont repris qu'au 9.^e siècle la coutume générale de ne lire la Bible dans leurs Synagogues qu'en hébreu et en chaldéen; c'est un fait constant. Ils ne connoissoient leur propre histoire que par l'Écriture-Sainte, par les écrits de Joseph, de Philon et de Juste de Tibériade, et tous étoient composés en grec. Depuis que nos savans ont appris l'hébreu, ont-ils converti beaucoup plus de Juifs que les Pères des trois premiers siècles? Ceux-ci avoient deux grands avan-

tages, savoir, la mémoire des faits toute récente, et les dons miraculeux qui subsistoient encore dans l'Eglise; nous ne croyons pas qu'une grande connoissance de la langue hébraïque puisse les compenser.

Tertullien connoissoit les émanations, puisque dans son livre contre *Praxeas*, c. 8, il distingue la génération du Fils de Dieu d'avec les émanations des *Valentiniens*, et qu'il en montre la différence. Dans les articles *EMANATION* et *PLATONISME*, nous avons fait voir que les *Gnostiques* ont pu emprunter leur système de la philosophie de *Platon*, tout aussi bien que de la philosophie des *Orientaux*, et que la prévention des *Critiques Protestans* en faveur de cette dernière n'est fondée sur rien.

Encore une fois, nous ne prétendons pas justifier tout ce qu'a écrit *Tertullien*; il y a des erreurs dans ses ouvrages, mais beaucoup moins que ne le prétendent certains critiques prévenus et pointilleux qui se copient les uns les autres sans examen. Nous persistons à croire que souvent il a été jugé et condamné trop sévèrement, parce qu'on ne s'est pas donné la peine d'étudier son style coupé, sententieux, plein d'ellipses et de réticences, ni sa manière de raisonner brusque, impétueuse, qui passe rapidement d'une pensée à une autre, et qui laisse au lecteur le soin de suppléer à ce qu'il ne dit pas. Ce n'est point un modèle à suivre, mais c'est un *Ecrivain* qui donne beaucoup à penser, et qui mérite d'être lu plus d'une fois.

TESTAMENT. En latin et en français ce terme signifie proprement l'acte par lequel un homme

près de mourir déclare ses dernières volontés; mais il n'est pas employé dans ce sens par les *Ecrivains Hébreux*. Le seul exemple que l'on trouve chez les *Patriarches* d'un *testament* proprement dit, est celui de *Jacob*, qui au lit de la mort fit connoître à ses enfans ses dernières volontés, mais c'étoit plutôt une prophétie de ce qui devoit leur arriver, et de ce que Dieu avoit décidé sur leur sort, qu'une disposition libre et arbitraire de la part de *Jacob*. Quant aux dernières paroles de *Joseph*, de *Moïse*, de *Josué*, de *David*, on ne peut leur donner le nom de *testament* que dans un sens assez impropre.

L'hébreu *Bérith*, et le grec *Διαρκη*, qui y répond, signifient en général disposition, institution, traité, ordonnance, alliance, aussi bien qu'une déclaration de dernière volonté; de là les Traducteurs latins ont rendu communément ces deux termes par celui de *testament*, quoiqu'il désigne plutôt à la lettre une *alliance*, un traité solennel par lequel Dieu déclare aux hommes ses volontés, les conditions sous lesquelles il leur fait des promesses et veut leur accorder ses bienfaits.

Au mot **ALLIANCE**, nous avons observé que Dieu a daigné plus d'une fois faire ces sortes de traités avec les hommes; il a fait alliance avec *Adam*, avec *Noé* au sortir de l'Arche, avec *Abraham*; mais on ne donne point à ces actes solennels le nom de *testament*; il est réservé aux deux alliances postérieures, à l'une que Dieu conclut avec les *Hébreux* par le ministère de *Moïse*, à l'autre qu'il a faite avec toutes les nations par la médiation de *Jésus-Christ*. La pre-

mière est nommée l'ancienne alliance, le vieux Testament, la seconde est la nouvelle alliance, le nouveau Testament.

S. Paul, *Hébr.* c. 9, *ŷ.* 15 et suiv., a donné à l'un et à l'autre le nom de *testament* dans le sens le plus propre, il les fait envisager comme des actes de dernière volonté. « Jésus-Christ, dit-il, est le » médiateur d'un *testament* nouveau, afin que par la mort qu'il » a soufferte pour expier les iniquités qui se commettoient sous » le premier *testament*, ceux qui » sont appelés de Dieu reçoivent » l'héritage éternel qu'il leur a promis. En effet, où il y a un *testament*, il est nécessaire que la » mort du testateur intervienne, » parce que le *testament* n'a lieu » que par la mort, et n'a point de » force tant que le testateur est en » vie. C'est pourquoi le premier » même fut confirmé par le sang » des victimes, etc. » Jésus-Christ, en instituant l'Eucharistie, dit aussi : « Ceci est mon sang, le sang du » nouveau *testament*, qui sera versé » pour plusieurs en rémission des » péchés. » *Matth.* c. 26, *ŷ.* 28. S. Paul avoit dit dans le chap. 8, *ŷ.* 6 : « Jésus-Christ est revêtu » d'un ministère d'autant plus auguste, qu'il est médiateur d'un » *testament* plus avantageux et » fondé sur de meilleures promesses; car si le premier avoit été » sans défaut, il n'y auroit pas lieu » d'en faire un second. »

Faut-il conclure de ces paroles que l'ancien *Testament* étoit une alliance défectueuse, imparfaite, désavantageuse aux Hébreux, un fléau plutôt qu'un bienfait ? C'est l'erreur qu'ont soutenue Simon le Magicien et ses disciples, les Marcionites, les Manichéens, et après

eux les Incrédules modernes. Vingt fois pour réfuter leurs sophismes, nous avons été obligés d'observer que les mots *bon, mauvais, bien, mal, parfait, imparfait*, etc., sont des termes purement relatifs, et qui ne sont vrais que par comparaison. L'ancienne alliance étoit sans doute à tous égards moins parfaite et moins avantageuse que la nouvelle, en ce sens elle étoit défectueuse; mais ce défaut étoit analogue au génie, au caractère, aux habitudes des Juifs, à la situation et aux circonstances dans lesquelles ils se trouvoient. S. Paul lui-même soutient, *Rom.* c. 3, *ŷ.* 2, que la révélation qui leur avoit été adressée étoit un grand bienfait; c. 9, *ŷ.* 4, que Dieu leur avoit donné le titre d'enfans adoptifs, la gloire, l'alliance, des lois, des ordonnances, des promesses, c. 11, *ŷ.* 28, qu'ils sont encore chers à Dieu à cause de leurs Pères, etc. Dieu ne fait rien de mauvais en lui-même, ses leçons, ses lois, ses promesses, ses châtimens mêmes sont toujours des grâces; mais il ne doit point les accorder toujours aux hommes dans la même mesure; souvent ils sont incapables de les recevoir et d'en profiter; il les dispense avec sagesse, et la réserve qu'il y met ne déroge en rien à sa bonté.

D'autre part les Juifs ont donné dans l'excès opposé, en soutenant que Dieu ne pouvoit donner aux hommes une loi plus sainte, un culte plus pur, une Religion plus parfaite que celle qu'il avoit prescrite à leurs pères. Dieu avoit-il donc épuisé en leur faveur tous les trésors de sa puissance et de sa bonté ? Voyez JUDAÏSME, *ŷ.* 4.

Beausobre, *Hist. du Manich.* tome 1, l. 1, c. 3 et 4, après

avoir rapporté sommairement les objections que faisoient les Manichéens contre l'ancien *Testament*, prétend que les Pères de l'Eglise y ont fort mal répondu, qu'ils se sont sauvés par des allégories desquelles ces Hérétiques ne devoient faire aucun cas; il cite pour exemple Origène et S. Augustin, et il se flatte de répondre beaucoup mieux qu'eux à ces mêmes difficultés. Nous n'attaquerons pas ses réponses, quoiqu'il y en ait quelques-unes qui auroient besoin de correctif: mais nous défendrons les Pères. Il est absolument faux qu'ils se soient bornés à des explications allégoriques, pour satisfaire aux reproches des Manichéens.

S. Augustin, qui en avoit fait beaucoup d'usage dans son livre de *Genesi contra Manichæos*, et qui comprit que cela ne suffisoit pas, en écrivit un autre de *Genesi ad litteram*, dans lequel il s'attacha principalement au sens littéral. En parlant du Manichéisme, §. 6, nous avons fait voir que ce Père a très-bien saisi les principes qui résolvent la grande question de l'origine du mal, et il nous seroit facile de montrer que dans divers endroits il a donné aux Manichéens les mêmes réponses que Beausobre; mais cette discussion nous mèneroit trop loin.

Il nous paroît plus nécessaire de justifier Origène, puisque notre savant Critique dit que S. Augustin n'a fait qu'imiter cet ancien Docteur; voyons s'il est vrai qu'Origène a mal défendu le vieux *Testament*, et s'il n'a résolu les difficultés que par des allégories.

Celse avoit fait contre les Livres des Juifs à peu près les mêmes objections que répétèrent les Marcionites, les Gnostiques et les Mani-

chéens; pour y répondre, Origène pose trois principes qu'il ne faut pas perdre de vue. Le premier est que dans les ouvrages de la création, ce qui est un mal pour les particuliers peut être utile au bien général de l'univers; Celse lui-même en convenoit; d'où il résulte que *bien* et *mal* sont des termes purement relatifs, et qu'il n'y a rien dans les ouvrages du Créateur qui soit un bien ou un mal absolu; *Contra Cels.* l. 4, n. 70. Le second est que les besoins de l'homme que l'on regarde comme des maux, sont la source de son industrie, de ses connoissances, et pour ainsi dire, la mesure de son intelligence, il confirme cette réflexion par un passage du livre de l'Ecclésiastique, c. 39, §. 21 et 26; *ibid.* n. 76. Le troisième, qui concerne les leçons, les lois, le culte prescrit aux Israélites, est que comme un laboureur sage donne à la terre une culture différente, selon la variété des sols et des saisons, ainsi Dieu a donné aux hommes les leçons et les lois qui dans les différens siècles convenoient le mieux au bien général de l'univers, *ibid.* n. 69. Nous soutenons que ces trois principes, adoptés par S. Augustin, et qui ne sont point des allégories, suffisent déjà pour résoudre une bonne partie des objections des Manichéens. Mais venons au détail.

1.^o Ils disoient que les livres de l'ancien *Testament* donnent des idées fausses de la Divinité en lui attribuant des membres corporels et les passions humaines, comme la colère, la jalousie, etc. Beausobre leur répond que le langage des Ecrivains sacrés est un langage populaire, et qu'il devoit l'être; que les idées métaphysiques de la Divinité sont au-dessus de la por-

tée du peuple; que quand ces mêmes écrivains attribuent à Dieu des passions humaines, ils ne lui en attribuent au fond que les effets légitimes. Or, c'est précisément la même réponse qu'Origène donne à Celse, l. 4, n. 71 et 72. « Lors- » que nous parlons à des enfans, » dit-il, nous le faisons dans les » termes qui sont à leur portée, » afin de les instruire et de les » corriger..... L'Ecriture parle le » langage des hommes; parce que » leur intérêt l'exige. Il n'eût pas » été à propos que Dieu, pour ins- » truire le peuple, employât un » style plus digne de sa Majesté » suprême.... Nous appelons *co- » lère de Dieu*, non le trouble de » l'âme, dont il n'est pas suscepti- » ble, mais la conduite sage par » laquelle il punit et corrige les » grands pécheurs, etc. » Origène prouve ces réflexions par des passages de l'Ecriture-Sainte.

2.^o Les Manichéens objectoient que les préceptes moraux existoient avant Moïse, et qu'il les avoit défigurés par d'autres lois et par des promesses et des menaces qui ne convenoient pas au vrai Dieu; que la conduite de plusieurs Patriarches étoit scandaleuse et donnoit un très-mauvais exemple. Beausobre observe avec raison que quoique la loi morale soit aussi ancienne que le monde, Dieu a dû la faire écrire dans le Décalogue, et la munir, en qualité de Législateur, du sceau de son autorité; que l'Histoire Sainte en rapportant les fautes des Patriarches ne les approuve point, etc. Origène, de son côté, convient que la loi morale est écrite dans le cœur de tous les hommes, selon l'expression de S. Paul, *Rom. c. 2, v. 15*, que cependant Dieu en donna les pré-

ceptes par écrit à Moïse, *Contra Cels. l. 1, c. 4*; c'est ainsi qu'il répond à Celse qui objectoit que la morale des Chrétiens et des Juifs n'étoit pas nouvelle, et qu'elle avoit été connue de tous les Philosophes.

Touchant les lois de Moïse, il dit qu'à la vérité plusieurs ne pouvoient convenir aux autres peuples, mais qu'elles étoient nécessaires aux Juifs dans les circonstances où ils se trouvoient, et que sans ces lois, leur république n'auroit pas pu subsister, l. 7, n. 26. Il soutient et il prouve que par ces mêmes lois Moïse a formé une république plus sagement réglée que celles qui ont été fondées par des Philosophes, même que celle dont Platon avoit imaginé la Constitution; que ce Philosophe n'a pas eu un seul sectateur de ses lois, au lieu que Moïse a été suivi par un peuple entier, l. 5, n. 42. Il ajoute que plusieurs préceptes de Moïse entendus grossièrement à la manière des Juifs, peuvent paroître absurdes, qu'Ezéchiel le témoigne en disant de la part de Dieu : *Je leur ai donné des préceptes qui ne sont pas bons*, c. 20, v. 25; mais que cette législation bien entendue est *sainte, juste et bonne*, comme l'enseigne S. Paul, *Rom. c. 2, v. 12*.

Quant aux actions répréhensibles des Patriarches, telles que l'inceste de Lot avec ses filles, etc., il observe, aussi-bien que Beausobre, qu'elles ne sont point approuvées par les Ecrivains sacrés, l. 4, n. 45.

3.^o Les Manichéens étoient scandalisés de ce que Moïse dans l'ancienne Loi ne faisoit aux Juifs que des promesses temporelles, conduite contraire à celle de Jésus-

Christ, qui ne promet aux justes que les biens éternels. Cette objection n'avoit pas échappé à Celse. Pour justifier les promesses temporelles de la Loi Mosaique, Beausobre nous renvoie à Spencer, qui prouve par des raisons solides que Dieu devoit en agir ainsi, 1.^o à cause de la grossièreté des Juifs, qui se sont souvent livrés au culte des fausses divinités dans l'espérance d'en obtenir l'abondance des biens temporels. 2.^o Parce qu'il ne convenoit pas d'attacher une récompense éternelle à l'observation de la loi cérémonielle, comme à celle de la loi morale. 3.^o Parce qu'il étoit à propos que les récompenses de l'autre vie fussent proposées aux hommes sous une espèce d'enveloppe, afin de réserver au Messie le soin de les expliquer plus clairement. 4.^o Parce que les lois cérémonielles étant un fardeau très-pesant, il étoit juste d'y attacher les Juifs par l'appât des biens temporels. 5.^o Parce que Dieu faisant les fonctions de Législateur temporel, il étoit de sa sagesse d'imiter la conduite des autres Législateurs. *De legib. Hebr. ritual.* l. 1, sect. 1, c. 3.

Un Incrédule, ni un Manichéen ne trouveroient peut-être pas ces raisons péremptoires et sans réplique, mais nous ne discuterons pas là-dessus. Aussi Beausobre y ajoute que les justes de l'ancienne Loi ont certainement espéré une récompense éternelle de leurs vertus, et il le prouve par ce que dit Saint Paul, *Hebr.* c. 11.

Sans entrer dans un aussi grand détail, Origène se borne à soutenir que les biens temporels promis par l'ancienne Loi n'étoient en effet qu'une ombre, une figure, une enveloppe, sous laquelle il faut né-

cessairement entendre les biens spirituels et éternels que Jésus-Christ nous fait espérer. Il le prouve, 1.^o parce que plusieurs des promesses de Moïse ne pouvoient être accomplies à la lettre, il en donne des exemples; 2.^o parce que la plupart des justes de l'ancien Testament, loin d'avoir ressenti aucun effet de ces promesses, ont été affligés et persécutés, comme S. Paul le fait remarquer. 3.^o Parce que ces mêmes justes n'ont fait aucun cas des biens temporels, qu'ils leur ont préféré les récompenses futures de la vertu; Origène le fait voir par plusieurs passages de David et de Salomon, sur-tout par le Psaume 36. Sans cela, dit-il, à quelle tentation les Juifs n'auroient-ils pas été exposés d'abandonner leur Loi, en voyant que ses promesses étoient vaines et sans effet? 4.^o Parce que S. Paul dit formellement que la Loi étoit *l'ombre des biens futurs*. Que les Fidèles sont les vrais enfans d'Abraham et les héritiers des promesses qui lui ont été faites, *Galat.* c. 3, v. 29. Cela seroit-il vrai si ces promesses n'avoient renfermé que des biens temporels? Il nous semble que ces raisons d'Origène, fondées sur des faits et sur l'autorité des Livres saints, valent bien les savantes conjectures de Beausobre et de Spencer.

4.^o Le culte cérémoniel prescrit aux Juifs, paroissoit aux Manichéens grossier, absurde, indigne de Dieu; ils blâmoient sur-tout les sacrifices sanglans et la Circoncision. Beausobre leur représente que ces sacrifices n'avoient pas été ordonnés de Dieu comme un culte qui lui fût agréable par lui-même, mais pour empêcher les Israélites, accoutumés à ce culte, de sacrifier aux faux Dieux: S. Augustin, dit-

il, l'a très-bien remarqué. Quant à la Circoncision, s'il est vrai qu'elle étoit pratiquée chez les Egyptiens, Dieu a pu la prescrire aux Israélites, afin qu'ils fussent moins désagréables aux Egyptiens.

Que répliqueroit Beausobre, si nous lui montrions ces deux réponses mot pour mot dans Origène ? Ce Père les a faites, non dans ses Livres contre Celse, qui ne blâmoit pas les sacrifices sanglans, mais dans ses extraits du *Lévitique*, c. 1, v. 5. « Comme les Juifs, dit-il, » étoient accoutumés en Egypte à » voir des sacrifices, et qu'ils les » aimaient, Dieu leur permit de » lui en offrir, afin de réprimer » leur goût pour le culte des faux » Dieux, et les détourner de sacrifier aux Démon. » Il ajoute, c. 6, v. 18 : « Ces sacrifices servoient » encore à nourrir les Prêtres, et » à honorer Dieu ; ils empêchoient » les Juifs de penser, comme les » Egyptiens, qu'un animal quel'on » immole est un Dieu, et qu'il faut » l'adorer. » *Op.* tom. 2, p. 181 et 182.

Quant à la Circoncision, que Celse n'approuvoit pas, Origène renvoie à ce qu'il en avoit dit dans son Commentaire sur l'Épître aux Romains. Or, dans ce Commentaire, l. 2, *Op.* tom. 4, p. 495, il répond aux Marcionites, aux autres Hérétiques, et aux Philosophes qui regardoient la Circoncision comme un rite honteux et indécemment, qu'en Egypte c'étoit une marque d'honneur, que non-seulement les Prêtres, mais tous ceux qui faisoient profession de science la recevoient. Origène devoit le savoir, puisqu'il avoit étudié et enseigné dans l'École d'Alexandrie. Il ajoute que ce rite avoit été pratiqué de même chez les Arabes, chez les

Ethiopiens et chez les Phéniciens, qu'il n'avoit donc rien d'indécemment ni de honteux en lui-même. Il dit aux Hérétiques qu'avant que le sang de Jésus-Christ eût été versé pour notre rédemption, il étoit juste que tout homme qui vient au monde souillé du péché, répandît en naissant quelques gouttes de son sang pour en être purifié, et pour recevoir une espèce de présage de la Rédemption future. Si quelqu'un, dit-il, imagine quelque chose de meilleur et de plus raisonnable sur ce sujet, on fera bien de le préférer à ce que nous disons, *ibid.* p. 496. Déjà il avoit réfuté les Juifs qui vouloient que les Chrétiens fussent assujettis à la Circoncision, et il leur avoit opposé la lettre formelle des Livres saints, qui n'y obligeoient que la postérité d'Abraham. Il ajoute : nous avons discuté cette question sans avoir recours à aucune allégorie, afin de ne donner aux Juifs aucun sujet de plainte ni de murmure, *ibid.* p. 193, col. 1.

Origène a donc été plus prudent que Beausobre, qui a osé écrire qu'il n'y a rien de honteux dans le corps humain, si ce n'est, selon le système insensé des fanatiques, la production des hommes. *Hist. du Manich.* l. 1, c. 3, §. 7, tom. 1, p. 279. Il devoit se souvenir que les Livres saints appellent *verenda*, *pudenda*, *turpitude*, la partie du corps à laquelle on imprimoit la Circoncision.

5.° L'histoire de la création et celle de la chute de l'homme, fournissent aux Manichéens une ample matière de critique ; ils disoient que Moïse ôte à Dieu la prescience, en supposant que Dieu a fait à l'homme un commandement qui fut violé bientôt après, en supposant

que Dieu appelle Adam dans le Paradis, et qu'il l'en a chassé de peur qu'il ne mangât du fruit de l'arbre de vie, etc. Beausobre répond que le Législateur doit commander ce qui est juste, lors même qu'il prévoit que son commandement sera violé; que tout ce que l'on peut exiger, c'est qu'il ne commande rien d'injuste ni d'impossible. Il observe que Dieu appelle Adam pour lui faire sentir qu'il se cachoit inutilement, et pour lui infliger la peine qu'il méritoit; que Moïse, qui a parlé si dignement de la Majesté divine, n'a pas pu lui attribuer deux passions aussi basses que la crainte et la jalousie.

Celse avoit fait à peu près les mêmes reproches que les Manichéens, *contra Cels.* l. 4, n. 36. Origène n'y répond qu'en passant; il renvoie au Commentaire qu'il avoit fait sur les premiers chapitres de la Genèse; malheureusement cet ouvrage ne subsiste plus. Une preuve qu'il ne s'y étoit pas borné à des explications allégoriques, c'est qu'il fait contre Celse la même réflexion que Beausobre sur la conduite du Législateur, n. 40; il soutient que la chute du premier homme a été non-seulement très-réelle, mais que son péché a passé et se transmet à tous ses descendants; il a souvent fait remarquer, aussi-bien que Beausobre, la dignité, l'énergie, les expressions sublimes par lesquelles Moïse représente la grandeur de Dieu.

6.^o Les Manichéens soutenoient qu'il n'y a dans les Prophètes Hébreux aucune prophétie qui regarde proprement et directement Jésus-Christ, que sa qualité de Fils de Dieu est suffisamment prouvée par ses miracles et par le témoignage formel de son Père; ils détournent

le sens des prophéties selon la méthode des Juifs. Beausobre ne s'est pas attaché à réfuter leurs explications; il s'est borné à dire que les Pères, par leur affectation de tourner tout en allégories, favorisoient infiniment les prétentions des Manichéens.

Mais puisqu'il a cité l'extrait de l'ouvrage d'Origène, intitulé *Philocalia*, il a pu y voir, page 4 et suiv. que ce Père soutient le sens littéral de plusieurs prophéties qui regardent directement Jésus-Christ, et desquelles les Juifs s'attachoient à donner de fausses explications.

Avant de censurer avec tant d'aigreur le goût excessif d'Origène pour les allégories, il auroit du moins fallu examiner les raisons par lesquelles il prouve la nécessité de recourir souvent au sens figuré. C'est, 1.^o parce que les Auteurs du nouveau Testament en ont donné l'exemple; 2.^o parce que telle a été la méthode de tous les anciens Sages et Philosophes; 3.^o parce que Dieu a voulu laisser à Jésus-Christ le soin de développer ce qu'il y avoit de caché et de mystérieux dans la Loi; 4.^o parce qu'il y a non-seulement dans l'ancien Testament, mais encore dans le nouveau, des préceptes et des expressions que l'on ne peut prendre à la lettre, sans tomber dans des absurdités grossières; 5.^o parce qu'en s'attachant trop au sens grammatical, les Juifs détournent les conséquences de toutes les prophéties, et que les Hérétiques y trouvent de quoi autoriser toutes leurs erreurs. Il nous paroît qu'aucune de ces raisons n'est absolument fautive ni absurde.

L'on y oppose, 1.^o que par la licence d'allégoriser, il est encore plus aisé aux Juifs et aux Hérétiques

ques de pervertir le sens des Ecritures. Soit pour un moment ; que s'ensuivra-t-il ? Qu'il faut garder un sage milieu ; mais qui le fixera , si l'Eglise ne jouit à ce sujet d'aucune autorité , comme le soutiennent les Protestans ? 2.^o Que les Ecrivains du nouveau *Testament* étoient en droit de donner des explications allégoriques , parce qu'ils étoient inspirés de Dieu , au lieu que les Pères ne l'étoient pas. La question est de savoir si une inspiration étoit nécessaire aux Pères pour juger qu'il leur étoit permis , qu'il étoit même louable d'imiter la manière d'instruire des Apôtres et des Evangélistes ; les Protestans prouveront-ils cette nécessité ? 3.^o Que par des allégories forcées les Philosophes venoient à bout de donner un sens raisonnable aux fables les plus absurdes. Origène a répondu solidement à cette objection ; il fait voir que les fables païennes tournées en allégories , étoient toujours des leçons scandaleuses et pernicieuses aux mœurs , au lieu que les allégories tirées de l'Ecriture-Sainte sont toujours édifiantes et destinées à porter les hommes à la vertu , *contra Cels.* l. 4 , n. 48. Lui-même n'en a jamais fait que de cette espèce.

Il s'en faut donc beaucoup qu'Origène ait jamais autorisé la licence excessive en fait d'allégories. En premier lieu , il ne veut pas que l'on en use lorsque la lettre n'offre rien qui soit absurde , impossible , indigne de Dieu , *Philocal.* p. 15. En second lieu , il veut que l'on expose d'abord aux plus simples la lettre de l'Ecriture qui en est comme l'écorce , et que l'on réserve la connoissance du sens le plus profond à ceux qui ont le plus d'intelligence ; il se fonde sur l'autorité

et sur l'exemple de S. Paul , p. 8. En troisième lieu , il exige que toute explication allégorique tourne à l'édification des mœurs. Avec ces trois précautions , qu'y a-t-il de répréhensible dans la méthode d'Origène ?

Mais Beausobre vouloit absolument le condamner ; il lui reproche l'ignorance et la présomption , pour avoir dit que les deux animaux nommés *gryps* et *tragelaphos* n'existent pas dans la nature. Tout ce que l'on en peut conclure , c'est que ces deux animaux n'étoient pas connus du temps d'Origène , et que Rochart , qui les a connus , étoit plus habile naturaliste que ce Père. La découverte de l'Amérique , les voyages au Nord , aux Terres australes , aux Indes et à la Chine , nous ont fait connoître une infinité d'objets dont les anciens ne pouvoient avoir aucune idée ; mais n'est-ce pas un juste sujet d'indignation de voir des Ecrivains modernes traiter les anciens d'ignorans , parce qu'ils ont sur eux l'avantage d'être nés quinze ou dix-huit cents ans plus tard ?

Si les Marcionites et les Manichéens , dit Beausobre , avoient eu affaire à nos savans modernes , leurs hérésies n'auroient pas fait tant de progrès , Moïse et les Prophètes auroient été défendus avec plus de succès. C'est ici que l'on voit la présomption. Nos habiles modernes ont-ils converti plus d'Hérétiques que les Pères de l'Eglise ? Un homme à système , un Hérétique ignorant , un disputeur obstiné ne cèdent à aucune raison , ils ne veulent être ni détrompés , ni convaincus ; nous le voyons par l'exemple des Protestans.

Ceux-ci ont beau déprimer les Pères de l'Eglise , les ouvrages de ces grands hommes inspireront tou-

jours à un lecteur sensé et non prévenu, de l'admiration pour leurs talens, de la reconnaissance pour les services qu'ils ont rendus à la Religion, et de la vénération pour leurs vertus.

Comme dans les desseins de Dieu l'ancien *Testament* étoit un préliminaire et un préparatif du nouveau, il a été très-convenable que Dieu en fît mettre par écrit les dispositions, les conditions, les promesses, et qu'elles nous fussent transmises par Moïse lui-même, et par les autres hommes qu'il avoit choisis pour annoncer ses volontés. Dieu l'a fait, et leurs Livres sont au nombre de quarante-cinq, savoir ceux que les Juifs ont nommés *la Loi*, qui sont la *Genèse*, l'*Exode*, le *Lévitique*, les *Nombres*, le *Deutéronome*; Moïse en est l'Auteur, nous l'avons prouvé au mot PENTATEUQUE.

Les Livres historiques sont, *Josué*, les *Juges*, *Ruth*, les quatre *Livres des Rois*, les deux *Livres des Paralipomènes*, les deux *Livres d'Esdras*, *Tobie*, *Judith*, *Esther*, les deux *Livres des Machabées*.

Les Livres moraux ou sapientiaux sont, *Job*, les *Psaumes*, les *Proverbes*, l'*Ecclésiaste*, le *Cantique*, la *Sagesse*, l'*Ecclésiastique*.

Les quatre grands Prophètes sont, *Isaïe*, *Jérémie* et *Baruch*, *Ezéchiël*, *Daniel*. Les douze petits Prophètes sont, *Osée*, *Joël*, *Amos*, *Abdias*, *Jonas*, *Michée*, *Nahum*, *Habacuc*, *Sophonie*, *Aggée*, *Zacharie* et *Malachie*. Nous avons parlé de chacun de ces ouvrages sous son nom particulier.

Les Juifs n'admettent pour authentiques, et ne regardent comme parole de Dieu que ceux qui ont été écrits en hébreu, préjugé qui

n'est fondé sur rien; car enfin Dieu a pu sans doute inspirer des hommes pour écrire en grec ou en toute autre langue. Mais comme les Juifs sont encore aujourd'hui persuadés que Dieu n'a jamais parlé qu'à eux et pour eux, ils ne veulent recevoir pour Livres sacrés que ceux qui ont été écrits dans la langue de leurs pères. Si telle avoit été l'intention de Dieu, sans doute il auroit conservé cette langue toujours vivante et toujours usitée parmi eux: c'est ce qui n'est pas arrivé; il étoit prédit par les Prophètes que toutes les nations seroient amenées à la connoissance du vrai Dieu par les leçons du Messie; mais il ne leur a été ordonné nulle part d'apprendre l'hébreu.

Nous sommes d'autant plus étonnés de voir les Protestans confirmer le préjugé des Juifs, que quand il s'agit de savoir comment, en quel temps, et par qui a été formé le Canon ou le catalogue des Livres reçus comme divins par les Juifs, on ne trouve rien d'absolument certain. Voyez CANON, §. 4.

Comme les Livres de l'ancien *Testament* contiennent les seules véritables origines du genre humain, et une infinité de détails historiques sur les premiers âges du monde, ces Livres intéressent essentiellement toutes les nations. Quand on voudroit oublier qu'ils sont les seuls qui nous apprennent avec certitude la naissance, les progrès, les divers périodes de la vraie Religion, l'on seroit encore obligé de les lire, pour remonter à l'origine des nations anciennes, pour connoître leurs mœurs, leurs usages, la dérivation des langues, les divers états de la société civile et des sciences humaines, etc. Hors de là on ne trouve que des ténèbres, des

tables, des systèmes frivoles, qu'il est aussi aisé de renverser qu'il l'a été de les construire. *Voyez HISTOIRE SAINTE.*

TESTAMENT (nouveau). L'on appelle ainsi le nouvel ordre de choses qu'il a plu à Dieu d'établir par Jésus-Christ son Fils, ou la nouvelle alliance qu'il a voulu contracter avec les hommes par la médiation de ce divin Sauveur. Ce *Testament* n'est pas nouveau dans ce sens que Dieu en ait formé le dessein récemment, sans l'avoir annoncé dans les siècles précédens, sans en avoir prévenu le genre humain, et sans l'y avoir préparé; nous avons prouvé le contraire dans divers articles de notre ouvrage, et nous allons le confirmer par le témoignage formel des Apôtres. Mais ce *Testament* étoit nouveau dans ce sens que Dieu nous a donné par Jésus-Christ des leçons plus claires, des lois plus parfaites, des promesses plus avantageuses, une espérance plus ferme, des motifs d'amour plus touchans, des grâces plus abondantes qu'aux Juifs, et qu'il exige de nous des vertus plus sublimes.

En effet, S. Paul appelle cette nouvelle alliance l'*Evangile*, ou l'heureuse nouvelle « que Dieu » avoit promise auparavant par ses » Prophètes dans les saintes Ecrites, *Rom. c. 1, v. 3*; il dit » que c'est la révélation du mystère que la sagesse de Dieu avoit » tenu caché, mais qu'il avoit prédestiné avant tous les siècles » pour notre gloire, *1 Cor. c. 2, v. 7*; que dans la plénitude des » temps Dieu a fait connoître les » mystères de ses volontés, et le » dessein qu'il a eu de tout rétablir » en Jésus-Christ, dans le ciel et

» sur la terre, *Ephes. c. 1, v. 4*. » et 9; que les Fidèles sont les » vrais enfans d'Abraham, et les » héritiers des promesses qui lui » ont été faites, *Galat. c. 3, v. 29*. » S. Pierre tient le même langage, *Epist. 1, c. 1, v. 10* et 20. S. Paul ajoute que la Loi, ou l'ancien *Testament* a été notre pédagogue ou notre instituteur en Jésus-Christ, afin que nous fussions justifiés par la Foi, *Galat. c. 3, v. 24*. Comment cela? parce que les prophéties qui désignaient Jésus-Christ nous disposoient à croire en lui; en voyant qu'il portoit les caractères sous lesquels il avoit été annoncé; en second lieu, parce qu'il nous montrait dans les anciens Justes un modèle de la foi qui doit animer toutes nos actions, *Hebr. c. 11 et 12*.

Par là nous comprenons le vrai sens de la doctrine de Saint Paul, lorsqu'il fait la comparaison des deux *Testamens*, et qu'il oppose l'un à l'autre, *Galat. c. 4, v. 22* et suiv. Il dit que nous en voyons la figure dans les deux enfans d'Abraham, que l'un étoit fils d'une esclave, l'autre d'une épouse libre, que le premier étoit né selon la chair, le second en vertu d'une promesse. Il dit que le *Testament* donné sur le mont Sinaï engendroit comme Agar des esclaves; que le nouveau, publié à Jérusalem, fait naître des enfans libres et des héritiers de la promesse divine; que nous ne sommes plus des esclaves depuis que Jésus-Christ nous a mis en liberté, etc. Si l'on prend toutes ces expressions à la lettre et dans un sens absolu, on met l'Apôtre en contradiction avec l'Ecriture-Sainte et avec lui-même.

En effet, Isaac, quoiqu'enfant d'une épouse libre, étoit né d'A-

braham' selon la chair , tout comme Ismaël , et celui-ci étoit venu au monde , en vertu d'une promesse aussi-bien qu'Isaac. Avant la naissance du premier , Dieu avoit dit à Abraham , *Gen. c. 12, v. 2 et 3* : « Je vous rendrai père d'un grand peuple..... Toutes les nations de la terre seront bénies en vous. » Dieu lui donna en effet par Ismaël une postérité nonbreuse , et qui n'a jamais été esclave , mais le plus indépendant de tous les peuples. A la vérité , la seconde partie de la promesse ne regardoit pas Ismaël , ce n'est pas de lui , mais d'Isaac que devoit descendre le Messie , auteur des bénédictions que Dieu destinoit à toutes les nations. Saint Paul lui-même dit , *Rom. c. 9, v. 4* , que les Juifs ont reçu l'adoption des enfans , ou le titre d'enfans adoptifs. Regardons-nous comme des esclaves « Moïse , Josué , Gédéon , Barac , Samson , Jephthé , David , Samuel et les Prophètes , qui par la foi ont conquis des Royaumes , ont pratiqué la justice , ont reçu les promesses , ont fermé la gueule des lions , etc. ? » *Hebr. c. 11, v. 32*. Si Paul dit dans ce passage qu'ils ont reçu les promesses , et *v. 39* , qu'ils ne les ont pas reçues ; est-ce une contradiction ? Non sans doute : ils les ont reçues , puisqu'ils y ont cru , qu'ils en ont espéré et désiré l'accomplissement ; mais ils n'en ont pas reçu entièrement les effets qui ne doivent être pleinement accomplis que sous l'Evangile.

Il est donc évident qu'il ne faut pas prendre dans la rigueur des termes tout ce que dit S. Paul au désavantage de l'ancien *Testament* , qu'il faut le comparer avec ce qu'il dit ailleurs en faveur de cette même alliance , qu'entre les grâces de la

nouvelle et celles de l'ancienne il n'y a de différence , à proprement parler , que du plus au moins , puisque les unes et les autres sont également l'effet des mérites de Jésus-Christ. Nous répétons cette réflexion , parce que , malgré l'évidence de la chose , il se trouve encore des Théologiens et des commentateurs qui s'obstinent à déprimer l'ancien *Testament* , afin de relever les avantages du nouveau , comme si Dieu n'étoit pas l'auteur de l'un et de l'autre , comme si Jésus-Christ n'étoit pas le grand objet de tous les deux , comme si le second avoit besoin de contraster avec le premier pour exciter notre foi et notre reconnaissance. Au mot JUDAÏSME , §. 4 , nous avons fait voir que S. Augustin ne leur a pas donné l'exemple de cette conduite.

Dès que Dieu avoit fait mettre par écrit l'histoire , les promesses , les conditions , les privilèges de l'ancien *Testament* , il étoit encore plus convenable qu'il en fût de même à l'égard du nouveau , parce qu'à l'avènement de Jésus-Christ les lettres et les connoissances humaines avoient fait beaucoup plus de progrès qu'au siècle de Moïse. Cependant ce divin Maître n'a rien écrit lui-même , il en a laissé le soin à ses Apôtres et à ses Disciples , nous ne voyons pas même qu'il leur ait ordonné de rien écrire. Aussi ces envoyés du Sauveur ne nous ont pas laissé un aussi grand nombre d'ouvrages que les Ecrivains de l'ancien *Testament*. Ceux qui ont été déclarés canoniques par le Concile de Trente , sont au nombre de vingt-sept , savoir :

Les quatre Evangiles de Saint Matthieu , de Saint Marc , de

Saint Luc, de Saint Jean; les Actes des Apôtres; quatorze Lettres ou Epîtres de Saint Paul, savoir, aux Romains, 1.^{re} et 2.^e; aux Corinthiens, aux Galates, aux Ephésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, 1.^{re} et 2.^e; aux Thessaloniens, 1.^{re} et 2.^e; à Timothée, à Tite, à Philémon, aux Hébreux; les Epîtres canoniques, savoir, une de Saint Jacques, 1.^{re} et 2.^e de Saint Pierre, 1.^{re}, 2.^e et 3.^e de Saint Jean, et une de Saint Jude, enfin l'Apocalypse de Saint Jean. Nous avons parlé de chacun de ces écrits en particulier; aux mots **APOCRYPHES** et **EVANGILE**, nous avons fait mention des Livres de l'ancien et du nouveau *Testament* qui ne sont pas canoniques ou que l'Eglise ne reconnoît point comme sacrés.

TESTAMENT DES DOUZE PATRIARCHES. Ouvrage apocryphe, composé en grec par un Juif converti au Christianisme, sur la fin du premier, ou au commencement du second siècle de l'Eglise. L'Auteur y fait parler l'un après l'autre les douze enfans de Jacob; il suppose qu'au lit de la mort, à l'exemple de leur père, ils ont adressé à leurs enfans les prédictions et les instructions qu'il rapporte. Cette fiction n'a rien de blâmable, il n'y a aucune raison de penser que cet Auteur a eu le dessein de persuader à ses lecteurs que les douze Patriarches ont véritablement tenu les discours qu'il leur prête. Platon dans ses dialogues fait parler Socrate et divers autres personnages de son temps; Cicéron a fait de même dans la plupart de ses livres philosophiques; on a donné de nos jours les *Entretiens* de Phocion et d'autres ouvrages de même genre;

personne n'y a été trompé, et n'a été tenté d'accuser d'imposture ces divers Ecrivains.

On ne peut pas douter de l'antiquité du *Testament des douze Patriarches*; Origène, dans sa première Homélie sur Josué, témoigne qu'il avoit vu cet ouvrage, et qu'il y trouvoit du bon sens; Grabe est persuadé que Tertullien l'a aussi connu; il conjecture même que S. Paul en a cité quelques paroles, mais ce soupçon est peu fondé. Pendant long-temps ce livre a été inconnu aux Savans de l'Europe et même aux Grecs; ce sont les Anglois qui nous l'ont procuré. Robert Grosseteste, Evêque de Lincoln, en ayant eu connoissance par le moyen de Jean de Basingestakes, Archidiacre de Légies, qui avoit étudié à Athènes, en fit venir un exemplaire en Angleterre, et le traduisit en latin, par le secours de Nicolas, Grec de naissance, et Clerc de l'Abbé de S. Alban, l'an 1252. Depuis il a été donné en grec avec la traduction par Grabe dans son *Spicilege des Pères*, en 1698, et ensuite par Fabricius dans ses *Apocryphes de l'ancien Testament*.

L'Auteur de ce livre rapporte différentes particularités de la vie et de la mort des Patriarches qu'il fait parler, mais desquelles il ne pouvoit avoir aucune certitude; il fait mention de la ruine de Jérusalem, de la venue du Messie, de diverses actions de sa vie, de sa divinité, de sa mort, de l'oblation de l'Eucharistie, de la punition des Juifs, des écrits des Evangélistes, d'une manière qui ne peut convenir qu'à un Chrétien. Trois ou quatre passages dans lesquels il ne s'exprime pas assez correctement touchant la naissance et la mort du

Messie, et sur la voix du Ciel qui se fit entendre à son baptême, nous paroissent susceptibles d'un sens orthodoxe. Mais on ne peut pas nier qu'il n'ait encore été imbu des opinions et des préjugés qui régnoient de son temps parmi les Juifs Hellénistes. *Voyez b. d. c. spicil. PP., t. sæculi*, p. 129 et suivantes.

Il y a encore eu plusieurs autres *Testamens* apocryphes cités par les Orientaux, tel est celui *des trois Patriarches*, ceux d'Adam, de Noé, d'Abraham, de Job, de Moïse, de Salomon; la plupart avoient été composés par des Hérétiques pour répandre leurs erreurs.

TÊTE. Ce mot en hébreu se prend dans plusieurs sens figurés et métaphoriques, aussi-bien qu'en français. Il signifie, 1.^o le commencement, *Gen. c. 2, v. 10*, il est dit d'un fleuve qu'il se divisoit en quatre *têtes*, parce qu'il donnoit la naissance à quatre bras. 2.^o Le sommet, la partie la plus élevée d'un lieu ou d'une chose. 3.^o Un chef, celui qui commande aux autres et l'autorité qu'il exerce, la capitale d'un empire. 4.^o Le principal soutien d'un édifice, *Ps. 118, v. 22*, etc.; *la tête de l'angle*, ou la pierre angulaire, désigne Jésus-Christ, *Matth. c. 21, v. 42*, etc., parce qu'il est le chef, le fondement et le soutien de son Eglise. 5.^o Ce qu'il y a de meilleur; *Exode, c. 30, v. 23*, les parfums de la *tête* sont les parfums les plus exquis. 6.^o Le total d'un nombre que nous appelons la *somme*, *Exode, c. 30, v. 12*, ou la répétition sommaire de plusieurs choses, que nous nommons *récapitulation*. 7.^o Les différens corps ou bataillons dont une armée est composée, *Jud.*

c. 7, v. 16, parce qu'ils se subdivisent en plusieurs parties. Dans un sens à peu près semblable nous appelons *chapitres*, *capita*, les divisions d'un livre qui contiennent plusieurs articles ou sections. 8.^o Dans le *Ps. 40, v. 8*, et *Hébr. c. 10, v. 7*, nous lisons : *in capite libri scriptum est de me; caput* ne signifie pas là un *chapitre*, mais la totalité des Ecritures saintes. 9.^o *Caput et cauda*, signifie les premiers et les derniers; *Deut. c. 28, v. 13*, etc. 10.^o *La tête des aspics*, *Job, c. 20, v. 16*, est le poison des serpens.

Ce mot se trouve dans plusieurs phrases proverbiales dont il est aisé d'apercevoir le sens. *Marcher la tête baissée*, c'est gémir dans la tristesse, *Jérém. c. 2, v. 10*; *courber la tête*, c'est affecter un air mortifié; *Isaïe, c. 58, v. 5*, dit que le jeûne ne consiste pas à baisser la *tête* et à la tourner comme un cercle; c'étoit un geste des Juifs hypocrites. *Lever la tête*, c'est reprendre courage, *Eccli. c. 20, v. 11*, ou s'enorgueillir. *Elever la tête* de quelqu'un, c'est le tirer de l'humiliation et le remettre en honneur, *4. Reg. c. 17, v. 17*; lui *parfumer la tête*, c'est le combler de biens, *Ps. 22, v. 5*; lui raser la tête, *decalvare caput*, c'est le couvrir d'ignominie, *Isaïe, c. 3, v. 17*; etc.; *secouer la tête*, est quelquefois un signe de mépris, *4. Reg. c. 19*, d'autres fois une marque de joie et de félicitation; les parens de Job, après sa guérison et après le rétablissement de sa fortune, vinrent le féliciter, et *secouèrent la tête* sur lui, *Job, c. 42, v. 11*; *se raser la tête* étoit une marque de deuil, *Lévit. c. 10, v. 6*; il n'étoit permis aux Prêtres de le faire qu'à la mort

mort de leurs plus proches parens, c. 21, v. 5. Quelquefois aussi on se couvroit la tête dans des momens d'affliction, 2. Reg. c. 19, v. 4. Il étoit naturel de cacher l'altération qu'un chagrin violent produit dans les traits du visage. *Donner de la tête* à quelque chose, c'est s'y obstiner; les Juifs, dit Esdras, c. 9, v. 17, se mirent dans la tête, *dederunt caput*, de retourner à leur ancienne servitude.

On peut voir, dans le *Dictionnaire de l'Académie*, que la plupart de ces manières de parler ont lieu dans notre langue, ou y sont remplacées par d'autres semblables.

TÉTRADITES. Ce nom a été donné à plusieurs sectes d'Hérétiques, à cause du respect qu'ils affectoient pour le nombre de *quatre*, exprimé en Grec par *τέτρας*.

On appeloit ainsi les Sabbataires, parce qu'ils célébroient la Pâque le quatorzième jour de la lune de Mars, et qu'ils jeûnoient le mercredi qui est le quatrième jour de la semaine. On nomma de même les Manichéens et d'autres qui admettoient en Dieu quatre personnes, au lieu de trois, enfin les sectateurs de Pierre le Foulon, parce qu'ils ajoutoient au Trisagion quelques paroles par lesquelles ils insinuoient que ce n'étoit pas une seule des personnes de la Sainte Trinité qui avoit souffert pour nous, mais la divinité toute entière. Voyez PATRIPASSIENS, TRISAGION, etc.

TÉTRAGRAMMATON. Voy. JÉHOVAH.

TÉTRAODION. Hymne des Grecs composé de quatre parties, et qu'ils chantoient le samedi.

Tome VIII.

TÉTAPLES d'Origène. Voy. HÉXAPLES.

TEXTE DE L'ÉCRITURE-SAÏNTE. Ce terme se prend en différens sens. 1.^o Pour la langue dans laquelle les Livres saints ont été écrits, par opposition aux traductions ou versions qui en ont été faites. Ainsi le *texte Hébreu* de l'ancien Testament, et le *texte Grec* du nouveau sont les originaux sur lesquels les traducteurs ont fait leurs versions, et c'est à ces sources qu'il faut recourir, pour voir s'ils en ont bien rendu le sens. 2.^o Pour cette même écriture originale, par opposition aux gloses ou aux explications que l'on en fait, en quelque langue qu'elles soient écrites; par exemple, lorsque le *texte* porte que Dieu se fâcha, ou qu'il se repentit, la glose avertit qu'il faut entendre que Dieu agit comme s'il eût été fâché, ou comme s'il se fût repenti.

Le *texte* original de tous les Livres de l'ancien Testament, compris dans le Canon ou Catalogue des Juifs, est l'hébreu; mais l'Eglise Chrétienne reçoit aussi comme Canoniques plusieurs Livres de l'ancien Testament qui passent pour avoir été écrits en grec, ou dont l'original hébreu ne subsiste plus: tels sont les Livres de la Sagesse, de l'Ecclésiastique, de Tobie, de Judith, des Machabées, une partie du chap. 3 de Daniel, depuis le v. 24 jusqu'au v. 91, les chapitres 13 et 14 de ce même Prophète, et les additions qui se trouvent à la fin du Livre d'Esther. Il paroît certain que Tobie, Judith, l'Ecclésiastique et le premier Livre des Machabées ont été originairement écrits en hébreu tel qu'on le parloit pour lors parmi les Juifs; il n'en

est pas de même du Livre de la Sagesse et du second des Machabées. Nous avons parlé de ces divers ouvrages sous leur titre.

Pour les Livres du nouveau Testament, le *texte* original est le grec; quoiqu'il soit certain que Saint Matthieu a écrit son Évangile en hébreu, nous ne l'avons plus dans cette langue. Quelques-uns ont cru que celui de S. Marc, et l'Épître de S. Paul aux Romains avoient été d'abord écrits en latin, mais il y a des preuves du contraire. L'opinion de ceux qui ont imaginé que l'Épître aux Hébreux leur avoit été adressée dans leur langue, et que l'Apocalypse de S. Jean avoit été composée en syriaque, n'est pas mieux fondée. Celle du Père Hardouin, qui a soutenu que le latin est la langue originale du nouveau Testament, et que le grec n'est qu'une version, n'a entraîné personne.

On ne peut pas méconnoître un trait singulier de la Providence divine dans la conservation du *texte* hébreu de l'ancien Testament, malgré les révolutions terribles arrivées chez les Juifs. Depuis qu'ils eurent été divisés en deux Royaumes, plusieurs de leurs Rois devenus Idolâtres sembloient avoir conjuré la ruine de leur Religion, aucun cependant n'est accusé d'en avoir voulu détruire les Livres; les Adorateurs du vrai Dieu et les Prophètes qui ont vécu sous l'une ou l'autre domination, les ont toujours gardés, et en ont fait la règle de leur conduite. Nabuchodonosor brûla le Temple et la ville de Jérusalem, mais les Livres saints furent conservés dans la Judée par Jérémie, et furent emportés par les saints personnages que l'on conduisit en captivité; Ezéchiel et Daniel

ne les perdirent jamais de vue. Après le retour, les Rois de Syrie résolurent d'abolir le Judaïsme, mais les Livres saints furent préservés de leurs attentats, et cent ans auparavant ils avoient été traduits en grec, et déposés dans la bibliothèque d'Alexandrie.

Le plus grand danger qu'ils aient couru a été pendant la captivité de Babylone; aussi quelques Juifs mal instruits ont prétendu qu'ils avoient absolument péri. L'Auteur du quatrième Livre d'Esdras, ouvrage apocryphe et fabuleux, dit, c. 14, v. 21 et suiv., que les Livres saints avoient été brûlés, et qu'Esdras fut inspiré de Dieu pour les écrire de nouveau : au mot *Pentateuque* nous avons fait voir l'absurdité de cette imagination. Cependant l'on accuse les Pères de l'Eglise de s'être laissé tromper par ce Juif visionnaire, d'avoir ajouté foi à ce qu'il dit, et de l'avoir répété; Pridéaux cite à ce sujet S. Irénée, Clément d'Alexandrie, Tertullien, S. Basile, S. Jean Chrysostôme, S. Jérôme et S. Augustin. Cefait mérite un moment d'examen, voyons s'il est vrai.

Nous trouvons dans S. Irénée, *adv. hæ.* l. 3, c. 21 (al. 25), n. 2, que les écritures ayant été corrompues, *διαρραγισαὶν*, Dieu, sous le règne d'Artaxerxès, inspira à Esdras de rétablir *Ἀνατάξαναι* les Livres des Prophètes, et de rendre au peuple la Loi de Moïse.

Clément d'Alexandrie semble avoir copié S. Irénée; *Strom.* l. 1, édit. de Potter, p. 392, il dit qu'Esdras, de retour dans sa patrie, rétablit le peuple, fit la reconnaissance ou le recensement *Ἀναγραφισαὶν* et le renouvellement des écritures divinement inspirées; page 410, il dit que les écritures

ayant été corrompues *Διαφθορῶν*, pendant la captivité, Esdras, Prêtre et Lévite, les renouvela par inspiration. Or, des Livres corrompus par des fautes de copistes ou autrement, ne sont pas pour cela des Livres brûlés ou détruits; pour les rétablir, il faut les corriger, et non les composer de nouveau. S'il avoient été anéantis, il n'y auroit eu ni reconnaissance ni recensement à faire.

S. Basile écrit, *Epist. 42, ad Chilonem*, n. 5 : « Ici est la campagne dans laquelle Esdras tira » de son sein *ἐκπηξετο* par ordre » de Dieu, tous les Livres divinement inspirés; » à la vérité, le terme dont se sert S. Basile est fort; mais ne peut-il pas signifier tirer de la poussière ou de l'obscurité? Un seul mot ne suffit pas pour nous instruire de l'opinion d'un Père de l'Eglise.

S. Jean Chrysostôme, *Homil. 8, in Epist. ad Hebr.* n. 4, *Op. t. 12*, p. 96, s'exprime ainsi : « Il » survint des guerres, les Livres » furent brûlés; Dieu inspira un » autre homme, savoir Esdras, » pour les exposer et en rassembler » les restes. Toutes les copies ne » furent donc pas brûlées, puis- » qu'il en restoit. » Voilà ce qu'ont dit les Pères Grecs.

Tertulien, *de cultu femin.* l. 1, c. 3, rapporte qu'après la ruine de Jérusalem par les Babyloniens, Esdras rétablit tous les monumens de la littérature des Juifs.

S. Jérôme, *contra Helvid. Op. t. 4*, col. 134 : « Dites, si vous » voulez, que Moïse est l'auteur » du Pentateuque, ou qu'Esdras » en est le restaurateur; je ne m'y » oppose point. » Or, un restaurateur n'est pas un nouveau créateur.

Prideaux devoit s'abstenir de citer le Livre, *de mirabilib. sacræ Scripturæ*, où il est dit que les Livres saints ayant été brûlés, Esdras les refit par le même esprit par lequel ils avoient été écrits; les savans Editeurs des ouvrages de Saint Augustin ont fait voir que celui-ci n'est pas de lui, mais d'un Auteur Anglois ou Irlandois qui a écrit au septième siècle.

Tout cela ne nous paroît pas suffisant pour prouver que les Pères se sont laissés tromper par le quatrième Livre d'Esdras, et qu'ils y ont ajouté foi; aucun d'eux ne l'a cité, et peut-être qu'aucun ne l'avoit lu; il nous paroît plus probable qu'ils se sont copiés les uns les autres, et qu'ils ont parlé d'après l'opinion des Juifs.

Mais supposons ce que veut Prideaux, il s'ensuit que sur le fait en question le témoignage des Pères ne prouve rien; dans ce cas nous lui demandons où il a puisé ce qu'il dit des travaux d'Esdras sur l'Ecriture-Sainte. Il prétend que ce Juif ramassa le plus grand nombre d'exemplaires qu'il put des Livres sacrés, qu'il les confronta, qu'il en corrigea les fautes, qu'il rangea les Livres par ordre, qu'il en fit le canon, et qu'il en donna une édition très-correcte. Les Juifs, dit-il, et les Chrétiens s'accordent à lui en faire honneur. Mais ces Chrétiens ne peuvent être autres que les Pères dont nous venons de parler, et il a commencé par ruiner leur témoignage; reste celui des Juifs seul, et nous ne lui trouvons point d'autre fondement que le quatrième Livre d'Esdras, qui n'a aucune autorité. Il valoit donc mieux avouer que nous ne savons pas ce qu'Esdras a fait ou n'a pas fait, puisqu'aucun monument authentique ne

peut nous en instruire ; il n'en dit rien lui-même dans son Livre , et Josephé , qui l'a copié , n'en dit pas davantage.

Prideaux ajoute qu'admettre le miracle supposé par les Pères est un moyen très-propre à ébranler la Foi ; les Pyrrhoniens ne manqueraient pas de dire qu'Esdras , prétendu inspiré , n'a été qu'un imposteur qui a donné aux Juifs comme Livres divins des ouvrages qu'il a forgés. Déjà ils le disent en effet. Mais il demande aussi quelle certitude on peut avoir qu'Esdras a été inspiré , pour discerner les Livres qui ont dû être placés dans le Canon , d'avec ceux qui n'ont pas dû y entrer , pour choisir entre les variantes des copies celles qui méritoient la préférence , et pour attester aux Juifs que ces Livres , et non d'autres , étoient la parole de Dieu : Prideaux ne satisfait point à cette difficulté.

Il fournit encore des armes aux Incrédules en supposant que sous le règne de Josias il ne restoit que le seul exemplaire des Livres de Moïse qui étoit gardé dans le Temple , et que le Roi , non plus que le Pontife Helcias ne l'avoient jamais vu ; au mot PENTATEUQUE , nous avons réfuté cette fausse supposition.

Il nous paroît beaucoup plus simple de penser que les Livres saints n'ont jamais été oubliés , ni négligés parmi les Juifs , parce que ces Livres renfermoient l'histoire , les lois , les titres de possession , les généalogies , aussi-bien que la croyance et la Religion de toute la nation ; que les sujets du Royaume d'Israël , emmenés en captivité par Salmanazar , en avoient emporté avec eux des exemplaires en Assyrie , de même que firent ceux

du Royaume de Juda transportés à Babylone par Nabuchodonosor. Les premiers ne revinrent point dans la Judée sous Cyrus , ils conservèrent au delà de l'Euphrate les établissemens qu'ils y avoient formés , Josephé atteste qu'ils y étoient encore de son temps , *antiq. Jud.* l. 11 , c. 5. Ces Juifs de la Babylonie et de la Médie ont continué à suivre leur Religion et leurs lois ; ils ont conservé des relations avec ceux de la Judée , il n'y avoit entre eux aucun sujet d'inimitié. Après la prise de Jérusalem sous Vespasien , et la dispersion des Juifs sous Adrien , ceux qui se retirèrent dans la Perse savoient bien qu'ils n'alloient pas dans un pays inconnu ; ils étoient sûrs d'y trouver leurs frères. S'il nous est permis de former des conjectures , ce sont ces Juifs devenus Chaldéens qui , les premiers , ont adopté les caractères Chaldaiques , qui les ont communiqués aux nouveau venus , et insensiblement à toute la nation Juive. Mais les Juifs modernes se sont obstinés à mettre sur le compte d'Esdras tout ce qui s'est fait chez eux depuis la captivité , et les Protestans ont adopté la plupart de leurs visions.

Une autre question est de savoir si depuis la venue de Jésus-Christ les Juifs ont corrompu malicieusement le *texte* hébreu de l'ancien Testament , afin d'esquiver les preuves que les Docteurs Chrétiens en tiroient contre eux. Quelques anciens Pères , comme S. Justin , Tertullien , Origène , Saint Jean Chrysostôme , en ont accusé les Juifs ; mais ce soupçon n'a jamais été prouvé. Ces Pères qui ne connoissoient pour authentique que la version des Septante , et qui la croyoient inspirée , imaginèrent

que tous les passages du *texte* hébreu , qui n'étoient pas exactement conformes à cette version , avoient été altérés ; ils étoient portés à le penser , par les fausses explications que les Juifs donnoient aux Prophéties , et qu'ils prétendoient fondées sur le *texte*. Mais cette erreur se dissipa , lorsque Saint Jérôme , après avoir appris l'hébreu , fit voir que les Septante n'avoient pas toujours rendu le vrai sens du *texte*. Joseph , l. 1 , contre Appion , proteste qu'aucun Juif n'a jamais eu la témérité de faire la moindre altération dans la lettre des Livres saints , parce que tous sont persuadés dès l'enfance que c'est la parole de Dieu. Saint Jérôme les a souvent accusés de détourner le sens des Prophéties , mais il ne leur reproche point d'avoir touché au *texte*. S. Augustin observe que Dieu a dispersé les Juifs , afin qu'ils rendissent témoignage partout de l'authenticité des Prophéties , dont la lettre les condamne , et a servi plus d'une fois à les convertir , *de civit. Dei* , l. 18 , c. 46 ; il suppose par conséquent leur fidélité à la conserver.

Cette question a été renouvelée entre les savans du siècle passé. D. Pezron , Bernardin célèbre , publia en 1687 , un Livre intitulé : *L'Antiquité des temps rétablie* , dans lequel il soutint que depuis la destruction de Jérusalem , les Juifs ont abrégé à dessein la Chronologie du *texte* hébreu , de plus de 1500 ans , pour se défendre contre les Chrétiens , qui leur prouvoient par l'Ecriture et par les traditions Juives que le Messie devoit arriver dans le sixième millénaire du monde ; et qu'il étoit venu en effet à cette époque. Pour se

tirer de cet argument , dit D. Pezron , les Juifs ont abrégé les dates du *texte* hébreu , ils ont donné au monde près de deux mille ans de durée de moins que les Septante : afin de pouvoir soutenir que le Messie n'étoit pas encore arrivé , puisque l'on venoit seulement de finir le quatrième millénaire depuis la création. De là cet Auteur concluoit qu'il faut suivre la chronologie des Septante , et non celle du *texte* hébreu , qui est aussi celle de la Vulgate ; et il en donnoit des preuves qui ont fait impression sur plusieurs Savans. Une des principales est que par ce moyen la Chronologie de l'Ecriture - Sainte s'accorde aisément avec celle des Nations Orientales , des Chaldéens , des Egyptiens et des Chinois.

D. Martianay , Bénédictin , et le P. Le Quien , Dominicain , ont attaqué le Livre de D. Pezron ; ils ont défendu l'intégrité du *texte* Hébreu et la justesse de la Chronologie qu'il renferme. Il y a eu des répliques de part et d'autre , et cette dispute a été soutenue avec beaucoup d'érudition. Si l'on peut en juger par l'événement , elle est demeurée indécise. On a continué depuis à suivre la Chronologie de l'hébreu et de la Vulgate comme auparavant , quoiqu'il y ait encore des Savans qui préfèrent celle des Septante.

Au mot CHRONOLOGIE , nous avons fait voir que cette contestation ne donne aucune atteinte à la vérité de l'histoire , qu'elle n'intéresse donc en rien la Foi ni la Religion.

Il reste enfin à savoir si le *texte* hébreu , tel que nous l'avons aujourd'hui , est assez pur pour que l'on puisse s'y fixer , ou s'il est considérablement altéré par les fau-

tes des copistes. On est tenté de croire qu'il est très-fautif, quand on a vu l'aveu qu'en ont fait les Rabbins, les corrections fréquentes que le P. Houbigant de l'Oratoire a tenté d'y faire, et les dissertations que le D. Kennicott a publiées sur ce sujet en 1757 et 1759. C'est pour cela même qu'il a donné depuis, en 2 vol. *in-fol.* l'édition du *texte* hébreu la plus correcte qu'il lui a été possible, avec toutes les variantes que l'on a pu trouver dans la multitude des manuscrits que l'on a confrontés.

Qu'en est-il arrivé ? la même chose qui arriva au commencement de ce siècle, lorsque le D. Mill annonça une nouvelle édition du *texte* grec du nouveau Testament, avec toutes les variantes, qui se montoient, selon lui, au nombre de trente mille. On crut d'abord que dès ce moment le sens du *texte* alloit devenir incertain, et que l'on ne sauroit plus à quelle leçon il falloit s'attacher. L'événement nous a convaincus que cette énorme quantité de variantes minutieuses n'a pas jeté du doute sur un seul passage important. Déjà nous voyons qu'il en est de même des variantes du *texte* hébreu.

Il y a quelques fautes sans doute dans les Manuscrits, et par conséquent dans les éditions qui y sont conformes ; il a été impossible que des Livres si anciens, et dont on a fait tant de copies dans les différentes parties du monde, en fussent absolument exempts, mais elles ne sont pas en très-grand nombre, ni de grande importance ; elles ne touchent pas au fond des choses. Ce sont quelques dates, quelques noms propres d'hommes ou de villes, altérés ou changés, quelques conjonctions ajoutées ou sup-

primées, quelques pronoms mis l'un pour l'autre, quelques fautes de grammaire vraies ou apparentes, quelques différences de prononciation ou d'orthographe, etc. Mais ces défauts se trouvent dans tous les Livres du monde ; il est aisé de les corriger par la comparaison des Manuscrits ou des anciennes versions. Si l'on nous permet de dire librement notre avis, nous pensons que la plupart des fautes que l'on a cru remarquer dans le *texte* hébreu sont imaginaires. Les traducteurs, les commentateurs, les critiques, les philologues, ont supposé des fautes comme ils ont créé des hébraïsmes, parce qu'ils ne comprenoient pas les différentes significations d'un mot ou ses différentes prononciations, parce qu'ils ont fait des règles arbitraires de grammaire, parce qu'ils ont cru que la langue hébraïque a été immuable pendant plus de deux mille ans, malgré les différentes migrations des Hébreux, et malgré les relations qu'ils ont eues avec différents peuples. Ayant d'ajouter foi à ce miracle, il auroit fallu commencer par le prouver. Voyez HÉBRAÏSME, *Elémens primitifs des langues*, 6.^e dissert.

Au mot BIBLES HÉBRAÏQUES, nous avons parlé des plus anciennes copies et des plus célèbres éditions du *texte* hébreu ; et dans l'article suivant, nous avons donné une courte notion des Bibles grecques.

TEXTE se dit encore, dans les Ecoles de Théologie, des passages de l'Écriture-Sainte dont on se sert pour prouver un dogme, pour établir un sentiment, ou pour résoudre une objection. Dans nos contestations avec les Hétérodoxes,

nous ne mauquons jamais de citer les *textes* de l'Écriture sur lesquels la croyance de l'Eglise Catholique est fondée.

Dans les sermons, l'on appelle *texte* un passage de l'Écriture-Sainte que le Prédicateur se propose d'expliquer, par lequel il commence son discours, et duquel il tire son sujet; suivant la règle, un sermon ne doit être que la paraphrase ou l'explication du *texte*. Mais il arrive trop souvent qu'un orateur choisit un *texte* singulier, qui n'a nul rapport à la matière qu'il veut traiter, qu'il y adapte par force, en lui donnant un sens qu'il n'a pas; cela se fait sur-tout quand on veut qu'il y ait du rapport entre le sermon et l'évangile du jour : mais il n'est pas défendu de prendre un *texte* dans quelque autre Livre de l'Écriture-Sainte. Cela vaudroit peut-être mieux; l'Eglise dans son office fait usage des Livres de l'ancien Testament, aussi-bien que de ceux du nouveau, et les Pères qui sont nos modèles, expliquoient également les uns et les autres.

TEXTUAIRES. Quelques Auteurs ont ainsi nommé les Caraites, secte de Juifs qui s'attachent uniquement au texte des Livres saints, et qui rejettent les traditions du Talmud et des Rabbins. *Voyez CARAITES.*

THABORITES. *Voyez HUSSTES.*

THARTAC. *Voyez SAMARI-TAIN.*

THAUMATURGE, terme composé du grec *θαῦμα*, merveille, miracle, et *ἔργον*, ouvrage, action.

L'on a donné ce nom dans l'Eglise à plusieurs Saints qui se sont rendus célèbres par le nombre et par l'éclat de leurs miracles. Tels ont été S. Grégoire de Néocésarée, qui vivoit au commencement du troisième siècle, S. Léon de Catane, qui a paru dans le huitième, Saint François de Paule, S. François-Xavier, etc.

L'on a souvent objecté aux Protestans que si l'Eglise de Jésus-Christ étoit tombée dans des erreurs grossières contre la Foi, dès le troisième ou le quatrième siècle, comme ils le prétendent, Dieu n'y auroit pas conservé, comme il l'a fait, le don des miracles; que vu l'impression que font sur tous les hommes ces merveilles surnaturelles, il auroit tendu par là aux Fidèles un piège d'erreur. Comment se persuader qu'un homme qui opère des miracles enseigne une fausse Doctrine, pendant que Dieu s'est servi principalement de ce moyen pour convertir les peuples à la Foi Chrétienne? Les Protestans ont pris le parti de nier tous ces miracles, de soutenir qu'aucun n'est vrai ni suffisamment prouvé. On a beau leur représenter que les moyens par lesquels ils les attaquent servent aussi aux Incrédules pour combattre la vérité des miracles de Jésus-Christ et des Apôtres; sans s'embarasser de cette conséquence, ils persistent dans leur opiniâtreté. *Voyez MIRACLES, §. 4.*

THÉANDRIQUE. Du grec *Θεός*, Dieu, et *ἄνθρωπος*, homme, l'on a fait *Théanthrope*, qui signifie *homme-Dieu*, nom souvent donné à Jésus-Christ par les Théologiens Grecs; et ils ont appelé *Théandriques* les opérations divines et humaines de ce divin Sauveur, terme

que les Latins ont rendu par *Dei-viriles*. Voyez INCARNATION. L'on ne sait pas qui est le premier des Pères de l'Eglise qui a commencé à se servir de ce mot.

Dans la suite les Eutychiens ou Monophysites, qui n'admettoient en Jésus-Christ qu'une seule nature composée de la Divinité et de l'humanité, soutinrent aussi qu'il n'y avoit en lui qu'une seule opération, et ils la nommèrent *Théandrique*, en attachant à ce terme le sens conforme à leur erreur. Mais à parler exactement, selon leur opinion, la nature de Jésus-Christ n'étoit plus la nature divine, ni la nature humaine, c'étoit une troisième nature composée ou mêlée de l'une et de l'autre. Par la même raison son opération n'étoit ni divine ni humaine, elle ne pouvoit être appelée *Théandrique* que dans un sens abusif et erroné.

Ce n'est pas ainsi que l'avoient entendu les Pères de l'Eglise. Saint Athanase, pour donner une notion juste des actions du Sauveur, citoit pour exemple la guérison de l'aveugle-né et la résurrection de Lazare; la salive que Jésus-Christ fit sortir de sa bouche, et de laquelle il frotta les yeux de l'aveugle, étoit une opération humaine; le miracle de la vue rendue à cet homme étoit une opération divine : de même en ressuscitant Lazare, il l'appela d'une voix forte, en tant qu'homme, et il lui rendit la vie en tant que Dieu.

Le nom et le dogme des opérations *Théandriques* furent examinés avec soin au Concile de Latran, tenu l'an 649, à l'occasion de l'erreur des Monothélites, qui n'admettoient en Jésus-Christ qu'une seule volonté. Le Pape Martin I.^{er}, qui y présidoit, expliqua nettement

le sens dans lequel les Pères Grecs avoient employé le mot *Théandrique*, sens fort différent de celui qu'y donnoient les Monophysites et les Monothélites; conséquemment l'erreur de ces derniers fut condamnée. Mais l'abus qu'ils avoient fait d'un terme, n'a pas pu empêcher les Théologiens de s'en servir, dès qu'il est susceptible d'un sens très-orthodoxe.

THÉANTHROPIE, erreur de ceux qui attribuent à Dieu des qualités humaines; c'étoit l'opinion des Païens. Non-seulement plusieurs étoient persuadés que les Dieux n'étoient autre chose que les premiers hommes qui avoient vécu sur la terre, et dont les âmes avoient été transportées au Ciel, mais ceux mêmes qui les prenoient pour des esprits, pour des génies d'une nature supérieure à celle des hommes, ne laissoient pas de leur prêter tous les besoins, les passions et les vices de l'humanité. Les Docteurs Chrétiens n'ont pas eu tort de leur reprocher que la plupart de leurs dieux étoient des personnages plus vicieux et plus méprisables que les hommes, que Platon méritoit mieux d'avoir des autels que Jupiter.

Pour décréditer toute espèce de Religion et de notion de la Divinité, les Incrédules nous reprochent d'imiter le ridicule des Païens. Ils disent que supposer en Dieu l'intelligence, des connoissances, des volontés, des desseins; lui attribuer la sagesse, la bonté, la justice, etc., c'est le revêtir de qualités et de facultés humaines, c'est faire de Dieu un homme un peu plus parfait que nous. D'ailleurs, nos Livres saints lui prêtent les passions de l'humanité, l'amour, la haine, la colère, la vengeance, la jalousie, l'oubli,

le repentir ; en quoi ces notions sont-elles différentes de celles des Païens ?

Nous soutenons que la différence est entière et palpable. En effet , nous commençons par démontrer que Dieu est l'Être nécessaire , existant de soi-même , qui n'a point de cause ni de principe , puisqu'il est lui-même la cause et le principe de tous les êtres , qu'il ne peut donc être borné dans aucun de ses attributs , puisque rien n'est borné sans cause. Il est donc éternel , immense , infini , souverainement heureux , et parfait dans tous les sens et à tous égards , exempt de besoins et de faiblesses , à plus forte raison de vices et de passions. L'homme au contraire , être créé , dépendant , qui n'a rien de son propre fonds , puisqu'il a tout reçu de Dieu , ne possède que des qualités et des facultés très-imparfaites , parce que Dieu a été le maître de les lui accorder en tel degré qu'il lui a plu. Il est donc évident que Dieu est non-seulement un Être infiniment supérieur à l'homme , mais un Être d'une nature absolument différente de celle de l'homme. D'où il s'ensuit que quand l'Écriture-Sainte nous dit que Dieu a fait l'homme *à son image* , elle veut nous faire entendre que Dieu lui a donné des facultés qui ont une espèce d'analogie avec les perfections qu'il a de lui-même et de son propre fonds , et dans un degré infini. *Voyez ANTHROPOLOGIE , ANTHROPOPATHIE.*

Mais comme notre esprit borné ne peut rien concevoir d'infini , et comme nous ne pouvons pas créer un langage exprès pour désigner les perfections divines , nous sommes forcés de nous servir des mêmes termes pour les exprimer , et pour nommer les qualités de l'homme ; il

n'y a là aucun danger d'erreur , dès que nous avons donné de Dieu l'idée d'*Être nécessaire* , idée sublime , qui le caractérise et le distingue éminemment de toutes les créatures.

Cela ne suffit point , répliquent les Incrédules ; les Païens ont pu se servir du même expédient pour excuser les turpitudes qu'ils attribuoient à leurs Dieux. Si le peuple n'a pas poussé la sagacité jusque-là , du moins les Sages et les Philosophes ne s'y sont pas trompés ; ils ont rejeté les fables forgées par les Poètes , et crues par le peuple. Mais chez les Juifs et chez les Chrétiens , le peuple n'est pas moins grossier ni moins stupide que chez les Païens , il a toujours pris à la lettre le langage de ses Livres , jamais il n'a été capable de se former de la Divinité une notion spirituelle , métaphysique , différente de celle qu'il a de sa propre nature ; l'erreur est donc la même partout.

Il n'en est rien. 1.^o Nous défions les Incrédules de citer un seul Philosophe qui ait désigné Dieu sous la notion d'Être nécessaire , existant de soi-même , et qui en ait tiré les conséquences qui s'ensuivent évidemment ; ils ne le pouvoient pas , dès qu'ils supposoient la matière éternelle comme Dieu ; conséquemment aucun n'a reconnu en Dieu le pouvoir créateur , ils ont cru Dieu soumis aux lois du destin , et gêné dans ses opérations par les défauts irréformables de la matière. Ils n'ont donc attribué à Dieu qu'une puissance très-bornée ; ils ne l'ont supposé ni libre , ni indépendant ; cette erreur en a entraîné une infinité d'autres. *Voyez CRÉATION.*

2.^o Aucun Philosophe n'a reconnu expressément en Dieu la prescience , ou la connoissance des futurs contingens ; ils n'ont pas

même compris qu'elle pût s'accorder avec la liberté des créatures. Par la même raison, ils lui ont refusé la Providence; loin de penser que Dieu s'occupe à gouverner le monde, ils ont jugé qu'il n'a pas seulement pris la peine de le faire tel qu'il est.

Suivant leur opinion, ce double soin auroit troublé son repos et son bonheur. Il s'en est déchargé sur des Esprits subalternes qui étoient sortis de lui; ainsi les défauts de l'Univers sont venus, soit des imperfections de la matière, soit de l'impuissance et de l'incapacité de ces ouvriers malhabiles. Voilà la *Théanthropie*. Or, comme l'a très-bien observé Cicéron, un Dieu sans Providence est nul, il n'existe pas pour nous. De là les Païens n'ont reconnu pour Dieux que ces Génies secondaires, fabricateurs et gouverneurs du Monde. Comment auroit-on pu leur attribuer d'autres qualités ou d'autres facultés que celles de l'homme?

3.^e Quand les Philosophes auroient eu des idées plus saines de la Divinité, elles n'auroient été d'aucune utilité pour le peuple; ces prétendus Sages étoient d'avis que la vérité n'est pas faite pour le peuple, qu'il est incapable de la comprendre et de s'y attacher, qu'il lui faut des fables pour le subjuguier et le retenir dans le devoir. C'est pour cela qu'ils ont décidé qu'il ne falloit pas toucher à la religion populaire, dès qu'elle étoit établie par les lois. Ainsi en rejetant les fables pour eux-mêmes, ils leur ont donné pour le peuple une sanction inviolable; telle étoit l'opinion de l'Académicien Cotta, rapportée par Cicéron, de *Nat. Deor.*, l. 3, n. 4.

Ce n'est point ainsi qu'ont en-

seigné les dépositaires de la révélation; la première vérité que Moïse professe au commencement de ses Livres, est que Dieu a créé le Ciel et la terre, qu'il opère par le seul pouvoir, qu'il a tout fait par une parole, avec sagesse, avec intelligence et avec une souveraine liberté. Non-seulement il nous apprend que Dieu est le seul auteur de l'ordre physique de la nature, et qu'il le conserve tel qu'il est, mais qu'il y déroge quand il lui plaît, comme il l'a fait par le déluge universel. Il nous fait remarquer la Providence divine dans l'ordre moral, en rapportant la manière dont Dieu a puni la faute d'Adam, le crime de Caïn, les désordres des premiers hommes, et dont il a récompensé Enos, Noé, Abraham; toute l'histoire des Patriarches est une attestation de cette grande vérité.

Cette doctrine n'est ni un secret, ni un mystère renfermé dans l'enceinte d'une Ecole, et réservé à des Disciples affidés; Moïse parle pour le peuple aussi-bien que pour les Prêtres et pour les Savans, il adresse ses leçons à sa nation toute entière : *écoute, Israël*. Dieu lui-même, du sommet de Sinai, publie ses lois à tous les Hébreux rassemblés, avec l'appareil le plus capable de leur inspirer le respect et la soumission. De même que les Patriarches ont été fidèles à transmettre à leur famille les vérités essentielles de la révélation primitive, ainsi Dieu ordonne aux Israélites d'enseigner soigneusement à leurs enfans ce qu'ils ont appris eux-mêmes. Chez les Païens, il n'y eut jamais d'autre catéchisme que les fables; chez les adorateurs du vrai Dieu, l'Histoire Sainte, soit écrite, soit transmise de vive voix,

fut la leçon élémentaire de toutes les générations qui voulurent y prêter l'oreille. Il leur a donc été impossible de donner dans la *Théanthropie* des Païens , à moins qu'elles n'aient voulu s'aveugler de propos délibéré.

Lorsque nos adversaires disent que chez les Juifs et chez les Chrétiens le peuple est encore aussi grossier et aussi stupide que chez les Païens , ils ne font voir que de la malignité. Le Chrétien le plus ignorant a reçu pour première instruction dans l'enfance que Dieu est un pur Esprit , qu'il est partout , qu'il connoît tout , et que de rien il a fait toutes choses.

THÉATINS, Ordre religieux , ou Congrégation de Prêtres réguliers , institué à Rome l'an 1524. Leur principal Fondateur fut Jean-Pierre Caraffa , Archevêque de *Théato* , aujourd'hui Chieti dans le Royaume de Naples , qui fut dans la suite élevé au souverain Pontificat sous le nom de Paul IV. Il fut secondé dans cette entreprise par Gaëtan de Thienne , gentilhomme né à Vicenze en Lombardie , que ses vertus ont fait mettre au rang des Saints , par Paul Consigliari et Boniface Colle , nobles Milanois. Leurs premières constitutions furent dressées par le même Pierre Caraffa , premier Supérieur général de cette Congrégation ; elles ont été augmentées dans la suite par les Chapitres généraux , et approuvées par Clément VIII en 1608.

Plusieurs Auteurs ont écrit que les *Théatins* faisoient vœu de ne posséder ni terres , ni revenus , même en commun , de ne point mendier , mais de subsister uniquement des libéralités des personnes

pieuses ; la vérité est qu'ils ne possédèrent rien pendant le premier siècle de leur institut ; mais leurs constitutions disent que ce fut volontairement , et sans avoir contracté aucun engagement à ce sujet , et il est prouvé par les faits que ces Religieux ont toujours montré beaucoup de désintéressement dans tous les lieux où ils se sont établis. Leur habit est une soutane et un manteau noir , avec des bas blancs ; c'étoit l'habit ordinaire des Ecclésiastiques dans le temps que leur Ordre a commencé.

L'objet qu'ils se sont proposé a été d'instruire le peuple , d'assister les malades , de combattre les erreurs dans la foi , d'exciter les laïques à la piété , de faire revivre dans le Clergé , par leur exemple , l'esprit le désintéressement et de ferveur , l'étude de la Religion , et le respect pour les choses saintes ; c'est à quoi ils ont travaillé constamment et avec courage. Aussi cet Ordre a donné à l'Eglise un grand nombre d'Evêques , plusieurs Cardinaux et plusieurs personnages recommandables par leur sainteté aussi-bien que par leurs talens. Dès le second siècle de leur institut , ils ont eu des Missionnaires dans l'Arménie , la Mingrêlie , la Géorgie , la Perse et l'Arabie ; dans les îles de Borneo et de Sumatra , et ailleurs. Plusieurs Prêtres Indiens ont été depuis peu reçus à la profession chez les *Théatins* de Goa , et forment une Congrégation de Missionnaires.

Le Cardinal Mazarin fit venir ces Religieux en France en 1644 , et leur acheta la maison qu'ils possèdent vis-à-vis les galeries du Louvre. Il leur légua par son testament une somme de cent mille écus pour bâtir leur Eglise , qui a été achevée par les soins de M. Boyer ,

un de leurs confrères, lequel devint Evêque de Mirepoix, ensuite Précepteur de M. le Dauphin, et Administrateur de la feuille des bénéfices. Les *Théatins* n'ont en France que la seule maison de Paris, mais ils se sont étendus ailleurs. Ils ont actuellement quatre Provinces en Italie, une en Allemagne, une en Espagne, deux maisons en Pologne, une en Portugal, et une à Goa. Héliot, *Hist. des Ordres Monast.* t. 4, p. 7. *Vies des PP. et des Martyrs*, t. 7, p. 196, etc.

THÉATINES, Ordre de Religieuses qui sont sous la direction des Théatins. Elles forment deux Congrégations qui ont eu pour Fondatrice la vénérable Ursule Benincasa, morte en odeur de sainteté en 1618. Les Religieuses de la première ne font que des vœux simples; elles furent instituées à Naples en 1583; elles sont appelées *Théatines de la Congrégation*. Les autres, nommées *Théatines de l'Hermitage*, font des vœux solennels, se consacrent à une vie austère et à une solitude continuelle, à la prière et aux autres exercices de la vie religieuse. Leur temporel est administré par celles de la première Congrégation; aussi leurs maisons se touchent, et la communication est établie entre elles par une salle intermédiaire. Leurs constitutions furent dressées par la Fondatrice et confirmées par Grégoire XV. Héliot, *ibid.*

THÉISME, système de ceux qui admettent l'existence de Dieu; c'est l'opposé de l'Athéisme. Comme nous appelons *Déistes* ceux qui font profession d'admettre un Dieu et une prétendue Religion naturelle,

et qui rejettent toute révélation, et qu'il est démontré que leur système conduit directement à l'Athéisme, ils ont préféré de se nommer *Théistes*, espérant sans doute qu'un nom dérivé du grec seroit plus honorable et les rendroit moins odieux qu'un nom tiré du latin; au mot **DÉISME**, nous avons démasqué leur hypocrisie.

Il n'est pas fort difficile de prouver que le *Théisme* est préférable à tous égards à l'Athéisme, qu'il est beaucoup plus avantageux pour les sociétés, pour les Princes, pour les particuliers de croire un Dieu, que de n'en admettre aucun; il faut pousser l'entêtement de l'impunité jusqu'au dernier période, pour contester une vérité aussi palpable.

1.^o Les raisonneurs de cette espèce, qui ont répété cent fois que le *dictamen* de la raison, le désir de la gloire et d'une bonne réputation, la crainte des peines infligées par les lois civiles, sont trois motifs suffisans pour réprimer les passions des hommes, pour régler les mœurs publiques, pour maintenir l'ordre et la paix de la société, en ont imposé grossièrement. Au mot **ATHÉISME**, nous avons fait voir l'insuffisance, ou plutôt la nullité de ces motifs à l'égard de la plupart des hommes. Un très-grand nombre sont nés avec des passions fougueuses, qui souvent étouffent avec eux les lumières de la raison; d'autres ne font aucun cas de l'estime de leurs semblables, et cette estime ne peut quelquefois s'acquiescer qu'aux dépens de la vertu; les lois civiles ne peuvent punir que les crimes publics, et souvent il se trouve des scélérats assez habiles pour couvrir leurs forfaits d'un voile impénétrable. L'expérience confirme ici la théorie; on n'a ja-

mais vu une société formée par des Athées, et on n'en verra jamais. Dans tout l'univers et dans tous les siècles, l'ordre social a toujours été fondé sur la croyance d'une Divinité; aucun Législateur n'a cru pouvoir réussir autrement; que prouvent les spéculations et les conjectures contre un fait aussi ancien et aussi étendu que le genre humain? Quand on pourroit citer l'exemple de quelques Athées reconnus pour bons Citoyens, il ne prouveroit rien; ces hommes singuliers vivoient au milieu d'une société cimentée par la Religion; ils étoient forcés d'en suivre les mœurs et les lois, et de contredire continuellement leurs principes par leur conduite.

Quand il seroit vrai que la crainte d'un Dieu vengeur et le frein de la Religion ne sont pas absolument nécessaires pour enchaîner les hommes à la règle des mœurs, on ne peut pas nier du moins que ce lien ne soit utile, et qu'il ne soit le plus puissant de tous sur le très-grand nombre des individus; il y auroit donc encore de la démençance à vouloir le rompre. Au lieu de retrancher aucun des motifs capables de porter l'homme à la vertu, il faudroit en imaginer de nouveaux, s'il étoit possible.

2.^o Les Princes, les Chefs de la société; ont plus d'intérêt que personne à maintenir parmi leurs sujets la croyance d'une Divinité suprême qui impose des lois, qui veut l'ordre social, qui récompense la vertu et punit le crime; les Athées mêmes en sont si convaincus, qu'ils disent que cette croyance est l'ouvrage des politiques, et qu'ils ont voulu par là rendre sacrée l'obéissance due aux Souverains; que les Rois se sont ligüés avec les Prêtres, parce

qu'il étoit de leur intérêt mutuel de mettre les peuples sous le joug de la Religion, afin de les rendre plus souples et plus dociles, etc.

Mais il est évident qu'il n'importe pas moins aux peuples d'avoir pour Chefs et pour Souverains des hommes religieux et craignant Dieu; sans ce frein salutaire, les Souverains ne voudroient dominer que par la force, et pour être plus absolus, ils travailleroient sans cesse à rendre les peuples esclaves; ils les regarderoient comme un troupeau de brutes qui ne peut être conduit que par la crainte.

3.^o Il n'est pas moins évident que l'homme, exposé à tant de maux et de souffrances en ce monde, a besoin de consolation, et que pour la plupart il n'en est point d'autre que la croyance d'un Dieu juste, rémunérateur de la patience et de la vertu. Sans l'espérance d'une vie future et d'un meilleur avenir, où en seroient réduits le pauvre souffrant et privé de secours, l'homme vertueux calomnié et persécuté par les méchants, le bon Citoyen puni pour n'avoir pas voulu trahir son devoir, etc.? Il n'y auroit point de ressource pour eux qu'un sombre désespoir. La mort, ce moment si terrible, que la nature n'envisage qu'avec effroi, est pour l'homme juste et religieux le commencement du bonheur aussi bien que la fin de ses peines. Qu'espère alors un Athée? un anéantissement absolu; mais il n'en est pas certain, et le simple doute pour lors est la plus cruelle de toutes les inquiétudes. S'il s'est trompé, qu'a-t-il gagné? Rien, puisque le passé n'est plus; et il ne lui reste pour l'avenir qu'un souverain malheur. Quand le Juste seroit trompé dans son espérance, il n'a rien perdu,

puisqu'il n'a pas tenu à lui d'être heureux. Cela nous fait comprendre que si l'Athéisme peut être le partage de quelques heureux insensés, le *Théisme* ou la Religion doit être celui du très-grand nombre des hommes, puisque ce très-grand nombre ne peut jouir du bonheur en cette vie. *Voyez RELIGION*, §. IV.

Mais y a-t-il du bon sens à vouloir s'en tenir au simple *Théisme*? Autre question. Si nous consultons les Athées, cela est impossible, et ils le prouvent. 1.^o La Divinité, disent-ils, n'existant que dans l'imagination d'un *Théiste*, cette idée prendra nécessairement la teinte de son caractère; Dieu lui paroîtra bon ou méchant, juste ou injuste, sage ou bizarre, selon qu'il sera lui-même gai ou triste, heureux ou malheureux, raisonnable ou fanatique; sa prétendue Religion doit donc bientôt dégénérer en fanatisme et en superstition. 2.^o Le *Théisme* ne peut manquer de se corrompre; de là sont nées les sectes insensées dont le genre humain s'est infecté. La Religion d'Abraham étoit le pur *Théisme*, il fut corrompu par Moïse; Socrate fut *Théiste*, Platon son Disciple, mêla aux idées de son Maître celles des Egyptiens et des Chaldéens, et les nouveaux Platoniciens furent de vrais fanatiques. Bien des gens ont regardé Jésus comme un simple *Théiste*, mais les Docteurs Chrétiens ont ajouté à sa doctrine les superstitions judaïques et le Platonisme. Mahomet, en combattant le Polythéisme des Arabes, voulut les ramener au *Théisme* d'Abraham et d'Ismaël, et le Mahométisme s'est divisé en 72 sectes. 3.^o Les *Théistes* n'ont jamais été d'accord entre eux; les

uns n'ont admis un Dieu que pour fabriquer le monde, ils l'ont déchargé du soin de le gouverner; les autres l'ont supposé Gouverneur, Législateur, Rémunérateur et Vengeur. Entre ceux-ci les uns ont admis une vie future, les autres l'ont niée. Plusieurs ont voulu qu'on rendit à Dieu tel culte particulier, d'autres ont laissé ce culte à la discrétion de chaque individu. A force de raisonner sur la nature de Dieu, il a fallu peu à peu souscrire à toutes les rêveries des Théologiens. Il a donc été impossible de fixer jamais la ligne de démarcation entre le *Théisme* et la superstition. 4.^o Il est évident que le *Théisme* doit être sujet à autant de schismes et d'hérésies que toute autre religion, qu'il peut inspirer les mêmes passions et la même intolérance. A l'exemple des Protestans, qui en rejetant la Religion Romaine n'ont trouvé aucun point fixe pour s'arrêter, n'ont formé qu'un tissu d'inconséquences, ont vu multiplier les sectes, et sont devenus intolérans, les Déistes avec leur prétendue Religion naturelle, ne savent ce qu'ils doivent croire ou ne pas croire. Ainsi en fait de Religion, *tout ou rien*, si l'on veut raisonner conséquemment. *Syst. de la Nat.* t. 2, c. 7, p. 216 et suiv.

Ce devrait être aux Déistes de répondre à ces objections, mais ils savent mieux attaquer que se défendre; aucun n'a pris la peine de réfuter les Athées, parce qu'en général ils sont beaucoup moins ennemis de l'Athéisme que de la Religion.

Pour nous, les argumens des Athées ne nous embarrassent pas beaucoup: 1.^o Ils prouvent ce que nous soutenons; savoir, qu'il n'y eut jamais, et qu'il ne peut point

y avoir sur la terre de Religion véritable que la Religion révélée; que sans la révélation aucun homme n'auroit eu de Dieu une idée juste et vraie; que si l'on ferme une fois les yeux à cette lumière, chaque peuple, chaque particulier se fera infailliblement de la Divinité une notion conforme à son propre caractère, à ses mœurs, à ses passions. L'expérience n'a que trop confirmé cette vérité; à la réserve des Patriarches et des Juifs leurs descendans, toutes les nations de la terre ont été Polythéistes et Idolâtres, et ont attribué à leurs Dieux les vices de l'humanité. Pour prévenir cet égarement, Dieu s'étoit révélé à nos premiers parens, il leur avoit fait connoître ce qu'il est, ce qu'il a fait, ce qu'il exigeoit d'eux, le culte qu'ils devoient lui rendre. Si ces notions se sont effacées chez la plupart des anciennes peuplades, ce n'est pas la faute de Dieu mais celle des hommes, ce sont leurs passions qui les ont égares. *Voy. PAGANISME, §. 2; RÉVÉLATION, etc.*

2.^o Il n'est donc pas vrai que la Religion d'Abraham ait été le pur *Théisme*; les notions qu'il a eues de Dieu et de son culte ne lui sont point venues naturellement, mais par une révélation expresse, *il a cru à Dieu*, dit S. Paul, *et sa foi l'a rendu juste*. Il ne l'est pas non plus que Moïse ait corrompu le *Théisme* d'Abraham; il n'a point fait connoître aux Hébreux d'autre Dieu que celui de leurs pères. Mais Dieu l'instruisit de vive voix, il lui dicta les lois qu'il falloit prescrire à cette nation, la Religion qu'il lui donna étoit pure et sage, conforme au caractère de ce peuple, au temps, au lieu, aux circonstances dans lesquelles il se

trouvoit; nous l'avons fait voir au mot *Judaïsme*. Il est constant que Socrate fut Polythéiste aussi-bien que Platon, ils adorèrent l'un et l'autre les Dieux d'Athènes, et ils décidèrent qu'il falloit s'en tenir à la Religion établie par les lois. C'est abuser des termes que de confondre le *Théisme* avec le Polythéisme. Un plus grand abus encore est d'appeler *Théisme* la Religion de Jésus-Christ; ce divin Maître s'est dit envoyé du Ciel pour enseigner le culte de Dieu en esprit et en vérité; il nous a fait connoître dans la Divinité le Père, le Fils et le Saint-Esprit, le Mystère de l'incarnation et de la rédemption du genre humain, etc. Les Athées se vanteront-ils de mieux savoir que les Apôtres la vraie Doctrine de Jésus-Christ? Enfin il s'en faut beaucoup que Mahomet ait été un vrai *Théiste*; il n'a eu de Dieu que des idées très-grossières et très-fausSES, encore les avoit-il empruntées des Juifs et de quelques Hérétiques. *Voy. MAHOMÉTISME.*

3.^o Quant à la diversité de sentimens qui a toujours régné et qui règne encore parmi les Déistes, aux schismes, aux hérésies, aux disputes, à l'intolérance que l'on peut leur reprocher, c'est leur affaire de se justifier, nous n'y prenons aucun intérêt. Nous avouons cependant qu'ils peuvent user de récrimination contre les Athées. En effet, l'on ne voit pas parmi ces derniers un concert beaucoup plus parfait que chez les Déistes; les uns croient le monde éternel, les autres disent qu'il s'est fait par hasard; quelques-uns pensent que la matière est homogène, les autres qu'elle est hétérogène; en fait de lois, de coutumes, de mœurs, les uns blâment ce que les autres

approuvent. Le fiel, la malignité ; l'empportement, la haine qu'ils montrent dans leurs écrits, prouvent assez qu'ils ne sont pas fort tolérans ; lorsqu'ils poussent la démente jusqu'à dire qu'il faut, à quelque prix que ce soit, bannir de l'univers la funeste notion de Dieu, ils nous font comprendre ce que nous aurions à craindre d'eux, s'ils étoient en assez grand nombre pour nous faire la loi.

4.^o A notre tour nous disons aux Protestans et aux autres Hérétiques : En fait de Religion révélée, *tout ou rien* ; tout ce que Dieu a enseigné, soit par écrit, soit autrement, ou incrédulité absolue ; point de milieu, si l'on ne veut pas déraisonner. Cet axiome est prouvé, non-seulement par la multitude de sectes insensées, nées du Protestantisme, mais par le nombre de ceux qui, en partant de ses principes, sont tombés dans le Déisme et dans l'irréligion. *Voyez ERREUR, PROTESTANTISME, etc.*

THÉOCATAGNOSTES. C'est le nom que Saint Jean Damascène a donné à des Hérétiques, ou plutôt à des blasphémateurs qui blâmoient des paroles ou des actions de Dieu, et plusieurs choses rapportées dans l'Ecriture Sainte ; ce pouvoient être quelques restes de Manichéens ; leur nom est formé du Grec *Θεός*, Dieu, et *καταγινώσκω*, je juge, je condamne.

Quelques Auteurs ont placé ces mécréans dans le septième siècle, mais S. Jean Damascène, le seul qui en ait parlé, ne dit rien du temps auquel ils parurent. D'ailleurs, dans son *Traité des Hérésies*, il appelle souvent *Hérétiques* des hommes impies et pervers, tels que l'on en a vu dans tous les

temps et qui n'ont formé aucune secte. Jamais ils n'ont été en plus grand nombre que parmi les Incrédules de notre siècle ; s'ils étoient moins ignorans, ils rougiroient peut-être de répéter les objections de Celse, de Julien, de Porphyre, des Marcionites, des Manichéens, et de quelques autres Hérétiques.

THÉOCRATIE, gouvernement dans lequel Dieu est censé seul souverain et seul législateur.

Il y a des Ecrivains qui ont prétendu que dans l'origine toutes les nations qui ont commencé à se policer, ont été sous le gouvernement *Théocratique* ; que les Egyptiens, les Syriens, les Chaldéens, les Perses, les Indiens, les Japonais, les Grecs et les Romains, ont commencé par ce gouvernement, parce que chez ces différens peuples les Prêtres ont eu grande part à l'autorité ; mais il nous paroît que ces Auteurs n'ont pas vu la vraie raison de ce phénomène politique, et qu'ils ont confondu des choses qu'il auroit fallu distinguer.

Ou ne peut pas douter que le gouvernement paternel ne soit le plus ancien de tous ; quelle autre autorité pouvoit-il y avoir lorsque les familles étoient encore isolées et nomades ? Comme le Père étoit en même temps le Ministre de la Religion, le Sacerdoce et le pouvoir civil se trouvèrent naturellement réunis. Lorsque plusieurs familles se rassemblèrent dans une ville ou dans un même canton, et s'associèrent pour se rendre plus fortes, il leur fallut un chef, et son pouvoir fut réglé sur le modèle de celui qu'avoient exercé auparavant les pères de famille ; ainsi la puissance civile, et l'autorité religieuse, continuèrent d'être entre
les

les mains du même chef. C'est ainsi que l'Écriture-Sainte nous représente Melchisédech et Jéthro, que Virgile nous peint Anius, et Diodore de Sicile les premiers Rois. Lorsqu'une nation devint plus nombreuse, les fonctions de la Royauté et celles du Sacerdoce se multiplièrent, on sentit la nécessité de les séparer. La principale affaire du Roi fut de rendre la justice civile, et de marcher à la tête des armées; celle du Prêtre fut de présider au culte divin. Mais comme l'on choisit ordinairement pour le Sacerdoce les anciens, les hommes les mieux instruits et les plus sages de la nation, ils devinrent les conseillers des Rois, et ils eurent toujours une grande part au gouvernement. Pour concevoir les raisons de ces divers états des choses, il est absurde de les attribuer à l'ambition, à l'imposture des Prêtres, à leur affectation de faire intervenir l'autorité divine partout; de même que les Rois n'exercèrent pas d'abord les fonctions du culte religieux en vertu de leur autorité civile, ainsi les Prêtres ne furent point admis à partager les fonctions civiles en qualité de Ministres de la Religion, mais par considération de leur capacité personnelle.

Dans la suite des siècles, les Rois trouvant leur attention trop partagée entre les soins de la politique, et ceux de rendre par eux-mêmes la justice aux peuples, se sont déchargés de cette dernière fonction sur des compagnies de Magistrats. Soupçonnerons-nous ces derniers d'être parvenus à partager ainsi l'autorité souveraine par ambition, par artifice, par imposture, en séduisant et en trompant les peuples et les Rois? non sans doute. En consultant le bon sens, et non la

Tome VIII.

passion, l'on voit que la nécessité, l'utilité, la commodité, l'intérêt public bien ou mal conçu, ont été les motifs de presque toutes les institutions sociales. Mais de même que l'on abuseroit des termes en nommant *Aristocratique* un gouvernement dans lequel un corps de Magistrature exerce une partie de l'autorité du Souverain, on n'en abuse pas moins en supposant *Théocratique* tout gouvernement dans lequel les Prêtres ont eu beaucoup de crédit et d'influence dans les affaires.

Posons donc pour principe que la vraie *Théocratie* est le gouvernement dans lequel Dieu lui-même est immédiatement l'auteur des lois civiles et politiques, aussi-bien que des lois religieuses, et daigne encore diriger une nation dans les cas auxquels les lois n'ont pas pourvu. Suivant cette notion, l'on ne peut pas disconvenir que le gouvernement des Israélites n'ait été *théocratique*.

Spencer, de *Legib. Hebræor. ritual.* l. 1, p. 174, a fait une Dissertation pour le prouver, mais il semble avoir oublié la raison principale, qui est que la législation mosaïque venoit immédiatement de Dieu; il nous paroît avoir poussé trop loin la comparaison entre la conduite que Dieu a tenue à l'égard des Israélites, et celle qu'un Roi a coutume de tenir à l'égard de ses sujets.

1.° Il observe très-bien que Dieu gouvernoit les Juifs, non-seulement par ses lois, mais encore par les oracles qu'il rendoit au Grand-Prêtre, et par les Juges qu'il établissoit lui-même; il falloit ajouter encore, par les Prophètes qu'il suscitoit de temps en temps, comme il l'avoit promis; *Deut. c. 18,*

G

ÿ. 18. Dieu est appelé le *Roi d'Israël*, mais il en est aussi nommé le Père, le Pasteur, le Rédempteur, le Sauveur, et tous ces titres convenoient également à Dieu; il étoit donc inutile de remarquer que sa royauté à l'égard des Israélites avoit été formée et cimentée par un traité solennel conclu dans toutes les formes, par lequel ils s'étoient engagés à être obéissans et fidèles à Dieu; quand il n'y auroit point eu de traité, ce peuple n'en auroit pas été moins tenu à l'obéissance et à la soumission : ce traité n'étoit pas encore conclu, lorsque Dieu leur intima ses lois. Nous ne pensons pas non-plus qu'en cela Dieu ait eu aucun égard à la coutume des autres peuples qui regardoient leurs dieux comme Rois, et qui adoroient leurs Rois morts comme des dieux; aucun de ces dieux prétendus n'avoit été Législateur de la nation qui l'adoroit, et n'avoit fait pour elle ce que Dieu faisoit pour les Israélites; les folles imaginations des Idolâtres n'étoient pas un modèle à suivre.

2.^o Nous applaudissons à Spencer, lorsqu'il dit que ce gouvernement paternel de Dieu étoit doux, pacifique, avantageux aux Israélites à tous égards, et que dans les différentes circonstances où ils se trouvèrent, sur-tout dans le Désert, il auroit été impossible à un homme de les gouverner, puisqu'ils n'y pouvoient subsister que par miracle. Aussi ne furent-ils heureux qu'autant qu'ils furent soumis à ce gouvernement divin; toutes les fois qu'ils manquèrent de fidélité à Dieu, ils en furent punis par des fléaux, et lorsqu'ils s'avisèrent de vouloir avoir à leur tête un Roi comme les autres nations, ils eurent bientôt sujet de s'en repentir; et, comme

Spencer le remarque, ce changement fatal fut la cause des malheurs que les Israélites attirèrent sur eux, et enfin de leur ruine entière. Mais nous ne voyons pas pourquoi il juge qu'à l'élection d'un Roi le gouvernement *Théocratique* cessa chez cette nation, puisque le code de lois que Dieu avoit donné continua toujours d'être suivi. Quelque vicieux, quelque impies qu'aient été plusieurs de leurs Rois, aucun d'eux n'est accusé d'avoir voulu l'abroger. Souvent ils ont violé les lois religieuses, en se livrant à l'Idolâtrie et en y entraînant les peuples, mais les lois civiles et politiques conservèrent toute leur force; les unes et les autres furent rétablies après la captivité de Babylone.

Lorsque Spencer envisage le Tabernacle comme le palais du Roi d'Israël, les Prêtres comme ses Officiers, les sacrifices comme sa table, l'arche comme son trône, etc., ces comparaisons sont ingénieuses, mais peu justes. Dieu ne cessa pas de gouverner les Israélites lorsque le Temple fut détruit par Nabuchodonosor, et que les sacrifices furent interrompus. Il dit que sous ce gouvernement *Théocratique* l'Idolâtrie devoit être punie de mort, parce que c'étoit un crime de lèse-Majesté; mais indépendamment de toute loi positive, l'Idolâtrie étoit un attentat contre la loi naturelle; on sait de combien d'autres crimes elle étoit la source; elle méritoit donc par elle-même le plus rigoureux châtimement. La violation publique du Sabbat étoit aussi punie de mort, sans être cependant un crime de lèse-Majesté. Ainsi, quoique la Dissertation de Spencer sur la *Théocratie* des Juifs soit savante et ingénieuse, elle n'est certainement pas juste à tous égards.

Un de nos Philosophes modernes qui a raisonné de tout au hasard et sans réflexion, a voulu faire voir que la *Théocratie* est un mauvais gouvernement, puisque sous ce régime il s'est commis une infinité de crimes chez les Juifs, et qu'ils ont éprouvé une suite presque continuelle de malheurs. Mais c'est une étrange manière de prouver que des lois sont mauvaises, parce qu'elles ont été mal observées, et que les infractions ont toujours été punies. Dieu n'avoit pas laissé ignorer aux Juifs les malheurs qui ne manqueroient pas de leur arriver lorsqu'ils seroient infidèles à ses lois; Moïse les leur avoit prédits dans le plus grand détail, *Deut. c. 28, v. 15* et suiv., et ses prédictions n'ont été que trop bien accomplies. Pour démontrer que le gouvernement *Théocratique* étoit vicieux en lui-même, il auroit fallu faire voir que les Juifs furent malheureux dans le temps même auquel ils furent le plus soumis à leurs lois; c'est ce que notre Dissertateur n'a eu garde d'entreprendre. Et comme il est ordinaire à un Philosophe irréligieux de déraisonner, celui-ci finit sa diatribe en disant que la *Théocratie* devoit être partout, puisque tout homme, ou Prince, ou batelier, doit obéir aux lois naturelles et éternelles que Dieu lui a données; or ces lois naturelles et éternelles sont les premières que Dieu avoit intimées aux Juifs; elles sont dans le code de Moïse à la tête de toutes les autres, et toutes les autres tendoient à faire observer exactement celles-là; ce code ne pouvoit donc pas être mauvais. Voyez JUIFS, §. 3.

THÉODORE DE MOPSUESTE,
Ecrivain célèbre qui a vécu sur la

fin du quatrième et au commencement du cinquième siècle de l'Eglise. Dans sa jeunesse il avoit été le condisciple et l'ami de S. Jean Chrysostôme, et il avoit embrassé comme lui la vie monastique. Il s'en dégoûta quelque temps après, reprit le soin des affaires séculières, et forma le dessein de se marier. S. Jean Chrysostôme, affligé de cette inconstance, lui écrivit deux lettres très-touchantes pour le ramener à son premier genre de vie. Elles sont intitulées, *ad Theodorum lapsum*, et se trouvent au commencement du premier tome des Ouvrages du saint Docteur. Ce ne fut pas en vain, *Théodore* céda aux vives et tendres exhortations de son ami, et renonça de nouveau à la vie séculière; il fut dans la suite promu au Sacerdoce à Antioche, et devint Evêque de la ville de *Mopsueste* en Cilicie. On ne peut pas lui refuser beaucoup d'esprit, une grande érudition, et un zèle très-actif contre les Hérétiques; il écrivit contre les Ariens, contre les Apollinaristes, et contre les Eunomiens; l'on prétend même que souvent il poussa ce zèle trop loin, et qu'il usa plus d'une fois de violence contre les Hétérodoxes.

Mais il ne sut pas se préserver lui-même du vice qu'il vouloit réprimer. Imbu de la doctrine de Diodore de Tarse son Maître, il la fit goûter à Nestorius, et il répandit les premières semences du Pélagianisme. On l'accuse en effet d'avoir enseigné qu'il y avoit deux personnes en Jésus-Christ, qu'entre la Personne divine et la Personne humaine il n'y avoit qu'une union morale; d'avoir soutenu que le Saint-Esprit procède du Père et non du Fils; d'avoir nié, comme Pélagé, la communication et les

suites du péché originel dans tous les hommes. Le savant Ittigius, *Dissert.* 7, §. 13, a fait voir que le Pélagianisme de *Théodore de Mopsueste* est sensible, sur-tout dans l'ouvrage qu'il fit contre un certain *Aram* ou *Aramus*, et que sous ce nom, qui signifie *Syrien*, il vouloit désigner *Saint Jérôme*, parce que ce Père avoit passé la plus grande partie de sa vie dans la Palestine, et qu'il avoit écrit trois Dialogues contre *Pélage*. De plus *Assémani*, *Biblioth. Orient.* t. 4, c. 7, §. 2, reproche à *Théodore* d'avoir nié l'éternité des peines de l'Enfer, et d'avoir retranché du Canon plusieurs Livres sacrés. Il fit un nouveau symbole, et une liturgie dont les Nestoriens se servent encore.

Il exerça aussi sa plume contre *Origène* et contre tous ceux qui expliquoient l'Ecriture-Sainte comme ce Père dans un sens allégorique. *Hébedjésu*, dans son *Catalogue des Ecrivains Nestoriens*, lui attribue un ouvrage en cinq livres, *contra Allegoricos*. Dans ses Commentaires sur l'Ecriture-Sainte, qu'il expliqua, dit-on, toute entière, il s'attacha constamment au seul sens littéral. Il en a été beaucoup loué par *Mosheim*, *Histoire Ecclés.* 5.^e siècle, 2.^e part., c. 3, §. 3 et 5, et celui-ci blâme d'autant les Pères de l'Eglise qui en ont agi autrement. Voyez ALLÉGORIE. Mais s'il faut juger de la bonté d'une méthode par le succès, celle de *Théodore* et de ses imitateurs n'a pas toujours été heureuse, puisqu'elle ne l'a pas préservé de tomber dans des erreurs. Il donna du Cantique des Cantiques une explication toute profane qui scandalisa beaucoup ses contemporains; en interprétant les

Prophètes, il détourna le sens de plusieurs passages que l'on avoit jusqu'alors appliqués à Jésus-Christ, et il favorisa ainsi l'incrédulité des Juifs. On a fait parmi les modernes le même reproche à *Grotius*, et les Sociniens en général ne l'ont que trop mérité. Le Docteur *Lardner*, qui a donné une liste assez longue des ouvrages de *Théodore de Mopsueste*, *Credibility of the Gospel History*, t. 11, p. 389, en rapporte un passage tiré de son *Commentaire sur l'Evangile de S. Jean*, qui n'est pas favorable à la divinité de Jésus-Christ; aussi les Nestoriens n'admettoient-ils ce dogme que dans un sens très-impropre. Voyez NESTORIANISME.

C'est donc une affectation très-imprudente de la part des Critiques Protestans, de douter si *Théodore* a véritablement enseigné l'erreur de *Nestorius*, s'il n'a pas été calomnié par les allégoristes contre lesquels il avoit écrit. Il n'est pas besoin d'une autre preuve de son hérésie, que du respect que les Nestoriens ont pour sa mémoire; ils le regardent comme un de leurs principaux Docteurs, ils l'honorent comme un Saint, ils font le plus grand cas de ses écrits, ils célèbrent sa liturgie. Il est vrai que cet Evêque mourut dans la communion de l'Eglise, sans avoir été flétri par aucune censure, mais l'an 553 le deuxième Concile de Constantinople condamna ses écrits comme infectés du Nestorianisme.

Le plus grand nombre perdus, il n'en reste que des fragmens dans *Photius* et ailleurs, mais on est persuadé qu'une bonne partie de ses Commentaires sur l'Ecriture, sont encore entre les mains des Nestoriens. On ajoute que son *Commentaire sur les douze petits*

Prophètes est conservé dans la Bibliothèque de l'Empereur, et M. le Duc d'Orléans, mort à Sainte-Genève en 1752, a prouvé dans une savante dissertation, que le Commentaire sur les Psaumes, qui porte le nom de *Théodore d'Antioche* dans la chaîne du P. Cordier, est de *Théodore de Mopsueste*.

THÉODORET, Evêque de Cyr, dans la Province Euphratésienne, né à Antioche, selon les uns en 386, selon d'autres en 393, et mort l'an 458, a été l'un des plus savans et des plus célèbres Pères de l'Eglise; à la connoissance des langues grecque, hébraïque et syriaque, il joignoit une grande érudition sacrée et profane, et beaucoup d'éloquence.

Prévenu d'estime et d'amitié pour Nestorius, il eut pendant long-temps de la répugnance à le croire coupable d'hérésie; il crut qu'il pensoit mieux qu'il ne parloit, et il l'exhorta plus d'une fois à s'expliquer, mais il ne put rien obtenir de cet opiniâtre. Indisposé d'ailleurs contre Saint Cyrille d'Alexandrie, antagoniste de Nestorius, il crut apercevoir dans ses ouvrages les erreurs d'Apollinaire, et il écrivit contre lui avec beaucoup d'aigreur; mais détrompé dans la suite, il se réconcilia avec Saint Cyrille, et reconnut la catholicité de sa doctrine. Attaqué personnellement à son tour par les Eutychiens, comme partisan de Nestorius, et appelé au Concile général de Chalcédoine, il présenta dans la septième session, tenue le 26 Octobre 451, une requête pour demander que l'on examinât ses écrits et sa foi; on lui répondit qu'il suffisoit qu'il dît anathème à Nestorius; il le fit, et on le déclara Ca-

tholique; il n'y a aucun lieu de douter que cet anathème n'ait été sincère, la conduite de Nestorius l'avoit détrompé sur le compte de cet Hérésiarque.

Mais les écrits de *Théodore* contre S. Cyrille subsistoient, et en les composant dans les premières chaleurs de la dispute, il ne s'étoit pas toujours exprimé avec assez d'exactitude. Aussi l'an 553, lorsqu'il fût mort dans la paix de l'Eglise, et absous par le Concile de Chalcédoine, ces mêmes écrits furent examinés avec rigueur dans le deuxième Concile de Constantinople, et condamnés avec ceux d'Ibas et de Théodore de Mopsueste; c'est ce que l'on a nommé *les trois Chapitres*. Voyez **CONSTANTINOPLE**.

Outre l'Histoire Ecclésiastique de Théodore, qui est la continuation de celle d'Eusèbe, on a de lui des Commentaires sur l'Ecriture-Sainte, l'Histoire des Hérésies, les vies de trente Solitaires, la *Thérapeutique* en douze discours destinés à guérir les préjugés des Païens contre le Christianisme, dix sermons ou discours sur la Providence; des dialogues contre les Eutychiens, des lettres, etc. Ces ouvrages furent publiés par le P. Sirmond, à Paris, en 1642, en quatre volumes *in-fol.* Le P. Garnier y en ajouta un cinquième en 1684. Ce nouvel Editeur, dans ses dissertations, a traité *Théodore* avec trop de rigueur; il lui a imputé des erreurs desquelles il est facile de le disculper. Il pousse l'injustice de ses soupçons jusqu'à croire que *Théodore* n'a fait son *Histoire des hérésies* que pour avoir occasion de rendre suspecte la foi de S. Cyrille et des Orthodoxes, en faisant l'apologie de sa propre croyance et de

celle de Nestorius. Comme dans le quatrième livre, c. 11, il condamne absolument le Nestorianisme, le P. Garnier soupçonne encore que ce chapitre a été ajouté par une autre main. C'est pousser trop loin la prévention. Aussi le P. Sirmond, le P. Alexandre, Tillemont, Ittigius, Graveson, et d'autres critiques ont été plus équitables, ils ont justifié *Théodoret*. On peut voir une bonne notice de sa vie et de ses ouvrages, *Vies des Pères et des Martyrs*, tom. 1, p. 464, et dans Lardner, *Credibility*, etc. t. 13, c. 131.

Il y a dans la *Bibliothèque Germanique*, t. 48, une Dissertation de M. Baratier, savant précoce, mort avant l'âge de vingt ans, dans laquelle il a entrepris de prouver que les *Dialogues contre les Eutychiens*, et les *Vies des Solitaires* ne sont pas de *Théodoret*; Lardner juge qu'en effet ces *Dialogues sur l'Incarnation* sont supposés; quant aux *Vies des Solitaires*, intitulées *Philotée*, il pense qu'elles ont pu être interpolées, qu'il y a des méprises indignes d'un savant tel que *Théodoret*, et des faits qui ne s'accordent pas avec ce qu'il a rapporté dans son *Histoire Ecclésiastique*. Mais ces critiques auroient dû faire attention qu'un savant très-laborieux, et qui a beaucoup écrit, a pu oublier dans ses derniers ouvrages ce qu'il avoit dit dans les premiers, et corriger des fautes qu'il avoit commises, sans se donner la peine de les effacer dans ses écrits précédens. Pour en juger avec certitude, il faudroit savoir exactement les dates des différens ouvrages de *Théodoret*, et peut-être avoir ceux qui nous manquent; sans cela les conjectures peuvent toujours être fautive.

Dans ses *Discours sur la Providence*, ce Père fait paroître une connoissance de la physique et de l'histoire naturelle plus étendue que son siècle ne sembloit le comporter. Après avoir montré la sagesse et les attentions de la Providence dans l'ordre de la nature, et dans l'ordre de la société, il montre dans l'ordre de la grâce, et il y donne la plus haute idée du bienfait de la rédemption. La *Thérapeutique* est une excellente apologie du Christianisme, et une démonstration complète des erreurs, des absurdités et des désordres qui régnoient dans le Paganisme; on y voit que *Théodoret* étoit parfaitement instruit de tous les systèmes de la Philosophie Païenne, il semble y avoir eu le dessein de réfuter les calomnies et les sophismes de l'Empereur Julien.

En rendant compte de cet ouvrage, Lardner, après avoir donné de grands éloges aux talens et à l'éloquence de l'Auteur, lui sait mauvais gré de l'apologie qu'il a faite, dans le 8.^e livre, du culte rendu aux Martyrs; il lui reproche d'avoir dit aux Païens que Dieu a mis les Martyrs à la place de leurs divinités. L'Ecriture, dit-il, ne nous a point enseigné ce culte, les Martyrs des premiers temps de l'Eglise n'ont jamais ambitionné cet honneur; ils détestoient toute espèce d'idolâtrie, ils ont donné leur vie plutôt que de rendre leur adoration à d'autres qu'à Dieu seul et à son Christ.

C'est au moins pour la centième fois que les Protestans répètent contre nous cette accusation d'idolâtrie, et nous en avons démontré l'injustice au mot PAGANISME, §. 6. 1.^o Il est faux que *Théodoret* dise que les Martyrs ont été mis à la place

des divinités du Paganisme, il déclare au contraire que les Martyrs ne sont ni des génies, ni des démons, comme les Païens le pensoient à l'égard de leurs dieux; il montre la différence qu'il y a entre le culte que les Chrétiens rendent aux Martyrs, et celui que les Païens rendoient à leurs héros. 2.^o Il est à présumer que *Théodoret*, très-instruit de la doctrine de l'Ecriture-Sainte et de l'histoire des premiers temps de l'Eglise, étoit pour le moins aussi capable qu'un Protestant du dix-huitième siècle, de juger si un culte étoit ou n'étoit pas idolâtre, et s'il avoit ou n'avoit pas été pratiqué dès la naissance du Christianisme. Voy. MARTYR, §. 6.

Barbeyrac, *Traité de la morale des Pères*, c. 17, §. 3, blâme *Théodoret* d'avoir approuvé le refus que fit un Evêque de Perse de rebâtir un temple du feu qu'il avoit brûlé, et d'avoir donné pour raison que dans cette circonstance, rebâtir un Temple au feu eût été un crime égal à celui de l'adorer comme les Perses, *Hist. Ecclés.* l. 5, c. 39. Déjà au mot MARTYR, §. 3, nous avons fait voir que *Théodoret* n'a pas exactement rapporté le fait dont il s'agit. Assémani, *Biblioth. Orient.* t. 3, p. 371, a prouvé par le témoignage des Auteurs Syriens, que le Temple du feu n'avoit pas été brûlé par cet Evêque nommé Abdas ou Abdas, mais par un Prêtre de son Clergé. *Théodoret*, après avoir blâmé ce trait de faux zèle, a donc pu approuver le refus de cet Evêque, 1.^o parce qu'il y avoit de l'injustice à le rendre responsable du fait d'autrui. 2.^o Parce que les Chrétiens auroient pu être scandalisés de ce qu'il rebâtissoit un Temple de la destruction du-

quel il n'étoit pas coupable, et que les ennemis du Christianisme en auroient triomphé. Une circonstance de plus ou de moins suffit pour changer absolument la nature d'un fait. C'est donc mal à propos que Bayle et la foule des Incrédulés ont tant insisté sur celui-ci, pour faire voir les excès auxquels le zèle de Religion a coutume de se porter, pour prouver que les Chrétiens ont souvent été des séditieux qui méritoient d'être punis, et que les Pères de l'Eglise ont quelquefois donné de mauvaises leçons de morale. C'est presque le seul trait d'un faux zèle qu'ils aient pu citer dans toute l'antiquité Ecclésiastique.

THÉODOTIENS, sectateurs de Théodote de Byzance, surnommé le *Corroyeur*, à cause de sa profession, Hérétique qui forma un parti sur la fin du second siècle. Les Auteurs Ecclésiastiques qui en ont parlé, s'accordent à rapporter que pendant la persécution que souffrirent les Chrétiens sous Marc-Aurèle, *Théodote* arrêté avec plusieurs autres, n'eut pas le courage d'être Martyr, qu'il renia Jésus-Christ pour échapper au supplice. Couvert d'ignominie dès ce moment, il crut éviter la honte en se sauvant à Rome, mais il y fut reconnu et autant détesté des Chrétiens que dans sa patrie. Pour pallier son crime, il dit que suivant l'Evangile, celui qui a blasphémé contre le Fils de l'homme sera pardonné; il osa même ajouter qu'il avoit renié un homme et non un Dieu, que Jésus-Christ n'avoit rien au-dessus des autres hommes qu'une naissance miraculeuse, des dons de la grâce plus abondans et des vertus plus parfaites. Il fut condamné et excommunié par le Pape Victor, qui,

suivant les Chronologistes , tint le siège de Rome depuis l'an 185 jusqu'en 197.

A peu près dans le même temps , un certain Artémas ou Artémon répandit encore à Rome une doctrine semblable , et trouva aussi des disciples qui furent nommés *Artémonites*. Il disoit que Jésus-Christ n'avoit commencé à recevoir la Divinité qu'à sa naissance. On comprend que par la *Divinité* il entendoit seulement des qualités divines , et que suivant son opinion Jésus-Christ ne pouvoit être appelé *Dieu* que dans un sens improprie.

Il est difficile de savoir précisément en quoi la doctrine de ces deux Hérétiques s'accordoit ou se contredisoit , les anciens ne nous l'apprennent pas assez clairement. Il est seulement probable que les partisans de l'un et de l'autre se réunirent et ne formèrent qu'une seule secte , qui ne fut ni fort nombreuse , ni de longue durée.

En effet , un ancien Auteur , que l'on croit être Caïus , Prêtre de Rome , qui avoit écrit contre Artémon , et duquel Eusèbe a rapporté les paroles , *Hist. Ecclés.* , l. 5 , c. 28 , semble confondre ensemble les *Théodotiens* et les *Artémonites* , il leur fait les mêmes reproches. Ces sectaires , dit-il , soutiennent que leur doctrine n'est pas nouvelle , qu'elle a été enseignée par les Apôtres , et suivie dans l'Eglise jusqu'au Pontificat de Victor et de Zéphyrin son successeur , mais que la vérité a été altérée depuis ce temps-là ; or , on les réfute non-seulement par les divines Ecritures , mais par les écrits de ceux de nos frères qui ont vécu avant Victor , par les Hymnes et les Cantiques des premiers Fidèles qui attribuent la Divinité à Jésus-Christ , enfin par la

censure portée par Victor contre Théodote. Ce même Auteur les accuse , non-seulement de pervertir le sens des Ecritures par des subtilités de logique , mais d'en avoir corrompu le texte , et il le prouve par la confrontation de leurs copies avec les exemplaires plus anciens qu'eux , et par la diversité de leurs prétendues corrections , de rejeter même la Loi et les Prophètes , sous prétexte que la grâce de l'Evangile leur suffit.

S'il étoit certain que les extraits de Théodote , qui se trouvent à la suite des ouvrages de Clément d'Alexandrie , sont de Théodote le Corroyeur , il faudroit lui attribuer encore d'autres erreurs ; mais il y a eu un second Théodote , surnommé *le Changeur* ou *le Banquier* , disciple du premier , et qui fut le chef de la secte des Melchisédéciens ; on en connoît un troisième de même nom , qui étoit disciple de Valentin. Or , l'Auteur des extraits enseigne que le Fils de Dieu , les Anges , les âmes humaines et les démons sont corporels , que les Anges sont de différens sexes , que Jésus-Christ avoit besoin de rédemption , et qu'il l'obtint lorsqu'une colombe descendit sur lui après son baptême ; que Dieu le Père avoit souffert en Jésus-Christ , que Jésus-Christ avoit deux âmes , l'une matérielle , l'autre spirituelle et divine qui se sépara de lui avant sa passion ; que les choses de ce monde , et même les actions humaines , sont déterminées par le cours des astres , etc. Ces rêveries semblent plus analogues aux erreurs des Valentinien qu'à celles des *Théodotiens*.

Quoi qu'il en soit , on peut faire sur ces anciennes hérésies des réflexions importantes. 1.^o Théodote ,

intéressé par son système à déprimer Jésus-Christ, avouoit cependant sa naissance miraculeuse et son éminente sainteté; il jugeoit donc que la narration des Évangélistes étoit inattaquable. 2.^o Il s'ensuit qu'au second siècle la Divinité de Jésus-Christ étoit un dogme universellement cru dans l'Eglise, et regardé comme un article fondamental du Christianisme; sans cette raison, l'apostasie n'auroit pas été considérée comme un crime si énorme. 3.^o L'on étoit convaincu que ce dogme étoit clairement enseigné dans l'Ecriture-Sainte, et même dans les Prophéties; l'on y donnoit donc pour lors le même sens que nous y donnons, puisque pour soutenir leurs erreurs, les *Théodotiens* étoient réduits à corrompre les unes et à rejeter les autres. 4.^o L'on étoit persuadé comme aujourd'hui que Saint Justin, Tatien, Miltiade, Saint Irénée, Clément d'Alexandrie, Mélicon, etc., avoient formellement professé la Divinité de Jésus-Christ, puisque l'on opposoit leur témoignage à ceux qui la nioient; de quel front les Sociniens peuvent-ils aujourd'hui soutenir le contraire? 5.^o Pour réfuter les Hérétiques, on ne se bornoit pas à leur citer l'Ecriture-Sainte; on leur alléguoit encore la tradition, la doctrine des Pères, les Cantiques de l'Eglise, la Prédication publique et générale, comme nous faisons encore. C'est aux Hétérodoxes de voir les conséquences que nous sommes en droit de tirer contre eux de tous ces faits. V. Tillemont, tom. 3, p. 68; Pluquet, *Dict. des Hérésies*, etc.

THÉODOTIEN, traducteur du texte hébreu. Voyez SEPTANTE, §. 3; VERSION, etc.

☞ THÉOLOGAL, s. m. (*Droit canon.*), est un Chanoine, dont les fonctions consistent à prêcher et enseigner dans une Eglise Cathédrale ou Collégiale.

L'établissement des *Théologaux* remonte au Concile de Latran, tenu en 1179 sous Alexandre III; il y fut ordonné qu'on établiroit un *Théologal* dans chaque Eglise Métropolitaine, pour enseigner la Théologie aux Ecclésiastiques de la Province qui seroient en état de l'étudier.

Ce Décret demeura néanmoins sans exécution dans plusieurs Eglises, jusqu'en 1431, qu'il fut ordonné par le Concile de Bâle, qu'il y auroit un *Théologal* dans toutes les Eglises Cathédrales; que quelque Collateur que ce fût, seroit tenu, sitôt que l'occasion s'en présenteroit, de nommer pour Chanoine un Prêtre licencié ou Bachelier formé en Théologie, qui eût étudié dix ans dans quelque Université privilégiée, pour faire des leçons deux fois, ou au moins une fois par semaine; et qu'autant de fois qu'il y manqueroit, il pourroit être privé, à l'arbitrage du Chapitre, des distributions de toute une semaine.

Le Concile de Trente approuva cet établissement des *Théologaux*, et il a pareillement été autorisé par les Ordonnances de nos Rois.

L'article 8 de celle d'Orléans porte, que dans chaque Eglise Cathédrale ou Collégiale, il sera réservé une Prébende affectée à un Docteur en Théologie, à la charge qu'il prêchera et annoncera la parole de Dieu chaque jour de Dimanche et de Fête solennelle, et qu'il fera, trois autres jours de la semaine, une leçon publique de l'Ecriture-Sainte.

L'Ordonnance de Blois ordonne l'exécution des dispositions précédentes, excepté pour les Eglises où il n'y a que dix Prébendes avec la principale dignité.

Et l'Edit du mois d'Avril 1695, veut que les *Théologaux* puissent, ainsi que les Curés, prêcher dans les Eglises où ils sont établis, sans qu'il leur faille aucune permission plus spéciale.

Les Patrons et Collateurs ont la disposition des Prébendes *Théologiques* comme des autres Prébendes, pourvu toutefois qu'ils en disposent en faveur de personnes qui aient les qualités requises.

Les Loix qui ont établi les *Théologaux*, n'ont donné aucune atteinte à ce droit de Patrons et Collateurs; et l'on trouve dans les Mémoires du Clergé, que l'Evêque de Vabres ayant voulu contester à son Chapitre la collation de la Prébende *Théologique*, il fut débouté de sa prétention par un Arrêt du Parlement de Toulouse, qui maintint le Chapitre dans le droit de nommer à cette Prébende.

Mais, comme l'emploi des *Théologaux* est une principale partie du Ministère des Evêques, ils ne peuvent faire aucune des fonctions attachées à leur état, avant d'avoir obtenu pour cet effet l'approbation et mission canonique. C'est ce qui résulte particulièrement de l'Edit du mois de Janvier 1682.

Si l'on s'en tenoit aux termes des Décrets des Conciles, de la Pragmatique et du Concordat, il suffiroit d'être Bachelier formé en Théologie, pour être pourvu d'une Prébende *Théologique*. Telle est l'opinion de l'Editeur des Mémoires du Clergé; mais cette opinion est une erreur. Les Ordonnances d'Orléans et de Blois ont affecté les

Prébendes *Théologiques* aux Théologiens, c'est-à-dire, aux Docteurs en Théologie, sans qu'elles puissent être conférées à gens qui ne seroient pas de cette qualité. C'est d'ailleurs ce qu'ont jugé deux Arrêts, l'un du 17 Août 1721, rendu pour la Prébende *Théologique* de Beaune, et l'autre du 11 Février 1626, rendu pour celle de Senlis.

Le Parlement de Paris a même jugé, par un Arrêt du 17 Avril 1651, qu'il y avoit abus dans une signature de Cour de Rome, accordée par le Pape au sieur de Gest, pour la Prébende *Théologique* de l'Eglise de Toulouse, à condition qu'il prendroit le bonnet de Docteur dans l'année; et le dévolutaire fut maintenu. Il suit de cet Arrêt, que le degré de Docteur est requis dans le temps de la provision de Cour de Rome, et qu'il ne suffit pas de l'avoir au moment du *Visa*.

Les Religieux sont incapables de posséder des Prébendes *Théologiques*, quand même ils seroient Docteurs en Théologie et bons Prédicateurs. Soëfve rapporte un Arrêt du 17 Avril 1663, qui l'a ainsi jugé contre un Jacobin.

Desnoyers, sur les définitions canoniques, cite un autre Arrêt du 8 Juillet 1690, par lequel il a été jugé contre le Chapitre d'Angoulême, que quand l'Evêque avoit conféré la Prébende *Théologique*, le Chapitre n'étoit pas partie capable d'opposer l'incapacité du sujet, mais cela ne doit s'entendre que de l'incapacité relative aux mœurs ou à la doctrine, et non de celle qui concerne les degrés ou la qualité de Séculier.

Quoique, par les Ordonnances d'Orléans et de Blois, les Théolo-

giens aient été chargés, comme on l'a vu, de prêcher tous les Dimanches et Fêtes solennelles, et de faire, trois fois la semaine, des leçons sur l'Ecriture-Sainte, il y a des Eglises, comme celle de Paris, où les *Théologaux* ne sont obligés qu'à faire trois ou quatre Sermons par année, sans être tenus de faire aucune leçon, attendu que dans ces Eglises il y a des Sermons fondés, et des Universités où l'on enseigne la Théologie.

Dans d'autres Eglises la modicité du revenu des Prébendes *Théologiques*, les clauses des Actes d'établissement de ces Prébendes, et d'autres circonstances particulières, ont également fait diminuer les obligations des *Théologaux*.

Suivant le Concile de Basle, la Pragmatique et le Concordat, le *Théologal* qui remplit ses devoirs, est tenu présent à l'Office Divin, et quoiqu'il n'y ait pas assisté, il peut percevoir généralement tous les fruits de sa Prébende comme les Chanoines qui ont été assidus. Les Ordonnances d'Orléans et de Blois sont conformes à ces dispositions.

Il a de plus été jugé, par Arrêt du Parlement de Toulouse, du 3 Décembre 1676, que les *Théologaux* devoient être réputés présents, même pour les obits et autres distributions manuelles. Et Rebuffe, sur le Concordat, cite deux Arrêts des 4 Janvier 1523 et 20 Janvier 1544, qui ont déclaré abusifs les Statuts contraires à ce privilège des *Théologaux*.

Observez néanmoins que les Ordonnances n'ayant établi le principe dont il s'agit en faveur des *Théologaux*, qu'en considération de leurs obligations de prêcher et d'enseigner, il ne doit point avoir lieu

dans les Eglises où ils sont déchargés de ces devoirs. Dans ces Eglises, l'étendue du privilège du *Théologal* peut être réglée par les statuts du Chapitre.

Un Arrêt du Parlement d'Aix, du 26 Mars 1683, a jugé qu'un *Théologal* ne devoit point être député pour aller poursuivre des procès hors du lieu de sa résidence.

La Prébende *Théologale* est sujette à la régle et aux expectatives qui ont lieu dans le Royaume. (Extrait du *Dictionnaire de Jurisprudence*.)

THÉOLOGALE (Vertu). On appelle *Vertus Théologiques* celles qui ont pour objet Dieu lui-même, et pour motif une de ses perfections. Ainsi la foi, par laquelle nous croyons en Dieu et à sa parole, parce qu'il est la vérité même, incapable de se tromper, ou de nous induire en erreur; l'espérance, par laquelle nous nous confions à ses promesses, parce qu'il est fidèle à les remplir; la charité, par laquelle nous aimons Dieu à cause de sa bonté infinie, sont les trois Vertus *Théologiques*; nous avons parlé de chacune en particulier.

On appelle *Vertus morales* celles qui ont pour objet immédiat, non Dieu lui-même, mais les actions que Dieu commande, et pour motif la justice qu'il y a d'obéir à Dieu. Les Païens ont été capables de quelques vertus morales, mais ils n'avoient aucune idée des vertus *Théologiques*, parce qu'elles supposent la révélation, et une connoissance surnaturelle des attributs de Dieu. Voyez VERTU.

Il faut beaucoup de précision pour comprendre que la Religion est une Vertu morale, et non une Vertu *Théologale*. Comme l'acte

essentiel de la Religion est l'adoration intérieure qui a Dieu pour objet, et sa grandeur suprême pour motif, il semble d'abord qu'il n'y a aucune différence entre cette vertu, et les trois dont nous avons parlé. Mais il faut faire attention que la Religion peut être une vertu naturelle, quoique très-imparfaite, et toujours abusive, lorsqu'elle n'est pas éclairée et dirigée par la révélation; au lieu que la Foi, l'Espérance et la Charité supposent nécessairement une connoissance surnaturelle de Dieu.

THÉOLOGIE, suivant l'énergie du terme, c'est la science de Dieu et des choses divines, par conséquent la plus nécessaire de toutes les connoissances; elle ne peut paroître indifférente qu'à ceux qui ne veulent ni Dieu ni Religion.

L'on a coutume de la distinguer en *Théologie naturelle* et *Théologie surnaturelle*, et l'on entend par la première la connoissance de la Divinité telle qu'on peut l'acquérir par les seules lumières de la raison. Cette distinction paroît fondée sur ce qu'a dit S. Paul, *Rom. c. 1, v. 20*, que « ce qu'il y a d'invissible en Dieu est devenu visible » depuis la création, par les ouvrages qu'il a faits, même sa puissance éternelle et sa Divinité, de » manière que ceux qui ont connu » Dieu, et ne l'ont pas glorifié » comme Dieu, sont inexcusables. » Mais le même Apôtre nous avertit aussi, *1. Cor. c. 2, v. 11*, que « comme ce qui est de l'homme ne » peut être connu que par l'esprit » de l'homme, ainsi ce qui est de » Dieu ne peut être connu que par » l'esprit de Dieu. » Or, par *l'esprit de Dieu*, S. Paul entend certainement la lumière surnaturelle

acquise par révélation. Par là il nous fait comprendre que la connoissance de Dieu et de ses desseins, qui vient des seules lumières naturelles, est toujours très-bornée et très-fautive. Nous en sommes convaincus par les erreurs grossières dans lesquelles sont tombés sur ce sujet les Philosophes Païens qui étoient cependant les meilleurs génies de l'antiquité. Aussi les premiers Docteurs Chrétiens ont soutenu contre les Païens que les Ecrivains Hébreux, sur-tout les Prophètes, éclairés par la révélation, ont été beaucoup meilleurs *Théologiens* que tous les sages et les Philosophes du Paganisme.

Comme c'est uniquement de la *Théologie chrétienne* que nous avons à parler, nous entendons sous ce nom la science ou la connoissance de Dieu et des choses divines, qui nous a été donnée par Jésus-Christ, par ses Apôtres, par les Prophètes, et par les autres personnages que Dieu a chargés de nous enseigner. C'est donc une science qui, fondée sur des vérités révélées, en tire des conclusions sur Dieu, sur sa nature, sur ses attributs, sur ses volontés et ses desseins, et sur tout ce qui a rapport à Dieu. D'où il s'ensuit que la *Théologie* réunit dans sa manière de procéder l'usage de la raison à la certitude de la révélation, et qu'elle est fondée en partie sur les lumières de la Foi, et en partie sur celles de la nature ou de la Philosophie.

Il s'est trouvé des Critiques assez peu sensés pour blâmer ce mélange. En fait de Religion, disent-ils, il faudroit s'en tenir précisément aux vérités révélées, telles qu'elles sont énoncées dans la parole de Dieu; dès que l'on se permet d'en raisonner, c'est une source intarissable de

faux systèmes, de disputes et de divisions. Cette fureur des *Théologiens* n'a servi qu'à défigurer la Doctrine de Jésus-Christ et des Apôtres, à faire naître des schismes et des hérésies, à mettre aux prises toutes les sectes chrétiennes les unes contre les autres, etc.

S'en tenir à la pure parole de Dieu, est un très-beau projet en spéculation ; mais est-il possible ? C'est la question.

1.° Les Philosophes Païens ont attaqué le Christianisme dès sa naissance : S. Paul s'en plaignoit déjà ; suffisoit-il d'opposer le texte des Livres saints à des Adversaires qui n'en reconnoissoient point la Divinité, qui soutenoient que la doctrine de ces Livres étoit opposée au sens commun et aux plus pures lumières de la raison ? ou il falloit les laisser dogmatiser en liberté, séduire les Fidéles, détruire enfin le Christianisme, ou l'on étoit obligé de leur démontrer que la doctrine de ces Livres étoit plus raisonnable que la leur ; donc il falloit absolument se servir contre eux du raisonnement et de la Philosophie. Que les Apôtres, qui prouvoient la vérité de leur prédication par des miracles, n'aient pas eu besoin d'autres argumens, cela se conçoit ; mais Dieu n'avoit pas promis le même secours à leurs successeurs, ceux-ci ont donc été obligés de battre les Philosophes par leurs propres armes ; c'est ce qu'ont fait nos anciens Apologues.

2.° Les premiers Hérétiques ont suivi la même marche que les Philosophes ; tous ceux qui ont pris le nom de *Gnostiques*, attaquoient nos Mystères par des argumens philosophiques ; ils faisoient profession d'en savoir plus que les Apôtres et que tous les Auteurs sacrés.

On étoit donc forcé de leur prouver par des raisonnemens l'absurdité de leurs principes, la contradiction de leur doctrine, l'opposition de leurs sentimens à ceux des meilleurs Philosophes, et de leur faire voir que ceux-ci avoient enseigné plusieurs vérités confirmées par la révélation. Les Marcionites et les Manichéens admettoient deux principes, l'un du bien, l'autre du mal ; ils rejetoient l'ancien Testament et l'Histoire de la Création ; il ne servoit donc à rien de la leur opposer, on ne pouvoit les réfuter que par les argumens qui démontrent l'unité de Dieu et la sagesse du Créateur.

3.° Dans tous les siècles la même chose est arrivée, et nous nous trouvons encore aujourd'hui dans le même cas que les Docteurs Chrétiens du premier et du second siècles. Non-seulement les Incrédules répètent toutes les objections des anciens Hérétiques, et soutiennent que la doctrine de nos Livres sacrés choque de front les lumières de la raison ; mais les Protestans attaquent le Mystère de l'Eucharistie par des raisonnemens philosophiques ; à l'exemple des Ariens, les Sociniens se servent des mêmes armes pour combattre le Dogme de la Trinité et tous les autres Mystères. On a beau leur opposer le texte de l'Ecriture-Sainte, ils en éludent toutes les conséquences par des interprétations arbitraires. Les Déistes ne veulent admettre aucune révélation. Réfutera-t-on tous ces mécréans sans raisonner avec eux, et sans mêler la Philosophie à la *Théologie* ? Ceux mêmes qui blâment cette méthode sont forcés d'y avoir recours.

Ils diront peut-être qu'à la vérité elle est absolument nécessaire, mais qu'elle doit être contenue dans de

justes bornes; nous y consentons, il ne reste plus qu'à savoir qui posera ces justes bornes qu'il ne sera plus permis de passer. *Voyez PHILOSOPHIE et MÉTAPHYSIQUE.*

Une question communément agitée entre les *Théologiens* est de savoir quel est le degré de certitude des *Conclusions Théologiques*. On appelle ainsi les conséquences évidemment déduites de deux prémisses qui sont toutes deux révélées, ou dont l'une est révélée, et l'autre évidemment connue par la lumière naturelle; et l'on demande, 1.^o si ces conclusions sont aussi certaines que les propositions de Foi. 2.^o Si elles sont plus ou moins certaines que les conclusions des autres sciences. 3.^o Si elles le sont autant que les premiers principes de Géométrie, de Philosophie, etc.

On convient généralement que la révélation immédiate de Dieu proposée par l'Eglise, est le motif qui nous fait acquiescer aux vérités de Foi; et que la connexion évidemment aperçue entre la révélation et la conclusion théologique qui s'ensuit, est le motif qui nous fait acquiescer à celle-ci. De là il est aisé d'inférer, 1.^o qu'une vérité de Foi est plus certaine qu'une conclusion théologique, parce que la première est fondée sur la révélation immédiate de Dieu, et sur l'infailibilité de l'Eglise qui nous l'atteste; au lieu que la seconde est fondée sur une liaison aperçue par la lumière naturelle, lumière qui n'est pas aussi infailible que la véracité de Dieu et que le témoignage de l'Eglise.

2.^o Que les conclusions théologiques sont plus certaines que celles des autres sciences en général, parce que ces dernières sont souvent fondées sur de simples con-

tures, et que leur liaison avec les premiers principes n'est pas aussi évidente que la liaison des conclusions théologiques avec la révélation immédiate de Dieu.

3.^o Plusieurs anciens *Théologiens* ont soutenu que ces mêmes conclusions sont plus certaines que les premiers principes de nos connaissances, parce que ceux-ci ne sont pas aussi infailibles que la révélation de Dieu. Mais la plupart des modernes pensent le contraire; la première raison qu'ils en donnent est que nous acquiesçons aussi promptement et aussi fortement à ces axiomes: *Le tout est plus grand que la partie, deux choses égales à une troisième sont égales entre elles*, etc. qu'à celui-ci: *Dieu est la vérité même*. La seconde, est que Dieu est également l'Auteur de la raison et de la révélation, et que l'une nous est aussi nécessaire pour connaître les vérités naturelles, que l'autre pour connaître les vérités surnaturelles. La troisième, est que c'est la raison qui nous conduit à la Foi; nous croyons fermement les vérités révélées, parce que nous savons par la raison que Dieu ne peut ni se tromper, ni nous tromper nous-mêmes lorsqu'il daigne nous parler; nous sommes certains qu'il nous a parlé, par les motifs de crédibilité dont il a revêtu sa parole ou la révélation, et c'est encore à la raison de peser la valeur de ces motifs. Donc, disent-ils, il est impossible que le jugement par lequel nous y adhérons soit plus infailible que celui par lequel nous acquiesçons aux premiers principes du raisonnement. Holden, *de resolutione Fidei*, l. 1, c. 3.

Comme toutes les vérités dont la Théologie se propose l'examen,

sont ou spéculatives ou pratiques , elle se divise à cet égard en *Théologie spéculative* et en *Théologie morale*. La première est celle qui a pour objet d'exposer et de prouver les Dogmes qu'il faut croire , et de les défendre contre ceux qui les attaquent. Parmi ces Dogmes , les anciens Pères Grecs appeloient spécialement *Théologie* ceux qui regardent Dieu en lui-même , sa nature , ses attributs ; c'est pour cela qu'ils appeloient l'Evangéliste S. Jean , le *Théologien* par excellence , parce qu'il a enseigné la Divinité du Verbe plus clairement que les autres Apôtres , et que c'est par là qu'il a commencé son Evangile. Par la même raison S. Grégoire de Nazianze fut aussi surnommé le *Théologien* , parce qu'il avoit défendu avec beaucoup de force la Divinité du Verbe contre les Ariens. Dans ce sens les Grecs distinguoient la *Théologie* d'avec ce qu'ils appeloient l'*Economie* , c'est-à-dire , la partie de la Doctrine chrétienne qui traite du Mystère de l'Incarnation , de la Rédemption du monde , etc.

La *Théologie morale* ou pratique est celle qui s'occupe à déterminer les devoirs que Dieu nous impose , et à montrer le vrai sens des préceptes de l'Evangile , qui traite des vertus et des vices , qui fait voir ce qui est juste ou injuste , permis ou défendu , qui enseigne aux Fidèles leurs obligations dans les différents états , charges ou conditions dans lesquels ils peuvent se trouver. Les *Théologiens* moraux se nomment aussi *Casuites*. Voyez ce mot.

Quelques ennemis de la Religion n'ont pas rougi d'affirmer que la *Théologie* a dénaturé les sciences , et en a retardé les progrès ; nous avons fait voir le contraire aux mots

LETTRES et SCIENCES HUMAINES. Quant à la manière de la traiter , on distingue la *Théologie positive* , la *Théologie scholastique* , et la *Théologie mystique* ; il est bon de parler de chacune en particulier.

THÉOLOGIE POSITIVE. C'est la méthode de prouver les vérités de la Religion par l'Ecriture-Sainte et par la tradition ; elle suppose conséquemment la connoissance de la manière dont les Dogmes révélés ont été attaqués par les Hérétiques , et défendus par les Pères de l'Eglise ; on ne peut la posséder parfaitement sans savoir l'Histoire Ecclésiastique , sans avoir une notion des différentes hérésies qui se sont élevées successivement , sans être familiarisé avec les ouvrages des Pères. Puisque la Doctrine chrétienne est une Doctrine révélée de Dieu , la *Théologie* n'est point une science d'invention , mais de tradition ; par conséquent la *Théologie positive* est la seule vraie *Théologie*. C'est ainsi que les Pères , qui , après les Ecrivains sacrés , sont nos Maîtres , l'ont traitée. Ils ne se sont pas bornés à prouver par l'Ecriture-Sainte les Dogmes contestés , mais ils ont fondé le vrai sens de l'Ecriture sur la manière dont elle avoit été entendue dans l'Eglise depuis les Apôtres jusqu'à eux , et dont elle avoit été expliquée par les Docteurs qui les avoient précédés. Comme la plupart de ces saints Personnages étoient recommandables par leur éloquence aussi-bien que par leur érudition , ils n'ont pas négligé d'en faire usage , ils se sont servis des lettres humaines et des sciences profanes pour la défense de nos saintes vérités.

Aujourd'hui les ennemis de l'Eglise Catholique ne sont pas moins

habiles à travestir la doctrine des Pères qu'à tordre le sens de l'Ecriture-Sainte ; les *Théologiens* sont donc obligés de chercher également dans ces deux sources la véritable intelligence des Dogmes révélés. Après dix-sept siècles de combats contre des Adversaires de toute espèce, on doit comprendre de quelle immense étendue est la carrière que doivent parcourir ceux qui se consacrent à l'étude de la *Théologie*.

Les monumens de la révélation sont écrits dans deux langues, dont l'une a cessé d'être vivante depuis deux mille cinq cents ans, l'autre ne fut jamais commune dans nos climats. Dans toutes les disputes, les Hétérodoxes, souvent incommodés par les versions, en appellent aux originaux ; et nous sommes obligés de les consulter ; nous ne nous en plaindrons pas, s'ils se bornoient à exiger cette précaution. Mais lorsque, pour détourner le sens d'un passage et pour en esquiver les conséquences, ils ont recours à des subtilités de grammaire et de critique, à des changemens de ponctuation, aux variantes des manuscrits, à l'ambiguïté d'un terme grec, ou hébreu, à la différence des anciennes versions, etc. Ils prouvent assez qu'ils sont bien résolus de n'être jamais convaincus ; mais il seroit honteux pour un *Théologien* de ne pas être aussi exercé à défendre la vérité qu'ils le sont à soutenir l'erreur.

Un nouveau genre de travail nous est survenu depuis environ un siècle. Pour attaquer la vérité de l'Histoire sainte, les Incrédules ont fouillé dans les Annales de tous les Peuples et dans les Ecrits de tous les Auteurs profanes ; il a donc fallu vérifier tous ces témoi-

gnages, en peser la valeur, les comparer à celui des Auteurs sacrés ; et ceux qui en ont pris la peine y ont souvent trouvé des avantages auxquels ils ne s'attendoient pas. Pour renverser la Chronologie de l'Ecriture-Sainte, on a eu recours aux calculs astronomiques, mais cette nouvelle tentative n'a pas mieux réussi aux Incrédules que la précédente. On a entrepris de justifier toutes les fausses religions aux dépens de la nôtre ; par un parallèle injurieux, ou nous a opposé les livres des Chinois, le Zend-Avesta de Zoroastre, les Schasters des Indiens, l'Alcoran de Mahomet ; les défenseurs du Christianisme ont donc été obligés d'entrer dans toutes ces discussions, et jusqu'à présent il ne paroît pas qu'ils y aient eu du dessous.

A présent c'est la Physique, l'Histoire Naturelle, la Cosmographie dont on implore le secours ; après avoir interrogé les Cieux, l'on descend dans les entrailles de la terre, dans le sein des mers, dans les débris des volcans, pour y trouver des preuves de l'antiquité du monde et de la fausseté de la Cosmographie des Livres saints. On a forgé sur ce sujet des systèmes et des conjectures de toute espèce ; heureusement des Physiciens plus sensés et plus habiles que les Incrédules, ont renversé tous ces édifices frivoles, et ont fait voir que jusqu'à présent la narration des Auteurs sacrés n'a reçu aucune atteinte. Ainsi, grâce à l'opiniâtreté des Incrédules, aucune science ne peut être désormais étrangère aux *Théologiens*, et sans être obligés à aucune reconnaissance, ils ont reçu de leurs adversaires mêmes des armes pour les vaincre.

Depuis que la *Théologie* a fait

de

de si grands progrès, il peut être permis de proposer, sans prétention, un plan peut-être plus convenable et plus régulier que celui que l'on a suivi jusqu'ici, pour former une *Théologie* complète. Puisque c'est Dieu, ses attributs, ses desseins, ses opérations dans l'ordre de la nature et de la grâce qui sont l'unique objet de cette science, il seroit à souhaiter que le nom de Dieu fût à la tête de tous les *Traité Théologiques*. Ainsi l'on parleroit, 1.^o de Dieu en lui-même, de ses attributs, soit absolus, soit relatifs. 2.^o De Dieu Créateur et Conservateur, par conséquent de ses divers ouvrages. 3.^o De Dieu Législateur, Rémunérateur et Vengeur de ses différentes Lois, soit naturelles, soit positives. 4.^o De Dieu Rédempteur et Sauveur; titre qui comprendroit la mission de Jésus-Christ, ses divins caractères, et l'économie générale du Christianisme. 5.^o De Dieu Sanctificateur, et des moyens que sa bonté emploie pour opérer ce grand ouvrage. 6.^o De Dieu dernière fin de toutes choses. Il nous paroît que l'on pourroit aisément placer sous ces titres divers tous les objets dont les *Théologiens* ont coutume de s'occuper. Mais ce n'est point à nous de prescrire de nouvelles méthodes; nous sommes faits pour recevoir la loi de nos Maîtres, et non pour la leur donner.

Dans un recueil de dissertations *Théologiques* publié par Mosheim en 1733, il y en a trois de *Theologo non contentioso*, et un discours de *Jesu Christo unice Theologo imitando*. On y trouve de bonnes réflexions et des leçons très-sages; mais l'Auteur lui-même ne les a pas exactement suivies. Il y montre tous les préjugés de sa secte; Tome VIII.

il y renouvelle des reproches contre les *Théologiens* Catholiques dont on a cent fois démontré l'injustice; il y fait paroître une prévention incurable contre les Pères de l'Eglise; il tourne en ridicule le respect que nous avons pour eux. Le résultat de ses dissertations est qu'il faudroit qu'un *Théologien* fût un Ange exempt de tous les défauts de l'humanité. S'il y en eut jamais de tels parmi les Luthériens, chose de laquelle il nous est très-permis de douter, ils ne ressembloient guère aux Fondateurs de la réforme. Plus d'une fois Mosheim a été forcé de convenir des excès dans lesquels ils sont tombés, et parmi les défauts qu'il a relevés, il n'en est aucun que l'on ne puisse leur reprocher avec justice. Il semble n'avoir fait son discours sur l'obligation d'imiter Jésus-Christ, seul parfait *Théologien*, que pour prouver qu'il ne faut pas imiter les Pères. Certainement Jésus-Christ ne lui a donné ni cette leçon ni cet exemple; ainsi la prière par laquelle il lui demande la grâce de l'imiter ne paroît pas avoir été exaucée.

N'y a-t-il pas de l'indécence et du ridicule à prêcher aux *Théologiens* la douceur, la modération, la patience, le sang-froid dans les disputes, pendant que l'on s'étudie à émouvoir leur bile par des impostures, par des calomnies, par des sarcasmes sanglans? C'est ce que font tous les jours les Protestans, fidèlement copiés par les Incrédules. Par ces exhortations pathétiques, ils semblent nous dire : *Soyez modérés, paisibles, doux et patiens, afin que nous puissions vous insulter et vous tourmenter impunément.*

L'on peut dire, malgré tous les

reproches contraires, que si la *Théologie* n'est pas encore portée au dernier degré de perfection, elle est du moins exempte, sur-tout dans l'université de Paris, de la plupart des défauts que l'on a reprochés aux *Théologiens* scholastiques desquels nous allons parler.

THÉOLOGIE SCHOLASTIQUE, méthode d'enseigner la *Théologie* ou de traiter les matières de Religion, qui s'introduisit dans l'Eglise pendant l'onzième et le douzième siècles. Elle consistoit, 1.^o à réduire toute la *Théologie* en un seul corps, à distribuer les questions par ordre, de manière que l'une pût contribuer à éclaircir l'autre, à faire ainsi du tout un système lié, suivi et complet; 2.^o à observer dans les raisonnemens les règles de la Logique, à se servir des notions de la Métaphysique; à concilier ainsi, autant qu'il est possible, la Foi avec la raison, et la Religion avec la Philosophie. Jusque-là cette manière de procéder n'a rien de répréhensible, et l'on ne peut pas dire que dans l'onzième siècle ces deux méthodes fussent absolument nouvelles.

En effet, au septième siècle, suivant ce que dit Mosheim, Tayo de Saragosse avoit tenté de réduire la *Théologie* en un seul corps; S. Jean Damascène y réussit mieux au huitième, dans ses quatre Livres de la *Foi orthodoxe*, et il se servit, pour éclaircir nos Dogmes, de la Philosophie d'Aristote. Long-temps avant lui nos anciens Apologistes s'étoient attachés à faire voir que plusieurs vérités révélées avoient été, du moins confusément, aperçues par les meilleurs Philosophes.

Mais comme cet exemple n'avoit pas été suivi par les *Théologiens*

latins, on regarde Saint Anselme, Archevêque de Cantorbéry, mort l'an 1109, comme le premier qui ait donné un système complet de *Théologie*. Lanfranc son maître, dans ses disputes contre Béranger au sujet de l'Eucharistie, avoit montré la méthode de concilier nos Mystères avec les principes de la Philosophie. On prétend que l'ouvrage de S. Anselme fut surpassé par celui d'Hildebert, Archevêque de Tours, mort l'an 1132, qui sur la fin de l'onzième siècle donna un corps complet et universel de *Théologie*.

Mosheim convient que ces premiers Auteurs ne tombèrent dans aucun des défauts que l'on a justement reprochés à ceux qui sont venus après eux. Ils prouvèrent les vérités de la Foi par des passages tirés de l'Ecriture-Sainte et des Pères de l'Eglise, et ils répondirent aux objections que l'on pouvoit faire contre ces mêmes vérités par des argumens fondés sur la raison et la Philosophie. *Hist. Ecclés.* 11.^o siècle, 2.^o part., c. 3, §. 5 et 6.

Malheureusement cet exemple ne fut pas suivi; Pierre Lombard, Docteur de Paris, et ensuite Evêque de cette ville, mort l'an 1164, composa aussi un corps de *Théologie*, dans lequel il distribua les questions avec méthode; il rassembla sur chacune, des *sentences*, ou des passages de l'Ecriture-Sainte et des Pères; c'est ce qui lui fit donner le nom de *Maître des sentences*. S'il est vrai qu'il ait copié l'ouvrage d'Hildebert, il ne fut pas aussi sage. On lui reproche d'avoir traité beaucoup de questions inutiles, et d'en avoir omis d'essentielles; d'avoir appuyé ses raisonnemens sur des sens figurés ou allé-

goriques de l'Écriture-Sainte qui ne prouvent rien, et d'y avoir mêlé sans nécessité une très-mauvaise Philosophie. Son recueil est divisé en quatre livres, et chaque livre en plusieurs paragraphes. Comme les Ecoles de *Théologie* de Paris étoient des plus célèbres, les sentences de Pierre Lombard devinrent un Livre classique et firent oublier l'ouvrage d'Hildebert. Pendant long-temps les Théologiens ne firent autre chose que des Commentaires sur le *Maître des sentences*, c'est ce qui l'a fait regarder comme le Père de la *Théologie scholastique*.

Il n'est que trop vrai que dans la suite ses Disciples enchérent beaucoup sur ses défauts. Non-seulement ils traitèrent une infinité de questions inutiles, frivoles et souvent ridicules, mais ils poussèrent à l'excès les subtilités de la Logique et de la Métaphysique; ils préférèrent de prouver les Dogmes de la Foi par des maximes d'Aristote plutôt que par l'Écriture-Sainte et par la tradition; ils forgèrent des termes barbares et inintelligibles pour exprimer leurs idées; plusieurs s'attachèrent à rendre toutes les questions problématiques, à soutenir le pour et le contre, afin de faire briller la subtilité de leur génie, etc.

Dès le douzième siècle, plusieurs Théologiens très-sensés, comme Saint Bernard, Pierre le Chantre, Gauthier de S. Victor et quelques autres, s'opposèrent de toutes leurs forces aux progrès de la nouvelle méthode, et déclarèrent la guerre aux Théologiens Philosophes; ils ne purent arrêter le torrent. Dans le siècle suivant, les sectateurs de Pierre Lombard avoient prévalu; ceux qui s'attachoient à l'Écriture-

Sainte et à la tradition furent appelés *Doctores Biblici*, les autres se nommèrent *Doctores sententiarii*; ceux-ci avoient toute la vogue et attiroient à eux la foule, pendant que les premiers virent souvent leurs Ecoles désertes. Le désordre s'accrut au point que les Souverains Pontifes en furent alarmés; Grégoire IX en écrivit de sanglans reproches aux Docteurs de l'Université de Paris, et leur ordonna rigoureusement d'en revenir à la méthode des Anciens. Du Boulay, *Hist. Acad. Paris.* t. 3, p. 129.

Nous ne devons donc pas être étonnés des déclamations qui ont été faites contre les *Théologiens Scholastiques*, non-seulement par les Protestans qui ont évidemment exagéré le mal, mais par plusieurs Écrivains Catholiques. Plusieurs ont confondu mal à propos les vices, les défauts, les travers personnels de quelques Théologiens avec la méthode même, qui étoit susceptible de correction, puisqu'elle a été corrigée en effet. Mais nous n'avouerons pas aux Protestans que ce sont eux qui ont opéré cette révolution; elle étoit commencée long-temps avant la naissance de leur prétendue réformation. Au quatorzième siècle, Nicolas de Lyra, le Cardinal Pierre Dailly, Grégoire de Rimini, etc.; au 15.^{me} Gerson, Tostat, le Cardinal Besarion et d'autres, ne ressembloient plus aux Scholastiques du 13.^{me} Où s'étoient formés Wiclef et Luther, que l'on nous vante comme des hommes d'un mérite supérieur, et comme des savans du premier ordre, sinon dans les Ecoles de Théologie, telles qu'elles étoient de leur temps? Le dernier, dès qu'il parut, trouva des antago-

nistes qui en savoient pour le moins autant que lui, et qui pouvoient le lui disputer dans tous les genres d'érudition.

Aussi plusieurs Ecrivains très-capables d'en juger ont-ils fait l'apologie de la *Théologie scholastique*. « Ce qu'il y a, dit Bossuet, à considérer dans les Scholastiques et dans Saint Thomas, est ou le fond, ou la méthode. Le fond, qui sont les décrets, les dogmes, les maximes constantes de l'Ecole, ne sont autre chose que le pur esprit de la tradition et des Pères; la méthode, qui consiste dans cette manière contentieuse et dialectique de traiter les questions, a son utilité, pourvu qu'on la donne, non comme le but de la science, mais comme un moyen pour y faire avancer ceux qui commencent; ce qui est aussi le dessein de S. Thomas dès le commencement de sa Somme, et ce qui doit être celui de tous ceux qui suivent sa méthode. On voit par expérience que tous ceux qui n'ont pas commencé par là, et qui ont mis tout leur fort dans la critique, sont sujets à s'égarer beaucoup, lorsqu'ils se jettent sur les matières de la Théologie. Les Pères Grecs et Latins, loin d'avoir méprisé la Dialectique, se sont servis souvent et utilement de ses définitions, de ses divisions, de ses syllogismes, en un mot de sa méthode, qui n'est dans le fond que la *Scholastique*. » *Défense de la Tradition et des SS. Pères*, l. 3, c. 20. Si ce fait avoit besoin de preuve, on pourroit le confirmer par l'exemple de S. Jean Damascène, qui fit un Traité de Logique, afin d'apprendre aux *Théologiens* à dé-

mêler les sophismes des Hérétiques, et par l'opinion de Barbeyrac, qui prétend que Saint Augustin est le Père de la *Scholastique*; *Traité de la Morale des Pères de l'Eglise*, Préf. p. 38 et 39. Leibnitz, Protestant plus modéré que les autres, n'a pas imité leur prévention contre les *Scholastiques*; voici comme il s'en explique. « J'ose dire que les plus anciens *Scholastiques* sont fort au-dessus de quelques modernes, en pénétration, en solidité, en modestie, et agitent beaucoup moins de questions inutiles. » Il cite pour exemple la secte des *Nominaux*. « Les *Scholastiques* ont tâché d'employer utilement pour le Christianisme, ce qu'il y avoit de passable dans la Philosophie des Païens. J'ai dit souvent qu'il y a de l'or caché dans la boue de la barbarie *Scholastique*, et je souhaiterois que quelque habile homme versé dans cette Philosophie eût l'inclination et la capacité d'en tirer ce qu'il y a de bon; je suis sûr qu'il trouveroit sa peine payée par de belles et importantes vérités. » *Esprit de Leibnitz*, t. 2, p. 44 et 48.

Quand on est capable d'en juger sans prévention, l'on ne peut pas nier que la *Scholastique* ne nous ait rendu un très-grand service; nous lui sommes redevables de l'ordre et de la méthode qui règnent dans nos compositions modernes, et que nous ne trouvons pas dans les anciens. Définir et expliquer les termes, poser des principes desquels tout le monde convient, en tirer les conséquences, prouver une proposition, résoudre les objections, c'est la marche des Géomètres; elle est lente, mais elle est sûre; elle amortit le feu de l'ima-

gination, mais elle prévient les écarts; elle déplaît à un génie bouillant, mais elle satisfait un esprit juste; les Hérétiques et les Incrédules la détestent, parce qu'ils veulent déraisonner en liberté, séduire et non persuader.

Si du moins ils étoient d'accord avec eux-mêmes, on pourroit excuser leur prévention; mais d'un côté ils blâment les anciens Auteurs Ecclésiastiques, parce qu'ils manquent d'ordre, de méthode, de précision, et ils censurent les *Scholastiques*, parce que ceux-ci en ont trop à leur gré; ils leur reprochent d'avoir négligé l'Ecriture-Sainte et la tradition, et quand nous leur opposons l'une et l'autre, ils tortent la première et rejettent la seconde. Que faudroit-il pour les contenter? Un peu de la Logique de l'Ecole ne seroit pas ici de trop.

Cependant si l'on veut juger du mérite d'un discours ou d'un traité écrit avec art, dans un style brillant et séduisant, il faut nécessairement en faire l'analyse, et cette analyse n'est autre chose que la forme *Scholastique*. Si avant de le composer, l'Auteur n'a pas commencé par en dresser le canevas, l'on peut déjà présumer qu'il a fait des phrases et rien de plus. Si l'ouvrage est considérable, nous voulons ou une analyse exacte des livres et des chapitres, ou une table raisonnée des matières, qui nous mettent en état de voir au premier coup d'œil ce qu'il contient; c'est encore le réduire à la forme *Scholastique*. Que l'on dise, si l'on veut, que ce n'est là que le squelette de l'ouvrage, qu'ainsi la *Scholastique* n'étoit que le squelette de la *Théologie*; nous pourrions convenir, mais sans cette char-

pente, l'ensemble ne peut avoir ni corps, ni solidité.

Fra-Paolo, Protestant sous l'habit de Moine, et son Commentateur, autre Apostat, ont trouvé mauvais qu'au lieu de condamner les Hérétiques, le Concile de Trente n'ait pas commencé par condamner les *Scholastiques*, qui avoient fait de la Philosophie d'Aristote le fondement de la Religion Chrétienne, qui avoient négligé l'Ecriture, qui avoient tourné tout en problème, jusqu'à révoquer en doute s'il y a un Dieu, et à disputer également pour et contre; *Hist. du Conc. de Trente*, l. 2, §. 71, note 98. Il est évident que ce trait de satire est une pure calomnie. Il suffit d'ouvrir la Somme de S. Thomas, pour voir que quand il s'agit d'un dogme, ce saint Docteur ne manque jamais d'apporter en preuve des passages de l'Ecriture et des Pères, avant d'y ajouter des raisonnemens philosophiques. Or, on sait quel degré d'autorité ce grand Théologien a toujours eu parmi les *Scholastiques*; le très-grand nombre l'ont suivi comme leur maître et leur modèle. Lorsqu'ils ont mis en question, *s'il y a un Dieu*, ce n'est pas qu'ils en aient douté, ni pour tourner cette question en problème; c'étoit au contraire pour la prouver et pour résoudre les objections des Athées; et parce qu'ils ont rapporté ces objections, il ne s'ensuit pas qu'ils ont disputé pour et contre. On suit encore aujourd'hui cette méthode dans les Ecoles, il y a autant de démençue que de malignité à la blâmer. Si parmi la foule des *Scholastiques* il y en eut quelques-uns qui poussèrent trop loin l'entêtement pour Aristote et pour sa Dialectique, comme Abailard et ses Disciples, ils furent

condamnés; nous avons vu qu'au treizième siècle Grégoire IX censura cet excès; mais il ne régnoit plus du temps du Concile de Trente; il n'y avoit donc aucune raison de le proscrire de nouveau. Ce saint Concile a fondé ses décisions sur l'Ecriture et sur la tradition, et non sur l'autorité d'Aristote.

Pendant plusieurs siècles le nom de *Scholastique* a signifié un Docteur, un homme chargé d'enseigner, *Ecolâtre* en est la traduction; dans la plupart des chapitres cette fonction a passé au *Théologal*.

THÉOLOGIE MYSTIQUE. Ceux qui en ont traité disent que ce n'est point une habitude ou une science acquise, telle que la *Théologie* spéculative, mais une connoissance expérimentale, un goût pour Dieu qui ne s'acquiert point, et qu'on ne peut obtenir par soi-même, mais que Dieu communique à une âme dans la prière et dans la contemplation. C'est, disent-ils, un état surnaturel de prière passive, dans lequel une âme qui a étouffé en elle toutes les affections terrestres, qui s'est dégagée des choses visibles, et qui s'est accoutumée à converser dans le Ciel, est tellement élevée par le Seigneur, que ses puissances sont fixées sur lui sans raisonnement, et sans images corporelles représentées par l'imagination. Dans cet état, par une prière tranquille, mais très-fervente, et par une vue intérieure de l'esprit, elle regarde Dieu comme une lumière immense, éternelle; et ravie en extase, elle contemple sa bonté infinie, son amour sans bornes, et ses autres perfections adorables. Par cette opération, toutes ses affections et toutes ses puissances semblent transformées en

Dieu par le pur amour; ou cette âme reste tranquillement dans la prière de la Foi, ou elle emploie ses affections à produire les actes enflammés de louange, d'adoration, etc.

Par cette description même on nous fait entendre que cet état n'est pas aisé à concevoir, et qu'il faut l'avoir éprouvé pour s'en former une juste idée. L'on ajoute qu'il ne faut ni le rechercher, ni le désirer, ni s'y complaire, parce qu'une pareille disposition conduiroit à l'orgueil et jetteroit dans l'illusion.

Nous ne doutons pas que Dieu, pour récompenser les vertus et la ferveur de certaines âmes, leur fidélité à son service, et leur constance à s'occuper uniquement de lui, ne puisse les élever à ce haut degré de contemplation, et qu'il n'ait accordé en effet cette grâce à plusieurs Saints. Mais il faut avouer aussi que les dispositions du tempérament, la chaleur de l'imagination, un mouvement secret d'orgueil, certaines maladies même ont pu persuader faussement à plusieurs personnes qu'elles étoient parvenues à cet état sublime, et que les Directeurs les plus habiles peuvent être quelquefois sujets à s'y tromper. Voyez CONTEMPLATION, EXTASE, ORAISON MENTALE, etc.

Laissons donc de côté les opérations merveilleuses de la grâce, puisqu'elles sont au-dessus de nos foibles conceptions; bornons-nous à justifier la vie contemplative en elle-même, la conduite de ceux qui s'y livrent, leurs principes, leurs maximes, leur langage, qui est la *Théologie mystique*; on peut le faire sans donner lieu à aucune erreur ni à aucun abus.

Il est aisé de comprendre que

cette *Théologie* ne peut pas plaire aux Protestans. Comme ils ont intérêt de persuader que la Doctrine de Jésus-Christ, ou le vrai Christianisme, a commencé à dégénérer dès le second siècle, et que le mal est allé toujours en empirant, jusqu'à la naissance de la réformation qu'ils y ont faite, ils ont cru trouver une des causes de cette corruption dans les imaginations de la *Théologie mystique*, et ils se sont donné carrière pour la couvrir de ridicule. Mosheim en particulier, dans son *Histoire Chrétienne* et dans son *Histoire Ecclésiastique*, n'a rien négligé pour y réussir. Il n'est presque pas un seul siècle sous lequel il n'ait lancé des invectives contre la vie des contemplatifs; il l'appelle *mélancolie*, *démence*, *fanatisme*, *extravagance*, *délire de l'imagination*, etc. On est presque tenté de douter s'il n'a pas été lui-même atteint de la maladie dont il a voulu guérir les autres.

Avant d'examiner l'histoire satirique qu'il en a faite, voyons si les principes et les motifs qui ont dirigé la conduite des contemplatifs sont aussi chimériques et aussi mal fondés qu'il le prétend. Nous croyons les trouver dans l'Ecriture-Sainte, et puisque les Protestans ne veulent point d'autre preuve, nous avons de quoi les satisfaire.

1.° Jésus-Christ dit dans l'Evangile qu'il faut toujours prier, et jamais se lasser, *Luc*, c. 18, v. 1. Il a confirmé cette leçon par son exemple; nous lisons qu'il passoit les nuits entières à prier, c. 6, v. 12. Lorsqu'il demeura pendant quarante jours et pendant quarante nuits dans le Désert, nous présumons qu'il employa principalement ce temps à la prière et à la contemplation. Pendant la nuit qui

précéda sa passion, il se retira, suivant sa coutume, dans le jardin et sur la montagne des Oliviers, il y recommença sa prière jusqu'à trois fois, il reprit ses Apôtres de ce qu'ils ne pouvoient veiller et prier pendant une heure avec lui, *Matt.* c. 26, v. 44; *Luc*, c. 22, v. 39. S. Paul répète aux Fidéles les leçons de notre divin Maître; il les exhorte à prier en tout temps, à multiplier leurs oraisons et leurs demandes, à veiller et à prier surtout en esprit, *Ephes.* c. 6, v. 18, à prier sans relâche, 1 *Thess.* c. 5, v. 17; *Rom.* c. 12, v. 11; à joindre les veilles et les actions de grâces, à leurs prières, *Coloss.* c. 4, v. 2; à prier jour et nuit, 1 *Tim.* c. 5, v. 5. Il faisoit lui-même ce qu'il prescrivoit aux autres, 1 *Thess.* c. 3, v. 10. Saint Pierre tient le même langage, *Epist.* 1, c. 4, v. 7.

2.° Quant à la manière de prier, Jésus-Christ nous enseigne à rechercher la solitude; pour le faire, il se retiroit dans les lieux déserts, *Luc.* c. 5, v. 16; il alloit sur les montagnes, c. 6, v. 12; c. 9, v. 28; il prioit dans le silence de la nuit. « Lorsque vous voulez » prier, dit-il, entrez dans votre » chambre, fermez la porte, et » priez votre Père en secret, » *Matt.* c. 6, v. 6.

3.° Il nous fait entendre que la prière intérieure, la prière mentale est la meilleure, puisqu'il dit : « Lorsque vous priez, ne parlez » pas beaucoup, » *Matt.* c. 6, v. 7. S. Paul, de son côté, nous donne la même instruction : « Priez » en tout temps et en esprit, » *Ephes.* c. 6, v. 18. « Je prierai » et je louerai le Seigneur intérieurement et en esprit, » 1 *Cor.* c. 14, v. 15.

4.° L'Ecriture nous apprend encore que la prière doit être accompagnée du jeûne; c'est l'avis du saint homme Tobie, c. 12, v. 8. L'Evangile fait l'éloge d'Anne la Prophétesse, qui ne sortoit pas du Temple, qui s'exerçoit à la prière et au jeûne le jour et la nuit, *Luc.* c. 2, v. 37. Nous ne répéterons pas la foule des passages que nous avons cités à l'art. MORTIFICATION, dans lesquels Jésus-Christ et les Apôtres font l'éloge de la vie retirée, austère, pénitente et mortifiée.

5.° S'il étoit besoin de consulter encore l'ancien Testament, nous y verrions que les Psaumes de David sont remplis d'exhortations à la prière, non-seulement à la prière vocale, mais à la prière mentale, à la prière de l'esprit et du cœur, à la méditation et à la contemplation; que ces leçons divines sont confirmées par les exemples de David lui-même, de Tobie, de Judith, de Daniel et des autres Prophètes, aussi-bien que par ceux de Saint Jean-Baptiste, d'Anne la Prophétesse, des Apôtres dans le Cénacle, du Centurion Corneille, etc.

Nous ne demandons pas si les Protestans trouveront des explications et des subterfuges, pour tordre le sens de tous ces passages, et pour en esquiver les conséquences, ils n'en manquent jamais; mais nous demandons si les Chrétiens du second et du troisième siècles, qui n'étoient pas aussi habiles, ont eu tort de prendre l'Ecriture à la lettre, et d'en conclure, 1.° qu'une vie consacrée en grande partie à la prière est agréable à Dieu; 2.° que la meilleure prière est l'oraison mentale, la méditation ou la contemplation; 3.° que comme

il est à peu près impossible d'y être assidu dans le monde, il vaut mieux se retirer dans la solitude pour y vaquer avec plus de liberté; 4.° qu'il faut joindre à la prière une vie austère et mortifiée. S'ils se sont trompés, c'est Jésus-Christ ce sont les Apôtres et les autres Ecrivains sacrés qui les ont induits en erreur, comme le soutiennent les Incrédules. S'ils ont eu raison, il y a de l'impïété à déclamer sans aucune retenue contre les Ascètes, les Anachorètes, les Moines et contre tous les contemplatifs.

Leibnitz, plus sensé que le commun des Protestans, ne blâme point la *Théologie mystique*. « Cette » *Théologie*, dit-il, est à la *Théologie* ordinaire, à peu près ce » qu'est la poésie à l'éloquence, » c'est-à-dire, elle émeut davan- » tage; mais il faut des bornes et » de la modération en tout, » *Esprit de Leibnitz*, tome 2, p. 51. Pour les autres, qui ont eu peur sans doute d'être trop émus par le langage de la piété et de l'amour de Dieu, ils n'ont pas poussé les réflexions si loin, ils ont trouvé plus aisé d'avoir recours au ridicule, aux railleries, aux sarcasmes, et d'objecter de prétendus inconvéniens. *Si tout le monde embrassoit la vie solitaire et contemplative, que deviendrait la société?* Nous avons déjà répondu plus d'une fois que la Providence y a pourvu; Dieu a tellement diversifié les talens, les goûts, les inclinations, les vocations des hommes, qu'il n'est jamais à craindre qu'un trop grand nombre embrassent un genre de vie extraordinaire.

Mais la question est toujours de savoir si Dieu n'a pas pu donner à un certain nombre de personnes du goût et de l'attrait pour la vie

contemplative, et s'il n'a pas pu récompenser par des grâces particulières celles qui ont été fidèles à suivre cette vocation de Dieu, qui se sont occupées constamment à méditer ses perfections, à exciter en elles le feu de son amour, à étouffer toutes les affections qui auroient pu affaiblir ce sentiment sublime, tant exalté par Saint Paul. Nous défions nos adversaires de le prouver jamais.

Après ces préliminaires, nous pouvons examiner en sûreté les imaginations de Mosheim.

Il rapporte l'origine de la *Théologie mystique* au second siècle, et aux principes de la Philosophie d'Ammonius, qui sont les mêmes que ceux de Pythagore et de Platon. Comme ceux-ci ont vécu longtemps avant Jésus-Christ, il en résulte déjà que cette *Théologie* est plus ancienne que le Christianisme. Aussi Mosheim suppose que les Esséniens et les Thérapeutes en étoient déjà imbus, et que Philon le Juif a contribué beaucoup à la répandre. Elle étoit d'ailleurs, dit-il, analogue au climat de l'Égypte, où la chaleur et la sécheresse de l'air inspirent naturellement la mélancolie, le goût pour la solitude, pour l'inaction, le repos et la contemplation. Il déplore les conséquences pernicieuses que cette disposition des esprits a produites dans la Religion chrétienne. *Hist. Christ. s. 2, §. 35; Hist. Eccl. s. 2, part. 2, c. 1, §. 12.* Nous avons réfuté toutes ces visions aux mots ASCÈTES, ANACHORÈTES, MOINE, MORTIFICATION, PLATONISME, etc. Il est bien ridicule de supposer que le commun des Chrétiens du second et du troisième siècles étoient des Savans et des Philosophes im-

bus des principes de Platon, d'Ammonius et de Philon, et qu'ils les ont suivis plutôt que l'Écriture-Sainte; il ne restoit plus à Mosheim qu'à dire, comme quelques Incrédules, que Jésus-Christ lui-même et son Précurseur étoient prévenus des mêmes erreurs, qu'ils n'ont fait qu'imiter les Esséniens et les Thérapeutes.

A l'époque du troisième siècle, il prétend qu'Origène adopta le sentiment de ces Philosophes, qu'il le regarda comme la clef de toutes les vérités révélées, qu'il y chercha les raisons de chaque doctrine; il imagina comme Platon, que les âmes avoient été produites et avoient péché avant d'être unies à des corps, que cette union étoit un châtimement pour elles, que pour les faire retourner et les unir à Dieu, il falloit les détacher de la chair et de ses inclinations, les purifier par des austérités, par le silence, par la prière, par la contemplation. Sur cette fausse hypothèse, Mosheim prête à Origène un Plan de *Théologie* qu'il a forgé lui-même, et dont l'absurdité est révoltante, *Hist. Christ. s. 3, §. 29; Hist. Eccl. 3.º siècle, 2.º part. c. 5, §. 1.* Si Origène en étoit véritablement l'Auteur, il faudroit le regarder non-seulement comme un visionnaire insensé, mais comme un apostat du Christianisme.

Heureusement il n'en est rien. 1.º Il est faux que ce Père ait regardé le système de Platon comme la clef de toutes les vérités révélées. Après avoir proposé l'opinion de ce Philosophe touchant la préexistence des âmes, de *Princip. l. 2, c. 8*, il dit, n. 4 : « Ce que nous » veuons de dire, qu'un esprit est » devenu une âme, et tout ce qui » peut tenir à cette opinion, doit

» être soigneusement examiné et
 » discuté par le lecteur ; que l'on
 » n'imagine pas que nous l'avau-
 » çons comme un dogme , mais
 » comme une question à traiter , et
 » comme une recherche à faire. »
 Il le répète , n. 5. 2.^o Origène a
 formellement admis le péché origi-
 nel, *Homil. 8 in Levit. n. 3 ;*
Homil. 12, n. 4 ; contra Cels.
l. 4, n. 40 ; Homil. 14 in Lucam ;
Comment. in Epist. ad Rom. l. 5,
p. 546 et 547. Il a pensé que ce
 péché avec sa peine a passé dans
 tous les hommes , parce que toutes
 les âmes étoient renfermées dans
 celle d'Adam , opinion incompati-
 ble avec celle de Platon. 3.^o Il
 fonde la nécessité de mortifier la
 chair , non sur la raison qu'en don-
 noient les Platoniciens , mais sur
 celle qu'en apporte S. Paul , savoir,
 que les inclinations de la chair nous
 portent au péché , et il cite à ce
 sujet plusieurs passages de cet
 Apôtre , *Comment. in Epist. ad*
Rom. l. 6, n. 1. 4.^o Origène a eu ,
 pendant sa vie et après sa mort ,
 des partisans et des ennemis , des
 accusateurs et des apologistes ; ni
 les uns ni les autres ne l'ont re-
 gardé comme l'auteur ou le propa-
 gateur de la *Théologie Mystique* ;
 Mosheim , le sait-il mieux qu'eux ?
 5.^o D'autres Critiques ont attribué
 cette intervention à Clément d'A-
 lexandrie , sans lui prêter pour cela
 toutes les rêveries que Mosheim
 veut mettre sur le compte d'Ori-
 gène. Son prétendu plan de la
 Théologie de ce Père est donc faux
 à tous égards. Voyez ORIGÈNE.
 6.^o Enfin il se réfute lui-même en
 disant que les Esséniens et les Thé-
 rapeutes avoient puisé leurs prin-
 cipes dans la Philosophie Orien-
 tale , que les Solitaires et les Moines
 n'ont fait que les imiter , *Hist.*

Christ. Proleg. c. 2, §. 13.

Au quatrième siècle , suivant son
 opinion , les Philosophes Eclecti-
 ques , ou les nouveaux Platoniciens
 de l'École d'Alexandrie , cultivèrent
 la *Théologie Mystique* sous le nom
 de science secrète. Un fanatique
 imposteur , qui prit le nom de Saint
 Denis l'Aréopagite , la réduisit en
 système et en prescrivit les règles.
 Notre Critique déplore de nouveau
 les erreurs , les superstitions , les
 abus que cette prétendue science
 introduisit dans le Christianisme ;
Hist. de l'Eglise, 4.^e siècle , 2.^e
part. c. 3, §. 12.

Nous répondons qu'il n'y avoit
 rien de commun entre la science
 secrète des Eclectiques fondée sur
 un Paganisme grossier , et la *Théo-*
logie Mystique des Docteurs Chré-
 tiens , si ce n'est quelques termes
 ou quelques expressions que les
 premiers empruntèrent du Christia-
 nisme , pour tromper les ignorans.
 A cette époque la Religion Chré-
 tienne étoit établie non-seulement
 chez les Arabes , chez les Syriens ,
 les Arméniens et les Perses , mais
 en Italie , en Espagne , sur les
 côtes d'Afrique , dans les Gaules et
 en Angleterre. Nous fera-t-on croire
 que les Platoniciens d'Alexandrie
 ont envoyé des émissaires dans ces
 différentes régions , dont les lan-
 gues leur étoient étrangères , pour
 y répandre leurs principes et leur
 science secrète , pour y introduire
 les superstitions et les abus dont
 Mosheim prétend qu'elle a été la
 cause ? Nous persuadera-t-on que
 Lactance , *Julius Firmicus Mater-*
nus , Eusèbe et Arnobe , qui dans
 ce siècle ont écrit contre les Phi-
 losophes Païens , qui en ont com-
 battu les principes et les consé-
 quences , qui ont démontré les
 absurdités , les superstitions , les

abus auxquels la Doctrine de ces rêveurs avoit donné lieu, et qui n'ont pas mieux traité Platon que les autres, ont cependant vu de sang-froid introduire dans le Christianisme ces mêmes abus sans en témoigner aucun regret ni aucun étonnement? Voilà le phénomène absurde que les Protestans ont entrepris de prouver. Aux mots *Eclectisme* et *Platonisme*, nous en avons déjà fait voir la fausseté, et nous avons réfuté la savante dissertation de Mosheim sur les troubles prétendus que les nouveaux Platoniciens ont causés dans l'Eglise.

Il est fort incertain si les ouvrages du faux Denis l'Aréopagite ont été faits au quatrième siècle, puisqu'ils n'ont été connus que deux cents ans après. Cet Ecrivain ne peut être traité d'imposteur, à moins qu'il n'ait pris lui-même le surnom d'Aréopagite, et qu'il ne se soit donné pour Disciple immédiat de S. Paul. On prétend qu'il l'a fait dans une lettre qui se trouve à la suite de ses traités sur la *Théologie mystique*; mais cette lettre peut être supposée ou interpolée. Il n'est pas de l'intérêt des Protestans de regarder cet Auteur comme fort ancien, puisque dans ses *Livres de la Hiérarchie Ecclésiastique*, il représente la discipline et les usages de l'Eglise, tels à peu près qu'ils sont aujourd'hui.

Mosheim renouvelle au 5.^e siècle, 2.^e part. c. 3, §. 11, ses plaintes et ses invectives contre la multitude de Moines contemplatifs qui fuyoient la société des hommes, et qui s'exténuoient le corps par des macérations excessives; cette peste, dit-il, se répandit de toutes parts. Ce n'étoit donc plus la chaleur de l'atmosphère de l'Egypte qui produisoit cette contagion. Elle

avoit déjà pénétré chez les Latins, puisque Julien Pomère, Abbé et Professeur de Rhétorique à Arles, écrivit un *Traité de vie contemplative*; et bientôt elle gagna les Pays du Nord. Voyez MORTIFICATION, STYLITES, etc.

Notre sévère Censeur avoit oublié ces faits, lorsqu'il a dit qu'au neuvième siècle les Latins n'avoient pas encore été séduits par les charmes illusoire de la dévotion mystique, mais qu'ils le furent, lorsqu'en 824 l'Empereur Grec Michel le Bègue envoya à Louis le Débonnaire une copie des ouvrages de Denis l'Aréopagite, 9.^e siècle, 2.^e part. c. 3, §. 12. Il est cependant certain qu'au sixième et au septième les Moines des Gaules et de l'Angleterre étoient pour le moins aussi appliqués à la vie contemplative que ceux du neuvième et du dixième.

Un des abus que ce critique fait remarquer dans les Théologiens du douzième est leur affectation de rechercher dans l'Ecriture-Sainte des sens mystiques, et d'altérer ainsi la simplicité de la parole de Dieu, 2.^e part. c. 3, §. 5. Mais les Lettres de Saint Barnabé et de S. Clément, Disciples des Apôtres, sont toutes remplies d'explications mystiques et allégoriques de l'Ecriture-Sainte, Mosheim lui-même le leur a reproché comme un défaut; ils exhortent les Fidéles à la méditation et à la mortification: étoient-ils Platoniciens? Il reconnoît, §. 12, que les *Mystiques* de ce même siècle enseignoient mieux la morale que les Scholastiques; que leur discours étoit tendre, persuasif et touchant; que leurs sentimens sont souvent beaux et sublimes, mais qu'ils écrivoient sans méthode, et qu'ils méloient

souvent la lie du Platonisme avec les vérités célestes. Fausse accusation. S'il y eut au douzième siècle un excellent Maître de *Théologie mystique*, c'est incontestablement S. Bernard ; mais il puisoit ses leçons dans l'Ecriture-Sainte, et non dans Platon ; ce Philosophe étoit profondément oublié pour lors, les Scholastiques mêmes ne connoissoient qu'Aristote.

Au 13.^e, 2.^e part., c. 3, §. 9, notre Historien s'adoucit un peu à l'égard des *Mystiques* ; comme il avoit dit beaucoup de mal des Scholastiques, il a su bon gré aux premiers de leur avoir déclaré la guerre, d'avoir travaillé à inspirer au peuple une dévotion tendre et sensible, de s'être fait goûter au point d'engager les Scholastiques à se réconcilier avec eux. Mais S. Thomas d'Aquin ne fut jamais dans ce cas ; pendant toute sa vie il sut allier à une étude assidue la piété la plus pure et la plus tendre, et il eut au plus haut degré le talent de l'inspirer aux autres. Mosheim parle à peu près de même des *Mystiques* au quatorzième ; il semble leur accorder la victoire au quinzième et au commencement du seizième, parce qu'alors la barbarie et le philosophisme des Scholastiques avoient beaucoup diminué, comme nous l'avons remarqué en parlant d'eux ; mais ce censeur malicieux n'oublie jamais de lancer contre les premiers quelque trait de haine et de mépris.

Enfin l'on vit éclore à cette époque la brillante lumière de la réformation, et l'on sait les effets qu'elle produisit ; elle étouffa la piété jusque dans la racine, en décréditant toutes les pratiques qui peuvent la nourrir, en occupant tous les esprits de controverses

théologiques, en allumant dans tous les cœurs le feu de la haine et de la dispute. Tout le monde voulut lire l'Ecriture-Sainte, non pour y recevoir des leçons de morale et de vertu, mais pour y trouver des armes offensives contre l'Eglise Catholique, et le moyen de soutenir toutes sortes d'erreurs. Vainement après tous ces orages quelques Protestans, honteux de l'anéantissement de la piété parmi eux, ont voulu la ranimer ; ils ont été forcés de faire bande à part ; comme ils agissoient sans règle, et qu'ils marchaient sans boussole, tous ont donné dans le fanatisme ; tels ont été les Quakers, les Piétistes, les Méthodistes, les Hernhutes, etc., et tous sont regardés par les autres Protestans comme des insensés.

Ils affectent de supposer contre toute vérité que les Solitaires, les Moines, les Religieuses, se sont uniquement voués à la contemplation, qu'ils ont mené une vie absolument oisive et inutile. Il est constant que les anciens Solitaires, à la réserve d'un très-petit nombre, ont joint à la prière et à la méditation le travail des mains ; ils ont cultivé des déserts, et ils sont sortis de leur retraite toutes les fois que les besoins et le salut du prochain l'ont exigé. Ils ont converti des nations barbares, et c'est ainsi qu'ils ont humanisé et policé les peuples du Nord. Dans les siècles d'ignorance ils ont cultivé les lettres et les sciences, et ce sont eux qui les ont conservées en Europe. Tous les instituts qui se sont formés depuis cinq cents ans, ont eu pour principal objet l'utilité du prochain ; mais les fondateurs ont compris qu'il étoit impossible de conserver la constance, le courage, les vertus nécessaires pour remplir cons-

tamment des devoirs pénibles et souvent rebutans, à moins que l'on ne s'occupât beaucoup de Dieu, et que l'on en obtînt des grâces dans la prière, dans la méditation, dans de fréquentes réflexions sur soi-même, etc. Ils se sont donc proposé de réunir la vie contemplative à une vie très-active et très-laboreuse. Encore une fois, il y a de la frénésie à les blâmer, à les calomnier, à les tourner en ridicule. *Voyez* MOINE, etc.

THÉOPASCHITES. *Voyez* PÂTRIPASSIENS.

THÉOPHANIE, nom que l'on a donné autrefois à l'*Epiphanie* ou à la fête des Rois; on l'a nommée aussi *Théopsie*, et ces deux noms signifient également *apparition* ou *manifestation de Dieu*. *Voy.* EPIPHANIE.

Les Païens étoient persuadés que leurs dieux se monroient quelquefois à eux, soit en songe, soit dans les mystères, et ils appeloient cette faveur, *Théopsie*, ou *des Dieux*. Quelques Savans ont aussi pensé que les Grecs et les Egyptiens ont admis des *Théophanies* dans un autre sens; ils ont cru qu'un de leurs grands dieux, Jupiter, par exemple, s'étoit en quelque manière incarné dans un Roi de Crète qui s'attribua ce nom, voulut en avoir tous les honneurs, et les obtint de la crédulité des peuples. Par cette supposition l'on parvient assez heureusement à concilier les actions de Jupiter, Roi de Crète, avec celles de Jupiter, Dieu. Il y a là-dessus deux savans Mémoires dans le recueil de *l'Acad. des Inscript.*, tom. 66, in-12, p. 62. Ce n'est point à nous de juger si ce sentiment est bien ou mal fondé, cette

question ne tient en rien à la Théologie. Nous craignons cependant que, contre l'intention de l'Auteur, les Incrédules n'en prennent occasion de dire que la croyance de l'Incarnation du Fils de Dieu n'est qu'une ancienne imagination des Païens. D'autre part, si les Païens ont véritablement cru aux *Théophanies*, s'a été peut-être une des raisons pour lesquelles Dieu n'a point révélé formellement et clairement aux anciens Juifs le mystère de l'incarnation future.

THÉOPHILE (Saint), Evêque d'Antioche, fut placé sur ce siège l'an 168, et mourut vers l'an 190; c'est l'un des plus savans Pères de l'Eglise du second siècle. Il ne nous reste de lui que trois Livres à Autolique, qui sont une Apologie de la Religion Chrétienne et une réfutation du Paganisme. L'Auteur y fait grand usage des Poètes et des Philosophes Païens; il démontre l'absurdité de leur doctrine, la vérité, la sagesse, la sainteté de celle de l'Evangile. Cet ouvrage se trouve à la suite de ceux de Saint Justin, de l'édition des Bénédictins. Saint *Théophile* en avoit fait plusieurs autres, dont il ne reste que quelques fragmens, et dont il y a lieu de regretter la perte; il est le premier qui se soit servi du mot de *Trinité* pour désigner les trois Personnes divines. Ce Père a été accusé mal à propos d'avoir employé des expressions favorables à l'Arianisme; Bullus, D. le Nourry, D. Prudent Marand, éditeur de Saint Justin, et d'autres, ont fait voir que sa doctrine est très-orthodoxe. *Voyez* Tillemont, tom. 3, p. 88; D. Ceillier, tom. 2, p. 103; *Vies des PP. et des Martyrs*, tom. 11, p. 695, etc.

Il ne faut pas confondre ce saint Evêque d'Antioche avec *Théophile*, Patriarche d'Alexandrie, oncle et prédécesseur de S. Cyrille; celui-ci n'a vécu qu'au quatrième siècle, et il se rendit célèbre par son aversion contre la doctrine d'Origène.

THERAPEUTES, nom formé du grec *Θεραπευα*, qui signifie également *guérir* et *servir*; par conséquent l'on a nommé *Thérapeutes* des hommes qui travailloient à se guérir des maladies de l'âme, et dont l'exemple pouvoit servir à en guérir les autres. Philon, dans son premier livre de *la vie contemplative*, dit qu'il y avoit en Egypte, sur-tout aux environs d'Alexandrie, un grand nombre d'hommes et de femmes qui menoient un genre de vie particulier. Ils renonçoient à leurs biens, à leur famille, à toutes les affaires temporelles; ils vivoient dans la solitude, ils avoient chacun une habitation séparée, à quelque distance les uns des autres; ils la nommoient *Semnée* ou *Monastère*, c'est-à-dire, lieu de solitude.

Là, continue Philon, ils se livroient entièrement aux exercices de la prière, de la contemplation, de la présence de Dieu; ils faisoient leurs prières ensemble le soir et le matin; ils ne mangeoient qu'après le coucher du soleil, quelques-uns demeuroient plusieurs jours sans manger; ils ne vivoient que de pain et de sel, assaisonnés quelquefois d'un peu d'hysope. Ils lisoient, dans leurs *Semnées*, les Livres de Moïse, des Prophètes, des Psaumes, dans lesquels ils cherchoient des sens mystiques et allégoriques, persuadés que l'Ecriture-Sainte, sous l'écorce de la lettre, renfermoit des sens profonds

et cachés. Ils avoient aussi quelques Livres de leurs Anciens, ils composoient des Hymnes et des Cantiques pour s'exciter à louer Dieu; les hommes et les femmes gardoient la continence; ils se rassembloient tous les jours de Sabbat pour conférer ensemble et vaquer aux exercices de Religion, etc.

Le récit de Philon a fourni une ample matière aux conjectures et aux disputes des Savans; on demande si les *Thérapeutes* étoient Chrétiens ou Juifs; s'ils étoient Chrétiens, étoient-ils Moines ou Laïques? S'ils étoient Juifs, étoit-ce une branche des Esséniens ou une secte différente?

1.^o Eusèbe, *Hist. Ecclés.*, l. 2, e. 17, Saint Jérôme, Sozomène, Cassien, Nicéphore, parmi les anciens; Baronius, Pétau, Godeau, le P. de Montfaucon, le P. Alexandre, le P. Hélyot, etc., parmi les modernes, même quelques Auteurs Anglicans, ont cru que les *Thérapeutes* étoient des Juifs convertis au Christianisme par Saint Marc, ou par d'autres Prédicateurs de l'Evangile. Photius, au contraire, de Valois dans ses notes sur Eusèbe, le Président Bouhier, le Père Orsi, Dominicain, D. Calmet, et la foule des Critiques Protestans, soutiennent que les *Thérapeutes* étoient Juifs et non Chrétiens. Voici les principales raisons qu'ils opposent à celles qu'Eusèbe a données pour prouver son sentiment.

En premier lieu, si les *Thérapeutes* avoient été les premiers Chrétiens de l'Eglise d'Alexandrie; il seroit étonnant qu'aucun Auteur Ecclésiastique n'en eût parlé avant le quatrième siècle, et qu'Eusèbe ne les eût connus que par la narration de Philon. Origène et Clément d'Alexandrie, qui avoient

passé une partie de leur vie dans les Ecoles de cette ville, auroient dû les connoître, et le second les eût mis sans doute au nombre de ceux qu'il appelle *les vrais Gnostiques*. Plusieurs peut-être embrassèrent le Christianisme sur la fin du premier siècle, mais il n'y en a aucune preuve positive.

En second lieu, Philon fait entendre que cette secte étoit déjà ancienne, et qu'elle avoit des Livres de ses fondateurs; qu'elle étoit répandue de toutes parts, quoique le plus grand nombre des *Thérapeutes* fussent en Egypte; or cela ne peut pas s'entendre d'une secte Chrétienne. L'an 40 de Jésus-Christ, lorsque Philon fut envoyé en Ambassade à Rome, l'Eglise de cette ville n'étoit pas encore fondée, il n'y avoit encore aucun des livres du nouveau Testament publié que l'Evangile de Saint Matthieu; le plutôt que l'on puisse placer la fondation de l'Eglise d'Alexandrie est à l'an 50; et peut-être ne s'est-elle faite que beaucoup plus tard. Quand Philon auroit encore vécu quarante ans après son ambassade, il n'a pas pu dire que des *Thérapeutes* Chrétiens étoient une secte ancienne, ni qu'elle avoit des Livres de ses Anciens.

Il est d'ailleurs constant que le Christianisme, qui avoit commencé à Jérusalem, se répandit d'abord dans la Judée et dans la Syrie, à Antioche et dans les environs; c'est là, et non en Egypte, que se trouvoient le plus grand nombre de Chrétiens. Ils se multiplièrent dans l'Asie mineure, dans la Grèce, dans la Macédoine et en Italie par les travaux de Saint Pierre et de Saint Paul; dans le nouveau Testament il n'est parlé nulle part des chrétiens de l'Egypte.

L'amour de la solitude, la vie austère, le détachement de toutes choses, la contemplation, la continence même des *Thérapeutes* ne sont pas des preuves infaillibles de leur Christianisme; les Esséniens de la Judée pratiquoient à peu près le même genre de vie, personne cependant ne croit plus que les Esséniens aient été Chrétiens. Il y a bien de l'apparence que l'établissement de notre Religion contribua beaucoup à l'extinction de ces deux sectes de Juifs.

D'autre part, les *Thérapeutes* avoient des observances judaïques desquelles les Chrétiens ont dû s'abstenir; ils gardoient le sabbat, ils ne faisoient usage ni du vin, ni de la viande; ils célébroient les fêtes juives, particulièrement la Pentecôte; ils pratiquoient de fréquentes ablutions, etc. Les Chrétiens, au contraire, dès leur origine, ont observé le Dimanche; Saint Paul leur prescrivait de manger de tout indifféremment, il reprit sévèrement les Galates, parce qu'ils vouloient judaïser; les Apôtres avoient condamné cette conduite dans le Concile de Jérusalem; il n'est pas probable que Saint Marc eût voulu la tolérer dans l'Eglise d'Alexandrie.

Enfin, le repas religieux des *Thérapeutes* n'étoit point la célébration de l'Eucharistie, comme Eusèbe se le persuadoit; ce repas consistoit à manger du pain, du sel et de l'hysope, et il étoit suivi d'une danse où les hommes et les femmes étoient réunis; rien de tout cela ne se faisoit dans les assemblées des premiers Chrétiens. Le parallèle qu'Eusèbe a voulu faire entre eux-ci et les *Thérapeutes* n'est donc ni juste, ni exact.

2.^o Beaucoup moins peut-on

soutenir que ces derniers étoient des Moines. La vie solitaire et monastique n'a commencé en Egypte que l'an 250, sous la persécution de Dèce, lorsque S. Paul, premier Hermite, se retira dans le désert de la Thébaïde; Saint Pacôme n'introduisit la vie cénobitique que plus de cinquante ans après; depuis long-temps il n'étoit plus question d'Esséniens ni de *Thérapeutes*. Ceux-ci avoient des femmes parmi eux, les Moines n'en eurent jamais; les premiers n'observoient pas tous la continence, les Moines la gardèrent toujours; le mot de *monastère*, dont se sert Philon, ne prouve rien, puisqu'il signifie simplement *une demeure solitaire*.

Rien n'est donc plus mal fondé que l'imagination des Protestans, qui prétendent que ce sont principalement des Moines qui ont accrédité l'opinion du Christianisme et du Monachisme des *Thérapeutes*, et qu'ils l'ont fait par intérêt, afin de persuader la haute antiquité de leur état, Eusèbe, Saint Jérôme, Baronius, les Anglicans n'étoient pas des Moines; en soutenant que les *Thérapeutes* étoient Chrétiens, ils n'ont pas dit que leur vie étoit monastique. Personne n'a plus fortement attaqué cette opinion que le Père Orsi, Dominicain, et D. Calmet, Bénédictin. Des savans tels que D. Montfaucon et le P. Alexandre, étoient trop instruits pour mettre aucun intérêt à l'antiquité de leur état; ils n'ont pas eu besoin de suppositions fausses ou douteuses pour en prouver la sainteté, et le venger des calomnies des Protestans.

Ceux-ci n'ont pas mieux réussi, en disant que les Cénobites ont imité la vie que menaient les Esséniens dans la Palestine, et que les

Anachorètes ont suivi l'exemple des *Thérapeutes*. Encore une fois, il y avoit long-temps que ces deux sectes juives étoient oubliées, lorsque Saint Paul et Saint Pacôme ont paru; il y a cent à parier contre un que ni l'un ni l'autre n'en avoient jamais entendu parler, qu'ils n'avoient jamais lu les ouvrages de Joseph ni de Philon. Nous avons fait voir ailleurs que la seule lecture de l'Evangile leur a suffi pour concevoir une haute estime de la vie qu'ils ont embrassée.

Voyez THÉOLOGIE MYSTIQUE

3.^o Les opinions des Critiques n'ont pas moins varié sur la question de savoir si les *Thérapeutes* étoient une branche des Esséniens, ou si c'étoit un secte différente, parce que l'on en est réduit sur ce point à de simples conjectures. Pridcaux, qui a rapporté et comparé ce que Joseph a dit des Esséniens de la Palestine, avec ce que Philon en a écrit, et avec ce qu'il raconte des *Thérapeutes* de l'Egypte, fait voir que ces deux Auteurs sont d'accord touchant les opinions, les mœurs, la manière de vivre des Esséniens, soit de la Judée, soit de l'Egypte, où il s'en trouvoit aussi; que les *Thérapeutes* n'en étoient différens qu'en ce qu'ils renonçoient à tout pour se livrer à la contemplation. C'est pourquoi il nomme les premiers *Esséniens pratiques*, et les seconds *Esséniens contemplatifs*. *Hist. des Juifs*, l. 13, an 107 avant Jésus-Christ, tome 2, p. 166.

C'en est assez pour réfuter quelques Auteurs en petit nombre, qui ont imaginé que les *Thérapeutes* étoient des Païens judaïsans, et Jablenski qui a soutenu que c'étoient des Prêtres Egyptiens appliqués à la médecine, aussi-bien que leurs

leurs femmes. Conséquemment, l'opinion commune des Critiques est que les *Thérapeutes* sont une branche de la secte des Esséniens.

4.° En quel temps cette secte a-t-elle commencé, où avoit-elle puisé sa doctrine et les motifs de sa manière de vivre? Nouvelle matière à conjectures. Brucker, *Hist. crit. de la Philos.* tome 2, p. 763 et suiv., pense qu'environ trois cents ans avant Jésus-Christ, plusieurs Juifs, pour se dérober aux troubles et aux désastres de leur patrie, se retirèrent, les uns dans les lieux écartés de la Judée, les autres en Egypte, et embrassèrent chacun de leur côté un genre de vie particulier; qu'ils y adoptèrent les sentimens des Philosophes Pythagoriciens qui y enseignoient pour lors, qu'ils puisèrent dans cette Philosophie l'amour de la solitude, du détachement de toutes choses, des austérités, de la contemplation, et des explications allégoriques de l'Écriture-Sainte. Il ajoute, tome 6, p. 437 et 438, que ces Juifs étoient dans les sentimens des Cabalistes et des Philosophes orientaux, analogues à ceux de Pythagore. Mosheim, *Hist. crit. Proleg.* c. 2, §. 13 et suiv., pense de même. Néanmoins, dans son *Hist. Ecclés.*, premier siècle, 1.^{re} part., c. 2, §. 10, il dit qu'il ne voit rien dans la narration de Philon, ni dans les mœurs des *Thérapeutes* qui puisse engager à les regarder comme une branche des Esséniens, que ce pouvoit être une secte particulière des Juifs mélancoliques et enthousiastes. Probablement il n'a pas comparé ce que dit Philon dans son premier livre *de vitâ contemplatîvâ*, avec ce qu'il a écrit dans son ouvrage intitulé *omnis probus liber*; il y auroit

Tome VIII.

vu que cet auteur distingue nettement les Esséniens en deux branches, l'une d'Esséniens pratiques, l'autre d'Esséniens contemplatifs, nommés *Thérapeutes*.

Plus d'une fois nous avons eu occasion de faire remarquer l'affectation de Mosheim et de Brucker de tout rapporter à leur système favori, touchant le mélange qui s'est fait dans l'école d'Alexandrie, de la Philosophie de Pythagore et de Platon avec celle des Orientaux, et avec la cabale des Juifs, système par lequel ils se sont flattés de tout expliquer, et de donner la clef de toutes les erreurs. Mais nous avons fait voir que ce système est non-seulement une pure conjecture dénuée de toute preuve, mais qu'il est absolument faux, qu'il confond toutes les époques, et qu'au lieu de rien éclaircir, il ne sert qu'à tout brouiller. Voy. CABALE, EMANATION, PHILOSOPHIE ORIENTALE, etc.

En particulier sur la question que nous traitons il choque toute vraisemblance. Il est fort incertain si, à l'époque de la retraite des Esséniens en Egypte, il y avoit des Pythagoriciens, s'ils y enseignoient, s'ils y répandoient leur doctrine. Nous persuadera-t-on que sous les indignes successeurs de Ptolomée Philadelphie, Prince dont les débauches, la rapacité, la cruauté, la tyrannie sont connues, les sciences étoient fort cultivées en Egypte, et que l'on avoit la commodité de s'y livrer à la Philosophie? On n'a recommencé à s'en occuper que sous le Gouvernement des Romains. L'école d'Alexandrie n'a vu renaître sa réputation qu'au temps d'Ammonius, et au plutôt sur la fin du second siècle, cent ans au moins après Philon; parce que celui-ci

étoit Philosophe, il ne s'ensuit pas qu'il y avoit pour lors des Ecoles publiques de Philosophie; Philon n'a jamais connu que la Philosophie des Grecs.

Nous persuadera-t-on encore que pendant les trois cents ans qui ont précédé la naissance de Jésus-Christ, les Juifs de la Palestine, successivement pillés et tourmentés par les armées des Rois d'Egypte ou de Syrie, ensuite par les Romains et par les Hérodes, ont eu la liberté d'étudier la Philosophie, soit des Orientaux, soit des Grecs? On sait l'aversion qu'ils avoient conçue pour les Païens pendant tout ce période, et combien ils étoient éloignés d'en recevoir des leçons.

En second lieu, Brucker convient que les Juifs qui se retirèrent, soit dans les déserts de la Judée, soit en Egypte, étoient des familles du commun; cela est prouvé par la culture de la terre, par les arts mécaniques, par les métiers qu'exerçoient les Esséniens de la Judée, selon le témoignage de Philon et de Joseph. Philon ajoute que les Esséniens en général dédaignoient la Philosophie, la Logique, la Physique et la Métaphysique; qu'ils ne s'occupoient que de Dieu et de l'origine de toutes choses; or, ils la trouvoient dans Moïse mieux que partout ailleurs. Il dit enfin que la seule étude des Esséniens étoit la morale, d'où il s'ensuit que les sens mystiques et allégoriques qu'ils recherchoient dans l'Ecriture-Sainte étoient des leçons de morale.

Enfin nous avons fait voir que pour concevoir de l'estime et du goût pour la vie solitaire, pauvre, austère, contemplative, il suffit de connoître les leçons et les exemples des Prophètes et des Justes de l'an-

cien Testament, que leurs Livres ne s'expliquent pas moins clairement sur ce sujet que ceux du nouveau, et que S. Paul les a proposés pour modèles aux Chrétiens. Il n'a donc pas été nécessaire que les *Thérapeutes* consultassent des Philosophes Païens pour embrasser le genre de vie qu'ils ont suivi. C'est plus qu'il n'en faut pour conclure que l'opinion de Mosheim, de Brucker et des autres Protestans n'est qu'un rêve systématique, qui n'a ni preuve ni solidité. Voyez ESSÉNIENS.

THERAPHIM, mot hébreu, qui, dans les versions de l'Ecriture, est traduit par *idoles*, *statues*, *sculptures*, mais dont il est difficile de connoître la vraie signification grammaticale. Ce qu'en a dit Spencer, de *Legib. Hebr. ritual.* l. 3, dissert. 7, c. 3, nous apprend peu de chose. Les Rabbins qui prétendent que c'étoient des statues qui parloient et qui prédisoient l'avenir, et qui ont enseigné la manière dont on les faisoit, ne méritent aucune croyance; toutes les idoles que les Païens consultoient pour connoître l'avenir, ne parloient pas pour cela; en hébreu, comme en françois, *parler* signifie souvent *indiquer*, *faire connoître*, par un signe quelconque. Ceux qui ont assuré que les *Théraphim* étoient une invention des Egyptiens, que c'étoient des figures du Dieu *Sérapis*, adoré en Egypte, ne peuvent en donner aucune preuve; Laban qui vivoit dans la Chaldée n'étoit certainement pas allé chercher ses *Théraphim* en Egypte. D'autres qui ont pensé que ce mot est le même que *Séraphim*, des serpens ailés, que c'étoient des talismans, tels que le serpent d'airain fait par l'ordre de

Moïse, ne sont pas mieux fondés. Enfin Jurieu, qui a décidé que les *Thérâphim* de Laban étoient ses dieux pénates et les images de ses ancêtres, a voulu deviner au hasard. Du temps de Laban, l'idolâtrie ne faisoit que commencer chez les Chaldéens, elle n'étoit pas encore portée au point de divinisier des hommes morts.

Il vaut donc mieux avouer notre ignorance que de nous livrer à des conjectures frivoles; le nom général d'*idoles* suffit pour entendre tous les passages dans lesquels le mot *Thérâphim* est employé.

THESSALONICIENS. Suivant l'opinion commune, à laquelle on ne peut rien opposer de solide, les deux Lettres de S. Paul aux *Thessaloniens*, sont les deux premières qu'il ait écrites aux Fidèles qu'il avoit convertis. On les rapporte aux années 52 et 53 de l'ère vulgaire, pendant lesquelles il paroît que l'Apôtre demeura constamment à Corinthe. Le but de ces deux Lettres est de confirmer ces nouveaux Chrétiens dans la Foi, dans la pratique des bonnes œuvres, dans la patience au milieu des persécutions auxquelles ils étoient exposés. La seconde contient plusieurs choses touchant le second avènement de Jésus-Christ; S. Paul, c. 2, y parle « d'un homme pécheur, d'un » fils de perdition, d'un adversaire » qui s'élève au-dessus de tout ce » que l'on appelle *Dieu*, et que » l'on adore, qui se place dans le » Temple de Dieu, comme s'il » étoit Dieu lui-même..... Ce mystère d'iniquité, dit-il, s'opère » déjà.... et l'on connoîtra dans le » temps ce coupable que Jésus-Christ tuera du souffle de sa bouche, et détruira par l'éclat de

» son avènement, etc. » Ce chapitre a beaucoup exercé les Commentateurs; chacun l'a entendu selon ses préjugés. Plusieurs ont cru y reconnoître l'Antechrist qui doit venir à la fin du monde.

Ceux qui ne cherchent point de mystères sans nécessité, ont observé que dans tout ce chapitre, ni même dans toute la Lettre, il n'est point question de la fin du monde, mais de la fin de la Religion et de la République des Juifs; que par *homme de péché*, fils de perdition, etc. l'Apôtre entend les Juifs incrédules, ennemis jurés du Christianisme, obstinés à persécuter les Fidèles, et de la part desquels les *Thessaloniens* avoient éprouvé plusieurs avanies. Cette explication simple acquiert la plus grande probabilité, lorsque l'on compare le *mystère d'iniquité* qui s'opéroit déjà pour lors, suivant S. Paul, avec ce qui se passoit en ce temps-là dans la Judée, où divers imposteurs se donnoient pour Messies, séduisoient le peuple par des prestiges, et finissoient par être exterminés avec leurs adhérens; où les Juifs par leur esprit séditieux et turbulent préparoient l'orage qui fondit sur eux quelques années après.

Les Protestans aveuglés par leur haine contre l'Eglise Romaine, ont cru voir, dans cette prédiction de S. Paul, la chute de l'Empire Romain, la domination des Papes établie sur ses ruines, l'anti-Christianisme ou l'idolâtrie catholique fondée sur des prestiges, ou de faux miracles opérés par l'intercession et les Reliques des Saints, etc. Cette imagination, sortie de quelques cerveaux fanatiques, a trouvé des approbateurs, même parmi les Savans; Beausobre n'a pas rougi de l'appuyer par son suffrage, mais

sans se mettre trop à découvert, dans ses *Remarques sur la seconde Epître aux Thessaloniens*, c. 2, §. 8.

Pour en voir l'absurdité, il suffit de remarquer, 1.^o que la ruine de l'Empire Romain n'est arrivée dans l'Occident que quatre cents ans après l'année 53 de Jésus-Christ; 2.^o que suivant S. Paul, §. 3, elle devoit être précédée d'une rébellion, *Απασια*, *Discessio*; Beausobre lui-même l'entend ainsi; or, la chute de l'Empire Romain n'est point arrivée par une rébellion, mais par l'inondation des Barbares. 3.^o La grande autorité des Papes et leur pouvoir temporel n'ont commencé que plusieurs siècles après cette révolution. 4.^o S. Paul dit aux *Thessaloniens*, §. 6, *vous savez ce qui retient ou ce qui retarde sa manifestation dans son temps, je vous l'ai dit lorsque j'étois avec vous*. Etrange charité de la part de l'Apôtre d'avertir les *Thessaloniens* d'un événement duquel ils ne pouvoient pas être témoins, et de ne donner aucun signe qui pût prémunir ceux qui devoient y être présens et s'y laisser tromper! 5.^o S. Paul ajoute que Dieu leur enverra une *opération d'erreur*, afin qu'ils croient au mensonge; parce qu'ils ont refusé de croire à la vérité, §. 10; les Fidèles du cinquième siècle étoient-ils des opiniâtres qui avoient refusé de croire en Jésus-Christ? 6.^o *Le mystère d'iniquité s'opéroit déjà*, §. 7, il faut donc que l'idolâtrie de l'Eglise Romaine, le culte des Saints, des Images, des Reliques, aient commencé du temps de S. Paul; ce n'est pas là ce que veulent les Protestans. 7.^o Pour compléter le tableau, Beausobre devoit nous apprendre en quel temps Jésus-Christ

doit arriver pour *tuer le méchant par le souffle de sa bouche et par l'éclat de son avènement*, §. 8. Nous aurions mis sa prophétie à côté de celles de Joseph Mede, de Sanchius, de Jurieu et des fanatiques des Cevennes. *Voyez ANTE-CHRIST*.

On comprend que ces paroles de S. Paul, *Dieu leur enverra une opération d'erreur*, etc. ne signifient point que Dieu trompera les Incrédulés, qu'il les aveuglera, qu'il les endurcira positivement dans l'erreur; mais qu'il les laissera se tromper et s'aveugler eux-mêmes: cette prédiction ne s'est que trop bien accomplie à l'égard des Juifs, puisque la destruction de leur Ville et de leur Temple, les massacres et la dispersion de leur nation ne furent pas capables de leur ouvrir les yeux. On est tenté de croire qu'une partie de cet esprit a passé aux Protestans, lorsqu'ils abusent aussi indignement de l'Ecriture-Sainte. *Voyez AVEUGLEMENT, ENDURCISSEMENT*.

Il y a, dans l'*Hist. de l'Acad. des Inscript.* t. 18, in-12, p. 208, une Histoire abrégée, mais curieuse, de Thessalonique; il y est parlé de la fondation de l'Eglise de cette ville par S. Paul, des révolutions qu'elle a subies, des grands hommes qui l'ont gouvernée, ou qui y ont reçu la naissance. Aujourd'hui sous la domination des Turcs, l'Eglise Grecque schismatique qui y subsiste encore, déchoit sensiblement, et semble toucher de près à sa ruine entière.

THÉURGIE, art de parvenir à des connoissances surnaturelles, et d'opérer des miracles par le secours des Esprits ou Génies que les Païens nommoient des *Dieux*, et que les

Pères de l'Eglise ont appelé des *Démons*.

Cet art imaginaire a toujours été recherché et pratiqué par un bon nombre de Philosophes ; mais ceux des 3.^e et 4.^e siècles de l'Eglise qui prirent le nom d'*Eclectiques* ou de *nouveaux Platoniciens*, tels que Porphyre, Julien, Jamblique, Maxime, etc. en furent principalement entêtés. Ils se persuadoient que par des formules d'invocation, par certaines pratiques, on pourroit avoir un commerce familier avec les Esprits, leur commander, connoître et opérer par leur secours des choses supérieures aux forces de la nature.

Ce n'étoit dans le fond rien autre chose que la magie ; mais ces Philosophes en distinguoient deux espèces, savoir, la magie noire et malfaisante, qu'ils nommoient *Goëtie*, et dont ils attribuoient les effets aux mauvais Démons, et la magie bienfaisante, qu'ils appeloient *Théurgie*, c'est-à-dire opération divine, par laquelle on invoquoit les bons Génies. Il n'est pas possible de démontrer l'illusion et l'impiété de cet art détestable, et nous l'avons déjà dit à l'article *MAGIE*.

1.^o L'existence des prétendus Génies moteurs de la nature, qui en animoient toutes les parties, étoit une erreur ; elle n'étoit prouvée par aucun raisonnement solide, ni par aucun fait certain ; c'étoit une pure imagination fondée sur l'ignorance des causes physiques et du mécanisme de la nature ; voilà néanmoins tout le fondement du Polythéisme et de l'idolâtrie. *V. PAGANISME*. Le peuple aveugle attribuoit fausement à des intelligences particulières, à des Esprits répandus partout les phénomènes que Dieu, seul Auteur et Gouverneur de l'Univers,

opère ou par lui-même ou par les lois générales du mouvement qu'il a établies et qu'il conserve ; et malheureusement les Philosophes, au lieu de combattre ce préjugé, l'adoptèrent et le rendirent plus incurable. Mais comment savoient-ils que ce n'est point le Créateur du monde qui le gouverne, qu'il s'est déchargé de ce soin sur des Esprits inférieurs ? Cette opinion déroge évidemment à la puissance, à la sagesse, à la bonté de Dieu. Les plus sensés convenoient que Dieu a fait le monde par inclination à faire du bien ; et ils se contredisoient en supposant qu'il en a confié le gouvernement à des Esprits qu'il savoit être très-capables de faire du mal, ou par impuissance, ou par mauvaise volonté. Telle a été la cause pour laquelle on a rendu à ces Esprits le culte suprême, le culte d'adoration et de confiance que l'on n'auroit dû rendre qu'à Dieu seul ; et les Philosophes confirmèrent encore cet abus, en décidant qu'il ne falloit rendre aucun culte au Dieu suprême, mais seulement aux Esprits ; Porphyre, *de abstin.* l. 2, n. 34. Celse reproche continuellement aux Chrétiens leur impiété, parce qu'ils ne vouloient point adorer les Génies distributeurs des bienfaits de la nature ; dans Origène, l. 8, n. 2, etc.

2.^o Comment savoit-on que telles paroles ou telles pratiques avoient la vertu de subjuguier ces prétendus Esprits et de les rendre obéissans ? Les *Théurgistes* supposoient que les mêmes Esprits avoient révélé ce secret aux hommes ; mais quelle preuve avoit-on de cette révélation ? Quelques Imposteurs qui s'avisèrent de le croire, osèrent aussi l'affirmer, pour se donner du relief et se faire respecter ; ils

éblouirent les ignorans par des tours de souplesse, ou par quelques secrets naturels qui parurent merveilleux; on les crut sur leur parole, et l'erreur se perpétua par tradition. L'on put savoir que certains hommes avoient opéré des miracles, mais ils les avoient faits par l'invocation et par le secours de Dieu, et non par l'entremise des Génies. Lorsque Jésus-Christ eut paru dans le monde, on fut convaincu qu'il avoit opéré des miracles, et que ses Disciples en faisoient encore; mais les Juifs aveuglés par la haine, les Païens fascinés par leur croyance, se persuadèrent que ces prodiges étoient faits par l'intervention des Esprits. Celse accuse les Chrétiens d'en opérer par l'invocation des Démon, l. 1, n. 6. Par une contradiction grossière, il jugea que ces Esprits bons ou mauvais obéissent à des hommes qui refusoient de leur rendre aucun culte, et qui faisoient tous leurs efforts pour en détourner les Païens. C'est ce qu'Origène lui reproche continuellement; nous ne devons donc pas nous étonner de ce que la *Théurgie* devint si commune après l'établissement du Christianisme; les Philosophes Païens vouloient détruire par là l'impression qu'avoient faite sur tous les esprits les miracles de Jésus-Christ, des Apôtres et des premiers Chrétiens.

3. • Plusieurs pratiques des *Théurgistes* étoient des crimes, tels que les sacrifices de sang humain, et l'on ne peut pas douter que les Visionnaires n'en aient offert; l'Histoire en dépose, et les Incrédules mêmes de nos jours n'ont pas osé le nier. Plusieurs eurent la témérité de consulter leurs Dieux fantastiques sur la vie et la destinée des Empereurs; cette curiosité fut re-

gardée avec raison comme un crime d'état, capable d'émouvoir les peuples et d'ébranler leur fidélité: aussi quelques-uns furent punis de mort pour cet attentat. En général la *Théurgie* étoit criminelle, puisque c'étoit un acte de Polythéisme et d'Idolâtrie; ceux qui s'y livroient étoient donc tout à la fois insensés, imposteurs et méchans.

Dans l'impuissance de les justifier, quelques Incrédules modernes ont dit que la plupart des cérémonies du Christianisme ne sont pas différentes, dans le fond, de la *Théurgie*; que par les Sacremens, les bénédictions, les exorcismes, etc., un Prêtre prétend commander à la Divinité, comme les *Théurgistes* se flattoient de commander aux Esprits. Malheureusement les Protestans sont les premiers Auteurs de cette calomnie; Mosheim et Brucker soutiennent qu'un grand nombre des cérémonies de l'Eglise Catholique sont venues des idées de Platonisme suivies par les Eclectiques; Beausobre nous reproche d'attribuer à des cérémonies et à certaines compositions, telles que le Chrême, une espèce de vertu divine; la Croze prétend que le *Myron* des Grecs et le *Chrême* des Latins ne sont qu'une imitation du *Kyphi* dont les Chaldéens et les Egyptiens se servoient dans les initiations.

Si la malignité n'avoit pas ôté à ces Critiques Protestans toute réflexion, ils auroient compris qu'ils donnoient lieu à un Incrédule de leur reprocher que le Baptême et la Cène qu'ils admettent comme deux Sacremens, que le signe de la Croix et les formules de Prières qu'ils ont conservées, sont des cérémonies *Théurgiques*; mais pourvu que les Protestans satisfassent leur haine

contre l'Eglise Romaine , ils s'embarrassent fort peu des conséquences ; c'est donc à nous de répondre aux Incrédules.

1.° Par les cérémonies chrétiennes , un Prêtre ne s'adresse ni aux Esprits ni à d'autres êtres imaginaires , il invoque Dieu seul , et croit que c'est Dieu seul qui opère ; or , Dieu est sans doute le maître d'attacher ses grâces et ses dons spirituels à tels rites et à telles formules qu'il lui plaît. Comme l'homme a besoin de signes extérieurs pour exciter son attention , pour exprimer les sentimens de son âme , et pour les inspirer aux autres , il étoit de la sagesse et de la bonté divine de prescrire les cérémonies qui pouvoient lui plaire , afin de préserver l'homme des abus , des absurdités , des profanations dans lesquels sont tombés tous ceux qui n'ont pas été guidés par les leçons de la révélation. Aussi Dieu a daigné prescrire dès le commencement du monde le culte extérieur qu'il daignoit agréer. *Voy. CÉRÉMONIE.*

2.° C'est Dieu lui-même qui a prescrit les cérémonies chrétiennes par Jésus-Christ , par les Apôtres , par l'Eglise , à laquelle Jésus-Christ a promis son esprit , son secours et son assistance ; et loin d'avoir eu aucune intention d'imiter les Païens , l'Eglise a eu dessein au contraire de détourner et de préserver ses enfans des abus et des superstitions du Paganisme. Un Prêtre dans ses fonctions ne prétend donc point commander à Dieu , mais lui obéir ; il n'y met rien du sien , il se conforme exactement à ce qui lui est prescrit de la part de Dieu , et il est convaincu que Dieu l'a ainsi ordonné , par toutes les preuves qui démontrent la Divinité du Christianisme.

3.° Aucune cérémonie chrétienne n'est un crime , une profanation , ni une indécence ; toutes respirent la piété , le respect , la confiance en Dieu ; lorsque l'on en prend l'esprit et que l'on en conçoit la signification , toutes sont des leçons de morale et de vertu. Il n'y a pas plus de ressemblance entre les rites et la *Théurgie* qu'entre l'idolâtrie et le culte du vrai Dieu. Nous convenons qu'avec un esprit faux , avec de la malignité et de l'impiété , on peut les tourner en ridicule , mais on ne réussit pas moins à l'égard des usages , des formules et des cérémonies les plus respectables de la vie civile ; des railleries et des traits de satire ne sont pas des raisons , ils amusent les sots et font pitié aux sages. *Voyez CÉRÉMONIE.*

THOMAS , APÔTRE (S.). Nous savons par l'Evangile que cet Apôtre étoit tendrement attaché à son divin Maître. Lorsque les autres Disciples , dans la crainte que Jésus-Christ ne fût mis à mort par les Juifs , voulurent le détourner d'aller à Béthanie ressusciter Lazare , Thomas leur dit : *Allons aussinous autres , afin de mourir avec lui*, Joan. c. 11 , v. 16. Pendant la dernière Cène , le Sauveur ayant dit qu'il alloit retourner à son Père , cet Apôtre lui demanda : *Seigneur , nous ne savons où vous allez , comment pouvons-nous connoître la voie ?* Jésus lui répondit : *Je suis la voie , la vérité et la vie , personne ne va à mon Père que par moi*, c. 14 , v. 5 et 6. Thomas ne s'étoit point trouvé avec les autres Apôtres , lorsque Jésus-Christ leur apparut pour la première fois après sa résurrection , refusa de croire à leur témoignage , et ajouta qu'il ne croiroit pas , à moins qu'il ne vît et

ne touchât les plaies de son Maître. Le Sauveur eut la condescendance de le satisfaire ; alors Thomas convaincu s'écria : *Mon Seigneur et mon Dieu*, c. 20, §. 28. Profession de Foi remarquable ; S. Pierre s'étoit borné à dire dans une autre circonstance : *Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant*, *Matt.* c. 16, §. 16 ; mais Jésus-Christ voulut que sa Divinité fût exprimée clairement et sans équivoque par S. Thomas. C'est ce qui a fait dire à S. Grégoire le Grand, *Homil.* 26 in *Evang.* « Nous sommes plus affermis dans » notre Foi par le doute de Saint » Thomas, que par la Foi prompte » des autres Apôtres. »

Quant aux travaux Apostoliques de celui-ci, ce que nous avons de plus certain est le témoignage d'Origène, qui a écrit dans le 3.^e livre de son Commentaire sur la Genèse, que S. Thomas alla prêcher l'Evangile chez les Parthes ; témoignage conservé par Eusèbe, *Hist. Ecclés.*, l. 3, c. 1, et confirmé par la tradition du 3.^e et du 4.^e siècles, suivant laquelle le corps de cet Apôtre reposoit dans la ville d'Edesse en Mésopotamie. On sait que du temps d'Origène les Parthes étoient en possession de la Perse et des pays voisins qui confinent aux Indes ; d'où l'on a conclu que S. Thomas avoit établi l'Evangile dans toutes ces contrées. Cela est d'autant plus probable, qu'il y a eu de bonne heure des Chrétiens dans ces parties de l'Asie, et qu'ils ne connoissoient point d'autre origine de leur Christianisme que la prédication de S. Thomas ou de ses Disciples.

A la vérité il s'est établi une tradition plus récente, qui porte que cet Apôtre étendit sa mission jusque dans la presque île des Indes,

en deçà du Gange, qu'il souffrit le martyre dans la ville de Calamine, nommée ensuite *Saint Thomé*, et aujourd'hui *Méliapour*, et que l'on y avoit son tombeau. Mais cette croyance ne paroît pas assez bien fondée pour lui donner la préférence sur l'opinion des premiers siècles. Les peuplades de Chrétiens que les Portugais ont trouvées sur la côte de Malabar en arrivant dans les Indes, vers l'an 1500, et qui se nommoient *Chrétiens de Saint Thomas*, y avoient été établies par les Nestoriens, et ils en avoient embrassé les erreurs. *Voy. NESTORIANISME*, §. 4. Tillemont, *Mém.* t. 1, p. 230. *Vies des PP. et des Martyrs*, t. XII, p. 130.

THOMAS D'AQUIN (S.), célèbre Docteur de l'Eglise et Religieux Dominicain, naquit l'an 1226, et mourut l'an 1274. C'est un malheur qu'il n'ait vécu que 48 ans, puisque toute sa vie fut consacrée à l'étude et au service de l'Eglise, et que ses vertus ne furent pas moins éclatantes que ses talens. Il est appelé le *Docteur Angélique*, ou *l'Ange de l'Ecole*, parce qu'aucun autre n'a traité la Théologie Scholastique avec autant de clarté, d'ordre et de solidité que lui ; aussi aucun autre n'a eu autant de réputation, soit pendant sa vie, soit après sa mort ; dans quelque siècle qu'il eût paru, il auroit été un grand homme. Ceux mêmes qui ont cherché à diminuer son mérite et sa gloire, ont été forcés de convenir que s'il avoit pu réunir à l'étendue et à la pénétration de son génie les secours que nous avons à présent pour acquérir de l'érudition, il n'y auroit aucune espèce d'éloge dont il ne fût digne. Sa *Somme théologique*, qui

est l'abrégé de ses ouvrages de ce genre , est encore regardée avec raison comme un chef-d'œuvre de méthode et de dialectique.

Mais il en a fait beaucoup d'autres ; tous ont été recueillis et publiés ; la meilleure édition est celle de Rome , faite l'an 1570 , en dix-sept volumes *in-fol.* Elle contient , 1.^o ses ouvrages philosophiques , qui sont des commentaires sur toute la Philosophie d'Aristote. 2.^o Des commentaires sur les quatre livres du Maître des sentences. 3.^o Un volume des questions disputées en *Théologie*. 4.^o La Somme contre les Gentils , divisée en quatre livres. 5.^o La somme *Théologique* , de laquelle nous venons de parler. On prétend que Saint Thomas l'a composée dans l'espace de trois ans. 6.^o Des explications ou commentaires sur plusieurs livres de l'ancien et du nouveau Testament. 7.^o Un volume d'Opuscules et d'Œuvres mêlées sur différents sujets , au nombre de soixante-treize , mais dont quelques-uns peuvent n'être pas de lui , au jugement des Critiques.

L'Ecrivain le mieux instruit de la vie de S. Thomas , et qui avoit vécu avec lui , dit avec raison que l'on ne conçoit pas comment dans un intervalle de vingt ans , à dater du moment auquel ce saint Docteur commença d'enseigner , jusqu'à sa mort , il a pu faire un aussi grand nombre d'ouvrages et sur autant de matières différentes. L'étonnement redouble , quand on se rappelle que la prière et la méditation , la prédication de la parole de Dieu , les affaires dont ce grand homme fut chargé , les voyages qu'il a faits , ont dû occuper près de la moitié de son temps. Aussi disoit-il qu'il avoit plus appris aux pieds du

Crucifix que dans les Livres.

Depuis que l'on a négligé l'étude de la *scholastique* pour s'attacher principalement à la *Théologie* positive , les ouvrages de S. Thomas sont beaucoup moins lus qu'autrefois ; mais un *Théologien* qui veut s'instruire solidement ne regrettera jamais le temps qu'il aura mis à consulter la *Somme Théologique* ; il y trouvera sur chaque question les preuves et les réponses à toutes les objections que l'on peut tirer du raisonnement.

Les Protestans , qui méprisent beaucoup les *scholastiques* , et qui en ont dit tout le mal possible , n'ont pas plus respecté S. Thomas que les autres ; ils lui accordent à la vérité plus d'esprit et de pénétration , mais ils disent qu'au lieu de travailler à corriger la mauvaise méthode et le respect superstitieux pour Aristote qui régnoient de son temps dans les Ecoles , il a rendu cet abus plus incurable , par l'admiration qu'il a inspirée à son siècle ; qu'il y a beaucoup à rabattre des éloges que l'on a donnés à ses talens. Quelques-uns prétendent que ses définitions sont souvent vagues et obscures , que ses plans et ses divisions , quoique pleins d'art , manquent souvent de clarté et de justesse , que sa méthode ne sert fréquemment qu'à brouiller les questions au lieu de les éclaircir. D'autres ont affecté de renouveler les accusations qui furent formées contre ce saint Docteur par des ennemis jaloux , pendant les troubles de l'Université de Paris. Ils n'ajoutent aucune foi à ce que ses Historiens racontent de ses vertus et de ses miracles.

Jamais la prévention des Protestans n'a éclaté davantage qu'à cette occasion. Peut-on blâmer Saint

Thomas de n'avoir pas entrepris de changer absolument la méthode qui régnoit de son temps dans toutes les Ecoles de la Chrétienté ? Nos adversaires conviennent que ceux qui s'attachoient principalement à l'Ecriture-Sainte et à la tradition , et que l'on appelloit les *Docteurs Bibliques*, ne jouissoient d'aucune estime, ni d'aucune considération, et voyoient leurs Ecoles désertes ; un Docteur sage étoit donc forcé de se conformer au goût général et dominant. Mais S. Thomas n'a pas négligé l'étude de l'Ecriture-Sainte, puisqu'il en a expliqué et commenté plusieurs livres, et qu'il a fait plus d'usage de la tradition que les autres. Quand on n'est pas au fait du langage *scholastique* usité pour lors, il n'est pas étonnant que l'on trouve obscures la plupart des définitions de ce grand *Théologien* ; mais il suffit de jeter seulement un coup d'œil sur la table des livres et des chapitres de sa *Somme*, pour être convaincu qu'il y règne un ordre infini dans la distribution des matières ; il s'en faut beaucoup qu'il y en ait autant chez la plupart des *Théologiens* Protestans. Ceux-ci ont très-bien compris que la précision avec laquelle ce savant *scholastique* a traité les questions qui les divisent d'avec nous, a fait leur condamnation d'avance. Leur incrédulité touchant les vertus héroïques, et les miracles de S. Thomas ne prévaudront jamais sur l'attestation des témoins oculaires de sa vie, ni sur les informations juridiques qui en ont été faites ; on n'a pas pu en imposer sur les actions et sur la conduite d'un personnage aussi célèbre, qui a été vu et connu dans toute la France et dans toute l'Italie. Voyez SCHOLASTIQUE.

THOMAS BECQUET (S.), Archevêque de Cantorbéry, naquit l'an 1117, et fut mis à mort l'an 1170, sous le règne de Henri II, Roi d'Angleterre. Quoique ce Saint ne soit pas au nombre des Ecrivains Ecclésiastiques, il nous paroît important de réfuter les calomnies que l'on élève aujourd'hui contre sa mémoire, calomnies qui retombent sur l'Eglise Catholique, par le jugement de laquelle il a été mis au rang des Saints.

Elevé d'abord à la dignité de Chancelier d'Angleterre, il rendit au Roi et à la Nation les plus importants services ; placé ensuite sur le siège de Cantorbéry, l'an 1160, il encourut la disgrâce de son Souverain et des Grands du Royaume, par sa fermeté à défendre les droits de l'Eglise contre les entreprises et les usurpations de l'un et des autres. Obligé de se retirer en France, il y fut accueilli par le Roi Louis VII et par le Pape Alexandre III, qui y étoit pour lors. Après plusieurs tentatives et de longues négociations, l'un et l'autre parvinrent à le réconcilier avec son Roi, et à le faire rétablir sur son siège. Mais comme il continuoit de s'opposer aux abus qui régnoient, et à demander la restitution des biens enlevés à son Eglise, il excita de nouveau la colère du Roi ; quatre courtisans crurent se rendre agréables à ce Prince, en assassinant ce vertueux Prélat aux pieds des Autels. Il fut mis au rang des Saints trois ans après sa mort.

Avant le schisme de l'Angleterre et l'introduction du Protestantisme dans ce Royaume, tous les Anglois rendoient un culte religieux à S. Thomas Becquet, et le regardoient comme un des grands hommes de leur nation. Mais ils

ont changé d'idées en changeant de religion ; plusieurs de leurs Ecrivains se sont emportés en invectives contre ce personnage. Jugéant de sa conduite, comme si au douzième siècle leur Roi s'étoit déjà déclaré Chef Souverain de l'Eglise Anglicane, ils ne voient plus dans le saint Archevêque qu'un fanatique ambitieux, un brouillon, un séditieux, un opiniâtre frénétique, révolté contre son Roi et son bienfaiteur. C'est ainsi qu'il est traité par le traducteur Anglois de l'*Histoire Ecclésiastique* de Mosheim, 12.^e siècle, 2.^e part. c. 2, §. 12, note. Mosheim en avoit parlé avec décence et avec modération ; quelques incrédules Français ont encore enchéri sur les termes injurieux du Traducteur.

Pour juger si l'Archevêque de Cantorbéry a été innocent ou coupable, digne de louange ou de blâme, il faut savoir plusieurs faits historiques rapportés par les contemporains, et que l'on ne peut pas révoquer en doute.

1.^o Henri II étoit un Souverain non-seulement très-absolu, mais très-violent, sujet à des transports fréquens de colère, pendant lesquels il ne se possédoit plus ; il oublioit ses engagements les plus solennels, et ne vouloit plus d'autre loi que sa volonté. Accoutumé à disposer de tous les bénéfices, contre le droit commun établi partout, il s'approprioit les revenus pendant la vacance, et négligeoit pendant long-temps de nommer un successeur, afin de prolonger sa jouissance ; à son exemple les Seigneurs envahissoient les biens ecclésiastiques, et se réunissoient pour dépouiller le Clergé ; le même désordre avoit régné en France pendant plusieurs siècles.

2.^o Lorsque ce Prince voulut placer Thomas Becquet sur le siège de Cantorbéry, celui-ci lui déclara que s'il étoit une fois revêtu de cette dignité, il ne pourroit plus tolérer ce brigandage, que son devoir le forceroit de s'y opposer, qu'il encourroit infailliblement la disgrâce du Roi, qu'il le supplioit de le dispenser d'accepter cette charge ; Henri II insista ; il eut donc tort de s'étonner de la résistance de l'Archevêque, il devoit s'y attendre.

3.^o Les abus auxquels Thomas s'opposoit n'étoient pas des lois, le Roi lui-même les appeloit *des Coutumes*. Il les fit rédiger en lois dans une assemblée tenue à Clarendon, l'an 1164 ; il crut acquiescer ainsi le droit de dépouiller le Clergé, non-seulement de ses biens, mais encore de sa juridiction. La plupart des Evêques se soumirent. L'Archevêque de Cantorbéry, pour ne pas se rendre odieux, consentit à signer avec les autres, mais après réflexion faite il s'en repentit, il en demanda pardon au Pape, et se fit absoudre ; de là le nouveau mécontentement du Roi et l'origine de la rupture.

4.^o Ces Constitutions de Clarendon furent examinées en France par le Pape dans une assemblée tenue à Sens ou ailleurs ; de seize articles qu'elles contenoient ; on jugea qu'il y en avoit seulement sept que l'on pouvoit tolérer, que tous les autres étoient contraires au droit généralement reçu dans l'Eglise et aux décrets des Conciles ; on blâma la foiblesse qu'avoient eue d'abord l'Archevêque de Cantorbéry et les autres Evêques Anglois de les signer. Les Anglicans répondent que le Pape ni l'Eglise n'avoient rien à voir aux lois civi-

les d'Angleterre, que c'étoit au Roi seul de les faire à son gré. Sans examiner le fond de ce droit, nous nous bornons à observer qu'il est absurde de juger une question du douzième siècle sur les principes du quinzième ou du dix-huitième, et non sur ceux qui étoient universellement reçus et suivis pour lors; de vouloir que Thomas Becquet se soit cru plus obligé de se soumettre aux volontés arbitraires d'Henri II, qu'au jugement du Souverain Pontife et de toute l'Eglise. Une preuve que le droit du douzième siècle n'étoit pas aussi absurde qu'on le prétend, c'est que, malgré la prétendue réformation, l'Archevêque de Cantorbéry jouit encore de la plupart des privilèges que S. Thomas réclamoit, et que l'immunité des Clercs subsiste encore en Angleterre, sous le nom de *Bénéfice de Clergie*. Londres, t. 3, pag. 74 et 75.

5.° Dans toutes les ambassades et négociations qui eurent lieu à ce sujet en France et à Rome, Henri II se conduisit avec une inconstance, une duplicité, une mauvaise foi, qui ne lui firent pas honneur. Lorsqu'il étoit de sang-froid, il promettoit et accordoit tout ce qu'on vouloit; dans le premier mouvement de colère il se rétractoit et ne vouloit plus rien entendre. Peu s'en fallut plus d'une fois qu'il ne formât contre l'Eglise le même schisme qu'a exécuté Henri VIII en 1534.

6.° Ses apologistes prétendent que le Roi de France, Louis VII, ne favorisa Thomas Becquet que par haine contre Henri II son ennemi, qui possédoit pour lors nos Provinces occidentales. La fausseté de ce soupçon est prouvée par un fait incontestable, c'est que Louis VII n'accorda une protection déclarée

et constante à l'Archevêque de Cantorbéry, qu'après avoir eu une longue conférence avec Henri II près de Montmirail dans le Perche, l'an 1169, et après avoir entendu les reproches de ce prince, et les réponses du Prélat, que Louis VII avoit conduit avec lui pour le faire rentrer en grâce. C'est après son retour que notre Roi fit à un envoyé d'Henri II la réponse qui est devenue célèbre : *Dites à votre maître que je ne veux point renoncer à l'ancien droit de ma Couronne; la France a été de tout temps en possession de protéger les innocens opprimés, et de donner retraite à ceux qui sont exilés pour la justice.* Avant de laisser retourner Thomas Becquet en Angleterre, Henri II ne lui fit point promettre qu'il renonceroit à la défense des droits de sa dignité et de son Eglise.

7.° Nous l'accusons point ce Roi d'avoir consenti au meurtre de l'Archevêque. Frappé de terreur et de regret à la première nouvelle qu'il reçut de ce crime, il jura et protesta qu'il n'y avoit point de part, qu'en se plaignant imprudemment de ce que personne ne vouloit le délivrer de cet homme, il n'avoit eu aucune intention d'inspirer à des assassins le dessein d'attenter à sa vie. Il fit de sa faute une pénitence exemplaire, sans attendre que le Pape la lui enjoignît, comme quelques-uns le supposent. Peu d'années après il alla se prosterner au tombeau du Saint, y répandit des larmes, implora sa protection, et il crut être redevable à son intercession d'une victoire qu'il remporta sur le Roi d'Ecosse dans ce temps-là. Le traducteur de Mosheim n'a pas trouvé bon de rapporter cette circonstance. Les meurtriers, de leur côté, chargés de

l'exécration publique, rentrèrent en eux-mêmes et moururent pénitens.

Les richesses accumulées au tombeau de Saint Thomas Becquet pendant quatre cents ans, furent pillées par les émissaires d'Henri VIII, et ses os furent brûlés; *Hist. de l'Egl. Gallic.* t. 9, l. 27, an. 1163 et suiv. *Vies des Pères et des Martyrs*, t. 12, p. 371. On y trouve les citations des Auteurs originaux.

THOMAS DE VILLENEUVE (S.). Les Hospitalières de *S. Thomas de Villeneuve* ont été instituées en Bretagne par le P. Ange le Proust, Augustin réformé, en 1660; cet établissement a été confirmé par des lettres patentes en 1661. Elles ne font que des vœux simples; elles sont occupées non-seulement au soin des malades, mais encore à l'instruction de la jeunesse, et suivent la règle de S. Augustin; elles ont trois maisons à Paris. Lorsqu'elles font profession, une pauvre femme les embrasse et leur met une bague au doigt, en leur disant : *Souvenez-vous, ma chère Sœur, que vous devenez la servante des pauvres.* On sait que *S. Thomas de Villeneuve*, Archevêque de Valence en Espagne, mort l'an 1555, se rendit principalement recommandable par sa charité envers les malheureux.

THOMISME, THOMISTES.

On appelle *Thomisme* la doctrine de Thomas d'Aquin touchant la grâce et la prédestination, et *Thomistes* ceux qui font profession de la suivre, particulièrement les Dominicains; voici comme ils ont coutume de l'exposer.

Dieu, disent-ils, est la cause

première, ou le premier moteur à l'égard de toutes ses créatures; comme cause première, il doit influer sur toutes les actions, parce qu'il n'est pas de sa dignité d'attendre la détermination de la cause seconde ou de la créature. Comme premier moteur, il doit imprimer le mouvement à toutes les facultés ou à toutes les puissances qui en sont susceptibles. Voilà la base de tout le système. De là les *Thomistes* concluent :

1.^o Que dans quelque état que l'on suppose l'homme, soit avant, soit après sa chute originelle, et pour quelque action que ce soit, la prémotion de Dieu est nécessaire. Ils appellent cette prémotion *pré-détermination physique*, à l'égard des actions naturelles, et *grâce efficace par elle-même*, quand il s'agit des œuvres surnaturelles et utiles au salut. Ainsi, continuent-ils, la grâce efficace par elle-même a été nécessaire aux Anges et à nos premiers parens pour faire des œuvres surnaturelles, et pour persévérer dans l'état d'innocence. Il n'y a donc aucune différence entre la grâce efficace de l'état d'innocence et celle de la nature tombée ou corrompue. En cela le sentiment des *Thomistes* est opposé à celui des Augustiniens. Voyez ce mot.

2.^o La grâce efficace fut refusée à Adam et aux Anges qui sont déchus de leur état, mais ils en furent privés par leur faute.

3.^o Dans l'état même d'innocence, il faut admettre en Dieu des décrets absolus, efficaces et antécédens à toute détermination libre des volontés créées, puisque la prescience de Dieu n'est fondée que sur ces décrets. Ainsi dans cet état la prédestination à la gloire

éternelle a été antécédente à la prévision des mérites. Par conséquent il en a été de même de la réprobation négative, ou de la non-élection à la gloire, elle est uniquement venue de la volonté de Dieu. Quelques *Thomistes* cependant pensent que le péché originel est la cause de la réprobation négative. Quant à la réprobation positive, ou à la destination aux peines éternelles, elle a été conséquente à la prévision du démérite futur des réprouvés.

4° Notre premier Père ayant péché, tous ses descendants ont péché en lui, ainsi tout le genre humain est devenu une masse de perdition; Dieu, sans injustice, auroit pu l'abandonner tout entier, comme il a délaissé les Anges prévaricateurs, mais par pure miséricorde, par un décret antécédent et gratuit, il a voulu le racheter. En conséquence Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, et en vertu de sa mort Dieu a préparé des grâces suffisantes pour le salut de tous, et en donne à tous plus ou moins.

5° Par un nouveau trait de miséricorde antécédente et gratuite, Dieu a élu et prédestiné efficacement à la gloire éternelle un certain nombre d'âmes préférablement à tout le reste; ce choix est appelé par les *Thomistes* *décret d'intention*, en conséquence duquel Dieu accorde aux élus des grâces efficaces, le don de la persévérance, et la gloire dans le temps; au lieu qu'il ne donne à tous les autres que des grâces suffisantes pour opérer le bien et y persévérer.

6° Dans l'état de nature tombée la grâce efficace est nécessaire à toute créature raisonnable pour deux raisons : 1.° à titre de dépendance, parce qu'elle est créature ;

2.° à cause de sa faiblesse. Quoique la grâce suffisante guérisse la volonté et la rende saine, cependant l'homme éprouve toujours une grande difficulté à faire le bien surnaturel; quoiqu'il ait avec cette grâce un pouvoir véritable, prochain et complet de faire le bien, néanmoins il ne le fera jamais sans une grâce efficace.

7° Il s'ensuit de tout ce qui précède, que la prescience des bonnes œuvres de l'homme est fondée sur un décret efficace, absolu et antécédent de lui accorder la grâce efficace, et que la prescience du péché est également fondée sur un décret de permission, par lequel Dieu a résolu de ne point lui accorder cette même grâce nécessaire pour éviter le péché.

8° Dieu voit dans ses décrets qui sont ceux qui persévéreront dans le bien, qui sont ceux au contraire qui finiront dans le mal; en conséquence il accorde aux premiers la gloire éternelle pour récompense, et il condamne les autres au supplice de l'Enfer : c'est ce que les *Thomistes* nomment *décret d'exécution*.

Quand on leur objecte que ce système s'accorde mal avec la liberté humaine, ils soutiennent le contraire; ils disent, 1.° que par la prémotion Dieu ne donne aucune atteinte à aucune des facultés de l'homme, parce qu'il veut que l'homme agisse librement; que la prémotion, loin d'être un obstacle au choix ou à l'action, est au contraire un complément nécessaire pour agir; 2.° qu'aucun objet créé n'offrant à l'homme un attrait invincible, la raison lui fait toujours apercevoir divers objets entre lesquels il peut choisir, et que cela suffit pour la liberté.

On doit convenir d'abord que ce système ne renferme aucune erreur, et n'a jamais essuyé aucune censure ; il est donc très-permis de le soutenir, et il est assez commun dans les Ecoles de *Théologie*. Ceux qui ont voulu le confondre avec celui de Jansénins, se sont grossièrement trompés, ou ils ont voulu en imposer. Les *Thomistes* soutiennent que Jésus-Christ est mort pour le salut de tous les hommes, qu'en conséquence Dieu donne des grâces intérieures à tous ; que l'homme résiste souvent à ces grâces, quoiqu'elles lui donnent un vrai pouvoir de faire le bien ; que quand il fait le mal, ce n'est pas parce qu'il manque de la grâce, mais parce qu'il y résiste ; que la grâce efficace ne lui impose aucune nécessité d'agir, parce que cette nécessité seroit incompatible avec la liberté. Autant de vérités diamétralement opposées aux erreurs condamnées dans Jansénins. Il n'y a pas moins d'injustice à leur attribuer celles-ci, qu'à taxer les Congruistes de sémi-pélagianisme.

Lorsque l'on dit aux *Thomistes* que leur grâce prétendue *suffisante* n'est suffisante que de nom, puisqu'avec elle l'homme ne fait jamais le bien, ils répondent que c'est sa faute, et non celle de la grâce, puisqu'elle lui donne tout le pouvoir nécessaire pour agir ; que dans la grâce suffisante Dieu lui offre une grâce efficace, et que si Dieu ne lui accorde pas celle-ci, c'est qu'il y met obstacle par sa résistance. Ainsi l'enseigne Saint Thomas, in 2 *Dist.* 28, *quæst.* 1, art. 4 ; l. 3, *contra Gent.* c. 159.

Ils ne soutiennent pas pour cela que leur système est sans aucune difficulté ; ceux qui ne le goûtent point leur en opposent un grand nombre.

1.° Suivant leur opinion, il seroit difficile de trouver dans Saint Thomas toutes les pièces dont les *Thomistes* composent leur hypothèse ; il en est plusieurs que l'on ne peut tirer des expressions du saint Docteur que par des conséquences éloignées et peut-être forcées.

2.° Que dans le principe sur lequel ils se fondent, les mots *cause première, premier moteur, attendre la détermination des causes secondes, imprimer le mouvement*, sont équivoques, et que les *Thomistes* les prennent dans un sens tout différent des autres Théologiens ; que Dieu ne doit point *imprimer le mouvement* à des êtres essentiellement actifs, ni à des facultés actives, comme si c'étoient des choses purement passives.

3.° Il leur paroît peu convenable de dire que dans l'état d'innocence une partie des Anges et le premier homme ont été privés de la grâce efficace *par leur faute*. Outre l'inconvénient d'admettre une *faute* dans l'état d'innocence, ou cette faute étoit griève, ou elle étoit légère ; dans le premier cas elle a fait perdre l'innocence avant la chute ; dans le second elle ne méritoit pas une peine aussi terrible que la privation de la grâce efficace nécessaire pour persévérer.

4.° L'on ne conçoit pas comment un décret antécédent et absolu de réprobation négative peut s'accorder avec le décret antécédent et absolu de sauver tous les hommes et de les racheter par Jésus-Christ. Ces deux décrets paroissent contradictoires. Il en est de même de la prédestination absolue d'un petit nombre d'âmes, après la chute d'Adam, et malgré la rédemption générale, pendant que Dieu laisse de côté le plus grand nombre.

5.° L'on conçoit encore moins comment la grâce suffisante *guérit la volonté et la rend saine*, pendant qu'elle lui laisse *une grande difficulté à faire le bien* ; cette difficulté paroît une grande maladie. Supposer qu'avec cette grâce l'homme a un vrai pouvoir, un pouvoir prochain et complet de faire le bien, et que cependant il ne le fera jamais sans une grâce efficace, c'est admettre un pouvoir sans preuve et par pure nécessité de système.

6.° Un décret de *permission* par lequel Dieu a résolu de ne point accorder la grâce efficace, est un mot inintelligible. *Permettre* signifie simplement ne point empêcher, ce n'est donc point un décret positif ; si on l'entend autrement, l'on suppose que Dieu veut positivement le péché.

Ce n'est point à nous de terminer cette dispute qui dure déjà depuis plusieurs siècles, et qui probablement durera encore plus longtemps ; nous n'y prenons aucun intérêt. Nous voudrions seulement que quand il est question de systèmes arbitraires sur un mystère incompréhensible, tel que la prédestination, l'on y mît moins de chaleur, que l'on s'abstînt de termes durs et d'accusations téméraires ; il est mieux pour un Théologien de réserver son temps, ses talens et ses peines, pour défendre les vérités de notre Foi contre ceux qui les attaquent.

THRONE ou TRONE, siège élevé au-dessus des autres. Les Prophètes, dans leurs extases, ont souvent vu le Seigneur assis sur un *trône*, éclatant de lumière, environné des Anges prêts à recevoir ses ordres et à les exécuter ; Dieu daignoit leur donner par ces vi-

sions une faible idée de sa grandeur et de sa majesté. Jésus-Christ, *Matth. c. 5, v. 34*, défend de jurer par le Ciel, parce que c'est le *trône* de Dieu.

Être placé sur un siège élevé dans une assemblée, est un signe de dignité et d'autorité ; de là le *trône* est devenu le symbole de la royauté, et souvent il la signifie dans l'Ecriture-Sainte ; *Prov. c. 20, v. 28* : « Affermissez par la clé » mence votre *trône*, » c'est-à-dire, votre règne et votre autorité. Il y a dans le troisième *Livre des Rois*, ch. 10, v. 20, une description magnifique du *trône* de Salomon.

Ce qui est dit dans les Prophètes des Anges qui environnent le *trône* de Dieu, leur a fait donner ce nom. S. Paul, *Coloss. c. 1, v. 16*, dit que toutes choses, visibles ou invisibles, ont été créées de Dieu, soit les *Trônes* ou les Dominations, les Principautés ou les Puissances ; les Pères de l'Eglise ont pensé que l'Apôtre désignoit par là quatre divers ordres des Anges, et que les *Trônes* sont les Anges du premier ordre. *Voy. ANGE.*

THRÔNE ÉPISCOPAL. Jésus-Christ dit dans l'Evangile, *Matth. c. 19, v. 28* : « Au renouvellement de » toutes choses, lorsque le Fils de » l'Homme sera placé sur le siège, » ou sur le *trône* de sa majesté, » vous serez aussi assis sur douze » sièges, et vous jugerez les douze » tribus d'Israël. » Dans l'*Apocalypse*, c. 4, et suiv., où S. Jean a représenté les assemblées chrétiennes sous l'emblème de la gloire éternelle, le président est assis sur un *trône*, et vingt-quatre vieillards ou Prêtres occupent aussi des *trô-*
nes

nes autour de lui. De là s'est introduite la coutume générale d'élever dans les Eglises un siège au-dessus des autres, pour y placer l'Evêque.

Bingham, *Orig. Eccles.* t. 3, l. 8, c. 6, §. 1, observe que le mot grec *Βημα*, signifioit tantôt l'autel, tantôt l'ambon ou le pupitre, quelquefois le *trône épiscopal*, souvent le chœur entier dans lequel toutes ces parties étoient rassemblées; en effet c'est un terme générique qui signifie simplement *un lieu où l'on monte*. Eusèbe, *Hist. Eccles.* l. 7, c. 30, rapporte que l'un des reproches que l'on fit à Paul de Samosate, au Concile d'Antioche, l'an 270, fut qu'il s'étoit fait construire un *trône*, ou tribunal fort élevé, et qu'il l'appeloit *Σκαμνον*, comme les Magistrats séculiers; mais il n'est pas moins certain que dès la naissance de l'Eglise les Evêques ont eu dans le chœur un siège distingué, plus élevé que celui des simples Prêtres, et qui marquoit leur dignité. On lit dans un ancien Auteur que Pierre, successeur de Théonas sur le siège d'Alexandrie, prenant possession, refusa par modestie de s'asseoir sur le *trône* de S. Marc, que l'on gardoit précieusement dans cette Eglise.

On appela dans les premiers siècles *Prototrône* l'Evêque d'une Province dont le siège étoit le plus ancien. Voyez CHAIRE.

THURIFÉRAIRE est un Clerc qui porte l'encensoir et qui est chargé d'encenser dans le chœur.

THURIFIÉS, THURIFICATI. Voyez LAPSES.

TIARE, ornement de tête des
Tome VIII.

Prêtres Juifs; c'étoit une espèce de couronne de toile de *Byssus*, ou de fin lin, *Exode*, c. 28, v. 40; c. 39, v. 26. Le Grand-Prêtre en portoit une différente, qui étoit d'hyacinthe, environnée d'une triple couronne d'or, et garnie sur le devant d'une lame d'or sur laquelle étoit gravé le nom de Dieu.

La *tiare* est aussi l'ornement de tête que porte le Souverain Pontife de l'Eglise Chrétienne, pour marque de sa dignité. C'est un bonnet assez élevé, environné de trois couronnes d'or, et surmonté d'un globe avec une croix, avec deux pendans qui tombent par derrière, comme ceux de la mitre des Evêques. Cette *tiare* n'avoit d'abord qu'une seule couronne, Boniface VIII y en ajouta une seconde, et Benoît XII une troisième. Le Pape la porte sur sa tête, lorsqu'il donne la bénédiction au peuple.

TIERCE. Voyez HEURES CANONIALES.

TIERCELIN, TIERCELINE. Voyez FRANCISCAIN, FRANCISCANE.

TIERCIAIRE, homme ou femme qui est d'un Tiers-Ordre de Religieux. Comme la plupart des Ordres monastiques ont subi des réformes, les Réformés et les anciens ont été censés deux Ordres différens. Ils ont nommé *Tiers-Ordre* ceux qui formèrent dans la suite, pour quelque nouvelle raison, une troisième Congrégation. Mais l'on a donné le même nom à une association de pieux laïques ou de gens mariés, qui contractent avec un Ordre Religieux une espèce d'affiliation, afin de participer aux

prières et aux bonnes œuvres qui se font dans cet Ordre, et d'en imiter les pratiques de dévotion, autant que leurs occupations et les devoirs de leur état peuvent le leur permettre. Ils ne font point de vœux, leurs Directeurs leur prescrivent seulement un règlement de vie propre à les soutenir dans la piété et la pureté des mœurs.

La plupart des Ordres Religieux ont eu des *Tiers-Ordres*. Comme tous ont commencé par la ferveur et par une vie exemplaire, un grand nombre de laïques, édifiés de leurs vertus, ont désiré de les imiter et de s'associer à eux en quelque manière. Ceux qui ont fait le plus de bruit dans le monde sont les Frères et Sœurs du *Tiers-Ordre* de S. François. Lorsqu'une partie des Religieux de cet Ordre eurent fait un schisme avec leurs Frères, dans le 13.^e et le 14.^e siècles, sous prétexte d'observer plus étroitement la règle de leur Fondateur, ils se révoltèrent contre toute espèce d'autorité, refusèrent d'obéir même au saint Siège, tombèrent dans des désordres et dans des erreurs : on les nomma *Fratricelles*. Les *Tierciaires* laïques qui s'étoient mis sous leur conduite, se lièrent d'intérêt avec eux et donnèrent dans les mêmes excès, ils furent nommés *Beggards* et *Béguins* ; l'on fut obligé de sévir contre les uns et les autres, et de les exterminer. Voyez BEGGARDS, FRATRICELLES, etc.

TIMOTHÉE, disciple et compagnon des voyages de Saint Paul, pour lequel cet Apôtre avoit une affection singulière. Il le sacra Evêque, et le chargea de gouverner l'Eglise d'Ephèse, avant que Saint Jean l'Evangéliste eût fixé sa de-

meure dans cette ville. Les deux Lettres de S. Paul à *Timothée* sont un monument précieux de l'esprit apostolique ; elles renferment en peu de mots les devoirs qu'un Pasteur doit remplir, les vertus qu'il doit avoir, les défauts qu'il doit éviter, les instructions qu'il doit donner aux Fidèles dans les divers états de la vie ; il paroît qu'elles furent écrites dans les années 64 et 65, peu de temps avant le martyre de S. Paul, que l'on rapporte communément à l'an 66. Les Pères de l'Eglise recommandent à tous les Ministres des autels la lecture assidue de ces deux Lettres, aussi-bien que de la Lettre à Tite, dont nous allons parler, et ils en ont eux-mêmes donné l'exemple.

Dans l'Apocalypse, c. 2, v. 1, S. Jean reçoit l'ordre d'écrire à l'Evêque d'Ephèse, de louer ses travaux, sa patience, son zèle contre les méchants, sa vigilance à démasquer les faux Apôtres, son courage à souffrir pour le nom de Jésus-Christ, mais de l'avertir qu'il s'est relâché de son ancienne charité. Si cette leçon regardoit *Timothée*, ce qui est incertain, il en profita certainement, puisqu'il y a des preuves qu'il souffrit le martyre. Tillemont, t. 2, p. 142. *Vies des PP. et des Martyrs*, tom. 1, p. 451.

TIMOTHIENS. L'on nomma ainsi dans le 5.^e siècle les partisans de Timothée Ælure, Patriarche d'Alexandrie, qui dans un écrit adressé à l'Empereur Léon, avoit soutenu l'erreur des Eutychiens ou Monophysites. Voyez EUTYCHIANISME.

TITE, Disciple de S. Paul, le suivit dans une partie de ses cour-

ses apostoliques. Comme l'Apôtre n'avoit fait que passer dans l'île de Crète et jeter les premières semences de la Foi, il y laissa *Tite* qu'il ordonna Evêque de cette Eglise naissante, afin qu'il achevât de la former, et lui recommanda d'établir des Pasteurs dans les villes, en lui désignant les qualités que devoient avoir ceux qu'il choisiroit pour cet important ministère. Telles sont les instructions qu'il lui donna dans la Lettre qu'il lui écrivit l'an 64. Elle est parfaitement semblable aux deux qu'il adressa à Timothée, l'utilité en est la même. En les comparant, l'on est convaincu de l'erreur des Protestans, qui affectent de supposer que du temps des Apôtres les Evêques ne s'attribuoient aucune autorité sur leur troupeau, que tout se régloit dans les assemblées des Fidèles à la pluralité des voix, que ce Gouvernement étoit purement démocratique. Voyez EVÊQUE, HIÉRAR-CHIE, PASTEUR, etc.

TNÉTOPSYCHIQUES, Hérétiques qui soutenoient la mortalité de l'âme; c'est ce que signifie leur nom. Voyez ARABIQUEs.

TOBIE, saint homme, Juif de la Tribu de Nephtali, emmené en captivité avec les autres Sujets du Royaume d'Israël, par Salmanasar, Roi d'Assyrie, sept cents et quelques années avant Jésus-Christ.

Le Livre qui porte son nom a été déclaré canonique par le Concile de Trente, mais il est regardé comme apocryphe par les Protestans, parce qu'il n'est point renfermé dans le canon des Juifs. Il fut d'abord écrit en chaldaïque; S. Jérôme le traduisit en latin, et sa version est celle de notre Vul-

gate. Mais il y en a une version grecque beaucoup plus ancienne, dont les Pères Grecs se sont servis dès le second siècle. L'original chaldaïque ne subsiste plus; quant aux versions hébraïques qui en ont été faites, elles sont modernes; la traduction syriaque a été prise sur le grec. La version latine est différente de la grecque en plusieurs choses, mais les savans donnent la préférence à celle-ci, parce que Saint Jérôme avoue qu'il fit la sienne en très-peu de temps, par le secours d'un Juif, et lorsqu'il n'entendoit pas encore parfaitement le chaldaïque.

En général, les Juifs et les Chrétiens regardoient le Livre de Tobie comme une Histoire véritable, mais les Protestans soutiennent qu'il renferme plusieurs circonstances fabuleuses, et des choses qui n'ont pas pu être écrites par un Auteur inspiré de Dieu. Un Théologien d'Oxford, nommé Raynold, qui a fait deux gros volumes contre les Livres apocryphes de l'ancien Testament, pour réfuter Bellarmin, a rassemblé cinq ou six objections contre celui de *Tobie*.

1.^o Il observe que dans le c. 3, v. 7, il est dit que Sara, fille de Raguel, habitoit à Ragès, ville de Médie; et, c. 9, v. 3, le jeune *Tobie*, après l'avoir épousée, envoie l'Ange qui le conduisoit à Ragès, ville de Médie, chez Gabélus, qu'il amène aux noces de *Tobie*, et le voyage dura plusieurs jours. Cela ne nous paroît pas impossible à concilier. Sara et son père pouvoient être à Ragès, lorsqu'arriva ce qui est rapporté c. 3, et ils ont pu venir habiter dans une autre ville près du Tigre, où *Tobie* les trouva, c. 9.

2.^o L'Ange qui est rencontré par

les deux *Tobies*, leur dit : *Je suis Israélite, je suis Azarias, fils du grand Ananias*, c. 5, v. 7 et 18 ; c'étoit un mensonge. Point du tout, l'Ange avoit pris la figure de ce jeune homme, et le représentoit. D'ailleurs l'erreur des deux *Tobies*, que Dieu vouloit leur rendre utile, ne fut pas longue, puisque l'Ange leur découvrit ensuite la vérité, c. 12, v. 6.

3.^o C. 6, v. 5, 8 et 9, l'Ange attribue une vertu médicinale et merveilleuse aux entrailles d'un poisson ; il dit que la fumée du cœur de cet animal chasse toute espèce de Démon, et que le foie fait tomber les taches des yeux. Cela ne peut pas être. Mais que s'ensuit-il ? Que Dieu voulut attacher à ces deux signes extérieurs les deux miracles qu'il vouloit opérer en faveur des deux *Tobies*. Il en fut de même lorsque Jésus-Christ se servit de boue pour rendre la vue à un aveugle.

4.^o C. 12, v. 12, ce même Ange dit au vieux *Tobie* : « Lors-que vous faisiez des prières et de » bonnes œuvres, j'ai présenté » votre prière au Seigneur. » Voilà une hérésie, selon les Protestans ; il n'appartient, disent-ils, qu'à Jésus-Christ de présenter nos prières à Dieu. Au mot ANGE, nous leur avons fait voir le contraire ; nous avons prouvé, par un passage de l'Apocalypse, et par un autre du Prophète Zacharie, outre celui-ci, que Dieu a chargé ses Anges de lui présenter nos prières ; l'erreur contraire dans laquelle les Protestans s'obstinent, n'est pas une juste raison de rejeter un Livre de l'Ecriture-Sainte.

5.^o Dans le ch. 14, v. 7, le vieux *Tobie* prédit que le Temple du Seigneur, qui a été brûlé, sera

bâti de nouveau ; or, dans ce temps-là, le Temple de Jérusalem n'avoit pas encore été incendié par les Chaldéens, il ne le fut que quelques années après la mort de *Tobie*. Cela est vrai, suivant la supputation commune, mais on sait que la Chronologie de ces temps-là n'est pas infallible, que les argumens, fondés sur ces sortes de calculs, ne sont pas des démonstrations, puisque les Chronologistes ne s'accordent presque jamais. Il y a de pareilles difficultés dans plusieurs autres Livres de l'Ecriture que l'on ne rejette pas du Canon pour cela. Au reste, la version grecque ne parle de l'incendie du Temple que comme d'un événement futur.

Ce n'est pas sans raison et sans preuve que le Concile de Trente a mis l'Histoire de *Tobie* au nombre des Livres canoniques. Ce Livre a été cité comme Ecriture-Sainte par S. Polycarpe, l'un des Pères Apostoliques, par S. Irénée, par Clément d'Alexandrie, par Origène, par S. Cyprien, par Saint Basile, S. Ambroise, S. Hilaire, S. Jérôme, S. Augustin, etc. Dès le 4.^o siècle, il a été placé dans le Catalogue des Livres sacrés par un Concile d'Hippone, et par le 3.^o de Carthage.

TOLÉRANCE, INTOLÉRANCE, en fait de Religion. Il n'est peut-être pas de termes dont on ait abusé davantage, depuis plus d'un siècle, que de ces deux mots ; il n'en est aucun qui ait donné lieu à d'aussi violentes déclamations. Il faut donc commencer par en fixer, s'il est possible, les différentes significations.

1.^o Dans un Etat où il y a une Religion dominante, qui est censée faire partie des lois, on appelle

tolérance civile et politique, la permission que le Gouvernement accorde aux sectateurs d'une Religion différente d'en faire l'exercice plus ou moins public, d'avoir des assemblées particulières et des Pasteurs pour les gouverner, de faire des réglemens de police et de discipline, et sans encourir aucune peine. On comprend que cette *tolérance* peut être plus ou moins étendue, suivant les circonstances, suivant qu'elle paroît plus ou moins compatible avec l'ordre public, avec la tranquillité, le repos, la prospérité de l'Etat, et l'intérêt général des Sujets. Soutenir que chez une Nation policée, toute Religion quelconque doit être également permise, qu'aucune ne doit être dominante ou plus favorisée qu'une autre, que chaque particulier doit être le maître d'en avoir une, ou de n'en point avoir, c'est une absurdité que l'on a osé soutenir de nos jours, et que nous réfutons ci-après.

2.° Parmi les différentes sociétés chrétiennes, on appelle *tolérance ecclésiastique, religieuse, ou théologique*, la profession que fait une secte de croire que les Membres d'une autre secte peuvent faire leur salut, sans renoncer à leur croyance; que l'on peut sans danger fraterniser avec eux, et les admettre aux mêmes pratiques de Religion. Ainsi les Calvinistes ont offert plus d'une fois la *tolérance théologique* aux Luthériens, mais ceux-ci ne l'ont pas acceptée; les uns et les autres l'ont toujours refusée aux Sociniens, avec lesquels ils n'ont jamais voulu entrer en communion. Quelques Protestans modérés sont convenus que l'on peut faire son salut dans la Religion Catholique, la plupart soutiennent le contraire.

On leur a fait voir qu'ils n'ont aucun principe fixe, ni aucune raison solide pour affirmer ou pour nier la possibilité du salut dans une société chrétienne plutôt que dans une autre, qu'ils en raisonnent suivant le degré de prévention et d'aversion qu'ils ont conçue contre telle ou telle société particulière, et selon l'intérêt du moment, puisqu'ils n'ont jamais eu sur ce point un langage ni une conduite uniformes.

3.° L'on entend souvent par *tolérance* en général, la charité fraternelle et l'humanité qui doivent régner entre tous les hommes, sur-tout entre tous les Chrétiens, de quelque Nation et de quelle société qu'ils soient. Cette *tolérance* est l'esprit même du Christianisme; aucune autre Religion ne commande aussi rigoureusement la paix, le support mutuel, la charité universelle. Jésus-Christ l'a prêchée aux Juifs à l'égard des Samaritains, même à l'égard des Gentils ou Païens, et il leur en a donné l'exemple. Il a ordonné à ses Disciples de souffrir patiemment la persécution, et non de l'exercer contre qui que ce soit. Les Apôtres ont répété ces mêmes leçons, et les premiers Chrétiens les ont fidèlement suivies; leurs propres ennemis leur ont rendu cette justice, nous l'avons fait voir ailleurs; c'est par trois siècles de douceur, de patience, de charité, et non par la force, qu'ils ont vaincu enfin et subjugué les persécuteurs.

Mais de ce que cette conduite est rigoureusement commandée aux particuliers, il ne s'ensuit pas que la même chose est ordonnée aux Chefs des sociétés, aux Pasteurs, aux Magistrats, aux Souverains, à tous ceux qui sont revêtus de l'au-

torité civile ou ecclésiastique. Les Princes et leurs Officiers sont tenus de droit naturel à maintenir l'ordre, la tranquillité, l'union, la paix, la subordination parmi leurs Sujets, à écarter, à réprimer et à punir tous ceux qui, sous prétexte de Religion, cherchent à troubler la société. Jésus-Christ a chargé les Pasteurs de veiller sur leur troupeau, d'en éloigner les loups et les faux Prophètes, d'y maintenir l'union dans la Foi, de ne point laisser mêler l'ivraie avec le bon grain, etc. Ses Apôtres se sont conformés à ses ordres; autant ils ont été patients à supporter les injures personnelles, la violence, les outrages et les tourmens dont on usoit à leur égard par autorité publique, autant ils ont été attentifs à démasquer les faux Docteurs, à les exclure de la société des Fidèles, à empêcher toute communication religieuse avec eux. Ils n'ont établi aucune règle, aucune maxime, aucun principe, duquel on puisse conclure que les Princes, en se faisant Chrétiens, se sont privés du droit de réprimer et de punir les séditeux, qui, en troublant la paix de l'Eglise, travaillent par là même à désunir la société civile. Quoi que l'on en dise, ces différens devoirs ne sont pas incompatibles, les Princes véritablement Chrétiens ont très-bien su les concilier. L'affectation de nos ennemis de brouiller toutes ces notions, démontrent qu'ils décident les questions sans y rien entendre.

4.^o Dans le style des Incrédules, la *tolérance* est l'indifférence à l'égard de toute Religion. Sans s'embarrasser de savoir si toutes sont également vraies ou également fausses, si l'une est plus avantageuse

que l'autre à la société civile, ils disent qu'on doit les regarder tout au plus comme de simples lois nationales, qui n'obligent qu'autant qu'il plaît au Gouvernement de les protéger, et aux sujets de s'y soumettre; que le meilleur parti est de n'en rendre aucune dominante, et de mettre entre elles une parfaite égalité. D'autres plus hardis ont soutenu qu'il n'en faut aucune, que toutes sont fausses et pernicieuses; que pour rendre la société civile heureuse et parfaite, il faut en bannir toute espèce de culte, et toute notion de la divinité; que si l'on permet au peuple de croire et d'adorer un Dieu, il faut du moins que ceux qui gouvernent se gardent bien de favoriser un culte aux dépens de l'autre; que tout particulier doit être le maître d'avoir une Religion ou de n'en point avoir.

Conséquemment, en demandant à grands cris la *tolérance* pour eux-mêmes, ils ont entendu avoir la liberté de déclamer et d'écrire contre toute Religion, de professer hautement le Déisme, l'Athéisme, le Matérialisme, le Scepticisme, suivant leur goût; d'accumuler les impostures, les calomnies, les injures grossières pour rendre odieux le Christianisme, ceux qui le professent, ceux qui le défendent ou le protègent. Pour prouver que ce privilège leur appartenait de *droit naturel*, ils ont commencé par s'en mettre en possession, ils n'ont épargné ni les Prêtres, ni les Magistrats, ni les Ministres, ni les Souverains. Enfin, pour comble de sagesse, ils ont soutenu gravement que tous ceux qu'ils attaquent sont obligés, de *droit divin*, de le souffrir; ils ont cité les leçons de l'Evangile, ils en ont conclu que tous ceux qui se sont opposés à leurs

attentats sont des *persécuteurs*. Si l'on nous accusoit de trop charger ce tableau, nous sommes prêts à en montrer tous les traits dans leurs livres, sur-tout dans l'ancienne *Encyclopédie*, aux mots *Tolérance*, *Intolérance*, *Persécution*, etc.

Tel a été le progrès des principes, des conséquences, des raisonnemens des Prédicateurs de la *tolérance*; les Protestans les avoient posés, les Incrédules n'ont fait que les répéter et suivre le fil, et il les a conduits à l'excès dont nous venons de parler. Bayle les a étalés avec beaucoup d'art dans son *Commentaire philosophique* sur ces paroles de l'Evangile, *Contrains-les d'entrer*; Barbeyrac les a compilés assez maladroitement dans son *Traité de la Morale des Pères*, c. 12, §. 5 et suiv. Nos Philosophes plagiaires les ont copiés dans l'un ou dans l'autre, l'Auteur du *Traité sur la Tolérance* n'a fait que les ressasser; tous se sont vantés d'avoir fermé pour toujours la bouche aux *Intolérans*.

Avant d'examiner si leur victoire est réelle ou imaginaire, il y a quelques vérités à établir, et certaines questions à résoudre.

1.^o Aux mots *Religion*, §. 4, *Autorité*, *Loi*, *Morale*, *Société*, etc. nous avons démontré que la Religion est absolument nécessaire pour fonder la société civile, et que cela ne peut pas se faire autrement. Cette vérité est confirmée par le fait, puisque dans l'univers entier il n'y eut jamais un peuple réuni en société sans avoir une Religion vraie ou fausse. On bâtirait plutôt une ville en l'air, dit Plutarque, qu'une République sans Religion. Tel a été le sentiment unanime de tous les Législateurs,

de tous les Sages, de tous les Philosophes, à l'exception des Epicuriens, aussi aucun de ces derniers ne s'est trouvé capable d'être Législateur. Mais les peuples n'ont pas attendu les leçons de la Philosophie pour avoir une Religion, puisque les Sauvages mêmes en ont une. Les fondateurs ou les premiers chefs des sociétés n'ont donc pu faire autre chose que de confirmer la Religion par les Loix, ou plutôt de la mettre à la tête de toutes les Loix; aucun n'y a manqué.

On dira sans doute que pour fonder la société il faut à la vérité une Religion en général, savoir, la croyance d'un Dieu, de sa providence, de sa justice, qui punit le crime et récompense la vertu, mais qu'il ne faut point de Religion particulière assujettie à tel formulaire de doctrine et de culte, que chaque citoyen doit être le maître de l'arranger à son gré, qu'en cela même consiste la *tolérance*. Nous répondons qu'une Religion ainsi conçue n'est plus qu'une irréligion véritable. La notion d'un Dieu, ainsi abandonnée au caprice des hommes, a dégénéré en Polythéisme et en Idolâtrie, est devenue un chaos d'erreurs, de superstitions, de désordres les plus contraires au bien de l'humanité, et à quelques égards pire que l'Athéisme. Pour prévenir ce malheur, Dieu avoit donné aux hommes dès le commencement du monde une révélation, une Religion déterminée, assujettie à un formulaire de doctrine et de culte, c'a été la Religion des Patriarches; tous ceux qui s'en sont écartés sont retombés dans le même état que les Sauvages: les fondateurs de la société ont-ils dû l'y replonger?

2.^o Un de ces Sages, bien con-

vaincu de la nécessité d'une Religion particulière, maître d'en former le plan et de l'établir, auroit été un insensé ou un méchant homme, s'il n'avoit pas choisi le formulaire qui lui paroissoit le plus vrai, le plus raisonnable, le plus propre à procurer la paix, l'ordre, le bonheur de la société, s'il n'avoit pas pris toutes les précautions possibles pour rendre cette Religion inviolable, s'il n'avoit pas statué des peines contre ceux qui entreprendroient d'y donner atteinte. Il auroit été aussi absurde de ne pas choisir la meilleure Religion possible, que de ne pas préférer les meilleures lois, et de ne pas la rendre aussi sacrée que les lois. Ainsi la nécessité d'une Religion particulière dominante, soutenue par le Gouvernement, commandée sous certaines peines, n'est qu'une conséquence naturelle de la nécessité d'une Religion en général.

Soutiendra-t-on que toute Religion particulière est indifférente, que le Paganisme, le Judaïsme, le Mahométisme, le Christianisme sont également propres à rendre la société paisible, florissante et heureuse ? Quelques Incrédules ont poussé la démençe jusque-là, mais il suffit de comparer l'état des nations qui suivent l'une ou l'autre de ces Religions, pour voir au premier coup-d'œil ce qui en est.

3.° Lorsqu'un Souverain trouve dans son Empire une ancienne Religion qui lui paroît fautive, pernicieuse, cause des désordres et des malheurs de l'Etat, et qu'il en voit naître une autre qui lui semble revêtue de tous les caractères de vérité, de sainteté, de divinité que l'on peut désirer, ne doit-il pas laisser à tous ses sujets la liberté de l'embrasser, ne peut-il pas l'adop-

ter pour lui-même et en favoriser la propagation, pourvu qu'il observe à l'égard des sectateurs de l'ancienne tous les devoirs de justice, d'humanité et de modération que prescrit le droit naturel ? Si l'on répond que non, c'est comme si l'on disoit que quand il trouve de vieilles lois abusives et pernicieuses, il ne lui est pas permis d'user de son pouvoir législatif pour les abroger, et leur en substituer de meilleures.

4.° Quand il y a plusieurs Religions établies dans un Royaume, le Souverain, pour gouverner sagement, ne doit-il en professer aucune, vivre dans l'Athéisme et dans l'irréligion, on ne pas préférer celle qui lui paroît la plus vraie ? Qu'il suive celle qu'il voudra, diront sans doute les Prédicateurs de la *tolérance*, pourvu qu'il ne la favorise pas aux dépens des autres, qu'il laisse à tous ses sujets pleine liberté de conscience, qu'il ne témoigne point à ceux de sa Religion plus d'affection qu'aux autres. Mais si les sectateurs de sa Religion lui paroissent plus soumis, plus fidèles, plus vertueux, plus capables de remplir les charges importantes, doit-il leur préférer ceux qui lui semblent moins capables ? Quand il seroit Athée et Incrédule, il seroit également dangereux qu'il n'eût plus d'affection pour ceux qui penseroient comme lui, que pour ceux qui croiroient en Dieu.

5.° Supposons que dans un Etat il n'y ait qu'une seule Religion ancienne, qui fait partie des lois, sous laquelle une Monarchie subsiste depuis plusieurs siècles, de la vérité et de la sainteté de laquelle tout le monde est intimement persuadé ; si l'on survient des Prédicants dans le dessein d'en établir une autre, qui

paroit fausse, pernicieuse, capable d'émouvoir tous les esprits, de les révolter contre toute autorité, d'allumer le feu de la guerre entre les divers membres de l'Etat, et qui ne peut s'établir que par la destruction de l'ancienne, quel parti doit prendre le Souverain? Doit-il laisser à ces nouveaux Docteurs la liberté de faire des prosélytes, exposer ses sujets au danger d'être séduits, risquer lui-même de recevoir bientôt la loi des sectaires, d'être réduit à choisir entre la perte de son trône et l'apostasie? Aucun des Apôtres de la *tolérance* n'a encore pris la peine d'examiner et de prescrire la conduite la meilleure à suivre en pareil cas. Il leur a été fort aisé de blâmer tout ce qui s'est fait; la question étoit de dire ce qu'il auroit fallu faire.

6.^o Enfin, lorsqu'un parti de sectaires s'est rendu assez fort pour obtenir à main armée la liberté de conscience, c'est-à-dire, l'exercice public d'une nouvelle Religion, et que le Gouvernement s'est trouvé forcé de céder à la nécessité des circonstances, s'il survient dans la suite un nouveau Souverain plus puissant que ses prédécesseurs, qui regarde ces sectaires comme des sujets dangereux, toujours prêts à se révolter et à renouveler les anciens troubles, est-il tellement lié par les concessions qui leur ont été faites, qu'il ne puisse légitimement les révoquer? Ne lui est-il pas permis de remettre les choses dans leur ancien état? Non, répondent tout d'une voix nos adversaires; si la parole des Rois n'est pas sacrée, si les lois et les Edits ne sont pas inviolables, aucun citoyen ne peut jamais être assuré de son état.

Voici une jurisprudence bien étrange; parviendrons-nous à en

découvrir les fondemens? Depuis la naissance de notre Monarchie, ou à peu près, il y avoit des Lois qui déclaroient la Religion Catholique seule Religion de l'Etat, et qui proscrivoient toutes les autres; Lois portées, acceptées et jurées dans les assemblées générales de la nation, confirmées par un usage de huit à neuf siècles au moins; elles existent encore dans les Capitulaires de nos Rois. Henri IV a pu néanmoins y déroger légitimement, par un Edit qui accordoit l'exercice public d'une nouvelle Religion, parce que le bien général du Royaume sembloit l'exiger. Et cent ans après, Louis XIV n'a pas pu légitimement révoquer cet Edit, et remettre les choses dans l'ancien état, quoique le bien général du Royaume lui parût l'exiger, parce que la parole des Rois doit être sacrée, et leurs Edits inviolables. Nous cherchons vainement la raison pour laquelle la loi d'Henri IV a dû être plus sacrée que celles de Charlemagne ou de Louis le Débonnaire.

Peut-être la trouverons-nous dans les argumens de nos adversaires, il faut les examiner.

1.^o La liberté de penser, disent-ils, est de droit naturel; en fait de Religion comme en toute autre chose, aucune puissance humaine ne peut me faire croire ce que je ne crois pas, ni vouloir ce que je ne veux pas, elle n'a aucun droit sur ma conscience; puisque c'est à Dieu seul de nous prescrire une Religion, c'est à lui seul que nous devons en rendre compte.

Réponse. Si la liberté de penser, et la liberté de parler, d'enseigner, d'écrire et d'agir, étoient la même chose, nous n'aurions rien à répliquer à cette doctrine; mais peut-on confondre de bonne foi deux

choses aussi différentes ? Qu'un citoyen pense bien ou mal touchant les lois, qu'il les approuve ou les blâme intérieurement, cela ne peut affecter personne; mais s'il déclame, s'il écrit, s'il agit contre les lois, il est certainement punissable; il en est de même de la Religion, puisque c'est une loi, et la plus nécessaire de toutes. La Religion que Dieu nous prescrit ne consiste pas seulement en pensées, mais en actions; or la puissance humaine a un droit incontestable sur nos actions : nos adversaires mêmes sont forcés d'en convenir, puisqu'ils disent que tous ceux qui troublent la tranquillité publique doivent être punis, *quelle qu'ait été leur conscience*; nous le verrons ci-après.

2.^o Tout homme est jaloux de sa liberté et de ses opinions, sur-tout en matière de Religion; c'est une injustice atroce de punir les erreurs comme des crimes; l'intolérance est encore plus absurde en fait de Religion qu'en fait de science.

Réponse. Nous convenons qu'un très-grand nombre d'hommes poussent la jalousie de leur liberté jusqu'à vouloir être Déistes, Athées, Matérialistes, Incrédules impunément; que peu contents de penser pour eux-mêmes, ils veulent professer, enseigner, propager leurs opinions et les inspirer aux autres. Dieu leur a-t-il accordé cette liberté, et les Chefs de la société sont-ils obligés de la souffrir ? C'est pour réprimer cette funeste liberté, ou plutôt ce libertinage d'esprit, de cœur et de conduite, que Dieu a prescrit une Religion, et qu'il a mis le glaive à la main de la puissance séculière. Autre chose est de punir l'erreur, et autre chose de punir la profession et l'enseignement de l'erreur; tant qu'un homme renferme ses er-

reurs en lui-même, elles ne peuvent affecter personne; dès qu'il les produit au dehors, elles intéressent la société, il est coupable et digne de châtimement à proportion des mauvais effets que peut produire sa témérité. Si la profession de l'erreur en fait de science pouvoit avoir des suites aussi funestes que la profession de l'erreur en matière de Religion, l'on seroit en droit de la punir de même.

On nous répliquera sans doute qu'il y a bien de la différence à mettre entre la profession publique de l'Athéisme ou de l'Incrédulité, et la profession d'une Religion Chrétienne différente de la Religion Catholique. Nous soutenons qu'il n'y en auroit aucune, si les maximes générales de nos adversaires étoient vraies; savoir, que la liberté de penser est de droit naturel, qu'aucune puissance humaine n'a droit de gêner les opinions, etc. Ce n'est pas notre faute, si pour prouver la nécessité de tolérer une secte chrétienne, ils se fondent sur les mêmes axiômes dont se servent les Athées pour prouver la nécessité de tolérer l'incrédulité et l'irreligion. Aussi allons-nous voir nos dissertateurs forcés de se rétracter et de se contredire.

3.^o Les hommes, dit Barbeyrac, ne sont point réunis en société pour professer une certaine Religion, mais pour se procurer le bien-être temporel, tel est le seul objet de la puissance civile; la Religion n'est donc point de son ressort, elle n'a point le droit de la gêner, elle doit laisser à chacun la liberté de croire et de professer ce qui lui paroît vrai en matière de Religion.

Réponse. Nous avons prouvé que les hommes ne peuvent être réunis en société, sans avoir une certaine

Religion, une Religion fixe, déterminée, assujettie à un formulaire de doctrine et de culte, donc cette Religion est absolument nécessaire au bien temporel de la société. Donc la puissance civile chargée de procurer ce bien temporel est essentiellement obligée à protéger la Religion, à la défendre, à réprimer les attentats de ceux qui l'attaquent. Barbeyrac l'a senti malgré lui; en exigeant que la puissance civile laisse à chacun la liberté, il ajoute, *à moins que cela ne nuise à la tranquillité publique; Traité de la morale des Pères*, c. 12, §. 27. Il dit qu'il ne faut point tolérer dans une société les *erreurs fondamentales*, §. 22; que ceux qui insultent les sectateurs d'une autre Religion sont *punissables*, §. 52. A-t-il vu les conséquences de ces restrictions?

Bayle à son tour convient que les Princes peuvent faire des lois coactives *par politique* en fait de Religion, *Comment. Philos.* 1. part. c. 6, p. 383; qu'il faut réprimer les factieux, 2 part. c. 6, p. 416; qu'il faut punir tous ceux qui troublent le repos public, quelle qu'ait été leur conscience, c. 9, p. 431. Ainsi voilà tous les grands principes des partisans de la *tolérance* renversés par eux-mêmes.

Pour en venir à l'objet qu'ils se sont proposé, oseront-ils soutenir que leurs Prédicans n'ont pas été des factieux, qu'ils n'ont point insulté les sectateurs de l'ancienne Religion, qu'ils n'ont pas troublé la tranquillité publique? Le contraire est prouvé par leurs propres Historiens. D'autre côté, s'il est vrai que la puissance civile n'a rien à voir à la Religion, la prétendue réforme s'est faite contre tout droit et toute justice, puisque par-tout elle

s'est établie par l'autorité de la puissance civile ou par les armes; c'est encore un fait incontestable. Mais aucun principe n'a jamais incommode les Protestans; quand il leur a fallu s'établir, ils ont attribué aux Souverains et aux Magistrats un pouvoir despotique en fait de Religion; lorsqu'ils se sont sentis assez forts pour résister, ils leur ont soutenu en face que la Religion n'est pas de leur ressort.

4.^o La persécution en matière de Religion n'éclaire point les esprits, elle ne sert qu'à les révolter; les sectaires en deviennent plus opiniâtres, ils s'attachent à leur Religion à proportion de ce qu'ils souffrent pour elle: la violence excite la pitié pour les persécutés et la haine contre les persécuteurs, elle n'aboutit qu'à produire de fausses conversions, à multiplier les menteurs et les hypocrites.

Réponse. Supposons pour un moment la vérité de tout cela. Lorsqu'une troupe de séditeux et de malfaiteurs s'opiniâtrent dans leur révolte, deviennent plus furieux par les châtimens et par les supplices, faut-il les laisser faire et cesser de les punir? L'opiniâtreté, en quelque genre que ce soit, est un vice, et un vice de plus ne donne pas droit à l'impunité. Si l'on a pitié de ceux que l'on voit souffrir en pareil cas, c'est un mouvement machinal qui ne prouve rien; le plus grand scélérat souffrant peut produire cette sensation sur les spectateurs. Quand on emploie la contrainte, ce n'est pas pour persuader les esprits, mais pour réprimer leur audace, pour les empêcher de semer leur doctrine, de s'échauffer les uns les autres, et de communiquer leur fanatisme. Si le supplice ne sert de

rien à celui qui le subit, il intimide ceux qui seroient tentés de suivre son exemple ; mais il est faux en général que la contrainte ne produise aucune conversion sincère, l'histoire fournit mille preuves du contraire, et sans sortir du Royaume, l'on en a vu un très-grand nombre ; dès que l'on est venu à bout de forcer les sectaires à se laisser instruire, les conversions se sont ensuivies.

5.° N'importe, répliquent nos adversaires, ce moyen est odieux, il peut autant contribuer à établir l'erreur qu'à faire triompher la vérité. Comme chacun se croit Orthodoxe, chacun s'attribue le droit de persécuter ; un Souverain sera donc autorisé à faire embrasser par force une Religion fausse, aussi-bien qu'une Religion vraie. Ainsi se trouvera justifiée la conduite des Empereurs Païens envers le Christianisme, et le supplice des Martyrs ne sera plus un crime. Ici la vraie Religion n'a aucun privilège sur les Religions fausses, les droits de la conscience erronée sont les mêmes que ceux de la conscience droite.

Réponse. Suivant cette belle doctrine, il ne faut plus employer les raisons, les instructions, les exhortations pour enseigner la vérité aux hommes, puisque l'on s'en sert également pour les conduire à l'erreur. Il faut supprimer les lois, puisqu'il y a souvent eu des lois qui, loin de procurer le bien de la société, lui ont porté beaucoup de préjudice. Il faut abolir les supplices, parce qu'ils servent à faire périr des innocens aussi-bien que des coupables. Il faut enfin détruire toutes les institutions de la société desquelles on peut abuser ; de là les Incrédules ont victorieu-

sement conclu qu'il faut anéantir toute Religion parce que l'on a souvent commis des crimes par motif de Religion.

Si le Christianisme avoit été capable par lui-même de troubler la paix de la société ou de nuire à ses intérêts temporels, si ceux qui le prêchoient avoient employé les mêmes moyens que les Prédicans de la prétendue réforme, nous conviendrions que les Empereurs Païens ont été en droit de sévir contre eux. Mais nos Apologistes ne sont pas allés dire à ces Princes : Vous n'avez rien à voir à la Religion de vos sujets, la liberté de conscience nous appartient de droit naturel. Ils leur ont dit : « Vous » avez tort de tourmenter pour » cause de Religion des sujets qui » puisent dans leur Religion même » les principes de la paix, de » la soumission, de l'obéissance » à vos lois, d'une fidélité in- » violable ; votre intérêt seul de- » vroit vous engager à nous pro- » téger ; si nous péchons contre » l'ordre public, punissez-nous ; » mais nous sommes les plus paissi- » bles et les plus innocens de vos » sujets, pourquoi nous persé- » cuter ? » Tel a été le langage de Saint Justin, de Clément d'Alexandrie, de Tertullien, de Minutius Félix, etc.

A la vérité quelques Incrédules ont eu l'audace de comparer les Apôtres et leurs successeurs aux Prédicans du Protestantisme, de les mettre sur la même ligne, de soutenir que le Christianisme est plus nuisible à la société que le Paganisme, etc. Mais nous présumons que Bayle et Barbeyrac, qui professoient la Religion Chrétienne, n'ont pas poussé la frénésie jusque-là. Quoi qu'il en soit, personne n'a

été plus intéressé à cette question, ni plus en état d'en juger que Constantin; il n'étoit ni prévenu, ni aveugle, ni superstitieux; il comprit que le Christianisme étoit plus avantageux au Souverain et à ses sujets que le Paganisme, il l'embrassa et le protégea. Les Incrédules mêmes, qui lui savent mauvais gré de sa conversion, soutiennent qu'il se conduisit par politique, plutôt que par Religion.

Il est donc absolument faux qu'ici la Religion vraie n'ait pas plus de privilège que les fausses; jamais une Religion fausse ne sera aussi avantageuse au bien temporel de la société que la vraie Religion. S'il falloit soutenir le parallèle entre la Religion Catholique et le Protestantisme, nous n'y serions pas fort embarrassés. François I.^{er}, qui n'étoit rien moins que superstitieux, comprit d'abord que les sectaires étoient ennemis déclarés de toute autorité temporelle, aussi bien que de toute Puissance spirituelle. Il s'en expliqua hautement, et la suite n'a que trop prouvé qu'il en jugeoit bien. Bayle en particulier leur a fait voir qu'ils ne se sont établis nulle part que par des révoltes et des guerres civiles, qu'en moins de deux siècles ils ont détrôné plus de Rois que jamais les Papes n'en ont excommunié, etc. *Réponse d'un nouveau Converti, et avis aux Réfugiés, Œuvr.* t. 2, p. 552 et 589.

Vainement on nous objectera que les Etats Protestans, par le changement de Religion, sont parvenus à un plus haut degré de prospérité qu'auparavant; sans entrer dans l'examen des causes de cette révolution, il est certain que les Royaumes qui ont persévéré dans le Catholicisme sont aussi

montés à un degré de puissance fort supérieur à celui dans lequel ils étoient au seizième siècle.

Enfin, il est faux que les droits de la conscience erronée soient les mêmes que ceux de la conscience droite; cette maxime que Bayle s'est obstiné à soutenir, et que Barbeyrac n'a pas manqué d'adopter, §. 55, ne tend pas à moins qu'à justifier tous les fanatiques qui ont commis des crimes, sous prétexte que la conscience les y obligeoit; nous l'avons réfutée ailleurs. *Voyez CONSCIENCE et LIBERTÉ DE CONSCIENCE.*

6.^o Ce n'est point, dit Barbeyrac, la diversité des Religions qui produit des troubles, c'est l'intolérance; la liberté de conscience, loin de multiplier les sectes, prévient les nouvelles divisions; dans les pays où la tolérance est établie il n'y a pas un plus grand nombre de sectes qu'ailleurs.

Réponse. Le contraire est démontré par l'exemple de l'Angleterre et de la Hollande; il n'est aucun pays du monde où l'on trouve un aussi grand nombre de sectes; non-seulement la plupart des mécréans de l'Europe entière s'y sont retirés, mais le fanatisme a pris toutes sortes de formes parmi les naturels du pays. Cela n'est pas arrivé en Ecosse, où le Calvinisme dominant exerce une intolérance plus despotique qu'aucune autre Secte Chrétienne. On sait au reste à quel prix la *tolérance* s'est établie dans les deux pays dont on nous vante le bonheur; ç'a été par des torrens de sang; les divers partis, las de s'entr'égorgier, se sont enfin reposés, ils ont consenti à se supporter, parce qu'ils n'avoient pas pu venir à bout de s'exterminer.

7.^e Du moins toutes les Sectes Chrétiennes devoient se tolérer, puisque toutes font profession de croire à l'Ecriture-Sainte comme à la parole de Dieu. Comme elles disputent entre elles sur plusieurs points de doctrine, il y a lieu de présumer qu'ils ne sont révélés que d'une manière obscure, et que les deux partis peuvent être également dans l'erreur. Dieu, sans doute, n'a pas voulu l'uniformité de sentimens sur ces questions, puisqu'il ne s'est pas expliqué plus clairement. S. Paul dit qu'il faut qu'il y ait des hérésies; c'est donc un mal inévitable, pourquoi ne pas le supporter? D'ailleurs les préjugés et les passions se glissent partout, on doit donc toujours craindre de persécuter la vérité et d'agir par un faux zèle. Dieu n'a point établi de Tribunal ni de Juge visible revêtu d'autorité absolue et d'infailibilité pour prononcer définitivement sur toutes les contestations et mettre les disputans d'accord.

Réponse. C'est un malheur que Bayle, Barbeyrac et leurs copistes ne se soient pas trouvés à propos pour faire cette leçon aux prétendus Réformateurs. Ils leur auroient représenté que ce qu'ils croyoient voir dans l'Ecriture n'y est pas fort clairement, puisque pendant quinze cents ans personne ne l'y avoit vu avant eux; qu'en accusant d'hérésie et d'idolâtrie l'Eglise Romaine, ils étoient peut-être eux-mêmes dans l'erreur; que Dieu ne les avoit revêtus ni d'autorité, ni d'infailibilité pour prononcer despotiquement sur tant de questions, etc. Peut-être leur auroient-ils inspiré la *tolérance*, ils les auroient rendus plus timides, il ne seroit pas arrivé tant de bruit, de séditions et de malheurs dans l'Europe en-

tière. Mais nous sommes étonnés de ce que nos deux sages Prédicateurs n'ont pas mieux profité de leur propre morale; ils persistent à condamner l'Eglise Romaine avec autant de hauteur que Luther et Calvin; il faut donc que Dieu leur ait donné l'autorité et l'infailibilité que n'avoient pas ces deux Fondateurs de la réforme.

S. Paul dit qu'il faut qu'il y ait des hérésies, mais il ajoute aussi qu'un Hérétique est *condamné par son propre jugement*; nous en avons la preuve sous les yeux, puisque nos adversaires prononcent leur propre condamnation. Jésus-Christ avoit dit de même qu'il faut qu'il y ait des scandales, mais il avoit ajouté aussi, *malheur à celui par qui le scandale arrive*. Il faut donc qu'il y ait des hérésies comme il faut qu'il y ait des crimes, parce qu'une infinité d'hommes sont insensés et méchans; il ne s'ensuit cependant pas qu'il faut pardonner à tous. Dieu sait tirer le bien de ces deux espèces de maux, mais il n'en punira pas moins les auteurs.

De là même nous concluons que Dieu a établi un Tribunal et un Juge en matière de foi, qu'il l'a revêtu d'autorité et d'infailibilité pour condamner les hérésies, comme il a établi une Puissance civile avec autorité souveraine pour punir les crimes. Ce Juge, ce tribunal, est l'Eglise; Dieu s'en est expliqué clairement, nous l'avons fait voir à l'article EGLISE, §. 5. Inutilement il y auroit des lois, si chaque Citoyen avoit le droit de les interpréter et de les appliquer suivant ses intérêts; inutilement aussi Dieu auroit donné une révélation écrite ou non écrite, si chaque particulier étoit le maître de l'entendre et de l'expliquer comme il lui plaît.

Il est faux que Dieu n'ait pas voulu l'uniformité des sentimens entre les Fidèles; S. Paul dit au contraire que Dieu a donné des Apôtres, des Prophètes, des Evangélistes, des Pasteurs et des Docteurs, afin que nous arrivions tous à l'unité de la Foi, et que nous ne soyons pas emportés à tout vent de doctrine, *Ephes. c. 4, v. 11*; donc s'il y a des choses obscures dans les écrits des Prophètes, des Apôtres et des Evangélistes, Dieu a voulu que cette obscurité fût dissipée par l'enseignement toujours subsistant des Pasteurs et des Docteurs.

Mais dans cette question comme dans toutes les autres, les Protestans disent et se contredisent suivant l'intérêt du moment. Quand ils veulent prouver que l'enseignement de l'Eglise n'est pas nécessaire, ils affirment que l'Ecriture est claire, sans nuage et sans difficulté sur tous les dogmes de Foi; s'agit-il de soutenir que l'on a tort des les condamner, ils représentent que plusieurs choses ne sont révélées que d'une manière obscure. S'ils disputent contre nous, l'Ecriture est toujours claire pour eux; s'il y a entre eux des contestations, c'est que l'Ecriture n'est pas assez claire; avec cet expédient ils ne sont jamais embarrassés.

8.° Voici encore un trait de la sagesse profonde de nos adversaires. Ils nous prêchent la *tolérance*, et en même temps il nous font entendre qu'elle est impossible, qu'elle n'aura jamais lieu entre les différentes sectes chrétiennes. Ils avouent que les Protestans ne sont pas plus tolérans que les Catholiques, et Bayle a prouvé qu'ils le sont moins. Ils conviennent que leurs différentes sectes ne s'accordent pas mieux

entre elles qu'avec nous, que l'antipathie et la haine sont à peu près égales de toutes parts. Mais ils soutiennent que les Protestans sont plus excusables que nous, parce que leur intolérance est contraire à tous les principes, au lieu que chez nous c'est une conséquence nécessaire du Catholicisme. Aussi, suivant eux, on ne doit nous tolérer nulle part, parce que l'on ne peut jamais espérer de nous la même condescendance.

Réponse. Si du moins ces graves Docteurs nous disoient : Tolérez-nous, et nous vous rendrons la pareille, cela seroit supportable; mais non, ils disent impérieusement; « Souffrez-nous, vous le devez en » conscience, mais n'espérez pas » que nous vous souffrions jamais. » Notre intolérance est excusable, » parce qu'en l'exerçant nous con- » tredisons tous nos principes; la » vôtre n'est pas pardonnable, » parce qu'elle découle nécessaire- » ment de votre système, et qu'en » cela vous raisonnez conséquem- » ment. » Il n'est guère possible de pousser plus loin l'esprit de vertige. Comment nous accorderions-nous avec des sectaires qui ne peuvent s'accorder, ni entre eux, ni avec eux-mêmes? Aussi un Déiste célèbre, né parmi eux, leur a reproché durement cette contradiction toujours subsistante entre leur conduite intolérante et la maxime fondamentale de la réforme, savoir, qu'il n'y a sur la terre aucune autorité visible à laquelle on doive se soumettre en matière de Religion, que la seule règle de Foi et l'Ecriture-Sainte entendue selon le degré de lumière et de capacité de chaque particulier. Il leur demande de quel droit ils osent condamner un homme qui jure et proteste qu'il prend l'E-

criture-Sainte dans le sens qui lui paroît le plus vrai, et ils n'ont eu rien à lui répliquer.

9.^o Mais Barbeyrac n'a pas voulu reculer; il soutient qu'aucune société n'est moins en droit de persécuter les autres sectes que les Catholiques, puisqu'ils ne les condamnent que parce qu'elles ne veulent pas renoncer à l'Ecriture-Sainte, pour s'en tenir à de prétendues traditions, §. 19.

Réponse. Ici l'absurdité va de pair avec la calomnie. Nous n'avons jamais dit aux sectes hétérodoxes, renoncez à l'Ecriture-Sainte, mais renoncez aux explications fausses, abusives, arbitraires que vous donnez à ce Livre divin. Nous prenons aussi-bien qu'elles l'Ecriture pour règle de notre Foi, nous la leur opposons de même qu'elles nous l'opposent; mais quand elles en tordent le sens, nous leur soutenons que ce n'est ni leur jugement ni le nôtre qui doit décider, que c'est celui de l'Eglise ou des Pasteurs auxquels Dieu a donné mission pour enseigner. Lorsque l'Ecriture garde le silence sur une question ou ne paroît pas s'expliquer assez clairement, nous disons qu'il est absurde de nous opposer ce silence comme une règle ou comme une loi, que Dieu ne nous a défendu nulle part de croire quelque chose de plus que ce qui est écrit, qu'au contraire il nous a ordonné d'écouter l'Eglise à laquelle il a promis le Saint-Esprit pour lui enseigner toute vérité, etc. *Voyez* ECRITURE-SAINTE, §. 5; EGLISE, §. 5; TRADITION, etc.

Nous faisons plus, nous alléguons les passages de l'Ecriture-Sainte, qui nous ordonnent de regarder celui qui n'écoute pas l'Eglise comme un Païen et un Publicain, *Matt.*

c. 18, v. 17; de secouer la poussière de nos pieds contre ceux qui n'écotent pas les Envoyés de Jésus-Christ; *Luc.* c. 10, v. 16; de dire anathème à celui qui nous annonce un autre Evangile, *Galat.* c. 1, v. 9; d'éviter les faux Docteurs, 1 *Tim.* c. 3; de fuir un Hérétique, après l'avoir repris une ou deux fois, *Tit.* c. 3, v. 10, de nous garder des faux Prophètes et des séducteurs, 2 *Petri.* c. 3, v. 3 et 17; de ne point recevoir, de ne point saluer même celui qui ne persévère point dans la Doctrine de Jésus-Christ, 2 *Joan.* v. 9 et 10. Mais à quoi sert de citer l'Ecriture-Sainte aux Protestans? A force de subtilités, de gloses, d'interprétations arbitraires, ils viennent à bout d'en tourner le sens en leur faveur, et ils confirment ainsi la nécessité absolue de recourir à l'enseignement de l'Eglise et à la tradition pour expliquer l'Ecriture-Sainte.

10.^o Autre chose est, disent-ils, d'exclure d'une société ceux qui tiennent telle opinion, et autre chose de les persécuter pour la leur faire quitter ou pour les empêcher de la professer. Si l'on ne doit pas tolérer dans une société les erreurs fondamentales, il faut encore avoir pitié de ceux qui les soutiennent, et ne pas traiter leur erreur comme un crime. *Barbeyrac*, §. 21 et 22.

Réponse. Il faut en avoir pitié sans doute, lorsqu'ils sont doux et paisibles, qu'ils respectent les Puissances établies de Dieu, et qu'ils ne troublent le repos de personne. Mais est-ce là le ton sur lequel se sont annoncés les prétendus Réformateurs? Ils ont peint la Religion Catholique comme une détestable idolâtrie, l'Eglise comme la Prostituée de Babylone, ses Pasteurs comme

comme des loups dévorans, ils ont exhorté les peuples à les poursuivre à feu et à sang, à se révolter contre les puissances qui entreprendroient de les soutenir, etc. Ces fureurs sont encore consignées dans leurs écrits, ils les ont communiquées à leurs prosélytes, ceux-ci en ont suivi l'impulsion partout où ils ont pu. Voy. LUTHÉRANISME, CALVINISME, etc. Les tolérer, c'étoit se mettre dans la nécessité d'apostasier; plusieurs de leurs Ecrivains en sont convenus.

Leurs descendans mériteroient plus d'indulgence s'ils n'étoient plus animés du même esprit; mais ils nous déclarent sans détour qu'ils ne nous souffriront jamais; autant vaudroit nous dire qu'ils nous extermineroient s'ils le pouvoient. Bayle leur reprochoit cette frénésie en 1688 et 1690, elle n'est pas guérie. Plusieurs de leurs Catéchismes sont remplis de calomnies contre nous, afin de faire passer dès le berceau dans l'âme de leurs enfans la haine qu'ils ont jurée à l'Eglise Romaine; tel est en particulier le Catéchisme de Heidelberg; qui a été traduit dans toutes les langues de l'Europe; et qui est entre les mains de la plupart des Calvinistes. Les livres de leurs Ecrivains les plus récents ne sont pas plus modérés, nous y retrouvons les mêmes accusations que l'on a réfutées il y a deux cents ans; comment l'esprit des Protestans n'en seroit-il pas rempli? Et voilà, selon leur prétention, ce que nous devons leur permettre de professer chez nous. Poussons-nous jusqu'à ce point l'antipathie, la haine, l'intolérance contre eux?

11.^o Les Pères de l'Eglise ont blâmé toute persécution pour cause de Religion; ils ont dit que la Foi

doit être libre et volontaire, que c'est une impiété de vouloir l'inspirer par la violence, etc. Mais ces Pères ont été infidèles à leur propre doctrine, ils ont imploré le bras séculier contre les Hérétiques, ils ont applaudi aux lois des Empereurs qui les punissoient, ils ont trouvé bon que l'on employât la contrainte pour faire rentrer les errans dans le sein de l'Eglise.

Réponse. Nouvelle calomnie. Les Pères ont constamment enseigné ce que nous enseignons encore, qu'il ne faut ni persécuter, ni aigrir, ni inquiéter les Hérétiques, lorsqu'ils sont paisibles et qu'ils ne troublent point la tranquillité publique; qu'il faut les instruire avec douceur et charité, et tâcher de les ramener uniquement par la persuasion. Par cette raison même les Pères se sont plaints de la persécution que les Païens exerçoient contre les Chrétiens, persécution d'autant plus injuste, que ceux-ci étoient les sujets les plus soumis de tout l'Empire, et les plus attentifs à respecter l'ordre public. Mais les Pères ont ajouté, et nous le disons après eux, que quand les hérétiques sont turbulens, violens, séditions, ils doivent être réprimés par le bras séculier, qu'autrement la société seroit en combustion; conséquemment ils ont applaudi aux Empereurs qui ont porté des lois pénales contre les Ariens et contre les Donatistes, parce que ces sectaires usoient de violence pour faire adopter leurs erreurs. Nous défions nos Adversaires de citer un seul Père de l'Eglise qui ait approuvé, conseillé ou demandé la contrainte contre des Hérétiques qui ne donnoient aucun sujet d'inquiétude au Gouvernement, ni aucune loi des Empereurs sollicitée par le Clergé con-

tre des mécréans de cette espèce. Dès le second siècle de l'Eglise, S. Irénée a prescrit cette règle contre les Hérétiques : « Détournez , » dit-il, et donnez de la confusion » à ceux qui sont doux et humains, » afin qu'ils ne blasphèment plus » contre leur Créateur; mais écartez loin de vous ceux qui sont féroces, redoutables, privés de raison, afin de ne plus entendre » leurs clameurs. » *Adv. Hær.* l. 2, c. 31, n. 1.

Le Clerc, dans ses remarques sur les ouvrages de S. Augustin, a voulu prouver que l'on punissoit les Donatistes en Afrique *pour leurs erreurs seules*, et non pour leurs crimes; nous l'avons réfuté au mot *Donatistes*, et nous avons fait voir le contraire, tant par les lois des Empereurs, que par les écrits de S. Augustin et des témoins oculaires. Au mot *HÉRÉTIQUE*, on trouvera ce même fait vérifié par un détail de toutes les hérésies proscrites par des lois.

12.^e Enfin, l'on ose nous dire que les anciens peuples étoient *Tolérans*, qu'ils n'employoient ni lois pénales, ni persécution, ni guerres, ni supplices, pour faire adopter ou pour maintenir leur Religion, qu'en cela ils ont été plus raisonnables et plus humains que les Chrétiens.

Réponse. Ceux qui ont avancé ce fait ont supposé sans doute que leurs lecteurs n'auroient aucune connoissance de l'Histoire; c'est à nous de démontrer l'excès de leur témérité.

Commençons par le témoignage des Auteurs sacrés. *Ezéch.* c. 30, v. 10 et 13, Dieu prédit que Nabuchodonosor subjuguera l'Egypte; qu'il y détruira les Idoles et les simulacres, et cela fut exécuté; *Dan.*

c. 3, v. 20, ce même Roi fit jeter dans une fournaise ardente trois jeunes Israélites, parce qu'ils ne vouloient pas adorer la statue d'or qu'il avoit fait élever; c. 6, v. 16, sous Darius le Mède, Daniel fut jeté dans la fosse aux lions, parce qu'il avoit prié Dieu selon sa coutume; *Judith*, c. 3, v. 13, Nabuchodonosor ordonne à son Général d'exterminer tous les dieux des nations, afin de se faire adorer lui-même comme seul Dieu par tous ses sujets.

Zoroastre, pour établir sa Religion, parcourut la Perse et l'Inde à la tête d'une armée, et arrosa par des torrens de sang ce qu'il appeloit *l'arbre de sa loi*. Cambyse et Darius Ochus, qui ravagèrent l'Egypte, démolirent les Temples, et détruisirent tous les monumens, agissoient par zèle pour la Religion de Zoroastre. Plus d'une fois les Perses parcoururent l'Asie mineure et la Grèce, brûlèrent les Temples, mirent en pièces les statues des dieux, par le même motif; les Grecs laissèrent subsister ces ruines, afin d'exciter chez leurs descendans le ressentiment contre les Perses; Alexandre ne l'avoit pas oublié, quand il persécuta les Mages. Les Antiochus voulurent détruire la Religion Juive, afin d'assujettir plus efficacement les Juifs; on sait combien il y eut de sang répandu à cette occasion.

Chez les Grecs, le zèle de Religion ne fut pas moins vif. Charondas, dans ses lois, met au rang des plus grands crimes le mépris des dieux, et veut que l'on défère aux Magistrats ceux qui sont coupables. Zaleucus, dans le prologue des siennes, exige que chaque Citoyen honore les dieux selon les rites de sa patrie, et garde ces

rites comme les meilleurs. Platon, dans son dixième livre des lois, dit que c'est un des devoirs de la Législation et de la Magistrature de punir ceux qui refusent de croire à la divinité selon les lois; que dans une ville policée, on ne doit pas souffrir que quelqu'un blasphème contre les dieux. Avant d'être admis au rang de Citoyen, les jeunes Athéniens étoient obligés de promettre par serment qu'ils suivroient la Religion de leur patrie, et qu'ils la défendroient au péril de leur vie. La condamnation de Socrate accusé d'impiété, le danger que coururent Anaxagore et Stipon pour avoir dit que le Soleil et Minerve n'étoient pas des divinités; le décret de mort porté contre Alcibiade pour avoir blasphémé dans l'ivresse contre les mystères de Cérès; le supplice de plusieurs jeunes gens qui avoient mutilé les statues de Mercure; la tête de Diagoras mise à prix pour cause d'athéisme; Théodore condamné à mort par l'Aréopage pour le même fait; Protagoras obligé de fuir pour éviter le même sort, prouvent assez que les Athéniens n'étoient pas fort *Tolérans* en fait de Religion. Aspasia, accusée d'impiété, ne fut sauvée que par l'éloquence, les prières et les larmes de Périclès. On fit mourir une Prêtresse accusée de rendre un culte à des dieux étrangers; quiconque auroit tenté d'introduire une nouvelle croyance, étoit menacé de la même peine. La guerre sacrée, entreprise pour venger une profanation, dura dix ans entiers, et causa tous les désordres des guerres civiles.

Trouverons-nous plus de *tolérance* chez les Romains? Une loi des douze Tables défendoit d'introduire des dieux et des rites

étrangers sans l'aveu des Magistrats. Cicéron fait la même défense dans un projet de lois; il regarde comme un crime capital le refus d'obéir aux décrets des Pontifes et des Augures, et il fait remonter cette discipline jusqu'à Numa. Dans sa harangue pour Sextius, il met la Religion, les cérémonies, les auspices, les anciennes coutumes au rang des choses que les chefs de la République doivent maintenir et faire observer, même sous des peines capitales. Dans Dion Cassius, Mécène conseille à Auguste de réprimer toute innovation en fait de Religion, non-seulement par respect pour les dieux, mais parce que cette témérité peut causer des troubles et des séditions dans une Monarchie.

La pratique étoit conforme à ces principes. Plusieurs Consuls furent puis, d'autres mis à mort pour avoir méprisé les auspices et les augures; une victoire ne les mettoit point à couvert du supplice. L'an 326 de Rome, les Ediles furent chargés de veiller à ce que l'on n'adorât point d'autres dieux que les anciens, et que l'on n'introduisît aucun nouveau rite. L'an 568, le Consul Posthumius fit renouveler cet ancien décret. L'an 605, on abattit les Temples d'Isis et de Sérapis, dieux Egyptiens, un Consul leur donna le premier coup, on chassa de Rome ceux qui vouloient y introduire le culte de Jupiter Sabazius. Même sévérité l'an 701. Sous Tibère les Juifs furent bannis de l'Italie, condamnés à quitter leur Religion ou à être réduits en servitude, et les rites Egyptiens furent défendus. Les édits portés contre les Chrétiens sous Néron et ses successeurs, étoient une suite des anciennes lois

et de l'usage constamment observé à Rome ; on sait combien de sang les Empereurs ont fait couler pendant près de trois cents ans pour exterminer le Christianisme. La même politique leur fit détruire dans les Gaules la Religion des Druides.

L'ancienne intolérance des Perses n'avoit pas diminué depuis mille ans ; sous le règne de l'Empereur Héraclius, Chosroës II, leur Roi, jura qu'il poursuivroit les Romains jusqu'à ce qu'il les eût forcés de renoncer à Jésus-Christ et d'adorer le Soleil ; dans l'irruption qu'il fit en Palestine, il exerça sa fureur contre tous les monumens de notre Religion. Sous le règne de ses prédécesseurs, il y avoit eu des milliers de Chrétiens martyrisés dans la Perse. Niera-t-on que quand les Mahométans ont parcouru les trois parties du monde connu, l'épée dans une main et l'Alcoran dans l'autre, ils n'aient été possédés du fanatisme de Religion ?

On peut voir les preuves des faits que nous avançons, dans plusieurs ouvrages modernes. *Hist. de l'Académie des Inscriptions*, t. 16, in-12, p. 202 ; *Lettres de quelques Juifs Portugais, etc.* t. 1, let. 3, p. 270. *Traité hist. et dogm. de la vraie Religion*, t. 4, p. 1 ; t. 10, p. 490, etc.

Quel jugement pouvons-nous donc porter de l'entêtement de nos adversaires ? Il n'y a dans leurs écrits ni bonne foi ni bon sens. Ils disent que l'intolérance est une passion féroce qui porte à haïr et à persécuter ceux que l'on croit être dans l'erreur ; ils prétendent que cette passion est plus violente chez les Chrétiens que chez les Païens ; chez les Catholiques que chez ceux que l'on nomme *Hérétiques*, chez

les Ministres de la Religion que chez les laïques. Nous prouvons au contraire que cette passion ainsi conçue a existé chez toutes les nations Païennes sans exception, qu'elles se sont persécutées les unes les autres sans autre motif que la différence de Religion ; que la nôtre au contraire nous ordonne de conserver la paix avec tous les hommes, *Matt.* c. 5, v. 9 ; *Rom.* c. 12, v. 18 ; *Hebr.* c. 12, v. 18 ; de faire du bien même à ceux qui nous haïssent, *Matt.* c. 5, v. 44, etc., et l'on ne prouvera jamais qu'une Nation Chrétienne en ait attaqué une autre uniquement pour cause de Religion.

En second lieu, nous sommes en état de faire voir que les Catholiques n'ont usé de représailles ni envers les Ariens, ni envers les Donatistes, ni envers les Hussites, ni à l'égard des Calvinistes mêmes, lorsque ceux-ci ont consenti à demeurer en paix ; que jamais nous n'avons poussé contre eux la haine et la cruauté aussi loin qu'ils l'ont poussée contre nous ; qu'actuellement encore nous serions très-fâchés d'avoir à leur égard les mêmes sentimens d'animosité et d'aversion qu'ils montrent contre nous dans toutes les occasions. Bayle a prouvé sans réplique que les Lois portées contre les Catholiques dans la plupart des pays Protestans, sont plus dures et plus rigoureuses qu'aucune de celles que les Princes Catholiques ont publiées contre les Protestans. *Avis aux Réfugiés*, etc.

En troisième lieu, il est constant que les Ministres de la Religion Catholique n'ont jamais cru qu'il leur fût permis de haïr ni de persécuter ceux qui sont dans l'erreur ; c'est un trait de malignité

d'appeler *haine* et *persécution* les mesures qu'ils ont prises pour se mettre à couvert des attentats des Hérétiques. Mais puisqu'on la pousse jusqu'à empoisonner les motifs de leur charité et de leur zèle à convertir les infidèles et les barbares, on peut bien encore noircir leurs intentions lorsqu'ils font les mêmes efforts à l'égard des mécréans rebelles à l'Eglise. Il est arrivé plus d'une fois à des Ecclesiastiques d'être insultés par des Protestans à cause de leur habit; nous ne voudrions pas faire la même avanie à leurs Ministres.

Il ne convient guère à des hommes toujours dominés par la passion, de prêcher la *tolérance*; le meilleur moyen de l'inspirer aux autres seroit de commencer par l'exercer, mais jusqu'à présent il ne paroît pas que nos Adversaires aient compris cette vérité; à la manière dont ils s'y prennent, on diroit qu'ils ont plus envie de nous aigrir que de nous persuader. Voyez PERSÉCUTEUR.

Ils posent pour maxime que tout moyen qui excite la haine, l'indignation et le mépris, est impie; si cela est vrai, ils sont eux-mêmes coupables d'impiété, puisqu'ils font tout ce qu'ils peuvent pour nous inspirer ces passions contre eux; mais c'est une fausseté. Souvent le zèle le plus pur, la charité la plus douce a excité la haine et l'indignation d'un Hérétique violent et furieux, la plupart s'offensent du bien même qu'on voudroit leur faire. Ils disent que tout moyen qui relâche les liens d'affection naturelle, qui éloigne les pères des enfans, qui sépare les frères d'avec les frères, qui divise les familles, est impie; cela est encore faux: Jésus-Christ a prédit que son Evangile

produiroit ce funeste effet, non par lui-même, mais par l'opiniâtreté des Incrédules, et cela est arrivé en effet; il ne s'ensuit pas pour cela que la prédication de l'Evangile est une impiété. Ils ajoutent que punir l'erreur comme un crime est encore une impiété; nous leur répondons pour la dixième fois que cela n'est jamais arrivé, et qu'il leur est impossible d'en citer un seul exemple parmi les Catholiques. Ils disent que quiconque veut décider du salut ou de la damnation de quelqu'un, est un impie: nous répliquons qu'il n'y a point d'impiété à répéter ce que Jésus-Christ a dit; or, il a dit que quiconque ne croira pas à l'Evangile sera condamné, *Marc*, c. 16, v. 16.

Nous ne finirons jamais, s'il nous falloit réfuter en détail toutes leurs fausses maximes; nous avons assez fait voir qu'elles n'aboutissent qu'à autoriser la profession publique de l'Athéisme et de l'Irréligion, et d'autres l'ont fait avant nous. L'on a démontré que les Prédicateurs de la *tolérance* n'ont aucun principe certain, ni aucune règle, pour fixer le point où elle doit s'arrêter; que la *tolérance* est une conséquence, si elle n'est pas générale et absolue; qu'elle est due à tous les mécréans sans exception, ou qu'elle n'est due à personne. Si on la doit à tous ceux qui prennent l'Ecriture-Sainte pour règle de Foi, c'est une injustice de ne pas tolérer les Sociniens qui font profession de s'y tenir. Si on dit qu'il ne faut pas tolérer ceux qui nient des articles fondamentaux; les Sociniens soutiennent qu'aucun des articles qu'ils rejettent n'est fondamental, et qu'on ne peut pas leur prouver le contraire par l'Ecriture-Sainte. Aussi un très grand nombre de Protestans

ont trouvé ces raisons si solides, qu'ils sont devenus Sociniens eux-mêmes.

Dès que nous aurons accordé la *tolérance* aux Sociniens, de quel droit en excluons-nous les Déistes ? La plupart disent qu'ils admettront volontiers l'Écriture, pourvu qu'il leur soit permis de l'entendre conformément au *dictamen* de la raison, comme font les Sociniens, et qu'on ne les force pas à y voir des mystères qui révoltent la raison ; ils ajoutent que, contents de croire ce qu'ils comprennent, ils laisseront de côté ce qu'ils n'entendent pas, que dans le fond c'est déjà ainsi qu'en agissent un très-grand nombre de Protestans. Les Athées à leur tour soutiennent que Dieu ne peut pas punir ceux qui suivent les lumières de la droite raison, puisque, suivant la maxime de leurs adversaires mêmes, l'erreur ne doit pas être punie comme un crime. Suivant une autre maxime, on ne doit empêcher personne de professer ce qu'il croit vrai ; nous voilà donc réduits à tolérer la profession de l'Athéisme, à n'oser même prononcer sur le salut ni sur la damnation des Athées, de peur de commettre une impiété.

Ainsi les Déistes et les Athées ont rétorqué contre les Protestans toutes les raisons sur lesquelles ceux-ci exigent la *tolérance* pour eux, sans vouloir l'accorder aux autres ; et nous n'avons vu dans les écrits des Protestans aucun argument qui prouve l'injustice de cette rétorsion. Nous ne sommes donc pas surpris de ce que tous nos Incrédules ont tant vanté les diatribes de Bayle et de Barbeyrac sur la *tolérance*, ils y ont trouvé leur propre apologie. Mais Bayle est convenu ailleurs qu'il n'est point de question qui fournisse au-

tant de raisons pour et contre, il sentoit que les siennes n'étoient pas sans réplique ; il avoue qu'il faut autre chose que des raisons pour retenir les peuples dans la Religion, par conséquent une autorité, des lois coactives et des peines. *Dict. Crit. Lubienietzki. Rem. E et G.* Nos Adversaires, loin de nous avoir fermé la bouche, comme ils s'en vantent, nous ont donné de nouvelles armes pour réfuter tous leurs sophismes. *Voy. AUTORITÉ ECCLÉSIASTIQUE, EXCOMMUNICATION, RELIGION, etc.*

TOMBEAU, SÉPULCRE, lieu dans lequel un mort est enterré. Ce terme est quelquefois employé par les Auteurs sacrés dans un sens figuré. 1.^o Lorsque Job dit, c. 17, v. 1, il ne me reste plus que le *tombeau*, cela signifie je n'attends plus que la mort dans le triste état où je suis. 2.^o Ezéchiel, c. 37, v. 12, promet aux Juifs captifs à Babylone que Dieu les tirera de leurs *tombeaux*, c'est-à-dire, de la misère à laquelle ils sont réduits. 3.^o David, Ps. 5, v. 11 ; Ps. 13, v. 3 ; et S. Paul, Rom. c. 3, v. 13, disent que la bouche des impies est un *tombeau* ouvert, parce que leurs discours empoisonnés corrompent les âmes, comme la vapeur infecte d'un *tombeau* peut tuer les corps. 4.^o Le même mot hébreu signifie le *tombeau*, et le séjour des morts, que les Grecs ont nommé *Aïdas*, et les Latins, *infernus*. De là quelques incrédules ont conclu très-faussement que les Hébreux ne connoissoient point d'autre enfer que le *tombeau* ; c'est comme si l'on soutenoit que les Latins n'admettoient pour les âmes des morts aucun autre séjour que la fosse dans laquelle ils étoient enterrés,

puisque *infernus* signifie simplement un lieu bas et profond. Voy. ENFER.

En général, le soin de donner aux morts une sépulture honorable, l'usage de respecter les *tombeaux* et de les regarder comme un asile sacré, est une attestation certaine de la croyance de l'immortalité de l'âme. Sur quoi en effet seroit fondée cette coutume générale, si l'on avoit pensé que l'homme meurt tout entier, qu'il n'en reste rien lorsque son corps est détruit par la corruption? Or nous voyons le respect pour les *tombeaux* établi dès les premiers âges du monde, et chez toutes les nations desquelles nous avons quelque connoissance. Ceux de Sara, d'Abraham, de Jacob, de Joseph, sont célèbres dans nos Livres Saints; les Egyptiens embaumoient les morts parce qu'ils espéroient la résurrection; l'on a trouvé, même chez les Sauvages, ce sentiment de l'humanité : quand on a voulu les transplanter d'une contrée dans une autre, ils ont répondu, *nos pères ensevelis dans cette terre se lèveront-ils pour venir avec nous?* Les Patriarches vouloient dormir avec leurs pères, et pour exprimer la mort, ils disoient, *se réunir à son peuple* ou *à sa famille*; un des motifs qui faisoient désirer aux Juifs captifs à Babylone de retourner dans la Judée, étoit la consolation d'aller revoir les *tombeaux* de leurs pères, *Esdr.* 1. 2, c. 2, v. 3.

De là naquit chez les nations Idolâtres la coutume d'aller dormir sur les *tombeaux*, afin d'avoir des rêves de la part des morts, de les évoquer, de les interroger, d'offrir des sacrifices aux mânes, etc. Cette superstition étoit sévèrement défendue aux Juifs, *Deut.* c. 18,

v. 11; mais ils y tombèrent souvent, Isaïe le leur reproche, chap. 35, v. 4.

Lorsque les Incrédules ont parcouru l'Histoire pour trouver l'origine du Dogme de l'immortalité de l'âme, pour savoir chez quel Peuple il a commencé, ils ont pris une peine inutile. Il auroit fallu remonter à la création et interroger tous les Peuples. Cette croyance étoit gravée en caractères ineffaçables sur tous les *tombeaux*, sur les cavernes dans lesquelles on enterroit les membres d'une même famille, sur les pyramides de l'Egypte, sur les monceaux de pierres accumulées dans les campagnes; un monceau, *tumulus*, désignoit un *tombeau*. Un usage universellement répandu atteste une croyance aussi ancienne que le monde. La crainte d'être privé de la sépulture étoit un frein pour contenir les malfaiteurs, et pour prévenir les crimes; la plus grande injure que l'on pût faire à un ennemi, étoit de le menacer de donner son corps à dévorer aux oiseaux et aux animaux carnassiers, 1 *Reg.* chap. 17, v. 44 et 46.

Les Hébreux enterroient ordinairement les morts dans des cavernes, et lorsqu'ils n'en trouvoient pas de naturelles, ils en creusoient dans le roc; l'on en trouve encore plusieurs dans la Palestine qui ont servi à cet usage. Lorsque leurs *tombeaux* étoient en plein champ, ils mettoient une pierre taillée par dessus, afin d'avertir que c'étoit la sépulture d'un mort, et que les passans n'y touchassent point de peur de se souiller. Il les enduisoient aussi de chaux, pour qu'on les aperçût de loin, et tous les ans, le 15 du mois Adar, on les reblanchissoit. Voilà pourquoi Jésus-Christ

comparoit les Pharisiens hypocrites, qui couvroient leurs vices d'un bel extérieur, à des sépulcres blanchis, *Matt. c. 23, v. 27*. Il est à présumer que la souillure légale qui se contractoit par l'attouchement d'un cadavre ou d'un *tombeau*, avoit pour objet non-seulement de détourner les Juifs de la superstition des Païens qui interrogeoient les morts, mais encore de réprimer la cupidité des brigands qui fouilloient dans les *tombeaux* pour en enlever quelques dépouilles, crime qui fut toujours regardé par les Anciens comme une impiété détestable.

Au sujet de ce respect des Juifs pour les sépulcres, il y a dans l'Evangile un passage qui fait difficulté, et duquel les Incrédules ont voulu se prévaloir. *Matt. c. 13, v. 29*, et *Luc, c. 11, v. 47*, Jésus-Christ dit : « Malheur à vous, » Scribes et Pharisiens hypocrites, » qui bâtissez des *tombeaux* aux » Prophètes, et qui ornez les monuments des Justes, et qui dites : » Si nous eussions été du temps de » nos Pères, nous n'eussions pas » été leurs compagnons à répandre » le sang des Prophètes. Ainsi vous » vous rendez témoignage à vous-mêmes que vous êtes les enfans » de ceux qui ont tué les Prophètes. Achetez donc aussi de combler la mesure de vos Pères. » Jésus-Christ, disent les Incrédules, reproche aux Juifs une action louable, et qui ne prouvoit en aucune manière qu'ils étoient les enfans ou les imitateurs des meurtriers des Prophètes, ni qu'ils combloient la mesure des crimes de leurs Pères. Mais si l'on veut faire attention à tout ce qu'avoient fait les Juifs contre Jésus-Christ avant cette réprimande, et à ce qu'ils firent dans

la suite, si d'ailleurs l'on considère les divers sens des conjonctions grecques que l'on traduit par *et*, *ainsi*, *aussi*, etc. on verra que le raisonnement du Sauveur est très-juste. Déjà les Juifs avoient résolu de le faire mourir, ils l'avoient tenté plus d'une fois, et ils étoient encore à ce moment dans le même dessein; c'étoit donc de leur part une hypocrisie de bâtir et d'ornez les *tombeaux* des Prophètes, et de se vanter qu'ils n'auroient pas imité leurs Pères qui les avoient mis à mort; ils prouvoient assez d'ailleurs qu'ils leur ressembloient parfaitement, et qu'ils alloient bientôt combler la mesure de leurs crimes. Ce sens est évident par la prédiction qu'ajoute le Sauveur au reproche qu'il leur fait, *ibid. Luc, v. 34*. « Je vais vous envoyer des Prophètes, des Sages et des Docteurs, » vous les mettrez à mort, vous les » crucifierez, vous les flagellerez » dans vos Synagogues et vous les » poursuivrez de ville en ville, » etc. » C'est ce qui arriva. *Voy. Réponses crit. aux quest. des Incréd. tome 4, p. 194*.

Parmi le peuple des campagnes les places des sépultures dans les cimetières sont séparées, chaque famille a la sienne : il y a des jours où les enfans vont s'attendrir et prier sur le *tombeau* de leur père, se rappeler le souvenir de leurs parens, se consoler par l'espérance de les revoir dans une autre vie; c'est ainsi qu'en agissoient autrefois nos ancêtres. Le même usage subsiste encore dans toute sa force chez les Grecs; rien de plus touchant que l'exactitude avec laquelle ils vont de temps en temps pleurer sur les *tombeaux* de leurs parens et de leurs amis, et sur-tout dans l'une des Fêtes de Pâques, *Voyage littér.*

de la Grèce, 19.^e Lettre, p. 311. Ils ont ainsi conservé les anciennes mœurs et les sentimens de la nature. L'Auteur, témoin de ce spectacle, déplore l'affection avec laquelle nous nous sommes écartés de cette coutume si honorable à l'humanité, sur-tout dans les villes; nous redoutons, dit-il, tout ce qui peut exciter notre sensibilité naturelle.

Nous n'avons garde de blâmer la précaution que l'on a prise de transporter hors des villes les cimetières et la sépulture des morts; mais si nous y gagnons du côté de la pureté de l'air, il est à craindre que nous n'y perdions beaucoup du côté des mœurs. Vainement on censure le luxe insensé des pompes funèbres et des *tombeaux*, le style fastueux des épitaphes, le goût dépravé des Artistes qui ont chargé les mausolées des figures des Divinités Païennes. C'est un travers d'esprit inconcevable, de chercher à satisfaire l'orgueil dans des objets qui sont destinés à l'humilier, de graver sur le marbre des mensonges contredits par la notoriété publique, de placer des symboles d'idolâtrie et d'impiété sur des monumens érigés pour attester notre foi à l'immortalité et notre confiance aux mérites de Jésus-Christ. Mais la folie humaine bravera toujours les leçons du bon sens et de la Religion. Voy. FUNÉRAILLES.

TONSURE. Couronne cléricale que l'on fait aux Ecclésiastiques sur le derrière de la tête, en y rasant les cheveux en forme orbiculaire. Cette cérémonie se fait par l'Evêque; il coupe un peu de cheveux avec des ciseaux à celui qui se présente pour être reçu dans l'état ecclésiastique, pendant que le nou-

veau Clerc récite ces paroles du Psaume 15, v. 5, « Le Seigneur » est mon partage et mon héritage; » c'est vous, Seigneur, qui me le » rendrez. » Ensuite l'Evêque lui met le surplis, en priant Dieu de revêtir du nouvel homme celui qui vient de recevoir la tonsure. Cette cérémonie n'est point un Ordre, mais une préparation pour recevoir les Ordres. C'est l'entrée de la cléricature, elle rend un sujet capable de posséder un Bénéfice simple, et le soumet aux Loix qui concernent les Ecclésiastiques.

Il seroit difficile d'assigner la première origine de la tonsure; on sait qu'avant la naissance du Christianisme, les Grecs et les Romains portoient leurs cheveux très-courts; S. Paul faisoit allusion à cet usage, lorsqu'il écrivoit aux Corinthiens, qu'il étoit ignominieux à un homme de porter de longs cheveux; c'étoit l'ornement des femmes. Pendant les trois premiers siècles de l'Eglise, les Clercs ne se distinguèrent des Laïques ni par les habits, ni par la chevelure, de peur d'attirer sur eux tout le feu des persécutions. Au quatrième on ne voit encore aucun changement bien marqué dans leur extérieur. Fleury, dans son *Institution au Droit Ecclésiastique*, a observé que même dans le cinquième, l'an 428, le Pape S. Célestin a témoigné que les Evêques dans leur habit n'avoient rien qui les distinguât du peuple, et Saint Jérôme semble confirmer ce fait dans sa Lettre à Népotien. Voyez HABIT ECCLÉSIASTIQUE.

Ce même Père, in *Ezech.* l. 13, c. 44, *Op.* tome 3, col. 1029, ne veut pas que les Clercs se rasent la tête, comme faisoient les Prêtres et les adorateurs d'Isis, et de Sérapis, mais qu'ils aient les cheveux

courts, afin de ne pas ressembler aux Laïques fastueux, aux Barbares et aux Soldats, qui portoient des cheveux longs. De là Bingham a pris occasion de blâmer la manière dont les Ecclésiastiques de l'Eglise Romaine sont tonsurés, parce qu'elle est contraire à l'ancien usage, et qu'elle est vainement fondée sur des raisons mystiques; il ajoute que les Clercs étoient nommés *Coronati*, non à cause de leur *tonsure*, mais par honneur. *Orig. Ecclés.* tome 2, l. 6, c. 4, §. 16.

Bingham auroit dû remarquer, 1.^o que porter une *tonsure*, ce n'est pas avoir la tête entièrement rasée, ni absolument chauve, seule manière blâmée par S. Jérôme. 2.^o Ce Père veut que les Clercs soient distingués des Barbares, des Soldats et des Laïques efféminés, par leur chevelure et par leur habit; discipline de laquelle les Ministres Protestans se sont dispensés. 3.^o Il atteste que les Ministres des Autels ne portoient point dans leurs fonctions les mêmes habits que dans la vie commune, mais qu'ils avoient des ornemens particuliers; autre usage respectable, rejeté par les Protestans. 4.^o Nous soutenons que le nom *Coronati* fait allusion à ce qui est dit dans l'Apocalypse, c. 4, v. 4, des vingt-quatre vieillards ou Prêtres qui environnoient un Pontife et qui avoient des *couronnes* d'or sur la tête. Nous avons remarqué ailleurs que S. Jean, dans ce chapitre et dans les suivans, peint la manière dont la liturgie chrétienne était célébrée pour lors. Voyez LITURGIE. Il n'est donc pas étonnant que dans les siècles suivans l'on ait trouvé bon que la *tonsure* des Clercs représentât ces couronnes.

Quoi qu'il en soit, S. Jérôme

nous en indique à peu près l'origine, en disant que les Clercs doivent se distinguer des Barbares. En effet, l'on sait que les Barbares du Nord qui se répandirent dans tout l'Occident au commencement du cinquième siècle, avoient des cheveux longs, un habit court et militaire, au lieu que les Romains portoient un habit long et les cheveux courts. Les Clercs, tous nés sous la domination romaine, conservèrent leur ancien usage, et se trouvèrent ainsi distingués des Barbares. Lorsqu'un de ces derniers étoit admis à la cléricature, on commençoit par lui couper les cheveux, et le revêtir de l'habit long; il est probable que l'usage de la *tonsure* commença en même temps.

En effet, Grégoire de Tours et d'autres Auteurs du sixième siècle parlent de cet usage comme déjà établi au cinquième. Le quatrième Concile de Tolède, l'an 633, c. 41, ordonne que tous les Clercs et les Prêtres aient le dessus de la tête rasé, et ne laissent qu'un tour de cheveux semblable à une couronne. Notes du P. Ménard sur le *Sacram.* de S. Grég. p. 219. Il est constant par le Canon 33 du Concile *in Trullo*, tenu l'an 690 ou 692, que ce même usage étoit déjà établi pour lors dans l'Eglise grecque. Mais les Ecrivains de ce siècle et des suivans qui ont voulu faire remonter l'origine de la *tonsure* jusqu'à l'Apôtre S. Pierre, ou à un Décret du Pape Anicet de l'an 108, n'avoient aucune preuve de leur sentiment. En fait de Discipline Ecclésiastique, on ne doit pas blâmer un nouvel usage, lorsqu'il est fondé sur de bonnes raisons, relatives aux mœurs, aux circonstances, aux besoins du temps auquel on l'introduit, et il y a toujours du danger à le supprimer,

lorsque cette réforme ne peut produire aucun bien.

Le Concile de Trente, *Sess. 23 de reform. c. 4*, exige que celui auquel on donne la *tonsure* ait reçu le Sacrement de Confirmation, soit instruit des principales vérités de la Foi chrétienne, sache lire et écrire, et donne lieu de penser qu'il choisit l'état auquel il se destine dans la résolution d'y servir Dieu avec fidélité. Plusieurs Conciles postérieurs ont condamné la témérité des pères qui font tonsurer leurs enfans uniquement par l'ambition de leur procurer un bénéfice, sans s'informer s'ils ont la vocation et les qualités nécessaires pour remplir les devoirs de l'état ecclésiastique, quelquefois parce qu'ils sont difformes et peu propres à réussir dans le monde. D'autres Conciles ont fixé l'âge auquel on peut recevoir la *tonsure*; dans les Diocèses les mieux réglés on ne la donne pas avant l'âge de quatorze ans. Si cette sage discipline est souvent violée, c'est l'ambition des grands et des riches du siècle qui en est la cause.

☞ **TONSURE**, *s. f.* (*Droit Canon.*) est la couronne cléricale que l'on fait derrière la tête aux Ecclésiastiques, en rasant les cheveux de cette place.

Tous les Ecclésiastiques séculiers et réguliers doivent porter la *tonsure*; c'est la marque de leur état. Celle des simples Clercs, qu'on appelle *Clercs à simple tonsure*, c'est-à-dire, qui n'ont d'autre caractère de l'état ecclésiastique que la *tonsure*, est la plus petite de toutes. A mesure que l'Ecclésiastique avance dans les Ordres, on fait la *tonsure* plus grande; celle des Prêtres est la plus grande de toutes, si l'on en excepte les Religieux, dont

les uns ont la tête entièrement rasée, et d'autres une simple couronne de cheveux plus ou moins large.

La simple *tonsure* que l'on donne à ceux qui entrent dans l'état ecclésiastique, n'est point un Ordre, mais une préparation pour les Ordres, et, pour ainsi dire, un signe de la prise d'habit ecclésiastique.

Quelques-uns prétendent que l'usage de tonsurer les Clercs a commencé vers l'an 80. L'Auteur de l'*Institution au Droit Ecclésiastique*, dit au contraire que dans les premiers siècles de l'Eglise il n'y avoit aucune distinction entre les Clercs et les Laïques, quant aux cheveux, à l'habit et à tout l'extérieur. Quoi qu'il en soit, dans les premiers temps où la *tonsure* fut pratiquée, on ne la conféroit qu'avec les premiers Ordres; ce ne fut que vers la fin du sixième siècle que l'on commença à la conférer séparément et avant les Ordres.

L'Evêque est le seul qui puisse donner la *tonsure* à ses Diocésains séculiers et réguliers. Quelques Abbés ont prétendu autrefois avoir le droit de la donner à leurs Religieux: on trouve quelques Canons qui les y autorisent, entre autres le chap. *Abbates*, qui est du Pape Alexandre IV, et qui est rapporté dans les Décrétales, tit. *de Privilegiis*. Mais s'ils ont joui autrefois en France de ce droit, on peut dire qu'ils l'ont perdu par prescription, les Evêques de France s'étant maintenus dans le droit de conférer seuls la *tonsure*, même aux réguliers.

Pour recevoir la *tonsure*, il faut avoir été confirmé; il faut aussi être instruit au moins des vérités les plus nécessaires au salut; il faut encore savoir lire et écrire.

Le Concile de Narbonne, en 1551, ne demande que l'âge de

sept aus pour la *tonsure* ; celui de Bordeaux , en 1624 , exige douze aus ; dans plusieurs Diocèses bien réglés , on ne la donne pas avant quatorze aus.

On exige dans le Royaume que ceux qui possèdent des bénéfices soient tonsurés , qu'ils produisent même leurs lettres de *tonsure*. Cependant on lit dans les Mémoires du Clergé , que M. l'Avocat général Talon , portant la parole en 1639 , établit pour maxime , qu'on pouvoit être présenté par le Patron à un bénéfice sans être Clerc tonsuré , et qu'il suffisoit de l'être et d'avoir les qualités requises dans le temps des provisions.

L'article 32 de la Déclaration du 9 Avril 1736 , porte , qu'il sera tenu aux Archevêchés et Evêchés , des registres pour les tonsures et Ordres mineurs et sacrés , lesquels seront cotés par premier et dernier , et paraphés sur chaque feuille par l'Archevêque ou Evêque.

On appelle *Bénéfice à simple tonsure* , un bénéfice que l'on peut posséder , n'ayant que la *tonsure* , et sans être obligé de prêtre les Ordres sacrés , ni de résider sur les lieux. (Extrait du Dictionnaire de Jurisprudence.)

TORRENT. Il n'y a dans la Palestine qu'un seul fleuve qui est le Jourdain , mais il y a plusieurs *torrens* qui coulent dans les vallées avec abondance , après les pluies et pendant la fonte des neiges du Liban , et qui se dessèchent pendant les chaleurs de l'été. Les Écrivains sacrés en parlent souvent , et mettent quelquefois le nom de *torrent* pour celui de *vallée* ; Gen. c. 26 , §. 17 , il est dit qu'Isaac vint au *torrent* de Gérare , c'est-à-dire , dans la vallée où couloit

ce *torrent*. L'Écriture donne aussi ce nom aux fleuves du Nil et de l'Euphrate. Comme les *torrens* de la Palestine s'enflent souvent , ce mot signifie quelquefois *abondance* , comme dans le Ps. 35 , §. 19 , *un torrent de délices* ; Isaïe , c. 30 , §. 33 , *un torrent de soufre* ; et parce qu'alors ils causent des ravages , ils sont le symbole du malheur , de l'affliction , de la persécution , 2 Reg. c. 22 , §. 5. « Les » détreffes de la mort m'ont en- » vironné , les *torrens* de Bélial » m'ont épouvanté. »

Dans le Ps. 109 , §. 7 , il est dit du Messie qu'il boira l'eau du *torrent en passant* , qu'ensuite il lèvera la tête ; ce passage semble faire allusion à ce qui est rapporté , Jud. c. 7 , §. 5 , que Dieu commanda à Gédéon de ne mener au combat que ceux de ses soldats qui , près d'un ruisseau , s'étoient contentés de prendre de l'eau dans leur main , et de renvoyer tous ceux qui s'étoient couchés ou mis à genoux pour boire plus à leur aise. Le Psalmiste représente donc le Messie comme un de ces soldats courageux qui ne burent qu'en *passant* , et qui ensuite marchèrent au combat la tête levée et d'un air intrépide.

Ps. 125 , §. 5 , les Juifs , de retour de la captivité de Babyloue , disent à Dieu : « Faites revenir , » Seigneur , le reste de nos captifs , » comme coulent les eaux du *tor-* » *rent* du midi. » Il est probable qu'ils entendoient par là le torrent de Cédron qui coule au midi de Jérusalem , et retourne vers l'Orient se jeter dans la Mer morte.

TOUSSAINTS , fête de tous les Saints. La dédicace que fit , l'an 607 , le Pape Boniface IV de l'E-

glise du Panthéon , ou de la Rotonde à Rome , a donné lieu à l'établissement de cette fête. Il dédia cet ancien Temple d'Idoles à l'invocation de la Sainte Vierge et de tous les Martyrs ; c'est ce qui lui a fait donner le nom de *Notre-Dame des Martyrs* , ou de la Rotonde , parce que cet édifice est en forme d'un demi globe. Boniface suivit en cela les intentions de Saint Grégoire le Grand , son prédécesseur.

Vers l'an 731 , le Pape Grégoire III consacra une Chapelle à l'honneur de tous les Saints dans l'Eglise de Saint-Pierre , il augmenta ainsi la solennité de la fête ; depuis ce temps-là elle a toujours été célébrée à Rome. Grégoire IV étant venu en France l'an 837 , sous le règne de Louis le Débonnaire , cette fête s'y introduisit et y fut bientôt généralement adoptée , mais le Père Ménard a prouvé qu'elle avoit déjà lieu auparavant dans plusieurs Eglises , quoiqu'il n'y eût encore aucun décret porté à ce sujet ; Notes sur le *Sacram.* de S. Grég. pag. 152. Thomassin , *Traité des Fêtes* , etc. Les Grecs la célèbrent le Dimanche après la Pentecôte.

L'objet de cette solennité est non-seulement d'honorer les Saints comme les amis de Dieu , mais de lui rendre grâces des bienfaits qu'il a daigné leur accorder , et du bonheur éternel dont il les récompense , de nous exciter à imiter leurs vertus , d'obtenir leur intercession auprès de Dieu , de rendre un culte à ceux que nous ne connoissons pas en particulier , et qui sont certainement le plus grand nombre.

A l'occasion de l'établissement de cette fête en France au neuvième siècle , Mosheim a déclamé à

son ordinaire contre le culte rendu aux Saints dans l'Eglise Romaine ; il dit que cette superstition y a étouffé toute vraie piété. S'il avoit voulu expliquer , une fois pour toutes , ce qu'il entend par *vraie piété* , il nous seroit plus aisé de voir si ce reproche est vrai ou faux. Pour nous , nous disons qu'elle consiste dans un profond respect pour la majesté de Dieu , dans un souvenir habituel de sa présence , dans une grande estime de tout ce qui a rapport à son culte , dans un vif sentiment de ses bienfaits , dans une parfaite confiance en sa bonté et aux mérites de Jésus-Christ , en un mot , dans l'amour de Dieu. A présent nous demandons en quoi l'honneur que nous rendons aux Saints peut détruire ou diminuer aucun de ces sentimens , qui ont été ceux de tous les Saints , et par lesquels ils se sont sanctifiés. Il nous paroît que leur exemple est très-capable de nous exciter à imiter les vertus et les pratiques par lesquelles ils sont parvenus à la sainteté et au bonheur éternel. Nous sommes beaucoup mieux fondés à dire que c'est la prévention des Protestans contre le culte des Saints qui a étouffé la piété parmi eux. Y trouve-t-on beaucoup d'âmes saintes qui , dégagées des affaires de ce monde , s'occupent à méditer les grandeurs de Dieu , à lui rendre de fréquens hommages , à s'enflammer du feu de son amour , et à faire des œuvres de charité ? Presque toute leur Religion consiste à s'assembler assez rarement , à réciter ensemble quelques prières , à chanter des Psaumes , à entendre des instructions souvent fort sèches , et très-peu capables de toucher les cœurs. Voyez DÉVOTION , PIÉTÉ , SAINTS , etc.

TOUTE-PUISSANCE de Dieu.
Voyez PUISSANCE.

TRADITEURS. On donna ce nom, dans le troisième et le quatrième siècles de l'Eglise, aux Chrétiens qui, pendant la persécution de Dioclétien, avoient livré aux Païens les Saintes Ecritures pour les brûler, afin d'éviter ainsi les tourmens et la mort dont ils étoient menacés.

Ce n'est pas la première fois que les Païens avoient fait tous leurs efforts pour anéantir les Livres sacrés. Dans la cruelle persécution excitée contre les Juifs par Antiochus, les Livres de leur foi furent recherchés, déchirés et brûlés, et ceux qui refusèrent de les livrer furent mis à mort, comme nous le voyons dans le premier Livre des Machabées, c. 1, v. 56. Dioclétien renouvela la même impiété par un Edit qu'il fit publier à Nicomédie l'an 303, par lequel il ordonnoit que tous les Livres des Chrétiens fussent brûlés, leurs Eglises détruites, et qui les privoit de tous leurs droits civils et de tout emploi. Plusieurs Chrétiens foibles, on ajoute même quelques Evêques et quelques Prêtres, succombant à la crainte des tourmens, livrèrent les saintes Ecritures aux persécuteurs; ceux qui eurent plus de fermeté les regardèrent comme des lâches, et leur donnèrent le nom ignominieux de *Traditeurs*.

Ce malheur en produisit bientôt un autre : un grand nombre d'Evêques de Numidie refusèrent d'avoir aucune société avec ceux qui étoient accusés de ce crime; ils ne voulurent pas reconnoître pour Evêque de Carthage Cécilien, sous prétexte que Félix, Evêque d'Aptonge, l'un de ceux qui avoient

sacré Cécilien, étoit du nombre des *Traditeurs*; accusation qui ne fut jamais prouvée. Donat, Evêque des Cases noires, étoit à la tête de ce parti, c'est ce qui fit donner le nom de *Donatistes* à tous ces Schismatiques. *Voyez* DONATISTE. Le Concile d'Arles, tenu l'an 314, par ordre de Constantin, pour examiner cette affaire, décida que tous ceux qui se trouveroient réellement coupables d'avoir livré aux persécuteurs des Livres ou des vases sacrés, seroient dégradés de leurs Ordres et déposés, pourvu qu'ils en fussent convaincus par des actes publics, et non accusés par de simples paroles. Il condamna ainsi les Donatistes, qui ne pouvoient produire aucune preuve du crime qu'ils reprochoient à Félix d'Aptonge et à quelques autres.

TRADITION, dans le sens Théologique, est un témoignage qui nous atteste la vérité d'un fait, d'un dogme ou d'un usage. On appelle *Tradition orale*, ce témoignage rendu de vive voix, qui se transmet des pères aux enfans, et de ceux-ci à leurs descendans; *Tradition écrite*, ce même témoignage couché dans l'Histoire ou dans d'autres Livres; généralement parlant cette dernière est la plus sûre, mais il ne s'ensuit pas que la première soit toujours incertaine et fautive, parce qu'il y a d'autres monumens que les Livres capables de transmettre à la postérité la mémoire des événemens passés.

Quant à l'origine, la *tradition* peut venir de Dieu, ou des hommes; dans ce dernier cas, elle vient ou des Apôtres, ou des Pasteurs de l'Eglise; c'est ce qui fait la différence entre les *Traditions divines*, les *Traditions apostoli-*

ques et les *Traditions Ecclésiastiques*. Les secondes peuvent être justement appelées *Traditions divines*, parce que les Apôtres n'ont rien enseigné que ce qu'ils avoient appris de Jésus-Christ lui-même, ou par inspiration du Saint-Esprit; et l'on doit nommer *Traditions apostoliques* celles que nous ont transmises les disciples immédiats des Apôtres, parce qu'à leur tour ils ont fait profession de n'enseigner que ce qu'ils avoient reçu de leurs maîtres. Les *traditions* purement *humaines* sont celles qui ont pour auteurs des hommes sans mission et sans caractère.

Quant à l'objet, une *tradition* regarde ou la doctrine, ou la discipline, ou des faits historiques; mais cette différence n'en met aucune dans le degré de certitude qu'elles peuvent avoir, comme nous le prouverons dans la suite.

La grande question entre les Protestans et les Catholiques est de savoir s'il y a des *traditions* divines ou apostoliques touchant le dogme, qui ne sont point contenues dans l'Ecriture-Sainte, et qui sont cependant règle de foi; les Protestans le nient, et nous soutenons le contraire. Conséquemment nous disons que la *tradition* est la parole de Dieu non écrite, que les Apôtres ont reçue de la bouche de Jésus-Christ, qu'ils ont transmise de vive voix à leurs disciples ou à leurs successeurs; et qui est venue à nous par l'enseignement des Pasteurs, dont les premiers ont été instruits par les Apôtres. En d'autres termes, c'est l'enseignement constant et perpétuel de l'Eglise universelle, connu par la voix uniforme de ses Pasteurs, qu'elle nomme les *Pères*, par les décisions des Conciles, par les pratiques du

culte public, par les prières et les cérémonies de la liturgie, par le témoignage même de quelques Auteurs profanes et des Hérétiques.

L'autorité et la nécessité de la *tradition* ainsi conçue, est déjà prouvée par les mêmes raisons par lesquelles nous avons fait voir que l'Ecriture-Sainte ne peut pas être la seule règle de notre Foi. Voyez DÉPÔT, DOCTRINE CHRÉTIENNE, ÉCRITURE, ÉGLISE, PÈRES, etc. Mais comme c'est ici le point capital qui distingue les Catholiques d'avec les sectes hétérodoxes, et en particulier d'avec les Protestans, il est essentiel de répéter les principales de ces preuves, d'en montrer l'enchaînement et les conséquences, d'y en ajouter d'autres, et de résoudre quelques objections auxquelles nous n'avons pas encore satisfait.

Première preuve. L'Ecriture-Sainte. S. Paul écrit aux Thessaloniens, *Epist.* 2, c. 2, v. 14 : « Demeurez fermes, mes frères, et » gardez les *traditions* que vous » avez apprises, soit par mes discours, soit par ma Lettre. » Aux Corinthiens, *Epist.* 1, c. 11, v. 2 : « Je vous loue, mes frères, » de ce que vous vous souvenez de » moi dans toutes les occasions, et » de ce que vous gardez mes préceptes comme je vous les ai données. » Au lieu de *mes préceptes*, le Grec porte, *mes traditions*. Il dit, 1 *Tim.* c. 6, v. 20 : « O » Timothée, gardez le dépôt, évitez les nouveautés profanes et les » contradictions faussement nommées science. » 2 *Tim.* c. 1, v. 13 : « Ayez une formule des » vérités que vous avez entendues » de ma bouche.... gardez ce bon » dépôt par le Saint-Esprit; c. 2, v. 2, ce que vous avez appris

» de moi devant une multitude de
 » témoins, confiez-le à des hom-
 » mes fidèles qui seront capables
 » d'enseigner les autres. » Il dit
 aux Hébreux, c. 6, v. 1, qu'il
 ne veut pas leur parler de la péni-
 tence, des œuvres mortes, de la foi
 en Dieu, des différentes espèces
 de Baptêmes, de l'imposition des
 mains, de la résurrection des morts
 et du jugement éternel, mais qu'il
 le fera, si Dieu le lui permet.

Nous ne voyons point que Saint
 Paul ait traité toutes ces matières
 dans ces Lettres; il en a donc ins-
 truit les Fidèles de vive voix. Or,
 il met de pair les vérités qu'il a
 enseignées dans ses discours, et
 celles qu'il a écrites; les unes et
 les autres formoient le dépôt qu'il
 confioit à Timothée, et qu'il lui
 ordonnoit de transmettre à ceux
 qui seroient capables d'enseigner.
 S'il n'avoit voulu parler que de
 vérités écrites, il auroit dit: Fai-
 tes un recueil de mes Lettres, gar-
 dez-les, et donnez-en des copies à
 des hommes capables d'enseigner;
 jamais S. Paul n'a nommé l'Écri-
 ture-Sainte *une formule de vérités*.
 Les Protestans répondent que les
 Apôtres écrivoient les mêmes cho-
 ses qu'ils prêchoient. Assurément
 ils n'ont pas écrit des choses con-
 traire à ce qu'ils enseignoient de
 vive voix; mais la question est de
 prouver qu'ils ont mis par écrit
 toutes les vérités qu'ils ont prê-
 chées, sans exception; or, S. Paul
 témoigne que cela n'est point; il
 seroit impossible que cet Apôtre
 eût renfermé en quatorze Lettres
 tout ce qu'il a enseigné pendant
 trente-trois ans.

Seconde preuve. Pendant deux
 mille quatre cents ans, Dieu a con-
 servé la Religion des Patriarches
 par la *tradition* seule, et pendant

quinze cents ans celles des Juifs,
 autant par la *tradition* que par
 l'Écriture; pourquoi auroit-il changé
 de conduite à l'égard de la Reli-
 gion chrétienne? Moïse près de
 mourir dit aux Juifs, *Deut.* c. 32,
 v. 7: « Souvenez-vous des an-
 » ciens temps, considérez toutes
 » les générations. Interrogez votre
 » père, et il vous enseignera; vos
 » aïeux, et ils vous instruiront. »
 Il ne dit pas: Lisez mes Livres,
 consultez l'histoire des premiers
 âges du monde que j'ai écrite et
 que je vous laisse. Ils le devoient,
 sans doute; mais sans le secours
 de la *tradition* de leurs pères, ils
 n'auroient pas pu entendre parfai-
 tement ces Livres. Moïse ne s'étoit
 pas contenté d'écrire les prodiges
 que Dieu avoit opérés en faveur de
 son peuple, il en avoit établi des
 monumens, des rites commémora-
 tifs, pour en rappeler le souvenir,
 et il avoit ordonné aux Juifs d'en
 expliquer le sens à leurs enfans,
 afin de les leur graver dans la mé-
 moire, *Deut.* c. 6, v. 20, etc.
 Pourquoi ces précautions si l'Écri-
 ture suffisoit?

David dit, *Ps.* 77, v. 3:
 « Combien de choses n'avons-nous
 » pas apprises de la bouche de nos
 » pères ?..... Combien de vérités
 » Dieu leur a ordonné d'enseigner
 » à leurs enfans, afin de les faire
 » connoître aux générations futu-
 » res ! Ils en useront de même à
 » l'égard de leurs descendans, afin
 » qu'ils mettent en Dieu leur espé-
 » rance, qu'ils n'oublient point ce
 » qu'il a fait, et qu'ils apprennent
 » ses commandemens. » A quoi
 bon ces leçons des Pères, s'il suf-
 fisoit de lire les Livres saints ?
 Nous ne voyons point de lectures
 publiques établies chez les Juifs
 avant le retour de la captivité, et
 il

Il s'étoit pour lors écoulé mille ans depuis la mort de Moïse. Ce Législateur, ni aucun des Prophètes n'a ordonné aux Juifs d'apprendre à lire.

Troisième preuve. Dieu a établi le Christianisme principalement par la prédication, par les instructions de vive voix, et non par la lecture des Livres Saints. Saint Paul ne dit point que la foi vient de la lecture, mais de l'ouïe, et que l'ouïe vient de la prédication : *Fiides ex auditu, auditus autem per verbum Christi, Rom. c. 10, v. 17.* Il y a sept Apôtres desquels nous n'avons aucun écrit, ni aucune preuve qu'ils en aient laissé. Cependant ils ont fondé des Eglises qui ont subsisté après eux ; et qui ont conservé leur foi très-long-temps avant qu'elles aient pu avoir l'Ecriture-Sainte dans leur langue. Sur la fin du second siècle, Saint Irénée a témoigné qu'il y avoit chez les Barbares des Eglises qui n'avoient point encore d'écriture, mais qui conservoient la doctrine du salut écrite dans leur cœur par le Saint-Esprit, et qui gardoient soigneusement l'ancienne tradition, *contra Hér. l. 3, c. 4, n. 2.* Aucune version n'a été faite par les Apôtres ; ni de leur temps ; ce que disent les Protestans de la hantte antiquité de la Version Syriaque est avancé sans aucune preuve. *V. VERSION.*

Pour la commodité de leur système, ils supposent, et ils assurent que dès le temps des Apôtres, l'Ecriture-Sainte fut traduite dans les langues de tous les peuples qui avoient embrassé le Christianisme ; nous pouvons le nier hardiment. A la réserve de la traduction grecque des Septante, nous ne connoissons la date précise d'aucune des anciennes versions. Les Protestans ne cessent de répéter que celle des

Septante est très-fautive ; qu'elle a été la cause de la plupart des erreurs qu'ils reprochent aux Pères de l'Eglise ; c'est néanmoins sur cette version que la plupart des autres ont été faites. Ils disent que le Grec étoit entendu partout, cela est faux. Dans la plupart des Provinces romaines le peuple n'avoit pas plus l'intelligence du Grec qu'il n'a celle du Latin parmi nous, et hors des limites de l'Empire cette langue n'étoit d'aucun usage. Il y a eu des nations Chrétiennes dans le langage desquelles l'Ecriture-Sainte n'a jamais été traduite. On sait d'ailleurs combien l'usage des lettres étoit rare chez la plupart des nations dans les temps dont nous parlons.

A la vérité Théodoret, *Thérapeut. l. 5*, dit que de son temps les Livres des Hébreux étoient traduits dans les langues des Romains, des Egyptiens, des Perses, des Indiens, des Arméniens, des Scythes et des Sarmates, en un mot, dans toutes les langues dont les différentes nations se servoient pour lors. Si ce passage incommode les Protestans, ils demanderoient comment Théodoret a pu le savoir ; ils diroient que c'est un fait hasardé et certainement exagéré, que l'Ecriture-Sainte n'a été traduite ni en langue punique usitée à Malte et sur les côtes de l'Afrique, ni en ancien espagnol ; ni en celtique ; ni en ancien breton, quoique ces peuples fussent déjà Chrétiens. Nous ne doutons pas qu'au quatrième siècle il n'y ait eu quelques Livres hébreux traduits dans les différentes langues dont parle Théodoret ; mais on ne prouvera jamais qu'ils l'étoient tous, et ce Père ne parle point du nouveau Testament. D'ailleurs il y avoit pour lors près

de quatre cents ans que le Christianisme étoit prêché; le quatrième siècle qui avoit précédé avoit été un temps de lumières, de travaux Apostoliques, d'écrits de toute espèce faits par les Pères de l'Eglise; au lieu que les trois premiers avoient été un temps de souffrance et de persécution.

Malgré ces faits, nos Adversaires soutiennent gravement que Jésus-Christ et les Apôtres n'auroient pas agi sagement, s'ils avoient confié les dogmes de la Foi à la foible et trompeuse mémoire des hommes, à l'incertitude des événemens, à la vicissitude continuelle des siècles, et s'ils n'avoient pas mis par l'écriture ces vérités divines sous les yeux des hommes; Mosheim, *Hist. Christ.* 2.^e part. sect. 3, c. 3, §. 3. Ces critiques téméraires ne voient pas qu'ils accusent réellement Jésus-Christ et les Apôtres d'avoir manqué de sagesse. Car enfin voici des faits positifs qui ne se détruisent point par des présomptions, savoir, que Jésus-Christ n'a rien écrit, qu'il n'a point ordonné à ses Apôtres d'écrire, que sept d'entre eux n'ont rien laissé par écrit, que les autres n'ont fait traduire aucun Livre de l'Ecriture, que la plupart des versions n'ont été faites que long-temps après eux, à mesure que les Eglises sont devenues nombreuses dans les divers pays du monde. Il est singulier que des disputeurs qui exigent que nous leur prouvions tout par écrit, forgent si aisément les faits qui peuvent étayer leur système. Ils en imposent grossièrement, lorsqu'ils prétendent que les dogmes de Foi prêchés publiquement et tous les jours, enseignés au commun des fidèles dès l'enfance, exposés aux yeux de tous par les pratiques du culte, répétés et inculqués

par les prières de la liturgie, sont confiés à la mémoire trompeuse des hommes. Nos mœurs, nos usages, nos droits, nos devoirs les plus essentiels sont confiés au même dépôt, et il n'en est point de plus incorruptible. Dieu a-t-il donc manqué de sagesse en négligeant de faire écrire avant Moïse les dogmes qu'il avoit enseignés aux premiers hommes deux mille quatre cents ans auparavant? Faut-il absolument savoir lire pour être capable de faire des actes de foi et d'obtenir le salut? L'on a vu des personnes ignorantes, des femmes, des esclaves, faire des conversions. C'est par des vertus, par des miracles, et non par les Livres seuls, que Dieu a converti le monde. D'ailleurs les Apôtres savoyent que leurs disciples écriroient; ils ont donc pu se reposer sur eux de ce soin, aussi-bien que de celui d'enseigner les Fidèles; or, ce que ces disciples ont écrit n'est plus confié à la seule mémoire des hommes, quoiqu'il ne soit pas dans l'Ecriture-Sainte.

Quatrième preuve. Si Jésus-Christ et les Apôtres avoient voulu que la doctrine chrétienne fût répandue et conservée par l'Ecriture seule, il n'auroit pas été besoin d'établir une succession de Pasteurs et de Docteurs, pour en perpétuer l'enseignement; les Apôtres se seroient contentés de mettre l'Ecriture à la main des Fidèles, et de leur en recommander la lecture assidue. Ils ont fait tout le contraire. S. Paul dit que c'est Jésus-Christ « qui a donné des Pasteurs et des » Docteurs, aussi-bien que des » Apôtres et des Prophètes, afin » qu'ils travaillent à la perfection » des Saints, aux fonctions de leur » ministère, à l'édification du corps » mystique de Jésus-Christ, jus-

» qu'à ce que nous parvenions tous
 » à l'unité de la Foi et de la con-
 » noissance du Fils de Dieu ; »
Ephes. c. 4, v. 11. Il décide que
 personne ne doit prêcher sans mis-
 sion , *Rom. c. 10, v. 15.* Est-ce
 le peuple qui la donne ? Non, c'est
 le Saint-Esprit qui a établi les Evê-
 ques pour gouverner l'Eglise de
 Dieu , *Act. c. 20, v. 28.* Cette
 mission se donne par l'imposition
 des mains , *1 Tim. c. 4, v. 14 ;* et
 quand un Pasteur l'a reçue , il peut
 la donner à d'autres , *c. 5, v. 22.*
 L'Apôtre recommande la lecture de
 l'Ecriture-Sainte , non aux simples
 Fidèles , mais à un Pasteur ; « parce
 » qu'elle est utile pour enseigner ,
 » pour reprendre , pour corriger ,
 » pour instruire dans la justice ,
 » pour rendre parfait un homme de
 » Dieu » ou un ministre de Dieu ,
2 Tim. c. 4, v. 16. Il n'ajoute
 point qu'elle est utile à tous les Fi-
 dèles pour apprendre leur Religion.
 S. Pierre les avertit au contraire
 qu'il n'appartient pas à tous de l'in-
 terpréter , que les ignorans et les
 esprits légers la pervertissent pour
 leur propre perte , *2 Petri, c. 1, v. 20 ; c. 3, v. 16.* Mais les Pro-
 testans , plus éclairés , sans doute ,
 que les Apôtres , prétendent que
 tout Fidèle doit lire l'Ecriture-
 Sainte pour y apprendre ce qu'il
 doit croire , et que tous sont capa-
 bles de l'entendre.

Loin de convenir que les Pasteurs
 et les Docteurs ont travaillé à la
 perfection des Saints et à l'unité
 de la Foi , ils soutiennent que ce
 sont eux qui l'ont corrompue , et
 qu'ils s'y sont appliqués depuis la
 mort des Apôtres jusqu'au 16.^e siè-
 cle. Cependant Jésus-Christ avoit
 promis d'être avec ses Apôtres jus-
 qu'à la fin des siècles , *Matt. c. 28, v. 20 ;* de leur envoyer l'Esprit de

vérité pour toujours , *Joan. c. 14, v. 16 ;* mais selon l'opinion des
 Protestans , il n'a pas tenu parole.
 Il avoit aussi promis d'accorder aux
 Fidèles le don des miracles , *Marc, c. 16, v. 17,* et nos Adversaires
 conviennent qu'il a exécuté cette
 promesse , du moins pendant les
 trois premiers siècles de l'Eglise ;
 quant à la première , qui n'étoit pas
 moins nécessaire , elle est demeurée
 sans exécution ; la seule grâce que
 Jésus-Christ ait faite à son Eglise
 a été d'y conserver les saintes Ec-
 ritures sans altération , entre les
 mains de dépositaires fort suspects.

Mais sans l'assistance du Saint-
 Esprit , à quoi cette dernière grâce
 a-t-elle pu servir ? C'est sur le sens
 des Ecritures que la plupart des
 disputes , des schismes , des hérésies ,
 sont arrivés dans l'Eglise. Si
 Jésus-Christ lui a conservé l'esprit
 de vérité , pour déterminer et fixer
 ce sens , toute dispute est finie ; il
 s'ensuit que l'Eglise a conservé pure
 la Doctrine de son divin Maître , et
 qu'elle a eu droit de condamner les
 Hérétiques. Si cela n'est point ,
 l'Ecriture est la pomme de discorde
 qui a divisé tous les esprits ; faute
 de la consulter ou de la bien en-
 tendre , les Pasteurs de l'Eglise ont
 altéré la Doctrine chrétienne , les
 Hérétiques ont bien fait de mépri-
 ser ses anathèmes , il y a autant de
 présomption en faveur de leur doc-
 trine qu'en faveur de la sienne.
 Cependant Jésus-Christ a détruit le
 très-grand nombre des hérésies et
 a conservé l'Eglise ; où est l'équité ,
 où est la sagesse de ce divin Légis-
 lateur ? C'est aux Protestans de
 nous expliquer ce phénomène.

Cinquième preuve. Tout le monde
 convient que la certitude morale ,
 fondée sur le témoignage des hom-
 mes , est la base de la société civile ;

elle ne l'est pas moins à l'égard d'une Religion révélée, puisque celle-ci porte sur le fait de la révélation, et ce fait général en renferme une infinité d'autres. Tous sont prouvés par des témoignages, et l'on démontre aux Déistes que la certitude qui en résulte doit exclure toute espèce de douter raisonnable, et prévaloir sur tout argument spéculatif. En effet, lorsqu'un fait sensible est attesté par une multitude de témoins qui n'ont pu agir par collusion, qui étoient de différens âges et de divers caractères, dont les intérêts, les passions, les préjugés ne pouvoient être les mêmes, qui étoient de différens pays, et qui ne parloient pas la même langue, il est impossible que tant de témoignages réunis sur un fait soient sujets à l'erreur. Il ne sert à rien de dire que chaque témoin en particulier a pu se tromper, ou vouloir tromper, qu'aucun n'est infailible, il n'est pas moins évident que l'uniformité de leur attestation nous donne une certitude entière du fait dont ils déposent. Ils méritent encore plus de croyance, lorsque ce sont des hommes revêtus de caractère pour rendre témoignage du fait dont il s'agit, bien persuadés qu'il ne leur est pas permis de le déguiser ni d'en imposer, qu'ils ne pourroient le faire sans s'exposer à être contredits, couverts d'opprobre, dégradés et dépossédés de leur état. Or les Pasteurs de l'Eglise sont autant de témoins revêtus de toutes ces conditions pour rendre témoignage de ce qu'ont enseigné les Apôtres, de ce qui a été cru, professé et prêché publiquement dans toutes les Eglises qu'ils ont fondées.

S'il y a dans le Christianisme une question essentielle, c'est de savoir quels sont les Livres que

nous devons regarder comme Ecriture-Sainte et parole de Dieu; les Protestans sont forcés d'avouer que nous ne pouvons en être informés que par le témoignage des anciens Pères, Pasteurs des Eglises, dépositaires et organes de la *tradition*. Mais si ces Pères ont été ignorans, crédules, souvent trompés par des Livres apocryphes, tels qu'ils sont peints par les Protestans, quelle certitude peut nous donner leur témoignage? Pour fonder notre Foi, il faut être assuré que ces Livres ont été conservés dans leur entier, et non altérés et falsifiés; qui nous le certifiera, si les Pères ont été capables d'user de fraudes pieuses? On dira qu'il ne leur étoit pas possible d'altérer les Livres saints, parce que ces Livres étoient lus publiquement et journellement dans les assemblées des Fidèles, et parce que la confrontation des exemplaires auroit déconvert la fraude. Nous en convenons. Mais les autres points de la Doctrine chrétienne n'y étoient pas prêchés moins publiquement ni moins assidûment; s'il y étoit survenu de l'altération quelque part, la comparaison de cette doctrine avec celles des autres Eglises, auroit fait le même effet que la confrontation de différentes copies des Livres saints.

Un Protestant célèbre et très-prévenu contre la *tradition*, l'a compris. Beaussobre, dans son *Discours sur les Livres apocryphes*, *Hist. du Manich.* tome 1, p. 441, dit que pour discerner si un Livre étoit apocryphe ou authentique, les Pères en ont comparé la doctrine avec celle que les Apôtres avoient prêchée dans toutes les Eglises et qui étoit uniforme. Donc il reconnoît que la *tradition* de ces Eglises étoit un témoignage irrécusable, et

que les Pères ont été capables de le rendre sans aucun danger d'erreur.

« La tradition, dit-il, ou le témoignage de l'Eglise, lorsqu'il est bien vérifié, est une preuve solide de la certitude des faits, et de la certitude de la doctrine. »

Cet aveu est remarquable. Il ajoute, en second lieu, que les Pères ont pu savoir certainement quels étoient les Livres donnés aux Eglises par les Apôtres et par les hommes apostoliques dès le commencement, parce qu'il y a eu dans l'Eglise une succession continue d'Evêques, de Prêtres, d'Ecrivains Ecclésiastiques, qui, depuis les Apôtres, ont instruit les Eglises, et dont on ne pouvoit pas récuser le témoignage. Il dit enfin que les Pères ont comparé les Livres qui venoient certainement des Apôtres avec les autres, pour savoir si ceux-ci ressembloient aux premiers, que c'est la règle et la maxime de tous les Critiques.

Voilà donc les anciens Pères reconnus capables de confronter la Doctrine des Eglises avec celle des Livres saints, capables de porter un témoignage irrécusable sur la conformité de l'une avec l'autre, capables d'user de la critique pour comparer le ton, le style, la manière des écrits incontestablement apostoliques, avec la manière de ceux desquels l'authenticité n'étoit pas encore universellement reconnue. Si Beausobre et les autres Protestans avoient toujours rendu la même justice aux Pères de l'Eglise, nous leur en saurions gré. Or, puisque ces Pères sont dignes de foi, lorsqu'ils disent : *Voilà les Livres que les Apôtres nous ont laissés comme diains*, ils ne le sont pas moins lorsqu'ils disent : *Telle est la doctrine que les Apôtres ont enseignée à nos Eglises*,

et tel est le sens qu'ils ont donné à tel ou tel passage.

Ainsi lorsqu'en 325, au Concile de Nicée, plus de trois cents Evêques, rassemblés non-seulement des différentes parties de l'Empire Romain, mais encore d'autres contrées, rendirent unanimentement témoignage que le dogme de la divinité du Verbe avoit été enseigné par les Apôtres, toujours cru et professé dans les Eglises dont ces Evêques étoient Pasteurs; que par ces paroles de l'Evangile : *Mon Père et moi sommes une même chose*, on avoit toujours entendu que le Fils est consubstantiel au Père : que manquoit-il à cette attestation pour donner de ces faits une certitude morale, entière et complète? Quand ce même témoignage auroit été rendu par les Evêques dispersés dans leurs sièges, et consigné dans leurs écrits, il n'auroit été ni moins fort, ni moins incontestable. Jusqu'à présent nous n'avons vu dans les ouvrages de nos Adversaires aucune réponse à cette preuve.

Ils diront peut-être qu'en fait de dogme et de doctrine la preuve par témoin n'est pas admissible. Pure équivoque. Lorsqu'il s'agit de juger par nous-mêmes si un dogme est vrai ou faux, conforme ou contraire à la raison, utile ou pernicieux, ce n'est plus le cas de consulter des témoins; mais quand il est seulement question de savoir si tel dogme a été enseigné aux Fidèles par les Apôtres, s'il a été prêché et professé constamment dans les Eglises, c'est un fait sensible, public, éclatant, qui ne peut être constaté que par des témoignages. Or, dès qu'il est certain que les Apôtres l'ont enseigné, toute autre question est superflue.

Dans les Tribunaux de Magistrature on interroge également les témoins sur ce qu'ils ont vu et sur ce qu'ils ont entendu, leur déposition fait foi sur l'un et sur l'autre de ces deux faits. Les Apôtres eux-mêmes nous ont donné l'exemple de cette méthode : « Nous ne » pouvons nous dispenser, disent » S. Pierre et S. Jean, de publier » ce que nous avons vu et entendu, » *Act. c. 4, v. 20.* Nous vous » annonçons et nous vous attestons ce que nous avons entendu, ce que nous avons vu, » ce que nous avons touché de nos » mains, au sujet du Verbe vivant, » 1 *Joan. c. 1.* Immédiatement après la mort des Apôtres, Cérinthe, Ebion, Saturnin, Basilide et d'autres, nièrent la création, la divinité de Jésus-Christ, la réalité de sa chair, de sa mort, de sa résurrection, et le dogme de la résurrection future. Que leur opposèrent S. Barnabé, S. Clément, S. Polycarpe, Saint Ignace ? La prédication des Apôtres qui avoient été leurs maîtres. Pour préserver les Fidèles de l'erreur, ils leur recommandent de se tenir attachés à la *tradition* des Apôtres et à la doctrine qui leur est enseignée par leurs Pasteurs ; nous citerons ci-après leurs paroles. Donc au second et au troisième siècles, lorsqu'il est survenu d'autres Hérétiques, les Pères ont dû leur répondre de même : Votre doctrine n'est pas celle qui nous a été enseignée par les successeurs immédiats des Apôtres. S. Irénée, dans Eusèbe, *Hist. Ecclés. l. 5, c. 20.*

Si l'on prétend que cette preuve de fait a perdu sa force par la succession des temps, il faudra soutenir aussi qu'elle est devenue caduque à l'égard des autres faits sur

lesquels le Christianisme est fondé ; et en particulier à l'égard de la question de savoir quels sont les livres qui nous ont été donnés par les Apôtres comme Ecriture-Sainte.

Sixième preuve. Des réflexions que nous venons de faire, il s'ensuit déjà que l'Ecriture seule n'auroit pas été un moyen suffisant pour répandre et pour conserver la doctrine de Jésus-Christ, s'il n'y avoit pas un ministère, une mission, un enseignement public, pour attester aux Fidèles l'authenticité, l'intégrité, la divinité des Livres saints, pour les leur expliquer et leur en donner le véritable sens. Mais cette vérité est encore confirmée par d'autres raisons.

1.^o Dans les premiers siècles, peu de personnes avoient l'usage des lettres, et l'ignorance devint encore plus générale après l'inondation des peuples barbares. Avant l'invention de l'imprimerie une Bible étoit un livre très-cher, et les exemplaires n'en étoient pas communs. Il est évident que pendant quatorze cents ans les trois quarts et demi des Chrétiens étoient réduits aux seules instructions des Pasteurs ; nous ne croyons pas pour cela que le salut leur ait été beaucoup plus difficile qu'à nous. Dieu ne l'a jamais attaché à des moyens rares, dispendieux, presque impraticables ; Moïse le fait remarquer aux Juifs, *Deut. c. 30, v. 11* ; il n'y a pas lieu de penser que Dieu en agit avec moins de bonté envers les Chrétiens : nous avons fait voir ailleurs que dans l'Eglise Catholique la Foi des simples et des ignorans, fondée sur la mission des Pasteurs qui les instruisent et sur la *tradition*, est très-sage et très-solide. Nous examinerons ci-après si celle du commun

des Protestans est plus certaine et mieux appuyée.

2.^o Le très-grand nombre des vérités de Foi, comme la sainte Trinité, l'Incarnation, la Rédemption du monde, la résurrection future, la nature du bonheur éternel, les supplices de l'Enfer, la communication du péché originel, l'effet des sacremens, celui de l'Eucharistie en particulier, la prédestination, l'efficacité de la grâce, etc., sont des mystères incompréhensibles. De quelque manière qu'ils soient couchés par écrit, il nous restera toujours des doutes sur le sens des termes, parce que le langage humain ne peut nous en fournir d'assez clairs. L'oubli des langues originales, la variété des versions, l'inexactitude des copies, l'équivoque des mots, le changement des mœurs et des usages, la bizarrerie des esprits, les subtilités de grammaire, les sophismes des Hérétiques laisseront toujours des inquiétudes au commun des lecteurs. Quand il y auroit beaucoup d'hommes capables de surmonter tous ces obstacles, s'ils n'ont ni caractère, ni mission, ni autorité divine, à quel titre pourrions-nous leur ajouter foi ?

3.^o Les Protestans ont beau répéter que l'Ecriture-Sainte est claire sur tous les articles essentiels du Christianisme, il n'en est pas un seul que les Hérétiques n'aient attaqué par l'Ecriture même. Jamais deux sectes opposées n'ont manqué d'y trouver chacune des passages favorables, point d'absurdité que l'on n'ait étayée par là : cet abus a commencé avec le Christianisme, et il dure encore. Dieu nous a-t-il donné, pour seul moyen d'apprendre notre croyance, la pierre d'achoppement contre laquelle se

sont heurtés tous les mécréans ?

Mais ces réflexions, quelque évidentes qu'elles soient, paroissent aux Protestans autant de blasphèmes ; ils nous accusent de déprimer l'écriture ou la parole de Dieu, de la faire envisager comme un livre inutile dont la lecture est dangereuse ; de mettre la *tradition*, qui n'est que la parole des hommes, au-dessus de celle de Dieu, comme si Dieu ne savoit pas mieux parler que les hommes, etc. Pures calomnies cent fois réfutées. Ce n'est point déprimer l'Ecriture-Sainte, que de la représenter telle que Dieu nous l'a donnée ; en la faisant écrire par des hommes inspirés ; il n'a pas changé la nature du langage humain, ni l'essence des choses. Les Protestans eux-mêmes conviennent que pour l'entendre, il faut l'assistance du Saint-Esprit, et ils disent que Dieu ne la refuse point à un Fidèle docile, qui cherche sincèrement la vérité. De notre côté nous soutenons que Dieu n'a point promis cette assistance à chaque Fidèle, mais à son Eglise, aux Apôtres et à leurs successeurs, aux Pasteurs chargés d'enseigner ; que quiconque refuse de les écouter, n'est plus ni fidèle, ni docile, ni sincère, puisqu'il résiste à l'ordre de Dieu, et que par un orgueil téméraire il se croit mieux inspiré que l'Eglise entière, qu'il y a du fanatisme à nommer *parole de Dieu* le sens qu'il plaît à chaque particulier de donner à l'Ecriture-Sainte, sous prétexte que c'est Dieu qui le lui fait connoître.

Loin de rejeter l'Ecriture-Sainte, nous la mettons toujours à la tête de toutes nos preuves théologiques ; et lorsque les Hétérodoxes en détournent le sens, lorsqu'ils disent que les passages que nous citons

sont obscurs et que nous en tirons de fausses conséquences, nous leur répliquons que ce n'est ni à eux, ni à nous, de juger définitivement cette contestation, que c'est à l'Eglise, au corps des Pasteurs, auxquels Dieu a donné mission et autorité pour enseigner, par conséquent pour expliquer le vrai sens de l'Ecriture. Nous ajoutons que si l'Ecriture garde un silence absolu sur un point de doctrine, et s'il est enseigné néanmoins par l'Eglise ou par le corps des Pasteurs, nous devons y croire, parce qu'ils ont toujours fait profession de n'enseigner que ce qu'ils avoient reçu par *tradition* des Apôtres, et que la parole des Apôtres, qui est la parole de Dieu, n'est pas moins respectable non écrite, que quand elle est écrite. Nous avons donc pour cette divine parole un respect plus sincère que les Protestans.

Pour nous rendre odieux, ils nous reprochent de favoriser le Déisme et le Pyrrhonisme. En effet, les Déistes ont fait ce raisonnement : d'un côté les Catholiques prouvent que l'Ecriture seule ne peut donner aux Chrétiens une entière certitude de leur croyance; de l'autre, les Protestans soutiennent que la *tradition* peut encore moins produire cet effet; donc les Chrétiens n'ont aucune preuve de leur Foi.

Il nous paroît d'abord fort aisé de retourner l'argument et de dire : D'un côté les Catholiques prouvent que la *tradition* leur donne une certitude entière de la vraie doctrine de Jésus-Christ, de l'autre, les Protestans soutiennent que l'Ecriture seule suffit pour opérer cet effet, donc l'Ecriture et la *tradition* réunies donnent une certitude encore plus complète. Que peuvent répondre les Déistes?

Au lieu de les réfuter ainsi, les Protestans ont jugé qu'il étoit mieux de faire retomber ce sophisme sur nous seuls. Ils disent : Nous prouvons évidemment que la *tradition* est souvent fautive et trompeuse; donc si vous venez à bout de démontrer que l'Ecriture est insuffisante, vous ôtez tout fondement aux vérités de la Foi, vous donnez gain de cause aux Incrédules.

Outre le ridicule qu'il y a de leur part à s'attribuer la victoire, lorsque le combat dure encore, nous leur demandons : si la certitude de notre Foi est fondée sur deux preuves, savoir, l'Ecriture et la *tradition*, lequel des deux partis lui porte le plus de préjudice, celui qui veut qu'on les réunisse et que l'on soutienne l'une par l'autre, ou celui qui rejette absolument l'une des deux? L'entêtement de nos Adversaires est de supposer toujours que nous rejetons l'Ecriture, comme ils rejettent la *tradition*, fausseté notoire. Encore une fois nous disons que l'Ecriture-Sainte expliquée et supplée par la *tradition* est une règle sûre, divine, infaillible, à laquelle tout Chrétien doit se soumettre sans hésiter; mais que l'Ecriture-Sainte, sans la *tradition*, et livrée à l'interprétation arbitraire de chaque particulier, est une source infaillible d'erreurs; nous ne rejetons donc que la méthode protestante d'user de l'Ecriture, et non l'Ecriture elle-même.

Ils insistent cependant encore, et ils disent : Malgré l'efficacité que vous attribuez à votre double règle, elle n'a pas empêché parmi vous les erreurs de naître et les disputes de continuer; donc vous n'êtes pas plus avancés avec deux règles que nous ne le sommes avec

une seule. Nous répondons qu'il ne peut naître parmi nous aucune erreur, tant que tout Théologien demeurera également soumis à l'Écriture-Sainte et à la *tradition*; s'il y en a qui s'écartent de l'une ou de l'autre, ils tomberont dans l'erreur sans doute, mais alors ce sera leur faute, et non celle de la règle. Quant aux disputes des Théologiens Catholiques, elles n'intéressent en rien la Foi ni les mœurs, tous reçoivent la même profession de croyance, il n'y a point de schisme entre eux. Parmi les Hérétiques au contraire, malgré leur déférence apparente à l'Écriture, il s'en est trouvé plusieurs qui ont nié des articles essentiels au Christianisme, et dès qu'ils ont eu un certain nombre de partisans, ils ont fait bande à part. Jamais ils n'ont pu dresser une confession de Foi qui ait réconcilié deux sectes, quoiqu'ils l'aient souvent tenté.

On nous demandera peut-être si la nécessité de la *tradition*, que nous regardons comme un article fondamental, est couchée dans le symbole. Nous soutenons qu'elle y est dans ces paroles : *Je crois la sainte Eglise Catholique*; aux mots CATHOLIQUE, et CATHOLICISME, nous avons fait voir que cet article signifie : Je crois que la sainte et véritable Eglise est celle qui prend pour règle de Foi la catholicité, c'est-à-dire, la *tradition*, la croyance, l'enseignement constant et uniforme de toutes les Eglises dont elle est composée. Au besoin, nous trouverions encore le même sens dans ces mots : *Je crois la Communion des Saints*; il n'y a plus de communion entre des sectes qui n'ont pas la même croyance.

« Ces mots, dit le savant Bossuet : *Je crois l'Eglise Catholique*

» que, ne signifient pas seulement, je crois qu'elle est, mais encore, je crois ce qu'elle croit, » autrement ce n'est plus croire qu'elle est, puisque le fond, et pour ainsi dire, la substance de son être, c'est sa Foi qu'elle déclare à tout l'univers. » Voyez *Esprit de Leibnitz*, t. 2, p. 101.

Septième preuve. Personne n'a pu mieux savoir de quelle manière il faut acquérir et conserver la Foi que ceux qui ont été chargés par les Apôtres de l'enseigner; or, ils recommandent l'attachement à la *tradition*, et non l'étude de l'Écriture-Sainte.

Saint Barnabé, *Epist.* n. 5, dit aux Fidéles : « Vous ne devez point vous séparer les uns des autres, » en vous croyant justes; mais tous rassemblés, cherchez ce qui est utile et convenable à des amis de Dieu; car l'Écriture dit : Malheur à ceux qui se croient seuls intelligens, et se flattent intérieurement d'être savans. » Le Clerc, dans une note sur ce passage, croit que l'Auteur fait allusion à l'orgueil des Pharisiens; mais il condamne encore plus évidemment l'orgueil des Hérétiques, qui se croient plus intelligens et plus savans que l'Eglise universelle de laquelle ils se sont séparés.

Saint Clément, Pape, dans sa première Lettre aux Corinthiens, les réprimande de leurs divisions et du peu de respect qu'ils avoient pour leur Clergé. Il leur représente, n. 42, que ce sont les Apôtres qui, animés de l'esprit de Dieu, ont établi les Evêques et les Ministres inférieurs, et qui ont réglé leurs fonctions; or, une de leurs fonctions est certainement d'enseigner. Il les exhorte, n. 57, à être soumis aux Prêtres, à n'a-

voir ni orgueil ni arrogance. Ce saint Pontife ne pensoit pas qu'un laïque, une Bible à la main, fût en droit de faire la leçon à ses Pasteurs.

Saint Ignace, suivant la remarque d'Eusèbe, *Hist. Ecclès.* l. 3, c. 36, exhortoit les Fidèles dans toutes les villes où il passoit, à se précautionner contre les erreurs des Hérétiques, et à se tenir fortement attachés aux traditions des Apôtres; c'est en effet la morale que ce saint martyr enseigne dans toutes ses Lettres. *Ad Magnes.* n. 6, il exhorte les Fidèles à la concorde, à être soumis à l'Evêque qui préside à la place de Dieu, aux Prêtres qui représentent le Sénat apostolique, aux Diacres chargés du ministère de Jésus-Christ, à tenir unanimement avec eux une doctrine inviolable. Il le répète, *ad Trall.* n. 3, et il ajoute que sans eux il n'y a point d'Eglise. Il dit aux Philadelphiens, n. 2 et 3 : « Fuyez toute division et toute » mauvaise doctrine, suivez votre » Pasteur comme des brebis dociles ; il y a des loups qui paroissent dignes de foi, mais qui tiennent les Fidèles captifs, après les avoir séduits par de belles apparences.... Tous ceux qui sont à Dieu et à Jésus-Christ demeurent attachés à leur Evêque... Si quelqu'un suit un Schismatique, il n'héritera pas du royaume de Dieu ; si quelqu'un a des sentimens particuliers, il renonce à la Passion du Sauveur. »

Saint Polycarpe, dans sa Lettre aux Philippéens, n. 10, les exhorte « à demeurer fermes et constants dans la Foi, dans l'amour fraternel, dans la paix, et dans la profession des mêmes vérités. »

Or, cela ne se peut pas faire, lorsque chaque particulier veut former lui-même sa propre Foi, et entendre l'Ecriture-Sainte comme il lui plaît, l'exemple des sectes hétérodoxes le démontre. Ainsi ont pensé les disciples immédiats des Apôtres.

Au second siècle, Hégésippe, selon le rapport d'Eusèbe, l. 4, c. 22, fit un voyage à Rome ; il consulta un grand nombre d'Evêques, il trouva la même Foi et la même doctrine dans toutes les Eglises des villes par lesquelles il passa. Mais à quoi bon ces perquisitions, s'il suffisoit de consulter l'Ecriture pour connoître la vraie Foi ? Dans le même siècle on lisoit dans les assemblées chrétiennes les Lettres des saints Evêques, aussi-bien que celles des Apôtres, *ibid.* c. 23 ; chose fort inutile, suivant l'opinion de nos Adversaires.

Saint Justin, dans sa Lettre à Diogène, n. 11, dit que le Fils de Dieu accorde des lumières à ceux qui les demandent, qui ne franchissent ni les bornes de la Foi, ni celles qui ont été posées par les Pères.... qu'ainsi l'Evangile s'établit, la tradition des Apôtres est gardée, et l'Eglise comblée de grâce.

Saint Théophile, Evêque d'Antioche, *ad Autolic.* l. 2, n. 14, compare les saintes Eglises dans lesquelles se conserve la doctrine des Apôtres, à des ports dans lesquels les navigateurs sont en sûreté, et les Hérétiques à des pirates, leurs erreurs à des écueils contre lesquels les vaisseaux font naufrage. Selon l'avis des Protestans, les Fidèles ne sont en sûreté que quand ils consultent l'Ecriture-Sainte.

Saint Irénée ne pensoit pas comme eux, *contra Hær.* l. 3, c. 4,

n. 1. « Il ne faut point, dit-il, » chercher ce qui est vrai ailleurs que » dans l'Eglise, dans laquelle les » Apôtres ont rassemblé toutes les » vérités comme dans un riche dépôt, afin que quiconque veut être » cher sa soif puisse y trouver ce » breuvage salutaire. C'est là que » l'on reçoit la vie, tous les autres » Docteurs sont des larrons et des » voleurs. Il faut donc les éviter, et » consulter soigneusement les Eglises, pour y trouver la vraie *tradition*. Car enfin s'il y avait une » dispute sur la moindre question, » ne faudroit-il pas recourir aux » Eglises les plus anciennes dans » lesquelles les Apôtres ont enseigné, et savoir d'elles ce qu'il y » a de vrai et de certain sur ce » sujet? et quand même les Apôtres ne nous auroient point laissé » d'écritures, ne faudroit-il pas » encore suivre l'ordre de la *tradition* qu'ils ont donnée à ceux » auxquels ils confioient les Eglises? » Il montre cette nécessité par l'exemple des Eglises fondées chez les Barbares, qui n'avoient encore aucune Ecriture - Sainte, mais qui suivoient fidèlement la *tradition*. Dans le chapitre précédent il réfute les Hérétiques par la *tradition* de l'Eglise romaine, et l. 1, c. 10, il atteste que malgré la distance des lieux et la diversité des langues, la *tradition* est uniforme partout. Dans une Lettre rapportée par Eusèbe, l. 5, c. 20, il rend témoignage de l'attention avec laquelle il écoutoit les leçons de S. Polycarpe, disciple immédiat de l'Apôtre S. Jean.

Cependant un Protestant célèbre prétend que ce Père ne faisoit aucun cas de la *tradition*. Carpocrate, dit-il, Valentin, les Gnostiques, les Marcionites, fondaient

leurs erreurs sur de prétendues *traditions*; ils disoient que Jésus-Christ n'avoit pas prêché publiquement toute sa doctrine, mais qu'il avoit confié plusieurs vérités à quelques-uns de ses Disciples, sous condition qu'ils ne les révéleraient qu'à ceux qui seroient capables de les entendre et de les conserver. S. Irénée rejette ces *traditions* avec raison, il dit que si les Apôtres avoient appris de Jésus-Christ des vérités cachées, ils les auroient transmises à ceux auxquels ils confioient le soin des Eglises. Il dit aux Marcionites: Lisez exactement les Prophètes, lisez les Evangélistes, vous trouverez dans ces écrits toute la doctrine de Jésus-Christ. Ce n'est donc qu'au défaut des Ecritures que ce Père dit qu'il faudroit recourir à la *tradition*, Bagnage, *Hist. de l'Eglise*, liv. 9, c. 5 et suiv.

Mais quelle ressemblance y a-t-il entre les prétendues *traditions cachées* des Hérétiques, desquelles il n'y avoit point de témoins, et l'enseignement public, constant, uniforme des Pasteurs, auxquels les Apôtres avoient confié les Eglises, enseignement que S. Irénée appelle *tradition*? C'est à cette règle qu'il veut que l'on s'en rapporte *en cas de dispute sur la moindre question*; or, lorsque l'Ecriture garde le silence, n'est-ce pas la même chose que si l'on n'avoit point d'Ecriture *pour savoir ce qu'il y a de vrai et de certain*? Il soutient avec raison que s'il y avoit eu des vérités cachées, les Apôtres les auroient enseignées aux Pasteurs par préférence, puisqu'ils de tous les Fidèles c'étoient les plus capables de comprendre ces vérités et de les conserver. Mais ce n'est point là l'idée que les Protestans nous don-

nent de ces hommes apostoliques; ils les peignent comme des hommes simples, ignorans, crédules, qui n'avoient ni discernement, ni capacité.

Quant aux Marcionites, le cas étoit tout différent; ils soutenoient que l'ancien Testament et le nouveau n'étoient pas l'ouvrage du même Dieu; pour prouver le contraire, S. Irénée leur dit : « Lisez » exactement l'Evangile que les » Apôtres nous ont donné, lisez » ensuite les Prophètes, vous trouverez que toutes les actions, toute » la doctrine, toutes les souffrances » de notre Seigneur y sont prédites, » l. 4, c. 34, n. 1. S'ensuit-il de là que dans toute question de doctrine, il suffit, comme dans celle là, de confronter les Evangélistes avec les Prophètes? Saint Irénée veut que l'on s'en tienne à la *tradition*.

Au troisième siècle, l'on n'avoit pas changé de principes. Tertullien, *De præscript.* c. 15 et suiv. ne vouloit pas que l'on admît les Hérétiques à disputer par l'Ecriture-Sainte; il soutient que c'est une complaisance inutile et déplacée, parce que l'Ecriture-Sainte n'a pas été donnée aux Hérétiques, mais à l'Eglise, et pour elle seule, parce qu'ils en rejetoient ce qui leur déplaisoit, parce qu'ils en mutiloient ou altéroient les passages, et parce qu'ils en détournoient le sens, *ibid.* c. 19. « L'ordre exige, dit-il, que » l'on s'informe de qui, par qui, » quand, et à qui a été donnée » la doctrine qui nous rend Chrétiens; où sera la vraie, là se » trouvera aussi la vérité des écritures, des explications, et de » toutes les *traditions* chrétiennes. » Ainsi ce Père veut que l'on établisse par la *tradition*, non-

seulement l'authenticité et l'intégrité de l'Ecriture, mais encore le sens et les explications; chap. 32 et 36, il renvoie les Hérétiques à la *tradition* des Eglises apostoliques; il soutient que celles qui se formaient tous les jours ne sont pas moins apostoliques que les plus anciennes, parce qu'elles tiennent la même doctrine, et qu'elles sont en communion les unes avec les autres.

Cela n'a pas empêché nos Adversaires de nous opposer Tertullien. *L. de resurr. carnis*, c. 3, il veut que l'on ôte aux Hérétiques les sentimens païens, qu'ils prouvent les leurs par les Ecritures seules; alors, dit-il, ils ne pourront plus se soutenir. Mais il ajoute que l'instruction divine ne consiste point dans la superficie, mais dans la *moëlle*, et qu'elle paroît souvent contraire à l'évidence. Il le répète, *de præscript.* c. 9. « Il faut com- » battre, dit-il, par le sens des » Ecritures sous la direction d'une » *interprétation sûre*. Aucune parole de Dieu n'est assez étendue, » ni assez exempte d'embarras, » pour en soutenir les mots, et non » ce qu'ils signifient. » *L. ad Hermogen.* c. 22, après avoir cité ces paroles : *Au commencement Dieu a fait le Ciel et la Terre*, « J'adore, dit-il, la plénitude de » l'Ecriture, qui me montre l'ouvrier et ce qu'il a fait. Je n'y ai vu » nulle part qu'il a tout fait d'une » matière préexistante. Qu'Hermogène me fasse voir que cela est » écrit; s'il ne l'est pas, qu'il craigne cette menace : *Malheur à ceux qui ajoutent ou qui retranchent*. » Il est évident que ce Père disputoit contre des Hérétiques, dont l'un nioit la création, l'autre la résurrection de la chair,

et qui opposoient à ces deux dogmes les raisonnemens et l'autorité des Philosophes païens. Tertullien veut d'abord qu'ils renoncent à ces principes du Paganisme, et qu'ils prouvent leur sentiment par l'Écriture; mais pour en tirer la moëlle, et pour en prendre le vrai sens, il veut que l'on soit dirigé par une interprétation sûre. Où la trouver, sinon dans l'Eglise, ou dans la tradition? Il n'y a ni obscurité, ni contradiction dans les principes de ce Père.

Clément d'Alexandrie, *Strom.* l. 7, c. 16, p. 891, reproche aux Hérétiques les mêmes abus de l'Écriture-Sainte que Tertullien. *Ibid.* l. 1, c. 1, p. 322, il atteste que les maîtres par lesquels il avoit été instruit gardoient fidèlement la Doctrine reçue des Apôtres par tradition, et il la met par écrit, afin d'en conserver le souvenir. Pour savoir si une doctrine est vraie ou fausse, orthodoxe ou hérétique, il veut que l'on en juge non-seulement par l'Écriture, mais par la tradition de l'Eglise. Il fait voir, l. 7, c. 17, p. 898 et 899, que l'Eglise Catholique est plus ancienne que toutes les Hérésies; qu'elle est une dans sa Doctrine et dans sa Foi, qu'elle les tire du Testament qui appartient à elle seule; que comme la Doctrine des Apôtres a été une, il en est de même de la tradition qu'ils ont laissée. Potter et Beausobre ont tâché de travestir le sens du mot tradition dans ce passage, et dans celui de St. Paul, 2. *Thess.* c. 2, v. 14, ils n'y ont pas réussi.

Origène, dans la Préface de ses livres des *Principes*, n. 1, prescrit la même règle. « Comme il y » en a plusieurs, dit-il, qui croient » suivre la Doctrine de Jésus-

» Christ, et qui sont cependant de » divers sentimens; comme d'ail- » leurs l'Eglise conserve la prédi- » cation qu'elle a reçue des Apô- » tres par succession, et que cette » Doctrine y subsiste encore au- » jourd'hui, on ne doit tenir pour » vérité que ce qui ne s'écarte en » rien de la tradition Ecclésiasti- » que et Apostolique. » Cette profession de Foi est si claire, qu'elle rend toute autre citation inutile.

Saint Denis d'Alexandrie, disciple d'Origène, étoit dans le même sentiment; il est cité par Saint Athanase et par Saint Basile.

Lorsqu'au troisième siècle il y eut contestation touchant la validité du Baptême donné par les Hérétiques, le Pape Saint Etienne n'opposa aux Evêques d'Afrique que ce seul mot : *N'innovons rien, suivons la tradition.* Saint Cyprien ne nioit point la solidité de ce principe, mais il croyoit que la tradition que le Pape lui opposoit n'étoit ni certaine, ni ancienne, ni universelle, et qu'elle étoit opposée à l'Écriture-Sainte; en quoi il se trompoit, *Epist.* 74 *ad Pompeium*, etc. Aussi la tradition prévalut-elle à tous les argumens de ce Père.

A toutes ces autorités les Protestans répondent que l'on pouvoit suivre en sûreté la tradition des trois premiers siècles, parce qu'elle étoit encore toute fraîche, qu'elle n'avoit pas encore eu le temps de se corrompre, et que la croyance chrétienne étoit réduite à peu de dogmes, mais qu'il n'en a pas été de même des siècles suivans, parce que cette tradition s'est altérée peu à peu, et que les dogmes se sont multipliés. Ils disent, en second lieu, que les anciens parloient de

la *tradition* en fait d'usages et de pratiques, et non en fait de dogmes et de Doctrine.

Rien n'est plus faux que cette réponse. 1.^o Il suffit de lire les passages que nous avons cités pour voir qu'il y est question de *tradition* en matière de Doctrine, et non en matière d'usage. 2.^o Lorsque nous prouvons, par la pratique du second siècle, le culte rendu aux Martyrs et à leurs reliques, à la Hiérarchie, la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, etc. nos Adversaires ne font pas plus de cas de cette *tradition* que de celle des siècles suivants. Ils disent même que la Doctrine de Jésus-Christ a commencé à se corrompre immédiatement après la mort des Apôtres. Ils placent dans ce même temps les causes des prétendues erreurs qu'ils attribuent aux Pères de l'Eglise, savoir, leur ignorance, leur défaut de critique, la confiance excessive qu'ils ont eue à la version des Septante, trop de complaisance pour les Juifs et pour les Païens, afin de les attirer à la Foi, trop d'attachement à la Philosophie païenne, etc. 3.^o Il est faux que dans ces premiers temps la croyance chrétienne ait été réduite à peu de dogmes, cette croyance n'a jamais augmenté ni diminué; nous prouverons ci-après que non-seulement il ne s'y est introduit aucun nouvel article, mais qu'il a été impossible d'y en introduire. 4.^o Nous avons déjà fait voir qu'en supposant que la *tradition* peut perdre de son poids par le laps des siècles, l'on attaque la certitude des faits fondamentaux du Christianisme. Enfin la nécessité et l'autorité de la *tradition* en matière de foi est on une vérité, ou une erreur; si c'est une vérité, le Protestantisme

me est renversé par le fondement; si c'est une erreur, elle date du second siècle, elle vient des Disciples immédiats des Apôtres; c'est leur exemple qui a égaré les siècles suivants.

Quant au quatrième siècle, nous avons déjà vu ce que pensoit Eusèbe au sujet de Saint Ignace et d'Hégésippe, et l'on est frappé, en lisant son *Histoire Ecclésiastique*, de l'exactitude avec laquelle il rapporte les sentimens des Pères des trois siècles précédens, et copie leurs propres termes. Dans les disputes qui survinrent entre les Ariens et les Catholiques, l'on opposa toujours aux premiers la *tradition*, le sentiment des Docteurs qui avoient vécu depuis les Apôtres. C'est l'argument qu'opposaient à Arius et à ses partisans Alexandre son Evêque, et ceux de son Patriarcat qu'il avoit assemblés pour juger ces Hérétiques; ils leur reprochoient de se croire plus savans que tous les Docteurs de l'Eglise qui les avoient précédés; Théodoret, *Hist. Ecclés.* l. 1, c. 4, p. 17. On fit de même au Concile de Nicée. Ainsi en agirent encore les Evêques du Concile de Rimini, soit avant, soit après avoir été séduits par les Ariens. *Voy. les fragmens de Saint Hilaire de Poitiers*, col. 1341 et 1345. A la vérité les Ariens mêmes voulurent se couvrir du manteau de la *tradition* pour rejeter les termes de *substance* et de *consubstantiel*, en parlant du Fils de Dieu, desquels ils prétendoient que l'on ne s'étoit pas servi jusqu'alors. *Ibid.* col. 1308 et 1319. Ils appeloient ainsi *tradition* le silence des siècles précédens, pendant que les Catholiques entendoient par là le témoignage formel et positif des Docteurs de l'Eglise; ce sophisme est encore

aujourd'hui renouvelé par les Protestans.

En 383, au cinquième Concile de Constantinople, les Ariens refusèrent encore d'être jugés par le sentiment des anciens Pères. Socrate, *Hist. Ecclés.* l. 5, c. 10.

Saint Athanase les renvoyoit continuellement à cette *tradition*, toujours respectée et toujours suivie dans l'Eglise. *Orat. 3, contra Arian.* n. 18, p. 568. *Epist. 1, ad Serap.* n. 28, p. 676; n. 33, p. 682. *L. de Synodis,* n. 5, p. 719. *Epist. ad Jovian.* n. 2, p. 781, etc. Saint Basile l'oppose à ces mêmes Hérétiques, et aux Macédoniens ou Pneumatomaques, *L. de Spir. Sancto,* c. 7 et 9; il leur reproche leur affectation de recourir à l'Ecriture-Sainte, comme si les Pères des trois siècles précédens ne l'avoient pas consultée aussi-bien qu'eux; il prouve par Saint Paul la nécessité de s'en tenir à la *tradition*, et il soutient que sans cette sauve-garde on renverseroit bientôt toute la Doctrine chrétienne, *ibid.* c. 19.

Nous pourrions citer Saint Grégoire de Nazianze, S. Ambroise, Saint Jean Chrysostôme, Saint Jérôme et Saint Augustin, quoique les trois derniers ne soient morts qu'au commencement du 5.^e siècle; mais les Protestans font peu de cas du sentiment de ces Pères. Ils se plaignent de ce que depuis cette époque les commentateurs de l'Ecriture-Sainte n'ont fait autre chose que compiler les explications des Pères, et que l'on s'en est tenu à leur témoignage pour prouver les dogmes de la Foi. Ils disent que c'est principalement au 4.^e que se sont faites les prétendues innovations dont ils se plaignent. Voyons si cela est possible.

Huitième preuve. Les Pères ont constamment soutenu qu'il n'étoit permis à personne de s'écarter de la *tradition*, ou de l'enseignement public et constant de l'Eglise; donc ils ne l'ont pas fait et n'ont pas pu le faire, sans exciter contre eux l'indignation des Fidèles, et surtout de leurs collègues. A entendre nos Adversaires, il semble que les Pères de l'Eglise aient été des Docteurs isolés et sans conséquence, qui pouvoient imaginer, écrire, enseigner impunément tout ce qui leur plaisoit, ou des fourbes qui contredisoient dans leurs livres ce qu'ils prêchoient en public. C'est pousser trop loin la prévention et la malignité.

1.^o C'étoient presque tous des Pasteurs qui instruisoient un troupeau nombreux; les premiers parloient à des assemblées de Fidèles qui avoient été enseignés par les Apôtres mêmes; leurs successeurs étoient environnés d'un Clergé et d'hommes avancés en âge qui avoient appris dès l'enfance la Doctrine chrétienne, et dont plusieurs lisoient sans doute l'Ecriture-Sainte. Croirons-nous que si leur Evêque leur avoit proposé une Doctrine nouvelle, contraire à celle des Apôtres, aucun d'eux n'auroit réclamé? Nous verrons bientôt des preuves du contraire.

2.^o Plusieurs de ces Pères attaquoient des Hérétiques et leur opposoient la *tradition*; ceux-ci ne l'auroient-ils pas invoquée à leur tour, si elle avoit été pour eux? Ils ne l'ont pas fait; par les écrits des Pères nous voyons comment ces entêtés se défendoient; les uns faisoient profession de regarder les Apôtres comme des ignorans, les autres prétendoient que les Pères entendoient mal la Doctrine des

Apôtres ; la plupart alléguoient l'Ecriture-Sainte, la falsifioient, et produisoient des Livres apocryphes ; presque tous fondoient leurs erreurs sur des raisonnemens philosophiques. Au milieu de ces ennemis il n'étoit pas aisé d'introduire de nouveaux dogmes jusqu'alors inconnus.

3.^o L'on sait ce qui est arrivé lorsqu'un Evêque a eu cette témérité ; quels qu'aient été ses talens, son crédit, son rang dans l'Eglise, il a été censuré et dépossédé. S'il y eut jamais des hommes capables de changer la croyance commune, ce sont Paul de Samosate, Théodore de Mopsueste, Evêque d'Antioche, et Nestorius, Patriarche de Constantinople. On ne peut contester ni leur capacité, ni leur réputation, ni l'autorité qu'ils s'étoient acquise ; dès qu'ils voulurent dogmatiser, ils furent condamnés sans ménagement. Paul fut accusé par son troupeau, Nestorius par son Clergé, Théodore déguisa ses sentimens, sans quoi il auroit eu le même sort. Si tous les trois avoient fidèlement suivi la *tradition*, ils seroient au rang des Pères de l'Eglise. Comment ceux-ci, toujours surveillés par les Fidèles, par leurs collègues et par les Hérétiques, ont-ils pu altérer l'ancienne croyance ?

Ils l'ont fait, disent les Protestans, donc ils l'ont pu, n'importe comment. Au quatrième siècle nous trouvons des dogmes universellement crus, desquels il n'avoit pas été question pendant les trois précédens, desquels même on avoit enseigné le contraire ; contre ce *fait positif* et prouvé il est absurde d'alléguer de prétendues impossibilités. Lorsque nous demandons aux Protestans quels sont ces dogmes, ils en citent quelques-uns au ha-

sard, sans s'accorder jamais sur l'époque de leur naissance. Comme en parlant de chacun de ces dogmes prétendus nouveaux, nous en avons prouvé l'antiquité, nous nous bornons ici à des réflexions générales.

1.^o C'est un abus des termes de nommer *fait positif*, *preuve positive*, le prétendu silence des trois premiers siècles ; ce n'est qu'une preuve négative qui ne conclut rien. Il nous reste très-peu de monumens de ces temps-là, nous n'avons pas la dixième partie des ouvrages faits par les Auteurs Chrétiens pendant toute la durée des persécutions, l'on peut s'en convaincre par les catalogues des Ecrivains Ecclésiastiques et de leurs ouvrages. De quel front peut-on soutenir que dans cette multitude de Livres perdus il n'a jamais été fait mention des dogmes et des usages crus et pratiqués au quatrième siècle ? Une *preuve positive* qu'il y en étoit parle, c'est que les Pères de ce siècle, qui avoient ces écrits entre les mains, ont protesté qu'il ne leur étoit pas permis de s'écarter de ce qui avoit été enseigné dans les trois siècles précédens. Contre ce témoignage universel et uniforme ; quelle force peut avoir une preuve purement négative ?

2.^o Au quatrième siècle il y avoit des Eglises établies non-seulement dans toutes les Provinces de l'Empire Romain, mais hors des limites de cet Empire, en Afrique loin des côtes, dans l'intérieur de l'Arabie, dans la Mésopotamie et dans la Perse, chez les Ibères et les Scythes de la petite Tartarie, chez les Goths et les Sarmates. Cela est prouvé par le témoignage des Ecrivains de ce siècle, et par les Evêques de presque toutes ces contrées qui se trouvèrent au Concile

cile de Nicée l'an 325. Or ces Eglises avoient été fondées pendant les deux siècles précédens, et quelques-unes par les Apôtres mêmes. A-t-il pu y avoir de la collusion entre les Evêques dont les sièges étoient si éloignés les uns des autres, dont les mœurs et le langage étoient si différens? Quel intérêt commun a pu les engager à recevoir des dogmes opposés à ceux qui leur avoient été enseignés par leurs fondateurs? On nous dira sans doute que cela s'est fait insensiblement et sans que l'on s'en soit aperçu. Mais outre l'absurdité de ce sommeil général qui auroit régné d'un bout de l'univers à l'autre, un *changement positif* arrivé dans la doctrine, prêché publiquement, a dû être sensible, étonner les esprits, réveiller l'attention. Où a-t-il commencé? où en sont les témoins? Le *fait positif* et certain est que toute innovation a fait du bruit, a excité des réclamations et des censures; donc le fait contraire avancé par les Protestans est un rêve et une absurdité.

3.^e De tous les siècles, il n'en est aucun pendant lequel il ait pu le moins arriver un changement dans la croyance qu'au quatrième. Dès que la paix eut été donnée à l'Eglise en 313, la communication devint plus libre et plus fréquente entre les différentes sociétés chrétiennes dispersées; c'est alors qu'il fut plus aisé de savoir ce qui étoit enseigné dans ces diverses Eglises; c'est donc alors que la *tradition* universelle parut avec le plus d'éclat. Jamais aussi la Foi chrétienne n'eut un plus grand nombre d'ennemis qu'à cette époque; il y avoit des Marcionites, des Manichéens, des Novatiens, des Donatistes, des Ariens de trois espèces,

Tome VIII.

des Montanistes, etc., qui ne par-donnoient rien aux Catholiques en fait de dogmes, de culte, ni de discipline: étoit-ce là le moment d'introduire impunément quelque chose de nouveau? Il est d'ailleurs ridicule de croire qu'un dogme n'a commencé que quand il s'est trouvé des Hérétiques pour le combattre. Mais il y a un fait singulier; jamais l'on n'a travaillé avec plus de zèle que dans le 3.^e et le 4.^e siècles, à traduire les Livres saints, à les mettre à la portée des Fidèles, à les expliquer, et jamais le nombre des erreurs n'a été plus grand; grâces aux Protestans, ce phénomène s'est renouvelé au 16.^e siècle.

4.^e Quand un siècle commence, il n'efface pas le souvenir du précédent; le quatrième étoit composé d'abord d'une grande partie de la génération née dans le cours du troisième. Il y avoit parmi les Evêques, comme parmi les Fidèles, des vieillards qui en avoient vu écouler plus de la moitié, qui avoient assisté à plusieurs Conciles, qui ne pouvoient ignorer ce qui avoit été enseigné jusqu'alors. Plusieurs avoient été Confesseurs de Jésus-Christ pendant la persécution de Dioclétien; ont-ils souffert que l'on changeât la doctrine pour laquelle ils s'étoient exposés au martyre? Les Evêques du quatrième étoient leurs disciples, et l'on juge aisément combien ceux-ci devoient être attachés aux leçons de maîtres aussi vénérables. C'étoit donc, à proprement parler, le 3.^e siècle qui parloit, enseignoit et écrivoit au 4.^e et ainsi de suite. Il y a de la démen- ce à mettre une ligne de séparation entre la *tradition* de ces deux siècles. L'enseignement de l'Eglise est un fleuve

N

majestueux qui a coulé et qui coule sans interruption depuis les Apôtres jusqu'à nous ; il a passé d'un siècle à l'autre sans laisser troubler ses eaux ; et si quelques insensés ont entrepris d'y mettre obstacle , ou il les a entraînés dans son cours , ou il s'est détourné pour aller couler ailleurs.

Neuvième preuve. Nos adversaires auroient voulu persuader que le respect pour la *tradition* est un préjugé propre et particulier à l'Eglise Romaine , que les sectes de Chrétiens Orientaux , les Grecs Schismatiques , les Cophites et les Syriens Jacobites ou Eutychiens , et les Nestoriens ne reconnoissent point d'autre règle de Foi que l'Ecriture-Sainte ; c'est une fausseté. On a fait voir que toutes ces sectes admettent les décrets des trois premiers Conciles œcuméniques , et font profession de suivre la doctrine des Pères Grecs des quatre premiers siècles , qu'ils en ont traduit plusieurs ouvrages dans leurs langues. Les Nestoriens rejettent le Concile d'Ephèse , parce qu'il les a condamnés ; et sous le prétexte que ce Concile a établi un nouveau dogme , au lieu que Nestorius soutenoit l'ancienne Doctrine , ils ont le plus grand respect pour les Livres de Théodore de Mopsueste , de Diodore de Tarse et de Théodore , ils regardent ces trois personnages comme les plus saints Pères de l'Eglise. Les Jacobites au contraire reçoivent le Concile d'Ephèse et rejettent le Concile de Chalcédoine ; ils prétendent que celui-ci a contredit la Doctrine du précédent ; ils sont très-attachés aux écrits de S. Cyrille d'Alexandrie. Le principal grief des Grecs Schismatiques contre l'Eglise latine , est qu'elle a ajouté au Concile

de Constantinople le mot *Filioque* , sans y être autorisée par un autre Concile général. Toutes ces sectes orientales ont des recueils de Canons des premiers Conciles touchant la discipline , et les suivent ; leur croyance et leur conduite ne ressemblent en rien à celles des Protestans. *Perpétuité de la Foi* , t. 5 , l. 7 , c. 1 et 2.

Dixième preuve. L'exemple de ces derniers pourroit suffire pour démontrer que la Doctrine ne peut se perpétuer dans une société quelconque , sans le secours de la *tradition*.

1.^o Les Luthériens disoient dans la Confession d'Augsbourg , art. 21 : « Nous ne méprisons point le sentiment de l'Eglise Catholique ; » nous n'avons point dessein d'introduire dans cette sainte Eglise aucun dogme nouveau et inconnu , ni de soutenir les opinions impies et séditeuses que l'Eglise Catholique a condamnées. » On sait qu'ils n'ont pas persévéré longtemps dans ce langage.

2.^o Quoique les Anglicans , dans leur confession de Foi , c. 20 et 21 , rejettent formellement la *tradition* ou l'autorité de l'Eglise , et déclarent qu'elle ne peut rien décider que ce qui est enseigné dans l'Ecriture-Sainte , néanmoins dans le plan de leur Religion dressé en 1719 , 1.^{re} part. c. 1 , ils font profession de recevoir comme authentiques , ou comme faisant autorité , les quatre premiers Conciles , et les sentimens des Pères des cinq premiers siècles. La raison de cette contradiction est aisée à découvrir. En 1562 , lorsque leur confession de Foi fut dressée , le Socinianisme n'étoit pas encore prêché en Angleterre ; mais en 1719 , et même dans le siècle précédent , il y avoit fait

beaucoup de progrès. Les Théologiens Anglicans, dans leurs disputes avec ces sectaires, avoient éprouvé qu'il étoit impossible de les convaincre par l'Ecriture-Sainte; ils sentirent donc la nécessité de recourir à la *tradition*, pour prendre le vrai sens de l'Ecriture; ont-ils fait grand usage de l'autorité des Pères aussi pour expliquer les passages dont les Sociniens abusoient? Nous leur demandons pourquoi les Conciles et les Pères postérieurs au 5.^e siècle n'ont plus la même autorité que les précédens, et pourquoi ils n'admettent pas tous les dogmes, et tous les usages qui sont prouvés par la *tradition* des cinq premiers siècles. Aussi les Luthériens et les Calvinistes reprochent-ils aux Anglicans cette inconséquence; ils disent que la Religion de ces derniers n'est qu'un demi-Papisme.

3.^o Mais eux-mêmes n'ont pas pu éviter cet embarras; toutes les fois qu'ils se sont trouvés aux prises avec les Sociniens, ils ont vu qu'ils ne gagnoient rien en citant l'Ecriture-Sainte à des Adversaires auxquels ils avoient appris l'art de se jouer de tous les passages. Lorsqu'ils ont voulu alléguer le sens que les Pères y ont donné en disputant contre les Ariens, les Sociniens leur ont demandé si, après avoir rejeté la *tradition*, ils la reprenoient pour règle de leur Foi. Socin lui-même convenoit que s'il falloit la consulter, les Catholiques avoient gain de cause, *Epist. ad Radericum*; il est donc prouvé que, sans cette sauve-garde, les Hérétiques renverseroient bientôt les articles les plus essentiels du Christianisme. « Nous reconnoissons, dit Basnage, que Dieu ne nous a point donné de moyen infailible pour terminer les controverses qui nais-

sent..... Il faut, selon S. Paul, qu'il y ait des hérésies, et par la même raison, il faut que ces hérésies subsistent, » *Hist. de l'Eglise*, l. 27, c. 2, §. 17, p. 1577.

4.^o Pour terminer les disputes qui s'étoient élevées en Hollande entre les Arminiens et les Gomaristes, les Calvinistes convoquèrent à Dordrecht en 1618 un synode de toutes les Eglises réformées, afin de décider à la pluralité des voix quelle est la Doctrine qu'il falloit suivre, et quel sens il faut donner aux passages de l'Ecriture-Sainte, que chacun des deux partis alléguoit en sa faveur; ils ont donc rendu hommage à la nécessité de la *tradition* pour bien entendre l'Ecriture-Sainte.

5.^o Ainsi, après avoir méprisé hautement la *tradition* de l'Eglise universelle, les Protestans se sont mis sous le joug de la *tradition* particulière de leur secte; à proprement parler, elle est leur seul guide. En effet, avant de lire l'Ecriture-Sainte, un Protestant, soit Luthérien, soit Anglican, soit Calviniste, a déjà sa croyance toute formée par le Catéchisme qu'il a reçu dès l'enfance, par les instructions de ses parens et des Ministres, par les discours dont il a eu les oreilles frappées. Lorsqu'il ouvre l'Ecriture-Sainte pour la première fois, il ne peut manquer de trouver dans chaque passage le sens que l'on y donne communément dans sa secte; les opinions dont il est imbu d'avance lui tiennent lieu de l'inspiration du Saint-Esprit. S'il lui arrivoit de l'entendre autrement, et de soutenir son interprétation particulière, il seroit excommunié, pros crit, traité comme un Hérétique. Telle a été la conduite de tous les sectaires depuis les premiers siècles. « Ceux qui

» nous conseillent les recherches ,
 » dit Tertullien , veulent nous atti-
 » rer chez eux..... Dès qu'ils nous
 » tiennent , ils érigent en dogmes
 » et prescrivent avec hauteur ce
 » qu'ils avoient feint d'abord de
 » soumettre à notre examen , » de
præscript. c. 8 et suiv. On diroit
 qu'il a voulu peindre les Prédicans
 de la réforme treize cents ans avant
 leur naissance. Une autre preuve
 de la croyance purement tradition-
 nelle des Protestans , c'est qu'ils
 répètent encore aujourd'hui les argu-
 mens , les impostures , les calom-
 nies des prétendus réformateurs ,
 quoiqu'on les ait réfutées cent fois ,
 et ils y croient comme à la parole
 de Dieu.

Onzième preuve. Ils convien-
 nent , comme nous , qu'un ignorant
 est obligé de faire des Actes de Foi ,
 qu'un enfant y est tenu , dès qu'il
 est parvenu à l'âge de raison ; les
 Sociniens ne donnent point le Bap-
 tême avant cet âge , parce qu'ils
 soutiennent que la Foi actuelle est
 une disposition nécessaire à ce Sa-
 crement. Or , nous ne concevons
 pas comment l'un ou l'autre peut
 fonder sa Foi sur l'Ecriture-Sainte.
 Qu'il la lise , ou qu'il l'entende lire ,
 il n'entend toujours qu'une version ,
 ce n'est point la langue des Auteurs
 sacrés ; comment sait-il que cette
 version est fidèle ? Il n'en a point
 d'autre preuve que le témoignage
 des Théologiens de sa secte , c'est
 toujours la *tradition* , mais qui
 n'est pas celle de l'Eglise univer-
 selle , et qui même y est contraire.
 C'est néanmoins le cas dans lequel
 se sont trouvés les trois quarts et
 demi de ceux qui ont embrassé le
 Protestantisme dans les commence-
 mens ; c'étoit une troupe d'igno-
 rans conduits à l'aveugle par les
 Prédicans de la réforme.

Bossuet , dans sa conférence avec
 le Ministre Claude , a fait voir
 qu'un Protestant ne s'entend pas
 lui-même , lorsqu'il dit en récitant
 le symbole : *Je crois la sainte*
Eglise Catholique. Si par là il en-
 tend la secte particulière dans la-
 quelle il est né , c'est une erreur ,
 et il y croit sans aucun motif raison-
 nable. S'il entend , comme la plu-
 part , l'assemblage de tous ceux
 qui croient en Dieu et en Jésus-
 Christ , il se contredit en ajoutant :
Je crois la Communion des Saints ,
 puisqu'encore une fois il ne peut y
 avoir de Communion entre ceux qui
 n'ont pas la même croyance. Au
 mot Foi , en faisant l'analyse de la
 Foi d'un Catholique ignorant ou
 enfant , nous avons fait voir qu'il a
 un motif très-solide de croire à l'E-
 glise Catholique.

Douzième preuve. La chaîne
 des erreurs qu'a fait naître la mé-
 thode des Protestans , démontre
 qu'elle est fautive ; non-seulement
 elle a donné lieu à cette multitude
 de sectes , qui les divisent , mais
 elle conduit directement au déisme
 et à l'incrédulité.

En effet , pour décréditer la *tra-*
dition , les Protestans ont noirci ,
 tant qu'ils ont pu , les Pères de
 l'Eglise , ils ont attaqué leur capa-
 cité , leur doctrine , leur morale ,
 leurs actions , leurs intentions , leur
 bonne foi. Cependant les plus an-
 ciens des Pères étoient les disciples
 immédiats des Apôtres ; il est diffi-
 cile d'avoir une haute opinion de
 maîtres qui ont formé de pareils
 élèves , et qui les ont choisis pour
 successeurs. Aussi plusieurs Protes-
 tans ont parlé des uns à peu près
 comme des autres. Si les Apôtres
 eux-mêmes , disent-ils , ont été
 sujets à des erreurs et à des foibles-
 ses , faut-il s'étonner que leurs dis-

ciples les plus zélés en aient été susceptibles ? Barbeyrac, *Traité de la morale des Pères*, c. 8, §. 39 ; Chillingworth, *la Religion Protestante, voie assurée du salut*, etc. Est-il croyable d'ailleurs que Jésus-Christ ait veillé sur son Eglise, en permettant qu'elle tombât entre les mains de Pasteurs si capables de l'égarer ? On conçoit tout l'avantage que ces accusations téméraires ont donné aux Déistes ; ils n'ont pas manqué de tourner contre les Apôtres les mêmes objections que les Protestans ont faites contre la personne et contre les écrits des Pères, bientôt ils ont osé les lancer contre Jésus-Christ lui-même. Quand on demandoit, est-il possible que des hommes tels que Luther, Calvin et les autres, emportés par les passions les plus fougueuses, qui ont donné dans des erreurs dont leurs sectateurs rougissent aujourd'hui, aient été suscités de Dieu pour réformer l'Eglise ? Ceux-ci, plutôt que de demeurer muets, ont répondu que les fondateurs mêmes et les propagateurs du Christianisme ont été sujets à des erreurs et à des faiblesses.

Lorsque nous soutenons qu'un Fidèle doit user de sa raison pour connoître quelle est la véritable Eglise, et pour peser les preuves de son infailibilité, mais que dès qu'il la connoît, il doit déférer à cette autorité ; ils disent que cette conduite est absurde, que nous attribuons à l'Eglise le droit d'enseigner toutes sortes d'erreurs, sans qu'il nous soit permis d'examiner si nous devons les admettre ou les rejeter ; qu'il n'est pas plus difficile à la raison de juger quelle est la véritable Doctrine, que de discerner quelle est la véritable Eglise. Nouveau sujet de triomphe pour les

Déistes : selon vous, ont-ils dit, nous ne pouvons juger de la mission de Jésus-Christ, de celle des Apôtres, de l'inspiration des Livres Saints que par la raison ; donc c'est encore à elle de juger si la Doctrine qu'ils enseignent est vraie ou fausse : il n'est pas plus difficile de porter ce jugement que de voir si leur mission est divine ou humaine, si tels Livres sont inspirés ou non. Conséquemment les Déistes ont attaqué l'Ecriture-Sainte en général par les mêmes argumens que les Protestans ont faits contre certains Livres qu'ils ont rejetés du canon.

Au mot ERREUR nous avons fait voir la multitude de celles qui sont nées les unes des autres sur chacune des questions controversées entre les Protestans et nous, toutes sont venues de l'opiniâtreté à rejeter la *tradition* ; dès qu'une fois les Protestans ont eu posé pour principe que nous ne devons croire que ce qui est expressément et formellement révélé dans l'Ecriture-Sainte, et que c'est la raison d'en déterminer le vrai sens, les Sociens ont conclu d'abord, donc nous ne devons croire révélé que ce qui est conforme à la raison ; et les Déistes ont dit de leur côté, donc la raison suffit pour connoître la vérité, nous n'avons pas besoin de révélation.

Nos Adversaires nous répondront sans doute qu'il n'est aucun principe si incontestable, que l'on ne puisse en abuser et en tirer de fausses conséquences. Soit. Il falloit donc commencer par examiner si le leur étoit incontestable ; mais ils l'ont posé sans prévoir où il les conduiroit ; or, nous avons prouvé qu'il est non-seulement très sujet à contestation, mais absolument faux et destructif du Christianisme.

Dans les divers articles relatifs à la question présente, nous avons répondu aux principales objections des Protestans; mais la manière dont ils s'y sont pris pour décréditer les témoins de la *tradition*, mérite un examen particulier.

Le Clerc, *Hist. Ecclés.*, 2.^e siècle, an. 101, commence par observer qu'à dater de la mort des Apôtres, l'on entre dans des temps où l'on ne peut pas approuver tout ce qui a été dit et tout ce qui a été fait; que cependant Dieu a veillé sur son Eglise, et qu'il a empêché que le fond du Christianisme ne fût changé. Les Apôtres, dit-il, avoient puisé leurs connoissances dans trois sources : dans les Livres originaux de l'ancien Testament, dans les leçons de Jésus-Christ, dans des révélations immédiates; le Saint-Esprit leur enseignoit toute vérité, et ses dons miraculeux en étoient la preuve, avantages que n'ont point eus ceux qui leur ont succédé. Ceux-ci étoient des Juifs Hellénistes ou des Grecs; comme ils n'entendoient pas l'hébreu, ils se sont souvent trompés. Ils ont cru que les Septante avoient été inspirés de Dieu, et ils n'ont pas vu que ces Interprètes ont souvent très-mal traduit le texte sacré. Les Apôtres n'ont cité cette version que pour se prêter au besoin des Juifs Hellénistes qui ne savoient pas l'hébreu. D'où l'on voit que les Pères Grecs ont été de mauvais Interprètes de l'Ecriture, à plus forte raison les Pères Latins qui n'avoient qu'une mauvaise version faite sur celle des Septante.

Une autre source d'erreurs est venue des *traditions* reçues de vive voix des Apôtres, comme l'opinion que Jésus-Christ a vécu plus de quarante ans, son règne futur de

mille ans, le temps de la célébration de la Pâque, etc.

Attachés à la Philosophie de Platon, il ont cherché à en concilier les dogmes avec ceux du Christianisme; ainsi ils ont adapté la Trinité chrétienne à celle de Platon, ils ont cru Dieu et les Anges corporels. Ignorans dans l'art de la dialectique et dans celui de la critique, ils ont souvent raisonné faux, ils ont admis comme vrais plusieurs écrits supposés. Empressés d'amener les Païens à la Foi chrétienne, ils se sont fréquemment rapprochés des opinions vulgaires, ils ont pris dans le sens le plus commun des termes qui en avoient un très-différent dans les écrits des Apôtres, comme celui de *Mystère* en parlant des Sacremens, et celui d'*oblation* pour désigner l'Eucharistie. De là sont nés une multitude de dogmes qui ne sont point dans le nouveau Testament; mais comme c'étoient des subtilités que le peuple n'entendoit pas, il a eu des mœurs plus pures et une Religion plus saine que ceux qui étoient chargés de l'enseigner.

Le Clerc couronne cet exposé perfide, moitié Socinien et moitié Calviniste, en disant que la sincérité d'un Historien l'oblige à faire ces aveux; mais cette sincérité n'est qu'une hypocrisie malicieuse, il faut la démasquer.

1.^o Ce portrait des Pères du second siècle est bien différent de celui qu'en a tracé Beausobre, lorsqu'il a relevé l'intelligence, la capacité, la sage critique avec lesquels ces Pères ont procédé pour distinguer les Livres authentiques de l'Ecriture-Sainte d'avec les Livres apocryphes; voyez ci-dessus notre *cinquième preuve*. Le Clerc n'a pas vu qu'en déprimant les

qualités et le caractère personnel de ces témoins, il affaiblissoit d'autant la certitude du jugement qu'ils ont porté sur le Canon des Livres saints. Mais un mécréant n'est presque jamais guidé dans ses écrits que par l'intérêt du moment.

2.^o Puisque les miracles opérés par les Apôtres prouvoient qu'ils étoient inspirés par le Saint-Esprit, nous demandons pourquoi les miracles faits pendant le second et le troisième siècles, par les Fidèles et par les Pasteurs, ne prouvoient pas qu'ils étoient aussi remplis du Saint-Esprit, quoiqu'ils ne l'eussent pas reçu avec la même plénitude que les Apôtres ? Jésus-Christ n'avoit pas promis à ces derniers *l'esprit de vérité* pour eux seuls, ni pour un temps, mais *pour toujours*, *Joan. c. 14, §. 16, 17, 23.* Il leur avoit dit, c. 15, §. 16 : « Je vous ai choisis afin que vous » alliez faire du fruit, et que ce » fruit soit durable, » *ut fructus vester maneat* ; mais ce fruit n'a été que passager, suivant l'opinion de notre Dissertateur, il a commencé à se détruire immédiatement après la mort des Apôtres.

3.^o Si ce qu'il dit est vrai, il ne l'est pas que Dieu ait conservé sain et sauf le fond ou le capital du Christianisme. Comme Le Clerc, Socinien déguisé, n'admet ni la Création, ni la Trinité, ni l'Incarnation, ni la Rédemption dans le sens propre, ni la transmission du péché originel, ni l'éternité des peines de l'enfer, etc., le fond de son Christianisme se réduit presque à rien ; l'unité de Dieu, l'immortalité de l'âme, le bonheur futur des Justes, la mission de Jésus-Christ, la suffisance de l'Écriture interprétée à sa manière, voilà tout son symbole. Or, Dieu, selon lui,

n'en a pas conservé purs tous les articles dans le second siècle, puisque l'on y a commencé à enseigner la Trinité des personnes en Dieu, la nécessité de la *tradition*, le culte des Martyrs, etc. ; autant d'erreurs destructives du Christianisme Socinien.

Nous ne contesterons pas au Critique que les Apôtres n'aient reçu avec le don des langues la faculté d'entendre et de parler l'ancien hébreu. Cette connoissance leur étoit nécessaire pour convaincre les Docteurs Juifs qui auroient pu leur opposer les oracles de l'Écriture, suivant le texte original. Mais alors les Apôtres en paroîtroient plus coupables aux yeux de Le Clerc et de ses pareils. Convaincus de la nécessité de savoir l'hébreu, les Apôtres n'ont commandé à personne de l'apprendre ; connoissant toute l'imperfection de la version des Septante, ils n'ont chargé personne d'en faire une meilleure ; en se servant de celle-là, ils lui ont concilié un respect que sans cela on n'auroit pas eu pour elle. S'ils ont bien fait de se prêter ainsi au besoin des Hellénistes, pourquoi leurs disciples ont-ils mal fait au second siècle de suivre leur exemple ? Nous ne le concevons pas.

On nous cite avec emphase ces paroles de Saint Paul à Timothée, *Epist. 2, c. 3, §. 15* : « Comme » vous connoissez dès l'enfance les » saintes Écritures, elles peuvent » vous instruire pour le salut, par » la Foi en Jésus-Christ. Toute » écriture divinement inspirée est » utile pour enseigner, pour re- » prendre, pour corriger, pour » instruire dans la justice, pour » rendre parfait un homme de Dieu, » et le rendre propre à toute bonne

» œuvre. » Mais on ne fait pas attention que Timothée, né en Lycaonie, d'un père Gentil, élevé par une mère et par une aïeule Juives, n'avoit pu lire l'Ecriture-Sainte que dans la version des Septante; cependant cela suffisoit, selon S. Paul, pour lui donner la science du salut, pour le mettre en état d'enseigner, pour faire de lui un Pasteur parfait; comment cela ne suffisoit-il plus aux Pères du second siècle? Autre mystère.

Disons hardiment que s'il avoit paru pour lors une nouvelle version grecque de l'ancien Testament, elle auroit été rejetée par les Juifs Hellénistes, prévenus d'estime pour celle des Septante, et accoutumés à la lire; qu'elle auroit été suspecte même aux Gentils convertis, dès qu'ils auroient su qu'il y en avoit une plus ancienne. C'est ce qui arriva au quatrième siècle, lorsque Saint Jérôme entreprit de donner une nouvelle version latine sur l'hébreu.

5.° Du moins les Pères Grecs du second siècle et du troisième entendoient le texte grec du nouveau Testament; et il est à présumer qu'ils le lisoient encore plus souvent que l'ancien. Comment cette lecture ne les a-t-elle pas détrompés des erreurs qu'ils puisoient dans la traduction de celui-ci, faite par les Septante? Plusieurs Protestans ont dit que quand il ne nous resteroit que le seul Evangile de S. Matthieu, c'en seroit assez pour fonder notre Foi; il est bien étonnant que le nouveau Testament tout entier n'ait pas pu préserver de toute erreur les disciples des Apôtres et leurs successeurs.

6.° Suivant le sentiment des Protestans, Saint Paul a encore très-grièvement péché en recomman-

dant aux Fidèles de garder la *tradition*; il devoit, au contraire, leur défendre d'y avoir égard, puisque ç'a été une source intarissable d'erreurs. Mais laquelle des fausses *traditions* citées par Le Clerc a-t-elle passé en dogme dans l'Eglise, et a-t-elle été généralement adoptée? car c'est ici le point de la question. Jamais on ne s'est avisé d'appeler *tradition* le sentiment particulier d'un ou deux Pères de l'Eglise, mais le sentiment du plus grand nombre, confirmé et perpétué par l'enseignement de l'Eglise. S. Irénée est le seul qui ait cru que Jésus-Christ avoit vécu plus de quarante ans, et il fondeoit cette opinion sur l'Evangile, *Joan.* c. 8, v. 57; les Millénaires appuyoient la leur sur l'Apocalypse, et les Quartodécimans pouvoient se prévaloir de ce que Jésus-Christ avoit dit, *Luc*, c. 22, v. 16: « Je ne » mangerai plus cette Pâque jus- » qu'à ce qu'elle s'accomplisse dans » le royaume de Dieu; » or, il l'avoit mangée le quatorzième de la lune de Mars. Lorsqu'un Protestant vient nous dire : *Fiez-vous après cela aux traditions*; un Déiste peut ajouter sur le même ton : *Fiez-vous après cela à l'Ecriture-Sainte, sur laquelle on a étayé toutes les erreurs possibles.*

7.° Si les Pères du second siècle étoient en général ignorans, crédules, mauvais raisonneurs, incapables d'entendre et d'interpréter l'Ecriture-Sainte, les Apôtres ont été bien mal inspirés par le Saint-Esprit, lorsqu'ils ont choisi de tels hommes pour leur succéder; n'y en avoit-il donc point de plus capables? S. Irénée nous en donne une idée fort différente, *contra hæc.* l. 3, c. 3, n. 1; il devoit les connoître, puisqu'il avoit vécu

avec eux. Le Clerc convient cependant, n. 22, que le Christianisme fit de grands progrès dans ce siècle, *par les restes de miracles* opérés par les disciples des Apôtres, par la réfutation des erreurs des Païens, par la constance des Martyrs, par la pureté des mœurs des Chrétiens. Quoi, Dieu a employé ces moyens surnaturels pour propager une Doctrine qui se corrompoit déjà, et dont les erreurs alloient croître pendant quinze siècles entiers? C'est une supposition non moins absurde qu'impie.

Enfin nous prions Le Clerc de nous dire où les Fidèles du second siècle, instruits par les Pasteurs de ce temps-là, avoient puisé des mœurs plus pures, et une Religion plus saine que celles de ceux qui étoient chargés de les enseigner; est-ce encore dans le texte hébreu de l'Ecriture-Sainte? On est tenté de croire que Le Clerc étoit en délire lorsqu'il a écrit toutes ces inepties.

Mosheim n'a été guère plus raisonnable; il soutient que les Chrétiens ont été imbus de plusieurs erreurs, dont les unes venoient des Juifs, les autres des Païens; donc il ne faut pas croire, dit-il, qu'une opinion tient à la Doctrine chrétienne, parce qu'elle a régné dès le premier siècle et du temps des Apôtres. Il met au rang des erreurs judaïques l'opinion de la fin prochaine du monde, de la venue de l'Antechrist, des guerres et des forfaits dont il seroit l'Auteur, du règne de mille ans, du feu qui purifieroit les âmes à la fin du monde. Il attribue aux Païens ce que l'on pensoit des Esprits ou Génies bons ou mauvais, des spectres et des fantômes, de l'état des morts, de l'efficacité du jeûne pour écarter

les mauvais Esprits, du nombre des cieux, etc. Il n'y a rien de tout cela, dit-il, dans les écrits des Apôtres; c'est ce qui prouve la nécessité de nous en tenir à l'Ecriture-Sainte, plutôt qu'aux leçons d'aucun Docteur, quelque ancien qu'il soit. *Instit. Hist. Christ. Majores*, c. 3, §. 17.

Ce Critique avoit-il réfléchi avant d'écrire? 1.^o S'il entend seulement que parmi les premiers Chrétiens quelques particuliers ont retenu des opinions juives ou païennes qui n'étoient contraires à aucun dogme du Christianisme, nous ne discuterons pas; nous n'avons aucun intérêt à savoir quels ont été les sentimens de chaque individu converti par les Apôtres ou par leurs successeurs. S'il veut que ces opinions indifférentes aient été assez communes pour former une *tradition* parmi les Docteurs Chrétiens, nous nous inscrivons en faux contre cette supposition.

2.^o Si elle étoit vraie, et que les Apôtres ne se fussent pas attachés à réfuter ces erreurs, ils en seroient responsables, et ce seroit à eux qu'il faudroit s'en prendre. Aussi les Incrédules ont-ils attribué aux Apôtres mêmes toutes les erreurs dont Mosheim veut charger les premiers Chrétiens, et ils ont prétendu les trouver dans les écrits du nouveau Testament. Ils ont soutenu que la fin du monde prochaine est enseignée par Jésus-Christ, *Matt. c. 24, v. 34*; Saint Paul, *1 Thess. c. 4, v. 14*; par S. Pierre, *Epist. 2, c. 3, v. 9* et suiv. La venue et le règne de l'Antechrist sont prédits, *2 Thessal. c. 2, v. 3*; *1 Joan. c. 2, v. 18*. Le règne de mille ans est promis, *Apoc. c. 20, v. 6* et suiv. *2 Pétri, c. 3, v. 13*. S. Paul a parlé

du feu purifiant, 1 *Cor.* c. 3, *ψ.* 13, et S. Pierre, *ibid.* *ψ.* 7 et 10. La distinction entre les bons Anges et les mauvais est enseignée clairement dans les Livres de l'ancien et du nouveau Testament; on a jugé des inclinations des mauvais Anges par ce qui en est dit dans le Livre de Tobie, c. 4, *ψ.* 8, et c. 6, *ψ.* 8, etc. Il est parlé des fantômes, *Matth.* c. 14, *ψ.* 26, et *Luc.* c. 24, *ψ.* 37. On a raisonné sur l'état des morts d'après la parabole du mauvais Riche, *Luc.* c. 16, *ψ.* 22, d'après un passage de S. Pierre, *Epist.* 1, c. 3, *ψ.* 19, et d'après ce que dit S. Paul de la résurrection future. L'efficacité du jeûne est fondée sur l'exemple de Jésus-Christ, de Saint Jean-Baptiste, des Apôtres et des Prophètes; il est fait mention du troisième ciel, 2 *Cor.* c. 12, *ψ.* 2 et 4.

Quoique parmi ces opinions il y en ait de vraies, de fausses, ou de douteuses, nous défions les Protestans de les réfuter par l'Ecriture seule. Une preuve que les anciens Pères qui ont suivi les unes ou les autres les ont puisées dans l'Ecriture, et non ailleurs, c'est qu'ils citent l'Ecriture, et point d'autres livres. La fureur de nos Adversaires est d'attribuer toutes les erreurs aux fausses traditions; nous soutenons que quand il y en a eu, elles sont venues de fausses interprétations de l'Ecriture, et que c'est la tradition seule qui a décidé, entre les différentes interprétations, quelles étoient les vraies et quelles étoient les fausses. Ils cherchent à tromper, en disant qu'ils s'en tiennent à l'Ecriture; encore une fois l'Ecriture, et l'interprétation de l'Ecriture, ne sont pas la même chose.

3.^o Mosheim lui-même, en réfutant le système erroné d'un Auteur moderne sur le mystère de la sainte Trinité, lui oppose le *silence de l'antiquité*, *Dissert. sur l'Hist. Eccl.* tom. 2, p. 564. Si le témoignage des Anciens ne prouve rien, leur silence prouve encore moins. Il y a plus; ce Critique réfutant l'ouvrage de Toland, intitulé *Nazarenus*, en 1722, blâme en général la mauvaise foi de ceux qui, pour se débarrasser du témoignage des Pères, commencent par leur reprocher des erreurs, des infidélités, de l'ignorance, etc.; il dit qu'en suivant cette méthode il ne reste plus rien de certain dans l'Histoire: et c'est justement celle qu'il a suivie dans tous ses ouvrages. *Vindiciæ Antiquæ Christianorum disciplina*, etc. sect. 1, c. 5, §. 3, p. 92.

4.^o Ce Critique n'est pas pardonnable d'attaquer par de simples probabilités, ce que nous lisons dans les anciens touchant l'innocence et la pureté de mœurs des premiers Chrétiens; plusieurs Auteurs Païens en sont convenus, et Le Clerc avoue que c'est une des causes qui ont contribué à étendre les progrès du Christianisme pendant le second siècle. Mosheim dit qu'en y ajoutant foi, nous nous exposons à la dérision des Incrédules; que nous importe le mépris des insensés? C'est lui-même qui livre notre Religion aux sarcasmes de ses ennemis, en voulant prouver que dès l'origine s'a été un chaos d'erreurs empruntées des Juifs et des Païens.

Il a montré peu de sincérité en parlant de la règle de Foi de l'Eglise Romaine. Ses Docteurs, dit-il, prétendent unanimement que c'est la parole de Dieu écrite et non écrite, ou en d'autres termes, que

c'est l'Ecriture et la *tradition*, mais ils ne sont point d'accord pour savoir qui a droit d'interpréter ces deux oracles. Les uns prétendent que c'est le Pape, les autres que c'est le Concile général, qu'en attendant, les Evêques et les Docteurs ont droit de consulter les sources sacrées de l'Ecriture et de la *tradition*, et d'en tirer des règles de Foi et de mœurs pour eux et pour leur troupeau. Comme il n'y aura peut-être jamais de juge pour concilier ces deux sentimens, nous ne pouvons espérer de connoître jamais au vrai les Doctrines de l'Eglise Romaine, ni de voir acquérir une forme stable et permanente à cette Religion; *Hist. Ecclés.* 16.^e siècle, sect. 3, 1.^{re} part. c. 1, §. 22. *Thèse sur la validité des Ordin. Anglicanes*, c. 3, §. 3 et suiv.

On voit ici dans tout son jour le génie artificieux de l'hérésie.

1.^o Aucun Catholique n'a jamais nié que la décision d'un Concile général touchant le sens de l'Ecriture et de la *tradition*, en fait de dogmes et de mœurs, ne soit une règle de Foi inviolable; ainsi toutes les décisions du Concile de Trente sur ces deux chefs sont incontestablement reçues par tous les Catholiques sans exception, et quiconque oseroit les attaquer seroit condamné comme Hérétique. Sur tous ces points les Protestans sont donc bien assurés de connoître au vrai la Doctrine de l'Eglise Romaine; Voyez TRENTÉ. En y ajoutant le symbole placé à la tête de ce Concile, quel dogme y a-t-il sur lequel un Protestant puisse ignorer ce que nous croyons? Bossuet, *Réponse à un Mémoire de Leibnitz, touchant le Concile de Trente*; *Esprit de Leibnitz*, t. 2, p. 97 et suiv.

2.^o Tout Théologien Catholique

reconnoît qu'une décision du Souverain Pontife en matière de Foi et de mœurs, adressée à toute l'Eglise, reçue par tous les Evêques ou par le très-grand nombre, soit par une acception formelle, soit par un silence absolu, a autant d'autorité que si elle étoit portée dans un Concile général, parce que le consentement des Pasteurs de l'Eglise dispersés dans leurs sièges n'a pas moins de force que s'ils étoient rassemblés, il ne fait pas moins *tradition*. Toute la différence, c'est que dans le premier cas ce consentement est moins solennel et moins promptement connu que dans le second. En vertu de son caractère, et du serment qu'il a fait d'enseigner et de défendre la Foi catholique, tout Evêque est essentiellement obligé de réclamer contre une décision du Pape qui lui paroitroit fautive. Si dans ce siècle il y a eu quelques Théologiens qui ont contesté ces principes, c'étoient de demi-Protestans; ils sont regardés par l'Eglise universelle comme des Hérétiques. Les Protestans l'ont si bien compris, que depuis les dernières décisions des Papes sur les matières de la grâce, ils n'ont pas cessé de répéter que l'Eglise Romaine professe hautement le Pélagianisme; cependant ces décisions n'ont pas été données dans un Concile général.

3.^o Il n'importe en rien de savoir s'il y a des Docteurs Catholiques qui portent plus loin l'autorité du Pape, et qui soutiennent que sa décision a force de loi, indépendamment de toute acception; ces Docteurs n'en sont pas moins soumis à une décision acceptée, ni à celle d'un Concile général; ils n'en sont pas moins persuadés de la nécessité de consulter l'Ecriture-Sainte et la

tradition des siècles passés. Y a-t-il aujourd'hui une décision des Papes en matière de Foi ou de mœurs de laquelle on puisse douter si elle a été acceptée ou rejetée ?

4.^o C'est nous qui sommes réduits à ignorer quelle est la croyance de chacune des sectes Protestantes ; tout particulier y jouit du droit d'entendre l'Ecriture-Sainte comme il lui plaît, pourvu qu'il ne fasse pas de bruit, aucun n'est obligé de se conformer à la confession de Foi de sa secte ; toutes en ont changé plus d'une fois, elles peuvent bien en changer encore. C'est donc à nous d'assurer que leur Religion n'aura jamais une forme stable et permanente ; elles ne subsistent que par la rivalité qui règne entre elles, et par la haine qu'elles ont toutes jurée à l'Eglise Romaine. La forme de la nôtre est stable et permanente depuis les Apôtres ; les divers Conciles tenus dans les différens siècles n'ont rien décidé que ce qui étoit déjà cru auparavant ; ils n'ont point établi de nouveaux dogmes, puisqu'ils ont tous fait profession de s'en tenir à la *tradition* ; cette règle invariable assure la perpétuité et la stabilité de notre Religion jusqu'à la fin des siècles.

Basnage, dans son *Histoire de l'Eglise*, l. 9, c. 5, 6 et 7, a fait une espèce de traité très-long et très-confus contre l'autorité de la *tradition* ; il prétend que l'ancienne Eglise n'admettoit des *traditions* qu'en matière de faits, d'usages et de pratiques ; nous avons prouvé le contraire, et nous avons fait voir qu'en matière même de doctrine la *tradition* se réduit à un fait sensible, éclatant et public.

Il nous oppose un grand nombre de Pères de l'Eglise, en particulier S. Irénée et Tertullien ; nous avons

montré qu'il n'en a pas pris le sens. Il en allègue d'autres qui disent, comme S. Cyrille de Jérusalem, *Catéch.* 4, en parlant du Saint-Esprit, qu'on ne doit rien expliquer touchant nos divins mystères, qu'on ne l'établisse par des témoignages de l'Ecriture. Ce Père ajoute : « Ne croyez pas même ce que je vous » dis, si je ne vous le prouve par » l'Ecriture-Sainte. » S. Cyrille avoit raison, et nous pensons encore comme lui. Il parloit à des Fidèles dociles, il étoit assuré qu'ils ne lui contesteroient pas le sens qu'il donnoit aux paroles de l'Ecriture. Mais si ce Père avoit eu pour auditeurs des sectateurs de Macédonius, qui nioient la divinité du Saint-Esprit, qui auroient disputé sur le sens de tous les passages, qui lui en auroient opposé d'autres, etc. comment auroit-il prouvé le vrai sens, sinon par la *tradition* ? Lui-même recommande aux Fidèles de garder soigneusement la Doctrine qu'ils ont reçue par *tradition* ; il les avertit que s'ils nourrissent des doutes, ils seront aisément séduits par des Hérétiques, *Catéch.* 5, à la fin.

Lactance, *Divin. Instit.* l. 6, c. 21, argumente contre les Païens qui ne faisoient aucun cas de nos Ecritures, parce qu'ils n'y trouvoient pas autant d'art ni d'éloquence que dans leurs Poètes et dans leurs Orateurs. « Quoi donc, » dit-il, Dieu créateur de l'esprit, » de la parole et de la langue, ne » peut-il pas parler ? Par une Pro- » vidence très-sage il a voulu que » ses leçons divines fussent sans » fard, afin que tous entendissent » ce qu'il disoit à tous. » Sur ce passage les Protestans triomphent. Mais la simplicité du style de l'Ecriture met-elle les vérités qu'elle

enseigne à la portée de l'intelligence de tout le monde? Si cela étoit, pourquoi tant de disputes sur les passages mêmes qui paroissent les plus clairs? Pourquoi tant de commentaires, de notes, d'explications chez les Protestans mêmes? Le seul premier verset de la Genèse a donné lieu à des volumes entiers, et le sens en est encore contesté aujourd'hui par les Sociniens. Ces courtes paroles de Jésus-Christ : *ceci est mon Corps, ceci est mon Sang*, sont entendues par les Protestans dans trois sens différens. Lactance n'avoit à justifier que la simplicité du style de l'Ecriture, il n'est point entré dans la question de savoir si tout le monde pouvoit entendre l'hébreu, s'assurer de la fidélité des versions, saisir le vrai sens de tous les passages essentiels, sans danger de se tromper. Vainement on nous répète ses paroles : *Dieu ne peut-il donc pas parler?* Il le peut sans doute, puisqu'il l'a fait : mais encore une fois il n'a changé ni la nature du langage humain, ni la bizarrerie de l'esprit des hommes ; il a parlé aux uns en hébreu, aux autres en grec ; donc il a voulu qu'il y eût des interprètes pour les peuples qui n'entendent ni l'un ni l'autre. Le seul interprète infaillible est l'Eglise, tout autre est suspect et sujet à l'erreur.

Basnage observe que les Pères se servoient contre les Hérétiques de l'argument négatif, et leur opposoient le silence de l'Ecriture dans les disputes, mais que ceux-ci le rétorquoient aussi contre les Pères. Il établit neuf ou dix règles pour discerner les cas dans lesquels cet argument est ou solide, ou sans force. Comme ces prétendues règles ne servent qu'à embrouiller la question, nous nous bornons à sou-

tenir que cet argument étoit solide contre les Hérétiques qui en appeloient toujours à l'Ecriture, comme font encore les Protestans, et qui ne pouvoient citer aucune *tradition* certaine en leur faveur, mais qu'il ne prouve rien contre les Pères ni contre les Catholiques, parce que chez eux la *tradition* de l'Eglise a toujours suppléé au silence de l'Ecriture, ou à son obscurité.

Il entreprend de réfuter la règle que donne Vincent de Lérins, savoir, que ce qui a toujours été cru partout doit être regardé comme véritable, qu'il faut consulter l'antiquité, l'universalité et le consentement de tous les Docteurs : *Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est... sequamur universitatem, antiquitatem, consensionem* ; *Commonit. c. 2.* Basnage y oppose ; 1.° que si l'on doit mettre au nombre des Docteurs les Apôtres et leurs disciples, il faut donc en revenir à consulter leurs écrits. Qui en doute? Mais la question est de savoir si lorsqu'ils gardent le silence, ou ne s'expliquent pas assez clairement, on ne doit pas suivre le sentiment de ceux qui leur ont succédé, et qui font profession de n'enseigner que ce qu'ils ont appris de ces premiers fondateurs du Christianisme. Nous soutenons avec Vincent de Lérins qu'on le doit, et nous l'avons prouvé.

2.° Il dit que l'on ne peut jamais connoître le sentiment de l'universalité des Docteurs, puisque ceux qui ont écrit ne sont pas la millième partie de ceux qui auroient pu écrire, et dont on ignore les opinions. Nous répondons en premier lieu que quand un Concile général a parlé, on ne peut plus douter de l'universalité de la croyance. En second lieu, que ceux qui n'ont

pas écrit pensoient comme ceux qui ont écrit, puisqu'ils n'ont pas réclamé. Toutes les fois qu'un Evêque ou un Docteur s'est écarté du sentiment général de ses collègues, il a été accusé et condamné, ou pendant sa vie, ou après sa mort; l'Histoire Ecclésiastique en fournit cent exemples.

3.^e Il objecte que parmi ceux qui ont écrit, il n'y en a souvent que deux ou trois qui aient traité une question, et encore n'en ont-ils parlé qu'en termes obscurs; que s'ils faisoient autorité, les Hérétiques en auroient pu citer de leur côté; qu'enfin ce petit nombre a pu se tromper. Nous répliquons que quand trois ou quatre Docteurs de réputation, placés quelquefois à cent lieues l'un de l'autre, se sont exprimés de même sur un dogme, sans exciter nulle part aucune réclamation, nous sommes certains que tous les autres ont été de même sentiment. Tout Evêque, tout Pasteur, s'est toujours cru essentiellement obligé à veiller sur le dépôt de la Foi, à élever la voix contre quiconque y donnoit atteinte, à écarter de son troupeau tout danger d'erreur; les Apôtres le leur avoient formellement commandé, et leur en avoient donné l'exemple. Aujourd'hui les Protestans leur font un crime de ce zèle toujours attentif et prévoyant; ils disent que les Pères étoient des hommes inquiets, soupçonneux, jaloux, querelleurs, toujours prêts à taxer d'hérésie quiconque ne pensoit pas comme eux. Tant mieux, pouvons-nous leur répondre, c'est ce qui rend la *tradition* plus certaine, aucune erreur n'a pu naître impunément.

De là même il s'ensuit que les Hérétiques n'ont jamais pu citer des Docteurs qui aient pensé com-

me eux, sans avoir fait du bruit et sans avoir été notés. Que chacun des Docteurs Catholiques ait été capable de se tromper, cela ne fait rien à la question; nous sommes sûrs qu'ils ne se sont pas trompés, dès qu'ils n'ont pas été blâmés et censurés. Quel Docteur mérita jamais mieux d'être ménagé qu'Origène? Non-seulement on ne lui a passé aucune erreur, mais on ne lui a pas pardonné ses doutes. Si donc quelques-uns n'avoient parlé qu'en termes obscurs, on les auroit forcés de s'expliquer.

Basnage en impose, lorsqu'il dit que S. Augustin donnoit la même réponse que lui aux semi-Pélagiens qui alléguoient en leur faveur le sentiment des anciens Pères. Rien n'est plus faux. Ce saint Docteur a toujours fait profession de suivre la doctrine des Pères qui l'avoient précédé, et il le prouve en citant leurs Ouvrages. Lorsque S. Prosper lui objecta leur autorité touchant la prédestination, il répondit d'abord que ces saints personnages n'avoient pas eu besoin de traiter cette question, au lieu qu'il avoit été forcé d'y entrer pour réfuter les Pélagiens, l. *de prædest. Sanct.* c. 14, n. 27. Mais après y avoir mieux pensé, il fit voir que les anciens Pères ont suffisamment soutenu la prédestination gratuite, en enseignant que toute grâce de Dieu est gratuite, l. *de dono Perse.* c. 19 et 20, n. 48-51. Par là même nous voyons de quelle prédestination il s'agissoit. Donc S. Augustin étoit bien éloigné de vouloir s'écarter de leur sentiment, et quand il seroit vrai qu'il s'est exprimé autrement qu'eux, nous serions encore en droit de soutenir qu'il a pensé comme eux. « Ils ont gardé, » dit-il, ce qu'ils avoient trouvé

» établi dans l'Eglise; ils n'ont en-
 » seigné que ce qu'ils avoient ap-
 » pris, et ils ont été attentifs à
 » enseigner à leurs enfans ce qu'ils
 » avoient reçu de leurs Pères. »
Contra. Jul. l. 2, n. 34. Voyez
 PRÉDESTINATION, SEMI-PÉLAGI-
 ANISME.

Lorsque certains Théologiens déclarèrent qu'ils s'en tiennent au sentiment de S. Augustin seul, sur les matières de la grâce et de la prédestination, ils méritent qu'on leur demande s'ils sont sondoyés par les Protestans, pour annuler la *tradition* des quatre premiers siècles de l'Eglise, et pour supposer que ce saint Docteur en a établi une nouvelle qui a subjugué toute l'Eglise; c'étoit ce que vouloient Luther et Calvin. Que Basnage et ses pareils taxent de semi-Pélagianisme Vincent de Lérins, cela ne nous surprend pas; ils ne lui pardonneront jamais la netteté, la force, la sagacité avec laquelle il a établi l'autorité de la *tradition*; mais que des Théologiens qui se disent Catholiques appuient cette accusation, et n'en voient pas les conséquences, cela est très-étonnant.

Si nous avons trouvé des objections plus fortes dans quelque Auteur Protestant ou ailleurs, nous ne les aurions pas passées sous silence, mais ce que nous avons dit suffit pour démontrer que nos Adversaires, en attaquant la *tradition*, n'ont pas seulement compris le véritable état de la question.

TRADUCIENS, c'est le nom que les Pélagiens donnoient aux Catholiques par dérision, parce que ceux-ci soutenoient que le péché originel passe et se communique des pères aux enfans, *traducitur*;

et que plusieurs, pour concevoir cette communication, avoient imaginé que l'âme d'un enfant émane de celle de son père, et naît *ex traduce*. Pendant long-temps S. Augustin pencha vers cette opinion, parce qu'elle lui sembloit la plus commode pour expliquer la transmission ou la transfusion du péché originel, mais il ne l'embrassa jamais positivement; il semble même l'avoir abandonnée dans son dernier Ouvrage contre les Pélagiens.

Ces Hérétiques avoient évidemment tort quand ils exigeoient qu'on leur expliquât comment cela se fait; dès qu'un dogme est clairement révélé par l'Ecriture-Sainte et par la tradition, il est absurde d'examiner si nous pouvons ou si nous ne pouvons pas le comprendre; c'est supposer que Dieu ne peut pas faire plus que nous ne concevons, et que notre intelligence très-bornée est la mesure de la puissance, de la sagesse et de la justice divine. On ne doit cependant pas blâmer les Pères de l'Eglise, parce qu'ils ont tenté d'expliquer jusqu'à un certain point nos mystères, et de les accorder avec les notions de la Philosophie, afin de satisfaire aux reproches et aux objections des Hérétiques et des Incrédules. *Voy. PÉCHÉ ORIGINEL, PÉLAGIENS.*

Quoique l'Ecriture-Sainte n'enseigne pas positivement que Dieu crée les âmes en détail à mesure qu'il se forme de nouveaux corps, c'est cependant le sentiment le plus probable. En effet, il n'y a aucune raison de penser qu'à la naissance du monde Dieu a exercé tout son pouvoir créateur, et qu'il a résolu de ne plus en faire aucun usage. Il n'est donc pas étonnant que le sentiment dont nous parlons soit devenu la croyance générale de

l'Eglise. Beausobre a fort mal raisonné lorsqu'il a dit que l'hypothèse de la préexistence des âmes fait honneur à Dieu, parce qu'elle suppose que sa puissance et sa bonté n'ont jamais été sans agir, et sans se communiquer aux créatures. *Hist. du Manich.* l. 6, c. 1, §. 15. C'est justement pour cela qu'il y a lieu de croire que Dieu agit encore en créant de nouvelles âmes.

TRADUCTION. *Voyez* VERSION.

TRAIT de la Messe. Suite de plusieurs versets qui se chantent à la Messe, et qui succèdent au Graduel. Autrefois ces versets étoient chantés, tantôt sans interruption, *tractim*, par un seul Chantre, et tantôt par plusieurs alternativement. Comme un Psaume avoit quelque chose de plus triste quand il étoit continué par une seule personne, que quand plusieurs Chantres se répondoient, l'usage s'est établi, dans les temps consacrés à la pénitence ou à la mémoire de la Passion du Sauveur, et dans les Messes pour les morts, de faire chanter en *trait* les versets, par un seul, ou par deux Chantres, auxquels le Chœur ne répond point. Dans les jours de fête consacrés à la joie, au lieu de *trait* on chante *Alleluia*, et il est répété par le Chœur. Le Brun, *Explic. des Cérém. de la Messe*, tome 1, p. 205.

TRANSFIGURATION de Jésus-Christ. Nous lisons dans Saint Matthieu, c. 17, dans S. Marc, c. 9, et dans S. Luc, c. 9, que le Sauveur conduisit ses Disciples, Pierre, Jacques et Jean, sur une montagne haute et écartée; que

pendant sa prière son visage devint resplendissant comme le soleil, et ses vêtements d'une blancheur éblouissante; que Moïse et Elie apparurent et s'entretenirent avec lui de ce qu'il devoit souffrir à Jérusalem; qu'ils furent environnés d'une nuée lumineuse de laquelle sortit une voix qui dit: « Voilà » mon Fils bien-aimé, en qui j'ai » mis mes complaisances, écoutez- » le. » Les Evangélistes ajoutent qu'à la vue de ce spectacle, Pierre s'écria: « Seigneur, nous sommes » bien ici, faisons-y trois tentes, » une pour vous, une pour Moïse, » et une pour Elie, » ne sachant ce qu'il disoit; que les trois Disciples effrayés tombèrent sur leur visage, que Jésus les releva, les rassura, et leur défendit de publier ce miracle avant sa résurrection; on conjecture qu'il arriva environ deux ans avant sa mort.

Pour le révoquer en doute, quelques Incrédules ont dit que ces trois Disciples dormoient, S. Luc le remarque expressément, qu'ainsi ce fut un rêve. Mais ces trois hommes ne rêvent pas de même; lorsque ces trois Disciples tombèrent par terre, que Jésus les releva et leur parla en descendant de la montagne, ils ne révoient pas. Pourquoi leur défend de publier pour lors ce qu'ils avoient vu, s'il avoit voulu les retenir dans l'erreur? Toutes les circonstances démontrent que Jésus-Christ ne recherchoit ni sa propre gloire, ni à tromper ses Disciples, que par des prodiges de toute espèce il vouloit les convaincre pleinement de sa mission, et les prémunir contre le scandale de ses souffrances et de sa mort. Une preuve que les Apôtres ne pensoient pas non plus à multiplier ses miracles, c'est que S. Jean qui

qui avoit été témoin de celui-ci, n'en parle point dans ses Ecrits, Saint Pierre en a fait mention très-brièvement, *Epist.* 2, chap. 1, v. 17.

La fête de la *Transfiguration* est ancienne dans l'Eglise, puisqu'au cinquième siècle S. Léon a fait un Sermon sur ce sujet. Saint Hildéfonse, Evêque d'Espagne en 845, en parle comme de l'une des grandes solennités de l'année; Baronius en a trouvé la mémoire dans un Martyrologe de l'an 850. Ainsi, lorsque, l'an 1152, Pothon, Prêtre de Prum, la regardoit comme une nouvelle fête établie par des Moines, il étoit mal informé. En 1457, le Pape Calixte III ordonna qu'elle fût célébrée par un Office propre, et avec les mêmes indulgences que la fête du Saint Sacrement; cela prouve qu'elle n'étoit pas alors, solennisée partout, mais non qu'il en fût l'Instituteur, comme quelques-uns l'ont cru. *Vies des PP. et des Martyrs*, tom. 7, p. 172. Thomassin, *Traité des Fêtes*, l. 2, c. 19, §. 14 et 15.

 **TRANSLATION** (*Drpit canonique*), est l'acte par lequel on transfère un Ecclésiastique ou un Bénéfice d'un lieu à un autre. Ainsi l'on distingue deux sortes de *translations*, l'une des personnes, et l'autre des choses ou bénéfices.

§. I. *De la translation des bénéfices.* Cette translation est à temps ou à perpétuité.

La *translation* à temps est moins une translation qu'une desserte de bénéfice. Elle a lieu, par exemple, lorsqu'une Eglise paroissiale est transférée à une Eglise voisine ou à une succursale de la même Paroisse, soit à cause de la ruine de l'édifice, soit à cause du défaut

d'habitans. Elle se fait par l'autorité de l'Evêque, et n'apporte aucun changement, quant au titre, soit de l'Eglise abandonnée, soit de celle où se fait la *translation*. La première n'est point privée de son titre d'Eglise paroissiale, et l'autre reste toujours telle qu'elle étoit auparavant.

Il n'en est pas de même des *translations* à perpétuité; c'est à leur occasion que s'appliquent ces paroles de Saint Denis, Pape : *Eccllesias singulas singulis presbyteris dedimus, et cameteria eis dividimus, et unicuique proprium habere statuimus.* Ces *translations* se font par la suppression du titre de l'Eglise que l'on veut quitter, et par la nouvelle création de ce même titre dans l'Eglise que l'on veut occuper. Leur effet est de changer l'état du bénéfice transféré, et de lui faire perdre ses privilèges. Elles ne peuvent se faire sans de grandes causes : le Concile de Trente en a spécifié plusieurs, Sess. 21, de *ref. cap.* 4; savoir, la distance des lieux, le mauvais état des chemins, et les dangers pour arriver à l'Eglise.

Les causes pour les *translations d'Evêchés*, sont : 1.^o La petitesse du lieu : 2.^o le mauvais état des bâtimens, ou leur état de ruine : 3.^o le petit nombre du Clergé séculier et régulier : 4.^o le défaut de population en général : 5.^o la méchanceté des habitans avec qui l'Evêque ni son Clergé ne pourroient vivre; la commodité de la ville où le siège doit être transféré, et l'utilité qui en revient au Diocèse.

Les causes pour les *translations* de Paroisses sont également le mauvais état du lieu, et le danger où les Paroissiens seroient de manquer

des Sacremens, soit par rapport à l'éloignement de la Paroisse, soit par rapport au mauvais état des chemins, soit enfin au trop grand nombre des Paroissiens auxquels un Curé ne pourroit suffire pour administrer les secours spirituels, et sur lesquels ils ne pourroit également étendre sa sollicitude pastorale.

Quant aux *translations* des Maisons religieuses, on donne pour motifs, le trouble apporté au service divin par les Hérétiques voisins du Monastère, les incursions fréquentes des voleurs qu'on ne sauroit empêcher, et en général l'avantage des Religieux. Sur quoi nous devons observer que, dans les *translations*, on n'est pas toujours déterminé par une nécessité absolue, mais presque toujours pour le plus grand bien de l'Eglise.

La *translation* d'un Evêché a cela de particulier, qu'elle ne se peut faire que d'un lieu à un autre, et ayant le titre de Ville suivant l'état politique. *Non in castellis, non in villis, ubi minores sunt plebes minoresque concursus, ne vilescat dignitas episcopalis.* Aussi est-il d'usage que le Pape, dans les Bulles, érige en Cité, *civitatem*, le lieu *oppidum*, où le siège épiscopal doit être situé; ce qui, suivant les derniers annotateurs de l'Auteur du *Traité de Pabus*, paroît n'avoir lieu que pour la Cour Romaine, et pour lever toutes les difficultés qui pourroient survenir à la Chambre Apostolique, où les Requêtes ne donnent pas le nom de Villes à tous les lieux qui, dans l'état politique des différens Royaumes, ont cette qualification.

Suivant le Droit nouveau, le Roi et le Pape doivent concourir dans la *translation* des Evêchés.

Dans l'ancien Droit, il suffisoit de l'autorité du Roi ou de celle du Primat.

Le droit du Roi, dans les *Translations*, vient de ce qu'il est présumé de droit Patron et Fondateur des Eglises de son Royaume: il est d'ailleurs de l'intérêt de l'Etat, comme le remarque Fevret, que, par la multiplication des sièges Episcopaux, la Juridiction Ecclésiastique ne prenne pas trop d'accroissement; et c'est au Roi, comme Protecteur de la Police extérieure de l'Eglise, de faire en sorte que ces changemens n'apportent aucun préjudice au droit des Evêques Suffragans et à celui des Métropolitains.

Le grand différend de Boniface VIII avec Philippe le Bel fut occasionné par l'entreprise du Pape, qui, contre le gré du Roi, avoit transféré une partie du siège Archiépisopal de Toulouse à Pamiers, où il avoit érigé un Evêché en faveur de Bernard Foisset, son intime ami, qui, suivant l'expression de l'Auteur du *Traité de l'abus*, fut assez hardi pour soutenir publiquement qu'il ne tenoit rien du Roi, et qu'il étoit sujet du Pape, tant pour le temporel que pour le spirituel.

Lorsque le Pape Pascal entreprit d'ériger l'Eglise de Tournay en Evêché, de sa seule autorité, Louis le Gros ne manqua pas de s'y opposer, et il eut pour défenseur des droits de sa Couronne, le célèbre Ives de Chartres, qui fit sentir au Pape qu'il ne pouvoit risquer de semblables entreprises, sans s'exposer à introduire un schisme dans le Royaume.

Les Bulles de la *translation* de l'Evêché de Maguelone à Montpellier, font mention qu'elle se fit

à la réquisition et du consentement de François I.^{er} ; et enfin , lors de l'érection de l'Evêché de Paris en Archevêché , en conformité de la demande qu'en avoit faite le Roi , il y eut des Lettres patentes , ensuite des Bulles , lesquelles Lettres Patentes contenoient le consentement de distraire de l'Archevêché de Sens , Chartres , Orléans et Meaux , pour les rendre Suffragans de la nouvelle Métropole.

On remarque que Grégoire XV , qui expédia les Bulles pour cette *translation* , ayant mis les mots , *motu proprio* , le Parlement , en les vérifiant , déclara que c'étoit sans approbation de cette clause , et qu'il seroit dit au contraire que c'étoit à la réquisition du Roi que ces Bulles avoient été expédiées.

In erectionibus , dit Rebuffe sur cette matière , *et translationibus Ecclesiarum Episcopatum , rex debet consentire cum ejus intersit tanquam fundatoris*.

Aussi , dit encore Fevret à ce sujet , qui voudroit douter que le Roi ne dût jouir des mêmes Privilèges que les Patrons laïques , sans le consentement desquels il ne peut rien être innové au bénéfice de leur patronage ?

Le consentement du Roi n'est pas seul suffisant dans la *translation* des Evêchés , il faut encore celui des Métropolitains et des Evêques Suffragans , même celui des Chapitres et autres Ecclésiastiques qui peuvent y avoir quelque intérêt. Innocent III reconnoît ce droit des Evêques , à l'occasion de la Métropole qu'il s'agissoit d'établir dans la Hongrie , qui , jusqu'alors , avoit dépendu de celle de Mayence. Ce Pape , après avoir montré de quelle conséquence étoit cette demande , ajoute qu'il falloit

avoir le consentement de l'Archevêque de Mayence , Métropolitain , et celui de son Chapitre ; *Præterea convenienda et commonenda super hoc Ecclesia Moguntinensis*.

Le consentement des Peuples est encore à considérer. Une Ville pourroit avoir de légitimes motifs pour ne pas recevoir de siège Episcopal ; le défaut de moyens , pour en soutenir la dignité , en seroit un déterminant. D'ailleurs , dit Fevret , les Evêchés pourroient être éloignés l'un de l'autre d'une si grande distance , qu'il seroit nécessaire d'en établir un en quelque Cité intermédiaire ; ce qui obligeroit de prendre l'avis et le consentement des Peuples , pour savoir quelle commodité ou dommage cela pourroit causer aux uns ou aux autres. *Si multum distant Episcopatus , vel civitates inter se , debet in locis intermediis Episcopatus constitui habitâ consideratione situs , qualitatibus regionis , populorum et difficultatis viarum* , qui sont toutes circonstances qui obligent d'ouïr les peuples en telles affaires , de peur de leur donner sujet d'appeler comme d'abus.

On voit que , d'après Fevret , le refus de consentement des Peuples n'est point un refus qui doive procéder de l'autorité , mais seulement de la raison et de l'équité ; et dès cet instant , il ne peut arrêter , si d'ailleurs les deux Puissances concourent pour la *translation* des sièges.

Les *translations* des Cures et des Monastères se font par l'autorité des Evêques , qui , d'après le canon trente-sept des Apôtres , ont toute intendance et toute juridiction sur les Eglises de leurs Diocèses ; ils peuvent faire dans toutes les Paroisses de leurs ressorts tous les

changemens qu'ils jugent nécessaires et convenables ; mais ils doivent toujours se faire autoriser par le Roi et par les personnes intéressées : il en est de même des Monastères ; sans ces précautions , il y auroit lieu à l'appel comme d'abus.

Célestin III (ch. de *Eccles. ædif.*) renvoya à l'Evêque diocésain les habitans d'une Paroisse qui s'en vouloient séparer , et lui demandoient la permission de bâtir une Eglise pour leur en tenir lieu. Aussi lorsque les habitans du Faubourg Saint-Honoré à Paris , qui originairement étoient de la Collégiale de Saint-Germain-l'Auxerrois , voulurent se bâtir une Chapelle sous le titre et l'invocation de Saint-Roch , ils présentèrent leur Requête à l'Evêque , qui , par son ordonnance du 18 Août 1578 , leur permit d'ériger cette Chapelle pour leur tenir lieu de Paroisse , mais à la charge de reconnoître toujours l'Eglise de Saint Germain.

Cet usage s'est pratiqué de tout temps dans l'Eglise ; et s'il arrivoit que des Paroissiens , de leur autorité et à l'insu de leur Evêque , se fussent fait bâtir une Eglise avec les marques d'une Eglise Paroissiale , il y auroit lieu à l'appel comme d'abus , tant par l'Evêque que par le Curé de l'Eglise Paroissiale.

Fevret cite à cette occasion l'exemple de l'Evêque de Montauban. Ce Prélat ayant accordé à des Religieuses de Villemur la permission de s'établir dans l'Hôpital de Saint-Louis , les Administrateurs de cet Hôpital é mirent appel comme d'abus de l'ordonnance de l'Evêque diocésain contenant cette permission. Le Parlement de Toulouse , sans s'y arrêter , ordonna

qu'elle seroit exécutée par provision en la forme des Arrêts précédens , attendu qu'il apparoissoit , tant de l'autorité de l'Evêque diocésain que de la permission du Roi , et que d'ailleurs le peuple n'y contredisoit point.

§. II. *De la translation des personnes , et premièrement des Evêques.* Dans la primitive Eglise , tout Ecclésiastique étoit attaché à son Eglise , et les Evêques surtout. Aussi nous voyons que la *translation* d'un Evêque , d'un siège à un autre , est réprouvée par les anciens canons et par tous les Pères , lorsqu'elle est faite sans nécessité ou utilité pour l'Eglise , parce que , disent Saint Cyprien et le Pape Evariste , il se contracte un mariage spirituel entre l'Evêque et son Eglise , tellement que celui qui la quitte facilement pour en prendre une autre , commet un adultère spirituel.

Le Concile de Nicée défend aux Evêques , Prêtres et Diacres , de passer d'une Eglise à une autre ; c'est pourquoi Constantin le Grand loue Eusèbe , Evêque de Césarée , d'avoir refusé l'Evêché d'Antioche.

Le Concile de Sardique alla même plus loin ; car voyant que les Ariens méprisoient la défense du Concile de Nicée , et qu'ils passoient d'une moindre Eglise à une plus riche , Osius le Grand , qui y présidoit , y proposa que dans ce cas les Evêques seroient privés de la communion laïque , même à la mort.

Il y a un grand nombre d'autres canons conformes à ces deux Conciles.

L'Eglise Romaine étoit tellement attachée à cette discipline , que Formose fut le premier qui y contrevint , ayant passé de l'Eglise de

Porto à celle de Rome , vers la fin du 9.^e siècle , dont Etienne VII lui fit un crime après sa mort.

Jean IX fit néanmoins un canon pour autoriser les *translations* en cas de nécessité , ce qui étoit conforme aux anciens canons qui les permettoient en cas de nécessité , ou utilité pour l'Eglise.

C'étoit au Concile provincial à déterminer la nécessité ou utilité de la *translation* ; c'est ainsi qu'Eusèbe fut transféré sur le siège d'Alexandrie , et Félix sur celui d'Epheèse.

Tel fut l'usage en France jusque vers le dixième siècle. On voit en effet , par les Capitulaires de Charlemagne , que de son temps la *translation* des Evêques se faisoit par la seule autorité des Evêques , et celle des Clercs , d'une Eglise à une autre , par la permission de l'Evêque diocésain. Par la suite des temps , les Patriarches et les Primats , dans l'étendue de leur Patriarcat ou Primatie , s'arrogèrent le pouvoir de statuer sur les *translations* des Evêques d'une cité à une autre. Les Papes en usèrent de même dans leur Patriarcat , et bientôt dans toute l'Eglise Latine , en sorte que ces *translations* furent mises au nombre des causes majeures réservées au saint Siège.

Suivant le droit des Décrétales , et la discipline présente de l'Eglise , les *translations* des Evêques sont toujours réservées au Pape , et ne peuvent même appartenir aux Légats à latere , sans un indult spécial du Pape.

On observe aussi toujours que la *translation* ne peut être faite sans nécessité , ou utilité pour l'Eglise.

Il faut de plus , en France , que ces *translations* soient faites du consentement du Roi , et sur sa

nomination , et qu'il en soit fait mention dans les Bulles de provision , autrement il y auroit abus.

§. III. De la *translation* des Religieux d'un Ordre dans un autre. Dans l'origine de l'état monastique , les Religieux pouvoient passer d'un Monastère dans un autre , même d'un Ordre différent , et se mettre successivement sous la direction de différens Supérieurs.

Saint Benoît joignit au vœu d'obéissance perpétuelle , celui de stabilité , c'est-à-dire , de résidence perpétuelle dans le Monastère où les Religieux avoient fait profession.

La règle de Saint Benoît étant devenue la seule qui fût observée dans l'Occident , le précepte de stabilité devint un droit commun pour tous les Réguliers.

Cependant comme le vœu de stabilité n'avoit pour objet que de prévenir la légèreté et l'inconstance , et non pas d'empêcher les Religieux de tendre à une plus grande perfection , on leur permit de passer de leur Monastère dans un autre plus austère ; et pour cela , ils n'avoient besoin que du consentement de l'Abbé qu'ils quitoient.

Depuis l'établissement des Ordres Mendians , plusieurs Religieux de ces Ordres se retirant chez les Bénédictins , ou dans d'autres Congrégations , pour y obtenir des Bénéfices , on régla d'abord que les Mendians , ainsi transférés , ne pourroient tenir aucun Bénéfice sans une permission particulière du Pape.

Ces sortes de permissions s'accordant trop facilement , on régla dans la suite que les *translations* des Mendians dans un autre Ordre (excepté celui des Chartreux , où l'on ne possède point de Bénéfice)

ne seroient valables que quand elles seroient autorisées par un Bref exprès du Pape.

Un Religieux peut aussi être transféré dans un Ordre plus mitigé, lorsque sa santé ne lui permet pas de suivre la règle qu'il a embrassée; mais l'usage de ces sortes de *translations* est beaucoup plus moderne. On a mieux aimé affranchir totalement un Religieux infirme de l'austérité de sa règle, et lui permettre d'en choisir une plus douce, que d'admettre en sa faveur une exception continuelle, qui pourroit devenir pour les autres une occasion de relâchement.

Pour passer dans un Ordre plus austère, un Religieux doit demander la permission de son Supérieur; mais si le Supérieur la refuse, le Religieux peut néanmoins se retirer.

A l'égard des Mendians, il leur est défendu, sous peine d'excommunication, de passer dans un autre Ordre, même plus austère, sans un Bref du Pape; et il est défendu aux Supérieurs, sous la même peine, de les recevoir sans un Bref de *translation*: on excepte seulement l'Ordre des Chartreux.

Le Pape est aussi le seul qui puisse transférer un Religieux dans un Ordre moins austère, lorsque sa santé l'exige.

Le Bref de *translation* doit être fulminé par l'Official, après avoir entendu les deux Supérieurs; et si la *translation* est accordée à cause de quelque infirmité du Religieux, il faut qu'elle soit constatée par un rapport des Médecins.

Les Brefs de *translation*, pour être exécutés en France, doivent être expédiés en la Daterie de Rome, et non par la Congrégation des Cardinaux, ni par la Pénitencerie.

L'usage de la Daterie, qui est suivi parmi nous, oblige le Religieux transféré, de faire un noviciat et une nouvelle profession, lorsqu'il passe dans un Ordre plus austère, ou qu'il passe d'un Ordre où l'on ne possède pas de Bénéfice, dans un Ordre où l'on en peut tenir. Sans cette profession, il ne peut devenir membre du nouveau Monastère; c'est par elle que le nœud réciproque qui attache le Religieux à l'Ordre, et l'Ordre au Religieux, se forme et devient indissoluble. Elle est même nécessaire lorsque la *translation* se fait dans un Ordre moins austère, par la raison que le sujet a droit d'examiner si la maison lui convient, et la maison celui d'examiner si elle peut s'accommoder du sujet. On observe les mêmes règles pour la *translation* des Religieuses d'un Monastère dans un autre; c'est-à-dire, qu'elles ne peuvent passer d'un Monastère à un autre plus austère, sans avoir demandé la permission de leur Supérieure; et si celle-ci la refuse, la Religieuse ne peut sortir du premier Monastère, sans une permission par écrit de l'Evêque.

Tout ce que nous venons de dire des *translations* des Religieux, doit s'entendre des *translations* d'un Ordre dans un autre, c'est-à-dire, des cas où le Religieux change d'Observance et de Discipline, et non de celles où il change seulement de Monastère et non pas d'Observance. Cette dernière s'opère par la seule autorité des Supérieurs réguliers, sans solennité ni formalité, et elle n'exige ni noviciat ni profession. Elle a même lieu par la collation d'un Bénéfice dans un autre Monastère que celui dans lequel le Religieux avoit fait ses vœux.

Les rescrits de *translation* des Religieux , contenant dispense du Saint Siège , pour passer d'un Ordre dans un autre , ne souffrent pas d'extension , et s'interprètent comme étant de droit étroit : c'est pourquoi le Religieux simplement transféré ne peut aspirer aux Bénéfices de l'Ordre dans lequel il est passé ; il lui faut une dispense particulière et spéciale , sans laquelle la provision devient nulle. C'est ce qui a été jugé au Parlement de Paris , le 30 Juin 1642 , contre un Religieux Cordelier qui s'étoit fait transférer dans l'Ordre de Saint Augustin , et qui y avoit été pourvu d'un Prieuré qui en dépendoit , sans clause de dispense particulière pour tenir des Bénéfices de l'Ordre.

Lorsque le Religieux transféré retourne à son premier Monastère , on distingue si sa *translation* étoit dans un Monastère du même Ordre , ou si elle étoit dans un Monastère d'un Ordre différent : dans le premier cas il reprend sa place et son rang d'ancienneté , tel qu'il l'avoit avant sa *translation*. Si au contraire il est transféré dans un Monastère d'un Ordre différent , et que la *translation* ait été effectuée , il perd son rang d'ancienneté : tel est l'avis de Fevret.

C'est pourquoi , dit cet Auteur , si par quelque considération ce Religieux retournoit à son premier habit , il ne reprendroit pas son rang d'ancienneté , mais marcheroit après les reçus depuis sa *translation* ; de même qu'un Officier de quelque siège , lequel se seroit fait pourvoir de quelque office en une autre compagnie ; si , après l'avoir exercé , il retournoit au siège auquel il étoit premièrement Officier , il ne reprendroit plus le rang qu'il y tenoit , par l'argument de la Loi ,

sed si manente , ff. de precar. , sauf la limitation de la Loi 3 , de *dignit. lib. 10* , où il est dit que celui qui quitte une charge pour entrer dans le Sénat , s'il retourne au premier corps où il étoit Officier , il reprend sa première place , *idque jure singulari* ; et par la même raison , qu'un Religieux transféré à une autre religion , *ut in eâ esset prælatus , finito officio , sedebat in primo loco post prælatum in memoriam pristinæ dignitatis* : mais hors ces cas singuliers , on suit la glose de la Loi 21 , de *Decur.* qui veut que celui qui est sorti de l'Ordre des Décurions , *si fuerit restitutus , eundem Ordinem non retineat quem prius habebat , sed quem tunc adipiscitur cum novus in Ordinem reddit.* (Extrait du *Dict. de Jurisprudence.*)

TRANSLATION des Reliques d'un Saint. L'usage de transporter d'un lieu à un autre les Reliques d'un Martyr , ou d'un autre Saint dont on chérissoit la mémoire , est venu d'un sentiment très-naturel et très-religieux. Lorsqu'un Saint Evêque avoit souffert la mort pour Jésus-Christ dans un lieu éloigné de son siège , il n'est pas étonnant que ses ouailles aient désiré de posséder ses Reliques , aient demandé que du lieu de son martyre elles fussent portées dans son Eglise. Ainsi , l'an 107 , les restes des os de Saint Ignace , martyrisé à Rome , furent transportés dans sa Ville épiscopale d'Antioche , et reçus par les Fidèles , *comme un trésor inestimable* , suivant l'expression des actes de son martyre. Or , à cette époque il y avoit certainement encore dans cette Eglise un bon nombre de Chrétiens qui avoient été instruits dans la Foi par les Apôtres mêmes.

Lorsqu'un Laïque avoit reçu la même couronne, le respect et l'amour inspiroient le même empressement à ses concitoyens ; et quoique l'on en puisse dire, c'est un effet naturel de la vénération qu'inspire la vertu.

Ce zèle augmenta, lorsque l'on vit qu'il se faisoit des miracles au tombeau des Martyrs ; on regarda leurs Reliques comme un gage assuré des faveurs du Ciel, et dans chaque Eglise on fut jaloux de s'en procurer. Dans la suite des temps, lorsque les Barbares firent des incursions dans nos provinces, brûlèrent les Eglises et les Reliques des Saints, l'on s'empessa de dérober à leur fureur ces précieux dépôts, on les porta dans des lieux où l'on avoit lieu de penser que les Barbares ne pénétreroient pas, surtout dans les Monastères écartés. Il y a plusieurs exemples de Reliques ainsi portées de l'un des bouts de la France à l'autre ; quelques-unes furent ensuite reportées dans les lieux où elles avoient reposé d'abord.

Quand on examine cet usage sans prévention, l'on n'y voit rien que de louable ; mais ce n'est point ainsi que l'ont envisagé les Protestans. Obstinés à soutenir que le culte des Reliques des Saints est une superstition imitée des Païens, ils ont trouvé beau, lorsqu'ils avoient les armes à la main, de suivre l'exemple des Barbares, de fouiller dans les tombeaux des Saints, d'en enlever les ornemens, de profaner et de brûler les Reliques ; leurs Ecrivains ont ensuite déployé leur éloquence pour justifier ces excès, et pour jeter du ridicule sur toutes les pratiques des Catholiques à cet égard.

Basnage, *Hist. de l'Eglise*,

l. 18, chap. 14, s'est beaucoup étendu sur ce sujet, il a fait tous ses efforts pour prouver que pendant les trois premiers siècles on ne s'étoit point avisé de toucher aux tombeaux des Martyrs, d'en tirer leurs os, ni de les placer dans les Eglises ou sur les autels ; que cet abus n'a commencé que vers la fin du quatrième siècle, et que ce sont les Ariens qui ont le plus contribué à l'introduire. Au mot SAINT, §. 3, nous avons réfuté cette imagination ridicule ; aux mots MARTYRS et RELIQUES, nous avons fait voir que leur culte est aussi ancien que le Christianisme, et que dès le commencement ç'a été une espèce de profession de foi de la résurrection future. S'il s'y est glissé des abus dans les siècles d'ignorance, ils n'ont jamais été aussi grands ni aussi fréquens que les Protestans le prétendent, et il en est résulté beaucoup plus de bien que de mal. Une infinité de pécheurs ont été pénétrés de componction en visitant le tombeau des Saints, Dieu y a souvent récompensé par des miracles la Foi des Fidèles, ils y ont reçu du soulagement dans leurs maux ; la fureur même des Barbares a respecté plus d'une fois ces sanctuaires de la piété. Quoi que l'on en dise, il est bon que les enfans de l'Eglise conservent ces objets de consolation et de confiance, desquels ses ennemis se sont volontairement privés.

TRANSMIGRATION des âmes. Plusieurs anciens Philosophes, comme Empédocle, Pythagore et Platon, avoient imaginé que les âmes, après la mort, passaient du corps qu'elles venoient de quitter, dans un autre corps, afin d'y être purifiées avant de parvenir à l'état de

béatitude. Les uns pensoient que ce passage se faisoit seulement d'un corps humain dans un autre de même espèce ; d'autres soutenoient que certaines âmes entroient dans le corps d'un animal ou dans celui d'une plante. Cette *transmigration* étoit nommée par les Grecs *métempsychose* et *métensomatose*. C'est encore aujourd'hui un des principaux articles de la croyance des Indiens.

Nous n'avons aucun intérêt à rechercher l'origine de cette vision , ni la manière dont elle est venue à l'esprit des Philosophes ; les conjectures des savans sur ce point ne s'accordent pas ; mais nous nous trouvons obligés de faire voir que cette erreur n'est fondée sur aucun principe certain , ni sur aucun des dogmes de la Foi chrétienne , qu'il est faux que plusieurs Docteurs Chrétiens l'aient adoptée , ni qu'elle soit plus raisonnable que le sentiment de l'Eglise Catholique touchant le purgatoire , ou la purification des âmes après la mort. On voit assez par quel motif quelques Protestans ont trouvé bon d'avancer tous ces paradoxes.

Peu nous importe encore de savoir si parmi les Juifs les Phariséens ont cru la *transmigration* des âmes , si c'est encore aujourd'hui un des dogmes des Cabalistes , si ç'a été l'opinion commune des Egyptiens , ou seulement celle de quelques-uns de leurs Philosophes ; nous nous bornons à examiner si elle a pu être tirée de quelque vérité contenue dans la révélation , et si elle a contribué en quelque chose à corrompre la pureté de la Foi dans l'Eglise Chrétienne , comme certains critiques le prétendent.

Beausobre est celui de tous les Protestans qui a poussé le plus loin

la témérité sur ce sujet , *Hist. du Manich.* l. 7 , c. 5 , §. 5 , t. 2 , p. 492. Il soutient , 1.^o qu'Origène a cru la *transmigration* des âmes , qu'il a seulement douté si celles des pécheurs passent du corps d'un homme dans celui d'un animal. Il cite en preuve le témoignage d'un Auteur anonyme dans Photius , qui accuse Origène d'avoir pensé que l'âme de notre Sauveur étoit celle d'Adam , et celui de S. Jérôme , *Epist.* 94 *ad Avitum*.

Quant au premier de ces témoins , Beausobre se rend d'abord coupable d'imposture. L'anonyme dont parle Photius , *Cod.* 117 , étoit un Apologiste , et non un accusateur d'Origène ; il avoit entrepris de le défendre sur quinze chefs d'accusation , dont le 4.^e étoit d'avoir soutenu que les âmes de quelques hommes passent après leur mort dans le corps des brutes , et le 6.^e d'avoir dit que l'âme de Jésus-Christ étoit celle d'Adam. Que cet Auteur ait réussi ou non à justifier Origène , cela ne fait rien à la question ; il en résulte seulement que les anciens ennemis de ce Père n'ont épargné aucune calomnie pour le noircir.

S. Jérôme n'accuse point Origène d'avoir assuré que l'âme des pécheurs en général peut passer dans le corps des brutes , mais d'avoir dit qu'à la fin du monde un Ange , une âme , un démon peut devenir une brute *et le désirer* , dans la violence des tourmens et des ardeurs du feu qu'il endure. Il est donc ici question d'un damné , et non d'un autre pécheur , et il est à croire qu'Origène avoit seulement dit qu'un damné *peut désirer* le sort d'une brute ; et non qu'il peut l'obtenir. On sait assez que S. Jérôme n'a pas toujours pris la peine de

vérifier les passages cités par les ennemis d'Origène. D'ailleurs, il avoue qu'Origène ajoutoit : « Tout » ceci ne sont point des dogmes, » mais des doutes et des conjectures » hasardées, pour ne rien passer » sous silence. » *S. Hieron.* t. 4, col. 762 et 763. Enfin, Beausobre convient que ces passages allégués par S. Jérôme ne se trouvent plus dans Origène; sur quoi donc fondé ose-t-il avancer *qu'il est certain et qu'il n'y a nul doute que ce Père n'ait admis la transmigration des âmes ?*

C'est le contraire qui est certain, et Beausobre n'est pas pardonnable de l'avoir dissimulé. En effet dans huit ou dix endroits de ses ouvrages, Origène a formellement réfuté non-seulement les Philosophes qui prétendoient que l'âme d'un homme peut passer dans le corps d'un animal, mais encore ceux qui supposent qu'elle peut entrer dans le corps d'un autre homme. Il dit que ce dernier sentiment est contraire à la Foi de l'Eglise, qu'il n'est ni enseigné par les Apôtres, ni révélé dans l'Ecriture, qu'il est même opposé à plusieurs passages de l'Evangile, et il cite ces passages, t. 13, *in Matt.* n. 1, etc.; on en verra quelques-uns ci-après. Il est donc faux qu'Origène n'ait pas cru que le dogme de la métempsycose *blessât en aucune sorte les fondemens de la Foi*, comme il plaît à Beausobre de l'assurer. Mais en copiant dans Huet tout ce qu'il a dit au désavantage de ce Père, il a laissé de côté ce qui sert à le justifier, *Origénian.* l. 2, q. 6, n. 19 et 20.

La même accusation intentée contre Synésius est également injuste. Cet Evêque dit dans ses *Poésies*, *hymn.* 3, v. 725 : « O Père, » accordez que mon âme réunie à

» la lumière, ne soit plus plongée » dans les ordures de la terre ! » pour changer le sens, Beausobre a mis, *replongée*.

Enfin il cite Chalcidius; mais on sait que c'étoit un Philosophe Ecclésiastique du 4.^e siècle, entêté du système de Platon, qui a donné beaucoup plus de preuves d'attachement au Paganisme qu'au Christianisme; il ne mérite donc pas d'être placé parmi les Philosophes Chrétiens *d'un grand mérite et d'une haute vertu*, qui, selon Beausobre, ont enseigné le dogme de la *transmigration* des âmes. Voilà déjà trois ou quatre infidélités qui ne font pas honneur à l'accusateur des Pères.

2.^e Pour en pallier la turpitude, il prétend que les principes sur lesquels étoit fondée l'opinion de la métempsycose, n'avoient rien de fort déraisonnable; elle tira, dit-il, son origine, de l'hypothèse de la préexistence des âmes, comme M. Huet l'a prouvé.

Nous avouons que M. Huet l'a dit, mais nous nions qu'il l'ait prouvé, et nous défions son copiste de nous montrer aucune liaison entre ces deux erreurs; jamais les Pères de l'Eglise ne l'ont aperçue. En effet, quand il seroit vrai que l'âme a existé avant le corps, il s'ensuivroit seulement qu'elle peut exister encore sans lui après la mort, et non qu'elle doit entrer dans un autre corps.

3.^e L'une et l'autre de ces deux opinions, continue notre Critique, parurent nécessaires pour maintenir l'immortalité de l'âme. Autre fausseté; aucun des Pères n'a connu cette nécessité. Convaincus de l'immortalité de l'âme par la révélation, ils n'ont eu besoin ni de deux erreurs, ni d'une fausse logique pour soutenir ce Dogme. Dès que l'Ecriture-

Sainte nous apprend que Dieu a créé l'âme immortelle, qu'importe qu'il lui ait donné l'être avant de former le corps, ou en même temps; qu'après sa séparation du corps elle entre dans un autre, ou qu'elle aille incontinent recevoir la récompense ou la punition qu'elle a méritée? Si un Philosophe nioit tout à la fois l'immortalité de l'âme, sa préexistence, et sa *transmigration*, nous voudrions savoir lequel de ces trois points il faudroit prouver d'abord, afin d'en conclure les deux autres.

4.° Beausobre ajoute que la nécessité de la purification des âmes, avant d'être reçues dans le Ciel, est un sentiment qui ne fait point de déshonneur à la raison; il a paru conforme à l'Ecriture, il a été embrassé par plusieurs Pères, mais il a fourni à la superstition le prétexte d'inventer le Purgatoire.

Il est fort singulier de voir un protestant zélé reconnoître la justesse et la solidité du principe sur lequel est fondé le dogme du Purgatoire, pendant que ses pareils ont fait des Livres pour prouver que ce principe est faux et contraire à l'Ecriture-Sainte. Mais pour ne pas paroître infidèle à sa secte, il soutient que le Purgatoire des Philosophes, qui consistoit dans la *transmigration* des âmes, l'emporte infiniment sur celui de l'Eglise Romaine et du côté de la raison, et par l'ancienneté, et par la pluralité des suffrages; qu'il vaut mieux à tous égards, et qu'il ne pouvoit pas produire les mêmes abus.

A toutes ces absurdités nous répondons d'abord qu'en fait de dogmes révélés la raison n'a rien à y voir; ce n'est point à elle de juger s'ils sont vrais ou s'ils sont faux; tout ce qui est clairement révé-
lé est clairement vrai, tout ce qui

est opposé à la révélation est nécessairement faux: vouloir en juger par une autre méthode, c'est établir le Déisme. Voyez EXAMEN. Or, le Purgatoire catholique est enseigné dans l'Ecriture-Sainte, nous l'avons prouvé dans son lieu, et la *transmigration* des âmes y est contredite. Nous lisons dans S. Luc, c. 16, §. 22, que le pauvre Lazare mourut et fut porté par les Anges dans le sein d'Abraham, que le mauvais riche après sa mort fut enseveli dans l'Enfer, lieu de tourmens; ces deux âmes ne passèrent donc point dans d'autres corps. Voilà ce qui a fondé les décrets du deuxième Concile de Lyon et de celui de Florence, par lesquels il est décidé que la récompense des justes et la punition des méchants ne sont point retardées jusqu'au jugement dernier. L'hypothèse des *transmigrations* est opposée à ce qui est dit dans l'ancien et le nouveau Testament des résurrections miraculeuses; dans cette hypothèse, pour ressusciter un homme, il auroit fallu en tuer un autre. Il s'ensuivroit qu'aucun pécheur ne seroit damné, parce que tous seroient purifiés par des *transmigrations*; Jésus-Christ dit au contraire que les méchants iront au supplice éternel, et les justes à la vie éternelle. Matt. c. 25, §. 46. Origène a très-bien vu cette conséquence, tom. 13, in Matt. n. 1.

En second lieu, l'antiquité ne donne aucun poids aux erreurs, mais elle rend la vérité plus respectable; or, la Foi des Patriarches qui désiroient et qui espéroient de dormir avec leurs pères, Gen. c. 47, §. 30, est beaucoup plus ancienne que les rêveries des Philosophes transplantateurs des âmes. Après bien des *transmigrations*,

ceux-ci ne pouvoient rien espérer de mieux que d'être absorbés dans l'essence divine, où ils ne sentiraient plus rien.

La pluralité des suffrages prouve encore moins, et elle est ici fausement supposée; la métempsychose n'a pour elle que le suffrage des Philosophes Païens et des Indiens, le Purgatoire a celui des Écrivains sacrés des Juifs, des Pères et de toute l'Eglise Catholique.

Enfin il est faux que ce dogme ait produit d'aussi mauvais effets que l'erreur précédente. La *transmigration* des âmes admise par les Indiens leur fait envisager les maux de cette vie, non comme une épreuve utile à la vertu; mais comme la punition des crimes commis dans un autre corps; n'ayant aucun souvenir de ces crimes, leur croyance ne peut servir à leur en faire éviter aucun. Elle fait condamner les veuves à un célibat perpétuel, elle inspire de l'horreur pour la *caste* ou la tribu des *Parias*, parce que l'on suppose que ce sont des hommes qui ont commis des crimes affreux dans une vie précédente. Elle donne aux Indiens plus de charité pour les animaux même nuisibles que pour les hommes, et une aversion invincible pour les Européens, parce qu'ils tuent les animaux et en mangent la viande. La multitude des *transmigrations* fait envisager les récompenses de la vertu dans un si grand éloignement, que l'on n'a plus le courage de les mériter, etc. Au mot PURGATOIRE, nous avons fait voir que ce dogme n'a jamais produit les mauvais effets que les Protestans lui attribuent.

Si l'on demande à quel dessein Beausobre a rassemblé tant d'impostures et tant d'absurdités à ce

sujet, il l'a fait assez connoître; il vouloit, aux dépens des Pères de l'Eglise et des Catholiques, justifier les Manichéens et les autres Hérétiques qui ont enseigné la *transmigration* des âmes.

Les Juifs ont appelé *transmigration de Babylone*, leur retour dans la Judée après la captivité; mais il est faux qu'ils aient fait, du dogme que nous venons de réfuter, la base de leur Religion, comme quelques demi-Philosophes, très-mal instruits, l'ont dit au hasard, dans des relations récentes, en parlant des Indiens.

TRANSSUBSTANTIATION.

Voyez EUCHARISTIE, §. 2.

TRAPPE, célèbre Abbaye de l'étroite observance de Cîteaux, située dans le Perche, aux confins de la Normandie, à quatre lieues de Mortagne vers le Nord. Elle fut fondée l'an 1140, sous le Pontificat d'Innocent II et sous le règne de Louis VII, par Rotrou, Comte du Perche, et fut d'abord de l'Ordre de Savigny. L'an 1148, cet Ordre se réunit à celui de Cîteaux, à la sollicitation de Saint Bernard. Cette maison fut d'abord distinguée par la sainteté de ses Religieux; quoiqu'elle eût été saccagée plusieurs fois par les Anglois pendant les guerres que nous avions pour lors avec eux, les Moines eurent le courage d'y demeurer encore pendant quelque temps; enfin la continuité du danger auquel ils étoient exposés les en fit sortir. La guerre ayant cessé, ils y revinrent tous; mais ils avoient eu le temps de se relâcher dans le monde, et de perdre leur première ferveur. En 1526 la *Trappe* eut des Abbés commendataires; en 1662 l'Abbé

Armand-Jean le Bontillier de Rancé qui la possédoit, entreprit d'y mettre la réforme, et il en vint à bout; il y rétablit l'étroite observance de la règle de S. Bernard, en l'embrassant lui-même, et depuis ce temps-là elle s'y est soutenue jusqu'à nos jours. Si l'on veut voir un détail abrégé et très-édifiant de la vie de ces Religieux, on le trouvera dans les *Vies des Pères et des Martyrs*, t. 3, p. 722, *Vie de S. Robert, Abbé de Molesme*.

Comme leur règle est très-austère, les Epicuriens de notre siècle, copistes des Protestans, ont fait ce qu'ils ont pu pour en empoisonner les motifs, et pour en faire craindre les effets. Ils ont dit que la *Trappe* est la retraite de ceux qui ont commis de grands crimes dont les remords les poursuivent, ou qui sont tourmentés par des vapeurs mélancoliques et religieuses. Quand cela seroit vrai, on devroit encore leur applaudir; il est mieux d'expier les crimes que d'y persévérer; ceux qui ont succombé aux dangers du monde font bien de s'en éloigner, et il n'est pas nécessaire que les mélancoliques ennuiant la société. Mais c'est une pure calomnie. La plupart de ceux qui se retirent à la *Trappe* sont des hommes qui ont mené dans le monde une vie très-régulière, et qui se sentent appelés de Dieu à en embrasser encore une plus parfaite. La paix, la sérénité, la douceur, la charité qui règnent parmi ces Cénobites, ne sont pas des marques de mélancolie ni d'un caractère sauvage.

Ce sont, dit-on encore, des hommes qui ont de Dieu des idées terribles, qui se figurent qu'il aime à voir souffrir ses créatures, qui oublient sa miséricorde, et qui

semblent se défier des mérites de Jésus-Christ. S'ils avoient ces idées, ils se livreroient au désespoir comme les malfaiteurs. C'est au contraire parce qu'ils comptent sur la miséricorde de Dieu et sur les mérites de Jésus-Christ, qu'ils embrassent une vie pénitente, puisque sans ces mérites elle ne serviroit de rien; mais ils se souviennent que pour avoir part à sa gloire il faut souffrir avec lui, *Rom. c. 8, v. 17; 2 Cor. c. 1, v. 7; Philipp. c. 3, v. 10; 1 Petri, c. 4, v. 13*, etc. Ils ont une très-grande idée de la miséricorde de Dieu, puisqu'ils l'implorent non-seulement pour eux-mêmes, mais pour tous les pécheurs, et qu'ils prient pour ceux mêmes qui leur insultent et les calomnient. Dans les pratiques d'une mortification et d'une solitude continuelles, ils trouvent la paix qu'ils n'ont pu goûter dans le tumulte et dans les plaisirs du monde; délivrés des passions qui sont la source de presque toutes nos peines, ils vivent sans trouble et meurent avec confiance. La plupart de ceux qui les ont vus de près ont été tentés de les imiter.

On dit enfin que ces Religieux pratiquent des austérités qui abrègent la vie et font injure à la Divinité. Cependant il se trouve beaucoup de vieillards à la *Trappe*; et à Sept-Fonds, où l'on vit de même, il y a moins de malades qu'ailleurs; il en meurt moins à proportion par l'excès des austérités, qu'il n'en périt ailleurs par les suites de l'intempérance, de la débauche, d'un régime absurde et contraire à la nature. Ce n'est point la pénitence qui fait injure à Dieu, puisqu'elle le suppose miséricordieux, c'est plutôt l'épicuréisme spéculatif et pratique des Philosophes qui se

persuadent que Dieu ne fait aucune attention à la conduite de ses créatures, qu'il voit d'un œil égal le vice et la vertu. Pendant qu'ils travaillent à corrompre l'univers entier, il est bon qu'il y ait encore des asiles où la fragilité humaine puisse se réfugier, et des hommes qui prouvent par leur exemple que la nature se contente de peu, et que les vertus des anciens Solitaires ne sont pas des fables.

Il faut que ce genre de vie ne soit pas si terrible, puisque les deux Monastères dont nous venons de parler sont toujours fort nombreux, et que des filles ont le courage d'embrasser la même règle. On sait que les Religieuses des Clairats qui sont sous la direction de l'Abbé de la *Trappe*, imitent la solitude, le silence, le travail, la pauvreté, les mortifications des Religieux.

TRAVAIL. Voyez OISIVETÉ.

TRENTE (Concile de). Le Concile tenu dans cette ville d'Italie est le dix-huitième et le dernier des Conciles généraux, il commença l'an 1545, sous le Pontificat de Paul III, il continua sous ceux de Jules III et de Paul IV, et finit sous celui de Pie IV, l'an 1563. Jamais Concile ne fut assemblé pour un sujet plus important; il ne s'agissoit pas seulement de condamner une ou deux hérésies, mais de proscrire la multitude des erreurs que les Protestans avoient répandues dans une grande partie de l'Europe, d'y expliquer la croyance de l'Eglise Catholique sur les divers points de doctrine qui étoient contestés, de justifier son culte que les Hérétiques traitoient de superstition et d'idolâtrie,

enfin de réformer les abus qui s'étoient introduits dans la discipline pendant les siècles précédens. Aussi jamais Assemblée Ecclésiastique ne fut plus célèbre; plus de deux cent cinquante Evêques ou Prélats des différentes nations Catholiques, les plus savans Théologiens, les plus habiles Jurisconsultes, les Ambassadeurs des divers Souverains y assistèrent.

Quand on en examine les décrets sans prévention, l'on reconnoît qu'ils ont été formés avec toute la clarté, la précision et la sagesse possibles, après les discussions et les examens les plus exacts faits par les Théologiens et les Canonistes. Ceux qui regardent le dogme sont fondés sur l'Ecriture-Sainte et sur la tradition, sur le sentiment des Pères, sur les décisions des Conciles précédens, sur la croyance constante et universelle de l'Eglise. Les réglemens de discipline, après avoir excité d'abord des réclamations, ont été pour la plupart adoptés par les Souverains Catholiques; un grand nombre sont observés parmi nous, en vertu des ordonnances de nos Rois; la prévention et l'attachement aux anciens usages, ont cédé peu à peu à la sagesse qui les a dictés.

On conçoit aisément que les Protestans n'ont rien omis pour décrier la conduite et les décisions d'un Concile qui les a condamnés; mais leur procédé à cet égard met au grand jour l'esprit dont ils ont toujours été animés. Lorsque Luther eut été censuré par Léon X en 1520, il appela de cette sentence au Concile général. En 1530, les Princes Luthériens d'Allemagne présentèrent à la Diète d'Augsbourg leur confession de Foi, dans

laquelle ils appeloient de nouveau à la décision du Concile. Jusqu'en 1540 ils ne cessèrent de déclamer contre le Pape, parce qu'il ne se pressoit pas assez de convoquer le Concile. Mais à peine la Bulle de convocation eut-elle été donnée l'an 1542, que Luther publia divers écrits pour prévenir ses partisans, et pour les indisposer d'avance contre tout ce qui pourroit y être décidé. En 1547, après les sept premières sessions, Calvin composa son *Antidote contre le Concile de Trente*, dans lequel il déclama avec toute la fougue et l'indécence que Luther auroit pu se permettre, s'il avoit encore vécu. En 1549, dans une seconde Diète d'Augsbourg, lorsque l'on demanda aux Princes Luthériens s'ils se soumettroient aux décrets du Concile, Maurice, Electeur de Saxe, ne promit d'y acquiescer que sous trois conditions, savoir, 1.^o que l'on discuteroit de nouveau les points de doctrine qui avoient été déjà décidés; 2.^o que les Théologiens Luthériens seroient admis à cette assemblée, qu'ils y auroient voix délibérative, et que leurs suffrages seroient comptés avec ceux des Evêques; 3.^o que le Pape n'y présideroit plus ni par lui-même ni par ses Légats. L'on prit avec raison cette réponse pour un refus formel.

En effet, l'an 1560, lorsque Pie IV eut donné la Bulle qui ordonnoit la reprise et la continuation des séances du Concile de *Trente*, les Princes Luthériens d'Allemagne publièrent leurs griefs contre les décrets de ce Concile et les raisons qu'ils avoient de les rejeter. Elles sont rassemblées dans un ouvrage qui parut pour lors en Allemand, et qui ensuite a été tra-

duit en Latin sous ce titre : *Concilii Tridentini decretis opposita gravamina*. Depuis ce temps-là ces mêmes griefs ont été répétés par une foule d'Auteurs Protestans et par leurs copistes, Heidogger, *Anatome Concilii Trident.*; par Basnage, *Hist. de l'Eglise*, l. 7, c. 5; par Mosheim, *Hist. Ecclés.* seizième siècle, sect. 3, 1.^{re} part. c. 1, §. 23; par son traducteur, et par d'autres Anglois; par Fra-Paolo dans son *Histoire du Concile de Trente*, et dans les Notes de Le Courayer sur cette Histoire, etc.

On sait d'abord que Fra-Paolo étoit un Religieux Vénitien de l'Ordre des Servites, qui étoit Protestant dans le cœur, qui avoit des ressentimens personnels contre la Cour de Rome, qui en exhalant sa bile contre le Concile de *Trente*, crut faire sa cour au sénat de Venise brouillé pour lors avec Paul V. Lorsque ce différend eut été terminé par la médiation d'Henri IV, l'Auteur n'osa faire imprimer son Livre en Italie, il le remit à Marc-Antoine de Dominis, autre apostat, qui alla le faire imprimer en Angleterre. Pour réfuter cette Histoire, le Cardinal Pallavicini en fit une autre plus sincère et justifiée par les actes originaux du Concile, elle parut vers l'an 1665. Le Courayer, autrefois Chanoine Régulier de Sainte Geneviève, retiré aussi en Angleterre, y fit réimprimer en Français l'Histoire de Fra-Paolo avec des notes aussi peu orthodoxes que le texte; il étoit déjà connu par d'autres ouvrages qui avoient attiré sur lui sa condamnation par le Clergé de France. Cette Histoire et les notes ont été réfutées dans un ouvrage intitulé : *L'honneur de l'Eglise Catholique et des Souverains Pontifes défendu*

contre l'Histoire du Concile de Trente, par Fra-Paolo, et les notes du P. Le Courayer, 2 vol. in-12, imprimé à Nancy en 1742, et que l'on attribue à D. Gervaise, ancien Abbé de la Trappe. Ce Livre auroit été plus recherché, s'il étoit écrit en meilleur style, avec moins d'humeur et plus de précision, mais le fond en est solide. Une partie des plaintes des Protestans a été aussi réfutée dans l'Histoire de l'Eglise Gallicane, l. 53 et 54, an. 1545 et suiv. Il y a lieu de regretter que cette Histoire n'ait pas été continuée jusqu'à la fin du Concile.

Quoi qu'il en soit, voici les griefs allégués par les Protestans, tels que nous avons pu les recueillir dans les divers ouvrages dont nous venons de parler.

Ils disent, 1.^o que le Pape n'a aucun droit de convoquer les Conciles, ni d'y présider; qu'il s'étoit rendu suspect, en condamnant les Protestans d'avance; que c'étoit à l'Empereur d'assembler le Concile dont on avoit besoin; qu'il falloit le tenir en Allemagne, où étoit le principal foyer des disputes.

Réponse. Au mot CONCILE, nous avons fait voir que depuis que le Christianisme est établi chez différentes Nations et dans divers Royaumes, le Pape en qualité de Chef et de Pasteur de l'Eglise universelle, peut légitimement et convenablement convoquer un Concile général; peu importe que les Protestans lui contestent ce droit, dès que l'Eglise Catholique le lui accorde. Aucun Souverain particulier ne peut se l'attribuer. La cause des Protestans n'intéressoit pas l'Allemagne seule, elle concernoit toute l'Eglise, leurs erreurs faisoient le plus grand bruit en France; ils

avoient fait des efforts pour les introduire en Espagne et en Italie; bientôt elles pénétrèrent en Angleterre et en Hollande. Quand l'Empereur auroit convoqué un Concile en Allemagne, comment auroit-on pu engager les Evêques et les Théologiens des autres contrées de l'Europe à y assister? Les Souverains s'y seroient opposés avec raison. En condamnant et en excommuniant Luther avec tous ses adhérens, Léon X avoit fait son devoir, Luther lui-même avoit appelé à ce jugement, et toute l'Eglise avoit applaudi à la sentence du Pape; mais les Protestans, déjà fiers de leur multitude et de leurs forces, se croyoient en droit de tenir tête à l'Eglise Catholique.

2.^o Le Concile de Trente n'a pas été général ou œcuménique, il n'a jamais été composé que d'un petit nombre d'Evêques presque tous Italiens et dévoués au Pape; les Protestans n'y ont pas été entendus, ils ne pouvoient même s'y rendre en sûreté, malgré les sauf-conduits qu'on leur accordoit, parce qu'il est décidé dans l'Eglise Romaine que l'on n'est pas obligé de garder la foi aux Hérétiques.

Réponse. Ce Concile a été véritablement œcuménique, puisque les Bulles de convocation et de continuation étoient adressées à tous les Evêques, à tous les Souverains, en un mot, à toute l'Eglise. La plupart des Evêques étoient chargés de la procuration de leurs confrères, parce qu'il ne s'agissoit pas de créer une nouvelle doctrine, mais de rendre témoignage de ce qui étoit déjà cru et professé dans les Eglises des différentes Nations. Osera-t-on soutenir que le Cardinal de Lorraine, le Cardinal Polus, les Evêques Espagnols les plus célèbres, etc.,

etc., n'étoient pas en état d'attester ce qui étoit cru, prêché et professé en France, en Angleterre et en Espagne, avant que Luther fût venu au monde ? Quand ils auroient pu l'ignorer, du moins les Théologiens les plus habiles qu'ils avoient amenés avec eux ne l'ignoroient pas. Pour connoître les sentimens, les preuves, les objections des Protestans, il n'étoit plus nécessaire de les entendre, on avoit sous les yeux leurs Livres, ils en avoient inondé l'Europe entière, plusieurs Princes d'Allemagne avoient envoyé au Concile leur profession de Foi, qui avoit été dressée par leurs Théologiens. On n'y a jugé personnellement ni Luther, ni Zwingle, ni Calvin, ni aucun autre sectaire, on a prononcé sur les erreurs contenues dans leurs écrits, elles y sont encore, ces titres subsistent toujours et justifient la censure du Concile : si depuis ce temps-là les Protestans ont changé de croyance, les Pères de *Trente* n'étoient pas obligés de le prévoir. Suivant leur prétention il auroit fallu entendre non-seulement les Luthériens, mais les Anabaptistes, les Zwingliens, les Mélanctoniens, les Calvinistes, etc.; nous n'ajoutons pas les Anglicans, leur religion n'étoit pas encore née. Qu'auroit-on pu décider au milieu de cette cohue de disputeurs, qui n'ont jamais pu s'entendre ni s'accorder lorsqu'ils se sont assemblés pour comparer leur doctrine ? Le Concile de *Trente* n'en a pas établi une nouvelle, il a rendu témoignage de ce qui étoit déjà cru dans l'Eglise Catholique avant cette époque; cette Foi est encore la même, et elle ne changera jamais. Au mot HUSSITES, nous avons réfuté la calomnie des Protestans au sujet des sauf-con-

duits et de la foi donnée aux Hérétiques. Après avoir déclaré cent fois à la face de l'Europe entière qu'il n'y a point d'autre règle de Foi que l'Ecriture-Sainte, qu'aucun Concile n'a le droit de décider de la doctrine, et que personne n'est obligé de se soumettre à ses décrets; après avoir protesté d'avance contre tous ceux qui se feroient à *Trente*, nos adversaires n'ont-ils pas bonne grâce de se plaindre de n'avoir été ni appelés ni entendus au Concile ?

3.° Les opinions n'y étoient pas libres, le Pape y dominoit despotiquement par ses Légats; les Italiens tous dévoués au Pape subjugoient les autres, les Evêques étoient ordinairement réduits à dire leur avis par un *placet*. A proprement parler ç'a été un Concile du Pape, et non une assemblée de l'Eglise. Les disputes y furent souvent poussées jusqu'à l'indécence et à la violence, c'étoit une cohue dans laquelle on ne s'entendoit pas.

Réponse. La contradiction entre ces deux reproches est déjà sensible; s'il y eut quelquefois trop de chaleur dans les disputes, tout le monde avoit donc la liberté d'y dire son avis; mais les Protestans et leurs copistes qui ont voulu tout brouiller, ont confondu les examens dans lesquels on prenoit l'avis des Théologiens, et où on leur permettoit de disputer, les Congrégations dans lesquelles les Légats recueilloient les suffrages des Evêques, et où les décrets étoient rédigés à la pluralité des voix, et les sessions dans lesquelles ces décrets étoient lus et publiés. Qu'il y ait eu souvent trop de vivacité dans la manière dont certains Théologiens soutenoient leur sentiment, cela

est très-probable, c'est un défaut qui n'a que trop souvent paru dans les disputes des Protestans, aussi-bien que dans celles des Catholiques, et duquel les premiers sont convenus plus d'une fois. Il leur sied donc très-mal d'en faire un reproche à ceux du Concile de *Trente*. Mais que dans les Congrégations, où il s'agissoit de rédiger les décisions, les Evêques n'aient pas osé dire ce qu'ils pensoient, qu'ils aient été gênés par la crainte de déplaire au Pape ou à ses Légats, c'est une supposition non-seulement fautive, mais absurde. Qu'importoit à l'autorité du Pape qu'un dogme quelconque fût décidé d'une manière ou d'une autre ? Le Pape, les Légats, les Evêques étoient tous Catholiques sans doute ; ils avoient donc tous le même intérêt, ou plutôt la même obligation de veiller à ce que la croyance Catholique ne fût altérée en rien, et que le dogme fût conservé et exprimé tel qu'il étoit. Si donc l'intérêt du Pape étoit capable d'intimider les Evêques, ce ne pouvoit être que dans les matières de discipline, dans lesquelles le Pape vouloit conserver le même degré d'autorité dont il avoit joui jusqu'alors, le pouvoir de disposer des bénéfices, de restreindre la juridiction des Evêques, de dispenser des Canons, etc. Cependant il est prouvé, soit par les actes du Concile, soit par les relations des Ambassadeurs, soit par les aveux de *Fra-Paolo* et de son commentateur, que les Evêques de France et d'Espagne opinèrent souvent sur ces matières avec une fermeté qui devoit déplaire beaucoup à la Cour de Rome et aux Ultramontains. Quand ils auroient été plus complaisans ou plus timides sur ce point, le Pape

n'y auroit rien gagné, puisque les réglemens de discipline qui ont paru trop favorables à son autorité n'ont point été reçus en France, non plus que dans quelques autres Royaumes, comme nous le verrons ci-après.

Dans les sessions où les Légats demandoient l'avis des Pères par le mot, *placetne vobis* ? il n'étoit question ni de dogme ni de discipline, mais de fixer le jour de la session prochaine, d'interrompre ou de continuer les sessions, etc. Nous défions les détracteurs du Concile de citer un seul article de doctrine sur lequel les Evêques aient opiné par un simple *placet*, ou sur lequel les Théologiens aient continué de disputer, après qu'il avoit été examiné, décidé à la pluralité des voix, rédigé par écrit et publié par une session.

4.^o Le très-grand nombre des Evêques étoient non-seulement des ignorans, mais des hommes vicieux, coupables de simonie, d'abus dans la possession et l'administration des bénéfices, de taxes et d'exactions, à l'égard des Fidèles, et d'autres désordres qui les avoient rendus odieux. Les Théologiens qui les guidoient n'étoient que de plats scholastiques qui n'avoient étudié ni l'Ecriture-Sainte, ni la tradition, ni la morale chrétienne.

Réponse. La ressource ordinaire des plaideurs condamnés par un Tribunal quelconque, est de calomnier leurs Juges. Il est constant qu'un grand nombre des Pères du Concile de *Trente* étoient des hommes recommandables par leurs talens, par leurs vertus, par leur capacité dans les sciences ecclésiastiques. Le Cardinal *Polus*, Archevêque de Cantorbéry ; le Cardinal *Hosius*, Evêque de Warmie en

Pologne; Antoine Augustin, Evêque de Lérída, et ensuite Archevêque de Tarragone; D. Barthelemi des Martyrs, Archevêque de Brague; Barthelemi Caranza, Archevêque de Tolède; Thomas Campège, Evêque de Feltri; Louis Lippoman, Evêque de Vérone; Jean-François Commendon, Evêque de Zacynthe, et ensuite Cardinal, etc., etc., ont fait honneur à leur siècle, et ont laissé des ouvrages qui attestent leur mérite. Les Prélats Français qui parurent à *Trente* n'étoient ni des ignorans ni des hommes vicieux; les Légats témoignèrent plus d'une fois le cas qu'ils faisoient de leurs lumières et de leur capacité.

Parmi les cent cinquante Théologiens qui parurent successivement au Concile, il en est peu qui n'aient joui pour lors d'une très-grande célébrité, et qui n'aient composé de savans ouvrages; plusieurs avoient eu des disputes avec les Protestans, dans lesquelles ces derniers n'avoient pas eu l'avantage. Mais parce que ceux-ci faisoient beaucoup de Livres dans lesquels ils répétoient les mêmes sophismes, les mêmes plaintes, les mêmes déclamations que Luther et Calvin, ils se croyoient les seuls savans de l'Univers, et ils avoient inspiré le même orgueil aux particuliers les plus ignorans. Il suffit de lire, à la fin du 17.^e vol. de l'*Hist. de l'Egl. Gallicane*, le discours sur l'état de cette Eglise, à la naissance des Hérésies du 16.^e siècle, pour se convaincre qu'il n'étoit point tel que les Protestans ont affecté de le représenter.

5.^e Dans le Concile de *Trente* les questions controversées n'ont point été décidées par l'Ecriture-Sainte, mais plutôt contre le texte

formel de ce Livre divin; les Evêques et les Théologiens se sont uniquement fondés sur de prétendues traditions, sur les Canons, et souvent sur les fausses décrétales des Papes.

Réponse. Le contraire est prouvé par la simple lecture des Décrets de ce Concile. Dans les chapitres qui précèdent les Canons ou règles de Doctrine, il n'y a pas un seul dogme qui ne soit appuyé sur des passages clairs et précis de l'Ecriture-Sainte; A la vérité on n'y a point affecté d'accumuler, comme font les Protestans, des textes de l'Ecriture qui ne prouvent rien, et qui souvent sont absolument étrangers à la question; quelquefois l'on n'en a cité qu'un ou deux, lorsqu'ils sont décisifs et sans réplique. Mais parce que le Concile n'a pas donné le sens faux et erroné qu'y donnent les Protestans, ils disent qu'il a contredit l'Ecriture-Sainte. Lorsque ce Livre divin garde le silence sur un dogme ou sur un usage qui a toujours été observé dans l'Eglise, ou qu'il ne s'exprime pas assez clairement, le Concile a décidé qu'il faut le conserver en vertu de la tradition, c'est-à-dire, de l'enseignement perpétuel et général de cette sainte société. Au mot TRADITION nous avons fait voir que cela ne se peut et ne se doit pas faire autrement, que cette méthode est fondée sur l'Ecriture même, et que les Protestans la suivent, en affectant de la blâmer. Quant à la discipline, elle ne pouvoit être mieux réglée que sur les anciens Canons; mais il est faux que le Concile ait fait aucun usage des fausses décrétales.

6.^e L'on y a travesti en articles de Foi plusieurs opinions de Scholastiques, sur lesquelles on avoit jusqu'alors disputé avec pleine li-

berté ; ce sont donc autant de nouveaux dogmes inconnus auparavant , à l'occasion desquels le Concile a prodigué très-injustement les anathèmes. D'autre part , il a omis de décider plusieurs articles qui sont cependant crus et professés dans l'Eglise Romaine.

Réponse. Nos Adversaires se plaignent donc de ce que le Concile a décidé trop d'articles de Foi , et de ce qu'il en a décidé trop peu ; mais l'un de ces reproches est aussi mal fondé que l'autre. Avant cette époque aucun Théologien n'avoit examiné l'Ecriture-Sainte et la tradition , avec autant d'exactitude et de soin qu'on l'a fait au Concile de *Trente* ; aucun n'avoit eu autant de facilité que là de comparer le sentiment des Docteurs des différentes Ecoles catholiques et des différentes Nations , et d'en compter les voix ; aucun n'avoit pu prévoir les fausses conséquences que les Hérétiques tireroient d'une telle explication de l'Ecriture-Sainte , on d'une telle opinion qui paroissoit innocente ; il avoit donc pu être permis jusqu'alors de disputer là-dessus , faute de lumière suffisante. Mais dans le Concile tout fut mis au grand jour ; l'on examina , l'on discuta , l'on compara toutes les raisons et tous les sentimens , l'on vit de quel côté étoit la tradition la plus constante , on aperçut les conséquences , par la multitude même des erreurs des Protestans , et par la témérité avec laquelle ils adoptoient les sentimens les moins probables de quelques Théologiens trop hardis. On sentit donc la nécessité de terminer ces disputes par une décision formelle. Ainsi l'on en avoit agi dans tous les Conciles précédens , à commencer depuis celui de Nicée jusqu'à celui de Florence ,

qui étoit le dernier. Ce sont donc les Protestans qui sont la cause de la multitude de décrets et d'anathèmes qu'ils osent reprocher au Concile de *Trente*.

Ce Concile n'a point parlé des autres articles de Foi que nous croyons , soit en vertu de passages clairs et formels de l'Ecriture-Sainte , soit parce qu'ils ont été décidés par les Conciles précédens ; à quel propos y auroit-on traité des points de Doctrine dont il n'étoit pas question pour lors ? Cette plainte est aussi ridicule que celle des Sociniens et des Déistes , qui savent mauvais gré au Concile de Nicée de n'avoir pas décidé la Divinité et la Procession du Saint-Esprit , qui ne furent contestés que soixante ans après.

En accusant celui de *Trente* d'avoir forgé des articles de Foi nouveaux et inconnus jusqu'alors , ils prennent soin de l'absoudre et d'établir le fait contraire , puisqu'ils disent que nous croyons les dogmes décidés par ce Concile , non par respect pour son autorité , mais parce qu'on les croyoit déjà auparavant. Voyez le discours de Le Courayer sur la réception du Concile de *Trente*, pag. 790 , et un écrit de Leibnitz , dont nous parlerons ci-après. Nous ne concevons pas en quel sens des dogmes que l'on croyoit déjà , étoient des dogmes nouveaux et inconnus.

7.^o La plupart des décrets de ce Concile sont obscurs et ambigus , susceptibles de différens sens ; il paroît même que cette obscurité est souvent affectée , parce qu'il ne vouloit pas condamner certaines opinions des Théologiens. L'on a si bien senti cet inconvénient , que le Pape a établi une Congrégation de Cardinaux et de Docteurs , pour

interpréter les décisions du Concile de *Trente*. Aussi, loin de terminer les disputes, ses décrets en ont fait naître de nouvelles, et pour suppléer à leur insuffisance, les Papes ont été obligés de donner plusieurs Bulles pour décider ce qui ne l'étoit pas en particulier sur les matières de la grâce, etc.

Réponse. Si le Concile avoit proscrit toutes les opinions douteuses et sur lesquelles on peut disputer, on lui reprocheroit cette sévérité avec encore plus d'aigreur. Quelle nécessité y avoit-il de condamner des opinions qui ne touchent point au fond du dogme, et dont les Défenseurs font profession de croire tout ce qui est expressément décidé? Exiger qu'un Concile ait fait cesser toutes les disputes, c'est vouloir qu'il ait fait un miracle que l'Ecriture n'a pas opéré depuis dix-sept cents ans. Quelque clair que puisse être un livre ou une décision, il se trouvera toujours des esprits subtils et bizarres qui, par des interprétations forcées, parviendront à en obscurcir le sens, et à en esquivier les conséquences. Voilà ce que nous répondent les Protestans eux-mêmes, lorsque nous leur objectons l'insuffisance de l'Ecriture-Sainte, pour terminer les contestations en matière de Foi. Mais il y a une très-grande différence entre les disputes qui règnent entre eux touchant les divers sens de l'Ecriture, et celles qui ont lieu entre les Théologiens Catholiques sur les points de Doctrine non décidés. Celles-ci ne les divisent point dans la Foi, ne causent entre eux aucun schisme, ils ne se regardent pas mutuellement comme Hérétiques dignes d'anathème; tous ceux qui sont sincèrement Catholiques seroient prêts à renoncer à leur sen-

timent, s'il intervenoit une décision de l'Eglise qui le condannât. Chez les premiers, au contraire, il y a un schisme et une séparation absolue entre les différentes sectes; elles n'ont ni la même croyance sur des articles qu'elles jugent cependant nécessaires, ni le même culte extérieur, ni la même discipline, et l'on sait qu'elles ont les unes contre les autres autant de haine que contre l'Eglise Catholique.

Il n'auroit pas été besoin de Bulles des Papes touchant les dernières contestations sur la grâce, si ceux qui les ont élevées avoient été sincèrement soumis aux décisions du Concile de *Trente*; mais on sait qu'ils en ont quelquefois parlé avec aussi peu de respect que les Protestans; que sur les passages de l'Ecriture-Sainte et ceux de S. Augustin qui semblent les favoriser, ils ont adopté le sens et les explications des Protestans, et qu'ils nous accusent de semi-pélagianisme, comme les Protestans en accusent le Concile de *Trente*. C'est donc assez mal à propos que ces derniers se glorifient de ce labyrinthe de Protestantisme que le Concile n'a pas pu extirper; s'il avoit pu le prévoir, il l'auroit condamné d'avance.

8.^o Plusieurs de ces décrets qui sont conçus en termes très-étudiés, et qui, pris à la lettre, sont assez raisonnables, ont un tout autre sens dans la pratique; tels sont ceux qui regardent le Purgatoire, l'invocation des Saints, le culte des Images et des Reliques; les Théologiens les prennent peut-être dans le même sens que le Concile, mais le peuple en les suivant se livre évidemment à l'idolâtrie.

Réponse. Une calomnie cent fois réfutée ne fera jamais honneur à ceux qui la répètent. Les Catéchis-

mes destinés à instruire le peuple sont entre les mains de tout le monde; que nos Adversaires nous y montrent quelque chose de plus ou de moins que ce qu'il y a dans le Concile de *Trente*. Le peuple est donc instruit chez nous de la même manière et dans les mêmes termes que les Théologiens. Le Concile a expressément ordonné aux Evêques de veiller à ce qu'il ne se glisse dans les pratiques dont nous parlons, aucun abus, aucune superstition, aucune fausse dévotion; les Evêques y veillent en effet, puisque ce sont eux qui donnent les Catéchismes à leurs Diocésains. Si malgré ces précautions le peuple par stupidité, par opiniâtreté, par indocilité à l'égard des Pasteurs, tomboit dans le crime que les Protestans s'obstinent à nous reprocher, à qui pourroit-on s'en prendre? Oseroient-ils nous répondre que parmi eux le peuple entend, avec la même subtilité que leurs Théologiens, les dogmes de la Foi justificante, de l'inamissibilité de la justice, de la nullité de nos mérites et de nos bonnes œuvres, de la prédestination absolue, etc., et que jamais il n'en tire de fausses conséquences? S'ils avoient cette témérité, nous les confondrions par les aveux de leurs propres Docteurs.

Puisque les décrets du Concile touchant les pratiques dont nous parlons leur paroissent assez raisonnables, qu'ils les adoptent et les enseignent tels qu'ils sont, en condamnant les abus tant qu'il leur plaira; on ne leur en demande pas davantage.

9.° A l'égard de la discipline, les Légats du Pape s'opposèrent à la réforme de plusieurs abus; ceux mêmes que l'on condamna ont continué comme auparavant, et plusieurs durent encore.

Réponse. On doit faire attention qu'en matière de discipline il n'étoit pas aisé de dresser des réglemens qui pussent s'accorder avec les lois des divers Souverains, et avec le Droit canonique suivi chez les différentes nations. De même que leurs Ambassadeurs étoient très-attentifs à protester contre tout ce qui pourroit y donner atteinte, on ne doit pas être surpris de ce que les Légats refusoient de restreindre les droits dont le Souverain Pontife jouissoit depuis un temps immémorial. Au mot *Pape* nous avons fait voir que ces droits n'étoient ni aussi abusifs, ni aussi préjudiciables au bien général de l'Eglise, que les Protestans le prétendent. Il est aisé de déclamer contre les abus; la difficulté est de voir si les remèdes que l'on veut y apporter n'en feront pas naître d'autres. Les passions humaines, seules causes de tous les désordres, savent souvent tourner à leur avantage le frein même par lequel on a voulu les réprimer. On ne peut pas nier que les réglemens faits par le Concile de *Trente* n'aient été très-sages, et n'aient fait cesser plusieurs abus, les autres auroient été mieux suivis s'il n'y avoit pas eu des hommes puissans intéressés à en empêcher l'exécution. Il est absurde de soutenir d'un côté que l'Eglise n'a aucun droit de faire des lois, que c'est une usurpation de l'autorité des Souverains, et de l'autre de lui reprocher qu'elle n'a pas le pouvoir de les faire exécuter. En secouant le joug de l'autorité de l'Eglise, les Protestans ont fait semblant de se mettre sous celui de la puissance des Souverains, mais ils se sont révoltés contre elle toutes les fois qu'elle leur a paru trop gênante. On di-

roit, à les entendre, qu'il n'y a plus d'abus parmi eux ; y en a-t-il un plus grand que la liberté de dogmatiser et de former des schismes toutes les fois qu'un Prédicant trouve le secret de se faire des partisans ? Lorsqu'ils avoient en France le privilège de tenir des synodes, ils ont fait des lois de discipline ; oseroient-ils soutenir qu'aucune n'a jamais été violée ?

10.^e Le Concile de *Trente* n'a été reçu ni en France ni en Hongrie, il ne l'a été en Espagne et dans les Pays Bas qu'avec des restrictions ; son autorité prétendue a donc été regardée comme nulle par les Catholiques mêmes.

Réponse. Il n'a point été reçu quant à la discipline, pour les raisons que nous venons d'exposer, mais quant aux décrets de doctrine et aux décisions de Foi, il n'est aucun pays Catholique où l'on se permette d'enseigner le contraire, et quiconque oseroit le faire seroit regardé comme Hérétique. Le Courayer a été forcé d'en convenir dans son *Discours sur la réception du Concile de Trente, particulièrement en France*, qui est à la suite de son Histoire de ce Concile, §. 27. Il observe, §. 11, que quand le Nonce de Grégoire XIII demanda au Roi Henri III la publication du Concile, ce Prince répondit qu'il ne falloit point de publication, pour ce qui étoit de Foi, *que c'étoit chose gardée dans son royaume* ; mais que pour quelques autres articles particuliers, il feroit exécuter par ses Ordonnances ce qui étoit porté par le Concile ; il le fit en effet dans l'Ordonnance de Blois, publiée l'an 1579. Lorsque l'assemblée du Clergé tenue à Melun pendant cette même année renouvela les mêmes instances, le

Roi répondit : « Que quant à la » réformation qu'on prétendoit ti- » rer du Concile, il estimoit n'y » être pas tant nécessaire qu'on di- » roit, étant averti qu'il y avoit » en d'autres Conciles plusieurs » Canons et décrets auxquels on » pouvoit se conformer, et d'où » même les statuts du Concile étoient » pris, » *ibid.* §. 12. Dans les vingt-trois articles que les Jurisconsultes trouvoient contraires aux maximes et aux libertés de l'Eglise Gallicane, il n'y en a pas un seul qui regarde le dogme ou la doctrine, §. 26.

C'est donc très-mal à propos que Le Courayer insiste sur le préambule de l'Edit de pacification que Henri III accorda aux Calvinistes l'an 1577, dans lequel il déclara : « Qu'il donnoit cet édit en atten- » dant qu'il eût plu à Dieu de lui » faire la grâce, par le moyen d'un » bon, libre et légitime Concile, » de réunir tous ses sujets à l'E- » glise Catholique, » et qu'il en conclut que le Concile de *Trente* n'étoit donc pas regardé comme tel dans le Royaume. On sait que dans ce moment le gouvernement devenu très-foible, et réduit à tout craindre de la part des Huguenots, étoit forcé de les ménager beaucoup, sur-tout à cause de Henri IV, qui étoit alors à leur tête. Leur réunion à l'Eglise Catholique pouvoit-elle se faire sans l'acceptation de la doctrine du Concile de *Trente* ? Les instances répétées du Clergé pour faire accepter de même les réglemens de discipline, ne prouvent rien, sinon qu'il désiroit la réformation de tous les abus.

Il ne sert à rien de dire que quant à la doctrine, elle n'a été reçue que *tacitement* et *implicite-*

ment, et non solennellement, ou dans les formes ordinaires. Ce Critique se réfute lui-même, en avouant que dans toutes les disputes qui se sont élevées en France, l'on a toujours pris pour règle les décisions du Concile de *Trente*, que la profession de Foi de Pie IV y a été adoptée par tous les Evêques, que les Prélats de ce Royaume, soit dans leurs Conciles Provinciaux ou Diocésains, soit dans les assemblées du Clergé, ont toujours fait profession de se soumettre à sa doctrine, et que dans les oppositions mêmes que les Etats ou les Parlements du Royaume ont formées à l'acceptation de ce Concile, ils ont toujours déclaré qu'ils embrassoient la Foi contenue dans ses décrets, *ibid.* §. 27. Est-ce là une acceptation *tacite*? Nous voudrions savoir quelle est la *forme ordinaire* dans laquelle ont été acceptés les articles de Foi décidés dans les autres Conciles généraux tenus depuis la fondation de la Monarchie, et s'ils ont eu besoin de Lettres patentes du Roi enregistrées dans les Cours Souveraines.

Le Courayer pousse plus loin la témérité, en ajoutant qu'à l'égard même de la doctrine, le Concile avoit peut-être autant besoin de modifications qu'à l'égard des décrets de discipline: il tenoit le langage des Protestans; aussi Mosheim et son traducteur ont-ils cité ce discours avec éloge, *Hist. Eccl.* 16.^e siècle, sect. 3, 1.^{re} part. c. 1, §. 23, et en général les Protestans voudroient persuader que le Concile de *Trente* n'a été reçu en France, ni quant au dogme ni quant à la discipline.

Ainsi le prétendoit Leibnitz dans un Mémoire qu'il dressa sur les moyens de réunir les Catholiques

aux Protestans, il auroit voulu que pour préliminaire l'on commençât par regarder ce Concile comme non avenu. Bossuet réfuta ce Mémoire avec la force ordinaire de son raisonnement; il pose d'abord les principes fondamentaux de la croyance catholique touchant l'infaillibilité de l'Eglise en matière de Foi; il fait voir qu'elle énonce sa Foi par l'organe de ses Pasteurs, et que leur consentement unanime dans la doctrine n'a pas moins d'autorité lorsqu'ils sont dispersés que lorsqu'ils sont assemblés. Il prouve que ce consentement des Evêques est unanime dans toute l'Eglise Catholique touchant l'œcuménicité du Concile de *Trente*, et touchant l'autorité infaillible de ses décisions en matière de Foi; qu'il n'y eut jamais de doute sur ce point en France, non plus qu'ailleurs. Il en conclut que mettre en question si l'on recevra ce Concile, ou si on ne le recevra pas, c'est vouloir délibérer pour savoir si l'on sera Catholique ou si l'on sera Hérétique. Voyez l'*Espirit de Leibnitz*, t. 2, p. 65 et suiv.

Après ces vérités incontestables, peu importe de savoir la manière dont le Concile a été reçu dans les autres pays Catholiques. Nos Adversaires avouent qu'en Italie, en Allemagne et en Pologne il l'a été sans réserve, que dans les Etats du Roi d'Espagne il a été reçu *sans préjudice des droits et des prérogatives de ce Monarque*; or, un des droits du Roi Catholique n'est certainement pas de rejeter les décisions de Foi d'un Concile général. On sait que le Clergé de Hongrie est dans les mêmes principes et suit les mêmes maximes que le Clergé de France; il n'est donc pas étonnant qu'il ait gardé la même

conduite. De tout cela il résulte qu'aucun Concile général n'a été reçu plus authentiquement ni plus solennellement, quant à la doctrine, dans toute l'Eglise Catholique, que le concile de *Trente*; les Protestans n'y ont opposé aucune objection qui ne puisse être tournée contre tous les autres Conciles. Lorsqu'en 1619 les Arminiens les alléguèrent contre le synode de Dordrecht qui les avoit condamnés, les Calvinistes n'en tinrent aucun compte, et traitèrent ces sectaires comme des rebelles. Voyez ARMINIENS.

TRÉPASSÉS. Voyez MORTS.

TRÈVE DE DIEU OU DU SEIGNEUR. Pendant le cours de l'onzième siècle, lorsque les Seigneurs ne cessoient de se faire la guerre entre eux, et ne connoissoient d'autre voie que les armes pour venger leurs injures réelles ou imaginaires, les Evêques cherchèrent un moyen d'arrêter ce brigandage qui rendoit les peuples malheureux. Il fut ordonné dans plusieurs Conciles, sous peine d'excommunication, à tous les Seigneurs et Chevaliers de cesser toutes hostilités depuis le mercredi au soir de chaque semaine jusqu'au lundi suivant, et pendant l'Avent et le Carême. L'on obtint ainsi pour les peuples quelque temps de repos et de sûreté. L'époque la plus ancienne à laquelle on puisse rapporter cette institution, est l'an 1032 ou 1034. Peu à peu elle fut adoptée en France et en Angleterre, mais non sans résistance, sur-tout de la part des Normands. Elle fut confirmée par le Pape Urbain II, au Concile tenu à Clermont l'an 1095. Ainsi les motifs de Religion produisirent sur

des âmes féroces l'effet qu'auroient dû faire la raison et les principes de justice.

C'est aux Historiens de rapporter les époques de cet établissement dans les différentes contrées, les variétés que l'on y introduisit, les infractions qu'il essuya, etc. Autant les Seigneurs cherchoient à le restreindre, autant le Clergé travailloit à l'étendre et à l'augmenter. Le grand nombre des Conciles assemblés à ce sujet dans l'Aquitaine, dans les Gaules, en Allemagne, en Espagne et en Angleterre pour confirmer cette institution salutaire, montre assez la grandeur des maux qui affligoient les peuples, et les obstacles qu'il y avoit à surmonter pour établir en Europe une espèce de police. Les plus zélés Prédicateurs de la *Trêve de Dieu* furent S. Odilon, Abbé de Cluni, et le B. Richard, Abbé de Vannes, auxquels se joignirent les plus saints Personnages qui vivoient pour lors, soit dans le Clergé, soit parmi les Laïques; et l'application avec laquelle plusieurs Souverains vertueux travaillèrent à cette bonne œuvre, n'a pas peu contribué à leur faire décerner un culte après leur mort. Les Croisades entreprises sur la fin de ce même siècle, contribuèrent encore plus efficacement à éteindre le feu des guerres particulières. Voyez *Ducange* au mot *Treva Dei*.

TRIBU*, famille. Les Israélites formèrent entre eux douze Tribus, selon le nombre des enfans de Jacob, mais ce Patriarche ayant adopté en mourant les deux fils de Joseph, Ephraïm et Manassé, il se trouva ainsi treize chefs de Tribus, savoir, Ruben, Siméon, Lévi, Juda, Issachar, Zabulon, Dan,

Nephtali, Gad, Azer, Benjamin, Ephraïm et Manassé. Cependant la Palestine ou Terre promise ne fut partagée qu'entre douze *Tribus*, celle de Lévi n'eut point de part au partage, parce qu'elle étoit consacrée au service religieux. Mais Moïse avoit pourvu à sa subsistance, en assignant aux différentes familles de Lévités leur demeure dans les villes des douze autres *Tribus*, avec une petite étendue de territoire, et en leur attribuant la dîme des fruits, les prémices et les oblations du peuple. Jacob au lit de la mort avoit prédit à cette *Tribu* qu'elle seroit dispersée dans Israël, *Gen.* chap. 49. Son sort n'étoit donc pas capable d'exciter la jalousie des autres. *Voyez* LÉVITE.

Après la mort de Saül leur premier Roi, dix *Tribus* demeurèrent attachées à Isbozeth son fils; David son successeur ne régna d'abord que sur les deux *Tribus* de Juda et de Benjamin, mais après la mort d'Isbozeth, toutes se réunirent sous l'obéissance de David. Autant que l'on en peut juger par conjecture, l'origine de cette première séparation fut la jalousie des autres *Tribus* contre celle de Juda qui étoit la plus nombreuse, et à laquelle le sceptre de la royauté avoit été promis par le testament de Jacob, *ibid.* Elles retardèrent tant qu'elles purent l'exécution de cette promesse. Ce fut aussi le germe du schisme qui se fit entre elles sous le règne de Roboam, fils de Salomon; dix *Tribus* se révoltèrent, se donnèrent un Roi particulier, et furent nommées le *Royaume d'Israël*, dont la capitale étoit Samarie; les deux seules *Tribus* de Juda et de Benjamin demeurèrent fidèles à Roboam et à ses

successeurs; elles furent appelées le *Royaume de Juda*, dont le chef-lieu étoit Jérusalem. Il y eut des dissensions et des guerres presque continuelles entre les Souverains de ces deux Royaumes; presque tous les Rois d'Israël tombèrent dans l'idolâtrie et y entraînèrent leurs sujets; ceux de Juda retinrent ordinairement les leurs dans l'observation de la loi du Seigneur. Cette division continua jusqu'à la captivité de Babylone.

Il nous paroît qu'à n'envisager que l'intérêt politique, la distribution de la nation entière en différentes *Tribus*, dont les possessions étoient séparées, et qui ne formoient entre elles aucune alliance, devoit produire de très-bons effets. Elle attachoit chaque *Tribu* au sol qui lui étoit tombé en partage, elle mettoit chaque chef de famille dans la nécessité de faire valoir sa portion, et de conserver ainsi l'héritage de ses pères. Elle prévenoit l'agrandissement des familles ambitieuses, par conséquent les usurpations qu'elles auroient pu faire, et entretenoit l'égalité entre tous les membres de l'État. Il ne pouvoit en résulter le même inconvénient que cause parmi les Indiens la distinction des castes ou des *Tribus*; la séparation de celles-ci, fondée sur des idées fausses et sur une croyance absurde, produit la haine, le mépris, l'aversion des castes supérieures à l'égard des autres; la distinction des Juifs en différentes familles toutes égales, les faisoit souvenir qu'ils étoient tous nés du sang de Jacob, et obligés de se regarder comme frères. *Voyez* JUIFS.

TRINITAIRES, terme qui a

reçu différentes significations arbitraires. Souvent l'on s'en est servi pour désigner toutes les sectes hérétiques qui ont enseigné des erreurs touchant le Mystère de la Sainte Trinité, en particulier les Sociniens; mais il est beaucoup mieux de les appeler *Unitaires*, comme on le fait aujourd'hui. Ce sont eux qui ont coutume de donner le nom de *Trinitaires* et d'*Athanasiens* aux Catholiques et aux Protestans qui reconnoissent un seul Dieu en trois personnes, et qui professent le Symbole de Saint Athanase. Voyez SOCINIENS.

TRINITAIRES, Ordre religieux, institué à l'honneur de la Sainte Trinité, pour la rédemption des Chrétiens réduits à l'esclavage chez les Infidèles. On les appelle en France *Mathurins*, parce que la première Eglise qu'ils ont eue à Paris, et qui leur fut donnée par le Chapitre de la Cathédrale, étoit sous l'invocation de Saint Mathurin. Ils sont habillés de blanc et portent sur la poitrine une croix mi-partie de rouge et de bleu. En faisant profession ils s'engagent à travailler au rachat des Chrétiens détenus en esclavage dans les républiques d'Alger, de Tripoli, de Tunis, et dans les Royaumes de Fez et de Maroc; ils emploient à cette bonne œuvre le tiers du revenu de leurs maisons et les aumônes qu'ils peuvent recueillir dans les différentes provinces. Ils sont sous une règle particulière, quoique plusieurs Auteurs aient cru qu'ils suivoient celle de Saint Augustin.

Cet Ordre prit naissance en France, l'an 1198, sous le pontificat d'Innocent III; ses fondateurs furent S. Jean de Matha et

Saint Félix de Valois. Le premier étoit né à Faucon en Provence, le second étoit probablement originaire de la petite Province de Valois dans la Brie, et non de la famille royale de Valois, qui ne commença que plus d'un siècle après. Gauthier de Châtillon leur donna dans ses terres un lieu nommé *Cer-froid*, dans la Brie, au diocèse de Meaux, pour y bâtir un Couvent, qui est devenu le chef-lieu de tout l'Ordre. Ce nom paroît être une corruption des mots celtiques, *sarta freta*, terrain défriché. Voy. le Dict. du Ducange. Honoré III confirma leur règle qui étoit très-austère dans l'origine; les Religieux ne devoient manger ni viande, ni poisson, excepté les jours de grandes fêtes; ils vivoient d'œufs, de laitage, de légumes assaisonnés d'huile; il leur étoit défendu de voyager à cheval. Mais en 1267, Clément IV comprit qu'il étoit moralement impossible à des Religieux obligés de voyager souvent, et de séjourner parmi les Infidèles, d'observer constamment un régime aussi austère: il leur accorda un adoucissement en leur permettant de se servir d'un cheval, de manger du poisson et de la viande.

Les *Trinitaires* possèdent environ 250 maisons distribuées en treize Provinces, dont six sont en France, trois en Espagne, trois en Italie, et une en Portugal. Ils ont eu autrefois quarante-trois maisons en Angleterre, neuf en Ecosse, et cinquante-deux en Irlande. La prétendue réformation, en détruisant ces établissemens inspirés par la charité, a fait cesser dans ces Royaumes la bonne œuvre à laquelle ils étoient consacrés.

En 1573 et en 1576, dans les

deux Chapitres généraux tenus pour lors, il se trouva un nombre de Religieux assez fervens pour souhaiter de reprendre l'observation de la règle dans toute la rigueur primitive, comme l'avoient déjà fait plusieurs en Portugal, l'an 1454. On leur en laissa la liberté, et on leur assigna des maisons où ils pourroient exécuter leur dessein; Grégoire XIII et Paul V approuvèrent cette réforme.

Le Frère Jérôme Hallies, Religieux Français, l'établit dans le couvent de Rome, et trois ans après dans celui d'Aix en Provence. Il ajouta aux anciennes austérités la nudité des pieds; de là l'origine des *Trinitaires déchaussés*.

Cenouvel Institut fut introduit en Espagne, l'an 1594, par le Père Jean-Baptiste de la Conception, mort en odeur de sainteté l'an 1613; l'on désigna dans chaque Province deux ou trois maisons pour ceux qui voudroient s'y astreindre, en leur laissant néanmoins la liberté de retourner dans leur ancien Couvent, quand bon leur sembleroit. Peu à peu cette réforme fit des progrès en Italie, en Allemagne et en Pologne. En 1670, les Réformés eurent assez de maisons en France pour en former une Province, et dans cette même année ils tinrent leur premier Chapitre général.

En 1635, Urbain VIII commit par un Bref le Cardinal de la Rochefoucault pour établir plus de régularité dans les maisons de *Trinitaires* dans lesquelles il y avoit du relâchement. Conséquemment ce Cardinal rendit un décret par lequel il fut ordonné aux Religieux d'observer la règle primitive, telle qu'elle avoit été mitigée par Clément IV. Cela fut exécuté dans la

plupart des Couvens, en particulier à Cer-froid, chef-lieu de l'Ordre. Ceux qui s'y conforment ne portent point de linge, disent matines à minuit, ne sont gras que le Dimanche, etc.

Il ne faut pas confondre avec les *Trinitaires* les Pères de la Merci, ou de la Rédemption des captifs, institués dans le même dessein à Barcelone l'an 1223, par Saint Pierre Nolasque, Gentilhomme Français; nous en avons parlé au mot *Merci*.

Un célèbre incrédule de notre siècle n'a pu s'empêcher de donner des éloges à cette institution. Après avoir parlé de plusieurs Congrégations dévouées au service du prochain : « Il en est, dit-il, une autre plus héroïque; car ce nom convient aux *Trinitaires* de la Rédemption des captifs, établis vers l'an 1120, par un Gentilhomme nommé *Jean de Matha*. Ces Religieux se consacrent depuis cinq siècles à briser les chaînes des Chrétiens chez les Maures. Ils emploient à payer les rançons des esclaves leurs revenus et les aumônes qu'ils recueillent et qu'ils portent eux-mêmes en Afrique. » *Essais sur l'Hist. gén. c. 135.*

TRINITAIRES, Religieuses. S. Jean de Matha avoit établi d'abord en Espagne une congrégation de Filles de la sainte Trinité, qui n'étoient que des Oblates, et qui ne faisoient point de vœux; en 1201, l'Infante Constance, fille de Pierre II, Roi d'Arragon, leur fit bâtir un Monastère, les engagea par son exemple à y faire la profession religieuse, et elle y fut la première supérieure. Vers l'an 1612, Françoise de Romero, fille d'un

lieutenant général des armées d'Espagne, voulant se consacrer à Dieu, rassembla des compagnes; elles se mirent sous la direction du Père Jean-Baptiste de la Conception, qui avoit établi les *Trinitaires déchaussés*, elles prirent l'habit, et embrassèrent l'institut de cet Ordre. Les Religieux ayant refusé de se charger du gouvernement de ces filles, elles s'adressèrent à l'Archevêque de Tolède, qui leur permit de vivre suivant la règle qu'elles avoient choisie. Ou ne nous dit point à quelle bonne œuvre particulière elles se destinèrent.

Enfin il y a encore un Tiers-Ordre de *Trinitaires*. Voy. TIERS-ORDRE.

TRINITÉ. Le Mystère de la sainte *Trinité* est Dieu lui-même subsistant en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, réellement distingués l'un de l'autre, et qui possèdent tous trois la même nature divine, numérique et individuelle.

Il n'y a qu'un seul Dieu, cette vérité est le fondement de la Foi Chrétienne; mais cette même Foi nous enseigne que l'unité même de Dieu est féconde, que la nature divine, sans cesser d'être une, se communique par le Père au Fils, par le Père et le Fils au Saint-Esprit, sans aucune division ou diminution de ses attributs ou de ses perfections. Ainsi le mot *Trinité* signifie l'unité des trois personnes divines, quant à la nature, et leur distinction réelle, quant à la personnalité.

Ce Mystère est incompréhensible sans doute, mais il est formellement révélé dans l'Écriture-Sainte et dans la tradition.

Nous devons donc, 1.^o en ap-

porter les preuves, 2.^o voir ce que les Hérétiques y opposent, 3.^o justifier le langage des Pères de l'Eglise et des Théologiens. Dans l'article suivant, nous examinerons si ce Mystère est tiré de la Philosophie de Platon.

§. I.^{er} *Preuves du dogme de la Sainte Trinité.* 1.^o *Matt. c. 28, V. 19*, Jésus-Christ dit à ses Apôtres : « Allez enseigner toutes les Nations, baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. » Le dessein de notre Sauveur ne fut certainement jamais de faire baptiser les Fidèles en un autre nom que celui de Dieu, ni de les consacrer à d'autres Êtres qu'à Dieu. Voilà cependant trois personnes au nom desquelles il veut que le Baptême soit donné; il faut donc que chacune des trois soit véritablement Dieu, sans qu'il s'ensuive de là qu'il y a trois Dieux, par conséquent, que la nature ou l'essence divine soit commune à toutes les trois sans aucune division. Aussi les Pères de l'Eglise et les Théologiens observent que Jésus-Christ a dit, *au nom*, sans se servir du pluriel, afin de marquer l'unité de la nature divine, qu'il ajoute, du Père, *et* du Fils, *et* du Saint-Esprit, en répétant la conjonction copulative, afin de faire sentir l'égalité parfaite de ces trois personnes distinctes.

Ce ne sont donc pas ici trois dénominations seulement, trois manières d'envisager une seule et même personne, trois attributs relatifs à ses différentes opérations, comme le prétendent quelques Sociniens; que signifieroit le Baptême donné au nom de trois attributs, ou de trois opérations de la Divinité? Il est dit ailleurs qu'il est donné au nom de Jésus-Christ; il

faut donc que ce divin Sauveur soit l'une des trois personnes qu'il désigne, et que les deux autres soient des Êtres aussi réellement subsistants que lui. *Voyez PERSONNE.*

On nous objecte que le nom de *Personne* n'est donné dans l'Écriture ni au Fils ni au Saint-Esprit. Mais il n'y est pas non plus attribué au Père; aucun Hérétique n'a cependant nié que Dieu le Père ne fût une *Personne*, un Être subsistant et intelligent. D'ailleurs, lorsque S. Paul, *Philipp.* c. 2, *ψ.* 6, dit de Jésus-Christ, *Qui cum in formâ Dei esset*, etc., nous soutenons qu'il faut traduire, *qui étant une Personne divine*; puisque cela ne peut pas signifier qu'il avoit la figure, l'extérieur, les apparences de la Divinité. Et lorsque le même Apôtre dit, *2 Cor.* c. 2, *ψ.* 10 : « Si j'ai accordé quelque chose, je » l'ai fait dans la *Personne* de » Jésus-Christ, » cela signifie évidemment, je l'ai fait de sa part, par son autorité, comme le représentant et tenant sa place. Ce ne sont point là de simples dénominations.

2.^o Nous lisons dans S. Jean, *Epist.* 1, c. 5, *ψ.* 7 : « Il y en a » trois qui rendent témoignage » dans le Ciel, le Père, le Verbe » et le Saint-Esprit, et ces trois » sont une unité, *unum*; *ψ.* 8, et » il y en a trois qui rendent témoi- » gnage sur la terre, l'esprit, l'eau » et le sang, et ces trois sont une » même chose. » *L'esprit, l'eau* et le *sang*, sont les dons miraculeux du Saint-Esprit, le Baptême et le Martyre. Si les trois témoins du *ψ.* 7 étoient de même espèce, ils ne rendroient point témoignage dans le Ciel, mais sur la terre, comme ceux du *ψ.* 8. Or, dans le temps auquel l'Apôtre parloit, le

Père, le Verbe et le Saint-Esprit étoient certainement dans le Ciel.

Nous savons que l'authenticité du *ψ.* 7 est contestée, non-seulement par les Sociniens, mais par de savaus Catholiques. Il ne se trouve point, disent-ils, dans le très-grand nombre des anciens manuscrits, il a donc été ajouté dans les autres par des copistes téméraires. Mais il y a aussi des manuscrits non moins anciens, dans lesquels il se trouve. On conçoit aisément que la ressemblance des premiers et des derniers mots du *ψ.* 7, avec ceux du *ψ.* 8, a pu donner lieu à des copistes peu attentifs de sauter le septième; mais qui auroit été l'Ecrivain assez hardi pour ajouter au texte de S. Jean un verset qui n'y étoit pas? Une preuve que la différence des manuscrits est venue d'une omission involontaire, et non d'une infidélité préméditée, est que dans plusieurs le *ψ.* 7 est ajouté à la marge, de la propre main du copiste. En second lieu, dans le *ψ.* 6, l'Apôtre a déjà fait mention de l'eau, du sang et de l'esprit, qui rendent témoignage à Jésus-Christ : est-il probable qu'il ait répété tout de suite la même chose dans le *ψ.* 8, sans aucun intermédiaire? L'ordre et la clarté du discours exigent absolument que le *ψ.* 7 soit placé entre deux. Enfin ceux qui soutiennent que le 7.^o verset est une fourrure, sont obligés de soutenir que ces mots du verset 8, *sur la terre*, ont encore été ajoutés au texte, parce qu'ils sont relatifs à ceux du *ψ.* précédent, *dans le Ciel*. C'est pousser trop loin la témérité des conjectures.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au troisième siècle, près de cent ans avant le Concile de Nicée, Tertullien et S. Cyprien ont cité

ces mots du *ψ. 7*, ces trois sont un, le premier, l. *adv. Prax.* c. 2 ; le second, l. *de unitate Eccl.* p. 196. Nous n'avons point de manuscrits qui datent de si loin. Aussi les plus habiles Critiques, soit Catholiques, soit Protestans, soutiennent l'authenticité de ce passage ; D. Calmet les a cités dans une Dissertation sur ce sujet, *Bible d'Avignon*, t. 16, p. 462.

On nous demande pourquoi il n'a pas été allégué par les Pères du quatrième siècle dans leurs disputes contre les Ariens, et dans leurs traités sur la *Trinité*. 1.° Saint Hilaire répond pour nous que la Foi des Chrétiens étoit suffisamment fondée sur la forme du Bapême, l. 2 de *Trinité* n. 1. Il ajoute qu'il ne faut pas blâmer une omission, lorsque l'on a l'abondance pour choisir, l. 6, n. 41. 2.° Contre les Ariens il n'étoit pas question de prouver la divinité des trois personnes, mais seulement celle du Fils. 3.° Ces Hérétiques, sophistes aussi pointilleux que ceux d'aujourd'hui, en comparant le *ψ. 7* avec le *ψ. 8* auroient conclu que les trois Personnes divines n'avoient entre elles qu'une unité de témoignage, comme l'esprit, l'eau et le sang. 4.° Plusieurs des Pères ont pu avoir des exemplaires dans lesquels le *ψ. 7* étoit omis. Mais enfin sommes-nous obligés de rendre raison de tout ce que les Pères ont dit ou n'ont pas dit ? Jamais question de critique n'a mieux prouvé que celle-ci la nécessité de nous en tenir à la tradition ou à l'enseignement commun et constant de l'Eglise, touchant le nombre, l'authenticité, l'intégrité des livres de l'Ecriture-Sainte et de toutes leurs parties.

3.° Le dogme de la sainte Tri-

nité est fondé sur tous les passages que nous avons cités pour prouver la divinité du Fils de Dieu et celle du Saint-Esprit. Voyez ces deux mots. Saint Paul, 2 *Cor.* c. 13, *ψ. 13*, salue ainsi les Fidèles : « Que la grâce de Notre-Seigneur » Jésus-Christ, l'amour de Dieu, » et la communication du Saint-Esprit soit avec vous tous. » Saint Pierre, *Epist.* 1, c. 1, *ψ. 1*, parle à ceux qui sont élus, « selon » la prescience de Dieu le Père, » pour être sanctifiés par l'esprit, » pour lui obéir, et pour être lavés » par le sang de Jésus-Christ. » Voilà des opérations qui ne peuvent être attribuées qu'à des personnes, ou à des Êtres subsistans.

Les explications forcées que les Sociniens donnent à tous ces passages, les subtilités par lesquelles ils en détournent le sens, démontrent qu'ils sont dans l'erreur ; jamais des interprétations aussi extraordinaires n'ont pu venir à l'esprit des premiers Fidèles. Si les Apôtres avoient parlé le langage de ces Hérétiques, ils auroient tendu à leurs prosélytes un piège inévitable d'erreur. Cependant s'il y a une question essentielle au Christianisme, c'est de savoir s'il y a un seul Dieu, ou s'il y en a trois. Comment peut-on soutenir d'un côté que l'Ecriture-Sainte est claire et très-intelligible sur tous les articles fondamentaux ou nécessaires au salut, et de l'autre, prêter aux Ecrivains sacrés un style aussi énigmatique ?

4.° La pratique constante de l'Eglise Chrétienne, depuis les Apôtres jusqu'à nous, prouve, aussi évidemment que l'Ecriture-Sainte, la vérité de sa croyance. Il est certain que dans les trois premiers siècles, à dater depuis les Apôtres,

le culte de lâtre, le culte suprême, l'adoration prise en rigueur a été rendue aux trois personnes de la sainte *Trinité*, et à chacune en particulier; donc l'on a cru que chacune est véritablement Dieu. Nous pourrions le prouver par les témoignages de Saint Justin, de Saint Irénée, d'Athénagore, de Saint Théophile d'Antioche, qui tous ont vécu au second siècle; mais nos adversaires y préféreront peut-être celui de nos ennemis. Or il est constant que Praxéas et Sabellius ont accusé les Orthodoxes de Trithéisme, à cause de cette adoration, *Tertull. ad Prax. c. 2, 3 et 13*. L'auteur du dialogue intitulé *Philopatris*, qui a écrit sous le règne de Trajan, au commencement du second siècle, tourne les Chrétiens en ridicule au sujet de ce même culte. « Jure-moi, dit-il, » par le Dieu du Ciel, éternel, et » souverain Seigneur, par le Fils » du Père, par l'Esprit qui pro- » cède du Père, un en trois, et » trois en un; c'est le vrai Jupiter » et le vrai Dieu. » Il falloit que la croyance des Chrétiens fut déjà bien connue, pour qu'un Païen pût l'exprimer ainsi.

Cette foi étoit d'ailleurs attestée par la forme du Baptême; le 50.^e Canon des Apôtres ordonne de l'administrer par trois immersions, et avec les paroles de Jésus Christ; c'étoit, selon les Pères, une tradition des Apôtres, et un rite établi pour marquer la distinction des trois personnes divines. *Voyez les Notes de Beveridge sur ce Canon*. Dans la suite on ajouta la Doxologie, le *Trisagion*, le *Kyrie* répété trois fois à l'honneur de chaque Personne, etc., pour inculquer toujours la même vérité.

5.^e Une preuve non moins frap-

pante de la vérité du dogme Catholique, touchant ce mystère, est le chaos d'erreurs dans lequel les Sociniens se sont plongés dès qu'ils l'ont attaqué; erreurs qui sont les conséquences l'une de l'autre. Dès ce moment ils ont été obligés de nier l'incarnation du Verbe et la Divinité de Jésus-Christ, la rédemption du monde dans le sens propre, les mérites infinis de ce divin Sauveur, la satisfaction qu'il a faite à la justice divine pour les péchés de tous les hommes; plusieurs ont enseigné qu'on ne doit pas lui rendre le culte suprême ou l'adoration proprement dite. Il a fallu nier le péché originel, ou du moins sa communication à tous les enfans d'Adam, le besoin qu'ils avoient d'une rédemption et d'une grâce sanctifiante pour être rétablis dans la justice, la validité du Baptême des enfans, l'efficacité des Sacremens, la nécessité d'un secours surnaturel pour faire des œuvres méritoires, etc. En ajoutant à toutes ces erreurs celles des Protestans, les Sociniens ont réduit leur Christianisme à un pur Déisme, et plusieurs n'en sont pas demeurés là. *Voyez SOCINIANISME*.

Après ce progrès d'impiété, qui avoit été prévu par les Théologiens, les Incrédules n'ont-ils pas bonne grâce de nous demander à quoi sert le dogme inintelligible et incompréhensible de la *Trinité*? Il sert à conserver dans son entier le Christianisme tel que Jésus-Christ et les Apôtres l'ont prêché, et à prévenir la chaîne d'erreurs que nous venons d'exposer; à soumettre à la parole de Dieu notre raison et notre intelligence, hommage le plus profond et le plus pur qu'une créature puisse rendre à son souverain maître; à nous inspirer la reconnaissance,

naissance, l'amour, la confiance pour un Dieu dont toute l'essence est, pour ainsi dire, appropriée à notre salut éternel. Il sert enfin à nous faire comprendre que notre Religion n'est pas l'ouvrage des hommes, puisque l'idée qu'elle nous donne de la Divinité n'a jamais pu leur venir naturellement à l'esprit; aucun d'eux n'étoit capable de former un système de croyance si bien lié, que l'on ne peut en nier un seul article sans renverser tous les autres, à moins que l'on ne veuille se contredire. Il est démontré que si celui des Sociniens étoit vrai, le Christianisme, tel que nous le professons, seroit une Religion plus fautive et plus absurde que le Mahométisme; qu'à en juger par l'événement, la venue de Jésus-Christ sur la terre y auroit produit plus de mal que de bien. Voyez Abadie, *Traité de la Divinité de Jésus-Christ*.

§. II. *Objections des Hétérodoxes.* On nous demande s'il y a de la raison et du bon sens à croire ce que nous ne concevons pas; nous répondons qu'il n'y auroit ni raison ni bon sens à refuser de croire. Nous imitons la conduite d'un enfant qui, instruit par son père, croit à ses leçons, quoiqu'il ne les comprenne pas, parce qu'il compte sur les connoissances, sur la droiture et sur la tendresse de son père; celle d'un aveugle-né, qui croit ce qu'on lui dit touchant la lumière et les couleurs, auxquelles il ne conçoit rien, parce qu'il sent que ceux qui ont des yeux n'ont aucun intérêt à le tromper, et que tous ne peuvent pas se réunir pour lui en imposer; celle d'un voyageur qui, obligé de marcher dans un pays inconnu, prend un guide et se fie à lui, persuadé de

Tome VIII.

l'expérience de cet homme et de sa probité, etc. Avons-nous tort de croire à la parole de Dieu, pendant qu'à tout moment nous sommes forcés de nous en rapporter à celle des hommes? Il y a lieu d'espérer que si les Incrédules parviennent à bannir de l'univers la foi divine, du moins ils ne détruiront pas la foi humaine.

Il est fâcheux que les Protestans aient ouvert la porte au Socinianisme, dont les principes conduisent à de si affreuses conséquences. On sait que Luther et Calvin ont parlé de la *Trinité* d'une manière très-peu respectueuse, et malheureusement leurs sectateurs tiennent souvent à peu près le même langage.

Ils disent que le mot *Trinité* n'est point dans l'Ecriture-Sainte, que Théophile d'Antioche est le premier qui s'en soit servi; que l'Eglise Chrétienne lui est très-peu redevable de cette invention; que l'usage de ce terme et de plusieurs autres, inconnus aux Ecrivains sacrés, et auxquels les hommes n'attachent aucune idée, ou seulement de fausses, a nui à la charité et à la paix, sans les rendre plus savans, et a occasionné des hérésies très-pernicieuses.

Ce dernier fait est absolument faux; Saint Théophile n'a vécu que sur la fin du second siècle; dès le premier, et du temps des Apôtres, Simon le Magicien, Cérinthe, les Gnostiques avoient dogmatisé contre le Mystère de la *Trinité*, contre l'Incarnation, contre la Divinité de Jésus-Christ: Saint Jean les a réfutés dans ses Lettres et dans son Evangile; ces mystères ne s'accordoient point avec les *Eons* des Valentiniens, et avec leurs généalogies dont Saint Paul

Q

a parlé. Au commencement du second, les Ebionites, les Carpocratians, les Basilidiens, les Ménandriens, les différentes branches de Gnostiques, ne croyoient pas plus à la *Trinité* ni à l'Incarnation que leurs prédécesseurs; S. Ignace, mort l'an 107, les attaque dans ses Lettres; leur système, forgé dans l'Ecole d'Alexandrie, étoit incompatible avec tous nos mystères. Les disputes et les hérésies avoient donc commencé long-temps avant l'invention du terme de *Trinité*; celles de Praxéas, de Noët, de Sabellius, de Paul de Samosate, d'Arius, etc., qui sont venues à la suite, n'étoient qu'une propagation des premières. D'ailleurs qu'a fait Saint Théophile, sinon d'exprimer par un seul mot ce qui avoit été dit par Saint Jean dans le célèbre passage dont nous avons prouvé l'authenticité? Ce n'est donc pas ce mot qui a occasionné les disputes et qui a troublé la paix, c'est le fond et la substance même du mystère, que les raisonneurs entêtés n'ont jamais pu se résoudre à croire; il ne sied guères à ceux qui ont allumé le feu de crier contre l'incendie.

D'autres disent que pendant les trois premiers siècles on n'avoit rien prescrit à la foi des Chrétiens sur ce mystère, du moins sur la manière dont le Père, le Fils, et le Saint-Esprit sont distingués l'un de l'autre, ni fixé les expressions dont on devoit se servir; que les Docteurs Chrétiens avoient différens sentimens sur ce sujet. Mosheim, *Hist. Ecclés.*, 4.^e siècle, 2.^e part., c. 5, §. 9; *Hist. Christ.*, sæc. 3, §. 31.

Nouveau trait de témérité; dès le temps des Apôtres, la foi des Chrétiens étoit prescrite par les pa-

roles de Jésus-Christ, qui sont la forme du Baptême, comme Saint Hilaire l'a remarqué; en nommant *le Père, le Fils, et le Saint-Esprit*, tout Fidèle savoit que l'un n'est pas l'autre, que chacun des trois est Dieu, que cependant ce ne sont pas trois Dieux: nous n'en savons pas plus aujourd'hui. Aussitôt que des raisonneurs voulurent l'entendre autrement, ils furent regardés comme Hérétiques. Tous les Docteurs Chrétiens étoient donc de même sentiment, lors même que leurs expressions étoient différentes. Mosheim lui-même a remarqué que chez les anciens Pères, les mots *substance, nature, forme, chose, personne*, ont la même signification, *Dissert. sur l'Hist. Ecclés.*, tom. 2, p. 533, 534. Ce n'est plus de même aujourd'hui, parce que les équivoques et les sophismes des Hérétiques ont forcé les Pères à y mettre de la distinction. Il y a donc de l'injustice à juger de leur sentiment par des expressions qui ne sont plus conformes au langage actuel de la Théologie.

Mosheim a commis une faute encore plus griève, en disant que les Chrétiens d'Egypte pensoient comme Origène, savoir, que le Fils étoit à l'égard de Dieu ce que la raison est dans l'homme, et que le Saint-Esprit n'étoit que la force active ou l'énergie divine. 1.^o Il auroit fallu citer le passage dans lequel Origène s'est ainsi exprimé. Les Editeurs de ses ouvrages ont fait voir qu'il a soutenu que les trois Personnes sont trois êtres subsistans, réellement distincts, et non trois actions ou trois dénominations, *Origenian.* c. 2, q. 1, n. 4. 2.^o Il est faux que les Chrétiens d'Egypte aient été dans l'opinion que ce critique leur prête, il

n'en a donné aucune preuve. En réfutant le sentiment faux d'un auteur moderne, il admet en Dieu une seule *substance absolue*, et trois *substances relatives*; ce n'est point ainsi que parlent ordinairement les Orthodoxes; auroit-il trouvé bon que son adversaire le taxât d'hérésie? L'on a commis une infinité d'autres injustices à l'égard d'Origène.

Beausobre, dans son *Hist. du Manich.* l. 3, c. 8, §. 2, dit que les Pères, pour réfuter les Ariens qui accusoient les Catholiques d'admettre trois Dieux, soutinrent, 1.^o que la nature divine est *une* dans les trois Personnes, comme la nature humaine est *une* dans trois hommes, ce qui n'est qu'une unité par abstraction, une unité d'espèce ou de ressemblance, et non une véritable unité. 2.^o Que cette unité est cependant parfaite, parce que le Père seul est sans principe, au lieu que les deux autres tirent leur origine du Père, et en reçoivent la communication de tous les attributs de la nature divine. Il cite en preuve de ce fait Pétau, de *Trinit.* l. 4, c. 9, 10 et 12, et Cudworth, *Syst. intell.* c. 4, §. 36, p. 396.

Si ces critiques Protestans avoient été de bonne foi, ils auroient avoué ce que Pétau a prouvé, *ibid.*, c. 14 et suiv.; savoir, 1.^o que les mêmes Pères, qu'il a cités nommément, se sont ensuite expliqués plus correctement; qu'ils ont admis dans la nature divine l'unité numérique, la *singularité* et la parfaite simplicité; 2.^o qu'ils ont donné de cette unité deux autres raisons essentielles; savoir, la *singularité* d'action et la *circumcession*, ou l'existence intime des trois personnes l'une dans l'autre,

suisant ces paroles de Jésus-Christ : « Je fais les œuvres de mon Père,... » mon Père est en moi et moi en lui, » *Joan.* c. 10, v. 37 et 38. Comme les purs Ariens soutenoient que le Fils de Dieu est une créature, ils n'avoient point qu'il participe à tous les attributs de la Divinité, sur-tout à l'éternité du Père. Il falloit donc établir contre eux que le Fils et le Saint-Esprit participent aussi réellement à tous les attributs de la Nature Divine, que trois hommes participent à tous les attributs de la nature humaine, c'est par là que les Pères commençoient; mais ce n'est là, pour ainsi dire, que le premier degré de l'unité; le second est l'unité d'origine de la seconde et de la troisième personne; le troisième est l'unité d'action entre toutes les trois; le quatrième est l'existence intime ou la *Circumcession*. Il ne faut donc pas couper la chaîne du raisonnement des Pères, pour se donner la satisfaction de les accuser d'erreur. Au mot *EMANATION*, nous avons prouvé la fausseté des autres reproches que Beausobre a faits aux Pères sur ce même sujet.

Plusieurs Censeurs ont affecté de dire que les Pères, en voulant expliquer ce mystère, ont employé des comparaisons, qui, prises à la lettre, enseignent des erreurs. Mais ces saints Docteurs ont eu soin d'avertir qu'aucune comparaison tirée des choses créées ne pouvoit répondre à la sublimité de ce mystère, ni en donner une idée claire; c'est donc aller contre leur intention de vouloir les prendre à la lettre. Mosheim a cité à ce sujet S. Hilaire, S. Augustin, S. Cyrille d'Alexandrie, S. Jean Damascène, Cosmas Indicopleustès; on pourroit en ajouter d'autres; *Notes sur Cud-*

worth, p. 920. En cela les Pères n'ont fait qu'imiter les Apôtres. S. Jean compare Dieu le Fils à la parole et à la lumière; Saint Paul dit qu'il est la splendeur de la gloire et la figure de la substance du Père, etc. Ces comparaisons ne peuvent certainement nous donner une idée claire de la nature du Fils de Dieu.

D'autres enfin ont été scandalisés de ce qu'a dit S. Augustin, de *Trinit.* l. 5, c. 9 : « Nous disons » une essence, et trois personnes, » comme plusieurs Auteurs latins » très-respectables se sont exprimés, ne trouvant point de manière plus propre à énoncer par des paroles ce qu'ils entendoient sans parler. En effet, puisque le Père n'est pas le Fils, que le Fils n'est pas le Père, et que le Saint-Esprit qui est aussi appelé un don de Dieu, n'est ni le Père ni le Fils, ils sont trois sans doute. C'est pour cela qu'il est dit au pluriel : *Mon Père et moi* sommes une même chose. Mais quand on demande : que sont ces trois ? le langage humain se trouve bien stérile. On a dit cependant *trois personnes*, non pour dire quelque chose, mais pour ne pas demeurer muet. » De là les incrédules ont conclu que, suivant Saint Augustin, tout ce que l'on dit de la *Trinité* ne signifie rien.

Il ne signifie rien de clair, nous en convenons ; mais il exprime quelque chose d'obscur, comme les mots *lumière*, *couleur*, *miroir*, *perspective*, etc., dans la bouche d'un aveugle né ; il n'est pas pour cela blâmable de s'en servir. Si en parlant de la sainte *Trinité*, l'on veut concevoir la nature et la personne divine, comme l'on

conçoit une nature et une personne humaine, on ne manquera pas de conclure comme les lucrédules, qu'une seule nature numérique en trois personnes distinctes est une contradiction. Mais on raisonnera aussi mal qu'un aveugle né qui en comparant la sensation de la vue avec celle du tact, soutiendrait qu'une superficie plate telle qu'un miroir et une perspective, ne peut pas produire une sensation de profondeur. Voyez MYSTÈRE.

De tous les articles de notre Foi, il n'en est aucun qui ait été attaqué aussi promptement, avec autant d'opiniâtreté, et par un aussi grand nombre de sectaires, que la *Trinité*, nous l'avons déjà observé. Les différentes manières dont ils s'y prirent, l'abus qu'ils firent de tous les termes de l'Écriture et du langage ordinaire, les sophismes qu'ils accumulèrent, ont forcé les Théologiens anciens et modernes à donner des explications, à fixer le sens de tous les mots, à déterminer les expressions desquelles on ne doit pas s'écarter. Beausobre lui-même, tout injuste qu'il est à leur égard, convient que les Pères n'ont pas pu se dispenser d'expliquer en quel sens Jésus-Christ est *Fils de Dieu*. *Hist. du Manich.* liv. 3, c. 6, §. 1.

Cependant les Unitaires et leurs partisans ne cessent de demander, pourquoi vouloir expliquer ce qui est inexplicable, forger de nouveaux mots qui ne nous donnent aucune idée claire, et qui ne servent qu'à multiplier les disputes ? pourquoi ne pas s'en tenir aux paroles simples et précises de l'Écriture-Sainte ? parce que les Hérétiques n'ont pas cessé d'en abuser et qu'ils en abusent encore ; parce qu'à l'ombre des expressions de l'E-

criture, ils trouvent le moyen de croire et d'enseigner tout ce qui leur plaît. Il seroit fort singulier qu'ils eussent le privilège d'expliquer l'Ecriture-Sainte à leur manière, et que l'Eglise Catholique n'eût pas le droit de s'opposer à leurs explications, et d'en donner de plus orthodoxes. Voyons donc si celles des Théologiens Catholiques sont moins solides que les leurs, et si elles ne sont pas mieux fondées sur l'Ecriture-Sainte.

§. III. *Apologie du langage des Pères de l'Eglise et des Théologiens.* Nous disons, 1.^o qu'il n'y a en Dieu qu'une seule nature, une seule essence, éternelle, existante de soi-même, infinie, etc.; puisque l'Ecriture nous enseigne comme une vérité capitale, qu'il n'y a qu'un Dieu. Il a fallu s'exprimer ainsi contre les Païens, contre les Marcionites et les Manichéens, contre les Trithéistes, contre tous ceux qui ont reproché aux Catholiques d'adorer trois dieux. On leur a soutenu que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont pas trois dieux, parce qu'ils ont une seule et même nature ou essence numérique, et possèdent tous trois, sans aucune division, tous les attributs essentiels de la divinité.

2.^o Nous appelons le Père, le Fils et le Saint-Esprit, *trois personnes*, c'est-à-dire, trois Etres individuels, subsistant réellement en eux-mêmes. Cela étoit nécessaire pour réfuter ceux qui ont prétendu autrefois, et ceux qui prétendent encore, que le Fils et le Saint-Esprit ne sont que des noms, des opérations, des manières de considérer la divinité; explications fausses des termes de l'Ecriture, auxquelles il a fallu en opposer de plus vraies. Chez les auteurs profanes,

personne signifie souvent *aspect*, *figure*, *apparence extérieure*; mais nous avons fait voir que S. Paul y a donné un sens tout différent, et que les Pères et les Théologiens ont été obligés de l'adopter. *Voyez PERSONNE.*

3.^o Ils disent que le Fils tire son origine du Père par *génération*, terme consacré dans l'Ecriture, *Act.*, c. 8, v. 33, et dans tous les passages où le Fils de Dieu est appelé *Unigenitus*, seul engendré. Ils ajoutent que cette génération ou naissance n'est point une *création*, parce que si le Fils étoit une créature, il ne seroit pas Dieu; que ce n'est pas non plus une *émancipation* dans le sens que l'entendoient les Philosophes; lorsqu'ils disoient que les esprits sont nés du Père de toutes choses, ils supposoient que cette production étoit un acte libre de la volonté du Père, au lieu que Dieu le Père a engendré son Fils par un acte nécessaire de l'entendement divin: c'est pour cela que le Fils est coéternel au Père. D'ailleurs les Philosophes concevoient l'émancipation des esprits comme un détachement ou un partage de la nature divine; or, il est évident que Dieu étant pur esprit, sa nature, son essence est indivisible. Si donc les Pères de l'Eglise, pour exprimer la génération du Fils de Dieu, se sont servis des termes *émancipation*, *probole* ou *prolution*, *production*, etc., ils n'y ont point attaché le même sens que les Philosophes. *Voyez EMANATION.*

Il faut remarquer que plusieurs des Pères antérieurs au Concile de Nicée ont attribué à Jésus-Christ deux générations ou deux naissances, avant celle qu'il a reçue de la Vierge Marie; l'une éternelle, en vertu de laquelle il est appelé *Uni-*

genitus, seul engendré, et par laquelle il est demeuré dans le sein du Père; l'autre temporelle et qui a précédé la création. Uni à une âme spirituelle beaucoup plus parfaite que tous les autres Esprits, le Verbe est ainsi sorti en quelque manière du sein de son Père, et lui a servi de Ministre et comme d'instrument pour créer le monde. C'est sous cette forme que S. Paul l'appelle « *le premier né* de toute » créature... dans lequel et par lequel toutes choses visibles et invisibles ont été créées, » *Coloss.* c. 1, v. 15 et 16. Les Ariens n'admettoient que cette seconde naissance du Verbe, et nioient la première, les Sociniens font encore de même; mais les Pères soutenoient l'une et l'autre. Ils appliquoient à la seconde ce que Saint Paul a dit, que Dieu « a fait les » siècles par son Fils, *Hebr.* c. 1, v. 2, et que les siècles ont été » arrangés par le Verbe de Dieu, » c. 1, v. 3, au lieu que par la première le Verbe est coéternel et consubstantiel au Père; mais ils pensoient que S. Jean a parlé de l'une et de l'autre, lorsqu'il a dit que « le Verbe étoit au commencement, qu'il étoit en Dieu, et qu'il étoit Dieu, ensuite que toutes choses ont été faites par lui, » *Joan.* c. 1, v. 1. C'est faute de cette observation que le P. Pétau et d'autres ont cru trouver dans les Pères antérieurs au Concile de Nicée des passages qui ne sont pas orthodoxes. Voyez Bullus, *Def. fidei Nicæne*, sect. 3, c. 5, Th. 2. Au mot VERBE, nous montrerons pourquoi avant le Concile de Nicée les Pères ont beaucoup parlé de la seconde génération du Verbe, et pourquoi les Pères postérieurs à ce Concile ont prin-

cipalement insisté sur la première.

4.° Les Pères et les Théologiens enseignent que le Saint-Esprit tire son origine du Père et du Fils, non par génération, mais par *procession*, autre terme tiré de l'Ecriture-Sainte, *Joan.* c. 15, v. 26. Dans les disputes contre les Ariens il s'agissoit principalement de la divinité du Fils de Dieu, il ne fut pas beaucoup question du Saint-Esprit; mais environ soixante ans après, Macédonius, Patriarche de Constantinople, ayant eu la témérité de nier la Divinité de cette troisième personne de la Sainte Trinité, les Pères furent obligés de discuter tous les passages de l'Ecriture-Sainte qui concernent ce dogme, et de réfuter les objections des Macédoniens. Ainsi ces personnages respectables n'ont élevé aucune question par vaine curiosité, ou par envie de disputer, mais par nécessité et selon le besoin actuel de l'Eglise.

5.° Pour contenter les raisonnateurs, pour éclaircir les subtilités de leur logique, pour prévenir l'abus et la confusion des termes, il a fallu établir une différence entre la génération du Verbe et la procession du Saint-Esprit; l'on a cru pouvoir le faire, jusqu'à un certain point, par une comparaison tirée de nous-mêmes. On a dit que le Père engendre son Fils par un acte d'entendement ou par voie de connoissance; que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, par amour de l'un pour l'autre, ou par un acte de volonté, et l'on s'est encore fondé à cet égard sur l'Ecriture-Sainte. Dieu, se connoissant lui-même nécessairement et de toute éternité, produit un terme de cette connoissance, un être égal à lui-même, subsistant et infini comme lui, parce qu'un acte nécessaire et

coéternel à la Divinité ne peut pas être un acte passager ni un acte borné. Aussi cet objet de la connaissance du Père est appelé dans l'Ecriture son *Verbe*, son *Fils*, sa *sagesse*, l'*image de sa substance*; les Livres saints lui attribuent les opérations de la Divinité, le nomment *Dieu*, etc. Tout cela caractérise non-seulement un acte de l'entendement divin, mais un Être subsistant et intelligent.

Le Père voit son Fils, et le Fils regarde son Père comme son principe, ils s'aiment donc nécessairement; or, l'amour est un acte de la volonté, et il doit avoir un terme aussi réel que l'acte de l'entendement; ce terme est le Saint-Esprit qui procède ainsi de l'amour mutuel du Père et du Fils. C'est pour cela que l'Ecriture attribue principalement au Saint-Esprit les effusions de l'amour divin; il est dit que « l'amour de Dieu a été répandu » dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné, » *Rom. c. 5, v. 5*. Je vous conjure par la charité du Saint-Esprit, c. 15, v. 30. Montrons-nous Ministres de Dieu dans le Saint-Esprit dans une charité non feinte, » 2 *Cor. c. 6, v. 6*, etc.

De là sont nés les termes de *paternité* et de *filiation*, de *spiration active* et de *spiration passive*, notions et relations qui caractérisent les trois personnes, et qui les distinguent l'une de l'autre. De là ce principe des Théologiens, qu'il n'y a point de distinction dans les personnes, lorsqu'il n'y a point d'opposition de relation, qu'ainsi tout ce qui concerne l'essence, la nature, les perfections divines leur est commun, et qu'elles y participent également toutes les trois.

Conséquemment, quoique dans l'Ecriture-Sainte la puissance soit principalement attribuée au Père, la sagesse au Fils, et la bonté au Saint-Esprit, il ne s'ensuit point que ces attributs n'appartiennent point également aux trois personnes, puisque ce ne sont point des attributs relatifs. De là enfin cet autre principe, que les œuvres de la Sainte Trinité *ad extrâ* sont communes et indivises, que les trois personnes y concourent également, qu'il n'en est pas de même des opérations *ad intrâ*, parce qu'elles sont relatives.

Lorsqu'entre ces personnes nous distinguons *la première, la seconde, et la troisième*, cela ne signifie point que l'une est plus ancienne ou plus parfaite que l'autre, ni que l'une est supérieure à l'autre, mais que c'est ainsi que nous concevons leur origine. Les anciens Pères n'ont rien entendu de plus, lorsqu'ils ont admis entre elles une *subordination*, et qu'ils ont dit que le Père est plus grand que le Fils, ou supérieur au Fils, comme Bullus l'a fait voir, sect. 4, c. 1 et 2. Ils ont encore emprunté le langage de S. Paul, qui dit, 1 *Cor. c. 15, v. 228*, que Dieu le Fils sera soumis à son Père; *Philipp. c. 2, v. 8*, qu'il s'est rendu obéissant, etc. S'il s'ensuit de là que les Pères ont enseigné l'erreur, il faut accuser Saint Paul du même crime.

L'expérience n'a que trop prouvé le danger des équivoques, et la nécessité de mettre la plus grande précision dans les termes dont on se sert touchant ce mystère. Au quatrième et au cinquième siècles on disputa beaucoup pour savoir si l'on devoit admettre en Dieu trois hypostases ou une seule; la raison de cette contestation fut que par

hypostase les uns entendoient la substance, la nature, l'essence, les autres la personne; on ne fut d'accord que quand on fut convenu d'entendre le terme dans ce dernier sens, alors on n'hésita plus à reconnoître dans la *Sainte Trinité* une seule nature et trois *hypostases*. Voyez ce mot.

6.^o Enfin, pour exprimer par un seul mot ce que Jésus-Christ a dit, *Joan.* c. 10, v. 38 : « Mon Père est en moi, et je suis en » lui, » les Pères ont appelé cette union *πριχορησις*, *circumincersion*, et *ἔνταξις*, *inexistence*, ou l'existence intime des trois personnes l'une dans l'autre, malgré leur distinction. Saint Jean a encore exprimé la même chose, lorsqu'il a dit, c. 1, v. 18, « le Fils unique, » ou seul engendré, *qui est dans » le sein du Père*, nous l'a fait » connoître. » Il ne dit point que ce Fils *a été* dans le sein du Père, mais qu'il *y est*, pour nous apprendre que la substance de l'un est inséparable de celle de l'autre; c'est ce que le Concile de Nicée a exprimé par le mot *consubstantiel*: les Ariens vouloient y substituer celui de *ὁμοιότης*, qui signifioit égal ou semblable en substance; il est évident que ce terme ne rendoit pas toute l'énergie des paroles de l'Écriture; voilà pourquoi les Pères persistèrent à retenir celui d'*ὁμοιότης*, *consubstantiel*, parce qu'il exprime l'unité numérique de la substance du Père et du Fils, ou l'identité de nature. Voy. CONSUBSTANTIEL.

Le terme substitué par les Ariens exprimoit évidemment deux substances ou deux natures; de là il s'ensuivoit ou qu'il y a deux dieux, ou que le Fils n'est pas Dieu : ce n'est donc pas sans raison que les

Pères le rejetèrent. Ainsi en décidant la divinité du Fils, le Concile de Nicée établissoit d'avance la divinité du Saint-Esprit, parce que la raison est la même; les Macédoniens ne pouvoient opposer à celle-ci que les mêmes objections qu'avoient alléguées les Ariens contre la première : aussi les Pères, pour réfuter Macédonius, recoururent constamment à la doctrine que le Concile de Nicée avoit professée contre Arius.

Le Clerc, Socinien déguisé, objecte que tous les nouveaux termes dont les Pères se sont servis pour établir leur croyance touchant la *Trinité*, sont équivoques, que dans le sens littéral et commun ils expriment des erreurs, que voulant proscrire des hérésies on en a créé d'autres. Selon lui, le mot *personne* signifie une substance qui a une existence propre et individuelle; ainsi admettre trois personnes en Dieu, c'est y admettre trois existences individuelles ou trois dieux. Au lieu de corriger l'erreur, on la confirme, en disant que les trois personnes sont *égales* entre elles; rien n'est égal à soi-même, l'identité de nature exclut toute comparaison. Le Concile de Nicée n'a pas parlé plus correctement en décidant que le Fils est *Dieu de Dieu* et *consubstantiel* au Père; ces termes ne signifient rien, sinon que ce sont deux individus de même espèce. La *circumincersion* des trois personnes est une autre énigme, à moins que l'on n'entende par là leur conscience mutuelle. Pour nous, dit-il, nous reconnoissons une seule essence divine dans laquelle il y a trois choses distinguées, sans pouvoir dire en quoi consiste cette distinction. *Hist. Eccles. Proleg. sect. 3, c. 1, §. 11.*

Réponse. Le Clerc devoit au moins dire ce que c'est que ces *trois choses*, si ce sont trois êtres réels, ou des abstractions métaphysiques. S'il avoit été de bonne foi, il auroit avoué qu'il entendoit seulement par là, comme les Sociniens, trois dénominations relatives aux opérations de Dieu. C'a été justement pour prévenir cette erreur de Sabellius, qu'il a été décidé que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont trois hypostases, trois êtres réellement subsistans, en un mot, trois personnes. Nous convenons qu'en parlant des créatures intelligentes, *personne* signifie une substance qui a une existence propre et individuelle, qu'ainsi trois personnes humaines sont trois hommes. Mais ce mot n'a pas le même sens lorsqu'il est question de la Sainte Trinité, puisque la Foi nous enseigne que les trois personnes subsistent *en unité* ou *en identité de nature*; par cette explication l'équivoque du mot générique de *personne* est absolument dissipée, et telle est encore la notion du mot *consubstantiel*, il n'y a donc plus aucun lieu à l'erreur.

En voulant corriger le langage de l'Eglise, le Clerc a-t-il mieux parlé? Il dit que la *circumcession* des personnes divines ne peut signifier que leur *conscience mutuelle*. Mais s'il est vrai que l'*identité de nature* *exclut toute comparaison*, elle n'exclut pas moins tout *rapport mutuel*, puisque ce mot dit nécessairement au moins deux personnes. La *conscience* d'ailleurs est un sentiment personnel, incommunicable d'un individu à un autre; la *conscience* ne peut donc pas être *mutuelle* entre le Père, le Fils et le Saint-Esprit, si ce ne sont pas trois personnes

et si elles ne subsistent pas en identité de nature. Ce Critique en impose grossièrement en disant que par *trois personnes* les anciens entendoient *trois substances divines* égales ou inégales; Bullus a démontré la fausseté de ce fait; le doute dans lequel on fut de savoir s'il falloit admettre dans la *Trinité* trois hypostases ou une seule, prouve encore le contraire; les anciens n'ont jamais été assez stupides pour ne pas voir que *trois substances divines* seroient trois Dieux; c'est pour cela que l'on a condamné les Trithéistes.

Nous convenons encore qu'en disputant contre les Hérétiques, toujours sophistes de mauvaise foi, il est impossible de forger des termes desquels ils ne puissent pas pervertir le sens. Mais parce que le langage humain est nécessairement imparfait, faut-il s'abstenir de parler de Dieu, et d'enseigner ce qu'il a daigné nous révéler? Les Sabelliens, les Ariens, les Sociniens ont rendu équivoques les noms de *Père*, de *Fils* et de *Saint-Esprit*, ils ne les emploient que dans un sens abusif; le mot *Dieu* n'a pas été à couvert de leurs attentats, ils soutiennent que Jésus-Christ n'est pas Dieu dans le même sens que le Père, ensuite ils nous disent gravement qu'il faudroit s'en tenir aux termes de l'Ecriture, parce qu'ils se réservent le privilège de les entendre comme il leur plaît. C'est ce qui démontre la nécessité de l'autorité de l'Eglise pour fixer et consacrer le langage dont on doit se servir pour exprimer les articles de notre Foi, et pour déterminer le vrai sens des termes de l'Ecriture.

On nous dit qu'en adoptant le terme d'*ομοούσιος*, et en rejetant

celui d'*ἀποικτισ*, l'Eglise a troublé l'Univers pour un mot, et même pour une lettre de plus ou de moins. Ce n'est point le mot qui a causé le bruit, c'est le dogme exprimé par ce mot décisif; ou plutôt c'est l'opiniâtreté des Hérétiques obstinés à pervertir le dogme par des termes équivoques, à l'ombre desquels ils étoient sûrs de pouvoir introduire leurs erreurs. Encore une fois, les Pères de l'Eglise ni les Théologiens n'ont jamais cherché de gaieté de cœur à élever de nouvelles questions, à exciter de nouvelles disputes touchant les vérités révélées; mais les Hérétiques ont eu cette fureur dès le temps des Apôtres. A peine ceux-ci ont-ils été morts, que des raisonneurs armés de subtilités philosophiques, se sont appliqués à pervertir le sens des Saintes Ecritures. Les Docteurs de l'Eglise, chargés par les Apôtres mêmes de conserver sans altération le dépôt sacré de la Doctrine de Jésus-Christ, ont donc été forcés d'opposer des explications vraies à des interprétations fausses, des expressions claires et précises à des termes équivoques et trompeurs, des raisonnemens solides à des argumens captieux. Il y a de la démenche à leur attribuer les disputes, les erreurs, les schismes, les fureurs des Hérétiques, qu'ils n'ont pas cessé de déplorer et de combattre. Si dans les bas siècles les Théologiens scholastiques se sont occupés à des questions inutiles et de pure curiosité, ils n'ont point imité en cela les Pères de l'Eglise, et ils ne se sont pas avisés de vouloir ériger leurs opinions en dogmes de foi; on ne fait plus aucun cas de leurs spéculations ni de leurs disputes.

Mais comment contenter des

Censeurs aussi bizarres que ceux auxquels nous avons affaire? Les uns blâment les Pères d'avoir voulu expliquer un mystère essentiellement inexplicable; les autres reprochent à ceux des trois premiers siècles de s'être bornés à condamner les erreurs des Hérétiques, sans décider ce qu'il falloit croire touchant Dieu et Jésus-Christ, sans prescrire les formules et les expressions par lesquelles il falloit énoncer le dogme des trois personnes en Dieu. Par là, disent-ils, les Pères laissoient aux raisonneurs la liberté de l'entendre comme il leur plaisoit, de forger et de débiter sans cesse de nouvelles opinions, Mosheim, *Hist. Christ.*, sac. 3, §. 31. Voilà donc tous les Pères déclarés coupables, les uns pour n'avoir pas prévu et réfuté d'avance toutes les folles imaginations des Hérétiques, les autres pour les avoir proscrites ou corrigées lorsqu'elles sont venues à éclore. Nous présumons en effet que si Dieu avoit donné l'esprit prophétique aux Docteurs de l'Eglise, ils auroient tâché de prévenir le mal avant sa naissance. Mais il n'a pas donné non plus cet esprit aux Réformateurs, puisque leurs oracles ont donné lieu à vingt sectes différentes.

Vers l'an 520, il s'éleva une contestation pour savoir si cette proposition : une des personnes de la Trinité a souffert, *unus de Trinitate passus est*, étoit orthodoxe ou non. Les Moines de Scythie, d'autres disent d'Egypte, soutenoient cette proposition contre les Nestoriens; comme ceux-ci nioient que la personne de Jésus-Christ fût unie substantiellement à la Divinité, ils n'avoient garde d'avouer que Jésus-Christ étoit une des Personnes de la Trinité. D'autres pré-

tendoient que les Théopaschites ou Patripassiens pouvoient abuser de cette proposition pour enseigner que la Divinité a souffert; conséquemment les Légats du Pape, auxquels les Moines de Scythie s'étoient adressés, jugèrent que cette manière de parler étoit une nouveauté dangereuse. Ces Moines vinrent à Rome pour consulter le Pape Hormisdas lui-même; mais prévenu par un de ses Légats et par d'autres qui traïoient ces Moines de séditeux et de brouillons, peu soumis au Concile de Chalcédoine et fauteurs de l'Eutychianisme, ce Pape ne leur donna aucune décision, et résolut de renvoyer cette question au Patriarche de Constantinople. Cela n'a pas empêché le Traducteur de Mosheim d'affirmer que Hormisdas a condamné la proposition des Moines de Scythie et confirmé l'opinion de leurs adversaires. Comme le Pape Jean II et le cinquième Concile général approuvèrent la proposition des Moines, ce Traducteur ajoute que cette contradiction exposa les décisions de l'Oracle papal à la risée des Sages. *Hist. Ecclés.*, 6.^e siècle, 2.^e part., c. 3, §. 12.

Mais il est absolument faux que le Pape Hormisdas ait condamné la proposition des Moines; il ne voulut pas seulement examiner la question; il leur témoigna du mécontentement, non à cause de leur Doctrine, mais à cause de leur conduite qui étoit effectivement turbulente et séditeuse. *Voy. Fleury, Hist. Ecclés.*, l. 31, §. 48 et 49. Ces faits sont prouvés par les lettres d'Hormisdas, et par celles de ses Légats.

Au commencement de notre siècle, depuis l'an 1712 jusqu'en 1720, les disputes sur la *Trinité*

se sont renouvelées avec beaucoup de chaleur; voyez Mosheim, *Hist. Ecclés.* 18.^e siècle, §. 27. Guillaume Wiston, Professeur de Mathématiques, soutint que le Fils de Dieu n'a commencé à exister réellement que quelque temps avant la création du monde; que le *Logos* ou la sagesse divine a pris en lui la place de l'âme raisonnable; que le Concile de Nicée n'a point attribué d'autre éternité à Jésus-Christ; enfin que la doctrine d'Arius étoit celle de ce divin Maître, celle des Apôtres et des premiers Chrétiens. On conçoit qu'il n'a pas été difficile de réfuter ce système, et de prouver que l'auteur étoit un fanatique. Samuel Clarke, plus timide, enseigna que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont tous les trois strictement incréés et éternels, que chacun des trois est Dieu, que ce ne sont cependant pas trois dieux, parce qu'il y a entre eux une *subordination de nature et de dérivation*. La question est de savoir si cette *subordination* n'emporte pas une inégalité de nature et de perfections; il y a lieu de croire que le Docteur Clarke ne s'est pas suffisamment expliqué là-dessus, puisque le Clergé d'Angleterre assemblé à ce sujet n'a point jugé sa doctrine orthodoxe; elle ne lui a paru qu'un palliatif propre à introduire plus aisément le Socinianisme.

Cependant le Traducteur de Mosheim blâme beaucoup cette conduite, et la témérité de ceux qui ont entrepris de réfuter Clarke; il prétend qu'il faut se borner, en parlant de la *Trinité*, à la simplicité du langage de l'Ecriture, au lieu de vouloir exprimer ce mystère dans les termes impropres et ambigus du langage humain. Mais les

expressions de l'Ecriture ne sont-elles donc pas un langage humain ? Il n'en est point duquel on ait abusé davantage. Si les Hérétiques de tous les siècles avoient voulu s'y tenir, on n'y auroit rien ajouté ; les Sociniens ne s'y bornent pas, puisqu'ils pervertissent ce langage sacré par des commentaires absurdes. La foi au Mystère de la *Trinité* est tellement affoiblie en Angleterre, qu'en 1720 une dame de ce pays-là, par son testament, a fondé huit sermons annuels pour la soutenir ; Mosheim, *ibid.* Nous espérons qu'une pareille fondation ne sera jamais nécessaire dans l'Eglise Catholique.

En 1729, un Ministre de l'Eglise Vallone en Hollande, enseigna qu'il y a dans le Fils et le Saint-Esprit deux natures, l'une divine et infinie, l'autre finie et dépendante, à laquelle le Père a donné l'existence avant la création du monde. Le Fils et le Saint-Esprit, dit-il, considérés selon leur nature divine, sont égaux au Père, mais envisagés en qualité de deux intelligences finies, ils sont à cet égard inférieurs au Père et dépendans de lui. Il se flattoit de satisfaire par cette hypothèse à toutes les difficultés. On prétend que le Docteur Thomas Burnet l'avoit déjà proposée en Angleterre en 1720. Mosheim l'a réfutée, *Diss. ad Histor. Eccles. pertinentes*, p. 498. Il y oppose, 1.^o que les paroles de Jésus-Christ, *Matth. c. 28, v. 19, au nom du Père, et du Fils, etc.*, ne peuvent désigner une nature infinie et deux natures finies ; qu'il en est de même des trois témoins dont parle Saint Jean, *Epist. 1, c. 5, v. 7*. 2.^o Que le système en question ne peut pas s'accorder avec le mystère de l'Incarnation.

3.^o Chose remarquable, il y oppose le silence de l'antiquité, p. 564. Si ce silence prouve quelque chose, sans doute le témoignage positif de l'antiquité, que nous appelons la *tradition*, prouve encore davantage. Ainsi les Protestans, qui ne cessent de déclamer contre la *tradition*, sont forcés d'y avoir recours pour soutenir les articles les plus essentiels de la Foi Chrétienne. Qu'ils viennent encore nous dire que l'Ecriture-Sainte est claire sur tous les points nécessaires au salut, que le vrai sens en est à la portée des plus ignorans, qu'il n'est pas besoin d'une autre règle pour savoir ce que nous devons croire. Rien ne démontre mieux la fausseté de ces maximes fondamentales de la réformation, que ce chaos de disputes et d'erreurs toujours renaissantes, depuis dix-sept cents ans, touchant le vrai sens de la forme du Baptême prescrite par Jésus-Christ, par conséquent sur le Mystère de la sainte *Trinité*.

TRINITÉ PLATONIQUE. Un grand nombre de savans, soit anciens, soit modernes, se sont persuadés que les Païens en général, sur-tout les Philosophes, ont eu quelque notion du Mystère de la sainte *Trinité*, et ils ont tâché de le prouver par un grand appareil d'érudition. Si nous les croyons, Zoroastre et les Mages de la Perse, les Chaldéens, les Egyptiens, qui suivoient la doctrine d'Orphée, parmi les Philosophes Grecs, Pythagore et Parménide, ont enseigné ce dogme, du moins d'une manière obscure. Pour expliquer ce phénomène, on a imaginé que probablement ces Philosophes avoient puisé cette connoissance dans les écrits de Moïse, ou qu'ils avoient été instruits par

quelques Docteurs Juifs. Avant de se livrer à cette conjecture, il auroit été à propos de montrer dans les écrits de Moïse quelques passages assez clairs pour donner à des Païens une idée quelconque du Mystère de la *Trinité*, ou faire voir que c'étoit un article de la croyance commune des anciens Juifs.

Mais, suivant ces mêmes Critiques, personne n'a enseigné la *Trinité* des personnes en Dieu plus formellement et d'une manière plus distincte que Platon; s'il avoit vécu plus tard, on croiroit qu'il avoit lu l'Evangile. Les Philosophes de l'école d'Alexandrie, qui ont été ses Disciples et ses Commentateurs, ont parfaitement expliqué sa Doctrine; elle est très-conforme à celle de l'Ecriture-Sainte, et à celle des Pères des premiers siècles; Cudworth, dans son *Système intellectuel*, c. 4, §. 36, s'est appliqué à le prouver, il a poussé la témérité jusqu'à dire que ces Platoniciens se sont expliqués touchant la *Trinité* d'une manière plus orthodoxe que les Pères du Concile de Nicée, *ibid.* p. 910.

D'autre part les Sociniens et plusieurs Protestans accusent les Pères d'avoir été trop attachés à la doctrine de Platon et des Platoniciens, de s'en être servis maladroitement pour expliquer ce que l'Evangile nous enseigne touchant les trois Personnes divines, d'avoir ainsi défiguré ce mystère, en voulant pénétrer ce que Dieu n'a pas voulu nous apprendre; leurs vains efforts, disent-ils, n'ont abouti qu'à faire naître des erreurs et des disputes interminables; la *Trinité*, telle qu'on la croit aujourd'hui dans l'Eglise Chrétienne, est une invention de Platon et de ses Disciples,

aveuglement adoptée par les Pères, et qui n'a aucun fondement dans l'Ecriture-Sainte.

Viendrons-nous à bout de débrouiller ce chaos d'opinions, et de découvrir la vérité au milieu de tant de préventions?

1.^o Il n'est pas prouvé que les Païens en général, ni les anciens personnages dont on nous vante les lumières, aient eu aucune connoissance du Mystère de la sainte *Trinité*; quelques légères ressemblances que l'on croit apercevoir entre ce qu'ils ont dit, et ce que la Foi nous enseigne sur ce sujet, ne suffisent pas pour établir un fait aussi important. Quand on a lu tout ce qu'ont rassemblé Steuchus Eugubinus, de *perenni Philosophia*, le savant Huet, *Quæst. Alnet.* l. 2, c. 3, et d'autres, l'on n'est rien moins que convaincu. Mosheim, dans ses *Notes sur le système intellectuel de Cudworth*, c. 4, §. 16 et suiv. fait voir en détail que ceux qui ont cru trouver une *Trinité* dans Zoroastre et chez les Mages, dans les poésies d'Orphée, dans la doctrine des Egyptiens et dans celle de Pythagore, se sont évidemment trompés. Ils pouvoient donc s'épargner la peine de deviner par quelle voie cette connoissance avoit pu se répandre chez les Païens, puisque c'est un fait imaginaire. Brucker, *Hist. crit. philos.* t. 1, p. 186, 292, 390, 702, etc., pense de même. Après avoir bien examiné le système de Platon, il conclut que c'est un verbiage inintelligible et absurde, nous verrons ci-après qu'il n'a pas tort.

2.^o Pour savoir ce que Platon a voulu dire, ces deux Critiques ne veulent point que l'on s'en rapporte aux commentaires des Plato-

niciens d'Alexandrie. Il est constant que ces Philosophes qui ont vécu après la naissance du Christianisme, qui en étoient ennemis déclarés, et qui tâchoient de soutenir le Paganisme chancelant, ont fait leur possible pour mettre une ressemblance, du moins apparente, entre les dogmes de Platon et ceux de l'Évangile, et qu'ils ont affecté de se servir des mêmes expressions que les Docteurs Chrétiens. Leur dessein étoit de persuader que Jésus-Christ et ses Apôtres, que l'on prétendoit avoir été envoyés de Dieu pour instruire les hommes, n'avoient rien enseigné de plus que les anciens Philosophes, que leurs leçons n'étoient pas nouvelles, qu'ainsi la vérité étoit connue dans le Paganisme aussi-bien que dans la Religion Chrétienne, qu'il n'étoit donc pas nécessaire de renoncer à l'un pour embrasser l'autre. Voyez ECLECTIQUES. Mais ils n'étoient pas d'accord entre eux, et leur Doctrine n'est plus celle de Platon; l'un entend la *Trinité* d'une manière, et l'autre d'une autre. Cudworth est convenu de ce fait, c. 4, t. 1, p. 888. Aussi pour faire paroître orthodoxe la *Trinité platonique*, ils s'est principalement attaché aux commentaires de Plotin; mais Porphyre, Jamblique, Numénus, Amélius, Chalcidius, etc. ne suivoient pas le même sentiment, et celui de l'un de ces Philosophes n'avoit pas plus d'autorité que l'autre. Mosheim fait voir que la *Trinité* de Plotin n'est plus celle de Platon ni de Pythagore, encore moins celle des Chrétiens, *ibid*, pag. 904, n. (f).

Pour savoir à quoi s'en tenir, il faut d'abord se rappeler l'extrait que nous avons donné de la Doc-

trine de Platon, au mot PLATONISME, §. 1, ensuite examiner si cette Doctrine ressemble en quelque chose à ce que l'Évangile nous enseigne touchant la *Sainte Trinité*; par là nous pourrions juger si les Pères de l'Église en ont emprunté quelque chose. Nous chercherons en troisième lieu ce qu'ils ont dit de Platon et de sa prétendue *Trinité*, et s'ils ont suivi l'exemple ou la Doctrine des nouveaux Platoniciens.

§. I.^{er} *Doctrin*e de Platon. Outre l'extrait que nous en avons donné au mot PLATONISME, §. 1, et que nous avons tiré du *Timée* avec toute la fidélité possible, on allègue encore la seconde Lettre de Platon à Denis : voici ce que nous y lisons, page 707, B. « Vous » dites que je ne vous ai pas assez » démontré la première nature (ou » le premier Être); il faut donc » vous en parler par énigmes, afin » que si cette Lettre tombe entre » les mains de quelqu'un, il n'y » comprenne rien : voici le vrai. » Toutes choses sont autour du » Roi de tout, et tout est pour » lui, il est la cause de tout ce qui » est beau; les secondes sont autour du second, et les troisièmes du troisième. L'esprit humain » cherche à comprendre la manière » dont cela est, en considérant ce » qui lui est connu; mais rien ne » peut y suffire; il n'y a rien de » semblable dans le Roi et dans » ceux dont j'ai parlé. »

Platon n'a pas eu tort d'appeler ce verbiage une énigme; mais parmi ses interprètes, les uns ont deviné que par le Roi il a entendu Dieu; par le second, le monde; par le troisième, l'âme du monde; quand cela seroit, nous ne serions guères mieux instruits. D'autres

prétendent que *le second* est l'idée ou le modèle archétype du monde; c'est, disent-ils, le *Logos*, éternelle production de l'entendement divin; le troisième est le monde, que Platon a nommé *le Fils unique de Dieu*, *Μονογενής*: ils sont aussi-bien fondés que les premiers.

✓ Nous ne nous arrêtons point à relever les absurdités et les conséquences du système de Platon, nous l'avons fait ailleurs; nous rechercherons seulement comment on peut y découvrir une *Trinité* qui ait quelque ressemblance avec celle que nous croyons.

Nous y voyons d'abord trois choses éternelles: Dieu esprit (*Νῆς*) Père du monde; l'idée ou le modèle archétype suivant lequel Dieu a fait le monde, et que Platon appelle un *Etre animé et éternel*; la matière informe, qui, selon lui, participe d'une manière explicable à la nature divine et intelligente. En second lieu, deux choses qui ne sont point éternelles, mais qui ont commencé d'être; savoir, l'âme du monde, que Dieu avoit faite avant le monde, et qui est, dit-il, une substance mêlée d'esprit et de matière; enfin, le monde même. Or, de quelque manière que l'on conçoive ces cinq choses, on ne pourra jamais en tirer une *Trinité* qui ait de l'analogie avec le mystère que Jésus-Christ a révélé.

1.^o La première personne de cette *Trinité Platonique* est Dieu sans doute; Platon l'appelle *le père du monde*, mais il ne l'a jamais nommé *père du Logos*, ni père des idées éternelles ou du modèle archétype du monde, ni le père de la matière. Suivant l'Evangile au contraire, Dieu est le Père du Verbe éternel, et c'est par ce Verbe que toutes choses ont été faites.

2.^o Prenons-nous pour seconde personne l'idée archétype du monde? Platon dit que c'est un *Etre éternel et animé*; mais ici les avis sont partagés. Plusieurs Platoniciens et plusieurs Pères de l'Eglise prétendent que ce Philosophe a conçu les idées éternelles des choses, comme des êtres subsistans et distingués de l'entendement divin. Mosheim soutient que c'est une absurdité de laquelle un aussi beau génie que Platon étoit incapable, que ces idées sont des êtres purement métaphysiques et intellectuels; que les expressions de Platon sont figurées et métaphoriques, *Syst. intell. de Cudworth*, c. 4, §. 36, pag. 856, n. (u). Il est vrai que par *Logos* ce Philosophe ne semble point avoir entendu l'idée archétype du monde, mais *la raison*, la faculté de penser, de raisonner, de saisir la différence des choses et d'exprimer ses pensées par la parole: c'est ainsi qu'il l'explique dans le *Théétète*, page 141, E. Dans son style, *Νῆς*, est la substance même de l'esprit; *Logos*, ce sont les facultés et les opérations de cette substance; l'idée en est l'objet, ou ce que l'on voit par l'esprit. Il n'a point dit non plus que les idées soient des hypostases, des substances, des êtres réels distingués de l'entendement divin; c'est un rêve que lui ont prêté les nouveaux Platoniciens. Il n'a nommé *Fils de Dieu*, ni le *Logos*, ni l'idée archétype du monde, ni le monde même; quand il appelle celui-ci *Μονογενής*, ce mot ne signifie point *Fils unique*, mais *unique production*. Ce n'est point le *Logos*, mais le monde qu'il appelle *être animé*, *image de Dieu intelligent*, *second Dieu*, *Dieu engendré*.

Saint Jean parle bien différemment du *Logos* ou du Verbe Divin. « Au commencement il étoit en Dieu et il étoit Dieu ; c'est par lui que toutes choses ont été faites ; il est le principe de la vie et la lumière qui éclaire tous les hommes ; c'est de lui que Jean-Baptiste a rendu témoignage. Il est venu parmi les siens, et ils n'ont pas voulu le recevoir. Ce Verbe s'est fait chair, il a demeuré parmi nous, et nous l'avons reconnu pour le Fils unique du Père, pour l'Auteur de la grâce et de la vérité. » Il faut être étrangement prévenu pour trouver dans Platon cette doctrine et ce langage.

3.^o Probablement on ne nous donnera pas, pour seconde personne de la *Trinité Platonique*, la matière informe que Platon semble confondre avec la nécessité, quoiqu'il personnifie celle-ci et qu'il dise que la matière participe d'une manière inexplicable à la nature divine et intelligente. Sera-ce le monde composé de corps et d'âme ? Malgré les noms pompeux que Platon lui a donnés, il reconnoît que Dieu l'a fait dans le temps ou avec le temps, qu'ainsi l'éternité ne lui convient en aucun sens.

4.^o Suivant la plupart des Platoniciens, c'est l'âme du monde qui est la troisième personne ; mais Platon dit formellement que Dieu n'a point fait cette âme après le corps, mais auparavant ; que, soit par sa naissance, soit par sa force, elle a précédé le corps ; il n'ajoute point qu'elle a été faite de toute éternité, au contraire il décide que l'éternité n'appartient en aucune manière à un être qui a été fait. Selon lui, elle tient le milieu entre la substance qui est indivisible et immuable, et celle qui se divise

et change ; elle participe à la nature de l'une et de l'autre. Cette âme n'est donc pas née de Dieu par émanation, à moins que l'on ne dise qu'elle est sortie tout à la fois de Dieu et de la matière.

Cudworth en a donc imposé, lorsqu'il a dit que les trois hypostases ou personnes de la *Trinité Platonique* sont éternelles, incréées et non faites, et que ces trois sont un seul Dieu ; Mosheim a solidement réfuté ces deux assertions téméraires, c. 4, §. 36, pag. 886, n. (N) ; p. 889 et 900, n. (C). Si Plotin a composé ainsi sa *Trinité*, ce n'est plus celle de Platon, mais une imitation fautive et malicieuse de la *Trinité* Chrétienne.

Pour établir une ressemblance apparente entre l'âme du monde et le Saint-Esprit, on nous fait observer que des Pères de l'Eglise ont regardé cet Esprit divin comme l'âme du monde, et lui ont attribué les mêmes fonctions que les Platoniciens prêtoient à cette âme imaginaire. Mais il faut remarquer qu'aucun des Pères antérieurs au Concile de Nicée n'a ainsi parlé ; ceux qui sont venus après ce Concile, dans lequel la Foi Chrétienne touchant le Mystère de la Sainte *Trinité* avoit été fixée, ne risquoient plus d'y donner atteinte en tenant ce langage, ils vouloient corriger celui des Platoniciens et non s'y conformer ; ils l'ont pris dans l'Ecriture-Sainte et non ailleurs : nous le verrons dans un moment, §. 2.

Si le chaos d'absurdités que Platon a ressemblées peut être appelé un système, il suffit de le confronter avec la Doctrine Chrétienne touchant la *Trinité*, pour se convaincre qu'il n'y a aucune ressemblance entre l'un et l'autre, que les

les Pères de l'Eglise instruits de ce mystère par l'Ecriture-Sainte n'ont jamais pu être tentés de rien emprunter de ce Philosophe ténébreux qui cherchoit la vérité à tâtons, mais qui manquoit du flambeau nécessaire pour la trouver. Son exemple devoit rabaisser l'orgueil des Incrédules qui se vantent de connoître la nature divine et l'origine des choses, sans avoir besoin de révélation.

Cependant Platon avoit profité des méditations de Thalès, d'Anaxagore, de Pythagore, de Parménide, de Timée de Locres, etc. Il n'étoit pas content de leurs hypothèses, il essaya d'en bâtir une autre, mais avec une modestie et une timidité qui lui font honneur. Il commence le *Timée* en reconnoissant la nécessité d'une assistance divine pour expliquer l'origine des choses, et il l'implore; il avertit ses auditeurs qu'ils ne doivent point attendre de lui des choses certaines, mais seulement des conjectures aussi probables que celles des autres Philosophes; ce sage début auroit dû rendre les Platoniciens moins présomptueux.

Que pouvoit-il imaginer de mieux que ce qu'il a dit? Dès qu'il n'admettoit pas la création, non plus que les Anciens, il étoit forcé de supposer ou l'éternité du monde, ou l'éternité de la matière et une intelligence éternelle qui l'avoit arrangée. Il avoit trop d'esprit pour se persuader que cet arrangement s'étoit fait par hasard, ou par nécessité; il jugea conséquemment que Dieu en étoit l'auteur. Mais ne pouvant concevoir l'opération de Dieu autrement que celle d'un homme, il imagina que Dieu, avant d'agir, avoit tracé dans son entendement le plan et le modèle

Tome VIII.

de son ouvrage, et qu'il l'avoit suivi dans l'exécution; que ce modèle avoit été toujours présent à l'esprit de l'ouvrier, qu'il contenoit en idée toutes les parties et tout l'arrangement de l'univers. Ce modèle éternel étoit donc animé et vivant, puisque le monde est tel suivant Platon; mais il l'étoit en idée seulement et selon notre manière de concevoir; jamais sans doute Platon n'a rêvé qu'une idée que l'homme a formée dans son esprit est un être réel, ou une substance distinguée de l'esprit.

Ce Philosophe, frappé du mouvement compassé, régulier, constant qui règne entre toutes les parties de l'univers, a compris qu'il ne pourroit se conserver, s'il n'étoit dirigé et soutenu par une ou plusieurs intelligences; conséquemment il a imaginé une grande âme répandue dans toute la masse, que Dieu a divisée ensuite dans toutes ses parties; comme un pur esprit ne se divise point, Platon a dit que cette âme étoit composée de la substance indivisible, ou de l'esprit, et de celle qui peut être divisée, ou de la matière. Où Dieu a-t-il pris cette âme? est-elle sortie de lui ou de la matière? Platon a eu la prudence de ne point le décider; il n'a pas dit non plus qu'elle est coéternelle à Dieu; il suppose que Dieu a réfléchi, délibéré et réglé son plan avant de rien faire; encore une fois il a imaginé Dieu agissant à la manière d'un homme; il ne lui attribue qu'une puissance bornée, puisqu'il dit que Dieu a rendu son ouvrage conforme au modèle, *autant qu'il le pouvoit.*

§. II. *Doctrine des Pères.* Il n'étoit pas possible à un esprit raisonnable, une fois instruit de la

R

Doctrine Chrétienne , de concilier avec sa croyance aucune des hypothèses de Platon. L'Ecriture nous enseigne que Dieu est créateur , qu'il opère par le seul vouloir , *il a dit , et tout a été fait* ; ce trait de lumière dissipe toutes les ténèbres. Dieu n'a eu besoin ni de méditation , ni de délibération , ni de modèle ; la création de la matière et celle des esprits s'est faite par une seule parole. Selon l'Evangile , cette parole toute-puissante , ce *Verbe* est un Etre subsistant , une personne coéternelle et consubstantielle au Père , *il étoit en Dieu , et il étoit Dieu*. Le Saint-Esprit est une autre personne qui non-seulement anime et vivifie toute la nature , mais à laquelle l'Ecriture attribue toutes les opérations de la grâce.

« Les cieux , dit le Psalmiste , ont » été affermis par le *Verbe* de Dieu , » et la force qui les conserve est » l'esprit ou le souffle de sa bouche , » Ps. 32 , v. 6. « L'esprit » du Seigneur , dit le Sage , a rempli toute la terre , et parce qu'il » contient toutes choses , il sait » parler aux hommes , » Sap. c. 1 , v. 7. Au mot TRINITÉ , nous avons cité les autres passages des Livres saints qui établissent la foi de ce mystère. Tel est le langage qu'ont répété les Pères de l'Eglise , et duquel ils ne se sont jamais départis ; ce n'est certainement pas celui de Platon.

L'on n'a pas osé dire que les Pères ont oublié ces leçons divines pour s'attacher uniquement à celle du Philosophe Grec ; mais on a dit qu'imbus du Platonisme avant leur conversion , ils n'y ont pas renoncé en se faisant Chrétiens , qu'à l'exemple des Platoniciens d'Alexandrie ils ont rapproché tant qu'ils ont pu la Doctrine Chrétienne touchant la

Trinité , de celle de Platon , afin de diminuer la répugnance qu'avoient les Païens à croire ce mystère Il y a dans cette hypothèse du vrai et du faux ; il est important de les démêler.

1.^o Plotin , principal auteur de la *Trinité Platonique* , n'a pu la forger que vers le milieu du troisième siècle ; ce fut l'an 243 qu'il entreprit d'aller dans la Perse et dans les Indes pour achever de s'instruire. Les Pères Apostoliques , ensuite S. Justin , Tatien , Athénagore , Hermias , S. Irénée , S. Théophile d'Antioche , S. Hippolyte de Porto , Clément d'Alexandrie , Origène , Tertullien et d'autres dont nous n'avons plus les ouvrages , avoient écrit avant cette époque , ils n'ont pu avoir aucune connoissance de la Doctrine de Plotin. Quand on supposeroit qu'Ammonius son maître avoit déjà fabriqué une *Trinité Platonique* , fait que l'on ne peut pas prouver , Clément d'Alexandrie et Origène seroient encore les deux seuls qui aient pu la connoître , aucun des autres Docteurs de l'Eglise n'a fréquenté cette école , et n'a pu être imbu du nouveau platonisme.

2.^o L'on convient que le motif qui engagea les Platoniciens d'Alexandrie à travestir la Doctrine de Platon , et à la rapprocher de celle des Docteurs Chrétiens , fut la jalousie et l'attachement au Paganisme. Eclairés des progrès rapides de l'Evangile , ils entreprirent de les arrêter , en faisant voir que Jésus-Christ , les Apôtres et leurs Disciples n'avoient rien enseigné de plus que Platon. Or les principaux Prédicateurs de l'Evangile , pendant tout le second siècle , avoient été les Pères mêmes que nous venons de citer. La Foi à la

Trinité étoit donc bien établie avant que les raisonneurs d'Alexandrie eussent tenté d'y ajuster les opinions de Platon. Ces Pères avoient converti des Juifs et des Païens par des miracles et par des vertus, sans avoir besoin de Philosophie; ils n'en ont fait usage que contre ceux qui en étoient entêtés.

3.^o Pour réussir dans leur dessein, les nouveaux Platoniciens empruntèrent les expressions des Ecrivains sacrés et des Docteurs de l'Eglise; ils sentoient donc qu'elles étoient plus claires et plus correctes que le verbiage inintelligible de Platon. Ils n'ont donc pas défiguré la *Trinité Chrétienne* par une tournure Platonique, mais ils ont corrigé leur prétendue *Trinité* sur le modèle de la première. En effet, ils ont souvent fait dire à Platon ce qu'il n'a jamais dit, savoir, que l'idée archétype du monde est une personne, que c'est le *Logos* et le Fils de Dieu, qu'il est sorti de Dieu par émanation ou par génération, que l'âme du monde est éternelle, que c'est l'esprit de Dieu, etc. Rien de tout cela n'est dans Platon; mais il falloit tout cela pour forger une *Trinité* capable d'en imposer aux ignorans. Il seroit fort singulier que les Pères eussent fait le contraire, qu'ils eussent voulu expliquer la *Trinité* Chrétienne par des notions Platoniques, pendant que les Platoniciens païens déroboient le langage des Chrétiens pour dissiper les ténèbres du système de Platon. Mais les censeurs des Pères, prévenus jusqu'à l'aveuglement, leur reprochent un attentat plus odieux que n'est celui des ennemis mêmes du Christianisme, sous prétexte que les premiers l'ont commis à bonne intention.

Mais à qui croirons-nous, pour savoir ce que les Pères ont pensé de Platon et de sa prétendue *Trinité*? sera-ce à des critiques modernes qui font profession de mépriser ces respectables personnages, ou aux Pères eux-mêmes? Il nous paroît qu'il n'y a pas à hésiter sur ce choix.

§. III. *Sentimens des Pères touchant la Doctrine de Platon.* Déjà nous avons fait voir dans l'article TRINITÉ, que les expressions dont les Pères se sont servis en parlant de ce mystère sont tirées de l'Ecriture-Sainte, et non d'ailleurs; il ne faut pas l'oublier.

S. Justin, dans son exhortation aux Gentils, n. 3, 4, 5, 6, etc., s'attache à montrer en détail que tout ce que Platon a dit de vrai, touchant la nature divine, ne venoit pas de lui, qu'il l'avoit emprunté de la doctrine de Moïse répandue en Egypte, mais qu'il l'avoit mal entendue, ou qu'il n'avoit pas osé s'expliquer clairement, de peur d'éprouver le même sort que Socrate. Il ajoute que souvent Platon se contredit, et qu'il n'est constant dans aucune de ses opinions; que ce Philosophe n'a pas appelé Dieu Créateur, mais fabricant des Dieux, n. 27. Il fait sentir la différence qu'il y a entre ces deux choses. Il conclut qu'il faut apprendre la vérité des Prophètes et non des Philosophes. Dans sa première Apologie, n. 59 et 60, il soutient de nouveau que Platon a pris dans Moïse ce qu'il a dit dans le Timée touchant la formation du monde, et touchant le Verbe divin, aussi-bien que ce qu'il a dit dans sa seconde lettre à Denis, au sujet du troisième ou du Saint-Esprit, ou qu'il ne l'a pas compris; au lieu que parmi les

Chrétiens, les plus ignorans sont capables d'en instruire les autres. Dans son *dialogue avec Tryphon*, n. 8, il atteste qu'après avoir beaucoup étudié Platon, il n'a point trouvé de philosophie qui soit utile et sûre que celle de Jésus-Christ. Que Saint Justin se soit trompé ou non, en supposant que ce philosophe a eu connoissance de la doctrine de Moïse, cela ne fait rien à la question; dès qu'il dit que Platon n'a pas compris ou a mal entendu ce qu'il en empruntoit, il résulte toujours que S. Justin n'a pas été tenté d'adopter aucune de ses notions.

Tatien, dans son *Discours aux Grecs*, n. 5, expose la génération du Verbe qui a créé toutes choses, mais il fait profession d'avoir appris cette doctrine dans des écritures plus anciennes que toutes les sciences des Grecs, et trop divines pour être comparées à leurs erreurs, n. 29.

Athénagore, dans son *Apologie des Chrétiens*, n. 7, dit que les Philosophes n'ont rien su que par conjectures, parce que ce n'est pas Dieu qui les a instruits, au lieu que les Chrétiens ont reçu leur doctrine des Prophètes inspirés de Dieu; n. 10, il explique d'une manière très-orthodoxe ce que nous croyons touchant la *Trinité*. Quoiqu'il cite quelques-unes des vérités que Platon n'a fait qu'entrevoir, en particulier ce qu'il a dit dans sa seconde lettre à Denis, il montre le ridicule de ce Philosophe, qui vouloit que touchant les génies ou les Dieux, l'on s'en rapportât au témoignage des anciens, n. 23.

S. Théophile d'Antioche, l. 2, *ad Autolyc.* n. 4, blâme Platon et les Platoniciens de n'avoir pas admis la création de la matière;

n. 9, il dit que les Prophètes inspirés de Dieu sont les seuls qui aient connu la vérité et qui aient possédé la sagesse; n. 10, que ce sont eux qui nous ont fait connoître Dieu et son Verbe qui a créé le monde; n. 15, que les trois jours qui ont précédé la création des astres représentoient la *Trinité*, Dieu, son Verbe et sa Sagesse; n. 33, qu'aucun des prétendus sages, des poètes et des historiens n'a pu rien savoir sur l'origine des choses, parce qu'ils étoient trop modernes.

Hermias, dans la satire qu'il a faite contre les Philosophes, n'épargne pas plus Platon que les autres, n. 5; il conclut, n. 10, que toute la Philosophie n'est qu'un chaos de disputes, d'erreurs et de contradictions.

Saint Irénée, *adv. Hær.* l. 2, c. 14, n. 2 et 3, dit que les Gnostiques ont emprunté leurs erreurs de tous ceux qui ne connoissent pas Dieu, et que l'on appelle Philosophes, en particulier de Platon, qui admet trois principes des choses, la matière, le modèle et Dieu. Il les réfute non-seulement par des raisonnemens philosophiques, mais par l'Ecriture-Sainte. Bullus, D. Le Nourri, D. Marand, dans sa troisième *Dissertation* sur les ouvrages de ce Père, ont prouvé que sa doctrine touchant la sainte *Trinité* est très-orthodoxe; elle ne ressemble en rien aux erreurs de Platon.

Si on pouvoit reprocher le Platonisme à quelques-uns des anciens Pères, ce seroit sans doute à Clément d'Alexandrie et à Origène; ils avoient écouté les leçons d'Ammonius, chef des Eclectiques, qui préféroient la doctrine de Platon à celle de tous les autres Philosophes. Sans vouloir contester ce fait, nous

disons qu'il est assez étonnant que Clément ne nomme jamais Ammonius dans ses ouvrages, et ne témoigne aucune estime pour un maître si célèbre. Il ne paroît pas non plus qu'il ait adopté la haute idée que les Eclectiques avoient du mérite de Platon. A la vérité dans son *Pédagogue*, l. 2, c. 1, il dit que Platon, cherchant la vérité, a fait briller une étincelle de la Philosophie hébraïque, et *Strom.* l. 1, c. 1, il l'appelle *Philosophie instruit par les Hébreux*. Mais, l. 5, c. 13, p. 698, il dit qu'il faut que tous apprennent la vérité par Jésus-Christ pour être sauvés, quand même ils posséderoient toute la Philosophie des Grecs. Ch. 14, p. 699, il se propose de montrer les vérités que les Grecs ont dérobées dans la Philosophie des Barbares, c'est-à-dire, des Hébreux; conséquemment il cite les divers passages de l'Ecriture-Sainte, auxquels il croit que les Philosophes et les Poètes Grecs ont fait allusion, *sans les entendre*. Pag. 710, il dit que Platon dans une de ses lettres a parlé clairement du Père et du Fils, et qu'il a tiré, *on ne sait comment*, ces notions des écritures hébraïques. Après avoir cité ce qu'a dit Platon, dans sa lettre à Denis, du premier principe, du second et du troisième, Clément ajoute : « Pour moi, j'entends » cela de la sainte *Trinité*; je » crois que le second est le Fils » qui a fait toutes choses par la » volonté du Père, et que le troisième est le Saint-Esprit. » Il finit par dire, pag. 730, que les Grecs ne connoissent ni comment Dieu est Seigneur, ni comment il est Père et Créateur, ni l'économie des autres vérités, à moins qu'ils ne les aient apprises de la vérité même.

Il est à remarquer, 1.^o que Clément d'Alexandrie n'attribue pas à Platon seul des connoissances puisées chez les Hébreux, mais à Pythagore, Héraclite, à Zénon, etc., et même aux Poètes. 2.^o Il ne prétend point que tous ces Grecs ont lu les livres des Hébreux, mais qu'ils ont reçu de ceux-ci par tradition plusieurs vérités, *sans les entendre*. 3.^o Il soutient que pour en avoir une exacte connoissance, il faut les apprendre de Jésus-Christ, ou de ceux qu'il a instruits. 4.^o Il ne fait aucune mention des Platoniciens d'Alexandrie; il les avoit vu naître, il lui convenoit mieux d'être leur maître que leur Disciple. On voit qu'il avoit de Platon précisément la même opinion que S. Justin, mais que ni l'un ni l'autre n'ont pu être tentés de le prendre pour guide dans l'explication des passages de l'Ecriture-Sainte qu'il avoit osé citer *sans les entendre*.

Cela n'a pas empêché Mosheim d'affirmer que ces Docteurs Chrétiens « expliquoient ce que disent » nos livres saints du Père, du » Fils et du Saint-Esprit, de manière que cela s'accordât avec » les trois natures en Dieu, ou » avec les trois hypostases de Platon, de Parménide et d'autres. » *Hist. Christ. sæc. 2, §. 34.* Expression perfide; elle donne à entendre que, pour gagner les Philosophes, les Pères travestissoient la doctrine des Livres saints, afin de la faire cadrer avec celles des Philosophes; c'est une calomnie. 1.^o Comment pouvoient-ils en être tentés en avouant que ces derniers avoient fait allusion à des paroles de l'Ecriture *sans les entendre et sans connoître l'économie de ces vérités*? 2.^o Il est faux que Platon

ni Parménide aient admis en Dieu trois natures, trois hypostases ou trois personnes subsistantes; nous l'avons fait voir. 3.^o Encore une fois, il n'étoit pas nécessaire, pour étonner les Païens, de leur montrer dans Platon la même doctrine, le même sens, le même mystère que dans l'Ecriture; il suffisoit de leur mettre sous les yeux des expressions à peu près semblables. Ainsi Mosheim suppose que les Pères se sont rendus coupables d'une infidélité, sans besoin, sans justesse, et contre la réclamation de leur conscience. C'est pousser trop loin la licence de noircir ces saints personnages.

Origène témoigne encore moins de penchant pour la doctrine de Platon, de *Princip.* l. 1, c. 3. « Tous ceux, dit-il, qui admettent » en quelque manière une providence, avouent que Dieu est » sans principe, qu'il a créé et arrangé toutes choses, qu'il en est » l'auteur et le père. Mais nous » ne sommes pas les seuls qui lui » attribuent un fils; quoique cela » paroisse étonnant et incroyable à » ceux qui font profession de Philosophie chez les Grecs et chez » les Barbares, cependant quelques-uns semblent en avoir eu » une notion, lorsqu'ils disent que » tout a été créé par le Verbe ou » par la parole de Dieu. Pour nous, » qui croyons à sa doctrine, et qui » la tenons pour certainement révélée, nous sommes persuadés » qu'il est impossible d'expliquer » et de faire connoître aux hommes » la nature sublime et divine du » fils de Dieu, sans avoir la connoissance de l'Ecriture-Sainte » inspirée par le Saint-Esprit, » c'est-à-dire, de l'Evangile, de » la loi et des Prophètes, comme

» Jésus-Christ lui-même nous en assure. Quant à l'existence du » Saint-Esprit, personne n'a pu » en avoir seulement un soupçon, » si ce n'est ceux qui ont lu la loi » et les Prophètes, ou qui font » profession de croire en Jésus-Christ. »

Où est étonné de ces dernières paroles, quand on se rappelle que Clément d'Alexandrie et les Platoniciens croyoient voir une *Trinité* dans la lettre de Platon à Denis; cela prouve qu'Origène n'étoit pas de même sentiment, et qu'il n'accordoit pas à Platon des connoissances plus sublimes qu'aux autres Philosophes Païens. Il en résulte encore que ce Père n'avoit pas contracté dans l'école d'Ammonius l'entêtement des nouveaux Platoniciens. On ne voit pas sur quoi fondé, le savant Huet a pu dire que le Platonisme s'enracina tellement dans l'esprit d'Origène, qu'il y étouffa les fruits de la doctrine Chrétienne, *Origenian.* l. 1, c. 1, §. 5. Ce Père atteste lui-même qu'avant de prendre aucune leçon de philosophie, il s'étoit livré tout entier à l'étude des livres saints, *Op.* t. 1, p. 4.

Tertullien, qui vivoit dans ce même temps, n'avoit aucune connoissance de ce qu'enseignoit l'école d'Alexandrie. Il soutient que toutes les hérésies sont l'ouvrage des Philosophes, et il le prouve en détail; il ne veut point d'un Christianisme Stoïcien, Platonicien, ni Dialecticien, de *præscript. Hæret.* c. 7; *adv. Marcion.* l. 1, c. 12; l. 5, c. 19, etc. S. Cyprien, qui regardoit Tertullien comme son maître, ne pensoit sûrement pas autrement que lui.

Voilà ce qu'ont dit les Pères des trois premiers siècles, et antérieurs

au Concile de Nicée; loin d'y trouver des marques du Platonisme décadé qu'on leur reproche, nous n'y voyons que des preuves du contraire. Dans ce Concile même, et dans les temps postérieurs, Arius fut accusé d'avoir puisé son hérésie dans Platon, quelques-uns dirent que Platon avoit été moins impie que lui, *Syst. intell. de Cudworth*, c. 4, §. 36, p. 875, note (h). Que cette accusation ait été vraie ou fausse, peu nous importe, il s'ensuit toujours que les Pères de Nicée et ceux qui les ont suivis étoient bien éloignés de chercher dans Platon les notions de la sainte *Trinité*. Cudworth les a donc calomniés lorsqu'il a dit que leur doctrine, et en particulier celle de S. Athanase, étoit plus Platonicienne que celle d'Arius, *ibid.* p. 887; nous avons démontré la fausseté de ce fait par le texte même de Platon.

Plus nous lisons les anciens, plus nous sommes étonnés de la témérité des Sociniens et de leurs fauteurs, qui osent accuser les Pères d'avoir forgé le mystère de la sainte *Trinité* sur des notions Platoniques. L'ont-ils jamais prouvé autrement que par l'Ecriture-Sainte? Pour faire voir que les Païens, et surtout les Philosophes, avoient tort de rejeter ce dogme comme impossible et absurde, ils ont montré que Platon avoit dit quelque chose d'à peu près semblable; s'ensuit-il de là qu'ils ont pris pour modèle et pour règle les notions vagues, obscures, et inintelligibles de ce Philosophe? L'ont-ils établi interprète des passages de l'Ecriture-Sainte, pendant qu'ils lui reprochent de ne les avoir pas entendus, lors même qu'il semble y faire allusion? C'est leur supposer un degré

de démente dont ils n'étoient certainement pas capables.

Beausobre prétend qu'il y avoit déjà des traces de la *Trinité* dans le Théologie orientale, et que Platon en avoit emprunté les idées que l'on en trouve dans sa Philosophie. Pour toute preuve, il cite ce vers des Oracles de Zoroastre : *Dans tout le monde brille la Trinité dont l'unité est le principe*. Mais il n'a pas pu ignorer que les prétendus Oracles de Zoroastre sont un ouvrage forgé par les nouveaux Platoniciens, et qui ne mérite aucune attention. D'ailleurs il est évident que dans ce passage *trias* signifie le nombre de trois, et non une *Trinité* telle que l'on s'obstine à la trouver dans Platon.

Il est fâcheux qu'en réfutant les Sociniens, les Protestans aient contribué à nourrir leur prévention, en avouant très-mal à propos que les Pères ont emprunté *plusieurs choses* de Platon et des Platoniciens, sans pouvoir dire quelles sont ces choses. Mosheim, qui a donné dans ce travers, dans ses *Notes sur Cudworth* et ailleurs, le condamne lui-même, lorsqu'il est question des hérésies et des Hérétiques. « Je ne » puis approuver, dit-il, la conduite de ceux qui recherchent » avec trop de subtilité l'origine » des erreurs. Dès qu'ils trouvent » la moindre ressemblance entre » deux opinions, il ne manquent » pas de dire, celle-ci vient de » Platon, celle-là d'Aristote, cette » autre de Hobbes ou de Descartes. » N'y a-t-il donc pas assez de corruption et de démente dans l'esprit humain pour forger des erreurs, en raisonnant de travers, » sans avoir besoin de maître ni » de modèle? » *Notes sur Cudworth, ibid.* p. 876, n. (h). Si

cette censure est juste, combien ne sont pas plus condamnables ceux qui, sur la plus légère ressemblance d'expression, accusent les Pères d'avoir pris telle chose dans Platon, ou chez les Platoniciens, pendant qu'ils l'ont évidemment puisée dans l'Ecriture-Sainte et dans la tradition de l'Eglise ? *Voyez EMANATION, PHILOSOPHIE, PLATONISME, §. 3 et 4, etc.*

TRINITÉ, fête qui se célèbre dans l'Eglise Romaine le premier Dimanche après la Pentecôte, en l'honneur du mystère de la sainte *Trinité*.

A proprement parler, tout le culte des Chrétiens consiste dans l'adoration d'un seul Dieu en trois Personnes, Père, Fils et Saint-Esprit; non-seulement toutes les fêtes des mystères se rapportent à cet objet, puisque toutes les œuvres de la création, de la rédemption et de la sanctification des hommes, sont communes aux trois Personnes divines; mais les fêtes mêmes des Anges et des Saints ne sont instituées que pour honorer en eux les dons et les opérations de la grâce divine, et pour rendre gloire à Dieu de leur sainteté et de leur bonheur. « Celui qui sanctifie, dit » S. Paul, et ceux qui sont sanctifiés viennent tous d'un même » principe. » *Hebr. c. 2, v. 11.* Il a été néanmoins très-convenable d'établir une fête et un office particulier dans lequel on a rassemblé tous les passages de l'Ecriture-Sainte et les extraits des Pères les plus propres à confirmer la foi de l'Eglise touchant ce mystère, et à mettre les Ministres de la Religion en état d'instruire solidement les Fidèles sur cet article essentiel du Christianisme.

A la vérité, cette institution est moderne, mais elle n'en est pas moins respectable. Vers l'an 920, Etienne, Evêque de Liège, fit dresser un office de la *Trinité* qui s'établit peu à peu dans plusieurs Eglises; on en disoit la Messe dans les jours de fêtes pour lesquels il n'y avoit point d'office propre; en quelques endroits l'on en fit une fête. Alexandre II, mort l'an 1073, ne voulut pas l'approuver; Alexandre III, sur la fin du 12.^e siècle, déclara encore que l'Eglise Romaine ne la reconnoissoit point. Pothon, moine de Prum, en combattit l'usage, d'autres le désapprouvèrent encore au 13.^e siècle. Ils craignoient que cette fête ne fit oublier l'observation que nous venons de faire, savoir, que toutes les solennités de l'année sont consacrées à l'honneur et au culte de la sainte *Trinité*. Cependant le Concile d'Arles, tenu l'an 1260, établit celle-ci pour sa province. On croit que ce fut Jean XXII qui la fit adopter dans l'Eglise de Rome au 14.^e siècle, et qui la fixa au premier Dimanche après la Pentecôte; mais cet usage ne fut pas suivi partout, puisque l'an 1405 le Cardinal Pierre d'Ailly sollicita encore Benoît XIII, reconnu pour lors en France, de le faire observer, et Gerson dit que de son temps cette institution étoit encore toute nouvelle.

Il faut remarquer que pendant le 10.^e siècle et les suivans, l'Europe fut infestée par plusieurs sectes d'Hérétiques qui enseignoient des erreurs touchant le Mystère de la sainte *Trinité*. Les Manichéens déguisés sous différens noms ne le reconnoissoient pas, ou l'entendoient très-mal, Roscelin étoit Tritheïste, Abélard et Gilbert de la Poirée ne

furent pas plus orthodoxes , la plupart des sectes fanatiques qui s'élevèrent pendant le 14.^e siècle n'avoient rien de fixe dans leurs opinions. Il n'est donc pas étonnant que dans ces temps malheureux , des Evêques et d'autres saints personnages aient compris la nécessité de confirmer les peuples dans la foi à la sainte *Trinité* ; et comme ce besoin ne se fit pas également sentir partout , d'autres crurent qu'il y auroit du danger à en établir la fête ; mais elle n'a jamais été plus nécessaire que depuis la naissance du Socinianisme. Nous avons vu ailleurs que des raisons semblables ont donné lieu à l'institution de la Fête-Dieu. Voyez Baillet, *Hist. des Fêtes mobiles* ; Thomassin, *Traité des Fêtes*, l. 2, c. 18. Les Grecs font l'office de la sainte *Trinité* le lundi, lendemain de la fête de la Pentecôte ; on ignore depuis quel temps ils sont dans cet usage.

TRINITÉ, nom d'une Confrérie ou société pieuse, établie à Rome par S. Philippe de Néri, l'an 1548, pour avoir soin des pèlerins qui viennent de toutes les parties du monde visiter les tombeaux de Saint Pierre et de Saint Paul. Il y a pour ce sujet un hospice ou maison dans laquelle on reçoit et on entretient pendant trois jours, non-seulement les pèlerins, mais encore les pauvres convalescens, qui étant sortis trop tôt de l'hôpital, pourroient être sujets à des rechutes.

Cet établissement se fit d'abord dans l'Eglise de S. Sauveur *in campo* ; il ne consistoit que dans quinze personnes, qui tous les premiers dimanches du mois se rassembloient dans cette Eglise pour pratiquer les exercices de piété prescrits par S. Philippe de Néri,

et y entendre ses exhortations. En 1558, Paul IV donna à cette pieuse association l'Eglise de S. Benoît, et les confrères lui donnèrent le nom de la *sainte Trinité*. Depuis ce temps-là on a bâti à côté de cette Eglise un hôpital très-vaste pour y loger les pèlerins et les convalescens. L'utilité de cet établissement l'a rendu très-considérable ; la plupart des nobles de Rome de l'un et de l'autre sexe se font honneur d'y être associés.

Comme il falloit un nombre d'Ecclésiastiques pour desservir cet hospice, pour instruire ceux qui y séjournent, et pour leur administrer les Sacremens, l'on y a établi une congrégation de douze prêtres qui y logent et qui y vivent en communauté, comme dans un monastère.

TRINITÉ CRÉÉE. L'on a ainsi nommé la sainte famille, composée de S. Joseph, de la Sainte Vierge et de l'Enfant Jésus. En 1659, dans la ville de la Rochelle, un certain nombre de filles vertueuses se rassemblèrent dans une maison pour travailler à l'éducation des filles orphelines. Bientôt après, elles eurent envie d'embrasser la vie régulière et de faire des vœux. On dressa pour elles des règles et des constitutions qui furent imprimées à Paris en 1664, sous le titre de *Règles des Filles de la Trinité créée*, dites Religieuses de la Congrégation de S. Joseph. On ne connoît point d'autre maison de cet Ordre, mais dans plusieurs villes du Royaume il y a des Congrégations de filles établies sous un autre titre, pour vaquer à cette bonne œuvre. Voy. ORPHELIN.

TRISACRAMENTAIRES. Parmi les Protestans il s'est trouvé

quelques sectaires à qui l'on a donné ce nom, parce qu'ils admettoient trois Sacrements, le Baptême, la Cène ou l'Eucharistie, et l'absolution, au lieu que les autres ne reconnoissent que les deux premiers. Quelques auteurs ont cru que les Anglicans regardoient encore l'Ordination comme un Sacrement, d'autres ont pensé que c'étoit la Confirmation; mais ces deux faits sont contredits par la *Confession de foi Anglicane*, art. 25. Voy. ANGLICAN.

TRISAGION, mot grec, composé de *τρίς*, trois fois, et d'*ἅγιος*, Saint, c'est une formule de louange adressée à Dieu, *Isaïe*, c. 6, *ψ.* 3: « Saint, Saint, Saint est le Seigneur Dieu des armées; toute la terre est remplie de sa gloire. » Elle est répétée dans l'*Apoc.* c. 4, *ψ.* 8, où nous voyons la Liturgie Chrétienne représentée sous l'image de la gloire éternelle. Aussi l'Eglise l'a conservée dans le saint sacrifice de la Messe, et l'a placée après la Préface, immédiatement avant le Canon; l'on ne peut pas douter qu'elle ne vienne des Apôtres. Les paroles qui suivent, « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur, salut et gloire lui vienne du Ciel, » sont tirées de l'Evangile, *Matth.* c. 21, *ψ.* 9. Dans les *Constitutions Apostoliques* elles sont remplacées par celles-ci: « Qu'il soit béni dans tous les siècles. Amen. » S. Jean Chrysostôme les a répétées plus d'une fois de cette manière. S. Cyrille de Jérusalem, après avoir cité les paroles d'Isaïe, ajoute, *Catéch. Mystag.* 5: « Nous répétons cette Théologie sacrée que les Séraphins chantent, et qui nous est venue par tradition, afin que par cette

» psalmodie céleste nous communiquions avec la sublime milice du Ciel. » S. Ambroise dit qu'on chante le *Trisagion* en Orient et en Occident pour honorer l'unité et la Trinité de Dieu, l. 3, de *Spir. Sancto*, c. 12.

Dans la suite on se servit d'une autre formule conçue en ces termes: *Saint Dieu, Saint puissant, Saint immortel, ayez pitié de nous.* L'Eglise Latine ne la chante qu'une fois l'année, le vendredi Saint, avant l'adoration de la Croix, et on la répète trois fois en grec et en latin, mais elle est d'un usage journalier dans l'Eglise Grecque. Saint Jean Damascène, Cédrenus, Balsamon, le Pape Félix III, Nicéphore et d'autres, disent qu'elle fut introduite par S. Proclus, Patriarche de Constantinople, l'an 446, sous le règne de Théodose le jeune, à l'occasion d'un horrible tremblement de terre qui arriva pour lors. Ils ajoutent que le peuple chanta ce nouveau *Trisagion* avec d'autant plus d'ardeur qu'il attribuoit cette calamité aux blasphèmes que les Hérétiques de cette ville vomissoient contre le Fils de Dieu, et qu'incemment après ce fléau cessa. Le Concile de Chalcédoine, tenu l'an 451, l'adopta. S. Jean Damascène dit que les Orthodoxes s'en servoient pour exprimer leur foi touchant la sainte Trinité; que *Dieu Saint* désignoit le Père, *Dieu fort* le Fils, *Dieu immortel*, le Saint-Esprit.

Vers l'an 481, Pierre Gnaphée ou le Foulon, moine usurpateur du siège d'Antioche, ennemi déclaré du Concile de Chalcédoine, et protégé par l'Empereur Zénon, ordonna d'ajouter au *Trisagion* ces paroles: *Qui avez été crucifié pour nous*, afin d'insinuer que toute la

Trinité avoit souffert en Jésus-Christ, et d'établir ainsi l'hérésie des *Théopaschites* ou *Patripas-siens*. Voyez ce mot. C'étoit une conséquence de celle d'Eutychès, qui soutenoit qu'il n'y avoit en Jésus-Christ qu'une seule nature, et qu'en lui l'humanité étoit absorbée par la Divinité; erreur à laquelle Pierre le Foulon étoit opiniâtrément attaché. Conséquemment le Pape Félix III et les Orthodoxes rejetèrent cette addition, et pour en corriger le sens, les uns opinèrent à dire : « Dieu saint, Dieu » fort, Dieu immortel, Jésus-Christ » notre Roi, qui avez souffert pour » nous, ayez pitié de nous; » les autres, à retenir l'ancienne formule, en ajoutant seulement : *Sainte Trinité*, ayez pitié de nous. Tous ces changemens causèrent des troubles dont les Protestans n'ont pas manqué de rejeter tout l'odieux sur les Catholiques, comme si ces derniers avoient été obligés d'abjurer leur croyance pour empêcher des Hérétiques fougueux d'exciter des séditions. Voyez Mosheim, *Hist. Eccles.* 5.^e siècle, 2.^e part., c. 5, §. 19.

Enfin, malgré tous les efforts de Pierre le Foulon et de ses adhérens, le *Trisagion* de S. Proclus est demeuré sans addition, et il est encore tel dans les *Liturgies Latine, Grecque, Ethiopienne, Copte, Syriaque, Mozarabique*, etc. Voy. Bingham, *Orig. Ecclés.* tom. 6., l. 14, c. 2, §. 3; *Notes du P. Ménard sur le Sacram. de S. Grég.* p. 10. De là il résulte que l'Eglise a toujours voulu que ses prières publiques fussent l'expression de sa foi.

TRITHÉISME, est l'hérésie de ceux qui ont enseigné qu'il y a

non-seulement trois personnes en Dieu, mais aussi trois essences, trois substances divines, par conséquent trois Dieux.

Dès que des raisonneurs ont voulu expliquer le mystère de la Sainte Trinité, sans consulter la tradition et l'enseignement de l'Eglise, ils ont presque toujours donné dans l'un ou l'autre des deux excès; les uns, pour ne pas paroître supposer trois Dieux, sont tombés dans le Sabellianisme; ils ont soutenu qu'il n'y a en Dieu qu'une personne, savoir, le Père; que les deux autres ne sont que deux dénominations, ou deux différens aspects de la Divinité. Les autres, pour éviter cette erreur, ont parlé des trois personnes, comme si c'étoient trois essences, trois substances, ou trois natures distinctes, et sont ainsi devenus *Trithéistes*.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que cette hérésie a pris naissance parmi les Eutychiens ou Monophysites qui n'admettoient qu'une seule nature en Jésus-Christ. On prétend que son premier auteur fut Jean Acusnage, Philosophe Syrien; il eut pour principaux sectateurs Conon, Evêque de Tarse, et Jean Philoponus, Grammairien d'Alexandrie. Comme ces deux derniers se divisèrent sur d'autres points de doctrine, on distingua les *Trithéistes Cononites*, d'avec les *Trithéistes Philoponistes*. D'autre part, Damien, Evêque d'Alexandrie, distingua l'essence divine des trois personnes; il nia que chacune d'elles, considérée en particulier et abstractivement des deux autres, fût Dieu. Il avouoit néanmoins qu'il y avoit entre elles une nature divine, ou une divinité commune; par la participation de laquelle chaque personne étoit Dieu. On ne

conçoit rien à ce verbiage, sinou que Damien concevoit la Divinité comme un tout, dont chaque personne n'étoit qu'une partie. Il eut néanmoins des sectateurs que l'on nomma *Damianistes*.

Les Ariens, qui nioient la Divinité du Verbe, et les Macédoniens, qui ne reconnoissoient point celle du Saint-Esprit, n'ont pas manqué d'accuser de *Trithéisme* les Catholiques qui soutenoient l'une et l'autre. Aujourd'hui les Unitaires ou Sociniens nous font encore le même reproche très-mal à propos, puisque nous soutenons l'identité numérique de nature ou d'essence dans les trois Personnes divines.

Dans une dispute qu'il y a eu en Angleterre sur ce sujet entre le Docteur Sherlock et le Docteur South, on prétend que celui-ci est tombé dans le Sabellianisme en soutenant trop rigoureusement l'unité de la nature divine, et que le premier a donné dans le *Trithéisme* en expliquant la Trinité des personnes d'une manière trop absolue. Le seul moyen de garder un juste milieu et d'éviter toute erreur, en parlant de ce mystère incompréhensible, est de s'en tenir scrupuleusement au langage et aux expressions approuvées par l'Eglise. *Voyez TRINITÉ.*

TROIS CHAPITRES, *voyez* NESTORIANISME.

TROMPETTES (fête des), solennité des Hébreux qui se célébroit le premier jour de la lune du mois *Tisri* ou de Septembre, jour auquel ils commençoient leur année civile, au lieu que leur année religieuse commençoit à la nouvelle lune de *Nisan* ou de Mars. Il est à remarquer que c'étoit dans l'intervalle

qui s'écouloit depuis l'Equinoxe du Printemps jusqu'à celui de l'Automne, que les Hébreux célébroient presque toutes leurs fêtes, preuve assez sensible qu'elles avoient rapport aux travaux de l'agriculture, aussi-bien qu'aux événemens particuliers qui y avoient donné lieu. *Voyez FÊTES JUIVES.*

Celle des *Trompettes* leur étoit ordonnée, *Lévit. c. 23, v. 24, et Num. c. 29, v. 1.* « Le premier » jour du septième mois, leur dit » Moïse, sera pour vous un jour » saint et vénérable; vous vous » abstenrez de toute œuvre servile, et il sera marqué par le son » des *Trompettes*. » Outre les sacrifices que l'on offroit à chaque Néoménie ou nouvelle lune, il y en avoit d'autres prescrits spécialement pour ce jour-là. Le dixième de ce même mois étoit destiné à la fête des Expiations, et le quinzième à la fête des Tabernacles, *ibid.* Alors on avoit fini la récolte de tous les fruits de la terre; c'étoit donc le moment auquel commençoient les six mois de repos pendant lesquels on pouvoit s'occuper plus librement des affaires civiles.

Faute d'avoir fait cette remarque, les critiques ont cherché vainement les raisons de cette solennité, et les événemens de l'histoire juive auxquels elle pouvoit faire allusion; ils n'en ont point trouvé dans l'Ecriture-Sainte, et leurs conjectures n'aboutissent à rien. Dans tous les mois de l'année, la Néoménie étoit annoncée par le son des *Trompettes*, mais à celle de Septembre ce signal étoit plus solennel, par la raison que nous avons dite. *Voyez NÉOMÉNIE.*

Il seroit inutile de dissertar sur les différentes espèces de *Trompettes* dont les Hébreux se servoient

dans les différentes occasions ; les Critiques qui se sont livrés à cette recherche ne nous ont pas beaucoup satisfaits. Peut-être auroient-ils mieux réussi, s'ils avoient connu les différentes espèces de cors dont se servent les bergers, dans les divers pays du monde, pour appeler et rassembler leurs troupeaux. C'est dans la vie pastorale qu'il faut chercher l'origine des usages des anciens Orientaux. Nous ne nous arrêterons pas non plus à détailler les rites que les Juifs modernes ont ajoutés ou substitués à ceux de leurs aïeux, ni les imaginations qu'ils ont mêlées aux récits des Livres saints. Ces nouveaux usages, uniquement fondés sur les prétendues traditions du Talmud et des Rabbins, ne peuvent contribuer en rien à l'intelligence de l'Écriture-Sainte.

Il nous paroît plus nécessaire d'examiner le sentiment de Spenser, qui prétend que le son des *Trompettes* aux Néoménies, particulièrement à celle de Septembre, pour annoncer le commencement de l'année civile, est un rite emprunté des Païens, et qu'il étoit en usage chez toutes les nations Idolâtres dont les Hébreux étoient environnés ; que toute la différence qu'il y a, consiste en ce que les premiers célébroient ces fêtes à l'honneur des fausses Divinités, au lieu que Moïse les consacra au culte du vrai Dieu. Déjà nous avons réfuté ce système à l'article LOI CÉRÉMONIELLE, §. 2, mais il est bon d'y insister encore.

1.^o Rien n'est plus faux que ce raisonnement : tel rite a été en usage chez les Païens plus anciens que les Israélites, donc ceux-ci l'ont emprunté d'eux et l'ont pratiqué par imitation. Nous avons

fait voir que la plupart des usages, soit civils, soit religieux, pervertis par les Païens, ont été pratiqués par les Patriarches long-temps avant la naissance du Paganisme ; donc il est plus naturel que Moïse et les Hébreux les aient reçus des Patriarches leurs aïeux, que des étrangers qu'ils regardoient plutôt comme des ennemis que comme des frères. D'ailleurs ces mêmes usages se sont retrouvés aux extrémités du monde chez des Sauvages isolés et privés de tout commerce avec les autres Nations ; donc ils ne leur sont pas venus par emprunt, mais par un instinct naturel. Or rien n'étoit plus naturel aux Orientaux encore Nomades, qui passaient les nuits à la garde de leurs troupeaux, que de voir avec satisfaction le renouvellement de la lune dont la lumière leur étoit si nécessaire, d'annoncer ce phénomène par des démonstrations de joie, et par le son de leurs instrumens rustiques. Jusque-là cette fête n'avoit rien de blâmable, elle étoit conforme à l'intention du Créateur, *Gen. c. 1, v. 14*. Elle n'est devenue superstitieuse que quand ces mêmes peuples ont commencé à prendre les Astres pour leurs Dieux. Mais les Patriarches n'adornoient point les Astres, *Job. c. 31, v. 26*, et Moïse avoit sévèrement défendu ce culte aux Juifs, *Deut. c. 4, v. 19* ; *c. 17, v. 3*. Il n'auroit certainement pas conservé les Néoménies, s'il les avoit regardées comme des fêtes païennes dans l'origine et comme des pratiques d'Idolâtrie.

2.^o L'on raisonne encore plus mal en disant : Moïse a pris les plus grandes précautions pour que les Néoménies des Hébreux ne fussent consacrées qu'au vrai Dieu, et pour en bannir toute pratique d'I-

dolâtrie et de superstition ; donc il a imité au fond les fêtes des Païens , il n'en a retranché que les abus. Pour que cette conséquence fût juste , il faudroit prouver solidement que les Païens ont célébré les Néoménies avant les adorateurs du vrai Dieu ; voilà ce que Spencer n'a pas fait , et ce qu'il lui étoit impossible de faire. Il n'a pas prouvé non plus que *du temps de Moïse* les nations Idolâtres annonçoient les Néoménies par le son des *Trompettes* ; il n'a pu citer que des auteurs profanes postérieurs de mille ans au moins à ce législateur : étoient-ils en état de nous apprendre ce qui s'est passé , pendant cet intervalle , chez les Nations dont ils parloient ?

3.^o Nous avons des témoignages positifs plus anciens pour faire voir que les Israélites ont observé les Néoménies et les ont annoncées par le son des *Trompettes*, long-temps avant Moïse. David , qui a précédé de plus de cinq cents ans tous les Historiens profanes , dit aux Juifs , *Ps. 80, V. 4* : « Sonnez de la » *Trompette* à la Néoménie , à ce » grand jour de solennité ; c'est un » précepte pour Israël et une ordonnance du Dieu de Jacob. Il » l'a imposée à sa postérité , *lorsqu'elle entra en Égypte* , où elle » entendit une langue qu'elle ne » connoissoit pas , où son dos fut » courbé sous le poids des fardeaux , où ses bras furent fatigués par le travail. » Nous savons que la Vulgate porte : *lorsqu'elle est sortie de l'Égypte* ; mais nous traduisons conformément au texte Hébreu , et la suite du passage exige évidemment ce sens. Il en résulte que Jacob et sa postérité ont observé les Néoménies deux cents ans avant que la loi en fût portée ou renouvelée par Moïse.

4.^o Spencer soutient que les Israélites accablés de travaux en Égypte n'ont pas pu y conserver les mœurs et les usages de leurs aïeux , et qu'ils ont eu tout le temps de les oublier. Il se trompe. L'Écriture atteste qu'ils ont conservé en Égypte la vie pastorale , que c'est pour cela qu'ils habitoient dans le canton de Gessen , pays de pâturages , et qu'ils en sortirent avec de nombreux troupeaux , *Exode* , c. 12 , *V. 38*. Ce peuple , composé de six cent mille hommes faits , ne pouvoit être employé tout entier et en même temps aux travaux publics , mais par bandes qui se succédoient. Il est donc certain qu'il conserva dans la terre de Gessen , les usages , les mœurs , le langage de ses aïeux. D'ailleurs il n'y a aucune preuve que chez les Égyptiens les Néoménies fussent annoncées par le son des *Trompettes*.

5.^o Ce même Critique a encore tort de dire que chez les Hébreux rassemblés en corps de nation , il auroit été plus convenable d'annoncer par des affiches le commencement de l'année civile , que par le son des *Trompettes* ; qu'il faut donc que cela se soit fait à l'imitation des autres peuples. Fausse remarque et fausse conséquence. Après la sortie d'Égypte les Israélites demeurèrent dans le désert pendant quarante ans ; ils continuèrent à y mener la vie pastorale , quoiqu'ils campassent les uns près des autres. Ils y conservèrent tout leur bétail ; le Psalmiste nous apprend que la quantité n'en diminua point , *Ps. 106, V. 38*. Au sortir du désert , les tribus de Ruben et de Gad , riches en troupeaux , demandèrent de demeurer à l'Orient du Jourdain , pays de pâturages , *Num. c. 32, V. 1* ; et selon les relations des voyageurs ,

il est encore tel aujourd'hui. En second lieu, les peuples qui passent à l'état de civilisation ne quittent pas pour cela leurs anciens usages, à moins qu'ils n'y soient obligés par de grandes raisons, et ils tiennent encore plus fort aux pratiques de religion qu'aux autres. Il y avoit long-temps que les Romains étoient policés, lorsqu'ils alloient encore en cérémonie planter un clou au capitole au commencement de l'année; ce vieil usage, qu'ils tenoient de leurs aïeux, étoit beaucoup plus ridicule que celui d'annoncer le commencement de l'année par le son des *Trompettes*. Il ne seroit pas difficile de montrer que nous conservons encore des restes des mœurs qui furent apportées dans nos climats par les Francs, il y a plus de treize cents ans. En 3.^e lieu, Moïse vouloit que les Israélites fussent instruits de ce qu'ils devoient faire, non par des affiches, mais par les leçons des Prêtres et par la lecture de ses lois; méthode beaucoup plus sûre et plus convenable que toute autre.

Pour prendre le véritable esprit des lois et des coutumes des Hébreux, il ne sert à rien de les comparer à celles des Grecs, des Romains, et des autres Nations qui ont figuré dans le monde, mille ou douze cents ans après Moïse; il faut remonter plus haut, et connoître les mœurs, les usages, les habitudes des peuples Nomades, surtout des Orientaux; et le meilleur guide que l'on puisse suivre dans cette recherche, ce sont les livres mêmes de ce Législateur. Mais la plupart de nos Critiques n'ont pas pris cette peine; ils se sont contentés d'étaler beaucoup d'érudition profane, de citer Hérodote, Diodore de Sicile, Manéthon, etc., même

des Rabbins, sans faire attention que tous ces écrivains étoient trop modernes pour être instruits de ce qui s'est fait dans les premiers âges du monde. C'est principalement par ce défaut que Spencer a péché dans tout son ouvrage. *Voyez* HISTOIRE SAINTE.

TRÔNE. *Voyez* THRÔNE.

TROPIQUES. Saint Athanase, dans sa lettre à Sérapion, nomme ainsi les Hérétiques Macédoniens, parce qu'ils expliquoient par des *Tropes*, ou dans un sens figuré, les passages de l'Ecriture-Sainte qui parlent du Saint-Esprit, afin de prouver que ce n'étoit pas une personne, mais une opération divine. Les Sociniens sont encore de même, et répètent les interprétations forcées de ces anciens sectaires.

Quelques controversistes Catholiques ont aussi donné le nom de *Tropiques* ou de *Tropistes* aux Sacramentaires qui expliquent les paroles de l'institution de l'Eucharistie dans un sens figuré. On sait que le mot grec *τροπή* signifie *tournure*, changement.

TROPITES, Hérétiques dont parle S. Philastre, *Har.* 70, qui soutenoient que par l'incarnation le Verbe divin avoit été changé en chair ou en homme, et avoit cessé d'être une personne divine. C'est ainsi qu'ils entendoient les paroles de S. Jean : *le Verbe a été fait chair*. Ils ne faisoient pas attention, dit S. Philastre, que le Verbe divin est immuable, puisqu'il est Dieu et Fils de Dieu; il ne peut donc pas cesser d'être ce qu'il est. Lui-même a formé par sa puissance la chair ou l'humanité dont il s'est revêtu, afin de se rendre visible aux hom-

mes, de les instruire, et d'opérer leur salut. Tertullien avoit déjà réfuté cette erreur, l. *de carne Christi*, c. 10 et suiv. Elle fut renouvelée par quelques Eutychiens au 5.^e siècle.

TRULLUM. Nous avons parlé du Concile *in Trullo* au mot CONSTANTINOPLE.

TUNIQUE. Voyez HABITS SACRÉS.

TURLUPINS. Secte d'hérétiques ou plutôt de libertins qui se répandirent en France, en Allemagne et dans les Pays-Bas, pendant le 13.^e et le 14 siècles. Ils faisoient profession publique d'impudence; ils soutenoient que l'on ne doit avoir honte de rien de ce qui est naturel, puisque c'est l'ouvrage de Dieu; conséquemment ils alloient nus par les rues, et plusieurs commirent publiquement les mêmes impudicités que l'on a reprochées aux anciens Cyniques. Sous le voile d'une fausse spiritualité, ils séduisirent une infinité de personnes de l'un et de l'autre sexe, ils bravèrent les censures et les condamnations portées contre eux par plusieurs Conciles, ils osèrent dogmatiser à Paris. L'an 1373, sous le règne de Charles V, plusieurs furent brûlés dans cette ville avec leurs livres, entr'autres un certain Jean d'Abantonne qui étoit leur chef. Déjà l'an 1310, Marguerite Porella, qui se distinguoit parmi eux, y avoit subi le même supplice avec un de ses confrères. Elle avoit fait un livre dans lequel elle s'efforçoit de prouver que l'âme, lorsqu'elle est absorbée dans l'amour de Dieu, n'est plus soumise à aucune loi, et qu'elle peut, sans se rendre coupable d'au-

cun crime, satisfaire tous les appétits naturels; tous regardoient la pudeur et la modestie comme des marques de corruption intérieure, comme le caractère d'une âme assujettie à la domination de l'esprit sensuel et animal, etc.

Mosheim, dans son *Hist. Eccl.* 13.^e siècle, 2.^e part. c. 5, §. 9 et suiv. 14.^e siècle, 2.^e part. c. 5, §. 3 et suiv. a prouvé que ces sectaires fanatiques et odieux étoient les mêmes que les *Beggards* dont nous avons parlé sous leur nom; la Doctrine des uns et des autres étoit la même, il le fait voir par des extraits tirés de leurs livres; il convient, 13.^e siècle, *ibid.* §. XI, note (y) que les accusations formées contre ces Hérétiques par les Inquisiteurs ne sont point fauleuses; il ajoute qu'à la vérité plusieurs ne suivoient point dans la pratique les conséquences odieuses de leurs principes, mais qu'un assez grand nombre, après avoir commencé par la séduction d'une fausse spiritualité, finissoient par le libertinage.

Après tous ces aveux, nous ne concevons pas comment cet Historien a pu déclamer avec tant d'aigreur contre la cruauté et la barbarie avec laquelle il prétend que ces sectaires ont été traités, contre les poursuites des Papes, les sentences des Inquisiteurs, etc. Falloit-il donc laisser propager une hérésie aussi pernicieuse à la Religion et aux mœurs? Il est constant, par les monumens mêmes que Mosheim a cités, qu'aucun de ces fanatiques n'a été supplicié pour sa doctrine précisément, mais que tous l'ont été pour leur conduite infâme et scandaleuse. D'autres Protestans ont encore poussé plus loin la haine contre l'Eglise Romaine, lorsqu'ils ont soutenu que tous les Hérétiques qui,

qui, dans le moyen âge, se sont révoltés contre elle, n'étoient répréhensibles ni dans leur doctrine ni dans leurs mœurs, qu'on les a calomniés pour les rendre odieux au public, qu'ils n'ont été coupables d'aucun autre crime que d'avoir secoué le joug des lois tyraniques et des superstitions de cette Eglise. Mosheim lui-même n'a pas pu approuver leur entêtement. *Ibid.*

Aucun des auteurs qui ont parlé des *Turlupins* n'a pu trouver une étymologie satisfaisante de ce nom qu'on leur donnoit en France; ils étoient nommés ailleurs *Beggards*, *Picards*, *Béguins*, frères et sœurs de l'*Esprit libre*, *pauvres frères*, *Adamites*, etc. Voyez Du Cange, au mot *TURLUPINI*.

TYPASE, ville d'Afrique, devenue célèbre dans l'Histoire Ecclésiastique par un miracle qui y arriva l'an 484. Hunnéric, Roi des Vandales, Arien décidé, tyran très-cruel, et qui étoit pour lors maître des côtes de l'Afrique, exerça une persécution sanglante contre les Catholiques qui refusèrent d'abjurer leur foi; il poussa la barbarie jusqu'à faire couper la langue à plusieurs, parce qu'ils persévéroient à confesser la Divinité de Jésus-Christ. Six auteurs contemporains rapportent que ces Confesseurs, quoiqu'ainsi mutilés, continuèrent de parler aussi distinctement et aussi librement qu'auparavant, qu'ils se retirèrent à Constantinople, où l'Empereur Zénon et toute sa cour furent témoins de ce prodige. Il est attesté par Victor, Evêque de Vite, dans son *Histoire de la persécution des Vandales*, l. 5; par l'Empereur Justinien, troisième successeur de Zénon, dans le *Code de ses lois*, l. 1, tit. 27; par Enée de

Tome VIII.

Gaze, dans son dialogue intitulé *Théophraste*; par Procope, dans l'*Histoire de la guerre des Vandales*, l. 1, c. 8; par le Comte Marcellin, et par Victor, Evêque de Tunone, dans leurs Chroniques. De ces six auteurs, quatre se donnent pour témoins oculaires et déposent de ce qu'ils ont vu. Leurs témoignages sont rapportés dans une dissertation publiée sur ce sujet à Paris, en 1766.

Malgré la répugnance qu'ont les Protestans à croire les miracles opérés dans l'Eglise Catholique, Abadie, Dodwel, le traducteur de Mosheim, et deux autres Anglois qu'il cite, reconnoissent que celui-ci est incontestable. Il a cependant été attaqué par quelques Incrédules d'Angleterre. Les uns ont révoqué en doute l'authenticité des témoignages de ceux qui le rapportent; ils ont dit que suivant toute apparence on n'arracha pas entièrement la langue aux prétendus miraculés, qu'il leur en resta une partie suffisante pour pouvoir parler. Ils ont cité deux exemples tirés des Mémoires de l'Académie des Sciences de Paris, où il est fait mention de deux personnes qui n'avoient plus de langue, et ne laissoient pas de parler. D'autres ont soutenu que le dogme nié par les Ariens n'étoit pas assez important, pour que Dieu voulût le confirmer par des miracles, que pour savoir la vérité il ne falloit consulter que l'Ecriture-Sainte. Ces objections frivoles ont paru assez fortes à Mosheim pour lui faire conclure qu'il est difficile de décider si ce fait fut naturel ou miraculeux, *Hist. Ecclés.* 5^e siècle, 2.^e part. c. 5, §. 4, note(h).

Il résulte seulement de là qu'en fait de miracles aucun témoignage, aucune preuve ne peut convaincre

ceux qui ont quelque intérêt à les contester, qu'il suffit qu'un seul Incrédule ait hasardé un doute ou une objection quelconque, pour que tous les autres se croient fondés à le nier. Ce procédé est-il raisonnable ?

1.° Si le nombre de six témoins, tous instruits et respectables par leur rang, n'est pas suffisant pour constater un fait historique, nous demandons combien il en faudroit pour vaincre le pyrrhonisme de nos adversaires. Ceux que nous alléguons n'ont pas su se concerter; les uns ont écrit en Afrique, les autres à Constantinople, les autres ailleurs; aucun n'a pu être assez impudent pour citer un fait fabuleux ou incertain comme un événement public, connu de toute la ville de Constantinople, et de presque tout l'Empire. L'auteur de la dissertation dont nous avons parlé a discuté l'un après l'autre les témoignages qu'il rapporte; il a fait voir qu'aucune raison de critique ne peut en affaiblir l'authenticité, qu'ils sont uniformes sur la substance du fait, quoiqu'il y ait quelque variété dans les circonstances; que la manière simple et positive dont ces auteurs s'énoncent, ne laisse aucun doute sur leur sincérité et sur leur attention à examiner le fait dont il s'agit.

2.° Quatre de ces témoins, en particulier l'Empereur Justinien, disent qu'ils l'ont vérifié de leurs propres yeux, qu'ils ont fait ouvrir la bouche aux miraculés, et qu'ils ont vu qu'on leur avoit coupé ou arraché la langue *jusqu'à la racine*. Ce n'est donc pas le cas de soupçonner que cette opération cruelle avoit été mal faite, et qu'il leur restoit encore une partie de l'organe de la parole.

3.° Les deux exemples, tirés des Mémoires de l'Académie des Sciences, et quelques autres que l'on peut citer, ne détruisent point le surnaturel du fait que nous examinons. Il a été vérifié que dans la bouche de ceux qui parloient sans langue, il restoit du moins une légère partie de cet organe, ou qu'il s'y étoit formé une excroissance qui en tenoit lieu; l'on avoue encore qu'ils ne parloient ni aussi distinctement ni aussi librement que ceux qui ont une langue, qu'ils n'étoient parvenus à pouvoir articuler des sons que par de longs efforts. Au contraire, les miraculés de *Typase*, incontinent après avoir souffert une extirpation entière et cruelle de la langue, continuèrent de parler comme ils avoient fait auparavant; nous soutenons que le fait revêtu de ces circonstances est évidemment miraculeux, et qu'il n'est aucun naturaliste sensé qui ose en disconvenir.

4.° Ce n'est ni à nos adversaires ni à nous de décider en quel cas, ni pour quelles raisons, Dieu doit ou ne doit pas faire des miracles, c'est à lui seul d'en juger, et il est absurde de prétendre qu'il n'en a dû faire que pour convertir des Juifs ou des Païens, et non pour confirmer la Foi des Fidèles, ou pour confondre l'incrédulité des Hérétiques. Il est faux que le dogme nié par les Ariens ne fût pas assez important pour que Dieu daignât le confirmer par un trait surnaturel de sa puissance. Aux mots **ARIANISME** et **TRINITÉ**, nous avons fait voir que cette vérité est l'article fondamental du Christianisme; que les Sociniens, dès qu'ils ont refusé de l'admettre, ont été forcés, par une chaîne de conséquences inévitables, de réduire

leur religion à un pur déisme. Une autre absurdité est de dire que pour connoître la vérité ou la fausseté de ce dogme, il faut se borner à consulter l'Ecriture-Sainte, puisque c'est sur le sens même de l'Ecriture que les Ariens, aussi-bien que les Sociniens, disputoient et disputent encore contre les Catholiques; il s'agissoit donc de savoir lequel des deux partis en donnoit la véritable interprétation. A la vérité les Protestans qui soutiennent que l'Ecriture-Sainte est la seule règle de notre Foi, qu'elles s'exprime clairement sur tous les articles fondamentaux du Christianisme, doivent avoir de la répugnance à convenir que Dieu a fait des miracles pour confirmer les explications des Catholiques et confondre celles des Ariens; mais l'obstination des Protestans à soutenir un système faux ne prouve rien contre des faits solidement établis.

5.^o On répètera peut-être l'objection triviale des Incrédules contre tous les miracles; on dira que si celui de *Typase* avoit été incontestable, il auroit sans doute converti tous les Ariens, et qu'il n'en seroit pas resté un seul en Afrique. Rien de plus faux que ce préjugé. Des Hérétiques aussi brutaux et aussi farouches que les Vandales ne sont touchés d'aucune preuve, d'aucune raison, d'aucun miracle. Aucun excès d'incrédulité ne peut plus nous surprendre, depuis que nous avons vu les Philosophes de nos jours déclarer formellement que quand ils verroient un miracle, ils ne seroient pas convaincus, et qu'ils s'en fieroient plutôt à leur jugement qu'à leurs yeux.

TYPE, signe, symbole, figure, représentation d'une chose; c'est

le sens ordinaire du Grec *τύπος*. Dans l'Ecriture-Sainte il signifie quelquefois une image, une idole; d'autrefois la figure d'un événement futur; il exprime aussi, ou un modèle qu'il faut suivre, ou un exemple qui doit nous instruire, mais qu'il ne faut pas imiter; Saint Paul l'a pris dans ce dernier sens, 1 *Cor.* c. 10, v. 6 et 11. Au mot *ANTITYPE*, nous avons donné les différentes significations de ce dernier.

Quelques auteurs prétendent que tout l'ancien Testament a été un *Type* ou une figure du nouveau, que les événemens, les lois, les cérémonies, aussi-bien que les Prophéties, avoient pour but de représenter d'avance les Mystères de Jésus-Christ et de son Eglise. Au mot *FIGURE*, nous avons fait voir le peu de solidité et les inconvéniens de ce système. Ceux qui le soutiennent ont voulu se prévaloir de l'exemple des Apôtres et des Evangélistes qui ont souvent appliqué aux faits du nouveau Testament des Prophéties qui sembloient avoir pour objet des événemens et des personnages de l'ancien. Sur ce sujet le savant Maldonat a fait des observations très-sages. Quand les Apôtres, dit-il, remarquent qu'une Prophétie de l'ancien Testament *s'est trouvée accomplie* par un événement qu'ils rapportent, ils ne l'entendent pas toujours de la même manière; cette expression peut être prise dans quatre sens différens. 1.^o Cela signifie souvent qu'une chose s'accomplit exactement et à la lettre, selon qu'elle a été prédite; ainsi quand S. Matthieu observe, c. 1, v. 22 et 23, que cette Prophétie d'Isaïe, c. 7, v. 14 : *une Vierge concevra et enfantera un Fils*, etc., a été ac-

comple dans la Vierge Marie, cela doit s'entendre d'un accomplissement littéral, parce que cette prédiction ne peut être appliquée à aucune autre personne. *Voy. EM-MANUEL.*

2.^o Cela signifie quelquefois qu'une prédiction déjà accomplie dans une personne, se vérifie encore plus exactement à l'égard d'une autre, dont la première étoit le *Type* ou la figure. Ainsi ces paroles, 1 *Reg.* c. 7, *je lui tiendrai lieu de Père, et je le traiterai comme mon Fils*, regardoient directement Salomon; mais Saint Paul les applique à Jésus-Christ, *Hébr.* c. 1, v. 6, parce qu'elles se vérifient plus parfaitement en lui qu'à l'égard de Salomon qui étoit le *Type* ou la figure du Messie. De même Saint Jean observe, c. 19, qu'on ne rompit point les os à Jésus-Christ sur la Croix, pour accomplir ce qui étoit dit de l'Agneau Pascal, *Exod.* c. 12 : *Vous n'en briserez point les os.*

Le 3.^o sens a lieu, lorsqu'on applique une Prophétie à ce qui n'en est ni l'objet immédiat ni le *Type*, mais à un objet à qui elle cadre aussi-bien que si elle avoit été faite pour lui. Isaïe, par exemple, c. 29, semble borner le reproche que Dieu fait aux Juifs, de l'honorer du bout des lèvres, à ceux de son temps; mais Jésus-Christ l'adresse à ceux auxquels il parloit, parce qu'ils étoient aussi hypocrites que leurs Pères, *Matth.* c. 15, v. 7 et 8.

La 4.^o manière dont une prédiction s'accomplit, c'est lorsqu'un événement prédit étant déjà arrivé en partie, s'achève entièrement, de manière qu'il n'y a plus rien à désirer pour son parfait accomplissement. Dans ce sens Jésus-Christ,

après avoir lu dans la Synagogue de Nazareth ces paroles d'Isaïe, c. 61, v. 1 : « L'esprit de Dieu » est sur moi, parce qu'il m'a » donné l'onction du Prophète, il » m'a envoyé annoncer aux affligés » une heureuse nouvelle, etc., » dit à ceux qui l'écoutoient : *Cette écriture s'accomplit aujourd'hui sous vos yeux*, *Luc*, c. 4, v. 17 et suiv., parce que le Prophète n'avoit rempli qu'imparfaitement l'objet de sa mission, au lieu que Jésus-Christ étoit venu le remplir dans toute la perfection. *Voyez Maldonat, in Matth.* c. 2, v. 15.

De ces quatre sens divers, le premier est le seul qui fasse preuve en rigueur contre les Juifs, contre les Païens et contre les Incrédules, parce qu'ils ne reconnoissent l'autorité, ni de Jésus-Christ, ni des Apôtres; mais les trois autres servent à confirmer la Foi des Chrétiens, qui sont convaincus d'ailleurs que ce divin Sauveur et ses Disciples étoient envoyés et inspirés de Dieu, aussi-bien que les Prophètes. C'étoit aussi un argument personnel contre les Juifs qui étoient accoutumés à ces sortes d'applications de l'Ecriture-Sainte; ceux d'aujourd'hui ont encore tort de le rejeter, puisque c'a été la méthode de leurs anciens Docteurs auxquels ils ajoutent foi, quoique ces derniers en aient souvent abusé. Il n'est presque pas une seule explication des Prophéties donnée dans l'Evangile qui ne soit confirmée par le suffrage des anciens Rabbins. *Voyez Galatin, de Arcanis Cathol. veritatis.*

C'est donc contre toute vérité que quelques Incrédules ont prétendu que le Christianisme n'est fondé sur aucune autre preuve que sur des applications arbitraires, ou

sur des sens *typiques*, figurés, allégoriques des Prophéties de l'ancien Testament. Au mot PROPHÉTIE, nous avons fait voir qu'il y a un très-grand nombre de ces prédictions qui regardent directement, littéralement et uniquement Jésus-Christ, et qu'on ne peut les adapter à d'autres personnages, sans faire violence à tous les termes. Les Protestans ne sont pas moins blâmables de reprocher sans cesse aux Pères de l'Eglise d'avoir abusé de l'exemple de Jésus-Christ, des Apôtres et des Evangélistes, d'avoir porté au dernier excès le goût des allégories et des explications figurées de l'Ecriture-Sainte; nous avons justifié ces saints Docteurs au mot ALLÉGORIE.

Mais les figuristes modernes,

qui prétendent que c'est la meilleure manière d'expliquer ces divins livres, ne peuvent tirer aucun avantage de cet exemple, puisque la plupart des motifs qui ont déterminé les Pères ne subsistent plus. Outre les inconvéniens de leur système, il est devenu très-suspect depuis que Jansénius a eu la témérité de dire, tom. 3, de *gratiâ Christi salvat.* l. 3, c. 6, p. 116: « Il est évident que l'ancien Testament n'a été qu'une grande » comédie qui se jouoit moins pour » elle-même, que pour le nouveau » Testament. » Il semble que l'on s'attache au figurisme, afin de prouver que ce novateur avoit raison.

TYPE, édit de l'Empereur Constantin II au sujet des Monothélites. Voyez MONOTHÉLISME.

V

VACHE ROUSSE. Le sacrifice d'une *vache rousse* étoit ordonné aux Israélites, Num. c. 19, v. 2, afin de faire de ses cendres une eau d'expiation destinée à purifier ceux qui seroient souillés par l'atouchement d'un mort. On prenoit une génisse de couleur rousse, sans défaut, et qui n'avoit point porté le joug; on la livroit au Grand-Prêtre qui l'immoloit hors du camp, en présence du peuple. Il trempoit son doigt dans le sang de cette victime, et il en faisoit sept fois l'aspersion contre le devant du Tabernacle, ensuite on brûloit l'animal tout entier. Le Grand-Prêtre jetoit dans le feu du bois de cèdre, de l'hysope et de l'écarlate teinte deux fois. Un homme recueilloit les cendres de la génisse, et les portoit dans un lieu pur hors du

camp, où on les laissoit en réserve, afin que les Israélites pussent en mettre dans l'eau dont ils devoient se servir pour se purifier des impuretés légales. Le Grand-Prêtre seul avoit droit d'offrir ce sacrifice, mais tout Israélite, pourvu qu'il fût pur, pouvoit faire l'aspersion de la cendre mêlée avec de l'eau sur ceux qui avoient besoin de cette expiation. Il auroit été trop incommode de venir au Temple, ou de recourir aux Prêtres, pour effacer une impureté que la mort des proches pouvoit rendre très-fréquente.

Quelques censeurs des cérémonies juives ont avancé que celle-ci étoit empruntée des Egyptiens: ils étoient mal instruits; Hérodote au contraire, l. 2, c. 41, et Porphyre, de *Abstin.* l. 10, c. 27,

nous apprennent que les Egyptiens immoloient des bœufs roux , mais qu'ils honoroient les vaches comme consacrées à Isis ; cela est confirmé par le Prophète Osée , c. 10 , v. 5 , qui nous apprend que les veaux d'or érigés par Jéroboam , et adorés par le peuple de Samarie , étoient des genisses. Les cérémonies que les Egyptiens observoient dans leurs sacrifices , suivant Hérodote , *ibid.* ch. 38 et 39 , n'ont rien de commun avec celles des Juifs , desquelles nous venons de parler. Manéthon , dans *Joseph* , l. 1 *contra Appion* , reproche aux Juifs de contredire les Egyptiens dans le choix des victimes , et Tacite , *Hist.* l. 5 , c. 4 , observe en général que les rites judaïques sont opposés à ceux de toutes les autres nations. Nous ne concevons pas comment le savant académicien qui vient de nous donner la traduction d'Hérodote , a pu adopter le préjugé de quelques littérateurs modernes , malgré des témoignages anciens aussi positifs. Celui de Moïse devroit suffire pour réprimer la témérité des critiques ; avant de sortir de l'Egypte , il dit à Pharaon , *Exode* , c. 8 , v. 26 : « Les » sacrifices que nous devons offrir » à notre Dieu seroient une abominati- » on aux yeux des Egyptiens , » si nous immolions en leur présence les animaux qu'ils honorent ; ils nous lapideroient. » Ce législateur avoit donc plutôt dessein de contredire les rites Egyptiens que de les imiter.

Sans avoir besoin de copier personne , Moïse a pu comprendre sans doute que les mêmes choses dont on se sert pour laver et blanchir les habits , pouvoient servir de même à la propreté des corps ; or la cendre , l'hysope , les plan-

tes odoriférantes ont été employées de tout temps au premier de ces usages ; il a jugé avec raison que cette attention pour l'extérieur étoit un symbole très-convenable de la pureté de l'âme que les Juifs devoient apporter dans le culte divin ; et Dieu n'a pas dédaigné d'approuver cette analogie. *Voyez PURIFICATION.*

VAL-DES-CHOUX , Prieuré situé dans le Diocèse de Langres , à quatre lieues de Châtillon-sur-Seine , dans une affreuse solitude. C'est un chef d'ordre , mais peu considérable , et qui est un détachement de celui de S. Benoît ; les Religieux portent l'habit blanc. L'opinion la plus probable est qu'il fut fondé sur la fin du douzième siècle par un nommé Gui , Religieux de la Chartreuse de Lugny.

VAL-DES-ÉCOLIERS , Abbaye dans le Diocèse de Langres , près de Chaumont en Bassigny , et autrefois chef-d'ordre d'une Congrégation de Chanoines réguliers sous la règle de S. Augustin ; vers l'an 1212 , Guillaume Richard et quelques autres Docteurs de Paris , dégoûtés du monde , se retirèrent dans cette solitude , avec la permission de l'Evêque diocésain. Ils y furent bientôt suivis d'un grand nombre d'écoliers de la même Université ; de là cet établissement reçut le nom de *Val-des-Ecoliers*. Il s'augmenta si promptement que , suivant la chronique d'Albéric , en moins de vingt ans ils eurent seize maisons. Saint Louis fonda celle de Sainte Catherine à Paris , et d'autres , soit en France , soit dans les Pays-Bas. Le Prieur général de cette Congrégation obtint du Pape Paul III la dignité d'Abbé pour

lui et pour ses successeurs. Depuis l'an 1653, cet institut a été uni à la Congrégation des Chanoines réguliers de Sainte Geneviève. Voyez *Gallia Christ.* tom. 4. Les Pères D. Martenne et D. Durand, Bénédictins, ont fait imprimer les premières Constitutions de ce Monastère, qui sont également instructives et édifiantes. *Voyage littéraire*, tom. 1, 1.^{re} part.

VALENTINIENS, ancienne secte de Gnostiques, née au commencement du second siècle de l'Eglise, peu de temps après la mort du dernier des Apôtres. Valentin, chef de cette hérésie, étoit originaire d'Egypte; on croit communément qu'il commença de dogmatiser dans sa patrie; mais ayant voulu répandre ses erreurs à Rome, il fut chassé de cette Eglise, et se retira dans l'île de Chypre où il jeta les fondemens de sa secte; de là elle se répandit dans une partie de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique.

Nous sommes instruits de ses opinions par les anciens Pères qui les ont réfutées, et par quelques fragmens de ses ouvrages, ou de ceux de ses disciples, qu'ils nous ont conservés. Il admettoit un séjour éternel de lumière qu'il nommoit *Pleroma*, ou plénitude, dans lequel habitoit la Divinité; il y plaçoit une multitude d'*Eons*, ou d'intelligences immortelles, au nombre de trente, les uns mâles, les autres femelles; il les distribuoit en trois ordres, il les supposoit nés les uns des autres, leur donnoit des noms, et en faisoit la généalogie. Le premier, selon lui, étoit *Bythos*, la profondeur, qu'il appeloit aussi *Propator*, le premier père; il lui donnoit pour épouse *Ennoia*, l'intelligence, autrement *Sigé*, le si-

lence; de leur union étoient nés l'esprit et la vérité; ceux-ci avoient de même deux enfans, etc. Jésus-Christ et le Saint-Esprit étoient les derniers de ces Eons, et n'avoient point eu de postérité. Il seroit inutile de faire un plus long détail de ces personnages imaginaires, qui ne pouvoient avoir pris naissance que dans un cerveau déréglé. Mais les savans conviennent que Valentin n'a pas été le premier auteur de ce monstrueux système, que plusieurs chefs des Gnostiques l'avoient enseigné avant lui, qu'il n'avoit fait que l'arranger à sa manière.

S. Irénée qui a vécu peu de temps après lui, et qui avoit conversé avec plusieurs de ses disciples, s'est attaché à réfuter cette doctrine dans son ouvrage contre les hérésies; il a fait voir que c'est un tissu de rêveries, d'absurdités, de contradictions et d'erreurs grossières, un vrai Polythéisme. Cependant il s'est trouvé dans notre siècle des critiques assez obligeans, pour vouloir réhabiliter la mémoire de Valentin et de ses pareils, ils ont fait tous leurs efforts pour trouver de la raison et du bon sens dans un chaos de rêveries que les Pères de l'Eglise ont regardé comme les égaremens de quelques esprits en délire. Beausobre en particulier, dans son *Hist. du Manich.*, l. 3, c. 7, §. 8, et c. 9, §. 9 et suivans, a tenté cette entreprise; il soutient que le système de Valentin n'est pas aussi ridicule qu'il le paroît d'abord, que c'étoit une méthode mystique et allégorique d'expliquer les attributs et les opérations de Dieu, que cet Hérétique les a personnifiées suivant la coutume des Philosophes de ce temps-là; que ce sont les mêmes idées que celles de Pythagore et de Platon, qui pouvoient

les avoir empruntées des Chaldéens. Il prétend que les Pères n'ont pas pris le vrai sens de ce que disoient les *Valentiniens*, et qu'ils ont cherché mal à propos à rendre cette doctrine odieuse.

Mosheim, après l'avoir examinée, n'a pas été de cet avis; *Hist. Christ. sæc. 2, §. 53*, et *Hist. Eccles. sæc. 2, 2.^e part. ch. 5, §. 16 et 17*, il est convenu que de quelque manière que l'on envisage cette doctrine, l'on ne pourra jamais y montrer une apparence de bon sens ni d'orthodoxie, et que tous ceux qui y ont travaillé ont perdu leur peine. Nous pensons de même, et nous n'aurons pas besoin d'une longue discussion pour le prouver.

1.^o C'est en vain que l'on voudroit prendre les Eons de Valentin pour des idées métaphysiques et abstraites des attributs et des opérations de la Divinité; par la manière dont il en parloit, par les actions et les caractères qu'il leur attribuoit, on voit évidemment qu'il les donnoit pour des êtres réellement subsistans; le nom même d'*Eon*, qui signifie un être vivant, intelligent et immortel, en est la preuve; en quel sens peut-on le donner à des qualités abstraites? Si l'on excepte les Bramines Indiens et les Mythologues Grecs, personne n'a poussé à cet excès la licence de personnifier tous les êtres; Pythagore ni Platon ne s'en sont jamais avisés. Les *Valentiniens* devoient sentir que le style poétique des fables n'étoit pas fait pour expliquer un système théologique; il ne pouvoit servir qu'à tromper le peuple et à le rendre Polythéiste, comme ont fait les Bramines et les Poètes.

Quand on s'obstineroit à suppo-

ser le contraire, il n'y auroit encore ni justesse ni raison dans la généalogie des Eons. Rien de plus bizarre d'abord que d'appeler Dieu, ou le premier être, la *profondeur*, et de lui donner pour séjour la *plénitude*, ce sont deux idées contraires. Qu'il soit nommé le *premier père*, et qu'il ait eu pour compagne l'*intelligence*, à la bonne heure; mais que cette intelligence soit en même temps le *silence*, c'est une erreur grossière. Dieu, intelligence éternelle, n'a jamais été sans penser, il n'a donc jamais été sans son Verbe, ou sans sa parole intérieure, ce Verbe est éternel comme lui; c'est pour cela que les plus anciens Pères ont dit que ce Verbe n'est point émané du *silence*, Saint Ignace, *Epist. ad Magnes. n. 8*, puisque, selon S. Jean, *il étoit en Dieu, et il étoit Dieu*. Il n'y a pas plus de bon sens à faire naître du premier père et de l'intelligence l'*esprit* et la *vérité*. Si l'esprit est la substance intelligente, c'est Dieu lui-même, ce n'est donc pas son fils; si c'est la faculté de penser, c'est l'intelligence même, l'une n'est donc pas fille de l'autre: la *vérité* n'est qu'un terme abstrait; il est absurde de lui donner un père et une mère. Le reste de la généalogie des Eons n'est pas moins ridicule, S. Irénée l'a démontré.

2.^o L'affectation de Valentin de rejeter le sens littéral des passages les plus clairs de l'Evangile, de vouloir tout entendre dans un sens mystique, allégorique et cabalistique est inexcusable. Il prétendoit trouver ses trente Eons dans les trente années que Jésus-Christ a passées sur la terre, dans les différentes heures auxquelles le père de famille envoya des ouvriers travailler à sa vigne, *Matt. c. 20*, etc.

Ces allusions arbitraires et forcées caractérisent un fourbe qui, sans croire au Christianisme, vouloit persuader aux Chrétiens qu'il avoit puisé sa doctrine dans leurs livres. Aussi les Commentaires de ses Disciples sur l'Evangile de S. Jean, dont les Pères nous ont donné des fragmens, sont un chaos de rêveries inintelligibles, uniquement destinées à étourner les ignorans.

3.° Il ne pouvoit pas nier que sa doctrine ne fût directement contraire à l'Evangile, comme il étoit entendu par les Chrétiens, par conséquent à la croyance universelle des Fidèles. Il avoit beau soutenir qu'il l'avoit reçue par des instructions secrètes que Jésus-Christ avoit données à quelques-uns de ses Apôtres, et que ceux-ci avoient confiées à des Disciples affidés; si elles devoient être secrètes, il avoit tort de les publier. Par un nouveau trait d'imposture, il se vantoit de les avoir puisées dans un livre écrit par S. Matthias, et d'avoir été instruit par un certain Théodad, disciple de S. Paul; ce personnage n'étoit pas plus réel que le prétendu livre de S. Matthias. Loin d'avoir eu, comme les Philosophes, une double doctrine, l'une pour le peuple, l'autre pour des disciples discrets, Jésus-Christ s'étoit attaché principalement à instruire le simple peuple, il avoit commandé à ses Apôtres de prêcher l'Evangile à toute créature, *Marc*, c. 16, v. 15; de publier au grand jour ce qu'il leur avoit dit à l'oreille, *Matt.* c. 10, v. 27; il rendoit grâces à son Père de ce que la vérité étoit révélée aux simples et aux ignorans, pendant qu'elle demeurait cachée aux sages et aux savans, *Luc*, c. 10, v. 21. Il avoit donc condamné d'avance les orgueilleux

ses prétentions des Gnostiques et de tous les prétendus illuminés.

4.° Valentin concevoit très-mal la nature divine; il n'attribuoit au premier Père ni la connoissance de toutes choses, ni la toute-puissance, ni la présence hors du *Pleroma*, ni la providence universelle, ni le talent de maintenir la paix et le bon ordre entre les Eons qui composoient sa famille. Suivant le système de *Valentinien*, les Eons étoient sujets aux passions et aux vices de l'humanité, à la jalousie, à la vaine curiosité, à l'ambition, à l'orgueil, à la révolte contre la volonté de Dieu. Celui d'entre eux qui avoit fabriqué le monde, l'avoit fait à l'insu de Dieu et contre son gré; la manière dont Valentin expliquoit la naissance de l'univers étoit d'une absurdité pitoyable. Il pensoit, comme Platon, que les astres étoient animés, que l'homme a deux âmes, l'une animale et sensitive, l'autre spirituelle et immortelle; mais il ne disoit point d'où ces âmes étoient venues, si c'étoit encore autant de nouveaux Eons; il ne concevoit pas mieux que les Philosophes Païens la nature des substances spirituelles; Beausobre avoue lui-même que les *Valentiniens* ne reconnoissoient aucune substance tout-à-fait incorporelle.

5.° Suivant ce fabuleux système, l'Eon fabricant du monde conçu tant d'orgueil de son ouvrage, qu'il entreprit de se faire reconnoître pour seul Dieu; il y réussit à l'égard des Juifs, en leur envoyant des Prophètes qui leur persuadèrent qu'il n'y avoit point d'autre Dieu que le Créateur du ciel et de la terre. Les autres esprits placés dans les astres et dans les différentes parties de l'univers suivirent son exemple, et se firent adorer

par les Païens. Ainsi la connoissance du vrai Dieu se perdit entièrement parmi les hommes, et la corruption des mœurs y devint générale. Conséquemment les *Valentiniens* regardoient l'ancien Testament, non comme l'ouvrage de Dieu, mais comme la production d'un ennemi de Dieu; erreur que suivirent les Marcionites et les Manichéens. Mais comme il est certain que depuis la création du monde jusqu'au temps de Valentin il n'y a eu que deux Religions sur la terre, savoir celle des adorateurs du Créateur, et celle des Païens qui rendoient leur culte aux génies ou aux esprits moteurs de la nature, il s'ensuit que pendant quatre mille ans le prétendu vrai Dieu des *Valentiniens* n'a été connu de personne, et que dans aucun temps il n'a été adoré par aucune créature. Pendant cette multitude de siècles, il dormoit sans doute dans le *Pleroma*, sans s'embarrasser de ce qui se passoit sur la terre. Pourquoi en effet auroit-il pris soin d'un monde qui avoit été fabriqué sans son aveu, ou de la race des hommes dont il n'étoit pas le père, et à quel titre ceux-ci auroient-ils été intéressés à lui rendre un culte? Telle est la ridicule notion que les *Valentiniens* vouloient donner aux hommes de leur prétendu vrai Dieu.

6.^e Cependant après ce long sommeil Dieu conçut enfin le dessein de remédier aux maux qu'avoit causés l'Eon formateur du monde; il fit naître deux autres Eons plus parfaits que les autres, savoir le Christ et le Saint-Esprit. Pour envoyer le Christ sur la terre, il y fit paroître Jésus sous les apparences extérieures d'un homme, mais Jésus n'avoit qu'un corps subtil et aérien, qui ne fit que passer

par le sein de Marie, comme l'eau passe par un canal; au reste il avoit deux âmes comme les autres hommes, l'une animale, l'autre spirituelle. Lorsqu'il fut baptisé dans le Jourdain, le Christ descendit en lui sous la forme d'une colombe, et lui communiqua une vertu surnaturelle par laquelle il opéra des miracles. Il enseigna aux hommes que pour plaire au vrai Dieu, et parvenir au souverain bonheur, il ne falloit plus adorer le Dieu des Juifs, ni ceux des Païens, mais *le Père, en esprit et en vérité*. Par là Jésus encourut la haine de ces divers Eons ou génies, qui pour se venger excitèrent les Juifs à le faire mourir. Mais il ne fut crucifié et ne mourut qu'en apparence; revêtu d'un corps subtil et impassible, il ne pouvoit souffrir ni mourir réellement.

Conséquemment les *Valentiniens* n'admettoient ni la génération éternelle du Verbe, ni son incarnation, ni la Divinité de Jésus-Christ, ni la rédemption du genre humain, dans le sens propre. Ils faisoient seulement consister cette rédemption en ce que Jésus-Christ étoit venu soustraire les hommes à l'empire des Eons, leur avoit donné des leçons et des exemples de vertu, et leur avoit enseigné le vrai moyen de parvenir au bonheur éternel. Mais s'ils croyoient véritablement que Jésus-Christ étoit l'envoyé de Dieu, ils auroient dû avoir plus de respect et de docilité pour sa parole. Comme ils attribuoient la formation de la chair de l'homme, non à Dieu, mais au fabricant du monde, ils la regardoient comme une substance essentiellement mauvaise, ils n'admettoient point qu'elle dût ressusciter un jour.

Nous avons déjà remarqué que

Valentin ne fut pas le premier auteur de toutes ces erreurs ; soit avant , soit après lui , elles furent enseignées par d'autres enthousiastes qui les arrangèrent , chacun selon son goût. On lui donne pour Disciples Ptolomée, Secundus, Héraelon, Marc, Colarbase , Bardesanes, etc. Nous avons parlé de ces personnages sous les noms des sectes qu'ils fondèrent. Les Ophites, les Docètes, les Sévériens, les Apostoliques, les Adamites, les Caïnites, les Séthiens, etc., furent autant de branches qui sortoient du même tronc ; mais on ne peut marquer avec précision ni la date de leur naissance, ni le pays dans lequel ils dogmatisoient, ni la différence qu'il y avoit entre leurs opinions. Comment auroit pu régner l'uniformité entre des fanatiques qui avoient autant de droit les uns que les autres de forger des erreurs et des fables ?

S. Irénée les a tous réfutés en prouvant contre eux l'unité de Dieu, seul Créateur et gouverneur de la matière et du monde, l'absurdité de la généalogie des Eons, la nullité des prétendues traditions secrètes opposées à la tradition publique et constante des Eglises fondées par les Apôtres, la génération éternelle du Verbe et son incarnation, la rédemption du monde par Jésus-Christ, etc. Il ne seroit pas nécessaire de répéter les argumens dont il s'est servi, si les Protestans avoient été plus équitables. Mais comme plusieurs soutiennent que dans cette dispute les Pères ont souvent mal raisonné, qu'ils ont mal pris le sens des expressions de leurs adversaires, ou qu'ils en ont défiguré expès les opinions, afin de les rendre plus odieuses et plus aisées à réfuter, il est important de

justifier ces saints Docteurs. Nos adversaires en veulent sur-tout à S. Irénée, parce que les principes qu'il a posés ne sont pas moins forts contre les hérétiques modernes que contre les anciens ; une courte analyse de son ouvrage contre les hérésies suffira pour démontrer l'injustice de leur critique.

Dans son 1.^{er} livre, le saint Docteur expose ce que les Valentiniens disoient des Eons et de leur généalogie, les passages de l'Ecriture dont ils abusoient, les diverses branches dans lesquelles leur secte étoit partagée, les différentes erreurs que chacune avoit adoptées. Ce qu'il en rapporte est confirmé par Clément d'Alexandrie, par Tertullien, par Origène, par S. Epiphane, par les extraits qu'ils ont donnés de plusieurs ouvrages des *Valentiniens* ; son récit ne peut donc pas être suspect.

Dans le second livre, c. 1, il commence par démontrer que Dieu étant le *premier Etre*, ou l'Etre éternel, est nécessairement seul Dieu, que rien n'a pu borner son essence, sa puissance, sa connoissance, ni ses autres attributs ; qu'il est absurde de le supposer renfermé dans le *Pleroma*, et de lui ôter la connoissance de ce qui étoit au delà ; qu'il n'y a pas plus de raison d'admettre deux, trois, ou trente Eons que d'en supposer mille, que leur généalogie est remplie de contradictions. Déjà l'on voit que Saint Irénée a très-bien saisi les conséquences de l'idée d'Etre nécessaire, existant de soi-même, conséquences qu'aucun des anciens Hérétiques ni des Philosophes n'a su apercevoir, et qui sapent par le fondement tous leurs systèmes. Tertullien les a développées de même dans son Livre contre Her-

mogène. Par esprit de contradiction, Beausobre a essayé de justifier deux ou trois articles de la généalogie des Eons, mais il n'a pas tenté de réfuter les contradictions que Saint Irénée y a montrées; il n'a pas attaqué le principe fondamental posé par ce saint Docteur, duquel il résulte que s'il y a eu des Eons, ou des Etres subsistans distingués de Dieu, ce sont des créations, et non des Etres nécessaires et éternels, que Dieu par conséquent a été le maître de borner leur connoissance, leur puissance, leur nature, comme il lui a plu.

Ch. 2, ce Père fait voir que Dieu, dont la puissance n'a point de bornes, n'a eu besoin ni de coopérateurs, ni d'instrumens, ni de matière préexistante, pour faire le monde, qu'il a tout fait par son verbe, ou par son seul vouloir : *dixit, et facta sunt*; qu'il a ainsi créé les esprits et les corps, les anges, les hommes et les animaux, *initium creationis donans*, expression remarquable. Il répète la même chose, c. 9 et 10. Telle a été, dit-il, c. 9, la croyance du genre humain, fondée sur la tradition de notre premier Père, et telle est encore celle de l'Eglise instruite par les Apôtres. Il est étonnant que nos adversaires n'aient jamais daigné remarquer combien cette métaphysique sublime des anciens Pères de l'Eglise est supérieure à celle de tous les Philosophes; où l'ont-ils prise, sinon dans les Livres Saints? et l'on veut que les Philosophes aient été leurs maîtres.

Loin d'admettre le système des émanations, comme les *Valentiniens*, Saint Irénée le réfute, c. 13, 15, 17, sous toutes les faces sous lesquelles on peut l'en-

visager, parce que Dieu étant un Etre simple, pur esprit, toujours le même, rien n'a pu être détaché de sa substance. Osera-t-on encore nous dire que les anciens Pères n'ont point eu l'idée de la parfaite spiritualité? ils l'ont puisée dans le dogme même de la création, l'un n'a jamais pu être conçu sans l'autre.

Ch. 14, Saint Irénée soutient que les *Valentiniens* ont emprunté leurs Eons et leurs fables des auteurs Grecs, des Poètes et des Philosophes, particulièrement de Platon et des Stoïciens, qu'ils n'ont fait que changer les noms des personnages, afin de persuader qu'ils en étoient les inventeurs, et il le montre en détail. C'est donc fort inutilement que Beausobre s'est attaché à prouver que ce système n'étoit autre chose qu'une Théologie Philosophique et un pur Platonisme, *Hist. du Manich.*, t. 2, l. 5, c. 1, §. 11 et 12; S. Irénée l'a vu avant lui et l'a démontré. Or Platon n'a pas représenté les Esprits, les Génies, ou les Dieux qu'il plaçoit dans les Astres et ailleurs, comme des Etres abstraits et métaphysiques, mais comme des personnages réels; donc Beausobre est forcé d'avouer que les *Valentiniens* ont pensé de même. Au reste, soit que ces Hérétiques aient pris leurs visions dans Platon, comme le veut Beausobre, soit qu'ils les aient reçues des Philosophes Orientaux, comme Brucker et Mosheim le soutiennent, les argumens que Saint Irénée fait contre eux n'en sont pas moins solides. Il s'ensuit toujours que ce Père n'a été rien moins que Platonicien, puisqu'il a cru attaquer directement le Platonisme en réfutant les *Valentiniens*.

Ch. 20 et suiv., il fait sentir

l'ineptie des allusions par lesquelles ces Hérétiques vouloient tirer leurs Eons et leurs fables de quelques passages de l'Ecriture-Sainte, il montre le ridicule de leur méthode d'argumenter sur la valeur numérique des lettres de l'alphabet, comme les Juifs Cabalistes ont fait dans la suite. Ch. 27 et 28, il dit que l'on doit chercher la vérité dans ce que l'Ecriture-Sainte a de plus clair; et non dans des paraboles auxquelles on peut donner telle explication que l'on veut. Il s'en faut donc beaucoup que Saint Irénée ait été aussi prévenu qu'on le prétend en faveur des explications allégoriques et mystiques de l'Ecriture; s'il s'en est servi quelquefois, c'étoit pour en tirer des leçons de morale, et non pour appuyer des dogmes, comme faisoient les Hérétiques.

Dans son 3.^e livre, le saint Docteur s'attache à réfuter le subterfuge des *Valentiniens*, qui prétendoient avoir reçu leur doctrine de Jésus-Christ même, par des traditions secrètes, par des instructions qu'il n'avoit données qu'à quelques-uns de ses Disciples les plus intelligens. C'est une absurdité, dit-il, c. 1, 2 et 3, de supposer que Jésus-Christ a confié sa Doctrine à d'autres qu'aux Apôtres qu'il avoit chargés de prêcher son Evangile et de fonder des Eglises; or ceux-ci n'ont commencé à prêcher et à mettre l'Evangile par écrit qu'après avoir reçu le Saint-Esprit, qui devoit leur enseigner toute vérité. Il n'est pas moins ridicule d'imaginer que les Apôtres ont confié la Doctrine de Jésus-Christ à d'autres qu'aux Pasteurs qu'ils ont établis pour enseigner et gouverner les Eglises après eux. C'est donc dans la tradition et dans

l'enseignement constant de ces Eglises qu'il faut chercher la vérité, il faudroit encore y avoir recours et s'y attacher, quand même les Apôtres ne nous auroient rien laissé par écrit. Or cette tradition n'est conservée et annoncée nulle part avec plus de certitude et plus d'éclat que dans l'Eglise Romaine, fondée par les Apôtres Saint Pierre et Saint Paul, et dans laquelle la succession des Evêques a été constante depuis ces Apôtres jusqu'à nous.

Les Protestans qui ont pris pour principe fondamental de leur secte, qu'il faut chercher la vraie Doctrine de Jésus-Christ dans l'Ecriture seule, sans avoir aucun égard à la tradition ou à l'enseignement de l'Eglise; qui soutiennent que celle de Rome a introduit parmi les Chrétiens, dans la suite des siècles, une infinité de nouveaux dogmes, ne peuvent pardonner à S. Irénée d'avoir établi une règle toute contraire; c'est pour cela qu'ils ont tant déprimé ses talens et ses écrits. Mais leurs clameurs ni leurs reproches ne donneront jamais atteinte à la solidité des réflexions et des raisonnemens de ce Père. A quoi servoit de citer l'Ecriture seule à des hérétiques qui pervertissoient le sens de tous les passages, qui pour les entendre comme il leur plaisoit, s'attribuoient des lumières supérieures à celles de tous les Docteurs de l'Eglise, même à celles des Apôtres? *S. Iren. ibid.* c. 2, §. 2. Comment les confondre, sinon en démontrant la sagesse et la solidité du plan que Jésus-Christ avoit suivi pour perpétuer l'enseignement de sa Doctrine dans son Eglise? Ce plan est toujours le même depuis dix-sept siècles, et il servira toujours également à réfuter

les Hérétiques , de quelque secte qu'ils soient.

Ch. 5 et suiv. , Saint Irénée fait voir que nos quatre Evangiles , qui sont les seuls authentiques , et les autres écrits des Apôtres , renferment une Doctrine toute opposée à celle des *Valentiniens*. Ils nous apprennent à connoître un seul Dieu , qui a tout créé par son verbe , un seul Jésus-Christ , fils unique de Dieu , vrai Dieu et vrai homme , né de la Vierge Marie ; un seul Saint-Esprit , Dieu et Seigneur comme le Père et le Fils. Il montre que la même Foi , la même Doctrine a été enseignée par les Prophètes de l'ancien Testament , d'où il conclut qu'ils ont été envoyés et inspirés par le même Dieu qui a dans la suite envoyé son Fils unique pour nous instruire , et non par un esprit ennemi de Dieu , comme les *Valentiniens* osoient le dire. Il réfute de temps en temps les objections de ses adversaires , et les fausses interprétations qu'ils donnoient aux Prophéties.

Dans le 4.^e livre , il continue à démontrer qu'il y a une conformité parfaite entre l'ancien Testament et le nouveau , d'où il résulte que le même Dieu est également auteur de l'un et de l'autre ; il concilie les divers endroits que les Hérétiques prétendoient être opposés ; il réfute les reproches qu'ils faisoient contre les saints personnages de l'ancienne loi , et que les Incrédules répètent encore aujourd'hui. Il se fonde principalement sur la conduite de Jésus-Christ ; ce divin Sauveur a constamment nommé son Père le Créateur , et il l'a fait connoître aux hommes comme le seul Dieu , comme le même que les Patriarches ont adoré , et qui a inspiré les Prophètes , et il a déclaré que leurs

oracles ont été accomplis dans sa personne. Loin de détruire la Loi ni les Prophètes , il est venu pour en démontrer la vérité , il a confirmé la loi morale du Décalogue dans tous ses points. Quoique cette discussion soit assez longue , Saint Irénée n'y a point recours à des explications mystiques , allégoriques , ni arbitraires , semblables à celles des *Valentiniens* ; il ne s'appuie que sur le sens littéral et naturel du texte sacré.

Le 5.^e livre est une suite du précédent ; ce Père y continue de prouver par des passages du nouveau Testament les divers articles de notre Foi contestés et contredits par les Hérétiques.

Après cette courte analyse , nous ne craignons pas de demander aux Critiques les plus hardis si les argumens de Saint Irénée contre les *Valentiniens* sont frivoles , sans justesse et sans solidité , si ces Hérétiques étoient en état de les détruire , si ceux qui se croient aujourd'hui plus savans que les Pères sont capables d'en donner de meilleurs. Ils diront sans doute que ce petit nombre de vérités est noyé dans une infinité de choses accessoires. Soit. Etoit-il possible de faire autrement , en écrivant contre cinq ou six sectes hérétiques , qui ne s'accordoient que dans le fond du système , et qui en varioient les accessoires à l'infini ? Dans tout son ouvrage , le Saint Docteur ne perd jamais de vue ce qu'il avoit à prouver , l'unité de Dieu , son pouvoir créateur , sa providence générale , toujours sage et bienfaisante , dans la dispensation des lumières de la révélation , dans l'ouvrage de la rédemption et du salut des hommes.

Ils en reviendront peut-être à leur subterfuge ordinaire , en di-

sant que ce Père n'a pas bien compris les opinions des *Valentiniens*. Mais il nous assure lui-même qu'il avoit disputé plus d'une fois avec eux, l. 2, c. 17, n. 9. Ces sectaires étoient donc là pour s'expliquer et pour le contredire, s'il leur avoit attribué faussement quelque erreur; Tertullien, Clément d'Alexandrie, Saint Epiphane leur attribuent les mêmes opinions que Saint Irénée. Celui-ci a écrit dans les Gaules, Tertullien en Afrique, Clément en Egypte, presque en même temps; se sont-ils donnés le mot pour en imposer de même, ou ont-ils été trompés par la même illusion? Clément avoit lu les livres de Valentin, puisqu'il les cite, et qu'il rapporte un long fragment de Théodote, l'un des Disciples de Valentin. Origène a donné plusieurs extraits du commentaire d'Héracléon sur l'Evangile de Saint Jean; Grabe, *Spicil. Hæret. sec. 2*. Il auroit été impossible à Saint Irénée d'entrer dans un si grand détail des opinions différentes des Gnostiques, s'il n'avoit pas vu leurs écrits.

Tout cela ne persuade point nos adversaires. « Je ne saurois croire, » dit Beausobre, que Valentin fût » assez fou pour imaginer que des » passions, qui ne sont que des » modifications d'une substance, » fussent des substances réelles..... » Je ne croirai jamais que des Philosophes, et de savans Philosophes aient pensé d'une manière » si absurde et si contradictoire, » *Hist. du Manich. l. 5, c. 1, §. 11*. Ce Critique étoit le maître de croire tout ce qui lui plaisoit, et de nommer *grands Philosophes* une troupe d'insensés; tel étoit son entêtement. Selon lui, les Hérétiques ont été incapables d'enseigner

des absurdités, mais il n'est aucun Père de l'Eglise qui n'ait été capable de leur en attribuer, malgré la notoriété publique, soit par défaut d'intelligence, soit par défaut de bonne foi. Ce fanatisme de Beausobre ressemble beaucoup à celui des *Valentiniens*.

Mosheim plus modéré s'est borné à dire que les anciens Docteurs, trompés par la variété des noms, ont souvent divisé mal à propos une secte en plusieurs branches; que l'on peut douter s'ils nous ont toujours instruits au vrai de la nature et du sens des opinions dont ils parlent, *Hist. Ecclés. 2.^e siècle, 2.^e part., c. 5, §. 18*. Encore une fois, ce n'est pas la faute des Pères si dans une troupe de raisonneurs, dont les uns dogmatisoient en Asie, les autres en Europe, et qui tous se prétendoient illuminés, il n'y en avoit pas deux qui pensassent absolument de même, ou qui aient persévéré long-temps dans les mêmes opinions. Les Pères n'ont pu savoir que ce que disoient ces sectaires dans leurs écrits et dans les disputes que l'on avoit avec eux; c'est donc à ces derniers qu'il faut s'en prendre, s'ils ne se sont pas expliqués aussi clairement que le voudroient les critiques modernes.

On nous demandera encore comment les *Valentiniens* et les autres Gnostiques ont pu faire des prosélytes, en enseignant des erreurs aussi absurdes. S. Irénée et Tertullien nous l'apprennent; ils peignoient les Pasteurs de l'Eglise comme des ignorans et des esprits foibles, incapables d'entendre la véritable Doctrine; ils vantoient les lumières supérieures des maîtres par lesquels ils prétendoient avoir été instruits; ils affectoient d'abord un air mystérieux, afin d'exciter la

curiosité; ils promettoient de s'expliquer plus clairement dans la suite; ils faisoient espérer à leurs Prosélytes que bientôt ils en sauroient plus que tous les Docteurs, ils leur recommandoient un secret inviolable. Ils citoient au hasard quelques passages de l'Ecriture dont ils tordoient le sens, etc. Ce manège a été celui de la plupart des Hérétiques, et il n'a pas mal réussi aux fondateurs du Protestantisme. Rien n'est plus inintelligible que les commentaires des *Valentiniens* sur les Evangiles; plus ils étoient obscurs, plus ils étoient admirés par les esprits superficiels. On en seroit moins étonné, si l'on considéroit jusqu'à quel point la Philosophie Païenne avoit aveuglé et perverti la plupart des esprits.

Nous ne parlerons point de la morale des *Valentiniens*, elle étoit la même que celle des autres Gnostiques; nous l'avons exposée en son lieu, et nous en avons fait voir les pernicieuses conséquences. S. Irénée nous assure que plusieurs en enseignoient une détestable, et l'on ne peut pas douter qu'un très-grand nombre ne l'aient suivie dans la pratique. Mais les anciens ne nous apprennent point en quoi le culte extérieur de ces Hérétiques étoit différent de celui des Orthodoxes. Quoi qu'il en soit, les opinions et la conduite de ces anciennes sectes nous donnent lieu de faire des réflexions plus importantes que les observations critiques des Protestans; on doit nous pardonner de les avoir répétées plus d'une fois.

1.^o Ces hérésies sont aussi anciennes que le Christianisme, elles remontent au temps des Apôtres; leurs chefs n'avoient aucun respect pour ces Disciples de Jésus-Christ, puisqu'ils les regardoient comme

des ignorans, qui n'avoient aucune teinture de Philosophie, et qui n'avoient pas su prendre le vrai sens de la Doctrine de leur Maître. Mais si ces illuminés refusoient l'intelligence aux Apôtres, ils ne contes-toient pas leur bonne foi, ils ne rejetoient pas leur témoignage touchant les faits de la naissance, de la prédication, des miracles, de la mort, de la Résurrection et de l'Ascension de Jésus-Christ. Ils avouoient que tout cela s'étoit fait en apparence; ils ne soutenoient donc pas que tout cela étoit faux, que les Apôtres et les Evangélistes en avoient imposé, que l'histoire qu'ils en avoient écrite étoit fabuleuse. S'il y avoit eu quelque preuve ou quelque témoignage contraire, quelque moyen d'attaquer la narration des Evangélistes, ces sectaires n'auroient pas manqué de s'en prévaloir pour l'intérêt de leur système. Puisqu'ils ne l'ont pas fait, il faut que les faits publiés par les Apôtres aient été d'une notoriété incontestable. S'ils sont vrais, la divinité du Christianisme est démontrée.

2.^o Il s'ensuit encore que l'authenticité de nos quatre Evangiles étoit universellement reconnue, puisque les Gnostiques ne mouroient pas qu'ils eussent été écrits par les quatre auteurs dont ils portent les noms. S. Irénée témoigne que les *Valentiniens* admettoient en particulier celui de S. Jean, et cela est prouvé par les commentaires d'Hé-racleon sur cet Evangile. Ils lui donnoient probablement la préférence, parce qu'il avoit été écrit le dernier de tous, et parce que S. Jean rapporte plus au long que les autres Evangélistes les discours du Sauveur; mais ils ne prétendoient point que les trois autres fussent des livres supposés. On dispu-
toit

toit sur le sens de ces livres , chaque parti prétendoit y trouver sa propre Doctrine ; ce n'étoient donc pas des écrits apocryphes ou inconnus. Lorsque les Hérétiques osèrent en forger d'autres dans la suite , les Docteurs Chrétiens ne furent pas dupes de cette imposture. Ils s'en rapportèrent au témoignage des Eglises fondées par les Apôtres , qui avoient reçu d'eux nos Évangiles , et non d'autres , comme authentiques et inspirés de Dieu. Telle est la règle qui a servi à prouver la canonicité de tous les écrits de l'ancien et du nouveau Testament.

3.^o Lorsque les Incrédules ont dit que pendant les trois premiers siècles le Christianisme s'est établi dans les ténèbres , à l'insu du gouvernement Romain et des Magistrats , ils ont montré une profonde ignorance de ce qui s'est passé pour lors. On disputoit sur la Doctrine Chrétienne à Rome , en Afrique , en Egypte et dans toutes les Provinces de l'Orient ; Celse l'a reproché aux Chrétiens , et tous les monumens de l'Histoire Ecclésiastique en déposent. Il est impossible que ces contestations n'aient pas fait du bruit , et n'aient excité souvent l'attention du gouvernement. Loin d'être scandalisés de ces débats , nous bénissons la Providence de les avoir permis ; ils démontrent que dès sa naissance le Christianisme a été examiné avec des yeux critiques et malins , que l'on en a discuté les dogmes , la morale , le culte , les titres et les monumens , que personne n'a pu l'embrasser par ignorance et sans le bien connoître.

4.^o Les erreurs grossières des différentes sectes de Gnostiques nous montrent les services impor-

tant que la Philosophie a rendus au genre humain , et les connoissances merveilleuses qu'elle a communiquées à ses sectateurs. Par là nous pouvons juger si S. Paul a eu tort de la mépriser , de l'appeler une folie , et d'avertir les Fidèles de s'en défier. Un fait certain , c'est que le Christianisme n'a point en de plus grands ennemis que les Philosophes ; ils ont combattu contre cette sainte Religion pendant près de trois cents ans , sans vouloir ouvrir les yeux à la lumière ; plusieurs de ceux qui avoient fait semblant de l'embrasser entreprirent d'en changer la Doctrine , et de lui substituer les rêves systématiques dont ils étoient infatués ; quand ils virent que leurs ruses , leurs sophismes , leurs écrits n'aboutissoient à rien , ils finirent par souffler le feu de la persécution contre les Fidèles. Heureusement quelques-uns furent plus sensés et de meilleure foi , ils devinrent sincèrement Chrétiens , ils furent les Apologues et les Prédicateurs de la Doctrine de Jésus-Christ ; ils montrèrent que c'étoit une Philosophie plus sage et plus vraie que celle qu'avoient enseignée les plus grands génies du Paganisme. Tels furent S. Justin , Athénagore , Tatien , Hermias , S. Irénée , Saint Théophile d'Antioche , Origène , Clément d'Alexandrie , etc. La plupart des systèmes philosophiques ne sont connus que par la réfutation qu'ils en ont faite. Aujourd'hui quelques Censeurs bizarres leur savent mauvais gré d'avoir battu les Philosophes par leurs propres armes.

5.^o L'affectation des Protestans de vouloir justifier tous les Hérétiques aux dépens des Pères de l'Eglise , démontre que le caractère de l'hé-

résie est toujours le même, depuis dix-sept siècles il n'a pas changé. Quand on y regarde de près, on voit qu'il n'y a pas une très-grande différence entre la conduite des Gnostiques et celle des Protestans. Les premiers, en vertu des lumières supérieures qu'ils s'attribuoient, se vantèrent de mieux entendre et de mieux expliquer l'Écriture-Sainte que les Pasteurs de l'Eglise Catholique; les seconds prétendent au même privilège par le secours d'une grâce du Saint-Esprit qui ne manque jamais à aucun particulier de leur secte. Les *Valentiniens* citoient à l'appui de leurs commentaires une tradition cachée et conservée parmi un petit nombre d'illuminés; les Protestans ont soutenu que dans tous les siècles il y avoit eu dans le sein de l'Eglise un certain nombre de partisans secrets de la vérité, mais qui n'osoient se déclarer ni faire profession publique de leur croyance; ils ont appelé ensuite à leur secours les Manichéens, les Albigeois, les Vaudois, les Hussites, les Wicléfites, révoltés comme eux contre l'enseignement de l'Eglise Catholique. Les Gnostiques tiroient vanité de leurs connoissances Philosophiques, ils préféroient l'autorité des Philosophes à celle des Apôtres et de leurs Disciples; les prétendus réformateurs étalèrent avec faste l'érudition qu'ils s'étoient acquise par l'étude des langues, de la critique, de l'histoire, de la belle littérature; on les crut supérieurs, même en fait de Théologie, non-seulement au Clergé qui enseignoit pour lors, mais aux Docteurs Catholiques de tous les siècles. Cependant l'enseignement public, constant, uniforme de l'Eglise a prévalu à tous les efforts des anciens

Hérétiques, vingt sectes plus récentes l'ont vainement attaqué depuis ce temps-là, il se soutient toujours et persévère comme au second siècle. Ce phénomène suffit pour nous faire comprendre où se trouve la vraie Doctrine de Jésus-Christ.

VALÉSIENS, ancienne secte d'Hérétiques dont l'origine et les erreurs sont peu connues; Saint Epiphane, qui en a fait mention, *Hær.* 58, dit qu'il y en avoit dans la Palestine, sur le territoire de la ville de Philadelphie, au delà du Jourdain. Ils tenoient quelques-unes des opinions des Gnostiques, mais ils avoient aussi d'autres sentimens différens. Ce que l'on en sait, c'est qu'ils étoient tous eunuques, et qu'ils ne vouloient point d'autres hommes dans leur société. S'ils en recevoient quelques-uns, ils leur interdisoient l'usage de la viande, jusqu'à ce qu'ils se fussent mutilés, alors ils leur permettoient toute espèce de nourriture, parce qu'ils les croyoient dès ce moment à convert des mouvemens déréglés de la chair. On a cru aussi qu'ils mutiloient quelquefois par violence les étrangers qui passaient chez eux, mais ce fait n'est guères probable; les peuples voisins se seroient armés contre eux, et les auroient exterminés.

Comme S. Epiphane a placé cette hérésie entre celle des Noétiens et celle des Novatiens, l'on présume qu'elle existoit vers l'an 240; mais elle n'a pas pu s'étendre beaucoup, ni subsister long-temps. Tillemont, *Mém. pour l'Hist. Ecclès.* t. 3, p. 262.

VALLOMBREUSE. L'Ordre des Religieux de Vallombreuse est

une réforme de celui de S. Benoît, faite par S. Jean Gualbert, et approuvée par le Pape Alexandre II, l'an 1070. Elle a pris son nom d'une vallée fort agréable de la Toscane, dans le Diocèse de Fiesoli, et éloignée de Florence d'une demi-journée de chemin. S. Jean Gualbert, moine de l'Abbaye de Saint Miniat, se retira dans cette solitude avec quelques hermites, il y fonda un Monastère, y fit suivre la règle de S. Benoît dans toute son austérité primitive, et il y ajouta quelques constitutions. Il prit avec ses Religieux un habit couleur de cendres, il leur recommanda beaucoup la retraite, le silence, la pauvreté; avant sa mort, qui arriva l'an 1073, il eut la consolation de voir douze maisons qui suivoient son institut. On dit qu'il est le premier qui ait reçu des frères convers, usage qui fut bientôt suivi par les autres Ordres, mais qui dans la suite a causé des abus.

VARIANTES. On appelle ainsi les différences de leçon qui se trouvent entre les divers exemplaires imprimés ou manuscrits, soit du texte de l'Ecriture-Sainte, soit des versions.

Lorsqu'un livre est très-ancien, et qu'il a été copié une infinité de fois, il est impossible qu'il ne se trouve des variétés entre les différentes copies; l'attention des copistes ne peut jamais être assez exacte pour éviter jusqu'aux moindres fautes; ainsi plus les copies sont en grand nombre, plus il doit s'y trouver de *variantes*. Cela est arrivé à l'égard des ouvrages des auteurs profanes, aussi-bien qu'à l'égard des écrits des auteurs sacrés. Il y a même de ces espèces

de fautes qui ont été faites à dessein, mais innocemment, comme lorsqu'un copiste a changé un nom de lieu ancien en un nom moderne plus connu, lorsqu'il a mis dans le texte une note ou une explication qui étoit à la marge, lorsqu'il a cru qu'il y avoit une faute d'écriture dans l'exemplaire qu'il copioit, et qu'il a voulu la corriger, etc.

Quoiqu'il se soit trouvé une grande multitude de *variantes* entre les manuscrits de plusieurs auteurs Grecs ou Latins, cela ne nous empêche pas de nous fier aux éditions dans lesquelles on a pris beaucoup de peine pour les corriger. Au contraire, plus l'on a confronté de manuscrits, plus l'on a corrigé de fautes, plus nous sommes certains d'avoir enfin le texte de l'auteur pur et entier. Nous ne voyons pas pourquoi certains critiques soupçonneux ont raisonné différemment à l'égard des livres de l'Ecriture-Sainte.

Lorsque le docteur Mill, Théologien Anglois, après avoir comparé un grand nombre d'exemplaires grecs du nouveau Testament, eut recueilli toutes les *variantes*, et les eut annoncées au nombre de plus de trente mille, on crut d'abord que l'authenticité du texte en recevroit quelque atteinte, et quelques Incrédules triomphèrent d'avance. Mais lorsqu'elles ont été imprimées à côté du texte, l'on a vu que le très-grand nombre sont minutieuses, indifférentes, ne changent rien au sens des passages, que si quelques-unes varient la signification, c'est sur des objets très-peu importants, et non sur aucun des dogmes de foi. On a remarqué que dans ces cas-là même la leçon commune peut être encore la plus sûre.

et que loin de jeter du doute sur l'authenticité ou sur l'intégrité du texte, ces variétés la prouvent invinciblement.

Il en a été de même des *variantes* du texte hébreu que le D. Kenicot a pris soin de recueillir avec toute l'exactitude possible : il en avoit annoncé d'abord de très-importantes ; depuis qu'elles sont imprimées , à peine en trouve-t-on quelques-unes qui changent notablement le sens , et qui méritent l'attention des Théologiens. Dans le prospectus de ce travail immense, l'auteur a fait une observation qui n'est pas à négliger ; c'est que plus les manuscrits hébreux sont anciens , mieux ils s'accordent avec les anciennes versions et avec le nouveau Testament. Il y a donc tout lieu de présumer que nous possédons enfin le texte hébreu dans toute sa pureté , et que la hardiesse avec laquelle certains critiques y ont supposé des fautes , n'est pas un exemple à suivre.

Il y a encore plus de raison de blâmer la témérité de quelques Protestans qui ne manquent jamais de soupçonner des *variantes*, des additions ou des interpolations dans le texte des auteurs , lorsqu'il ne s'accorde pas avec leurs opinions. Si cette méthode étoit légitime , nous ne pourrions plus nous fier à aucun ancien monument ; si elle étoit admise dans les tribunaux , les titres de nos possessions ne serviroient plus à rien. Quelque usage que l'on en fasse , elle ne peut aboutir qu'à établir le pyrrhonisme historique. Voyez CRITIQUE.

VARIATION, changement dans la doctrine. Tout le monde connoît l'histoire qu'a fait le savant Bossuet des *variations* qui sont ar-

rivées dans la doctrine des Protestans. Cet ouvrage a été reçu avec applaudissement par tous les Catholiques , il jouit et jouira toujours parmi nous de la même estime , parce qu'il est solide , et que rien n'y est avancé sans preuve. On ne peut le lire sans être frappé de l'inconstance que les Protestans ont montrée dans leur croyance , dès leur origine ; on voit que les prétendus réformateurs ont commencé par rompre avec l'Eglise Catholique , sans savoir avec certitude si sa doctrine étoit vraie ou fausse , à quel sentiment ils devoient s'attacher , ce qu'il falloit croire ou ne pas croire. Le seul principe invincible chez eux a été qu'il falloit , à quelque prix que ce fût , contredire l'Eglise Romaine.

Les Protestans ont senti toute la force de cette objection , et la nécessité d'y répondre. Ils ont cru le faire en s'efforçant de prouver que la doctrine des Pères de l'Eglise n'a pas toujours été la même , qu'ils ont changé de sentiment sur plusieurs questions , que souvent ils n'ont pas été de même avis sur certains points de croyance ou de pratique. Pour le faire voir , Basnage a composé son *Histoire de l'Eglise* en deux volumes *in-folio* ; Beausobre et d'autres ont soutenu la même chose , et se sont flattés d'avoir poussé ce fait jusqu'à la démonstration.

Mais cette apologie n'a pu faire illusion qu'à des esprits superficiels , et qui ont commencé par perdre de vue le point de la question. Pour prouver que les Protestans ont *varié dans leur foi*, Bossuet n'a point cité le sentiment de quelques Docteurs de leurs différentes sectes , mais leurs *Confessions de foi*, les décisions de leurs Synodes. Il ne

s'est point attaché à des questions qui pouvoient paroître indifférentes à la foi, mais à des articles que les Protestans regardoient comme très-essentiels, qui étoient, à leur avis, autant de motifs suffisans de se séparer de l'Eglise Romaine, et qui dans la suite ont été parmi eux une cause de schisme, de division, de rupture de toute fraternité.

Pour nous borner à un seul exemple, lorsque les Luthériens présentèrent leur *Confession de foi* à la diète d'Augsbourg, ou ils croyoient que la doctrine qui y étoit contenue étoit la vraie doctrine de Jésus-Christ, ou ils ne le croyoient pas : s'ils ne le croyoient pas, ils commettoient une imposture, en présentant cette doctrine comme un juste sujet de se séparer d'avec l'Eglise Romaine; s'ils le croyoient, tous les changemens qui ont été faits dans cette *Confession de foi*, ont été autant de variations dans la foi. On doit dire la même chose de tous les autres formulaires de doctrine dressés, soit par les Luthériens, soit par les Calvinistes.

Donc, pour convaincre l'Eglise Romaine d'avoir varié dans sa foi, il falloit alléguer des décisions contradictoires, sur le même dogme de foi, faites par des Conciles généraux, ou par des Conciles particuliers généralement respectés par les Catholiques. Il falloit montrer que les Pères qui ont eu des sentimens différens de ceux que l'on suit aujourd'hui, les ont proposés comme des dogmes de foi, desquels il n'étoit pas permis de s'écarter. Il falloit faire voir que quand les Pères n'ont pas été de même avis, ils n'ont pas laissé de regarder comme Hérétiques ceux qui ne pensoient pas comme eux, qu'ils ont fait schisme avec eux, de peur de mettre leur

salut en danger. Il falloit prouver que des points de doctrine, crus aujourd'hui dans l'Eglise Catholique comme articles de foi, sont contraires au sentiment unanime ou presque unanime des Pères. Aucun des Protestans n'en est venu à bout, aucun n'a seulement osé l'entreprendre.

Cent fois on leur a dit que le sentiment particulier de deux ou trois Pères de l'Eglise n'est ni une décision, ni une tradition, ni un dogme de foi, sur-tout lorsqu'il est contraire à celui de plusieurs autres Docteurs également respectables; que jamais l'Eglise Catholique ne s'est fait une loi de le suivre; que comme l'a remarqué Vincent de Lérins au cinquième siècle, une tradition ou un article de foi est ce qui a été enseigné par le plus grand nombre des Pères, dans tous les lieux et dans tous les temps : *Quod ab omnibus, quod ubique, quod semper*. N'importe, comme il est de l'intérêt des Protestans de supposer le contraire, pour tromper les simples, ils n'en démordront jamais. Voyez TRADITION.

Si des confessions de foi dressées par eux avec tout l'appareil possible; si des décisions de Synodes auxquelles tous leurs Docteurs sont obligés de souscrire, si des formulaires de doctrine passés en foi, et commandés sous des peines afflictives ne suffisent pas pour nous apprendre ce qu'ils croient ou ne croient pas, comment pouvons-nous savoir s'ils ont une foi, ou s'ils n'en ont point ?

VASE. Ce terme dans l'Ecriture-Sainte est très-général; il désigne des choses fort différentes. 1.^o En parlant du Tabernacle et

du Temple, il signifie tout ce qui y étoit renfermé, soit pour l'ornement, soit pour servir au culte divin; dans le même sens, *Matt.* c. 12, *ψ.* 29, il désigne les meubles d'une maison. 2.^o *Vasa psalmi, vasa cantici*, sont des instrumens de musique, de toute espèce. 3.^o S. Paul appelle notre corps un *vase*; « nous portons la » grâce de Dieu dans des *vases* fragiles, » 2. *Cor.* c. 4, *ψ.* 7. « Que chacun sache posséder son » *vase* dans la sainteté. » 1 *Thess.* c. 4, *ψ.* 4. 4.^o Jacob, voulant dire que ses deux fils, Siméon et Lévi, étoient des guerriers féroces et injustes, les appelle, *vasa iniquitatis bellantia*, Gen. c. 49, *ψ.* 5. 5.^o Dans le Ps. 7, *ψ.* 14, des flèches meurtrières sont appelées des instrumens de mort, *vasa mortis*. 6.^o Ce même terme désigne une personne de laquelle Dieu veut se servir, comme d'un instrument, pour exécuter ses desseins; *Act.* c. 9, *ψ.* 15, Dieu dit que S. Paul est un *vase de choix*, ou plutôt, un instrument qu'il a choisi pour porter son nom chez les nations, etc. Ce même Apôtre appelle *vases de miséricorde*, *vases de gloire*, ceux que Dieu a daigné appeler à la Foi, et *vases de colère*, *vases d'ignominie*, ceux qu'il laisse dans l'infidélité, *Rom.* c. 9, *ψ.* 21 et suiv. « Si Dieu, dit-il, » voulant montrer sa colère et faire » voir sa puissance, a souffert avec » beaucoup de patience les *vases* » de colère préparés pour la perdition, etc., » cela ne signifie point que Dieu les a créés par colère, et qu'il les a préparés exprès pour les perdre, mais qu'ils se sont déterminés eux-mêmes à périr. Autrement il ne seroit pas vrai de dire que Dieu les a soufferts avec

beaucoup de patience, afin de montrer sa puissance. Ce n'est point en damnant les méchans que Dieu fait paroître sa puissance, mais en les convertissant et en les sauvant. Ainsi l'expliquent S. Jean Chrysostôme, *Homil.* 16 in *Epist. ad Rom.* n. 8, *Op.* t. 9, p. 616; Origène in *Epist. ad Rom.* l. 7, n. 16, t. 4, p. 615; S. Basile, *Op.* t. 2, p. 77; S. Augustin, *ad Simplic.*, l. 1, n. 18, t. 6, col. 99.

VASES SACRÉS. On appelle ainsi les *vases* qui servent à consacrer et à renfermer l'Eucharistie, comme les Patènes, les Calices, les Ciboires, les Pyxides, etc. On ne les emploie à cet usage qu'après que l'Evêque les a bénis et consacrés par des prières et par des onctions. Cette pratique est ancienne, puisqu'elle est prescrite par le Sacramentaire de S. Grégoire, *Edit. de Ménard*, p. 154 et 155. Mais ce Pontife n'en est pas l'auteur, puisqu'il n'a fait que rédiger et copier le Sacramentaire du Pape Gélase, écrit au cinquième siècle, et ce dernier ne s'est pas donné pour inventeur des prières et des cérémonies qu'il rassembloit. S. Célestin, au commencement de ce même siècle, écrivoit aux Evêques des Gaules que les prières sacerdotales étoient la tradition Apostolique, et qu'elles étoient uniformes dans toute l'Eglise Catholique.

Des vases consacrés à servir à nos saints Mystères ne doivent plus être employés à des usages profanes; on ne permet plus aux laïques de les toucher, ni même aux simples Clercs, sinon du consentement de l'Evêque, mais il en accorde la permission aux Sacristains, et même aux Sacristines chez les Religieuses.

Ainsi l'Eglise témoigne son respect pour le corps et le sang de Jésus-Christ, qu'elle croit réellement présens sous les Symboles Eucharistiques. Les Protestans qui n'ont plus cette foi mettent au même rang les vases qui servent à leur cène que les meubles les plus vils; ils traitent de superstition les bénédictions et les consécérations usitées dans l'Eglise Romaine. C'est, disent-ils, une absurdité de penser que des cérémonies peuvent communiquer une espèce de sainteté à un vase, à un meuble, à un Corps quelconque. Au mot CONSÉCRATION, nous avons prouvé le contraire par des passages formels de l'ancien et du nouveau Testament; et nous avons fait voir que les Protestans qui ne cessent de nous renvoyer à l'Ecriture-Sainte, ne la consultent point et n'y ont aucun égard.

VAUDOIS, secte d'hérétiques qui a fait beaucoup de bruit en France dans le douzième et le treizième siècles. Il n'en est peut-être aucune dont l'origine ait été plus contestée, qui ait donné lieu à des récits plus opposés et à un plus grand nombre de calomnies contre l'Eglise Romaine. Mais puisque l'on a tant fait d'efforts pour répandre des nuages sur cette question, nous ne devons rien négliger pour savoir à quoi nous en tenir.

Le savant Bossuet, dans son *Histoire des variations des Protestans*, l. XI, §. 71 et suiv. nous fait connoître les *Vaudois*, non-seulement par ce qu'en ont dit les auteurs contemporains, mais par le témoignage de ceux qui les ont interrogés, qui ont travaillé à les instruire, et qui sont quelquefois venus à bout de les convertir. Il nous

apprend que ces sectaires, nommés aussi, *pauvres de Lyon*, *Léonistes*, *Ensabatés* ou *Insabatés*, parce qu'ils portoient des savates ou des sandales, ont commencé l'an 1160, par un nommé *Pierre Valdo*, marchand de Lyon. Il se persuada que la pauvreté Evangélique étoit absolument nécessaire au salut, il en donna l'exemple en distribuant tous ses biens aux pauvres, et il vint à bout de persuader son opinion à d'autres ignorans. Ils conclurent de là et publièrent que puisque les Prêtres et les Ministres de l'Eglise ne pratiquoient pas la pauvreté Apostolique, ce n'étoient plus de vrais Ministres de Jésus-Christ, qu'il n'avoient plus le pouvoir de remettre les péchés, de consacrer le corps de Jésus-Christ, ni d'administrer de vrais sacremens; que tout laïque qui pratiquoit la pauvreté volontaire, avoit un pouvoir plus réel et plus légitime de faire ces fonctions et de prêcher l'Evangile que les Prêtres. Ils soutenoient encore que selon l'Evangile il n'est pas permis de jurer en justice, ni de poursuivre la réparation d'un tort, ni de faire la guerre, ni de punir de mort les malfaiteurs. Telles sont les erreurs pour lesquelles les *Vaudois* furent d'abord condamnés par le Pape Lucius III vers l'an 1185; les auteurs du temps ne leur en attribuent point d'autres. L'on convint généralement de la douceur, de l'innocence, de la pureté des mœurs de ces premiers *Vaudois*; c'est ce qui leur attira d'abord un grand nombre de Prosélytes parmi le peuple, et qui fit faire à leur secte de rapides progrès.

Rainerius Sacho, ou Reinier, qui avoit été Ministre des Albigeois, abjura leurs erreurs, et entra chez les Dominicains, l'an 1250. Dans

le traité qu'il écrivit contre les *Vaudois*, outre les opinions dont vous venons de parler, il les accuse encore de rejeter le Purgatoire et la Prière pour les morts, les indulgences, les fêtes et l'invocation des Saints, le culte de la Croix, des Images et des Reliques, les cérémonies de l'Eglise, le Baptême des enfans, la Confirmation, l'Extrême-Onction et le Mariage. Ils disoient que dans l'Eucharistie la transsubstantiation ne se faisoit pas dans les mains de celui qui consacroit indignement, mais dans la bouche de celui qui la recevoit dignement. Ils admettoient donc la présence réelle et la transsubstantiation, lorsque l'Eucharistie étoit consacrée dignement. Pierre Pylicdorf, qui écrivit aussi contre les *Vaudois* vers l'an 1250, parle comme Reinier de leur origine et de leur croyance. Il ajoute qu'ils rejetoient la Messe comme une institution humaine, et les cérémonies de l'Eglise, à la réserve des Sacramens seuls; qu'après un long temps ils se mêlèrent, quoique laïques, d'entendre les confessions et de donner l'absolution; qu'un d'entre eux crut faire le corps de Notre-Seigneur et se communia lui-même. Ainsi le fanatisme des *Vaudois*, comme celui de toutes les autres sectes, s'accrut avec le temps et les conduisit d'erreurs en erreurs. Nous verrons ci-après les causes de ce progrès.

Basnage qui a écrit son histoire de l'Eglise pour réfuter Bossuet, soutient, l. 24, c. 10, §. 2, que le véritable Père de ces Hérétiques est Claude de Turin, qui se sépara de l'Eglise Romaine au 9.^e siècle, et dont les sectateurs se perpétuèrent dans les vallées du Piémont jusqu'au douzième, que c'est pro-

bablement ce qui les fit nommer *Vaudois*. Au mot CLAUDE DE TURIN, nous avons fait voir que cet Hérétique, disciple de Félix d'Urgel, étoit comme lui dans l'erreur des Adoptiens, et que son sentiment touchant l'Incarnation tenoit un milieu entre l'Arianisme et le Nestorianisme, erreur qui fut condamnée au 8.^e siècle dans trois Conciles consécutifs. S'il avoit laissé des sectateurs dans les vallées du Piémont, il seroit impossible que depuis l'an 823, temps auquel écrivait Claude de Turin, jusqu'en 1185, aucun écrivain n'en eût parlé; que pendant 360 ans les Evêques de Turin n'eussent rien fait pour purger leur Diocèse des erreurs enseignées par ce personnage; que le Pape Lucius, en condamnant les *Vaudois*, ne leur eût reproché aucune de ces fausses opinions. Ainsi la généalogie de ces sectaires forgée par Basnage et par d'autres Protestans n'a aucune vraisemblance.

Une des principales questions est de savoir si les *Vaudois* nioient, comme les Calvinistes, la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie et la transsubstantiation. Bossuet soutient qu'ils ne rejetoient ni l'une ni l'autre, il le prouve par le témoignage des Auteurs qui ont parlé de la croyance de ces sectaires, et nous avons vu que ni Reinier ni Pylicdorf ne les en accusent point, qu'ils supposent plutôt le contraire. Basnage néanmoins prétend que les *Vaudois* attaquoient ces deux dogmes, mais il n'a détruit aucune des preuves positives sur lesquelles Bossuet s'est fondé. Il dit en premier lieu, §. 5, que suivant le décret du Pape Lucius, les *Vaudois* avoient des sentimens opposés à ceux de l'Eglise Romaine

sur le sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ, sur la rémission des péchés, sur le mariage et sur les autres sacremens. Cela se conçoit aisément ; c'étoit attaquer en effet la foi de l'Eglise Romaine que d'enseigner qu'un Prêtre riche et vicieux ne consacroit pas le corps et le sang de Jésus-Christ, ne remettoit pas les péchés par l'absolution, n'administroit pas validement le mariage et les autres sacremens. Telle étoit la prétention des *Vaudois* ; mais ils ne nioient pas pour cela que Jésus-Christ ne fût présent dans l'Eucharistie, lorsqu'elle étoit consacrée par un Prêtre pauvre et vertueux, ni qu'un tel Ministre ne fût capable d'opérer validement les autres Sacremens. Suivant le témoignage de Reinier, ils pensoient que dans le premier cas la transsubstantiation se faisoit dans la bouche de celui qui communioit dignement.

Basnage objecte en second lieu que, suivant le récit de Pylicdorf et d'autres, ces Hérétiques rejetoient la Messe comme une institution humaine, donc ils n'y croyoient pas. Mais cet Historien s'explique assez clairement en disant qu'ils la rejetoient avec les cérémonies de l'Eglise, *à la réserve des Sacremens seuls*. Ils admettoient donc au moins la substance des sacremens, en particulier de celui de l'Eucharistie qui consiste dans la consécration. Luther à son tour retrancha la plupart des cérémonies de la Messe, sans nier cependant le dogme de la présence réelle.

Ce Critique oppose à son adversaire, en 3.^e lieu, §. 18, le récit d'un Inquisiteur, dont on ne sait pas la date, et deux autres pièces dont l'authenticité est assez douteuse, mais il n'a pu en tirer que des conséquences forcées et qui ne

prouvent rien. Enfin il confond les *Vaudois* avec les Albigeois, qui n'admettoient en effet ni la présence réelle ni la transsubstantiation ; mais Bossuet a démontré la différence énorme qu'il y avoit entre les sentimens de ces deux sectes dans leur origine ; on ne peut donc tirer aucune conséquence de l'une à l'autre. Voyez ALBIGEOIS.

Une autre question est de savoir de quelle manière les *Vaudois* furent traités dès leur naissance. Bossuet prétend que l'on n'exerça aucune persécution contre eux. Basnage soutient le contraire ; il assure que suivant la teneur du décret de Lucius III, ceux qui ne voudroient pas abjurer leur erreur devoient être remis entre les mains des juges séculiers, *pour porter la peine due à leur crime*. Mais il avoue que cette sentence ne fut pas exécutée, parce que les Papes avoient d'autres affaires sur les bras. Quelles qu'aient été les raisons de l'oubli dans lequel on laissa ces sectaires, le fait n'en est pas moins certain.

Basnage affirme néanmoins, §. 11, 15, 18, que l'an 1254 il y avoit une persécution déclarée contre eux, qu'ils avoient essuyé des guerres et des massacres, qu'il en fut de même en 1395, en 1473 et en 1486. Nous avons cherché vainement des preuves positives de tous ces faits. L'an 1254, il n'y eut en France aucune poursuite contre les Hérétiques que les décrets du Concile d'Albi, or c'étoit une répétition de ceux du Concile de Toulouse, tenu en 1229 ; ces décrets regardoient les Albigeois et non les *Vaudois*. L'an 1395 on ne fut occupé dans le royaume qu'à trouver le moyen de terminer le grand schisme d'Occident concernant la Papauté. En 1473, nous ne voyons

aucun vestige de persécution. En 1487, sous Charles VIII, le Pape envoya Albert de Catanée, Archidiacre de Crémone, avec des Missionnaires pour travailler à la conversion des *Vaudois*. Mais comme ces tentatives les mettoient toujours en fureur, ils traitèrent brutalement les Missionnaires, sur-tout dans les vallées de Fénestrelles et de l'Argentier. Le Marquis de Salmes y fit marcher des soldats, et il est vrai qu'il y eut à cette occasion des combats sanglans entre ces troupes et les *Vaudois* qui se défendoient en désespérés. Mais enfin les *Vaudois* furent obligés de se rendre, de mettre bas les armes et d'implorer la clémence du Roi. Dès ce moment on cessa de sévir contre eux. *Hist. de l'Egl. Gallic.* t. 17, l. 50, an. 1487. Mais les Hérétiques ont toujours appelé *persécution* les tentatives les plus modérées que l'on a faites pour les instruire.

Comment Basnage a-t-il pu s'obstiner à confondre les *Vaudois* avec les Albigeois? Ceux-ci étoient de vrais Manichéens, Bossuet l'a démontré. Suivant Basnage, les *Vaudois* étoient des sectateurs de Claude de Turin, or cet Hérétique n'a jamais professé le Manichéisme. Ce Critique a cité, §. 26, le témoignage de Guillaume de Puylaurens qui distinguoit trois sectes différentes auprès d'Albi, les Manichéens, les Ariens et les *Vaudois*; il y a donc de l'entêtement à vouloir appliquer à l'une ce qui ne peut convenir qu'aux autres, et c'est très-mal à propos que Basnage s'est flatté d'avoir terrassé son adversaire.

Aussi Mosheim qui a examiné cette question avec de meilleurs yeux que Basnage, et qui a comparé tous les auteurs qui en ont parlé, n'est pas de son avis. Il a

exposé comme Bossuet l'origine et la croyance des *Vaudois*, *Hist. Eccles.* 12.^e siècle, 2.^e part. c. 5, §. 11 et 12. « Leur objet, dit-il, » ne fut point d'introduire de nouvelles Doctrines dans l'Eglise, ni » de proposer de nouveaux articles » de foi aux Chrétiens, mais seulement de réformer le gouvernement Ecclésiastique, de ramener le Clergé et le Peuple à la simplicité et à la pureté primitive des siècles apostoliques. » Il expose ensuite leurs sentimens de la même manière que Reinier et Pylicdorf. Il dit, §. 13, que les *Vaudois* confioient le gouvernement de leur Eglise aux Evêques, aux Prêtres et aux Diacres, et qu'ils regardoient ces trois ordres comme établis par Jésus-Christ; mais ils vouloient que ceux qui en étoient revêtus ressemblassent aux Apôtres, qu'ils fussent comme eux *non lettrés*, pauvres, sans aucune possession temporelle, et gagnant leur vie par le travail de leurs mains. Les laïques étoient partagés en deux ordres : l'un, de Chrétiens parfaits qui se dépouilloient de tout, étoient mal vêtus et vivoient durement; l'autre, d'imparfaits qui vivoient comme le reste des hommes, mais qui évitoient toute espèce de luxe et de superfluité, comme ont fait depuis les Anabaptistes. Au reste Mosheim n'a pas été assez imprudent pour les accuser d'avoir nié la présence réelle et la transsubstantiation.

Mais il fait une remarque essentielle, c'est que les *Vaudois* d'Italie ne pensoient pas de même que ceux de France et des autres contrées de l'Europe. Les premiers regardoient l'Eglise Romaine comme la véritable Eglise de Jésus-Christ, quoique corrompue et défigurée; ils admettoient les sept Sacremens, ils

regardoient la possession des biens temporels comme légitime, ils promettoient de ne jamais se séparer de cette Eglise, pourvu qu'on ne les gênât point dans leur croyance. Les seconds, plus fanatiques, ne vouloient rien posséder du tout; ils soutenoient que l'Eglise Romaine avoit apostasié et renoncé à Jésus-Christ, que le Saint-Esprit ne la gouvernoit plus, que c'étoit la prostituée de Babylone dont il est parlé dans l'Apocalypse. Cette distinction que fait Mosheim, qui est confirmée par le témoignage de plusieurs anciens auteurs, et qui a échappé à la plupart des Historiens, nous paroît très-importante, et propre à concilier les contradictions qui se trouvent dans les différentes narrations que l'on a faites touchant les *Vaudois*.

Un de nos Historiens Philosophes, ou plutôt romanciers, a fait de cette secte un tableau d'imagination qu'il a tiré de son propre fonds et des écrits des Calvinistes, et l'on a eu grand soin de le copier dans l'ancienne Encyclopédie, au mot VAUDOIS. Il en attribue la naissance à l'horreur qu'inspirèrent les crimes commis dans les croisades; les dissensions des Papes et des Empereurs, les richesses des Monastères, l'abus que faisoient les Evêques de leur puissance temporelle. Cependant ces sectaires n'ont jamais allégué aucun de ces motifs pour justifier leurs déclamations contre le Clergé. Il y a lieu de présumer que les tisserands, les cordonniers, les manouvriers, les ignorans, desquels étoit principalement composée la secte des *Vaudois*, n'avoient pas une très-grande connoissance des crimes commis dans les croisades, et n'étoient pas fort touchés des dissensions des Papes et

des Empereurs. Ce n'étoient pas eux non plus qui avoient beaucoup d'intérêt aux abus que pouvoient commettre les Evêques dans l'usage de leur puissance temporelle. Ils vouloient que les Pasteurs de l'Eglise fussent pauvres et non lettrés, comme étoient les Apôtres, qu'ils travaillassent comme eux de leurs mains, et qu'ils portassent comme eux des sandales. Tous ces articles leur paroissent de la dernière importance, parce qu'ils les trouvoient prescrits par l'Evangile, *Marc*, c. 6, v. 9, etc.

Une autre méprise grossière de la part de ce Philosophe a été de confondre les *Vaudois* avec les Albigeois ou Bons-hommes. Ceux-ci étoient Manichéens, comme Bossuet l'a fait voir, les vrais *Vaudois* ne le furent jamais. Les Albigeois étoient connus en France depuis l'an 1021, sous le règne du Roi Robert; l'an 1147, vingt ans avant que parût Pierre Valdo, S. Bernard étoit allé dans nos provinces méridionales pour tâcher de les instruire et de les convertir; la simplicité de l'extérieur de ce saint abbé n'étoit pas propre à donner une haute idée de la richesse des Monastères, et il est prouvé d'ailleurs que les autres Missionnaires de son Ordre furent très-exacts à l'imiter. *Hist. de l'Egl. Gallic.* t. 10, l. 29, édit. in-12, p. 258.

On convient en général de la simplicité, de la douceur, de l'innocence des mœurs des *Vaudois*, et ce phénomène n'a rien d'étonnant; il se rencontre ordinairement chez les peuples qui vivent dans les gorges des montagnes. Eloignés des villes et de la corruption qui y règne, occupés à paître les troupeaux et à cultiver quelques coins de terre, réduits à la seule société domestique

pendant la saison des neiges, ils ne connoissent point d'autres assemblées que celles de religion; il ne croit point de vin chez eux, ils vivent de laitage : quelle vapeur maligne pourroit infecter leurs mœurs? Aujourd'hui encore les habitans des Alpes, soit Catholiques, soit Calvinistes, ressemblent au portrait que l'on nous fait des *Vaudois*. Mais ce n'étoit point là le caractère des Hérétiques qui désoloient le Languedoc et les Provinces voisines, au 12.^e siècle, sous le nom d'*Albigéois*. L'an 1147, vingt ans avant la naissance des *Vaudois*, Pierre le Vénérable, Abbé de Cluni, écrivoit aux Evêques d'Embrun, de Die et de Gap : « On a vu, par un » crime inoui chez les Chrétiens, » rebaptiser les peuples, profaner » les Eglises, renverser les Autels, » brûler les Croix, fouetter les » Prêtres, emprisonner les Moines, » les contraindre à prendre des » femmes par les menaces et les » tourmens, etc. » Fleury, *Hist. Ecclés.* l. 69, n. 24. Comment notre Philosophe a-t-il pu confondre avec ces furieux les *Vaudois* dont il nous vante la douceur et l'innocence ?

C'est contre les Albigeois turbulens, séditeux, sanguinaires, et non contre les *Vaudois*, que le Pape Innocent III envoya des Inquisiteurs l'an 1198, et publia une croisade l'an 1208. Elle n'eut lieu qu'en Languedoc; les scènes les plus meurtrières se passèrent à Beziers, à Carcassonne, à Lavaur, à Albi, à Toulouse; il n'y en eut aucune dans les vallées des Alpes, soit de la Provence, soit du Dauphiné, où l'on prétend que les *Vaudois* étoient retirés. Quand notre Historien romancier dit que sur la fin du 12.^e siècle le Languedoc

se trouva rempli de *Vaudois*, et qu'on les poursuivit par le fer et le feu, il ne peut en imposer qu'aux ignorans crédules.

Est-il vrai que ceux qui restèrent ignorés dans les vallées incultes qui sont entre la Provence et le Dauphiné défrichèrent ces terres stériles, que par des travaux incroyables ils les rendirent propres au grain et au pâturage, qu'ils enrichirent leurs Seigneurs, etc. ? Pure fable. Les vallées des Alpes, soit du côté de la France, soit du côté du Piémont, n'ont jamais été sans habitans, il y en avoit lorsqu'Annibal les traversa; les Alpes Cottiennes, aujourd'hui le Mont-Cenis, entre le Dauphiné et le Piémont, étoient appelées par les Romains *Cottii regnum*, elles n'étoient donc pas désertes, non plus qu'à présent. Le terrain de ces vallées a été de tout temps propre au pâturage lorsque les neiges sont fondues, et les langues de terre qui s'y trouvent sont très-fertiles. La population s'y accroît naturellement, parce que les habitans ne s'expatrient point, qu'ils sont à couvert des ravages de la guerre, que la pureté de l'air en écarte la contagion, et que ces peuples ont des mœurs. Nous ne pensons pas que les *Vaudois* aient eu le talent de faire fondre les neiges des Alpes, ni de leur dérober le terrain qu'elles couvrent tous les ans. Les imaginations de ce Philosophe sont autant de traits d'ignorance.

De toutes ces observations il résulte que pour avoir une juste notion des *Vaudois*, il faut distinguer les différentes époques de leur hérésie, et les différentes contrées dans lesquelles il s'en est trouvé. Que Pierre Valdo, ou ses émissaires, aient aisément séduit les habitans

des Alpes, pauvres, ignorans, éloignés des Eglises, des Pasteurs, et des secours de religion, cela est naturel. Que ses erreurs aient passé les Monts, aient été portées jusque dans les vallées du Piémont, cela se conçoit encore. Elles ont dû demeurer les mêmes, tant que ces *Vaudois* n'ont point eu de commerce avec d'autres Hérétiques. Aussi l'an 1517, Claude de Seyssel, Archevêque de Turin, attribuoit encore aux *Vaudois* de son Diocèse la même doctrine pour laquelle ils avoient été condamnés l'an 1185, et qui a été fidèlement exposée par Bossuet et par Mosheim.

Mais il est à peu près impossible que ceux de deçà les monts n'y aient pas ajouté bientôt de nouvelles erreurs; on le comprendra, si l'on veut faire attention à la multitude de sectes dont la France étoit infestée au douzième siècle. Il y avoit, 1.^o des Albigeois, appelés aussi *Cathares* et *Bons-hommes*, c'étoit la secte principale; on l'avoit vu éclore au commencement du siècle précédent. 2.^o Des Beggards, qui étoient à peu près de même date. 3.^o Des Pétrobrusiens, Disciples de Pierre et de Henri de Bruys. 4.^o Des sectateurs de Tanquelin ou Tanquelme, et d'Arnaud de Bresce. 5.^o Des *Capuciati* ou Encapuchonnés; nous avons parlé de ces différens sectaires sous leur nom particulier. 6.^o Enfin de ces *Vaudois* dont nous parlons. On conçoit que ces divers fanatiques, tous ignorans, et de la lie du peuple, n'étoient pas fort scrupuleux en fait de dogmes, et fraternisoient aisément les uns avec les autres pour soutenir leur intérêt commun. De même que chez les Protestans l'on est assez Chrétien dès que l'on

se déclare ennemi du Pape et de l'Eglise Romaine, ainsi parmi les sectaires du douzième siècle on paroisoit suffisamment orthodoxe, dès que l'on déclamoit contre le gouvernement ecclésiastique. Nous ne doutons pas qu'un bon nombre de *Vaudois* ne se soient mêlés parmi tous ces déclamateurs, n'aient fait cause commune avec eux, n'aient adopté une partie de leurs sentimens. Aussi l'an 1375 le Pape Grégoire X, écrivant aux Evêques du Dauphiné pour exciter leur zèle contre les Hérétiques, joint ensemble les Patarins, les *Pauvres de Lyon*, les Arnaldistes et les Fratricelles. *Hist. de l'Egl. Gallic.* t. 14, l. 41, an 1375.

Nous ne devons donc pas être surpris de ce que Reinier et Pylicdorf, qui connoissoient mieux les *Vaudois* de France que ceux d'Italie, et qui n'ont écrit qu'un siècle après leur naissance, leur ont attribué des erreurs qu'ils n'avoient pas encore dans leur origine. En second lieu, il ne faut pas s'étonner de ce que les auteurs du temps n'ont pas toujours su distinguer ce que chacune de ces sectes avoit de particulier, et si plusieurs les ont confondues sous le nom général d'*Albigeois*, ou sous celui de *Vaudois*. 3.^o Il a pu se faire que des *Vaudois*, devenus aussi fuyeux que les autres Hérétiques parmi lesquels ils s'étoient mêlés, aient été compris dans la proscription prononcée contre eux tous, et qu'on les ait poursuivis tous sans distinction comme coupables des mêmes excès.

Il est constant que ceux que l'on appeloit *Côteaux*, *Routiers*, *Triaverdins*, *Couriers*, *Mainades*, étoient des scélérats semblables aux Circoncillions des Donatistes, aux brigands nommés *Ribauds* dans le

treizième siècle, et aux Anabaptistes appelés *Pastoricides* en Angleterre. Ils n'avoient horreur d'aucun crime, ils vendoient leurs bras à quiconque vouloit les payer, et ils étoient sûrs de l'impunité, sous le prétexte de religion. C'est pour arrêter leurs ravages qu'Innocent III publia une croisade en 1208. Il y a donc beaucoup de mauvaise foi de la part des Protestans et des Incrédules, à vouloir persuader que l'on a poursuivi les *Vaudois* à feu et à sang, malgré l'innocence et la douceur de leurs mœurs. Est-on allé leur faire la guerre dans les vallées du Piémont, lorsqu'ils ont été paisibles ?

Quand ils auroient été tels en général que les Calvinistes ont affecté de les peindre, nous ne voyons pas quel avantage il y a pour eux à les mettre au nombre de leurs ancêtres, ni quel relief une pareille secte peut donner à la leur. Les *Vaudois* étoient des ignorans, et ils auroient voulu que les Prêtres ne fussent pas plus savans qu'eux. C'étoient des fanatiques, puisque leur Doctrine touchant la pauvreté volontaire, les sermens faits en justice et la punition des malfaiteurs étoit destructive de toute société. C'étoient des opiniâtres, que trois cents ans de missions et d'instructions n'ont pu faire revenir de leurs préjugés. Leur croyance ressembloit beaucoup plus à celle des Anabaptistes qu'à celle des Calvinistes; puisque ceux-ci n'ont jamais reconnu les Anabaptistes pour leurs frères, il est bien ridicule de nous donner les *Vaudois* pour leurs pères. Mais la conduite de ces sectaires nous montre les effets qu'a coutume de produire la lecture de l'Ecriture-Sainte sur des ignorans indociles, elle les rend fanatiques et

incorrigibles; on a vu reparoître le même phénomène à la naissance de la prétendue réforme en Allemagne, en France et en Angleterre. *Voy. ECRITURE-SAINTE.* Basnage a voulu persuader que Pierre Valdo étoit un homme lettré, qu'il avoit traduit les Evangiles et d'autres livres de l'Ecriture-Sainte; c'est une fausseté, il les fit traduire par un Prêtre nommé *Etienne d'Evoisa*, et les fruits de ce travail ne furent pas heureux.

A la naissance de la prétendue réforme, les *Vaudois* apprirent confusément qu'il y avoit en Suisse et en Allemagne des hommes qui déclamoient aussi-bien qu'eux contre les Pasteurs Catholiques. En 1530 ils y envoyèrent des députés qui eurent des conférences avec Bucer et avec OEcoulampade : on voit par le récit même des Historiens Protestans combien la croyance des *Vaudois* étoit pour lors différente de celle des Calvinistes; Bossuet, *ibid.* l. 11, §. 117 et suiv. Basnage n'a pas osé contester sur ce point. Mais en 1536, Favel, ministre de Genève, vint à bout de leur faire embrasser le Calvinisme. La confession de foi qu'ils présentèrent au Roi vers l'an 1540 étoit l'ouvrage des ministres Huguenots qu'ils avoient reçus chez eux. Ils y rejetoient la présence réelle et la transsubstantiation, le culte de la Croix et des Saints, la prière pour les morts, l'absolution sacramentelle; ils ne reconnoissoient que deux sacremens, le baptême et la cène, etc. Ce n'étoient plus là les sentimens de leurs pères.

Malheureusement avec cette nouvelle doctrine ils adoptèrent l'esprit séditieux et violent des Calvinistes. Déjà l'an 1530, après leurs conférences avec les Protestans, ils

prirent les armes et se défendirent contre les poursuites des Evêques et du Parlement d'Aix, parce qu'on leur avoit fait espérer d'être bientôt soutenus. En 1535, François I.^{er} leur accorda une amnistie, sous condition qu'ils abjureoient leurs erreurs. En 1542 ou 1543, ils s'attroupèrent, prirent les armes, renversèrent des autels, pillèrent des Eglises, et commirent d'autres excès. Voyez *l'Histoire de l'Acad. des Inscript.* t. 9, in-12, p. 645 et 652. C'est pour ces faits, dont leurs apologistes n'ont eu garde de convenir, que le Parlement d'Aix rendit un Arrêt contre eux. Cependant le Cardinal Sadolet, Evêque de Carpentras, intercêda pour eux auprès de François I.^{er}, et l'exécution de l'Arrêt fut suspendue. Mais le premier président d'Oppède, et l'Avocat général Guérin, aigriront l'esprit du Roi, ils lui persuadèrent que seize mille *Vaudois* vouloient se saisir de Marseille; note d'Amelot de la Houssaye, *sur l'Hist. du Concile de Trente de Fra-Paolo*, l. 2, p. 110. Conséquemment l'ordre fut donné de les exterminer; les villages de Mérindol et de Cabrières furent réduits en cendres, et près de quatre mille personnes furent massacrées.

Tous nos écrivains modernes ont déclamé à l'envi contre la cruauté de cette exécution, ils en ont exagéré les circonstances, ils ne cessent de la citer comme un exemple des effets que peut produire un zèle de religion mal réglé. Mais c'est en imposer aux lecteurs mal instruits que d'attribuer cette expédition sanglante au zèle de religion, plutôt qu'au ressentiment excité par la conduite séditieuse des *Vaudois*. Deux magistrats ont eu tort sans

doute d'exagérer leur faute, pendant qu'un Evêque demandoit grâce pour les coupables; mais il s'en faut beaucoup que ces deux hommes aient agi par zèle de religion. L'avocat général Guérin fut accusé d'avarice, et d'avoir voulu s'approprier une partie des biens confisqués, et le Président d'Oppède d'avoir agi par vengeance contre plusieurs particuliers. Ce qu'il y a de certain, c'est que le village d'Oppède, dont il portoit le nom, fut détruit comme les autres, et que dix ou douze familles Catholiques de Mérindol furent enveloppées dans le massacre général. On les auroit sauvées sans doute, si la religion étoit entrée pour quelque chose dans cette boucherie.

L'historien prétendu philosophe dont nous avons déjà révélé plusieurs infidélités, en a encore commis de nouvelles à cette occasion. Il a voulu persuader que la cause de l'arrêt rendu contre les *Vaudois* par le Parlement de Provence, fut leur confession de foi de l'an 1540, et le dessein de punir des Hérétiques obstinés. Il ne falloit pas oublier leur révolte de l'an 1535, et l'amnistie que le Roi leur avoit accordée; une amnistie suppose des voies de fait et non des erreurs. Comme cette grâce portoit pour condition que les *Vaudois* abjureoient leur doctrine, il dit que l'on n'abjure guères une religion que l'on a sucée avec le lait, et à laquelle on sacrifie tous les biens de ce monde. Mais ces Hérétiques n'avoient pas sucé avec le lait la religion Calviniste qu'ils venoient d'embrasser, et nous ne voyons pas quels biens ils avoient sacrifiés jusqu'alors.

Il dit que ces malheureux n'étoient point disposés à la révolte, puisqu'ils ne se défendirent pas et

qu'ils s'enfuirent de tous côtés en demandant miséricorde. En effet, comment se seroient-ils défendus en 1545, contre une armée envoyée pour les exterminer ? mais en 1543, les habitans de Cabrières, village situé dans le Comtat, aidés par leurs frères de Provence, avoient repoussé deux fois les troupes du Pape jusqu'aux portes d'Avignon et de Cavaillon, le Pape avoit imploré l'assistance du Roi pour réduire ces rebelles, et François I.^{er} par des lettres du 11 décembre de cette année, avoit ordonné au gouverneur de Provence de prêter main-forte au Légat ; il y avoit donc eu déjà deux révoltes des *Vaudois* l'an 1545, lorsqu'ils furent poursuivis à feu et à sang, et la destruction de Mérindol avoit été ordonnée en particulier, parce que ces sectaires s'y fortifioient. En 1541 ils avoient imploré la protection des Princes Luthériens d'Allemagne assemblés à Ratisbonne, et ils en avoient obtenu une recommandation très-pressante auprès de François I.^{er} ; ce Prince ne pouvoit pas voir cette démarche de bon œil. *Hist. de l'Eglise Gallicane*, l. 53, an. 1541.

Enfin notre Philosophe prétend que l'exécution cruelle faite contre les *Vaudois* fit faire de nouveaux progrès au Calvinisme, et que le tiers de la France en embrassa les sentimens. C'est une fausseté. Les progrès rapides du Calvinisme ne commencèrent en France que l'an 1558, sous le règne de Henri II, dix ans après la mort de François I.^{er} ; d'autres causes plus puissantes y contribuèrent, et il s'en fallut de beaucoup qu'il ne fût embrassé d'abord par le tiers du royaume ; mais aucune imposture ne coûte à cet écrivain romancier. Dans un autre

ouvrage il a forgé des calomnies encore plus atroces, au sujet de la rigueur exercée contre les *Vaudois*.

Pour peu que l'on réfléchisse sur la conduite de ces sectaires, on voit qu'il n'y eut rien de constant chez eux qu'une ignorance grossière et une haine aveugle contre le Clergé Catholique ; c'est tout le fruit que produisit parmi eux la lecture de l'Ecriture-Sainte qu'ils étoient incapables d'entendre. Très-peu scrupuleux en fait de dogmes, ils en changèrent toutes les fois que leur intérêt parut l'exiger, ils se joignirent indifféremment à toutes les sectes du douzième et du treizième siècles, sans s'embarrasser de ce qu'elles croyoient ou ne croyoient pas. Souples, timides, hypocrites, lorsqu'ils se sentoient foibles, ils ne cherchoient qu'à se cacher sous un extérieur catholique ; en soutenant qu'il n'est pas permis de jurer en justice, ils n'hésitoient pas de se parjurer pour dissimuler leur croyance ; en condamnant la guerre en général, ils prirent les armes contre leurs souverains ; dès qu'on voulut gêner l'exercice de leur religion, ils eurent part aux tumultes qu'excitèrent les autres Hérétiques, et ils trempèrent leurs mains plus d'une fois dans le sang des Inquisiteurs et des Missionnaires qui voulurent les instruire. Telles ont été de tout temps et telles seront toujours toutes les sectes hérétiques.

Au reste, c'est l'affectation d'une pauvreté fastueuse et cynique des Hérétiques du 12.^e et du 13.^e siècles qui a donné lieu à l'institution des Religieux mendiants. Le dessein des fondateurs fut de prouver aux sectaires que l'on pouvoit pratiquer une pauvreté humble, laborieuse, austère et véritablement évangélique,

évangélique , sans déclamer contre le Clergé et sans se révolter contre l'Eglise. Cela étoit déjà démontré par l'exemple d'une congrégation de *Vaudois* convertis qui s'associèrent l'an 1207 ; ils prirent le nom de *pauvres Catholiques*, ils continuèrent de vivre comme auparavant, et ils travaillèrent utilement à la conversion des autres *Vaudois* ; en 1256 ils se réunirent aux *Hermistes* de S. Augustin ; Hélyot, *Histoire des Ordres Monastiques*, t. 3, p. 21. S. François, de son côté, jeta les premiers fondemens de son ordre, l'an 1209. Mais les Protestans, toujours bizarres et inconséquens, après avoir approuvé la pauvreté orgueilleuse et fanatique des *Vaudois*, n'ont cessé de déclamer contre la pauvreté humble et charitable des Religieux Catholiques. *Voyez* PAUVRETÉ VOLONTAIRE, MENDIANS, etc.

UBIQUISTES ou **UBIQUI-TAIRES**. On nomma ainsi ceux d'entre les Luthériens qui soutenoient que le corps de Jésus-Christ est présent dans l'Eucharistie en vertu de sa divinité présente partout, *ubiquè*. Ils avoient embrassé ce sentiment, afin de ne pas être obligés d'admettre la Transsubstantiation. L'on prétend que Luther le soutint ainsi pendant deux ans.

D'autres ont écrit que le premier auteur de ce sentiment fut Jean de Westphalie, nommé vulgairement *Westphale*, ministre de Hambourg en 1552, qui se rendit célèbre par ses écrits contre Luther et contre Calvin ; d'autres disent que ce fut Brentius, disciple de Luther, mais qui ne pensoit pas toujours comme son maître, et qui forgea cette opinion l'an 1560. Il eut pour sectateurs Flaccius Illyricus, Osiander et

Tome VIII.

d'autres. Six de ces docteurs s'assemblerent au Monastère de Berg, l'an 1577, et y décidèrent le dogme de l'*ubiquité* du corps de Jésus-Christ comme un article de foi.

D'autre côté, Mélancthon s'éleva contre cette doctrine dès qu'elle commença de paroître ; il soutint que c'étoit introduire, à l'exemple des Eutychiens, une espèce de confusion entre les deux natures de Jésus-Christ, en attribuant à l'une les propriétés de l'autre, et il persista jusqu'à la mort dans cette manière de penser. Les universités de Wirtemberg et de Léipsic embrassèrent vainement le parti de Mélancthon, le nombre des *Ubiquistes* augmenta, et leur système a prévalu pendant long-temps parmi les Luthériens. Ceux de Suède, en le soutenant, se divisèrent encore ; les uns prétendirent que pendant la vie mortelle du Sauveur son corps étoit partout, les autres, qu'il n'a eu ce privilège que depuis son ascension.

Il paroît qu'aujourd'hui cette opinion n'a plus de partisans parmi les Luthériens ; ils se sont rapprochés des Calvinistes, et ils pensent communément que le corps de Jésus-Christ n'est présent avec le pain que dans la communion, et au moment qu'on le reçoit. Nous ne savons pas s'ils enseignent que ce corps est présent en vertu de l'action même de communier, ou en vertu des paroles de Jésus-Christ, *Ceci est mon corps*, prononcées auparavant. *Voyez* EUCHARISTIE ; §. 1.

Il est assez étonnant que les Théologiens, qui s'efforçoient de persuader que l'Ecriture-Sainte est claire, intelligible, à portée de tout le monde sur les dogmes de foi, n'aient jamais pu parvenir à s'accorder sur

V

un article aussi essentiel qu'est celui de l'Eucharistie; qu'après bien des disputes, des systèmes, des volumes écrits de part et d'autre, la différence de croyance ait toujours subsisté et subsiste encore entre les deux principales sectes protestantes. La première chose qu'il auroit fallu prouver par l'Ecriture étoit le droit qu'ils s'attribuoient de faire des décisions de foi pendant qu'ils le refusoient à l'Eglise universelle.

Basnage, *Histoire de l'Eglise*, l. 26, c. 6, §. 2, soutient que l'opinion des *Ubiquitaires* est une suite naturelle du dogme de la présence réelle, qu'ainsi l'Eglise romaine ne peut pas combattre cette opinion avec avantage. En effet, dit-il, si je conçois qu'un corps qui ne peut être naturellement que dans un lieu, se trouve cependant en cent mille endroits où l'on communie, et où l'on garde l'Eucharistie, je puis croire également qu'il est partout, parce qu'il n'y a plus de règle, lorsque la nature des choses est détruite, et qu'il n'y a plus rien de fixe, quand on a recours à des miracles qui détruisent la raison.

Si ce critique avoit été moins entêté de ses préjugés, il auroit compris que la règle et la mesure de notre foi est la révélation, que ce n'est point à nous de pousser les miracles et les mystères plus loin que Dieu ne nous les a révélés. Or l'Ecriture-Sainte et la Tradition qui sont les organes de la révélation nous enseignent que le corps de Jésus-Christ est dans l'Eucharistie, sans nous dire qu'il est aussi ailleurs; donc nous devons borner là notre foi. C'en est assez pour réfuter les *Ubiquitaires*, qui ne peuvent fonder leur sentiment ni sur l'Ecriture-Sainte ni sur la Tradition. Il n'est pas question de savoir

où le corps de Jésus-Christ peut ou ne peut pas être, mais de savoir où il est. Au reste, rien de plus faux que le principe sur lequel Basnage s'est fondé. Suivant la narration de l'Evangile, Jésus-Christ en ressuscitant sortit du tombeau sans déranger la pierre qui en fermoit l'entrée, ce fut un Ange qui la renversa. *Matt.* c. 28, §. 2. Ses Disciples ne le virent point auprès de son tombeau, et cependant il s'y montra à Marie-Magdeleine, *Joan.* c. 20, §. 14. Il disparut aux yeux des deux disciples d'Emmaüs avec lesquels il venoit de manger, *Luc*, c. 24, §. 31. Le même soir il se trouva au milieu de ses disciples, quoique les portes fussent fermées; ils crurent voir un esprit; pour les rassurer, il leur fit toucher son corps, *ibid.* §. 36; il répéta ce même prodige en faveur de Saint Thomas, *Joan.* c. 20, §. 26. Refuserons-nous d'y croire, sous prétexte qu'un corps ne peut pas *naturellement* pénétrer les autres corps, se trouver dans un lieu sans y être venu, ni disparaître subitement à tous les yeux; que dans tous ces cas la nature des choses seroit détruite? Ce principe de Basnage ne tend pas à moins qu'à renverser tous les miracles; et telle est la conséquence de tous les argumens que les Protestans ont faits contre le mystère de l'Eucharistie. On diroit qu'ils ont eu dessein d'armer les Incrédules contre tous les articles de notre foi.

VEAU. Ce terme dans l'Ecriture-Sainte est employé en différents sens : 1.^o Il signifie des ennemis en fureur, *Ps.* 21, §. 13, *circumdederunt me vituli multi*; 2.^o Au contraire, dans *Isaïe*, c. 11, §. 7, il désigne des hommes doux

et paisibles; il y est dit que l'ours et le veau paîtront ensemble, c'est-à-dire, que les foibles et les simples ne craindront plus ceux qui leur paroissent redoutables. 3.^o Le Prophète *Malachie*, c. 4, v. 2, compare un peuple qui est dans la joie à des veaux qui bondissent dans une prairie. 4.^o *Ps.* 50, v. 21, ce mot exprime les différentes espèces de victimes, *imponet super altare tuum vitulos*. Mais dans *Osée*, c. 14, v. 3, *vitulos labiorum*, les victimes des lèvres ou de la bouche signifient des louanges, des vœux, des actions de grâces; c'est ce que S. Pierre appelle *spirituales hostias*, 1. *Petr.* c. 2, v. 5.

VEAU D'OR. Idole que les Israélites se firent faire au pied du Mont-Sinaï, à laquelle ils rendirent un culte à l'imitation de celui du bœuf Apis qu'ils avoient vu pratiquer en Egypte; l'histoire en est rapportée, *Exode*, c. 32; elle démontre la grossièreté de ce peuple et son penchant décidé à l'idolâtrie. Quarante jours auparavant les mêmes Israélites avoient été saisis de frayeur à la vue de l'appareil terrible avec lequel Dieu leur avoit intimé ses lois, c. 19; il leur avoit sévèrement défendu d'adorer d'autres Dieux que lui, c. 20, v. 3. Ils avoient solennellement promis de lui être soumis et fidèles, ils lui avoient immolé des victimes, c. 24, v. 3 et 5; parce que Moïse tardoit trop long-temps à leur gré de descendre de la montagne où Dieu lui donnoit ses ordres, ils voulurent avoir un Dieu visible, une idole à laquelle ils pussent offrir leurs sacrifices. Dans la fête insensée qu'ils célébrèrent à son honneur, ils poussèrent l'impiété jusqu'à dire : *Voilà tes Dieux, Israël, qui t'ont*

tiré du pays de l'Egypte, c. 32, v. 4.

Il n'est donc pas étonnant que Moïse, indigné de cette prévarication, ait brisé les Tables de la Loi, ait fait fondre et réduire cette Idole en poudre, l'ait fait jeter dans le torrent dont ce peuple buvoit les eaux, ait armé les Lévités et leur ait ordonné de mettre à mort les plus coupables. Cet exemple de sévérité étoit nécessaire pour intimider les autres et pour prévenir les rechutes. Environ cinq cents ans après, leurs descendants ne furent pas moins insensés qu'eux, puisqu'ils adorèrent les veaux d'or que Jéroboam fit faire, pour détourner ses sujets d'aller rendre leur culte au vrai Dieu dans le Temple de Jérusalem, 3 *Reg.* c. 12, v. 28.

Le plus célèbre des Incrédules de notre siècle a voulu prouver que l'histoire de l'adoration du veau d'or n'est ni vraisemblable ni possible, mais à son ordinaire il en a falsifié plusieurs circonstances; aussi lui a-t-on fait voir que dans ses réflexions il y a presque autant de faussetés et de bévues que de mots. *Réfutation de la Bible expliquée*, l. 6, c. 6, art. 7. *Lettres de quelques Juifs*, 1.^{re} part. lettre 5, etc.

Il objecte, 1.^o qu'il a été impossible aux Israélites de faire faire un veau d'or dans le désert. Il n'y a pas d'apparence, dit-il, qu'ils aient eu des fondeurs d'or qui ne se trouvent que dans les grandes villes; il est impossible de jeter un veau d'or en fonte et de le réparer en une nuit, il auroit fallu au moins trois mois pour achever un pareil ouvrage.

Si ce critique avoit lu plus attentivement l'histoire qu'il attaque, il auroit vu qu'environ un an après l'adoration du veau d'or, il se

trouva dans le désert et parmi les Israélites deux fondeurs capables d'exécuter en or, en argent et en bronze tous les ornemens et les vases du Tabernacle, *Exode*, c. 31 ; sans doute ils avoient appris cet art en Egypte où il étoit déjà connu et pratiqué pour lors. On peut s'assurer par le témoignage des artistes que deux ou trois jours fussent pour faire un moule et jeter en fonte un ouvrage quelconque, sur-tout lorsqu'il n'est pas d'un poids considérable, et que l'on n'y exige pas une grande perfection. L'histoire ne dit point que le *veau d'or* ait été fait en une nuit ; ni qu'il ait été réparé au ciseau ou au burin ; elle témoigne au contraire qu'il demeura tel qu'il avoit été tiré du moule, c. 32, v. 24. Les Israélites vouloient une Idole qu'ils pussent transporter aisément, et l'on sait qu'encore aujourd'hui les Nations Idolâtres se contentent des figures les plus grossièrement travaillées.

2.^o Il n'est pas concevable, dit notre Philosophe, que trois millions de Juifs qui venoient de voir et d'entendre Dieu lui-même, au milieu des trompettes et des tonnerres, voulussent sitôt et en sa présence même, quitter son service pour celui d'un *veau*.

Réponse. Il est encore plus inconcevable de voir les anciens Païens, et même les Philosophes, s'obstiner dans l'idolâtrie, malgré le spectacle de l'univers qui leur prêchoit un seul Dieu, et malgré les leçons des Docteurs Chrétiens qui leur prouvoient cette vérité ; de voir encore aujourd'hui des Athées pousser l'aveuglement et l'opiniâtreté plus loin ; de voir enfin des hommes qui paroissent raisonnables, qui après les plus belles ré-

solutions faites dans une grande maladie, se replongent bientôt dans les mêmes désordres qui ont failli de les conduire au tombeau ; cependant tous ces travers de l'esprit et du cœur humain n'en sont pas moins vrais.

3.^o L'on ne peut pas, continue notre critique, réduire l'or en poudre en le jetant au feu ; on ne peut le dissoudre que par des procédés de chimie dont Moïse n'avoit sûrement aucune connoissance.

Réponse. Quand il seroit nécessaire d'attribuer à Moïse des connoissances supérieures en fait de chimie, nous n'hésiterions pas, puisqu'il est dit que ce législateur avoit été instruit des arts et des sciences de l'Egypte ; or il est incontestable que celui dont nous parlons n'étoit pas inconnu aux Egyptiens. Mais nous n'avons pas besoin de rien supposer par conjecture, comme le fait à tout moment le censeur de l'*Histoire Sainte*. Elle dit seulement que Moïse après avoir jeté le *veau d'or* au feu, le fit briser et moudre jusqu'à le pulvériser, et qu'il fit jeter cette poudre dans l'eau que buvoient les Israélites, c. 32, v. 20.

4.^o Moïse, dit-il enfin, à la tête de la tribu de Lévi, tue vingt-trois mille hommes de sa nation, qui sont tous supposés bien armés, puisqu'ils venoient de combattre les Amalécites ; jamais un peuple entier ne s'est laissé égorger ainsi sans défense. Il observe ailleurs que si ce fait étoit vrai, ç'auroit été de la part de Moïse un trait de cruauté inouïe.

Réponse. Nous avouons que la *Vulgate* porte vingt-trois mille hommes, mais il est évident que cette version est fautive, puisque le texte Hébreu et le Samaritain, les Septante, la paraphrase Chaldaïque,

les traductions d'Aquila, de Symmaque et de Théodotion, les versions Syriaque et Arabe, mettent seulement *environ trois mille hommes*. C'est ainsi que les Pères, tels que Tertullien, S. Ambroise, Optat, Isidore de Séville, S. Jérôme et d'autres lisoient dans l'ancienne *Vulgate Latine*; preuve évidente que le mot *vingt-trois* est une faute de copiste commise dans les siècles postérieurs. Outre qu'il est ridicule de supposer *bien armés* des hommes qui se livroient à la danse et à la débauche, l'histoire dit formellement que ces idolâtres étoient dépouillés de leurs habits, *Exode*, c. 32, v. 25.

Nous soutenons que dans cette exécution il n'y eut ni injustice ni cruauté. Dieu par sa loi avoit défendu l'idolâtrie sous peine de mort, et les Israélites s'y étoient soumis; ils ne pouvoient subsister dans le désert que par une providence surnaturelle, et Dieu ne la leur avoit promise que sous condition d'obéissance; dès qu'ils se révoltoient contre la loi, Dieu en les abandonnant pouvoit les faire tous périr, et il les en menaçoit, *ibid.* v. 10. Moïse étoit donc obligé de faire un exemple des plus coupables, afin d'intimider les autres, d'obtenir grâce pour eux, et de sauver ainsi sa nation. Qu'y a-t-il à blâmer dans cette conduite?

D'autres critiques anciens et modernes ont dit qu'Aaron étoit le plus coupable de tous, que cependant il fut épargné, pendant que trois mille hommes portèrent la peine de son crime; nous avons réfuté ce reproche au mot AARON. Aujourd'hui les Juifs sont si persuadés de l'énormité du crime de leurs pères, qu'ils croient que Dieu s'en venge encore; ils disent que

dans toutes les calamités qui leur arrivent, il entre au moins une once de la prévarication du *veau d'or*; mais ils oublient que quinze cents ans après, leurs pères se sont rendus coupables d'un forfait beaucoup plus énorme et plus digne de la vengeance divine, en mettant à mort le Messie. *Voyez Juifs*, §. 6.

VEILLE. *Voyez VIGILE.*

VENDEURS DU TEMPLE. Il est rapporté dans les quatre Évangélistes, que Jésus étant entré dans le Temple de Jérusalem, en chassa les marchands qui y vendoient les animaux que l'on devoit offrir en sacrifice, et les changeurs qui fournissoient de la monnaie pour les offrandes; qu'il leur reprocha de faire de la maison de son père une caverne de voleurs, *Joan.* c. 2, v. 14, etc. Les Incrédules qui se sont fait un plan de censurer toutes les actions du Sauveur, demandent de quel droit il exerçoit cet acte d'autorité. Les marchands, disent-ils, étoient irrépréhensibles, ils ne se plaçoient dans le Temple que pour la commodité du public; Jésus dans cette circonstance donna un exemple de colère et d'emportement très-scandaleux. Quelques-uns ont ajouté qu'il avoit mis l'argent et les marchandises au pillage.

Nous soutenons que Jésus, après avoir prouvé sa mission et sa qualité de Messie par une multitude de miracles, avoit toute l'autorité de législateur et de Prophète semblable à Moïse, par conséquent le droit de punir et de réprimer tous les désordres, lorsqu'il en trouvoit. Or c'en étoit un que la profanation du Temple dont les changeurs et les marchands se rendoient coupables. Ils pouvoient se tenir

hors du Temple, la commodité publique auroit été la même; en se plaçant dans l'intérieur pour leur propre commodité, ils y causoient un bruit et une indécence capables de troubler la piété de ceux qui venoient y prier; et puisque Jésus-Christ les traita de *voleurs*, il s'étoit sûrement aperçu du monopole et de l'usure qu'ils exerçoient. Les chefs du peuple ne l'auroient pas souffert, s'ils n'y avoient pas été intéressés pour quelque chose; le même abus a régné et règne encore dans tous les pays du monde; le Sauveur ne devoit pas l'autoriser. Mais il est faux que dans cette circonstance il ait donné aucune marque d'emportement ni de colère; de simples exhortations n'auroient produit aucun effet sur ces hommes avides, il falloit un châtiment pour les intimider; et il n'est pas plus vrai qu'il ait mis les marchandises au pillage.

Les principaux Juifs qui étoient présents n'osèrent s'opposer à cet acte de sévérité, parce qu'ils en sentoient la justice et la nécessité, ils se bornèrent à demander à Jésus par quel signe, par quel miracle il prouvoit son autorité. « Dé- » truiuez ce temple, répondit le » Sauveur, et dans trois jours je » le relèverai. » Probablement il toucha son propre corps, pour faire entendre qu'il parloit de sa résurrection, *Joun. c. 2, v. 19*. Mais il ne s'en tint pas là; un autre Evangéliste ajoute que Jésus étant entré dans le Temple y guérit des boiteux et des aveugles; que le peuple s'écria : *Hosanna, prospérité au fils de David*. Jésus fit donc tout ce qu'exigeoient les Juifs, et cela ne servit qu'à les irriter davantage, *Matt. c. 21, v. 14*. Quoique les Incrédules aient défi-

guré toutes ces circonstances pour y jeter du ridicule, ils n'y ont pas réussi.

VENGEANCE, peine causée à un offenseur pour la satisfaction personnelle de l'offensé. Il ne faut pas confondre, comme on le fait assez souvent, la *vengeance* avec la punition; punir est le devoir et la fonction d'un homme revêtu d'autorité, et qui agit pour l'intérêt public, pour le repos et le bon ordre de la société; la *vengeance* au contraire est exercée par celui qui n'a aucune autorité; il en use pour satisfaire son ressentiment particulier, sans aucun égard à l'intérêt général. Si les Philosophes qui ont disserté sur ce sujet avoient fait attention à ces deux différences, probablement ils auroient évité les erreurs dans lesquelles ils sont tombés. Il faut encore distinguer la *vengeance* d'avec la défense personnelle; celle-ci a pour but de nous préserver du mal qu'un ennemi veut nous faire, la première se propose de lui rendre le mal pour le mal qu'il nous a fait. Mais si la peine qu'il souffrira ne peut ni soulager ni réparer celle que nous avons ressentie, quel motif légitime pouvons-nous avoir de la lui causer? Rendre calomnie pour calomnie, injustice pour injustice, crime pour crime, est-ce un moyen de rien réparer?

On a enseigné dans l'ancienne Encyclopédie que « la *vengeance* » est naturelle, qu'il est permis de » repousser une véritable injure, » de se garantir par là des insultes, de maintenir ses droits, et » de venger les offenses où les lois » n'ont point porté de remède, » qu'ainsi la *vengeance* est une es- » pèce de justice. » Cette morale

fausse et scandaleuse n'est fondée que sur un abus des termes. La *vengeance* est *naturelle*, si l'on entend qu'elle est inspirée par la répugnance naturelle que nous avons de souffrir ; mais si l'on veut dire que c'est un droit ou une loi naturelle, cela est faux. Qui nous a donné ce droit, ou imposé cette loi ? Il est permis de repousser une injure, de nous garantir d'une insulte, c'est-à-dire, de nous en préserver et de les prévenir quand nous le pouvons ; mais user de représailles, lorsque nous les avons reçues, c'est le vrai moyen de nous en attirer de nouvelles, plutôt que de nous en mettre à couvert ; cela ne sert qu'à aigrir un ennemi et à le rendre encore plus furieux. S'aperçoit-on que les vindicatifs évitent plus aisément la haine, les injures, les insultes, que les hommes doux et modérés ?

Il est encore faux qu'il soit permis de venger les offenses auxquelles les lois n'ont point apporté de remède ; la *vengeance* ne peut être un remède dans aucun sens, elle ne répare rien et ne dédommage de rien ; elle satisfait peut-être pour un moment la colère et la haine, mais où est la nécessité et la permission de les satisfaire ? Ce n'est point à un particulier, à un homme agité par le ressentiment, de suppléer au défaut des lois, de se rendre juge dans sa propre cause, de proportionner la peine au délit. On ne voit que trop souvent exercer des *vengeances* atroces pour une injure très-légère, ou pour un affront imaginaire.

L'auteur de cet article scandaleux n'a pas assez corrigé son erreur en avouant qu'au jugement des sages il est beau de pardonner, que l'on doit de l'indulgence aux

fautes légères, et du mépris à ceux qui nous ont réellement offensés. La voix des sages ne fait pas loi, mais Dieu en a fait une qui défend la *vengeance* et commande le pardon ; non-seulement cela est beau, mais c'est un devoir rigoureux. Le mépris pour un ennemi peut consoler notre orgueil, mais ce n'est ni une compensation ni un dédommagement. L'auteur a raison de comparer les vindicatifs aux sorciers, qui en rendant malheureux les autres, se rendent malheureux eux-mêmes ; mais nous demandons en quel sens cette méchanceté peut être *naturelle* ou *permise*, comme il l'a dit d'abord.

Plusieurs Païens ont donné de meilleures leçons. Il n'y a, dit Juvénal, que les esprits foibles, petits, méprisables, qui trouvent du plaisir dans la vengeance : *Minutis semper et infirmi est animi exiguique voluptas ultio*, Sat. 13, v. 189. Au jugement de Cicéron, il n'y a rien de plus louable et de plus digne d'une âme honnête que d'être incapable de ressentiment et de conserver la douceur à l'égard de tout le monde, *de Offic.* l. 1, c. 25. Il condamne un homme qui venge les crimes par des crimes, et les injures par des injures, *in Verr.* act. 3. C'étoit la morale de Socrate, de Platon, de Plutarque, etc.

Mais il y a une règle plus sûre pour un Chrétien, c'est la loi de Dieu ; avant d'être écrite, elle étoit déjà gravée dans le cœur des justes. Jacob condamna sévèrement la *vengeance* cruelle que ses fils tirèrent de la violence faite à leur sœur par les Sichimites, *Gen.* c. 34, v. 30 ; il la leur reprocha encore au lit de la mort, c. 49, v. 5. Les Patriarches remettoient à Dieu la *vengeance* des injures qu'ils avoient reçues.

Non-seulement la loi de Moïse défendoit à tout Israélite de se venger et de conserver de la haine contre son ennemi, *Lévit.* chap. 19, *ψ.* 17 et 18; mais elle ordonnoit de lui faire du bien, de lui rendre service, de l'assister dans ses besoins, *Exode*, c. 23, *ψ.* 4 et 5; *Prov.* c. 25, *ψ.* 21, etc. Le Fils de Dieu, n'a donc pas imposé une loi nouvelle, lorsqu'il a dit : « Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, priez Dieu pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient, *Matt.* c. 5, *ψ.* 44. » Mais il a réfuté les fausses interprétations que les Docteurs Juifs donnoient à la loi ancienne, à la loi naturelle imposée à tous les hommes depuis la création. Ceux qui ont regardé le précepte de l'Evangile comme une loi de surrogation, ou comme un conseil de perfection, se sont étrangement trompés; ceux qui ont osé soutenir que c'est une loi contraire au droit naturel, ont péché encore plus grièvement contre la vérité, et contre les notions de la justice. Voyez ENNEMI.

Il est permis sans doute par le droit naturel de faire punir un ennemi qui nous a offensé injustement, parce que l'ordre public y est intéressé; mais vouloir nous faire justice à nous-mêmes, c'est usurper l'autorité des lois, ou plutôt l'autorité de Dieu même.

Nous convenons que dans l'Ecriture-Sainte, aussi-bien que dans le discours ordinaire, les termes de *vengeance* et de *punition* sont souvent confondus; S. Paul, *Rom.* c. 13, *ψ.* 4, dit que le Prince est le Ministre de Dieu pour exécuter sa *vengeance* contre celui qui fait le mal. On dit d'un Magistrat qu'il est chargé de la *vengeance* publi-

que, c'est-à-dire, de punir les malfaiteurs, mais il ne leur inflige pas des peines par colère ni par ressentiment, il le fait par justice, et souvent contre son inclination. Au contraire un homme qui veut se venger de son ennemi, dit qu'il le punira; de quel droit et par quelle autorité? Ce n'est pas sur une équivoque ou sur un abus des termes qu'il faut établir des maximes de morale. De même Dieu dans l'Ecriture-Sainte est appelé le Dieu des *vengeances*, *Ps.* 91, *ψ.* 1; il dit, « c'est à moi que la *vengeance* appartient, je l'exercerai dans le temps, » *Deut.* c. 32, *ψ.* 35; *Eccli.* c. 12, *ψ.* 4; *Rom.* c. 12, *ψ.* 19, etc. Il est évident que dans tous ces passages, *venger* ne signifie rien autre chose que punir, c'est le droit inaliénable et la fonction essentielle de la justice divine. Dieu qui ne peut être blessé par aucune injure, ni éprouver aucune passion, dont le bonheur suprême ne peut croître ni diminuer, ne peut certainement se plaire à rendre le mal pour le mal; il punit, non pour se contenter soi-même, mais pour le bien général de l'univers. Si l'homme jouissoit d'une paix et d'un bien-être inaltérable, il n'auroit jamais aucun désir de se venger; le désir est une preuve de faiblesse.

» Celui qui veut se venger, dit » l'auteur de *l'Ecclesiastique*, » éprouvera lui-même la *vengeance* » du Seigneur, et ses péchés seront » mis en réserve. Pardonnez à votre prochain l'injure qu'il vous a faite, alors votre prière obtiendra la rémission de vos fautes. » Un homme garda colère contre un autre homme, et il demande grâce pour lui-même; il n'a point de pitié pour son semblable, et il ose espérer miséricorde; un

» foible amas de chair conserve du
 » ressentiment, et il prie Dieu de
 » lui être propice ! Qui voudra
 » prier avec lui ? Souvenez-vous
 » de la mort, vous n'aurez plus
 » d'inimitié contre personne, »
Eccli. c. 28, v. 1. Cette morale
 vaut bien celle des Philosophes;
 Jésus-Christ l'a réduite à deux
 mots : « Pardonnez-nous nos offen-
 » ses, comme nous les pardonnons
 » à ceux qui nous ont offensés. »

On a beau étaler les pompeuses
 maximes des Stoïciens, qu'il est
 d'une âme généreuse, d'une grande
 âme de pardonner, qu'en oubliant
 une injure elle se rend supérieure
 à celui qui l'a faite, que le plaisir
 de faire grâce est plus flatteur que
 celui de se venger, etc. Donnez
 donc à tous les hommes des âmes
 nobles, généreuses, sensibles au
 plaisir délicat de faire grâce, ils
 sentiront alors la vérité de vos le-
 çons ; mais s'il en est très-peu de
 cette trempe, de quoi servira votre
 morale aux autres ? Il en faut une
 cependant pour tout le monde.
 Dieu seul a su la mettre à portée
 de tous, en les prenant par leur
 propre intérêt, et en leur imposant
 la loi du talion.

De droit naturel la *vengeance* et
 les représailles ne sont permises
 qu'à une nation offensée par une
 autre nation, parce qu'il n'y a point
 de tribunal supérieur, ni de juge
 auquel elle puisse recourir pour ob-
 tenir satisfaction, parce que cha-
 cune en particulier est chargée de
 sa propre conservation, et parce
 que la crainte est malheureusement
 le seul frein qui puisse retenir en
 paix des voisins ambitieux. Lorsque
 le Roi Prophète, demande à Dieu
 de venger son peuple des insultes
 de ses ennemis, il implore la jus-
 tice divine, non pour satisfaire son

propre ressentiment, mais pour la
 sûreté et le repos de sa nation ; ce
 désir est très-légitime. Lorsqu'il
 semble demander *vengeance* contre
 ses ennemis personnels, nous avons
 observé ailleurs que ce ne sont ni
 des sentimens de haine, ni des im-
 précautions, mais des prédictions.
Voyez IMPRÉCATION.

Les voyageurs ont observé que
 chez les peuples simples et non po-
 licés la *vengeance* est implacable,
 qu'elle paroît aggraver ses fureurs
 et sa cruauté à proportion de la
 bonté et de la bienfaisance de leur
 âme, lorsqu'elle est dans son as-
 siette naturelle ; qu'il en est ainsi
 des sauvages de l'Amérique, des
 nouveaux Zélandois, des Indiens
 de Madagascar, etc. Ainsi les na-
 tions chez lesquelles la *vengeance*
 est censée non-seulement un droit,
 mais un devoir, qui passe des pères
 aux enfans, et qui perpétue les hai-
 nes entre les familles, sont encore
 à cet égard dans l'état de barbarie.
 On dit que tels étoient les Corses,
 avant que la crainte de la justice
 française n'eût étouffé chez eux cette
 frénésie. Mais s'il est encore un
 Royaume dont les peuples se croient
 policés, doux, instruits, philoso-
 phes même, où l'on juge cependant
 qu'il est beau de laver la plus lé-
 gère injure dans le sang de l'offen-
 seur, et qu'il y a du déshonneur à
 ne pas vouloir commettre ce crime,
 comment faut-il qualifier cette na-
 tion ? *Voyez DUEL.*

Il y a néanmoins un cas dans
 lequel la loi de Moïse permettoit,
 ordonnoit même la *vengeance* par-
 ticulière. Lorsqu'un homme en avoit
 tué un autre volontairement, par
 haine ou par colère, le plus proche
 parent du mort, qui succédoit à
 tous ses biens, avoit droit de tuer
 le meurtrier partout où il le trou-

voit, *Num. c. 35, v. 19 et 21*. Il étoit appelé pour cette raison *le rédempteur du sang*, ou *le vengeur du sang*. Cette loi, qui a subsisté et qui subsiste encore chez plusieurs peuples, a eu pour motif de prévenir les homicides toujours très-communs dans les sociétés où il n'y a pas une police exacte et sévère. Un meurtrier volontaire ne pouvoit guère espérer d'échapper tout à la fois à la justice publique et à la vengeance des parens du mort. Long-temps auparavant Dieu avoit déjà dit à Noé et à ses enfans : « Si » quelqu'un répand le sang humain, » son propre sang sera versé, parce » que l'homme est fait à l'image de » Dieu. » *Gen. c. 9, v. 6*.

Pour ceux auxquels il étoit arrivé de tuer un homme involontairement, par cas fortuit, et sans dessein prémédité, Dieu avoit fait désigner des villes de refuge dans lesquelles ils pussent se retirer et demeurer en sûreté, pendant que l'on examineroit s'ils étoient réellement coupables ou non. Si l'un d'eux sortoit de cet asile, et qu'il fût rencontré par le vengeur du sang, celui-ci avoit droit de le mettre à mort. Un meurtrier même involontaire ne récupéroit la liberté et la sûreté qu'à la mort du Grand-Prêtre, *Num. c. 35, v. 28; Josué, c. 20, v. 2*. Quoique l'homicide fortuit ne fût pas un crime, mais un malheur, Dieu vouloit néanmoins que celui qui en étoit l'auteur fût puni par une espèce d'exil. Selon nos lois, celui qui se trouve dans ce cas, et dont l'innocence est prouvée, doit cependant obtenir des lettres de grâce; parce qu'il est essentiel à la sûreté et au repos de la société, que tout homme évite jusqu'à la moindre imprudence capable d'ôter la vie à son prochain.

Quelques auteurs ont dit que le vengeur du sang, qui tuoit le meurtrier involontaire sorti de son asile, n'étoit point innocent dans le tribunal de la conscience, devant Dieu et selon le droit naturel, quoiqu'il fût à couvert de toute condamnation civile. Cette décision ne nous paroît pas juste. Dans cette circonstance le vengeur du sang étoit censé revêtu de l'autorité publique en vertu de la loi; ainsi ces paroles : *il sera sans crime, absquenoxaerit*, *Num. ibid., v. 27*, doivent être prises à la rigueur; ce n'étoit plus une vengeance, mais une punition. Le meurtrier involontaire n'auroit pas dû violer la loi qui lui défendoit de sortir de la ville de refuge avant la mort du Grand-Prêtre.

VÉNIEL (Péché). Voy. PÉCHÉ.

VÊPRES. Voyez HEURES CANONIALES.

VÉRACITÉ DE DIEU. Attribut en vertu duquel Dieu ne peut ni se tromper lui-même, ni nous tromper lorsqu'il daigne nous parler. Cette perfection divine nous est connue par la lumière naturelle et par la révélation. Moïse dit à Dieu, *Exode, c. 34, v. 6* : « Sei- » gneur, souverain maître de toutes » choses, vous êtes miséricordieux, » patient, indulgent, compatissant » et vrai, *verax*. » Dieu lui-même force un faux Prophète à lui rendre cet hommage, *Num. c. 23, v. 19* : « Dieu n'est point, comme l'homme, » capable de mentir, ni, » comme un enfant, sujet à chan- » ger; quand donc il a dit une » chose, ne la fera-t-il pas? lors- » qu'il a parlé, n'accomplira-t-il » pas sa parole? Dieu est vrai, dit » S. Paul, mais tout homme est

» sujet à tromper, » *Rom. c. 3, v. 4.* Celui-ci peut avoir une opinion fautive, parce que son intelligence est très-bornée, et il peut avoir intérêt d'en imposer à ses semblables; Dieu, dont la science est infinie, voit toutes choses telles qu'elles sont; il ne peut donc être sujet à l'erreur; aucun besoin, aucun intérêt, aucune passion ne peut l'engager à tromper ses créatures: « Dieu, dit le Psalmiste, » est fidèle dans toutes ses paroles, » et saint dans toutes ses œuvres. » *Ps. 144, v. 13*, etc.

Sur cette perfection divine sont fondées la certitude de notre foi, la solidité de notre espérance, la soumission de notre obéissance; c'est pour cela que nous devons croire sur la parole de Dieu les choses même que nous ne comprenons pas. Dès qu'il nous enseigne une doctrine, elle ne peut pas être fautive; lorsqu'il nous fait une promesse, il ne peut pas manquer de l'accomplir; quand il nous commande une action, ce ne peut pas être un crime. Aussi la foi prise dans toute son étendue renferme la croyance de tout ce qu'il nous a révélé, la confiance à ce qu'il nous promet, l'obéissance à ce qu'il nous ordonne; telle est la foi justificante dont S. Paul a fait de si grands éloges.

Par la même raison Dieu ne peut pas permettre que ceux qu'il a envoyés pour nous instruire tombent dans l'erreur et nous y induisent; ce seroit lui-même qui nous tromperoit et nous tendroit un piège inévitable. « Celui qui vient du » ciel, dit notre Sauveur, est au- » dessus de tous. . . . Quiconque » reçoit son témoignage atteste par » là même que Dieu est vrai. *Jean, c. 3, v. 31.* Celui qui croit à

» ma parole ne croit pas en moi » (seul), mais en celui qui m'a » envoyé, c. 12, v. 44. Puisque » vous croyez en Dieu, croyez » aussi en moi, » c. 14, v. 1, etc. Dès que Dieu a revêtu un homme de tous les caractères d'une mission surnaturelle et divine, nous devons croire à sa parole comme à celle de Dieu. *Voyez MISSION.*

L'on accuse quelques Théologiens scholastiques d'avoir enseigné que Dieu peut mentir et tromper, mais on a mal pris le sens de leurs expressions; ils ont dit que Dieu pourroit mentir et tromper, *s'il le vouloit*, mais qu'il ne peut pas le vouloir, parce qu'il est la sagesse et la sainteté même. C'est une de ces fausses subtilités de logique auxquelles les Scholastiques se sont trop souvent exercés, et qu'ils auroient dû éviter pour ne pas scandaliser les foibles.

D'autres ont douté si Dieu ne peut pas mentir et nous tromper pour notre bien, comme le fait quelquefois un père à l'égard de ses enfans, et un médecin à l'égard de ses malades. Il faut qu'ils n'aient fait attention ni aux passages de l'Ecriture que nous avons cités, ni aux perfections de la Nature Divine. Dieu, dont la puissance et la sagesse sont infinies, a-t-il besoin d'un mensonge ou d'une illusion pour nous persuader et nous faire vouloir ce qu'il lui plaît? S. Paul ne veut pas que l'on profère un mensonge afin de faire éclater davantage la *véracité* de Dieu, ni que l'on fasse un mal afin qu'il en arrive un bien, *Rom. c. 3, v. 7* et 8; à plus forte raison Dieu en est-il incapable. Si un père et un médecin avoient d'autres moyens de rendre dociles les enfans et les malades, sans doute ils n'auroient

pas recours au mensonge pour y réussir ; mais Dieu manque-t-il jamais de moyens ? L'Ecriture réprouve cette comparaison , en disant que Dieu *n'est pas comme l'homme* capable de mentir.

En le créant , Dieu lui a inspiré l'amour de la vérité aussi-bien que celui de la vertu , il lui a fait un devoir de l'un et de l'autre ; il ne peut donc nous donner l'exemple du mensonge , non plus que l'exemple du crime ; jamais il n'y a pour nous un avantage réel à être trompés. Si nous avions lieu de former le moindre doute sur la *véracité* infailible de Dieu , nous ne pourrions plus rien croire de foi divine ; nous craindrions toujours que Dieu ne nous enseignât une erreur pour quelque dessein que nous ne connoissons pas. Nous serions même tentés de nous défier de la lumière naturelle et de la raison qu'il nous a données ; le pyrrhonisme absolu seroit la seule vraie philosophie. Ainsi les anciens Hérétiques qui prétendoient que le Fils de Dieu ne s'étoit pas incarné réellement , mais seulement en apparence ; qu'il n'avoit pas eu une chair réelle , mais fantastique ; que Dieu avoit fait illusion à tous ceux qui avoient cru le voir , l'entendre , le toucher en chair et en os , choquoient les plus pures lumières du bon sens.

Quant aux passages de l'Ecriture où il est dit que Dieu trompe , aveugle , séduit , égare les pécheurs , nous les avons expliqués plus d'une fois ; nous avons fait voir qu'en les comparant à nos discours les plus ordinaires , il n'y reste aucune difficulté. *Voy. CAUSE , ABANDON , AVEUGLEMENT , ENDURCISSEMENT , etc.*

VERBE DIVIN. Terme consa-

cré dans l'Ecriture-Sainte et parmi les Théologiens pour signifier la Sagesse Eternelle , le Fils de Dieu , la seconde Personne de la Sainte Trinité , égale et consubstantielle au Père.

Il est à remarquer que dans toutes les langues les mots qui désignent la parole ont une signification très-étendue ; ainsi en français *Chose* , qui vient du latin *Causa* et du grec *Καύσαι* , parler ; en latin *Res* , dérivé de *Pŕa* , je parle ; en grec *Λόγος* , le discours ; dans les langues orientales *Emer* et *Deber* , la parole , sont les termes les plus génériques. Ils expriment non-seulement la voix articulée , mais la parole intérieure , les opérations de l'esprit , la pensée , la raison , la volonté , la réflexion , le dessein , une affaire , une action , etc. , parce que tout cela se montre au dehors par la parole , et que rien ne se fait parmi les hommes sans penser et parler. Comme nous ne pouvons concevoir , ni exprimer les attributs et les opérations de Dieu que par analogie avec les nôtres , nous ne devons pas être surpris de ce que *Emer* et *Deber* dans le texte hébreu , *Λόγος* dans les versions grecques et dans le nouveau Testament , *Verbum* dans la Vulgate , signifient non-seulement la Sagesse Divine et l'acte de l'Entendement Divin ; mais encore l'objet et le terme subsistant de cette opération.

Les Théologiens ont dû former leur langage , autant qu'il étoit possible , sur celui de l'Ecriture-Sainte , après en avoir comparé les passages. Conséquemment ils disent : Dieu se connoissant lui-même nécessairement et de toute éternité , produit un terme ou un objet de cette connoissance , un Être égal à

lui-même, subsistant et infini comme lui, parce qu'un acte nécessaire, continu et coéternel à la divinité ne peut pas être semblable à un acte passager et borné, ni stérile comme les nôtres. Aussi cet objet de la connoissance de Dieu le Père, est appelé dans l'Ecriture *son Verbe, sa Sagesse, son Fils, l'Image de sa Substance, la Splendeur de sa Gloire*, etc. Les Auteurs sacrés lui attribuent les opérations de la Divinité; ils en parlent comme d'une Personne distincte du Père, ils le nomment *Dieu* comme le Père, etc. Les Théologiens nomment *Génération* cet acte de l'entendement divin par lequel Dieu produit son *Verbe*, parce que c'est le mot consacré dans l'Ecriture-Sainte à l'exprimer; *Proo.* c. 8, §. 26; *Hébr.* c. 1, §. 5, etc.

Nous ne devons pas être étonnés non plus de ce qu'un mystère si supérieur à l'intelligence humaine, que l'on ne peut concevoir, ni expliquer par aucune comparaison, a été combattu par un aussi grand nombre d'Hérétiques. Du temps même de S. Jean, les Cérinthiens et les Ebionites, ensuite les Gnostiques divisés en différentes sectes, Carpocrate, Basilides, Ménandre, Praxéas, Noët, Sabellius, Paul de Samosate, qui tous ont laissé des Disciples, enfin les Ariens et leurs descendans l'attaquèrent de diverses manières. Dans les deux derniers siècles, les Sociniens et leurs adhérens ont fait tous leurs efforts pour anéantir ce dogme essentiel et fondamental du Christianisme. Quoique dans les articles *FILS DE DIEU*, et *TRINITE* nous ayons déjà traité plusieurs questions qui ont rapport à celui-ci, nous ne pouvons nous dispenser d'examiner encore ce qui est dit du *Verbe*

Divin dans l'Ecriture-Sainte, dans les Ouvrages des Pères, et la manière dont les Hérétiques de notre temps ont travesti cette doctrine. Nous verrons donc, 1.^o si le *Verbe Divin* est une Personne subsistante de toute éternité; 2.^o s'il est Dieu dans toute l'énergie et la propriété du terme; 3.^o si les Pères des trois premiers siècles ont été orthodoxes sur ce dogme de foi; 4.^o si la notion du *Verbe Divin* est empruntée de Platon, ou de quelque autre Ecole de Philosophie.

§. I.^{er} *Suivant l'Ecriture-Sainte le Verbe Divin est une Personne subsistante, et non une simple dénomination.* Cette vérité est clairement enseignée dans l'Evangile de Saint Jean, c. 1, §. 1 : « Au commencement étoit le *Verbe*; » ce *Verbe* étoit en Dieu (ou avec Dieu) et il étoit Dieu : voilà ce qu'il étoit avec Dieu et au commencement. Toutes choses ont été faites par lui, et rien de tout ce qui est fait ne l'a été sans lui. En lui étoit la vie, et cette vie étoit la lumière des hommes; elle luit dans les ténèbres, et les ténèbres ne l'ont point comprise... C'étoit la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde. Il étoit dans le monde, le monde a été fait par lui, et le monde ne l'a pas connu; il est venu parmi les siens, et ils n'ont pas voulu le recevoir..... Le *Verbe* s'est fait chair, il a demeuré parmi nous, et nous avons vu sa gloire, la gloire propre au Fils unique du Père, rempli de grâce et de vérité..... Personne n'a jamais vu Dieu; le Fils unique, qui est dans le sein du Père, nous l'a révélé. Tel est le témoignage que lui a rendu Jean-Baptiste, etc. » En effet, §. 34,

Jean-Baptiste rend témoignage que Jésus est le Fils de Dieu.

Rien de plus absurde et de plus impie que le Commentaire par lequel Socin s'est attaché à travestir le sens de tout ce passage de Saint Jean ; c'est un exemple remarquable de la licence avec laquelle les Hérétiques se jouent de l'Écriture-Sainte. Voici sa paraphrase. *Au commencement de la prédication de Jean-Baptiste, étoit le Verbe ou la parole, savoir, Jésus destiné à annoncer aux hommes la parole et les volontés de Dieu. Ce Verbe étoit en Dieu, il n'étoit encore connu que de Dieu, et il étoit Dieu par les qualités divines dont il étoit doué. Toutes choses qui concernent le monde spirituel et le salut des hommes ont été faites par lui, et rien de ce qui concerne cette nouvelle création n'a été fait sans lui. En lui étoit la vie et la lumière surnaturelle des hommes, il en est le seul auteur ; mais cette lumière luit dans les ténèbres, peu de personnes la cherchent et veulent la connoître. Le Verbe a été chair ; quoi qu'il soit appelé Dieu et Fils de Dieu, il a été cependant sujet aux foiblesses de l'humanité, aux humiliations, aux souffrances, à la mort.*

Quand un homme auroit lu cent fois l'Evangile, lui viendrait-il à l'esprit d'y donner ce sens ? On sait, par les témoignages du second siècle, rendus cinquante ou soixante ans tout au plus après la mort de S. Jean, que cet Apôtre écrivit son Evangile pour réfuter Cérinthe et les Gnostiques, qui nioient non-seulement la Divinité de Jésus-Christ, mais qui soutenoient que le monde n'est pas l'ouvrage de Dieu, que c'est la production d'un esprit très-inférieur à Dieu ; que le

Verbe ou le Fils de Dieu ne s'est pas réellement incarné. *Iren. adv. Hær. l. 3, c. 11, n. 1.* Si le sens de cet Apôtre étoit tel que les Sociniens le prétendent, ce qu'il dit n'auroit servi de rien pour réfuter les Hérétiques, il les auroit plutôt confirmés dans leur erreur ; mais entrons dans le détail.

1.^o Il n'est point question dans S. Jean du commencement de la prédication de l'Evangile, mais du commencement de l'univers, ni de la naissance du monde spirituel, mais de la première création. Le mot de cet Evangéliste est le même que celui de Moïse, *au commencement Dieu créa le Ciel et la terre.* C'est ainsi que l'a entendu S. Paul, *Héb. c. 1, v. 10.* Il adresse au Fils de Dieu ces paroles du *Ps. 101, v. 26* : « *Au commencement, Seigneur, vous avez fondé la terre, et les Cieux sont l'ouvrage de vos mains.* » *Coloss. c. 1, v. 16*, il dit « qu'en Jésus-Christ ont été créées toutes choses dans le ciel est sur la terre, les êtres visibles et invisibles.... » Que tout a été créé et subsiste en lui et par lui. »

Cela est confirmé par un passage célèbre du *Liv. des Proo. c. 8, v. 22*, où la Sagesse dit, selon le texte hébreu : « *Jéhovah m'avoit préparée pour commencement de ses voies et pour principe de ses ouvrages ; j'y ai présidé de toute éternité ; avant la naissance de la terre, des abîmes de la mer, des collines, des montagnes, du globe entier, j'étois déjà née, ou engendrée, J'étois présente lorsqu'il régloit l'étendue des cieux, qu'il donnoit à la mer ses bornes, et à la terre son équilibre ; j'arrangeois tout avec lui ; je témoignois ma joie de pouvoir*

» habiter sur la terre et parmi les » enfans des hommes. » Or, selon les Livres Saints, le *Verbe* lui-même est la Sagesse Divine, et voilà sa naissance éternelle clairement exprimée par Salomon.

2.^o S. Jean l'a conçue de même ; il dit qu'*au commencement*, ou au moment de la création, le *Verbe étoit en Dieu*, ou avec Dieu, et qu'il *étoit Dieu*. Il étoit donc avant le temps, puisque le temps n'a commencé qu'à la création ; or ce qui étoit avant le temps est éternel.

3.^o Le *Verbe* ne signifie point ici la parole extérieure, mais ce qui étoit dans l'entendement divin, puisqu'il *étoit en Dieu*, ou avec Dieu ; Jésus-Christ n'est donc pas appelé le *Verbe*, parce qu'il étoit destiné à annoncer aux hommes la parole et les volontés de Dieu ; avant lui les Prophètes et Jean-Baptiste, après lui les Apôtres et leurs successeurs ont rempli ce ministère, ils ne sont pas appelés pour cela les *verbes*, ou les paroles de Dieu : cette expression est inouïe dans l'Ecriture - Sainte. Lorsque l'Evangéliste ajoute qu'il *étoit avec Dieu*, cela ne peut pas signifier qu'il n'étoit connu que de Dieu ; avant la prédication de Jean-Baptiste, Jésus avoit été reconnu comme Messie et comme Sauveur par les Bergers de Bethléem ; à qui des Anges l'avoient annoncé comme tel, par les Mages qui étoient venus l'adorer, par Siméon et par la Prophétesse Anne ; Zacharie et Elisabeth lui avoient rendu leurs hommages lorsqu'il étoit encore dans le sein de Marie.

4.^o Le *Verbe étoit Dieu* ; c'est aux Ecrivains sacrés, et non à de nouveaux Docteurs, que nous devons nous en rapporter pour savoir en quel sens ; Saint Paul, *Coloss.*

c. 2, *ψ.* 9, dit qu'en Jésus-Christ habite toute la plénitude de la Divinité ; *Hébr.*, c. 1, *ψ.* 3, qu'il est la Splendeur de la gloire et la Figure de la substance de Dieu ; *ψ.* 6, que Dieu a ordonné aux Anges de l'adorer ; *Rom.* c. 9, *ψ.* 5, qu'il est par-dessus tout le Dieu béni dans tous les siècles ; *Apoc.* c. 19, *ψ.* 13, qu'il est le *Verbe de Dieu* ; 1 *Joan.*, c. 5, *ψ.* 20, qu'il est le vrai Dieu et la Vie éternelle. Quelles que soient les qualités divines dont une créature puisse être revêtue, aucun de ces titres ne peut être vrai à son égard. Nous connoissons toutes les finesses de grammaire, les transpositions, les ponctuations arbitraires, par lesquelles les Sociniens pervertissent le sens de tous ces passages ; mais qui les a établis arbitres souverains du texte des Livres Saints ? les lisent-ils mieux que les Disciples des Apôtres ?

5.^o Si ces paroles : *toutes choses ont été faites par lui, le monde a été fait par lui*, doivent s'entendre du monde spirituel composé des adorateurs du vrai Dieu, il est absurde de dire que le *Verbe étoit dans le monde, et que le monde ne l'a pas connu*. Il ne pouvoit être dans le monde spirituel, avant qu'il ne l'eût formé lui-même ; ce monde n'est composé que de ceux qui le reconnoissent pour le Fils de Dieu et qui l'adorent en cette qualité. D'ailleurs, nous venons de prouver par l'Ecriture qu'il s'agit ici de la première création de l'Univers.

6.^o Le *Verbe s'est fait chair*, ou s'est fait homme. Socin a bien vu que ce sens ne s'accordoit pas avec son opinion ; il a traduit, *le Verbe a été chair*, c'est-à-dire, sujet aux humiliations, aux infir-

mités, aux souffrances de l'humanité. En premier lieu, Saint Paul l'entend autrement, *Rom.*, c. 1, v. 3, il dit que Jésus-Christ, Fils de Dieu, *lui a été fait* de la race de David *selon la chair*. En second lieu, dans quelques passages de l'ancien Testament *la chair* signifie à la vérité les infirmités humaines, la fragilité de la vie; mais il n'a le même sens dans aucun lieu du nouveau Testament; il désigne plutôt les foiblesses humaines dans le sens moral, les inclinations vicieuses, les penchans déréglés de la nature. Or le *Verbe* incarné n'y a pas été sujet; il a été semblable à nous, dit Saint Paul, par toutes sortes d'épreuves, mais à l'exception du péché, *Hébr.*, c. 4, v. 15. En troisième lieu, l'Évangéliste ajoute incontinent : *et nous avons vu sa gloire telle que celle du Fils unique du Père*; cette gloire ne consistoit certainement pas dans les humiliations et les souffrances.

Nous suivons exactement la règle que nous prescrivait nos adversaires, nous expliquons l'Écriture par l'Écriture; s'ils faisoient de même, ils n'en pervertiroient pas si souvent le sens.

De toutes ces observations il résulte que dans le texte de Saint Jean le *Verbe* n'est point une simple dénomination, ni un titre d'honneur, ni une commission que Dieu a donnée à Jésus-Christ, mais une personne subsistante, qui étoit avec Dieu le Père, qui agissoit avec lui en créant le monde, qui existoit par conséquent avant le monde et de toute éternité. Cette Doctrine de Saint Jean et de Saint Paul n'est pas nouvelle, l'Auteur du Livre de la Sagesse dit comme eux, que cette Sagesse divine est

« l'éclat de la lumière éternelle, le » miroir pur de la majesté de » Dieu, et l'image de sa bonté, » *Sap.* c. 7, v. 26; il dit, c. 9, v. 1 : « Seigneur miséricordieux, » qui avez tout fait par votre *Verbe* » (*Δύω*), et qui avez formé » l'homme par votre Sagesse; » il ajoute, v. 9, avec Salomon, que cette Sagesse étoit présente lorsque Dieu faisoit le monde. David ne se borne point à dire que la parole de Dieu (hébr. *Deber*, gr. *Δύω*) a fait les cieux et l'armée des astres, qu'elle a rassemblé les eaux dans les mers, etc., *Ps.* 32, v. 6; il représente cette parole comme un messager que Dieu envoie pour exécuter ses volontés, *Ps.* 106, v. 20; *Ps.* 146, v. 18. Dieu dit par Isaïe, c. 55, v. 11 : « Ma » parole ne reviendra point à moi » sans effet, elle opérera toutes les » choses pour lesquelles je l'ai en- » voyée, etc. »

Les Sociniens diront sans doute que ce sont là des Hébraïsmes, des métaphores, des expressions hardies, familières aux Orientaux; mais les Écrivains du nouveau Testament n'ont pas dû se servir de prétendues métaphores pour nous enseigner les articles fondamentaux de notre foi; c'étoit le cas de parler clairement et simplement; les simples Fidèles ne sont pas obligés d'avoir autant de sagacité que les Sociniens, pour découvrir le sens du langage oriental. Il est absurde de soutenir d'un côté que l'Écriture est la seule règle de leur foi, et de l'autre, que le style en est métaphorique, lors même qu'il s'agit des dogmes les plus nécessaires à savoir.

§. II. *Le nom de Dieu est donné au Verbe divin, non dans un sens impropre et abusif, mais dans toute la*

la rigueur et la propriété du terme. Cette vérité est déjà solidement prouvée, soit par les passages de l'Ecriture que nous venons de citer, soit par ceux que nous avons rassemblés au mot FILS DE DIEU; mais l'opiniâtreté de nos adversaires nous oblige à multiplier les preuves.

En premier lieu, il n'est pas aisé de concevoir en quel sens les Sociniens appellent Jésus-Christ *Dieu et Fils de Dieu*. Il est Dieu, disent-ils, parce qu'il règne dans le Ciel; mais selon Saint Jean, il étoit déjà Dieu avant d'avoir fait le monde, avant que le Ciel et la terre fussent existans. Un être qui n'est pas Dieu par essence, ne peut pas le devenir. Ils ne diront pas qu'il est Dieu, parce qu'il est Créateur, puisqu'ils n'admettent pas la création. Suivant leur doctrine, Jésus, *Verbe divin*, est Fils de Dieu, parce que Dieu lui a donné une âme qui est plus parfaite que tous les esprits inférieurs à Dieu, et parce qu'il a formé son corps dans le sein de Marie sans l'intervention d'aucun homme. Mais Adam est aussi nommé fils de Dieu, *Luc*, c. 3, v. 38, parce que Dieu a formé le corps de ce premier homme de ses propres mains, et lui a donné une âme faite à son image et à sa ressemblance. Cependant Jésus-Christ s'est appelé lui-même *Fils unique de Dieu*, *Μονογενής*, *Joan.* c. 3, v. 18, etc. Quelle est donc cette filiation singulière qu'il s'attribue et qui ne convient qu'à lui? il faut que l'âme de Jésus-Christ soit sortie de Dieu ou par création, ou par émanation, ou qu'elle soit éternelle comme Dieu; nos adversaires croient la création impossible, les émanations sont absurdes; Dieu, pur esprit, être

Tome VIII.

simple et immuable, ne peut rien détacher de sa substance. D'ailleurs une émanation divine se seroit faite nécessairement, donc de toute éternité; or les Sociniens prétendent que l'âme de Jésus-Christ n'a commencé d'exister qu'avant la création du monde; ils ont bien senti que si elle étoit coéternelle à Dieu, elle lui seroit consubstantielle, et un seul Dieu avec le Père. Enfin Saint Jean dit que le Fils unique, *qui est dans le sein du Père*, nous a révélé Dieu, c. 1, v. 18; comment peut-il y être encore, s'il en est sorti par émanation? Les Philosophes qui ont ainsi conçu la naissance des esprits, n'ont jamais pensé qu'en sortant du sein de Dieu, ils y étoient cependant restés. Les Sociniens ont beau faire, ils n'éviteront jamais les Mystères révélés dans l'Ecriture-Sainte, qu'en forgeant d'autres Mystères cent fois plus intelligibles.

En second lieu, l'Ecriture attribue au *Verbe divin*, au Fils de Dieu, à Jésus-Christ, non-seulement des qualités divines, mais les attributs de la Divinité incommunicables à une créature. 1.^o L'éternité, suivant le passage des Proverbes, c. 5, v. 22, que nous avons cité. Le Prophète Michée l'a répété, c. 5, v. 2; il prédit qu'il sortira de Bethléem un Dominateur d'Israël, dont la naissance est du commencement et des jours de l'éternité. L'hébreu *Holam* signifie l'éternité de Dieu, *Gen.* c. 21, v. 23; *Ps.* 89, v. 2; *Isaïe*, c. 40, v. 28, etc. En parlant du passé, il n'exprime jamais une durée bornée. Voyez la Synopse des Critiques sur ce passage. 2.^o Le pouvoir créateur, ou la puissance d'opérer par le seul vouloir, suivant le mot de S. Jean, *toutes choses*

X

ont été faites par lui, et selon l'expression du Psalmiste, *il a dit et tout a été créé*; c'est le caractère essentiel et définitif de la Divinité. 3.^o L'immensité; nous lisons dans S. Jean, c. 3, *ψ*. 13: « Personne » n'est monté au Ciel que celui qui » est descendu du Ciel, savoir le » Fils de l'homme qui est dans le » Ciel. » Il étoit donc tout à la fois dans le Ciel et sur la terre. 4.^o Le souverain domaine sur toutes choses; il dit lui-même, *Joan.* c. 16, *ψ*. 15: « Tout ce qu'a mon Père » est à moi; » c. 17, *ψ*. 2: « Mon » Père, glorifiez votre Fils auquel » vous avez donné la puissance sur » toute chair; *ψ*. 10: Tout ce qui » est à moi est à vous, et tout ce » qui est à vous est à moi. » Saint Paul nous assure, *Hebr.* c. 1, *ψ*. 2 et 3, que « Dieu a établi son Fils » héritier de toutes choses, et que » ce Fils soutient tout par sa puissance; » c. 2, *ψ*. 8, que Dieu lui a soumis toutes choses sans exception; *ψ*. 10, que toutes choses sont non-seulement par lui, mais pour lui; conséquemment Jésus-Christ dit dans l'Apocalypse, c. 22, *ψ*. 12: « Je suis l'Alpha et l'Oméga, le premier et le dernier, » le principe et la fin. » Dieu lui-même, pour donner aux hommes une idée de sa grandeur et de sa majesté suprême, a-t-il rien dit de plus fort dans toute l'Ecriture-Sainte?

En troisième lieu, si le nom de Dieu n'étoit donné à Jésus-Christ que dans un sens impropre et abusif, Saint Paul n'auroit jamais osé dire, *Coloss.* c. 2, *ψ*. 9, qu'en lui habite corporellement toute la plénitude de la Divinité; *Rom.* c. 9, *ψ*. 5, qu'il est par-dessus tout le Dieu béni dans tous les siècles; ni S. Jean, *Epist.* 1, c. 5,

ψ. 20, qu'il est le vrai Dieu et la vie éternelle. Une créature ne peut pas être le vrai Dieu. Le Sauveur lui-même n'auroit jamais osé prétendre au culte suprême, qui n'est dû qu'à Dieu seul. Or il a dit, *Joan.* c. 5, *ψ*. 22: « Le Père a » donné à son Fils le droit de juger, afin que tous honorent le » Fils comme ils honorent le Père; » c. 10, *ψ*. 30: « Mon Père et moi » nous sommes une même chose. » Les Anges disent de lui, *Apoc.* c. 5, *ψ*. 12: « L'Agneau qui a été » immolé est digne de recevoir la » puissance, la divinité, la sagesse, la force, l'honneur, la gloire, les bénédictions. » Cependant Dieu a dit dans sa Loi: « Vous » n'aurez point d'autre Dieu que » moi, je suis le Dieu jaloux, » *Exode*, c. 20; et dans *Isaïe*, c. 42, *ψ*. 8; c. 48, *ψ*. 11: « Je » suis le Seigneur, c'est mon nom. » Je ne donnerai point ma gloire à » un autre. » Le Sage soutient que le nom de Dieu est incommunicable, *Sap.* c. 14, *ψ*. 21. Nous osons défier les Sociniens de concilier ensemble tous ces passages dans leur système.

En quatrième lieu, suivant leur opinion, il faut conclure que Jésus-Christ a tendu aux Juifs un piège inévitable d'erreur, et qu'il a fait tout ce qu'il falloit pour les empêcher de croire en lui. On sait l'horreur qu'ils avoient du Polythéisme depuis leur retour de la captivité de Babylone, et depuis les persécutions qu'ils avoient essuyées de la part des Rois de Syrie, qui vouloient les forcer à embrasser le Paganisme. S'attribuer le nom de Dieu parmi eux dans un sens abusif, sans faire voir que cette dénomination ne détruisoit point l'unité de Dieu, c'étoit vou-

loir passer pour un faux Prophète et pour un blasphémateur. Aussi les Juifs voulurent au moins trois fois lapider Jésus, parce qu'il s'égalait à Dieu et se faisoit Dieu. Ce fut la cause pour laquelle il fut condamné à mort par le conseil des Juifs, *Matth. c. 26, v. 63-66*. C'est encore le principal grief qu'ils allèguent aujourd'hui pour refuser de croire en Jésus-Christ. Voyez la *Conférence du Juif Orobio avec Limborch, le Chizzouk Emounach du rabbin Isaac, etc.*

En cinquième lieu, suivant le même système, Jésus-Christ et les Apôtres se sont exposés à confirmer les Païens dans leur erreur. Un des articles de la croyance païenne étoit que souvent certains Dieux s'étoient revêtus d'une forme humaine et étoient venus habiter parmi les hommes; ils appeloient *Théophanies*, ces visites ou apparitions des Dieux. Nous en voyons un exemple dans les *Actes des Apôtres*; c. 14, v. 10; les habitans de Lystres en Lycaonie, ravis d'admiration par un miracle que Saint Paul venoit d'opérer, s'écrièrent :
 » Deux Dieux sous la forme de
 » deux hommes sont descendus
 » parmi nous; ils prirent Saint
 » Barnabé pour Jupiter et Saint
 » Paul pour Mercure, parce qu'il
 » portoit la parole, et ils vouloient
 » leur offrir un sacrifice. » Si Jésus-Christ n'étoit pas Dieu dans toute l'énergie du terme, les Païens à qui on l'annonçoit comme Dieu ou Fils de Dieu, ont dû le prendre pour un de ces Dieux bienfaisans qui prenoient une forme humaine pour venir converser avec les hommes, pour les instruire et pour les soulager dans leurs peines. Rien n'auroit été plus absurde que de leur prêcher l'unité de Dieu, et de

donner en même temps à Jésus-Christ la qualité de Dieu dans un sens impropre; les Païens n'étoient certainement pas en état de comprendre ce sens. Quand il seroit vrai que chez les Juifs le mot *Fils de Dieu* signifioit seulement Messie ou envoyé de Dieu, il ne pouvoit pas être entendu ainsi parmi les Païens.

6.^e Enfin, toujours dans la même supposition, Jésus-Christ et les Apôtres envoyés pour enseigner aux hommes la vérité, les ont plongés dans un chaos d'erreurs. Ils n'ont fait que donner une nouvelle forme au Polythéisme, qu'apprendre à leurs Prosélytes à adorer trois Dieux, au lieu de la multitude de Divinités païennes. Vainement on dira que ce n'est pas leur faute si on a mal pris le sens de leurs paroles; celui que les Sociniens y donnent, n'est certainement pas celui qui vient d'abord à l'esprit. De concert avec les Protestans, ils disent que les disciples immédiats des Apôtres étoient des hommes simples, d'un esprit médiocre, qui n'entendoient rien aux finesses de la grammaire, aux subtilités des Philosophes, aux discussions de la critique. C'est à eux néanmoins que les Apôtres ont donné le soin d'enseigner aux Fidèles la doctrine de Jésus-Christ; il falloit donc expliquer clairement tous les articles de croyance, éviter tous les termes obscurs ou ambigus et toutes les expressions équivoques, afin de retrancher tout danger d'erreur. Cela étoit d'autant plus nécessaire que, suivant la doctrine de nos adversaires, les Apôtres ne laissent aux Fidèles point d'autre règle de foi que leurs écrits. Cependant si les interprétations des Sociniens sont vraies, le

nouveau Testament est le plus obscur et le plus captieux de tous les livres. Qui empêchoit Saint Jean d'expliquer sa doctrine aussi clairement que Socin ? il n'auroit donné lieu à aucun doute ni à aucune méprise.

A Dieu ne plaise que nous admettions jamais un système duquel s'ensuivent des conséquences aussi impies ; nous ne concevons pas comment des hommes aussi pénétrants que les Docteurs Sociniens peuvent les méconnoître.

Ont-ils donc trouvé dans l'Ecriture-Sainte des passages assez clairs et assez décisifs pour avoir droit de tordre le sens de tous ceux que nous leur opposons ? Ils en ont deux ou trois sur lesquels ils triomphent. *Joan.* c. 14, v. 28, Jésus-Christ dit à ses Apôtres : *Mon Père est plus grand que moi.* Comment concilier, disent-ils, ces paroles avec le dogme de la divinité du Fils et de sa coégalité avec le Père ?

Fort aisément, lorsque l'on n'est pas prévenu ; il suffit de lire le passage entier. Jésus dit à ses Apôtres affligés de ce qu'il alloit bientôt les quitter : « Si vous m'aimiez, » vous vous réjouiriez de ce que je » vais à mon Père, parce que » mon Père est plus grand que » moi. » Cela signifie évidemment, parce que mon Père est dans un état de gloire, de majesté, de splendeur, bien supérieur à celui dans lequel je suis sur la terre. Ainsi l'ont entendu les Pères de l'Eglise, lorsque les Ariens ne cessoient de répéter ce passage. Voyez S. HILAIRE, l. 9 de *Trinit.* n. 51, etc. Ce sens est confirmé par la prière que faisoit Jésus-Christ, quelques jours avant sa passion, *Joan.* c. 17, v. 5, « Revêtez-

» moi, mon Père de la gloire que » j'ai eue auprès de vous avant que » le monde fût. » Le Sauveur devoit désirer sans doute de retourner en prendre possession. Les Sociniens ne sont pas peu embarrassés de dire en quoi consistoit cette gloire dont Jésus-Christ avoit joui auprès de son Père avant la création du monde.

Joan. c. 20, v. 17, Jésus ressuscité dit aux saintes femmes : « Je » monte vers mon Père qui est » votre Dieu. » Comment, disent les Sociniens, le Père peut-il être le Dieu de son Fils, s'ils sont égaux en nature ? Ils oublient toujours que Jésus-Christ étoit Dieu et homme, et qu'en cette dernière qualité il devoit penser et parler comme tous les hommes, sans que cela pût déroger à sa Divinité. Pour la même raison S. Paul a dit, 1 *Cor.* c. 15, v. 28 : « Lorsque toutes choses au- » ront été soumises au Fils, il sera » lui-même soumis à celui qui lui » a soumis toutes choses, afin que » Dieu soit tout en tous. » Puisque le Fils de Dieu conserve son humanité dans le ciel, et ne cessera jamais d'être homme, jamais à cet égard il ne cessera d'être soumis à son Père.

Marc. c. 13, v. 32, le Sauveur dit que le jour et l'heure du jugement dernier ne sont point connus du Fils, mais du Père seul. Nous avons satisfait à cette difficulté au mot AGNOETES, et à quelques autres, au mot FILS DE DIEU.

Dans la conférence de Limborch avec le Juif Orobio, celui-ci soutient que les Juifs n'ont pas dû reconnoître Jésus pour le Messie, parce qu'il s'est fait passer pour Dieu, et qu'il s'est fait rendre les honneurs de la Divinité, attentat

que Dieu avoit sévèrement défendu par sa loi. Comme Limborch étoit Socinien , il répond que Jésus-Christ ne s'est jamais donné pour le Dieu souverain , mais pour son envoyé ; que dans le nouveau Testament il ne nous est ordonné nulle part de croire que Jésus est Dieu lui-même , mais qu'il est le *Fils de Dieu* , c'est-à-dire , le Christ ou le Messie ; que l'honneur et la gloire qu'on lui rend ne se terminent pas à lui , mais retournent à son Père. Quant à ce qui regarde , dit-il , l'union de deux natures en Jésus-Christ , c'est une question étrangère à la Foi que nous prescrivent les Livres saints , seule règle de notre croyance. *Amica collatio* , etc. p. 389, 549, etc.

Cette réponse est évidemment fausse ; le Juif n'auroit pas eu de peine à la réfuter ; il auroit dit : Personne n'a pu mieux savoir en quel sens Jésus s'est donné pour Dieu que ses Disciples : or ils disent qu'il est au-dessus de tout , le Dieu béni dans tous les siècles , qu'il est le vrai Dieu et la vie éternelle , qu'il étoit Dieu avant que le monde fût créé , que c'est lui qui a fait le monde , etc. N'est-ce pas là le Dieu souverain ? Or la loi nous défend de reconnoître un autre Dieu que le Créateur ; il a dit cent fois , *je suis le seul Dieu , il n'y en a point d'autre que moi*. Il nous est donc défendu d'admettre un Dieu souverain et un Dieu inférieur. Il est faux que dans nos Livres , *Fils de Dieu* , *Fils du Très-Haut* , signifient seulement *Christ* ou *Messie* , puisqu'ils y sont joints avec tous les attributs de la Divinité , et qu'ils appliquent à Jésus des passages qui dans nos Ecritures désignent *Jehovah* ou le Dieu souverain. Vous détruisez vos principes en disant que

le culte rendu à Jésus se rapporte à son Père , vous qui soutenez aux Catholiques que le culte rendu aux Anges et aux Saints ne peut pas se rapporter à Dieu , que tout culte religieux rendu à un autre Être qu'à Dieu est une profanation et une idolâtrie. Nous voudrions savoir ce que Limborch auroit pu répliquer.

Le seul moyen solide de réfuter les Juifs est de leur soutenir que Jésus-Christ n'est pas un autre Dieu que le Père , que dans les paraphrases Chaldaïques le nom *Jehovah* est souvent exprimé par le verbe *de Dieu* et représenté comme une personne ; que Dieu s'est montré plus d'une fois aux Patriarches sous la forme d'un Ange , et s'est donné sous cette forme le nom de *Jehovah* ; que Dieu a pu se montrer sous la nature d'un homme aussi-bien que sous celle d'un Ange , et qu'il doit être adoré sous toutes les formes dont il daigne se revêtir ; enfin , que les anciens Docteurs Juifs ont reconnu que le Messie devoit être Dieu lui-même. Voyez Galatin , de *Arcanis* , etc. l. 3.

§. III. *Les plus anciens Pères de l'Eglise ont enseigné clairement et constamment la Divinité du Verbe*. Après avoir vu les passages de l'Ecriture-Sainte dans lesquels ce dogme est si évidemment établi , il y auroit lieu d'être fort étonné si les Disciples immédiats des Apôtres et leurs successeurs n'avoient pas été fidèles à le conserver dans l'Eglise. Cependant les Protestans , unis aux Sociniens par leur intérêt commun de décréditer la tradition , soutiennent que le langage des Pères qui ont précédé le Concile de Nicée , tenu l'an 325 , n'a été ni uniforme , ni toujours orthodoxe ; que pendant les trois premiers siècles la Doctrine de l'Eglise touchant

les trois personnes de la sainte Trinité n'étoit pas fixée, qu'ainsi il étoit libre à chacun d'entendre à sa manière les passages de l'Ecriture qui regardent ce mystère. Nous devons néanmoins excepter de ce nombre les Théologiens Anglicans; comme ils admettent communément la tradition des premiers siècles, loin d'adopter le sentiment des autres Protestans, ils ont travaillé, avec autant de zèle que les Catholiques, à disculper les anciens Pères.

Inutilement nous représentons aux autres qu'il y a de l'impiété à supposer que Jésus-Christ, qui avoit promis son assistance à son Eglise jusqu'à la consommation des siècles, qui avoit promis à ses Apôtres l'esprit de vérité pour toujours, *ut maneat vobiscum in æternum*, Joan. c. 14, §. 16, a cependant manqué à sa parole; qu'immédiatement après la mort des Apôtres il a laissé son Eglise dans l'incertitude de savoir s'il est véritablement Dieu ou non; ils n'en sont pas touchés. Nous leur disons; ou la Divinité du *Verbe* est clairement et nettement révélée dans le nouveau Testament, ou elle ne l'est pas; si cette révélation est claire, formelle, expresse, comment les Pasteurs de l'Eglise qui touchoient de plus près aux Apôtres ont-ils pu en méconnoître le sens? il s'agissoit d'un dogme que tout Chrétien doit croire et savoir. Si cette révélation est obscure, équivoque, ambiguë, est-il croyable que Dieu l'ait donnée pour seul guide aux Fidèles, comme vous le soutenez?

Avant d'examiner si les premiers Pères ont été Orthodoxes ou non, il y a quelques observations à faire.

1.^o Quand il s'agit d'un dogme incompréhensible, tel que la généra-

tion du *Verbe*, le langage humain ne peut fournir des expressions assez claires ni assez exactes pour en donner la même notion à tous les esprits, et pour prévenir toutes les fausses interprétations; les écrivains même inspirés n'en ont pas employé de cette espèce, parce qu'il n'y en a point. Quand il a fallu traduire leurs écrits, l'on n'a pas toujours trouvé des termes exactement équivalens et parfaitement synonymes dans les différentes langues; le traducteur du livre de l'Ecclesiastique s'en est plaint dans son prologue. Si donc il étoit arrivé aux anciens Pères, qui n'ont pas tous vécu dans le même pays ni dans le même temps, de ne pas s'exprimer de la même manière, il ne faudroit pas en conclure qu'ils n'ont pas entendu de même le dogme révélé dans l'Ecriture-Sainte; autre chose est d'avoir une idée nette dans l'esprit, et autre chose de la rendre nettement dans la langue dont on est obligé de se servir. Une preuve que tous les Pères ont cru la divinité du *Verbe*, par conséquent son éternité, c'est que tous se sont élevés contre les Hérétiques qui ont voulu l'attaquer. On dit qu'il auroit fallu s'en tenir aux termes de l'Ecriture, et n'y rien ajouter; les Pères l'auroient fait sans doute, si les Hérétiques avoient été assez sages pour s'en contenter.

2.^o Pour juger équitablement de la conduite et du langage des Pères, il faut suivre le fil des disputes et des questions qui se sont élevées de leur temps. Dès la fin du premier siècle, les Cérinthiens, les Valentinieniens et la plupart des Gnostiques, prétendirent que le monde n'avoit pas été créé par le Dieu suprême, mais par un Eon ou un esprit infé-

rieur à Dieu et ennemi de Dieu. Pour les réfuter, les Pères s'attachèrent à prouver par l'Ecriture que la création est l'ouvrage du *Verbe* de Dieu, sorti en quelque manière du sein de son Père, pour lui servir de Ministre et d'instrument dans la production de toutes choses. Ils appliquèrent à cette espèce de naissance temporelle du *Verbe*, quelques passages qui, pris dans toute leur énergie, expriment sa génération éternelle. On en conclut très-mal à propos que les Pères n'admettoient donc pas celle-ci ; il n'en étoit pas question pour lors, et il n'étoit pas nécessaire de la prouver pour réfuter les Hérétiques qui dogmatisoient dans ce temps-là.

Il n'en fut plus de même à la naissance de l'Arianisme, au quatrième siècle. Arius soutint que le *Verbe divin* n'a commencé à exister qu'immédiatement avant la création du monde ; que c'est une créature, plus parfaite à la vérité que les autres, mais qui n'est ni égale ni coéternelle à Dieu le Père ; il se prévalut de la manière dont les Docteurs de l'Eglise des trois premiers siècles avoient parlé de la naissance du *Verbe* destiné à créer le monde. Il fallut donc alors examiner de plus près tous les passages de l'Ecriture dans lesquels il est parlé du *Verbe divin*, faire voir qu'ils prouvent non-seulement une génération temporelle antérieure à la création du monde, mais une génération éternelle en vertu de laquelle le *Verbe* est coéternel et consubstantiel au Père.

Cette observation n'a pas échappé au savant Leibnitz, plus judicieux et plus modéré que les autres Protestans. « Il semble, dit-il, que » quelques Pères, sur-tout les Pla-

» tions du Messie, avant qu'il ait » été né de la Vierge Marie ; celle » qui le fait *Fils unique*, eu tant » qu'il est éternel dans la divinité, » et celle qui le rend *Painé des* » *créatures*, par laquelle il a été » revêtu d'une nature créée la plus » noble de toutes, qui le rendoit » l'instrument de la Divinité dans » la production et la direction des » autres natures... Les Ariens n'ont » gardé que cette seconde filiation, » ils ont oublié la première, et » quelques-uns des Pères ont paru » les favoriser en opposant *le Fils* » *à l'Eternel*, en tant qu'ils consi- » déroient le Fils par rapport à » cette *primogéniture* d'entre les » créatures, de laquelle S. Paul a » parlé, *Coloss. c. 1, v. 15*. Mais » ils ne lui refusoient pas pour cela » ce qu'il avoit déjà eu tant que » *Fils unique* et consubstantiel au » Père. » De là Leibnitz conclut avec raison que le Concile de Nicée n'a fait qu'établir par ses décisions une doctrine qui étoit déjà régnante dans l'Eglise. *Espirit de Leibnitz*, tom. 2, p. 49.

Si le P. Pétau, le savant Huet, Dupin et d'autres, avoient fait cette réflexion, ils auroient parlé avec plus de circonspection des Pères des trois premiers siècles, ils ne leur auroient pas attribué des erreurs auxquelles ils n'ont jamais pensé ; ils n'auroient pas fourni aux Protestans des armes pour attaquer la tradition, et des motifs de se confirmer dans leurs préventions contre les Pères de l'Eglise les plus respectables. Pétau, *Dogm. Theol.*, tom. 2, l. 1 de *Trinit.*, c. 3, 4, 5, a rassemblé des passages de Saint Justin, d'Athénagore, de Tatien, de S. Théophile d'Antioche, de S. Clément le Romain, de Clément et de Denis-

d'Alexandrie, d'Origène, de Saint Grégoire Thaumaturge, de Tertulien, de Lactance, dans lesquels ces Pères semblent ne point connoître la génération éternelle du *Verbe*, mais seulement sa naissance avant la création de toutes choses; conséquemment ils en parlent comme d'une personne très-inférieure au Père, comme d'une créature qui lui a servi de ministre pour exécuter tous ses desseins. Cependant Pétau a été forcé de convenir que ces mêmes Docteurs de l'Eglise, dans d'autres endroits de leurs ouvrages, ont clairement professé la coéternité, la coégalité et la consubstantialité du Fils avec le Père; Bullus, *Defensio fidei Nicænæ*; Bossuet, *sixième Avertissement aux Protest.*; D. le Nourry, *Apparat. ad Biblioth. PP.*, l'ont prouvé encore plus solidement.

Ces Saints Docteurs se sont-ils donc contredits, ou ont-ils été dans le doute sur le dogme révélé, et sur le sens des passages de l'Ecriture qui l'expriment, comme le prétendent les Protestans? Non, mais ils ont parlé relativement aux questions qu'ils avoient à traiter, aux personnes auxquelles ils avoient affaire, aux circonstances dans lesquelles ils se trouvoient. Il est absurde de penser qu'ils ont nié un dogme, qu'ils en ont douté, ou qu'ils ne le connoissoient pas, parce qu'ils n'en ont pas parlé, lorsque cela n'étoit pas nécessaire. On voudroit que tous les anciens Pères eussent donné une profession de foi complète de tous les articles de la Doctrine Chrétienne, ou plutôt un catéchisme de Doctrine et de Morale, dans lequel tout fût enseigné et expliqué dans le plus grand détail; cela nous seroit fort com-

mode sans doute, et si les Apôtres eux-mêmes l'avoient fait, cela seroit encore mieux; mais puisqu'ils ne l'ont pas fait, nous en concluons qu'ils n'ont pas dû le faire.

Rien de plus simple que la Doctrine des Pères Apostoliques touchant le dogme dont nous parlons. S. Barnabé dans sa Lettre, n. 12, dit que la gloire de Jésus consiste en ce que toutes choses sont en lui et par lui (ou pour lui). Il fait évidemment allusion aux paroles de S. Paul, *Coloss.*, c. 1, v. 16, et *Hébr.*, c. 1, v. 3, que nous avons citées ci-devant, et qui prouvent la Divinité de Jésus-Christ; S. Clément de Rome, *Epist.* 1, n. 36, l'appelle comme S. Paul, *la splendeur de la Majesté Divine*; il lui applique, avec l'Apôtre, les paroles du *Ps.* 2, v. 7: « Vous » êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui; » *Epist.* 2, n. 1, « nous devons, dit-il, penser de Jésus-Christ comme étant » Dieu et juge des vivans et des » morts, et ne pas avoir une idée » basse de notre salut. » S. Ignace, *Epist. ad Magnes.*, n. 7, et 8, dit que Jésus-Christ vient du Père seul, qu'il existe en lui seul, et retourne à lui seul; qu'il est *son Verbe éternel qui n'est pas émané du silence*. Dans les adresses de toutes ses Lettres, il fait marcher de pair Jésus-Christ et Dieu le Père, il leur rend les mêmes hommages, il leur attribue les mêmes bienfaits. S. Polycarpe, son disciple et son ami, a gardé le même style en écrivant aux Philippiens, et dans les Actes de son martyre, l'Eglise de Smyrne s'y est conformée. S. Ignace est donc le seul qui ait professé l'éternité du *Verbe*; c'est un trait lancé de sa part contre les Cérinthiens, comme

Bullus l'a fait voir. Soupçonnerons-nous les autres Pères de n'avoir pas pensé de même, parce qu'ils n'en ont rien dit dans les Lettres de morale et d'édification adressées aux simples fidèles ?

Dès le commencement du second siècle, Saint Justin et les Pères postérieurs eurent un objet différent. Il falloit faire l'apologie du Christianisme contre les attaques des Païens, et en défendre les dogmes contre les attentats des Gnostiques. Nous soutenons que dans l'un ni l'autre de ces cas, il n'étoit ni nécessaire, ni convenable de traiter la question de la Génération éternelle du *Verbe*.

1.° Ce mystère étoit trop au dessus de la conception des Païens, ils l'auroient pris de travers, il n'étoit pas aisé de le montrer en termes exprès et formels dans nos Livres saints; aujourd'hui encore les Sociniens soutiennent qu'il n'y est pas; il auroit fallu, pour prouver le contraire, une discussion dans laquelle il ne convenoit pas d'entrer avec les Païens. Il étoit donc beaucoup mieux de se borner à leur prouver par nos Ecritures que le *Verbe* étoit avant toutes choses, qu'il est le Créateur du monde, par conséquent qu'il est Dieu; que ce dogme n'a rien d'absurde, puisque Platon, en parlant de la naissance du monde, a supposé un *Logos*, un *Verbe*, une idée ou un modèle archétype de ce que Dieu vouloit faire, et qu'il a suivi dans l'exécution; en ajoutant néanmoins que Platon l'a mal conçu, puisqu'il n'a pas admis la création, et qu'il a supposé la matière éternelle. Voilà précisément ce que les Pères ont fait, et il n'étoit pas nécessaire non plus, en disputant contre les Juifs, de

pousser plus loin les discussions.

2.° A l'égard des Hérétiques, nous avons remarqué qu'ils prétendoient que le Formateur du monde n'étoit pas Dieu lui-même, mais un Esprit d'un ordre inférieur, et révolté contre lui; la question se réduisoit donc à leur prouver par l'Ecriture que le Créateur étoit le *Verbe* de Dieu, émané du sein de la divinité avant toutes choses, qui avoit été comme le ministre de Dieu et l'exécuteur de ses desseins. Conséquemment les Pères opposoient aux Hérétiques les passages que nous avons cités : *Dieu m'a possédé au commencement de ses voies. Au commencement étoit le Verbe, tout a été fait par lui. Le Fils de Dieu est le premier-né de toute créature*, etc., etc. Si les Pères ont eu tort de ne pas établir dans cette dispute la génération éternelle du *Verbe*, il faudra faire tomber la même faute sur S. Jean¹, qui, écrivant son Evangile pour réfuter Cérinthe, s'est borné à dire : *Au commencement étoit le Verbe*, au lieu de dire : *de toute éternité étoit le Verbe*. Les Pères sont-ils blâmables de s'être arrêtés au même terme que ce Saint Apôtre ? Il faudra condamner encore le Concile de Nicée, qui voulant établir contre les Ariens la consubstantialité du *Verbe*, par conséquent sa coéternité avec le Père, s'est contenté de dire qu'il est né du Père, *avant tous les siècles*, pendant qu'il auroit pu dire qu'il est né de toute éternité.

Nous concluons que si ces termes, *au commencement*, *avant tous les siècles*, *avant que le monde fût*, etc., ne signifient point expressément l'éternité, du moins ils la supposent, puisqu'encore une fois rien n'a précédé tous

les temps ou tous les siècles que l'éternité. Ainsi l'a conçu Saint Ignace, lorsqu'il a dit que le Fils de Dieu est le *Verbe éternel*, qui n'est point émané du silence. Ce père étoit Disciple immédiat de S. Jean; la Doctrine de cet Apôtre a-t-elle pu avoir un meilleur interprète? Or il n'est pas le seul qui ait ainsi parlé; Bullus, *Def. fidei Nicæne*, sect. 3, c. 2 et 3, a fait voir que la coéternité du *Verbe* avec le Père a été la doctrine constante des Docteurs de l'Eglise des trois premiers siècles.

Cela ne satisfait pas encore nos adversaires, ils disent que si ces Pères ont admis l'existence éternelle du *Verbe* dans le sein du Père, du moins ils ont cru qu'il n'y étoit pas une Personne, une Hypostase, un Être subsistant, mais seulement une idée, une pensée, un acte de l'entendement divin; qu'il n'a commencé d'avoir une existence propre que quand il est sorti du sein de son Père pour créer le monde.

Rien de plus faux que cette nouvelle imagination. 1.^o Nous défions ces critiques téméraires de citer un seul des Pères qui ait dit formellement et en termes exprès, que le *Verbe* dans le sein de son Père n'étoit pas une Personne, une Hypostase, un Être subsistant, et qu'il n'y avoit pas une existence propre. On ne peut leur attribuer cette erreur que par voie de conséquence, en ajoutant à ce qu'ils ont dit, et en prenant les termes dans un sens faux : méthode perfide, de laquelle nos adversaires ne veulent pas que l'on se serve, même à l'égard des Hérétiques.

2.^o Ces Pères avoient lu S. Jean, ils faisoient profession de suivre sa Doctrine, et nous devons leur

supposer assez d'intelligence pour avoir compris la force des termes. Or S. Jean dit qu'au commencement et avant l'existence du monde, le *Verbe*, étoit en Dieu, ou plutôt avec Dieu, *προς Θεον*, et qu'il étoit Dieu; cela peut-il se dire d'une pensée ou d'une idée, telle que celles que nous avons? Quand tous ces Pères auroient été entichés de platonisme, jamais Platon n'a dit d'une idée qu'elle étoit Dieu. S. Jean, c. 17, v. 5, rapporte ces paroles de Jésus-Christ : « Glorifiez-moi, mon Père, de la » gloire que j'ai eue avec vous, » ou auprès de vous, *παρη τοι*, » avant que le monde fût. » Si le *Verbe* n'étoit pas un Être subsistant dans le sein de son Père, ce langage est inintelligible.

3.^o Les Pères des trois premiers siècles l'ont répété; ils ont dit que le *Verbe* étoit non-seulement en Dieu, mais avec Dieu, que le Père n'a jamais été sans lui, qu'il étoit comme le conseil du Père. Ils lui ont appliqué les passages du livre de la Sagesse que nous avons cités; pour rapporter leurs paroles, il faudroit copier deux ou trois chapitres de Bullus.

4.^o Allons plus loin. Quand quelques-uns des Pères auroient dit que le *Verbe* dans le sein du Père n'étoit pas une personne, il ne s'ensuivroit rien; dans toutes les langues, *personne* signifie aspect, figure, apparence extérieure, ce qui paroît aux yeux; or il est clair qu'avant la création d'aucun être doué de connoissance, le *Verbe* n'étoit pas une personne dans ce sens; mais y a-t-il aucun des Pères qui ait dit qu'avant ce moment le *Verbe* n'étoit pas un être subsistant?

5.^o Puisque les Pères ont envi-

sagé la création comme une espèce d'émanation, ou plutôt d'apparition du *Verbe* hors du sein de son Père, ces saints Docteurs ont pu dire sans erreur qu'avant cet instant le Père n'étoit pas père, et que le Fils n'étoit pas fils d'une manière sensible, comme ils l'ont été depuis. On a pu dire que dans ce nouvel état le *Verbe* étoit inférieur, subordonné, soumis à son Père, qu'il étoit son Ministre, etc. Mais cela ne pouvoit pas être eu égard à sa génération éternelle, puisqu'en vertu de celle-ci il est consubstantiel au Père. Il seroit absurde que les Pères eussent dit tout à la fois que le *Verbe* n'étoit pas un Être subsistant, que cependant il étoit le ministre de son Père, etc. Ces deux accusations se détruisent l'une l'autre.

6.° Tertullien est le seul qui ait dit que Dieu n'étoit pas Père avant d'avoir produit son Fils pour créer le monde, mais il l'a dit seulement dans le sens que nous venons d'indiquer, puisqu'il ajoute de même que Dieu n'étoit pas le Seigneur avant qu'il y eût des créatures sur lesquelles il exerçât son domaine, et qu'il n'étoit pas juge avant qu'il y eût des crimes. Il ne l'étoit pas d'une manière sensible, mais il étoit tout cela par essence et de toute éternité. Bullus a fait voir, par d'autres passages clairs et formels de Tertullien, qu'il a enseigné que le *Verbe* est éternel comme le Père, que de toute éternité il a été dans le sein du Père, non-seulement comme un attribut métaphysique, mais comme un être subsistant et une personne; que le Père n'a jamais été sans lui, qu'il est Dieu de Dieu, la sagesse, la raison, le conseil du Père, qu'ainsi le Père n'étoit pas seul, etc., et il

le prouve par le livre des Proverbes que nous avons cité, et par ces mots de Saint Jean : *Il étoit avec Dieu, et il étoit Dieu. Defens. fidei Nicænæ*, sect. 3, c. 10, §. 5 et suiv.

Il est constant d'ailleurs que Tertullien s'est fait un style et une méthode qui ne sont qu'à lui, qu'il prend très-souvent les termes dans un sens fort différent de leur signification commune, que par cette raison même il est très-obscur. Mais dès qu'un auteur s'est expliqué plusieurs fois d'une manière orthodoxe et fondée sur l'Écriture-Sainte; il y a de l'injustice à prendre dans un mauvais sens des expressions inexactes qui lui sont échappées dans une dispute sur un sujet très-obscur. Par cette méthode on prouveroit que Tertullien se contredit dans toutes les pages de ses livres, qu'il est non-seulement le plus impie de tous les Hérétiques, mais le plus insensé de tous les raisonneurs. Il n'en est rien, quoi qu'en disent ses accusateurs, Protestans ou autres. Voyez TERTULLIEN.

Mais ces critiques intrépides ne veulent écouter ni Bullus, ni Bossuet, ni D. Le Nourry; ces Théologiens disent-ils, n'ont pas pris le vrai sens des Pères, parce qu'ils ne connoissent pas le système philosophique duquel les Pères étoient imbus. C'est un dernier reproche qui nous reste à examiner.

§. IV. *Les Pères n'ont pris ni dans Platon, ni dans les nouveaux Platoniciens, ni dans aucune autre Ecole de Philosophie, mais dans l'Écriture-Sainte, ce qu'ils ont dit du Verbe Divin.* On n'a pas été fort étonné de voir les Sociniens soutenir que les Pères de l'Eglise des trois premiers siècles

avoient puisé dans Platon leur doctrine touchant le *Logos* ou le *Verbe* divin; la licence de ces Hérétiques ne connut jamais de bornes. Mais on n'a pu voir sans scandale les Protestans appuyer ce même paradoxe, reprocher constamment aux Pères de l'Eglise un attachement excessif à la Philosophie de Platon; de là sont partis quelques incrédules pour affirmer que le commencement de l'Evangile de Saint Jean a été écrit par un Philosophe Platonicien. Si cette ineptie méritoit une réfutation sérieuse, nous dirions que, suivant cet Evangile même, Jésus-Christ choisit pour ses Apôtres de simples pêcheurs de Galilée; que selon les *Actes des Apôtres*, c. 4, v. 13, les Juifs reconnurent que Pierre et Jean étoient sans étude et sans lettres; que les Apôtres remplis des lumières du Saint-Esprit n'avoient pas plus besoin des leçons de Platon que de celles des Philosophes Chinois.

Sandius et Le Clerc ont cru mieux rencontrer en disant que Saint Jean a pu prendre l'idée du *Verbe divin* dans le Juif Philon, grand partisan de la philosophie Platonicienne. Mais c'est principalement en Egypte que les ouvrages de Philon étoient répandus, et il n'y a aucune preuve que S. Jean ait mis les pieds en Egypte; il a écrit son Evangile à Ephèse, à cent cinquante lieues au moins des confins de l'Egypte. Il auroit été plus simple d'imaginer que S. Jean a puisé la notion du *Logos* chez les Corinthiens, qu'il s'est proposé de réfuter. Des critiques aussi habiles auroient dû se souvenir que l'Hébreu *Deber*, *Jehovah*, la parole du Seigneur, est rendu par *Λογος τὸ Κερί*, dans plus de cent endroits de la Version des Sep-

tante, que dans vingt de ces passages cette parole est représentée comme un être subsistant et agissant; comme une personne, un Ange, un envoyé qui exécute les volontés de Dieu; il n'a donc pas été besoin que Philon ni S. Jean allassent chercher cette idée dans les écrits de Platon.

Dans les articles **PLATONISME** et **TRINITÉ PLATONIQUE**, nous avons réfuté la chimère du prétendu Platonisme des Pères; mais il faut démontrer encore que l'idée qu'ils ont eue du *Verbe divin* ne ressemble pas plus au *Logos* de Platon que le jour à la nuit.

1.^o Qu'est-ce que le *Logos* de Platon? Déjà nous nous trouvons arrêtés à ce premier pas. Suivant plusieurs Platoniciens, c'est la raison, l'intelligence, la faculté de penser, de raisonner, de saisir la différence des choses, et d'exprimer ses pensées par la parole; c'est ainsi que Platon l'a expliqué lui-même dans la *Thaétète*, p. 141, E. Selon d'autres, c'est l'idée, le plan, le dessein, le modèle archétype que Dieu avoit dans l'esprit lorsqu'il a voulu créer le monde, et qu'il a suivi dans l'exécution; et telle est, dit-on, la notion que Philon le Juif en a conçue. Les Pères disent au contraire que c'est la connoissance que Dieu a de soi-même et de tous ses divins attributs, par conséquent de sa puissance infinie, de tout ce qu'il peut faire et de tout ce qu'il fera pendant toute la durée des siècles, ou plutôt que c'est le terme de cette connoissance. Une idée aussi sublime n'a certainement pas pu venir à l'esprit d'aucun Philosophe privé des lumières de la révélation. Si l'on veut comparer ce que Platon dit du *Logos*, avec ce qui

est dit de la sagesse divine dans les Proverbes, on verra combien les notions du Philosophe Grec sont foibles, basses, obscures en comparaison de celles de l'écrivain sacré.

2.° Platon a-t-il envisagé le *Logos* comme un Être subsistant et distingué de l'entendement divin? Nouvelle dispute entre ses interprètes. Les uns le prétendent ainsi, parce qu'il a dit que le modèle archétype du monde est un *Être éternel et animé*. Les autres soutiennent que c'est une absurdité de laquelle un aussi beau génie que Platon étoit incapable, qu'il a conçu les idées de Dieu semblables à celles d'un homme, que ce sont des êtres purement métaphysiques et intellectuels. Ils ajoutent que quand le *Logos* seroit l'idée archétype du monde, il ne seroit animé que métaphoriquement, en tant que ce seroit le modèle d'un être animé. Quoi qu'il en soit, Platon n'attribue à cet être prétendu aucune action; les Pères au contraire disent avec S. Jean que le *Verbe divin* étoit avec Dieu, qu'il étoit Dieu, qu'il a fait le monde, qu'il s'est incarné, etc.

3.° Platon n'a jamais dit que le *Logos* est le Fils de Dieu, ni le Fils unique; c'est le monde qu'il appelle *Μονογενής*, unique production, seul ouvrage de Dieu. Il n'a pas dit que Dieu est le Père du *Logos*, mais qu'il est le Père du monde; c'est le monde et non le *Logos* qu'il nomme *l'image des Dieux éternels*. Il n'a point enseigné que le *Logos* est sorti du sein du Père, ni qu'il a été l'ouvrier de ce monde, ni que cet ouvrier est la sagesse divine. Voilà cependant les expressions que les Pères ont copiées dans les auteurs

sacrés. Il n'y a donc rien de commun entre leur doctrine et celle de Platon que le mot *Logos*; mais un mot ne prouve rien, il s'agit du sens.

4.° Dieu dit: *Que la lumière soit, et la lumière fut*. Voilà le *Verbe* créateur que les Ecrivains sacrés ont révélé, que les Pères ont adoré, et que Platon n'a pas connu, puisqu'il n'a pas admis la création et qu'il a supposé la matière éternelle. Remarque décisive qui efface toute ressemblance entre la Philosophie des Pères et celle de Platon, et de laquelle nous ferons usage dans un moment.

Beausobre, Mosheim, Brucker et d'autres, plus avisés que leurs prédécesseurs, ont imaginé une nouvelle hypothèse; ils ont avoué qu'à la vérité les Pères n'ont pas copié servilement les écrits ni les idées de Platon, mais qu'ils ont embrassé le système des nouveaux Platoniciens. Pendant les trois premiers siècles, disent-ils, la plupart des Pères étudièrent la philosophie dans l'école d'Alexandrie; or le nouveau Platonisme enseigné dans cette école étoit un mélange de la doctrine de Platon avec celle des Philosophes Orientaux; les Pères imbus de cette nouvelle Philosophie y sont demeurés constamment attachés, ils se sont servis du langage des nouveaux Platoniciens pour expliquer les dogmes du Christianisme; ils ont ainsi altéré la pureté de la Doctrine Chrétienne, et ont causé des maux infinis dans l'Eglise. Ceux qui ont voulu justifier les Pères y ont mal réussi, parce qu'ils n'ont pas connu ce nouveau système, ni les opinions des Orientaux. Pour étayer cette nouvelle hypothèse, les critiques Protestans ont prodigué l'éru-

dition, les recherches, les conjectures, ils se sont flattés d'avoir enfin trouvé la clef de toutes les anciennes disputes.

Dans les articles EMANATION, PLATONISME, §. 2 et 3, TRINITÉ PLATONIQUE, §. 2 et 3, nous avons déjà réfuté ce savant rêve; nous avons fait voir qu'il n'est fondé sur aucune preuve positive, et qu'il est contredit par des faits certains, mais il est bon de rassembler en peu de mots ce que nous avons dit.

1.° De tous les Pères accusés de Platonisme ancien ou nouveau, les deux seuls qui aient certainement étudié la Philosophie dans l'école d'Alexandrie, sont S. Clément et Origène, il est très-probable qu'aucun des autres n'y a mis les pieds, et ne s'est informé de ce que l'on y enseignoit. Ces Pères citent Platon lui-même, jamais ils n'ont parlé des Alexandrins, ni de leurs opinions; s'ils y avoient été attachés, ce silence seroit surprenant. Les écoles de Philosophie d'Athènes ont été fréquentées par les Chrétiens jusqu'au cinquième siècle; S. Basile, S. Grégoire de Nazianze, l'empereur Julien, etc., y avoient fait leurs études. A entendre nos critiques, il semble qu'Alexandrie ait été pendant trois cents ans la seule ville où l'on ait pu apprendre la philosophie; c'est une erreur.

2.° Nous sommes fondés à révoquer en doute le prétendu mélange de la Philosophie Orientale avec celle de Platon dans cette école, avant l'an 250; puisque c'est en 243 que Plotin, après y avoir passé dix ans, alla exprès en Orient, pour savoir quelle étoit la doctrine des Orientaux. Or, à cette époque Clément ni Origène n'étoient plus

en Egypte; le premier étoit mort avant l'an 217, et le second, qui mourut l'an 258, avoit quitté Alexandrie avant Plotin.

3.° De l'aveu de nos savans Critiques, la base du nouveau Platonisme et de la Philosophie Orientale étoit le système des émanations, et les Philosophes ne l'avoient embrassé que parce qu'ils ne vouloient pas admettre la Création. Or, de tous les Pères que l'on accuse il n'en est pas un seul qui n'ait professé hautement le dogme de la Création, et qui n'ait blâmé les Philosophes qui refusoient de le recevoir. Au mot ÉMANATION, nous avons cité les témoignages exprès de S. Justin, d'Athénagore, de Théophile d'Antioche, de Saint Irénée et d'Origène; on trouvera celui de Tatien à l'article de ce Père. Comme nous y avons oublié celui de Clément d'Alexandrie, voici ce qu'il en a dit, *Exhort. ad Gen.* n. 4, édit. de Potter, p. 55 : « Combien est grande la puissance » de Dieu, dont la volonté seule » est la création du monde ! Il a » tout fait seul, comme étant seul » vrai Dieu. Par sa simple volonté » il opère, et l'existence suit son » simple vouloir. » *Strom.* l. 5, c. 14, p. 699 : « Les Stoïciens » veulent que Dieu pénètre toute » la nature; pour nous, nous disons qu'il en est le créateur, et qu'il a tout fait par sa parole. » P. 701, il voudroit persuader que Platon a enseigné que Dieu a fait le monde *de rien*, ou de ce qui n'étoit pas. P. 707, « Pythagore, dit-il, Socrate et Platon, en méditant sur » la fabrique de ce monde, que » la main de Dieu a fait et con- » serve toujours, ont entendu sans » doute cette sentence de Moïse : » *il a dit, et tout a été fait*, par la-

» quelle il nous apprend que l'ouvrage de Dieu est sa seule parole. » *Ibid.* l. 4, c. 13, p. 604, il attaque ceux qui disent qu'il y a un Dieu plus grand et plus puissant que le Créateur, c'étoient les Gnostiques. « Que celui-ci, dit-il, soit le Père du Fils, le Créateur et le Seigneur Tout-Puissant, c'est une vérité que nous traiterons ailleurs. »

De quel front les Critiques Protestans osent-ils accuser les Pères des trois premiers siècles d'avoir été constamment attachés à la Philosophie des nouveaux Platoniciens, pendant que tous ont solennellement professé le dogme opposé au principe fondamental de cette nouvelle secte de Philosophes ? Voilà ce que nous ne concevons pas.

4.^o Il n'est pas fort certain que les émanations aient été le système commun des Orientaux. Brucker convient que le premier et le principal fondateur de la Philosophie des Chaldéens et des Perses a été Zoroastre ; or, celui-ci n'enseigne pas formellement les émanations. M. Anquetil, qui nous a donné les ouvrages de ce législateur célèbre, s'est attaché à faire voir que Zoroastre admet la Création. Quand d'autres Philosophes Orientaux auroient soutenu les émanations, il faudroit encore prouver que les Pères de l'Eglise les ont suivis, plutôt que de s'attacher au dogme de la Création formellement enseigné dans l'Ecriture-Sainte. Or, ils ont fait précisément le contraire ; non-seulement ils ont professé ce dogme, mais ils ont prouvé que c'est le seul vrai, et ils ont blâmé tous les Philosophes qui ne vouloient pas l'admettre.

Cela n'a pas empêché Mosheim ni Brucker de nous peindre Origène

et Clément d'Alexandrie comme deux sectateurs enthousiastes du nouveau Platonisme, de leur prêter le système des émanations avec toutes ses conséquences absurdes, et de bâtir sur cette base chimérique le prétendu système philosophique de ces deux Pères. Brucker a poussé l'entêtement jusqu'à dire que le Paraphraste Chaldéen a reçu des Orientaux l'idée du *Logos*.

Hist. crit. philos. t. 6, p. 535. Il ne lui restoit plus qu'à dire que S. Jean a emprunté cette idée du Paraphraste Chaldéen, qu'ainsi en dernière analyse les Chaldéens en sont les créateurs. La vérité est que dans tout ce qui nous reste de la Philosophie Chaldéenne, il n'est pas plus question du *Logos* que du mystère de l'Incarnation ; qu'il n'est pas même possible d'en avoir une idée telle que les livres saints nous la donnent, sans admettre la Création. Ainsi toute cette généalogie d'opinions philosophiques forgée par Mosheim et par Brucker n'a pas l'ombre de la vraisemblance.

Nous soutenons que les Pères de l'Eglise des trois premiers siècles n'ont jamais admis qu'une seule émanation, ou *probole*, c'est celle du *Verbe* divin, sorti en quelque manière du sein de son Père pour créer le monde ; mais encore une fois, cette émanation n'a rien de commun avec la génération éternelle du *Verbe*, de laquelle les Pères n'ont pas parlé aussi fréquemment, parce que l'on n'en disputoit pas pour lors. Quelques-uns même des Pères, en particulier Tertullien, ont rejeté le terme de *probole*, parce qu'ils craignoient qu'on ne l'entendît dans le même sens que les Valentiniens entendoient l'émanation de leurs *Eons* ; ceux-ci sortoient de Dieu et en demeuroient

séparés, on ne pouvoit les envisager que comme une portion détachée de la substance divine ; au lieu que le *Verbe* en se manifestant au dehors par la Création, est demeuré intimement uni à son Père, suivant ces paroles : *Je suis dans mon Père et mon Père est en moi. Le Fils unique qui est dans le sein du Père*, etc. Les Docteurs de l'Eglise ont-ils encore pris le sens de ces paroles dans le nouveau Platonisme, ou dans la Philosophie Orientale ?

Nous ne devons donc pas être émus de quelque ressemblance qui se trouve entre les expressions de ces Pères et celles des nouveaux Platoniciens ; elle étoit affectée de la part de ces derniers. De l'aveu de nos adversaires, ceux-ci étoient des fourbes qui défiguroient la Doctrine de Platon, qui lui prêtoient des opinions qu'il n'eut jamais, afin de persuader que cette doctrine étoit la même que celle du Christianisme, et que Platon avoit aussi bien connu la vérité que Jésus-Christ. Quelques-uns poussèrent l'imposture jusqu'à prétendre que Platon avoit admis la Création, malgré l'évidence du contraire. Ce ne sont donc pas les Pères qui ont emprunté le langage des nouveaux Platoniciens ; ce sont ceux-ci qui ont copié malicieusement celui des Pères. Saint Clément de Rome, Saint Ignace, Saint Polycarpe, Saint Justin, Tatien, Athénagore, Saint Irénée, S. Théophile d'Antioche, etc., étoient plus anciens qu'Ammonius, que l'on nous donne pour auteur du nouveau Platonisme. La supercherie de ses disciples est postérieure au temps auquel Clément d'Alexandrie et Origène enseignèrent dans cette école ; si elle avoit déjà subsisté de

leur temps, tous deux l'auroient déjà démasquée et confondue. De même qu'Origène a réfuté Celse toutes les fois que ce Philosophe a voulu comparer la doctrine de Platon avec celle des auteurs sacrés, il auroit aussi réfuté Ammonius, s'il avoit commis la même infidélité de laquelle ses disciples se rendirent coupables dans la suite.

C'en est une très-évidente, de la part des Critiques Protestans, de confondre les époques, de supposer sans preuve que la philosophie des Alexandrins étoit la même, sous Clément et sous Origène, qu'elle a été depuis entre les mains de Plotin, de Porphyre, de Jamblique, etc., tous Païens entêtés et fourbes, dont le témoignage ne mérite aucune croyance. Voyez ECLECTIQUES.

VERGE. Dans l'Ecriture-Sainte ce mot a différentes significations ; il désigne une branche d'arbre, *Gen. c. 30, v. 41* : un bâton de voyageur, *Luc, c. 9* : la houlette d'un pasteur, *Ps. 22, v. 4* : les instrumens dont Dieu se sert pour châtier les hommes, *Ps. 88, v. 32*. Il signifie un sceptre, qui est le symbole de l'autorité ; *Esth. c. 5, v. 2* : un rejeton, le dernier enfant d'une famille, *Isaïe, c. 11, v. 2* ; les restes ou les derniers descendans d'une nation, *Ps. 73, v. 2*. Par les circonstances dans lesquelles ce mot est employé, on en voit aisément le vrai sens.

VÉRITÉ. Lorsque l'Ecriture-Sainte se sert de ce terme à l'égard de Dieu, il signifie non-seulement sa véracité, perfection en vertu de laquelle Dieu ne peut ni se tromper lui-même, ni induire les hommes

en erreur, mais la fidélité et l'exactitude infailible avec laquelle Dieu accomplit ses promesses. C'est dans ce sens qu'elle répète si souvent que la miséricorde et la *Vérité* de Dieu sont éternelles, que nous devons y compter pour ce monde et pour l'autre; ordinairement les deux attributs sont joints ensemble. *Vérité* signifie aussi la justice; lorsque le Psalmiste dit à Dieu, votre loi est la *vérité*, tous vos préceptes, toutes vos voies, tous vos jugemens sont la *vérité*, cela veut dire que tous les Commandemens de Dieu sont justes et avantageux à l'homme; que nous trouvons notre bonheur à les accomplir. Quand il est dit, *Joan. c. 1*, que le Verbe divin est rempli de grâce et de *vérité*, que la grâce et la *vérité* ont été apportées par Jésus-Christ, cela ne signifie pas seulement qu'il est venu enseigner aux hommes les vérités qu'ils ignoroient; mais qu'il est venu accomplir toutes les promesses que Dieu avoit faites, et répandre les grâces que les Prophètes avoient annoncées. De même quand il dit *je suis la voie, la vérité et la vie*, cela signifie, c'est moi qui montre aux hommes le chemin du salut, qui leur enseigne les vérités qu'ils ont besoin de connaître, qui leur donne la vie de l'âme et les conduis à la vie éternelle. En parlant des hommes, la *vérité* désigne quelquefois la fidélité à observer la loi de Dieu, les actes d'une vertu sincère, sur-tout de justice, de charité, de miséricorde, de piété, etc. *Joan. c. 3, v. 21*, celui qui suit la *vérité* vient à la lumière, etc.

Lorsqu'il s'agit d'un des Livres saints, il faut distinguer la *vérité* des faits qu'il contient d'avec l'authenticité du livre ou de l'histoire.

Tome VIII.

L'Evangile de S. Matthieu, par exemple, pourroit être vrai dans tout ce qu'il rapporte, sans être authentique, sans avoir été écrit par cet Apôtre; il suffiroit qu'il eût été écrit par un autre témoin bien instruit des actions et de la Doctrine de Jésus-Christ; mais il ne peut pas être authentique sans être vrai, parce qu'un témoin tel que cet Apôtre n'a pas pu se tromper sur les faits qu'il rapporte; il n'a pu avoir d'ailleurs aucun intérêt d'en imposer, et s'il avoit voulu le faire, il ne pouvoit manquer d'être contredit par d'autres témoins aussi-bien informés que lui. Voyez AUTHENTICITÉ.

VÉRONIQUE, terme formé de *vera icon*, vraie image. C'est la représentation de la face de notre Seigneur empreinte sur un linge ou un mouchoir, que l'on garde à Saint Pierre de Rome. Quelques-uns croient que ce linge est le suaire qui fut mis sur le visage de Jésus-Christ dans le Sépulcre, et dont il est fait mention, *Joan. c. 20, v. 7*. D'autres se sont persuadés, mais sans aucune preuve, que c'est le mouchoir avec lequel une sainte femme de Jérusalem essuya le visage du Sauveur, lorsqu'il alloit au Calvaire chargé de sa croix. Cette opinion populaire a pu venir de ce que les peintres ont souvent représenté la *Véronique*, ou la vraie image, soutenue par les mains d'un Ange, et d'autres par les mains d'une femme.

Quoi qu'il en soit, le premier monument dans lequel il est parlé de cette image, est un cérémonial dressé l'an 1143 par Benoît, Chanoine de S. Pierre de Rome, et dédié au Pape Célestin II, que le P. Mabillon a publié dans son *Mu-*

sæum Italicum, tome 2, p. 122; mais il en est fait mention dans les lettres ou dans les bulles de plusieurs Papes postérieurs. On ne sait pas en quel temps l'on a commencé à l'honorer.

Il n'est pas nécessaire d'avertir qu'en rendant un culte à cette image nous avons intention d'honorer le Sauveur lui-même, dont elle nous rappelle le souvenir. Il en est de même de celui que l'on rend à la *sainte Face* qui se garde dans la cathédrale de Lucques, aux saints Suares de Turin, de Besançon et de Cologne, et à d'autres représentations semblables. Les Messes, les Offices, les Prières qui ont été composées à ce sujet, ont pour objet Jésus-Christ, et nous retracent la mémoire de ses souffrances; elles n'ont aucun rapport à la prétendue sainte femme de Jérusalem nommée *Véronique*, que l'Eglise n'a jamais reconnue. Mais il y a eu une sainte Religieuse de ce nom à Milan dans le quinzième siècle. Voyez *Vies des Pères et des Martyrs*, tome 1, p. 221.

VERSCHORISTES. Voy. HAT-
TÉMISTES.

VERSET DE L'ÉCRITURE-
SAINTE. Voyez CONCORDANCE.

VERSION DE L'ÉCRITURE-
SAINTE. C'est la traduction du texte dans une autre langue. De tout temps il a été très-difficile de donner du texte hébreu de l'ancien Testament une *version* parfaite, qui ne s'écartât jamais du sens de l'original, qui rendit exactement la valeur de tous les termes. Le traducteur Grec du livre de l'Ecclésiastique l'a remarqué dans son prologue; l'imperfection de la ver-

sion des Septante, faite par les Juifs les plus instruits qu'il y eût pour lors, confirme cette observation, et l'on peut en donner plusieurs raisons.

1.° L'hébreu, langue la plus ancienne dans laquelle il y ait des monumens, est une langue pauvre en comparaison de celles qui ont été parlées par des peuples civilisés, instruits, exercés dans les sciences et les arts; nous l'avons remarqué en son lieu. Les métaphores y sont donc très-fréquentes; il n'est pas toujours aisé de voir si une expression est simple ou emphatique, s'il faut l'entendre dans le sens littéral ou dans un sens figuré.

2.° Lorsque l'on a commencé de traduire les livres hébreux, cette langue n'étoit plus vivante depuis plusieurs siècles, ni parlée par les Juifs dans son ancienne pureté; il s'y étoit glissé des termes chaldéens et syriaques, plusieurs mots pouvoient avoir changé de signification; c'est ce qui est arrivé à toutes les langues, par le mélange des peuples et par le changement de prononciation. Il auroit fallu que le traducteur eût une connoissance parfaite, non-seulement des deux langues, dont l'une devoit être l'interprète de l'autre, mais encore de la littérature Orientale; un tel homme étoit difficile à trouver, soit chez les Juifs, soit chez les autres nations.

3.° Les livres de Moïse traitent d'une infinité de matières différentes, de Théologie, de Géographie, de Physique, d'Histoire Naturelle et civile; il y a des détails de mœurs, d'arts, de lois, de cérémonies, des remarques sur les nations voisines de la Palestine, des allusions à leurs usages, des descrip-

tions de lieux qui avoient changé de face, de peuples qui n'existoient plus, ou qui étoient devenus méconnoissables. Moïse avoit vu ce qu'il racontoit, ou il le tenoit de témoins bien instruits; il auroit fallu avoir des connoissances aussi étendues que les siennes, pour rendre parfaitement ses idées dans une langue différente.

4.^o Dans les siècles dont nous parlons, les sciences n'étoient pas aussi cultivées qu'elles le sont, ni les sources d'érudition aussi abondantes; on n'avoit pas réduit l'étude des langues en méthode, on n'avoit ni Dictionnaire, ni Grammaire, ni Concordance; on n'avoit pas comparé les langues, il étoit rare de trouver un homme qui en eût appris plusieurs. Les peuples se connoissoient moins, on faisoit moins d'attention aux idées, aux mœurs, aux opinions des différentes nations. Les Juifs avoient éprouvé des révolutions terribles; ils étoient devenus très-différens de ce qu'ils avoient été sous Moïse, sous les Juges et sous les Rois. S. Jérôme avoit senti la nécessité d'être sur les lieux, de connoître la Palestine et les environs pour traduire exactement les Livres saints; il y donna tous ses soins, il a dû réussir mieux qu'un autre. Mais il eut besoin des Juifs pour apprendre l'hébreu; ses maîtres de langue n'avoient ni autant de génie, ni autant de connoissances que lui; il ne s'est pas flatté d'avoir atteint le dernier degré de la perfection, mais il a fait tout ce qu'il étoit possible de faire dans son siècle. Les Critiques Protestans qui ont affecté de le censurer et de déprimer ses travaux, n'en savoient pas assez pour les apprécier; ils ont voulu cacher, par des traits d'ingratitude, les

obligations qu'ils lui avoient; sa *version* est incontestablement la meilleure de toutes celles qui ont paru. *Voyez VULGATE.*

Le texte grec du nouveau Testament n'est pas non plus sans difficultés; c'est un mélange d'hellénismes et d'hébraïsmes, mais ils n'y sont pas en aussi grand nombre que des Littérateurs demi-savans l'ont prétendu. *Voyez HELLÉNISTIQUE.* Le grec et l'hébreu ou le syriaque, tels qu'on les parloit dans la Judée du temps des Apôtres, n'étoient purs ni l'un ni l'autre; dans leurs écrits plusieurs termes grecs n'ont pas exactement la même signification que chez les Auteurs profanes. Il falloit exprimer des idées qui n'étoient jamais venues dans l'esprit des hommes avant Jésus-Christ, leur apprendre une doctrine et des vérités inconnues jusqu'alors; les Apôtres ne pouvoient se servir que des mots communément usités dans le discours ordinaire. « Quoique je sois, dit » S. Paul, ignorant dans les fines- » ses du langage, je ne le suis point » dans la science que j'enseigne, et » je me suis fait entendre de vous » en toutes choses. » 2 *Cor.*, c. 11, v. 6.

Concluons-nous de ces réflexions que le texte de l'Ecriture est donc inintelligible, qu'il est impossible d'en avoir une bonne *version*? Cela seroit vrai, si nous n'avions point d'autres secours que ce texte. Mais en fait de dogmes, les Juifs avoient conservé le sens de leurs Livres par tradition, l'Eglise Chrétienne est dans un cas encore plus favorable. Les Apôtres ont instruit les Fidèles de vive voix, aussi-bien que par écrit; ils ont formé non-seulement des Disciples et une Ecole, mais des sociétés nombreuses,

qui n'ont jamais cessé de lire leurs écrits, et qui, en matière de croyance et de morale, ont toujours été d'accord sur le sens qu'il falloit y donner; ce sens une fois fixé par la croyance uniforme de ces Eglises souvent très-éloignées l'une de l'autre, par l'enseignement public qui y régnoit, par le témoignage des Pères qui en étoient les Pasteurs, quelquefois par les décisions des Conciles, par les pratiques du culte qui y étoient relatives, est d'une toute autre certitude que lorsqu'il est seulement fondé sur l'opinion des grammairiens et des critiques, à laquelle les Protestans trouvent bon de s'en rapporter.

C'est donc à l'Eglise de nous garantir la fidélité d'une *version* qu'elle nous met entre les mains, et d'interdire à ses enfans la lecture de celles qui sont capables de corrompre leur foi. C'est encore à elle de juger des circonstances dans lesquelles elle doit permettre ou défendre aux simples Fidèles l'usage des *versions* en langue vulgaire. Jamais elle n'a interdit à ceux qui entendent le latin la lecture de la Vulgate, ou de la *version* latine usitée dans tout l'Occident; mais elle a réprouvé les *versions* faites dans cette même langue par des Ecrivains sans aveu, ou justement suspects d'hétérodoxie. Elle n'a jamais trouvé mauvais que des Fidèles dociles à ses leçons, prêts à recevoir d'elle l'intelligence de l'Ecriture, la lussent en langue vulgaire; mais lorsque de faux Docteurs, révoltés contre l'Eglise, ont voulu infecter ses enfans par des *versions* dans lesquelles ils avoient glissé le venin de leurs erreurs, elle a employé avec raison son autorité pour empêcher cet abus, et écarter tout danger de séduction.

Quelques Protestans, quoique très-prévenus d'ailleurs contre elle, ont été forcés d'approuver sa conduite. Ils sont convenus que la lecture du cantique de Salomon, de plusieurs chapitres du Prophète Ezéchiel, de plusieurs traits d'Histoire trop naïfs selon nos mœurs, des Epîtres de S. Paul où il traite de la prédestination et de la grâce, pouvoit être dangereuse à un très-grand nombre de personnes, et il suffit d'ouvrir les *versions* françaises publiées d'abord par les Protestans, pour s'en convaincre. Après la naissance de la prétendue réforme en Angleterre, on fut obligé pendant un temps d'ôter au peuple les traductions de l'Ecriture en langue vulgaire, à cause des disputes et du fanatisme auquel cette lecture avoit donné lieu; D. Hume, *Hist. de la Maison de Tudor*, tom. 2, p. 426. Ce n'est pas le seul pays de l'Europe où le même phénomène soit arrivé. Mosheim a fait une dissertation pour montrer les excès dans lesquels sont tombés une infinité de Traducteurs et de Commentateurs Protestans, sous prétexte d'expliquer l'Ecriture-Sainte, *Syntagma Dissert. ad sanctiores disciplinas pertinentium*, pag. 166. D'autres ont tourné en ridicule les *Bibliomanes*, qui avec une Bible à la main prétendoient prouver tous les rêves qui leur étoient venus à l'esprit; quelques-uns enfin sont convenus que la licence accordée aux ignorans de lire le texte sacré dans leur langue avoit été un des principaux pièges dont les réformateurs s'étoient servis pour séduire le peuple et l'entraîner dans leur parti. *Eptre de R. Steele au Pape Clément XI*, p. 20 et 21. Tertullien avoit déjà remarqué le même artifice chez les

Hérétiques du troisième siècle, de *præscript. hæret.*, c. 15.

Malgré ces faits, toutes les sectes protestantes s'obstinent toujours à soutenir que l'Ecriture est la seule règle de notre foi; que tout fidèle doit la lire pour être solidement instruit de la doctrine chrétienne; que l'Eglise Catholique se rend coupable d'injustice et de cruauté, en ne permettant pas à tous indistinctement de lire la Bible traduite en langue vulgaire. Y a-t-il du bon sens dans cette prétention?

1.^o Conformément à leur principe, c'est à eux de nous prouver, par des passages clairs et formels de l'Ecriture, cette obligation prétendue imposée à tous les fidèles, et la loi qui ordonne aux pasteurs de leur fournir les moyens d'y satisfaire. Souvent on les a défiés d'en citer aucun, ils ne sont pas venus à bout d'en trouver, parce qu'il n'y en a point. Nous verrons que ceux qu'ils allèguent ne disent point ce qu'ils prétendent, que plusieurs prouvent le contraire.

2.^o AUX MOTS ECRITURE-SAINTE et TRADITION, nous avons fait voir que la lecture des Livres Saints n'est point le moyen dont les Apôtres et leurs Successeurs se sont servis pour établir le Christianisme. Il y a eu des Eglises fondées et subsistantes long-temps avant qu'elles pussent avoir aucune partie de l'Ecriture traduite dans leur langue, avant même que tous les écrits du nouveau Testament fussent publiés; et il y a eu plusieurs nations chrétiennes desquelles on ne peut pas prouver qu'elles aient eu aucune *version* de ces livres en langue vulgaire. Sur la fin du second siècle, S. Irénée attestoît qu'il y avoit chez les Barbares plusieurs Eglises qui n'avoient encore

point reçu d'Ecriture, mais qui conservoient fidèlement la doctrine chrétienne, et gardoient exactement la tradition qu'elles avoient reçue des Apôtres; au troisième, Tertullien ne vouloit pas seulement que l'on admît les Hérétiques à prouver leur doctrine par l'Ecriture. Avant le cinquième siècle nous ne voyons aucun vestige de *versions* de la Bible, même du nouveau Testament, en langue punique ou africaine, en Espagnol, en celte, en illyrien, en scythe ou en tartare, etc. Cependant nous sommes certains par des témoignages positifs qu'au quatrième siècle il y avoit des Eglises établies chez ces différentes nations. Dans ces temps-là peu de personnes avoient l'usage des lettres, les livres étoient rares et chers, les peuples n'avoient point d'autre moyen d'instruction que les leçons de leurs pasteurs; ils n'en étoient pas pour cela moins attachés à leur croyance, ni moins réglés dans leurs mœurs, Jésus-Christ avoit ordonné de prêcher l'Evangile à toutes les nations, Saint Paul se croyoit également redevable aux Grecs et aux Barbares; il leur devoit donc procurer à tous des *versions* de la Bible dans leur langue, si cela étoit nécessaire. Avant de travailler à la conversion des Chinois, des Indiens, des Nègres, des Lapons, des Sauvages de l'Amérique, faut-il commencer par leur apprendre à lire, et par leur donner une *version* de la Bible?

3.^o Pour qu'un Chrétien puisse fonder sa croyance sur l'Ecriture seule, il faut qu'il soit assuré qu'un livre, qu'on lui donne pour sacré et inspiré, est authentique et non supposé ou interpolé; que la *version* qu'il en a est fidèle, et qu'il en

prend le vrai sens ; or il est impossible qu'un Protestant du commun soit certain d'aucune de ces trois choses. Il n'est pas en état de décider les contestations qui règnent entre les différentes sociétés chrétiennes touchant le nombre des Livre saints ; il ne sait pas si dans quelqu'un de ceux qui sont rejetés dans sa secte, il n'y a pas des passages contraires à ceux sur lesquels il se fonde. Il ne peut être assuré de la fidélité de sa *version*, pendant que plusieurs autres sectes soutiennent qu'elle est fautive en plusieurs endroits, et il ne sauroit la vérifier sur le texte qu'il n'entend pas. Il peut encore moins se convaincre qu'il en prend le vrai sens, malgré la réclamation des autres sociétés protestantes qui l'expliquent autrement. On peut voir dans les frères Wallembourg vingt ou trente exemples de passages, ou différemment écrits dans le texte, ou différemment traduits, ou évidemment altérés dans la multitude des *versions* faites en langue vulgaire par les Protestans. Un Chrétien du commun ne préfère l'une à l'autre que parce qu'on le veut ainsi dans la secte dont il est membre. Est-ce là un fondement de foi fort solide ?

On nous répond gravement que toutes ces sociétés s'accordent sur les articles fondamentaux. En premier lieu cela est faux, les Sociniens en nient plusieurs, de l'aveu des Protestans ; leur principe cependant et leur méthode sont les mêmes. En second lieu, un simple particulier est incapable de distinguer et de savoir si un article est fondamental ou non. En troisième lieu, nous soutenons que toute vérité révélée de Dieu est fondamentale dans ce sens qu'il n'est pas permis d'en douter ou de la nier,

dès que la révélation est suffisamment connue. Nous dira-t-on qu'elle ne l'est pas, puisque l'on en dispute ? Dans ce cas, c'est l'opiniâtreté des Hérétiques qui décide si une vérité est fondamentale ou non.

4.^o Il est constant que dans le fait et dans la pratique aucun Protestant ne fonde sa croyance sur la seule autorité de l'Ecriture-Sainte. Avant de la lire, il a été prévenu par les instructions de ses pères, par les catéchismes, par les sermons des Pasteurs, par le langage uniforme de la société dont il est membre, et il ne voit que la *version* qui y est en usage. Ainsi un Calviniste, un Luthérien, un Anglican, un Anabaptiste, un Socinien, sont disposés d'avance à voir dans l'Ecriture le sens dont ils ont été imbus dès l'enfance ; leurs préjugés leur tiennent lieu de l'inspiration du Saint-Esprit. Chaque *version* porte l'empreinte de la secte pour laquelle elle a été faite. Si un homme s'écartoit de cette tradition, il seroit regardé comme Hérétique. Ceux qui ont suivi leur esprit particulier, et qui ont eu assez de talens pour faire des prosélytes, ont enfané cette multitude de sectes fanatiques, qui ont déchiré le sein du Protestantisme, et qui font la honte de la prétendue réforme. Cependant ils n'ont fait qu'en suivre le principe fondamental, savoir, que l'Ecriture seule est la règle de la foi d'un Chrétien, et qu'il doit croire tout ce qui lui paroît y être clairement révélé.

Nous avons donné ailleurs plusieurs autres preuves de la fausseté et des pernicieuses conséquences de cette méthode.

A la fin du recueil de leurs confessions de foi, les Protestans ont

rassemblé au moins soixante passages de l'Ecriture pour l'étayer, mais leur choix n'a pas été heureux; il n'y en a pas un seul qui ordonne de s'en tenir à l'Ecriture *seule*, c'est cependant ce qu'il étoit question de prouver; et il y en a plusieurs qui enseignent le contraire.

Rom., c. 10, v. 17, S. Paul dit : « La foi vient de l'ouïe, et » l'ouïe vient par la parole de Jésus-Christ; mais je dis, ne l'a-t-on pas entendue ? assurément; » la voix des Prédicateurs s'est » portée par toute la terre, et leur » parole est allée aux extrémités du » monde. » S'il étoit question là de la parole écrite, l'Apôtre auroit dit, *la foi vient de la lecture*; mais non, il est bien certain que dans ce temps-là l'Ecriture n'avoit pas été portée aux extrémités du monde; il y avoit au moins la moitié du nouveau Testament qui n'étoit pas encore écrite. Mais les Protestans n'y ont pas regardé de si près.

1 *Cor.*, c. 4, v. 6, S. Paul reprend les Corinthiens de ce qu'ils s'attachoient par préférence à l'un ou à l'autre de leurs docteurs, et il ajoute : « J'ai transporté à cause de » vous toutes ces choses à ma per- » sonne et à celle d'Apollon, afin » que vous appreniez par notre » exemple à ne point vous élever » l'un au-dessus de l'autre pour » autrui, *et plus qu'il n'est écrit.* » De ces dernières paroles les Protestans concluent qu'il ne faut pas vouloir en savoir plus que ce qui est enseigné dans l'Ecriture-Sainte. Mais il suffit de lire les chapitres précédens, pour se convaincre que par ces mots S. Paul veut désigner sept à huit passages de l'ancien Testament qu'il a cités, et qui tendent tous à rabaisser l'orgueil humain. Il n'est point question là de

curiosité téméraire en fait de doctrine, mais de la vanité que l'on veut tirer du mérite des maîtres par lesquels on a été instruit. Si les Protestans faisoient un peu de réflexion, ils verroient qu'ils ont péché par le même vice que les Corinthiens, et que la réprimande de S. Paul tombe directement sur eux. L'un s'est attaché à Luther, l'autre à Carlostadt ou à Mélancthon, celui-ci à Calvin, celui-là à Muncer ou à Socin. Ils se sont enorgueillis de la capacité supérieure de leurs docteurs; ils ont prétendu que ces hommes nouveaux en savoient plus que tous les Pères et les Pasteurs de l'Eglise.

S. Pierre, *Epist.* 1, c. 3, v. 15, dit aux Fidèles : « Soyez toujours » prêts à satisfaire quiconque vous » demande raison de votre espérance, mais avec modestie, avec » respect, et en bonne conscience. » Autre leçon très-mal suivie par les Protestans. S. Pierre ne dit point qu'il faut rendre raison de notre espérance *par l'Ecriture seule*; mais les Protestans font cette addition de leur chef. De quoi auroient servi des preuves tirées de l'Ecriture contre des Gentils qui n'y croyoient pas? Les premiers Chrétiens en avoient de plus convenables, savoir, les caractères surnaturels de la mission divine de Jésus-Christ et des Apôtres. Mais les Protestans ne veulent point de mission; sans modestie, sans respect pour ceux qui en étoient revêtus, ils se sont crus plus habiles qu'eux, ils ont eu si peu de bonne conscience, qu'ils ont travesti et défiguré toute la Doctrine Catholique, pour avoir un moyen plus aisé de la réfuter.

Cependant ils triomphent sur deux ou trois passages, et ils ne

cessent de les répéter. *Joan.* c. 5, *ψ.* 39, Jésus-Christ dit aux Juifs : « *Approfondissez les Ecritures*, » puisque vous croyez y trouver la vie éternelle ; ce sont elles qui rendent témoignage de moi. » *Act.* c. 17, *ψ.* 11, il est dit que les principaux Juifs de Bérée, après avoir écouté S. Paul, *approfondissoient* tous les jours les Ecritures, pour voir si ce qu'il leur avoit dit étoit vrai. Donc pour savoir si une Doctrine est vraie ou fausse, il faut consulter l'Ecriture, et rien de plus. Cette conséquence est-elle juste ? 1.° Ces deux passages regardent les Docteurs Juifs, les principaux Juifs, et non le peuple, le texte y est formel. Chez les Juifs, non plus que chez les Protestans, le peuple n'étoit pas capable d'*approfondir* les Ecritures. Jésus-Christ parloit différemment au peuple, *Matth.* c. 23, *ψ.* 2. « Les Scribes et les Pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse, observez donc et faites tout ce qu'ils vous diront ; mais ne suivez pas leur exemple, car ils ne font pas ce qu'ils disent. » 2.° Dans l'endroit cité de S. Jean, le Sauveur en appelle aussi au témoignage de ses œuvres ou de ses miracles ; il est évident qu'en les comparant avec les prédictions des Prophètes on devoit se convaincre qu'il étoit véritablement le Messie ou le Fils de Dieu, c'est la seule chose dont il s'agissoit pour lors ; de la divinité de ses œuvres et de sa mission s'ensuivoit la vérité de sa Doctrine. 3.° L'examen des Ecritures ne produisit pas un heureux effet sur les Juifs, il n'aboutit qu'à leur faire méconnoître Jésus-Christ. A leur tour ils disoient à Nicodème : « Approfondis les Ecritures, et vois qu'un Prophète

» ne vient point de Galilée. » *Joan.* c. 7, *ψ.* 52. 4.° Les Protestans ont fait comme les Juifs, et nous leur répétons hardiment la leçon du Sauveur : Approfondissez les Ecritures, ne vous contentez pas d'en citer des passages au hasard, examinez ce qui précède, ce qui suit, les circonstances et le sujet dont il est question, vous verrez que vous les entendez mal.

Jésus-Christ, disent-ils, a souvent reproché aux Juifs qu'ils négligeoient, qu'ils violoient, qu'ils annulloient la loi de Dieu par leurs traditions. Cela est vrai ; il ne resté plus qu'à prouver que l'Eglise Catholique a fait de même, que son enseignement constant, public et uniforme est une tradition aussi mal fondée que celle des Juifs. De notre côté nous prouvons que pour pervertir le sens de l'Ecriture et de la loi de Dieu, les Protestans ne sont fondés que sur la tradition particulière de leur secte, et qu'ils la suivent plus avenglément que nous ne suivons la tradition constante et universelle de l'Eglise.

Dieu, continuent-ils, avoit défendu de rien ajouter à sa loi, ni d'en rien retrancher ; nous en convenons encore. S'ensuit-il de là que Jésus-Christ, les Apôtres, les Pasteurs revêtus d'une autorité légitime, n'ont pu rien ajouter au judaïsme ? C'est ce que prétendent les Juifs, et c'est une des principales raisons qu'ils allèguent pour ne pas croire en Jésus-Christ. Nous avons fait voir ailleurs que les Protestans ont fait de nouvelles lois de discipline dont ils exigent rigoureusement l'observation, qu'ils pratiquent des usages qui ne sont point commandés dans le nouveau Testament, et qu'ils en omettent d'autres qui semblent y être ordonnés.

Ils ne raisonnent pas mieux en citant les passages dans lesquels S. Paul recommande à Tite et à Timothée l'étude des saintes Ecritures. Tout le monde convient que c'est un devoir essentiel pour les Evêques, pour les Prêtres, pour tous ceux qui sont chargés d'enseigner ; mais il est ridicule d'imposer la même obligation aux simples fidèles. Vu la quantité de Livres d'instruction, de morale, de piété dans lesquels le texte de l'Ecriture est expliqué et mis à la portée de tout le monde, aucun Chrétien ne peut avoir absolument besoin de lire ce texte même. Quand il s'y obstime, on peut lui demander, comme S. Philippe à l'Eunuque de la Reine Candace, *Act. c. 8, v. 30* : « Croyez-vous entendre ce que vous lisez ? » S'il est sincère, il répondra comme ce bon Prosélyte : « Comment le puis-je, » si personne ne me l'explique ? » Les Protestans font aussi-bien que nous des livres de morale et de piété, des sermons, des commentaires sur l'Ecriture ; nous pouvons donc leur demander à quel titre ils prétendent mieux expliquer la parole de Dieu que les auteurs inspirés, comment ils osent mettre leur propre parole à la place de celle de Dieu. Puisqu'ils font ce reproche aux Pasteurs Catholiques, c'est à eux d'y satisfaire les premiers.

Enfin il ne sert à rien de répéter les passages dans lesquels Dieu ordonne aux Juifs de méditer continuellement sa loi, de l'avoir toujours présente à l'esprit et sous les yeux. Les Juifs ne pouvoient l'apprendre que dans les livres de Moïse, ils n'en avoient point d'autres pour lors. Mais leur a-t-il été ordonné quelque part de lire tous les livres de l'Ancien Testament

écrits dans la suite ? Il est étonnant que les Protestans qui ont réduit les vérités de la foi presque à rien, exigent des Chrétiens tant de lecture pour les apprendre.

AUX MOTS BIBLE, GRECS, PARAPHRASE, SAMARITAIN, SEPTANTE, VULGATE, nous avons parlé des traductions de l'Ecriture faites dans les langues anciennes ; il nous reste à donner une courte notice des *versions* vulgaires, ou écrites dans nos langues modernes. Luther est le premier qui ait donné une *version* de la Bible en Allemand, faite sur l'Hébreu, mais plusieurs de ses amis lui reprochèrent son ignorance en fait de langue hébraïque, et jugèrent sa *version* très-fautive. Munster, Léon de Juda, Castalion, Luc et André Osiander, Junius, Tremellius, etc., prétendirent mieux entendre l'Hébreu que Luther. Cependant il n'est aucune de leurs *versions*, soit en Latin, soit dans une autre langue, dans laquelle on n'ait trouvé de grandes fautes, qu'il a fallu corriger dans la suite ; il en est de même des *versions* latines du nouveau Testament composées par Erasme et par Bèze. D'ailleurs, si l'on se persuadoit que tous ces prétendus hébraïsans n'ont tiré aucun secours des travaux d'Origène et de Saint Jérôme, ni des notes et des commentaires des Docteurs Catholiques, on se tromperoit beaucoup. Ils s'en sont peut-être vantés, ils ont déprimé tant qu'ils ont pu les ouvrages dont ils profitoient ; cette charlatanerie des Ecrivains est connue de tout temps, les hommes instruits n'en sont plus les dupes. Gaspard Ulemberg mit au jour une nouvelle *version* Allemande pour les Catholiques, à Cologne, en 1630.

Les Anglois avoient une *version* de l'Ecriture en anglo-saxon dès le commencement du 8.^e siècle. Il n'y a guères d'apparence qu'elle ait été faite sur le grec ni sur l'hébreu ; il est beaucoup plus probable qu'elle fut faite sur la *Vulgate*. Wiclef en fit une seconde, ensuite Tindal et Coverdal en 1526 et 1530. Depuis ce temps-là les Anglois n'ont pas cessé de faire des corrections à la *Bible Angloise*.

La plus ancienne traduction de l'Ecriture en français est celle de Guiars des Moulins, Chanoine, en 1294 ; elle fut imprimée en 1498. Raoul de Presles et plusieurs anonymes en donnèrent d'autres. Le langage sans doute en étoit grossier et barbare, mais nous ne voyons pas qu'elles aient essuyé aucune censure. Celles qui ont été faites à la naissance de la réforme n'étoient guères plus élégantes ; la lecture n'en est plus supportable aujourd'hui. Tel est l'inconvénient attaché à toutes les *versions* en langue vulgaire, il faut y toucher continuellement à mesure que le langage reçoit des changemens ; au lieu que la *Vulgate latine* est la même depuis plus de douze cents ans, on n'y a touché que pour corriger les fautes des copistes.

Nous ne voyons pas en quoi la *version des Psaumes* faite par Marot, et devenue barbare, peut contribuer chez les Calvinistes à l'intelligence des Psaumes, ni en quoi il est utile à la piété de tutoyer Dieu en français.

Abraham Usque, Juif Portugais, fit sur le texte hébreu une *version* espagnole, qui fut imprimée à Ferrare en 1553. Elle est à peu près inintelligible, parce qu'elle répond à l'hébreu mot pour mot, et qu'elle est écrite en vieux espagnol que

l'on ne parloit que dans les Synagogues ; on l'accuse d'ailleurs d'être souvent très-infidèle.

La première *version* italienne est de Nicolas Malhermi, faite sur la *Vulgate*, et mise au jour en 1471. Dans les siècles précédens, le latin étoit la langue vulgaire de l'Italie, il ne s'y est altéré que par le mélange des étrangers.

Les Danois eurent une traduction de l'Ecriture dans leur langue en 1524 ; ce fut l'ouvrage d'un Luthérien nommé Jean Michelsen, Bourguemestre de Malmæ, et l'un des moyens dont se servit Christian II pour introduire le Luthéranisme dans ses Etats. Celle des Suédois fut faite par Laurent Petri, Archevêque d'Upsal, et parut à Holm en 1646. Au mot *BIBLE*, nous avons parlé de la Bible des Russes ou Moscovites.

Ceux qui veulent connoître à fond tout ce qui concerne les *versions* de l'Ecriture, peuvent consulter le R. Elias Levita ; S. Epiphane, de *Ponderib. et mensuris* ; les *Commentaires* de S. Jérôme ; Antoine Caraffa, dans sa *Préface de la Bible grecque de Rome* ; Kortholt, de *variis Biblior. edit.* Lambert Bos, dans les *Prolég.* de son édition des Septante. Parmi les Français, le P. Morin, *Exercit. Biblicæ* ; Dupin, *Biblioth. des Auteurs Ecclés.* ; Richard Simon, *Hist. crit. du vieux et du nouveau Testament* ; la *Bibliothèque sacrée* du P. Lelong ; Calmet, *Dict. de la Bible*, etc. Chez les Anglois, Ussérius, Pocock Pearson, Prideaux, Grabe, Wower, de *Græc. et Lat. Biblior. interpret.* Mill, in *n. Test.* Les *Prolégomènes* de Walton ; Hodius, de *textib. Biblior.*, etc.

A la tête du 18.^e vol. de l'*His-*

toire de l'Eglise Gallicane, il y a un discours sur l'usage des saintes Ecritures, dans lequel on fait voir les pernicious effets que produisirent au seizième siècle les *versions* en langue vulgaire, composées par des Hérétiques, ou par des écrivains suspects d'hétérodoxie, et la sagesse des mesures que l'on prit pour lors, afin d'arrêter les progrès du fanatisme que la lecture de ces *versions* allumoit dans tous les esprits. Les Protestans n'affectoient de les répandre, que parce qu'ils voyoient que c'étoit un des moyens les plus efficaces pour séduire les ignorans.

VERTU. Ce mot, dans sa signification littérale, désigne la *force*; c'est pour cela que l'Ecriture, en parlant de Dieu, appelle *vertus* les actes de sa puissance, les miracles. S. Paul, *Rom. c. 1, v. 16*, dit que l'Evangile est la *vertu de Dieu* pour le salut de tout croyant, parce que Dieu n'a jamais fait éclater davantage sa puissance que dans l'établissement de l'Evangile. Dans l'homme, la *vertu* est la force de l'âme; il faut de la force pour faire le bien, à cause des passions qui nous maîtrisent et nous portent continuellement au mal. Toute action louable qui exige un effort de notre part, est un acte de *vertu*.

Nous avons fait voir ailleurs que s'il n'y avoit pas une loi naturelle qui nous est imposée par le Créateur, le mot *vertu* seroit vide de sens. Il n'y auroit plus aucun motif constant et solide qui pût nous engager à faire le bien malgré l'impulsion de nos mauvais penchans. Il n'est pas besoin de force pour faire une action utile à nos semblables par le motif de notre intérêt présent, ou d'un avantage

temporel certainement prévu, c'est une affaire de calcul et rien de plus. Les Philosophes qui ne veulent point reconnoître un Dieu législateur, rémunérateur et vengeur, et parlent sans cesse de *vertu*, sont ou de mauvais raisonneurs qui ne s'entendent pas eux-mêmes, ou des hypocrites qui veulent en imposer aux ignorans. N'assigner d'autre motif d'être homme de bien que les avantages qui sont attachés à la *vertu* dans cette vie, c'est la dégrader et la confondre avec l'amour-propre.

Il n'en est pas de même quand on lui propose les récompenses éternelles de l'autre vie; il faut de la force d'âme pour les préférer aux avantages de ce monde, passagers et incertains, mais qui tentent la cupidité; il faut croire fermement à la parole et aux promesses de Dieu dont l'accomplissement nous paroît toujours fort éloigné; souvent il faut braver la censure et le mépris de nos semblables, quelquefois les tourmens et la mort. L'homme n'est point dégradé, mais plutôt ennobli, en aspirant au bonheur pour lequel Dieu l'a formé; il s'élève ainsi au-dessus des motifs, des craintes, des foiblesses qui dominent les autres hommes.

Ceux qui ont décidé que la *vertu* doit être aimée et embrassée pour elle-même, sans aucun motif de crainte ni d'espérance pour une autre vie, étoient des charlatans qui vouloient nous séduire par des mots vides de sens; ils supposoient que l'homme peut agir sans motif et sans raison. Jésus-Christ seul a fondé la *vertu* sur sa vraie base, en lui proposant pour motif le désir de plaire à un Dieu juste, rémunérateur de la *vertu* et vengeur du crime.

La seule notion de la *vertu* suffit encore pour démontrer l'erreur des Philosophes qui ont prétendu qu'il n'y a point d'actions vertueuses que celles qui tendent directement au bien général de la société et à l'avantage de nos semblables. Nous avons certainement besoin de force pour rendre constamment à Dieu le culte qui lui est dû, sur-tout lorsque la Religion est méprisée et attaquée par une génération d'hommes pervers; nous en avons besoin pour résister à l'attrait des voluptés sensuelles qui tourneroient enfin à notre destruction.

Dans l'ancienne *Encyclopédie*, au mot SOCIÉTÉ, l'on a démontré que les vices opposés, tels que l'ivrognerie, l'incontinence, l'amour excessif de tous les plaisirs, tendent directement ou indirectement à troubler la société. Il y a donc des *vertus* qui regardent directement Dieu, d'autres qui nous concernent immédiatement nous-mêmes, indépendamment de celles dont le motif principal est l'utilité du prochain.

Parmi les premières, il en est qui ont Dieu pour objet direct et immédiat, et pour motif l'une des perfections divines; c'est pour cela qu'on les appelle *vertus théologiques*; telles sont la Foi, l'Espérance, et la Charité; toutes les autres sont appelées *vertus morales*. En effet, par la foi nous croyons en Dieu, parce qu'il est la vérité même; par l'espérance nous nous confions à lui, parce qu'il est fidèle à ses promesses; par la charité nous l'aimons, parce qu'il est infiniment bon. L'objet immédiat de ces trois *vertus* est donc Dieu lui-même, et leur motif est l'une des perfections divines.

Il semble d'abord que la Reli-

gion et l'obéissance soient aussi des *vertus théologiques*, mais quand on y regarde de près, on voit que les Théologiens sont bien fondés à les ranger parmi les *vertus morales*. En effet, la Religion nous porte à tous les actes, soit intérieurs, soit extérieurs, qui tendent à honorer Dieu, c'est là son objet immédiat; son motif est l'honnêteté ou la justice qu'il y a de lui rendre nos adorations, nos respects, nos hommages. Elle ne nous engage pas seulement à honorer Dieu, mais encore à honorer pour l'amour de lui tous ceux qu'il a daigné enrichir de ses grâces. De même l'obéissance a pour objet immédiat toute action intérieure ou extérieure que Dieu nous commande, et pour motif la justice qu'il y a d'être soumis au souverain Maître duquel nous avons tout reçu, et duquel nous attendons tout; par là même nous sentons qu'il est juste d'obéir non-seulement à Dieu, mais à tous ceux qu'il a revêtus de son autorité.

On dit que la charité ou l'amour de Dieu est la reine des *vertus*, parce qu'elle les commande toutes, qu'il n'est aucun acte de *vertu* qui ne puisse être fait par le motif de l'amour de Dieu, et parce que c'est ce motif qui donne à toutes nos actions leur mérite et leur perfection. Aussi l'obéissance à tous les Commandemens de Dieu est regardée avec raison comme l'effet et la preuve d'une charité sincère, suivant cette parole de Jésus-Christ: « Celui qui garde mes Commandemens est celui qui m'aime véritablement. » *Joan. c. 14, v. 15, 21, 24, etc.*

La liste des *vertus morales* seroit fort longue, les anciens Philosophes les rapportoient à quatre principales, que l'on a nommées pour

ce sujet *vertus cardinales* ; savoir , la prudence , la justice , la force et la tempérance ou la modération ; ils réduisoient à ces quatre chefs tous les devoirs de l'homme . Mais les devoirs du Chrétien sont beaucoup plus étendus ; l'Evangile nous a enseigné des *vertus* dont les anciens moralistes n'avoient aucune idée , qu'ils regardoient même comme des défauts ; l'humilité , le renoncement à nous-mêmes , l'amour des ennemis , le désir des souffrances , etc. , n'ont jamais été mis par les Philosophes au rang des devoirs de l'homme . Ils ne connoissoient pas les motifs surnaturels que la révélation nous propose ; le désir de plaire à Dieu , seul juste estimateur de la *vertu* , de mériter une récompense éternelle , de participer aux mérites d'un Dieu Sauveur , etc . Ils ne sentoient pas la nécessité d'un secours surnaturel pour nous aider à pratiquer le bien .

C'est donc avec raison que Saint Augustin , dans ses livres contre les Pélagiens , a démontré l'imperfection des *vertus* enseignées et pratiquées par les Philosophes ; il a fait voir que la plupart étoient infectées par le motif de la vaine gloire , qu'aucune ne se rapportoit à Dieu , ne pouvoit par conséquent mériter une récompense éternelle . Mais il n'a jamais enseigné , quoiqu'en disent certains Théologiens , que *toutes les actions des Infidèles sont des péchés* , et que *toutes les vertus des Philosophes sont des vices* . Cette proposition a été justement censurée par l'Eglise . Au contraire , ce saint Docteur a souvent répété , conformément à l'Ecriture sainte , que Dieu a souvent inspiré de bonnes actions aux Païens , et les en a ensuite récompensés par des bienfaits temporels . *Exode* ,

c. 1 , *ψ*. 17 et 20 ; *Josué* , c. 2 , *ψ*. 11 et 12 ; *Ruth* , c. 1 , *ψ*. 8 ; *Ezéchi.* c. 29 , *ψ*. 18 et suiv. ; *Esth.* c. 14 , *ψ*. 13 ; c. 15 , *ψ*. 11 ; *Esdr.* c. 1 , *ψ*. 1 ; c. 6 , *ψ*. 22 ; c. 7 , *ψ*. 27 , etc . Certainement Dieu ne peut inspirer des péchés à aucun homme , ni l'en récompenser .

Quelques moralistes modernes ont observé que les plus sublimes *vertus* sont négatives , c'est-à-dire , qu'elles consistent plutôt à ne faire jamais de mal à personne , qu'à faire du bien à tous ; que ce sont aussi les plus difficiles à pratiquer , parce qu'elles sont sans ostentation , et qu'elles ne nous procurent point le plaisir si doux au cœur de l'homme , d'en renvoyer un autre content de nous . Ce sont en effet celles auxquelles on fait le moins d'attention dans la société . Cette remarque est confirmée par le portrait que David a tracé d'un juste ou d'un homme vertueux , *Ps.* 14 ; c'est celui , dit-il , qui est sans reproche , qui exerce la justice , qui dit toujours la vérité , qui ne trompe ni ne calomnie son prochain , qui n'est ni usurier , ni parjure , ni oppresseur des innocens , et qui ne fait de mal à personne . Il faut reconnoître néanmoins que si ce degré de *vertu* est suffisant pour le commun des Chrétiens , Dieu exige quelque chose de plus de ceux qui par état sont obligés de donner bon exemple , et auxquels il accorde des grâces plus abondantes .

Parmi les Théologiens , Saint Thomas est celui qui a distingué et défini le plus exactement les *vertus* morales , et qui en a le mieux détaillé les devoirs dans la seconde partie de sa *Somme Théologique* ; il en a raisonné plus sagement que tous les anciens Philosophes , parce qu'il connoissoit la *vertu*

mieux qu'eux, qu'il en parloit d'après l'Evangile, et qu'il en étoit lui-même un parfait modèle.

Au mot MORALE des Philosophes, nous avons fait voir le ridicule et la mauvaise foi des Incrédules qui nous donnent un pompeux recueil de morale tiré des écrits des anciens sages de toutes les nations, dans le dessein de nous persuader que ces derniers ont donné des leçons de *vertu* plus justes, plus solides, plus raisonnables que celles des auteurs sacrés. Cet artifice peut en imposer sans doute aux ignorans, mais non à ceux qui ont lu les ouvrages des anciens tels qu'ils sont, et qui savent jusqu'à quel point le bon y est mélangé avec le mauvais. Nous connoissons tout le mérite de ces Prédicateurs de morale philosophique, depuis que quelques-uns d'entre eux ont entrepris de prouver que le vice contribue beaucoup plus que la *vertu* au bien de la société et à la prospérité des Empires. Dans le même article, nous avons répondu à la plupart de leurs objections contre la morale Chrétienne.

D'autres, après avoir examiné tous les systèmes de morale des différentes sectes de Philosophes, ont fait voir qu'aucun n'est solide ni raisonné, conséquemment que des *vertus* fondées sur une base aussi fragile, ne sont que des illusions. Mais ils sont tombés dans un excès non moins absurde que les précédens, ils ont conclu qu'il n'y eut jamais de morale raisonnable que celle d'Epicure, que lui seul a fondé la *vertu* sur sa vraie base, en lui donnant pour unique motif l'intérêt, ou l'utilité personnelle. Mais il y a près de deux mille ans que Cicéron, Plutarque, les Stoïciens et les Académiciens

ont démontré la perversité et les pernicieuses conséquences de cette prétendue morale, plus convenable à des animaux qu'à des hommes; ils ont fait voir qu'elle n'a jamais produit un seul homme vertueux ni un bon citoyen.

Enfin, quelques Déistes ont été d'assez bonne foi pour convenir de ce que nous avons établi; savoir, que les Prédicateurs de *vertu* qui n'admettent ni Dieu, ni loi naturelle, ni une autre vie après celle-ci, sont des hypocrites et des imposteurs. Nous pouvons donc nous en tenir à ce dernier aveu.

Sur le sujet que nous traitons, l'on a droit de reprocher aux Protestans une imprudence qui n'est guères pardonnable. Ils ont eu grand soin de remarquer que la plupart des anciens Pères de l'Eglise croyoient que les *vertus* morales et chrétiennes nous sont inspirées par de bons Anges, au lieu que les vices et les mauvaises actions sont suggérées aux hommes par des démons qui les obsèdent. Cette opinion, disent les censeurs des Pères, étoit une conséquence du Platonisme, auquel les Pères n'avoient pas renoncé en se faisant Chrétiens. Mosheim, *Notes sur Cudworth*, c. 4, §. 33, n. (r).

Avant de décider dans quelle source ces Pères avoient puisé leur sentiment, il auroit fallu examiner s'il n'a aucun fondement dans l'Ecriture-Sainte. Or il y est souvent parlé du ministère des bons Anges, de l'assistance qu'ils donnent aux hommes, et fréquemment ils se sont rendus visibles pour ce sujet. Ainsi Abraham, Jacob, Moïse, Josué, le jeune Tobie, Daniel, etc., ont été instruits; dirigés, secourus par des Anges revêtus d'une forme humaine, et ils ont compté sur cette

assistance, lors même qu'elle n'étoit pas sensible. Cette croyance est confirmée par plusieurs passages du nouveau Testament. *Matt.* c. 18, *ψ.* 10, *Joan.* c. 5, *ψ.* 4; *Act.* c. 12, *ψ.* 15 et 23; *Hébr.* c. 12, *ψ.* 22, etc. C'est plus qu'il n'en falloit pour persuader les Pères. Voyez ANGE.

Ils n'ont pas été moins convaincus par l'Écriture des malignes influences des démons, non-seulement sur les corps, en les possédant ou en les obsédant, mais sur les âmes. *Luc.* c. 8, *ψ.* 12, Jésus-Christ attribue au démon la stérilité de la parole de Dieu dans un grand nombre d'auditeurs; *Joan.* c. 8, *ψ.* 44, il rapporte à la même cause l'incrédulité des Juifs. Il est dit, *Joan.* c. 13, *ψ.* 2, que le diable avoit mis dans le cœur de Judas le dessein de trahir son maître; 2 *Cor.* c. 4, *ψ.* 4, S. Paul accuse le dieu de ce siècle d'avoir aveuglé les Païens; *Ephes.* c. 4, *ψ.* 27, il exhorte les Fidèles à ne point donner entrée au démon; et c. 6, *ψ.* 13, à résister à ses embûches. 1 *Petri.* c. 5, *ψ.* 8, Saint Pierre les avertit que cet ennemi du salut, semblable à un lion rugissant, tourne autour d'eux pour les dévorer, etc. etc. Voy. DÉMON.

L'on dira peut-être que ces passages doivent être pris dans un sens figuré; que les auteurs sacrés ont été dans l'usage de personnifier tous les êtres abstraits et métaphysiques; qu'ils ont nommé *Anges* les *vertus* et les inclinations louables des hommes, et *Démons* les maladies cruelles, les péchés et les vices; qu'en cela ils se sont conformés aux opinions populaires et au langage usité chez toutes les nations. Au mot DÉMON, nous avons réfuté cette explication téméraire, empruntée

des Saducéens et des Epicuriens; nous avons fait voir, 1.^o que Jésus-Christ, qui s'est nommé *la vérité* par excellence, ni ses Apôtres, n'ont pu autoriser aucune erreur, quelque accréditée qu'elle fût d'ailleurs; 2.^o que les Pères n'auroient pu donner ce sens au texte, sans faire violence à la lettre, et sans contredire des faits dont ils étoient témoins oculaires.

Ils n'ont donc pas eu besoin de consulter les Philosophes pour savoir ce qu'ils devoient penser touchant le pouvoir et l'action des esprits bons ou mauvais. Quand ils en auroient été déjà persuadés par la Philosophie, avant d'embrasser le Christianisme, il leur auroit été impossible de renoncer à leur opinion, en la voyant aussi clairement confirmée par l'Écriture-Sainte. Mais une preuve que les Pères ont eu plus de confiance à cette lumière qu'à celle de la Philosophie, c'est qu'en traitant cette question ils ont cité les auteurs sacrés, et non les Philosophes. Au lieu de censurer les Pères, les Protestans feroient mieux de suivre leur exemple; mais en se vantant de ne s'attacher qu'à la parole de Dieu, ils nous donnent souvent lieu de juger qu'ils négligent souvent de la consulter.

VESPÉRIE. Voyez DEGRÉ.

VÊTURE ou prise d'habit, cérémonie par laquelle un jeune homme, ou une jeune fille, après avoir fait ses épreuves dans un Monastère, y prend l'habit religieux pour commencer son noviciat. Les prières qui accompagnent cette cérémonie sont différentes dans les divers Ordres ou Congrégations religieuses, mais en général elles sont instructives et édifiantes; elles sont sou-

venir ceux qui prennent l'habit monastique des obligations qu'il leur impose, et des vertus par lesquelles ils doivent l'honorer. Quant aux formalités nécessaires pour rendre cet acte authentique, elles appartiennent au droit canonique.

VEUVE. En parlant des Vierges, nous verrons que dès la naissance de l'Eglise plusieurs filles Chrétiennes se destinaient par une promesse solennelle à garder leur virginité, et à mener une vie plus régulière que le commun des Fidèles; elles furent regardées par les Evêques comme une partie de leur troupeau qui exigeoit un soin particulier. On crut aussi que les *veuves* qui n'avoient eu qu'un seul mari devoient être admises à la même profession, lorsqu'elles le demandoient, et qu'elles renonçoient à un second mariage. Par leur âge, par leur expérience, par la gravité de leurs mœurs, ces femmes étoient les plus capables d'instruire les personnes de leur sexe, de veiller sur les Vierges, de soigner les pauvres et les enfans abandonnés, de remplir les fonctions de *Diaconesses*, voyez ce mot. Par ces considérations, elles furent mises, comme les Vierges, sous la tutelle spéciale de l'Eglise. On sait que Moïse, dans ses lois, avoit ordonné avec le plus grand soin de consoler, de protéger, d'assister les *veuves*.

Mais on prit beaucoup de précautions dans le choix que l'on en fit; S. Paul l'avoit recommandé, 1 *Tim.* c. 5, v. 3. « Honorez les » *veuves* qui sont véritablement, tel » les (ou qui veulent demeurer » dans leur état). Si une *veuve* a » des enfans ou des neveux, qu'elle » s'attache d'abord à gouverner sa » famille et à soulager ses parens ;

» c'est ce qui est le plus agréable » à Dieu. Pour celle qui est véritablement *veuve* et abandonnée, » qu'elle espère en Dieu, qu'elle » s'occupe à prier jour et nuit ; celle » qui recherche les plaisirs est plus » morte que vivante. Ordonnez- » leur de se rendre irrépréhensibles..... N'en choisissez aucune » qui n'ait au moins soixante ans, » qui n'ait eu un seul mari, qui ne » soit connue par ses bonnes œuvres. Sachez si elle a bien élevé » ses enfans, si elle a exercé l'hospitalité, si elle a lavé les pieds » aux Saints, si elle a soulagé les » malheureux, si elle a pratiqué » toute bonne œuvre. Pour les » jeunes *veuves*, ne les fréquentez » point..... Si un Fidèle a des *veuves*, qu'il pourvoie à leur subsistance, afin que l'Eglise ne soit » point surchargée, et qu'il reste » assez pour substantier celles qui » sont véritablement *veuves*. »

On ne mit donc au rang des *veuves* adoptées par l'Eglise, que celles qui avoient déjà persévéré dans le veuvage pendant plusieurs années, et dont la conduite édifiante étoit bien reconnue. On n'exigea cependant pas toujours l'âge de soixante ans ; souvent on les admit à la profession du veuvage à l'âge de quarante ans, mais non plutôt, et l'on ne choisit pour *Diaconesses* que les plus âgées. S. Paul vouloit qu'elles n'eussent eu qu'un seul mari, ainsi les bigames étoient exclues ; vainement les Protestans ont cherché à détourner le sens des paroles de l'Apôtre. Il ne paroît pas que l'on ait observé d'abord pour leur consécration les mêmes cérémonies que pour celles des Vierges, mais cela se fit dans la suite ; Bingham a blâmé cette innovation très-mal à propos, *Orig. Eccles.*

Ecclesi. l. 7, c. 4, §. 9, tom. 3, p. 111. On trouve dans le P. Mé-nard, p. 173, les prières que fai-soit l'Evêque dans cette circon-stance ; ce sont encore les mêmes dont on se sert à la vêtüre et à la profession des Religieuses ; l'habit des Vierges et celui des *veuves* étoit le même, et on le bénissoit de la même manière.

Les *veuves*, dit l'Abbé Fleury, étoient occupées à visiter et à sou-lager les malades et les prisonniers, particulièrement les Martyrs et les Confesseurs, à nourrir les pauvres, à recevoir et à servir les étrangers, à enterrer les morts, et générale-ment à toutes les œuvres de charité. Toutes les femmes Chrétiennes en général, veuves ou mariées, s'y em-ployoient beaucoup, elles ne sor-toient guères de leur maison que pour ces bonnes œuvres et pour al-ler à l'Eglise. Les Evêques et les Prêtres avoient besoin de beaucoup de patience, de discrétion et de charité pour gouverner toutes ces femmes, pour guérir et pour sup-porter les défauts communs à leur sexe, l'inquiétude, les jalousies, les murmures contre les Pasteurs mêmes, enfin tous les maux qui suivent ordinairement la foiblesse du sexe, sur-tout quand elle est jointe à la pauvreté, à la maladie ou à quelques autres incommodités. *Mœurs des Chrét.* n. 27. Au mot *VIERGE*, nous prouverons que les unes et les autres faisoient des vœux.

Toutes ces observations, copiées d'après les monumens Ecclesiasti-ques, nous attestent que dès l'ori-gine une charité sans bornes a été le caractère distinctif du Christia-nisme, et que c'est ce qui a le plus contribué à le rendre respectable aux yeux même des Païens.

Tome VIII

VIANDE. Moïse avoit ordonné aux Juifs l'abstinence de plusieurs *vian*des ; il leur avoit défendu de manger des animaux réputés im-purs, de la chair d'un animal mort de lui-même, de celle d'un animal étouffé, sans que l'on en eût fait couler le sang, de celle d'un animal qui avoit été mordu par quelque bête ; quiconque en avoit mangé par mégarde ou autrement, étoit souillé jusqu'au soir et obligé de se purifier. Ils avoient aussi grand soin d'ôter le nerf de la cuisse des animaux dont ils vouloient manger, à cause du nerf de la cuisse de Jacob desséché par un Ange, *Gen.* c. 32, v. 32 ; mais cette dernière absti-nence ne leur étoit pas commandée par la loi.

Il est certain qu'il y a des pays dans lesquels certains alimens sont pernicieux ; plusieurs naturalistes ont remarqué que le sang des ani-maux et le porc frais dans quelques parties de l'Asie causent des mala-dies de la peau à ceux qui s'en nourrissent, et que chez quelques nations Asiatiques l'on s'en abstient par police aussi-bien que chez les Juifs. On prétend que la *plica*, maladie cruelle, vient aux Tarta-res qui se nourrissent de sang et de chair de cheval crue et corrompue, et qui boivent du lait de jument aigri ; que le mal vénérien a pris naissance chez les Américains qui avoient mangé de la chair des ani-maux tués avec des flèches empoi-sonnées. On sait d'ailleurs que le régime diététique des anciens Eglyptiens étoit pour le moins aussi sé-vère que celui des Juifs ; ceux qui l'ont attribué à des motifs superstitieux étoient fort mal instruits.

VOY. ANIMAUX PURS OU IMPURS.

À la naissance du Christianisme, les Apôtres jugèrent à propos d'or-

Z

donner aux Fidèles l'abstinence du sang, des chairs suffoquées et des *viandes* immolées aux idoles, *Act. c. 15, v. 28 et 29*. Jamais les Juifs convertis n'auroient consenti à fraterniser avec des hommes qui auroient usé de ces sortes d'alimens. Comme cette défense est jointe à celle de la *fornication*, terme qui signifie quelquefois l'idolâtrie, certains Critiques ont prétendu que toutes ces abstinences étoient d'une égale nécessité, et que l'on auroit dû continuer à les observer de même, puisque les Apôtres disent que tout cela est *nécessaire*. Mais ces Dissertateurs n'ont pas fait attention que la loi portée par les Apôtres entraîna bientôt des inconvéniens; pendant les persécutions, les Païens mettoient les Chrétiens à l'épreuve en leur présentant à manger des *viandes* suffoquées et du boudin, Tertull. *Apolog. c. 9*. L'Empereur Julien fit offrir aux Idoles toutes les *viandes* de la boucherie, et souiller les fontaines par le sang des victimes dans le même dessein. Voilà pourquoi S. Paul, qui prévoyoit sans doute cet inconvénient, ne défendit aux Chrétiens des *viandes* immolées aux idoles, que dans le cas où cela pourroit scandaliser leurs frères. *1. Cor. c. 10, v. 25 et 32*.

VIANDES IMMOLÉES. Voyez IDOLOTHYTES.

VIATIQUE, provision de vivres pour un voyage. On appelle ainsi, parmi les Catholiques, le sacrement de l'Eucharistie administré aux malades en danger de mort, afin de les disposer au passage de cette vie à l'autre. Jésus-Christ a dit, *Joan. c. 6, v. 56*: « Ma chair est véritablement une

» nourriture et mon sang un breuvage; *v. 59*, c'est le pain qui descend du Ciel... quiconque en mangera vivra éternellement. » Lorsqu'on croit fermement que le Sauveur dans cet endroit parloit de l'Eucharistie, on conçoit aisément qu'il n'est jamais plus nécessaire de recevoir ce Sacrement qu'à l'article de la mort, puisqu'il est pour nous le principe et le gage de la vie éternelle.

Comme les Protestans soutiennent que les paroles de Jésus-Christ doivent être prises dans un sens figuré, que son corps et son sang ne sont point réellement dans l'Eucharistie, que l'on ne les reçoit que par la *Communion*, c'est-à-dire, par une action qui soit commune à plusieurs personnes, ils en ont conclu que leur réception faite par une seule, n'est pas une communion; conséquemment ils ont supprimé l'usage de porter ce sacrement aux malades. Ainsi, par une fausse interprétation de l'Ecriture, ils se sont privés de la plus puissante consolation qu'un Chrétien puisse recevoir à l'article de la mort.

Mais cet usage, si ancien dans l'Eglise, de recevoir l'Eucharistie en *viatique*, dépose contre leur croyance. Nous apprenons de Saint Justin, *Apol. 1, n. 65*, qu'au second siècle, lorsque l'on avoit consacré l'Eucharistie dans les Assemblées Chrétiennes, et que les assistans y avoient participé, les Diacres la portoient *aux absens*, par conséquent aux malades. Nous savons par le témoignage de Tertullien, *l. 2, ad uxorem, c. 5*, et de S. Cyprien, *Epist. 54, ad Cornel. l. de lapsis, p. 189, de bono patient. p. 251, de Spectac. p. 341*, qu'au troisième siècle les

fidèles, toujours exposés au martyre, emportoient avec eux l'Eucharistie et la conservoient, afin de la prendre en *viatique*, et de puiser dans cet aliment divin les forces dont ils avoient besoin pour confesser Jésus-Christ dans les tourmens. L'on étoit donc alors bien persuadé que le Corps et le Sang de ce divin Sauveur ne sont pas présens dans ce Mystère d'une manière passagère, et en vertu de l'action d'y participer en commun, mais d'une manière permanente, et qu'une réception faite en particulier dans le besoin, n'est pas moins une *Communion* que quand on la fait en commun. Or, dans ces deux siècles, si voisins des Apôtres, on faisoit profession de ne rien changer à leur Doctrine ni à leurs usages.

Il y a des Pères et des Conciles qui ont nommé *viatique* trois Sacramens que l'on administroit aux mourans pour assurer leur salut. 1.° Le baptême, lorsqu'on le donnoit à des Catéchumènes qui ne l'avoient pas encore reçu; 2.° la Pénitence, ou l'absolution, à l'égard de ceux que l'on réconcilioit à l'Eglise à l'article de la mort; 3.° l'Eucharistie, administrée aux Fidèles ou aux Pénitens qui avoient reçu l'absolution; mais l'usage a prévalu de ne donner le nom de *Viatique* qu'à ce dernier sacrement. Voyez EUCCHARISTIE.

VICAIRE, homme qui tient la place et remplit les fonctions d'un autre. Les Evêques ont des Grands-Vicaires auxquels ils donnent le pouvoir de faire toutes les fonctions de leur juridiction, mais non celles qui sont attachées à l'ordre et au caractère épiscopal, comme d'administrer les sacramens de l'Ordre

et de la Confirmation, de sacrer les Eglises, etc. Les Curés ont des Vicaires pour les aider à remplir toutes leurs fonctions.

Il ne faut pas confondre un Vicaire avec un Délégué; celui-ci n'a le pouvoir de faire légitimement que la fonction pour laquelle il est député nommément, il ne peut pas déléguer un autre pour la remplir à sa place. Un Vicaire n'est pas député à une seule fonction, mais à toutes choses, *ad omnes causas*, selon l'expression des Canons; il peut donc déléguer un autre prêtre pour administrer le sacrement de Mariage, etc. Nous faisons cette remarque, parce que nous avons vu plus d'une fois élever sur ce point des doutes mal fondés.

 **VICAIRE**, s. m. (*Droit public, civil et canon.*) du mot latin *vicarius*, est celui qui fait les fonctions d'un autre, *qui alterius vices gerit*, ou bien c'est celui qui est établi sous un supérieur pour tenir sa place dans certaines fonctions, et le suppléer en cas d'absence, maladie ou autre empêchement légitime.

Ce titre fut d'abord usité chez les Romains; on le donnoit au lieutenant du préfet du prétoire: on le donna depuis dans les Gaules aux lieutenans des comtes, et à plusieurs sortes d'officiers, qui faisoient les fonctions d'un autre. Aujourd'hui, lorsqu'on parle d'un Vicaire, sans y ajouter d'autre dénomination, on entend un Prêtre destiné à soulager un Curé dans ses fonctions.

Nous allons expliquer, sous autant des mots particuliers, les différentes espèces de Vicaires.

VICAIRES des Abbés, sont ceux

que les Abbés titulaires ou commendataires commettent pour les aider et suppléer dans leurs fonctions, à l'exemple des *Vicaires généraux* des Evêques.

L'Ordonnance d'Orléans, *art. 5*, porte que les Abbés et Curés qui tiennent plusieurs bénéfices par dispense, ou résident en l'un de leurs bénéfices requérant résidence et service actuel, seront excusés de la résidence en leurs autres bénéfices, à la charge toutefois qu'ils commettront *Vicaires*, personnes de suffisance, bonnes vie et mœurs, à chacun desquels ils assigneront telle portion du revenu du bénéfice qui puisse suffire pour son entretenement; autrement cette ordonnance enjoint à l'Archevêque ou Evêque diocésain d'y pourvoir, et aux juges royaux d'y tenir la main.

Ce n'est pas seulement dans le cas d'absence et de non-résidence que les Abbés ont des *Vicaires*; ils en ont aussi pour les aider dans leurs fonctions. *Voy. ABBÉ.*

VICAIRE amovible, est celui qui est révocable *ad nutum*, à la différence des *Vicaires* perpétuels; tels sont les *Vicaires* des curés et ceux des Evêques; ou les appelle aussi quelquefois par cette raison *Vicaires temporels*, parce qu'ils ne le sont que pour autant de temps qu'il plaît à celui qui les a commis. *Voyez VICAIRE PERPÉTUEL et VICAIRE TEMPORÉL.*

VICAIRES APOSTOLIQUES, sont des *Vicaires* du saint Siège, qui font les fonctions du Pape dans les Eglises ou provinces éloignées, que le saint Père a commis à leur direction. L'établissement de ces sortes de *Vicaires* est fort ancien.

Avant l'institution de ces *Vicai-*

res, les Papes envoyaient quelquefois des légats dans les provinces éloignées pour voir ce qui s'y passait contre la discipline ecclésiastique, et pour leur en faire leur rapport; mais le pouvoir de ces Légats étoit fort borné; l'autorité des légations, qu'on appela *Vicariats Apostoliques*, étoit plus étendue.

L'Evêque de Thessalonique, en qualité de *Vicaire* ou de Legat du saint Siège, gouvernoit onze provinces; il confirmoit les métropolitains, assembloit les Conciles, et décidait toutes les affaires difficiles.

Le ressort de ce Vicariat fut beaucoup restreint lorsque l'Empereur Justinien eut obtenu du Pape Vigile un Vicariat du saint Siège en faveur de l'Evêque d'Acride, ville à laquelle il fit porter son nom; ce Vicariat fut entièrement supprimé lorsque Léon l'Isaurien eut soumis toute l'Illyrie au Patriarche d'Antioche.

Le Pape Symmaque accorda de même à S. Césaire, Archevêque d'Arles, la qualité de *Vicaire* et l'autorité de la légation sur toutes les Gaules.

Cinquante ans après, le Pape Vigile donna le même pouvoir à Auxanien et à Aurélien, tous deux Archevêques d'Arles.

Pélage I.^{er} le continua à Sabaudus.

S. Grégoire le Grand le donna de même à Virgile, Evêque d'Arles, sur tous les états du roi Childebart, et spécialement le droit de donner des lettres aux Evêques qui auroient un voyage à faire hors de leur pays, de juger des causes difficiles, avec douze Evêques, et de convoquer les Evêques de son vicariat.

Les Archevêques de Reims prétendent que S. Remi a été établi *Vicaire* apostolique sur tous les états de Clovis, mais ils ne sont point en possession d'exercer cette fonction.

Les légats du Pape, quelque pouvoir qu'ils aient reçu de lui, ne sont toujours regardés en France que comme des *Vicaires* du Pape, qui ne peuvent rien décider sur certaines affaires importantes, sans un pouvoir spécial exprimé dans les bulles de leur légation. *Voy. LÉGAT.*

Le Pape donne le titre de *Vicaire apostolique* aux Evêques qu'il envoie dans les missions orientales, tels que les Evêques Français qui sont présentement dans les royaumes de Tunquin, de la Cochinchine, Siam et autres. *Voyez MISSION.*

VICAIRES-CHANOINES, sont des semi-prébendés ou des bénéficiers institués dans certaines Eglises cathédrales pour chanter les grandes messes et autres offices; ce qui leur a fait donner le nom de *Chanoines vicaires*, parce qu'ils faisoient en cela les fonctions des Chanoines. *Voyez le Gloss. de du Cange au mot Vicarius, à l'article Vicarii dicti beneficiarii, etc.*

VICAIRES DES CURÉS, sont des prêtres destinés à soulager les curés dans leurs fonctions, et à les suppléer en cas d'absence, maladie ou autre empêchement.

La première institution de ces sortes de *Vicaires*, est presque aussi ancienne que celle des Curés.

L'histoire des sixième et septième siècles de l'Eglise, nous apprend que quand les Evêques appeloient auprès d'eux dans la ville épiscopale les Curés de la campagne

distingués par leur mérite, pour en composer le clergé de leur cathédrale, les Curés commettoient eux-mêmes des *Vicaires* à ces paroisses dont ils étoient absens, et cet usage étoit autorisé par les conciles.

Le second canon du concile de Mende, tenu vers le milieu du septième siècle, en a fait une disposition précise.

Le concile de Latran en 1215, canon 32, dit en parlant d'un Curé ainsi appelé dans l'Eglise cathédrale : *idoneum studeat habere vicarium canonicè institutum.*

Les différentes causes pour lesquelles on peut établir des *Vicaires* dans les paroisses, sont, 1.^o quand le Curé est absent; l'Evêque, en ce cas, est autorisé par le droit des décrétales à commettre un *Vicaire*. L'ordonnance d'Orléans confirme cette disposition. 2.^o Quand le Curé n'est pas en état de la desservir, soit à cause de quelque infirmité ou de son insuffisance, le concile de Trente autorise l'Evêque à commettre un *Vicaire*. 3.^o Quand la paroisse est de si grande étendue et tellement peuplée, qu'un seul prêtre ne suffit pas pour l'administration des sacrements et du service divin; le même concile de Trente autorise l'Evêque à établir dans ces paroisses le nombre de prêtres qui sera nécessaire.

C'est aux Evêques qu'il appartient d'instituer de nouveaux *Vicaires* dans les lieux où il n'y en a pas; ils peuvent en établir un ou plusieurs, selon l'étendue de la paroisse et le nombre des habitans. Mais pour ce qui est des places de *Vicaires* déjà établies, lorsqu'il y en a une vacante, c'est au Curé à se choisir un *Vicaire* entre les prêtres approuvés par l'Evêque.

Avant le concile de Trente, les Curés donnoient seuls à leurs *Vicaires* la juridiction nécessaire, pour administrer le Sacrement de pénitence dans leurs paroisses; mais cette discipline est changée, et c'est à l'Evêque à donner aux *Vicaires* les pouvoirs nécessaires pour prêcher et confesser; il peut les limiter pour le temps et le lieu, et les lui retirer lorsqu'il le juge à propos. Cependant le pouvoir de prêcher, ne doit s'entendre que des sermons proprement dits, et non des instructions familières, telles que les prônes, les instructions familières, et les catéchismes. Un Curé peut commettre pour ces fonctions tel Ecclesiastique qu'il juge à propos. Il peut aussi renvoyer un *Vicaire* qui ne lui convient pas.

La portion congrue des *Vicaires*, est de 150 liv. lorsqu'ils ne sont pas fondés.

Les *Vicaires* avoient autrefois, dans certaines coutumes, et notamment dans celle de Paris, le pouvoir de recevoir les testamens, concurremment avec les Curés; mais ce pouvoir leur a été ôté par la nouvelle ordonnance des testamens, art. 25.

VICAIRE DE L'EVÊQUE, est celui qui exerce sa juridiction; les Evêques en ont de deux sortes, les uns pour la juridiction volontaire qu'on appelle *Vicaires généraux* ou *Grands-Vicaires*, et quelquefois aussi des *Vicaires forains*; les autres pour la juridiction contentieuse, qu'on appelle *Official*. **V. VICAIRE FORAIN, GRAND-VICAIRE, OFFICIAL.**

VICAIRE FERMIER, étoit celui auquel un Curé ou autre bénéficiaire

à charge d'âmes, donnoit à ferme un bénéfice qu'il ne pouvoit conserver, et que néanmoins il retenoit sous le nom de ce fermier. Dans le concile qui fut convoqué à Londres par Oton, Cardinal légat, en 1237, les 1.^{er}, 8.^e, 9.^e et 10.^e décrets, eurent pour objet de réprimer deux sortes de fraudes que l'on avoit inventées pour garder ensemble deux bénéfices à charge d'âmes. Celui qui étoit pourvu d'une cure comme *personne*, c'est-à-dire, Curé en titre, en prenoit encore une comme *Vicaire*, de concert avec la *personne* à qui il donnoit une modique rétribution; ou bien il prenoit à ferme perpétuelle à vil prix le revenu de la cure. Ces abus étoient devenus si communs, qu'on n'osa les condamner absolument; on se contenta de donner à ferme les doyennés, les archidiaconés et autres dignités semblables, les revenus de la juridiction spirituelle et de l'administration des Sacremens. Quant aux vicaireries, on défendit d'y admettre personne qui ne fût prêtre ou en état de l'être aux premiers quatre-temps. *Voyez* le chapitre *ne clerici vel monachi vices suas*, etc. qui est un canon du concile de Tours. Le canon *præcipimus* 21, *quæst.* 2.

VICAIRE FORAIN, est un *Vicaire* d'un Evêque ou autre Prélat, qui n'a de pouvoir que pour gouverner au dehors du chef-lieu, et quelquefois dans une partie seulement du territoire soumis à la juridiction du Prélat, comme le *Grand-Vicaire* de Pontoise, qui est un *Vicaire forain* de l'Archevêque de Rouen. *Voyez* **VICAIRE GÉNÉRAL.**

On entend aussi quelquefois par

Vicaire forain, le Doyen rural, parce qu'il est, en cette partie, le *Vicaire* de l'Evêque pour un certain canton. Voyez DOYEN RURAL.

VICAIRE GÉNÉRAL ou GRAND-VICAIRE, est celui qui fait les fonctions d'un Evêque ou autre Prélat.

Les *Grands-Vicaires* ou *Vicaires généraux* des Evêques, sont des Prêtres qu'ils établissent pour exercer en leur nom leur juridiction volontaire, et pour les soulager dans cette partie des fonctions de l'Episcopat.

Il est parlé dans le sexte des *Vicaires généraux* de l'Evêque, sous le titre de *Officio Vicarii*. Boniface VIII les confond avec les Officiaux, comme on fait encore dans plusieurs pays : aussi suppose-t-on dans le sexte que la juridiction volontaire et la contentieuse sont réunies en la personne du *Vicaire général* de l'Evêque.

Mais en France, les Evêques sont dans l'usage de confier leur juridiction contentieuse à des Officiaux, et la volontaire à des *Grands-Vicaires*.

Quand la commission du *Grand-Vicaire* s'étend sur tout le diocèse sans restriction, on l'appelle *Vicaire général*; mais quand il n'a reçu de pouvoir que pour gouverner certaines parties du diocèse, on l'appelle *Vicaire général forain*.

L'Evêque n'est pas obligé de nommer des *Grands-Vicaires*, si ce n'est en cas d'absence hors de son Evêché, ou en cas de maladie ou autre empêchement légitime, ou bien à cause de l'éloignement de la ville épiscopale, et enfin, s'il y a diversité d'idiomes,

dans différentes parties de son diocèse.

La commission de *Grand-Vicaire* doit être par écrit, signée de l'Evêque et de deux témoins, et insinuée au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse, à peine de nullité des actes que feroit le *Grand-Vicaire*.

Pour être *Grand-Vicaire*, il faut être Prêtre, gradué, naturel Français ou naturalisé.

Les réguliers peuvent être *Grands-Vicaires*, pourvu que ce soit du consentement de leur supérieur.

L'ordonnance de Blois défend à tous Officiers des cours souveraines et autres tribunaux, d'exercer la fonction de *Grand-Vicaire*.

Il y a néanmoins un cas où l'Evêque peut, et même doit nommer pour son *Grand-Vicaire ad hoc*, un conseiller clerc du Parlement; savoir lorsqu'on y fait le procès à un ecclésiastique, afin que ce *Vicaire* procède à l'instruction, conjointement avec le conseiller laïque qui en est chargé.

L'Evêque ne peut établir de *Grand-Vicaire*, qu'après avoir obtenu ses bulles, et avoir pris possession; mais il n'est pas nécessaire qu'il soit déjà sacré.

Il est libre à l'Evêque d'établir un ou plusieurs *Grands-Vicaires*. Quelques-uns en ont quatre et même plus. L'Archevêque de Lyon en a jusqu'à douze.

Les *Grands-Vicaires* ont tous concurremment l'exercice de la juridiction volontaire, comme délégués de l'Evêque; il y a cependant certaines affaires importantes qu'ils ne peuvent décider, sans l'autorité de l'Evêque; telles que la collation des bénéfices dont ils ne peuvent disposer, à moins que leurs lettres

n'en contiennent un pouvoir spécial.

L'Evêque peut limiter le pouvoir de ses *Grands-Vicaires*, et leur interdire la connoissance de certaines affaires pour lesquelles ils seroient naturellement compétens.

Le *Grand-Vicaire* ne peut pas déléguer quelqu'un pour exercer sa place.

On ne peut pas appeler du *Grand-Vicaire* à l'Evêque, parce que c'est la même juridiction; mais si le *Grand-Vicaire* excède son pouvoir ou en a abusé, l'Evêque peut le désavouer : par exemple, si le *Grand-Vicaire* a conféré un bénéfice à une personne indigne, l'Evêque peut le conférer à une autre dans les six mois.

Il est libre à l'Evêque de révoquer son *Grand-Vicaire* quand il le juge à propos, et sans qu'il soit obligé de rendre aucune raison; il faut seulement que la révocation soit par écrit et insinuée au greffe du diocèse; jusque-là les actes faits par le *Grand-Vicaire* sont valables à l'égard de ceux qui les obtiennent; mais le *Grand-Vicaire* doit s'abstenir de toute fonction, dès que la révocation lui est connue.

La juridiction du *Grand-Vicaire* finit aussi par la mort de l'Evêque, ou lorsque l'Evêque est transféré d'un siège à un autre, ou lorsqu'il a donné sa démission entre les mains du Pape.

S'il survient une excommunication, suspense ou interdit contre l'Evêque, les pouvoirs du *Grand-Vicaire* sont suspendus jusqu'à ce que la censure soit levée.

VICAIRE (haut) est un titre que l'on donne vulgairement aux ecclésiastiques qui desservent, en qualité de *Vicaires* perpétuels, les

canonicals que certaines Eglises possèdent dans une cathédrale, comme à Notre-Dame de Paris, où il y a six de ces *Vicaires* perpétuels, ou *hauts-Vicaires*.

VICAIRE DE JÉSUS-CHRIST; c'est le titre que prend le Pape, comme successeur de Saint Pierre. Voyez *PAPE*.

VICAIRE LOCAL, est un *Grand-Vicaire* de l'Evêque, dont le pouvoir n'est pas général pour tout le diocèse, mais borné à une partie seulement. Voy. *VICAIRE FORAIN*.

On peut aussi donner la qualité de *Vicaire local* au *Vicaire* d'un Curé, lorsque ce *Vicaire* n'est attaché par ses fonctions qu'à une portion de la paroisse. Voyez *VICAIRE AMOVIBLE*.

VICAIRE NÉ, est celui qui jouit de cette qualité, comme étant attachée à quelque dignité dont il est revêtu; tels sont les *Vicaires* de l'Empire, tels sont aussi les prieurs de Saint-Denis en France et de Saint-Germain-des-Près à Paris, lesquels sont *Grands-Vicaires nés* de l'Archevêque de Paris, en vertu de transactions homologuées au parlement, l'un pour la ville de Saint-Denis, l'autre pour le faubourg de Saint-Germain de la ville de Paris; l'Archevêque ne peut les révoquer, tant qu'ils ont la qualité de prieur de ces deux Abbayes. *Lois ecclésiastiques* de d'Héricourt.

VICAIRE PERPÉTUEL, c'est celui dont la fonction n'est point limitée à un certain temps, mais doit durer toute sa vie; tels sont les *Vicaires* de l'Empire, les *Vicaires nés* de certains prélats, les ecclésiastiques qui desservent un

canonicat pour quelque Abbaye ou autres Eglises, dans une Cathédrale.

On donne aussi le titre de *Vicaires perpétuels* aux Curés qui ont au-dessus d'eux quelqu'un qui a le titre et les droits de Curé primitif.

L'établissement des *Vicaires perpétuels* des Curés primitifs est fort ancien ; les lois de l'Eglise et de l'Etat l'ont souvent confirmé.

Avant le Concile de Latran , qui fut tenu sous Alexandre III, les Moines auxquels on avoit abandonné la régie de la plupart des paroisses, cessèrent de les desservir en personne, s'efforçant d'y mettre des Prêtres à gages.

A leur exemple, les autres Curés titulaires donnèrent leurs Cures à ferme à des Chapelains ou *Vicaires amovibles*, comme si c'eussent été des biens profanes, à la charge de certaines prestations et coutumes annuelles, et de prendre d'eux tous les ans une nouvelle institution.

Ces espèces de Vicariats amovibles furent défendus par le second Concile d'Aix, sous Louis le Débonnaire ; par le Concile Romain, sous Grégoire VII ; par celui de Tours, sous Alexandre III ; par celui de Latran, sous Innocent III, et par plusieurs autres Papes et Conciles, qui ordonnent que les *Vicaires* choisis pour gouverner les paroisses soient perpétuels, et ne puissent être institués et destitués que par l'Evêque ; ce qui s'entend des *Vicaires* qui sont nommés aux Cures dans lesquelles il n'y a point d'autres Curés qu'un Curé primitif, qui ne dessert point lui-même sa Cure.

Le Concile de Trente, *Sess. vij, ch. vij*, laisse à la prudence des Evêques de nommer des *Vicaires perpétuels* ou des *Vicaires amovi-*

bles dans les paroisses unies aux Chapitres ou Monastères ; il leur laisse aussi le soin de fixer la portion congrue de ces *Vicaires*.

L'article 24 du règlement des réguliers, veut que toutes Communautés régulières exemptes, qui possèdent des Cures, comme Curés primitifs, soient tenues d'y souffrir des *Vicaires perpétuels*, lesquels seront établis en titre par les Evêques, auxquels *Vicaires* il est dit qu'il sera assigné une portion congrue, telle que la qualité de bénéfice et le nombre du peuple le requerra.

Les ordonnances de nos Rois sont aussi formelles pour l'établissement des *Vicaires perpétuels*, notamment les déclarations du mois de Janvier 1686, celle de Juillet 1690, et l'article 24 de l'édit du mois d'Avril 1695.

Les *Vicaires perpétuels* peuvent prendre en tous actes la qualité de Curé, si ce n'est vis-à-vis du Curé primitif. *Déclaration du 5 Octobre 1726, art. 2.*

La nomination des *Vicaires amovibles*, Chapelains, et autres Prêtres, appartient au *Vicaire perpétuel*, et non au Curé primitif.

La portion congrue des *Vicaires perpétuels* a souvent varié ; mais la valeur en a été définitivement fixée par l'édit du mois de Mai 1768, dans lequel le législateur a étendu sa prévoyance sur cet objet aux temps les plus reculés. *Voy. CURÉ, PORTION CONGRUE.*

VICAIRE PROVINCIAL OU LOCAL, est le *Vicaire* d'un Evêque ou autre Prélat, qui n'est commis par lui que pour un certain canton.

Les Curés peuvent aussi avoir des *Vicaires locaux*. *Voyez ci-dessus, VICAIRE LOCAL.*

VICAIRE DU SAINT SIÈGE, est la même chose que *Vicaire apostolique*. Voyez LÉGAT et VICAIRE APOSTOLIQUE.

VICAIRE ou SECONDAIRE; c'est un second Prêtre destiné à soulager le Curé dans ses fonctions. Voyez VICAIRE AMOVIBLE, VICAIRE DES CURÉS.

SOUS-VICAIRE, que l'on appelle aussi *ypo-Vicaire*, est un Prêtre établi par les Curés, sous le *Vicaire*, pour l'aider lui et son *Vicaire* dans ses fonctions curiales. Un Curé peut avoir plusieurs *sous-Vicaires*.

VICAIRE TEMPOREL, est celui qui est nommé pour un temps seulement. Voy. VICAIRE AMOVIBLE. (*Extrait du Dictionn. de Jurisprudence.*)

VICE. Ce mot dans l'origine signifie *défaut, manquement*; il se dit dans le sens physique et dans le sens moral. Dans celui-ci, il exprime une inclination naturelle ou une habitude contractée de faire ce que la loi de Dieu défend. De même qu'un certain nombre de bonnes actions qu'un homme a faites ne prouve pas qu'il est né vertueux, plusieurs fautes dans lesquelles il est tombé ne prouvent pas non plus qu'il soit né vicieux; c'est l'habitude des unes ou des autres qui décide de son caractère. Un homme peut être né avec une forte inclination au *vice*, et acquérir cependant l'habitude de la vertu par sa persévérance à combattre son penchant, selon la maxime reçue, l'habitude est une seconde nature; alors la vertu est plus méritoire que si elle coûtoit moins.

Quelques Philosophes modernes,

très-mauvais moralistes, ont soutenu qu'un *vice* de caractère ne se corrigeoit jamais parfaitement, ils ont eu tort; l'exemple de plusieurs saints personnages prouve qu'avec la grâce de Dieu et la persévérance à réprimer un mauvais penchant ou une habitude très-forte, par des actions contraires, l'homme peut venir à bout de se réformer entièrement; la prétention contraire n'est propre qu'à nous ôter le courage et à endurcir les pécheurs dans le vice. Voyez VERTU.

Dans les diverses langues, le mot *vice* est souvent rendu par celui de *péché*, quoique le sens ne soit pas exactement le même. *Péché*, dans l'acception la plus commune, est une action volontaire, libre, réfléchie, et contraire à la loi de Dieu, par conséquent imputable à celui qui la commet; un *vice* naturel n'est ni volontaire ni imputable, surtout quand un homme s'attache à le combattre et à le corriger. Lorsqu'il a été contracté par habitude ou des actes réitérés, il est libre et volontaire dans sa cause; mais il peut être devenu assez fort pour diminuer beaucoup la liberté de chaque action qui en provient.

Si l'on avoit pris la peine de distinguer exactement ces deux choses, on n'auroit pas si souvent abusé des passages dans lesquels S. Paul nomme *péché* la concupiscence, ou le penchant naturel au mal avec lequel nous naissons. Ce penchant est un *vice*, un très-grand défaut de notre nature déchue de l'innocence primitive, par la faute de notre premier père; mais ce n'est pas un *péché* proprement dit, ou une mauvaise qualité libre, imputable et punissable; S. Paul ne dit rien qui puisse la faire envisager ainsi.

S. Augustin a très-bien démêlé cette équivoque, l. *de perfect. justitiæ hom.* c. 21, n. 44. « La » concupiscence, dit-il, a été ap- » pelée *péché* dans un autre sens, » parce que c'est pécher que d'y » consentir, et qu'elle est excitée » en nous malgré nous. » L. 1, *Contra duas Epist. Pelag.* c. 13, n. 27. « La concupiscence est ap- » pelée *péché*, non parce que c'est » un péché, mais parce qu'elle est » l'effet du péché, à savoir celui » d'Adam. » L. 1. *Rétract.* c. 15, n. 2. « Lorsque l'Apôtre dit : je » fais ce que je ne veux pas, il ap- » pelle cette disposition *péché*, » parce qu'elle est l'effet et la peine » du péché. » Il le répète, l. *de continent.* c. 3, n. 8; l. *de nupt. et concep.* c. 23, n. 25; l. 2, *op. imperf.* n. 71, etc. Si donc, dans le cours de ses disputes avec les Pélagiens, il semble quelquefois envisager la concupiscence comme un péché habituel, imputable et condamnable, il entend certainement par là un *vice*, un défaut, une qualité qui n'est ni louable, ni absolument innocente, comme le prétendoient les Pélagiens. Dès qu'un auteur s'est expliqué déjà plusieurs fois d'une manière nette et précise, c'est une injustice d'argumenter sur toutes ses expressions, et de les prendre à la rigueur.

Il est d'ailleurs évident, par le texte même, que S. Paul l'a entendu dans le sens que nous lui donnons, et que notre version seroit beaucoup plus claire, si, au lieu de traduire *Αμαρτία*, par *peccatum*, Rom. c. 7, v. 7 et suiv. on l'avoit rendu par *vitium*; le terme grec et le latin ne signifient souvent, dans les divers auteurs, qu'un défaut, une imperfection quelconque, soit volontaire, soit involontaire,

et il en est de même du mot *pécher*, en français.

VICTIME, créature vivante offerte en sacrifice à la Divinité. Ce terme et celui d'*Hostie*, qui a le même sens, sont évidemment dérivés du latin, *hostis victus*, ennemi vaincu; ils nous font connoître la coutume barbare des Romains d'immoler à leurs Dieux les prisonniers de guerre; elle a duré parmi eux, au moins jusque dans les derniers temps de la République. Un général victorieux à qui on accordoit les honneurs du triomphe, traînoit après son char les Rois, les généraux, les chefs des nations vaincues, enchaînés comme des criminels, et la cérémonie finissoit par les mettre à mort. Cet usage cruel, et qui peint l'atrocité du caractère des Romains, ne subsiste plus que chez les nations sauvages, et il n'eut jamais lieu chez les adorateurs du vrai Dieu.

La Loi de Moïse ordonnoit de choisir des animaux sans tache et sans défaut pour les offrir au Seigneur, parce que les hommes ont coutume de choisir ce qu'ils ont de meilleur pour en faire présent à une personne qu'ils veulent honorer. C'auroit donc été un défaut de respect et de reconnaissance envers Dieu, si on ne lui avoit offert que ce qu'il y avoit de plus imparfait et de moindre prix parmi les animaux. Dieu avoit encore défendu d'immoler les animaux dont la chair étoit mal-saine, parce que, dans plusieurs sacrifices, une partie de la *victime* devoit être mangée par les Prêtres et par ceux qui l'offroient. Il est encore très-probable qu'outre cette raison de santé, Moïse avoit défendu d'offrir certains animaux, parce que c'étoient les *victimes* que

les idolâtres immoloient par préférence à leurs divinités.

Il est dit dans le nouveau Testament, que Jésus-Christ a été notre *victime*, parce qu'il s'est offert lui-même en sacrifice à Dieu son père, pour la rédemption du genre humain. De même que les Juifs rachetoient les premiers-nés de leurs enfans par le sacrifice d'une *victime*, Jésus-Christ nous a rachetés en se livrant lui-même à la mort, et en donnant son sang pour le prix de notre rédemption.

Les Incrédules, qui ont le talent de tout empoisonner, disent que ce dogme est uniquement fondé sur la fausse idée dans laquelle ont été tous les peuples, qu'il falloit du sang humain pour apaiser la colère du ciel. Ils n'ont pas vu que c'est au contraire la mort de Jésus-Christ pour tous les hommes, qui a détruit pour toujours la funeste erreur que le Paganisme avoit répandue chez tous les peuples. En faisant cesser toute espèce d'effusion de sang sur les autels du Seigneur, Jésus-Christ a banni pour jamais d'une grande partie de l'univers la coutume barbare d'immoler des hommes, et dans ce sens, il a encore été le Sauveur d'un très-grand nombre de ces malheureuses *victimes*.

S. Paul, dans sa lettre aux *Hébreux*, c. 9, nous a donné de ce mystère des idées plus vraies et plus dignes de Dieu. Il observe que l'usage a été de confirmer les alliances par un sacrifice; on attestoient ainsi la présence de la Divinité, puisque l'on n'a jamais offert de sacrifice qu'à un être que l'on prenoit pour un Dieu; aussi l'Apôtre fait remarquer que l'alliance de Dieu avec les Israélites fut cimentée par l'effusion du sang d'une *victime*, et

que, sous l'ancienne Loi, cette effusion étoit le signe et le gage de la rémission des péchés. De là il conclut qu'il étoit convenable que la nouvelle alliance, bien supérieure à la première, fût aussi confirmée par le sang d'une *victime*, plus précieuse, par la mort du fils de Dieu même. Loin de nous donner par là aucune idée de cruauté de la part de Dieu, il nous fait concevoir l'excès de sa bonté et de sa clémence. C'est Dieu qui a fait, pour ainsi dire, tous les frais du sacrifice; il a donné aux hommes son Fils unique pour *victime* et pour prix de leur rédemption. Mais il n'a pas voulu que cette divine hostie pérît pour toujours, il a ressuscité son fils trois jours après sa mort, et l'a mis ainsi en possession de tous les honneurs et de tous les apanages de la Divinité; il a fait cesser toute raison de répandre du sang sur les autels.

D'autre part, les Sociniens en prenant les termes d'*Hostie*, de *victime*, de *sacrifice*, de *rédemption*, dans un sens métaphorique, ont renversé toute la Théologie de S. Paul. Si Jésus-Christ s'est immolé pour les hommes, dans ce sens seulement qu'il est mort pour confirmer la vérité de sa doctrine, pour leur donner l'exemple d'une parfaite soumission à Dieu, pour inspirer du courage aux Martyrs, etc. quelle ressemblance y a-t-il entre l'objet et les motifs de cette mort, et ceux de l'immolation des *victimes*? Des leçons, des exemples, ne sont ni un prix, ni un rachat, ni un échange, ni une expiation. Dans cette hypothèse, S. Paul a parlé un langage inintelligible; les Juifs auxquels il l'adressoit n'y ont pu rien comprendre.

Nous savons que les Païens dans

les calamités publiques qu'ils regardoient comme un effet de la colère du ciel, vouoient aux Dieux une *victime d'expiation*. L'on cherchoit dans toute la ville ou dans toute la contrée, l'homme le plus laid, et on le destinoit à être immolé; on le donnoit en spectacle à tout le peuple, et on le conduisoit ainsi au lieu où il devoit être mis à mort. On lui mettoit à la main un fromage, un morceau de pâte et des figues; on le battoit sept fois avec un faisceau de verges faits de certains arbrisseaux; on le brûloit enfin dans un feu fait de bois d'arbres sauvages, en prononçant cette formule: *Que cette victime expiatrice soit propitiation pour nous*; on lui donnoit le nom de *Κάθαμα*, purification ou expiation, et de *Περὶ ἡμεῶν*, ordure, balayure, raclore du monde. Nous ne nous arrêterons point à relever l'absurdité et la démenée de ce sacrifice; mais nous demandons à tous les incrédules, si l'on peut faire quelque comparaison entre cette malheureuse *victime* et Jésus-Christ, qui n'a été mis à mort que par la jalousie qu'avoient donnée aux Juifs ses leçons, ses vertus, ses miracles, ses bienfaits.

Un commentateur Protestant a jugé que S. Paul faisoit allusion à cet usage des Païens, 1 *Cor.* c. 4, *N.* 9 et 13, lorsqu'il a dit: « Je pense que Dieu nous a fait paraître les derniers des Apôtres, » comme des hommes dévoués à la mort, puisque nous sommes donnés en spectacle au monde, » aux Anges et aux hommes..... » jusqu'à présent nous sommes comme les balayures du monde, » *Περὶ καθάρματα*, comme l'ordure » rejetée de tous, *Περὶ ἡμεῶν*. » Si cette conjecture est juste, un

Protestant n'avoit pas intérêt de l'adopter. Saint Ignace, près de souffrir le martyre, écrit aux *Ephésiens*, n. 8. « Je serai votre » *victime d'expiation*, *Περὶ ἡμεῶν*, » et une purification, *Καθάρματα*, » pour l'Eglise d'Ephèse. » Il nous paroît que ces deux passages rapprochés prouvent que les souffrances des saints peuvent nous servir d'expiation, du moins par voie d'intercession. Voyez SAINTS, §. 6; SACRIFICES, etc.

VICTORINS, Chanoines Réguliers de Saint Victor, dont le chef-lieu est l'Abbaye de ce nom, fondée à Paris par Louis VI, ou le Gros, l'an 1113. Tout ce que nous savons de certain de son origine, dit l'auteur des recherches sur Paris, c'est qu'au commencement du 12.^e siècle, il y avoit dans le même lieu une chapelle de S. Victor, où l'on conservoit des reliques de ce martyr. Guillaume de Champeaux, Archidiacre de Paris, maître du fameux Abélard, s'y retira avec quelques-uns de ses disciples et de ses amis, y prit l'habit avec eux, et embrassa la vie de Chanoine Régulier. Bientôt leurs vertus, et les talens du chef de cette colonie, rendirent leur maison célèbre, plusieurs furent appelés pour former ailleurs des congrégations sur le modèle de celle de S. Victor. Elle a donné à l'Eglise plusieurs hommes d'un grand mérite, et recommandables par leur vertu. Hugues et Richard de S. Victor, Pierre Lombard, le Poète Santeuil, etc. étoient de cette maison; l'an 1148, on en tira douze Chanoines pour réformer celle de sainte Geneviève. Il y a dans la Bibliothèque, qui devroit être publique, une histoire des grands Hommes de ce monas-

tère, en 7 vol. in-fol. composée par le P. Gourdan, l'un des Chanoines. Voyez *Vies des Pères et des Martyrs*. t. VI, p. 429.

VIE. Dans l'Ecriture-Sainte, ce mot signifie non-seulement la vie temporelle du corps, mais encore la vie spirituelle de l'âme; la vie passagère que nous menons sur la terre, et la vie éternelle que nous espérons dans le ciel. Quelquefois il désigne les vivres, les moyens de subsistance; ôter au pauvre sa vie, c'est le priver d'un secours nécessaire pour la conserver. Plus souvent il exprime la santé, la prospérité, la joie et le bonheur, au lieu que la mort désigne le deuil, l'affliction, la maladie, la douleur; cette métaphore se trouve dans la plupart des langues. Pour saluer quelqu'un, les Latins disoient *ave*, anciennement *have*, vivez, et *salve* ou *vale*, portez-vous bien; les Grecs *χαίρει*, soyez dans la joie; les Hébreux *shalom léca*, la paix soit avec vous; les Chrétiens, convaincus que Dieu est le seul auteur de la vie, de la santé et du bonheur, disent, *adieu*, soyez bien avec Dieu: toutes ces formules reviennent au même. Quand on crie: *vive le Roi*, on lui souhaite la santé et la prospérité.

Conséquemment dans les Livres saints, *vivifier* se dit fréquemment pour consoler, guérir, rendre le repos et la joie, même pour rétablir une chose inanimée dans son premier état. Le Prophète Habacuc, dans sa prière à Dieu pour le rétablissement des Juifs, lui dit, *Ps.* 2: « Seigneur, c'est votre ouvrage, *vivifiez-le* au milieu des temps, » faites revivre leur ancien bonheur. Mais dans *Ezéchiel*, c. 13, *Ps.* 19, où il est dit que les

faux Prophètes tuoient les âmes qui n'étoient pas mortes, et qu'ils *vivifioient* celles qui n'étoient pas vivantes, par les mensonges qu'ils persuadoient au peuple, cela signifie qu'ils menaçoient de la mort ceux qui l'auroient évitée, en rejetant leurs mensonges, et qu'ils promettoient la vie à ceux qui ne pouvoient manquer de périr en les écoutant.

Dieu est appelé le *Dieu vivant*, pour le distinguer des faux Dieux qui n'existoient pas, et de leurs Idoles qui ne vivoient pas. Une formule de serment, chez les Juifs, étoit, le *Seigneur est vivant*, c'est-à-dire, il est vivant et présent pour me punir, si je mens. La terre des *vivans* signifie quelquefois la terre où nous vivons, d'autres fois le Ciel ou la mort ne peut plus avoir lieu. Il n'y a point de véritable *vie*, dit S. Augustin, que celle où l'on est heureux, où l'on ne craint ni de déchoir, ni de souffrir. Les *eaux vives* sont des eaux pures et courantes, mais dans l'Evangile, Jésus-Christ appelle *Fontaine d'eau vive* sa Doctrine, qui donne à notre âme la *vie* spirituelle, et nous conduit à la *vie* éternelle. Dans le même sens il a dit: *je suis la voie, la vérité et la vie*, Joan. c. 12, *Ps.* 14, etc.

En traitant la question de savoir quel est le principe de la *vie* dans les corps animés, les Philosophes modernes ne nous ont débité que des inepties et des mots qu'ils n'entendoient pas. Tous imbus de matérialisme, ils ont fait mille tentatives pour prouver qu'il y a un principe de mouvement et de vie dans la matière. Mais, en dépit de toutes les rêveries philosophiques, tous les hommes sont convaincus par le sentiment intérieur, par la cons-

science, qu'il y a évidemment dans la nature deux substances, l'une morte, inerte, passive, que nous nommons *la matière*, l'autre active, principe de *vie*, de mouvement, de sentiment, de pensée, que nous appelons *l'esprit*; le voir dans la matière, c'est concevoir que la vie peut venir de la mort, le mouvement du repos et de l'inertie, la pensée, de ce qui ne pense pas. Depuis deux mille ans qu'une secte d'insensés y travaille, elle n'a gagné que du mépris; y en employât-elle encore autant, elle n'étouffera pas le sens commun.

Meilleur Philosophe que tous ces visionnaires, Moïse a écrit dans un style intelligible à tous les hommes, *Gen.*, c. 1, *ŷ.* 24 et 26; c. 2, *ŷ.* 7. « Dieu dit : que la » terre produise des êtres vivans, » *chacun dans son genre*, les quadrupèdes, les reptiles et tous les animaux terrestres *selon leur espèce*. » Il avoit déjà dit la même chose des plantes, des poissons et des oiseaux. « Dieu dit ensuite : faisons l'homme à notre image et notre ressemblance, et qu'il préside à toute créature vivante..... Dieu forma donc l'homme du limon de la terre, il souffla sur son visage un esprit de *vie*, l'homme fut un être animé et vivant. » Selon ce même texte, la reproduction de toutes ces créatures est l'effet d'une bénédiction que Dieu leur a donnée, leur fécondité ne peut passer les bornes ni transgresser les lois qu'il a prescrites, aucune ne peut se perpétuer *selon son genre* et son espèce. Le même ordre est établi pour les végétaux, Dieu y a mis le germe immortel qui doit en conserver l'espèce; sans ce germe, aucune re-

production n'est possible; jamais on ne fera sortir la *vie* d'une molécule de matière à laquelle Dieu ne l'a pas donnée.

Toutes ces vérités deviennent encore plus sensibles, lorsqu'il s'agit de la *vie* de l'homme. Cette *vie* est non-seulement la chaîne des mouvemens qu'il reçoit du dehors et desquels il a le sentiment ou la conscience, non-seulement la suite des mouvemens spontanés qu'il produit lui-même, mais encore la suite de ses pensées et de ses vœux, desquels il a également la conscience et le sentiment. Les Philosophes qui ont cherché dans la matière le principe de la *vie* sensitive ou animale, ont prétendu y trouver aussi celui de la pensée et du vouloir; on conçoit qu'ils ont encore moins réussi à l'un qu'à l'autre. *Voyez AME.*

VIE FUTURE. *Voy. IMMORTALITÉ DE L'ÂME.*

VIE ÉTERNELLE. *Voyez BONHEUR.*

VIES DES SAINTS. *Voy. SAINTS et LÉGENDE.*

VIEIL HOMME. *Voyez HOMME.*

VIERGE, VIRGINITÉ. Les Hébreux désignent une *Vierge* par le mot *Halma*, personne cachée ou voilée et renfermée, parce que l'usage des Orientaux fut toujours de retenir les jeunes filles dans un appartement séparé, de ne point les laisser sortir sans être voilées, ni paroître à visage découvert que devant leurs proches parens. Il est dit de Rebecca, qu'elle n'étoit connue d'aucun homme, *Gen.* c. 24, *ŷ.* 16; lorsqu'elle aperçut de loin

Isaac son futur époux, elle se couvrit d'un voile, *ψ. 65*. Cet usage étoit contraire à celui de l'Occident, où les filles paroissent en public à visage découvert, pendant que les femmes se voiloient; chez les Romains, *nubere*, se voiler, signifiant se marier. Le sévère Tertullien blâmoit avec raison cette coutume; il soutenoit que les *Vierges* devoient être voilées plutôt que les femmes, *L. de Velandis Virginitib.*

Nous ne voyons chez les Juifs aucun exemple de la profession d'une *virginité* perpétuelle, mais seulement de la continence des veuves après la mort de leur mari; et on leur en fait un mérite. Judith est louée de la retraite, du jeûne, des mortifications qu'elle pratiquoit dans son veuvage, *c. 8, ψ. 5*; le Prêtre Ozias et les anciens du peuple la nomment, *une femme Sainte et craignant Dieu, ψ. 29*. Le grand Prêtre lui dit: « Parce » que vous avez aimé la chasteté, » et que vous n'avez pas pris un » second mari, la main du Seigneur » vous a fertilisée, et vous en serez » bénie éternellement, » *cap. 15, ψ. 11*. L'Evangile donne à peu près les mêmes éloges à la Prophétesse Anne, veuve très-âgée, *Luc, c. 2, ψ. 36*. Dans les *Actes*, *c. 21, ψ. 9*, il est dit que Philippe, l'un des sept Diacres, avoit quatre filles *Vierges* qui prophétisoient, mais il n'est pas certain qu'elles avoient voué à Dieu leur *virginité*.

Dès le second siècle, l'Eglise Chrétienne se glorifioit d'avoir plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe qui professoient la continence, et les Apologistes du Christianisme le faisoient remarquer aux Païens. « Parmi nous, dit » S. Justin, *Apol. 1, n. 15*, un

» grand nombre de personnes des » deux sexes, âgées de 60 et » 70 ans, qui dès leur enfance ont » été instruites de la Doctrine de » Jésus-Christ, persévèrent dans » la chasteté, et je m'oblige à en » montrer de telles dans toutes les » conditions de la société. » Or, des fidèles de soixante ans, au temps de S. Justin, et qui avoient été élevés dans le Christianisme dès l'enfance, ne pouvoient avoir été instruits que par les Apôtres, ou par leurs Disciples immédiats; et ce Père prétend que les Fidèles ont été déterminés à garder la continence par ces paroles de Jésus-Christ: *il y a des hommes qui se sont faits Eunuques pour le royaume des Cieux*, paroles que nous examinerons ci-après. *N. 29*: « Ou » nous nous marions seulement » pour avoir des enfans, ou si nous » fuyons le mariage, nous vivons dans une continence perpétuelle. »

Athénagore qui a écrit dans le même temps, s'exprime de même, *Legat. pro Christian. n. 3*: « Il » y a parmi nous un grand nombre d'hommes et de femmes qui » vivent dans le célibat, par l'espérance d'être plus étroitement » unis à Dieu, etc..... Notre usage » est, ou de demeurer tels que nous sommes nés, ou de nous contenter d'un seul mariage. »

Hermas, plus ancien, dit dans le *Pasteur*, *l. 2, Mand. 4, n. 4*: « Celui qui se remarie ne pèche point; mais s'il demeure seul, » il acquiert beaucoup d'honneur » auprès du Seigneur. Gardez la » chasteté et la pudeur, et vous » vivrez pour Dieu. » S. Epiphane et Saint Jérôme nous attestent que S. Clément le Romain, à la fin de sa seconde lettre, enseignoit la *Virginité*.

virginité. Voyez les PP. Apost.
t. 1, p. 189, col. 2.

Nous pourrions citer au 3.^e siècle S. Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène et S. Cyprien ; mais les Protestans ni leurs copistes ne nient point le fait que nous prouvons, savoir, que dès la naissance de l'Eglise Chrétienne, la *virginité* y a été singulièrement estimée, recommandée, et pratiquée par un grand nombre de personnes. Ils soutiennent qu'en cela les premiers Chrétiens se sont trompés, aussi-bien que les Pères qui les instruisoient ; que ce préjugé n'étoit fondé sur aucun texte clair et formel de l'Ecriture-Sainte, et qu'il a produit dans le Christianisme beaucoup plus de mal que de bien. Déjà, au mot *CÉLIBAT*, nous avons prouvé le contraire ; mais comme il s'agissoit seulement alors de justifier le célibat des Ecclésiastiques et des Religieux, il nous reste à montrer non-seulement l'innocence, mais la sainteté de la *virginité* parmi les Laïques, à faire voir que la persuasion dans laquelle ont été les premiers Chrétiens touchant le mérite de cette vertu, n'étoit ni un préjugé ni une superstition, mais une croyance solide, fondée sur les leçons de Jésus-Christ et des Apôtres.

1.^o Le Fils de Dieu a voulu naître d'une *Vierge*, et il a passé sa vie mortelle dans l'état de *virginité*. De ce qu'il a pris pour mère une *Vierge* et qu'il est demeuré *vierge* lui-même, tous ceux qui ont cru en lui, ont dû naturellement conclure que cet état lui étoit agréable, qu'il y auroit du mérite à tâcher de l'imiter à cet égard, autant qu'il étoit possible. Ils ont été confirmés dans cette pensée par les exhortations de S. Paul : « Soyez

» mes imitateurs, comme je le suis
» de Jésus-Christ. Soyez les imita-
» teurs de Dieu, » 1. *Cor.* c. 4,
» *ψ.* 16 ; c. 11, *ψ.* 1 ; *Ephes.*
c. 5, *ψ.* 1. « Que la grâce soit
» avec tous ceux qui aiment notre
» Seigneur Jésus-Christ dans la pu-
» reté » ou dans la chasteté, c. 6,
» *ψ.* 24. S. Jean, dans son Evan-
gile, se nomme le *Disciple que*
Jésus aimoit ; au second siècle de
l'Eglise on étoit persuadé que cette
prédilection du Sauveur venoit de
ce que S. Jean étoit *vierge*, et a
continué de l'être toute sa vie ; que
pour cette même raison Jésus-Christ
mourant lui recommanda sa sainte
Mère ; les Manichéens même étoient
dans cette croyance. Beausobre
prétend qu'elle n'étoit fondée que
sur des livres apocryphes ; mais
dans un temps où plusieurs Disci-
ples de cet Apôtre vivoient encore,
avoit-on besoin de consulter des
livres apocryphes, pour savoir en
quel état il avoit vécu ?

2.^o Notre divin Maître dit dans
l'Evangile, *Matth.* c. 5, *ψ.* 8 :
« Bienheureux les cœurs purs,
» parce qu'ils verront Dieu. » Cette
pureté de cœur consiste sans doute
dans l'exemption de toute pensée
criminelle, de tout désir impur.
Or, nous demandons qui sont ceux
qui peuvent les écarter plus aisé-
ment, ceux qui pensent à se mar-
rier, ou ceux qui y renoncent pour
toujours, et qui se séparent de tous
les objets capables de les exciter ?
Nos adversaires, par opiniâtreté,
soutiendront sans doute que ce sont
les premiers, mais ils auront contre
eux le témoignage de tous les
Saints, qui, après avoir vécu dans
l'état du mariage, ont voulu vivre
dans la continence. Le Sauveur
ajoute, c. 22, *ψ.* 30, qu'après la
résurrection il n'y aura plus de ma-

riage, que les ressuscités seront comme les Anges de Dieu dans le ciel; a-t-on pu croire qu'il n'y a aucun mérite à tâcher d'être dans un corps mortel, ce que nous serons après la résurrection?

3.^o *Matt. c. 19, v. 10*, lorsque Jésus-Christ eut déclaré que le mariage est indissoluble, ses Disciples lui dirent: « Si tel est le » sort de l'homme avec son épouse, » il n'est pas expédient de se marier. Jésus leur répondit: Tous » ne comprennent pas cette vérité, » il n'y a que ceux qui en ont reçu » le don.... car il y a des hommes » qui se sont faits Eunuques à cause » du royaume des cieux. Que ce » lui qui le peut le comprenne. » Soit que l'on entende par *le royaume des Cieux* le bonheur éternel, ou la profession de la Doctrine de Jésus-Christ, cela est égal, il s'ensuit toujours qu'il y avoit déjà de ses Disciples qui avoient renoncé au mariage pour se rendre plus capables d'annoncer le royaume des Cieux ou l'Evangile, et que c'étoit un don qu'ils avoient reçu de Dieu. En effet, *v. 27*, S. Pierre dit à son maître: « Nous avons tout » quitté pour vous suivre, que » nous en reviendra-t-il?... Qui- » conque, répond le Sauveur, aura » quitté sa famille, son épouse, » ses enfans, ses biens, à cause » de mon nom, recevra le centuple, et aura la vie éternelle. » Si c'étoit un mérite de quitter pour ce sujet une épouse et des enfans, n'en étoit-ce pas un de même de prendre la résolution de n'en point avoir, et de vivre dans l'état de *virginité*? Cependant les ennemis de cette vertu prétendent que par elle-même elle est sans aucun mérite, et qu'elle ne contribue en rien au salut.

Ils diront sans doute que c'étoit un cas particulier pour les Apôtres; mais il étoit le même pour tous ceux qui devoient comme eux annoncer l'Evangile, et remplir les mêmes fonctions parmi les Fidèles; et c'est précisément à leur égard que nos adversaires blâment le plus hautement la profession de la *virginité* et de la continence. Puisque, suivant la leçon de notre divin Maître, c'est la disposition la plus avantageuse pour travailler au salut des autres, il nous paroît que les simples Fidèles n'ont pas eu tort de penser que c'étoit la plus utile pour s'occuper de leur propre sanctification. Ils n'ont pas oublié que c'est un don de Dieu; mais ils ont présumé que Dieu avoit daigné le leur accorder, lorsqu'ils se sont senti une forte inclination à vivre de cette manière.

4.^o La Doctrine de S. Paul est exactement conforme à celle de Jésus-Christ. *1 Cor. c. 6, v. 19*, après avoir détourné les Fidèles de tout commerce illégitime entre les deux sexes, il leur dit: « Ne savez- » vous pas que vos membres sont » le temple du Saint-Esprit qui est » en vous et que vous avez reçu de » Dieu, et que vous n'êtes pas à » vous, puisque vous avez été achetés à grand prix? *Glorifiez*, et » portez Dieu dans votre corps. » *C. 7, v. 1*. Quant aux choses » desquelles vous m'avez écrit, *il est bon* à l'homme de ne toucher » aucune femme. *v. 7*. Je voudrois » que vous fussiez tous comme moi, » mais chacun a reçu de Dieu un » don qui lui est propre, l'un » d'une manière, l'autre d'une autre. Or, je dis à ceux qui ne sont » pas mariés et aux veufs, qu'il » leur est bon de demeurer dans » cet état, comme j'y suis. S'ils ne

» sont pas continens, qu'ils se ma-
 » rient ; il vaut mieux se marier
 » que de brûler d'un feu impur....
 » *ψ. 24.* Que chacun demeure
 » dans l'état dans lequel il a été
 » appelé à la Foi, mais toujours
 » avec Dieu, ou selon Dieu. Quant
 » aux *Vierges*, je n'ai reçu aucun
 » commandement du Seigneur,
 » mais je leur donne un conseil,
 » comme ayant reçu miséricorde
 » du Seigneur pour lui être fidèle.
 » Je pense donc qu'à cause de la
 » *nécessité prochaine, il est bon*
 » à l'homme d'être dans cet état...
 » *ψ. 28* : si une *Vierge* se marie,
 » elle ne péchera point ; mais les
 » conjoints éprouveront des peines,
 » et je voudrais vous les épargner.
 » Je dis donc, mes frères, *le temps*
 » *est court*, il ne reste qu'à ceux
 » qui ont des épouses d'être comme
 » s'ils n'en avoient point... *ψ. 32.*
 » Or, je veux que vous soyez sans
 » inquiétude... *ψ. 34.* Une femme
 » qui n'est pas mariée ou une *Vierge*
 » pense aux choses de Dieu, afin
 » d'être sainte de corps et d'esprit.
 » Celle qui est mariée s'occupe des
 » choses de ce monde et de la ma-
 » nière de plaire à son mari. Je
 » vous le dis pour votre bien.... et
 » pour vous procurer la facilité
 » de prier Dieu sans embarras...
 » *ψ. 37.* Celui qui a résolu de gar-
 » der sa fille *vierge*, fait bien ;
 » celui qui la marie fait bien ; et
 » celui qui ne la marie pas *fait*
 » *mieux*.... *ψ. 40.* Elle sera plus
 » heureuse, selon mon avis, si elle
 » demeure ainsi ; or, je pense que
 » j'ai aussi l'esprit de Dieu. »

Ce passage est long, mais il faut absolument le lire tout entier, pour prévenir et pour réfuter les fausses interprétations des Protestans.

1.^o Chacun a reçu de Dieu un don qui lui est propre ; donc Dieu

appelle les uns à l'état de *virginité*, les autres à l'état du mariage ; les premiers sont-ils moins obligés ou moins louables que les seconds, d'obéir à la vocation de Dieu ? L'Apôtre, *Galat. c. 5, ψ. 23*, met au nombre des dons du Saint-Esprit, non-seulement la chasteté, qui convient à tous les états, mais *la continence. ψ. 25.* « Ceux qui » sont à Jésus-Christ ont crucifié » leur chair avec ses vices et ses » convoitises. » Or, sont-ce les personnes mariées ou les *Vierges* qui sont le plus occupées à crucifier les convoitises de la chair ?

2.^o Lorsque S. Paul dit qu'il est bon à l'homme de ne toucher aucune femme, aux célibataires et aux veufs de demeurer dans leur état, aux *Vierges* d'y persévérer, cela ne signifie pas seulement que cela est plus commode et plus avantageux pour cette vie, comme le prétendent les Protestans ; S. Paul en donne trois autres raisons, la première, parce que nos corps sont le temple du Saint-Esprit ; la seconde, parce que dans l'état de *virginité* et de continence, on ne pense qu'à plaire à Dieu, à être saint de corps et d'esprit ; la troisième, parce que l'on a plus de liberté de prier Dieu.

3.^o Plusieurs commentateurs modernes, sur-tout les Protestans, traduisent *propter instantem necessitatem*, par à cause des afflictions présentes, c'est-à-dire, à cause des persécutions auxquelles les Chrétiens alloient être exposés. Fausse interprétation. S. Paul s'explique lui-même en disant, *le temps est court* ; il est donc ici question de la brièveté de la vie, et de la *nécessité prochaine* de mourir. C'est pour cela que l'Apôtre, *Ephes. c. 5, ψ. 26*, exhorte les Fidèles à

racheter le temps. D'autres ont imaginé que S. Paul parloit de la fin prochaine du monde ; nous avons réfuté ce rêve ailleurs. *Voy. MONDE.*

4.^o Ils disent qu'il étoit mieux à une *Vierge* de demeurer dans cet état, et à un Père de garder sa fille *Vierge*, que de la marier, parce qu'il étoit difficile pour lors de lui trouver un époux Chrétien, vu le petit nombre des Chrétiens, du temps de S. Paul. Mais l'Apôtre ne parle point de cet inconvénient ; il est ridicule de vouloir deviner ce qu'il n'a pas dit, lorsque ce qu'il a dit est clair et formel. Il auroit très-mal pourvu à l'instruction des Fidèles, si les avis qu'il leur donnoit n'avoient été justes et utiles que pour quelque temps, et n'avoient pas dû servir pour tous les siècles. Les Pères des trois premiers ont entendu comme nous ses paroles, et les ont apportées en preuve avant nous.

La cinquième preuve que nous donnons du mérite de la continence et de la *virginité*, sont ces paroles de l'Apocalypse, ch. 14, v. 4 : « Voici ceux qui ne se sont point » souillés avec les femmes, car ils » sont *vierges*. Ils suivent l'agneau » partout où il va ; ils ont été » achetés d'entre les hommes, comme prémices consacrées à Dieu » et à l'Agneau. » Il nous paroît que c'étoit une ambition très-louable de la part des premiers Fidèles, de vouloir être du nombre de ces prémices consacrées à Dieu et à Jésus-Christ, et de ces bienheureux si élevés dans la gloire du Ciel au-dessus des autres.

Une sixième preuve de l'excellence de cette vertu est le grand nombre des *Vierges* chrétiennes qui ont souffert le martyre. Il est

constant que la manière dont vivoient ces saintes filles, la retraite, l'éloignement du monde, la fuite de tous les plaisirs du paganisme, le jeûne, les mortifications, le travail, la prière, étoient les meilleures dispositions pour obtenir de Dieu le courage de mourir pour Jésus-Christ ; c'étoit, selon l'expression de Tertullien, un apprentissage continu du martyre. On sait que les Païens ne connoissoient point de moyen plus efficace pour engager ces *Vierges* courageuses à l'apostasie, que de leur ôter leur pudicité, et qu'ils ne croyoient pouvoir leur faire une menace plus terrible que celle de leur arracher cette fleur précieuse. Mais les Protestans n'ont jamais témoigné beaucoup plus d'estime pour le martyre que pour la *virginité*.

Nous n'insisterons point sur la manière dont les Païens eux-mêmes en ont pensé. On vouloit chez les Grecs que la prêtresse d'Apollon fût *vierge*, et l'on croyoit que les Sibylles l'avoient été ; les Romains avoient autant de respect pour les Vestales, que les Péruviens pour les *Vierges* du Soleil. Mais les premiers Chrétiens n'avoient pas puisé leur croyance dans une source aussi impure ; ils la fondonoient sur l'Écriture-Sainte et sur la tradition laissée à l'Eglise par les Apôtres.

Malgré les preuves que nous en avons tirées, et qui ont été alléguées par les Pères du second et du troisième siècles, nos adversaires n'ont pas rougi d'appeler le zèle et l'estime que l'on a toujours eue pour la continence et la *virginité*, une fausse prévention, le plus pernicieux de tous les fanatismes, une erreur causée par d'autres erreurs. Elle est venue, disent-ils, d'une admiration stupide pour tout

ce qui exige de nous un effort, de l'ambition de se distinguer et de recevoir des honneurs, de la rivalité des sectes qui divisoient alors le Christianisme, sur-tout de celles qui admettoient deux principes, l'un bon, l'autre mauvais; de la mélancolie du climat; de l'envie de réfuter les fausses accusations des Païens; du système de la préexistence des âmes; mais principalement de l'opinion des nouveaux Platoniciens, qui, d'après les Philosophes Orientaux, soutenoient la nécessité de la continence et des mortifications pour s'unir à Dieu.

Mais il est fort singulier que les premiers Chrétiens aient préféré d'écouter les leçons de tous les rêveurs de l'univers, plutôt que celles de l'Evangile qui sont si claires et si persuasives; il ne reste plus à nos adversaires qu'à dire que Jésus-Christ et S. Paul ont tiré leur Doctrine de toutes les erreurs dont on vient de nous parler; cependant il faut avoir la patience de les examiner en particulier.

1.^o Il y a bien de l'indécence à nommer *admiration stupide* le sentiment que toute vertu nous inspire. Puisqu'enfin la vertu en général est *la force de l'âme*, il faut un effort pour la pratiquer, et pour réprimer toute passion qui s'y oppose. Il ne falloit pas peu de courage pour être Chrétien pendant les trois premiers siècles, et pour être vertueux, lorsque le monde entier étoit un cloaque de vices. « Dieu, dit S. Paul, » 2 *Tim.* c. 1, §. 7, ne nous a » pas donné un esprit de timidité, » mais de force, de charité, et » d'empire sur nous-mêmes. » Saint Pierre, *Epist.* 1, c. 5, §. 8, exhorte les Fidèles à résister aux tentations du Démon par la force de leur foi; §. 10, il leur promet

que Dieu les fortifiera, et les affermira, etc. A-t-on pu écrire sans rougir, qu'une Religion aussi douce et aussi compatissante que le Christianisme n'a pas pu nous défendre de suivre un des plus forts penchans de la nature ! Autant valoit-il dire qu'elle n'a pas pu nous défendre la luxure, parce que c'est un penchant violent dans la plupart des hommes. Telle est la morale scandaleuse de nos adversaires. Ils nous accusent de stupidité, parce que nous admirons le courage des Saints; mais il faut être bien plus stupide pour n'en pas être touché.

2.^o Nous ne voyons pas où pouvoit être l'ambition de se distinguer ou d'être honoré, dans un temps auquel tous les Chrétiens étoient obligés de se cacher, se voyoient exposés au mépris et à la haine publique. La vie ascétique et retirée des *Vierges* fut celle de presque tous les premiers Chrétiens; il ne put y avoir de distinction parmi eux que quand les Eglises eurent pris de la consistance, et que les assemblées des Fidèles eurent acquis de l'éclat. Une des leçons que les Pasteurs répétèrent le plus souvent aux *Vierges*, fut de leur recommander une humilité profonde, et de les avertir que, sans ce contre-poison de l'orgueil, leur vertu ne se soutiendrait pas. Mais les Incrédules ont fait au courage des Martyrs le même reproche qu'à celui des *Vierges*; ils ont dit que les premiers furent principalement animés par l'ambition d'obtenir les mêmes honneurs qu'ils voyoient rendre à la mémoire de ceux qui étoient morts pour Jésus-Christ. Voy. MARTYR.

3.^o Lorsqu'ils parlent de la rivalité des sectes qui divisoient le Christianisme au second siècle, ils ne montrent que de l'ignorance. Il

est certain que ces premières sectes furent celles des Gnostiques, et qu'elles furent bientôt suivies de celles des Marcionites et des Manichéens. Or leur principe commun étoit que la chair étoit impure par elle-même, que ce n'étoit point l'ouvrage du Dieu bon et souverain, mais la production d'un mauvais génie; qu'il falloit par conséquent en réprimer et en combattre tous les penchans : est-il croyable que les premiers Chrétiens aient voulu favoriser cette erreur par la profession de la *virginité*, de la continence, des exercices de la vie ascétique? Loin de donner dans cet abus, le 4.^e Canon des Apôtres, al. 52, excommunique tout Ecclésiastique et tout Laïque qui s'abstiendrait du mariage, du vin et de la viande par horreur, en haine de la création, et non par mortification. Ainsi l'Eglise garda le sage milieu entre les deux excès; elle censura également ceux qui condamnoient le mariage, et ceux qui blâmoient la profession de la *virginité*, de la continence et des mortifications.

4.^e Sans cesse on nous parle de la mélancolie qu'inspire le climat de l'Egypte, de la Palestine, et d'autres contrées de l'Asie; selon nos adversaires, c'est cette maladie qui a fait naître tous les usages qui leur déplaisent. Mais le climat des montagnes de Syrie où l'hiver dure six mois, ne doit guères ressembler à celui de l'Egypte où les chaleurs sont insupportables. On sait d'ailleurs que le goût pour la continence et pour la vie ascétique s'est répandu dans la Perse, dans l'Asie mineure, dans l'Italie, dans les Gaules, en Angleterre et dans tout le Nord, à mesure que le Christianisme s'y est établi; ce goût a donc

été plus fort que tous les climats. N'importe, dès qu'une fois nos adversaires ont imaginé une conjecture, quelque fausse qu'elle soit, ils y persistent, et l'opposent comme un bouclier à tous les faits et à tous les monumens.

5.^e Nous convenons que les Chrétiens ont été très-empressés de réfuter les calomnies des Païens qui les accusoient de commettre des impudicités dans leurs assemblées; mais ces reproches injurieux n'ont été hasardés que dans le cours du second et du troisième siècles; il n'en est pas encore question dans les écrits de Celse, qui n'a cependant omis aucune des plaintes qu'il a cru pouvoir former contre les Chrétiens; et alors il s'étoit écoulé un siècle entier depuis que Jésus-Christ et les Apôtres avoient loué la continence et la *virginité*. Supposons, si l'on veut, que le motif dont nous parlons ait influé sur la conduite des Fidèles du second et du troisième siècles; par la même raison il faut y attribuer encore la douceur, la charité, la patience, la soumission aux puissances, la fidélité, la tempérance, la justice, le respect pour l'ordre public, et toutes les autres vertus dont les Chrétiens ont fait profession; en quoi peut-on blâmer ce motif qui leur a été proposé et prescrit par les Apôtres mêmes? 1^{er} *Petri*, c. 2, v. 12 et 15, etc. Plût au ciel que le même esprit eût régné dans toutes les sectes Hérétiques! il y auroit eu moins de crimes commis et plus de vertus pratiquées. Que diroient nos adversaires, si nous affirmions que ce qu'il y a eu d'hommes vertueux parmi les Protestans ne l'ont été que pour faire honneur à leur secte, et pour réfuter les reproches des Catholiques?

6.° Si ces dissertateurs, qui devinent les motifs et les intentions les plus cachées des hommes, avoient un peu raisonné, ils auroient dit que les Chrétiens ont compris l'utilité de la *virginité*, de la continence, des mortifications, parce qu'ils croyoient, comme nous croyons encore, que la nature humaine a été corrompue par le péché de notre premier Père, et que nous portons en nous un foyer continuél de péché; cela seroit conforme à la Doctrine de S. Paul. Mais il leur a paru plus beau de recourir au système absurde de la préexistence des âmes, de supposer que les Chrétiens pensoient, comme quelques Hérétiques, que les âmes avoient péché dans une vie précédente, avant d'être unies à des corps. Ainsi, au jugement de nos adversaires, les Chrétiens ont tiré des conséquences d'une erreur qui dans la suite a été condamnée par l'Eglise, et qui contredit l'Ecriture-Sainte; et ils n'ont pas su en tirer un très-naturel d'un dogme qui leur étoit enseigné par leur religion.

7.° Ont-ils mieux réussi en disant que le goût, le préjugé, le fanatisme des premiers Chrétiens sont venus du système des nouveaux Platoniciens, qui mêloient la doctrine de Platon à celle des Philosophes Orientaux? Brucker, après Mosheim, s'est entêté de cette opinion et n'a rien négligé pour la faire valoir; il soutient que c'est la clef de toutes les anciennes erreurs qui ont régné, soit chez les Hérétiques, soit dans l'Eglise, *Hist. Crit. de la Philos.* t. 3, p. 363, etc.

Déjà, aux mots EMANATION, PLATONISME, VERBE DIVIN, etc. nous avons prouvé la témérité et la fausseté de cette savante conjecture; nous avons défilé ses défen-

seurs de produire aucune preuve positive de la naissance de cette philosophie mélangée en Egypte avant l'an 250, et il y avoit plus d'un siècle que S. Justin, Athénagore et d'autres s'étoient vantés de la multitude de *Vierges*, de célibataires Religieux et d'Ascètes que le Christianisme avoit produite dans tous les états de la société. Quand on supposeroit que tous les Pères grecs avoient étudié la philosophie dans l'école d'Alexandrie, ce qui n'est pas probable, prouveroit-on encore qu'Hermas, que l'on croit avoir été frère du Pape Sixte I, et qui a écrit à Rome, que Tertullien et S. Cyprien qui ont vécu en Afrique, avoient sucé les principes du nouveau Platonisme? Tous les trois cependant ont fait le plus grand cas de la continence et de la *virginité*; S. Jérôme et S. Epiphane attestent que S. Clément le Romain pensoit de même; il est un peu difficile de se persuader que tous ces Pères étoient autant d'élèves de l'école d'Alexandrie; ils n'ont fondé leur Doctrine que sur l'Ecriture-Sainte. Nous concluons hardiment que l'hypothèse dont Mosheim et Brucker se sont infatués n'est qu'une pure vision.

Encore une fois, il est absurde d'imaginer que les premiers Chrétiens ont puisé dans des sources infectées d'erreurs, un sentiment évidemment fondé sur l'Ecriture-Sainte; et quand on soutiendrait qu'ils en ont mal pris le sens, ce qui n'est point, il ne s'ensuivroit pas encore qu'ils sont allés le chercher ailleurs. Il seroit inutile de répéter ce que nous avons déjà représenté plus d'une fois aux Protestans, qu'il y a de l'impiété à prétendre que dès la naissance de l'Eglise, Dieu a permis qu'il s'y ré-

pandit une terreur qui a produit les plus grands maux dans tous les siècles. Vainement Jésus-Christ avoit voulu se former une Eglise glorieuse, sans tache, sans ride, sans défaut, *Ephes. c. 5, v. 27*, il avoit si mal pris ses mesures, que son dessein a échoué très-peu de temps après. Il avoit promis à ses Disciples que le St.-Esprit demeureroit avec eux pour toujours; mais à peine le dernier des Apôtres a-t-il été mort, que ce divin Esprit a quitté la terre; il n'est redescendu du ciel que quinze cents ans après, pour éclairer Luther et Calvin. Voilà le blasphème sur lequel a été fondé tout l'édifice de la réforme; il a été défendu par tous les Apostats, qui de l'état Ecclésiastique ou Religieux ont passé au Protestantisme, et il est encore soutenu par les plus habiles écrivains de cette Religion.

Pour savoir si la profession de la *virginité*, de la continence, de la vie ascétique, étoit un bien ou un mal dans l'Eglise, il faut être instruit de la manière dont vivoient ceux qui s'y étoient voués; Fleury, *Mœurs des Chrét.*, n. 26, en a fait le tableau d'après les monumens de l'histoire Ecclésiastique. « On comptoit pour rien, dit-il, la » *virginité*, si elle n'étoit soutenue » par la mortification, le silence, » la retraite, la pauvreté, le travail, » les jeûnes, les veilles, les Oraisons » continuelles. On ne tenoit pas » pour de véritables *Vierges* cel- » qui vouloient encore prendre part » aux divertissemens du siècle, » même les plus innocens; faire de » longues conversations, parler » agréablement, affecter le bel es- » prit; encore moins celles qui vou- » loient paroître belles, se parer, se » parfumer, traîner de longs habits, » marcher d'un air affecté. S. Cy-

» prien recommande continuelle- » ment aux *Vierges* Chrétiennes de » renoncer aux vains ornemens, et » à tout ce qui entretient la beauté. » Il connoissoit combien les filles » sont attachées à ces bagatelles, » et il en savoit les pernicieuses » conséquences. Dans les premiers » temps, les *Vierges* consacrées à » Dieu demouroient la plupart chez » leurs parens, ou vivoient en leur » particulier, deux ou trois en- » semble, ne sortant que pour al- » ler à l'Eglise, où elles avoient » leur place séparée du reste des » femmes. Si quelqu'une violoit sa » sainte résolution pour se marier, » on la mettoit en pénitence. Les » veuves qui renonçoient à de se- » condes noces, vivoient à peu près » comme les *Vierges*. » Voyez VEUVE.

Mosheim, *Hist. Eccl. du second siècle*, 2.^e part. c. 3, §. 11 et suiv. n'est pas disconvenu de ces faits; il a seulement un peu chargé le tableau, afin de faire paroître excessive la ferveur des premiers Chrétiens; mais nous demandons toujours quel mal, quel désordre cet excès prétendu a pu produire dans le Christianisme. « Telle a » été, dit-il, l'origine des vœux, » des mortifications monastiques, » du célibat des Prêtres, des pé- » nitences infructueuses, et des au- » tres superstitions qui ont terni la » beauté et la simplicité du Chris- » tianisme. »

Mais si les *Vierges* et les Ascètes n'ont fait que suivre à la lettre les leçons, les conseils, les exemples de Jésus-Christ et des Apôtres, comme nous l'avons fait voir ci-de- vant au mot ASCÈTE, il s'ensuit déjà que le Christianisme si beau et si simple, forgé par les Protestans, n'est plus que le cadavre ou le

squelette de celui que Jésus-Christ et les Apôtres ont établi ; et alors ce ne sont pas les premiers Chrétiens qui ont eu tort, ce sont les Protestans. Le préjugé du moins est en faveur des premiers, ils étoient plus près de la source que les dissertateurs du seizième et du dix-huitième siècle. Comme nous traitons en particulier des vœux, des mortifications, du célibat, des pénitences, etc., nous renvoyons le lecteur à ces divers articles.

D'autres ont dit que ceux qui se livrent à la vie ascétique font consister toute la piété dans des exercices extérieurs, au lieu qu'elle consiste dans les sentimens du cœur : reproche faux et calomnieux. Il est impossible qu'une personne persévère long-temps dans les exercices de la piété sans en avoir bientôt les sentimens dans le cœur ; ceux qui ne les auroient pas seroient promptement dégoûtés des pratiques extérieures ; l'hypocrisie se démasque toujours par quelque endroit. D'autre part il est impossible de conserver long-temps une vraie piété dans le cœur, sans en faire aucun exercice extérieur ; cette vertu se prouve par les actions, aussi-bien que la charité ou l'amour du prochain ; ceux qui prétendent en avoir les sentimens, sans les développer jamais au dehors, sont des fourbes. *V. CULTE, DÉVOTION.*

Bingham et d'autres Protestans ont soutenu que dans les premiers temps les *Vierges* chrétiennes ne faisoient aucun vœu, qu'elles demeuroient libres de se marier ; ils citent en preuve ces paroles de S. Cyprien, *Epist. 62, al. 4, ad Pomponium* : « Si par un engagement de fidélité, *ex fide*, ces personnes se sont consacrées à Jésus-Christ, qu'elles persévè-

rent, en vivant dans la pureté et la chasteté, sans faire parler d'elles, et qu'avec cette force et cette constance elles attendent la récompense de la *virginité*. Si elles ne peuvent ou ne veulent pas persévérer, il est mieux pour elles de se marier que de tomber dans le feu par leurs péchés. » La question est de prendre le vrai sens de ce passage. 1.^o Nous soutenons que par *fides*, S. Cyprien entend un engagement, une promesse, un vœu, comme S. Paul, dont nous citerons dans un moment les paroles ; puisqu'il ajoute *Christo se dedicaverunt*, et qu'il regarde l'infidélité d'une *Vierge* comme un adultère commis contre Jésus-Christ, *ibid.* Cela est confirmé par plusieurs expressions de Tertullien qui appelle les *Vierges*, les épouses du Seigneur, consacrées au siècle futur, et qui ont mis un sceau à leur chair, etc. 2.^o Lorsque S. Cyprien dit : il est mieux pour elles de se marier, il entend, avant de faire profession de *virginité*, et non après, comme le prétendent les Protestans ; c'est encore la doctrine de S. Paul, que nous avons vue ci-devant.

Nous prouvons ce sens par la discipline établie peu de temps après S. Cyprien. Le Concile d'Ancyre, tenu l'an 313, *Can. 19*, décide que toutes celles qui violeront leur profession de *virginité*, seront soumises comme les bigames à un an ou deux d'excommunication. Celui de Valence en Dauphiné, de l'an 374, veut qu'à celles qui s'étoient vouées à Dieu, et qui se sont ensuite mariées, l'on diffère la pénitence jusqu'à ce qu'elles aient pleinement satisfait à Dieu. Si elles n'avoient point fait de vœu, il auroit été injuste de leur infliger une peine.

Ces mêmes Critiques allèguent mal à propos une loi des Empereurs Léon et Majorien qui étoit moins sévère ; elle porte : « On ne doit » point juger *sacrilège* celle qui » fera voir par le désir d'un mariage honnête , qu'*auparavant* » elle n'a pas voulu , ou n'a pas » pu accomplir sa promesse , puis- » que selon les règles et la Doctrine » chrétienne il est mieux de se marier que de violer par un feu im- » pur la profession de chasteté. » Bingham observe lui-même qu'il étoit question là des *Vierges* qui avoient été forcées par leurs parens à prendre le voile , desquelles par conséquent le vœu étoit nul de plein droit. Mais auroit-on pu en regarder aucune comme *sacrilège*, si elle n'avoit pas fait de vœu ? *Orig. Ecclés.* l. 7 , c. 4 , §. 1 et suiv.

Il n'est donc pas vrai que la discipline actuelle de l'Eglise Romaine, à l'égard des *Vierges*, soit fort différente de ce qu'elle étoit autrefois. De tout temps le vœu de *virginité* et de continence a été censé nul , lorsqu'il n'a pas été volontaire et libre ; la seule différence qu'il y ait , c'est qu'aujourd'hui le violement de ce vœu est un empêchement dirimant du mariage , et que l'on permet aux jeunes personnes de le faire avant l'âge prescrit par les anciens Canons.

Il est encore plus certain que les veuves qui embrassoient l'état de continence , s'y engageoient par un vœu. S. Paul le témoigne évidemment , 1 *Tim.* c. 5 , v. 11 , où il dit : « Evitez les jeunes veuves. » Comme elles ont vécu dans une » espèce de luxe par les libéralités » des Fidèles , elles veulent se marier , et sont déjà condamnables , » parce qu'elles ont violé leur premier engagement , *primam fi-*

» *dem.* » Ce terme ne peut être entendu que d'une promesse solennelle de continence qu'elles avoient faite , pour être mises au rang des veuves nourries par l'Eglise. Nous nous servirons de ce passage pour répondre aux déclamations des Protestans contre les vœux en général. *Voyez Vœu.*

Il y avoit une cérémonie établie pour la consécration des *Vierges*. Dans l'Occident elles mettoient leur tête sur l'autel pour l'offrir à Dieu , et portoient toute leur vie des cheveux longs , avec un habit très-modeste et sans aucune parure. En Egypte et en Syrie , elles se faisoient couper leurs cheveux en présence d'un Prêtre , et cet usage a été aussi adopté par les Occidentaux dans la suite , soit parce que S. Paul , 1 *Cor.* c. 11 , v. 6 , a représenté la chevelure comme le principal ornement des femmes , et que les *Vierges* vouloient renoncer à tout ornement , soit parce que sous le règne des barbares une longue chevelure étoit le signe de la liberté , et que les *Vierges* faisoient le sacrifice de la leur pour se donner à Dieu.

VIERGE (La sainte). *Voyez MARIE.*

VIGILANCE , Hérétique du quatrième siècle de l'Eglise. Il étoit Gaulois , né dans la capitale du pays de Comminge , appelée autrefois *Lugdunum Convenarum* , aujourd'hui S. Bertrand de Comminges. Il fit pendant sa jeunesse quelques progrès dans les lettres humaines , mais il ne paroît pas qu'il eût beaucoup étudié l'Ecriture-Sainte , ni la tradition de l'Eglise ; il s'acquiesça néanmoins l'estime de S. Sulpice Sévère et de S. Paulin de Nole.

Ayant fait un voyage dans la Palestine pour visiter les saints lieux, il fut recommandé à S. Jérôme par S. Paulin. Il eut malheureusement l'imprudence de se mêler dans la dispute qu'avoit pour lors S. Jérôme avec Jean de Jérusalem et Ruffin qui l'accusoient d'Origénisme, et de prendre le parti de ces derniers. Comme il reconnut sa faute quelque temps après, le saint vieillard la lui pardonna, et écrivit en sa faveur à S. Paulin, à son retour dans les Gaules.

A peine y fut-il arrivé, qu'il renouvela ses accusations contre Saint Jérôme, et il répandit contre lui des libelles pour le diffamer. Le S. Docteur, averti de ce trait d'ingratitude et de malignité, en réprimanda l'auteur par une lettre sévère et sur un ton de mépris. Bientôt *Vigilance*, qui étoit Prêtre pour lors, commença de dogmatiser par l'ambition de faire du bruit; nous ne connoissons ses erreurs que par la réfutation que S. Jérôme en a faite.

Il blâmoit le culte religieux rendu aux Martyrs et à leurs reliques, comme un acte d'Idolâtrie; il traitoit de fourberies, ou de prestiges du démon, les miracles qui se faisoient à leur tombeau; il condamnoit les veilles que l'on y célébroit, l'usage d'y allumer des cierges et des lampes pendant le jour; il nioit que les Saints pussent intercéder pour nous et que Dieu écoutât leurs prières. Il déclamoit contre les jeûnes, contre le célibat des Clercs, contre la vie Monastique, contre la pauvreté volontaire, contre les aumônes que l'on envoyoit à Jérusalem, il ne vouloit pas que l'on chantât *Alléluia* hors le temps de Pâques.

Quelques Evêques furent accusés

de s'être laissé séduire par ce Novateur, quoiqu'il ne soutint ses sentimens que par des déclamations et des sarcasmes; mais il ne paroît avoir eu pour sectateurs que quelques Ecclésiastiques déréglés qui se lassoient du célibat. L'inondation des barbares qui arriva dans ce temps-là dans les Gaules, produisit d'autres malheurs plus capables d'occuper tous les esprits que les égaremens d'un sectaire. On sait d'ailleurs que *Vigilance* se retira dans le diocèse de Barcelone, et y fut chargé du soin d'une Eglise; de là on présume que la réfutation de ses écrits, faite par S. Jérôme, le fit rentrer en lui-même, et arrêta les progrès de sa Doctrine.

Comme les Protestans l'ont embrassée dans nos derniers siècles, ils ont fait de *Vigilance* un de leurs héros; c'étoit, disent-ils, un homme distingué par son savoir et par son éloquence, un Ecclésiastique animé du louable esprit de la réformation, un homme de bien qui auroit voulu déraciner les abus, les erreurs, la fausse piété, par lesquels la multitude ignorante et crédule se laissoit séduire; mais les partisans de la superstition se trouvèrent plus forts que lui, ils arrêtaient les effets de son zèle, ils le forcèrent au silence et le mirent au rang des hérétiques. D'autre part ils ont peint S. Jérôme comme un docteur fongueux et fanatique, animé par le seul motif d'un ressentiment personnel, qui traita son adversaire avec un emportement scandaleux, qui ne lui opposa que des invectives, qui travestit ses opinions pour les rendre odieuses, qui ne put le combattre par l'Ecriture-Sainte, ni par aucun argument solide. Barbeyrac sur-tout a vomi contre ce saint Doc-

teur un torrent de bile, *Traité de la morale des Pères*, c. 15, §. 16 et 38.

Il seroit à souhaiter sans doute que S. Jérôme eût écrit contre *Vigilance* avec moins de chaleur, et que son ouvrage eût été plus médié; mais il nous apprend qu'il fut obligé de le faire dans une seule nuit; et comme son adversaire n'avoit attaqué les usages de l'Eglise que par des traits de satire et par un ton de mépris, le saint Docteur ne crut pas qu'il méritât une réponse plus sérieuse; il se contenta de lui opposer la pratique constante et universelle de l'Eglise, contre laquelle aucun particulier n'eut jamais droit de s'élever. Mais puisque Barbeyrac vouloit attaquer directement S. Jérôme, il ne falloit pas tomber dans le même défaut qu'il lui reproche; ce Père avoit de très-justes sujets de mécontentement contre *Vigilance*, son censeur n'en a point eu d'autre que le préjugé fanatique de sa secte contre les Pères de l'Eglise.

Dans plusieurs endroits de ce Dictionnaire nous avons fait voir que les divers articles de croyance et de pratique, blâmés et condamnés par *Vigilance* et par les Protestans, loin d'être contraires à l'Ecriture-Sainte, sont fondés au contraire sur des passages clairs et formels de ce Livre divin; que ce ne sont point des superstitions inventées au quatrième siècle, comme ils osent l'affirmer, mais des sentimens et des usages aussi anciens que le Christianisme et autorisés par les Apôtres mêmes.

On trouvera une très-bonne notice de la conduite et des erreurs de *Vigilance* dans *l'Hist. Littér. de la France*, t. 2, p. 57. Voyez encore *l'Hist. de l'Egl. Gallie*. t. 1,

l. 3, an 406; Tillemont, Fleury, Pluquet, etc.

VIGILE ou **VEILLE** (terme de calendrier ecclésiastique, qui signifie le jour qui précède une Fête). L'origine de cette dénomination n'est pas difficile à découvrir. Dès que le Christianisme eut fait des progrès, il excita la haine des Juifs et des Païens; ils se firent un point de religion de le détruire, ils persécutèrent ceux qui en faisoient profession. Les Chrétiens furent donc obligés de cacher leur culte, de ne s'assembler que la nuit, ou dans des lieux inconnus à leurs ennemis. Cette conduite même donna lieu à des calomnies, on leur reprocha ces assemblées nocturnes, on les accusa d'y commettre des crimes, on les appela par dérision, *Nation ténébreuse*, et qui fuyoit le grand jour, etc. *Minut. Felix*, c. 8, *Plinus, Epist. ad Trajan.*; *Tertull. Apolog.* c. 2, etc.

A cette raison de nécessité se joignirent des motifs de religion; dès l'origine, la Fête de Pâques fut la principale des solennités chrétiennes; les Fidèles passaient la nuit du Samedi au Dimanche à célébrer les Saints Mystères et à y participer, à chanter des Psaumes, à écouter des lectures et des instructions pieuses, et demeuroient assemblés jusqu'au lever du soleil, qui étoit l'heure de la Résurrection de Jésus-Christ. Peu à peu cette manière de célébrer les *Veilles* s'étendit aux autres Fêtes des Mystères, et même aux anniversaires des Martyrs. On y joignit le jeûne comme à la Fête de Pâques, et tout le monde convient que telle a été aussi l'origine des Offices de la nuit. De là enfin est né l'usage de commencer le jour ecclésiastique depuis les

Vêpres ou le soir, jusqu'au lendemain à pareille heure, au lieu que le jour civil ne commence qu'à minuit; et on a nommé *Vigile* ou *Veille* tout le jour qui précède une solennité, pendant lequel on observe l'abstinence et le jeûne.

On ne peut pas disconvenir que cette pratique ne fût très-pieuse et très-édifiante, puisqu'elle étoit destinée à rappeler aux Fidèles le souvenir des mystères de notre Rédemption, à leur inspirer une tendre reconnaissance envers Jésus-Christ qui a daigné les opérer, et à renouveler la mémoire des persécutions et des combats par lesquels notre Sainte Religion s'est établie. Il s'y mêla sans doute quelques abus dans la suite, lorsque les mœurs des Chrétiens se furent relâchés; quelques personnes pieuses, sur-tout des femmes, s'avisèrent de pratiquer par dévotion des *veilles* particulières, et de passer la nuit à prier dans les Cimetières; le Concile d'Elvire en Espagne, tenu vers l'an 300, défendit cet abus, *can. 35*: « Nous » défendons aux femmes de passer » la nuit dans les Cimetières, parce » que souvent elles commettent des » crimes sous prétexte de prier. » Aussi un Concile d'Auxerre, de l'an 578, *can. 3*, défend de célébrer les *veilles* ailleurs que dans les Eglises. *Act. Concil. Harduini*, t. 3, p. 443.

Sur la fin du quatrième siècle, l'hérétique Vigilance blâma hautement les *veilles* qui se faisoient au tombeau des Martyrs, parce qu'il n'approuvoit ni le culte rendu aux Martyrs, ni le respect que l'on avoit pour leurs reliques; il soutint que ces *veilles* étoient une occasion de débauche, et qu'il s'y commettoit des désordres. S. Jérôme prit la défense de tous ces usages, et

écrivit contre Vigilance. Il prouva la sainteté des *veilles* par l'exemple de David qui se levoit au milieu de la nuit, pour louer Dieu, *Ps. 118*, *ψ. 62*; par l'exemple de Jésus-Christ même qui passoit souvent la nuit à prier, *Luc*, c. 6, *ψ. 12*; par le reproche qu'il fit à ses Apôtres de ce qu'ils ne pouvoient pas veiller pendant une heure avec lui, *Matt. c. 26*, *ψ. 40*; par la conduite des Apôtres et des premiers Fidèles, *Act. c. 12*, *ψ. 12*; c. 16, *ψ. 25*; par les leçons et les exemples de S. Paul, *2 Cor.*, c. 6, *ψ. 5*; c. 11, *ψ. 27*, etc. Au sujet des désordres qui pouvoient en arriver, il dit que l'on abuse de tout, et que l'usage de ce qui est bon ne doit pas être aboli pour cela.

Comme les Protestans ont retranché du Christianisme tout ce qu'ils incommodoit, l'abstinence, le jeûne, les *veilles*, etc., et qu'ils ont adopté la doctrine de Vigilance, ils ont entrepris de réfuter Saint Jérôme. Barbeyrac sur-tout, *Traité de la Morale des Pères*, c. 15, §. 21, a écrit sur ce sujet avec toute la hauteur et le mépris que ses pareils ont coutume d'affecter à l'égard des Docteurs de l'Eglise. Il ne répond rien aux paroles de David, il dit que Jésus-Christ recommande la vigilance non du corps, mais de l'âme; c'est une fausseté; les passages que nous avons cités, et l'exemple du Sauveur, démontrent qu'il recommandoit l'une et l'autre; il en est de même des leçons et de la conduite des Apôtres. S. Paul, dit-il, prêche seulement l'assiduité à la prière; cela est encore faux; il y joint le jeûne et les *veilles*, il exhorte les Fidèles à prier la nuit aussi-bien que pendant le jour.

Les Prophètes et les Apôtres, continue Beausobre, ont veillé,

ou pour des exercices particuliers de dévotion, ou par nécessité. Nous soutenons que les *veilles* étoient par elles-mêmes un exercice particulier de dévotion; elles n'avoient pas lieu tous les jours, mais seulement au jour anniversaire de la mort des Martyrs, et aux fêtes principales des Mystères. *Voy. MARTYRE, RELIQUES, VIGILANCE*, etc. Ce n'est donc point Saint Jérôme qui abuse *horriblement* de l'Ecriture-Sainte, c'est plutôt son censeur qui en pervertit le sens; il a peine à retenir son indignation, nous retiendrons la nôtre, quoiqu'elle seroit beaucoup mieux fondée.

Il ne s'ensuit pas de là, dit-il, qu'il est bon que les hommes et les femmes aillent en troupe veiller au tombeau d'un Martyr, au hasard de mille infamies, dont on a une expérience certaine. Nous nions cette expérience prétendue, et nous allons voir qu'elle est très-mal prouvée. On nous cite d'abord le trentecinquième Canon du Concile d'Elvire, que nous venons de rapporter; qu'a-t-il défendu? Les *veilles* particulières et arbitraires de quelques femmes qui alloient passer la nuit dans les Cimetières, sous prétexte de dévotion. Mais il y a de la mauvaise foi à confondre ces *veilles* de caprice avec les *veilles* solennelles qui se faisoient au tombeau des Martyrs, par les Fidèles rassemblés pour y célébrer les Saints Mystères, y prier et y louer Dieu. Ce n'est certainement pas de ces dernières que le Concile a voulu parler. Beausobre n'a pas été plus sincère, lorsqu'il a voulu prouver, par le même Canon, que les femmes avoient été bannies de ces assemblées nocturnes; *Hist du Manich.*, t. 2, l. 9, c. 4, p. 667. C'est ainsi que les Protestans tra-

vestissent les monumens de l'Histoire Ecclesiastique.

Ils allèguent, en second lieu, ce passage de Tertullien, *ad uxorem*, l. 2, c. 4: « Quel mari souffriroit » patiemment dans les assemblées » nocturnes, où l'on est obligé quelquefois de se trouver, qu'on lui » ôtât sa femme de son côté? Lequel » quel enfin ne craindrait pas de » voir, à la Fête de Pâques, sa » femme passer la nuit hors de son » logis? » Mais ils savent bien que Tertullien parloit d'un mari Païen qui auroit épousé une femme chrétienne; or ce mari n'auroit pas pu savoir où alloit son épouse, lorsqu'elle le quitoit pendant la nuit pour assister à une *veille*, soit à Pâques, soit dans un autre temps; il étoit donc naturel qu'il en eût de l'inquiétude. Il est constant que Tertullien a écrit ses deux Livres à sa femme, pour la détourner, s'il venoit à mourir, d'épouser un Païen; mais nos censeurs malicieux font semblant de croire qu'il parloit d'un mari Chrétien, qui ne vouloit pas accompagner son épouse à une *veille*, ou qui s'y trouvant avec elle ne vouloit pas qu'elle quittât son côté. Si Tertullien avoit soupçonné le moindre danger dans ces assemblées nocturnes, lui qui étoit si sévère, il n'auroit pas dit que l'on pouvoit être obligé de s'y trouver; il auroit tonné contre cet usage.

Ils prétendent, en troisième lieu, que S. Jérôme lui-même est convenu que dans ces *veilles* il se commettoit souvent des crimes, il dit: « La faute et l'égarement des jeunes » gens et des femmes débauchées, » que l'on rencontre souvent pendant la nuit, ne doivent pas être » imputés aux hommes religieux; » et parce que la *veille* de Pâques » le même désordre arrive ordinai-

» rement , la Religion ne doit recevoir aucun préjudice du libertinage d'un petit nombre de débauchés, qui sans ces *veilles* peuvent également pécher, ou chez eux, ou dans d'autres maisons. » *Adversus Vigilant. Op.* tome 4, col. 285. S'ensuit-il de là que ces *veilles* fournissent aux libertins des deux sexes une occasion de plus pour pécher, comme le soutient Barbeyrac ?

Le même S. Jérôme défend à une jeune vierge d'aller à l'Eglise sans sa mère, et de s'écarter d'elle dans les *veilles* et les assemblées nocturnes, *Epist. ad Lætam, ibid.* col. 594. Cela se fait encore aujourd'hui, lorsque les mères sont véritablement chrétiennes ; mais il est ridicule d'alléguer, pour preuve d'un désordre, les précautions mêmes que l'on prend pour qu'il n'arrive point.

On cite, en quatrième lieu, une lettre écrite par Saint Augustin vers l'an 392, dans laquelle il se plaint de ce qu'en Afrique on se permet les festins et l'ivrognerie, non-seulement dans les Fêtes des Martyrs, mais tous les jours, et à leur honneur. *Epist.* 22, n. 3 et 4. Dans cette lettre même Saint Augustin témoigne que ce désordre n'a pas lieu dans l'Italie, ni dans les autres Eglises au delà de la mer, qu'il n'y a jamais régné, ou qu'il a été réformé par les soins et la vigilance des Evêques. Croit-on que quand il n'y auroit jamais eu de Fêtes des Martyrs, les Africains en auroient été moins adonnés aux débauches de la table ? Une preuve que ce même vice n'avoit pas régné pendant les quatre premiers siècles, du moins hors de l'Afrique, c'est qu'aucun des Pères qui ont parlé des *veilles* ne l'a reproché aux Chrétiens.

Par un nouveau trait de prévention, Barbeyrac prétend que ce fut pour arrêter ce désordre que l'on ordonna le jeûne pour les *veilles* des Fêtes ; c'est une fausse imagination : le jeûne a fait partie essentielle des *veilles* depuis l'origine. Les Protestans ne peuvent en disconvenir, puisqu'ils ont observé que les *veilles* des Martyrs et des autres Fêtes furent instituées sur le modèle de celle de Pâques ; or, on jeûnoit certainement ce jour-là. Dans *Minutius Félix*, c. 8, l'accusateur des Chrétiens leur reproche en même temps les assemblées nocturnes et les jeûnes solennels, l'auteur du Dialogue intitulé *Philopatris*, l'a imité. Est-il croyable d'ailleurs que les premiers Chrétiens qui jeûnoient régulièrement deux fois par semaine, et que Tertullien appelle, *des hommes desséchés par le jeûne*, ne l'aient pas pratiqué pour se préparer à la célébration d'une Fête ? Saint Paul, 2. *Cor.* c. 6, v. 5, joint le jeûne avec les *veilles*.

C'est de cette circonstance même que naquit l'abus dont se plaignent les Protestans, et qu'ils exagèrent très-mal à propos. Il étoit naturel que les Fidèles qui avoient jeûné la *veille* et qui avoient passé la nuit en prières, fissent un repas en rentrant chez eux ; et comme c'étoit un jour de Fête, on y mettoit un peu plus d'appareil que les autres jours. Ceux qui étoient naturellement intempérans s'y livrèrent à des excès, voilà ce que déplorait S. Augustin ; mais il ne s'ensuit pas de ses plaintes que le très-grand nombre des Chrétiens étoient coupables de ce désordre ; il faut en revenir à la maxime de S. Jérôme, que le vice d'un petit nombre ne doit point porter préjudice à la Religion.

Qu'auroit pu répliquer Barbeyrac, si on lui avoit soutenu que le jeûne solennel observé par les Protestans, deux fois l'année, est une momerie et un abus ? Il est constant que dans ces jours les jeunes personnes vont au prêché plus parées qu'à l'ordinaire; qu'avant d'y aller plusieurs se munissent d'un déjeuner gras, et se remettent à table au retour : nous avons été témoins oculaires de ce fait, et lorsque nous en avons témoigné notre étonnement, on nous a dit que selon l'Evangile ce n'est point ce qui entre dans la bouche de l'homme qui souille son âme. C'est ainsi qu'en abusant de l'Ecriture-Sainte les Protestans justifient tous les autres abus. Lorsque S. Jérôme répond à Vigilance que l'usage de ce qui est bon ne doit pas être aboli à cause des abus : « Fort bien, » réplique notre Censeur; mais il » faut que la chose dont il s'agit » soit véritablement bonne et d'une » nécessité indispensable. » Qu'il nous prouve donc que les prétendus jeûnes de sa secte sont meilleurs en eux-mêmes, et d'une nécessité plus indispensable que les *veilles* des Chrétiens du cinquième siècle.

Enfin il s'obstine, aussi-bien que Beausobre, à soutenir que ces *veilles* étoient une imitation de celles des Païens, une pratique venue du Paganisme, et qui naturellement devoit y conduire. Il a cité en preuve Arnobe, *contra Gentes*, l. 5, et cet auteur n'en dit pas un mot. Nous voilà donc réduits à croire que Jésus-Christ et ses Apôtres copioient les Païens, lorsqu'ils passaient les nuits à veiller et à prier, ou que les premiers Chrétiens se sont proposé de suivre plutôt l'exemple des Païens que celui de Jésus-Christ et des Apôtres. Il

est du moins bien certain que dans les *veilles* de Bacchus, de Cérès et de Vénus, leurs adorateurs ne passaient pas la nuit à jeûner, à prier, et à lire des livres saints, et que les occupations des Chrétiens pendant les *veilles* ne ressembloient guères à celles de leurs ennemis et de leurs persécuteurs. Nous serions mieux fondés à dire que ce sont nos Censeurs qui imitent la conduite des Païens, qui répètent leurs calomnies contre les premiers Fidèles, qui poussent même la malignité plus loin que Cécilius dans Minutius Félix, que Celse, Porphyre et Julien, dans leurs écrits contre notre Religion, et qui fournissent sans cesse aux Incrédules des armes contre elle; mais cela ne les touche point : Barbeyrac, après toutes les inepties de sa diatribe, s'est flatté d'avoir confondu S. Jérôme. Voyez Thomassin, *Traité du jeûne*, 1.^{re} part., c. 18; 2.^e part., c. 14.

VIGILES DES MORTS. L'on nomme ainsi les Matines et les Laudes de l'Office des Morts, que l'on chante, ou aux obsèques d'un défunt, ou au service que l'on fait pour lui. Par un statut dressé l'an 1215 pour l'université de Paris, on voit que ces *vigiles* se chantoient pour lors pendant la nuit. Thomassin, *ibid.*

VINCENT de Lérins, Gaulois de naissance, et Moine du célèbre monastère de Lérins près de Marseille, mourut l'an 450, on ignore à quel âge. Il composa, l'an 434, trois ans après le Concile général d'Ephèse, un très-bon ouvrage, intitulé, *Tractatus Peregrini, pro Catholica fidei Antiquitate*, etc. Il est plus connu sous le nom de *Commonitorium*,

Commonitorium, ou avertissement contre les Hérétiques; il prouve que la règle de la vraie foi est d'abord l'Ecriture-Sainte, et que le sens de ce livre divin doit être déterminé et fixé par la tradition de l'Eglise; ainsi la vraie doctrine de Jésus-Christ est ce qui a été cru, enseigné et professé dans tous les temps, dans tous les lieux, et par tous les Fidéles, *quod ubique, quod semper, quod ab omnibus*; pour la connoître, il faut s'attacher à l'antiquité, à l'universalité, à l'uniformité de l'enseignement et de la croyance: *in omnibus sequamur antiquitatem, universitatem, consentionem*. La meilleure édition de ce traité est celle qu'a donnée Baluze.

De tout temps on a reconnu le mérite de cet ouvrage; plusieurs Protestans en sont convenus, quoique intéressés par système à le contredire. Mosheim, *Hist. Ecclés.* 5.^e siècle, 2.^e part., c. 2, §. 11, avoue que *Vincent* de Lérins s'est acquis une réputation immortelle, par son petit, mais excellent traité contre les sectes. Cave, Réeves et d'autres Anglais en ont parlé de même, mais d'autres Critiques n'ont pas été aussi équitables. Le traducteur de Mosheim soutient que ce livre ne mérite pas les éloges que l'on en a faits: je n'y vois, dit-il, qu'une vénération aveugle pour les anciennes opinions, préjugé funeste aux progrès de la vérité, et le dessein de prouver qu'il faut s'en rapporter à la tradition pour fixer le sens de l'écriture. Tel a été en effet le dessein de l'auteur, et il a prouvé cette vérité par des raisons auxquelles les Protestans n'ont encore pu rien opposer de solide. Voyez TRADITION. La méthode contraire à laquelle ils se

Tome VIII.

tiennent, loin de favoriser les progrès de la vérité, n'a produit parmi eux que des erreurs; témoin la multitude de celles qui sont nées chez eux, et qui les a divisés en une infinité de sectes.

Basnage, *Hist. de l'Eglise*, l. 20, c. 6, §. 7, a poussé beaucoup plus loin la prévention contre ce même ouvrage; il prétend que *Vincent* n'a fait son *Commonitoire*, que pour établir le semi-Pélagianisme duquel il étoit imbu; les preuves qu'il en donne sont, 1.^o que c'étoit pour lors l'erreur dominante dans le Monastère de Lérins, où *Vincent* étoit Moine; 2.^o qu'il est l'auteur des objections contre la doctrine de S. Augustin, auxquelles S. Prosper a répondu dans son livre intitulé: *Responsio ad objectiones Vincentianas*. 3.^o Le sentiment des semi-Pélagiens étoit que l'homme peut désirer, chercher, demander la grâce, *par ses propres forces*; or, cela se trouve en mêmes termes dans le *Commonitoire*, c. 37, où *Vincent* tourne en ridicule ceux qui soutiennent qu'il y a une grâce personnelle que l'on peut avoir sans frapper, sans la chercher et sans la demander. 4.^o Il en appeloit à l'antiquité comme tous les semi-Pélagiens, et il traitoit comme eux de nouveauté la doctrine de S. Augustin. 5.^o En faisant semblant de louer la lettre du Pape Célestin aux Evêques des Gaules, il en travestit le sens pour le tourner en sa faveur. 6.^o Plusieurs auteurs Catholiques et savans sont convenus du semi-Pélagianisme de *Vincent* et l'ont prouvé.

Il n'est pas difficile de faire voir que toutes ces accusations sont ou des faussetés, ou des soupçons sans fondement. En premier lieu, Cassien, que l'on regarde comme le

Bb

premier auteur du semi-Pélagianisme, étoit abbé de Saint-Victor de Marseille, et non moins de Lérins. Fauste de Riez, autre défenseur de la même erreur, n'a écrit sur la grâce que plus de vingt ans après la mort de *Vincent*. *Hist. Litt. de la France*, t. 2, p. 591. Cassien ni Fauste n'ont pas caché leurs sentimens; pourquoi *Vincent* auroit-il dissimulé les siens? Il parle tout autrement que ces deux personnages, nous le verrons ci-après, donc il ne pouvoit pas de même. Cent fois les Protestans ont répété que pour accuser un auteur d'hérésie il faut avoir des preuves formelles et positives; où sont celles que l'on produit contre *Vincent*? Des conjectures malicieuses, des interprétations forcées, des suppositions hasardées ne sont pas des preuves.

En second lieu, ceux qui attribuent les *objections de Vincent* à celui de Lérins ne sont fondés que sur la ressemblance du nom, préjugé frivole, et ils pèchent en cela contre toute vraisemblance. Si Saint Prosper avoit eu les mêmes soupçons qu'eux, il auroit certainement ménagé davantage ses expressions. Il dit dans sa préface, que les auteurs de ces objections n'agissent que par envie de nuire, qu'ils forgent des mensonges et des blasphèmes, qu'ils les débitent en public et en particulier, qu'ils en dressent une liste diabolique, qu'ils les font valoir afin d'exciter la haine contre lui, que les inventeurs de ces calomnies doivent être punis. Il n'auroit pas convenu à un Laïque, tel que S. Prosper, de traiter ainsi *Vincent* de Lérins, Prêtre et Moine respectable par ses talens et par ses vertus. D'autre part, si *Vincent* s'étoit senti attaqué personnellement

par ces invectives, il n'auroit pas parlé avec tant de modération des accusateurs des semi-Pélagiens, en faisant mention de la lettre que le Pape Célestin écrivit aux Evêques des Gaules, à la prière de Prosper et d'Hilaire. Enfin il étoit trop équitable, pour travestir la doctrine de S. Augustin d'une manière aussi indigne que l'a fait l'auteur des objections.

En troisième lieu, il est faux que l'erreur des semi-Pélagiens se trouve en propres termes dans le *Communatoire de Vincent*. Voici ses paroles, ch. 37 (*al.* 26) : « Les Hérétiques osent promettre » et enseigner que dans leur Eglise se, c'est-à-dire, dans le Conventicule de leur société, il y a » une grâce de Dieu abondante, » spéciale et personnelle, à laquelle, sans travail, sans étude, sans application, sans la demander, sans la chercher, sans frapper, tous leurs adhérens participent » de telle manière, que portés par les Anges ils ne peuvent ni broncher, ni être scandalisés. » Il faut avoir perdu toute pudeur pour supposer, 1.^o que *Vincent* a osé dans ce passage traiter d'hérétiques S. Augustin et ses Disciples, nommer *Conventicule* l'Eglise Catholique, les appeler *Disciples du Diable*, *faux Apôtres*, *faux Prophètes*, *faux Maîtres*, etc. chap. suiv.; 2.^o qu'il a été assez insensé pour les accuser d'admettre une grâce spéciale donnée à tous, sans la chercher, et sans la demander, pendant que la plupart d'entr'eux ont soutenu expressément que la grâce n'est pas donnée à tous. 3.^o Il est évident que *Vincent* ne parle point ici de la grâce actuelle, nécessaire à tous pour faire une bonne œuvre, même pour former de bons

désirs; mais d'une grâce spéciale accordée à tous les Hérétiques pour ne pas tomber dans l'erreur. Ils promettoient, comme les Protestans, à leurs Prosélytes, une inspiration particulière du Saint-Esprit pour ne se tromper jamais dans l'intelligence de l'Ecriture-Sainte.

Vincent la tourne en ridicule avec raison; nos prétendus illuminés ne peuvent le lui pardonner. 4.^e *Common.* ch. 24, il demande: « Avant le profane Pélage, qui » présuma jamais assez des forces » du libre arbitre, pour penser » que *dans toutes les bonnes choses* » et dans tous ses actes, la grâce » de Dieu n'étoit pas nécessaire » pour l'aider? » Soutiendra-t-on que les désirs de la Foi, de la conversion, de la justification, etc. ne sont pas de bonnes choses?

En quatrième lieu, les semi-Pélagiens avoient tort de citer pour eux l'antiquité; il est prouvé qu'avant S. Augustin les anciens Pères avoient enseigné comme lui que toute grâce est gratuite; il en a cité plusieurs, *de dono persev.* c. 19 et 20, n. 48-51. *Vincent* de Lérins ne pouvoit pas l'ignorer; aussi n'a-t-il jamais eu la témérité de taxer de nouveauté cette Doctrine ancienne. Mais de ce que les semi-Pélagiens alléguoient fausement l'antiquité en leur faveur, il ne s'ensuit pas que *Vincent* ait mal prouvé la nécessité d'y recourir en matière de foi.

En cinquième lieu, c'est une nouvelle imposture d'affirmer qu'il a tourné en ridicule la lettre de Célestin aux Evêques des Gaules, et qu'il en a travesti le sens; il en a parlé au contraire avec le respect convenable, *Commonit.* c. 32 et 33. Après avoir cité les exemples récents de S. Cyrille d'Alexandrie

et du Pape Sixte, il dit: « Le » Saint Pape Célestin a pensé et a » parlé de même. Dans la lettre » qu'il a écrite aux Evêques des » Gaules, pour les reprendre de ce » qu'ils laissoient éclore des nouveautés profanes, il conclut que » *la nouveauté cesse donc d'attaquer l'antiquité.* » Or par ces nouveautés profanes, S. Célestin entendoit évidemment les erreurs des semi-Pélagiens. « Quiconque, » ajoute *Vincent*, résiste à ces » crets Catholiques et Apostoliques, » insulte à la mémoire de S. Célestin et de S. Cyrille. » De quel front peut-on supposer que ce langage étoit une dérision, que suivant l'opinion de *Vincent*, la nouveauté étoit la doctrine de Saint Augustin, qu'il a espéré de la persuader à ses lecteurs, et qu'il méprisoit intérieurement ces décrets, en feignant de les respecter?

Enfin nous n'ignorons pas que les partisans outrés de cette Doctrine, et qui souvent la défigurent, ont taxé de semi-Pélagianisme tous ceux qui ne l'ont pas entendue comme eux. Mais le Cardinal Noris, Vossius, Frassen, Lupus, Thomassin, Alexandre, R. Simon, etc., ne sont pas des noms assez imposans pour nous subjuguier, lorsque nous avons sous les yeux des preuves positives de la témérité de leurs soupçons. Ils ont suivi l'exemple de Calvin et de ses disciples, de Jansénius et de ses adhérens; ce n'étoient pas là des modèles à imiter. Pierre Pithou, Baluze, Strumélius, Papebrock, le savant Maffei, et d'autres, ont vengé la mémoire de *Vincent* de Lérins.

Basnage répond que le sentiment de ces derniers ne prouve rien, qu'ils étoient intéressés à justifier

Vincent, parce qu'il est honoré comme Saint, parce qu'il a soutenu le principe de l'Eglise Romaine, touchant la nécessité de la tradition, parce qu'ils ont voulu étayer leur propre semi-Pélagianisme par le suffrage de cet auteur ; au lieu que ses accusateurs ont eu le courage de résister à ces trois motifs d'intérêt.

Conclusion digne de tout ce qui a précédé. Basnage a donc ignoré que Cassien, premier défenseur du semi-Pélagianisme, est cependant honoré d'un culte religieux à Saint Victor de Marseille, en vertu d'un décret du Pape Urbain V. L'erreur d'un personnage très-vertueux d'ailleurs ne peut porter aucun préjudice à sa sainteté, à moins que cette erreur n'ait été condamnée par l'Eglise, et qu'il n'y ait adhéré malgré la condamnation ; or celle des semi-Pélagiens n'a été proscrire que l'an 529 par le deuxième Concile d'Orange, près de cent ans après la mort de Cassien et de *Vincent*. Nous convenons néanmoins que si le dessein de ce dernier avoit été tel que ses accusateurs le représentent, ce seroit un fourbe digne d'anathème ; à Dieu ne plaise que nous ayons jamais ce soupçon.

2.^o Quand *Vincent* se seroit trompé sur le fait de l'antiquité ou de la nouveauté du semi-Pélagianisme, les principes qu'il a posés sur la nécessité de la tradition n'en seroient ni moins vrais ni moins solides. Quoique Tertullien soit tombé dans de grandes erreurs, nous ne faisons pas moins de cas pour cela de son *Traité des prescriptions contre les Hérétiques* ; ses principes sont les mêmes pour le fonds que ceux de *Vincent* de Lérins. Les Protestans eux-mêmes n'ont pas cessé de regarder Luther et

Calvin comme de très-grands hommes, quoiqu'ils conviennent que ni l'un ni l'autre n'ont été exempts d'erreurs.

3.^o Nous ne sommes pas étonnés de ce que Basnage accuse de semi-Pélagianisme tous les Apologistes de *Vincent* de Lérins, puisque les Protestans en accusent tous les Catholiques sans exception, malgré la condamnation que le Concile de Trente a faite de cette hérésie ; Sess. 6 de *Justif.* c. 5 et 6, et *Can.* 3. Nous sommes seulement fâchés de ce que ce même critique semble accuser aussi les détracteurs de la foi de *Vincent*, d'avoir trahi les véritables intérêts de l'Eglise Catholique ; mais ce n'est point à nous de les disculper.

Dans un autre endroit Basnage a directement attaqué les principes établis par *Vincent* dans son *Commonitoire* ; nous avons réfuté ses argumens au mot TRADITION, à la fin.

VIOLENCE, voyez PERSÉCUTION.

VIRGINITÉ, voyez VIERGE.

VISIBILITÉ DE L'ÉGLISE, voyez EGLISE, §. 5.

VISION BÉATIFIQUE. Les Théologiens distinguent trois manières de voir ou de connoître Dieu ; la première, qu'ils appellent *vision abstraactive*, est de connoître la nature et les perfections de Dieu par la considération de ses ouvrages ; les *attributs invisibles de Dieu*, dit S. Paul, *sont vus et conçus, depuis la création du monde, par ce qu'il a fait*, Rom. ch. 1, v. 20. C'est la seule manière dont nous puissions voir et

connoître Dieu dans cette vie. Mais nous le connoissons encore mieux par ce qu'il a fait dans l'ordre de la grâce, et qu'il nous a révélé, que par ce qu'il a fait dans l'ordre de la nature.

La seconde manière est de voir Dieu immédiatement et en lui-même ; on la nomme *vision intuitive* ou *béatifique*, c'est celle dont les bienheureux jouissent dans le ciel. S. Paul nous en a encore donné l'idée lorsqu'il a dit, *1 Cor. c. 13, v. 12* : « Nous voyons à présent » comme dans un miroir et d'une » manière obscure, mais alors » (après cette vie) nous verrons » face à face. A présent je ne con- » nois qu'en partie, mais alors je » connoîtrai comme je suis connu. » Jésus-Christ lui-même dit, *Matt. c. 18, v. 10* : « Les Anges voient » continuellement la face de mon » Père qui est dans le Ciel. »

La troisième, que l'on appelle *vision compréhensive*, ne convient qu'à Dieu, infini dans sa nature et dans tous ses attributs, lui seul peut se voir et se connoître tel qu'il est.

Il n'y a même aucune preuve que Dieu ait jamais accordé à aucun homme dans cette vie la *vision intuitive* de lui-même ; Moïse, Elie, S. Paul, plusieurs Prophètes, ont eu des ravissements et des extases, dans lesquels il est dit qu'ils ont vu Dieu, mais cela signifie seulement qu'ils ont vu de la majesté Divine des figures et des symboles plus augustes, plus éclatans, plus admirables, que ceux sous lesquels il s'est montré aux autres hommes.

C'est une erreur assez commune et déjà fort ancienne parmi les Arméniens et les Grecs schismatiques, de croire que les justes et les Saints sortis de ce monde ne joui-

ront de la *vision intuitive* de Dieu qu'après la résurrection générale et le jugement dernier, qu'en attendant ils jouissent du repos dans l'attente de leur parfait bonheur. Cette opinion fut condamnée dans le Concile de Florence tenu l'an 1439. Il y fut décidé que les âmes des justes à qui il ne reste aucun péché à expier, jouissent de la *vision béatifique* immédiatement après leur mort. *Voyez BONHEUR ÉTERNEL*. Cette décision a été confirmée par le Concile de Trente.

La même question avoit été agitée avec beaucoup d'éclat en France au 14.^e siècle. Le Pape Jean XXII, Français de nation, et qui siégeoit à Avignon, pencha pour la croyance des Grecs, parce qu'elle lui parut fondée sur plusieurs passages des anciens Pères ; il l'avança même dans quelques Sermons, et il témoigna désirer que cela fût regardé du moins comme une opinion problématique ; mais il ne décida jamais rien sur cette matière en qualité de souverain Pontife, il ne rendit aucun décret à ce sujet, il rétracta même aux approches de la mort ce qu'il avoit pu dire ou penser de peu exact sur cette question. Tous ces faits sont solidement prouvés dans l'*Histoire de l'Eglise Gallicane*, t. 13, l. 38, an. 1333 et 1334, par les mémoires du temps, et par les pièces originales de la dispute.

Mais les Protestans, toujours obstinés à calomnier les Papes, soutiennent encore que Jean XXII par sa doctrine encourut la censure de presque toute l'Eglise Catholique, que son opinion fut condamnée unanimement par tous les Théologiens de Paris l'an 1333 ; que si, près de mourir, il se rétracta, ce fut sans renoncer entièrement à son

opinion ; que s'il se soumit au jugement de l'Eglise, il n'y fut porté que par la crainte de passer pour hérétique après sa mort ; Mosheim, *Hist. Eccles.* 14.^e siècle, 2.^e part. c. 2, §. 9. Calvin a même osé l'accuser d'avoir nié l'immortalité de l'âme.

Pour détruire toutes ces imputations, il suffit d'alléguer deux ou trois faits incontestables. 1.^o Il est constant que depuis le 28 décembre 1333, jusqu'au 2 janvier 1334, ce Pape tint à Avignon un consistoire dans lequel il protesta solennellement que « sur la question du » délai de la *vision béatifique* il » n'avoit jamais parlé que par forme » de conversation, non avec vocation, mais avec l'absence de tout » l'onté de rien définir, et qu'on » lui feroit plaisir de lui faire part » des autorités favorables au sentiment contraire ; que du reste » s'il lui étoit échappé quelque chose » mal à propos, il étoit prêt de le » révoquer. » Le lendemain, 3 janvier, il dicta la même déclaration par-devant des notaires. Il n'avoit pas encore reçu pour lors le décret des Docteurs de Paris.

2.^o Dans l'assemblée de ces Docteurs, tenue à Vincennes devant le Roi et plusieurs prélats, sur la fin de décembre 1333, ils décidèrent unanimement la croyance catholique, telle que nous la suivons encore aujourd'hui. Cette décision fut confirmée dans une seconde assemblée tenue aux Mathurins à Paris le 26 décembre, et couchée par écrit, signée ensuite et scellée le 2 janvier 1334. Les Docteurs, après avoir protesté de leur respect et de leur attachement au Pape, disent « qu'ils » ont appris par des témoignages » dignes de foi que tout ce que » le Saint Père a dit sur la question présente, n'a été ni par

» forme d'assertion, ni d'opinion, » mais seulement en forme de narration. » Ils en écrivirent au Pape lui-même dans les mêmes termes, en le priant de confirmer par son autorité leur sentiment, comme étant celui de tout le peuple chrétien.

3.^o La déclaration que donna Jean XXII, le 3 janvier suivant, lorsqu'il se sentit près de mourir, ou plutôt sa profession de foi qu'il fit en présence des Cardinaux, est entièrement conforme à celle des Docteurs de Paris, et conçue dans les termes les plus clairs ; il y a non-seulement de la témérité, mais de la malignité à supposer qu'elle ne fut pas sincère, que ce pape ne renonça point entièrement à son opinion, qu'il n'agit que par crainte de passer pour hérétique après sa mort. Benoît XII son successeur, et témoin oculaire de ses dernières volontés, lui rendit plus de justice, en les publiant dans une bulle datée du 17 mars 1335. Les calomnies répandues contre lui, soit en France, soit en Allemagne, par les partisans de Louis de Bavière son ennemi, ou par les Fratricelles, sectaires révoltés contre lui, ne prouvent rien et ne méritent aucune attention.

Enfin quand il seroit vrai que ce Pape tenoit à une opinion fautive, et qu'il ne l'a rétractée que par la crainte de scandaliser l'Eglise, il seroit à souhaiter que tous les Hérésiarques et tous les sectaires eussent fait comme lui, il n'y auroit jamais eu de schismes, et les maux qu'ils ont causés n'auroient pas eu lieu.

VISION PROPHÉTIQUE, dans les livres saints et chez les écrivains ecclésiastiques, signifie une révélation qui vient de Dieu, à laquelle

l'imagination ni aucune cause naturelle n'a pu avoir de part, soit qu'un homme l'ait reçue en songe, soit autrement. Ainsi la connoissance que Dieu donnoit à ses Prophètes des événemens futurs est appelée *vision*, parce que Dieu leur avoit fait voir l'avenir, et c'est ce titre que plusieurs ont mis à leurs Prophéties.

Mais toute *vision* n'est pas prophétique; Dieu a souvent révélé à ses saints des choses passées ou présentes, desquelles ils n'étoient pas instruits, ou des vérités qu'ils ne pouvoient pas naturellement connoître, et il leur a commandé des actions auxquelles ils ne se seroient pas portés d'eux-mêmes. Ainsi Dieu fit révéler par un Ange à Saint Joseph pendant son sommeil la pureté de Marie, la conception de Jésus en elle par l'opération du Saint-Esprit, la rédemption prochaine du monde par ce divin Enfant; il lui fit commander de même de le transporter en Egypte avec sa mère, pour le soustraire à la cruauté d'Hérode, et ensuite de revenir dans la Judée. Nous ne savons pas si lorsque S. Paul fut ravi au troisième ciel, il y apprit des événemens futurs. Dans l'Apocalypse, Dieu fit connoître à S. Jean des vérités cachées et des révolutions qui devoient arriver dans la suite.

Certains Critiques ont pensé que l'histoire de la tentation de Jésus-Christ au Désert, rapportée par S. Matthieu, c. 4, v. 1, s'est plutôt passée en *vision* pendant le sommeil qu'en fait et en réalité, et que l'Evangéliste l'a ainsi entendu, lorsqu'il a dit que Jésus fut conduit au Désert par l'Esprit, pour être tenté par le Démon. Mais cette opinion ne s'accorde pas avec le texte de l'Evangile; ce n'est ni en songe

ni en *vision* que Jésus-Christ jeûna pendant quarante jours, qu'il eut faim, que les Anges vinrent le servir, etc. Ces critiques ont cru que le Démon avoit transporté Jésus-Christ dans les airs, pour le placer sur une montagne et sur le sommet du Temple, mais ils n'ont pas pris le sens du texte sacré. Voy. TENTATION.

« Nous connoissons, » dit Origène, l. 1, *contra Cels.* n. 46, « plusieurs hommes qui ont embrassé le Christianisme, comme malgré eux; l'esprit de Dieu les frappoit par des *visions* ou par des songes, et changeoit tellement leur cœur, qu'au lieu de détester comme auparavant la Religion Chrétienne, ils formoient le dessein de mourir pour elle. Nous en avons plusieurs exemples dont nous avons été témoins oculaires, mais que les Incrédules regarderoient comme des impostures et tourneroient en ridicule, si nous les rapportions. Au reste nous attestons Dieu qui voit le fond des consciences, que nous n'avons aucune envie de forger des fables, pour confirmer la vérité de la doctrine de Jésus-Christ. »

Mais nous avons à parler principalement des *visions prophétiques*. Or on ne peut pas douter que les dons miraculeux du Saint-Esprit, et sur-tout celui de prophétie, n'aient été communs parmi les Chrétiens du temps des Apôtres; S. Paul le témoigne, 1 *Cor.* 12, v. 8 et suiv. Il règle l'usage que les Fidèles doivent faire de ces dons divers, il prescrit les précautions nécessaires pour que ces grâces ne leur inspirent point d'orgueil, et ne causent aucune division parmi eux, c. 13 et 14. La question est

de savoir si Dieu a continué la même assistance à son Eglise dans les siècles suivans, et pendant combien de temps elle a duré.

Dodwel, dans sa quatrième Dissertation sur S. Cyprien, s'est attaché à prouver que les révélations prophétiques n'ont pas cessé dans le Christianisme à la mort des Apôtres, mais qu'elles y ont duré jusqu'au temps de Constantin et à la paix qu'il donna à son Eglise; mais que depuis cette époque il n'y en a plus de vestiges, parce que ce secours devint moins nécessaire qu'auparavant à la propagation de l'Evangile.

Il le prouve par l'exemple d'Hermas, dont le livre intitulé *le Pasteur* est rempli de *visions prophétiques*; mais la plupart des auteurs Protestans les regardent comme les rêveries d'un fanatique. Voy. HERMAS. S. Clément de Rome, dans sa première lettre aux *Corinthiens*, n. 48, dit : « Qu'un homme ait la foi, » qu'il soit doué de connoissance, » qu'il juge des discours avec sagesse, qu'il soit pur en toutes choses; plus il paroît grand, plus il doit être humble. » Dodwel soutient que par la *foi* il faut entendre celle qui opère des miracles, que la *connoissance* est l'intelligence des mystères, que le *jugement des discours* est le discernement des esprits, comme l'a expliqué S. Paul, 1 *Cor.* c. 13, v. 2, autant de dons surnaturels desquels il ne vouloit pas que les Fidèles cussent de l'orgueil.

S. Ignace, dans sa lettre aux Philadelpiens, n. 7, s'exprime ainsi : « J'atteste celui pour lequel je suis enchaîné, que je n'ai point connu ces choses de moi-même, » mais que c'est l'Esprit qui me les a révélées et qui m'a dit : ne

» faites rien sans l'Evoque. » Dans la lettre circulaire que l'Eglise de Smyrne écrivit au sujet du martyre de S. Polycarpe, il est dit, n. 5 et 9, que ce saint Martyr eut une *vision* pendant son sommeil qui lui fit comprendre qu'il seroit brûlé vif, et qu'en entrant dans le stade on entendit une voix du ciel qui lui dit : *Courage, Polycarpe, sois constant.* Eusèbe, *Hist. Eccles.* l. 3, c. 37, rapporte que dans ce même temps Quadratus et les filles de Philippe étoient doués du don de prophétie, et que les prédicateurs de l'Evangile avoient celui d'opérer des miracles.

S. Justin, *Dial. cum Triph.* n. 52 et 82, fait observer que depuis la venue de Jésus-Christ il n'y a plus de Prophètes chez les Juifs, et que l'Esprit prophétique a été communiqué aux Chrétiens. Saint Irénée, *contra Hær.* l. 2, c. 32 (*al.* 47), n. 4, atteste que de son temps Dieu répandoit sur les Fidèles avec abondance les dons du Saint-Esprit, que les uns chassoient les démons, ou étoient doués de l'Esprit prophétique; que les autres guérissent les malades, ou ressuscitoient les morts. « On ne peut pas compter, dit-il, le nombre des grâces que l'Eglise répand tous les jours au nom de Jésus-Christ pour l'avantage de toutes les nations. » Il ajoute que ces divers prodiges contribuoient beaucoup à convertir les Gentils.

Tous ces monumens regardent la fin du premier et le commencement du second siècle. Les écrivains téméraires qui ont avancé que depuis les Apôtres il n'y avoit point eu parmi les Chrétiens d'autres *visions prophétiques* que celles de Montan et de ses Disciples, n'ont pas consulté les dates. Cet

Hérésiarque n'a paru que vers le milieu du second siècle, et plusieurs des témoignages que nous venons de citer concernent des personnages qui ont vécu long-temps avant lui. Ces sectaires ne firent que s'attribuer une partie des dons miraculeux qu'ils voyoient répandus parmi les Fidèles. Mais à peine eurent-ils publié leurs prétentions et leurs erreurs, qu'ils furent réfutés par des écrivains ecclésiastiques. De ce nombre furent Méliton, Miltiade, Sérapion, Evêque d'Antioche, Apollonius, Astérius Urbanus, Apollinaire d'Hieraples, Caius Prêtre de Rome, etc.; Eusèbe et Photius nous ont conservé les titres de leurs ouvrages et en ont donné des extraits. Ils démontrèrent la différence essentielle qu'il y avoit entre les vraies révélations communiquées aux Fidèles, et les fausses *visions* dont se vantoient les Hérétiques.

Au troisième siècle, Dodwel, ne veut pas citer Tertullien, *parce* qu'il se laissa séduire par les Montanistes; mais il avoit écrit son Apologétique avant d'avoir embrassé leurs erreurs; or il dit; c. 23 et ailleurs, que les Chrétiens par leurs exorcismes forçoient les démons à confesser par la bouche des possédés, qu'ils n'étoient pas des Dieux, mais de mauvais esprits, et à rendre ainsi témoignage à la croyance des Chrétiens. Il ajoute que cette espèce de révélation ne pouvoit pas être suspecte aux Païens. Au reste, Dodwel allègue avec confiance l'Auteur des *Actes du Martyre des Saintes Perpétue et Félicité*, qui a écrit l'an 202, qui rapporte leurs *visions prophétiques*, et qui, loin de favoriser les Montanistes, semble argumenter contre eux. Peu de temps après,

Origène, contre Celse, l. 1, n. 46, témoignoit que de son temps il restoit encore chez les Chrétiens des signes évidens des dons du St.-Esprit, qu'ils chassoient les démons, qu'ils guérissent les maladies, qu'ils prédisoient les événements futurs, par la volonté du Verbe divin. Il dit en avoir vu plusieurs exemples, et il prend Dieu à témoin de la vérité de son récit. Il en parle encore, l. 7, n. 8. S. Denis d'Alexandrie, son condisciple, dans une de ses lettres rapportées par Eusèbe, *Hist. Ecclés.* l. 6, c. 40, proteste devant Dieu qu'il n'a fui pendant la persécution de Déce, que par une inspiration et un ordre exprès de Dieu.

On peut trouver au moins dix exemples semblables dans S. Cyprien. Il suffit de citer sa lettre neuvième (*al.* 10) *ad Clerum*. « Dieu, dit-il, ne cesse de nous » réprimander le jour et la nuit. » Indépendamment des *visions* nocturnes, des enfans mêmes dans l'innocence de l'âge, ont des extases en plein jour, dans lesquelles ils voient, entendent et déclarent les choses dont Dieu veut nous avertir et nous instruire. Vous saurez tout lorsque je serai de retour, par la grâce de Dieu qui m'a commandé de m'éloigner. » Ce saint Martyr fut averti de même avant la persécution qui recommença sous Gallus et Volusien, et il fut convaincu de sa propre mort prochaine. Dieu en agissoit ainsi afin de préparer les Fidèles aux épreuves auxquelles ils alloient bientôt être exposés, et la publicité que l'on donnoit d'abord à toutes ces révélations, leur uniformité, et l'événement qui s'en-suivoit, concouroient à démontrer

que l'illusion ni l'imposture n'y avoient aucune part.

On apportoit d'ailleurs les plus grandes précautions pour n'y pas être trompé ; S. Paul les avoit prescrites, 1^{re} Cor. chap. 12 et suiv. 1.^o L'on ne faisoit attention aux *visions* prophétiques que quand elles venoient de la part des personnes dont les mœurs, la piété et les autres vertus étoient connues d'ailleurs, et qui avoient tous les caractères sous lesquels S. Paul avoit désigné la charité, *ibid.* c. 13, *ψ.* 4. 2.^o Comme les Fidèles doués du même esprit étoient en assez grand nombre, si l'un d'entre eux avoit avancé une révélation fautive ou douteuse, il auroit été convaincu d'erreur par ceux qui avoient reçu de Dieu le discernement des esprits, c. 12, *ψ.* 10. 3.^o L'on ne recevoit comme vraies prophéties que celles qui annonçoient des événemens contingens et dépendans du libre arbitre des hommes ; lorsqu'il y avoit de l'obscurité, elles pouvoient être expliquées par ceux qui avoient le don de les interpréter, c. 14, *ψ.* 29, ou l'on attendoit que l'événement en eût confirmé la vérité. 4.^o Celles qui ne pouvoient servir à l'édification de l'Eglise, mais seulement à satisfaire une vaine curiosité, ne furent jamais censées être des révélations divines, c. 14, *ψ.* 3. 5.^o L'on rejeta toujours celles qui avoient pour auteurs des Hérétiques, parce qu'elles manquoient des caractères exigés par S. Paul, et parce que Jésus-Christ, qui a promis le Saint-Esprit à son Eglise, ne peut pas l'accorder aux sociétés révoltées contre elle. « Dieu, dit ce même » Apôtre, n'est pas le Dieu de la » dissension, mais de la paix, c. » 14, *ψ.* 33. » 6.^o L'on vouloit

que toute prédiction eût été prononcée de sang-froid, et non dans les accès d'une espèce de fureur, comme les prétendus oracles des Païens ; S. Paul a dit que l'esprit des Prophètes leur est soumis, *ψ.* 32 ; il vouloit que tout se fit avec ordre et décence, *ψ.* 40.

Dodwel a donc raison de conclure que des *visions prophétiques* revêtues de tous les signes dont nous venons de parler, ne peuvent donner prise au mépris ni aux railleries des incrédules. Mais il n'a consulté que les préjugés du Protestantisme, lorsqu'il a décidé que ce don du St.-Esprit n'a subsisté dans l'Eglise Chrétienne que jusqu'au temps de Constantin, et qu'il n'y en a plus de vestiges depuis cette époque. Il suppose fausement qu'Eusèbe l'insinue ainsi, *Hist. Eccles.* l. 7, c. 32. Si en exposant les talens et les vertus des saints Evêques de son temps, il n'a rien dit de leurs révélations ni de leurs miracles, ce silence ne prouve rien ; il n'a rien dit non plus de la plupart des faits que nous avons cités dans les deux siècles précédens. Il est encore faux que les Docteurs du quatrième siècle aient été étonnés de cette prétendue cessation de l'esprit prophétique et qu'ils en aient recherché les raisons ; Dodwel, qui l'affirme ainsi dans sa *Dissert.* §. 22, n'en donne aucune preuve ; c'est à nous d'en apporter du contraire.

1.^o Au mot MIRACLE, §. 4, nous avons fait voir qu'il s'en est opéré dans l'Eglise au quatrième siècle, au cinquième et dans les suivans ; pourquoi n'y auroit-il eu plus de révélations ? L'un de ces dons ne vient pas moins du St.-Esprit que l'autre. De même que Jésus-Christ n'a mis aucune restriction en pro-

mettant le premier à ceux qui croiroient en lui, *Marc*, c. 16, v. 17; *Joan*. c. 14, v. 12, il n'en a point mis non plus à la promesse de l'esprit de vérité, *Joan*. c. 16, v. 13, il l'a promis au contraire pour toujours, *in æternum*, c. 14, v. 16. Si l'un de ces dons étoit capable de contribuer beaucoup à la conversion des Païens, comment prouvera-t-on que l'autre n'y servoit de rien ?

2.° Puisqu'il faut des faits et des témoignages, Théodoret, *Hist. Ecclés.* l. 3, c. 23 et 24, rapporte que la mort de l'Empereur Julien fut annoncée positivement par des Chrétiens, plusieurs jours avant que l'on pût en recevoir la nouvelle. La révélation faite à S. Ambroise des reliques des saints Martyrs Gervais et Protas, et les miracles qui se firent à cette occasion, sont attestés par S. Augustin, témoin oculaire, et par d'autres. Les prédications et les miracles de S. Martin ont été écrits par Sulpice Sévère qui avoit été son Disciple, et qui en avoit vu de ses yeux la plupart. L'élection des saints Evêques de ce même siècle a été souvent faite en vertu d'une révélation divine, et plusieurs ont prédit distinctement le jour et l'heure de leur mort. Nous savons que les Protestans les plus hardis ont traité de fables, de fraudes pieuses, d'impostures et de fourberies tout ce qui s'est fait dans ce genre au quatrième et au cinquième siècles, mais ils n'ont pas respecté davantage ce qui est arrivé au second et au troisième. Dodwel et les Anglicans ne peuvent faire aucun reproche contre les témoins postérieurs, qui n'aient été allégués par les Luthériens, par les Calvinistes, par les Sociniens contre les Pères de l'Eglise les plus anciens.

C'est donc aux Anglicans de nous apprendre pourquoi les mêmes règles de critique ne doivent pas avoir lieu à l'égard des uns et des autres. Aussi c'est ici un des points sur lesquels ils sont accusés par les autres Protestans de ne pas raisonner conséquemment.

3.° Il est constant qu'au quatrième siècle et même au cinquième, il restoit encore beaucoup de Païens à convertir dans les Gaules, que les vertus et les miracles de Saint Martin et d'autres saints Evêques y ont infiniment contribué. Les Anglo-Saxons ne reçurent la foi Chrétienne qu'au sixième, et les autres peuples du Nord encore plus tard. De quel droit peut-on supposer que Dieu a opéré ces conversions par des moyens tout différens de ceux dont il s'est servi au commencement du Christianisme ? Il n'est pas moins certain que parmi ceux qui y ont travaillé, il y a eu des hommes qui ont imité le désintéressement, la pauvreté, le courage et la constance des Apôtres ; sur quoi fondé soutiendra-t-on que Dieu n'a pas coopéré à leur zèle, comme il a fait à celui des premiers Prédicateurs de l'Evangile, par des moyens surnaturels ? Ce zèle a produit les mêmes effets, donc il a eu les mêmes causes. Ces saints hommes ont obéi au commandement de Jésus-Christ, il ont compté sur ses promesses, ils se sont sacrifiés pour lui et pour le salut de leurs frères, ceux qui les accusent des vices les plus odieux, manquent tout à la fois aux règles de la saine critique, et à la reconnaissance qu'ils doivent à Dieu pour la conversion de leurs aïeux. Voyez MISSIONS.

Dans tous les siècles il a pu y avoir trop de crédulité d'une part, et un faux zèle de l'autre ; mais il

en a été de même du temps des Apôtres, puisque S. Jean ordonnoit aux Fidèles de ne pas croire à tout esprit, mais de mettre les esprits à l'épreuve, pour savoir s'ils sont de Dieu, 1 *Joan.* c. 4, v. 1, et que S. Paul prescrivait des précautions pour n'y pas être trompé. Plusieurs Incrédulés tournoient eu ridicule les révélations dont parloit S. Cyprien. S'ensuit-il de là que Dieu n'est l'auteur d'aucune révélation ni d'aucun miracle ? Ce n'est donc pas selon les intérêts de système qu'il faut en juger, mais selon les règles de sagesse et de circonspection prescrites par les Apôtres. Pour nous qui n'avons ni deux poids ni deux mesures, nous croyons que le bras du Seigneur n'est pas raccourci, qu'il a toujours voulu la conversion des peuples, et qu'il n'a pas cessé d'y coopérer, qu'il ne veuille pas moins sur son Eglise dans un siècle que dans un autre, qu'un auteur digne de foi qui atteste un fait surnaturel doit être cru, dans quelque pays et dans quelque siècle qu'il ait vécu.

Il est impossible que pendant un espace de dix-sept cents ans il n'y ait pas eu une infinité de personnes qui ont cru faussement avoir eu des *visions prophétiques*, ou avoir reçu des révélations. Souvent on ne s'est pas donné la peine de les examiner, parce que ces faits n'avoient aucune relation avec le dogme, ni aucune influence sur le doctrine de l'Eglise ; ainsi le laps des temps leur a donné un certain crédit. Les Protestans ont eu grand soin de les recueillir, d'en contester l'authenticité, et sur-tout d'y jeter du ridicule. Ils en ont conclu que les dogmes et les usages de l'Eglise Catholique qui leur déplaisent n'ont été fondés que sur des

fables et des impostures. C'est comme si l'on disoit : de tout temps il y a eu des faux monoyeurs et de la fausse monnoie, donc il faut bannir du commerce toute espèce de monnoie.

VISION DE CONSTANTIN. *Voy.* CONSTANTIN.

VISITATION, fête célébrée dans l'Eglise Romaine en mémoire de la visite que la Sainte Vierge rendit à sa cousine Elisabeth. Il est dit dans l'Evangile, *Luc*, c. 1, v. 36, que l'Ange Gabriel en annonçant à Marie le mystère de l'Incarnation, lui apprit que sainte Elisabeth sa cousine, qui jusqu'alors avoit été stérile, étoit grosse de six mois ; que Marie s'empressa d'aller voir cette parente, qui demouroit avec Zacharie son mari dans une des villes de la tribu de Juda. Il paroît que c'étoit à Hébron, ville située à vingt-cinq ou trente lieues de Nazareth. On présume que la Sainte Vierge partit le 26 Mars, et arriva le 30 à Hébron. Elisabeth n'eut pas plutôt entendu sa voix, qu'elle sentit son enfant tressaillir dans son sein ; elle lui dit : « Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni. » Ce fut alors que Marie prononça le Cantique sublime qui commence par *Magnificat*, et que l'Eglise répète tous les jours dans l'Office Divin. Après avoir demeuré environ trois mois chez sa cousine, elle retourna à Nazareth ; peu importe de savoir si elle partit avant ou après les couches d'Elisabeth.

Il est bon de remarquer que ces deux saintes personnes ont montré dans cette circonstance des connaissances et des lumières qu'elles

ne pouvoient naturellement avoir. Il est dit qu'Elisabeth fut remplie du Saint-Esprit; elle s'écria : « D'où me vient cette faveur que » la Mère de mon Seigneur vienne » à moi? L'enfant que je porte » vient de tressaillir de joie. Vous » êtes heureuse d'avoir cru, parce » que tout ce qui vous a été dit par » le Seigneur s'accomplira. » Ainsi Elisabeth sut par révélation tout ce que l'Ange du Seigneur avoit dit à Marie, et comprit le mystère de l'Incarnation. Elle ajoute que le mouvement de son enfant a été un tressaillement *de joie*; ce ne fut donc pas un mouvement naturel. On en conclut que Jean-Baptiste dans le sein de sa mère fut éclairé d'une lumière divine, et fut sanctifié par la présence du Verbe incarné dans le sein de Marie. La Sainte Vierge de son côté loue le Seigneur dans le style le plus sublime des Prophètes, et montre l'humilité la plus profonde; elle rappelle le souvenir des grandes choses que Dieu a faites en faveur de son peuple, et reconnoît en elle l'accomplissement des promesses qu'il avoit faites à Abraham et à sa postérité.

Les Commentateurs Protestans paroissent peu touchés de toutes ces circonstances, ils semblent n'y rien voir de surnaturel; on est scandalisé en lisant les remarques toutes profanes de Beausobre sur ce chapitre de S. Luc; il y affecte de comparer plusieurs expressions de la Sainte Vierge avec celles des auteurs Païens.

Quant à l'institution de la Fête, le premier qui ait pensé à l'établir est S. Bonaventure, général de l'Ordre de S. François; il en fit un décret dans un Chapitre général tenu à Pise l'an 1263, pour

toutes les Eglises de son Ordre. Dans le siècle suivant le Pape Urbain étendit cette fête à toute l'Eglise; sa Bulle, qui est de l'an 1379, ne fut publiée que l'année suivante par Boniface IX son successeur. En 1431 le Concile de Bâle l'ordonna de même pour toute l'Eglise, et en fixa le jour au 2 Juillet.

Quoique cette institution ne soit pas ancienne, elle est très-conforme à l'esprit du Christianisme, qui est de nous rappeler souvent en mémoire les principales circonstances des mystères de notre Rédemption. La Sainte Vierge elle-même nous en a donné l'exemple, puisqu'elle célèbre dans son Cantique les bienfaits que Dieu avoit accordés à son peuple, mais qui ne sont pas d'un aussi grand prix que ceux dont il nous a comblés par l'Incarnation de son Fils.

VISITATION (Religieuses de la), Ordre fondé l'an 1610 à Annecy en Savoie, par S. François de Sales, et par sainte Jeanne-Françoise Fremiot, Baronne de Chantal. Ce ne fut dans son origine qu'une Congrégation de filles et de veuves destinées à visiter, à consoler et à soulager les malades et les pauvres, et qui prenoient pour modèle la Sainte Vierge dans la visite qu'elle fit à sa cousine; elles ne firent d'abord que des vœux simples. Mais par le conseil du Cardinal de Marquemont, Archevêque de Lyon, S. François de Sales consentit, contre son premier dessein, à ériger cette Congrégation en Ordre religieux, afin de lui donner plus de solidité. Il est principalement destiné aux personnes d'un tempérament foible, et qui ne pourroient pas soutenir un régime austère. Il

y en a trois maisons à Paris. Ordinairement ces Religieuses prennent de jeunes personnes en pension, pour les élever dans la crainte de Dieu et les former à la piété. Cet institut a été confirmé par Paul V.

UNIGENITUS, Bulle ou Constitution du Pape Clément XI, donnée au mois de septembre 1713, qui commence par ces mots, *Unigenitus Dei Filius*, et qui condamne 101 propositions tirées du livre de Pasquier Quesnel, Prêtre de l'Oratoire, intitulé : *Le nouveau Testament traduit en français, avec des réflexions morales*. Ces propositions se réduisent à cinq ou six chefs de doctrine, qui sont autant d'erreurs, et qui avoient été déjà condamnées dans les écrits de Baius et de Jansénius. De même que ce dernier n'avoit fait son livre intitulé *Augustinus*, que pour justifier les sentimens de Baius, Quesnel fit le sien pour répandre la doctrine de Jansénius sous le masque de la piété.

En effet, l'Evêque d'Ypres avoit enseigné que l'on ne résiste jamais à la grâce intérieure ; il avoit même taxé de semi-Pélagianisme et d'hérésie le sentiment contraire. Quesnel de son côté enseigne que la grâce de Dieu est l'opération de sa toute-puissance, à laquelle rien ne peut résister ; il compare l'action de la grâce à celle par laquelle Dieu a créé le monde, a opéré le mystère de l'Incarnation, et a ressuscité Jésus-Christ. (*Prop. 10 et suiv.*) Il en conclut que quand Dieu veut sauver une âme, elle est infailliblement sauvée. (*Prop. 12 et suiv.*) De là il s'ensuit, 1.^o que quand elle n'est pas sauvée, c'est que Dieu ne le veut pas ; conséquence directement contraire au

mot de S. Paul, *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés*. 2.^o Il s'ensuit que si un homme pèche, c'est qu'il manque de grâce ; autre erreur proscrite dans l'Ecriture-Sainte et dans S. Augustin. Voyez GRACE, §. 4. 3.^o Il s'ensuit que pour pécher ou pour faire une bonne œuvre, pour mériter ou démeriter, il n'est pas nécessaire que l'homme soit libre et exempt de nécessité, mais qu'il lui suffit d'être exempt de contrainte ou de violence, puisque lorsqu'il a la grâce il lui obéit nécessairement, et que quand il ne l'a pas, il est dans l'impossibilité d'agir. C'est la doctrine condamnée dans la troisième proposition de Jansénius.

La raison sur laquelle se fonde Quesnel, savoir, que la grâce est l'opération toute-puissante de Dieu, n'est dans le fond qu'une ineptie. Car enfin la grâce qu'Adam reçut de Dieu pour pouvoir persévérer dans l'innocence, n'étoit pas moins l'opération toute-puissante de Dieu que celle par laquelle S. Paul fut converti. Dira-t-on qu'il a fallu que Dieu fit un plus grand effort de puissance pour changer Saul de persécuteur en Apôtre, qu'il ne l'auroit fallu pour faire persévérer Adam ? Donc toutes les comparaisons desquelles se sert Quesnel pour exalter l'efficacité de la grâce, sont absurdes.

Jansénius avoit dit qu'il y a des justes auxquels certains commandemens de Dieu sont impossibles, et qu'ils manquent de la grâce qui les leur rendroit possibles ; il n'en soutenoit pas moins que dans ce cas-là ces justes pèchent et sont punissables ; c'est la première proposition de ce Docteur. Quesnel va plus loin, il prétend que toute grâce est refusée aux infidèles, que la

foi est la première grâce, que quiconque n'a pas la foi ne reçoit point de grâce. (*Prop. 26* et suiv.) Il soutient que la grâce étoit refusée aux Juifs, et que Dieu leur imposoit des préceptes en les laissant dans l'impuissance de les accomplir. (*Prop. 6* et 7.) Il dit encore que la grâce est refusée aux pécheurs, que quiconque n'est pas en état de grâce est dans l'impuissance de faire aucune bonne œuvre, même de prier Dieu, et ne peut faire que du mal. (*Prop. 1, 38* et suiv.) Bien entendu qu'il sera damné pour ce mal même qu'il lui étoit impossible d'éviter sans le secours de la grâce.

Au mot GRACE, §. 3, nous avons réfuté cette Doctrine impie; nous avons prouvé par les passages les plus formels de l'Ecriture-Sainte et de S. Augustin, que Dieu donne à tous les hommes sans exception les grâces actuelles dont ils ont besoin pour éviter le mal et faire le bien, qu'aucun homme n'en a jamais manqué absolument, quoique Dieu en donne beaucoup plus aux uns qu'aux autres. Ceux qui s'obstinent à méconnoître cette vérité consolante se fondent sur ce que la nature humaine infectée par le péché d'Adam est une masse de perdition et de damnation, objet éternel de la colère de Dieu, indigne de toute grâce, incapable de faire autre chose que du mal. Mais des Chrétiens peuvent-ils oublier que Jésus-Christ, par le bienfait de la rédemption, a racheté, délivré, sauvé, réparé la nature humaine, qu'il a réconcilié Dieu avec le monde, et changé, pour ainsi dire, la colère divine en miséricorde, que la grâce nous est donnée en considération des mérites de Jésus-Christ et non des nôtres,

qu'elle est par conséquent très-gratuite, mais cependant distribuée à tous, non par justice, mais par bonté pure? Quiconque ne croit pas toutes ces vérités, ne croit pas en Jésus-Christ rédempteur du monde.

Il est vrai que Jansénius a taxé de semi-Pélagianisme ceux qui disent que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes sans exception, et qu'il a répandu son sang pour tous; c'est ainsi qu'est couchée sa 5.^e proposition condamnée. Aussi Quesnel, fidèle à cette Doctrine, se borne à dire que Jésus-Christ est mort pour les élus; il ne veut pas que tout homme puisse dire comme S. Paul, *Jésus-Christ m'a aimé et s'est livré pour moi.* (*Prop. 32* et 33.)

Nous avons démontré l'impiété de ces erreurs, aux articles RÉDEMPTEUR, SALUT, SAUVEUR, etc. Quesnel lui-même a été forcé, au moins une fois, de la reconnoître, de se contredire et de se condamner, comme tous les Hérétiques. Sur ces paroles de S. Paul, 1 *Tim. c. 2, v. 4* : « Dieu, notre Sauveur, veut que tous les hommes soient sauvés, et parviennent à la connoissance de la vérité; » il dit : « Gardons-nous de vouloir borner la grâce et la miséricorde de Dieu.... La vérité s'est incarnée pour tous. » Comment donc ne s'est-elle pas livrée à la mort pour tous? mais Quesnel étoit bien résolu d'esquiver cette conséquence. Sur le chap. 4, v. 10 : « Nous espérons au Dieu vivant qui est le Sauveur de tous les hommes, principalement des Fidèles. » Il n'a eu garde de faire sentir l'énergie de ce passage de S. Paul, qui écrase son système, 2 *Cor. c. 15, v. 14*. L'Apôtre dit : « L'amour de Jésus-Christ nous

» presse , considérant que si un
 » seul est mort pour tous , donc
 » tous sont morts. » On sait avec
 quelle force S. Augustin a employé
 ces paroles pour prouver contre les
 Pélagiens l'universalité du péché
 originel dans tous les hommes , par
 l'universalité de la mort de Jésus-
 Christ pour tous les hommes. Mais
 notre commentateur perfide se con-
 tente de dire que Jésus-Christ *nous*
 a racheté la vie à tous ; il a bien
 compris que , *nous tous* , pouvoit
 s'entendre des Chrétiens seuls , c'est
 ce qu'il vouloit. S. Jean , *Epist.* 1 ,
 c. 2 , *ŷ.* 2 , dit que Jésus-Christ
 « est la victime de propitiation
 » pour nos péchés , et non-seule-
 » ment pour les nôtres , mais pour
 » ceux de tout le monde. » Ques-
 nel se borne à dire que Jésus-Christ
 a pleinement satisfait pour *nous* ,
 qu'il plaide *notre* cause dans le
 ciel , qu'il a porté *nos* péchés sur la
 croix. Pourquoi non ceux du monde
 entier , comme le dit S. Jean ?

Ce Docteur soutient que l'on ne
 peut faire aucune bonne œuvre sans
 la charité , (*Prop.* 44 et suiv.)
 et par la charité il entend l'amour
 de Dieu. Cependant il est certain
 que quand S. Paul a parlé à peu
 près de même , il s'agissoit de l'a-
 mour du prochain ; que quand Saint
 Augustin l'a répété , il a souvent
 entendu par *charité* toute affection
 du cœur bonne et louable. *Voyez*
CHARITÉ. Mais avec des équivo-
 ques on trompe aisément les sim-
 ples. Il enseigne que celui qui ne
 s'abstient du péché que par crainte ,
 a déjà commis le péché dans son
 cœur (*Prop.* 60 et suiv.) ; doctrine
 condamnée par le Concile de Trente
 dans les écrits de Luther et de Cal-
 vin. On voit d'ailleurs que de tous
 les systèmes le plus propre à étouf-
 fer la charité dans tous les cœurs ,

et à les glacer de crainte , est celui
 de Quesnel et de ses adhérens.
Voyez CRAINTE. Il ne reconnoît
 pour membres de l'Eglise que les
 justes. (*Prop.* 72 et suiv.) Saint
 Augustin a formellement réfuté
 cette erreur soutenue par les Dona-
 tistes , et nous avons répété les ar-
 gumens de ce saint Docteur au mot
 EGLISE , §. 3.

Il prétend que la lecture de l'E-
 criture-Sainte est nécessaire à tous
 les Fidèles , et qu'elle ne doit être
 interdite à personne ; il renouvelle
 à ce sujet les clameurs des Protes-
 tans. (*Prop.* 80 et suiv.) C'étoit
 un expédient pour faire rechercher
 son livre ; ainsi en ont agi tous les
 Hérétiques ; Tertullien s'en plai-
 gnoit déjà au troisième siècle. Mais
 de tout temps l'on a vu les fruits
 que peut produire cette lecture sur
 des esprits avides de nouvelles opi-
 nions , sur-tout lorsqu'elle est pré-
 parée par des traducteurs et des
 commentateurs aussi infidèles que
 Quesnel et ses pareils ; elle inspire
 l'indocilité et le fanatisme aux fem-
 mes et aux ignorans ; les Protestans
 mêmes ont été forcés plus d'une
 fois d'en convenir. *Voyez* ECRITURE-SAINTE , §. 5 , n. 5.

Enfin Quesnel déclame contre
 les censures , les excommunications ,
 les poursuites auxquelles étoient
 exposés les partisans de sa Doctrine ,
 contre les abjurations , les signa-
 tures de formulaires , les sermens
 que l'on exigeoit d'eux ; il décide
 qu'une excommunication injuste ne
 doit point nous empêcher de faire
 notre devoir. (*Prop.* 91 et suiv.)
 Mais qui a droit de juger de la jus-
 tice ou de l'injustice d'une censure
 quelconque ? Sont-ce ceux contre
 lesquels elle est portée , ou ceux qui
 ont l'autorité de la prononcer ? On
 voit bien que Quesnel entend que
 ce

ce sont les premiers, et que, selon lui, c'est aux coupables condamnés qu'il appartient de juger leurs propres juges. Conséquemment les Quesnellistes méprisèrent les excommunications et les interdits portés contre eux par le Pape et par leurs Evêques; ils continuèrent de dogmatiser, de prêcher, de dire la Messe, d'administrer les Sacramens, sous prétexte que *c'étoit leur devoir*. Ainsi en avoient agi les Prêtres et les Moines apostats qui se firent huguenots.

La condamnation de Quesnel, non plus que celle de Jansénius, n'éprouva aucune contradiction dans la plus grande partie de l'Eglise Catholique. Tous les Théologiens non prévenus, sentirent d'abord la fausseté et l'impiété de la Doctrine censurée par la Bulle *Unigenitus*, et la ressemblance parfaite de cette Doctrine avec celle qu'Innocent X avoit proscrite en 1653. Mais en France, où les esprits étoient en fermentation et où l'erreux avoit fait de grands progrès, cette Bulle excita beaucoup de troubles. On vit des Evêques, des Corps Ecclésiastiques, des Ecoles de Théologie, appeler de la décision du Pape au futur Concile, duquel on étoit bien sûr que la convocation ne se feroit point. On ne négligea aucun moyen pour justifier la Doctrine condamnée, on employa jusqu'à de faux miracles pour la canoniser. Ce fanatisme épidémique a duré jusqu'à nos jours, heureusement les accès en sont un peu calmés; mais il reste encore des esprits opiniâtres qui en ont été imbus dès l'enfance, et qui s'obstinent encore à retenir, ou en tout ou en partie, la Doctrine de Quesnel, et à regarder son livre comme un chef-d'œuvre de saine Théologie et de piété.

Tome VIII.

Combien de reproches n'a-t-on pas faits contre la Bulle *Unigenitus* pour la rendre méprisante et odieuse? Il faudroit un volume entier pour les rapporter.

1.^o L'on a dit et répété cent fois que les Propositions condamnées dans Jansénius et dans Quesnel sont la pure Doctrine de S. Augustin. Au cinquième siècle, les Prédestinatis; au neuvième, Gothescalc et ses défenseurs; au seizième, Luther et Calvin ont affirmé la même chose; les Protestans d'aujourd'hui le soutiennent encore, plusieurs incrédules modernes ont été leurs échos, sans y rien entendre. Malgré tant de clameurs, ce fait est absolument faux. D'habiles Théologiens de toutes les nations de l'Europe ont démontré le contraire, en écrivant contre les uns ou contre les autres; et nous croyons l'avoir suffisamment prouvé nous-mêmes dans divers articles de ce Dictionnaire.

Nous ne disconvenons pas que l'on ne puisse trouver dans Saint Augustin et dans d'autres Pères des propositions qui, au premier aspect et en les détachant du texte, semblent être les mêmes que celles de Luther, de Calvin, de Baius, de Jansénius et de Quesnel; mais quand on examine dans les Pères ce qui précède et ce qui suit, ce qu'ils disent ailleurs, les circonstances dans lesquelles ils parloient, la Doctrine des adversaires qu'ils attaquoient, les questions qu'il falloit décider, on voit évidemment que ces saints Docteurs ne pensoient pas du tout ce que leurs prétendus interprètes leur font dire. Souvent ceux-ci tronquent les passages, abusent des termes équivoques, changent l'état des questions, etc. En suivant cette méthode, les Hérétiques trouvent, même dans

C c

les Livres Saints , toutes les erreurs qu'il leur a plu de forger ; il n'est pas fort étonnant que l'on réussisse à les trouver aussi dans des recueils d'ouvrages de dix ou douze volumes *in-folio*.

2.° L'on a objecté que la Bulle *Unigenitus* n'ayant condamné les cent une Propositions de Quesnel qu'en bloc, *inglobo*, elle n'apprend aux Fidèles aucune vérité, et ne peut pas servir à régler leur foi. Mais les Quesnellistes n'avoient pas eu plus de respect pour la Bulle d'Innocent X, qui a cependant censuré et qualifié chacune des Propositions de Jansénius en particulier. En 1565, Pie V condamna *in globo* soixante-seize Propositions de Baïus : celui-ci ni ses défenseurs ne s'avisèrent pas pour lors de soutenir l'insuffisance de cette censure ; ils savoiient que cette forme est en usage depuis long-temps dans l'Eglise. Or il est constant qu'un grand nombre des Propositions de Quesnel sont mot pour mot les mêmes que celles de Baïus. La bulle *Unigenitus* apprend donc aux Fidèles cette vérité générale, qu'il n'est aucune des cent une Propositions, qui ne mérite quelque une des qualifications énoncées dans cette Bulle, qui ne soit par conséquent, ou impie, ou blasphématoire, ou hérétique, ou fausse, etc. ; qu'il n'est donc permis à personne de les regarder, ni de les soutenir comme vraies, catholiques, enseignées par S. Augustin, etc. ; que quiconque le fait encourt l'excommunication prononcée par le Souverain Pontife. C'est aux Théologiens instruits sur cette matière, d'appliquer à chaque Proposition particulière la qualification qu'elle mérite. Aucun Fidèle n'a besoin de la savoir en détail, puisqu'il ne lui

est pas plus permis de soutenir une Proposition scandaleuse ou téméraire, connue pour telle, qu'une Proposition hérétique. Le crime seroit moindre, si l'on veut, mais ce seroit toujours un crime.

3.° L'on répète encore tous les jours que toute l'affaire de la condamnation de Baïus, de Jansénius et de Quesnel, n'a été qu'une intrigue nouée par les Jésuites ennemis déclarés des Augustiniens, et qui ont eu assez de crédit à Rome pour faire enfin proscrire la Doctrine de leurs adversaires. Mais nous n'avons aucun intérêt à examiner si les sentimens des Jésuites étoient vrais ou faux, conformes ou contraires à ceux de S. Augustin, si ces Religieux ont eu peu ou beaucoup de part à une censure prononcée, renouvelée et confirmée par quatre ou cinq Papes consécutifs. Du moins ce ne sont pas les Jésuites qui ont poursuivi les Prédestinatiens au cinquième siècle, ni Gothescalc au neuvième. Comme leur Société n'a pris naissance que l'an 1540, elle n'a pas pu influencer beaucoup sur la condamnation de Luther et de Calvin, faite par le Concile de Trente l'an 1547, elle étoit trop foible dans son berceau. Or, peu de temps après la censure portée contre le livre de Jansénius, le Père Deschamps, Jésuite, démontra une conformité parfaite entre la Doctrine de cet Evêque et celle de Calvin, et l'opposition formelle de cette même Doctrine avec celle de S. Augustin. Nous venons de faire voir d'ailleurs que la Doctrine de Quesnel n'est autre que celle de Jansénius ; il n'a donc été besoin ni de brigue, ni de mauége, ni de haine de parti pour la faire condamner. La route que devoit suivre Clément XI lui avoit été tracée par

ses prédécesseurs. Mais toutes les fois que des sectaires se sont vus frappés d'anathème, ils n'ont jamais manqué de s'en prendre à de prétendus ennemis personnels; c'est ainsi que Luther et Calvin ont déchargé leur colère sur les Théologiens scholastiques.

Si les Quesnellistes condamnés s'étoient bornés à des argumens théologiques, on pourroit excuser la leur jusqu'à un certain point; mais ils eurent recours à des moyens plus aisés et plus puissans sur l'esprit du peuple. La satire, le ridicule outré, les sarcasmes amers, les noms injurieux furent mis en usage pour décrier le Pape, les Evêques, les Docteurs, et tous les défenseurs de la Bulle, les femmes sur-tout furent les plus ardentes à déclamer; tout Paris sembloit saisi d'un accès de frénésie, et cette maladie se répandit bientôt dans les Provinces; jamais on n'a mieux vu de quoi l'hérésie est capable. Les Incrédules ont su en profiter pour rendre odieuse la Théologie et le zèle de religion, heureusement la nécessité de se défendre contre eux a tourné toute l'attention des Théologiens vers cet objet; la Doctrine de Baius, de Jansénius et de Quesnel, n'a plus aujourd'hui de défenseurs déclarés que les Protestans; c'est le tombeau que Dieu lui avoit destiné.

Au mot JANSÉNISME, nous avons vu de quelle manière Mosheim a fait l'histoire de cette dispute théologique; *Hist. Eccles.*, dix-septième siècle, sect. 2, prem. part., §. 40 et suiv. Il la continue de même en parlant du Livre de Quesnel et de la Bulle *Unigenitus*; il suppose toujours que la Doctrine de Baius, de Jansénius et de Quesnel, est certainement celle de Saint

Augustin, et que la Bulle a été l'ouvrage des Jésuites; ensuite il peint leurs adversaires sous les traits les plus bizarres. Après avoir exalté leurs talens et leurs travaux littéraires, il dit, §. 46, que quand on examine en détail leurs principes généraux, les conséquences qu'ils en tirent, et l'application qu'ils en font dans la pratique, on trouve que leur piété a une forte teinte de superstition et de fanatisme, qu'elle favorise l'enthousiasme des mystiques, et qu'on leur donne avec raison le nom de *Rigoristes*. Il tourne en ridicule les pénitences des solitaires de Port-Royal; il juge qu'autant ils paroissent grands dans leurs ouvrages, autant ils semblent méprisables dans leur conduite, et il conclut que la plupart n'avoient pas la tête fort saine. Au sujet des prétendus miracles dont ils ont pris la défense, il y a tout lieu de croire, dit-il, qu'ils regardoient les fraudes pieuses comme permises, pour établir une Doctrine de la vérité de laquelle ils étoient persuadés.

Pour nous, nous aimons mieux croire que leur entêtement pour la Doctrine leur a fait regarder comme vrais et certains des faits faux, controuvés ou exagérés, et comme miraculeuses des guérisons opérées par des moyens très-naturels. Ce foible de l'humanité est de tous les temps et de tous les lieux, il est commun aux croyans et aux incrédules; ceux-ci ajoutent foi, sans examen, à tous les faits qui les favorisent. Les Quesnellistes étoient donc dans l'erreur sur les faits aussi-bien que sur la Doctrine; mais l'erreur, même opiniâtre, la prévention, le fanatisme, ne sont pas des fraudes pieuses, autrement Mosheim seroit lui-même coupable de ce crime.

Si les solitaires de Port-Royal n'avoient donné dans aucun autre excès que celui de la piété et de l'austérité des mœurs, nous les excuserions volontiers; mais leur révolte obstinée contre l'Eglise, leurs emportemens contre les Pasteurs, leur malignité à l'égard de tous ceux qui ne pensoient pas comme eux, leurs infidélités dans les citations, etc., sont des vices incompatibles avec la vraie piété. Voyez JANSÉNISME, APPEL AU FUTUR CONCILE, etc.

UNION CHRÉTIENNE, communauté de filles établies à Paris pour travailler à l'instruction et à la conversion des personnes de leur sexe qui ont été élevées dans l'hérésie, pour recevoir des femmes pauvres et qui sont sans ressource, pour élever de jeunes filles dans la piété et dans l'amour du travail. Le projet de cette institution avoit été formé par M.^{me} de Polaillon, fondatrice des Filles de la Providence : il fut exécuté par M. Le Vachet, Prêtre de Romans en Dauphiné, en 1661. Ce vertueux Prêtre fut aidé par une Sœur Renée de Tordes, qui avoit établi à Metz les Filles de la propagation de la Foi; et par une Sœur Anne de Crose qui donna une maison qu'elle avoit à Charonne pour loger cette Communauté naissante. Les Filles de l'*Union Chrétienne*, aussi appelées *Filles de Saint Chaumont*, reçurent en 1662 leurs Constitutions, qui furent approuvées en 1668; en 1685 elles ont été transférées à Paris. Elles ne pratiquent point d'autres austérités que le jeûne du Vendredi; elles tiennent de petites écoles. Après deux ans d'épreuve, elles s'engagent, seulement pour un temps,

par les trois vœux ordinaires, et par un vœu particulier d'union; elles ont un habillement qui leur est propre.

UNION (la petite), ou le *Petit S. Chaumont*, est un autre établissement fait par le même M. Le Vachet, par M.^{lle} de Lamoignon et par M.^{lle} Mallet, en 1679. Il est destiné à retirer les Filles qui arrivent de Province pour servir à Paris, et pour les instruire de manière que les Dames puissent trouver parmi elles des femmes de chambre et des servantes de bonnes mœurs. Nous avons connu un vertueux curé de Paris qui auroit souhaité qu'on pût y loger aussi celles qui se trouvent sans condition, en attendant qu'elles puissent se placer, afin de les soustraire ainsi au danger de tomber dans le libertinage.

Nous entrons dans tout ce détail, afin de montrer combien la charité chrétienne est attentive et industrieuse; la philosophie, avec toute l'humanité prétendue de laquelle elle fait profession, a-t-elle jamais rien exécuté, ou même rien tenté de semblable? Il est évident que ces sortes d'établissements ne sont sujets à aucun des inconvéniens que nos philosophes se sont plus à révéler dans la plupart des institutions chrétiennes. Mais dans notre siècle calculateur, censeur, réformateur et destructeur, loin de trouver des moyens et des ressources pour faire le bien, l'on ne rencontre que des obstacles. Il y a lieu de penser que dans les siècles suivans, nos neveux demanderont quel avantage, quel établissement utile a procuré à l'humanité le siècle de la philosophie.

UNITAIRES. Voyez SOCI-
NIENS.

UNITÉ DE DIEU. *Voyez*
DIEU.

UNITÉ DE L'ÉGLISE. *Voyez*
ÉGLISE, §. 2.

UNIVERS. *Voyez* MONDE.

UNIVERSALISTES. L'on nomme ainsi parmi les Protestans ceux qui soutiennent que Dieu donne des grâces à tous les hommes pour parvenir au salut ; c'est , dit-on , le sentiment actuel de tous les Arminiens , et ils donnent le nom de *Particularistes* à leurs adversaires.

Pour concevoir la différence qu'il y a entre les opinions des uns et des autres , il faut se rappeler qu'en 1618 et 1619 , le Synode tenu par les Calvinistes à Dordrecht ou Dort en Hollande , adopta solennellement le sentiment de Calvin , qui enseigne que Dieu par un décret éternel et irrévocable a prédestiné certains hommes au salut , et dévoué les autres à la damnation , sans avoir aucun égard à leurs mérites ou à leurs démérites futurs ; qu'en conséquence il donne aux prédestinés des grâces irrésistibles par lesquelles ils parviennent nécessairement au bonheur éternel , au lieu qu'il refuse ces grâces aux réprouvés , qui faute de ce secours sont nécessairement damnés. Ainsi , selon Calvin , Jésus-Christ n'est mort et n'a offert à Dieu son sang que pour les prédestinés. Ce même Synode condamna les Arminiens qui rejetoient cette prédestination et cette réprobation absolue , qui soutenoient que Jésus-Christ a répandu son Sang pour tous les hommes et pour chacun d'eux en particulier ; qu'en vertu de ce rachat Dieu donne à tous , sans ex-

ception , des grâces capables de les conduire au salut , s'ils sont fidèles à y correspondre. Au mot ARMINIENS , nous avons observé que les décrets de Dordrecht furent reçus sans opposition par les Calvinistes de France , dans un Synode national tenu à Charenton en 1623.

Comme cette Doctrine étoit horrible et révoltante , que d'ailleurs des décisions en matière de foi sont une contradiction formelle avec le principe fondamental de la réforme , qui exclut toute autre règle de foi que l'Écriture-Sainte , il se trouva bientôt , même en France , des Théologiens Calvinistes qui secouèrent le joug de ces décrets impies. Jean Caméron , Professeur de Théologie dans l'Académie de Saumur , et Moïse Amyraut , son successeur , embrassèrent sur la grâce et la prédestination le sentiment des Arminiens. Suivant le récit de Mosheim , *Hist Eccles.* dix-septième siècle , sect. 2 , seconde part. , c. 2 , §. 14 , Amyraut , en 1634 , enseigna , « 1.^o que Dieu veut le salut de » tous les hommes sans exception , » qu'aucun mortel n'est exclu des » bienfaits de Jésus-Christ par » un décret divin ; 2.^o que per- » sonne ne peut participer au sa- » lut et aux bienfaits de Jésus- » Christ , à moins qu'il ne croie » en lui ; 3.^o que Dieu par sa bonté » n'ôte à aucun homme le pouvoir » et la faculté de croire , mais qu'il » n'accorde pas à tous les secours » nécessaires pour user sagement » de ce pouvoir ; de là vient qu'un » si grand nombre périssent par » leur faute , et non par celle de » Dieu. »

Ou le système d'Amyraut n'est pas fidèlement exposé , ou ce Calviniste s'expliquoit fort mal. 1.^o Il

devoit dire si entre les bienfaits de Jésus-Christ il comprenoit les grâces actuelles intérieures et prévenantes, nécessaires soit pour croire en Jésus-Christ, soit pour faire une bonne œuvre quelconque. S'il admettoit cette nécessité, sa première proposition n'a rien de répréhensible ; s'il ne l'admettoit pas, il étoit Pélagien, et Mosheim n'a pas tort de dire que la Doctrine d'Amyraut n'étoit qu'un Pélagianisme déguisé. En parlant de cette hérésie, nous avons fait voir que Pélage n'a jamais admis la notion d'une grâce intérieure et prévenante qui consiste dans une illumination surnaturelle de l'esprit et dans une motion ou impulsion de la volonté, qu'il soutenoit que cette motion détruiroit le libre arbitre. C'est ce que soutiennent encore les Arminiens d'aujourd'hui.

2.^o La seconde proposition d'Amyraut confirme encore le reproche de Mosheim ; elle affirme que personne ne peut participer au salut et aux bienfaits de Jésus-Christ, sans croire en lui. C'est encore la Doctrine de Pélage ; il disoit que le libre arbitre est dans tous les hommes, mais que dans les Chrétiens seuls il est aidé par la grâce. S. Aug. de *Gratiâ Christi*, c. 31, n. 33. Cela est incontestable, s'il n'y a point d'autre grâce que la loi et la connoissance de la Doctrine de Jésus-Christ, comme le soutenoit Pélage ; mais S. Augustin a prouvé contre lui que Dieu a donné des grâces intérieures à des Infidèles qui n'ont jamais cru en Jésus-Christ, et que le désir même de la grâce et de la foi est déjà l'effet d'une grâce prévenante. Et comme la concession ou le refus de cette grâce ne se fait certainement qu'en vertu d'un décret par lequel Dieu

a résolu ou de la donner, ou de la refuser, il est faux que personne ne soit exclu des bienfaits de Jésus-Christ, en vertu d'un décret divin, comme Amyraut l'affirme dans sa première proposition.

3.^o La dernière y est encore plus opposée. En effet, qu'entend ce Théologien par *le pouvoir et la faculté de croire* ? S'il entend un pouvoir naturel, c'est encore le pur Pélagianisme. Suivant S. Augustin et selon la vérité, ce pouvoir est nul, s'il n'est prévenu par la prédication de la Doctrine de Jésus-Christ, et par une grâce qui incline la volonté à croire. Plusieurs milliers d'infidèles n'ont jamais entendu parler de Jésus-Christ, d'autres auxquels il a été prêché n'y ont pas cru. Ils n'ont donc pas reçu de Dieu la grâce intérieure et efficace de la foi, ou le secours nécessaire pour *usersagement de leur pouvoir*. Or, encore une fois, il est impossible que Dieu accorde ou refuse une grâce, soit extérieure, soit intérieure, sans l'avoir voulu et résolu par un décret ; donc il est faux que les Infidèles n'aient pas été exclus d'un très-grand bienfait de Jésus-Christ en vertu d'un décret divin. Mais il ne s'ensuit pas de là qu'ils n'en aient reçu aucun bienfait. Ainsi le système d'Amyraut n'est qu'un tissu d'équivoques et de contradictions.

Le traducteur de Mosheim l'a remarqué dans une note. Il convient d'ailleurs que la doctrine de Calvin touchant la Prédestination absolue est dure, terrible, fondée sur les notions les plus indignes de l'Etre Suprême. « Que fera donc, » dit-il, le vrai Chrétien pour trouver la consolation qu'aucun système ne peut lui donner ? Il détournera ses yeux des décrets

» cachés de Dieu, qui ne sont des-
 » tinés ni à régler nos actions, ni
 » à nous consoler ici-bas; il les
 » fixera sur la miséricorde de Dieu
 » manifestée par Jésus-Christ; sur
 » les promesses de l'Evangile, sur
 » l'équité du gouvernement actuel
 » de Dieu et de son jugement fu-
 » tur. »

Ce langage n'est ni plus juste ni plus solide que celui d'Amyraut.

1.^o Il s'ensuit que les réformateurs n'ont été rien moins que de vrais Chrétiens, puisqu'au lieu de détourner les yeux des Fidèles des décrets cachés de Dieu, ils les ont exposés sous un aspect horrible, capable de glacer d'effroi les plus hardis; 2.^o il est absurde de supposer que les décrets cachés de Dieu peuvent être contraires aux desseins de miséricorde qu'il nous a manifestés par Jésus-Christ; or ceux-ci sont évidemment destinés à nous consoler et à nous encourager ici-bas; 3.^o il ne dépend pas de nous de fixer nos yeux sur les promesses de l'Evangile, sans faire attention à ses menaces, et à ce que S. Paul a dit touchant la prédestination et la réprobation; 4.^o il y a de l'ignorance ou de la mauvaise foi à supposer qu'il n'est aucun milieu entre le système pélagien des Arminiens, d'Amyraut, etc., et la doctrine horrible de Calvin. Nous soutenons qu'il y en a un, c'est le sentiment des Théologiens Catholiques les plus modérés. Fondés sur l'Ecriture-Sainte et sur la Tradition universelle de l'Eglise, ils enseignent que Dieu veut sincèrement le salut de tous les hommes sans exception, que par ce motif « il a établi Jésus-Christ victime de propitiation; » par la foi en son sang, afin de » démontrer sa justice, et afin de » pardonner les péchés passés. »

Rom. c. 3, v. 25. Conséquemment que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes et pour chacun d'eux en particulier, et que Dieu donne à tous des grâces intérieures de salut, non dans la même mesure, ou avec la même abondance, mais suffisamment pour que tous ceux qui y correspondent, parviennent à la foi et au salut. Dieu les distribue à tous, non en considération de leurs bonnes dispositions naturelles, des bons desirs qu'ils ont formés, ou des bonnes actions qu'ils ont faites par les forces naturelles de leur libre arbitre, mais en vertu des mérites de Jésus-Christ rédempteur de tous, et victime de propitiation pour tous, 1 *Tim. c. 2, v. 4, 5, 6.* C'est une erreur grossière de Pélagé, d'Arminius, d'Amyraut, des Protestans, des Jansénistes, etc., de croire qu'aucune grâce de Jésus-Christ n'est accordée qu'à ceux qui le connoissent et qui croient en lui; au mot GRACE, §. 2, et au mot INFIDÈLE, nous avons prouvé le contraire.

A la vérité nous ne sommes pas en état de vérifier en détail la manière dont Dieu met la foi et le salut à la portée des Lapons et des Nègres, des Chinois et des Sauvages, de connoître la quantité et la nature des grâces qu'il leur donne; mais nous n'avons pas plus besoin de le savoir que de découvrir les ressorts par lesquels Dieu fait mouvoir cet univers, ou de savoir les motifs de l'inégalité prodigieuse qu'il met entre les dons naturels qu'il accorde à ses créatures. Saint Paul, dans son Epître aux Romains, ne fait pas consister la Prédestination en ce que Dieu donne beaucoup de grâces de salut aux uns, pendant qu'il n'en donne point du tout aux autres, mais en ce qu'il accorde

aux uns la grâce actuelle de la foi , sans l'accorder de même aux autres. Nous ne voyons pas en quoi ce décret de prédestination peut troubler notre repos et notre confiance en Dieu ; convaincus par notre propre expérience et de la miséricorde et de la bonté infinie de Dieu à notre égard , nous tourmenterons-nous par la folle curiosité de savoir comment il en agit envers tous les autres hommes ?

En troisième lieu , il y a une remarque importante à faire sur les progrès de la présente dispute chez les Protestans. En parlant des décrets de Dordrecht , Mosheim a observé que quatre provinces de Hollande refusèrent d'y souscrire , qu'en Angleterre ils furent rejetés avec mépris , et que dans les Eglises de Brandebourg , de Brême , de Genève même , l'Arminianisme a prévalu ; il ajoute que les cinq articles de doctrine condamnés par ce synode sont le sentiment commun des Luthériens et des Théologiens Anglicans. Voyez ARMINIENS. De même en parlant d'Amyraut , il dit que ses sentimens furent reçus non-seulement par toutes les Universités huguenotes de France , mais qu'ils se répandirent à Genève et dans toutes les Eglises réformées de l'Europe , par le moyen des réfugiés Français. Comme il a jugé que ces sentimens sont le pur Pélagianisme , il demeure constant que cette hérésie est actuellement la croyance de tous les Calvinistes , et que du Prédestinationnisme outré de leur premier maître ils sont tombés dans l'excès opposé. D'autre part , puisqu'il avoue que les Luthériens et les Anglicans suivent les opinions d'Arminius , et qu'après la condamnation de celui-ci ses partisans ont poussé son système beaucoup plus

loin que lui , nous avons droit de conclure que les Protestans en général sont devenus Pélagiens. Mosheim confirme ce soupçon par la manière dont il a parlé de Pélagie et de sa doctrine , *Hist. Eccl.* cinquième siècle , 2.^e part. chap. 5 , §. 23 et suiv. Il ne l'a blâmée en aucune façon. Pour comble de ridicule , les Protestans n'ont jamais cessé d'accuser l'Eglise Romaine de Pélagianisme. Ce phénomène théologique est assez curieux : le verrons-nous arriver parmi ceux de nos Théologiens auxquels on peut justement reprocher le sentiment des Prédestinationiens ?

UNIVERSITÉ , école ou collège dans lequel on enseigne toutes les sciences. La première observation que nous avons à faire sur ce terme est que la fondation des *Universités* dans le douzième et le treizième siècles , est un monument authentique du zèle dont les ecclésiastiques ont toujours été animés pour l'instruction des jeunes gens , pour la conservation et le progrès des études. Dès l'origine , les *Universités* ont été établies sous l'autorité des souverains Pontifes aussi-bien que du Gouvernement , parce que l'on a regardé cette institution comme un acte de Religion , et l'étude de la Religion comme l'une des plus importantes. Les chaires des différentes facultés furent d'abord remplies par des Clercs ou par des Moines , parce qu'ils étoient alors les seuls qui eussent conservé du goût pour les sciences. Voyez LETTRES , SCIENCE.

De toutes les *Universités* de l'Europe , celle de Paris est incontestablement la plus célèbre , elle jouit de sa réputation depuis six cents ans. Sans vouloir déroger au mé-

rite des autres facultés, la Théologie est celle qui a fourni le plus grand nombre de savans distingués. Si la gloire de cette école paroît moins brillante aujourd'hui qu'autrefois, ce n'est pas que les connoissances y soient plus bornées, les talens plus rares, les professeurs moins habiles qu'autrefois, mais c'est que la multitude des hommes instruits ayant beaucoup augmenté dans tous les états de la société, il est plus difficile à un savant de se faire remarquer dans la foule, et d'effacer ses contemporains, que dans les siècles précédens, lorsque les sciences étoient moins cultivées qu'à présent.

Ce n'est point à nous de faire l'histoire de cette école fameuse, ni de parcourir les divers états par lesquels elle a passé; ce sujet tient plus à la littérature qu'à la partie dont nous sommes chargés. Mais quiconque aura lu l'*Histoire de l'Eglise Gallicane*, ou l'*Histoire littéraire de la France*, verra que dans tous les siècles écoulés depuis son institution, presque tous les savans qui se sont fait un nom dans le Royaume étoient membres ou élèves de l'*Université* de Paris.

Les Critiques, soit Catholiques, soit Protestans qui ont examiné l'état des sciences parmi nous dans les bas siècles, à commencer depuis le onzième, nous paroissent avoir fait avec trop de rigueur la censure des défauts qu'ils ont cru apercevoir dans l'enseignement public. En blâmant les abus, il n'auroit pas fallu perdre de vue le fond des études, et l'utilité qui en a résulté. Il est constant que dans les temps les plus ténébreux, l'étude de l'Ecriture-Sainte et de la tradition, vraies sources de la Théologie, n'a jamais été interrom-

pue, et qu'elle s'est ravivée depuis la fondation des *Universités*. Peut-être le commun des étudiants et des Maîtres se bernoient-ils à la Scolastique, qui étoit le goût dominant; mais ce n'est pas par le degré de capacité des Théologiens du commun qu'il faut juger du mérite des hommes de génie qui ont reçu en naissant la vocation à l'étude de cette science. Parmi ceux mêmes qui étoient chargés de l'enseigner, et forcés de s'assujettir à la méthode régnante, il y en a eu plusieurs qui en ont secoué le joug dans des ouvrages détachés, qui y ont montré une capacité et des connoissances supérieures, et il n'est aucun siècle dans lequel on ne puisse en citer. Voyez SCOLASTIQUE.

Aujourd'hui que les secours pour les divers genres d'érudition sont multipliés, les méthodes abrégées et perfectionnées, le nombre des livres augmenté à l'infini, l'on est étonné de ce qu'il y a si peu d'hommes qui se distinguent dans les *Universités* par des talens éminens. Disons sans hésiter qu'il y en auroit davantage, si on le vouloit. Que l'on rétablisse les motifs d'émulation qui subsistoient dans les siècles précédens, que les places et les dignités ecclésiastiques soient données au mérite, au travail, aux services et non à la naissance, nous pourrions espérer de voir renaître parmi nous des hommes tels que Pétau, Sirmond, Mabillon, Arnauld et Bossuet.

VOCATION; ce terme dans le nouveau Testament signifie ordinairement le bienfait que Dieu a daigné accorder aux Juifs et aux Gentils en les appelant à croire en Jésus-Christ, par la prédication de

l'Evangile. S. Paul nomme constamment les Fidèles, les bien-aimés de Dieu, appelés à la sainteté : *dilectis Dei, vocatis sanctis*, Rom. c. 1, v. 7, etc. S. Pierre, *Epist.* 1, c. 1, v. 10, les exhorte à rendre certaine, par de bonnes œuvres, leur *vocation* et le choix que Dieu a fait d'eux. En second lieu, *vocation* désigne aussi la destination d'un homme à un ministère particulier; ainsi S. Paul se dit appelé à l'Apostolat, *vocatus Apostolus*, Rom. c. 1, v. 1. Il décide que personne ne doit s'attribuer l'honneur du Pontificat, s'il n'y est appelé de Dieu, comme Aaron, *Hebr.* c. 5, v. 4. En troisième lieu, il exprime l'état dans lequel étoit un homme lorsqu'il a été appelé à la foi. « Voyez votre *vocation*, dit l'Apôtre, 1 *Cor.* c. 1, v. 16, il n'y a parmi vous ni beaucoup de sages ou de savans, ni beaucoup d'hommes puissans, ni un grand nombre de nobles; » et c. 7, v. 20, « que chacun demeure dans la *vocation*, où dans l'état de vie dans lequel il a été appelé à la foi, circoncis ou incirconcis, libre ou esclave, marié ou célibataire. »

Mais il y a quelques passages de S. Paul dans lesquels le mot de *vocation* mérite une attention particulière. *Rom.* c. 8, v. 28, il dit : « Nous savons que tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu, » *secundum propositum*. Car ceux qu'il a prévus, il les a aussi prédestinés à devenir conformes à l'image de son Fils... Ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés; ceux qu'il a appelés, il les a rendus justes, il les a aussi glorifiés. » Il est question de savoir ce que S. Paul entend par *vocation* selon le dessein de Dieu, ou

ce que signifie *propositum* dans le style de cet Apôtre.

Rom. c. 4, v. 5, il dit : « Au fidèle qui croit en celui qui justifie l'impie, sa foi est réputée à justice, selon le dessein de la grâce de Dieu; » c. 9, v. 11, après avoir parlé de Jacob et d'Esau, il observe qu'avant leur naissance, et avant qu'ils eussent fait ni bien ni mal « il fut dit, non en vertu de leurs œuvres, mais d'une *vocation* divine, l'aîné sera le serviteur du cadet, afin que le dessein de Dieu fût accompli selon son choix. » *Ephes.* chap. 1, v. 5, « Dieu nous a prédestinés à être adoptés pour ses enfans, par Jésus-Christ et pour lui, selon le dessein de sa volonté; » Saint Paul le répète, *ibid.* v. 11. Enfin, 2 *Tim.* c. 1, v. 9 : « Dieu nous a délivrés et nous a appelés par sa *vocation* sainte, non selon nos œuvres, mais selon son dessein » et sa grâce qu'il nous a donnée en Jésus-Christ avant la révolution des temps. » Dans tous ces passages le dessein de Dieu est exprimé par *propositum*.

Après les avoir comparés, il nous paroît évident que par ce terme S. Paul a entendu le dessein que Dieu a eu en appelant à la foi ceux qu'il lui a plu, non à cause de leurs mérites présens ou futurs, mais par un choix très-libre et très-gratuit; dessein et choix qui sont une vraie prédestination, puisque Dieu n'exécute rien dans le temps, sans l'avoir résolu de toute éternité. Aussi S. Augustin, l. 2, *contra duas Epist. Pelag.* c. 9, n. 22, a cité ces mêmes passages, et les a ainsi expliqués contre les Pélagiens, qui entendoient par *propositum*, non le dessein gratuit et miséricordieux de Dieu, mais le bon dessein ou

les bonnes dispositions de l'homme.

Le saint Docteur dit à ce sujet : « Ces gens-là ignorent que quand » il est parlé de ceux qui ont été » appelés *selon le dessein*, il est » question, non du dessein de » l'homme, mais de celui de Dieu, » par lequel il a élu avant la créa- » tion du monde ceux qu'il a pré- » vus et prédestinés à être confor- » mes à l'image de son Fils. Car » tous ceux qui ont été appelés ne » l'ont pas été *selon le dessein*, » puisqu'il y a beaucoup d'appelés » et peu d'élus; ceux-là ont donc » été appelés *selon le dessein*, qui » ont été élus avant la création du » monde. » Les partisans de la pré- » destination absolue ont trouvé bon de supposer que par *les élus*, Saint Augustin a entendu les bienheureux, et par *le dessein de Dieu*, la prédestination, à la gloire éternelle. Il n'en est rien. 1.° Il s'agissoit seulement dans cet endroit de prouver contre les Pélagiens que la Prédestination à la grâce et à la foi est purement gratuite, indépendante de tout mérite et de toute bonne disposition de la part de l'homme; jamais il n'y a eu aucune dispute entre S. Augustin et les Pélagiens touchant la prédestination à la gloire éternelle; si donc le saint Docteur semble confondre quelquefois ces deux Prédestinations, cela ne peut pas obscurcir le vrai sens des paroles de S. Paul. 2.° Il est évident que dans tous les passages cités l'Apôtre s'est uniquement proposé de prouver que la grâce de la foi accordée, soit aux Juifs, soit aux Gentils, n'a pas été la récompense de leurs œuvres ni de leurs vertus, mais une grâce, un don gratuit de la miséricorde de Dieu. A quel propos S. Augustin auroit-il détourné ces sens ? 3.° Lors-

que S. Paul et S. Augustin disent que les Fidèles sont prédestinés de Dieu à être conformes à l'image de son Fils, il ne s'agit pas d'une conformité dans la gloire éternelle, mais dans la sainteté et la vertu. 1. *Cor.* c. 15, v. 49, l'Apôtre dit : « De même que nous avons » porté l'image de l'homme ter- » restre, portons aussi l'image de » l'homme céleste. » 2. *Cor.* c. 3, v. 18, après avoir parlé de l'aveuglement des Juifs, il ajoute : « Pour » nous qui voyons la gloire du Sei- » gneur à découvert, nous sommes » transformés en son image, et » nous allons de clarté en clarté, » comme éclairés par l'esprit de » Dieu. » *Coloss.* chap. 3, v. 10 : » Revêtez-vous de l'homme nou- » veau qui devient tel par la con- » naissance, selon l'image de celui » qui l'a créé. » Ce n'est point là une conformité dans la gloire. 4.° Enfin, lorsque S. Augustin dit que tous n'ont pas été appelés *selon le dessein de Dieu*, il entend évidemment que tous n'ont pas correspondu à ce dessein; et en citant le mot *beaucoup d'appelés mais peu d'élus*, il a entendu, comme l'Evangile et comme Saint Paul, que peu de personnes ont correspondu à leur *vocation* à la foi, puisque S. Paul nomme constamment les Fidèles, *les Elus de Dieu*. Voyez PRÉDESTINATION.

L'on convient généralement que pour embrasser l'état ecclésiastique ou l'état religieux, il faut y être appelé par une *vocation* spéciale de Dieu. Comme ces deux états imposent des devoirs particuliers, et souvent pénibles, à ceux qui y sont engagés, on ne peut espérer de les remplir à moins que l'on ne reçoive de Dieu les grâces nécessaires, et il y auroit de la témérité à les at-

tendre, si l'on avoit disposé de soi-même contre la volonté de Dieu. Sans doute il ne révèle point à chaque particulier le sort qu'il lui destine, mais il y a des signes par lesquels on peut juger prudemment que l'on est appelé à tel état plutôt qu'à tel autre. Une inclination constante et long-temps éprouvée à s'y consacrer, un goût décidé pour les pratiques et les devoirs qu'il impose, un long exercice des vertus qu'il exige, un détachement absolu de tout intérêt et de tout motif temporel, voilà des marques non équivoques d'une *vocation* solide. C'est pour s'en assurer qu'ont été établis les divers ordres de la cléricature et les séminaires pour l'état ecclésiastique, les épreuves et le noviciat pour l'état religieux. Ceux qui ont de la peine à s'y soumettre doivent se défier beaucoup de leur *vocation*, et craindre que les engagements qu'ils formeront ne soient pour eux une source de malheur pour ce monde et pour l'autre.

Ces considérations nous font comprendre la grièveté du crime des parens qui veulent forcer la *vocation* de leurs enfans, et de ceux qui séduisent ces derniers et leur persuadent faussement que tel état leur convient, qui leur en représentent les avantages, sans leur en exposer les devoirs et les inconvéniens, etc. Mais par la vigilance et les précautions qu'apportent les Pasteurs dans l'examen des sujets, le malheur des fausses *vocations* est beaucoup plus rare qu'on ne le croit communément dans le monde.

VOEU, promesse que l'on fait à Dieu d'une chose que l'on croit lui être agréable, et à laquelle on n'est pas obligé d'ailleurs. C'est ce qu'entendent les Théologiens, lors-

qu'ils disent que le *vœu* est *promissio de meliori bono*. Promettre à Dieu d'accomplir tel commandement qu'il nous fait, ou d'éviter telle chose qu'il nous défend, ce n'est pas un *vœu*, parce que nous y sommes obligés d'ailleurs par sa loi.

Est-il permis et louable de faire des *vœux*, et lorsqu'on en a fait est-on obligé de les accomplir? Cela ne peut être mis en question que par ceux qui ne veulent pas avouer qu'il y a de bonnes œuvres de surrégation, que Jésus-Christ nous a donné des conseils de perfection, et qu'il y a du mérite à les pratiquer. C'est une erreur des Protestans, que nous avons réfutée ailleurs. *Voy. OEUVRES, CONSEILS EVANGÉLIQUES*. Quand le bon sens ne suffiroit pas pour nous persuader le contraire, l'histoire sainte nous en convaincroit.

En effet, Dieu n'a pas dédaigné les *vœux* que lui ont faits les Patriarches : Jacob promet à Dieu de lui offrir la dîme de tous les biens que sa Providence daignera lui accorder, et ce *vœu* est agréé de Dieu, *Gen. c. 28, v. 22*; *c. 31, v. 13*. Ainsi en avoit agi Abraham, en donnant à Melchisédech la dîme des dépouilles qu'il avoit reprises sur les Rois qu'il avoit vaincus, *c. 14, v. 20*. David fait *vœu* de bâtir un temple au Seigneur, et Dieu lui promet que cela sera exécuté par son fils, *2 Reg. c. 7, v. 13*; *Ps. 131, v. 2*. Les principaux Israélites s'obligent à contribuer aux frais de cet édifice, et ils accomplissent leur *vœu*, *1 Paral. c. 29, v. 9*.

Les Livres de Moïse contiennent plusieurs lois touchant les différens *vœux* que l'on pouvoit faire, touchant l'obligation et la manière de

les accomplir. Nous voyons, *Lévit.* c. 27, *ŷ.* 1, qu'un homme ou une femme libre pouvoient se vouer au service du Seigneur dans son tabernacle, qu'un père pouvoit y consacrer un de ses enfans ou un esclave. Dans la suite on nomma ces derniers *Nathinéens*, donnés à Dieu. Voyez ce mot. S'ils n'accomplissoient pas ce *vœu*, ils devoient être rachetés par un prix que la loi avoit fixé. Nous lisons encore, *Num.* c. 6, *ŷ.* 1, qu'un homme ou une femme pouvoit faire le *vœu* du Nazaréat pour un temps ou pour toujours, et que ce *vœu* les obligeoit à certaines abstinences, il est dit, *ŷ.* 8, qu'un Nazaréen est consacré à Dieu, *Sanctus Domino*; Samson, Samuel, Jean-Baptiste en sont des exemples. Voy. NAZARÉAT, RÉCHABITES. Nous avons parlé de la fille de Jephté en son lieu. Voyez JEPHTÉ. L'obligation d'accomplir les *vœux* est clairement établie, *Deut.* c. 23, *ŷ.* 21; *Job*, c. 22, *ŷ.* 27; *Ps.* 65, *ŷ.* 13; *Eccl.* c. 5, *ŷ.* 3, etc.

Quoique les Protestans aient beaucoup déclamé contre les *vœux* en général, les commentateurs Anglois de la Bible de Chais, dans leurs notes sur le Lévitique et sur les Nombres, ont très-bien expliqué la nature des *vœux* dont il y est parlé; ils en ont reconnu la sainteté et l'obligation de les accomplir.

Cependant quelques Incrédules ont prétendu qu'un *vœu* conditionnel, tel que celui de Jacob, est indécent; c'est, disent-ils, une espèce de marché fait avec la Divinité, par lequel l'homme semble lui imposer des lois et lui prescrire des conditions, conduite intéressée et mercenaire que Dieu ne peut pas approuver. Fausse décision. Lorsque Jacob dit : « Si le Seigneur

» daigne me protéger, me ramener
» sain et sauf, et m'accorder ses
» bienfaits, je lui donnerai la dîme
» de tout ce que je posséderai. » Ce n'est ni un marché, ni une marque d'ambition, mais une promesse de reconnaissance; Jacob se prescrit à lui-même, et non à Dieu, une loi à laquelle il n'étoit pas tenu d'ailleurs. S'il n'avoit reçu de Dieu aucun bien temporel, il n'auroit pas pu lui en payer la dîme; si Anne mère de Samuel, n'avoit pas obtenu de Dieu un fils en conséquence de son *vœu*, elle n'auroit pas été dans le cas de le consacrer au Seigneur; si les compagnons de Jonas n'avoient pas été sauvés du naufrage, ils n'auroient pas été dans l'obligation d'accomplir les *vœux* qu'ils avoient faits au fort de la tempête, *Jon.* c. 1, *ŷ.* 16. Puisqu'il est louable de témoigner à Dieu de la reconnaissance, il est louable aussi de le lui promettre.

Puisqu'il a plu au Seigneur d'agréer les *vœux* des hommes sous la loi de nature, et sous celle de Moïse, y a-t-il des raisons de croire qu'il n'en veut plus sous celle de l'Evangile? Ce seroit à ceux qui les blâment de le prouver. On ne peut pas les envisager comme des pratiques de la loi cérémonielle, puisqu'ils sont plus anciens que cette loi, et que les Apôtres mêmes en ont fait. Postérieurement au Concile de Jérusalem, dans lequel il avoit été décidé que les cérémonies Mosaïques ne servoient plus de rien au salut, *Act.* c. 15, S. Paul fit encore le *vœu* du Nazaréat et l'accomplit à Jérusalem, c. 18, *ŷ.* 18; c. 21, *ŷ.* 16. Au mot CÉLIBAT nous avons cité ce qu'a dit Jésus-Christ de ceux qui l'ont embrassé pour le royaume des Cieux; qu'ils l'aient fait par un *vœu*, ou par une

résolution ferme et irrévocable, cela est égal. Puisque Jésus-Christ a donné des conseils de perfection, et qu'il y a du mérite à les pratiquer, il y en a aussi à le promettre par un *vœu*, et c'est à quoi engagent les *vœux* solennels de Religion.

Ceux qui soutiennent le contraire ont prétendu que ces *vœux* ont été inconnus dans l'Eglise jusqu'au 4.^e siècle, que c'est S. Basile qui les y a introduits, ou du moins qui en a parlé le premier. Ils sont dans l'erreur, 1.^o S. Paul, 1 *Tim.* c. 5, v. 11 et 12, parlant des jeunes veuves qui veulent se remarier, dit qu'elles ont violé leur premier engagement, *primam fidem irritam fecerunt*. Nous soutenons que cela doit s'entendre d'un *vœu* ou d'une promesse solennelle que ces femmes avoient fait de vivre dans la continence; ainsi l'entendent les interprètes Catholiques et les Protestans les plus sensés. On ne peut pas prouver que les filles d'un certain âge ne fussent pas admises dès lors à faire de même; S. Ignace les met de pair, *Epist. ad Smyrn.* n. 13.

2.^o Au 3.^e siècle Tertullien appelle les Vierges, *les épouses du Seigneur*, des personnes consacrées au siècle futur et qui ont mis un sceau à leur chair; il fait mention expresse du *vœu de continence*, de *Virgin. velandis*, c. xi. S. Cyprien, *Epist.* 62, (al. 4.) *ad Pompon.*, parlant des Vierges, dit : « Si » par un engagement de fidélité, » *ex fide*, elles se sont consacrées » à Jésus-Christ, qu'elles persévèrent en vivant dans la pureté et » la chasteté. » Il regarde l'infidélité d'une Vierge comme un adultère commis contre Jésus-Christ. Cela suppose une promesse ou un *vœu* qu'elles ont fait.

3.^o Le Concile d'Ancyre, tenu l'an 313, avant l'épiscopat de Saint Basile, décide, *Can.* 19, que toutes celles qui violeront leur profession de virginité seront soumises comme les bigames à un ou deux ans d'excommunication; celui de Valence en Dauphiné, l'an 374, veut qu'on leur diffère la pénitence jusqu'à ce qu'elles aient pleinement satisfait à Dieu. Il n'auroit pas été juste de leur infliger une peine, si elles n'avoient pas fait un *vœu*. Cette discipline fut confirmée par le Concile général de Chalcédoine, et par plusieurs autres tenus en Occident; elle étoit donc la même chez les Grecs et chez les Latins. Aussi la pratique des *vœux* monastiques a persévéré constamment et dure encore chez les Nestoriens, chez les Eutychiens ou Jacobites, chez les Maronites Syriens, et chez les Grecs schismatiques.

Si les prétendus réformateurs avoient été mieux instruits, ils n'auroient pas déclamé avec tant d'indécence contre les *vœux* en général, sur-tout contre les *vœux* solennels de Religion, ils auroient respecté les Monastères, et ils n'auroient pas fourni aux Incrédules les invectives que ces derniers ne cessent de répéter. Ils disent que c'est attenter aux droits de Dieu de nous priver de la liberté naturelle qu'il nous a donnée; qu'il y a de la témérité à nous imposer nous-mêmes une obligation perpétuelle, sans savoir si nous aurons la force et la constance de la remplir. Ordinairement les *vœux* sont un effet de la légèreté de la jeunesse, d'un accès de mélancolie passagère, de la séduction ou du despotisme des parens, et sont presque toujours suivis d'un repentir amer; loin d'être utiles à la société, ils la privent

des services que pourroient lui rendre des personnes de l'un et de l'autre sexe qui se vouent à la clôture et à l'inutilité.

Folle censure s'il en fut jamais ; déjà nous en avons démontré l'absurdité aux mots CÉLIBAT , MOINE , RELIGIEUSE , mais nous ne devons pas nous lasser de répondre à des reproches toujours renaissans et variés en cent manières. Ceux qui les font devroient commencer par prouver que l'homme est né avec une liberté naturelle illimitée , que c'est un bien pour lui , par conséquent que toute loi quelconque est un attentat contre ce don de la nature. Nous soutenons au contraire qu'une telle liberté seroit pour lui à tous égards le plus grand de tous les maux. Comme la plupart de nos semblables sont nés avec plus de penchant au vice qu'à la vertu , le plus grand avantage pour eux et pour la société seroit qu'ils fussent enchaînés d'abord ; Dieu l'a ainsi décidé , en disant qu'il est bon à l'homme de porter le joug dès l'enfance , *Thren. c. 3, v. 27*. Tel est devenu méchant et dépravé , qui auroit été très-vertueux s'il avoit vécu sous l'empire d'une loi qui eût écarté de lui les tentations du vice. Enfin , si la liberté est un don si précieux , il faut laisser à chacun la liberté de choisir tel état , et d'embrasser tel genre de vie qu'il lui plaît.

Puisque la Religion a le pouvoir de nous faire aimer les lois qui nous sont imposées par les hommes , pourquoi ne réussiroit-elle pas à nous faire chérir celles que nous nous sommes prescrites par un choix libre et réfléchi ? Jésus-Christ dit : « Chargez-vous de mon joug , il » est doux , et mon fardeau est léger ; vous y trouverez le repos de

» vos âmes. » *Matth. c. 11, v. 29*. Ceux qui se sentent appelés par une inclination constante à se charger du joug des conseils Evangéliques peuvent-ils se défier de cette parole du Sauveur ?

Quand il seroit vrai qu'un grand nombre s'en repentent dans la suite , il s'ensuivroit seulement qu'ils sont naturellement inconstans , et qu'ils n'auroient pas été plus heureux dans un autre état. La plupart de ceux qui se sont engagés dans le mariage s'en repentent de même ; de là nos Philosophes ont conclu que le divorce devroit être permis ; ils ont aussi mal raisonné sur un de ces sujets que sur l'autre. Il n'est certainement pas de l'intérêt de la société de favoriser l'inconstance humaine , il n'y auroit plus rien de solide , ni de stable dans la vie civile. On voit tous les jours des hommes aussi ennuyés de leur liberté que les autres le sont de leur engagement , mais ce ne sont pas ceux qui rendent le plus de services au public. Au reste nous avons déjà observé plus d'une fois que cette prétendue multitude de personnes dégoûtées de leur état , repentantes et malheureuses dans les cloîtres , sont une fausse imagination des Incrédules.

On ne doit pas être surpris de voir des écrivains sans religion condamner tout ce qui se fait par religion ; mais il y a lieu de s'étonner lorsque l'on en trouve qui se donnent pour Chrétiens , et qui déclament contre les *vœux* d'une manière plus scandaleuse que les Incrédules mêmes. C'est ce qu'a fait l'auteur de l'ouvrage intitulé : *les Inconvéniens du Célibat des Prêtres*, c. 16. Il a compilé toutes les objections des Protestans , il n'y a rien ajouté que des absurdités et des contradic-

tions. Il dit d'abord qu'il est juste et louable de vouer à Dieu une partie de ce qui nous appartient, mais que cela est superflu, parce que Dieu n'en a pas besoin, et que cela ne tourne qu'au profit de ses ministres.

Il ne nous est pas donné de concevoir en quel sens des offrandes superflues peuvent être justes et louables. Quoique Dieu n'ait besoin de rien, il avoit cependant ordonné des offrandes dans l'ancien Testament, et Jésus-Christ les a louées dans l'Evangile, *Matt. c. 5, v. 24; Luc, c. 21, v. 3 et 4*, etc. « J'ai » dit au Seigneur : Vous êtes mon » Dieu, nous n'avez pas besoin de » mes biens. » C'étoit le langage de David. *Ps. 15, v. 2*. Personne néanmoins ne fit jamais au Seigneur de plus riches offrandes que ce Roi; Salomon son fils s'exprimoit de même, et n'en suivit pas moins son exemple. Du moins les Holocaustes ne tournoient point au profit des Prêtres, puisque toute la victime étoit consumée par le feu; nous ne voyons pas non plus en quoi ils ont profité des dons de David et de Salomon. *Voyez OFFRANDE*.

Notre Critique prétend que le Nazaréat n'obligeoit à rien de gênant; il se trompe. Dans les climats chauds une longue chevelure est incommode, les Orientaux se sont toujours rasé la tête, ils le font encore aujourd'hui. L'abstinence des liqueurs fortes leur est plus difficile qu'à nous; les Mahométans à qui leur loi en interdit l'usage y suppléent par le moyen de l'opium. Il est probable d'ailleurs que les Nazareens étoient encore assujettis à d'autres observances dont l'Ecriture n'a point parlé. *Voyez NAZARÉAT*.

Il y a, continue le même cen-

seur, des vœux illégitimes, il y en a de téméraires; notre volonté est trop inconstante pour supporter des chaînes éternelles. Nous répondons qu'il y a aussi des mariages illégitimes, et un très-grand nombre sont téméraires, ils sont cependant indissolubles, dès qu'ils ne sont pas nuls. Encore une fois, l'on ne peut pas faire une seule objection contre les vœux perpétuels, qui ne puisse se tourner contre l'indissolubilité du mariage. Un vœu téméraire peut être commué, quelquefois on peut en être dispensé; on permet souvent à un Religieux mécontent de son Ordre, de passer dans un autre, etc. Les personnes mariées n'ont pas les mêmes ressources, parce que l'intérêt de la société s'y oppose.

Pour fixer, dit-il, notre inconstance, c'est un mauvais moyen d'asservir le corps, en laissant les désirs libres, et de mettre nos penchans en contradiction avec nos devoirs; s'il avoit réfléchi avant d'écrire, il auroit compris que le vœu de chasteté, par exemple, ne laisse pas plus libres les désirs de l'incontinence, que le mariage ne laisse libres les désirs de l'adultère, et que tout désir réfléchi d'une chose illégitime est criminel par lui-même; il auroit senti que toute la loi qui nous gêne met en contradiction nos devoirs avec nos penchans, et que pour laisser un libre cours à notre inconstance, il faudroit supprimer tous les engagements et toutes les lois. Nous convenons que tout homme né avec un penchant violent à l'impudicité agiroit témérairement en faisant le vœu de chasteté, mais il ne s'ensuit rien; tous les hommes ne sont pas dans ce cas, il en est un plus grand nombre pour qui la continence n'a rien de pénible.

Selon

Selon lui, tous les *vœux* possibles ne peuvent pas faire éclore une nouvelle vertu; les règles monastiques ne commandent que des puérités, ne tendent qu'à exercer le despotisme des chefs et à fatiguer inutilement la patience de ceux qui obéissent.

On croit entendre parler un Déiste qui soutient que toutes les lois positives ne peuvent pas nous prescrire une seule vertu qui ne soit déjà commandée par la loi naturelle, que tout le reste ne contribue en rien à la perfection de l'homme ni du citoyen. Il n'est pas besoin de créer des vertus nouvelles, mais de pratiquer les anciennes; or la chasteté, la pauvreté volontaire, l'obéissance, la piété, la charité fraternelle, la mortification, etc. sont des vertus; nous l'avons prouvé en son lieu. C'est une absurdité d'imaginer qu'un supérieur de religieux ne commande à ses inférieurs que pour le plaisir d'exercer son despotisme et de fatiguer leur patience; on le ferait bientôt repentir de cet abus de son autorité.

Par décence ou par honte, l'auteur auroit dû s'abstenir de répéter les invectives des Incrédules, d'écrire que le *vœu* d'obéissance est une renonciation à l'usage de la raison, qui fait d'un être raisonnable une brute et un automate. Ceux qui ont fait ce *vœu* pourront répondre qu'ils ont plus de raison et de bon sens que ceux qui leur insultent, puisque ceux-ci ne font que déraisonner. Que signifie en effet cette phrase? « Le *vœu* de » pauvreté est illusoire, puisqu'il » conduit à ne manquer de rien; » l'indigence et la mendicité sont » une tentation plus dangereuse que » les richesses. » Nous ne conce-

vons pas comment ceux qui ne manquent de rien sont néanmoins dans l'indigence. L'auteur n'a pas vu qu'il lançoit un sarcasme contre Jésus-Christ même. Ce Divin Maître en voyant ses Disciples prêcher l'Evangile leur défend de porter avec eux de l'argent ni des provisions, *Matt. c. 10, v. 9*; il leur demande ensuite: « Lorsque je vous » ai envoyés, avez-vous manqué » de rien? Ils lui répondent: Non, » Seigneur, » *Luc, c. 22, v. 35*. S'ensuit-il de là que le commandement de Jésus-Christ étoit illusoire? Aux mots PAUVRETÉ et MENDIANT, nous avons justifié ceux qui imitent la conduite des Apôtres.

Oserons-nous relever ce qu'a dit ce critique licencieux contre le *vœu* de chasteté? « Il n'est pas permis, » dit-il, de vouer ce qui n'est pas » en notre puissance; or l'Ecriture » nous assure que la continence est » un don de Dieu: il y a de la » témérité à juger qu'il nous l'a » donnée ou qu'il nous la donnera, » et à vouloir l'y forcer. » Morale scandaleuse. Toute autre vertu est aussi un don de Dieu, concluons-nous qu'aucune n'est en notre puissance? Les Disciples du Sauveur lui firent cette objection touchant la pauvreté; il leur répondit: « Cela est impossible selon les hommes, mais cela est possible à » Dieu. » *Matt. c. 19, v. 26*. Il nous assure que nous obtiendrons de son père tout ce que nous lui demanderons avec confiance, *c. 18, v. 19*; *c. 21, v. 20*; il n'en a pas excepté la chasteté. Ce n'est donc pas une témérité que de compter sur cette promesse, et il est absurde de supposer que prier avec confiance et persévérance, c'est vouloir forcer Dieu. Jésus-Christ nous exhorte à cette espèce d'im-

opportunité qui semble vouloir faire violence à Dieu, *Luc*, 11, v. 8, etc. Lorsque Saint Paul commandoit la chasteté à tous les Fidèles, il supposoit sans doute qu'elle étoit en leur pouvoir, qu'ils pouvoient du moins l'obtenir de Dieu par leurs prières.

« Peut-on, continue notre disertateur, promettre de n'avoir jamais de desirs ? Si on les a, il vaut mieux, dit S. Paul, se marier que de brûler. » Nous soutenons que l'on peut et que l'on doit promettre de n'avoir jamais de desirs volontaires, réfléchis et délibérés, parce qu'ils sont criminels ; que les desirs indélébiles, involontaires et auxquels on résiste, ne sont pas des péchés, mais des épreuves pour la vertu. S. Paul ne commande ni ne conseille le mariage à ceux qui ont des desirs, mais à ceux qui ne sont pas continens, *quod si non se continent, nubant*, 1 *Cor.* c. 7, v. 9. Ainsi par brûler Saint Paul n'entend pas avoir des desirs involontaires, mais y consentir et y succomber. Cette falsification du texte de l'Apôtre est un vol que l'auteur a fait aux Protestans.

Il ne sert à rien de rappeler les crimes de quelques Vierges infidèles à leur vœu, dont S. Jérôme a fait mention dans sa dix-huitième lettre à Eustochium ; il n'a pas rapporté de même toutes les turpitudes des filles non mariées et des femmes adultères, la liste en auroit été trop longue. Les Vierges peu chastes ne sont pas tombées dans l'incontinence, parce qu'elles avoient fait des vœux ; elles y seroient tombées encore plus aisément si elles n'en avoient point fait. Il est absurde d'attribuer un crime aux précautions mêmes que l'on avoit prises pour s'en préserver. Si l'on veut y

réfléchir, on verra qu'une personne qui a fait vœu de chasteté n'est obligée à rien de plus que celle qui est réduite à vivre dans le monde, sans pouvoir se marier.

L'âge auquel les lois ecclésiastiques et civiles permettent les vœux est assez mûr pour que les jeunes gens puissent savoir à quoi ils s'engagent et de quoi ils sont capables ; le temps des épreuves et du noviciat est assez long pour connoître par expérience les obligations, les peines, les inconvéniens de l'état religieux. En considérant les Communautés dans lesquelles on ne fait que des vœux simples, nous ne voyons pas qu'il en sorte un plus grand nombre de sujets qu'il n'en sort du noviciat des Monastères où l'on fait des vœux perpétuels. Il n'est donc pas vrai que ces derniers soient des cachots dans lesquels gémissent le repentir, le regret, le désespoir. En général, plus les Communautés observent une clôture sévère et inviolable, plus elles sont régulières, paisibles et heureuses ; quand il y arrive du désordre, il a toujours pour première cause la fréquentation des séculiers.

On ne cesse de répéter que les vœux monastiques enlèvent à la société une infinité de sujets qui pourroient lui être utiles. Nous soutenons au contraire que loin de les lui enlever, ces vœux lui assurent des services qui ne pourroient pas lui être rendus autrement d'une manière aussi efficace. Trouveroit-on beaucoup de personnes qui voulassent se consacrer au service des Hôpitaux, au soulagement des malades pauvres ou incurables, au soin des orphelins et des enfans abandonnés, à l'instruction des ignorans, et à d'autres œuvres de charité auxquelles le Clergé séculier

ne peut pas suffire, s'il n'y en avoit pas un grand nombre des deux sexes qui le font par *vœu* et par motif de religion ? Sans les *vœux*, aucun des établissemens destinés à secourir l'humanité souffrante, ne seroit ni stable ni solide.

Nous ajoutons encore que les Ordres mêmes qui gardent la clôture n'ont jamais été plus nécessaires qu'aujourd'hui. Dans un siècle corrompu par le luxe, par la licence des mœurs et par l'irréligion, dans lequel les revers de fortune sont fréquens, les mariages difficiles et souvent malheureux, il faut des asiles où puissent se retirer ceux qui n'ont rien à espérer dans le monde, où la vertu pauvre et méprisée puisse se cacher et trouver le repos, où la simplicité des mœurs fasse prescription contre la perversité publique, et serve d'apologie à l'Evangile. En dépit des clameurs de nos politiques incrédules, ces saintes retraites, presque aussi anciennes que le Christianisme, subsisteront autant que lui.

Ce qui regarde la validité ou la nullité, les dispenses, l'interprétation ou la commutation des *vœux*, est plus du ressort des Canonistes que des Théologiens.

VŒUX DU BAPTÊME. On appelle ainsi les promesses que fait un Catéchumène, lorsqu'avant d'être baptisé il renonce à Satan, à ses pompes et à ses œuvres. Ce préliminaire a été prescrit dans la rigueur pour les adultes qui renonçoient à l'Idolâtrie ou au culte des Démon pour embrasser le Christianisme. Lorsqu'on baptise un enfant, c'est le Parrain et la Marraine qui font ces promesses au nom du baptisé, alors elles ne regardent point le passé, mais l'avenir.

Parmi les Hérétiques des derniers siècles, les uns avoient enseigné que les *vœux du Baptême* annulloient tous les autres *vœux*; les autres, que les *vœux* du baptisé ne l'obligeoient pas à observer toute la Loi Chrétienne, mais seulement à croire en Jésus-Christ; le Concile de Trente a condamné les uns et les autres, *sess. 7, de Bapt. can. 7 et 9.*

Les Théologiens appellent aussi *vœu du Baptême* la volonté ou le désir de recevoir ce Sacrement, lorsqu'on ne peut pas le recevoir en effet; dans ce sens, ils disent que le Baptême est absolument nécessaire, *vel in re, vel in voto*, pour être sauvé. Voyez BAPTÊME. Dans le discours ordinaire, *vœu* signifie souvent *désir* ou *prière*.

VOYAGEUR. Ce terme se dit des Fidèles qui vivent sur la terre, par opposition aux Saints qui jouissent du bonheur éternel. La vie de ce monde est comparée à un voyage ou à un pèlerinage dont la félicité éternelle est le terme : c'est l'idée qu'en donnoit déjà le Patriarche Jacob, *Gen. c. 47, v. 9.* Les Saints regardent le Ciel comme leur véritable Patrie, et toutes leurs actions comme autant de pas qui les y conduisent.

Quelques Philosophes incrédules, attentifs à saisir toujours le sens le plus odieux d'un terme, ont dit que cette manière d'envisager la vie présente est pernicieuse, et qu'elle nous détache des devoirs de la vie sociale et civile, et nous rend indifférens à l'égard de nos semblables; c'est une erreur réfutée par l'expérience. Il est très-permis à un voyageur de s'arranger dans une auberge; quelque court que doive être le séjour qu'il se propose d'y

faire, il ne se croira pas dispensé des devoirs de l'humanité envers ceux qui y logent avec lui ; il ne s'avisera pas de les inquiéter ni de leur refuser ses services, sous prétexte qu'il doit les quitter le lendemain. Les Epicuriens qui n'envisageoient que la vie présente, n'ont certainement pas été aussi bons citoyens que les Stoïciens qui appelloient aussi cette vie *un voyage* ; sans avoir consulté nos livres saints, ils ont souvent reproché aux sectateurs d'Epicure leur inutilité et leur indifférence pour les devoirs de la vie civile. Un Chrétien est persuadé au contraire qu'il ne peut mépriser les devoirs de la vie présente, et aucune loi ne les a jamais prescrits avec autant d'exactitude que l'Evangile.

VOIE, ou CHEMIN, se prend souvent dans l'Ecriture-Sainte dans un sens figuré. Entrer dans la *voie* de toute la terre, c'est mourir ; la *voie* des nations, ce sont les usages et la religion des Païens ; mais lorsque Jésus-Christ dit à ses Disciples, *Matt. c. 10, v. 5, N'allez point dans la voie des nations*, cela signifie, n'allez point prêcher l'Evangile aux Païens, le moment n'en étoit pas encore arrivé. *Voie* se prend encore pour la conduite ; il est dit, *Prov. c. 6, v. 6* : « Que » le paresseux aille à la fourmi, et » qu'il considère les *voies* de cet » animal. » Les *voies* de Dieu sont ses lois, ses volontés, ses desseins, la conduite de sa Providence. *Ps. 202, v. 7*, etc. Les *voies* de la paix, de la justice, de la vérité, sont les moyens qui y conduisent. Ce mot désigne aussi une profession, une secte, une religion ; *Act. c. 9, v. 2*, Saul demanda des lettres pour le Grand-Prêtre, afin que s'il

trouvoit des gens de la secte Chrétienne, *hujus viæ*, il les menât liés à Jérusalem. La *voie large*, est une conduite relâchée qui conduit à la perdition ; la *voie étroite*, une vie vertueuse et régulière qui mène au salut.

VOYELLES. Voyez HÉBREU, LANGUE HÉBRAÏQUE.

VOILE, pièce de crêpe ou d'étoffe légère qui couvre la tête et une partie du visage. L'usage d'avoir la tête couverte ou découverte dans les Temples n'a point été le même chez les différens peuples, même parmi les adorateurs du vrai Dieu ; mais la coutume la plus générale chez les anciens a été que les Sacrificateurs exerçassent leurs fonctions avec la tête couverte d'un pan de leur robe, afin qu'ils fussent moins distraits, et qu'ils ne pussent porter leurs regards ni à droite ni à gauche. *Cornelius à lapide* et d'autres ont observé que chez les Juifs les Prêtres ne prioient et ne sacrifioient point à tête découverte dans le Tabernacle ni dans le Temple, mais qu'ils la couvroient d'une tiare qui étoit un ornement.

Quant aux usages modernes, le savant Assémani rapporte que le Patriarche des Nestoriens officie la tête couverte, que celui d'Alexandrie fait de même, ainsi que les Moines de S. Antoine, les Cophtes, les Abyssins, et les Syriens Maronites. Cela n'est point étonnant chez les Orientaux qui ne se découvrent jamais la tête. En Occident, où c'est une marque de respect de se découvrir en présence d'une personne que l'on veut honorer, il a paru plus décent que les Prêtres fissent leurs fonctions la tête découverte.

À l'égard du commun des Fidèles, S. Paul a décidé que les hommes doivent prier à visage découvert, et il veut que les femmes soient voilées dans les Temples; 1 *Cor.* c. 11, §. 10. En Afrique, du temps de Tertullien, les femmes alloient à l'Eglise voilées; on permit aux filles d'y paroître sans *voile*: ce privilège les flatta; mais Tertullien soutint que c'étoit un abus, et fit à ce sujet son Livre de *Virginibus velandis*. Ceux qui en prenoient la défense prétendoient que cet honneur étoit dû à la virginité; qu'il caractérisoit la sainteté des Vierges; qu'étant remarquables dans le Temple du Seigneur, elles invitoient les autres à imiter leur exemple. Tertullien ne goûtoit point ces raisons: où il y a de la gloire, dit-il, il y a de la vanité, de l'intérêt, de la contrainte, de la foiblesse; or, la virginité contrainte est la source de tous les crimes. Clément d'Alexandrie étoit d'avis que les filles doivent porter un *voile* dans l'Eglise aussi-bien que les femmes, afin de ne pas scandaliser les justes. Il y a encore des Provinces en France où les filles ne vont à l'Eglise qu'avec un *voile* blanc, et les femmes avec un *voile* noir.

Parmi nous, *prendre le voile*, c'est se faire Religieuse, parce que c'est une marque distinctive de cet état, et cet usage est ancien, il date au moins de la fin du quatrième siècle. Dans l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions*, t. 5, in-12, p. 173, il y a un mémoire dans lequel il est prouvé que la réception du *voile* n'étoit jamais séparée de la profession religieuse; qu'aucune fille n'en étoit revêtue qu'au moment où elle prononçoit ses vœux, et que c'étoit l'Evé-

que qui faisoit cette cérémonie.

L'âge auquel les filles étoient admises à prendre le *voile* a varié dans les différens siècles. Vers l'an 1109, S. Hugues, Abbé de Cluni, recommandant à ses Successeurs l'Abbaye de Marcigny qu'il avoit fondée pour des Religieuses, les exhorte à n'y recevoir aucun sujet avant l'âge de vingt ans. Deux cents ans après, sous Philippe le Long, l'on cite une Charte de l'an 1317, par laquelle il paroît que l'on donnoit quelquefois le *voile* à de jeunes personnes de l'âge de huit ans, mais elles ne recevoient pas la bénédiction solennelle qui étoit censée les attacher pour toujours à la vie religieuse; le *voile* n'étoit donc pas pour elles un engagement irrévocable. De même aujourd'hui la cérémonie de la vêtture et le *voile* blanc, que l'on donne aux Novices, n'est pas un lien pour elles; c'est par la profession ou par l'émission solennelle des vœux qu'elles s'engagent pour toujours. Voyez OBLATS.

VOILE DU TEMPLE. Il y avoit dans le Temple de Jérusalem un *voile* d'étoffe précieuse, suspendu à deux colonnes, qui séparoit le Sanctuaire, ou le *Saint des Saints*, dans lequel étoit l'Arche d'alliance, d'avec le reste de l'enceinte nommée le *Saint*; il étoit ainsi entre l'Arche et l'Autel sur lequel on brûloit les parfums. C'est ce *voile* qui se fendit du haut en bas, au moment de la mort de Jésus-Christ, *Matt.* c. 27, §. 51.

Cette circonstance a paru remarquable aux Pères de l'Eglise; Dieu, disent-ils, témoignoit ainsi que le Temple de Jérusalem n'étoit plus le Sanctuaire dans lequel il vouloit habiter désormais, et que cet édi-

fice seroit bientôt détruit ; que le culte qu'il y avoit reçu jusqu'alors alloit faire place à un culte plus pur et plus agréable à ses yeux ; Saint Jean Chrysost. *Homil. de Cæmet. et Cruce*, n. 2, *Op. t. 2*, p. 404. S. Leon, *serm. 2 et 8, de Pass. Domini*, etc. Jésus-Christ lui-même l'avoit ainsi annoncé à la Samaritaine, *Joan. c. 4, v. 21*.

Dans les Eglises Chrétiennes on a fait usage aussi de différentes espèces de *voiles*. On appeloit ainsi le tapis dont on couvroit l'Autel hors du temps de la célébration des saints Mystères, et celui que l'on mettoit sur les Reliques des Saints. Entre le Chœur et la Nef, il y avoit un *voile* étendu pendant l'Office divin, et les Diacres l'ouvraient après la Préface, lorsque le Prêtre commençoit le Canon de la Messe. On conserve encore aujourd'hui dans plusieurs Eglises ces anciens usages. *Voyez* les remarques du P. Ménard sur le Sacramentaire de S. Grégoire, p. 203.

VOIX HAUTE ou BASSE dans l'Office divin. *Voyez* SECRÈTES.

VOL ; c'est l'action d'enlever le bien d'autrui, soit par violence, soit en secret ou par surprise. Le premier exemple de ce crime, dont il soit parlé dans l'Ecriture, est le *vol* que fit Rachel des Idoles de son père, et nous voyons que dès ce temps-là il étoit jugé digne de mort ; *Gen. c. 31, v. 19 et 32*. Celui-ci étoit d'autant plus condamnable, qu'il paroît avoir été fait par un principe d'idolâtrie, et que Rachel se mit à couvert du châtimement par un mensonge. L'Ecriture-Sainte ne dissimule aucune faute des personnages dont elle parle, afin de nous convaincre que

Dieu dans tous les temps a usé de miséricorde et d'indulgence envers les hommes.

Mais a-t-il commandé un *vol* aux Israélites en leur ordonnant de demander aux Egyptiens des vases d'or et d'argent, et de les emporter avec eux en sortant de l'Egypte ? *Exode*, c. 11, *v. 2* ; c. 12, *v. 35*. Les Incrédules l'assurent ainsi, et ils en concluent que les Israélites étoient, comme les Arabes, une nation de voleurs et de brigands. Nous soutenons que ce ne fut pas un *vol*, mais une juste compensation ; qu'il n'y eut de la part des Hébreux, ni surprise, ni violence ; que quand il y en auroit eu, l'on ne pourroit pas encore les accuser d'injustice. C'étoit injustement, et contre le droit des gens, que les Egyptiens avoient réduit les Israélites en esclavage ; qu'ils les avoient condamnés aux travaux publics, sans leur accorder aucun salaire, et qu'ils avoient voulu mettre à mort tous leurs enfans mâles : ceux-ci étoient donc en droit de les traiter comme des ennemis s'ils avoient été les plus forts. Cependant ils se bornèrent à profiter de la consternation dans laquelle étoient les Egyptiens par la mort de leurs premiers nés, et à leur demander un *dédommagement* qu'ils n'osoient pas refuser dans la crainte de périr de même. C'est la réponse de Philon, *de vitâ Mosis*, p. 624 ; de S. Irénée, *adv. Hær. l. 4, c. 30* ; de Tertullien, *adv. Marcion. l. 2, c. 20, et l. 4* ; de S. Augustin, l. 83, *quæst. q. 53 ; contra Faust. l. 22, c. 72*, etc. Ainsi en jugeoit l'Auteur du Livre de la Sagesse, lorsqu'il a dit que Dieu rendit aux Justes la récompense de leurs travaux, c. 10, *v. 17*.

On se trompe encore quand on cite Jephthé comme l'exemple d'un chef de voleurs, qui parvint à se mettre à la tête de sa nation. Chez les anciens peuples, la profession des aventuriers braves, qui faisoient des excursions chez les ennemis et s'enrichissoient de leur butin, n'avoit rien de déshonorant; les anciens Philosophes Grecs l'envisageoient comme une espèce de chasse, parce qu'ils regardoient les Etrangers comme des ennemis avec lesquels on étoit toujours en guerre. David en agit ainsi lorsqu'il fut obligé de fuir la persécution de Saül; 1 Reg. c. 27, v. 8. Les Israélites furent souvent exposés à ces irruptions subites de leurs voisins; 4 Reg. c. 13, v. 20, etc. C'étoit un fléau sans doute, mais il ne faut pas raisonner des mœurs des Peuples anciens, sur celles qui règnent aujourd'hui chez les Peuples policés, sur-tout chez les Nations Chrétiennes.

VOLONTÉ, VOLONTAIRE.

Le mot *VOLONTÉ* signifie tout à la fois la faculté et l'action de vouloir; ce double sens a toujours été et sera toujours la source d'une infinité de sophismes et d'erreurs; si on veut les éviter, il faut nécessairement distinguer en nous différentes espèces d'actions.

1.° Les actes forcés par une violence extérieure: tel seroit l'homicide commis par un homme auquel un plus fort que lui auroit conduit le bras, et lui auroit fait plonger son épée dans le sein du mort; il est clair que cette action ne peut être attribuée à celui qui a souffert la violence, mais à celui qui l'a faite.

2.° Les actions purement spontanées qui viennent de nous, mais

sans connoissance, comme sont les mouvemens d'un homme plongé dans le sommeil ou dans le délire; on les attribue plutôt au mécanisme animal qu'à la *volonté*.

3.° Les actes *volontaires* sont ceux qui partent d'un principe intérieur ou de nous-mêmes, avec connoissance de ce que nous faisons: tel est le *vouloir* ou le désir de manger dans la faim, de dormir dans la lassitude, de fuir dans la peur; nous agissons ainsi, parce que nous savons que ce sont des moyens de nous délivrer du mal que nous éprouvons. Acquiescer à une vérité évidente, aimer notre bien en général, sont des actes *volontaires* et non libres, ils ne sont ni louables, ni dignes de récompense.

4.° Enfin, les actes libres sont ceux que nous faisons avec attention et réflexion, par choix et par un motif, avec un vrai pouvoir de résister à ce motif et de faire le contraire. Si un homme éprouvoit une faim ou un désir de manger, tellement violent qu'il ne fût plus le maître d'y résister, il ne seroit pas libre de manger ou de s'en abstenir, il agiroit moins par un motif réfléchi que par une impulsion machinale; on n'hésiteroit pas de dire qu'il l'a fait involontairement, quoique cette action vînt de sa *volonté*. C'est donc un étrange abus des termes de confondre une action simplement *volontaire* avec une action libre.

La *volonté*, considérée comme faculté, est certainement active et agissante par elle-même; nous en sommes convaincus par le sentiment intérieur qui est la plus invincible de toutes les preuves. Ce n'est donc pas le pouvoir de recevoir d'ailleurs des inclinations,

des déterminations, des vouloirs, comme le prétendent les Matérialistes, mais la puissance de les produire; le sentiment intérieur nous fait distinguer très-clairement les cas dans lesquels nous agissons, d'avec ceux dans lesquels nous sommes purement passifs.

Non-seulement nous sentons que cette faculté est active, cause efficiente et proprement dite de nos vouloirs, mais nous sommes témoins à nous-mêmes qu'elle est libre, maîtresse de son choix et de ses déterminations dans tous ses actes réfléchis et délibérés : nous l'avons prouvé au mot LIBERTÉ. Cette vérité de conscience ne peut être attaquée que par des sophismes de métaphysique, qui, dans un esprit sensé ne prévaudront jamais au sentiment intérieur. A la vérité la *volonté* n'agit point sans motif ou sans raison d'agir, mais aucun motif n'entraîne cette faculté, de manière qu'elle ne puisse y résister par un autre motif. Ce seroit une absurdité d'envisager un motif, qui n'est qu'une idée ou une réflexion, comme la cause physique de nos vouloirs, et de lui attribuer l'activité plutôt qu'à la faculté qui agit sans cesse en nous, et dont la conscience nous rend témoignage à chaque instant.

Il est encore évident que notre *volonté* ne peut pas être contrainte, forcée ou violentée par aucune cause extérieure. On peut nous forcer de dire ou de faire ce que nous ne voulons pas, mais aucune puissance humaine ne peut nous contraindre à vouloir. Les menaces, la crainte, les tourmens, les supplices ne peuvent mettre dans notre âme une pensée, une croyance, un vouloir que nous n'avons pas; tous ces mobiles n'ont de prise que

sur nos actions extérieures; au milieu des plus cruelles tortures, la faculté de vouloir ou de ne pas vouloir demeure invincible : on l'a vu dans les Martyrs. Ceux qui prétendent que nos vouloirs sont libres, dès qu'ils ne sont pas contraints ou forcés, disent une absurdité, puisqu'ils ne peuvent jamais l'être.

Dieu seul peut donc agir immédiatement sur notre *volonté*, non en lui faisant violence, puisque cela est absurde, mais en nous donnant des idées que nous n'avions pas, des motifs auxquels nous ne pensions pas, une force qui nous manquoit, un attrait que nous ne sentions pas auparavant; telle est l'influence de la grâce. C'est dans ce sens que Dieu opère en nous nos *volontés* ou nos vouloirs, et les bonnes actions qui s'ensuivent : ces actions sont donc tout à la fois l'ouvrage de Dieu et le nôtre. Imaginer que sous l'impulsion de la grâce notre *volonté* est purement passive, c'est supposer que Dieu défait en nous ce qu'il a fait en nous créant, et que la grâce détruit la nature.

Lorsqu'il est dit dans l'Écriture-Sainte que Dieu tient le cœur de l'homme dans sa main; qu'il le tourne comme il lui plaît; qu'il change le cœur; qu'il y met un dessein ou une *volonté*; qu'il crée en nous un nouvel esprit et un nouveau cœur; qu'il opère en nous le vouloir et l'action, etc. ce sont des expressions qu'il ne faut pas prendre dans la dernière rigueur; cela signifie seulement que Dieu, qui connoît l'esprit et le cœur de l'homme mieux que l'homme lui-même, peut lui suggérer des motifs assez puissans pour déterminer son esprit, et l'aider par des grâces

auxquelles sa *volonté* ne résistera pas, quoique cependant son esprit et son cœur se déterminent très-librement. Ne dit-on pas d'un homme qui a pris beaucoup d'ascendant et d'empire sur un autre, qu'il lui fait faire tout ce qu'il veut ? cependant il ne peut agir sur lui que par persuasion, par des conseils, des sollicitations, des exemples, etc. Le langage humain ne peut fournir des expressions propres à expliquer parfaitement les opérations de Dieu, non plus que celles de notre âme. On dit d'un homme qui agit contre son inclination, qu'il *se fait violence* : peut-on prendre ce terme à la rigueur ?

Ce qu'a dit S. Augustin n'en est pas moins vrai ; savoir, que Dieu est plus maître de nos *volontés* que nous-mêmes. En effet, nous ne sommes pas les maîtres de nous donner des idées, des sentimens, des inclinations, des motifs que nous n'avons pas ; Dieu peut nous en donner quand il lui plaît, mais il le fait sans déroger à l'activité de notre âme ni à sa liberté,

Il est étonnant que le Concile de Trente ait été obligé de décider cette vérité contre les Protestans, *sess. 6, de justif. can. 4.* « Si quel- » qu'un dit que le libre arbitre de » l'homme, mû et excité de Dieu, » n'opère rien en obéissant à cette » motion et à cette vocation de » Dieu.... qu'il ne peut y résister » s'il le veut ; qu'il n'agit pas plus » qu'un être inanimé, et qu'il demeure purement passif ; qu'il soit » anathème. » S. Augustin avoit déjà parlé comme ce Concile, *serm. 13, in Ps. chap. 3, n. 3.* « Dieu opère tellement en nous, » que nous opérons aussi. » *Serm. 154, c. 11, n. 11 :* « Vous agis- » sez, et vous êtes mené ou poussé,

» (*ageris*). » L'esprit de Dieu » qui vous pousse aide à votre ac- » tion. *L. 1, Retract. c. 23, n. 3 :* » croire et vouloir est de Dieu qui » prépare la *volonté*, il est aussi » de nous, puisque cela ne se fait » pas sans que nous veuillions, » etc. »

On doit donc entendre de même ce que S. Paul a dit de la concupiscence, *Rom. c. 7, v. 8 :* « Je » suis le maître de vouloir, mais » je ne sais comment accomplir le » bien ; car je ne fais pas le bien » que je veux, mais le mal que je » ne veux pas. Or si je fais ce que » je ne veux pas, ce n'est plus moi » qui le fais, mais le péché (ou le » vice) qui est en moi. Quand je » veux faire le bien, je trouve une » loi qui me porte au mal. Je me » plais à la loi de Dieu selon l'hom- » me intérieur, mais je vois une » autre loi dans mes membres qui » combat contre la loi de mon es- » prit, et qui me tient captif sous » la loi du péché (ou du vice) qui » est dans mes membres.... J'obéis » donc à la loi du péché selon la » chair. » Il est évident, 1.^o que la concupiscence, c'est-à-dire, l'inclination au mal et la difficulté de faire le bien, est appelée *péché et mal*, c'est-à-dire, vice ou défaut, parce qu'elle porte au péché et qu'elle vient du péché d'origine, comme l'explique S. Augustin ; 2.^o que ce vice est en nous malgré nous, qu'ainsi il ne nous est pas imputable à péché ; mais que quand nous y consentons et que nous nous y laissons entraîner, nous le voulons, nous agissons, et nous péchons. C'est encore l'explication de S. Augustin, *L. de perfect. Justitiæ Hom. c. 11, n. 28.* Il l'approuve par les paroles mêmes de S. Paul : « Si je fais ce que je

» ne veux pas, ce n'est plus moi
 » qui le fais, etc. » 3.^o Que quand
 nous éprouvons les mouvemens in-
 délibérés de la concupiscence, nous
 sommes purement passifs, que notre
volonté n'y a de part que quand
 nous y consentons, qu'ainsi ces
 mouvemens sont plutôt *involontaires*
 que *volontaires*. Dire qu'ils sont
volontaires parce qu'ils sont venus
 de la *volonté* d'Adam, c'est jouer
 sur une équivoque et sur une faus-
 seté; lorsqu'Adam pécha, il ne sa-
 voit pas seulement ce que c'étoit
 que la concupiscence, il ne l'avoit
 jamais ressentie; cette peine qu'il
 encourut ne lui étoit donc pas *vo-*
lontaire.

Aussi avons-nous déjà observé
 que les Pères de l'Eglise, et même
 S. Augustin, n'ont appelé *volon-*
taire que ce qui est libre, et qu'ils
 ont entendu par *volonté*, la liberté;
 tel a été l'usage des Ecrivains sa-
 crés, et nous le suivons encore
 dans nos discours ordinaires. En
 effet, peut-on nommer proprement
volontaire ce qui se passe en nous
 malgré nous, et lorsque nous som-
 mes moins actifs que passifs? Dans
 ses livres du Livre Arbitre, Saint
 Augustin a traité cette matière en
 grand Philosophe et en profond
 Théologien.

Liv. 1, c. 12, n. 26, il dit :
 « Qu'y a-t-il de plus *volontaire*
 » que la *volonté* même? L. 2, c. 4,
 » n. 4 : il n'y auroit ni bonne ni
 » mauvaise action, si elle ne se
 » faisoit par *volonté*; les peines et
 » les récompenses seroient injustes,
 » si l'homme n'avoit pas une *vo-*
lonté libre. C. 20, n. 54 : le
 » péché est un défaut, il est en
 » notre pouvoir, puisqu'il est *vo-*
lontaire; il ne sera pas, si nous
 » le voulons. » Conséquemment il
 oppose à l'idée de *volonté* la nature

et la nécessité. L. 3, c. 1, n. 1 :
 « Il n'y a plus de faute, dit-il, où
 » dominant la nature et la nécessité.
 » N. 3 : Si le mouvement par lequel
 » la *volonté* se porte d'un côté ou
 » d'un autre n'étoit pas *volontaire*
 » et en notre pouvoir, l'homme ne
 » seroit plus digne de louange ni
 » de blâme. C. 3, n. 7 : Ce n'est
 » point par *volonté* que nous vieil-
 » lissons et que nous mourons. N. 8 :
 » Rien n'est en notre pouvoir que
 » ce qui est quand nous le voulons.
 » Ainsi notre *volonté* ne seroit plus
 » une *volonté*, si elle n'étoit en
 » notre pouvoir, mais puisqu'elle
 » y est, elle nous est libre. C. 16,
 » n. 46 : Personne n'est forcé au
 » péché par sa nature ou par celle
 » d'un autre, et personne ne pè-
 » che en souffrant ou en éprouvant
 » ce qu'il ne veut pas. Chap. 17,
 » n. 49 : On ne peut justement im-
 » puter le péché qu'à celui qui pè-
 » che, par conséquent qu'à celui
 » qui le veut. C. 18, n. 50 : Quelle
 » que soit la cause d'une *volonté*,
 » on lui cède sans péché, si l'on ne
 » peut pas y résister; car qui pè-
 » che en ce qu'il ne peut pas évi-
 » ter? Or on pèche, donc on peut
 » l'éviter.

» L. de duab. animab. c. 10,
 » n. 14 : Il n'y a de péché que dans
 » la *volonté*. C. 11, n. 15 : Il n'y
 » a point de *volonté* où il n'y a
 » point de liberté; personne n'est
 » digne de blâme ni de punition
 » pour n'avoir pas fait ce qui n'est
 » pas en son pouvoir.... C'est la
 » voix générale du genre humain.
 » C. 12, n. 17 : Dire que les âmes
 » pèchent sans *volonté*, c'est une
 » grande folie; regarder comme
 » coupable de péché celui qui n'a
 » pas fait ce qu'il ne pouvoit pas
 » faire, est un trait d'injustice et de
 » démence. Ainsi, quoi que fassent

» les âmes , si elles le font par nature et non par *volonté*, c'est-à-dire , si elles n'ont pas le mouvement libre de faire et de ne pas faire , si enfin elles n'ont aucun pouvoir de s'abstenir de leur action , nous ne pouvons reconnaître en elles aucun péché.

» L. de *verâ relig.* , c. 14 , n. 27 : Le péché est un mal tellement *volontaire* , qu'il ne seroit plus péché , s'il n'étoit pas *volontaire* ; cela est si évident qu'il n'est contesté ni par le petit nombre des savans , ni par la multitude des ignorans. Donc ou il faut nier qu'il se commette aucun péché , ou il faut avouer qu'il se commet par *volonté*.... Sans cela il ne faudroit plus réprimander ni avertir personne ; et alors la Loi Chrétienne et toute morale religieuse seroit nécessairement détruite. On pèche donc par *volonté* , et puisqu'il est certain que l'on pèche , on ne peut pas douter que les âmes n'aient un libre arbitre. Dieu a jugé qu'il étoit mieux qu'il fût servi librement , et cela ne pourroit absolument se faire , si on ne le servoit pas par *volonté* , mais par nécessité. »

Telle est la doctrine que Saint Augustin a soutenue constamment pendant près de vingt ans qu'il n'a cessé d'écrire contre les Manichéens. Mais d'un côté les Sociniens , pour décrier ce Père , de l'autre les Protestans rigides , pour détruire la croyance du libre arbitre , quelques Théologiens prétendus Catholiques , pour exalter la puissance de la grâce , posent en fait que S. Augustin a changé de sentiment dans la suite , qu'en disputant contre les Pélagiens il a contredit et renversé les principes qu'il avoit établis contre les Manichéens ,

que l'on ne peut puiser ses vrais sentimens que dans ses derniers ouvrages.

Si ces divers raisonneurs se bornoient à dire que dans ses écrits contre les Pélagiens le saint Docteur ne s'est pas toujours expliqué aussi nettement que dans ceux qu'il a faits contre les Manichéens ; qu'il lui est échappé , dans la chaleur de la dispute , des expressions qui semblent contraires à ses anciens principes , nous en conviendrions aisément. Mais supposer qu'il a totalement changé de système , qu'il est tombé d'un excès dans un autre , ou sans s'en apercevoir , ou de propos délibéré et sans en avertir ses lecteurs , c'est une accusation trop injurieuse à un Père de l'Eglise aussi respectable. Déjà nous l'avons réfuté au mot S. AUGUSTIN ; mais nous ne pouvons apporter trop de soin à la détruire.

1.° L'on ne nous persuadera jamais que ce Père a embrassé sur la fin de sa vie une Doctrine que , vingt ans auparavant , il avoit condamnée comme fautive , injuste , absurde , destructive de la Loi Chrétienne et de toute morale religieuse , et à laquelle il avoit opposé des principes dictés par le sens commun ; que pour disputer avec plus d'avantage contre les Pélagiens il a donné gain de cause aux Manichéens , et qu'il a renversé la plupart des argumens qu'il avoit faits contre eux. Jamais le Pélagianisme n'auroit pu faire à l'Eglise autant de mal que lui en a fait le Manichéisme ; à peine la première de ces hérésies survécut-elle à S. Augustin , la seconde a séduit une infinité de personnes et a duré jusqu'au quatorzième siècle , malgré les impiétés qu'elle enseignoit.

2.° Il y avoit au moins dix ans

que ce père écrivoit contre les Pélagiens, lorsqu'il réfuta un Manichéen par son ouvrage *contra adversar. Legis et Prophetarum* : loin d'y désavouer ou d'y rétracter aucun des principes qu'il avoit établis contre ces Hérétiques, il y renvoie ses lecteurs à la fin du second livre, sans les avertir que ses premiers écrits renfermoient des paradoxes ou des erreurs, ou qu'il n'étoit plus dans les mêmes sentimens. C'auroit été cependant le cas de les en prévenir, s'il avoit craint d'être accusé d'inconstance ou de contradiction.

3.^o Il y a plus. Deux ans avant sa mort, le saint Docteur écrivit ses deux livres des Rétractations, dans lesquels il passa en revue ses ouvrages contre les Manichéens, en particulier les trois desquels nous avons tiré les passages que nous avons cités; il y rapporte ces mêmes passages. Voyons s'il les a rétractés. Dans le troisième livre du libre arbitre, c. 18, n. 50, il avoit dit : *qui pèche en ce qu'il ne peut pas éviter?* etc. Voyez ci-devant. Dans les Rétract. l. 1, c. 9, n. 5, il fait observer qu'il avoit ajouté, n. 51 : « Cependant il y a » des choses faites par ignorance » que l'on désapprouve et qu'il faut » corriger; il y en a de faites par » nécessité que l'on doit désap- » prouver, comme lorsque l'on » voudroit faire le bien, sans le » pouvoir. Mais ce sont des suites » de la condamnation du genre hu- » main; » et il cite S. Paul. Voilà donc dans l'homme deux vices, deux défauts que l'on doit désapprouver et qu'il faut corriger, l'ignorance en s'instruisant, la concupiscence en y résistant, *improbanda, corrigenda*. S. Augustin ne dit point que ces défauts sont vo-

lontaires, que ce sont des *péchés*, des *fautes* condamnables et punissables. Il dit le contraire; il ajoute, *ibid.* n. 6, que quand l'ignorance et la difficulté de faire le bien seroient la nature primitive de l'homme, il n'y auroit pas lieu de blâmer, mais plutôt de louer Dieu. Seroit-ce un sujet de louange, s'il nous avoit créés avec des défauts répréhensibles et dignes de châtiement?

L. de *duab. Animab.* c. 10, n. 14, il avoit dit qu'il n'y a de péché que dans la *volonté*, etc. Dans les Rétract. l. 1, c. 15, n. 2, les Pélagiens, dit-il, peuvent s'autoriser de ces paroles pour nier le péché originel dans les enfans; mais ce péché a été certainement dans la volonté d'Adam. S. Paul appelle la concupiscence un *péché*, parce qu'elle vient du péché et qu'elle en est la peine, et elle est dans la *volonté*, quand on y consent. Il répète la même chose, n. 3.

L. de *verâ Relig.* c. 14, n. 27, nous avons lu que le péché est tellement un mal *volontaire*, qu'il ne seroit plus péché s'il n'étoit pas *volontaire*, etc. Or, l. 1, Rétract. c. 13, n. 5, S. Augustin soutient que cette définition est juste, 1.^o parce qu'il ne s'agit pas là du péché qui est aussi la peine d'un péché; 2.^o parce que celui qui est vaincu par la concupiscence, y consent par sa *volonté*; et que celui qui agit par ignorance, agit cependant par sa *volonté*; 3.^o parce que ce n'est point une absurdité d'appeler le péché originel *volontaire*, puisqu'il est venu de la *volonté* d'Adam. Soit; mais si ce n'est pas une absurdité, c'est du moins un abus du mot *volontaire*. Or ce n'est point sur un pareil abus, er-

ployé seulement pour fermer la bouche aux Pélagiens, qu'il faut juger des sentimens de S. Augustin; ce n'est pas assez pour lui prêter un système qu'il a jugé absurde, injuste, destructif du Christianisme et de toute Religion. Les principes qu'il avoit posés sur la nature du péché et de la liberté dans l'homme, principes dictés par le sens commun, et confirmés par notre propre conscience, n'en demeurent pas moins dans leur entier.

Si les Pélagiens qui ne vouloient pas reconnoître dans les enfans d'Adam un *péché* originel, y avoient admis un *vice* originel, un défaut physique et moral, non *volontaire*, mais héréditaire, une dégradation et une dépravation de la nature, telle que Dieu l'avoit créée dans Adam, S. Augustin ne leur auroit certainement pas fait une difficulté sur le terme de *péché*, toute la dispute auroit été finie. Il est constant que dans l'Ecriture-Sainte ce terme ne signifie pas seulement un péché proprement dit, mais un vice, un défaut naturel ou accidentel, soit physique, soit moral. *Eccli. c. 3, v. 16, peccata matris*, désigne les infirmités d'une mère vieille et caduque. *Daniel, c. 8, v. 13*, appelle *peccatum desolationis*, le triste état de Jérusalem et du Temple. *Joan. c. 9, v. 34*, les Juifs disent à l'aveugle-né guéri par Jésus-Christ : *in peccatis natus es totus*; tu es né rempli de vices et de défauts. *Rom. c. 8, v. 6*, Saint Paul demande si la loi est un *péché*? c'est-à-dire si elle est défectueuse, vicieuse, ou pernicieuse et cause du péché, etc. Voyez PÉCHÉ.

4.° L'on a grand soin de nous faire observer que l'Eglise a solennellement approuvé la doctrine que S. Augustin a soutenue contre les

Pélagiens. Mais si cette doctrine est une palinodie, si elle est contraire à celle que ce Père a établie contre les Manichéens, l'Eglise a dû condamner aussi solennellement cette dernière; autrement elle a laissé entre les mains de ses enfans le pour et le contre, par conséquent un piège inévitable d'erreur. Or que l'on nous montre la censure qu'elle a portée contre les livres de ce saint Docteur qui attaquent les erreurs des Manichéens. Ceux qui dans tous les siècles ont loué ses ouvrages, n'en ont excepté aucun.

5.° Ce seroit bien gratuitement et sans aucune utilité que ce Père auroit abandonné ses anciens Principes pour réfuter les Pélagiens; cela n'étoit pas nécessaire. De quoi servoit à Pélagie d'argumenter sur la notion du péché en général donnée par S. Augustin, pour nier le péché originel? Le saint Docteur avoit défini le péché actuel et personnel, au lieu qu'il s'agissoit d'un péché ou d'un vice habituel et héréditaire; la définition de l'un ne peut pas convenir à l'autre. Toute la difficulté portoit donc sur le double sens du mot *péché*. Pélagie n'avançoit pas davantage en insistant sur la notion du libre arbitre, tel que le concevoit S. Augustin. Ce Père entendoit par là le pouvoir de choisir entre le bien et le mal; Pélagie vouloit que ce fût un penchant égal, une espèce d'équilibre de la volonté entre l'un et l'autre, une égale facilité de se porter à l'un ou à l'autre indifféremment. D'où il concluoit que si la grâce imprimoit à la volonté un mouvement vers le bien, elle détruiroit le libre arbitre. S. Augustin soutint avec raison que cet équilibre prétendu n'avoit existé que dans Adam, que le libre arbitre ainsi entendu n'avoit

plus lieu dans ses descendans, puisque la concupiscence les porte au mal et non au bien ; qu'ainsi une grâce intérieure et prévenante est nécessaire pour contrebalancer ce mauvais penchant, et rétablir ainsi le libre arbitre tel que Pélagé le concevoit. Celui-ci ne raisonne donc que sur une idée fautive, contraire à ce que l'Ecriture-Sainte nous enseigne touchant la corruption de l'homme.

Le saint Docteur n'en soutint pas moins que le libre arbitre, ou le pouvoir de choisir le bien ou le mal, demeurait toujours dans l'homme, puisqu'il n'est entraîné nécessairement ni par la grâce ni par la concupiscence, et qu'il a le pouvoir de résister à l'une ou à l'autre ; il demeura donc constamment attaché au principe qu'il avoit posé contre les Manichéens, savoir, qu'il n'y a plus de *volonté* ni de liberté où la nature et la nécessité dominent, etc. Aujourd'hui de prétendus disciples de ce Père enseignent que suivant son système, la *volonté*, placée comme une balance entre le bien et le mal, est entraînée tantôt vers l'un par une grâce irrésistible, tantôt vers l'autre par une concupiscence insurmontable ; et ils osent appeler cette alternative de nécessité, *le libre arbitre*.

On a beau dire qu'ils ne nient pas pour cela l'activité de la *volonté*, qu'ils ne prétendent pas faire de nous de purs automates, qu'ils n'en soutiennent pas moins que nous sommes responsables de nos actions, etc., un esprit sensé ne se paie point de contradictions ; détruire d'une main ce que l'on établit de l'autre, heurter de front toutes les notions du bon sens, accumuler des sophismes pour attribuer des absurdités à S. Augustin, ce n'est

plus le procédé d'un Théologien Catholique, mais d'un Hérétique opiniâtre.

VOLONTÉ DE DIEU. Comme nous ne pouvons concevoir la nature et les opérations de Dieu que par analogie avec celles des créatures intelligentes, nous sommes obligés de distinguer, dans cet être infiniment simple, l'entendement d'avec la *volonté*, et de lui attribuer des vouloirs semblables aux nôtres. Quoique cette *volonté* soit en Dieu, comme son entendement, un acte très-simple, cependant, pour aider à notre manière de concevoir, nous sommes encore forcés de distinguer en Dieu différentes espèces de *volontés* ou de vouloirs, relativement aux différens objets, et cette distinction est nécessaire pour concilier un grand nombre de passages, soit de l'Ecriture-Sainte, soit des Pères de l'Eglise.

1.° Les Théologiens distinguent en Dieu la *volonté de signe* et la *volonté de bon plaisir* : ils entendent par la première tout signe extérieur qui semble nous annoncer que Dieu veut tel événement, quoiqu'il ne le veuille pas toujours ; ces signes sont le commandement, la défense, la permission, le conseil et l'opération ; ils sont renfermés dans ce vers technique : *Præcipit et prohibet, permittit, consulit, implet*. Il y en a des exemples dans l'Ecriture-Sainte. Ainsi Dieu commande au Patriarche Abraham d'immoler son fils Isaac ; cependant Dieu ne vouloit pas qu'Isaac fût immolé en effet, puisqu'il empêcha Abraham de consommer ce sacrifice, *Gen. c. 22* ; il vouloit seulement qu'Abraham donnât cette preuve d'obéissance. Lorsque le Démon propose d'aller trom-

per le Roi Achab par la bouche des faux Prophètes, Dieu lui répond : *Vas et fais*, 3 Reg. c. 22, v. 22 : cela n'exprime qu'une simple permission. Il en étoit de même lorsque Jésus-Christ dit à Judas : *Faites ce que vous voulez faire*, Joan. c. 13, v. 27 : le Sauveur n'avoit certainement pas le dessein ni la volonté de confirmer ce traître dans son crime. Il conseille à un jeune homme de vendre ses biens et de le suivre, *Matth.* c. 19, v. 21 ; il ne prétendoit pas l'y obliger absolument. Moïse dit à Dieu, *Exode*, c. 5, v. 22 : « Pourquoi avez-vous affligé ce peuple ? » L'intention de Dieu n'étoit pas de rendre le sort de son peuple plus malheureux, en demandant sa délivrance à Pharaon, mais c'est ce qui étoit arrivé, etc.

La *volonté de bon plaisir* est celle que Dieu a véritablement, et en vertu de laquelle il agit ; ainsi Dieu veut que nous fassions le bien puisqu'il nous le commande, qu'il nous excite à le faire par sa grâce, qu'il nous récompense quand nous le faisons, et qu'il nous punit lorsque nous ne le faisons pas : aucun de ces signes n'est équivoque. Cependant Bayle et d'autres soutiennent que c'est une absurdité d'admettre en Dieu des *volontés* opposées, ou des événemens contraires à sa *volonté* ; la *volonté de signe*, disent-ils, supposerait un Dieu fourbe et menteur, une simple permission de sa part seroit ridicule ; à l'égard de Dieu, permettre et vouloir positivement c'est la même chose, etc. *Rép. au Proo.* 2.^o part., c. 95 ; *Œuvr.* t. 3, p. 820 et suiv. ; *Entret. de Maxime*, 2.^o part., c. 26, t. 4, p. 82. Nous démontrerons ci-après la fausseté de tous ces principes.

2.^o La *volonté de bon plaisir* se divise en *volonté antécédente* et *volonté conséquente* ; par la première on entend celle qui considère un objet en lui-même et en général, abstraction faite des circonstances particulières et personnelles ; on l'appelle aussi *volonté de bonté et de miséricorde*. Ainsi Dieu veut en général le salut de tous les hommes, puisqu'il donne à tous des moyens d'y parvenir, mais abstraction faite du bon et du mauvais usage que chaque particulier fera de ces moyens. La *volonté conséquente* est celle qui concerne son objet revêtu de toutes ses circonstances tant générales que particulières ; on la nomme aussi *volonté de justice* ; ainsi, quoique Dieu veuille en général que tous les hommes soient sauvés, lorsqu'il voit que tels et tels individus abuseront des moyens de salut et y résisteront, il veut par justice les réprouver et les damner.

3.^o L'on distingue encore en Dieu une *volonté absolue* et une *volonté conditionnelle* ; la première ne dépend d'aucune condition et n'en renferme aucune, elle a lieu dans toutes les choses que Dieu fait seul, sans le concours d'aucune *volonté* humaine ; telle a été la *volonté de Dieu* de créer le monde, de donner à l'homme un libre arbitre et telles autres facultés, etc. La seconde renferme une condition, ainsi Dieu veut sauver tous les hommes, sous condition qu'ils le voudront eux-mêmes, c'est-à-dire, qu'ils coopéreront librement à la grâce qui leur sera donnée, et qu'ils observeront ainsi les Commandemens de Dieu. Cette *volonté* est dans le fond la même que la *volonté antécédente*.

4.^o L'on appelle *volonté efficace*

en Dieu celle qui a toujours son effet, c'est le cas de la *volonté* absolue; et *volonté inefficace* celle qui est privée de son effet par la résistance de l'homme, c'est ce qui arrive souvent à la *volonté* conditionnelle.

Encore une fois les Théologiens ont été forcés de faire toutes ces distinctions pour accorder ensemble plusieurs passages de l'Écriture, et pour entendre le langage des Pères de l'Église. Dans un endroit de ses lettres, S. Paul dit que Dieu veut sauver tous les hommes, et il dit ailleurs que Dieu fait miséricorde à qui il veut, et qu'il endureit qui il lui plaît; dans l'un il demande : *Qui résiste à la volonté de Dieu ?* dans l'autre il accuse les Juifs d'y résister : comment concilier tout cela ?

Pour expliquer S. Paul, S. Augustin, l. de *Spir. et Litt.*, c. 33, n. 58, dit : « Dieu veut que tous les hommes » soient sauvés et parviennent à la » connoissance de la vérité ; mais » sans leur ôter le libre arbitre , » selon le bon ou le mauvais usage » duquel ils seront jugés avec justice. Ainsi les Infidèles, en refusant de croire à l'Évangile , » résistent à la *volonté de Dieu* ; » mais ils ne la surmontent point , » puisqu'ils se privent du souverain bien, et qu'ils éprouveront » dans les supplices la puissance » de celui dont ils ont méprisé les » dons et la miséricorde. » *Enchir. ad Laurent.*, c. 100 : « Quant à » ce qui regarde les pécheurs, ils » ont fait ce que Dieu ne vouloit » pas ; quant à la toute-puissance » de Dieu, ils n'en sont pas venus » à bout : par cela même qu'ils ont » agi contre sa *volonté*, elle a été » accomplie à leur égard..... ainsi » ce qui se fait contre sa *volonté* ne

» se fait pas sans elle. » L. de *Corrept. et Grat.*, c. 14, n. 43 : « Lorsque Dieu veut sauver, aucune » *volonté* humaine ne lui résiste ; » car le vouloir et le non vouloir » sont de telle manière au pouvoir » de l'homme, qu'il n'empêche » pas la *volonté de Dieu*, et ne » surmonte point sa puissance : » ainsi Dieu fait ce qu'il veut de » ceux mêmes qui font ce qu'il » ne veut pas. » Ce Père conclut, *Enchir.*, c. 95 et 96, que rien ne se fait, à moins que Dieu ne le veuille, ou en le permettant, ou en le faisant lui-même ; et que l'un ou l'autre lui est également aisé.

Si dans ces divers endroits la *volonté de Dieu* étoit prise dans le même sens, ce seroit un tissu de contradictions ; mais relativement au salut de l'homme il faut distinguer en Dieu au moins quatre *volontés*. 1.^o La *volonté* créatrice, législative et absolue, par laquelle Dieu a voulu et veut que l'homme soit libre d'obéir ou de résister à la loi, de faire le bien ou le mal ; qu'il soit récompensé quand il fait le bien, et puni quand il fait le mal : aucun pouvoir humain ne peut résister à cette *volonté*. 2.^o La *volonté* d'affection générale et paternelle, par laquelle Dieu, en considération de la rédemption et des mérites de Jésus-Christ, veut sauver tous les hommes, leur donner, et donne en effet à tous des moyens de salut, non des moyens égaux et en même quantité ; mais plus ou moins, selon qu'il lui plaît ; de manière qu'ils puissent parvenir au salut, s'ils usent de ces moyens. Que l'on nomme cette *volonté* antécédente, conditionnelle, providence morale, etc. cela est égal, pourvu que l'on convienne qu'elle est

est réelle, sincère et prouvée par les effets. 3.^o La *volonté* de choix, de prédilection, de préférence, de prédestination, par laquelle Dieu veut plus efficacement sauver certaines personnes que d'autres, et conséquemment leur donne des grâces efficaces qui les conduisent infailliblement au salut. A cette *volonté* l'homme ne résiste jamais, quoiqu'il ait le pouvoir d'y résister. 4.^o La simple permission, par laquelle Dieu laisse l'homme user de son libre arbitre et résister à la grâce, quoiqu'il pourroit l'en empêcher; il seroit absurde que Dieu ayant voulu créer l'homme libre, ne voulût pas qu'il fît usage de sa liberté. L'une de ces *volontés* dont nous parlons n'est jamais opposée à l'autre, aucune ne déroge à la toute-puissance de Dieu, ni à la liberté de l'homme.

Lorsque le pécheur résiste à la grâce, se rend coupable, encourt la damnation, il ne résiste ni à la première de ces *volontés*, ni à la troisième, ni à la quatrième, mais il résiste certainement à la seconde. Il y auroit de l'absurdité à supposer que quand Dieu donne à l'homme la grâce, il ne veut pas que l'homme y corresponde, et que quand celui-ci y résiste, c'est que Dieu n'a pas voulu qu'il y consentit; il l'a permis et non voulu positivement. Saint Paul, ni Saint Augustin ne l'ont jamais entendu autrement.

Ce qu'ils ont dit l'un et l'autre devient clair et se concilie très-bien par les distinctions que nous avons faites, et si l'on avoit toujours commencé par là, on auroit prévenu un grand nombre de disputes. Saint Paul dit que Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connoissance de la vérité,

Tome VIII.

parce que Jésus-Christ s'est livré pour la rédemption de tous, 1 *Tim.*, c. 2, *ψ.* 4. Puisque c'est Dieu lui-même qui nous a donné cette précieuse victime, parce qu'il a aimé le monde, *Jean*, c. 3, *ψ.* 16, la sincérité de cette *volonté* ne peut pas être mieux prouvée. Mais cette *volonté* générale ne déroge en rien à la *volonté* particulière par laquelle Dieu veut accorder la grâce efficace de la foi à un certain nombre d'hommes, pendant qu'il en laisse d'autres dans l'endurcissement et dans l'infidélité; c'est dans ce sens qu'il fait miséricorde à qui il veut, *Rom.* c. 9, *ψ.* 15 et 18. Mais cette miséricorde particulière ne porte aucune atteinte à la miséricorde générale par laquelle il accorde à tous des moyens de salut par lesquels ils pourroient parvenir à la grâce de la foi, s'ils n'y résistoient pas. Ce que Dieu donne de plus à l'un ne diminue en rien la mesure de ce qu'il réserve à l'autre.

Personne sans doute ne résiste à cette *volonté* de choix et de prédilection que S. Paul appelle *miséricorde*; car qui peut empêcher Dieu de faire plus de bien à tel homme, ou à tel peuple, qu'à tel autre, ou qui a droit de contester avec Dieu? *ibid.*, *ψ.* 20. C'est comme si l'on disputoit à un potier la liberté de faire un vase plus beau ou plus précieux qu'un autre, *ψ.* 21. Celui qui reçoit plus de grâces n'a donc aucun sujet de s'enorgueillir, et celui qui en reçoit moins n'a aucun sujet de se plaindre, parce que Dieu lui en accorde toujours assez pour qu'il soit inexcusable quand il pèche. S. Paul donne pour exemple de cette conduite de Dieu le choix qu'il a fait de la postérité de Jacob, par préférence à celle d'Esau, pour en faire

E e

son peuple, *ibid.*, §. 11. C'est la prédestination à la grâce.

Aucun homme ne résiste non plus aux grâces de choix, aux grâces efficaces que Dieu donne à qui il lui plaît, quoique tout homme ait un vrai pouvoir d'y résister, parce qu'en les donnant Dieu prévoit avec une certitude infaillible que l'homme n'y résistera pas. Mais, selon S. Paul, les Incrédules résistoient à la *volonté* que Dieu a de les sauver et aux grâces qu'il leur donne, suivant ces paroles d'Isaïe, c. 65, §. 2 : « J'ai étendu tout le » jour les bras vers un Peuple in- » crédule, et qui me résiste, » *Rom.*, c. 10, §. 21.

S. Augustin n'a rien dit de plus que S. Paul, on doit donc l'entendre de même.

Mais certains Théologiens s'y opposent; ce Père, disent-ils, n'a point admis cette *volonté* d'affection générale, cette prétendue *volonté* antécédente, conditionnelle, etc., de sauver tous les hommes que l'on suppose en Dieu, et en vertu de laquelle Dieu donne la grâce à tous les hommes. Lorsque les Pélagiens lui ont objecté le passage de S. Paul : *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés*, etc., il l'a expliqué. Cela signifie, dit-il, que Dieu veut en sauver quelques-uns de toutes les nations, de toutes les conditions, de tous les siècles, ou qu'aucun homme n'est sauvé qu'autant que Dieu le veut, *Epist.* 217 *ad Vital.*, c. 6, n. 19; *L. de Corrupt. et Grat.*, chap. 14, n. 44; *Enchir. ad Laurent.* c. 103, etc. Il a regardé la *volonté* générale et conditionnelle comme une fiction des Pélagiens, et il l'a réfutée de toutes ses forces.

Nous répondons que l'on ne prendra jamais le vrai sens de Saint

Augustin, si l'on ne commence par savoir ce qu'enseignoient les Pélagiens. Par les paroles de S. Paul, ils entendoient que Dieu veut sauver tous les hommes également et indifféremment, sans aucune prédilection pour les uns plutôt que pour les autres; ils rejetoient toute *volonté* de choix et de prédestination; les semi-Pélagiens faisoient de même, *Epist. S. Prosp. ad August.*, n. 4; *Carm. de Ingratis*, c. 8; S. Fulgent., *l. de Incarn. et Grat.*, c. 29; Fauste de Riez, *l. 1 de lib. arb.*, c. 17. Ils en concluoient que Dieu offre donc la grâce également à tous, et qu'il la donne en effet à tous ceux qui s'y disposent par leur libre arbitre, et qui n'y mettent point d'obstacle, S. August. *Epist.* 117 *ad Vital.*, c. 6, n. 19; *l. Grat. Christi*, c. 31, n. 33 et 34; *l. 4, contra Julian.*, c. 8; *Epist. Pelagii ad Innocent I.*, etc. On sait d'ailleurs quelles grâces admettoient les Pélagiens, la Loi de Jésus-Christ, sa Doctrine, ses exemples, ses promesses, et la rémission des péchés ou la justification; jamais ils n'ont admis de grâce actuelle intérieure, S. Augustin le leur a encore reproché dans son dernier ouvrage. Voici donc comme ils raisonnaient : selon S. Paul, *Dieu veut sauver tous les hommes*; donc il a donné à tous des forces naturelles, suffisantes pour se disposer au salut; donc il accorde les grâces ou les moyens de salut, tels que la connoissance de Jésus-Christ, de sa Loi, de sa Doctrine, la rémission des péchés et la justification, à tous ceux qui s'y disposent par le bon usage de leur libre arbitre, ou du moins qui n'y mettent point d'obstacle.

S. Augustin rejette avec raison la *volonté générale* de Dieu ainsi

entendue, parce qu'elle exclut la prédestination des Elus enseignée par S. Paul. Il soutient, 1.^o que la *volonté* efficace d'accorder la foi et la justification n'a lieu qu'à l'égard de ceux que Dieu y a prédestinés, par conséquent d'un certain nombre d'hommes de toutes les nations, de toutes les conditions et de tous les siècles; et cela est exactement vrai. 2.^o Il le prouve dans son livre de la *Prédestination des Saints* et ailleurs, par l'exemple d'un grand nombre d'enfans auxquels Dieu n'accorde ni le Baptême, ni la justification, quoiqu'ils soient incapables d'y mettre obstacle, ni de s'y disposer. Il en conclut que la *volonté de Dieu*, telle que la concevoient les Pélagiens, n'est ni générale, ni indifférente, ni égale en faveur de tous : cela est encore évident. 3.^o Comme les Pélagiens entendoient par *volonté conditionnelle* la *volonté* de donner à tous la foi et la justification, s'ils s'y disposent par leurs forces naturelles, et s'ils n'y mettent pas obstacle, Saint Augustin rejette encore cette prétendue condition : il soutient que la vocation à la Foi et à la Justification est un choix gratuit de Dieu, indépendant de toute disposition et de tout mérite naturel de l'homme; c'est un dogme catholique, et que nous professons encore de même.

Il y a donc deux manières de concevoir la *volonté conditionnelle*, l'une fautive et erronée, l'autre vraie et orthodoxe; la première consiste à dire, comme les Pélagiens et les semi-Pélagiens, que Dieu veut sauver tous les hommes *s'ils le veulent*, c'est-à-dire, s'ils préviennent la grâce, s'ils la désirent, s'ils s'y disposent par leurs forces naturelles; voilà ce que Saint

Augustin a réfuté. L'autre, par *s'ils le veulent*, entend, s'ils correspondent à la grâce qui les prévient toujours, et qui leur est accordée gratuitement en considération de la rédemption et des mérites de Jésus-Christ. C'est ce que S. Augustin a constamment soutenu et enseigné, voyez GRACE, §. 3. Ceux qui confondent malicieusement ces deux sens ou ces deux espèces de *volontés conditionnelles*, et qui soutiennent que l'une et l'autre sont contraires à la Doctrine de S. Augustin, sont des imposteurs.

Le saint Docteur pose pour principe, 1.^o que la grâce pelagienne, c'est-à-dire, la connoissance de la Loi et de la Doctrine de Jésus-Christ, la rémission des péchés ou la justification, n'est pas accordée à tous, et il le prouve par l'exemple des enfans dont les uns reçoivent la grâce du Baptême, pendant que les autres en sont privés; qu'ainsi la *volonté de Dieu* de donner cette grâce n'est pas générale et indifférente à l'égard de tous; 2.^o que Dieu la donne par un décret de prédestination très-libre et très-gratuit, et non en considération des mérites ou des bonnes dispositions de ceux qui la reçoivent, puisque les enfans sont également incapables de s'y disposer et d'y mettre obstacle. Nous le soutenons.

S'ensuit-il de là que Dieu ne donne pas à tous les adultes des grâces actuelles intérieures purement gratuites qui préviennent toutes les bonnes dispositions de la volonté, et qui les produisent, qui sont plus ou moins prochaines, puissantes et abondantes, selon qu'il plaît à Dieu, mais qui de près ou de loin peuvent les conduire au

salut ? Si Dieu le fait, comme nous l'avons prouvé au mot GRACE, §. 3, il est exactement vrai qu'en Dieu la *volonté* de sauver tous les hommes est *générale*, puisqu'elle n'excepte personne ; qu'elle est *sincère*, puisqu'elle donne des moyens ; qu'elle est *antécédente*, ou antérieure à la prévision du bon ou du mauvais usage que l'homme fera de la grâce ; qu'elle est *conditionnelle*, puisque si l'homme résiste à la grâce, il ne sera pas sauvé. Nier cette *volonté* et ces grâces, c'est soutenir que Dieu ne veut pas que le salut soit possible à tous, qu'il n'est pas le Père et le Bienfaiteur de tous ; que Jésus-Christ n'a pas mérité et obtenu des grâces pour tous, qu'il n'est pas le Sauveur et le Rédempteur de tous. Attribuer cette Doctrine à S. Augustin, c'est supposer qu'au lieu de réfuter complètement les Pélagiens, il a favorisé une de leurs erreurs ; jamais ces Hérétiques n'ont voulu reconnoître la nécessité ni l'existence de la grâce intérieure ; ils étoient donc bien éloignés de prétendre que Dieu la donne à tous.

Faute d'avoir fait toutes ces observations, les Théologiens Catholiques d'un côté, les Hérétiques de l'autre, se sont partagés sur la manière d'entendre et d'expliquer la *volonté générale* de Dieu de sauver tous les hommes.

Parmi les premiers, quelques-uns, comme Hugues de St.-Victor, Robert Pullus, etc., disent que la *volonté de Dieu* de sauver tous les hommes n'est qu'une *volonté de signe*, parce qu'ils n'admettent en Dieu de *volonté* vraie et réelle que celle qui est efficace ou qui s'accomplit ; or, disent-ils, la *volonté* de laquelle nous parlons ne s'accomplit pas, puisqu'un très-grand

nombre d'hommes ne sont pas sauvés : cependant ils reconnoissent qu'en vertu de cette *volonté* Dieu donne à tous les hommes des moyens suffisans pour se sauver. Mais c'est abuser des termes, d'appeler *volonté de signe*, ou seulement apparente, celle qui produit deux très-grands effets : le premier, de donner à tous des moyens suffisans pour se sauver ; le second, de sauver en effet un très-grand nombre d'hommes. Cela ne s'accorde pas d'ailleurs avec la raison que donne S. Paul de cette *volonté de Dieu*, qui est que Jésus-Christ s'est livré *pour la rédemption de tous*. Il est bien plus simple de nommer cette *volonté conditionnelle*, puisqu'elle renferme une condition ; mais elle n'en est pas pour cela moins réelle ni moins sincère.

D'autres, comme S. Bonaventure et Scot, disent que cette *volonté* est en effet vraie, réelle et de bon plaisir, mais qu'elle n'a pour objet que les moyens ou les grâces qui précèdent le salut, et non le salut lui-même ; c'est pour cela qu'ils l'appellent *volonté antécédente*. Il ne reste plus qu'à nous faire comprendre comment Dieu qui veut les moyens ne veut pas la fin ; suivant notre manière ordinaire de concevoir, un être intelligent veut les moyens pour la fin, et la fin avant les moyens.

Sylvius, Estius, Bannés et d'autres prétendent que la *volonté* dont nous parlons n'est pas proprement et formellement en Dieu, mais seulement virtuellement et éminemment, parce que Dieu, source infinie de bonté et de miséricorde, offre à tous les hommes des moyens généraux et suffisans de salut. Nous soutenons que non-seulement Dieu offre ces moyens, mais qu'il les

donne; et comme Dieu veut réellement, proprement et formellement tout ce qu'il fait, sans doute il veut les donner, et il ne le voudroit pas, s'il ne vouloit pas réellement et formellement la fin pour laquelle il les donne. Le verbiage de Sylvius, etc., ne peut servir qu'à obscurcir le langage clair, net et très-intelligible de l'Ecriture-Sainte.

Vosquez et quelques autres distinguent entre les adultes et les enfans; il prétend que Dieu veut réellement et sincèrement, mais conditionnellement, le salut des adultes, et qu'en conséquence il donne à tous les moyens d'y parvenir; mais qu'on ne peut pas dire la même chose des enfans morts dans le sein de leur mère, et auxquels on n'a pas pu conférer le Baptême. Bossuet semble avoir adopté ce sentiment, *Défense de la Tradit. et des SS. Pères*, l. 9, c. 22, t. 2, in-12, p. 213. Quand on considère que les enfans morts sans baptême dans les divers pays du monde sont au moins le quart du genre humain, il est bien dur d'exclure de la miséricorde de Dieu et de la rédemption générale une partie si considérable de notre espèce, malgré la généralité des termes dont se servent sur ce sujet les Ecrivains sacrés. A la vérité nous ne voyons pas comment se vérifie à leur égard la *volonté de Dieu* de sauver tous les hommes, ni l'universalité de la grâce de la rédemption; mais nous ne la voyons guères mieux à l'égard des peuples barbares et sauvages qui n'ont jamais ouï parler de Jésus-Christ. Faut-il pour cela contredire l'Ecriture-Sainte ou y donner des explications forcées, et s'égarer dans des systèmes intelligibles? Ce n'est

pas là le seul mystère de la conduite surnaturelle de la Providence.

Aussi le très-grand nombre des Théologiens modernes n'hésitent pas de soutenir que Dieu veut d'une *volonté* antécédente, réelle, sincère et formelle, mais conditionnelle, le salut de tous les hommes, sans excepter les réprouvés, ni les enfans morts sans baptême; que Jésus-Christ est mort pour tous, et que tous ont part plus ou moins au bienfait de la rédemption, quoique nous ne puissions dire en détail en quelle manière et jusqu'à quel point tous y participent. Ils conviennent cependant que Dieu veut d'une *volonté* conséquente le salut des seuls Elus; qu'à leur égard Dieu a eu une *volonté* de prédilection, en conséquence de laquelle il leur a donné des moyens plus puissans, et des grâces plus efficaces qu'aux autres. C'est la Doctrine du Concile de Trente qui a dit, *Sess. 5, c. 3*: « Quoique Jésus-Christ soit mort » pour tous, tous néanmoins ne re- » çoivent pas le bienfait de sa » mort, » qui est le salut. C'est aussi celle de S. Paul, qui enseigne, *1 Tim. c. 4, v. 10*, que « Dieu » est le Sauveur de tous, principalement des Fidèles. »

Parmi les hétérodoxes, nous avons vu que les Pélagiens et les semi-Pélagiens admettoient en Dieu une *volonté* égale et indifférente de sauver tous les hommes, sans distinction et sans aucune prédilection pour les uns plutôt que pour les autres; ils rejetoient par conséquent toute prédestination: les Sociniens sont dans le même sentiment. Les Prédestinatisiens donnèrent dans l'excès opposé: ils prétendirent que Dieu ne vouloit réellement sauver que les prédestinés; que Jésus-Christ n'étoit mort que pour eux;

que Dieu , par un décret antécédent et absolu , avoit destiné tous les autres à la damnation : Calvin a enseigné cette même erreur avec toute l'opiniâtreté possible , Jansénius n'a fait que la pallier. Tous ont prétendu que c'étoit le sentiment de S. Augustin ; mais nous avons fait voir que c'est une calomnie , que tous ont donné un sens faux et erroné aux passages qu'ils ont tirés de ce célèbre Père de l'Eglise.

Après avoir lu ses divers Ouvrages avec toute l'attention et la droiture possibles , il nous a paru que si les Théologiens avoient examiné de plus près les différentes branches de l'hérésie des Pélagiens , ils auroient mieux pris le sens des expressions du saint Docteur , et qu'ils auroient moins embarrassé la question que nous traitons. Il ne nous reste qu'à répondre aux sophismes par lesquels Bayle et les Incrédules ses Disciples ont attaqué la manière dont nous concevons les différentes *volontés de Dieu*.

Ils disent que nous supposons en Dieu des *volontés* opposées ; c'est une fausseté. Nous avons fait voir qu'il n'y a aucune opposition entre ces deux choses ; savoir , que Dieu veuille sincèrement le salut de l'homme , et lui donne en conséquence les moyens d'y parvenir ; que cependant il lui laisse le pouvoir de résister à ces moyens et d'en abuser , parce qu'il veut que l'homme demeure libre , et que son obéissance soit méritoire.

La réplique de Bayle est que Dieu , sans nuire à la liberté de l'homme , peut le conduire infailliblement au salut par une suite de grâces efficaces. Dieu le peut sans doute , mais s'il le faisoit , il n'y auroit plus de différence entre ce que nous ferions par l'impulsion de

la grâce , à ce que nous faisons par instinct ; or les effets de l'instinct ne sont pas libres. Le seul signe que nous ayons pour distinguer la nécessité d'avec la contingence ou la liberté , est que la première est toujours uniforme , et que la seconde est variable. Nous défions Bayle et tous les autres Philosophes de nous indiquer une autre différence entre l'une et l'autre.

Il prétend que la *volonté de Dieu* de sauver n'est pas sincère. Un Roi , dit-il , un Magistrat , un Législateur ne sont pas censés vouloir l'observation des lois , à moins qu'ils ne fassent *tout ce qu'ils peuvent* pour en prévenir et en empêcher l'infraction ; donc nous devons juger de même à l'égard de Dieu : nous avons démontré dix fois l'absurdité de cette comparaison. Un Roi , un Législateur , etc. sont des agens bornés , il n'y a donc aucun inconvénient à exiger d'eux qu'ils fassent *tout ce qu'ils peuvent* pour venir à bout d'un dessein , et pour prouver la sincérité de leur volonté ; à l'égard de Dieu cela est absurde , puisque Dieu est l'infini et que son pouvoir est sans bornes. C'est le même sophisme que Bayle n'a cessé de répéter pour prouver que Dieu n'est pas bon à l'égard de ses Créatures , puisqu'il ne leur fait pas *tout le bien qu'il peut*. Voy. BONTE DE DIEU , MAL , etc.

Lorsqu'il dit qu'il est absurde d'admettre des événemens contraires à la *volonté de Dieu* ; il joue sur la même équivoque et retombe dans le même inconvénient. Rien ne peut se faire contre la *volonté absolue de Dieu* , puisque par sa puissance infinie il peut disposer des événemens comme il lui plaît ; mais relativement au salut de l'homme , la véritable absurdité est de vou-

loir que Dieu l'opère par une *volonté absolue*, pendant qu'il veut que l'homme y coopère librement : c'est alors qu'il y auroit en Dieu deux *volontés* opposées et contradictoires.

Il n'est pas vrai non plus qu'à l'égard de Dieu, *vouloir* et *permettre* soit la même chose. Dieu veut sincèrement et positivement que l'homme fasse le bien, puisqu'il le lui commande, qu'il lui en donne les forces par la grâce, qu'il le récompense pour l'avoir fait, qu'il le menace et le punit lorsqu'il fait le mal : une *volonté* sincère ne peut être prouvée par des effets positifs. Dieu cependant *permet* que l'homme fasse le mal, c'est-à-dire, qu'il ne l'empêche pas, et qu'il n'use pas de son pouvoir absolu pour l'en préserver. Cela ne signifie point qu'il lui en donne la permission positive, la licence ou le congé ; alors il ne pourroit le punir avec justice : e'est encore une équivoque du mot *permettre*, par laquelle il ne faut pas se laisser tromper. Voyez PERMISSION, SALUT, etc.

Enfin, il est faux que ce qui s'appelle *volonté de signe* suppose un Dieu trompeur et menteur : ce ne fut jamais un mensonge de mettre la vertu et la soumission de l'homme à l'épreuve. Lorsque Dieu commanda à Abraham d'immoler son fils, il savoit déjà sans doute que ce Patriarche se mettroit en devoir d'obéir, et c'est ce que Dieu vouloit en effet ; mais Abraham, loin de craindre que Dieu ne le trompât, crut fermement que Dieu lui ayant donné ce fils par un miracle, en feroit plutôt un second pour le ressusciter que de manquer à ses promesses : c'est le témoignage que lui rend S. Paul, *Hébr.* c. 11,

§. 19. Il en est de même des autres exemples d'une *volonté de signe*, que nous avons cités dans l'Ecriture-Sainte. Voy. ÉPREUVE, TENTATION.

L'on nous saura peut-être mauvais gré d'avoir répété dans le présent article une bonne partie de ce que nous avons déjà dit aux mots GRACE, RÉDEMPTION, SALUT, etc.; mais le Dogme Catholique dont il est ici question est si important, si nécessaire pour exciter en nous la confiance en Dieu, la reconnaissance envers Jésus-Christ, le courage dans la pratique de la vertu, l'espérance même nécessaire pour sortir de l'état du péché, que l'on ne sauroit le prouver et l'inculquer avec trop de soin ; et puisque certains Théologiens ne cessent de l'attaquer de toutes manières, nous ne devons pas nous lasser de le défendre.

VOLUPTÉ. Epicure faisoit consister le souverain bonheur de l'homme dans la *volupté*. Nous n'entrerons pas dans la question de savoir s'il entendoit sous ce nom les plaisirs sensuels, plutôt que l'heureuse tranquillité d'une âme vertueuse ; la plus grande grâce que l'on puisse lui faire est de supposer qu'il n'excluoit de l'idée du bonheur aucune espèce de contentement et de bien-être. Comme il n'admettoit point d'autre vie que celle-ci, il ne pouvoit guère embrasser un autre système ; aussi les Philosophes qui ont suivi l'une de ces opinions, n'ont jamais manqué d'adopter l'autre, elles se tiennent nécessairement.

Jésus-Christ, venu pour révéler aux hommes la vie à venir et l'immortalité, 2 *Tim.* c. 1, §. 10, leur apprend que le souverain

bonheur de l'homme consiste dans la vertu, parce qu'elle seule peut le rendre digne du bonheur éternel. Ainsi la vie présente n'étant qu'une préparation et une épreuve de vertu pour la vie à venir, ce n'est pas ici-bas qu'il faut chercher le bonheur. Conséquemment Jésus-Christ nomme heureux ceux qui ont l'esprit et le cœur détachés des richesses; ceux qui pratiquent la douceur, la miséricorde, la pureté du cœur; qui procurent la paix; qui souffrent patiemment la persécution des méchants et les afflictions que Dieu nous envoie, *Matt. c. 5, v. 3*. Il condamne donc la *volupté*, parce qu'elle énerve l'homme et le rend incapable de vertu; il prédit le malheur à ceux qui se flattent d'être heureux par la possession des richesses, par les éloges et les applaudissemens des hommes, qui font semblant d'être vertueux afin d'être admirés, *Luc, c. 6, v. 24; c. 11, v. 42*. Tout cela se suit; l'une de ces leçons est la conséquence de l'autre.

Les Epicuriens, dont le nombre sera toujours très-grand dans le monde, ne peuvent goûter cette morale; ils cherchent même à la rendre odieuse. Il est impossible, disent-ils, qu'un Dieu bon ait mis au monde des Créatures pour les rendre malheureuses; qu'il leur ait donné le besoin du plaisir et leur en ait interdit l'usage; qu'il leur fasse acheter le bonheur éternel par des privations et des souffrances continuelles.

Ainsi, suivant leur opinion, un Dieu bon devoit attacher le bonheur à l'animalité plutôt qu'à la vertu; aux plaisirs des sens, que l'homme partage avec les animaux, plutôt qu'à la force de l'âme, qui l'élève au-dessus des brutes. Dans ce cas,

Dieu a eu tort de donner une âme aux hommes, il ne devoit créer que des êtres purement sensitifs; la raison, l'intelligence, le sens moral qu'il leur a donnés, sont les plus pernicioeux de tous les dons. Ces Philosophes sublimes nous permettront de penser autrement; de juger qu'un Dieu, tel qu'ils le voudroient, ne seroit pas un Être bon, mais un Ouvrier insensé et méchant.

Au défaut de la raison, qu'ils n'écoutent point, ils devroient du moins consulter l'expérience: elle date d'environ six mille ans. Peut-on citer dans l'Univers un homme qui ait trouvé dans la *volupté* le bonheur qu'il cherchoit? Salomon, qui ne s'en étoit refusé aucune, atteste qu'il n'y a trouvé que vanité et affliction d'esprit, *Eccles. c. 2, v. 11*: nous doutons qu'aucun Epicurien ait pu s'en procurer autant que lui. D'autre part, y a-t-il jamais eu un homme qui se soit repenti d'avoir été vertueux, ou qui, après avoir passé d'une vie voluptueuse à une vie chrétienne, ait regretté son premier état et ses anciennes habitudes? Enfin, il n'est pas vrai que Dieu nous ait interdit l'usage des plaisirs raisonnables et innocens, il n'en défend que l'excès et l'abus; il ne veut pas que nous y cherchions notre bonheur, parce qu'il n'y en a pas, et parce que nous serions toujours en danger d'y perdre la vertu.

L'homme n'est pas le maître d'avoir du plaisir quand il le veut, mais il ne tient qu'à lui d'être vertueux quand il lui plaît: de l'avoir de tous ceux qui en ont fait l'expérience, la satisfaction constante que nous procure la vertu, vaut mieux à tous égards que l'ivresse passagère dans laquelle nous plonge la *volupté*. La vertu ne paroît triste

et contraire au plaisir que quand on ne l'a jamais pratiquée : « Venez, » disoit un Roi sage, venez éprouver combien le Seigneur est doux ; » combien est heureux l'homme qui » espère en lui, » *Ps. 53, v. 9.* Jésus-Christ répète aux hommes cette invitation : « Venez à moi, » vous tous qui êtes chargés et fatigués, je vous soulagerai. Prenez mon joug, apprenez de moi à être doux et humbles de cœur, » vous trouverez le repos de vos âmes ; mon joug est doux et mon fardeau est léger, » *Matt. c. 11, v. 28.* Vouloir être heureux dans ce monde par la *volupté*, et heureux dans l'autre par la vertu, sont deux desirs contradictoires. *Voyez PLAISIRS.*

VOYAGEUR. *Voyez* ce mot à la page 419.

URIM et THUMMIM. *Voyez* ORACLE.

URSULINES, Religieuses instituées à Bresce en Lombardie, l'an 1537, par la B. Angèle, femme pieuse de cette ville. Ce ne fut d'abord qu'une Congrégation de Filles et de Veuves qui se consacroient à l'éducation chrétienne des jeunes personnes de leur sexe. Paul III, convaincu de l'utilité de cet Institut, l'approuva l'an 1544, sous le nom de Compagnie de Sainte Ursule. En 1572, Grégoire XIII l'érigea en Ordre religieux, sous la règle de Saint Augustin, à la sollicitation de S. Charles Borromée, et obligea ces Filles à la clôture. Aux trois vœux de Religion elles en ajoutèrent un quatrième, de s'occuper à l'instruction gratuite des enfans de leur sexe.

Leur premier établissement en France se fit à Aix en Provence, l'an 1594, avec la permission de

Clément VIII. En 1608, l'on en fit venir deux filles pour en former une maison à Paris ; elles y furent fondées en 1611, par Magdelaine Lhuillier, dame de Sainte-Beuve. Paul V approuva cet établissement l'an 1612, et il fut autorisé cette même année par Lettres patentes du Roi. La maison de Paris, rue Saint-Jacques, a été le berceau et le modèle de toutes celles qui ont été fondées depuis dans le Royaume ou ailleurs. L'utilité de cet Ordre l'a fait multiplier promptement ; il est actuellement divisé en onze Provinces, dont celle de Paris contient quatorze Monastères : on en compte près de trois cents en France.

Il paroît qu'en 1572, lorsque Grégoire XIII fit des *Ursulines* un Ordre Religieux, quelques-unes de leurs Communautés ne voulurent point changer de régime, mais demeurer dans le même état dans lequel elles avoient été instituées par la B. Angèle de Bresce, et qu'il y en eut qui s'établirent ainsi en Bourgogne. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1606 la Mère Anne de Saintonge de Dijon en forma des maisons en Franche-Comté, où elles sont encore ; elles ne gardent point la clôture, quoiqu'elles vivent très-retirées, et ne sont vœu de stabilité qu'après un certain nombre d'années ; elles sont vêtues comme l'étoient les veuves dans cette Province il y a deux cents ans, et elles tiennent des Ecoles de Charité comme les *Ursulines* cloîtrées.

USAGES ECCLÉSIASTIQUES
ou RELIGIEUX. *V. OBSERVANCE.*

USURE. L'*usure* est le profit qu'on tire d'un pur prêt, en sorte qu'après le terme échu, on exige plus que ce qu'on a prêté, soit par

obligation, soit avec des gages ou autrement (*Fleury, Institution au droit Ecclésiastique*, c. 13.)

L'Eglise ne condamne pas seulement le vol et le larcin, mais l'*usure* qui étoit permise par les lois civiles aux Païens, et même aux Juifs, par la loi de Dieu, à l'égard des étrangers. Mais cette loi la leur défendoit à l'égard de leur prochain, et Jésus-Christ, qui est venu expliquer et accomplir la loi, nous a enseigné que tout homme est notre prochain (*Luc*, 6, 29). Aussi nous a-t-il ordonné de prêter sans en espérer de profit : et la tradition constante et perpétuelle de l'Eglise Catholique l'a toujours entendu ainsi, qu'il n'est permis de tirer aucun profit du prêt de l'argent, ou des autres choses qui se consomment par l'usage, et ne sont estimées que par leur quantité, c'est-à-dire, le nombre, le poids ou la mesure, comme le blé et le vin.

La raison est que dans les contrats qui se font entre les hommes, on cherche autant qu'il est possible l'égalité, en sorte que l'un reçoive ce qui l'accommode, pour autant d'une autre chose qui accommode l'autre. Ainsi dans les échanges et les partages on tend à la plus grande égalité, jusqu'à suppléer, par des soutes de deniers, à l'inégalité des choses. Que si nous pouvons donner à un autre ce dont il a besoin, sans nous incommoder, la loi de l'humanité nous y oblige, comme de montrer le chemin, ou d'allumer un flambeau. C'est un fondement des contrats gratuits, comme le prêt et le dépôt. Je ne dois pas refuser à mon ami de garder son argent dans mon coffre, comme le mien, et je serois injuste d'en vouloir être payé. Tout de même je ne dois point lui refuser une somme

d'argent qui m'est inutile, et dont il a besoin, étant assuré de sa bonne foi; et s'il me la rend dans le temps convenu, je n'ai aucun droit à lui rien demander de plus.

Il est vrai qu'il faut supposer deux conditions : que votre argent vous fût inutile quand vous l'avez prêté, et qu'il vous soit rendu au terme convenu; car si on vous le rend plus tard et que ce retardement vous cause quelque dommage, il est juste qu'il soit réparé, et que le plaisir que vous avez fait à votre ami, ne vous soit pas onéreux.

Par conséquent si, lorsque j'ai prêté mon argent, il m'étoit nécessaire ou utile à autre chose; si j'étois prêt à racheter une rente, dont les arrérages ont continué de courir, ou à faire les provisions nécessaires à ma subsistance, qu'il m'a fallu depuis acheter plus cher; ou si j'ai perdu une occasion, si présente que je la manque actuellement par le prêt, d'acheter à bon marché un héritage de grand revenu; en tous ces cas, je puis me faire récomenser du tort que j'ai souffert, ou d'un profit certain que j'ai manqué, et c'est ce qu'on appelle *lucrum cessans et damnum emergens*. Et comme les marchands ont des occasions continuelles de faire profiter leur argent, en l'employant en marchandises sur lesquelles ils gagnent, on leur permet de prendre un certain intérêt plus ou moins grand, selon la longueur du terme; mais il faut, pour autoriser ces sortes d'intérêts, que le profit futur soit certain, comme si un laboureur prêtoit le blé qu'il va semer.

Le gain que des marchands peuvent faire dans le négoce avec l'argent qu'ils empruntent, n'est pas un motif pour ceux qui prêtent

d'exiger ou de stipuler un intérêt. Ce gain vient uniquement de l'industrie des marchands; qu'ils perdent ou qu'ils gagnent dans leurs entreprises, ils sont obligés de rendre une somme équivalente à celle qu'ils ont empruntée. Leur obligation ne cesseroit même pas, quand ils auroient le malheur de perdre cette somme; ils l'empruntent à leurs risques et périls. Le prêteur n'ayant point de part dans la perte, n'est point autorisé à partager le profit. Il est vrai que certains auteurs modernes ont avancé qu'en prêtant à des commerçans, on formoit avec eux une espèce de société, en vertu de laquelle on étoit en droit de stipuler un gain déterminé. Mais ce sentiment est une nouveauté dangereuse, pour ne rien dire de plus. Benoît XIV l'a pros crit formellement dans sa lettre encyclique du 1.^{er} Novembre 1745, adressée aux Evêques d'Italie, etc. « Pour justifier l'intérêt, dit ce sa- » vant Pape, il est inutile d'allé- » guer, que celui de qui on l'exige » ne laissera pas la somme em- » pruntée oisive, mais qu'il l'em- » ploiera très-utilement et pour amé- » liorer sa condition, soit à des ac- » quisitions de domaines, soit à » des négociations de commerce; » puisque l'essence du prêt consis- » te nécessairement dans l'égalité » entre ce qui est donné et ce qui » est rendu, celui qui prétend quel- » que chose de plus, par la seule » force du prêt, va contre la nature » même de ce contrat, ayant été » justement satisfait par le paiement » d'une somme égale à celle qu'il » avoit prêtée; par conséquent il » seroit tenu à restituer le surplus » qu'il auroit reçu; restitution fon- » dée sur la justice commutative, » qui ordonne de garder exacte-

» ment dans les contrats l'équité » propre à chacun, et de réparer » le dommage causé, si on a blessé » cette équité. » Il est bon d'observer en passant que le saint Pontife Pie VI, consulté sur cette même matière par Mgr. l'Archevêque de Vienne, actuellement Archevêque de Bordeaux, répondit le 12 Août 1795, qu'il falloit s'en tenir à l'encyclique de Benoît XIV que nous venons de citer.

Quelques-uns voudroient aussi s'autoriser des dispositions de la loi civile en faveur de l'intérêt. Il n'y a point d'usure, disent-ils, pourvu que l'on se conforme au taux légal. Ce n'est point ainsi que raisonnement les Pères. Ils ont condamné tout profit exigé en vertu du prêt, dans le temps même où les Empereurs le permettoient par leurs lois. « Les moyens de faire profiter » l'argent, dit l'Abbé Fleury (*Inst. » au droit Ecclés. c. 13*), qui sont » approuvés dans le tribunal exté- » rieur, ne le sont pas toujours » dans celui de la conscience. Les » lois civiles tolèrent souvent de » moindres maux, pour en éviter » de plus grands, et les coutumes » humaines, quelque anciennes » qu'elles soient, ne prescrivent ja- » mais contre la loi de Dieu. » Cette loi divine est formelle, et se trouve rapportée au 6.^e chapitre de S. Luc. Jésus-Christ y dit expres- sément : *Prêtez, sans en rien es- pérer*. C'est en vain que dans ces derniers temps on essaie de donner une autre interprétation à ce texte. « La tradition constante des con- » ciles, à commencer par celle des » plus anciens, celle des Papes, » des Pères, des Commentateurs, » est d'interpréter ce verset comme » prohibitif du profit qu'on tire du » prêt. » Ainsi s'exprime Bossuet

dans la seconde instruction sur la version du nouveau Testament de Trévoux. On peut lire aussi ce qu'en dit Benoît XIV, au livre 10, c. 4, de son excellent ouvrage de *Synodo Diocesana*, dernière édition. « Que si, ajoute Bossuet » (*Traité de l'usure*, p. 68), » parmi les Théologiens qui reçoivent avec les autres comme décidée par l'Eglise la doctrine qui dit, que tout profit qu'on stipule ou qu'on exige au delà du prêt, est défendu dans la loi nouvelle à tous les hommes envers tous les hommes, et conséquemment envers les négocians et autres qui font un emploi fructueux de l'argent, il s'en trouve quelques-uns qui donnent des expédiens pour eluder l'usure ; il ne faut pas regarder leurs subtilités comme un affoiblissement de la tradition, mais plutôt la tradition comme une condamnation de leur doctrine. »

Lorsque Jésus-Christ porta sa loi, il n'ignoroit pas que l'usure étoit permise dans l'Empire Romain. Des Chrétiens auroient donc tort de s'autoriser de la loi civile qui la toléreroit en France. Ils ne pourroient pas plus la suivre en sûreté de conscience, qu'ils ne pourroient user de la loi qui permettroit le divorce.

« L'usure, dit encore Fleury, » est défendue plus rigoureusement aux Clercs, comme devant être plus désintéressés que le commun des Chrétiens et plus éloignés de tout gain sordide. Le concile de Nicée ordonne que les clercs usuriers soient déposés : ce qui dans le siècle suivant a été confirmé par plusieurs canons, et on y a ajouté la perte des offices et des bénéfices. » (*Inst. au droit Eccl.*

c. 13). Le même auteur, au livre 3 de son Histoire Ecclésiastique, rapporte le fait suivant : « Du temps » de Saint Grégoire le Grand, on » avoit élu pour Evêque de Naples » un Diacre nommé Pierre. Le » Pape s'opposa à cette élection, » écrivant aux Napolitains : J'ai » oui dire que le Diacre Pierre a » donné de l'argent à usure, de » quoi, je vous prie de vous informer exactement ; et s'il en est » ainsi, d'en élire un autre, car » nous n'imposons point les mains » aux usuriers. » Voyez le Rituel de Toulon, t. 1, p. 505 et suiv.

La doctrine qu'on vient d'exposer a été constamment enseignée non-seulement par les Théologiens, mais par ce que nous connoissons de plus instruit parmi les Jurisconsultes ; témoins les *Domat*, les *Pothier d'Orléans*, etc. Au surplus *Benoît XIV*, *Bossuet*, *Fleury*, dont on a emprunté tout cet article, sont des témoignages imposans, sur-tout quand ils ne font que confirmer l'enseignement de toutes les écoles Catholiques.

VULGATE, version latine des livres saints, de laquelle on se sert dans l'Eglise Catholique. On ne doute point dans cette Eglise que dès la fin du premier siècle, ou au commencement du second, avant même la mort du dernier des Apôtres, ou immédiatement après, il n'y ait eu en latin une version de l'ancien et du nouveau Testament, à l'usage des fidèles qui n'entendoient pas le grec. Puisque, selon le témoignage de S. Justin, *Apol.* 1, n. 67, on lisoit dans les assemblées chrétiennes les écrits des Prophètes et les Mémoires des Apôtres, on ne peut pas douter que dès l'origine le même usage n'ait été ob-

servé à Rome et dans les autres Eglises d'Italie, où le grec n'étoit pas la langue vulgaire; il fallut donc une traduction latine pour mettre cette lecture à portée du peuple. Mais on ne sait pas qui en a été l'auteur, ni en quel temps précisément elle a été faite; on sait seulement que pour l'ancien Testament elle a été prise sur le grec des Septante, et non sur l'original hébreu. On l'a nommée *italique*, *itala vetus*, parce qu'elle avoit cours principalement en Italie, et *Vulgata*, version commune.

Comme cette croyance des Théologiens Catholiques ne s'accorde pas avec le système des Protestans, ceux-ci l'ont attaquée de toutes leurs forces; ils soutiennent que dans le grand nombre de versions latines de l'Ecriture qui se firent dans les premiers siècles de l'Eglise, il n'y en eut aucune qui fût plus respectée et plus suivie que les autres; que comme tout particulier avoit la liberté de traduire le texte sacré, selon qu'il l'entendoit, chaque Eglise étoit aussi maîtresse de choisir et de suivre telle version qu'il lui plaisoit, et qu'il n'y eut jamais d'uniformité sur ce point. C'est ainsi qu'ils ont cherché à justifier la multitude et la variété de leurs versions, et la liberté avec laquelle ils en usent.

Pour savoir ce qu'il en faut penser, nous apporterons, 1.^o les preuves de l'antiquité et de l'autorité de la *Vulgate*; 2.^o nous répondrons aux objections des Protestans; 3.^o nous exposerons ce qu'a fait Saint Jérôme pour mettre cette version dans l'état où elle est aujourd'hui; 4.^o nous examinerons le décret du Concile de Trente qui l'a déclarée authentique; 5.^o nous dirons deux mots des corrections

et des éditions que l'on en a faites.

§. I. *Preuves de l'antiquité et de l'autorité de la Vulgate.* Les critiques Protestans ne se sont pas donné la peine de les rapporter, ni de les réfuter; nous agirons de meilleure foi avec eux.

1.^o Malgré la multitude des versions grecques de l'ancien Testament, savoir celles d'Aquila, de Théodotion, de Symmaque, et deux autres qu'Origène avoit rassemblées dans ses Octaples, celle des Septante a été constamment suivie dans les Eglises grecques, ces versions nouvelles ne lui ont rien fait perdre de son crédit ni de son autorité; les Protestans ont reproché plus d'une fois cette prévention aux Pères de l'Eglise. Voyez SEPTANTE. C'est pour cela que la version des Septante a été nommée *κοινή*, *commune*, par S. Jérôme, *Epist. ad Suniam et Fretelam*, Op. tom. 2, 1.^{re} part. col. 627; et sur le soixante-cinquième chap. d'Isaïe, il l'appelle *Editionem toto orbe Vulgatam*, tom. 3, col. 492. Donc quand il y auroit eu dès l'origine plusieurs versions latines de l'Ecriture, cela n'empêche point qu'il n'y en ait eu une plus commune, plus respectée, plus généralement suivie que les autres dans les Eglises latines; et c'est pour cela que Saint Jérôme l'appelle *Vulgatam editionem*, *latinam editionem*, *latinus interpres*, *latinus translator*, ibid. col. 634, 662, 663; *Comment. in Epist. ad Galat. c. 5*, Op. tom. 4, 1.^{re} part. col. 306; *in Epist. ad Ephes. c. 3*, col. 253, etc. Et S. Augustin, *itala interpretatio*, l. 2 de *Doctr. Christ.* c. 15, n. 22; *latinus interpres*, l. 1. *Retract.* c. 7, n. 3. Ces expressions désignent évidemment une version plus

connue, plus populaire, plus communément suivie que toute autre. S'il y en avoit eu plusieurs également usitées, on n'auroit pas pu deviner de laquelle S. Jérôme et S. Augustin parloient; ces deux Pères eux-mêmes ne se seroient pas entendus dans les lettres qu'ils se sont écrites à ce sujet.

2.^o S. Jérôme, exhorté par le Pape Damasc à donner une nouvelle édition latine du nouveau Testament, conformément au texte grec, lui objecte le danger que l'on court à réformer une version à laquelle tout le monde est habitué, les réclamations et les censures auxquelles un nouveau traducteur est exposé. Mais si les différentes Eglises avoient été accoutumées à différentes versions, s'il n'y avoit eu entre elles aucune uniformité, rien de plus mal fondé que les craintes de S. Jérôme. De quel droit lui auroit-on refusé au cinquième siècle le privilège dont vingt auteurs avoient joui pendant trois cents ans, de traduire l'Ecriture-Sainte comme ils l'entendoient?

Cependant l'événement prouva que ce Père n'avoit pas tort; il nous apprend avec quelle aigreur on déclama contre lui, parce qu'il avoit osé donner sur le texte hébreu une version latine de l'ancien Testament, qui s'écartoit en plusieurs choses de celle des Septante. Il nous a conservé les invectives de Rufin qui l'accusoit à ce sujet de blasphème et de sacrilège. *Apol. contra Rufin.* l. 3, *Op.* tom. 4, col. 444, 446. Il est bien étonnant que pour se défendre il n'ait jamais allégué la variété des versions suivies par les différentes Eglises latines. S. Augustin lui écrivit que dans une Eglise d'Afrique où l'on avoit lu sa nouvelle version, le

peuple s'étoit mutiné, parce que dans la prophétie de Jonas, c. 4, v. 6, on lisoit *hedera*, au lieu de *cucurbita*; *Epist.* 71 *ad Hieron.* c. 3, n. 5; *Epist.* 82, c. 5, n. 35. Et l'on veut nous persuader que ces Eglises Africaines qui se cabroient pour le changement d'un seul mot très-indifférent, se permettoient les unes aux autres l'usage habituel de telle version qui leur plaisoit davantage.

3.^o Dans toute la lettre de Saint Jérôme à Sunia et à Fretela, on voit jusqu'où il porte le respect pour la *Vulgate* latine des Psaumes; malgré la multitude des fautes qu'il y montre, il veut que l'on continue à la chanter dans les Eglises, parce que ces fautes ne sont pas assez importantes pour exiger la réforme d'un usage si ancien. En effet, aucune ne donne atteinte au dogme et ne peut induire le peuple en erreur. Le saint Docteur ajoute que ses corrections sont faites pour les savans, et non pour le peuple. N'est-ce donc qu'à la fin du quatrième siècle qu'a commencé dans l'Eglise latine cet attachement opiniâtre du peuple à la *Vulgate*? Il semble au contraire que les Eglises jalouses de leur liberté devoient courir au-devant d'une nouvelle version, comme ont fait les Protestans au seizième siècle; mais dans les premiers siècles cette prétendue liberté auroit passé pour une impiété.

4.^o En effet, dès la fin du second, Tertullien témoigne dans ses ouvrages qu'il y avoit une version latine des Ecritures universellement reçue dans toutes les Eglises Catholiques. *De præscript.* c. 17, il reproche aux Hérétiques leur audace à l'égard des Ecritures. « Telle » hérésie, dit-il, ne reçoit point » certaines Ecritures; si elle en

» admet, elle ne les laisse point
 » entières; par des additions et
 » des retranchemens elle les chan-
 » ge, selon qu'il convient à son
 » système; si elle les conserve
 » telles qu'elles sont, elle en per-
 » vertit le sens par des interpréta-
 » tions arbitraires; or il est éga-
 » lement contraire à la vérité de
 » corrompre le sens ou le texte. »
 C. 19 et 20, il soutient que l'on
 ne peut trouver ailleurs que dans
 l'Eglise Catholique la vérité des
 Ecritures, leur véritable interpré-
 tation, et les vraies traditions Chré-
 tiennes. De quel front auroit-il ainsi
 parlé s'il y avoit eu dans cette Eglise
 variété de versions, d'interpréta-
 tions et de traditions? Il auroit été ai-
 sément confondu par les Héretiques.

5.^e Parmi un grand nombre de
 traducteurs Latins, tel que les Pro-
 testans le supposent, comment ne
 s'en est-il pas trouvé quelques-uns
 qui aient mieux réussi que les au-
 tres, qui aient réuni le plus grand
 nombre des suffrages, et qui se
 soient fait un nom par l'excellence
 de leurs versions? Avant Saint
 Jérôme il n'y en a pas eu un seul du-
 quel les Ecrivains Ecclésiastiques
 aient fait mention; S. Augustin,
 qui n'en parle qu'en général, pa-
 roît faire très-peu de cas de leurs
 productions, nous le verrons en
 citant ses paroles. Parmi tant de
 Sectaires qui ont troublé l'Eglise
 Latine, comme les Montanistes,
 les Manichéens, les Novatiens, les
 Donatistes, les Ariens, etc., et
 qui ont tant déclamé contre elle,
 comment ne s'en est-il rencontré
 aucun qui lui ait reproché l'incer-
 titude que devoit produire dans sa
 foi et dans sa doctrine la variété
 des versions de la Bible dont elle
 se servoit? Voilà deux phénomè-
 nes bien singuliers.

6.^e Cela est d'autant plus in-
 croyable, que nous avons vu arri-
 ver précisément le contraire chez les
 Protestans. La variété des versions
 de l'Ecriture-Sainte, la liberté de
 l'entendre et de l'expliquer comme
 chacun le juge à propos, a produit
 parmi eux cette multitude de sectes
 qui se détestent, et qui souvent se
 sont tourmentées les unes les au-
 tres, sans qu'aucune conférence,
 aucune discussion amiable des pas-
 sages de l'Ecriture-Sainte ait ja-
 mais pu les réconcilier. Nous n'hé-
 sitons pas d'affirmer que si la même
 cause avoit existé dans l'Eglise
 Latine pendant trois siècles, elle
 y auroit produit le même effet. Or,
 rien de semblable n'y est arrivé.
 Quoique les Eglises de l'Italie, de
 l'Afrique, de l'Espagne, des Gau-
 les, etc., aient été souvent trou-
 blées par des novateurs, elles sont
 restées réunies dans la profession
 de la même foi, dans la fidélité à
 suivre la même règle, dans l'atta-
 chement à un même centre d'unité,
 et elles l'ont ainsi attesté par le
 nom de *Catholiques*, auquel elles
 n'ont jamais renoncé. Aussi ont-
 elles persévéré dans leur attache-
 ment à l'ancienne *Vulgate*, comme
 nous le verrons ci-après.

Le Clerc, qui a senti cette vé-
 rité, a cherché à l'esquiver. Il dit
 que les dissensions qui subsistent
 aujourd'hui entre les sectes Pro-
 testantes, ne viennent point de la
 différence des versions dont elles
 se servent, mais du divers sens
 qu'elles donnent aux mêmes paro-
 les. *Animadv. in Epist. 71. Sti. Aug. §. 4.* Défaite frivole. La dif-
 férence des versions ne consiste-t-
 elle donc pas dans la différence
 du sens que l'on donne aux mê-
 mes paroles? Ce Critique avoue
 la vérité en affectant de la nier.

On peut voir dans les Frères de Wallembourg, *de instrum. probandæ fidei*, 3.^e part., sect. 2 et suiv., jusqu'à quel point les Protestans ont corrompu le dogme par l'infidélité de leurs versions.

Il est à présent question de voir si les Ecrivains Catholiques ont rêvé, lorsqu'ils ont cru que cette première version a été faite principalement à Rome, que de là elle s'est communiquée aux autres Eglises Latines, dont celle de Rome a été la mère et la maîtresse. Pour savoir à quoi nous en tenir, nous ne ferons pas beaucoup de cas du témoignage de Rufin, qui dans sa seconde invective contre S. Jérôme, tom. 4, 2.^e part. col. 446, soutient que c'est S. Pierre qui a donné à l'Eglise Romaine les livres dont elle se sert. Quoiqu'instruit, ce Critique étoit téméraire et parloit par humeur; les Protestans ne l'ont loué que parce qu'il étoit ennemi déclaré de S. Jérôme; il nous faut d'autres preuves.

Suivant l'opinion commune, adoptée même par plusieurs habiles Protestans, S. Pierre étoit à Rome l'an 45, il y écrivit sa première Epître aux Fidèles de l'Asie mineure, et S. Marc y composa son Evangile conformément à la prédication de cet Apôtre. L'an 58, Saint Paul envoya de Corinthe sa Lettre aux Romains, il vint lui-même à Rome l'an 61, et y demeura deux ans; là il écrivit ses lettres à Philémon, aux Philippiens, aux Colossiens; aux Hébreux; et l'an 63, S. Luc fit dans cette même ville les Actes des Apôtres. Enfin, l'an 66, Saint Paul emprisonné à Rome avec S. Pierre, adressa sa lettre aux Ephésiens, et sa seconde à Timothée. Plus ou moins d'exactitude dans ces dates

ne fait rien à la vérité des évènements, dès qu'ils sont prouvés d'eux-mêmes. Ensebe, *Hist. Eccles.* l. 2, c. 15, et les notes.

Voilà donc une bonne partie des écrits du nouveau Testament qui ont pu et qui ont dû être connus à Rome avant l'an 67, époque du martyre de S. Pierre et de S. Paul: pourquoi n'y auroient-ils pas été traduits en latin dès ce temps-là même? Si les Protestans supposent que ces deux Apôtres, que Saint Marc, S. Luc et les autres compagnons de S. Paul ne se sont donné aucun soin pour mettre la lecture de leurs écrits à la portée des simples Fidèles, Basnage, le Clerc, Mosheim, etc., ont tort d'affirmer en général que les Apôtres et les premiers Pasteurs de l'Eglise ont eu grand soin de mettre d'abord les Ecritures à la main de leurs prosélytes, de les faire traduire dans toutes les langues, d'en recommander la lecture, etc.; que c'est un des moyens qui ont le plus contribué à l'établissement du Christianisme; il ne faut pas détruire d'une main ce que l'on bâtit de l'autre.

Mais nous n'avons pas besoin de leur avis pour former le nôtre. Saint Paul, 1 *Cor.* c. 12, v. 28; c. 14, v. 26, suppose que le don des langues et celui de les interpréter étoient communs dans l'Eglise; il veut, v. 27, que quand un Fidèle parle dans une langue étrangère, un autre lui serve d'interprète: cet ordre sans doute n'étoit pas moins nécessaire à Rome qu'ailleurs, pour les écrits que pour les discours de vive voix. Nous présumons encore que tout Chrétien a été empressé de lire les écrits des Apôtres, et que cette lecture leur a inspiré le désir de connoître les livres

livres de l'ancien Testament qui y sont souvent cités. Nous en concluons que la version latine des uns et des autres a été entreprise de bonne heure, et continuée successivement par divers auteurs. Nous soutenons encore que cette version une fois transmise aux Eglises Latines, à mesure qu'elles se sont formées, y a joui de la même autorité que celle des Septante parmi les Grecs, et qu'aucune société Chrétienne n'a été tentée d'en changer; cela sera prouvé par ce que nous dirons ci-après. Il est constant d'ailleurs que l'Eglise de Rome a toujours eu plus de relation qu'aucune autre avec toutes les Eglises du monde; S. Irénée lui a rendu ce témoignage avant la fin du second siècle, *adv. Hær.* l. 3, c. 3, n. 2; elle a donc pu avoir plus promptement qu'aucune autre un recueil complet et une traduction des livres saints. Si les Protestans n'en conviennent pas, c'est par pure opiniâtreté; écoutons néanmoins leurs objections.

§. II. *Réponse aux objections des Protestans.* Mosheim, *Hist. Christ. sæc. 2*, §. 6, note, p. 224 et suiv. cite Saint Jérôme qui, dans sa *Préface sur les Evangiles*, dit qu'il y avoit une différence infinie entre les *diverses interprétations* de l'Ecriture-Sainte, et que l'on trouvoit presque autant de *versions* que de copies. Mais le saint Docteur s'explique: « Pour- » quoi ne pas corriger, dit-il, sur » l'original grec, ce qui a été mal » rendu par de mauvais interprè- » tes, plus mal corrigé par des » ignorans présomptueux, ajouté » ou changé par des copistes négli- » gens? » Voilà trois causes qui pouvoient suffire pour faire envisager les divers exemplaires d'une

Tome VIII.

même version comme autant d'interprétations différentes. Il en étoit de même des fautes énormes des manuscrits de la *Vulgate* moderne, avant l'invention de l'imprimerie, et de la version des Septante, avant qu'Origène, Lucien, Hésychius, Eusèbe et S. Jérôme n'eussent apporté le plus grand soin à en corriger les différentes copies. Walton, *Proleg.* 9, n. 21. Aussi Saint Jérôme ajoute, en parlant de sa nouvelle version des Evangiles: « Pour » qu'elle ne s'écartât pas trop de la » manière ordinaire de lire en latin, » à *lectionis latinæ consuetudine*, » nous avons tellement retenu notre » plume, que nous n'avons corrigé » que les choses qui sembloient » changer le sens, et que nous » avons laissé le reste comme il » étoit. » *Lectionis latinæ consuetudo* ne signifie certainement pas plusieurs versions faites en différens temps et par divers auteurs. S. Augustin, dans sa lettre 71 à Saint Jérôme, c. 4, n. 5, s'exprime de même sur l'énorme variété des exemplaires de l'Ecriture, *in diversis codicibus*, et il ne s'ensuit rien de plus.

Deuxième Objection. Plusieurs Eglises d'Italie, comme celles de Milan et de Ravenne, ont usé de plusieurs versions différentes, avant et après celle de Saint Jérôme; aucun savant ne peut en disconvenir.

Réponse. Si par *versions différentes* on entend différens exemplaires plus ou moins corrects de l'ancienne *Vulgate*, nous en convenons avec Saint Jérôme et Saint Augustin; et cela ne pouvoit pas être autrement: si l'on veut parler de différentes traductions faites par divers auteurs, et conclure de là que c'étoit une liberté dont ces

F f.

Eglises étoient en possession, nous le nions absolument, parce que le contraire est prouvé. Nous avouons encore que quand la nouvelle version de Saint Jérôme parut, plusieurs Eglises ne voulurent pas l'adopter, et conservèrent dans l'Office Divin l'ancienne *Vulgate*, par respect par son antiquité; c'est ce qui démontre la vérité de notre sentiment et la fausseté de celui des Protestans. Mais ils ne prouveront jamais que depuis cette époque il y eut encore en occident d'autres versions que ces deux-là, suivies dans aucune Eglise quelconque.

Troisième Objection. Entre les quatre exemplaires de la version italique des Evangiles publiés à Rome en 1749 par le Père Blanchini, il y a, quoi qu'en dise l'éditeur, des différences qui ne peuvent pas être de simples variantes de copistes : ce sont donc des interprétations diverses du texte données par différens traducteurs.

Réponse. Jusqu'à ce que l'on nous ait montré ces différences essentielles, nous nous en rapporterons plutôt au sentiment de l'éditeur qu'à l'opinion des critiques Protestans, toujours portés par l'intérêt de système à juger de travers. En général c'est une fausse règle de critique de décider que les diverses leçons des manuscrits ne peuvent pas venir uniquement de l'ignorance, de l'inattention ou de la témérité des copistes, qui osoient corriger ce qu'ils n'entendoient pas, comme l'a remarqué Saint Jérôme. Dans combien d'occasions le changement, l'addition ou l'omission d'une syllabe ou d'une seule lettre ne peuvent-elles pas altérer absolument le sens d'un passage et pres-

sentir l'erreur au lieu de la vérité ? pour en être convaincu, il suffit d'avoir corrigé quelquefois les épreuves d'un imprimeur. Quelles fautes énormes n'a-t-on pas trouvées dans plusieurs manuscrits des auteurs profanes ! Encore une fois, Origène, *Hom.* 15, in *Jerem.* n. 5 ; *Hom.* 16, n. 10 ; et Saint Jérôme, *præfat. in. lib. Paralip.* ont remarqué entre les divers exemplaires du Grec des Septante, des différences pour le moins aussi considérables que celles qui se trouvoient dans les copies de la *Vulgate* latine ; il ne s'ensuit pas de là que les premiers venoient de différens traducteurs, et que les Eglises grecques avoient adopté différentes versions. Lorsque les Pères ont attribué à la malice des Juifs les différences essentielles qu'il y a entre le texte hébreu et la version des Septante, les critiques Protestans se sont élevés contre cette accusation ; ils ont soutenu que tout cela pouvoit venir uniquement du peu de soin et d'habileté des copistes ; à présent nous les voyons raisonner différemment, parce que leur intérêt a changé.

Quatrième Objection. Les diverses parties du nouveau Testament n'ont pu être rassemblées avant le commencement du second siècle, il a donc été impossible d'en faire, avant cette époque, une traduction latine.

Réponse. Une traduction complète et entière, cela est clair ; mais pourquoi n'auroit-on pas traduit ces différentes parties à mesure qu'elles paroissoient et que l'on en acquéroit la connoissance ? personne n'a osé affirmer que cette traduction a été faite par un même auteur, ni en fixer précisément la date ; c'est assez pour nous d'avoir

montré qu'il n'a été nulle part plus aisé qu'à Rome de rassembler tous ces écrits et de les traduire : il a suffi de lire seulement l'Evangile de S. Matthieu pour avoir envie de mettre en latin l'ancien Testament des Septante. Ici nous répétons encore que les Protestans oublient ce qu'ils ont écrit touchant l'empressement des premiers prédicateurs de l'Evangile, de faire lire l'Ecriture-Sainte aux Fidèles, et touchant la nécessité des Bibles en langue vulgaire; mais ils n'ont jamais été constans dans aucune assertion.

Cinquième Objection. Saint Augustin, liv. 2, de *Doct. Christ.* c. 11, n. 16, dit : « On » peut compter le nombre de ceux » qui ont traduit les Ecritures d'hébreu en grec, mais les interprètes latins sont innombrables. Dans les premiers temps de la foi, tout » Ecrivain à qui le texte grec tomboit entre les mains, et qui croyoit entendre les deux langues, en » entreprit la traduction. » *Ibid.* c. 15, n. 22 : « Parmi ces différentes interprétations l'on doit » préférer l'*Italique*; elle est la plus » littérale et la plus claire pour le » sens. » Vainement, dit Mosheim, veut-on tirer avantage de ces dernières paroles; 1.^o elles signifient seulement que parmi les différentes versions latines dont on se servoit en Afrique, il y en avoit une que l'on nommoit *Italique*, soit parce qu'on l'avoit reçue d'Italie, soit parce que l'auteur étoit Italien, soit parce que plusieurs Eglises d'Italie s'en servoient; tout cela est incertain; 2.^o ce nom même témoigne que ce n'étoit pas celle de Rome, autrement S. Augustin l'auroit appelée la *version Romaine*; 3.^o puisque ce Père souhaite qu'on la pré-

fère, on ne la préféreroit donc pas encore aux autres; si elle avoit été d'un usage commun, il auroit dit : *notre version, la version vulgaire, la version publique*; 4.^o de ce qu'il la regardoit comme la meilleure, il ne s'ensuit pas qu'elle le fût, puisqu'il n'étoit pas en état de la comparer avec le grec, n'ayant point appris cette langue.

Réponse. Il n'est pas question de savoir si en Afrique ou ailleurs il y avoit plusieurs versions latines faites par différens auteurs, mais si elles étoient d'usage dans les Eglises; Mosheim le suppose sans preuve, Saint Augustin ne le dit point, et nous avons prouvé le contraire. Ce Critique reconnoît lui-même que le passage en question est une exagération et qu'il ne faut pas le prendre à la lettre. Croirons-nous que dès le commencement du second siècle il y a eu dans l'Eglise un grand nombre d'hommes assez courageux pour entreprendre une version complète de l'Ecriture-Sainte de grec en latin? Chez les Grecs il y avoit au moins six versions de l'ancien Testament bien connues, puisque Origène les avoit rassemblées dans ses Octaples; cela ne diminua point l'attachement des Eglises Grecques pour celle des Septante. Donc il en a été de même dans les Eglises Latines à l'égard de l'ancienne *Vulgate*. Il y a de l'entêtement à soutenir que *Itala interpretatio* n'est pas la même chose que *Latinus interpres*, comme S. Augustin l'appelle ailleurs. Peu importe qu'il l'ait nommée ainsi, plutôt que *Romaine, Africaine, Vulgaire*, etc., dès qu'il est certain que les Eglises n'en suivoient point d'autre dans l'usage; lorsqu'il dit qu'elle est *préférable*, c'est un signe d'appro-

bation donné à l'usage établi, et non un désir de ce qui n'étoit pas encore. Puisque Saint Augustin, *Epist. 71 ad Hyeron.* c. 4, n. 6, témoigne à S. Jérôme qu'il a confronté sa nouvelle traduction latine du nouveau Testament avec le texte grec, nous ne voyons pas pourquoi il n'a pas pu faire la même chose à l'égard des Septante, il a pu du moins consulter ceux qui entendoient le grec mieux que lui et s'en fier à leur témoignage. Dans ses disputes contre les Manichéens, les Ariens, les Donatistes, les Pélagiens, il n'a jamais été question de la différence des versions de la Bible, il n'en est pas de même de nos disputes contre les Protestans.

Où étoit donc le bon sens ordinaire de Mosheim, lorsqu'il a tourné en ridicule les soins que se sont donnés des Savans Catholiques, tels que Nobilius, le P. Morin, D. Martianay, D. Sabathier, le P. Blanchini et d'autres, pour rechercher et rassembler les restes de l'ancienne *Vulgate*, telle qu'elle étoit avant S. Jérôme, et pour en donner une édition complète ? Il devoit savoir que tous les monumens anciens sont précieux à l'Eglise Catholique, parce qu'elle y découvre toujours de nouvelles preuves de la vérité de sa foi, et de la fausseté de celle des Protestans.

Sixième Objection. En considérant les différentes manières dont S. Cyprien cite l'Ecriture-Sainte, on voit qu'il avoit sous les yeux différentes versions, et qu'il suivoit tantôt l'une et tantôt l'autre. C'est l'observation de Basnage, *Hist. de l'Egl.* l. 9, c. 1 et 2.

Réponse. On voit plutôt qu'il n'en copioit aucune, qu'il citoit l'Ecriture de mémoire, et qu'il fai-

soit moins d'attention à la lettre qu'au sens. Les autres Pères Latins ont souvent fait de même, et les Pères Grecs n'en ont pas agi autrement à l'égard de la Version des Septante; c'est un fait reconnu par tous les Savans.

Septième Objection. Saint Grégoire le Grand qui vivoit à la fin du sixième siècle, dans sa lettre sur le livre de Job, déclare qu'il se sert tantôt de l'ancienne Version, et tantôt de la nouvelle, et que tel est encore l'usage de l'Eglise de Rome; il en a été de même de plusieurs autres Eglises jusqu'au neuvième ou au dixième siècle, preuve évidente que toutes les Eglises ont joui jusqu'alors de la plus grande liberté sur le choix des versions de l'Ecriture-Sainte.

Réponse. Il auroit été de la bonne foi d'avouer aussi que Saint Grégoire dans ses morales sur Job, l. 20, c. 23, reconnoît que la nouvelle version de S. Jérôme étoit généralement plus fidèle et plus claire que l'ancienne *Vulgate*; ainsi en jugèrent tous les Savans: aussi plusieurs Eglises l'adoptèrent sans hésiter. Nous le verrons ci-après. D'autres conservèrent l'usage de l'ancienne, et on ne leur en fit pas un crime; les Papes ne s'y opposèrent point; S. Jérôme ne s'en plaignit point, nous avons vu au contraire qu'il le trouva bon, sur-tout à l'égard des Psaumes; aucun Concile ne statua rien sur ce sujet. Mais cet attachement constant de plusieurs Eglises à l'ancienne *Vulgate* prouve-t-il qu'avant cette époque ces Eglises n'avoient aucune prédilection pour cette version, qu'ici l'on en suivoit une et là une autre ? Encore une fois, il est absurde d'imaginer que les Eglises d'Occident, libres jus-

qu'alors de choisir telle Traduction qu'elles vouloient, se sont attachées tout à coup à l'ancienne *Vulgate*, préférablement à une version nouvelle que l'on assuroit cependant être meilleure que l'ancienne. Cela ne s'est jamais vu ; mais de même que l'amour de la nouveauté est le caractère distinctif de l'Hérésie, la constance et l'attachement à l'antiquité, même dans les choses indifférentes, fut toujours le signe indubitable de la véritable Eglise.

§. III. *Travaux de S. Jérôme sur l'Ecriture-Sainte.* Il est beaucoup plus nécessaire de les bien distinguer que d'en fixer précisément la date. 1.^o Ce Père convaincu de l'imperfection de la Version Grecque des Septante, par conséquent de la *Vulgate* Latine prise sur celle-là, en entreprit une nouvelle sur le texte Hébreu, après avoir beaucoup étudié cette langue, et rassemblé des exemplaires à grands frais, ainsi qu'il le raconte lui-même. 2.^o Comme le grec des Septante étoit beaucoup plus correct dans les Hexaples d'Origène que partout ailleurs, il fit une nouvelle Version Latine des Septante sur ce grec ainsi corrigé, *Præfat. in lib. Paralip.* Saint Augustin l'y avoit exhorté, *Epist. 71, c. 4, n. 6.* 3.^o Sur le nouveau Testament, après avoir confronté plusieurs exemplaires, afin d'y choisir la meilleure leçon, il en composa une nouvelle traduction Latine, à la sollicitation du Pape Damase. Mais il atteste qu'il ne s'écarta de l'ancienne *Vulgate* que dans les choses qui sembloient changer le sens, *Præfat. in Evang.* Que l'on appelle ce travail une nouvelle Version, ou une simple correction, cela ne fait rien à la chose.

Comme l'opinion générale étoit que les Septante avoient été inspirés de Dieu, comme d'ailleurs les différentes Eglises Latines étoient accoutumées et très-attachées à l'ancienne *Vulgate*, la nouvelle Version de S. Jérôme, prise sur le texte hébreu, essuya d'abord des censures amères, on accusa l'auteur d'avoir préféré les visions des Juifs aux lumières surnaturelles des Septante ; mais il trouva bientôt un plus grand nombre d'approbateurs, en particulier les Souverains Pontifes ; S. Augustin qui avoit commencé par désapprouver son dessein, finit par applaudir à son ouvrage. Plusieurs Eglises adoptèrent la nouvelle Version, particulièrement celle des Gaules ; plusieurs Savans, même chez les Grecs, en firent l'éloge. Cependant pour tâcher de contenter tout le monde, le saint Docteur fit encore une troisième traduction de l'Ecriture, dans laquelle il se rapprocha tant qu'il put des Septante, par conséquent de l'ancienne *Vulgate*. C'est cette dernière Version ainsi retouchée qui a été adoptée peu à peu par toutes les Eglises de l'occident, et nommée pour ce sujet la *Vulgate moderne*. Voyez les *Proleg. de la Biblioth. sacrée de S. Jérôme, Op. tom. 1.* L'on y a conservé la Prophétie de Baruch, la Sagesse, l'Ecclesiastique, les deux livres des Machabées, et sur-tout les Psaumes, tels qu'ils étoient dans l'ancienne *Vulgate*. Nous avons vu que S. Jérôme fut lui-même de cet avis, afin d'épargner au peuple le désagrément d'entendre chanter les Psaumes d'une autre manière que celle à laquelle il étoit accoutumé dès l'enfance ; on y a seulement fait quelques corrections absolument nécessaires.

Cette conduite fait certainement honneur à la sagesse des Pasteurs et au désintéressement de S. Jérôme ; elle démontre que ce saint Vicillard, qui a mérité aussi justement qu'Origène le nom d'*Adamantius* ou d'infatigable, ne travailloit ni pour sa réputation, ni par ambition de faire la loi à personne, qu'il n'avoit point d'autre but que la pureté de la foi, la perfection de la piété, l'édification des Fidèles, et la gloire de l'Eglise. La manière d'agir bien différente de tous les Novateurs prouve évidemment qu'ils étoient animés par des motifs de toute autre espèce.

Cela n'a pas empêché plusieurs critiques modernes de s'attacher à déprimer tant qu'ils ont pu le mérite des travaux de ce saint Docteur ; si on les en croit, il n'avoit pas une connoissance assez parfaite de l'hébreu, pour être en état d'en donner une bonne traduction. Ils ont apporté en preuve un grand nombre d'étymologies de mots hébreux qu'il a données, et qui leur paroissent fausses. Mais le savant Editeur des ouvrages de ce Père a fait voir que ces censeurs, en l'accusant d'ignorance, n'ont réussi qu'à démontrer la leur. *Proleg.* 3^m 2 tom. n. 3, et col. 290. Ce qu'il y a de certain, c'est que Saint Jérôme semble avoir saisi la vraie clef des étymologies hébraïques, en cherchant le sens des mots composés dans les racines monosyllabes. Si tous les Hébraïsans avoient fait de même, ils ne se seroient peut-être pas trompés si souvent.

Ajoutons que, pour donner une bonne version, il n'a manqué d'aucun des secours que nous avons, et qu'il en a eu plusieurs que nous n'avons plus. Il avoit sous les yeux les six versions grecques rassemblées

et comparées dans les Octaples d'Origène, et une septième publiée par le Martyr Lucien ; il est difficile de croire qu'entre sept traducteurs aucun n'avoit trouvé le vrai sens du texte. Outre l'hébreu, Saint Jérôme avoit appris le chaldéen, le syriaque et l'égyptien ; il ne peut pas avoir vécu si long-tems dans la Palestine, sans avoir eu quelques notions de la langue arabe, et il savoit parfaitement le grec ; il étoit donc, pour ainsi dire, une polyglotte vivante. Il a été à portée de comparer la prononciation des Juifs de son temps à celle qu'Origène avoit imprimée dans ses Octaples par des lettres grecques. Il avoit vu l'Egypte, et il parcourut la Palestine pour voir la situation et la distance des lieux dont il est parlé dans le texte sacré. Y a-t-il aujourd'hui un Hébraïsans qui puisse se flatter d'être aussi-bien instruit ? A la vérité il n'y avoit pour lors ni Grammaires, ni Dictionnaires hébraïques ; mais ceux-ci ne sont que le résultat des observations de ceux qui avoient appris l'hébreu sans ce secours ; c'est S. Jérôme qui a donné le premier modèle d'un Dictionnaire de mots hébreux. Il y a donc autant d'ingratitude que de témérité de la part des Critiques, qui ne lui savent aucun gré de ce qu'il a fait pour leur ouvrir la carrière ; le mépris que se sont attiré ceux qui l'ont attaqué pendant sa vie, devoit rendre plus circonspects ses détracteurs modernes.

§. IV. *Décret du Concile de Trente touchant la Vulgate.* Il est conçu en ces termes, sess. 4 :
 « Le saint Concile considérant qu'il
 » peut être très-utile à l'Eglise de
 » Dieu de savoir quelle est, parmi
 » toutes les éditions des Livres sa-
 » crés qui ont cours, celle que l'on

» doit regarder comme authenti-
 » que, ordonne et déclare que
 » dans les leçons publiques, les
 » disputes, les sermons et les in-
 » terprétations, l'on doit tenir pour
 » authentique l'édition ancienne et
 » *Vulgate*, approuvée dans l'E-
 » glise par l'usage de tant de siè-
 » cles, de manière que personne
 » n'ait l'audace ou la présomption
 » de la rejeter, sous quelque pré-
 » texte que ce soit. »

Rien de plus faux ni de plus malicieux que la manière dont les Protestans ont travesti le sens de ce décret; voici ce qu'en a dit Mosheim, *Hist. Ecclés.* 16.^e siècle, sect. 3, 1.^{re} part. c. 1, §. 25: « Le Pontife Romain mit autant d'obstacles qu'il put à la connoissance et à l'exacte interprétation des Livres saints, qui lui portoient tant de préjudice. Il fut permis aux disputeurs de faire les réflexions les plus injurieuses à la dignité du texte sacré, d'en mettre l'autorité au-dessous de celle du Pape et de la tradition. Ensuite, par un décret du Concile de Trente, l'ancienne version latine ou *Vulgate*, quoique remplie de fautes grossières, écrite dans un style barbare, et d'une obscurité impénétrable en plusieurs endroits, fut déclarée *authentique*, c'est-à-dire fidèle, parfaite, exacte, irrépréhensible et à l'abri de toute censure. On voit assez combien cette déclaration étoit propre à dérober au Peuple le vrai sens du Texte sacré. »

Disons plutôt que l'on voit assez combien ces reproches sont faux et absurdes.

1.^o Si c'est une réflexion injurieuse à la dignité du Texte sacré, de soutenir que souvent il n'est pas

assez clair pour être entendu par le commun des Fidèles, qu'il leur faut des explications, les Protestans partagent ce crime avec nous; depuis deux cents ans ils n'ont pas cessé d'en donner des versions, des commentaires, des interprétations, contraires en plusieurs choses les uns aux autres. Ce sont eux plutôt qui insultent à la parole de Dieu, en appelant *Texte sacré*, leurs versions erronées, captieuses et contradictoires. Ils soutiennent qu'après soixante ans d'étude Saint Jérôme n'a pas bien entendu le Texte sacré, mais que chez eux les ignorans et les femmes l'entendent à la simple lecture de leur Bible.

2.^o Jamais un Théologien Catholique n'a mis l'autorité du Texte sacré au-dessous de celle du Pape et de la tradition; tous ont toujours fondé ces deux dernières sur l'autorité même du Texte sacré; nos adversaires ne peuvent pas l'ignorer. Mais nous les avons souvent défiés et nous les défions encore de prouver solidement l'autorité divine du Texte sacré autrement que par la tradition, c'est-à-dire, par la croyance constante de l'Eglise Juive et de l'Eglise Chrétienne; nous leur avons démontré que hors de là ils donnent dans le fanatisme de l'inspiration particulière. *Voy. ECRITURE-SAINTE, TRADITION.*

3.^o Il est faux qu'une version *authentique* soit une version parfaite, exacte et sans faute à tous égards; *authentique*, selon l'énergie du terme, en grec, en latin et en français, signifie *faisant autorité*. Le Concile même l'explique ainsi, en défendant de la rejeter sous aucun prétexte. On sait que dans les disputes entre les Catho-

liques et les Protestans, ceux-ci rejetoient avec dédain l'autorité de la *Vulgate*; ils y opposoient leurs propres raisons, et tordoient à leur gré le sens des passages; c'est cette audace que le Concile de Trente a voulu réprimer. Mais ces Docteurs si hautains avoient-ils plus de droit de réprover notre version que nous n'en avions de mépriser les leurs? La *Vulgate* étoit consacrée par le respect constant de dix siècles entiers, comme l'observe le Concile; les leurs ne faisoient que d'éclore, et il en paroissoit tous les jours de nouvelles; à qui étoit-ce de décider quelles étoient les meilleures? Le sens que Mosheim a donné au mot *authentique* est si évidemment faux, que son Traducteur Anglois l'a réfuté dans une note, t. 4, p. 216.

4.^o Il auroit fallu montrer en quoi l'authenticité déclarée d'une version est capable de cacher au Peuple le vrai sens du Texte sacré. Si cela est, la version de Luther a dû opérer cet effet tout comme la *Vulgate*; car enfin ce Réformateur soutenoit que sa version Allemande étoit la plus fidèle et la meilleure de toutes: il vouloit qu'elle fût autorité dans sa secte; il n'y en auroit pas souffert une autre, s'il en avoit été le maître. Il la déclaroit donc *authentique*, tout comme le Concile de Trente autorisoit la *Vulgate*; et Calvin fit de même à son tour: aujourd'hui leurs sectateurs trouvent mauvais que le Concile de Trente se soit attribué autant d'autorité qu'eux.

5.^o Ce Concile, disent-ils, a donné par son décret plus d'autorité à la *Vulgate* qu'aux originaux sur lesquels elle a été faite, afin de détourner tout le monde de lire les originaux. Nouvelle imposture, condamnée par les termes mêmes de ce

décret. Il décide qu'elle est, parmi toutes les éditions des Livres sacrés qui ont cours, celle que l'on doit regarder comme authentique. Ces éditions qui avoient cours étoient-elles les originaux? Aux mots HÉBREU et HÉBRAÏSANT nous avons fait voir qu'avant la naissance de la prétendue réforme l'étude des anciennes Langues étoit très-cultivée en Europe, que les Conciles, les Papes, les Souverains n'avoient rien négligé pour ranimer ce genre d'érudition; que les Protestans se sont vantés très-mal à propos de l'avoir fait renaître; que ce ne sont point eux qui nous ont donné ni les premières Polyglottes, ni les premières Concordances, ni les Livres les plus nécessaires en ce genre. La Polyglotte de Ximénès, imprimée trente ans avant l'ouverture du Concile de Trente, y a-t-elle été condamnée, ou les Catholiques y ont-ils été exhortés à ne la jamais lire? Depuis cette époque l'étude des originaux de l'Écriture, loin de se ralentir parmi nous, a repris une nouvelle vigueur, a reçu de nouveaux encouragemens de la part des souverains Pontifes; il suffit de savoir ce que Clément XI a fait en ce genre, pour être indigné de la calomnie des Protestans.

Le Cardinal Bellarmin a prouvé dans une dissertation que par le Décret du Concile de Trente il est absolument décidé que la *Vulgate* ne renferme aucune erreur touchant la foi ni les mœurs, qu'elle doit être conservée dans l'usage public des Eglises et des Ecoles, comme dans les siècles précédens; il ne s'ensuit pas de là, dit-il, qu'elle ait plus d'autorité que les originaux, ni qu'elle soit exempte de fautes. Bellarmin cite à ce sujet le témoignage des Théologiens les plus cé-

lèbres, dont plusieurs avoient assisté au Concile, et donne encore d'autres raisons. Il a même rassemblé plusieurs passages qui sont plus clairs dans les textes originaux que dans la *Vulgate*, et qui ont été corrigés depuis dans cette version; aucun Pape ni aucun Théologien ne l'en a blâmé. Immédiatement après la clôture du Concile, Payva d'Andrada, Docteur Portugais, qui y avoit assisté, soutint la même chose contre Chemnitius; à quoi sert de répéter aujourd'hui des plaintes auxquelles on a satisfait il y a deux cents ans? *Voyez Bible d'Avignon*, tom. 1, p. 131.

6.^o Il est faux que la *Vulgate* soit aussi défectueuse que Mosheim le prétend; d'autres Protestans plus judicieux l'ont estimée comme elle le mérite. Bèze en a parlé avec modération; Louis de Dieu, Grotius, Drusius, Paul Fagius, Mill, Welton, Louis Cappel, etc., ont fait profession de la respecter; plusieurs ont avoué que c'est la meilleure de toutes les Versions. C'est le témoignage qu'en rendit l'Université d'Oxford, lorsqu'en 1675 elle donna une nouvelle édition du texte grec du nouveau Testament. Mais Mosheim avoit plus étudié l'Histoire Ecclésiastique que la Critique sacrée; il auroit dû se souvenir du mépris avec lequel la plupart des Réformateurs reçurent la version allemande de l'Écriture faite par Luther; plusieurs lui reprochèrent son ignorance en fait d'hébreu.

7.^o Mais, disent nos adversaires, puisque la *Vulgate* avoit besoin d'être corrigée, le Concile de Trente auroit dû attendre qu'elle le fût, avant de la déclarer authentique. C'est comme si l'on disoit qu'avant d'approuver un livre, il faut attendre qu'on en ait fait l'*Errata*.

Parmi les fautes que l'on a corrigées dans la *Vulgate* sous Sixte V et sous Clément VIII, il n'en est aucune qui ait pu intéresser la foi ni les mœurs; donc elles n'ont pas dû empêcher le Concile de décider que cette version étoit exempte d'erreur, tant sur la foi que sur les mœurs, conséquemment qu'elle étoit authentique ou faisant autorité. Avant de mettre à la main des Fidèles de nouvelles versions; avant de les leur donner comme parole de Dieu, les Novateurs n'ont pas attendu qu'elles fussent exemptes de fautes, puisque l'on n'a pas cessé d'y en corriger depuis qu'elles ont paru. Mais tout étoit permis à ces nouveaux inspirés, rien n'étoit innocent de la part des Pasteurs Catholiques.

8.^o Le Concile défendit encore à tout Interprète de l'Écriture de lui donner, en matière de foi et de mœurs, un sens contraire à celui que tient l'Église, ni un sens opposé au sentiment unanime des saints Pères. *Loi dure*, dit Mosheim, *procède inique et tyrannique*, ajoute son Traducteur. Nous disons au contraire, loi juste, sage, raisonnée, indispensable dans l'Église Catholique: nous allons le prouver.

En premier lieu, le Concile commence par déclarer qu'il reçoit avec le même respect et la même piété tous les Livres de l'ancien et du nouveau Testament, et *les traditions* concernant la foi et les mœurs, qui sont venues de la bouche de Jésus-Christ ou des Apôtres, et qui ont été conservées jusqu'à nous dans l'Église Catholique. Or par quel canal nous sont venues ces traditions, sinon par l'organe des Pères, qui ont été de tout temps les Pasteurs et les Docteurs de l'Église? Donc la règle de la tradition une

fois admise, le Concile ne pouvoit se dispenser de défendre d'interpréter l'Ecriture-Sainte dans un sens contraire à la tradition, ou au sentiment unanime des Pères. Il ne faut pas oublier que cette même règle est ce qui distingue essentiellement le Catholicisme d'avec le Protestantisme; ainsi la loi établie par le Concile n'est autre chose que la Loi du Catholicisme. *Voyez CATHOLIQUE*, etc.

En second lieu, cette même loi avoit été déjà portée plus de mille ans auparavant par le 6.^e Concile général; ce n'a donc pas été un nouveau joug imposé aux Catholiques. Mais considérons la bizarrerie des Protestans : cent fois ils nous ont reproché de secouer le joug de l'Ecriture-Sainte, pour nous en tenir uniquement à la tradition; ils sont convaincus d'imposture par le décret du Concile de Trente, qui non-seulement professe son respect pour les Livres sacrés, mais qui nous ordonne de les interpréter selon la tradition, et non selon notre opinion particulière. Si cette Loi paroît dure aux Protestans, ç'a donc été pour se mettre plus à leur aise qu'ils ont pris pour *seule* règle de foi l'Ecriture-Sainte, bien convaincus qu'elle ne les incommoderoit jamais, tant qu'ils seroient les maîtres de l'entendre comme il leur plaît.

En troisième lieu, par représailles, nous avons reproché plus d'une fois à nos adversaires de suivre dans la pratique la même règle que nous, en affectant de la blâmer. Un Luthérien, un Anglican, un Calviniste, un Socinien, n'est réputé orthodoxe dans sa secte, qu'autant qu'il entend l'Ecriture dans le sens communément reçu dans cette société; s'il fait profession publique

de l'interpréter autrement, c'est un faux frère, un faux Docteur, un indigne Pasteur, etc. on lui dit anathème : témoin le Synode de Dordrecht, les Conférences entre les Luthériens et les Calvinistes, entre ceux-ci et les Sociniens, etc.

Ce n'est pas tout : le Concile de Trente ajoute que c'est à l'Eglise de juger du vrai sens et de l'interprétation des Ecritures; autre conséquence nécessaire du principe qu'il avoit établi. Mosheim travestit encore cette décision : il dit que le Concile assura à l'Eglise seule, *ou à son Chef, le Pontife Romain*, le droit de juger du vrai sens de l'Ecriture. Ce trait ne peut pas venir d'ignorance; tout le monde sait que, par l'Eglise, la société entière des Catholiques a toujours entendu, non le Chef ni les membres seuls, mais les membres unis à leur Chef, et le Pasteur uni au troupeau. N'importe, Mosheim étoit sûr d'avance que plus une calomnie contre nous est noire et absurde, mieux elle est accueillie chez les Protestans.

Enfin, pour comble de malignité, il affirme que l'Eglise Romaine continua de soutenir plus ou moins ouvertement que les Livres sacrés n'ont pas été faits pour le peuple, mais pour les Docteurs, et qu'elle ordonna d'empêcher, partout où l'on pourroit, le peuple de la lire. Vainement nous exigeons que l'on nous produise une Bulle de quelque Pape, un décret de Concile particulier, un mandement d'Evêque, un statut synodal, au moins la décision d'un Théologien de marque, où il soit question de cette ordonnance, on ne nous répondra rien, et les Protestans continueront d'ajouter foi à l'imposteur Mosheim. Il avoue néanmoins, dans une note, qu'en France et dans quelques au-

tres pays les laïques lisent l'Écriture-Sainte sans aucune réclamation ; mais c'est, dit-il, malgré les partisans du Pape. Y a-t-il donc en France ou ailleurs un Catholique qui ne soit pas partisan du Pape ?

On ne concevroit rien à ce trait de satire, si l'on ne savoit d'ailleurs que Mosheim en vouloit à la Constitution *Unigenitus*. Quesnel, animé du même esprit que les Protestans, pour répandre parmi le peuple les erreurs délayées dans ses réflexions morales sur le nouveau Testament, y enseigna que la lecture de l'Écriture-Sainte est non-seulement utile, mais nécessaire en tout temps, en tout lieu, à toute personne; que l'obscurité de ce saint Livre n'est point, pour les laïques, une raison de se dispenser de le lire, que c'est une obligation de le faire, sur-tout les jours de Dimanche; que les Pasteurs n'ont aucun pouvoir de leur interdire la lecture du nouveau Testament, parce que ce seroit une espèce d'excommunication, etc. *Prop. 79-85*. Clément XI a condamné ces propositions parce qu'elles sont fausses. Il est faux, en effet, que la lecture des versions de l'Écriture-Sainte soit nécessaire en tout temps, puisqu'il y a eu des temps de vertige dans lesquels cette lecture étoit dangereuse et pernicieuse à des esprits avides d'erreur et ivres de fanatisme; aussi a-t-elle été défendue en Angleterre à la naissance de la Réforme, comme elle l'a été en France à certaines personnes à la naissance du Jansénisme. Mosheim lui-même a cité plusieurs exemples des mauvais effets que cette lecture a produits dans certains temps. Rien n'est donc plus injuste que la censure qu'il fait ici de la sage conduite des Pasteurs Catholiques.

§. V. *Des différentes éditions et corrections de la Vulgate*. Nous en avons parlé au mot *BIBLES LATINES*; mais nous nous sommes trompés en disant qu'il ne reste point de Livres entiers de l'ancienne *Vulgate* ou version latine italique, que les Psaumes, le livre de la Sagesse et l'Écclesiastique, puisqu'il reste encore les deux livres des Machabées : nous ignorions d'ailleurs les faits suivans. En 1710, D. Martianay publia de cette même version les livres de Job, de Judith et l'Évangile de S. Matthieu; en 1748, le P. Blanchini, de l'Oratoire de S. Philippe de Néri, mit au jour à Rome quatre exemplaires des quatre Évangiles; Luc de Bruges, mort en 1619, a témoigné qu'il avoit vu dans l'Abbaye de Malmedy, au Diocèse de Liège, un Manuscrit contenant toutes les Épîtres de S. Paul; enfin, le P. Buriel, Jésuite, il y a quelques années, annonça qu'il avoit découvert à Tolède deux Manuscrits gothiques de l'ancienne *Vulgate*. Il y a donc lieu d'espérer qu'en rassemblant et en comparant tous ces monumens, l'on pourra donner dans la suite une Bible latine complète; telle qu'elle étoit en usage pendant les quatre premiers siècles de l'Eglise.

Cet ouvrage est très à souhaiter; la conformité de tant de manuscrits découverts dans les diverses contrées de l'Europe achevera de démontrer la fausseté du sentiment des Protestans, qui soutiennent que dans ces temps anciens il n'y avoit aucune version généralement adoptée, et que les différentes Eglises avoient la liberté de choisir celle qui leur plaisoit davantage.

WICLÉFITES, secte d'Hérétiques qui prit naissance en Angle-

terre dans le quatorzième siècle ; elle eut pour auteur Jean Wiclef ; Professeur dans l'Université d'Oxford et curé de Lutterworth, dans le Diocèse de Lincoln.

Durant les divisions qui arrivèrent l'an 1360 dans cette Université, entre les Moines mendiants et les Prêtres séculiers, Wiclef prit la défense des privilèges de ses Confrères ; mais ayant été obligé de céder à l'autorité du Pape et des Evêques qui protégeoient les Moines, il résolut de s'en venger. Dans ce dessein, il avança plusieurs propositions contraires au droit qu'ont les Ecclésiastiques de posséder des biens temporels, d'exercer une juridiction sur les laïques et de porter les censures ; par là il gagna l'affection des chefs du gouvernement, dont l'autorité se trouvoit souvent gênée par celle du Clergé, et la faveur des grands, qui, ayant usurpé les biens de l'Eglise, méprisoient les censures portées contre eux.

Pour punir Wiclef de cette conduite, Simon Langham, Archevêque de Cantorbéry, lui ôta, en 1367, la place qu'il avoit dans l'Université, et la donna à un Moine ; le Pape Urbain V approuva ce procédé de l'Archevêque. Wiclef irrité ne garda plus de mesures, il attaqua plus vivement qu'il n'avoit encore fait le souverain Pontife, les Evêques, le Clergé en général et les moines. La vieillesse et la caducité d'Edouard III, jointes à la minorité de Richard II, furent des circonstances favorables pour dogmatiser impunément ; Wiclef en profita. Il enseigna ouvertement que l'Eglise Romaine n'est point le chef des autres Eglises ; que les Evêques n'ont aucune supériorité sur les Prêtres ; que, selon la loi de Dieu, le Clergé ni les Moines ne

peuvent posséder aucun bien temporel ; que, lorsqu'ils vivent mal, ils perdent tous leurs pouvoirs spirituels ; que les Princes et les Seigneurs sont obligés de les dépouiller de ce qu'ils possèdent ; qu'on ne doit point souffrir qu'ils agissent par voie de justice et d'autorité contre des Chrétiens, parce que ce droit n'appartient qu'aux Princes et aux Magistrats. Ce novateur, en soutenant de pareilles maximes, étoit bien sûr de ne pas manquer de Protecteurs.

En effet, l'an 1377, Grégoire XI, informé de ces faits, écrivit à Simon de Sudbury, Archevêque de Cantorbéry, et à ses collègues, de procéder juridiquement contre Wiclef. Ils rassemblèrent un Concile à Londres auquel il fut cité ; il y comparut accompagné du Duc de Lancastre, Régent du Royaume, et de plusieurs autres Seigneurs. Par des subtilités scolastiques, des distinctions, des explications, des restrictions et d'autres palliatifs, il réussit à faire paroître sa doctrine tolérable. Les Evêques, intimidés par la présence et par les menaces des Seigneurs, n'osèrent pousser plus loin la procédure ni prononcer une sentence : Wiclef en sortit sans essuyer une censure.

Cette impunité l'enhardit ; il se mit bientôt de nouvelles erreurs. Il attaqua les cérémonies du culte reçu dans les Eglises, les Ordres religieux, les vœux Monastiques, le culte des Saints, la liberté de l'homme, les décisions des Conciles, l'autorité des Pères de l'Eglise, etc. Grégoire XI, ayant condamné dix-neuf propositions de ce Novateur, qui lui avoient été déférées, les adressa avec la censure aux Evêques d'Angleterre. Ils tinrent à ce sujet un Concile à Lambeth, auquel

Wiclef se présenta escorté et armé comme la première fois, et en sortit de même; il osa même envoyer à Urbain XI, successeur de Grégoire VI, les propositions condamnées, et offrit d'en soutenir l'orthodoxie. Le schisme qui survint entre deux prétendants à la Papauté suspendit pendant plusieurs années la poursuite de cette affaire, et donna le temps à Wiclef d'augmenter le nombre de ses partisans, qui étoit déjà très-considérable.

Mais, en 1382, Guillaume de Courtenay, Archevêque de Cantorbéry, assembla un troisième Concile à Londres contre Wiclef : on y condamna vingt-trois, d'autres disent vingt-quatre, de ses propositions; savoir, dix comme hérétiques, et quatorze comme erronées, contraires aux décisions et à la pratique de l'Eglise. Les premières attaquoient l'Eucharistie, la présence réelle de Jésus-Christ dans ce Sacrement, le sacrifice de la Messe, la nécessité de la Confession; les secondes, l'excommunication, le droit de prêcher la parole de Dieu, les dîmes, les prières pour les morts, la vie religieuse et d'autres pratiques de l'Eglise. Le Roi Richard soutint par son autorité les décisions de ce Concile; il commanda à l'Université d'Oxford de retrancher de son Corps Jean Wiclef et tous ses Disciples; elle obéit. Quelques Auteurs ont écrit que ce Roi bannit Wiclef et le fit sortir du Royaume : cela n'est guères probable, puisqu'en 1387, cinq ans seulement après sa condamnation, cet Hérésiarque mourut dans sa Cure de Lutherworth, après être tombé en paralysie deux ans auparavant. D'autres ont douté s'il se rétracta dans le Concile de Londres; s'il ne l'avoit pas fait,

Richard II, déterminé à extirper ses erreurs, n'auroit pas souffert qu'il demeurât en Angleterre, encore moins qu'il retournât dans sa Cure après sa condamnation.

Nous avouerons, si l'on veut, que sa rétractation ne fut pas fort sincère, puisqu'en mourant il laissa divers écrits infectés de ses erreurs. On cite de lui une version de toute l'Ecriture-Sainte en Anglois; deux gros volumes intitulés *de la Vérité*; un troisième, sous le nom de *Triologue*; un quatrième, des *Dialogues* en quatre livres, qui ont été imprimés à Leipsick et à Francfort en 1753; il en est encore d'autres qui n'ont point été publiés; mais aucun de ses ouvrages n'a pu mériter à l'Auteur la réputation d'un savant Théologien, ni d'un bon Ecrivain : le Docteur Videford, qui fut chargé de le réfuter l'an 1396, en savoit plus que lui et écrivoit beaucoup mieux. Dans cette même année, ou selon d'autres en 1410, Thomas d'Arundel, Primat d'Angleterre, fit de nouveau condamner les erreurs de Wiclef dans un Concile de Londres; et comme la plupart avoient été adoptées et soutenues de nouveau par Jean Hus, en 1415 le Concile de Constance, Sess. 8, proscrivit toute la doctrine de ces deux sectaires, rassemblée en quarante-cinq articles, et il ordonna que le corps de Wiclef fût exhumé et brûlé.

Comme il a plu aux Protestans de mettre ces deux personnages au nombre des Patriarches de la réforme, ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour pallier les torts de Wiclef, pour contredire ce qui en est rapporté par les Ecrivains Catholiques, et pour révoquer en doute les plus grossières des erreurs qu'on lui attribue, mais ils ne renverseront

jamais le précis qu'en a donné le célèbre Bossuet, *Hist. des Variat.*, l. 11, n. 153; il l'a tiré des ouvrages de Wiclef, sur-tout de son *Triologue*. En voici les principaux chefs.

« Tout arrive par nécessité; tous
 » les péchés qui se commettent dans
 » le monde sont nécessaires et iné-
 » vitables. Dieu ne pouvoit pas
 » empêcher le péché du premier
 » homme, ni le pardonner sans la
 » satisfaction de Jésus-Christ;
 » Dieu, à la vérité, pouvoit faire
 » autrement s'il eût voulu, mais il
 » ne pouvoit vouloir autrement.
 » Rien n'est possible à Dieu que ce
 » qui arrive actuellement; Dieu
 » ne peut rien produire en lui ni
 » hors de lui, qu'il ne le produise
 » nécessairement; sa puissance
 » n'est infinie qu'à cause qu'il n'y
 » a pas une plus grande puissance
 » que la sienne. De même qu'il
 » ne peut refuser l'être à tout ce
 » qui peut l'avoir, aussi ne peut-il
 » rien anéantir. Il ne laisse pas
 » néanmoins d'être libre, sans ces-
 » ser d'agir nécessairement. La li-
 » berté que l'on nomme de *contra-*
 » *diction* est un terme erroné, in-
 » venté par les Docteurs, et la pen-
 » sée que nous avons que nous som-
 » mes libres est une perpétuelle il-
 » lusion. Dieu a tout déterminé; c'est
 » de là qu'il arrive qu'il y a des pré-
 » destinés et des réprouvés, mais
 » Dieu nécessite les uns et les autres
 » à tout ce qu'ils font, et il ne peut
 » sauver que ceux qui sont actuel-
 » lement sauvés. »

Wiclef avouoit que les méchants peuvent prendre occasion de cette doctrine pour commettre de grands crimes, et que s'ils le peuvent, ils le font; « mais, ajoutoit-il, si l'on
 » n'a pas de meilleures raisons à
 » me dire que celles dont on se

» sert, je demeurerai confirmé dans
 » mon sentiment sans en dire mot. »
 L'on voit ici toute l'impiété d'un blasphémateur et toute la scélératesse d'un Athée. Wiclef y ajoutoit l'hypocrisie des Vaudois: il disoit, comme eux, que l'effet des Sacramens dépendoit de la vertu et du mérite de ceux qui les administroient; que ceux qui n'imitoient pas Jésus-Christ ne pouvoient pas être revêtus de sa puissance; que les laïques de bonnes mœurs étoient plus dignes d'administrer les Sacramens que les Prêtres, etc. Mais en quoi peuvent consister la vertu, la sainteté, le mérite, si tout est la conséquence d'une fatalité immuable par laquelle Dieu même est entraîné? C'est ainsi que de tout temps les partisans de la fatalité se sont plongés dans un chaos de contradictions, et ont cru les pallier en abusant de tous les termes.

En condamnant Wiclef, le Concile de Constance lui attribue d'autres impiétés desquelles les Protestans ne veulent pas convenir; mais il ne s'ensuit rien contre la justice de cette censure. Ou ces erreurs se trouvoient dans d'autres livres de cet Hérésiarque, ou c'étoient de nouvelles absurdités que les Lollards et les *Wicléfites* ajoutoient à celles de leur maître.

Voilà néanmoins le personnage duquel Basnage a entrepris de faire l'apologie contre Bossuet, l. 24, c. 11. Sa grande ambition est de prouver que la doctrine de Wiclef et de ses disciples étoit parfaitement conforme à celle que les Protestans ont embrassée au seizième siècle; qu'ainsi ce Théologien est un des principaux témoins de la vérité qui a contribué à continuer la chaîne de tradition qui lie le Protestantisme aux principales sectes qui ont fait

du bruit dans l'Eglise : il se fâche de ce que Bossuet a osé révoquer en doute cette importante vérité.

Le dogme de la fatalité absolue, dogme destructif de toute religion, de toute morale et de toute vertu, étoit un article fâcheux ; Basnage s'en est tiré lestement, en avouant que la manière dont Wiclef a voulu accorder la liberté de l'homme avec la présence et le concours de Dieu, l'a jeté dans de grands embarras, mais que bien d'autres que lui ont été arrêtés par la profondeur et l'obscurité de cette question : trait de mauvaise foi palpable. Wiclef a si peu pensé à concilier la liberté de l'homme avec le concours de Dieu, qu'il n'a pas plus reconnu de liberté en Dieu que dans l'homme. S'il a senti l'obscurité de cette question, de quoi s'est-il avisé de la décider par une absurdité, en disant que ce qui se fait librement se fait nécessairement ; qu'ainsi la nécessité et la liberté c'est la même chose ? Basnage prétend que les disciples de Wiclef ont sagement évité cet écueil ; ils ont donc été plus sages que Calvin qui s'y est brisé de nouveau avec ses décrets absolus de prédestination, dont la plupart de ses sectateurs rougissent aujourd'hui.

Ce même Critique soutient que ce n'est pas une impiété dans la Doctrine de Wiclef d'avoir enseigné que « Dieu n'a pu empêcher le péché du premier homme ni le par- » donner sans la satisfaction de » Jésus-Christ, et qu'il a été im- » possible que le Fils de Dieu ne » s'incarnât pas. » La plus saine Théologie, dit-il, enseigne qu'il étoit nécessaire que Jésus-Christ mourût, afin que nos crimes fussent expiés : nouveau trait de mauvaise foi. La saine Théologie a tou-

jours enseigné qu'à *supposer* que Dieu voulût exiger une satisfaction du péché égale à l'offense, il falloit le sang d'un Dieu pour l'expier ; mais elle n'a jamais nié que Dieu n'ait pu pardonner le péché par pure miséricorde. Cela est prouvé par l'Ecriture, qui dit que Dieu a tellement aimé le monde qu'il lui a donné son Fils unique ; s'il l'a donné par amour, ce n'a pas été par nécessité. Le Prophète Isaïe, parlant du Messie, dit qu'il s'est offert, parce qu'il l'a voulu, etc.

Une troisième infidélité de Basnage est de soutenir que Wiclef, loin d'avancer que Dieu ne pouvoit empêcher le péché du premier homme, a dit, en termes exprès, que Dieu pouvoit conserver Adam dans l'état d'innocence, *s'il l'avoit voulu* ; il ne falloit pas supprimer ce qu'ajoute Wiclef, que *Dieu n'a pas pu le vouloir*. C'est ainsi qu'en accumulant les supercheries, Basnage a réfuté Bossuet.

Peu nous importe que Wiclef ait rejeté, comme les Protestans, l'autorité de la tradition, la présence réelle, le culte des Saints et des Images, la confession, etc. ; nous pouvons leur abandonner sans regret la succession des Vaudois, des Lollards, des *Wicléfites*, des Hussites, etc. qu'ils sont si empressés de recueillir. Une succession d'erreurs, de haine contre l'Eglise, de séditions et de fureurs sanguinaires n'excitera jamais l'ambition d'une société véritablement chrétienne.

Pour leur assurer encore davantage ces titres d'antiquité et de noblesse, nous consentons à comparer la conduite de Wiclef à celle de Luther ; la ressemblance est frappante. 1.^o Ce dernier fut en-

gagé à dogmatiser par une dispute de jalousie entre les Augustins ses frères, et les Dominicains, au sujet des Indulgences. Wiclef y fut entraîné par ressentiment contre les Moines mendiants qui lui avoient fait perdre sa place, contre le Pape et contre les Evêques qui les soutenoient. Ces motifs étoient aussi apostoliques l'un que l'autre. Mais aujourd'hui l'on nous peint ces deux Prédicans comme des hommes enflammés du plus pur zèle de la gloire de Dieu, et qui, après avoir senti la nécessité absolue d'une réforme dans l'Eglise, ont conçu le généreux dessein d'y employer toutes leurs forces.

2.^o Luther n'attaqua d'abord que les abus qui se commettoient dans la concession et la distribution des Indulgences, mais de ces abus vrais ou prétendus il passa bientôt à la substance même de la chose, à la nature de la pénitence, de la justification, etc. De même Wiclef au commencement parut n'en vouloir qu'à l'excès des richesses et de l'autorité temporelle du Clergé et à l'abus qu'il en faisoit; mais il ne tarda pas d'aller plus loin, de nier le fond même du droit, de l'autorité spirituelle et de la hiérarchie. Les extraits qui furent dressés de sa Doctrine en 1377, 1381, 1387, 1396 et 1415, enchérissent les uns sur les autres, et contiennent enfin des impiétés révoltantes : en fait d'erreurs, la témérité et l'opiniâtreté vont toujours en augmentant, et les disciples ne manquent jamais de surpasser leur maître. De là nous concluons que ces deux prétendus Réformateurs, lorsqu'ils ont commencé à dogmatiser, ne voyoient ni l'un ni l'autre le terme auquel ils prétendoient aboutir, ni

les conséquences auxquelles leurs principes alloient bientôt les conduire. Il s'en falloit donc beaucoup que ce fussent des esprits justes, ni de profonds Théologiens.

3.^o A peine Luther eut-il commencé de prêcher sa Doctrine, que le peuple d'Allemagne, soulevé par ses maximes séditionneuses, prit les armes, et mit des provinces entières à feu et à sang. La même chose étoit arrivée en Angleterre, l'an 1381; les habitans des villages, excités par Jean Ball ou Vallée, disciple de Wiclef, s'attroupèrent au nombre de deux cent mille, entrèrent à Londres, massacrèrent Simon de Sudburi, Archevêque de Cantorbéri, le Grand-Prieur de Rhodes, et un Seigneur nommé Robert Hales; ils forcèrent enfin le Roi à capituler avec eux. Ils recommencèrent à se révolter sous le règne d'Henri V, l'an 1414. Basnage a beau dire que la cause de ces tumultes ne fut point la Religion ni la croyance; mais le mécontentement du peuple opprimé par les Seigneurs; on en a dit autant de la guerre des Luthériens et de celle des Anabaptistes. Mais le peuple n'étoit pas mécontent; il ne se croyoit pas opprimé, avant que les maximes erronées de Wiclef et de Luther n'eussent échauffé les esprits, et ne leur eussent fait envisager toute autorité spirituelle et temporelle comme une tyrannie. Jésus-Christ avoit envoyé ses Apôtres comme des brebis au milieu des loups, les hommes dont nous parlons ont été des loups au milieu des brebis; par leurs hurlemens ils n'ont cessé de les exciter à la révolte contre leurs Pasteurs spirituels et temporels.

4.^o De même que Luther fut endoctriné par les livres de Jean Hus, celui-ci

celui-ci l'avoit été par les écrits de Wiclef, et ce dernier ne fit d'abord que renouveler les anciennes clameurs d'un reste de Vaudois qui subsistoient encore en Angleterre sous le nom de *Lollards*. Si nous voulions en croire les Protestans, Wiclef, Jean Hus, Luther étoient trois grands génies, qui, à force d'étudier et d'approfondir l'Ecriture Sainte, y ont découvert que l'Eglise Catholique étoit corrompue dans sa foi, dans son culte, dans sa discipline, et qu'il falloit créer une autre Eglise. La vérité est que ces trois illuminés n'ont eu d'autre inspiration que des passions mal réglées, d'autre mission que la fougue de leur caractère, d'autre règle de foi que de contredire l'Eglise Romaine.

Le comble de la malignité, de la part des Protestans, est de vouloir faire retomber sur cette Eglise tout l'odieux des scènes sanglantes auxquelles l'hérésie a donné lieu. Ils déplorent la multitude des Wicléfites ou Lollards qui furent suppliciés en Angleterre pour cette cause, comme si l'erreur, disent-ils, étoit un crime qui méritât la sévérité des lois.

Nous avons déjà répondu plus d'une fois que des erreurs sur des dogmes purement spéculatifs peuvent quelquefois n'intéresser en rien la société civile ; mais que des erreurs en fait de morale et de droit public, qui tendent à dépouiller de leurs biens des possesseurs légitimes, à renverser une jurisprudence établie depuis plusieurs siècles, à exciter au pillage et au meurtre une multitude toujours avide de butin, ne sont plus des erreurs sans conséquence, mais de vrais attentats contre l'ordre public. Or, telle étoit la Doctrine de

Tome VIII.

Wiclef. Une preuve qu'elle fut principalement envisagée sous ce rapport, c'est qu'il n'y avoit encore eu aucun Lollard, ni aucun Wicléfite, puni de peines afflictives avant l'expédition sanguinaire à laquelle ils se livrèrent l'an 1381. Quoiqu'il y eût près de vingt ans que Jean Vallée prêchoit le *Wicléfisme* dans les campagnes, il n'avoit essuyé que quelques mois de prison ; mais lorsque l'on vit l'effet terrible que ses discours séditieux avoient produit, il fut condamné ; comme coupable de haute trahison, à être pendu, et il le fut en effet avec quelques-uns de ses complices. Ce ne fut point en vertu d'une sentence ecclésiastique, mais d'une procédure criminelle faite par ordre du Roi. Wiclef qui vivoit encore, quoique premier auteur du mal, ne fut point inquiété depuis sa condamnation prononcée l'an 1382.

De quel front Basnage a-t-il donc osé écrire que l'Eglise Romaine altérée de sang ne se borna point à des définitions de Conciles contre les Wicléfites, qu'ils imitèrent la piété de leur maître, qu'ils confirmèrent la vérité de leur Doctrine par la pureté de leur vie, qu'ils souffrirent avec constance des supplices redoublés, qu'ils sacrifièrent leur vie à l'amour de la vérité, etc. ? Est-ce donc assez pour être martyr de se révolter contre l'Eglise ? Oui, selon les Protestans ; ils pensent que ce crime efface tous les autres ; ils ont placé au nombre des témoins de la vérité tous les malfaiteurs de leur secte mis à mort pour des pillages, des meurtres, des incendies, des cruautés de toute espèce exercées contre les Catholiques. Nous avons prouvé en son lieu que les Albigeois, les

G g

Vaudois, les Hussites, les Protestans, n'ont jamais été suppliciés pour des erreurs ou des argumens théologiques, mais pour des attentats commis contre l'ordre de la société; il en a été de même des Wicléfites.

Mosheim, plus judicieux sur ce sujet que Basnage, convient que la Doctrine de Wiclef n'étoit point exempte d'erreur, ni sa vie de reproche. Il pense à la vérité que les changemens que ce Novateur vouloit introduire dans la Religion étoient à plusieurs égards, sages, utiles et salutaires; *Hist. Ecclés.*, 14.^e siècle, 2.^e part., c. 2, §. 19. Il se trompe; vouloir dépouiller le Clergé de ses biens n'étoit rien moins qu'un projet sage, il ne pouvoit être exécuté sans bruit, et peut-être sans effusion de sang. Tous les laïques soudoyés par le Clergé, et qui tiroient de lui leur subsistance, s'y seroient certainement opposés; toutes les fois que ce Corps a été dépouillé, le peu-

ple n'y a pas gagné une obole, et il comprend très-bien qu'il y a plus à gagner pour lui avec les Ecclésiastiques qu'avec les Seigneurs laïques. Les autres changemens ne pouvoient être ni utiles, ni salutaires; nous en sommes convaincus par l'effet qu'ils ont produit chez les Protestans. D'ailleurs quand ils le seroient, étoit-ce à de simples particuliers sans caractère et sans autorité légitime de réformer l'Eglise? Les Presbytériens ou Punitains, les Indépendans et d'autres sectes sont dans les mêmes sentimens que Wiclef sur la hiérarchie ecclésiastique et sur le pouvoir des Souverains; mais les Anglicans, non plus que les Luthériens, ne jugent point que leur régime soit sage, utile ni salutaire. C'est donc uniquement l'intérêt de système et la ressemblance des principes qui ont engagé Basnage à prendre si chaudement la défense des Wicléfites.

X

XÉNODOQUE, Voy. HÔPITAL.

XÉROPHAGIE, régime de ceux qui vivent d'alimens secs; c'est la manière de jeûner la plus rigoureuse, mais qui s'observoit assez souvent pendant les premiers siècles de l'Eglise. Ce nom vient du Grec *ξήρος*, sec, et *φάγω*, je mange.

Ceux qui pratiquoient la *Xérophagie* ne mangeoient que du pain avec du sel, et ne buvoient que de l'eau. C'étoit la manière de vivre la plus ordinaire des Anachorètes ou des Solitaires de la Thébàide. Plusieurs Chrétiens fervens observoient ce jeûne sévère pendant les

six jours de la Semaine Sainte, mais par dévotion, et non par obligation. S. Epiphane, *Exposit. fid.* n. 22, nous apprend que c'étoit un usage assez ordinaire parmi le peuple, et que plusieurs s'abstenoient de toute nourriture pendant deux jours. Tertullien, dans son Livre de l'Abstinence, observe que l'Eglise recommançoit la *Xérophagie* comme une pratique utile dans les temps de persécution; elle dispo- soit les corps à souffrir les tourmens avec constance. Mais aussi l'Eglise condamna les Montanistes qui vou- loient faire de la *Xérophagie* une loi pour tout le monde, qui préten-

doient qu'il falloit l'observer pendant plusieurs intervalles du Carême, et qui avoient établi parmi eux plusieurs carêmes par an. On leur représenta qu'il y avoit plus de jactance et de vanité dans leur conduite, que de vraie piété, qu'il ne leur appartenoit pas de faire des lois de discipline à leur gré, que chaque Fidèle étoit le maître d'observer la *Xérophagie* pendant toute l'année s'il le jugeoit à propos, mais que personne ne devoit être obligé à faire quelque chose de plus que ce qui avoit été ordonné et observé par les Apôtres.

Philon dit que les Esséniens et les Thérapeutes pratiquoient aussi des *Xérophagies* en certains jours, n'ajoutant au pain et à l'eau que du sel et de l'hysope. On prétend que chez les Païens même les Athlètes suivoient le même régime de temps en temps, et qu'ils le regardoient comme le plus propre à leur conserver la santé et les forces.

Les jeûnes et les abstinences des Orientaux, soit anciens, soit modernes, nous paroîtroient incroyables, si nous n'étions pas instruits

par des témoins dignes de foi du régime habituel qu'ils sont forcés de garder à cause de la chaleur du climat. En général la viande et tous les alimens succulens y sont dangereux; le peuple y est accoutumé à vivre de pain et de fruits, ou de légumes; avec une poignée de riz un Indien peut vivre vingt-quatre heures. Mais il faut avouer aussi que dans nos climats septentrionaux, à force de sensualité et sous prétexte de besoin, nous avons poussé à l'excès la mollesse et l'impuissance de pratiquer aucune espèce de mortification. Cette impuissance au reste est purement imaginaire; on peut s'en convaincre par les abstinences forcées auxquelles sont souvent réduits les pauvres, par le défaut absolu de ressources. Non-seulement ils demeurent plusieurs jours sans manger, mais à la fin de cette cruelle abstinence ils n'ont pour toute nourriture qu'un pain grossier et insipide, plus propre à exciter le dégoût que l'appétit. V. JEÛNE.

XYLOPHORIE, Voy. NATHI-
NÉENS.

Y

YEUX, Voyez OEIL.

S. YON, Voyez ÉCOLES CHRÉ-
TIENNES.

YVES DE CHARTRES, Voy.
IVES.

YVRESSE. Ce mot dans l'Ecriture-Sainte ne signifie pas toujours l'état d'un homme qui a bu avec excès, mais d'un homme qui a bu jusqu'à la satiété et la gaité dans un

repas d'amis. *Gen. c. 43, v. 34*, il est dit que les Frères de Joseph s'enivèrent avec lui la seconde fois qu'ils le virent en Egypte, et cela signifie seulement qu'ils furent régalez splendidement à sa table. Une Sentence du *Livre des Prov. c. 11, v. 25*, est que celui qui enivre sera enivré; c'est-à-dire, que l'homme libéral sera libéralement récompensé. Il y en a un autre, *Deut. c. 29, v. 19*, qui dit que l'homme enivré détruira celui qui a soif;

cela signifie que le riche accablera le pauvre. Lorsque S. Paul dit aux Corinthiens, *Epist.* 1, c. 11, *ψ.* 21, dans vos repas l'un a faim et l'autre est ivre, il entend que l'un a manqué d'alimens, pendant que l'autre a été pleinement rassasié. Dans le style des Hébreux, enivrer quelqu'un, c'est le combler de biens; *Ps.* 35, *ψ.* 9, Da-

vid dit à Dieu en parlant des justes : « Ils seront enivrés de l'abondance de votre maison, et vous les abreuverez d'un torrent de délices. » Mais quand S. Paul dit aux Ephésiens, c. 5, *ψ.* 18 : « Ne vous enivrez point par l'excès du vin, » l'on comprend qu'il est question là de l'*yvresse* proprement dite.

Z

ZABIENS, Voyez **SABAÏSME**.

ZACHARIE. Parmi plusieurs personnages de ce nom, desquels il est parlé dans l'Ecriture-Sainte, il en est quatre qu'il faut distinguer. Le premier est un Prêtre, fils du Pontife Joïada, que le Roi Joas fit lapider par le peuple dans le parvis du Temple; crime d'autant plus odieux, que ce Roi étoit redevable de la vie et du trône à Joïada, *Paral.* c. 24, *ψ.* 20 et suiv. Le second est l'avant-dernier des douze petits Prophètes; il dit lui-même qu'il étoit fils de Barachie, et petit-fils d'Addo, *Zach.* c. 1, *ψ.* 1; l'histoire ne nous apprend rien de sa mort. Le troisième est le Prêtre Zacharie, père de S. Jean-Baptiste, dont il est parlé dans l'Evangile, *Luc.* c. 1, *ψ.* 5. Enfin Joseph, dans son *Histoire de la guerre des Juifs*, L. 4, c. 19, fait mention d'un quatrième Zacharie, fils de Baruch, qui pendant le siège de Jérusalem fut tué par la faction des zélés.

Il est question de savoir quel est celui de ces quatre que Jésus-Christ vouloit désigner, lorsqu'il dit aux Scribes et aux Pharisiens, *Matt.* c. 23, *ψ.* 34 : « Je vais vous en-
» voyer des Prophètes, des Sages

» et des Docteurs, vous en mettrez
» les uns à mort et vous les cruci-
» fierez, vous flagellerez les autres
» dans vos Synagogues, et vous les
» poursuivrez de ville en ville, de
» façon que vous ferez retomber sur
» vous tout le sang innocent qui a
» été répandu sur la terre, depuis
» le sang du Juste Abel, jusqu'à
» celui de Zacharie, fils de Bara-
» chie, que vous avez tué entre le
» Temple et l'Autel. »

Les Censeurs de l'Evangile, Juifs ou Incrédules, ont argumenté contre ce passage; ils ont dit : Jésus-Christ ne peut pas avoir désigné par là le Prêtre Zacharie, mis à mort par l'ordre de Joas, puisqu'il n'étoit pas fils de Barachie, mais de Joïada. D'ailleurs il est certain par l'Histoire que depuis la mort de ce Prêtre les Juifs ont encore ôté la vie à plusieurs autres Prophètes; ce n'étoit donc pas le dernier duquel le sang devoit retomber sur eux. Il ne peut pas être question non plus du Prophète Zacharie fils de Barachie, dont nous avons les prédications, puisqu'il n'est dit nulle part qu'il ait péri par une mort violente. Encore moins s'agit-il du père de S. Jean-Baptiste; on ne peut assurer en aucune manière qu'il étoit

« fils de Barachie , ni qu'il fut mis à mort par les Juifs. Il faut que Saint Matthieu ait voulu désigner le quatrième *Zacharie* fils de Baruch, mis à mort par les zélés pendant le siège de Jérusalem. D'où il s'ensuit que son Evangile n'a été écrit qu'après cette époque, et que S. Matthieu commet un anachronisme, en supposant que Jésus-Christ a désigné comme passé un événement qui n'est arrivé que trente ans après. S. Luc a commis la même faute , c. 11, v. 51.

En second lieu, ç'auroit été une injustice de faire retomber sur les Juifs contemporains de Jésus-Christ le châtement de tout le sang innocent répandu par leurs pères depuis le commencement du monde. Cette vengeance auroit été contraire à la Loi du *Deut.* c. 24, v. 16, qui porte : « Les pères ne seront point » mis à mort pour les enfans, ni » les enfans pour les pères; chacun » mourra pour son propre péché. » Aussi lorsque les Juifs captifs à Babylone prétendirent que Dieu les punissoit des fautes de leurs pères, Jérémie, c. 31, v. 29, et Ezéchiel, c. 18, v. 2, leur soutinrent qu'ils étoient punis pour leurs propres crimes, et non pour ceux de leurs aïeux.

En troisième lieu, dans ce même chapitre 23 de S. Matthieu, v. 29, et dans le c. 11 de S. Luc, v. 47, le Sauveur semble raisonner fort mal; il dit : « Malheur à vous Scribes et Pharisiens hypocrites qui » bâtissez des tombeaux aux Prophètes, qui ornez les monumens » des Justes, et qui dites : *Si nous » avions vécu du temps de nos » pères, nous n'aurions pas consacré avec eux pour répandre le » sang des Prophètes.* Vous rendez témoignage contre vous-mêmes

« mes que vous êtes les enfans de » ceux qui ont mis à mort les Prophètes, ainsi remplissez la mesure de vos pères. » Etoit-ce donc un trait d'hypocrisie ou de méchanceté, de bâtir ou d'orner les tombeaux des Prophètes ?

Réponse. Pour satisfaire à toutes ces difficultés, il faut entrer dans quelques discussions.

1.^o Nous soutenons que le *Zacharie* dont Jésus-Christ a fait mention est le Prophète même de ce nom, fils de Barachie, et dont nous avons les écrits : les caractères par lesquels il est désigné, ne peuvent convenir à aucun des trois autres.

1.^o Le nom de leur père n'est pas le même. 2.^o Le fils de Joïada, ni le père de Jean-Baptiste, ni le fils de Baruch n'étoient pas Prophètes, puisque le Sauveur dit, v. 37 : Jérusalem, qui mets à mort les Prophètes, etc. S. Etienne, *Act.* c. 7, v. 52, demande aux Juifs : « Quel est le » Prophète que vos pères n'aient » pas persécuté ? Ils ont tué ceux » qui leur prédisoient l'avènement » du Juste. » Or *Zacharie* est un de ceux qui ont annoncé le plus clairement l'avènement du Messie. 3.^o Le fils de Joïada fut tué dans le temple; il n'est pas dit en quel lieu les Juifs mirent à mort le fils de Baruch; pour *Zacharie*, fils de Barachie, il fut tué *entre le Temple et l'Autel*. Pour s'en convaincre, il faut savoir que le Temple fut rebâti et achevé la sixième année du règne de Darius, et que *Zacharie* prophétisoit pendant la quatrième. Or Joseph, *Antiq.* l. 11, c. 4, nous apprend qu'avant de commencer l'édifice du Temple, les Juifs dressèrent un Autel pour y offrir des sacrifices : il y avoit donc entre cet Autel et le Temple un espace dans lequel *Zacharie* fut

mis à mort , selon le récit de notre Sauveur ; cette circonstance n'a pu avoir lieu que pour lui. 4.° Il est très-probable que ce qui irrita les Juifs contre lui fut la terrible Prophétie qu'il leur fit, c. 11. Le silence que les Historiens ont gardé sur ce sujet ne prouve rien ; Jésus-Christ n'auroit pas avancé ce fait, s'il n'avoit pas été bien avéré.

2.° La prédiction du Sauveur ne renferme aucune injustice. Au lieu de lire dans S. Matthieu , c. 23 , *✕. 35, de façon que tout le sang juste retombera sur vous*, etc. , le texte grec peut très-bien signifier , *de façon que tout le sang juste viendra , ou ne cessera de couler jusqu'à vous*. De même dans Saint Luc , c. 11 , *✕. 50*, où notre Version porte , *de manière que le sang des Prophètes sera demandé et redemandé à cette génération*, le grec semble plutôt signifier *de manière que le sang des Prophètes sera recherché et répandu par cette génération*. Il est donc ici question de crime , et non de la vengeance. Cette explication est très-bien prouvée dans les *Réponses Critiques aux objections des Incrédulés*, tom. 4 , p. 213 , etc.

Mais prenons , si l'on veut , ces deux passages dans le sens que l'on y donne ordinairement ; les paroles de Jésus-Christ signifieront seulement que la génération présente se rendra coupable du même crime que ses aïeux , qu'elle méritera le même châtement et qu'elle le subira ; l'un et l'autre a été vérifié par l'événement. Il ne s'ensuit pas de là que les Juifs aient porté la peine du sang répandu par leurs pères.

3.° Ce n'est point Jésus-Christ qui raisonne mal , mais ce sont les Incrédulés qui l'entendent mal. Le crime des Scribes et des Pharisiens

ne consistoit point à bâtir des tombeaux aux Prophètes , mais à imiter l'incrédulité , l'opiniâtreté , la méchanceté de ceux qui les avoient mis à mort , et à prétendre néanmoins qu'ils n'auroient point eu de part à ce meurtre , s'ils avoient vécu dans ce temps-là. En effet , les Juifs , loin de croire en Jésus-Christ , poursuivoient avec acharnement sa mort ; déjà plusieurs fois ils avoient voulu le lapider ; ils ne cessoient de lui tendre des pièges , de lui faire des demandes captieuses , etc. Jésus-Christ le leur reproche dans les deux chapitres mêmes que nous examinons. Ils prouvoient donc par leur conduite qu'ils étoient les enfans et les imitateurs de ceux qui avoient tué les Prophètes , qu'ils combleroient bientôt la mesure de leurs pères , en mettant à mort le Messie et ses Apôtres. Par conséquent c'étoit de leur part une hypocrisie de bâtir des tombeaux aux Prophètes , afin de persuader qu'ils avoient horreur du meurtre de ces saints hommes , et qu'ils étoient incapables d'en faire autant. Si ce sens paroît embarrasser dans la version latine , il est beaucoup plus clair dans le texte grec , sur-tout en vérifiant la ponctuation. *Rep. Crit. ibid.* pag. 195 et 234.

La Prophétie de Zacharie est renfermée en quatorze chapitres ; son principal objet est d'encourager les Juifs à la reconstruction du Temple , et de leur promettre par la suite les bienfaits de Dieu les plus abondans. Comme le Prophète les annonce en termes pompeux et sous des emblèmes magnifiques , les Juifs en abusent , ils prennent tout à la lettre , et soutiennent que tout cela s'accomplira sous le règne du Messie qu'ils attendent , puisque les événemens n'y ont pas exactement

répondu après le retour de la captivité de Babylone. Mais Dieu ne fera certainement pas des miracles absurdes, pour contenter la folle ambition des Juifs. S. Jérôme dans la préface de son Commentaire sur *Zacharie*, convient que c'est le plus obscur des douze petits Prophètes.

Quant à *Zacharie*, père de Saint Jean-Baptiste, nous nous bornons à dire que le Cantique dont il est l'Auteur, *Luc*, c. 1, *ψ*. 68, est vraiment sublime, plein d'énergie et de sentiment.

ZÉLATEURS ou **ZÉLÉS**. C'est ainsi que l'on nomma certains Juifs qui causèrent beaucoup de tumulte dans la Judée vers l'an 66 de notre ère, quatre ou cinq cents ans avant la prise de Jérusalem par les Romains. Ils se donnèrent eux-mêmes ce nom, à cause du zèle excessif et mal entendu qu'ils témoignaient pour la liberté de leur Patrie. On leur donna aussi celui de *Sicaires* ou d'assassins, à cause des meurtres fréquents dont ils se rendirent coupables, ils se croyoient en droit d'exterminer quiconque ne vouloit pas imiter leur fanatisme. Quelques Auteurs ont pensé que c'étoient les mêmes sectaires qui sont nommés *Hérodiens* dans l'Evangile; *Matt.* c. 22, *ψ*. 16, et *Marc*, c. 12, *ψ*. 13; mais cette conjecture n'a aucune probabilité. Aux approches du siège de Jérusalem, les *Zélateurs* se retirèrent dans cette ville, et ils exercèrent des cruautés inouïes: Joseph l'Historien en a fait le détail.

ZÈLE. Ce mot se prend en plusieurs sens dans l'Ecriture-Sainte; il signifie souvent l'indignation et la colère; *Ps.* 78, *ψ*. 5, David dit à Dieu: « Votre colère (*zelus*)

» s'allumera comme un feu. » *Num.* ch. 25, *ψ*. 13, Phinèes se sentit animé de zèle contre des impies qui violaient la Loi du Seigneur. Il désigne aussi la jalousie; *Act.* c. 13, *ψ*. 45, il est dit que les Juifs furent remplis de zèle ou de jalousie. *Ps.* 36, *ψ*. 1, nous lisons: « Ne » soyez point rival des méchans, » ni jaloux de la prospérité des » pécheurs. » *Prov.* c. 6, *ψ*. 34, la jalousie du mari n'épargne point l'adultère dans sa vengeance. *Sap.* c. 1, *ψ*. 10, l'oreille jalouse entend tout. Dieu s'est nommé le Dieu jaloux (*zelotes*). Voyez **JALOUSIE**. Dans le Prophète Ezechiel, c. 8, *ψ*. 3 et 5, l'Idole du zèle peut signifier ou la statue de Baal, ou celle d'Adonis, ou toute autre Idole quelconque, dont le culte excite l'indignation de Dieu.

Dans quelques endroits cependant il exprime une forte affection, un attachement violent à quelqu'un ou à quelque chose; *Ps.* 68, *ψ*. 10, David dit à Dieu: « Le zèle de » votre maison m'a dévoré. » Le Prophète Elie, 3 *Reg.* chap. 19, *ψ*. 10 et 14: « J'ai été transporté » de zèle pour le Seigneur des Ar- » mées. » *Zachar.* c. 1, *ψ*. 14: « J'ai été transporté de zèle pour » Sion et pour Jérusalem. »

C'est dans ce dernier sens que nous appelons zèle de Religion l'attachement que nous avons pour le culte de Dieu qui nous paroît le plus vrai, le désir que nous témoignons de l'étendre, et d'y amener vos semblables, le chagrin que nous ressentons lorsqu'il est méconnu, méprisé et attaqué par les Incrédules. Il est évident qu'un homme ne peut être véritablement religieux sans être zélé, puisque le zèle n'est dans le fond qu'une ardente charité. Est-il possible d'ai-

mer sincèrement Dieu, d'être reconnoissant de la grâce qu'il nous a faite en se révélant à nous, sans désirer que tous nos semblables jouissent du même bonheur ?

C'est le sentiment que Jésus-Christ a voulu nous inspirer lorsqu'il nous a enseigné à dire tous les jours à Dieu dans notre prière : « Que votre nom soit sanctifié, que » votre royaume arrive, que votre » volonté se fasse sur la terre comme dans le ciel. » Ce désir ne seroit pas sincère, si nous n'étions pas résolus d'y contribuer de toutes nos forces. Il dit, *Luc*, c. 12, v. 49 : « Je suis venu apporter un » feu sur la terre, et que veux-je, » sinon qu'il s'allume ? » ce feu étoit certainement le *zèle* pour la gloire de son Père et pour le salut des hommes, et il l'a poussé jusqu'à répandre son sang, afin de procurer l'un et l'autre. « Personne, dit-il, ne peut aimer davantage ses » amis, que de donner sa propre » vie pour eux. » *Joan.* ch. 15, v. 13.

Quels effets ce sentiment sublime n'a-t-il pas opérés dans le monde ? Douze Apôtres foibles, ignorans, timides, mais enflammés de *zèle* pour la gloire de leur maître ; se sont partagé l'univers, ont porté son nom et sa doctrine d'un bout à l'autre. Il leur avoit dit : *Enseignez toutes les Nations* ; ils l'ont entrepris et ils en sont venus à bout. Dans l'espace d'un demi-siècle les fondemens de l'Eglise ont été posés, et dès ce moment rien n'a pu les ébranler. Après avoir continué leurs travaux jusqu'à la mort, les Apôtres ont laissé par succession à d'autres leur *zèle*, leur courage, leur mission ; Jésus-Christ qui leur avoit promis d'être avec eux jusqu'à la fin des siècles, n'a

point manqué à sa parole, le feu qu'il avoit allumé n'est pas éteint, le foyer en subsiste toujours dans son Eglise, et sert à la distinguer de toutes les sociétés formées sans l'aveu de ce divin Sauveur.

De siècle en siècle le *zèle* n'a rien perdu de son activité ; des Missionnaires intrépides n'ont été rebutés ni par la barbarie des peuples, ni par la distance des lieux, ni par la différence des climats, ni par les dangers de la mer, ni par les bizarreries du langage ; ils ont également bravé les glaces du nord et les chaleurs du midi, l'orgueil des nations civilisées et la stupidité des Sauvages. Ces derniers, aussi malheureux que corrompus, et plus semblables à des brutes qu'à des hommes, une fois instruits, ont presque changé de nature ; la société, la police, les lois, la culture, l'industrie, les arts, l'abondance ont succédé parmi eux à la vie purement animale ; en leur procurant un état plus heureux sur la terre, l'Evangile leur a encore donné l'espérance d'un bonheur éternel après leur mort. Ce ne sont ni des Philosophes, ni des conquérans, mais des Missionnaires *zélés*, qui ont apprivoisé successivement les Maures, les Libyens, les Ethiopiens, les Arabes, les Perses et les Parthes, les Scythes et les Sarmates, les Danois et les Normands, les Pictes et les Bretons, les Germains et les Gaulois. Ce n'est point la Philosophie, mais l'Evangile, qui a dompté la féroce des Huns et des Vandales, des Goths et des Bourguignons, des Lombards et des Francs. Le *zèle* a été plus hardi que l'ambition des conquérans, que l'avidité des négocians, que la curiosité et l'inquiétude naturelle des

peuples ; et si les Missionnaires n'avoient pas commencé par diriger la route des navigateurs, la moitié du globe seroit peut-être encore inconnue aux Philosophes.

Mais quel déluge de crimes, de désordres, de malheurs le Christianisme n'a-t-il pas fait disparaître partout où il a pénétré ? Le meurtre des enfans nés où près de naître, l'usage de les exposer ou de les vendre, de destiner les garçons à l'esclavage et les filles à la prostitution, l'habitude de se jouer de la vie des esclaves, de les laisser mourir de faim, lorsqu'ils étoient vieux ou malades, les provinces dépeuplées pour multiplier ces victimes du luxe public, l'impudicité la plus effrénée, les combats de gladiateurs, etc. On frémit en lisant le tableau des mœurs païennes ; notre religion les a changées, et il n'en resteroit plus de vestiges, si elle étoit mieux connue et pratiquée. Mais nous ne nous souvenons plus de ce qu'étoient nos Pères avant d'être Chrétiens. Le laps des siècles, l'habitude du bien-être, une ignorance affectée, une Philosophie perfide, nous ont rendus ingrats et injustes.

Non - seulement les Incrédules n'avouent point que le *zèle* de religion soit une vertu, ils soutiennent que c'est un vice odieux, et l'un des plus grands fléaux du genre humain. « Tant de passions, » disent-ils, se cachent sous ce » masque, il est la source de tant » de maux, qu'il seroit à souhaiter » qu'on ne l'eût pas mis au rang » des vertus chrétiennes. Pour une » fois qu'il peut être louable, on » le trouvera cent fois criminel, » puisqu'il opère avec une égale » violence dans les religions vraies » et dans les religions fausses. »

Quelques-uns néanmoins ont daigné convenir qu'un *zèle* doux, charitable, patient, compatissant, tel que celui de Jésus-Christ et des Apôtres, seroit une vertu ; mais suivant leur avis, il n'en est plus de tel dans le monde : les prétendus *zèles*, conduits par l'orgueil, par l'ambition de dominer sur les esprits et d'exercer l'empire de l'opinion, s'irritent de la moindre contradiction ; ils regardent comme un impie quiconque ne pense pas comme eux ; à leurs yeux toute erreur est un crime, toute résistance à leurs volontés est un attentat. Il ne tiendrait pas à eux d'exterminer dans un seul jour tous les mécréans. Le mensonge, l'imposture, la calomnie, l'injustice, la cruauté leur semblent permis dès qu'il est question de la cause de Dieu ; il n'est aucun crime que le *zèle* de religion ne sanctifie.

Cette invective est trop violente pour être juste ; en voulant peindre leurs adversaires, les Incrédules se sont représentés eux-mêmes, ils prouvent que le *zèle* antireligieux est plus redoutable que le *zèle* de religion : pour peu que nous comparions les causes, les symptômes, les effets de ces deux maladies, nous en serons convaincus.

1.° Un Chrétien *zélé* n'a pas tort de croire qu'il est du bien général de la société que la pureté de la foi et des mœurs y soit maintenue, que toute erreur et toute impiété en soient bannies. Lorsqu'il tâche d'y contribuer, et qu'il désire que tout mécréant soit mis hors d'état de nuire, son intention est certainement louable, puisqu'elle n'a pour but que la conservation du bien que le Christianisme a produit dans le monde. S'il entre dans ses sentimens de l'humeur, de la haine,

de la colère, de la malignité; s'il emploie des moyens illégitimes pour nuire à quelqu'un, il est coupable, sans doute; s'il croit que la pureté du motif peut les sanctifier, il est dans l'erreur. Une des maximes du Christianisme est *qu'il ne faut pas faire du mal, afin qu'il en arrive du bien*, Rom. c. 3, v. 8. Mais lorsqu'une armée de prétendus Philosophes a conjuré la ruine du Christianisme, a forgé des milliers de volumes remplis d'invectives, de calomnies, d'impostures contre cette religion sainte et contre ses sectateurs, a prêché le Déisme, l'Athéisme, le Matérialisme, et le Pyrrhonisme, quel motif louable a-t-elle pu avoir? quel effet salutaire a-t-elle pu espérer? Ce *zèle* infernal ne pouvoit aboutir qu'à replonger les nations dans l'ignorance, dans la corruption, dans l'abrutissement, d'où le Christianisme les a tirées. Cela est démontré par l'exemple de celles qui, pour avoir renoncé à cette religion, sont retombées dans la barbarie. Il est bien absurde de louer en apparence le *zèle* de Jésus-Christ et des Apôtres, et de travailler à détruire tout le bien qu'il a produit.

2.^o Les moyens dont les incrédules se sont servis pour établir, s'ils l'avoient pu, l'irreligion dans l'Europe entière, sont-ils plus honnêtes et plus légitimes que ceux qu'ils reprochent aux Croyans animés d'un faux *zèle*? Cent fois nous les avons convaincus de mensonge, d'imposture, de fausses citations, de fausses traductions, de calomnies forgées contre les personnages les plus respectables de tous les siècles, ils ont employé les invectives les plus fongueuses pour allumer le fanatisme antichrétien dans l'esprit du peuple, ils se sont élevés en

Prophètes, en annonçant la chute prochaine de l'empire de Jésus-Christ; quelques-uns ont poussé la démence jusqu'à exhorter les sujets à se révolter contre les Souverains, et les esclaves à égorger leurs maîtres. Avant eux les Prédicans du seizième siècle s'étoient servis des mêmes armes pour faire embrasser l'Hérésie; si ceux de nos jours n'ont pas poussé comme les sectaires le *zèle* jusqu'à égorger leurs ennemis, c'a été plutôt par impuissance que par modération. L'on sait que le plus célèbre de leurs chefs avoit fait pendre en effigie ceux qui avoient écrit contre lui; nous ne sommes que trop bien fondés à juger que, s'il en avoit eu le pouvoir, il auroit substitué la réalité à la représentation.

3.^o Nous ne savons pas si leur *zèle* est allé jusqu'à sanctifier tous ces excès à leurs yeux; toujours ont-ils osé soutenir que leurs motifs étoient louables, leurs procédés irrépréhensibles, leurs fureurs légitimes; que loin d'être dignes de châtimement, ils méritoient des statues. Est-ce à de pareils hommes qu'il convient de prêcher la douceur, la charité, la tolérance, et de reprocher des crimes au *zèle* de Religion?

Il faut, disent-ils, honorer la Divinité, et ne jamais songer à la venger. Si cela signifie qu'il faut permettre à tout Incrédule de blasphémer impunément contre Dieu, et d'insulter ainsi à tous ceux qui l'adorent, nous demandons d'abord quel avantage il en peut revenir au genre humain; mais expliquons les termes. A proprement parler, la Divinité ne peut être ni outragée, ni vengée; essentiellement heureuse et indépendante, souveraine maîtresse de toutes les Créa-

tures, inaccessible à tout besoin et à toute passion humaine, elle ne peut rien perdre de son état, ni rien acquérir; elle commande aux hommes de la respecter, de l'adorer, de lui être soumis, non pour son propre bien, mais pour le leur. Il est démontré qu'aucune société ne peut subsister sans religion; quiconque attaque celle-ci, sape donc, autant qu'il est en lui, le fondement de la société. Lorsqu'on le punit de ses blasphèmes, on venge la société et non la Divinité; elle saura, quand elle le voudra, se venger comme il lui convient.

On a beau multiplier les sophismes pour pallier les effets de l'impiété: tout homme qui croit en Dieu et qui aime sa Religion, se sentira toujours blessé par les invectives, les sarcasmes, les insultes lancées contre les objets qu'il révère. Un honnête citoyen ne souffrira jamais patiemment que l'on noircisse ou que l'on méprise sa nation, sa patrie, ses lois, ses mœurs, ses usages; comment seroit-il indifférent à l'égard de sa Religion, qui est la première de toutes les lois et la base sur laquelle elles reposent? On commence par nous outrager, et l'on prêche la tolérance; c'est comme si un voleur prêchoit le désintéressement à l'homme qu'il a dépouillé: la dérision est trop forte. Que les Incrédules gardent le silence, nous n'irons pas nous informer de ce qu'ils croient ou ne croient pas; mais ils veulent inquiéter et provoquer tout le monde, et n'être inquiétés par personne.

Tant de passions, disent-ils encore, se cachent sous le masque du zèle! soit. Elles ne se cachent pas moins sous le masque du bien public, de l'intérêt social, du patrio-

tisme, du salut de l'Etat, du droit et de l'équité, etc. Sous ce déguisement perfide se sont cachés tous les ambitieux, les séditeux et les brouillons de l'Univers; les Incrédules s'en servent eux-mêmes pour pallier l'orgueil, la jalousie, l'envie de dominer qui les agitent, et il ne s'ensuit rien.

Ce zèle, disent-ils enfin, agit de même dans toutes les religions, soit vraies, soit fausses. Qu'importe? Tous les sentimens naturels de l'humanité se retrouvent aussi les mêmes chez toutes les Nations policées ou barbares, éclairées ou stupides, heureusement ou malheureusement situées sur le globe. Mais puisque le zèle pour une religion fausse est réellement un faux zèle, c'est à ses sectateurs qu'il faudroit aller prêcher la tolérance, et non à ceux qui suivent une religion vraie.

L'on nous objecte les guerres de religion; mais à cet article nous avons fait voir que nos adversaires raisonnent aussi mal sur ce point que sur tous les autres. Non contents de ces déclamations vagues, ils ont cité des faits; voyons s'ils sont assez graves pour mériter tant de clameurs.

Théodoret, *Hist. Ecclés.*, l. 5, c. 39, rapporte qu'un Evêque de Suze, dans la Perse, nommé *Abdas*, ou plutôt *Abdaa*, fit détruire un Temple du feu, l'an 414; que le Roi, informé de ce fait par les Mages, exhorta d'abord cet Evêque à rebâtir le Temple; que, sur le refus obstiné de celui-ci, le Roi le fit mourir; qu'il fit raser toutes les Eglises des Chrétiens; qu'il suscita contre eux une persécution qui dura trente ans, et dans laquelle il périt un nombre infini de Chrétiens. Théodoret convient qu'Abdas eut tort de détruire ce Temple ou Py-

rée, mais il soutient que cet Evêque eut raison d'aimer mieux mourir que de le rétablir ; autant vaudroit-il adorer le feu que de lui bâtir un Temple. Bayle, Barbeyrac, de Jaucourt et d'autres ont insisté à l'envi sur ce trait d'histoire, soit pour montrer les excès auxquels le zèle de Religion est capable de se porter, soit pour relever la fausse morale d'un Père de l'Eglise, qui a cru que le zèle suffisoit pour légitimer une action injuste, telle que le refus de réparer le dommage que l'on a causé.

La brièveté du récit de Théodoret nous fait assez voir qu'il étoit mal informé de la nature et des circonstances du fait ; s'il avoit été mieux instruit, il auroit motivé tout autrement son avis. Assémani, *Biblioth. Orient.* tom. 1, p. 183, et tom. 3, p. 371, nous apprend, sur le témoignage des Historiens Orientaux, que ce ne fut point Abdas qui fit détruire ce Pyrée des Perses, que ce fut un Prêtre de son Clergé, sous prétexte que cet édifice, contigu à l'Eglise des Chrétiens, les incommodoit dans le service divin. La question est donc de savoir si l'Evêque devoit être responsable de l'action d'un de ses Prêtres, et en réparer le dommage. Nous présumons qu'il ne le devoit pas ; que s'il l'avoit fait, dans les circonstances où il se trouvoit, les Mages auroient malicieusement représenté sa conduite comme une apostasie, et que c'est ce que Théodoret a voulu faire entendre.

Assémani soutient encore qu'il est faux que cette persécution, qui arriva sur la fin du règne d'Ildégerde, ait duré long-temps, elle fut promptement assoupie. Elle recommença sous le règne de Varane son successeur, non pour punir aucun

délit des Chrétiens, mais parce que la guerre se ralluma entre les Romains et les Perses. Dans cette circonstance les Mages ne manquoient jamais de peindre au Roi les Chrétiens comme des sujets suspects, livrés aux Romains par inclination, et dont il falloit se défier : telle fut toujours la vraie cause des persécutions qu'ils essayèrent de la part des Rois de Perse. Cela est si vrai que quand les Nestoriens et les Eutychiens eurent été bannis par les Empereurs, ils furent accueillis par les Perses, parce qu'on les regarda comme des ennemis de l'Empire. Aussi Mosheim, mieux instruit de ces faits que les autres Protestans, n'a pas déclamé avec autant d'indécence qu'eux contre la conduite d'Abdas.

Barbeyrac a cité en second lieu l'exemple de Marc d'Aréthuse, qui, sous le règne de Julien, refusa de rebâtir un Temple de Païens, qu'il avoit fait démolir sous le règne de Constance. Comme cet Evêque y avoit été autorisé par l'Empereur, avant de le condamner, il faut faire voir que Julien avoit plus de droit de faire rebâtir ce Temple, que Constance n'en avoit eu de le faire démolir. Julien fut d'autant plus criminel d'abandonner Marc à la fureur des Païens d'Aréthuse, que cet Evêque lui avoit sauvé la vie dans son enfance.

Quand ces sortes de faits seroient cent fois plus graves et en plus grand nombre, seroit-ce assez pour prouver que le zèle de religion est une des passions les plus fatales au genre humain ? Comparez, déclamateurs imprudens, comparez ces délits de quelques particuliers, avec les heureux effets que le zèle des Chrétiens a opérés dans le monde entier, qui subsistent encore depuis

dix-sept cents ans et dont vous jouissez vous-mêmes : comparez l'état actuel des Nations chrétiennes , avec celui des Peuples infidèles qui n'ont pas voulu recevoir l'Evangile ou qui y ont renoncé ; comparez enfin trois cents ans de persécutions cruelles , pendant lesquelles les Chrétiens se sont laissé égorger paisiblement , avec ces instans d'un faux zèle dont un très-petit nombre ont été saisis , et osez encore exagérer les maux qu'ils ont produits. Mais les Incrédules ne sont pas assez raisonnables pour faire aucune comparaison ; ils ne cesseront jamais de répéter les mêmes invectives ; heureusement elles se réfutent par elles-mêmes : ils n'oseroient pas se les permettre , si le zèle de religion étoit en général aussi fougueux qu'ils le prétendent.

ZWINGLIENS, secte de Protestans , ainsi nommés de Ulric ou Huldric-Zwingle leur Chef, Suisse de nation , né à Zurich.

Après avoir pris le bonnet de Docteur à Bâle en 1505 , et s'être ensuite distingué par ses talens pour la prédication , il fut pourvu d'une Cure dans le Canton de Glaris , et ensuite de la principale Cure de la ville de Zurich. Dans le même temps , ou à peu près , que Luther commença de répandre ses erreurs en Allemagne , Zwingle enseigna les mêmes opinions contre les Indulgences , contre le Purgatoire , l'intercession et l'invocation des Saints , le Sacrifice de la Messe , le jeûne , le célibat des Prêtres , etc. , sans toucher néanmoins au culte extérieur.

C'est une question entre les Luthériens et les Calvinistes de savoir si c'est Luther ou Zwingle qui conçut le premier le projet de la réfor-

mation. Comme cette dispute nous intéresse fort peu , il nous suffit d'observer que comme Luther avoit pris ses opinions dans les livres de Wicléf et des Hussites , il n'est pas étonnant que Zwingle ait puisé les siennes dans la même source , et se soit fondé sur les mêmes argumens. Que l'un ait commencé à les publier l'an 1516 , et l'autre l'an 1517 , cela n'importe en rien à la vérité ou à la fausseté de leur Doctrine. Une affectation puérile des Protestans est de vouloir persuader que cette troupe de prétendus réformateurs , qui parurent tout à coup dans les différentes contrées de l'Europe au seizième siècle , étoient ou autant d'inspirés que Dieu avoit illuminés , ou autant de génies supérieurs , qui par une étude profonde et constante de l'Ecriture-Sainte , aperçurent à peu près dans le même temps les erreurs , les abus , les désordres dans lesquels l'Eglise Romaine étoit tombée. Mais pour peu que l'on possède l'histoire des douze , treize , quatorze et quinzième siècles , on sait que pendant tout cet intervalle l'Europe n'avoit pas cessé d'être infestée par des sectaires qui , tantôt sur un article et tantôt sur l'autre , avoient employé contre l'Eglise Catholique les mêmes objections , les mêmes abus de l'Ecriture-Sainte et les mêmes calomnies. Les prétendus réformateurs ne firent que les rassembler , et formèrent leurs systèmes de ces pièces rapportées.

Le témoignage seul des Protestans suffit pour nous en convaincre. Afin de prouver que leur Doctrine n'est pas nouvelle , ils se donnent pour ancêtres les Albigeois , les Vaudois , les Lollards , les Wicléfites , les Hussites , etc. De quel front veulent-ils d'autre part nous

peindre leurs fondateurs comme des esprits sublimes, qui par leurs propres lumières ont découvert toute vérité dans l'Ecriture-Sainte, et n'ont point eu d'autres maîtres que la parole de Dieu ? Dans la réalité c'étoient de simples copistes et de purs plagiaires. On ne peut voir sans indignation les Ecrivains Protestans prodiguer le nom de *grands hommes* à une foule d'aventuriers dont la plupart n'étoient que des Prêtres ou des Moines apostats, qui avoient secoué le joug de toute règle pour être impunément libertins.

Si du moins ils s'étoient accordés, on pourroit être dupe de leurs prétentions; mais à peine eurent-ils rassemblé quelques Prosélytes, que chacun d'eux voulut faire bande à part. Quoique Zwingle convint en plusieurs points avec Luther, ils étoient cependant opposés sur deux ou trois articles principaux de Doctrine. Luther étoit prédestinateur rigide, il donnoit tout à la grâce dans l'affaire du salut, il nioit le libre arbitre de l'homme. Zwingle au contraire sembloit adopter l'erreur des Pélagiens, tout accorder au libre arbitre et aux forces de la nature; il prétendoit que Caton, Socrate, Scipion, Sénèque, Hercule même et Thésée, et les autres héros ou sages du Paganisme, avoient gagné le ciel par leurs vertus morales. Basnage néanmoins a voulu le justifier: il prétend que, selon la Doctrine formelle de Zwingle, personne ne peut aller à Dieu que par Jésus-Christ, et que la grâce justificante est absolument nécessaire. Il pensoit donc que les Philosophes pouvoient avoir eu quelque connoissance de Jésus-Christ, comme Melchisedech, les Mages, et d'au-

tres Justes qui étoient hors de l'ancienne alliance; qu'ils pouvoient donc avoir eu une grâce intérieure pour produire les excellens préceptes de morale qu'ils ont enseignés. En cela, continue Basnage, Zwingle pensoit comme Saint Justin, Saint Clément d'Alexandrie et S. Jean Chrysostôme. *Histoire de l'Eglise*, l. 25, c. 4, §. 9.

Il y a dans cette apologie deux infidélités grossières. 1.^o Pour éviter le Pélagianisme, ce n'est pas assez d'admettre la nécessité d'une lumière intérieure pour obtenir le salut, il faut encore confesser la nécessité d'une motion surnaturelle dans la volonté qui l'excite à faire le bien et à correspondre aux lumières de l'entendement. C'est ce que S. Augustin a soutenu contre les Pélagiens, et ce que l'Eglise a décidé. Zwingle a-t-il pu sans impiété soutenir que des Païens, morts dans la profession de l'idolâtrie, ont reçu le mouvement du St.-Esprit, et ont eu la grâce justificante?

2.^o Plusieurs Pères ont pensé, à la vérité, que Socrate et quelques autres Païens ont eu quelque connoissance du Verbe Divin, qui est la raison souveraine, et qu'ils ont été en quelque manière Chrétiens à cet égard; mais ils n'ont jamais rêvé, comme Zwingle, que cette connoissance a suffi pour les conduire au salut, qu'ils ont eu la grâce justificante, et qu'ils sont placés dans le ciel. S'il en étoit besoin, nous citerions aisément leurs paroles, et l'on y verroit que Basnage a voulu en imposer aux lecteurs peu instruits.

Le second article sur lequel Zwingle n'étoit pas d'accord avec Luther, étoit l'Eucharistie. Le premier prétendoit que dans ce Sa-

crement le pain et le vin n'étoient qu'une figure ou une simple représentation du Corps et du Sang de Jésus-Christ; au lieu que Luther admettoit la présence réelle, quoiqu'il rejetât la transsubstantiation. Zwingle disoit que le sens figuré de ces paroles, *Ceci est mon Corps*, lui avoit été révélé par un Génie blanc ou noir; il confirmoit cette explication par ces autres paroles, *l'Agneau est la Pâque*, dans lesquelles le verbe *est* équivalait à *signifie*. Il paroît que le Génie blanc ou noir de Zwingle n'étoit pas un grand Docteur; le vrai sens n'est point que l'Agneau est le signe ou la représentation de la Pâque, ou du passage, mais qu'il est la *Victime* de la Pâque, ou du passage du Seigneur; le texte même l'explique ainsi, *Exode*, c. 12, v. 27. D'ailleurs la circonstance dans laquelle Jésus-Christ prononça ces paroles, *Ceci est mon Corps*, exclut évidemment le sens figuré. *Voyez EUCHARISTIE.*

Vainement, l'an 1529, Luther et Mélancthon d'un côté, OEcampade et Zwingle de l'autre, s'assemblèrent à Marpourg, afin de conférer sur leurs opinions et de tâcher de se rapprocher; ils ne purent convenir de rien, ils se séparèrent sans avoir rien conclu et fort mécontents l'un de l'autre. La rupture entière entre les deux partis se fit en 1544 et dure encore; toutes les tentatives que l'on a faites depuis pour les réconcilier n'ont abouti à rien.

Cet esprit de discorde ne ressemble guère à celui des Apôtres. Aucun de ces envoyés de Jésus-Christ n'a dressé un symbole particulier de croyance, n'a établi un culte extérieur différent de celui des autres, ni un plan particulier de gou-

vernement, n'a fait schisme avec ses collègues; ce que Saint Paul avoit prescrit a été observé dans toutes les Eglises Apostoliques. Il reprit vivement les Corinthiens d'une légère dispute survenue entre eux, il vouloit que tous ne fussent qu'un cœur et qu'une âme, 1. *Cor.*, c. 1, v. 10. « Dieu, » dit-il, n'est pas le Dieu de la » dissension, mais de la paix, comme je l'enseigne dans toutes les » Eglises des Saints, c. 14, v. 33. » Le Royaume de Dieu consiste » dans la paix et la joie du Saint-Esprit; recherchons donc tout » ce qui contribue à la paix, *Rom.*, c. 14, v. 17. Dieu a donné à son » Eglise des Pasteurs et des Docteurs,..... afin que nous parvenions tous à l'unité de la foi,.... » et que nous ne soyons pas flottans » et emportés à tout vent de doctrine » comme des enfans, » *Ephes.*, c. 4, v. 11. L'Apôtre met au rang des œuvres de la chair les haines, les disputes, les jalousies, les emportemens, les dissensions, les sectes, *Galat.*, c. 5, v. 19 et 20, etc. D'où l'on doit conclure que les Fondateurs de la réforme n'ont été rien moins que des Docteurs et des Pasteurs *donnés de Dieu*, et qu'en eux la chair agissoit beaucoup plus que l'esprit.

En effet, parmi eux c'étoit à qui l'emporteroit sur ses collègues, feroit prévaloir ses opinions, se formeroit le parti le plus nombreux, prescrirait le plus impérieusement ce qu'il falloit croire, pratiquer ou rejeter. Lorsqu'il ne pouvoit pas dominer par la persuasion, il faisoit tout régler par l'autorité des Magistrats. Telle fut en particulier la conduite de Zwingle, Calvin fit de même, pendant que Luther s'appuyoit de la protection des Prin-

ces de l'Empire. Les prétendues Eglises qu'ils formèrent ressembloient moins à des sociétés de Saints, qu'à des Synagogues de Satan.

Il en arriva précisément ce que Saint Paul vouloit éviter; tous se laissèrent emporter à tout vent de doctrine, le hasard seul décida de celle qui seroit enfin suivie. En Allemagne, Luther avoit enseigné d'abord les décrets absolus de prédestination, et l'anéantissement du libre arbitre de l'homme; Zwingle professoit en Suisse la doctrine toute contraire; le premier tenoit pour le sens littéral de ces paroles, *Ceci est mon Corps*, le second pour le sens figuré; Luther et Mélancthon auroient voulu conserver quelques cérémonies, Zwingle et Calvin n'en souffrirent aucune, ils décidèrent que toutes étoient superstitieuses. Après la mort de Luther, Mélancthon et d'autres adoucirent sa doctrine touchant le libre arbitre et la prédestination, ils admirent la coopération de la volonté de l'homme avec la grâce; bientôt les décrets absolus cessèrent d'être enseignés parmi les Luthériens. Au contraire, après la mort de Zwingle, Calvin professa ces décrets d'une manière encore plus révoltante que Luther. Les *Zwingliens*, après avoir d'abord témoigné de l'horreur pour cette doctrine, l'embrassèrent à la fin; elle a dominé dans les Eglises réformées de la Suisse presque jusqu'à nos jours, puisqu'elles adoptèrent généralement des décrets du Synode de Dordrecht. Enfin le Socinianisme qui s'y est glissé, y a remis en honneur le Pélagianisme de Zwingle.

Il ne sert à rien de dire que ces variations, ces incertitudes, ces disputes sur la doctrine ne rouloient

point sur des articles fondamentaux. En premier lieu, S. Paul n'a point distingué entre les articles de foi, lorsqu'il a exigé entre les Fidèles *l'unité de la foi*, et qu'il a condamné sans exception les disputes, les dissensions et les sectes. En second lieu, nous soutenons que les décrets absolus de prédestination enseignés par Calvin sont une erreur fondamentale; il s'ensuit de ces décrets que Dieu est directement et formellement la cause du péché, qu'il y pousse positivement les hommes, dans le dessein de les damner ensuite; blasphème horrible, s'il en fut jamais. On a beau nier cette conséquence, elle saute aux yeux; une erreur ne s'efface point par des contradictions. En troisième lieu, les Calvinistes n'ont pas cessé de répéter que la croyance des Catholiques touchant l'Eucharistie est une erreur fondamentale, qu'elle les entraîne dans l'idolâtrie, que cet article seul a été un juste sujet de schisme et de séparation d'avec l'Eglise Romaine. D'autre part ils ont soutenu constamment contre les Luthériens, que si l'on admet la présence réelle, on est forcé d'admettre aussi la transsubstantiation et toutes les conséquences qu'en tirent les Catholiques. Cependant les Calvinistes auroient consenti à tolérer cette erreur prétendue chez les Luthériens, si ceux-ci avoient voulu fraterniser avec eux; tant il y a d'inconséquence dans leur système et dans leur conduite.

Quelques auteurs ont écrit que de tous les Protestans les *Zwingliens* ont été les plus tolérans; puisqu'ils se sont unis avec les Calvinistes à Genève, et avec les Luthériens en Pologne, l'an 1577. Rien n'est moins juste que cette observation.

observation. Il est d'abord certain que ces sectaires n'ont pas reçu de leur fondateur l'esprit de tolérance. Lorsque Zwingle commença de dogmatiser, il ne toucha pas au culte extérieur, mais quelques années après, lorsqu'il se sentit assez fort, il eut avec les Catholiques, en présence du Sénat de Zurich, une conférence qui fut suivie d'un édit par lequel on retrancha une partie des cérémonies de l'Eglise; on détruisit ensuite les images, enfin l'on abolit la Messe, et l'exercice de la Religion Catholique fut absolument pros crit. Ainsi, avant de savoir quelle doctrine on suivroit parmi les *Zwingliens*, l'on commençoit par détruire l'ancienne Religion.

Mosheim, quoiqu'admirateur de Zwingle, avoue dans son *Hist. de la Réformation*, sect. 2, c. 2, §. 12, que ce novateur employa plus d'une fois des moyens violens contre ceux qui résistoient à sa doctrine, que dans les matières ecclésiastiques il attribua aux Magistrats une autorité tout-à-fait incompatible avec l'essence et le génie de la Religion. Cela n'empêche pas Mosheim de l'appeler *un grand homme*, de dire que ses intentions étoient droites et ses desseins louables.

Où est donc la droiture d'intention d'un sectaire qui s'attribue dans son parti plus d'autorité que n'en eut jamais chez les Catholiques le souverain Pontife, ni aucun Pasteur; qui décide despotiquement

de la croyance, du culte religieux et de la discipline; qui donne toute la puissance ecclésiastique au Magistrat civil, parce qu'il est sûr de la diriger à son gré, qui emploie la violence pour faire adopter ses opinions, et qui meurt les armes à la main en bataille rangée contre les Catholiques? Si c'est là un Apôtre envoyé du ciel, que l'on nous dise comment sont faits les émissaires de l'enfer. Malheureusement Calvin se conduisit de même à Genève, et Luther à Wirtemberg. Les traités d'union entre les *Zwingliens* et les Luthériens n'ont été ni solides, ni de longue durée; ils n'ont subsisté qu'autant que l'a exigé l'intérêt politique des deux partis. Nous avons parlé plus d'une fois des moyens violens que plusieurs Princes Luthériens ont employés pour bannir de leurs Etats les Sacramentaires et leur doctrine. Pierre Martyr, *Zwinglien* déclaré, appelé en Angleterre par le Duc de Somerset, sous le règne d'Edouard VI, ne sut pas établir la paix entre les divers partisans de la réformation; ses Disciples, nommés aujourd'hui *Puritains*, *Presbytériens*, *Non-conformistes*, ne sont pas moins ennemis des Anglicans que des Catholiques. Que l'on dise tout ce que l'on voudra pour excuser cet esprit de division inséparable du protestantisme, il ne fera jamais honneur à aucune des sectes qui en font profession.

FIN DU HUITIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE ANALYTIQUE

POUR DIRIGER LES LECTEURS

DANS L'ÉTUDE DE LA THÉOLOGIE.

ÉTUDE PRÉLIMINAIRE OU INTRODUCTION A LA THÉOLOGIE.

THÉOLOGIE GÉNÉRALE.

THÉOLOGIE , Professeur de Théologie, tom. VIII. p. <u>108</u>	RELIGION , Preuves, tom. VII. p. <u>129</u>
Théologie positive, VIII. <u>111</u>	Religion naturelle, VII. <u>141</u>
Théologie scolastique, Pierre Lombard, VIII. <u>114</u>	Religion judaïque, Judaïsme, IV. <u>381</u>
Théologie morale, VIII. <u>111</u>	RÉVÉLATION , Lecture de Boyle, VII. <u>179</u>
Théologie spéculative, VIII. <u>111</u>	Religion chrétienne, Christiansme, II. <u>130</u>
Théologie mystique, Langage typique, VIII. <u>118</u>	LIEUX THÉOLOGIQUES , IV. <u>520</u>
Type, VIII. <u>275</u>	Naturel, Surnaturel, V. <u>486</u>
Théologie Polémique, Controverse, Etymologie, II. <u>322</u>	Antécédent, Conséquent, I. <u>173</u>
Doutes religieux, II. <u>626</u>	Futurs conditionnels, II. <u>252</u>
Disputes religieuses, II. <u>578</u>	Fin, III. <u>389</u>
Préjugés religieux, VI. <u>455</u>	Fraudes pieuses, III. <u>436</u>
Variation de doctrine, VIII. <u>292</u>	Probabilisme, VI. <u>493</u>
Expérience, III. <u>321</u>	Rigorisme, VII. <u>193</u>
Examen de la religion, III. <u>297</u>	Esprit particulier, III. <u>222</u>
DOCTRINE , II. <u>597</u>	<i>Droits généraux.</i>
Doctrines chrétienne, II. <u>598</u>	DROIT , III. <u>7</u>
Certitude morale, II. <u>22</u>	Droit naturel, III. <u>10</u>
Crédibilité morale, II. <u>345</u>	Droit des gens, III. <u>13</u>
Démonstration, II. <u>521</u>	SOCIÉTÉ CIVILE , Pacte social, Contrat social, VII. <u>426</u>
Evidence, III. <u>286</u>	Inégalité des hommes, IV. <u>273</u>
Objections, VI. <u>6</u>	Législateur, IV. <u>484</u>
Incroyable, IV. <u>248</u>	Sanction des lois, VII. <u>317</u>
Droit divin positif, III. <u>14</u>	Gouvernement, Economie politique, III. <u>521</u>
ARTICLES FONDAMENTAUX , III. <u>416</u>	Roi, Prince, VII. <u>194</u>
Dogmes, II. <u>602</u>	Temporel des Rois, VIII. <u>50</u>
Dogmatiser, II. <u>602</u>	LIBERTÉ POLITIQUE , IV. <u>513</u>
Dogmatiques, Faits dogmatiques, II. <u>600</u>	Liberté de penser, IV. <u>511</u>
Institution divine, IV. <u>302</u>	Liberté de conscience, IV. <u>507</u>
Métaphysique, V. <u>310</u>	Hh 2
Opinion, VI. <u>46</u>	
Différence de religion, VII. <u>120</u>	
Abus en fait de religion, I. <u>35</u>	

Jurisdiction, Magistrat, &c. IV. p. 421	Arts, tom. I. p. 271
Patrie, VI. 256	Sciences humaines, VII. 365
Autorité, Puissance paternelle, politique, ecclésiastique, I. 337	Belles-Lettres, IV. 488
Pensées, VI. 304	Galilée, III. 463
Livres, IV. 543	PHILOSOPHIE, VI. 353
Livres défendus, Liberté de la presse, IV. 550	Antropophages, I. 180
Conscience, II. 286	Sauvages, VII. 342
COMMERCE, II. 205	Barbares, I. 380
	Nègres, Traite des Nègres, V. 501
	Esclave, Esclavage, III. 195
	Servitude, VII. 410
	Affranchis, I. 64

PREMIÈRE PARTIE DE LA THÉOLOGIE.

I. DIVISION.

Religion Chrétienne, son objet.

DIEU, tom. II. p. 555	
Divinité, II. 585	
Essence de Dieu, III. 223	
ATTRIBUTS DE DIEU, I. 295	
Dieu père, VI. 311	
Paternité de Dieu, VI. 246	
Dieu parfait, Perfection, VI. 204	
Cause première, I. 571	
Cause finale, I. 576	
Préexistant, VI. 455	
Aséité, I. 276	
Créateur, II. 341	
Conservateur, II. 300	
Absolu, I. 29	
Sa providence, VII. 35	
Sa bonté, Bon, I. 470	
Sa miséricorde, sa clémence, sa compassion, V. 346	
Ses promesses, VII. 8	
Ses bienfaits, I. 463	
Sa patience, VI. 247	
Ses menaces, V. 261	
Sa justice, Punition, Châtiments de Dieu, IV. 428	
Son pardon, VI. 200	
Ses décrets, Volonté de Dieu, Prédetermination, VI. 437	
Sa condignité, II. 251	
Son éternité, III. 229	
Sa gloire, III. 497	

Dieu immatériel, tom. IV. p. 204	
Immense, IV. 204	
Eternel, III. 229	
Immortel, IV. 207	
Immuable, IV. 209	
Impassible, IV. 212	
Impeccable, IV. 212	
Incompréhensible, IV. 237	
Infailible, IV. 277	
Intelligent, IV. 302	
Infini, IV. 292	
Sa sagesse, VII. 269	
Sa science, VII. 363	
Sa prescience, sa prévision, futur, VI. 461	
Sa simplicité, VII. 425	
Sa toute-puissance, Puissance, VII. 49	
Sa véracité, VIII. 314	
Sa vérité, VIII. 336	
Sa volonté, VIII. 430	
Sa compréhension, II. 224	
Partialité en Dieu, Acception des personnes, VI. 220	
Choix de Dieu, II. 115	
Gouvernement de Dieu, Théocratie, VIII. 96	
Permission de Dieu, VI. 327	
Notions en Dieu, V. 549	
Enfans de Dieu, III. 168	

VERTUS THÉOLOGALES, VIII. 107	
Foi, Accord de la raison et de la foi, Analyse de la foi, III. 396	
Profession de foi, VII. 8	

TABLE ANALYTIQUE.

485

Foi explicite ,	tom. III. p. 324	TRINITÉ ,	Dieu le Père , Relation ,
Croyance ,	II. 364	Circumcession ,	t. VIII. p. 237
Espérance ,	III. 205	Trinité créée ,	VIII. 265
Confiance en Dieu ,	II. 264	Trinité platonique ,	VIII. 252
Charité théologale ,	II. 89	Trois témoins ,	VIII. 21
ADORATION ,	I. 55	Personnes en Dieu ,	VI. 344
THÉOPSIE ,	VIII. 125	Illation ,	IV. 195
<i>Ennemis de Dieu.</i>		Mission ,	V. 347
RELIGIONS FAUSSES ,	VII. 144	Spiration ,	VII. 467
Liberté d'indifférence ,	IV. 262	Coéternité ,	II. 187
Esprits forts , Incrédules ,	IV. 239	Egalité , coégalité ,	II. 186
Scepticisme , Pyrrhoniens ,	VII. 348	Fils de Dieu ,	III. 377
Livres contre la religion ,	IV. 555	Le Saint - Esprit , Procession de	
Matérialisme ,	V. 244	l'Esprit Saint ,	III. 218
ATHÉE , ATHÉISME ,	I. 286	Paraclet , Avocat , Avocate ,	VI. 189
Fatalisme ,	III. 343	Opération du Saint-Esprit ,	VI. 44
Destinée , Destin ,	II. 532	Dons du Saint-Esprit ,	II. 624
Fortuit , Fortune , Hasard ,	III. 427	Péchés contre le Saint-Esprit , irré-	
Esprit particulier ,	III. 222	missibles ,	VI. 271
THÉISME ,	VIII. 92	INCARNATION , Dei viril ,	IV. 229
DÉISME ,	II. 482	Jésus-Christ , Divinité de Jésus-	
POLYTHÉISME , Paganisme ,	Payen ,	Christ ,	IV. 177
Théantropie ,	VI. 110	Verbe Divin ,	VIII. 316
Anthropologie ,	VIII. 88	Sauveur , salut ,	VII. 290
Anthropopathie ,	I. 178	Génération du Verbe ,	III. 477
Mystères du Paganisme ,	V. 477	Consubstantialité du Verbe , con-	
Fables du Paganisme ,	III. 328	substantiel ,	II. 312
Simulacres des Païens ,	VII. 425	Humanité du Verbe ,	IV. 97
Temples des Païens ,	VIII. 40	Union hypostatique , Hypostase ,	
Apothéose ,	I. 213		IV. 108
Idolâtrie ,	IV. 135	Emanation ,	III. 118
Astres , Armée du Ciel ,	I. 281	Idées théandriques ,	VIII. 87
Sabaïsme ,	VII. 222	Communication d'idiômes ,	II. 212
Religion des Parsis , Guèbres ,		RÉDEMPTION , Réconciliation , Rachat	
	VI. 212	du genre humain , Nature répa-	
Panthéisme , Spinosisme ,	VII. 462	rée ,	VII. 100
Optimisme ,	VI. 47	Verbe passible ,	VI. 226
FANATISME ,	III. 335	Propitiation ,	VII. 25
Désespoir ,	II. 528	SUBSTANCES SPIRITUELLES ,	VII. 467
Endurcissement ,	III. 160	Esprits , immatérialisme , immaté-	
Apathie ,	I. 192	riel ,	III. 207
II. DIVISION.		Anges , Principautés , Archanges ,	
<i>Religion , ses Mystères et ses</i>		Séraphins , Trônes , Chérubins ,	
<i>Dogmes.</i>		Domination , Hiérarchie des An-	
ARTICLES DE FOI ,	I. 272	ges , Chœurs des Anges ,	I. 143
MYSTÈRES ,	V. 471	Anges gardiens ,	III. 470
		Mauvais Anges ,	I. 143
		Démons ,	II. 510
		Diabls ,	II. 547
		Art angélique ,	I. 271
		ÂME , IMMORTALITÉ ,	I. 103
		Transmigration des âmes , Métém-	
		sycose ,	VIII. 216

HOMME, HUMANITÉ, tom. IV. p. 73	
Femme, III. 350	
Vie, vivifier, VIII. 366	
Fin dernière de l'homme, III. 390	
La mort, V. 454	
Fin du monde, jugement, V. 427	
Purgatoire, peines purifiantes, VII. 53	
Réprobation, VII. 159	
Enfer, feu de l'Enfer, dam, damnation, peines éternelles, III. 171	
Paradis, bonheur éternel, VI. 190	
Vision béatifique, VIII. 388	
Vision intuitive, IV. 329	
Vie éternelle, VIII. 367	
Fidèles, III. 369	
Bienheureux, I. 464	
Béatification des Saints, I. 404	
Canonisation des Saints, I. 520	
Invocation, intercession des Saints, IV. 330	
Communion de Foi, Communion des Saints, II. 211	

III. DIVISION.

Sacremens et secours de la Religion chrétienne.

SACREMENS EN GÉNÉRAL ; efficacité des Sacremens, formes sacramentelles, <i>opus operatum</i> en matière de sacremens, VII. 237	
Application des mérites de Jésus-Christ, I. 228	
Régénération spirituelle, VII. 122	
Caractère indélébile des trois Sacremens, I. 530	
Matière des Sacremens, V. 246	
Ministre des Sacremens, V. 322	
Sacremens dépréciatifs, II. 526	
Cérémonie des Sacremens, II. 10	
Sacramentaire, VII. 235	
BAPTÊME, I. 365	
Annotine, I. 172	
Péché originel, état de nature tombée, VI. 98	
Imputation du péché d'Adam, IV. 224	
Enfans punis des péchés des pères, III. 169	
Parathèse, VI. 200	
Catéchèse, I. 562	
Catéchisme, I. 562	
Catéchumènes, I. 563	
Scrutin des Catéchumènes, VII. 375	

Huile des Catéchumènes, t. IV. p. 97	
Vœux du Baptême, VIII. 419	
Fonts baptismaux, III. 424	
Baptistères, I. 378	
Pœdobaptisme, ou Baptême des Enfans, VI. 110	
Immersion baptismale, IV. 205	
Ondoyement, VI. 43	
Chrême, myron, II. 118	
Chrêmeau, II. 120	
Nom de baptême, V. 540	
Parrains et Marraines, VI. 211	
Filleuls et Filleules, III. 375	
Adoption, I. 55	
Enfans de Dieu par adoption, III. 168	
Cliniques ou baptisés pendant la maladie, Grabataires, II. 182	
Néophytes, V. 508	
Lamprophores, IV. 454	
Illuminés, IV. 196	
CONFIRMATION, II. 266	
PÉNITENCE, VI. 291	
Componction, II. 223	
Syndérèse, VII. 518	
Conversion, II. 327	
Contrition, II. 319	
Contrition parfaite, amour de Dieu, II. 320	
Attrition, I. 296	
Attritionnaires, I. 296	
Crainte de Dieu, crainte filiale, II. 339	
Bon propos, VII. 26	
Fuite des occasions, III. 451	
Confession auriculaire, II. 254	
Exomologèse, III. 316	
Secret de la Confession, VII. 375	
Directeur de conscience, II. 570	
Confesseurs, II. 253	
Cas de conscience, I. 551	
Casuistes, I. 557	
Cas réservés, I. 552	
Censure, I. 604	
Interdiction, IV. 305	
Irrégularité, IV. 353	
Suspense, VII. 499	
Excommunication, III. 300	
Satisfaction, VII. 322	
Satisfaction par les mérites de Jésus-Christ, VII. 322	
Pénitence satisfactoire, VII. 327	
Pénitence publique, Pleurans et prosternés, VI. 300	

TABLE ANALYTIQUE.

487

Canons pénitentiiaux, tom. I. p.	517
Bonnes œuvres, VI.	24
Ouvres satisfactoirs, VII.	327
Afflictions, adversité, I.	63
Austérité, mortification, V.	463
Jeûne, IV.	187
Abstinence, I.	31
Abstème, I.	31
Cilice, sac, VII.	234
Flagellation, III.	390
Aumône, I.	323
Absoute, I.	30
Absolution, I.	30
Justification sacramentelle, IV.	435
Indulgence, IV.	268
Jubilé, station du Jubilé, IV.	375
Aveuglement spirituel, I.	299
Endurcissement du cœur, III.	160
Impénitence finale, IV.	212

EUCHARISTIE, PRÉSENCE RÉELLE, espèces ou accidens eucharistiques,

III.	247
Holocauste; IV.	71
Victime, VIII.	363
Hostie, oblation, <i>oblata</i> , IV.	93
Partie de l'hostie, VI.	222
Sacrifice de la Messe, V.	285
Consécration, II.	291
Transsubstantiation, VIII.	220
Communion sacramentelle, II.	213
Communion sous les deux espèces, II.	216
Communion pascalle, II.	220
Communion fréquente, II.	222
Communion laïque, II.	222
Communion pérégrine, II.	222
Viatique, VIII.	354
Communion spirituelle, II.	216

EXTRÊME-ONCTION, Huile des malades,

III.	325
IV.	97
ORDRE, VI.	75
Ordinand, VI.	70
Ordination, réordination, VI.	71
Consécration, II.	291

MARIAGE, empêchement au mariage, affinité, consanguinité, affinité,

V.	128
Dispenses, II.	575
Fiançailles, III.	368
Bénédiction nuptiale, I.	426

GRACE, LUMIÈRE, Assistance de Dieu, Concours de Dieu,

III.	525
I.	279
II.	249

Libre arbitre, tom. IV. p.	497
Liberté chrétienne, IV.	506
Volonté, Volontaire, VIII.	423
Coactif, Coaction, II.	185
Prédétermination, VI.	450
Prémotion, VI.	459
Mérite, Démérite de l'homme, V.	280
Délectation victorieuse, II.	491
Grâce actuelle, I.	45
Grâce prévenante, III.	525
Grâce concomitante, II.	245
Grâce efficace, efficacité, III.	525
Grâce inamissible, IV.	227
Justice inhérente, IV.	293
Grâce intérieure, III.	526
Grâce opérante, VI.	44
Grâce nécessitante, V.	495
Grâce suffisante, VII.	484
Molinisme, V.	409
Congruisme, Congrunité, II.	282

IV. DIVISION.

Morale de la Religion chrétienne; Vertus qu'elle enseigne.

VERTUS, VIII.	347
Vertus morales, VIII.	348

Lois, Loi orale, IV.	557
Lois civiles, IV.	609
Lois divines, IV.	566
Décalogue, Commandemens de Dieu, Commandemens de l'Eglise, II.	445

RAISON, VII.	87
Bonté morale, I.	470
Approbation de la conscience, II.	286

Scrupules, VII.	373
-----------------	-----

ACTE, ACTION, I.	41
Devoirs, II.	537

VERTUS CARDINALES, I.	541
Dévotion, Dévot, II.	540
Méditation, V.	255
Sagesse de l'homme, VII.	269
Reconnaissance des bienfaits de Dieu, VII.	100
Résignation à la volonté de Dieu, VII.	162
Piété, VI.	571
Contemplation, II.	315
Abnégation, Renoncement à soi-même, I.	24

Zèle de la Religion (Abdas), tom. VIII. p. 471	PÉCHÉS CAPITAUX , tom. I. p. 525
Prudence , VII. 40	Orgueil , VI. 86
Sainteté , VII. 272	Gloire humaine , III. 497
Simplicité Chrétienne , VII. 425	Ambition , I. 100
Résignation dans les souffrances. Souffrances , VII. 455	Amour-propre , I. 126
Vœux , VIII. 412	Flatterie , III. 393
Virginité , VIII. 367	Envie , III. 179
Oboissance , VI. 5	Jalousie , IV. 121
Humilité , IV. 100	Avarice , I. 296
Persévérance , VI. 343	Richesses , Biens de ce monde , VII. 191
AMOUR DU PROCHAIN , Charité , Pro- chain , I. 125	Jeu , Passion du jeu , IV. 187
Justice , IV. 428	Gourmandise , III. 520
Humanité , IV. 98	Luxure , V. 28
Amitié , I. 122	Joie mondaine , IV. 334
Restitution , Réparation , VII. 163	Plaisirs du monde , VI. 379
Hospitalité , Hôpital , IV. 91	Colère , II. 188
Aumône , Collecte , I. 323	Oisiveté , Oisif , VI. 38
Enfans , III. 166	APOSTASIE , APOSTAT , I. 209
Fils et Fille , III. 376	Renégat , VII. 155
Enfans trouvés , III. 170	Impiété , Irreligion , IV. 213
Education , III. 70	Incrédulité , Incrédules , IV. 246
Tempérance , VIII. 23	Infidélité , Infidèles , IV. 291
Force , III. 425	Erreur , III. 192
Abjuration , I. 23	Folie , III. 416
CONSEILS EVANGÉLIQUES , II. 298	Simonie , VII. 419
Ouvres de Surérogation , VI. 29	Sacrilège , VII. 266
Célibat , Contenance , I. 581	Mélancolie religieuse , V. 256
Chasteté , II. 103	Superstition , VII. 490
Vices et Péchés qu'elle condamne.	Pacte avec le démon , VI. 109
AFFECTIONS MORALES , V. 441	Théurgie , VIII. 132
Affections mondaines , V. 413	Energumène , III. 165
PASSIONS HUMAINES , VI. 233	Nécromancie , évocation des morts , V. 498
Concupiscence , II. 250	Sorcellerie , Sorciers , Sortilèges , VII. 448
Tentations , VIII. 51	Magie , Magiciens , Caractères ma- giques , V. 43
Vices , VIII. 362	Art notoire , I. 271
Crimes , II. 348	Art de S. Paul , I. 272
Péchés , Culpes , VI. 270	Phylactères , VI. 363
Défauts , Imperfections , IV. 211	Ligatures , IV. 524
Désirs , II. 529	Onéirocritie , Rêve , Songes , VI. 43
Desssein , Intention , IV. 303	Ordalie , Epreuves superstitieuses , VI. 69
Bien et Mal moral , I. 461	Pain conjuré , VI. 69
Ignorance , Péchés d'ignorance , IV. 193	Charmes , II. 97
Offense , VI. 30	Maléfices , V. 87
Occasion , Cause d'offense , VI. 18	Enchantemens , III. 156
PÉCHÉS MORTELS , VI. 270	Conjuration , II. 285
Péchés véniels , VIII. 314	Adjuration , I. 54
Péchés d'omission , VI. 40	Devin , Divination , Aruspices , II. 533
Péchés involontaires , IV. 330	Augures , II. 533
	Présages , VI. 459
	Amulettes , I. 126
	Apparitions , I. 220

TABLE ANALYTIQUE.

489

Sorts des Saints , Sorts Virgiliens ,
tom. VII. p. 452
Astrologie judiciaire , I. 282

Vol , tom. VIII. p. 422
Usure , VIII. 441
Procès , VI. 495

IMPRÉCATION , IV. 221
Jurement , IV. 418
Serment , VII. 404
Parjure , VI. 206
Malédiction , V. 87
Blasphème , I. 466
Blasphémer , I. 466
Blasphémateur , I. 466
Blasphématoire , I. 467

TÉMOINS , FAUX TÉMOIGNAGE , VIII. 20
Méchanceté , V. 252
Mensonge , Restriction mentale , V. 267
Calomnie , I. 489
Médiance , V. 255
Raillerie , VII. 86
Scandale , VII. 345

IRRÉVÉRENCE DANS LES LIEUX SAINTS , IV. 371
Bigoterie , I. 466
Hypocrisie , IV. 107

LIBELLES DIFFAMATOIRES , IV. 496
ETAT , PROFESSION , III. 228

V. DIVISION.

Preuves de la Religion Chrétienne.

ÉCRITURE SAINTE.

SUICIDE , VII. 484
Parricide , VI. 212
Infanticide , IV. 286
Homicide , IV. 79

PROLÉGOMÈNES , VII. 8

HAINE , III. 586
Vengeance , VIII. 310
Défense de soi-même , II. 471
Armes , I. 263
Guerre , III. 571
Guerres de Religion , III. 573
Esprit de domination , II. 606
Despotisme , II. 530
Intolérance , IV. 322
Ennemi , Etranger , III. 176
Gladiateurs , III. 492
Duel , III. 17

Ecriture-Sainte , Règle de foi , Analogie , Citation de l'Ecriture-Sainte , III. 43
Livres saints , IV. 546
Dépôt de la foi , II. 525
Parole de Dieu , VI. 210
Inspiration des livres saints , IV. 300
Leçons , Texte de l'Ecriture-Sainte , IV. 475

IMPUDICITÉ , IV. 222
Impureté , IV. 223
Volupté , VIII. 439
Obscénité , VI. 10
Equivoques , III. 191
Romans , VII. 210
Luxe , V. 26
Mascarades , V. 241
Danses , II. 438
Spectacles , VII. 458
Fornication , III. 426
Concubinage , II. 250
Polygamie , VI. 404
Bigamie , I. 464
Adultère , I. 57
Répudiation , Divorce , II. 585
Inceste , IV. 235
Sodomie , VII. 439

Canons des livres sacrés , I. 507
Livres canoniques , I. 509
Livres authentiques , I. 335
Livres deutéro-canoniques , II. 542
Auteurs ecclésiastiques , I. 333
Ecrivains sacrés , III. 69
Interprétation des livres saints , IV. 319
Chronologie sacrée , II. 145
Géographie sacrée , III. 489
Histoire Sainte , IV. 59
Sens des Ecritures , VII. 392
Sens littéral , III. 54
Sens figuré , III. 372
Sens mystique , V. 483

BIBLE , I. 446
Biblique , I. 458
Biblistes , I. 459
Variantes , VIII. 291
Concordance , Versets , Ponctuation , II. 246
Chapitres de la Bible , II. 246
Interprètes , IV. 321
Traduction générale , VIII. 208

Version de l'Ecriture - Sainte , tom. VIII. p. 338	Adam, Protoplaste , Eve , Etat d'innocence , Chute d'Adam , tom. I. p. 45
Bibles polyglottes , VI. 409	Paradis terrestre , Eden , Jardin d'Eden , VI. 191
Bible octaple , VI. 18	Nature , Etat de pure nature , V. 486
Hexaples d'Origène , IV. 48	Arbre de la science , I. 231
Bible hébraïque , I. 448	Arbre de vie , I. 231
Hébreux , Caractère hébraïque , III. 590	Serpent tentateur , VII. 404
Hébraïsme , Idiotisme , IV. 5	Abel , I. 20
Langue hébraïque , Voyelles en lan- gue hébraïque , III. 597	Caïn , I. 484
Hébraïsans , III. 614	Hénoch , IV. 14
Poésie des Hébreux , VI. 399	Patriarches , VI. 249
Textuaires Juifs , VIII. 87	Loi naturelle , IV. 561
Texte Samaritain , VII. 306	Loi traditionnelle , IV. 594
Paraphrase chaldaïque , VI. 195	Géants , III. 471
Version des Septante , Symmaque , Théodotion , Python , VII. 393	Antédiluviens , I. 177
Bible grecque , I. 450	Déluge universel , Cataractes du déluge , II. 493
Versions grecques , III. 561	Noé , V. 533
Hellénisme , Hellénistique , Hellé- nistes , IV. 12	Arche de Noé , I. 234
Bibles orientales , I. 453	Arc-en-ciel , I. 232
Chaldéennes , I. 453	Cham , II. 34
Syriaques , I. 453	Noachides , V. 532
Cophites , I. 455	Tour de Babel , Langues , Confu- sion des langues , I. 355
Ethiopiennes , I. 456	Dispersion des peuples , II. 577
Arméniennes , I. 456	Peuple de Dieu , VI. 348
Persanes , I. 456	Abraham , Sara , Mambré , I. 25
Moscovites , I. 457	Vocation d'Abraham , VIII. 409
Bible latine , I. 451	Pain d'Abraham , VI. 141
Vulgate , VIII. 444	Palestine , Terre promise , Famine , VIII. 55
Bible en langue vulgaire , I. 457	Egyptiens , III. 105
Commentaires , Chaîne , Commen- tateurs , II. 199	Hiéroglyphes , IV. 55
<i>Ancien Testament.</i>	Lot , IV. 612
ALLIANCE , I. 96	Frères , III. 448
Octateuque , VI. 19	Sodome , VII. 439
Heptateuque , IV. 15	Mer morte , Asphalte , V. 273
Pentateuque , VI. 304	Ammonites , I. 123
GENÈSE , III. 479	Moabites , V. 365
Création du monde , Palingénésie , II. 341 et VI. 147	Chaldéens , II. 32
Antiquité du monde , V. 422	Chananéens , II. 35
Monde , Physique du monde , Cos- mogonie , Cosmologie , V. 413	Enfants d'Abraham , Genite , III. 485
Hexaméron , Ouvrages des 6 jours , Semaines de la création , IV. 48	Tentation d'Abraham , VIII. 51
Ciel , Firmament , Empyrée , II. 150	Circoncision , Prépuce , II. 154
Terre , VIII. 55	Abra , suivante de Rebecca , I. 25
Ténébres , VIII. 50	Jacob , Esaü , IV. 110
Lumière , V. 8	Juda , fils de Jacob , IV. 377
Soleil , VII. 440	Joseph , IV. 336
Animaux , Brutes , I. 167	Songe de Joseph , VII. 442
	Voyageur , VIII. 419
	EXODE , III. 316
	Moïse , V. 397

TABLE ANALYTIQUE.

491

Aaron, Coré, Dathan et Abyron, <i>tom. I. p. 11</i>	Fête des prémices des fruits, <i>tom. VI. p. 456</i>
Jehovah, Adonai, Tetragrammaton, IV. 164	Moissons, V. 408
Plaies d'Egypte, VI. 377	Gerbes, III. 491
Prodige, VII. 6	Fête des trompettes, VIII. 268
Pâques juives, Phase, VI. 178	Fête des tabernacles, VIII. 7
Agneau pascal, I. 71	Fête des pardons, VI. 201
Ainé, Droit d'aînesse, Rachat des aînés, I. 76	Jubilé des Juifs, IV. 374
Mer rouge, V. 275	NOMBRES, V. 540
Israélites dans le désert, II. 527	LÉVITES, IV. 493
Nuit hébraïque, V. 559	Eau de jalousie, Jalousie, IV. 123
Nuée, Colonne de nuée, V. 556	Loi judiciaire, IV. 593
Tribus d'Israël, VIII. 233	Lapidation, IV. 460
Manne du désert, V. 115	Vache rousse, VIII. 277
Tabernacle d'alliance, VIII. 5	Serpent d'airain, VII. 404
Mont Sinai, VII. 425	Balaam, I. 363
Tables de la Loi, IV. 572	Beelphégor, I. 405
Loi cérémonielle, Observance légale, IV. 582	Villes de refuge, VII. 122
Arche d'alliance, I. 233	Néoménie, V. 507
Pontifes, Princes des Prêtres, VI. 411	DEUTÉRONOME, II. 545
Parvis des Prêtres, VI. 223	Jugement de zèle, IV. 401
Ephod, Rational, Pectoral, Oracule, Tiare, III. 182 et VI. 56	Mezuzoth, V. 315
Pains de Proposition, VI. 144	Belial, I. 409
Chandeliers du Temple, II. 40	Orphelins, VI. 104
Sanctuaire, VII. 317	Prostitution, VII. 29
Saint des Saints, VII. 286	Eunuque, III. 288
Mer d'airain, V. 273	JOSUÉ, GABAONITES, IV. 344
Huile d'onction, IV. 96	Guerres juives, III. 572
Sabbat juif, VII. 227	Jourdain, IV. 347
Année sabbatique, VII. 229	Jéricho, IV. 168
Hostie pacifique, IV. 94	Dénombrement, Énumération, II. 524
Veau, VIII. 306	Nathinéens, V. 484
Veau d'or, VIII. 307	Xylophorie, VIII. 467
	Remmon, fausse divinité, VII. 154
	Pierres de Josué, VI. 366
LÉVITIQUE, CÉRÉMONIES JUDAÏQUES, IV. 494	JUGES, GABAA, IV. 400
Feu, III. 366	Baal, I. 354
Stigmates, VII. 473	Baalites, I. 354
Sang, VII. 318	Astaroth, Astarté, I. 280
Miel, V. 317	Aod, I. 192
Viandes immolées, Idolothytes, IV. 158	Gédéon, III. 473
Victimes, VIII. 363	Jephthé, IV. 165
Expiation judaïque, III. 322	Chamos, II. 34
Bouc émissaire, Azazel, I. 476	Samson, VII. 311
Souillures, Impureté légale, IV. 223	Lévite, IV. 493
Mort, Funérailles des Hébreux, V. 456	RUTH, VII. 221
Cadavres, I. 484	LES QUATRE LIVRES DES ROIS, VII. 206
Animaux purs et impurs, I. 169	Samuel, VII. 313
	Idole de Dagon, II. 429

Economie religieuse, tom. III. p. 41	tom. III. p. 30
Saül, VII. 339	
Oint, Onction des Rois par les Prophètes, VI. 40	
Agag, Amalécites, I. 66	
David, II. 442	
Ob, Python, Pythonisse, VII. 68 et 70	
Nathan, V. 484	
Ahiah, Achias, I. 75	
Abiathar, Achimelech, I. 22	
Salomon, VII. 286	
Trône de Salomon, VIII. 144	
Temple de Jérusalem, VIII. 35	
Voile du Temple de Jérusalem, VIII. 421	
Elie, III. 114	
Mont-Carmel, I. 544	
Hauts lieux, III. 589	
Elisée, Enfants dévorés par les ours, III. 116	
Naaman, V. 484	
Josaphat, IV. 336	
Musach, V. 470	
Nergal, V. 508	
Nohestan, V. 537	
Captivité de Babylone, I. 525	
PARALIPOMÈNES, CHRONIQUES, VI. 194	
Astarothites, I. 280	
Néoménie, V. 507	
Zacharie, VIII. 468	
Esdras, III. 200	
Néhémie, V. 506	
Tobie, VIII. 147	
Sépulture, Tombeau, VIII. 166	
Asmodée, I. 278	
JUDITH, Sac, IV. 398	
ESTHER, Purim, Phurim, Fête des sorts, III. 227	
JOB, IV. 332	
Béhémot, I. 409	
Leviathan, IV. 493	
Résurrection, Résurrection générale, VII. 164	
PSAUMES DE DAVID, VII. 41	
Nechiloth, V. 497	
LIVRE DES PROVERBES, VII. 34	
ECCLÉSIASTE, III. 29	
CANTIQUE DE CANTIQUES, I. 522	
LIVRE DE LA SAGESSE, PANARÈTE, VII. 270	
ECCLÉSIASTIQUE, tom. III. p. 30	
PROPHÈTES, VII. 12	
Mission des Prophètes, V. 348	
Visions prophétiques, VIII. 390	
Prophétie, Accomplissement des prophéties, VII. 20	
Isaïe, IV. 371	
Horloge d'Achaz, IV. 87	
Jérémie, IV. 167	
Lamentations de Jérémie, IV. 451	
Les Réchabites, VII. 99	
Baruch, I. 396	
Repas du mort, VII. 158	
Ezéchiël, III. 327	
Gog et Magog, III. 513	
Pygmées, VII. 68	
Daniel, Susanne, II. 432	
Enfans dans la fournaise, Sidrach, Misach et Abdenago, III. 170	
Nabuchodonosor, V. 484	
Maozim, V. 118	
Monarchies de Daniel, V. 413	
Semaines de Daniel, VII. 383	
PETITS PROPHÈTES, VII. 12	
Osée, VI. 107	
Joël, IV. 333	
Amos, I. 124	
Abdias, I. 20	
Jonas, IV. 335	
Michée, V. 316	
Nahum, V. 484	
Habacuc, III. 578	
Sophonie, VII. 446	
Aggée, I. 70	
Zacharie, VIII. 468	
Malachie, V. 84	
Faux Prophètes, VII. 17	
MACHABÉES, V. 31	
Bahim, I. 358	
Scénopégie, VII. 348	
Sectes Juives.	
SECTES JUIVES, VII. 381	
JUIFS, IV. 402	
Massorètes, V. 241	
Assidéens, I. 278	
Caraites, I. 532	
Dosithéens, II. 626	
Samaritains, Adramelech, Azima, Thartac, VII. 302	
Helionostiques, IV. 12	
Sebuséens, VII. 375	
Masbothéens, V. 240	

TABLE ANALYTIQUE.

493

Hémérobaptistes ,	tom. IV. p. <u>13</u>
Galiléens ,	III. <u>463</u>
Saducéens ,	VII. <u>267</u>
Scribes ,	VII. <u>373</u>
Pharisiens ,	VI. <u>349</u>
Hérodiens ,	IV. <u>40</u>
Zéloteurs ,	VIII. <u>471</u>
Esséniens ,	III. <u>224</u>
Thérapeutes ,	VIII. <u>126</u>
RABBINS ,	VII. <u>84</u>
Gilgul ,	III. <u>492</u>
Cabale , Gématrie ,	I. <u>481</u>
Talmud , Gémare , Misna ,	VIII. <u>8</u>
Synagogue ,	VII. <u>509</u>
Oratoire des Hébreux ,	VI. <u>67</u>
Cozri , livre Juif ,	II. <u>339</u>
Deutérose ,	II. <u>546</u>
Nombre de sept chez les Juifs ,	VII. <u>392</u>
Urim et Thummim ,	VIII. <u>441</u>
Gaou , Gueonim ,	III. <u>470</u>
Kéry , Kétib ,	IV. <u>445</u>
Kijoun ,	IV. <u>445</u>
Késitah ,	IV. <u>445</u>
Machasor ,	V. <u>36</u>
Medraschim ,	V. <u>255</u>
Megilloth ,	V. <u>256</u>
Ibum ,	IV. <u>133</u>
L'HISTORIEN JOSEPH ,	IV. <u>340</u>
<i>Critique Sacrée.</i>	
CRITIQUE ,	II. <u>349</u>
Philologie sacrée ,	VI. <u>352</u>
Allégorie ,	I. <u>86</u>
Proverbe ,	VII. <u>34</u>
Abaissement ,	I. <u>15</u>
Abandon ,	I. <u>15</u>
Abyme ,	I. <u>23</u>
Ablution ,	I. <u>24</u>
Abomination ,	I. <u>25</u>
Anathème ,	I. <u>141</u>
Anciens ,	I. <u>142</u>
Bénédiction ,	I. <u>421</u>
Coupe de bénédiction ,	II. <u>337</u>
Chair ,	II. <u>26</u>
Clé ,	II. <u>162</u>
Climat ,	II. <u>180</u>
Cœur ,	II. <u>187</u>
Commencement ,	II. <u>197</u>
Cordeau ,	II. <u>333</u>
Feu ,	III. <u>366</u>
Génuflexion ,	III. <u>488</u>
Huile ,	IV. <u>94</u>
Jour ,	IV. <u>346</u>

Jugement ,	tom. IV. p. <u>401</u>
Juste ,	IV. <u>426</u>
Nouveau ,	V. <u>554</u>
Observer ,	VI. <u>17</u>
Odeur ,	VI. <u>19</u>
Ombre ,	VI. <u>39</u>
Oreille ,	VI. <u>85</u>
Os ,	VI. <u>106</u>
Paix ,	VI. <u>145</u>
Patience ,	VI. <u>247</u>
Parents ,	VI. <u>202</u>
Pêcheurs ,	VI. <u>278</u>
Pieds ,	VI. <u>365</u>
Premier ,	VI. <u>457</u>
Profanation ,	VII. <u>8</u>
Pur , Pureté ,	VII. <u>53</u>
Temps , -	VIII. <u>50</u>
Tête ,	VIII. <u>80</u>
Théraphim ,	VIII. <u>130</u>
Torrent ,	VIII. <u>172</u>
Vase ,	VIII. <u>293</u>
Verge ,	VIII. <u>336</u>
Œil , Yeux ,	VI. <u>23</u>
Yvesse ,	VIII. <u>467</u>
Zèle ,	VIII. <u>471</u>

Nouveau Testament.

EVANGILE , HISTOIRE EVAN-	
GELIQUE ,	III. <u>236</u>
Evangelistes ,	III. <u>235</u>
S. Matthieu ,	V. <u>248</u>
S. Marc ,	V. <u>119</u>
S. Luc ,	V. <u>5</u>
S. Jean ,	IV. <u>161</u>
Harmonie , Concorde des Evan-	
giles ,	II. <u>248</u>
Contexte des Evangiles ,	II. <u>316</u>
Paraboles dans l'Evangile ,	VI. <u>185</u>
Doctrine Evangelique ,	II. <u>598</u>
Morale Philosophique ,	V. <u>441</u>
Morale Evangelique ,	V. <u>446</u>
Ténèbres Evangeliques ,	VIII. <u>50</u>
Evangiles apocryphes ,	III. <u>239</u>
Evangile des Egyptiens ,	III. <u>109</u>
Protévangile de Saint Jacques ,	VII. <u>32</u>
Actes de Pilate ,	VI. <u>374</u>
Oracles Sibyllins ,	VII. <u>412</u>
Ichty's ,	IV. <u>133</u>
JÉSUS - CHRIST , SAUVEUR , SALUT ,	
	IV. <u>177</u>
Sa nature divine et humaine ,	IV. <u>97</u>
Sa mission ,	V. <u>347</u>

Ses avènements ,	tom. I. p. 298	Capharnaum ,	tom. I. p. 524
Loi de grâce ,	IV. 596	Miracles ,	V. 324
Divinité du Verbe ,	II. 585	Thaumaturge ,	VIII. 87
Messie ,	V. 294	Guérison des malades ,	III. 569
MARIE, MÈRE DE DIEU , la Sainte		Sermon sur la montagne ,	VII. 404
Vierge , Notre-Dame ,	V. 198	Raca ,	VII. 85
Nativité de la S. ^{te} Vierge ,	V. 485	Gehenne ,	III. 474
Assomption de la Sainte Vierge ,		Mammona ,	V. 90
I. 279		Oraison Dominicale ,	<i>Pater</i> ,
Zacharie , père de Saint Jean-Bap-			VI. 63
tiste ,	VIII. 468	Publicains ,	VII. 48
Annonciation de la Sainte Vierge ,		Piscine probatique ,	VI. 376
I. 171		Multiplications des pains ,	VI. 141
Visitation de la Sainte Vierge ,		Cananéenne ,	II. 37
VIII. 396		Renoncement à soi-même ,	VII. 155
Magnificat ,	V. 58	Transfiguration ,	VIII. 208
Généalogies de Jésus-Christ ,		Femme adultère ,	III. 353
III. 474		Sein d'Abraham ,	VII. 382
Génération de Jésus-Christ ,		Jugement dernier ,	IV. 401
III. 477		Elus ,	III. 117
S. Joseph ,	IV. 339	Résurrection de Lazare ,	IV. 471
NAISSANCE DU SAUVEUR ,	V. 484	Marie-Magdelaine ,	V. 38
Bethléem ,	I. 445	Hosanna ,	IV. 89
Crèche du Sauveur ,	II. 344	Zacharie , fils de Baruch ,	VIII. 468
Circconcision ,	II. 154	Figuiers maudits ,	III. 371
Nom de Jésus ,	V. 539	Chaire de Moïse ,	II. 28
Emmanuel ,	III. 125	Parascève ,	VI. 199
Mages ,	V. 40	Cène ,	I. 602
Vocation des Gentils ,	VIII. 409	Cénacle ,	I. 601
Massacre des Innocens ,	IV. 294	Lavement des pieds ,	IV. 468
Penthèse , Purification , Présenta-		Judas Iscariote ,	IV. 396
tion au temple ,	VII. 67	Passion , Souffrances de Jésus-	
Nazaréens ,	V. 493	Christ ,	VI. 227
Jean-Baptiste ,	IV. 160	Agonie de Jésus-Christ ,	I. 74
Le Royaume des Cieux ,	VII. 207	Sang de Jésus-Christ ,	VII. 320
Tentation dans le Désert ,	VIII. 54	Calice de Jésus-Christ ,	I. 486
Satan ,	VII. 322	Corban ,	II. 333
Voie du Seigneur ,	VIII. 420	Golgotha , Calvaire ,	I. 491
Décollation de Saint Jean-Baptiste ,		Croix ,	II. 357
II. 448		Véronique ,	VIII. 337
Noces de Cana , Eau changée en		Crucifiement ,	II. 366
vin ,	I. 506	Heure à laquelle Jésus-Christ fut	
Paranympe , ami de l'époux ,		mis en croix ,	IV. 43
VI. 195		Sa mort ,	V. 456
Métrète , mesure ,	V. 315	Eclipse. Ténèbres à la mort de	
Disciples de Jésus-Christ ,	II. 570	Jésus-Christ ,	III. 34
Temple ,	VIII. 24	Voile du Temple ,	VIII. 421
Vendeurs chassés du temple ,		Limbes ,	IV. 525
VIII. 309		Sindon , Suaire ,	VII. 477
Nicodème ,	V. 530	S. Sépulcre ,	VII. 402
Obsession , Possession du Démon ,		Résurrection de J.-C. ,	VII. 167
Démoniaques , Gadaréniens ,		Les Trois Maries ,	V. 208
VI. 18		Apparition de Jésus-Christ après	
Béelzéub ,	I. 406	sa résurrection ,	I. 224
		Ascension de Jésus-Christ ,	I. 272

TABLE ANALYTIQUE.

495

ACTES DES APÔTRES, tom. I. p. 43	S. PAUL, tom. VI. p. 259
Apôtres, I. 214	Epîtres de S. Paul, III. 186
Doctrines apostoliques, I. 210	Aux Romains, VII. 207
S. Pierre, Céphas, II. 5. VI. 368	Aux Corinthiens, II. 334
S. Jacques le majeur, IV. 118	Aux Galates, III. 461
S. Philippe, VI. 351	Aux Ephésiens, III. 182
S. Barthelemy, I. 392	Aux Philippiens, VI. 351
S. Thomas, VIII. 135	Aux Colossiens, II. 193
S. Jacques le mineur, IV. 118	Aux Thessaloniens, VIII. 131
S. Thadée, S. Jude, IV. 397	A Timothée, VIII. 146
S. Simon, VII. 419	A Tite, VIII. 146
Mission des Apôtres, V. 348	A Philémon, VI. 351
Canons des Apôtres, I. 514	Aux Hébreux, III. 595
Symbole des Apôtres, VII. 503	Vieil homme, IV. 78
Dispersion des Apôtres, II. 578	Illapse, Extase, III. 325
S. Matthias, V. 247	Maran-Atha, V. 119
PENTECÔTE CHRÉTIENNE, VI. 310	Voile, VIII. 420
Prosélytes, VII. 28	Baiser de paix, VI. 146
EGLISE DE JÉRUSALEM, IV. 172	Pédagogue, VI. 279
Remphan, VII. 154	Murmure, V. 470
Ananie et Saphire, I. 140	Victimes, VIII. 363
Communauté de biens, II. 210	Médiateur entre Dieu et l'Homme, V. 253
Veuves, VIII. 352	EPÎTRES DE S. PIERRE, VI. 368
Vierges, VIII. 367	Dyscole, III. 21
Diacre, II. 552	EPÎTRES DE S. JEAN, IV. 161
Proto-martyr, Saint Etienne, VII. 33	Ante-Christ, I. 174
Conversion de S. Paul, VI. 259	EPÎTRE DE S. JACQUES, IV. 118
Nations, V. 485	EPÎTRE DE S. JUDE, IV. 397
CHRÉTIENS, CHRISTIANISME, II. 120	APOCALYPSE, I. 194
Habits des Chrétiens, III. 579	Abaddon, I. 13
Repas des Chrétiens, VII. 157	Michel, V. 316
Repas de charité, Agapes, I. 67	Alpha et Omega, I. 99
Mœurs des Chrétiens, V. 365	TRADITIONS, TRADITION ORALE, VIII. 174
Chrétiens judaïsans, IV. 380	
Eglise d'Antioche, I. 185	

SECONDE PARTIE DE LA THÉOLOGIE.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

I. DIVISION.

Propagation de l'Eglise Catholique.

EGLISE, tom. III. p. 74
CHRISTIANISME, II. 130
Chrétienté, II. 128

HISTOIRE, tom. IV. p. 57
Histoire Ecclésiastique, IV. 63
Empereurs, Edits des Empereurs, III. 151
PERSÉCUTEURS, VI. 330
Persécution, Violence, Contrainte, VI. 333

Martyre, Supplices, tom. V. p.	236	EGLISE GALRICANE, tom. III. p.	464
Martyrs,	V. 210	Pèlerinage,	VI. 289
Confesseurs,	II. 253	Croisades, S. Sépulcre,	VII. 402
Traditeurs,	VIII. 174	Massacre de la Saint Barthelemi,	I. 593
EGLISE D'ASIE,	I. 277	EGLISE D'AFRIQUE,	I. 65
EGLISE D'ARABIE,	I. 229	Typase,	VIII. 273
EGLISE DE SYRIE,	VII. 524	Conversion des Africains,	I. 65
Chrétiens Orientaux,	VI. 88	Intervention dans l'Eglise d'Afrique,	IV. 305
Chrétiens Maronites,	V. 208	Iconodule, Iconolâtre,	IV. 134
EGLISE DE ROME,	VII. 210	Légion fulminante,	IV. 480
Eglise Latine,	IV. 461	Légion Thébéenne,	IV. 482
Schisme,	VII. 351	Constantin,	II. 302
Schisme d'Occident,	VII. 361	Vision de Constantin,	VIII. 396
Papesse Jeanne,	VI. 177	Labarum de Constantin,	IV. 448
EGLISE GRECQUE,	III. 550	L'Empereur Julien,	IV. 416
Schisme des Grecs,	VII. 361	Eustathiens Catholiques,	III. 291
Paracletique,	VI. 190	EGLISE D'EGYPTE,	III. 105
Papas Grecs,	VI. 153	Chrétiens Cophites,	II. 329
Xérophagie,	VIII. 466	EGLISE D'ESPAGNE,	III. 203
Synaxarion,	VII. 512	Rits Mozarabes,	V. 469
Tetraodion,	VIII. 81	EGLISE D'ANGLETERRE,	I. 150
Laosynacte,	IV. 459	Saint Thomas Becquet,	VIII. 138
Lecticaire,	IV. 477	Schisme d'Angleterre,	VII. 361
Macarisme,	V. 30	EGLISE D'ALLEMAGNE,	I. 93
Menée, Ménologe, Ménologe,	V. 267	Trêve de Dieu,	VIII. 233
Horologion,	IV. 89	Interim de Charles V,	IV. 318
Florilège, Anthologe,	I. 177	Confession d'Ausbourg,	I. 303
Alphabet,	I. 99	Centuries de Magdebourg,	II. 5
Métanoëa,	V. 309	EGLISE DU NORD,	V. 541
Hagiosidere,	III. 586	EGLISE DE MOSCOVIE, RUSSIE,	VII. 216
Hodegos,	IV. 70	EGLISE DE SUÈDE, Goths,	III. 520
Hydromite,	IV. 106	EGLISE DE POLOGNE,	VI. 401
Idiomèle,	IV. 135	EGLISE DE TARTARIE,	VIII. 10
Synaxe,	VII. 512	EGLISE DE MINGRÉLIE,	V. 319
Diptiques,	II. 569	EGLISE DES INDES,	IV. 251
Eucologe,	III. 278	Brames Indiens, Bramines,	I. 477
Fermentaires,	III. 353	Missions étrangères, Paraguai,	V. 354
Euthanasie,	III. 292	Eglise du Japon,	IV. 131
Colybes,	II. 194	Eglise de la Chine,	II. 107
Copiate,	II. 332	Chrétiens Malabares,	V. 83
Chérubique,	II. 107	Rits Malabares,	V. 83
Antitype,	I. 188	EGLISE D'AMÉRIQUE,	I. 118
Autocéphales,	I. 336	Démarcation,	II. 509
EGLISE DE PERSE,	VI. 329		II.
EGLISE D'ETHIOPIE, ABYSSINS,	III. 230		
EGLISE D'ALEXANDRIE,	I. 84		
Lettres pascales,	VI. 223		

TABLE ANALYTIQUE.

497

II. DIVISION.

Gouvernement et Ministres de l'Eglise Catholique.

EGLISE MILITANTE, Indéfectibilité de l'Eglise, *tom. III. p. 89*

Notes de l'Eglise, *V. 549*

Catholicité de l'Eglise Catholique, *I. 569*

Eglise infaillible, *IV. 277*

Infailibilistes, *IV. 284*

Le Pape Libère, *IV. 496*

Orthodoxie de l'Eglise, *VI. 105*

Immunités de l'Eglise, *IV. 207*

Juridiction spirituelle, *IV. 421*

LOIS ECCLÉSIASTIQUES, *IV. 601*

Discipline Ecclésiastique, *II. 571*

CONCILES, ACTES DES CONCILES, Décrets, Canons des Conciles, *II. 226*

Conciles OEcuméniques, *VI. 22*

Concile de Nicée, *V. 525*

I.^{er} de Constantinople, *II. 306*

D'Ephèse, *III. 180*

De Chalcedoine, *II. 30*

II.^e de Constantinople, *II. 306*

Affaire des trois Chapitres, *II. 79*

III.^e de Constantinople, *II. 309*

De Nicée, *V. 525*

IV.^e de Constantinople, *II. 310*

Les quatre Conciles généraux de Latran, *IV. 465*

Les deux Conciles généraux de Lyon, *V. 28*

De Constance, *II. 301*

De Bâle, *I. 364*

De Florence, *III. 393*

De Trente, *VIII. 222*

Concile *in trullo*, *VIII. 272*

Concile Quinisexte, *VII. 83*

Droit Canonique, *III. 14*

Lettres canoniques, *IV. 492*

Clémentines, *II. 168*

PAPE, PAPAUTÉ, Chef de l'Eglise, *VI. 153*

Saint Siége, Eglise de Rome, Chaire de Saint Pierre, *VII. 210*

Primauté du Pape, *VI. 487*

Tiare, *VIII. 145*

Antipapes, *I. 186*

Succession des Pasteurs, *VII. 481*

Patriarches, *VI. 429*

Tome VIII.

Collége des Cardinaux, *tom. II. p. 190*

Constitutions Apostoliques, *II. 310*

Décrétales, *II. 449*

Bulle, Bref, *I. 479*

Bulle *in cornu Domini*, *I. 480*

Appel au futur Concile, *I. 227*

Appelant, *I. 227*

CLERC, CLERGÉ, *II. 169*

Pontifical Romain, *VI. 413*

Pasteurs des Eglises, *VI. 236*

ARCHEVÊQUES, *I. 243*

Métropole, *V. 315*

EVÊQUES, Episcopat, *III. 279*

Coévêque, *II. 187*

Chorévêque, *II. 117*

Métrocomie, *V. 315*

Coadjuteurs, *II. 187*

Evêques régionnaires, *VII. 123*

Chaire Episcopale, *II. 29*

Crosse, *II. 363*

Mitre, *V. 363*

Croix pectorale, *II. 363*

Election des Evêques, *III. 111*

Siége, Evêché, Diocèse, *II. 568*

Résidence des Evêques, *VII. 161*

Intronisation des Evêques, *IV. 329*

Translation des Evêques, *VIII. 209*

Pallium Episcopal, *VI. 152*

Prototrône Grec, Trône Episcopal, *VII. 34*

CATHÉDRALE, *I. 566*

Collégiale, *II. 190*

Chanoines, *II. 40*

Chapitre en corps, *II. 80*

Abbé, Abbaye, *I. 18*

Officiant, Célébrant, *I. 579*

Prédicateur, Lieux oratoires, *VI. 451*

Chaire de prédicateur, *II. 30*

Sermons, Dominicale, Parabase, *II. 610*

Pénitencier, *VI. 302*

Théologal, *VIII. 105*

Ecolâtre, *III. 35*

Capiscol, *I. 525*

Apocrisiaire, *I. 198*

Econome, *III. 40*

Ecclésiarque, *III. 29*

PAROISSE, *VI. 206*

Curé, *II. 385*

Presbytère, *VI. 461*

Casuel des Curés, Honoraires des ministres de l'Eglise, t. I. p.	554
Vicaires,	VIII. 355
Prêtre, Prêtrise, Sacerdoce, Sacrificateurs,	VI. 470
Imposition des mains, Keirotonie,	IV. 445
Couronne des Prêtres,	VIII. 169
Bénéfices, Biens Ecclésiastiques,	I. 428
Diaconat,	II. 548
Diaconique,	II. 551
Diacre,	II. 552
Diaconesse,	II. 549
Sous-Diacre,	VII. 457
Epistolier,	III. 185
Ordres mineurs,	VI. 75
Portier,	VI. 416
Mansionnaires,	V. 117
Acolythe,	I. 40
Exorciste,	III. 321
Exorcisme,	III. 316
Lecteur,	IV. 476
Thuriféraire,	VIII. 145
Porte Croix,	VI. 416
Lampadaire,	IV. 452
Illuminés,	IV. 196
Tonsuré,	VIII. 169
Synccelle, Protosynccelle,	VII. 512
UNIVERSITÉ, CHANCELIER D'UNIVERSITÉ,	VIII. 408
Ecole,	III. 37
Ecoles de Théologie, Faculté de Théologie, Bachelier,	III. 39
Sorbonne,	VII. 446
Acte sorbonique,	VII. 448
Chaire Théologique,	II. 28
Professeur de Théologie,	VII. 8
Paranymphe,	VI. 195
Gradué,	III. 550
Licencié, Licence,	IV. 519
Degré Théologique,	II. 478
Tentative Théologique,	VIII. 54
Acte en Théologie,	VIII. 108
Aulique,	I. 323
Résumpte,	VII. 164
Vespérie Théologique,	VIII. 351
Majeure et Mineure Théologique,	V. 71
CENSURE DES LIVRES,	I. 604
Inquisiteur, Inquisition, Saint Office, Auto-da-fé,	IV. 296
Consultation du Saint Office,	II. 315
Congrégation des Rits,	II. 274
LAÏQUE,	IV. 450

III. DIVISION.

Culte et Liturgie de l'Eglise Catholique.

CULTE DE DULIE, tom. III. p. 20

Culte d'Hyperdulie, IV. 107

Culte de Latrie, IV. 467

Culte public, Pompe du culte, II. 367

Férie, Jour de Férie, III. 353

FÊTES, III. 353

Fêtes mobiles, III. 365

Canon Pascal, VI. 223

Fêtes solennelles, III. 356

Sanctification des fêtes, III. 363

Vigiles, Veille, VIII. 380

Octaves, VI. 19

Dimanche, II. 565

Quatre-temps, VII. 79

Avent, I. 298

Noël, V. 535

Circoncision, II. 154

Epiphanie, Théophanie, III. 184

Purification de la Vierge, Présentation, Penthèse, la Chandeleur,

II. 39

Septuagésime, Azote, VII. 401

Apocréas, Septuagésime chez les Grecs, I. 197

Sexagésime, VII. 412

Quinquagésime, VII. 84

Mercredi des Cendres, I. 601

Carême, I. 541

Dimanche des Rameaux, Palmes, VII. 94

Semaine Sainte, Ténèbres, VII. 383

et VIII. 51

Pâque, Phase, VI. 178

Agneau pascal, Azyme, I. 71

Temps pascal, VI. 224

Quasimodo, VII. 78

Rogations, VII. 194

Ascension, I. 272

Pentecôte, VI. 310

Trinité, VIII. 264

Fête du S. Sacrement, VII. 249

Transfiguration, VIII. 208

Fête de la Croix, Invention, Exaltation de la Croix, II. 361

Fête du nom de Marie, V. 540

Conception immaculée, Panacran-

te, II. 224

Visitation, VIII. 396

Compassion de la Vierge, II. 223

La Fête de tous les Saints, VIII. 172

TABLE ANALYTIQUE.

499

Commémoration des Morts, Fête,	Bannière,	tom. I. p. 365
Manes des Morts, tom. II. p. 195	Gonfanon, Gonfalon,	III. 518
Vigiles des Morts, VIII. 384	CÉRÉMONIES RELIGIEUSES,	II. 10
Funérailles, Obsèques, Pompe funèbre, Convoi, Cimetière, Embaument,	Rit, Cérémonie,	II. 10
III. 453	Rit Ambrosien,	I. 102
Catacombes, I. 559	Liturgie, Liturgie grecque, IV. 527	
Dédicace, Encénies, Consécration des Eglises, II. 469	Rituel,	VII. 193
Encolpe, Brandeum, Reliques, Châsses, VII. 147	Rubriques,	VII. 215
Translation des Reliques, VIII. 215	Prières publiques, Heures canonicales, Matines, Laudes, Prime, Tierce, Sexte, None, etc. IV. 44	
Prières des quarante-heures, VII. 78	Service Divin, VII. 409	
FÊTE DE L'ÂNE, III. 365	Office Divin, Bréviaire, Diurnal, Occurrence dans le bréviaire, VI. 31	
FÊTE DES FOUS, III. 365	Chant d'Eglise, II. 68	
EGLISES MATÉRIELLES, Temple, Ornaments d'Eglise, III. 100	Musique d'Eglise, V. 471	
Basiliques, I. 403	Chant Grégorien, III. 568	
Apsis, I. 228	Psalmodie, Psalmiste, Psaumes, VII. 41	
Chœur d'Eglise, II. 114	Doxologie, III. 5	
Sanctuaire, VII. 317	Hymne, IV. 106	
Chapelle, Chapelain, II. 73	Martyrologe, V. 239	
Nef d'Eglise, V. 500	Nécrologe, V. 498	
Niche, V. 529	Messe, V. 285	
Autel, Table de l'Autel, Tombeau, I. 330	Missel, V. 347	
Crucifix, II. 367	Signe de la Croix, II. 360	
Tabernacle, VIII. 8	Introit, IV. 328	
Prothèse grec, VII. 33	Kyrie eleison, Gloria in excelsis, etc. IV. 446	
Bénédictio des cloches de l'Eglise, II. 182	Sanctus, Trisagion, VIII. 266	
Bénédictio des drapeaux, III. 6	Canon de la Messe, I. 515	
Eau, Libation, Eau bénite, III. 22	Invocation dans la Messe, IV. 330	
Parfums, Encens, III. 155	Élévation de l'Hostie, III. 112	
Cierge, Luminaire, Cierge Pascal, II. 151	Agnus Dei, Baiser de Paix, Osculum pacis, I. 73	
Vases sacrés, VIII. 294	Voix haute et voix basse pendant la Messe, VIII. 422	
Ciboire, II. 150	Messe des présanctifiés, VI. 461	
Calice, I. 486	Saluts, Neuvaines, VII. 302, et V. 524	
Disque, Patène, VI. 245	Salutation Angélique, VII. 302	
Habit clérical, III. 580	Rosaire, Chapelet, Patenotre, VII. 213	
HABITS SACRÉS, Ornaments Pontificaux, Sacerdotaux, Aube, Férule, Chappe, Dalmatique, Chasuble, Manipule, Etole, Surplis, III. 583	ORAISON, VI. 63	
Aumusse, I. 330	Oraison mentale, VI. 65	
Linges sacrés, Palle, Lavabo, Antimense, IV. 525	Oraison secrète, VII. 381	
OFFRANDE, Pain bénit, Pain Azyne, VI. 34	Oraison jaculatoire, IV. 121	

IV. DIVISION.

Ennemis de l'Eglise Catholique.

IMPOSTEURS,	IV. 217
Séducteurs,	VII. 381
Novateurs,	V. 549
Hérésiarque,	IV. 16

TABLE ANALYTIQUE.

Hérésie ,	tom. IV. p. 18	Colarbasians ,	tom. II. p. 188
Secte ,	VII. 381	Quarto-Décimaans ,	Protopaschites ,
Hérétique ,	IV. 23		VII. 34
Héréticité ,	IV. 23	Bardesanistes ,	I. 386
Erroné ,	III. 195	Abstinenens ,	I. 35
Hérétiques négatifs ,	IV. 30	Tatien ,	VIII. 14
Hérétiques latitudinaïres ,	IV. 462	Lucianistes ,	V. 6
Hérétiques relaps ,	VII. 125	Apelleïens ,	I. 193
Renégat , Apostat ,	I. 209	Ophites ,	VI. 45
Confession , Symboles des Héréti- ques ,	II. 261	MONTANISTES , Pépusiens , Phry- giens , Cataphrygiens , Artotyri- tes , Quintilens , Pétalorinchyses , Taborites , Priscillianisme , Pris- cilliens ,	V. 437
Conciliabules , Synodes des Héré- tiques ,	II. 245	Cainites ,	I. 485
Contradiction des Hérétiques ,	II. 317	Séthiens ,	VII. 411
Hétérodoxie ,	IV. 42	Praxéens ,	VI. 434
Rétractation des Hérétiques ,	VII. 177	Ptolémaïtes ,	VII. 46
ANTITRINITAIRES ,	I. 188	Alogiens ,	I. 99
Catabaptistes ,	I. 559	Théopaschites , Patripassiens ,	VI. 258
Simoniens ,	VII. 422	Apotactiques ,	I. 213
Ebionites ,	III. 26	Gnosimaques ,	III. 500
Cérinthiens ,	II. 19	Floriniens ,	III. 395
Nicolaïtes ,	V. 531	Barbeliots ,	I. 386
Ménandriens ,	V. 261	Elcesaites ,	III. 110
Apollonius de Tyanes ,	I. 203	Encratites , Hydroparastes ,	III. 158
Angélites ,	I. 149	Héracléonites ,	IV. 15
Borborites ,	I. 475	Libellatiques ,	IV. 495
Cléobiens ,	II. 169	Hermiatites , Hermiens ,	IV. 32
Barules ,	I. 397	Marcosiens ,	V. 126
Docètes ,	II. 590	Sempséens ,	VII. 310
Entichites ,	III. 179	Tropites ,	VIII. 271
Eternals ,	III. 229	Sévériens ,	VII. 411
Païens lapses , Mittentes , Sacrifiés ,	IV. 461	Nazaréens ,	V. 493
Thurifiés ,	V. 243	Rebaptisans ,	VII. 95
Messaliens ,	V. 560	Hermogénienens ,	IV. 34
Nyctages ,	VII. 229	Séleuciens ,	VII. 382
Sabbataires ,	VIII. 81	Noétiens ,	V. 536
Tétradites ,	I. 598	Valésiens , Eunuques ,	VIII. 290
LE PHILOSOPHE CELSE ,	I. 400	Sabelliens ,	VII. 231
Basilidiens ,	VII. 336	Novatiens ,	V. 551
Saturniens ,	III. 503	Samosatiens , Paulinianistes , Abra- hamistes ,	VII. 309
Gnostiques ,	IV. 495	MANICHÉISME , Dualisme , Dithéisme , Pauliciens , Saccophores , Popli- cains , Consolation Manichéenne ,	V. 94
Orientaux Lévitiques ,	V. 317		IV. 50
CHILLIASTES , MILLÉNAIRES ,	I. 549	Hiéracites ,	I. 21
Carpocratiens , Harpocratiens ,	I. 51	Abelliens ,	I. 187
Adamites ,	V. 122	Antitactes ,	I. 477
Marcionites ,	II. 8	Brachites ,	I. 484
Cerdoniens ,	VIII. 279	Caïanistes Monophysites ,	III. 178
Valentiniens , Eons , Secundiens ,	VIII. 103	Enthousiastes ,	
Théodotiens ,			

TABLE ANALYTIQUE.

501

Ethycoproscoptes, tom. III. p.	230
Euchites,	III. 278
Melchisédecien, V.	257
Sépulcraux, VII.	402
Méléciens, V.	259

DONATISTES, Pétiliens, Claudianistes, Rogatistes, II.	611
---	-----

ARIANISME, Ariens, Sémi, Demi-Ariens, Ariens consubstantiateurs, Hétérousiens, Homoousiens, I.	253
Colluthiens, II.	191
Eunomiens, III.	287
Eusébiens, Macrostiche, III.	290
Audiens, I.	297
Photiniens, VI.	363
Aériens, Eriens, I.	59
Macédoniens, Pneumatomaques, Tropiques, V.	34
Apollinaristes, I.	202
Dimœrites, II.	568
Helvidiens, Antidicomarianites, I.	180
Collyridiens, II.	191
Jovinianistes, IV.	345

VIGILANCE, VIII.	378
------------------	-----

EUSÈBE DE CÉSARÉE, III.	289
Eudoxiens, III.	278
Porphyriens, VI.	413
Circoncillions, II.	154

PRISCILLIANISME, VI.	487
Psatyriens, VII.	41
Rhétoriens, VII.	191
Paterniens, VI.	246
Anthropomorphites, Sacciens, I.	178
Anoméens, Aétiens, I.	172
Agnoètes, I.	71
Eudoxiens, III.	278
Bonosiaques, I.	475
Eunomio-Eupsychiens, II.	287
Hominicoles, IV.	80
Ithaciens, IV.	374
Sabbataires, Sinistres, VII.	229
Eustathiens, III.	291
Hypsistariens, IV.	110
Lucifériens, V.	7
Maximianistes, V.	251
Marcelliens, V.	121
Métangismonites, V.	309

PÉLAGIENS, VI.	279
Cœlicoles, II.	186

SEMI-PÉLAGIANISME, MASSILIENS, tom. VII. p.	384
---	-----

NESTORIENS, THÉODORE de Mopsuète, Chrétiens de S. Thomas, V.	509
--	-----

EUTYCHIENS, Thimothéens, Gaïanistes, Monophysites, Hénotiques, III.	292
---	-----

Mandaïtes, Chrétiens de S. Jean, V.	91
-------------------------------------	----

Melchites Catholiques, V.	259
Pacifiques, VI.	108

Agonististes, I.	75
Damianistes, II.	431

Hésitans, IV.	41
<i>Infra, sub, supra</i> Lapsaires, IV.	292

Traduciens Catholiques, VIII.	207
Barsaniens, Gadanaïtes, Sémi-Dulites, I.	392

MONOTHÉLITES, Type de Zénon, Ec-thèse, V.	433
---	-----

Trithéisme, VIII.	267
Protoclistes, VII.	33

Arméniens, I.	261
Caucaubardites, I.	571

Jacobites, IV.	114
Christolytes, II.	145

Cononites, II.	285
Isochrists, IV.	374

Hélicites, IV.	12
Corrupticoles, II.	335

MAHOMÉTISME, ALCORAN, V.	59
Agynniens, I.	75

Eicètes, III.	110
Chazinzariens, Staurolatres, II.	105

Parherméneutes, VI.	205
Ethnophrones, III.	234

Lampétiens, IV.	453
Théocatagnostes, VIII.	96

Agonyclites, I.	75
ICONOCLASTES, IV.	133

Adoptiens, Elipand, Félix d'Urgel, I.	54
Albanois, I.	78

Iconomaques, IV.	135
Bagnoliens, I.	358

Claude de Turin, II.	159
Gotescale, III.	518

Stercoranistes, VII.	460
Baanites, I.	355

Astatiens, I.	280
Patarins, VI.	245

BERENGARIENS,	<i>tom. I. p. 432</i>	Particularistes,	<i>tom. VI. p. 122</i>
Métamorphistes,	V. 309	Ubiquistes,	VIII. 305
Omphalophysiques,	VI. 40	Sacramentaires, Significatifs,	VII. 235
Cathares, Catharistes,	I. 565	Islébiens,	IV. 373
Boncomiles,	I. 468	Luthériens invisibles,	IV. 329
Pétrobrusiens,	VI. 346	Confessionnistes,	II. 264
Tanchelin,	VIII. 9	Mélancthonien, Philippistes,	VI. 352
Gilbert de la Porrée, Porrétiens,	VI. 414	Zwingliens,	VIII. 477
Eoniens,	III. 179	ANABAPTISTES, Hernhutes, Frères	
Henriciens,	IV. 14	Moraves, Gabriélites, Anabap-	
ALBIGEOIS,	I. 78	tistes libres, Sanguinaires, Mo-	
VAUDOIS, RUNCAIRES,	VIII. 295	nastériens, Nus pieds spirituels,	I. 129
Arnaldistes,	I. 269	Anti-Luthériens,	I. 181
Joachimistes,	IV. 330	Osiandriens,	VI. 108
Orbibaïens,	VI. 69	CALVIN, BISSACRAMENTAUX, Termi-	
Apostoliques, Dulcinistes,	I. 211	nistes,	I. 493
Passagers,	VI. 225	Servétistes,	VII. 405
Amauri,	I. 100	Collégiens,	II. 190
Condormans d'Allemagne,	II. 253	Communicans,	II. 211
Flagellans d'Italie,	III. 390	Culte Anglican, Ordination des	
Capuciati, encapuchonnés,	I. 527	Anglais, Episcopaux, Presbysté-	
Sugarelliens, Segarelliens, Aposto-		riens, Puritains, Dissenters, etc.	I. 155
liques,	VII. 269	Laïcocéphales Anglais,	IV. 450
Turlupins,	VIII. 272	Trisacramentaires,	VIII. 265
Beggards,	I. 406	Pastoricides,	VI. 244
Pastoureaux,	VI. 244	Oings,	VI. 38
Cotereaux,	II. 336	Pajonistes,	VI. 145
Ensabatès,	III. 178	Majoristes,	V. 73
WICLÉFITES,	VIII. 459	Syncretistes,	VII. 513
Lollards,	IV. 611	Synergistes,	VII. 519
Hésychastes, Palamites,	IV. 42	Abécédaires,	I. 20
Frères Picards,	III. 450	Pateliers,	VI. 245
Adessenaires,	I. 53	Adiaphoristes, Anti-Diaphoristes,	I. 53
Danseurs,	II. 442		
Frères blancs, Prussiens,	III. 448		
Anciens Hernhutes, Moraves,	IV. 37		
JEAN HUS, JÉRÔME DE PRAGUE, Hus-		ARMINIANISME, Arminiens, remon-	
sites, Frères Bohémiens, Orébi-		trans, Contre-remontrans, Sy-	
tes, Thaborites,	IV. 102	node de Dordrecht,	I. 264
Frères blancs d'Italie,	III. 448	Gomaristes,	III. 514
Calixtins de Bohême,	I. 488	Chercheurs Hollandois,	II. 106
Opinionnistes,	VI. 46	Cornaristes,	II. 334
Barallots,	I. 380	Dissidens Polonois,	II. 584
Hommes d'intelligence,	IV. 77	Illuminés d'Espagne,	IV. 196
LUTHÉRA, Luthéranisme, Stancariens,		Infernaux,	IV. 287
Substantiaires, Carlostadienés,		Davidiques, Davidistes, Géorgiens,	II. 444
Impanateurs, impanation,	V. 10	Energiques, Energistes,	III. 165
Réformateurs,	VII. 109	Familistes,	III. 335
Universalistes,	VIII. 405	Hofmanistes,	IV. 71
Protestans,	VII. 30	Adrianistes,	I. 57
Huguenots,	IV. 94		

TABLE ANALYTIQUE.

503

Ambrosiens,	tom. I. p. 103
Bayanisme,	I. 358
Heshusiens,	IV. 41
Amsdorfiens,	I. 126
Antinomiens,	I. 182
Borrélistes,	I. 475
Arrhabonaires,	I. 271
Archontique,	I. 252
Sociniens, Trinitaires, Unitaires,	VII. 430
Brownistes,	I. 478
Hommes de la cinquième Monarchie,	IV. 78
Mennonites,	V. 276
JANSÉNISME, FORMULAIRE,	IV. 123
Préadamites,	VI. 436
Molinisme,	V. 411
Quiétisme, Inaction,	VII. 80
Bourignonistes,	I. 477
Piétistes,	VI. 372
Quakers,	VII. 72
Calixtins Luthériens,	I. 488
Hatténistes, Verschoristes,	III. 588
Manifestaires Prussiens,	V. 115
Coccéiens,	II. 185
Erastiens,	III. 192
Caméroniens,	I. 505
Labadistes,	IV. 447
QUESNELLISME, BULLE UNIGENITUS,	VIII. 308
Convulsionnaires,	II. 329
Nouveaux Hernhutes.	IV. 37
Methodistes Anglois,	V. 314
MÉTHODISTES, CONVERTISSEURS FRANÇAIS,	V. 311

V. DIVISION.

Défenseurs de l'Eglise Catholique par leurs écrits.

HERMAS, Pasteur d'Hermas,	IV. 30
Abgare d'Edesse,	I. 21
Abdias de Babylone,	I. 20
AUTEURS, ECRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES,	I. 333
Bibliothèque des Auteurs Ecclésiastiques,	I. 458
Docteurs, Pères de l'Eglise,	II. 594
Homélie;	IV. 72
Science secrète des Pères,	VII. 370
Défenseurs des Eglises,	II. 473

PLATONISME DES PREMIERS CHRÉTIENS,	
Philosophie orientale, Eclectique,	VI. 380
S. Clément, Pape, Récoognition de S. Clément,	II. 163
S. Ignace d'Antioche,	IV. 190
Denis l'Aréopagite, Aréopagites,	II. 522
Justin,	IV. 437
Apologie de S. Justin,	I. 205
Hégésippe,	IV. 11
Athénagore,	I. 292
Hermias,	IV. 32
Théophile,	VIII. 125
Irénée,	IV. 348
Tertullien,	VIII. 60
Apologétique de Tertullien, Prescription, Ononychites,	I. 204
Clément d'Alexandrie,	II. 165
Minutius Félix,	V. 324
Hippolyte,	IV. 57
Origène,	VI. 90
Tétraples d'Origène,	VIII. 81
Grégoire de Néocésarée,	III. 562
Cyprien,	II. 423
Arnobé,	I. 270
Lactance,	IV. 448
Jacques de Nisibe,	IV. 120
Athanase,	I. 286
Hilaire de Poitiers,	IV. 56
Pacien,	VI. 108
Cyrille de Jérusalem,	II. 425
Ephrem,	III. 183
Basile,	I. 397
Grégoire de Nazianze,	III. 563
Antipodes,	I. 186
Epiphane,	III. 183
Ambroise,	I. 100
Philastre,	VI. 351
Grégoire de Nysse,	III. 564
Jérôme,	IV. 169
Théophile d'Alexandrie,	VIII. 125
Jean Chrysostôme,	II. 147
Joannites, Disciples de Jean Chrysostôme,	IV. 331
Astérius,	I. 281
Augustin,	I. 307
Augustinianisme,	I. 314
Maxime,	V. 251
Paulin,	VI. 267
Sulpice Sévère,	VII. 490
Cyrille d'Alexandrie,	II. 426
Théodoret,	VIII. 101
Eucher,	III. 277
Sidoine Apollinaire,	VII. 419

TABLE ANALYTIQUE.

Cassien ,	tom. I. p. 554	Religieuses, Nones, Clôture des	
Vincent de Lérins ,	VIII. 384	Religieuses, tom. VII. p. 125	
Isidore de Péluse ,	IV. 372	Ordres religieux, Religieux men-	
Pierre Chrysologue ,	VI. 370	dians, VI. 82	
Léon, Pape ,	IV. 487	Fondateurs d'Ordre, Fondations,	
Hilaire d'Arles ,	IV. 56	III. 420	
Prosper ,	VII. 28	Institut, Règle monastique, IV. 302	
Salvien ,	VII. 289	Novice, Noviciat, V. 554	
Césaire d'Arles ,	II. 26	Vocation religieuse, VIII. 409	
Fulgence de Ruspe ,	III. 453	Vêtue, Prise d'habit, Voile,	
Boèce ,	I. 467	VIII. 351	
Grégoire de Tours ,	III. 568	Vœux monastiques, Obéissance ,	
Grégoire, Pape ,	III. 565	Profession religieuse, VIII. 412	
Isidore de Séville ,	IV. 373	Pauvreté religieuse, VI. 269	
Le Vénérable Bède ,	I. 405	Observance, Usages, Coutumes re-	
Jean Damascène ,	II. 430	ligieuses, VI. 15	
Alcuin ,	I. 84	Couvent, Monastère, Cloître, Cel-	
Agobard ,	I. 73	lule, II. 182	
Raban-Maur ,	VII. 84	Laure, IV. 470	
Paschase Rathbert ,	VI. 224	Proseuche, Oratoire, VI. 66	
Hincmar ,	IV. 57	Coulpe monastique, II. 337	
Odon de Cluny ,	VI. 20	Discipline des Moines, II. 575	
Fulbert de Chartres ,	III. 453	Mortification des Moines, V. 463	
Odilon ,	VI. 20	Habits monastiques, Coule, III. 581	
Pierre Damien ,	VI. 371	Maforte, V. 38	
Lanfranc ,	IV. 454	Méloté, V. 260	
Anselme ,	I. 173	Scapulaires, VII. 347	
Art de Saint Anselme ,	I. 272	Réformes religieuses, VII. 121	
Oécumenius ,	VI. 23	Anachorètes, I. 135	
Ives de Chartres ,	IV. 400	Solitaires, VII. 441	
Panoplie ,	VI. 153	Cénobites, I. 663	
Bernard ,	I. 435	Hermite, Saint Paul Hermite,	
Abailard ,	I. 13	IV. 32	
Hugues de Saint Victor ,	IV. 94	Accémètes, I. 39	
Richard de Saint Victor ,	VII. 191	Stylites, VII. 473	
Thomas d'Aquin ,	VIII. 136	Ascètes, I. 273	
Thomistes ,	VIII. 141	Hégumène, IV. 12	
Scotistes ,	VII. 371	Définiteur, II. 473	
Bonaventure ,	I. 471	Frères convers, Frères laïcs,	
Jean Gerson ,	III. 492	III. 449	
Saint Antonin ,	I. 191	Oblat, VI. 8	
LES BOLLANDISTES ,	I. 469	ORDRES MILITAIRES ,	VI. 78
HAGIOGRAPHES ,	III. 585	COMMUNAUTÉS ECCLÉSIASTIQUES ,	II. 206
Vies des Saints ,	VIII. 367	CONGRÉGATION DE PRÊTRES, de Reli-	
Légende, IV. 479		gieux, de piété, II. 274	
Légendaires, IV. 478		ÉCOLES DE CHARITÉ, Saint Yon,	
EGLISE, ses défenseurs par leurs		III. 38	
vertus.		HÔTEL-DIEU, Xénodoque, IV. 94	
AGAPÊTES, SOUS-INTRODUI-		Hospitaliers, Hospitalières, IV. 89	
TES, I. 68		Dames de la charité, II. 96	
RELIGIEUX, MOINES, Etat monastique,			
Girovague, Sarabaites, V. 371			

CONFRÉRIE, CONFRÈRE, <i>tom. II. p.</i>	<i>268</i>
Phrontistes, VI.	<i>363</i>
Parabolans, VI.	<i>188</i>
ORDRE DE SAINT BASILE, I.	<i>399</i>
Caloyers grecs, I.	<i>490</i>
Panagie grecque, VI.	<i>152</i>
Chanoines de Saint Jean-de-Latran, IV.	<i>466</i>
BÉNÉDICTINS, I.	<i>410</i>
Gentil-donnes d'Italie, III.	<i>488</i>
Ordre de Cluny, II.	<i>184</i>
Chanoines du Mont-Corbulo, II.	<i>333</i>
Camaldules, Hermites de Camaldoli, I.	<i>505</i>
Vallombreuse, VIII.	<i>290</i>
Chartreux, II.	<i>100</i>
Val-des-Choux, VIII.	<i>278</i>
Cisterciens, II.	<i>158</i>
Filles-Dieu, Font-Evraud, III.	<i>424</i>
Victorins, VIII.	<i>365</i>
Templiers, VIII.	<i>42</i>
Bernardins, I.	<i>436</i>
Prémontrés, VI.	<i>458</i>
La Trappe, Réforme de la Trappe, VIII.	<i>220</i>
Chanoines Réguliers, Génovéfains, III.	<i>486</i>
Gilbertins, III.	<i>492</i>
Croisiers d'Italie, Croisiers de Bohême, II.	<i>356</i>
Pontifes, VI.	<i>412</i>
Grandmontains, III.	<i>550</i>
Mathurins, Trinitaires, VIII.	<i>235</i>
Religieuses Trinitaires, VIII.	<i>236</i>
Pauvres Catholiques, VI.	<i>268</i>
Carmes, I.	<i>544</i>
Val-des-Ecoliers, VIII.	<i>278</i>
Dominicains, Frères Prêcheurs, Jacobins, II.	<i>607</i>
Dominicaines, II.	<i>610</i>
Les Clairettes, II.	<i>159</i>
Pères de la Merci, Rédemption des Captifs, V.	<i>278</i>
Franciscains, Conventuels, Collectans, III.	<i>429</i>
Cordon de Saint François, II.	<i>334</i>
Stigmates de S. François, VII.	<i>473</i>
Cordeliers, II.	<i>333</i>
Portioncule, VI.	<i>417</i>
Franciscaines, III.	<i>433</i>
Tiercelains, Tiercelines, Tiercelaires, VIII.	<i>145</i>
Béguins, Béguines, I.	<i>408</i>

Annonciade, Annonciade de Rome, Annonciade de Bourges, <i>tom. I. p.</i>	<i>170</i>
Silvestrins, VII.	<i>419</i>
Chartreuses, II.	<i>102</i>
Servites, VII.	<i>409</i>
Mantellates, V.	<i>117</i>
Fratricelles, III.	<i>433</i>
Cordelières, Urbanistes, II.	<i>334</i>
Augustins, Petits-Pères, Hermites de Saint Augustin, I.	<i>316</i>
Frères Sachets, Sœurs Sachettes, VII.	<i>234</i>
Hermites de Saint Paul, IV.	<i>34</i>
Haudriettes, III.	<i>589</i>
Religieuses de S. ^{te} Claire, II.	<i>158</i>
Guillelmites, III.	<i>578</i>
Bons-Hommes, I.	<i>475</i>
Célestins, I.	<i>579</i>
Religieux du Corps de Jésus, II.	<i>235</i>
Olivétains, VI.	<i>39</i>
Pénitentes de la Magdelaine, VI.	<i>303</i>
Chanoines de S. Antoine, I.	<i>189</i>
Ordre de Saint-Sauveur, VII.	<i>345</i>
Jésuates, IV.	<i>176</i>
Soccolans, VII.	<i>439</i>
Jéronymites, Hermites de Saint Jérôme, IV.	<i>171</i>
Congrégation de Fiévoli, III.	<i>353</i>
Chanoines de Saint Georges d'Alga, III.	<i>491</i>
Apostolins, I.	<i>210</i>
Frères et Clercs de la vie commune, III.	<i>450</i>
Congrégation de Saint-Sauveur, VII.	<i>345</i>
Collatines, Oblates, VI.	<i>9</i>
Chanoines de Saint Marc, V.	<i>120</i>
Cellites, I.	<i>597</i>
Pauvres volontaires, VI.	<i>269</i>
Minimes, V.	<i>321</i>
Récollets, VII.	<i>99</i>
Frères Consorts, II.	<i>301</i>
Sœurs de la Faille, III.	<i>331</i>
Congrégation de Notre-Dame, II.	<i>275</i>
Frères, Sœurs de la Charité, III.	<i>449</i>
Clercs réguliers, Serviteurs des malades, II.	<i>180</i>
Théatins, VIII.	<i>91</i>
Capucins, I.	<i>527</i>
Colorites, II.	<i>193</i>

Ursulines ,	tom. VIII. p. 441	Lazaristes ,	tom. IV. p. 475
Capucines ,	I. 529	Bénédictines ,	I. 421
Jésuites , Compagnie de Jésus ,	IV. 176	Ordres de la Présentation ,	VI. 470
Somasques ,	VII. 442	Calvaire ,	I. 491
Pénitentes du Nom de Jésus ,	VI. 304	Pénitens ,	VI. 303
Observantins ,	VI. 17	Filles de la Croix , Nouvelles Ca-	tholiques , II. 363
Pauvres de la Mère de Dieu ,	VI. 269	Religieuses du Refuge ,	VII. 122
Carmes Déchaussés ,	I. 546	Religieux de Saint Jean ,	IV. 163
Dimesses ,	II. 568	Congrégation de Notre-Sauveur ,	VII. 345
Théatines ,	VIII. 92	Barthélemites ,	I. 395
Feuillans ,	III. 368	Eudistes ,	III. 278
Confrérie de la Trinité ,	VIII. 265	Frères des Ecoles Chrétiennes ,	Ignorantins , III. 39
Clercs mineurs ,	V. 319	Filles de l'Enfance ,	III. 166
Feuillantines ,	III. 368	Josephites , Crétenistes , Sœurs de	Saint Joseph , IV. 344
Hermites de Saint Jean-Baptiste de	la Pénitence , IV. 33	Religieuses de la Trinité créée ,	VIII. 265
Chanoines de Saint Colomban ,	II. 192	Hospitalières de Saint Thomas-de-	Villeneuve , VIII. 141
Picpus , Pères de Nazareth ,	VI. 365	Pénitentes d'Orviète ,	VI. 304
Religieuses de la Visitation ,	VIII. 397	Filles de l'Union Chrétienne ,	VIII. 404
Congrégation de l'Oratoire ,	VI. 68	Miramiones ,	V. 345
Doctrinaires ,	II. 596	Solitaires de Faiza ,	VII. 441
Jésuitesses ,	IV. 177	Bethléémistes ,	I. 446
Clercs réguliers des Ecoles pies ,	II. 180	Chanceladins ,	II. 37